


VIRTUS · AUGET · HONOREM



HISTOIRE GENERALE
DES
AUTEURS SACRÉS
ET
ECCLESIASTIQUES,

QUI CONTIENT LEUR VIE, LE CATALOGUE, la Critique, le Jugement, la Chronologie, l'Analyse, & le Dénombrement des differentes Editions de leurs Ouvrages ; ce qu'ils renferment de plus interessant sur le Dogme, sur la Morale & sur la Discipline de l'Eglise ; l'Histoire des Conciles tant generaux que particuliers, & les Actes choisis des Martyrs.

Par le R. P. Dom REMY CEILLIER, *Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe, Prieur Titulaire de Flavigny.*

TOME SEPTIE'ME.



A PARIS,
Ph. N. LOTTIN, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, proche S. Yves, à la Verité.

MDCCXXXVIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.



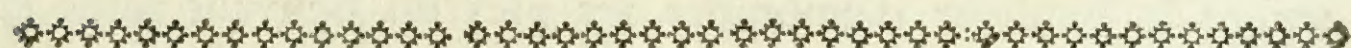


TABLE
DES CHAPITRES ET ARTICLES
contenus dans ce septiéme Volume.

HISTOIRE



HISTOIRE GENERALE DES AUTEURS SACRÉS ET ECCLESIASTIQUES.



CHAPITRE PREMIER.

Saint Gregoire de Nazianze, surnommé le Théologien, *Archevêque de Constantinople & Confesseur.*

ARTICLE PREMIER.

Histoire de sa vie.

I. E Saint étoit du même (*a*) pays que saint Basile, c'est-à-dire, de la Cappadoce. Arianze fut le lieu (*b*) de sa naissance. C'étoit (*c*) une terre, ou au plus un bourg, situé dans la partie de cette province que l'on appeloit Tiberine. Il dépendoit de Nazianze, & ne devoit pas en être éloigné : puisque la grêle ayant fait du dégât dans le territoire Lieu de sa naissance.

(*a*) Gregor. Naz. *Orat.* 20. *pag.* 326. *tom.* 1. & *pag.* 318.

(*b*) Greg. Naz. *orat.* 15. *not. p.* 645. *n.* 2.

(*c*) Ibidem.

d'Arianze, saint Gregoire essaya de consoler le peuple de Nazianze dans un discours que nous avons encore. C'est apparemment pour cette raison que l'auteur de sa vie, qui, selon quelques-uns, fleurissoit dans le dixieme siecle, le fait naître (*a*) à Nazianze, & que lui-même (*b*) semble reconnoître cette ville pour sa patrie. Il est du moins (*c*) certain qu'il y fut élevé, qu'il en fut Prêtre tandis que son pere en étoit Evêque, & qu'il la gouverna pendant quelques années; ce qui a paru suffisant pour lui donner le surnom de *Nazianze*. Il en parle (*d*) ordinairement comme d'un lieu assez petit, peu habité, & qui meritoit à peine le nom de ville. Aussi Suidas (*e*) en parle comme d'un simple bourg. Nazianze ne laissoit (*f*) pas d'avoir de l'antiquité, & un Roi pour fondateur. Outre le nom de Nazianze, elle portoit celui de *Diocesarée*, qui selon toutes les apparences lui avoit été donné par les Romains, lorsqu'ils se rendirent maîtres de la Cappadoce sous Tibere.

Ses parens. Leurs vertus.

II. Le pere de notre Saint s'appeloit (*g*) *Gregoire*, comme lui; sa mere *Nonne*. Issue (*h*) d'une race sainte, elle surpassa ses ancêtres en pieté, & alla de pair avec les saintes femmes qui eurent le bonheur d'embrasser les piés du Sauveur après sa Resurrection. Son fils releve en elle un grand détachement (*i*) des choses du monde, une soumission (*k*) sincere & respectueuse pour son mari: beaucoup d'amour pour la verité, de respect pour les Prêtres, & de courage dans les afflictions: sa charité (*l*) envers les pauvres: ses mortifications: son respect (*m*) pour les saints Autels: son éloignement pour les adorateurs des idoles, avec qui elle ne voulut jamais manger. Gregoire son mari, après avoir été plusieurs années engagé dans la secte des (*n*) Hypsistaires, ainsi appelés par ce qu'ils adoroient le Très-Haut & le Tout-Puissant, sans en adorer aucun autre, quoiqu'ils joignissent à ce culte un mélange confus d'impietés, reverant le feu & les lampes avec les Payens, & observant le Sabbat & la distinction des animaux avec les Juifs, embrassa la religion Chrétienne l'an 325. (*o*) dans le tems que plusieurs Evêques s'as-

---

(*a*) Nazianz. *vita*, *pag.* 3. *tom.* 1.
(*b*) Idem. *carm.* 6. *pag.* 74.
(*c*) Idem, *orat.* 9. *pag.* 155.
(*d*) Idem, *orat.* 25. *pag.* 435.
(*e*) Suidas, *littera* γ. *pag.* 616.
(*f*) Nazianz. *epist.* 49. *pag.* 809. 810.
(*g*) Idem, *orat.* 25. *pag.* 435.
(*h*) Idem, *carm. de vita*, *pag.* 2.
(*i*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 33.
(*k*) Idem, *orat.* 11. *pag.* 178.
(*l*) Idem, *orat.* 19. *pag.* 299.
(*m*) Ibid. *pag.* 292.
(*n*) Idem, *orat.* 19. *pag.* 289. *&* *carm.* 1. *pag.* 33. *&* *orat.* 11. *pag.* 178.
(*o*) Idem, *orat.* 19. *pag.* 294.

ſembloient à Nicée pour la condamnation de l'hereſie Arienne. Ce fut Leonce (*a*) de Ceſarée en Cappadoce, l'un de ces Evêques, qui le catéchiſa : mais il reçut le Batême des mains de ſon propre Evêque. Quatre ans après, c'eſt-à-dire l'an 329. il fut élu Evêque de Nazianze, étant âgé d'environ cinquante ans. Pendant ſon épiſcopat, qui fut de quarante-cinq (*b*) ans, l'Egliſe de Nazianze auparavant inculte & toute ſauvage, parut (*c*) comme une nouvelle arche élevée au-deſſus des flots de l'hereſie & de ce déluge univerſel des ames, par la pureté de ſa foi & par l'union de ſes membres.

III. Du mariage de Gregoire & de Nonne ſortirent ſaint Gregoire, que nous appelons *le Théologien ;* ſainte Gorgonie & ſaint Ceſaire. Celui-ci étoit le dernier (*d*) de tous. Mais il n'eſt pas certain ſi ſaint Gregoire étoit l'aîné. Il fut (*e*) accordé aux inſtantes prieres de ſa mere, qui dans le deſir extrême d'avoir un fils, promit à l'exemple de la mere de Samuel, de conſacrer à Dieu le fils qu'elle lui demandoit.

Nombre de leurs enfans.

IV. On met la naiſſance de ſaint Gregoire en 329. & on ne peut la mettre plutôt, puiſque ce Saint parlant de ſa naiſſance, met ces paroles dans la bouche de ſon pere : Il y (*f*) a plus de tems que j'offre des ſacrifices, qu'il n'y en a que vous êtes au monde. Suivant cette époque on ne peut douter qu'il ne ſoit venu au monde ſous l'épiſcopat de ſon pere. Ce qui n'intereſſe point la diſcipline de l'Egliſe, qui dans l'Orient n'étoit pas uniforme au ſujet du célibat des Miniſtres de l'Autel, même des Evêques, dans le ſiecle de ſaint Gregoire, & long-tems même depuis, comme on le voit par Socrate (*g*), qui dit que dans tout l'Orient les Evêques s'abſtenoient de l'uſage du mariage, mais non comme par une loi, y en ayant pluſieurs qui ne s'en abſtenoient pas.

Naiſſance de S. Gregoire, en 329.

V. Dès que ſaint Gregoire fut né, ſa mere l'offrit (*h*) à Dieu ſuivant le vœu qu'elle en avoit fait, étant bien aiſe de s'en priver pour le donner à celui de qui elle l'avoit reçu. Elle le preſenta (*i*) à l'Egliſe, & ſanctifia ſes mains par l'attouchement des livres

Son éducation.

(*a*) Nazianz. *orat* 9. *pag.* 299.
(*b*) Ibid. *pag.* 313.
(*c*) Ibid. *pag.* 297. *&* *orat.* 12. *p.* 196. *&* *carm.* 145. *pag.* 244.
(*d*) Idem, *carm.* 10. *pag.* 176.
(*e*) Idem, *carm.* 5. *pag.* 71. *carm.* 1. *pag.* 2. *carm.* 2. *pag.* 38.
(*f*) *Nondum tot anni ſunt tui, quot jam in ſacris mihi ſunt peracti victimis.* Nazianz. *carm. de vita ſua, pag.* 9.
(*g*) Socrat. *lib.* 5. *cap.* 22. Voyez *tom.* 4. *pag.* 591.
(*h*) Nazianz *carm. de vita, pag.* 2. *&* *orat.* 19. *pag.* 292.
(*i*) Idem, *carm.* 2. *pag.* 39.

ſaints. Dès que ſon âge le permit, on les lui donna (*a*) à lire, & ce fut par la lecture qu'il en fit, qu'il apprit à connoitre Dieu. D'un autre côté, ſon pere (*b*) & ſa mere travailloient à lui donner des impreſſions excellentes & dignes de leur éminente ſainteté, que ſon ame recevoit ſans peine, étant alors dans un âge qui n'ayant point encore d'idées propres du bien & du mal, reçoit aiſément celles que les autres lui en donnent. Un jour comme il dormoit, il eut une viſion (*c*) qui lui inſpira un ſi grand amour pour la chaſteté, qu'il reſolut de renoncer au mariage & à tous les divertiſſemens de la jeuneſſe.

Ses etudes. Il va à Athenes, vers 350.

VI. Au ſortir de l'enfance, & après qu'il eut (*d*) été élevé dans les bons exemples de la maiſon paternelle & ſuffiſamment inſtruit dans les écoles de ſon pays, on l'envoya dans la Paleſtine, où il y avoit alors d'excellens maîtres de rhetorique. Il y (*e*) prit les leçons de Theſpeſe profeſſeur en éloquence, & eut pour compagnon d'étude Euzoïus, que les Ariens firent Evêque de Céſarée ſous Valens. Son frere Ceſaire, qui étoit parti de Cappadoce avec lui, s'arrêta à Alexandrie. Saint Gregoire (*f*) y vint lui-même & y paſſa quelque tems. Mais le deſir d'acquerir de nouvelles connoiſſances l'engagea à quitter le ſéjour de cette ville, pour paſſer à Athenes ſur un vaiſſeau (*g*) d'Egine, qui étoit prêt à faire voile. C'étoit vers le milieu de Novembre, tems le plus expoſé de tous aux tempêtes. Il s'en éleva en effet une ſi furieuſe lorſqu'il fut un peu avancé en mer, qu'on ne ſe ſouvenoit point d'en avoir vû de ſemblable. Ce n'étoit que cris & ſanglots dans le vaiſſeau, & notre Saint qui n'étoit pas encore baptiſé, ſe croyoit en danger d'être privé pour jamais de la grace de ce Sacrement. Mais après vingt jours d'orage qu'il avoit paſſés à prier proſterné ſur le tillac, Dieu appaiſa la tempête, la mer devint calme, & tous ceux qui étoient dans le vaiſſeau aborderent ſains & ſaufs à Rhode & peu après à Egine. Comme ils crurent devoir leur vie à la priere de ſaint Gregoire, ils embraſſerent la foi de Jeſus-Chriſt, dont apparemment il les avoit inſtruits dans le danger. D'Egine il paſſa à Athenes. Il n'avoit gueres alors que vingt-un ans, n'ayant (*h*) point encore de

(*a*) Nazianz. *carm. de vita, pag.* 20.
(*b*) Idem, *carm.* 5. *pag.* 71.
(*c*) Idem, *carm.* 31. *pag.* 97. & *carm.* 5. *pag.* 71. 72.
(*d*) Idem, *orat.* 10. *p.* 161 163. 164.
(*e*) Hieronym. *in catalogo, cap.* 113.
(*f*) Nazianz. *carm. de vita, pag.* 3. & *orat* 19. *pag.* 306.
(*g*) Idem, *carm.* 1. *pag.* 3 & *orat.* 19. *pag.* 306.
(*h*) Idem, *carm. de vita, pag.* 2.

barbe, comme il le remarque lui-même. Ainſi ce pouvoit être vers l'an 350. Saint Baſile (*a*) y vint quelque tems après, & ſaint Gregoire lui aida (*b*) à ſe mettre à couvert des inſultes des écoliers, & à ſe faire diſpenſer de certaines formalités extravagantes, par leſquelles ils faiſoient paſſer les nouveaux venus. Eunape (*c*) dit quelque choſe de ces folies des écoliers à Athenes. Ce fut (*d*) là le commencement de l'amitié qui lia depuis ſi étroitement ces deux Saints : elle s'accrut de beaucoup par une diſpute, où ſaint Gregoire prit le parti de ſaint Baſile contre quelques Armeniens ſes anciens amis, mais qui étant jaloux de ſa réputation, s'efforçoient de la ruiner. Saint Gregoire étoit encore à Athenes lorſque Julien, ſurnommé depuis l'*Apoſtat*, (*e*) y vint vers le milieu de l'an 355. pour y paſſer quelques mois, mais il en ſortit l'année ſuivante, étant dans la vingt-ſeptieme année de ſon âge, pleinement inſtruit dans (*f*) les belles lettres, dans la poëſie, dans l'éloquence, & encore plus dans la philoſophie.

S. Gregoire retourne en ſon pays, vers 356.

VII. Un des motifs qu'eut ſaint Gregoire de quitter Athenes, fût de ſe rejoindre à ſaint Baſile qui en étoit ſorti l'année d'auparavant pour retourner à Ceſarée en Cappadoce. Il vint (*g*) par terre de Grece à Conſtantinople, & y trouva Ceſaire ſon frere, qui y étoit venu par mer d'Alexandrie. Comme ils étoient partis enſemble de la maiſon paternelle, ils y retournerent enſemble : Dieu ayant exaucé à cet égard les prieres de Nonne leur mere.

Il reçoit le Batême. Ses vertus.

VIII. Saint Gregoire ne marque nulle part le tems de ſon batême. Mais l'hiſtorien (*h*) de ſa vie le met après ſon départ d'Athenes & ſon retour à Arianze. Depuis ſon batême il ne voulut (*i*) jamais faire aucun ſerment, même dans les occaſions les plus importantes : mépriſant (*k*) abſolument les richeſſes, la nobleſſe, la réputation, la puiſſance, il donna (*l*) tout à celui qui l'avoit reçû & conſervé pour ſon partage : lui conſacra ſes biens, ſa gloire, ſa ſanté, & le talent de la parole qu'il pouvoit avoir : celle de Dieu lui étant devenue auſſi douce que le miel : & travailla de plus à moderer ſa colere, à mettre un frein à ſa langue, à regler tous ſes regards, à obſerver les

(*a*) Nazian. *orat.* 20. *pag.* 326.
(*b*) Ibid. *pag.* 328.
(*c*) Eunap. *de vitis Sophiſtarum*, *cap.* 8. *pag.* 104.
(*d*) Nazianz. *orat.* 20. *pag.* 329.
(*e*) Idem, *orat.* 4. *pag.* 121. 122.
(*f*) Suidas, *litt.* γ. *pag.* 626.
(*g*) Nazianz. *orat.* 10. *pag.* 164.
(*h*) Idem, *vita*, *pag.* 8.
(*i*) Idem, *carm.* 1. *pag.* 18.
(*k*) Idem, *orat.* 3. *pag.* 96.
(*l*) Idem, *orat.* 1. *pag.* 32.

regles de la temperance, & à fouler aux piés toute la gloire mondaine. Tout l'assaisonnement (*a*) de sa table fut du gros pain, un peu de sel & de l'eau, estimant plus cette vie pauvre & pénitente que toutes les délices & toute l'abondance des grands du siecle. Son habit (*c*) étoit rude & grossier. Il couchoit à platte terre, quoique travaillé d'une grande douleur de côté. Il travailloit durant le jour, chantoit durant la nuit les louanges de Dieu, & n'accordoit ni repos, ni plaisir à sa chair qui se révoltant auparavant contre son ame, l'arrêtoit lorsqu'elle vouloit s'élever vers le ciel. Il joignit au mépris des richesses celui (*c*) de l'éloquence qu'il avoit apprise avec tant de peine, & ne se la reserva que pour en faire un sacrifice à Jesus-Christ, abandonnant (*d*) ses livres de rhetorique aux vers & à la fumée.

Il prend soin de la maison de son pere.

IX. Tous ses desirs se portoient au (*e*) repos & à la retraite, & rien ne lui paroissoit comparable (*f*) au genre de vie d'un homme, qui mort à ses sens, détaché de son corps, & comme hors du monde, ne prend plus de part aux choses de la terre qu'autant que la necessité le demande, n'a plus de conversation qu'avec Dieu & avec lui-même, & mene une vie élevée au-dessus de tout ce qui tombe sous les sens. Il avoit (*g*) promis à saint Basile de se retirer avec lui dans la solitude, & il en avoit fait vœu (*h*) dans la tempête où il pensa périr en allant à Athenes : mais il fit ceder toutes ces considerations à l'assistance qu'il crut devoir à ses parents, & se chargea du soin de la maison paternelle. Quoique soulagé dans le maniment des affaires par son frere Cesaire, il y trouva beaucoup (*i*) de peines, sur-tout dans les procès qu'il eut à soutenir.

Il se retire quelque tems avec S. Basile. vers l'an 358. ou 359.

X. Vers l'an 358. ou 359. ne pouvant (*k*) resister aux pressantes & continuelles sollicitations de saint Basile, il alla goûter avec lui les délices de la solitude dans son monastere du Pont, s'y occupant ensemble à étudier l'Ecriture-Sainte, & passant avec joie les nuits entieres dans les gémissemens, le chant des Pseaumes & la priere. Mais le besoin que son pere eut de son assistance, ne lui permit pas de jouir long-tems du repos de cette retraite.

(*a*) Nazianz. *carm.* 2. *pag.* 31. 32.
(*b*) Idem, *carm.* 55. *pag.* 130.
(*c*) Idem, *carm.* 1. *pag.* 5. *carm.* 2. *pag.* 33
(*d*) Idem, *epist.* 199 *pag.* 896.
(*e*) Idem, *orat.* . *pag.* 4.
(*f*) Idem, *orat.* 29. *pag.* 486. 487.
(*g*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 8. & *epist.* 5. *pag.* 769.
(*h*) Idem, *orat.* 1. *pag.* 4.
(*i*) Idem, *carm.* 2. *pag* 33. 34. 35.
(*k*) Idem, *orat.* 1. *pag.* 4. & *carm.* 2. *pag.* 36.

XI. Ce saint vieillard que son grand âge rendoit presque incapable des fonctions de l'épiscopat, sur-tout en ce qui concernoit l'instruction des Catechumenes & le ministere de la parole, l'ordonna Prêtre (*a*), sans l'en avoir averti auparavant, parce qu'il n'ignoroit pas quels étoient les sentimens de son fils sur le sacerdoce. Saint Gregoire reçut l'onction sacrée en un (*b*) jour de mystere, que l'on croit être celui de la naissance de Jesus-Christ, l'an 361. quelque tems après que Julien eut déclaré la guerre à l'Eglise, mais avant (*c*) qu'il l'eût portée dans la Cappadoce. Ce ne fut qu'avec peine qu'il s'assujettit à une charge dont il avoit toujours redouté le poids. Aussi parle-t-il de son ordination comme (*d*) d'une tyrannie, & d'un coup (*e*) de foudre dont la surprise lui fit perdre la retenue qu'il avoit toujours gardée, & l'obligea de se retirer tout d'un coup sans que la consideration ni de sa patrie, ni de ses amis, ni de ses proches, ni de son pere, ni de sa mere fût capable de le retenir. Le Pont fut le lieu de sa retraite, ne croyant pas trouver où adoucir plus sûrement sa douleur qu'en la compagnie de saint Basile qui s'y tenoit encore caché. Les uns (*f*) blamerent sa retraite, les autres la justifierent, & il y en eut qui la traiterent de folie & d'imprudence, & qui la regarderent comme un mépris des ordres établis de Dieu. Mais enfin il se rendit aux (*g*) conjurations que son pere lui fit de ne pas l'abandonner; aux sollicitations des habitans de Nazianze qui avoient un grand (*h*) desir d'entendre de sa bouche la parole de Dieu; à l'amour (*i*) qu'il se sentoit lui-même pour eux; à la crainte (*k*) de tomber dans le crime & dans le châtiment de ceux qui desobéissent à Dieu, & retourna à Nazianze à la fête de (*l*) Pâques de l'an 362. pour (*m*) y louer Dieu dans la dignité & dans la compagnie des Prêtres. Ce jour-là même il fit un discours au peuple sur la fête que l'on celebroit, & toucha en passant quelques-unes des raisons qui l'avoient engagé à fuïr le sacerdoce, & de se retirer après l'avoir reçu. Il en fit un second quelque tems après dans lequel, quoiqu'il se plaigne que ceux qui l'avoient arraché de sa solitude ne se trouvoient point à l'assemblée, il ne laisse pas de louer l'union qui regnoit dans

Il est ordonné Prêtre, en 361.

(*a*) Nazianz. *vita, pag.* 9. *&* *orat.* 1. *pag.* 4.
(*b*) Idem, *orat.* 41. *pag.* 673.
(*c*) Idem, *orat.* 1. *pag.* 35.
(*d*) Idem, *carm* 1. *pag.* 3. 6.
(*e*) Idem, *orat.* 1. *pag.* 4. *&* *carm.* 1. *pag.* 6.
(*f*) Nazianz. *orat.* 1. *pag* 1. 2. 3.
(*g*) Idem, *carm.* 1. *pag.* 6.
(*h*) Idem, *orat.* 41 *pag* 675.
(*i*) Idem, *orat.* 1. *pag.* 40.
(*k*) Ibid. *pag.* 41. 43.
(*l*) Idem, *orat.* 41. *pag.* 673.
(*m*) Idem, *orat.* 1. *pag.* 45.

l'Eglise de Nazianze. *Nous avons tous*, dit-il, (*a*) *les mêmes sentimens, nous n'ajoutons rien à la Trinité, nous n'en retranchons rien.* Son pere Gregoire, Evêque de cette ville, n'avoit donc pas encore alors souscrit à cette formule de foi qui y mit la division, & qui occasionna la séparation des Moines & d'une partie du peuple d'avec leur Evêque. Il paroît même que ce trouble n'arriva que sur la fin du regne de Julien, en 363. car saint Gregoire en parle comme d'une chose récente dans le troisiéme de ses discours, qui est le premier contre ce prince apostat. *Plût* (*b*) *à Dieu*, dit-il, *que ce troupeau, qui auparavant chantoit avec nous des cantiques agréables à Dieu, qui étoit digne d'occuper notre droite, & qui en sera digne dans peu comme je l'espere, se réunisse à notre chœur. Car je ne sçai pourquoi tout-à-coup il s'en est séparé, pourquoi il a pris une autre place, & qu'on ne peut même dans la joie commune de cette solemnité l'engager à se réunir avec nous.* Quelques-uns ont cru que la formule que l'Evêque Gregoire signa, étoit celle de Rimini, dont Constantius ordonna la signature au commencement de l'an 360. Mais on ne voit aucun jour à cette conjecture dans le texte de saint Gregoire. Il paroît (*c*) seulement qu'il s'étoit laissé surprendre par des écrits ambigus & des paroles artificieuses de certaines personnes avec qui il souhaitoit être en paix & en union; & que ce fut là la cause pourquoi la plus fervente partie de l'Eglise s'éleva contre lui. En effet, si l'Evêque de Nazianze eût succombé comme les autres aux ruses des Ariens sous le regne de Constantius, saint Gregoire n'eût pas dit dans sa douzieme oraison qu'il prononça après la réconciliation de son pere avec les Moines, qu'avant cette division on avoit (*d*) souvent comparé l'Eglise de Nazianze à l'Arche de Noé, parce qu'elle seule avoit été sauvée du déluge universel, & qu'elle avoit toujours conservé les sentimens de la veritable pieté. Saint Gregoire remarque (*e*) que les Moines se séparerent les derniers de leur Evêque & s'y réunirent les premiers. Il eut sans doute lui-même beaucoup de part à cette réunion, aussi-bien que son pere; la demandant (*f*) à Dieu l'un & l'autre par des prieres continuelles, & y contribuant par leurs

(*a*) Nazianz. *orat.* 2. *pag.* 48.
(*b*) Idem, *orat.* 3. *pag.* 53.
(*c*) *A ferventiore parte Ecclesiæ ob eam causam seditio in nos excitata est, quod scripto quodam & artificiosis verbis circumscripti, in pravam societatem pertracti fuissemus.* Nazianz. *orat* 19. *pag.* 297.
(*d*) Nazianz. *orat.* 12. *pag.* 196.
(*e*) Idem, *orat.* 3. *pag* 53
(*f*) Idem, *orat.* 19. *pag.* 297. & *orat.* 12. *pag.* 190. 191.

exhortations & par leur douceur. Il prononça un discours à la solemnité de cette réunion, dans lequel on voit avec quelle joie il reçut les Prêtres que le peuple séparé s'étoit fait ordonner par d'autres Evêques. » L'état (*a*) où nous sommes maintenant, » dit-il, est préferable à notre premier état; où il y a eu une abon- » dance de peché, Dieu a répandu une surabondance de grace. » J'avois perdu un grain, & j'ai recueilli un épi. Je pleurois des » brebis, & j'ai acquis des pasteurs. Nous avons reçu de grand » cœur les chefs qu'on avoit donnés à cette portion séparée pour » la maintenir dans la pieté, & qu'on avoit établis pour soutenir » la vraie foi qui paroissoit en danger. Nous ne les avons pas fuis » comme nos ennemis, mais nous les avons embrassés comme » nos freres. S'ils ont un peu disputé sur l'heritage de notre Pere » commun, c'étoit avec les sentimens & la modération des » veritables freres, & non pas avec de mauvais desseins. Nous » n'avons pû louer leur division, ni ne pas approuver leur zele; » car il vaut mieux être divisés pour la pieté, que d'être unis » pour le vice : c'est ainsi que nous avons tourné à notre avan- » tage leur séparation passagere. La charité nous a fait dissimuler » ce qu'ils ont fait contre nous. Prévenus par le Saint-Esprit » nous avons volontiers changé l'ordre, & donné nos suffrages » à ceux que des mains étrangeres avoient déja ordonnés. « Cette réunion ne se fit qu'après la mort de Julien l'*Apostat*, & ainsi après le mois de Juin de l'an 363.

S. Gregoire reconcilie Eusebe de Cesarée avec saint Basile, en 365.

XII. L'année suivante saint Basile fut élevé à la Prêtrise. Sa vertu & les services qu'il rendoit en qualité de Prêtre à l'Eglise de Cesarée, auroient dû le rendre cher à Eusebe qui en étoit Evêque : mais le contraire arriva. L'amour extrême que la ville de Cesarée avoit pour saint Basile blessa les yeux (*b*) d'un prélat, qui parvenu depuis peu à l'épiscopat n'étoit pas fort avancé dans les choses de l'esprit, ni entierement dépouillé de la vanité des grandeurs du monde; & il se forma entre eux une division très-fâcheuse. Dans la crainte de l'augmenter (*c*) par sa présence, saint Basile se retira dans le Pont pour y jouir de la solitude, & gouverner les monasteres qu'il y avoit établis. Saint Gregoire de Nazianze qui lui avoit conseillé ce parti, vint le trouver dans sa retraite; mais il l'en tira quelque tems après, c'est-à-dire, en 365. pour le ramener à Cesarée, où ils défendirent l'un & l'au-

(*a*) Greg. Naz. *orat.* 12. *pag.* 197.
(*b*) Idem, *orat.* 20. *pag.* 340.
(*c*) Nazianz. *orat.* 20. *pag.* 337.

tre si genereusement la foi Catholique, que tous les efforts des Ariens & de l'empereur Valens qui s'y trouvoit en personne, furent sans effet. Cette victoire rendit parfaite la réunion que saint Gregoire avoit peu auparavant rétablie entre saint Basile & Eusebe.

Il tâche de retirer de la cour son frere Cesaire, en 368.

XIII. Cependant son frere Cesaire qui après avoir quitté la cour sous Julien, y étoit rentré avec beaucoup d'honneur & de gloire sous Jovien, continuoit (*a*) à y avoir un grand crédit depuis l'élection de Valentinien, & la promotion de Valens à l'empire d'Orient. Son sçavoir le faisoit connoître à tout le monde, sa probité le mettoit au-dessus des autres, & le grand nombre d'amis qu'il s'étoit faits le rendoit très-considerable. Saint Gregoire au lieu d'applaudir à la fortune de son frere ne la regardoit qu'avec douleur: voyant avec quelque sorte de jalousie un naturel si excellent & si élevé s'amuser à la bassesse des soins du monde, & une ame si noble s'embarrasser des affaires de l'état. Il lui écrivit pour l'engager à quitter la cour; & enfin il vint à bout de le lui persuader, en lui representant qu'ayant été sauvé par une espece de miracle dans le tremblement de terre arrivé à Nicée, il étoit plus obligé que tout autre de servir Dieu comme une personne ressuscitée, puisqu'il venoit de le retirer d'entre les morts. Cesaire mourut peu de tems après ce tremblement, laissant les pauvres ses heritiers, & son frere Gregoire l'executeur de ses dernieres volontés.

Il travaille à faire choisir S. Basile pour évêque de Cesarée, en 370.

XIV. Eusebe de Cesarée étant mort l'an 370. saint Eusebe d'Emese, saint Gregoire, & l'Evêque de Nazianze son pere ne connoissant personne plus digne pour remplir ce siége vacant que saint Basile, l'en firent choisir Evêque. Ce Saint aussitôt après son élection, pressa son ami de venir à Cesarée; & il sembloit (*b*) qu'il devoit y accourir de lui-même: mais il crut qu'il étoit à propos d'attendre encore quelque tems & se contenta de lui écrire pour lui témoigner sa joie touchant son élection. Il y vint l'année suivante 371. Saint Basile lui offrit l'honneur de la chaire (*c*) épiscopale, & le premier rang parmi les Prêtres: mais saint Gregoire le refusa, & ne (*d*) voulut pas même rester long-tems à Cesarée, croyant que Dieu le demandoit à Nazianze auprès de son pere.

(*a*) Nazianz. *orat.* 10. *pag.* 168. 169. & *epist.* 18. *pag.* 781.
(*b*) Idem, *orat.* 20. *pag.* 344.
(*c*) Nazianz. *orat.* 20. *pag.* 344.
(*d*) Idem, *epist.* 71. *pag.* 165.

XV. L'an 372. la Cappadoce qui jusques-là n'avoit fait qu'une Province ecclesiastique & civile, ayant été divisée en deux pour le civil, Cesarée demeura métropole de la premiere; & la ville de Thyanes acquit la même dignité dans la seconde. Anthime Evêque de cette derniere ville, prétendant que la province étoit divisée aussi-bien pour l'ecclesiastique que pour le civil, s'attribua les droits de Métropolitain sur les Eglises de la seconde Cappadoce. Saint Basile s'y opposa; & pour maintenir son Eglise dans son ancienne possession érigea quelques nouveaux Evêchés, entre autres celui de Sasimes, où il voulut mettre saint Gregoire, pour défendre ce siege contre Anthime qui vouloit s'en emparer. Sasimes étoit une mauvaise bourgade (*a*), d'une situation incommode, peuplée d'étrangers & de vagabonds, où on n'entendoit que clameurs, que plaintes, que questions, qu'executions criminelles, qui n'avoit ni eau ni verdure; en un mot, un séjour des plus tristes & indigne d'un homme libre: en sorte que tout le monde blâma le choix que saint Basile fit de saint Gregoire pour un lieu si disgracieux. Saint Gregoire en fut d'autant plus (*b*) touché lui-même, qu'outre l'incommodité du lieu, rien n'étoit plus contraire au dessein qu'il avoit de se retirer dans la solitude aussi-tôt après la mort de son pere & de sa mere, pour y vivre hors du tumulte des affaires. Il se rendit toutefois à l'autorité de son pere, qui se joignit à saint Basile pour lui faire accepter cet évêché, & en fut sacré Evêque (*c*) par saint Basile même, en presence des députés de l'Eglise de Sasimes. Son ordination se fit, ce semble, à Cesarée, vers le milieu de l'an 372. De-là il revint (*d*) à Nazianze, où il resta quelque tems avec son pere, en attendant le moment favorable de pouvoir s'établir à Sasimes sans bruit & sans tumulte. Saint (*e*) Basile attribuant ce retardement à la répugnance que saint Gregoire avoit fait paroître pour cet Evêché, l'accusa de paresse, & de ne pas sçavoir agir en Evêque. Mais saint Gregoire lui fit (*f*) réponse qu'il ne prendroit point les armes pour sa querelle avec Anthime, & qu'il ne vouloit y servir ni de champ de bataille, ni de proie; que sa grande affaire étoit de n'en point avoir du tout. Il se résolut (*g*) néanmoins d'aller à Sasimes. Mais Anthime s'étant saisi des marais qui apparemment faisoient tout le revenu de cet Evê-

Il est choisi evêque de Sasimes & sacré, vers le milieu de l'an 372. Il gouverne l'Eglise de Nazianze, en 373.

(*a*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 7.
(*b*) Idem, Ibid.
(*c*) Idem, *orat.* 5. *pag.* 136. *&* *orat.* 6. *pag.* 137.
(*d*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 8.
(*e*) Idem, *epist.* 32. *pag.* 796.
(*f*) Ibid. *pag.* 797.
(*g*) Idem, *epist.* 33. *pag.* 797. 798.

ché, saint Gregoire écrivit à Nazianze, & consentit de gouverner l'Eglise de ce lieu sous son pere tant qu'il vivroit, persuadé qu'en cela (*a*) il ne s'engageoit point pour l'avenir, n'étant lié à cette Eglise ni par aucune promesse, ni par aucune élection canonique.

Après la mort de son pere il se retire à Seleucie, en 375.

XVI. C'étoit sur la fin de l'an 372. ou au commencement de 373. & c'est à ce tems qu'il faut rapporter plusieurs des discours qu'il a faits étant Evêque. Il semble que quand il préchoit en presence de son pere, ce saint vieillard le faisoit finir (*b*) en lui donnant la paix & la benediction. L'année suivante son pere étant mort âgé de près de cent ans, dont il en avoit passé quarante-cinq dans les fonctions de l'épiscopat, il en fit l'oraison funebre (*c*) en presence de saint Basile, & de la bienheureuse Nonne sa mere, qui paroît n'avoir pas survécu de beaucoup à son mari, puisqu'elle n'étoit pas d'un âge moins avancé que lui, & que saint Gregoire joint dans (*d*) ses vers la mort de l'un & de l'autre. Il prit (*e*) alors une seconde fois la résolution de quitter tout & de se retirer dans la solitude : mais cedant à l'importunité (*f*) de quelques personnes de pieté avec qui il étoit lié d'amitié, & aux besoins de l'Eglise de Nazianze dont les ennemis de la foi vouloient s'emparer, il voulut bien la gouverner encore quelque tems, jusqu'à ce que les Evêques de la province lui eussent donné un Pasteur. Mais voyant qu'ils ne se pressoient point, & ne se croyant plus en état de remplir ses fonctions à cause de ses infirmités, il quitta Nazianze & se retira à (*g*) Seleucie, métropole de l'Isaurie. Il y demeura près de cinq ans : partageant (*h*) avec les autres défenseurs de la foi, les maux que les Ariens faisoient souffrir à diverses Eglises, & en particulier à celle de Cappadoce. La nouvelle de la mort de saint Basile son ami, arrivée en 378. lui fut d'autant plus sensible, qu'il fut (*i*) même privé de la consolation d'aller baiser ses cendres sacrées, & d'aller visiter son Eglise qui venoit de perdre en lui son appui, sa couronne & son ornement. Il se contenta pour lors d'exprimer sa douleur dans ses lettres, & de composer (*k*) douze épigrammes pour lui servir d'épitaphes : mais quelques années après vers l'an 381. ou 382. il satisfit plus amplement son zele, par le

(*a*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 9.
(*b*) Idem, *orat.* 19 *pag.* 314.
(*c*) Ibid. *pag.* 287. 288.
(*d*) Idem, *carm.* 1. *pag.* 9.
(*e*) Ibid. *pag.* 7. & *pag.* 9.
(*f*) Nazianz. *epist.* 42. *pag.* 804.
(*g*) Idem, *carm.* 1. *pag.* 9.
(*h*) Idem, *epist.* 35. 36. *pag.* 142.
(*i*) Idem, *epist.* 37. *pag.* 794.
(*k*) Idem, *carm.* 65. *pag.* 152. 153.

panégyrique (*a*) qu'il prononça publiquement à son honneur dans la ville de Cesarée.

Il est choisi évêque de Constantinople, vers l'an 378. ou 379.

XVII. La paix que saint Gregoire avoit promise à l'Eglise dans une de ses lettres écrites vers l'an 376. ou 377. lui fut donnée l'année suivante 378. après la bataille d'Andrinople & la mort de Valens, c'est-à-dire, après le neuvieme du mois d'Août de cette année. De toutes les Eglises d'Orient, la plus désolée étoit celle de Constantinople. Il y avoit quarante ans qu'elle gémissoit sous la tyrannie des Ariens, & le peu de Catholiques qui y restoient (*b*), se trouvoit sans Pasteur & sans Eglise. La réputation de S. Gregoire, qui quoique retiré en Seleucie (*c*), avoit passé les mers, le fit appeler par un grand nombre d'Evêques pour prendre le soin de ce petit troupeau. C'étoit l'arracher à ses plaisirs que de le retirer de sa retraite; aussi ne ceda-t-il qu'à la (*d*) violence qu'on lui fit pour la quitter, c'est-à-dire, aux conjurations & aux pressantes instances qu'on lui en fit. Bosphore (*e*) de Colonie, & un autre Evêque de Cappadoce nommé Theodore, furent ce semble ceux qui le presserent le plus d'accepter ce fardeau. Pierre d'Alexandrie, que son merite personnel & la dignité de son siege rendoient l'un des plus considerables Evêques d'Orient, lui écrivit (*f*) une lettre par laquelle il l'établissoit Evêque de Constantinople, & lui envoyoit les marques de cette dignité. Il ne s'agissoit point de le transferer d'un siege à un autre; car il n'avoit jamais occupé celui de Sasimes pour lequel il avoit été ordonné, & n'avoit gouverné l'Eglise de Nazianze que comme étranger, & il l'avoit même quittée depuis pour se retirer à Seleucie. Craignant donc de se refuser aux besoins de l'Eglise de Constantinople, il s'y rendit malgré la foiblesse de son corps usé de vieillesse, d'austerités & de maladies. Son exterieur (*g*) étoit peu propre à lui attirer le respect de la part des heretiques ni des gens du monde. Son corps étoit courbé par le poids de ses années; sa tête chauve, son visage desseché par les larmes & les austerités. Il avoit le parler rude & étranger : avec cela il étoit mal vétu & sans argent, & à peine connoissoit-on le lieu de sa naissance. Aussi fut-il d'abord très-mal reçu. Les Ariens ne purent souffrir qu'il vînt les combattre : & tous les autres hereti-

(*a*) Nazianz. *orat.* 20. *pag.* 317.
(*b*) Idem, *orat.* 32. *pag.* 511.
(*c*) Idem, *carm.* 1. *pag.* 10.
(*d*) Idem, *orat.* 25. *pag.* 439.
(*e*) Idem, *epist.* 14. *pag.* 777. & *epist.* 222. *pag.* 910.
(*f*) Nazianz. *carm.* 1. *pag* 14.
(*g*) Idem, *orat.* 25. *pag.* 437. 435. *carm.* 1. *pag.* 11. *orat.* 27. *pag.* 468. *orat.* 28. *pag.* 484.

ques se réunissant encore contre lui, le chargerent de calomnies & d'outrages jusqu'à le poursuivre à coups de pierres, dont toutefois il ne reçut aucune blessure dangereuse. Les Préfets joignirent leurs mauvais traitemens à la fureur de la populace ; & ce fut apparemment en cette occasion qu'il merita le titre de *Confesseur*, que lui donne Vincent (*a*) de Lerins.

Il y assemble les Catholiques dans l'Anastasie.

XVIII. En arrivant à Constantinople il logea (*b*) dans une maison de ses parens, qui exercerent envers lui l'hospitalité d'une maniere genereuse. Ce Saint compare (*c*) cette maison à celle de la Sunamite qui recevoit Elisée. Ce fut-là que les Catholiques commencerent secrétement à s'unir & à s'assembler en un corps ; car les Ariens leur avoient ôté toutes les Eglises, & ne leur laissoient (*d*) la liberté de s'assembler en aucun lieu. Cette maison devint celebre dans la suite, & lorsque les Catholiques l'eurent convertie en Eglise pour ceux qui avec saint Gregoire suivoient la foi de Nicée, on lui donna (*e*) le nom d'*Anastasie* ou de *Resurrection*, à cause que la foi Catholique y avoit été relevée & comme ressuscitée. » C'est elle, (*f*) dit ce Pere, » qui a comme ressuscité la parole de la verité auparavant si mé- » prisée ; c'est le lieu de notre commune victoire ; c'est la nou- » velle Silo, où l'Arche qui avoit erré quarante ans dans le dé- » sert, a enfin trouvé par notre moyen une demeure fixe & assu- » rée. « Ce nom lui fut confirmé par un miracle, que Sosomene (*g*) rapporte en cette maniere. Une femme enceinte étant tombée des galeries hautes où les femmes étoient placées dans l'Eglise, se tua de cette chute : mais tout le peuple ayant prié pour elle, elle ressuscita avec son enfant. Le titre d'*Anastasie* lui fut encore confirmé par un autre évenement. Car Theodoret le Lecteur (*h*) raconte que du tems du Patriarche Gennade, & sous l'empire de Leon de Thrace, entre l'an 458. & 471. on apporta de Sirmium les Reliques de sainte Anastasie Vierge & Martyre, à Constantinople, & qu'on les mit dans cette Eglise. Mais il faut ne pas confondre l'Anastasie des Catholiques, avec une Eglise de même nom (*i*) que les Novatiens avoient à Constantinople, & qu'ils avoient rebâtie sous Julien, parce que les Ariens l'avoient démolie sous Constantius.

(*a*) Vincent. *lib.* 2. *cap.* 42.
(*b*) Nazianz. *orat* 28. *pag.* 484.
(*c*) Idem, ibid. *pag.* 485.
(*d*) Idem, *orat.* 32 *pag.* 511.
(*e*) Idem, *carm.* 1. *pag.* 17. & *carm.* 10. *pag.* 58 & Sosom. *lib.* 7. *cap* 5.
(*f*) Nazianz. *orat.* 32. *pag.* 527.
(*g*) Sosom. *lib.* 7. *cap.* 5.
(*h*) Theodor Lect. *lib.* 2. *hist. p.* 191.
(*i*) Socrat. *lib.* 2. *cap.* 38.

XIX. Saint Gregoire qui n'étoit venu à Conſtantinople que pour prendre part aux maux que les Catholiques y ſouffroient, & pour aſſiſter autant qu'il ſeroit en lui cette Egliſe veuve & abandonnée depuis ſi long-tems, ne s'occupa que de ce ſoin, ſans ſonger à jouir des délices de cette ville imperiale. Il ſortoit (*a*) rarement, rendoit peu de viſites, aimant à demeurer ſeul chez lui, méditant & s'entretenant avec lui-même : les mets les plus ſimples étoient les ſiens, ſe contentant preſque de la nourriture des bêtes & des oiſeaux, ne donnant aux viandes d'autre aſſaiſonnement que le ſel, & condamnant avec mépris toute la ſuperfluité de la bonne chere. Il témoigne (*b*) qu'on lui fit un crime de cette frugalité, & de ce que ſes habits n'étoient ni aſſez magnifiques, ni ſon abord aſſez majeſtueux. Mais cette reſerve & cette gravité lui étoient neceſſaires dans une ville, où les choſes les plus ſaintes n'étoient point à couvert de la raillerie. Il paſſoit les nuits (*c*) dans la méditation des verités chrétiennes, ou à chanter des Pſeaumes & des Cantiques alternativement avec d'autres : mettant ſa joie à ſe proſterner devant Dieu, & à s'arroſer le viſage par les larmes qu'il répandoit en ſa preſence pour lui demander le ſecours de ſes lumieres. Avec cette philoſophie ſimple & ſincere il s'attira l'affection du peuple. Sa profonde connoiſſance des divines Ecritures, la force de ſes raiſonnemens, la beauté & la fertilité de ſon imagination, ſa facilité merveilleuſe à s'expliquer ſur les myſteres les plus relevés le rendirent l'admiration de tout le monde. Les (*d*) Catholiques, comme des perſonnes alterées qui ont trouvé une fontaine, accouroient à ſes diſcours pour y trouver de quoi appaiſer leur ſoif. Les Heretiques (*e*) & les Payens mêmes y venoient auſſi, les uns pour apprendre ſa doctrine, les autres pour goûter du moins le plaiſir de ſon éloquence, qui charmoit tout le monde. Pour l'entendre (*f*) de plus près, on forçoit les baluſtres (*g*) qui fermoient le ſanctuaire où il prêchoit. On lui applaudiſſoit ſouvent au milieu de ſes diſcours en battant des mains, ou par des exclamations, & il y en avoit pluſieurs qui les écrivoient (*h*) à meſure qu'il les prononçoit. Tous ces divers mouvemens faiſoient (*i*) plaiſir à ſaint Gregoire, parce qu'ils ſervoient à tirer

Sa conduite dans l'épiſcopat.

(*a*) Nazianz. *orat.* 25. *pag.* 436. & *carm* 1. *pag.* 12.
(*b*) Idem, *orat.* 32. *pag.* 526.
(*c*) Idem, *carm.* 61. *pag.* 139.
(*d*) Idem, *carm.* 1. *pag.* 18.
(*e*) Naz. *carm.* 1. *p.* 18. & *carm.* 10. *p.* 78.
(*f*) Idem, *carm.* 10. *pag.* 78.
(*g*) Idem, *orat.* 32 *pag.* 528.
(*h*) Idem, *orat.* 9. *pag* 156.
(*i*) Idem, *carm.* 10. *pag.* 78.

ſon peuple de l'étroit où il avoit été juſqu'alors. Mais le deſir d'un vain applaudiſſement n'avoit aucune part à ſon éloquence, & il ne pouvoit ſouffrir ſans (*a*) rougir qu'on lui donnât des louanges. Il ne parloit même en public qu'avec répugnance; & dans ſes diſcours il s'attachoit uniquement (*b*) à la vérité de l'Evangile, ſans donner dans la flatterie, & ſans s'aſſujettir aux inclinations des grands, ni aux fantaiſies du peuple. La matiere (*c*) de ſes diſcours étoit la défenſe de la foi & la réfutation des erreurs. Mais il ne s'y arrêtoit pas de telle ſorte, qu'il ne s'appliquât auſſi à former les mœurs des Fideles; en les avertiſſant que le moyen de faire ſon ſalut n'étoit pas (*d*) de parler des choſes de la religion en tout tems & en tout lieu, mais d'obſerver les Commandemens (*e*) de Dieu, de donner l'aumône, d'exercer l'hoſpitalité, d'aſſiſter les malades, de s'occuper du chant des Pſeaumes, de prier, de gémir, de pleurer, de mortifier ſes ſens, de réprimer la colere, de veiller ſur ſa langue, & d'aſſujettir le corps à l'eſprit.

Effets des prédications de S. Gregoire. S. Jerôme vient l'écouter.

XX. Les fruits de ſes diſcours furent ſenſibles, & on vit bientôt ſon troupeau devenir très-grand (*f*) & très-nombreux, de petit qu'il étoit auparavant. Il n'y eut (*g*) preſque point de jours qu'il ne fît revenir des Heretiques à la veritable foi. Il purgea ſes peuples du venin qui les corrompoit depuis tant d'années, & avec un ſi promt ſuccès, qu'ils croyoient n'avoir commencé qu'alors à être Chrétiens, & à appercevoir la lumiere de la verité. Saint Jerôme (*h*) vint à Conſtantinople pour l'écouter, & il ſe glorifioit depuis d'avoir appris les Ecritures ſous cet homme ſi éloquent, quoiqu'il fût déja lui-même alors en réputation d'en avoir l'intelligence. Il raconte (*i*) que lui ayant demandé un jour l'explication d'un (*k*) mot de l'Evangile aſſez obſcur, ſaint Gregoire lui avoit répondu agréablement: » Je vous le dirai » tantôt dans l'Egliſe, où les acclamations que tout le monde me » donnera, vous contraindront malgré vous, de ſçavoir ce que » vous ne ſçavez pas, ou vous paſſerez pour un ſtupide, ſi vous » êtes ſeul à ne me pas admirer. «

Troubles ar-

XXI. Vers le même-tems, c'eſt-à-dire, vers l'an 380. ſaint

(*a*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 22.
(*b*) Ibid *pag.* 12.
(*c*) Idem, *orat.* 32. *pag* 522.
(*d*) Idem, *carm.* 1. *pag.* 19. 20.
(*e*) Ibid.
(*f*) Theodoret. *lib.* 5. *cap* 8.
(*g*) Ruffin. *lib.* 2. *cap.* 9.
(*h*) Hieronym. *in catal. cap.* 117.
(*i*) Idem, *epiſt.* 34 *ad Nepotianum*, *pag.* 262. *tom.* 4.
(*k*) *De ſabbatho ſecundo-primo.*

Gregoire

Gregoire eut un autre disciple, d'un caractere bien different, sçavoir Maxime *le Cynique*. C'étoit un Egyptien né à Alexandrie, qui dès sa jeunesse avoit embrassé avec le Christianisme, la philosophie des Cyniques, décriée chez les Payens mêmes, à cause que l'on y faisoit profession ouverte de divers crimes, sur-tout de l'impudence. Il portoit (*a*) suivant l'usage de ceux de cette secte l'habit blanc, le bâton & les grands cheveux qu'il avoit fait devenir épais & roux par artifice. Après avoir couru en divers pays, où il laissa diverses marques de sa mauvaise conduite, ayant été souvent repris en justice, fouetté publiquement & relegué pour des infamies dans le desert d'Oasis, il vint à Constantinople dans le dessein d'en chasser saint Gregoire, & de s'en faire lui-même évêque. Pour y réussir il tâcha de s'insinuer dans l'affection de ce Saint même, donnant de grandes louanges à ses discours, & déclamant fortement contre les Heretiques. Il ne respiroit en apparence que zele, que pieté; se vantant d'avoir souffert pour la foi, ce qui avoit été la punition de ses crimes. Saint Gregoire trompé à cet exterieur le reçut dans sa maison & à sa table, le fit le compagnon de ses études & de ses desseins; & non content de lui donner en particulier de grandes louanges, il en fit un éloge (*b*) public dans le discours que nous avons encore, sous le titre d'*Eloge du philosophe Heron revenu d'éxil.* Cet imposteur ayant ainsi surpris saint Gregoire, pensa à executer son dessein, & se joignit à un Prêtre de l'Eglise de Constantinople, Barbare de nation, & encore plus d'esprit, qu'il sçavoit animé contre le saint Evêque, par un motif de jalousie; ne pouvant supporter son éloquence. De concert avec ce Prêtre, Maxime (*c*) fit venir d'Egypte sept hommes choisis entre tout ce qu'il y avoit de plus indigne, & capables de tout entreprendre pour un peu d'argent: & ensuite quelques Evêques pour recevoir d'eux l'ordination. Ceux-ci furent envoyés par leur Archevêque Pierre d'Alexandrie, qui après avoir établi saint Gregoire sur le siege de Constantinople, se déclara à cette occasion contre lui pour Maxime, on ne sçait par quel motif. Il manquoit encore à Maxime de l'argent; mais il vint à bout par ses intrigues d'en arracher d'un Prêtre de Thase dans l'Archipel, qui étoit venu à Constantinople acheter du marbre pour son Eglise. Cet argent servit à gagner ceux qui auparavant étoient affectionnés à saint

rivés pendant son épiscopat, vers l'an 380. par l'ordination de Maxime.

(*a*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 13. 15. 16.
(*b*) Idem, *orat.* 23. *pag.* 409. & Hieronym. *in catal. cap.* 117.
(*c*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 14. 17.

Gregoire. Il affecta sur-tout d'attirer à son parti un grand nombre de Mariniers pour representer le peuple, dans son ordination, & lui prêter main-forte, s'il en étoit besoin. Tout étant disposé pour cet ouvrage d'iniquité, on choisit pour le consommer les tenebres de la nuit, & le tems que le saint Evêque étoit malade. Mais le jour surprit ceux qui étoient les ministres de cette ceremonie avant qu'elle fût achevée. Les Clercs qui logeoient dans le voisinage de l'Eglise s'apperçurent de l'entreprise, & le bruit s'en répandit aussitôt dans toute la ville. Tout le monde accourut à l'Eglise, les magistrats, les étrangers & même les heretiques. Maxime & ses ordinateurs obligés de quitter l'Eglise, se retirerent chez un joueur de flûte pour y achever l'ordination; & ce fut-là qu'ils lui couperent ses longs cheveux, qui auroient fait la risée de tous ceux qui l'auroient vû recevoir en cet état l'imposition des mains. L'ordination de Maxime lui attira la haine de toute la ville; on le chargea par-tout de maledictions, on publia ses crimes, & enfin on le chassa de Constantinople. Saint Gregoire pénetré d'une vive douleur de ce qui s'étoit passé, voulut aussi en sortir & dit adieu à son peuple; mais il ne put s'échapper à la vigilance des Catholiques assemblés avec lui dans l'Anastasie; & malgré sa résistance qui alla jusqu'aux larmes, & jusqu'à prononcer contre lui-même des maledictions s'il acceptoit un siege où il disoit qu'il n'avoit pas été placé selon les formes ordinaires par une assemblée d'Evêques, il fut obligé de leur promettre de ne pas les abandonner jusqu'à l'arrivée de quelques Evêques que l'on attendoit dans peu de tems. Il ne put néanmoins se dispenser de sortir une fois de la ville, & de quitter pour un tems la conduite de son peuple pour ses infirmités. Mais son absence ne fut pas de longue durée, & après avoir respiré quelque tems l'air de la campagne, il revint à ses fonctions ordinaires.

Maxime est rejetté, S. Gregoire maintenu sur le siege de Constantinople, en 380.

XXII. Cependant Maxime accompagné des Evêques qui venoient de l'ordonner, étoit allé (*a*) à Thessalonique demander la protection de Theodose: mais ce Prince le rejetta avec indignation. Le (*b*) Pape Damase informé par saint Ascholе & cinq autres Evêques de Macedoine, de l'irrégularité de cette ordination, fut sensiblement touché de la temerité de ceux qui y avoient eu part, & la regarda comme nulle. Enfin Maxime étant venu à Alexandrie pressa l'Evêque Pierre de le faire jouir du siege de Constantinople, le menaçant de le chasser lui-même

(*a*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 16.

(*b*) Tom. 4. *Concil. pag.* 1699.

de celui d'Alexandrie. Le Préfet d'Egypte craignant les suites de cette entreprise, l'obligea à sortir de la ville. Sur la fin de l'an 380. c'est-à-dire, le vingt-quatrieme de Novembre, Theodose étant venu à Constantinople dans le dessein de rendre la paix à l'Eglise & de réunir les esprits, proposa à Denophile Evêque des Ariens, de recevoir la foi de Nicée. Denophile rejetta la proposition, aimant mieux quitter les Eglises dont il étoit en possession, & sortir de la ville suivant l'ordre de l'Empereur. Theodose reçut saint Gregoire avec beaucoup de bonté, & l'embrassa en lui disant: » Dieu (*a*) se sert de moi pour vous accorder cette » Eglise: vous auriez peine à le croire si vous ne le voyiez. La ville » est là-dessus dans une si grande émotion & le demande avec tant » de chaleur, qu'elle ne s'en départiroit pas ce semble, quelque » chose qui lui en pût arriver. Elle paroît même dans la disposi» tion de me faire violence pour m'y obliger: mais elle sçait qu'il » ne m'en faut pas une bien grande pour m'y faire consentir. « Ce discours remplit le saint Evêque d'une joie mêlée de crainte. L'Empereur voulut lui-même le mettre en possession de cette Eglise qui étoit sainte Sophie, la grande Eglise de Constantinople, de laquelle les autres dépendoient. Une multitude d'Ariens s'assembla à ce spectacle, animés de colere contre le Saint, & tâchant de fléchir l'Empereur. Saint Gregoire marchoit au milieu des soldats avec ce Prince, levant les yeux au Ciel, si appliqué à Dieu & si peu attentif à tout le reste, qu'il se trouva dans l'Eglise sans sçavoir comment il y avoit été introduit. C'étoit au matin que cela se passoit, & le tems étoit obscur, d'où les ennemis de la foi inferoient que l'entreprise n'étoit pas agréable à Dieu; mais à peine l'Empereur & S. Gregoire furent entrés dans l'enceinte du Chœur, & le peuple fidéle eut à peine commencé à chanter les louanges de Dieu, que le nuage se dissipa, & que toute l'Eglise fut remplie d'une lumiere éclatante, qui répandit la joie dans le cœur & sur le visage des Catholiques. Alors prenant courage, tous demanderent à Theodose qu'il leur donnât pour Evêque saint Gregoire, protestant qu'ils préferoient cette grace à toutes les grandeurs où il les pourroit élever. Toutes ces voix confuses d'hommes & de femmes (car les femmes le demandoient aussi, en criant du haut des galeries) faisoient un bruit incroyable. Saint Gregoire saisi de crainte que ces clameurs n'eussent leur effet, se trouvoit hors d'état de pouvoir parler. Il

(*a*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 21. 22.

fit donc dire au peuple par un des Prêtres qui étoit assis auprès de lui, qu'ils cessassent de crier ainsi, qu'il ne s'agissoit à present que de rendre graces à Dieu, qu'on auroit du tems pour les autres affaires. Le peuple à ces paroles lui donna de grands applaudissemens, charmé de sa modestie, que Theodose ne releva pas moins. Ainsi finit cette assemblée, & il ne fallut pour retenir les Ariens dans le devoir, que tirer une seule épée & la remettre aussi-tôt dans le foureau. Le refus que saint Gregoire fit ce premier jour de s'asseoir sur le siege épiscopal, fut vaincu quelques jours après par le zele & l'impatience du peuple; & il s'en plaignit (*a*) dans un de ses discours, regardant cette action comme un violement des Canons: en effet, il y en avoit un du Concile (*b*) d'Antioche, qui défendoit à un Evêque vacant de s'emparer d'une Eglise vacante sans l'autorité d'un Concile légitime, c'est-à-dire, où le Métropolitain fût present. D'ailleurs l'ordination de Maxime, toute irréguliere qu'elle étoit, ne laissoit pas de fournir des prétextes de chicane à ses ennemis, qui porterent leur colere jusqu'à (*c*) vouloir lui ôter la vie. Mais le jeune homme qu'ils avoient choisi pour une action si noire, fut lui-même son dénonciateur, & le Saint lui pardonna son crime: ce qui adoucit beaucoup toute la ville à l'égard de saint Gregoire.

Son élection est confirmée dans le concile de Constantinople, en 381.

XXIII. L'Empereur l'avoit déja mis en possession de la (*d*) maison épiscopale & des revenus de l'Eglise de Constantinople, lorsque les Evêques d'Orient s'assemblerent en cette ville par les ordres de ce Prince, pour travailler à la réunion des Eglises. La premiere affaire sur laquelle ces Evêques délibererent, fût de donner un Evêque à l'Eglise de Constantinople. Ils commencerent par prononcer sur l'ordination de Maxime, qu'ils déclarerent nulle: puis suivant le desir de l'Empereur, ils établirent (*e*) solemnellement saint Gregoire Evêque de Constantinople, n'ayant égard ni à ses cris, ni à ses larmes. Saint Melece qui présidoit à ce Concile, y étant mort peu de tems après, saint Gregoire devint (*f*) le chef de cette assemblée. Contre une convention faite précedemment, que le survivant de saint Melece ou de Paulin demeureroit seul Evêque des Catholiques à Antioche, les Evêques du Concile délibererent sur le choix d'un successeur de saint Melece. Saint Gregoire s'y opposa d'autant plus fortement, que

(*a*) Nazianz. *orat.* 27. *pag.* 465.
(*b*) Can. 16. *tom.* 2. *Concil. p.* 568. 569.
(*c*) Nazianz. *carm.* 1 *pag.* 22. 23.
(*d*) Idem, ibid. *pag.* 23.
(*e*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 24.
(*f*) Idem, ibid. *pag.* 27. 28. *&* Nyssen. de Meletio, *pag.* 589.

l'on vouloit qu'il imposât les mains à celui qui seroit élû. Il fit un long discours pour exhorter les Evêques à laisser Paulin gouverner paisiblement l'Eglise d'Antioche, pendant le peu de tems qui lui restoit à vivre ; car il étoit vieux : mais voyant que ses remontrances, quelque judicieuses qu'elles fussent, n'étoient point écoutées, il pensa plus que jamais à quitter l'épiscopat. Il commença dès-lors à ne plus fréquenter les assemblées qu'il voyoit pleines de confusion, prenant sa mauvaise santé pour prétexte de s'en absenter. Il changea même de maison, & quitta celle qui tenoit à l'Eglise où se tenoit le Concile, & qui étoit apparemment la maison épiscopale.

Il se retire de Constantinople, en 381.

XXIV. Les personnes les plus (*a*) affectionnées de son peuple ne doutant plus qu'il ne fût dans la disposition de les quitter, vinrent le trouver en le conjurant la larme à l'œil de ne pas les abandonner. Leurs larmes l'attendrirent, mais ne le fléchirent pas, & un nouvel incident le détermina tout-à-fait à quitter Constantinople. On appela au Concile les Evêques d'Egypte & de Macedoine, qui n'y avoient pas encore été appelés. Les premiers avoient à leur tête Timothée Evêque d'Alexandrie ; les autres Ascole de Thessalonique. Tous parurent également échauffés contre saint Gregoire, se plaignant qu'on n'avoit pas observé les Canons en l'ordonnant Evêque de Constantinople, lorsqu'il l'étoit déja d'un autre siege. C'étoit (*b*) alleguer contre lui des prescriptions qui n'étoient nullement raisonnables ; car, comme il leur fit remarquer, ces Canons n'étoient plus gueres en vigueur. D'ailleurs, il y avoit long-tems qu'il avoit quitté son siege de Sasimes ; & pour celui de Nazianze, il ne l'avoit gouverné qu'en qualité d'Evêque étranger. Mais ravi de (*c*) trouver l'occasion de se décharger d'un fardeau qu'il ne portoit qu'avec beaucoup de peine, il entra dans l'assemblée & dit que son plus grand desir étoit de contribuer à la paix & à l'union de l'Eglise. » Si mon » élection, ajouta-t-il, cause du trouble, je serai Jonas : jettez-moi » dans la mer pour appaiser la tempête, quoique je ne l'aye point » excitée. Si les autres suivoient mon exemple, tous les troubles » de l'Eglise seroient bientôt appaisés. Je suis assez chargé d'an- » nées & de maladies pour me reposer. Je souhaite que mon suc- » cesseur ait assez de zele pour bien défendre la foi. « Il sortit ainsi de l'assemblée, joyeux d'avoir rompu ses liens, mais fâché de

(*a*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 28.
(*b*) Ruffin. *lib.* 2. *cap.* 9.
(*c*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 29. 30.

quitter ſon peuple qu'il aimoit. Les Evêques quoiqu'un peu interdits de cette propoſition, l'accepterent plus facilement ce ſemble qu'ils ne devoient faire. L'Empereur au contraire eut beaucoup de peine à lui accorder ſon congé, mais il ne pût le refuſer aux inſtances qu'il lui en fit. » Vous ſçavez, dit-il à ce Prince, » combien c'eſt malgré moi que vous m'avez mis dans ce ſiege. » Accordez-moi de ceder à l'envie : Je ſuis odieux à tout le monde, même à mes amis, parce que je ne puis avoir égard pour » perſonne que pour Dieu. « Il y eut néanmoins des Evêques dans le Concile, qui n'étoient envieux ni de ſa vertu ni de ſon éloquence, qui ne purent ſouffrir de le voir ainſi abandonné, & qui ſçachant la réſolution que l'on prenoit de lui donner un ſucceſſeur, s'enfuirent de l'aſſemblée pour ne pas voir un autre ſur ſon ſiege. Avant que de le quitter, il prononça dans la grande Egliſe de Conſtantinople en preſence des Evêques du Concile ſa trente-deuxieme oraiſon, qu'il finit (*a*) en prenant congé de ſon Egliſe, de ſa chere Anaſtaſie & des autres Paroiſſes ; des ſaints Apôtres, dont les Reliques repoſoient dans l'Egliſe qui portoit leur nom : c'étoient celles de ſaint André, de ſaint Luc & de ſaint Timothée, que Conſtantius avoit fait apporter à Conſtantinople. Il prit auſſi congé de ſon trône même, de ſon Clergé, des Solitaires & des autres compagnies ſaintes, de l'Empereur & de toute la cour, des Heretiques mêmes qu'il exhorta à ſe convertir, de l'Occident & de l'Orient qui étoient en même-tems les cauſes & les miniſtres de la perſécution qu'il ſouffroit ; enfin des Anges tutelaires de ſon Egliſe, & de la Trinité ſacrée.

Teſtament de S Gregoire, en 381.

XXV. Il fit ſon teſtament avant que de ſortir de Conſtantinople, & d'en abdiquer l'épiſcopat : ce qui paroît, & par la qualité d'Evêque de l'Egliſe Catholique (*b*) de cette ville qu'il y prend dans le titre & dans la ſouſcription, & par le nom de ſept Evêques (*c*) qui ont ſigné ce teſtament comme témoins, dont aucun n'eſt de Cappadoce. Dans un manuſcrit il eſt daté du dernier jour de Decembre de l'an 381. mais il paroit qu'il y a faute dans cette date, & qu'on doit lire le 31. Mai, ou dire qu'il fut fait au plûtard dans le mois de Juin : puiſque ſaint Gregoire avoit quitté l'épiſcopat de Conſtantinople dès devant le mois de Juillet de la même année. Ce teſtament eſt ſelon toutes les formes du Droit Romain. Saint Gregoire (*d*) y inſtitue ſon heritier

(*a*) Nazian. orat. 32. *pag.* 527. 528.
(*b*) Idem, *tom.* 1. *pag.* 924. 927.
(*c*) Nazianz. *tom.* 1. *pag* 928.
(*d*) Ibid. *pag.* 925. & *ſeq.*

universel Gregoire, Diacre & Moine, qui l'avoit servi avec beaucoup d'affection, & qu'il avoit affranchi long-tems auparavant; mais il ordonne qu'après la mort de Gregoire, tous ses biens tant meubles qu'immeubles, seront donnés à l'Eglise de Nazianze pour l'entretien des pauvres du lieu. Le saint Evêque dit qu'il ne fait en cela qu'executer la volonté de son pere & de sa mere, qui avoient promis tous leurs biens aux pauvres, & que lui-même les leur avoit déja abandonnés sous la régie de trois administrateurs, Marcel Diacre & Moine, Gregoire son heritier, & Eustathe Moine à qui il avoit aussi donné la liberté. Il defend à ses niéces Eugenie & Nonne de troubler ni Gregoire son heritier, ni l'église de Nazianze, & déclare qu'il ne fait point état d'elles parce que leur vie étoit répréhensible. Il en use de même à l'égard de Melece, parce qu'il retenoit injustement une terre qui appartenoit à un nommé Eupheme. On ne doit pas être surpris que dans une piece aussi publique & aussi authentique qu'un testament, saint Gregoire ait parlé desavantageusement de ses proches; car il étoit necessaire de les nommer & de dire pourquoi il ne les mettoit point au rang de ses heritiers, autrement ils auroient pû contester le testament. Il s'excuse à Alypienne, qu'il nomme sa chere fille, de ce qu'il ne lui laisse rien de ses biens, parce qu'ils appartenoient aux pauvres. Il l'appelle sa fille, quoiqu'elle ne fût que sa niéce, & Melece qui l'avoit épousée, son gendre, apparemment parce qu'il l'avoit adoptée; car il est certain qu'il vécut toujours dans la continence. A l'occasion de la terre de Canotales, qu'il avoit ce semble achetée de saint Amphiloque, il appelle ce saint Evêque son très-reverend fils, & veut qu'on lui rende le contrat de vente qui étoit parmi ses papiers, sans doute parce que cette affaire avoit été rompue. Ce testament est signé en premier lieu de S. Gregoire, & ensuite à sa priere de S. Amphiloque, métropolitain d'Icone; de saint Optime, métropolitain d'Antioche en Pisidie; de Theodose, Evêque d'Ide dans la Lycaonie; de Theodule d'Apamée, surnommée *la Cibote*, en Pisidie; d'Hilaire d'Isaure en Lycaonie; de Themistius d'Adrianople en Pisidie; & de Cledonius, Prêtre d'Icone.

S. Gregoire revient à Nazianze, en 381. ou 382.

XXVI. De Constantinople saint Gregoire revint en (*a*) sa patrie, esperant y trouver le repos & pouvoir y vivre dans la retraite. Il demeura d'abord à Nazianze (*b*), ravi d'y revoir le peuple que son pere avoit garanti de l'Arianisme. Mais sa joie ne dura

(*a*) Nazianz. *carm*. 1. *pag*. 32.

(*b*) Nazianz. *carm*. 145. *pag*. 244.

qu'autant de tems qu'il ne connut pas la vraie ſituation de cette Egliſe depuis qu'il l'avoit quittée. Elle ſe trouvoit alors comme un vaiſſeau ſans pilote, & en proie aux Apollinariſtes qui s'étoient jetés ſur elle pendant la vacance du ſiége. Sozomene met un Evêque à Nazianze en 382. mais apparemment qu'il étoit mort lorſque ſaint Gregoire y arriva, puiſqu'il témoigne (*a*) lui-même qu'ayant tâché d'y établir pour Evêque un homme qui lui paroiſſoit capable de reſiſter aux tempêtes qui agitoient cette Egliſe, les Prêtres & le peuple s'oppoſerent à ſes bons deſſeins, & qu'il ne fut pas ſecondé par les Evêques avec qui il étoit d'ailleurs lié d'amitié, & qui avoient paru vouloir ſuivre ſa penſée. Il en témoigna ſon chagrin dans un poëme, où après avoir déploré les maux que les Apollinariſtes cauſoient à Nazianze, il avertit un Evêque qui regardoit ce deſordre avec mépris & negligeoit d'y apporter remede, qu'il ne ſe garantiroit pas de la maladie qu'il n'avoit pas ſoin d'éloigner de lui. Cependant à force d'inſtances il obtint qu'on y établiroit un Evêque, & le choix tomba ſur Eulalius, le même, comme l'on croit, dont le ſaint Evêque parle avantageuſement dans pluſieurs endroits de ſes écrits, qui avoit embraſſé la vie monaſtique & s'y étoit diſtingué par ſes vertus. Quoiqu'en cela ſaint Gregoire n'eût eu en vûe que le bien de cette Egliſe, on ne laiſſa pas d'en prendre occaſion de le calomnier: les uns diſoient qu'il avoit mépriſé (*b*) l'Egliſe de Nazianze; les autres qu'on lui avoit donné un ſucceſſeur malgré lui: ce qui l'obligea d'en écrire en ces termes à ſaint Gregoire de Nyſſe, qui étoit Evêque dans la même province. » (*c*) Que perſonne ne » me calomnie, comme ſi on avoit ordonné un autre Evêque » malgré moi; je ne ſuis ni ſi mepriſé, ni ſi haï: mais je les en ai » beaucoup priés parce que je ſuis déja comme mort, & que je » craignois le poids de cette Egliſe négligée. Je leur ai demandé » cette grace, qui ſans être contraire aux Canons, tendoit à mon » ſoulagement; & par vos prieres on a donné à cette Egliſe un » Paſteur digne de vous. Je le remets entre vos mains, le venera- » ble Eulalius, entre les mains duquel je ſouhaite de rendre l'eſ- » prit. Que ſi quelqu'un dit que du vivant de l'Evêque on ne de- » voit pas en ordonner un autre, qu'il ſçache que cela ne fait rien » contre moi; car tout le monde ſçait que j'ai été ordonné pour » Saſime & non pour Nazianze, quoique j'en aye reçu la con-

(*a*) Nazianz. *carm.* 145. *p.* 244. 245.
(*b*) Idem, *epiſt.* 222. *pag.* 909.
(*c*) Nazianz. *epiſt.* 42.

» duite

» duite pour un tems, comme étranger, par respect pour mon » pere & pour ceux qui m'en prioient.

XXVII. Avant l'élection d'Eulalius, il s'étoit retiré dans la terre d'Arianze qu'il avoit heritée de son pere. Après cette élection il y fit une seconde retraite, où jouissant (*a*) d'une paix & d'une tranquillité parfaite, il menoit une vie de philosophe, qui ne l'empêchoit pas toutefois de s'interesser (*b*) aux maux de toute l'Eglise, & de celle de Constantinople en particulier. On y tint un nouveau Concile en 382. & il y fut invité (*c*) par l'Empereur Theodose : mais il s'excusa d'y aller sur divers prétextes, entre autres sur une maladie qui le réduisoit presque toujours à l'extrémité & ne lui permettoit pas de disposer de lui-même ; & pour marquer que le refus qu'il faisoit d'aller à Constantinople ne venoit d'aucune indifference pour cette Eglise, il écrivit (*d*) à diverses personnes de qualité, pour les prier d'employer leur soin & leur crédit à empêcher que le Concile qui se devoit tenir ne produisît de nouveaux troubles, qui seroient d'autant plus dangereux que les Heretiques pourroient en tirer avantage.

Sa retraite à Arianze, en 383.

XXVIII. Il avoit dans le lieu de sa retraite à Arianze (*e*) un jardin, une fontaine, quelques arbres qui lui donnoient du couvert, & c'étoit-là ce qui faisoit toutes ses délices. Il y (*f*) mortifioit son corps par les jeûnes, par les larmes qu'il versoit en abondance, par les veilles, par les prieres qu'il faisoit à genoux, menant (*g*) la vie austere d'un moine, & renonçant (*h*) à tous les plaisirs du monde. » Je vis, dit-il, parmi les rochers & les » bêtes farouches. Ma demeure est une caverne, où je passe ma » vie tout seul. Je n'ai qu'un seul habit, & n'ai ni souliers ni feu. » Je ne vis que de l'esperance. Je suis le rebut & l'opprobre des » hommes. Je ne couche que sur la paille : je me couvre d'un sac. » Mon plancher est tout trempé des larmes que j'y répans conti» nuellement. « Toutes ces austerités ne le mettoient pas à couvert des combats de l'esprit (*i*) contre la chair. Les principales armes qu'il employoit pour en sortir victorieux étoient la priere, la confiance en Dieu, & la fuite des objets qui pouvoient donner occasions à la révolte des sens contre l'esprit. Il s'occupoit (*k*) aussi à écrire pour la défense de la foi, & il le faisoit en vers, sçachant

Ses occupations pendant sa retraite. Sa mort, vers l'an 389.

(*a*) Nazianz. *epist.* 73.
(*b*) Idem, *orat.* 46. *pag.* 721.
(*c*) Idem, *epist.* 55. & 50. & 76.
(*d*) Idem, *epist.* 71. 72 & 133.
(*e*) Idem, *carm.* 60. *pag.* 138.
(*f*) Nazianz. *carm.* 60. *pag.* 138.
(*g*) Hieronym. *in catal. cap.* 117.
(*h*) Nazianz. *carm.* 5. *pag.* 70.
(*i*) Idem, *carm.* 58. *pag.* 136.
(*k*) Idem, *carm.* 147. *pag.* 249.

qu'une partie de l'Ecriture étoit composée en cette maniere dans tout le texte original, & pour opposer (*a*) des poesies utiles & pieuses à celles d'Apollinaire qui attiroit beaucoup de monde par ses vers. Saint Gregoire mourut vers l'an 389. âgé de soixante ou soixante-un ans, trois ans avant que saint Jerôme (*b*) composât son Catalogue des Auteurs Ecclesiastiques; ce qu'il fit en 392. Suidas (*c*) dit qu'il passa l'âge de quatre-vingt-dix ans, & met sa mort en la troisieme année de Theodose, c'est-à-dire, en 391. Mais nous aimons mieux nous en tenir à ce qu'en dit saint Jerôme, qui ayant été disciple de ce Saint, devoit sçavoir mieux qu'un autre ce qui regardoit son maître.

Son éloge. XXIX. Son éloquence, son sçavoir & sa pieté l'ont rendu trop celebre dans toute l'Eglise, pour qu'il soit besoin de marquer en particulier ceux qui ont fait son éloge. Il a été appellé un (*d*) vase d'élection, un puits profond de science, la bouche de Jesus-Christ: un Evêque (*e*) d'un grand nom, d'une réputation illustre, connu par tous ses écrits pleins de grace: un témoin authentique de la verité orthodoxe: une lumiere (*f*) éclatante de science & de doctrine: un docteur admirable de la vraie foi, qui bien que mort depuis long-tems, vit néanmoins par son authorité & par sa foi. Constantin Porphyrogenete fit apporter son corps de Nazianze à Constantinople vers l'an 950. passa le détroit (*g*) pour venir au-devant de ses Reliques, les porta lui-même en le repassant & les mit dans son palais, d'où elles furent quelque tems après portées solemnellement par les Evêques, suivis de l'Empereur & du Patriarche, dans l'Eglise des Apôtres, placées dans le Sanctuaire près de celles de saint Chrysostome, & enfermées dans une chasse d'argent.

(*a*) Gregor. *in vita pag.* 33.

(*b*) Hieronym. *in catal. cap.* 117.

(*c*) Suidas, *tom.* 1. *pag.* 627.

(*d*) *Quoniam autem Deo dante voti compotes quantum licuit, facti sumus, electionis vase invento & puteo profundo, dico autem Christi os Gregorium.* Basil. *epist.* 8. *p.* 81.

(*e*) *Sed non tibi deerit magni nominis & famâ celeberrimâ illustris Episcopus etiam de partibus Orientis, cujus eloquia ingentis merito gratiæ, etiam in linguam latinam translata usquequaque claruerunt. Sedeat ergo cum istis Patribus etiam sanctus Gregorius ..... audi ergo quid dicat:* Imago, *inquit*, Dei, labem corporeæ inundationis expurget, &c. ..... *an tibi parva in uno Gregorio Episcoporum Orientalium videtur auctoritas? Est quidem tanta persona, ut neque ille hoc nisi ex fide Christiana omnibus notissima diceret, nec illi eum tam clarum haberent atque venerandum, nisi hæc ab illo dictæ ex regula notissimæ veritatis agnoscerent.* Aug. *lib.* 1. *contra Jul. cap.* 5. *p.* 504. *&* 505. *tom.* 10.

(*f*) *Gregorius splendidissimum scientiæ ac doctrinæ jubar: qui cum olim jam vita functus sit, etiam nunc tamen auctoritate ac fide vivit, & cùm olim jam corpore absit ab Ecclesiis, tamen voce ac magisterio non recedit .... admirabilis fidei doctor.* Cassian. *lib.* 7. *de Incarnatione, cap.* 28.

(*g*) Bolland. 9. *Maii*, *pag.* 770.

XXX. Les discours de saint Gregoire sont la plus grande partie des écrits que nous avons de lui. Il écrivit aussi un grand nombre de lettres à diverses personnes, & plusieurs poëmes, tous assez courts. C'est là où l'on découvre ses vrais sentimens. Mais on lui a quelquefois attribué des ouvrages qui ne sont point de lui, comme le commentaire sur Ezechiel, la paraphrase sur l'Ecclesiaste, la lettre à Evoque, & deux traités que nous n'avons qu'en latin, qui font la quarante-neuvieme & la cinquantieme Oraisons. Ses écrits.

ARTICLE II.

Des Oraisons ou Discours de Saint Gregoire.

§ I.

Son premier & son second Discours.

I. LE discours que l'on a mis à la tête de tous ceux que nous avons de saint Gregoire, ne fut fait que quelques jours après le quarante-unieme, intitulé: *Sur la fête de Pâques.* Mais on l'a mis le premier de tous, à cause de l'importance de la matiere qui y est traitée, qui est celle du Sacerdoce & des dispositions qu'on doit y apporter. Saint Augustin (*a*) en cite divers fragmens, & on le trouve cité par Facundus (*b*), par saint (*c*) Euloge d'Alexandrie, & par Leonce (*d*) de Bysance. Il se trouva engagé à faire ce discours par le rang qu'il tenoit dans l'Eglise. Il sçavoit que plusieurs avoient blâmé sa retraite, l'accusant (*e*) d'avoir du mépris pour les Ordres, ou d'aspirer à un plus haut degré que la Prêtrise. Pour les détromper, & empêcher que sa conduite ne fût à personne un sujet de scandale, il crut devoir traiter à fond la dignité, les devoirs & les perils du Sacerdoce; à rendre des raisons solides de ce qu'il l'avoit fui, de sa fuite après l'avoir reçu, & de ce qu'enfin il étoit revenu en faire les fonctions. On le met après Pâques de l'an 362. Premier discours de saint Gregoire touchant le Sacerdoce, en 362.

II. Saint Gregoire le commence par reconnoître qu'il y a dans l'Eglise une subordination établie de Dieu, suivant laquelle les uns sont soumis, les autres préposés pour gouverner; & que cette Analyse de ce discours. Tom. I. pag. 1. edit. Paris. an. 1609.

(*a*) Augus. *lib.* 2. *in Julian. cap.* 3. & *lib.* 6. *oper. imperfect. cap.* 14.
(*b*) Facund. *lib.* 11. *cap.* 8.
(*c*) *Apud* Phot. *cod.* 230.
(*d*) Leont. *in Nestor. & Eutych. lib.* 1. *pag.* 975.
(*e*) Nazianz. *orat.* 1. *pag.* 1. 2. 3.

ſubordination eſt utile & neceſſaire, non ſeulement pour la correction des pecheurs & les ramener au bon chemin ; mais auſſi pour la beauté de l'Egliſe, qui ſe trouveroit défigurée, ſi elle étoit ſans Paſteur, ſans Sacerdoce, ſans Sacrifice, & hors d'état de rendre à Dieu le culte myſtique & ſublime, qui eſt la plus grande & la plus auguſte fonction du Chriſtianiſme. Il dit que s'il a fui le Sacerdoce, ce n'a point été par le chagrin de ne s'être pas vû élevé à un degré plus haut. » Je connois trop, ajoute-t-il, » la grandeur de Dieu & la baſſeſſe de l'homme, pour ignorer » que le plus grand honneur qui puiſſe arriver à une créature, c'eſt » d'approcher de la Divinité, de quelque maniere que ce ſoit. » Mais il rejette la cauſe de ſa fuite, ſur ce qu'on l'avoit appelé au miniſtere ſans ſon conſentement ; ſur ſon amour de la vie ſolitaire dont il avoit déja goûté les douceurs, & ſur la crainte de ſe voir replongé dans l'embarras des affaires du ſiecle ; enfin ſur la difficulté qu'il y a à bien uſer de l'autorité que la Loi de Dieu donne aux Prêtres. Il entre dans le détail de leurs obligations, & met pour principale celle de donner bon exemple aux autres. » Il faut, dit-il, qu'il n'y ait en eux aucun endroit » foible, afin que de quelque côté qu'on les regarde, ils paroiſſent un or pur & ſans alliage ; le moindre de tous les défauts » étant capable, en eux, de cauſer la perte de ceux qui leur ſont » ſoumis. Ce n'eſt pas aſſez qu'ils ſoient venus à bout de détacher » des cœurs la ſemence des vices, ils doivent y ſemer la vertu, » ſe rendre plus recommandables par leur probité que par leur » rang ; ne mettre aucune borne à leur pieté, ne pas croire faire » beaucoup s'ils la pouſſent plus loin que le commun du peuple, » & la regler non ſur le modele des perſonnes vertueuſes, mais » ſur les maximes établies dans la Loi de Dieu.

Vertu neceſſaire dans un Prêtre.

Maximes pour la conduite des ames.

III. Il paſſe enſuite à la maniere de conduire les ames, qu'il regarde comme l'art des arts & la plus ſublime de toutes les ſciences. Rien en effet de plus difficile que de connoître & de guérir les mœurs, les inclinations & le penchant des hommes. Ennemis de leur ſalut ils déguiſent, ils excuſent, ils défendent leurs déſordres. La difference d'état, de ſituation, d'âge, de ſexe, de caractere d'eſprit, exigent differentes methodes dans la conduite des ames : on ne doit pas prétendre gouverner un homme comme une femme ; les perſonnes mariées, comme celles qui vivent dans le célibat ; ceux qui ont l'eſprit content, comme ceux qui ſont dans la triſteſſe ; les eſprits groſſiers, comme ceux qui ont plus de délicateſſe. Il y a des lâches qu'il faut exciter par de

vives exhortations; des fervens dont on doit moderer le zele. Il est utile de louer les uns, & de corriger les autres, soit en public, soit en particulier; mais la difficulté est de bien prendre son tems avec les lâches, pour ne pas tout gâter: car il en est à qui une réprimande faite en public ou sans ménagement, fait perdre toute retenue, qui au contraire se corrigent plus aisément si on les reprend en secret. Il s'en trouve d'autres qu'il faut suivre pas à pas pour examiner jusqu'à leurs moindres démarches, parce qu'ils ont grand soin de les cacher; il est besoin à leur égard de dissimuler quelquefois leurs défauts, depeur qu'en les reprenant sur tous, on ne les jette dans le desespoir. Il en faut traiter d'autres de telle maniere, que sans se fâcher on leur témoigne de la colere, & qu'on paroisse les mépriser sans toutefois avoir du mépris pour eux, & de douter de leur salut sans les jetter dans le desespoir. Enfin saint Gregoire veut que l'on use de rigueur ou de douceur suivant les differentes circonstances, à peu près comme dans les maladies du corps, où un régime convenable à un malade aigriroit le mal d'un autre. Telles étoient les difficultés qu'il prévoyoit dans la direction des ames, dont la fin, selon lui, est de les enlever au monde pour les attacher à Dieu.

Doctrine necessaire pour la direction des ames.

IV. Il demande encore dans un Prêtre la doctrine necessaire pour instruire de la verité de nos dogmes ceux qui sont sous sa conduite, pour leur donner la connoissance de l'un & de l'autre monde, de l'esprit & de la matiere, des Anges & des démons, de la Providence qui connoît & regle tout, de la maniere dont l'homme a été créé, du mystere de sa résurrection, de la difference des deux Testamens, des deux Avenemens de Jesus-Christ, de son Incarnation, de sa Mort, de sa Resurrection, du Jugement dernier, & particulierement de ce qui regarde la sainte Trinité. C'est que les erreurs d'Arius & de Sabellius rendoient alors cette matiere difficile; & il y avoit à craindre qu'en voulant établir l'unité de nature dans le Pere, le Fils & le Saint-Esprit, ou faire sentir la distinction & la réalité des Personnes, on ne donnât dans des erreurs opposées. Ce n'est pas même assez à un Evêque d'avoir de la science, il doit dans ses instructions se conformer au génie d'un chacun, nourrir les uns du lait, c'est-à-dire, des sciences les plus simples & les plus communes; donner aux autres une nourriture plus forte, c'est-à-dire, ce qu'il y a de plus sublime dans la sagesse, parce qu'ils ont un long usage de discerner le vrai d'avec le faux. Saint Gregoire desapprouve la

conduite des orateurs mercenaires & complaisans qui s'accordant aux caprices de leurs auditeurs, s'étudient à flatter leurs passions, & ne s'inquiétent que de rendre leur nom celebre, sans s'appercevoir qu'ils causent la perte des ames simples dont Dieu leur demandera un compte severe.

Age convenable pour enseigner les autres.

V. Il s'étonne que le ministere de la parole étant d'une si grande importance, on n'ait pas encore fixé l'âge auquel on pouvoit le confier, comme on l'avoit fixé chez les Hebreux à vingt-cinq ans passés pour la lecture de certains livres; & fait voir combien il étoit dangereux d'admettre à cette fonction de jeunes gens, qui n'ayant qu'une connoissance superficielle des divines Ecritures, vouloient passer pour des maîtres habiles & consommés dans les sciences; sans s'être même lavés auparavant des taches & des ordures du peché. Il rapporte les menaces que l'Ecriture fait aux mauvais Pasteurs; les châtimens dont Dieu a quelquefois puni leurs fautes; les regles de conduite qui leur sont prescrites dans les Livres saints, en particulier celles de saint Paul aux Evêques & aux Prêtres: à quoi il ajoute que pour un ministere si important, ce n'est pas trop d'attendre l'extrême vieillesse: un défenseur de la verité ne pouvant être formé dans un jour comme une statue: lui qui doit converser avec les Anges, glorifier Dieu avec les Archanges, partager le Sacerdoce avec Jesus-Christ, réformer la créature, la former pour le Ciel. » Je n'ignorois pas, » dit-il, que personne n'est digne d'offrir le Sacrifice au Seigneur » en qualité de Pontife, à moins que de s'être rendu une hostie » vivante & sainte, & de s'être mis en état de lui plaire par le » sacrifice & la contrition du cœur. Pouvois-je avec ces connois» sances m'hazarder de prendre l'habit & le nom de Prêtre, & » d'offrir le Sacrifice qui est le symbole des plus sublimes myste» res? Ne falloit-il pas auparavant purifier mes mains par la prati» que des bonnes œuvres; accoutumer mes yeux à ne regarder » la créature que par rapport au Créateur; rendre mes oreilles » dociles à la sainte doctrine & aux maximes de la sagesse; mettre » le Saint-Esprit dans ma bouche, sur ma langue & sur mes le» vres, pour me disposer à expliquer ses mysteres & ses dogmes, » & à chanter ses divines louanges; fixer mes piés sur la pierre, » afin que tous mes pas tendissent vers Dieu sans s'écarter jamais; » rendre enfin tous mes membres des armes de la justice, après » avoir secoué le joug de la mort? Un homme, continue-t-il, » peut-il souffrir tranquillement qu'on le mette à la tête du trou» peau de J. C. sans s'y être préparé par la méditation de la parole

» de Dieu, sans avoir acquis l'intelligence des divines Ecritures & » se les être fortement inculquées ; sans être entré dans ces tresors » inconnus à la multitude, & y avoir puisé des richesses qui le » mettent en état d'enrichir les autres ? « Il dit que se jugeant au-dessous de cette perfection, il avoit crû devoir laisser aux autres les fonctions du ministere ecclesiastique.

Raisons qu'avoit S. Gregoire de fuir le Sacerdoce, & de s'y soumettre.

VI. Il en allegue encore pour raisons le triste état où se trouvoit l'Eglise, tant par les heresies qui la déchiroient, que par les divisions dont elle étoit agitée à l'occasion de quelques questions frivoles & de nulle utilité, ce qui la rendoit l'objet de la raillerie des Payens ; & enfin les dangers qui sont en plus grand nombre dans un état tel que le Sacerdoce, que dans une vie privée. Celles qu'il eut de se soumettre & de revenir à Nazianze après avoir reçu la Prêtrise, furent l'amour qu'il avoit pour les peuples de cette ville, l'empressement qu'ils avoient témoigné de le revoir ; l'inquiétude de sentir son pere & sa mere affligés de sa retraite ; l'obligation de les assister dans leur vieillesse. Il fut encore engagé par l'exemple de Jonas, qui après avoir fuï ou pensé fuir de devant la face du Seigneur, vint enfin à Ninive executer ses ordres. » L'obéissance en ces sortes d'occasions soutient, dit saint Gre- » goire, ceux qui n'entrent qu'avec crainte dans le ministere ; & » Dieu par sa bonté récompensant leur foi & leur confiance en » lui, les rend de parfaits Evêques. Mais je ne vois pas, ajoute- » t-il, ce qui peut rassurer, lorsqu'on se met en danger de desobéir ; » & il y a lieu de craindre qu'en nous demandant compte des » ames confiées à nos soins, nous n'entendions ces paroles : *Je vous redemanderai leurs ames ; & comme vous m'avez dédaigné jusqu'à ne vouloir pas être les chefs de mon peuple, je vous rejetterai pour n'être pas votre Roi. Vous n'avez point été dociles à ma voix, vous avez été rebelles & desobéissans, je ne ferai aucune attention à vos prieres & je ne vous exaucerai point.* » A Dieu ne plaise que » nous entendions ce reproche de la part du juste Juge ; ne nous » reposons pas tellement sur sa misericorde, que nous ne redou- » tions sa justice. « Saint Gregoire déclare néanmoins qu'il ne blâme ni la timidité de ceux qui ont balancé avant que de se soumettre, ni la promptitude des autres qui ont accepté sans hesiter l'emploi qu'on leur a offert ; parce que les uns ont été étonnés de la grandeur du ministere, & que les autres ont obéi, persuadés que celui qui les appeloit ne manqueroit pas de les secourir. Isaïe obéit sur le champ ; Jeremie s'excusa sur sa grande jeunesse, & n'osa faire les fonctions de Prophéte qu'après avoir été rassuré

par les promesses de Dieu, & reçu de lui des graces qui suppléerent à la foiblesse de son âge. Il finit son discours en disant à son pere qui étoit present : » Vous voyez un fils parfaitement » obéissant, & qui se soumet à votre autorité plutôt pour l'amour » de Jesus-Christ que par la crainte des loix humaines. Puisque » je vous donne une preuve de mon obéissance, rendez-moi » votre benediction, soutenez-moi de vos prieres, servez-moi » de guide par vos discours, fortifiez-moi de votre esprit; *car la* » *benediction du pere affermit la maison du fils.*

Eccl. 3. 11.

Second discours de saint Gregoire. Ce qu'il contient. page 46.

VII. Le discours suivant est déplacé, & il devroit faire la premiere partie de celui dont nous venons de parler. On l'a intitulé : *A ceux qui l'avoient appelé & qui ne vinrent point le trouver depuis qu'il eut été fait Prêtre.* Pour entendre ce titre, il faut observer que les Fideles de Nazianze avoient témoigné beaucoup d'empressement de revoir saint Gregoire & de le retirer de sa solitude. Il revint, & le jour même & le lendemain de son retour, qui étoit la fête de Pâques, il leur fit un discours, auquel peu de personnes se trouverent. Jugeant par-là que leur grand zele s'étoit rallenti dans un moment, & que sa presence leur faisoit moins de plaisir que son absence ne leur avoit causé de chagrin; il se plaignit de ce changement lorsqu'ils furent revenus, il leur représenta en des termes très-forts & pleins de tendresse, combien il est douloureux de se voir negligé des personnes que l'on aime & que l'on estime. Il leur explique la parabole des conviés qui s'excuserent sur divers prétextes de venir au festin du Pere de famille. Puis passant des reproches aux louanges, il félicite Gregoire son pere sur la beauté & la richesse de son troupeau. Il compare la ville de Nazianze à celle de Bethléem, à cause de la pureté de sa foi; car on n'y mesuroit point la divinité comme faisoient les Ariens, qui voulant trop élever une personne au-dessus de l'autre, les deshonoroient toutes également, confondoient & détruisoient toutes choses: mais on y rendoit au Pere les honneurs qu'il merite; on y croyoit que le Fils est consubstantiel à son Pere, & que le Saint-Esprit est égal au Pere & au Fils. Il donne aux Fideles de Nazianze qu'il appelle son champ, sa vigne & ses entrailles, cet avis important, que ce n'est pas en parlant beaucoup de Dieu qu'on fait paroitre sa pieté, mais en gardant sa Loi; qu'il est plus à propos de se laisser instruire de ce qui regarde la Divinité, que d'en instruire les autres; qu'il faut laisser aux Docteurs le soin d'examiner à fond les mysteres, & s'appliquer aux bonnes œuvres, dont la pratique attire les lumieres du S. Esprit.

§. I I.

Des deux Discours contre Julien.

I. JUlien l'*Apostat* étant mort le vingt-septieme de Juin de l'an 363. les Payens tâcherent de s'en consoler par de vains éloges qu'ils lui donnerent. Libanius (*a*) entre autres employa son éloquence à déplorer dans deux discours cet accident, qu'il disoit si funeste à la philosophie & à l'idolâtrie. Mais plus les Payens paroissoient sensibles à la perte de cet adorateur des démons, plus les Chrétiens avoient de joie de se voir délivrés d'un persécuteur aussi dangereux que Julien. Ils la témoignoient par-tout, dans les Eglises, dans les Oratoires des Martyrs; & jusques dans les theâtres le peuple insultoit à sa mémoire. Ce fut dans cette occasion que S. Gregoire qui l'avoit connu, crut devoir le dépeindre selon toutes ses couleurs, afin que l'horreur que l'on auroit de ses crimes, & le récit des châtimens dont Dieu les avoit punis, empêchassent les autres de tomber dans de pareils excès. Dans les deux discours que nous avons de lui sur ce sujet, il (*b*) parle au nom de S. Basile de même qu'au sien: ce qui donne lieu de croire qu'ils les avoient travaillés ensemble; & il paroît en effet qu'aussi-tôt après la mort de ce prince, saint Gregoire alla voir saint Basile dans sa solitude du Pont. Quoiqu'ils paroissent avoir été faits pour être prononcés devant le peuple, & qu'ils ayent tous les mouvemens qui conviennent à des harangues, il est néanmoins à croire qu'il ne les rendit publics que par écrit, car ils ne finissent point par la glorification qui termine ordinairement les discours qu'il faisoit en présence du peuple. Saint Jerôme (*c*) les appelle un livre contre Julien. Mais le Prêtre (*d*) Gregoire & Socrate (*e*) les qualifient discours. Celui-ci cite un endroit du deuxieme. Comme le style en est très-élevé, âcre & vehement, & qu'il y entre beaucoup de science prophane & étrangere, on en infere (*f*) que saint Gregoire étoit encore jeune lorsqu'il les composa & nouvellement revenu d'Athenes, c'est-à-dire, depuis environ huit ans. Car on ne peut pas les mettre avant l'an 363. puisqu'ils sont posterieurs à la mort de Julien.

Discours de S. Gregoire contre Julien l'Apostat, en 363.

II. Après un exorde des plus pompeux dans lequel il demande

Analyse du

(*a*) Liban. *orat.* 9. & 10.
(*b*) Nazianz. *orat.* 4. *pag.* 132.
(*c*) Hieronym. *in catal. cap.* 117.
(*d*) *In vita* Gregor. *pag.* 12.
(*e*) Socrat. *lib.* 3. *cap.* 23.
(*f*) Not. *tom.* 2. *pag.* 247.

premier discours contre Julien. Pag. 49.

l'attention de tous les peuples, des Anges mêmes, qui, dit-il, ont exterminé le tyran, du génie de Constantius, & des Empereurs morts dans la profession du Christianisme, saint Gregoire consacre à Dieu son discours, comme un monument d'actions de graces d'avoir délivré l'Eglise de son persécuteur; comme un nouveau genre de vengeance contre cet ennemi des Chrétiens, croyant qu'il pouvoit avec justice venger par l'éloquence même l'outrage que Julien avoit fait aux sciences & aux belles lettres, en défendant aux Chrétiens de les étudier. Saint Gregoire tourne en ridicule l'Edit que ce Prince publia sur ce sujet dès le commencement de son empire; & pour faire voir que les Puissances de la terre ne peuvent rien contre Dieu, que tout est fixe & arrêté à l'égard de la Providence, quelque contrarieté qui paroisse dans la disposition des choses, il dit d'après le Prophéte Amos, que Dieu fait & change tout, que l'ombre devient une lumiere éclatante entre ses mains, & qu'il change le jour en tenebres nocturnes. C'étoit pour faire comprendre à ses auditeurs, que si quelquefois l'impie, comme Julien, s'éleve au-dessus des cédres, dans un moment on le voit réduit à la derniere misere, & que Dieu sçait quand il lui plaît détruire la domination que les impies avoient usurpée sur les justes. Il vient ensuite aux mœurs de Julien, & passant sous silence un grand nombre de crimes par lesquels il étoit parvenu comme par degrés à cet excès d'impieté dont il faisoit profession, il ne s'attache qu'à ceux qui étoient publics & connus de tout le monde. Il met de ce nombre son apostasie & sa révolte contre Constantius, qui non-seulement lui avoit sauvé la vie, mais qui avoit encore pris soin de son éducation, & qui l'avoit associé à l'empire. Il raconte que Julien & Gallus son frere s'étant mis au rang des Lecteurs, persuadés que cette charge ne contribueroit pas peu à leur gloire, ils entreprirent de bâtir de concert une Eglise en l'honnneur des Martyrs. L'ouvrage de Gallus qui avoit un zele sincere pour la pieté, fut achevé en peu de tems; au lieu que celui de Julien, qui sous une apparence de douceur & de probité cachoit une ame noire, n'avançoit point. La terre renversoit les travaux de chaque jour, ne voulant point soutenir les fondemens qu'avoit jettés cet hypocrite. » C'étoit, dit saint Gregoire, un pronostic de l'orgueil & » de l'insolence de Julien, & des outrages qu'il devoit faire aux » Martyrs, & aux Temples dédiés à l'honneur des Saints.

Impicté de Julien.

III. Devenu son maître depuis que Constantius eut associé Gallus à l'empire, il s'appliqua à toutes les sciences les plus pernicieu-

ses, à l'astrologie judiciaire & à la magie. Mais son frere ayant perdu la vie avec l'empire, il prit sa place, sans heriter de sa pieté. Saint Gregoire s'éleve avec feu, mais avec respect, contre Constantius, d'avoir associé Julien à l'empire; il l'excuse toutefois sur ce qu'il avoit été surpris par la pieté apparente de Julien; sur ce qu'ayant une ame droite, il n'avoit pas soupçonné aisément que ce jeune Prince fût dans le desordre; sur ce qu'il avoit lieu d'esperer de l'adoucir en le comblant d'honneur; & enfin sur les regrets qu'il témoigna en mourant de laisser un pareil successeur. Il reproche à Julien d'avoir voulu effacer dans un sang impur le caractere que le Batême lui avoit imprimé, opposant à ce saint mystere une ceremonie abominable; & d'avoir rempli la cour imperiale de sacrifices & de sacrificateurs. On raconte qu'un jour lorsqu'il sacrifioit, on vit la figure d'une Croix couronnée sur les entrailles de la victime; ce qui remplit d'inquietude & d'horreur les assistans, qui reconnurent le pouvoir de nos Mysteres: mais Julien le prit à bon augure croyant que nous étions perdus. Une autrefois étant descendu avec un magicien dans une espece de caverne inconnue à tout le monde pour consulter les démons, il entendit des voix effroyables & vit des spectres de diverses figures: dans la crainte dont il fut saisi tout-à-coup, il fit le signe de la Croix, qui eut son effet: les démons s'enfuirent, sa peur se dissipa, il reprit sa premiere audace, poursuivit son dessein; la même crainte le saisit de nouveau; il eut recours au même remede, & les démons s'enfuirent une seconde fois. Pag. 51.

IV. Saint Gregoire traite d'aveuglement le dessein que Julien avoit de dérober aux Martyrs l'honneur que procure le martyre, comme s'il eût pû empêcher qu'on reconnût pour qui les Chrétiens souffroient, & par quel motif ils souffroient; & d'abolir même le Christianisme, quoique répandu dans tout l'Univers. » De quel caractere êtes-vous revêtu, lui dit ce Pere, pour vous » élever contre l'heritage de Jesus-Christ qui ne finira jamais, » quand bien même on l'attaqueroit avec plus de fureur encore » que vous ne faites? Il subsistera & croîtra toujours: les oracles » des Prophétes, les prodiges que nous voyons m'en répondent. » Dieu est l'auteur de cet heritage, il en a fait part à l'homme, la » Loi en étoit la figure, Jesus-Christ l'a renouvellé, les Apôtres » l'ont affermi, les Evangelistes ont achevé de le perfectionner. » Osez-vous opposer vos abominations au sacrifice de Jesus-» Christ, le sang des taureaux à son sang qui a purifié le monde? » Opposerez-vous la guerre à la paix? Leverez-vous les mains

Il conçoit le dessein d'abolir le Christianisme.

Pag. 73. 76.

Avantages de la religion Chrétienne.

» contre celles qui ont été percées de cloux à cause de vous ?
» Dresserez-vous un trophée contre la Croix ? Vous revolterez-
» vous contre la Resurrection ? Empêcherez-vous que les Martyrs
» honorent le premier Martyr ? Voulez-vous le persécuter après
» Herode, le trahir après Judas ? « Saint Gregoire releve les avantages du Christianisme par la force de la prédication de l'Evangile, qui n'étant que folie en apparence, a confondu les sages & s'est répandu dans toute la terre ; par le courage des Martyrs, de Jean, de Pierre, de Paul, de Jacques, d'Etienne, de Luc, d'André, de Thecle, & de tant d'autres qui pour la défense de la verité ont resisté au fer, au feu, aux bêtes feroces, aux tyrans, aux persécutions qu'ils ont souffertes avec joie de peur de trahir la verité. Voilà pourquoi on leur a fait tant d'honneur, & consacré des fêtes à leur mémoire. Ce sont eux qui chassent les démons, qui guérissent les malades, qui apparoissent, qui prédisent l'avenir. Leurs corps ont autant de pouvoir que leurs saintes ames, soit qu'on les touche, ou qu'on les honore ; les moindres goutes de leur sang, les moindres marques de leurs souffrances ont autant de pouvoir que leurs corps, & les instrumens de leurs supplices font des miracles. » Jettez les yeux, « ajoute-t-il, en parlant des Solitaires, dont il oppose les vertus à celles des philosophes, des guerriers, & des autres grands hommes de l'antiquité prophane, » jettez les yeux sur ces gens qui manquent de tout, dont
» le corps est sec & usé pour être plus en état d'approcher de Dieu.
» Ils couchent à terre, & ils ne se lavent point les piés : ces hom-
» mes si humbles, qui sont au-dessus de toutes les choses humai-
» nes ; qui sont libres jusques dans les fers : ces hommes, que la
» mortification rend immortels, qui s'unissent à Dieu en se dé-
» truisant eux-mêmes, qui ne sçavent ce que c'est que l'amour
» prophane, & qui sont brulés de l'amour divin. Ce sont des sour-
» ces de lumieres qui répandent leurs rayons de toutes parts,
» leurs chants imitent la psalmodie des Anges ; ils passent les nuits
» entieres à louer Dieu, leur esprit est comme ravi en Dieu avant
» que la mort le détache de leurs corps ; quoiqu'ils soient très-
» purs, ils se purifient sans cesse ; ils sont dans des cavernes com-
» me dans le Ciel ; quoiqu'on les foule aux piés ils triomphent ;
» leur nudité est extrême, mais ils sont revêtus de l'incorruptibilité ;
» leur solitude leur tient lieu d'une grande assemblée. Ils renoncent
» à tous les plaisirs mondains, mais ils goutent des douceurs qu'on
» ne peut décrire ; les larmes qu'ils répandent servent à effacer les
» pechés du monde ; leurs mains qu'ils levent au Ciel pendant

» leurs prieres, éteignent les flammes, adouciſſent la ferocité des » bêtes, émouſſent le fil des épées, mettent les armées en fuite & » arrêteront enfin quelque jour le cours de votre impieté. « Il oppoſe encore à ceux qui s'étoient le plus diſtingués chez les Payens par la doctrine & par la vertu, une multitude infinie de Chrétiens vertueux de tout ſexe & de toute condition diſperſés par tout l'Univers. » Non-ſeulement, dit-il, des perſonnes de baſſe extrac» tion, accoutumées au travail & à la frugalité par le malheur de » leur naiſſance; mais des plus riches & des plus nobles, embraſ» ſent, pour imiter Jeſus-Chriſt, des ſouffrances qui leur ſont nou» velles, & pratiquent la vertu ſans diſcourir, perſuadées que la » pieté ne conſiſte pas dans les paroles, mais dans les effets. » Pour faire ſentir davantage l'extravagance de Julien, & montrer qu'il raiſonnoit en mauvais politique, lorſque conſiderant que les perſécutions précedentes n'avoient pas excité de grands troubles dans l'état, il en concluoit que celle qu'il faiſoit aux *Galiléens*, c'eſt ainſi qu'il appeloit les Chrétiens, ne ſeroit pas non plus d'une dangereuſe conſéquence pour l'état, S. Gregoire a ſoin de faire remarquer que dans les premieres perſécutions peu de gens connoiſſoient la verité, & que notre doctrine n'avoit pas encore tout ſon éclat; au lieu que dans le ſiecle de Julien elle s'étoit étendue, & elle avoit pris le deſſus : en ſorte que vouloir alors changer la religion Chrétienne, ce n'étoit rien moins entreprendre que d'ébranler la puiſſance Romaine & mettre en péril tout l'empire. Il fait paſſer pour puérile la démarche que fit Julien au commencement de la perſécution, en donnant un Edit qui portoit qu'à l'avenir les Chrétiens s'appeleroient *Galiléens* : comme ſi en changeant de nom, nous euſſions changé nos mœurs & rougi de porter le nom de Galiléen, tandis que nous ne pouvons ignorer que notre Sauveur lui-même qui a créé le monde, qui le gouverne, qui eſt le Verbe & le Fils éternel de Dieu, qui eſt aſſis ſur ſon Trône, qui eſt le Médiateur & le grand Pontife, s'eſt fait eſclave pour nous, & qu'il a été appelé Samaritain ſans s'en plaindre.

V. Saint Gregoire rapporte divers moyens dont Julien ſe ſervit pour engager ſes ſujets au culte des faux dieux, tantôt en employant des reproches mêlés de douceur, tantôt en faiſant peindre dans un même tableau ſon image & celle de quelque idole qu'il envoyoit enſuite dans les villes, afin que les peuples qui, ſuivant l'uſage, ne pouvoient ſe diſpenſer d'adorer l'image de l'Empereur, adoraſſent en même-tems celle des faux dieux. Peu de per- Injuſtice de la perſécution de Julien. Pag. 83. & ſeq.

ſonnes éviterent ce piége; ſur-tout les ſoldats qu'il engagea par cet artifice à brûler de l'encens devant une idole peinte auprès de ſon portrait, le jour que l'on avoit coutume de leur diſtribuer leur paye. Mais enfin il leva le maſque, & ſe mit à perſécuter les Chrétiens à force ouverte. On enleva par ſon ordre l'argent & les ornemens des Egliſes, & pour les avoir on tourmenta cruellement les Prêtres & les laïcs : en ſorte que les colonnes étoient teintes du ſang de ceux qu'on y attachoit pour les fouetter. On vit des temples remplis en même-tems du ſang des victimes & des Chrétiens; de ſaintes Vierges traînées en public & miſes en pieces; Marc d'Arethuſe traîné par les places publiques, jetté dans les égouts, tiré par les cheveux & par toutes les parties de ſon corps pour joindre la honte à la douleur, ſuſpendu pour ſervir de jouet aux enfans qui ſe le renvoyoient en le pouſſant, & lui déchiroient le corps avec des canifs, & expoſé après l'avoir frotté de miel, aux piquures des abeilles & des guêpes en plein midi pendant une chaleur très-violente : ce ſaint vieillard aimant mieux ſouffrir tous ces mauvais traitemens, que de contribuer en rien au rétabliſſement d'un temple des faux dieux qu'il avoit renverſé. On vit l'Oronte rempli de cadavres des Chrétiens que l'on précipitoit la nuit, afin que leur mort fût inconnue; les endroits reculés des palais, des caves, des cavernes pleines de jeunes garçons & de jeunes filles qu'on y avoit égorgés pour invoquer les démons; un gouverneur Payen condamné à mort, pour avoir rendu juſtice aux Chrétiens; car Julien ne vouloit pas qu'on la leur rendît, & il les eût empêché de reſpirer l'air s'il eût été poſſible. » Eſt-ce ainſi, lui dit ſaint Gregoire, que nous en avons uſé » envers les vôtres, dans le tems que les affaires du Chriſtianiſme » étoient ſi floriſſantes, & que le Paganiſme penchoit vers ſa ruine? » Les Chrétiens vous ont-ils ravi la liberté? Ont-ils excité contre » vous les peuples & les magiſtrats? De qui d'entre vous ont-ils » mis la vie en péril? Qui ont-ils exclus des charges & des hon- » neurs dûs au merite? « Il fait voir l'abſurdité du deſſein de Julien, qui pour renverſer la forme de l'Egliſe, réſolut de bâtir des colleges dans toutes les villes, de fonder des chaires de divers ordres pour les docteurs qui auroient ſoin d'expliquer les dogmes & les ceremonies du Paganiſme, & d'enſeigner la morale avec les ſciences les plus abſtraites; de faire chanter des hymnes à deux chœurs, & en un mot d'imiter en toutes choſes nos mœurs & notre diſcipline; de conſtruire des hôpitaux, des monaſteres, des maiſons pour des vierges. » Nos maximes, lui dit S. Gregoire,

» nous conviennent tellement, qu'il est impossible à d'autres de » les imiter, parce qu'elles ne sont pas tant établies par l'industrie » des hommes, que par la puissance divine, & par le tems & un » long usage. « Il lui soutient qu'il n'y a que les Chrétiens qui puissent persuader que la grandeur interieure est préferable à l'exterieure; & que les docteurs Payens qui aimoient à se montrer avec les marques de leur dignité, ne voudroient pas se rabaisser à ne mettre leur grandeur que dans les moeurs. » Car, dit-il, nous faisons peu d'état de ce qui frappe les yeux, notre grande application est à former l'homme interieur, & à porter le peuple que » nous instruisons aux choses spirituelles.

Infamie des fables des Payens. Pag. 104. 105. & seq.

VI. Continuant à relever le ridicule des projets de Julien, il lui demande qui sont les interprétes des oracles divins qu'il avoit dessein de produire dans ces colleges, quels livres ils auroient lûs, de quels auteurs? Qu'apparemment il auroit fait chanter à deux choeurs dans les assemblées, la Théogonie d'Hesiode, les guerres des Titans & des Géants; & fait paroître Orphée & Homere parcourant les fables les plus infâmes & les plus absurdes. Il fait remarquer l'impertinence des allegories par lesquelles on expliquoit ces fables, & dit » S'il y a chez eux une autre théologie, qu'on nous la montre à nud, afin que nous la combattions. » S'ils disent que toutes ces choses ne sont que des fictions des » poëtes pour attirer le peuple par la fable & par la musique, pourquoi donnent-ils des louanges si outrées, & rendent-ils de si » grands honneurs à ces poëtes, au lieu de les punir comme des » impies qui ont dit des choses si outrageantes contre la gloire » de leurs dieux? Nous avons aussi parmi nous, ajoute saint Gregoire, une doctrine cachée; mais ce qui paroît n'a rien d'indécent, & ce que l'on cache est merveilleux; c'est un beau corps » dont l'habit n'est pas méprisable: pour vos fables, leur sens caché est incroyable, & l'écorce est pernicieuse.

La morale des Payens renverse les grands principes. Persécution de la morale Chrétienne. Pag. 107.

VII. Saint Gregoire passe ensuite à la morale des Payens, & montre que leurs fables en renversent les plus grands principes: comme la concorde & la conformité de sentimens, fondement de l'union & de la societé civile; l'honneur & le respect que les enfans doivent à leurs parens, le mépris des richesses & des gains illégitimes, la pudeur & la continence, la modération & la sobrieté. En effet, de quels exemples les poëtes se serviroient-ils pour persuader aux hommes ces vertus: Seroit-ce en racontant les discussions & les révoltes des dieux? l'insulte que Saturne fit au ciel pour l'empêcher d'engendrer? l'habileté de Mercure à

faire des larcins ? les impudicités de Jupiter & d'Hercule ? les emportemens de Mars ? l'intemperance de Bacchus & de Jupiter, ce dernier ayant couru jusqu'en Ethiopie avec la troupe des dieux pour prendre part à un festin magnifique. » Ce n'est pas là, ajoute » ce Pere, ce que notre religion nous inspire, lorsqu'elle nous » prescrit de regler l'amour que nous devons avoir les uns pour » les autres sur celui que nous avons pour nous-mêmes, & de les » traiter comme nous nous traitons. Non-seulement elle con- » damne les actions mauvaises, mais elle punit les mauvais desirs. » La chasteté nous est si recommandée, que nous n'avons pas la » liberté de regarder les objets qui pourroient la blesser ; bien loin » de nous permettre la violence, on nous défend la colere ; les » parjures sont pour nous des crimes abominables ; la plûpart re- » noncent aux richesses, & se condamnent à une pauvreté volon- » taire ; la gourmandise n'est le vice que de la plus abjecte popu- » lace ; & il y en a parmi nous qui vivent comme s'ils n'avoient » point de corps, tant ils se font de violence pour resister à la foi- » blesse naturelle ; ils se font une loi de ne se permettre aucuns cri- » mes, pas même les plus legers ; ceux qui chez nous souffrent » persécution sont obligés de ceder ; ceux à qui on enleve les ha- » bits, se dépouillent volontairement & prient pour leurs persé- » cuteurs, afin de vaincre par la douceur leur audace & leur inso- » lence ; enfin on exige de nous que nous possedions la plûpart » des vertus, & que nous nous appliquions sérieusement à acquerir » celles qui nous manquent, jusqu'à ce que nous arrivions à la fin » pour laquelle nous avons été créés.

Analyse du second discours contre Julien.
Pag. 109.

VIII. Dans le second discours saint Gregoire décrit les châtimens dont Dieu punit l'impieté de Julien. Après qu'il eut épuisé contre les Chrétiens tous les artifices que sa fureur pût inventer, il anima contre eux la nation des Juifs ; & à cet effet il leur permit de retourner dans leur pays, de rebâtir le Temple de Jerusalem, de renouveller leur ancienne discipline & leurs ceremonies, cachant ses veritables intentions sous les apparences d'une bienveillance affectée. Ce dessein formé, les Juifs ne négligent ni soins, ni dépense pour le mettre à execution ; mais contraints de fuir par un tremblement de terre dans un temple voisin, les portes qui en étoient ouvertes se ferment d'elles-mêmes & leur refusent l'azile qu'ils venoient y chercher ; plusieurs furent engloutis par un tourbillon de feu qui sortit de ce temple : l'on vit dans le Ciel une Croix lumineuse, qui étoit comme la marque de la victoire que Dieu remportoit sur l'incrédulité de ces athées ; & ceux mêmes

qui

qui furent témoins de ce prodige, soit du nombre des Chrétiens, soit de leurs ennemis, reçurent sur leurs habits la figure de la croix imprimée d'une maniere si éclatante, que les plus habiles peintres n'eussent pû en tracer une avec des couleurs plus vives. Saint Gregoire prend à témoin de ce miracle ceux qui en avoient été les spectateurs, & il y en avoit un grand nombre de son tems. A quoi il ajoute que ce prodige fut cause de la conversion de plusieurs Gentils qui l'avoient vû. Ensuite il raconte comment Julien, avant que de partir pour son expédition contre les Perses, fit vœu s'il en revenoit victorieux d'exterminer les Chrétiens. Dieu confondit ses projets: il fut tué lui-même dans la bataille, & sa mort sauva l'Empire & une infinité de personnes. Saint Gregoire dit que les auteurs ne s'accordent pas sur les circonstances de sa mort: que les uns disent qu'il fut tué par un de ses gardes; d'autres par un certain fou qui suivoit l'armée pour divertir les grands pendant leur repas; d'autres par un Sarazin. Il fait après cela le parallele de la pompe funebre de Julien avec celle de Constantius, qui fut accompagnée des ceremonies de l'Eglise & de tous les honneurs de la guerre; au lieu que celle de Julien ne fut suivie que de quelques comédiens, & d'une troupe de bouffons qui lui reprochoient son apostasie, sa défaite & sa mort tragique d'une maniere comique & ridicule. C'est dans cette occasion que saint Gregoire excuse Constantius sur la persécution qu'il fit aux Catholiques, jusqu'à exiler les Prélats Orthodoxes qui ne vouloient pas renoncer à la foi de Nicée, & en rejette tout le crime sur ses courtisans. Il justifie aussi Jovien sur la paix honteuse qu'il fut obligé de faire avec les Perses, & en rejette la cause sur le mauvais état où il trouva l'armée après la défaite de Julien; & après avoir fait une description exacte de la personne de ce dernier, il ajoute en marquant les reproches ordinaires des Payens contre les Chrétiens: » Voilà ce que nous racontons, nous » qui ne sommes que de pauvres Galiléens adorateurs du Crucifié, » disciples des pêcheurs & des ignorans: nous qui chantons assis » avec de vieilles femmes, consumés par de longs jeûnes & » demi morts de faim, passant la nuit en des veilles inutiles, & » des stations nocturnes à l'exemple du roi Ezechias, qui desesperant de pouvoir resister à Sennacherib par la force de ses armes, » eut recours à Dieu dans la priere. Nous n'avions d'autres armes » d'autre défense que l'esperance en Dieu, étant entierement dé» stitués de tout secours humain. Et pouvions nous chercher un » autre protecteur que Dieu pour nous mettre à couvert de l'or-

Reproches des Payens contre les Chrétiens. Pag. 122.

Resistances des Chrétiens dans les persecutions. Pag. 123.

Maximes qu'ils doivent observer. Pag. 128. 129. 130. 131.

» gueil & des menaces de nos ennemis? « Saint Gregoire termine son discours par deux avis importans qu'il donne aux fidéles. Le premier, de profiter des maux qu'ils avoient soufferts pendant la persécution de Julien ; la regarder comme un châtiment que Dieu fait à ses enfans, & ne pas oublier la tempête pendant le calme, ni les maladies lorsqu'on est rétabli en santé. » N'épar-
» gnons rien, dit-il, pour bien celebrer cette fête, non par la
» propreté du corps, la magnificence des habits, les festins & les
» excès de bouche, dont les suites, comme vous le sçavez, sont
» encore plus honteuses. N'ornons pas de fleurs nos places pu-
» bliques, ou les vestibules de nos maisons ; n'y allumons pas des
» lampes & ne les deshonorons pas par le son des flûtes, & nos
» tables en y répandant des parfums ; c'est ainsi que les Payens
» celebrent leurs nouvelles lunes : mais ce n'est pas de la sorte que
» nous devons honorer Dieu, c'est par la pureté de cœur, par la
» joie interieure, par la lumiere des saintes pensées, par l'onction
» mystique & la table spirituelle que le Seigneur nous a préparée
» pour nous fortifier contre ceux qui nous persécutent. Chantons
» des hymnes au lieu des chansons prophanes des Payens ; frap-
» pons doucement des mains en actions de graces ; mais laissons
» au theâtre ces applaudissemens tumultueux ; préferons la tristesse
» au ris, la modération à l'yvrognerie, la modestie à l'impudence.
» Si pour marquer la joie de cette solemnité vous avez envie de
» danser, ne dansez pas du moins comme Herodias ; mais imitez
» David qui dansa pour honorer l'Arche. « L'autre avis que saint Gregoire donne aux Fidéles, est de ne pas se prévaloir du tems pour se venger des Payens, mais de les vaincre par la douceur.
» Si le tems, dit-il, nous est favorable, n'en abusons point pour
» satisfaire nos passions ; que la facilité de nous venger ne nous
» fasse point oublier les devoirs de la modération ; ne faisons pa-
» roître ni aigreur, ni amertume à l'égard de ceux qui nous ont
» outragés, pour ne pas tomber nous-mêmes dans les défauts
» que nous avons condamnés dans les autres ; éloignons de notre
» esprit la pensée de leur rendre les mêmes traitemens que nous
» en avons reçûs ; qu'il ne soit pas dit que nous les punissions d'une
» maniere disproportionnée à leurs crimes ; & puisque nous ne
» pouvons leur faire souffrir toutes les peines qu'ils méritent, re-
» mettons-les leur toutes. Jesus-Christ s'est acquis par ses souffran-
» ces la gloire dont il jouit ; mais il a sur-tout triomphé de ses
» ennemis, en ne leur faisant pas sentir la force de sa puissance ;
» étendons par notre clemence le mystere de sa misericorde, du

» moins réservons au Jugement de Dieu le châtiment de ceux » qui nous ont offensés; ne songeons ni à confisquer leurs biens, » ni à les traîner devant les tribunaux des juges pour y être ban- » nis, ou y souffrir les fouets & les autres tourmens qu'ils nous » ont fait endurer. Rendons-les, si cela est possible, plus doux & » plus humains par notre exemple. Si l'on a maltraité le fils, le » pere, l'épouse, le parent, l'ami de quelqu'un d'entre vous, lais- » sez-lui la récompense entiere de ses souffrances. Contentons- » nous de voir le peuple crier publiquement contre nos persécu- » teurs dans les places & dans les theâtres; eux-mêmes recon- » noître enfin que leurs dieux les ont trompés, & renverser avec » empressement leurs idoles.

§. III.

Des Discours 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. de Saint Gregoire.

Cinquieme discours de S. Gregoire en 372. peu après sa consecration.
Pag. 134.

I. LE cinquieme discours de saint Gregoire est adressé à son pere & à saint Basile. Le titre porte qu'il le prononça après son retour, c'est-à-dire, depuis qu'il avoit consenti à être ordonné Evêque de Sasimes, & apparemment aussi-tôt après son sacre. Il y compare la solitude dans laquelle il s'étoit retiré, au Mont-Carmel qu'habitoit le Prophete Elie, & au desert de saint Jean-Baptiste, & dit qu'il y menoit un genre de vie encore plus parfait que tous ceux que l'on avoit embrassés jusqu'alors; que comparant les choses du monde & la vie à une tempête, il cherchoit dans cette retraite un rocher pour s'y retirer, ou une muraille pour se mettre à couvert; content, tandis que les autres s'exposoient au danger pour acquerir de la gloire, de mener une vie tranquille, dût-elle être obscure. Il ne dissimule pas la peine qu'il a eue de consentir à son ordination; il l'appelle même une tyrannie, mais ensuite il ne feint pas de donner le nom de folie à sa résistance, & dit qu'il reçoit avec joie ce qu'il avoit refusé avec tant d'obstination, & que c'est pour donner une marque de réunion avec saint Basile, qu'il lui accorde ce discours. Ce Saint étoit present, & il lui adresse presque toujours la parole. C'étoit ce semble dans l'Eglise de Césarée, vers le milieu de l'an 372. Les dernieres paroles en sont remarquables, & paroissent avoir rapport aux ceremonies de la consécration d'un Evêque: » Vous » voulez, dit-il en s'adressant à saint Basile, que je prenne part à » vos travaux & à vos triomphes; vous me donnez l'onction pon- » tificale, vous me revêtez de l'habit sacerdotal, vous me mettez

» la mitre sur la tête, vous m'approchez de l'autel des holocau-
» stes, vous sacrifiez le veau de propitiation, vous m'introduisez
» dans le Sanctuaire pour me faire Ministre du veritable Taberna-
» cle que Dieu a dressé & non pas un homme. Dieu sçait si je suis
» capable du ministere que vous m'imposez, & si j'ai les qualités
» requises pour recevoir légitimement cette onction sacrée.

Sixieme discours de saint Gregoire vers le meme tems.
Pag. 136.

II. Saint Gregoire de Nazianze étoit encore à Césarée lorsque saint Gregoire de Nysse y vint pour le consoler & l'adoucir au sujet de son ordination. Saint Gregoire de Nazianze l'en remercia dans son sixieme discours qu'il fit en une fête des Martyrs : mais il s'y plaignit de ce qu'il étoit venu trop tard, & après que la ceremonie de son sacre étoit déja faite. » Car à quoi sert le secours,
» dit-il, quand les ennemis ont tout ravagé? de quelle utilité est le
» pilote quand on a fait naufrage? « C'est saint Gregoire de Nysse qu'il dépeint au commencement de ce discours sous le portrait d'un ami fidéle, & il le fait avec beaucoup de délicatesse. La suite est une exhortation sur la maniere dont les Chrétiens doivent celebrer les fêtes des Saints. » Purifions, dit-il, nos cœurs pour
» honorer les Martyrs qui se sont lavés dans leur sang, & qui ont
» sacrifié leur vie pour confesser la foi de Jesus-Christ; effaçons
» toutes les taches de la chair & de l'esprit; lavons-nous pour de-
» venir purs; offrons à Dieu nos corps comme une hostie vivante,
» sainte & agréable à ses yeux, pour lui rendre un culte raison-
» nable & spirituel. Dieu qui est un pur Etre, n'estime rien tant
» que la pureté; combattons à la gloire des Athletes, vainquons
» pour honorer leur victoire; rendons à leur exemple témoignage
» à la verité: les combats qu'ils ont livrés doivent nous encoura-
» ger à bien combattre, pour avoir part à leurs triomphes & à la
» gloire qu'on leur rend sur la terre & dans le Ciel, qui n'est que
» foiblement représentée par tout ce que nous voyons de nos yeux.
» Nous avons à combattre contre les principautés, contre les
» princes du monde, contre ces tyrans & ces persécuteurs invisi-
» bles, contre les esprits de malice répandus dans l'air. Nous
» avons à soutenir une guerre intestine que nos passions nous li-
» vrent; nous sommes obligés de nous roidir contre les évene-
» mens divers qui arrivent chaque jour. Il faut moderer la colere,
» amortir le feu de la concupiscence, n'ouvrir nos oreilles qu'à
» propos, mortifier la curiosité de nos regards, temperer la viva-
» cité du goût & du toucher, nous interdire les ris immoderés,
» réprimer l'avarice, ne rien tant appréhender que de desho-
» norer l'image de Dieu par le déreglement de notre vie, nous

» couvrir du bouclier de la foi pour repousser les traits du démon. » Si ce sont là, ajoûte-t-il, les motifs qui nous rassemblent, cette » fête sera très-agréable à Jesus-Christ; c'est le moyen de glori- » fier les Martyrs, & d'avoir part à l'honneur de leur victoire. » Mais si nous nous assemblons pour faire bonne chere & pour » nous abandonner à des plaisirs d'un moment, si nous deshono- » rons ces lieux par nos débauches, si nous donnons au négoce » & à nos affaires particulieres un tems qui devroit être employé » à nous élever jusqu'à la Divinité, si cette expression n'est point » trop hardie, de quel secours nous peuvent être les Martyrs, & » quelle utilité retirerons-nous d'une occasion si précieuse? « Il ne défend pas néanmoins toutes sortes de divertissemens en ces jours, mais l'excès & l'insolence; & finit en souhaitant que ses auditeurs défendent jusqu'au dernier soupir avec le même courage, le dépôt de la foi que les Peres voisins des premiers siécles nous ont laissé.

III. Il fit son septieme discours en presence de quelques Evêques, de ceux apparemment qui avoient assisté à son sacre, entre lesquels il marque son pere & saint Basile, & devant les députés de l'Eglise de Sasimes. On l'a intitulé *Apologie*, parce qu'il y fait celle de ses peines touchant l'épiscopat, dans lequel on l'avoit engagé comme malgré lui. Il la commence ainsi: » On m'a donné » une nouvelle onction, (c'est qu'il avoit déja reçu celle de la » Prêtrise) & je me vois par-là condamné à de nouveaux cha- » grins; ma douleur ne doit point vous surprendre; j'ai devant les » yeux l'exemple de saint Pierre, qui est comme la base & le sou- » tien de l'Eglise. Cet Apôtre ne pouvant supporter la presence » de Jesus-Christ, & se jugeant indigne de le voir & de lui par- » ler, tant il étoit saisi d'admiration, le prioit de s'éloigner de sa » barque. Je me regarde comme un enfant que les éclairs éblouis- » sent & qui lui causent un plaisir mêlé de frayeur. L'Esprit divin » m'inspire de l'amour, de la crainte, & j'ai besoin d'y penser » quelque tems pour revenir de mon trouble & pour prendre le » bon parti. « Il dit ensuite qu'il se soumet & qu'il prend sur lui le soin d'instruire le peuple, & de n'oublier rien pour le retirer du monde & l'approcher de Dieu: mais il demande à ses amis & à ses collegues qui étoient présens, l'art de bien conduire le troupeau du Seigneur, de lui montrer les paturages qu'il faut choisir & les fontaines les plus pures; les ménagemens qu'il faut avoir avec les autres Pasteurs; comment fortifier ce qui est foible, relever ceux qui sont tombés, & ramener dans le chemin ceux

Septieme discours de S Gregoire, vers le même tems.

qui s'en ſont égarés ; enfin de l'aider de leurs prieres.

Huitieme diſcours de S Gregoire, ſur la fin de l'an 372. ou au commencement de 373. Pag. 145.

IV. Sur la fin de la même année 372. ou au commencement de l'an 373. ſaint Gregoire ayant trouvé des obſtacles à ſa réſidence dans ſon évêché de Saſimes, conſentit après beaucoup d'inſtances, à gouverner celui de Nazianze ſous ſon pere, qui, uſé d'années & de fatigues, ſe trouvoit preſque hors d'état de remplir tous les devoirs de ſon miniſtere. Ce fut en ce tems-la qu'il prononça ſon huitiéme diſcours, dans lequel on voit que ſon eſprit avoit été beaucoup agité par l'amour de la ſolitude ; & que s'il s'étoit chargé de la conduite de cette Egliſe, c'étoit par la crainte de manquer à la vocation du Saint-Eſprit & au ſervice qu'il devoit à l'Egliſe. Il y adreſſe la parole à ſon pere, dont il releve les grandes qualités ; mais il témoigne être ſurpris de ce qu'en le prenant pour lui aider dans ſes fonctions, il n'a point appréhendé les mauvais jugemens qu'on pouvoit faire de ſon choix, & qu'on ne l'accusât d'avoir moins ſuivi les mouvemens de l'eſprit de Dieu, que ceux d'une affection humaine. Il le juſtifie néanmoins par l'exemple d'Aaron, qui ſe ſervit du miniſtere de ſes deux fils Eleazar & Ithamar & les fit Prêtres ; & de Moïſe qui, dès ſon vivant choiſit lui-même Joſué pour lui ſucceder dans la conduite du peuple d'Iſraël. Parlant des motifs qui font rechercher les dignités, il dit qu'il y en a qui n'enviſagent l'épiſcopat que par la gloire, l'éclat & les plaiſirs qui l'environnent ; mais que la peine ſurpaſſe toujours le plaiſir, quelque petit que ſoit le troupeau que l'on conduit ; & qu'on doit meſurer ſon emploi à ſes forces, afin d'entretenir le repos de l'eſprit & conſerver la ſanté du corps en ſe tenant dans la médiocrité. Il déclare publiquement qu'il ne s'engage à l'Egliſe de Nazianze que pour ſoulager ſon pere & autant qu'il vivra, qu'après cela il prétend être libre, la pieté ne pouvant ſouffrir la contrainte. Il finit en diſant qu'il a reçu l'onction ſainte au nom du Pere tout-puiſſant, de ſon Fils unique, & du Saint-Eſprit qui eſt Dieu comme le Pere & le Fils.

Neuvieme diſcours de S. Gregoire, en 375. Pag. 149.

V. Le diſcours ſuivant, qui eſt le neuvieme, ne fut fait que deux ans après, c'eſt-à-dire, en 375. Il eſt adreſſé à un nommé Julien, homme riche & habile dans les lettres & dans la juriſprudence, qui après avoir été établi pour rendre la juſtice dans une certaine ville, peut-être à Nazianze, avoit été commis depuis pour y aſſeoir les tailles. A la priere de ſaint Gregoire qui étoit ſon ami depuis long-tems, il en avoit exempté quelques Eccleſiaſtiques & les pauvres, & s'étoit même engagé de ſoulager dans la diſtribution de ces tailles le peuple de Nazianze. Saint Gregoire pour lui en

témoigner sa reconnoissance lui adresse ce discours qu'il fit ensemble peu après Noël, en un jour où l'on celebroit la fête de quelques Martyrs. Il le commence par une exhortation en general sur le mépris des grandeurs & des plaisirs de la terre, invitant ses auditeurs à n'aspirer qu'aux choses du Ciel ; à servir Dieu, chacun en la maniere qui étoit propre à sa vocation & à son état ; à travailler à la réformation de leurs mœurs, & à faire à Dieu tous les sacrifices possibles, chacun selon la mesure de sa grace, les uns leur argent, les autres leur pauvreté, & le desir sincere qu'ils ont de soulager leur prochain, & generalement toutes leurs bonnes œuvres. » Que tous, dit-il, offrent à Dieu leurs larmes, un cœur » pur dégagé des affections de la terre & élevé au-dessus de ce » qui est humain. La simplicité & la retenue sont encore des pré- » sens dignes de Dieu ; Dieu ne rebute rien, quelque petites que » soient les choses qu'on lui offre. Il a agréé les travaux de Paul & » d'Apollon, les deux oboles de la veuve, l'humilité du Publi- » cain, la confession de Manassés ; il ne mesure pas nos presens » par leur prix ; il n'est touché que de l'affection avec laquelle on » les offre. N'attendez pas à un autre tems à faire vos liberalités, » commencez dès aujourd'hui ; mais offrons lui ce qui peut lui » plaire davantage ; que celui qui peche fasse voir des fruits d'une » sincere conversion ; que les personnes vertueuses redoublent » leur zele & leur ferveur ; que les jeunes gens lui offrent leur » continence ; les vieillards leur prudence ; les riches une partie » de leurs richesses ; les pauvres leur soumission ; les grands leur » modestie & leur douceur. « Il recommande aux Pasteurs de se revétir de la justice & de veiller sur leur troupeau ; aux laïques de se laisser conduire ; aux Docteurs de n'avoir point trop de complaisance en leur sçavoir, mais de se servir de leur science pour appuyer la verité ; aux soldats de se contenter de leur paye ordinaire ; aux Magistrats de rendre à César ce qui appartient à César, & à Dieu ce qui appartient à Dieu, c'est-à-dire, de payer le tribut aux Princes & de craindre Dieu. Puis s'adressant à Julien, il l'exhorte à suivre les regles de la justice dans l'imposition des tailles ; à se conduire dans son emploi comme un disciple de celui qui a bien voulu se soumettre à payer le tribut & être mis sur les rôles de la taille, pour consoler ceux qui souffroient, pour leur inspirer de la patience, & pour nous apprendre combien il étoit exact observateur de la justice ; à l'imiter en exerçant sa charge avec douceur, & en n'augmentant pas le poids d'un joug déja assez onéreux ; à songer que la difference qui se trouvoit entre lui & ceux

qu'il mettoit à la taille, n'étoit pas un effet de la nature mais du peché; à se souvenir que Dieu exige de nous que nous ayons de la condescendance les uns pour les autres; & que Dieu avoit un autre rôle que le sien qu'on ouvriroit au jour du jugement, écrit du doigt de Dieu même, où les grands sont confondus avec les petits, les maîtres avec les esclaves, les rois avec leurs sujets, ceux qui imposent les tributs avec ceux qui les payent; & que s'il veut trouver misericorde en ce jour, il faut qu'il l'exerce lui-même envers les autres. Il lui recommande en particulier les pauvres, le Clergé & les Moines, qu'il appelle *Philosophes*, & dont il dit: » Ils n'ont rien qui les attache à la terre, ne possedant que leurs » corps, dont même ils ne disposent pas entierement; ils n'ont » rien de tout ce qui appartient à César; toutes leurs richesses sont » à Dieu, les hymnes, les prieres, les veilles, les larmes: morts » au monde ils ne vivent qu'en Jesus-Christ; & ils ont tellement » crucifié leur chair, qu'à peine leur ame tient-elle encore à leurs » corps. « Il paroît par la fin (*a*) du discours que saint Gregoire l'avoit promis à Julien; & il dit la même chose dans le (*b*) commencement.

Dixieme discours de S. Gregoire; Oraison funebre de Cesaire son frere, en 369.

Page 160.

VI. Le dixieme discours est l'oraison funebre que saint Gregoire prononça à la louange de son frere Cesaire devant son tombeau, en presence de son pere & de sa mere. Cesaire étoit mort peu après le tremblement de Nicée, c'est-à-dire, sur la fin de l'an 368. ou au commencement de 369. après avoir reçu le Batême, n'ayant ni femme, ni enfans, & laissant tout son bien aux pauvres. On ne sçait pas le lieu de sa mort; mais il est certain qu'il fut inhumé à Nazianze, & ce semble (*c*) dans une Eglise des Martyrs, où il y avoit un tombeau (*d*) préparé pour son pere & sa mere. Saint Gregoire dit qu'il ne veut ni pleurer son frere, ni le louer que selon les regles de la médiocrité, & autant qu'il est necessaire pour satisfaire à une coutume établie par un long usage, & qui n'a rien de contraire aux maximes du Christianisme; puisque le Sage dit qu'il faut se souvenir des gens de bien en les louant, & répandre des pleurs sur un mort. Il fait d'abord l'éloge de son pere & de sa mere qui vivoient encore & étoient présens. Ensuite passant aux vertus de son frere Cesaire, il loue la vivacité & la grandeur de son esprit, sa soumission à ses maîtres, la pureté de ses mœurs, ses progrès dans toutes sortes d'arts & de sciences, même dans la

(*a*) Nazianz. *orat. 9. pag.* 159.
(*b*) *Pag.* 150.
(*c*) Nazianz. *orat.* 10. *pag.* 169.
(*d*) Ibid. *pag.* 176.

médecine;

médecine, qui le firent desirer & même demander à l'Empereur par les habitans de Bysance pour medecin & citoyen de leur ville ; son amour pour sa patrie à qui il sacrifia ses propres interêts, son humilité au milieu des emplois les plus distingués, sa complaisance envers ses égaux, la liberté avec laquelle il agissoit avec les grands, ses combats pour la défense de la verité sous Julien l'*Apostat*, qui ne pouvant le porter à abandonner la vraie foi, s'écria devant tout le monde en admirant son sçavoir & sa vertu : *Heureux pere d'enfans malheureux* ; sa probité dans l'exercice de la charge de questeur de la Bythinie sous l'empereur Jovien, son attachement aux biens du Ciel, son mépris pour ceux de la terre, enfin sa mort qu'il ne doute point avoir été précieuse devant Dieu, son ame ayant quelque tems auparavant été purifiée par le Saint-Esprit dans les eaux du Batême. Puis il ajoûte : » Nous avons encore » les cendres précieuses de cet illustre mort, honoré par tant de » louanges & tant d'hymnes composés à sa gloire : on la conduit » avec une pompe magnifique jusqu'aux tombeaux des Martyrs ; » ses parens lui ont rendu les derniers devoirs avec une pieté » exemplaire: on a vû sa mere porter un cierge à ses funerailles, mo- » dérant sa douleur par sa vertu, donnant de justes bornes à ses » larmes par un courage heroïque, & faisant taire ses soupirs par » la psalmodie. « S'adressant ensuite à son frere il lui dit qu'il consacre à sa mémoire les prémices de ses discours, & l'assure que chaque année on lui rendra des honneurs annuels, même dans la posterité. Il console son pere & sa mere sur la necessité qu'ont tous les hommes de mourir, sur le peu de durée de cette vie qu'il compare à une fleur qui paroît & disparoît dans un moment, & par la consideration des maux dont Cesaire avoit été délivré par la mort, & des vertus qu'il avoit pratiquées pendant sa vie, en particulier de sa charité envers les pauvres. » Si ces motifs, continue- » t-il, ne suffisent pas pour vous consoler, j'en apporterai de plus » forts. Je crois sur la parole des sages, que les ames vertueuses Pag. 173.
» & remplies de la grace de Dieu, au moment que les liens qui » les attachoient à leurs corps sont brisés, contemplent sans aucun » obstacle le souverain bien, parce que le voile qui leur déroboit » cette connoissance est déchiré : elles sont pénetrées d'une joie » infinie en quittant la vie, qu'elles envisagent alors comme une » prison incommode, elles se voyent affranchies de ces chaînes » qui les empêchoient de s'élever ; elles volent avec une alle- » gresse infinie vers leur Seigneur pour jouir pleinement de la feli- » cité. Quand ces ames seront réunies aux corps qu'elles animoient

» auparavant, (celui qui a fait cet assemblage & qui le rompt, sçait » de quelle maniere cette réunion se fera :) ces mêmes corps par» ticiperont au bonheur des ames, comme ils avoient participé » à leurs ennuis & à leurs peines tandis qu'ils étoient unis. L'ame » qui ne fera qu'un tout avec le corps lui communiquera sa joie, » d'autant que ce qui étoit mortel & périssable sera détruit. « Il ajoute qu'il a vû souvent son frere, soit en songe, soit autrement, dans un état qui marquoit qu'il jouissoit de la gloire ; & se plaint de ce qu'au lieu d'imiter David qui regardoit le monde comme une maison de tenebres, un pays de peines & d'afflictions & comme l'ombre de la mort, les hommes en font état & s'affligent de le quitter. Il les exhorte à mépriser la vie présente, à marcher dans la voie étroite qui conduit au Ciel, à supporter pour l'amour de Dieu, tout ce qui leur arrive de fâcheux, à le remercier dans l'adversité comme dans la prosperité, puisque l'une & l'autre peuvent également contribuer à notre salut, à lui recommander leurs ames & celles de ceux qui ont pris le devant. On voit par la fin de son discours que Cesaire étoit le plus jeune de sa famille.

Onzieme discours de S. Gregoire. Oraison funebre de sainte Gorgonie sa sœur, vers l'an 370. Pag. 176.

VII. Sainte Gorgonie sa sœur ne survécut que de peu à son frere Cesaire, puisque dans un poëme fait avant l'an 372. saint Gregoire dit (*a*) qu'il restoit seul de sa famille pour assister son pere & sa mere. On peut donc mettre sa mort vers l'an 370. de même que l'oraison funebre que saint Gregoire en fit. On y voit une excellente peinture des vertus de cette Sainte : de sa pudeur, de sa sagesse, de son humilité, de sa soumission aux ordres de Dieu, de son zele pour la décoration des Eglises par des presens magnifiques, de son respect pour les Prêtres, de sa modestie dans ses habits & dans tout son maintien exterieur, de sa liberalité envers les pauvres, les pélerins, les veuves & les malades, de sa ferveur dans la priere & le chant des Pseaumes, de sa chasteté, de sa pénitence. Ce que saint Gregoire releve le plus en elle, c'est qu'elle inspira ces sentimens de pieté à son mari, & qu'elle n'oublia rien pour l'éducation de ses enfans. Tandis qu'elle vécut, sa vertu leur servit de modele ; son esprit, après sa mort, les animoit encore. Il raconte divers miracles dont Dieu récompensa sa vertu. Tombée du haut d'un char emporté par des mules furieuses, son corps en fut tout fracassé, ses membres & tous ses os furent disloqués ; mais sa modestie ne l'abandonna pas dans le fort de ses douleurs. Non

(*a*) Nazianz. *carm.* 2. *pag.* 33. 35. 42.

accoutumée à souffrir les yeux ni la main d'un homme, elle ne voulut être guérie que par celui qui avoit permis cet accident. Sa confiance ne fut pas vaine, & elle se trouva guérie d'une maniere qui n'avoit rien d'humain. Frappée dans une autre occasion de paralysie, & voyant que tout l'art des medecins, ni les prieres publiques que l'on faisoit pour le recouvrement de sa santé, n'opéroient rien, elle se prosterne pleine de foi au pié d'un Autel, invoque à grands cris le nom de celui qu'on y adoroit, le conjure d'une maniere pressante, racontant tous les prodiges qu'il avoit operés autrefois, comme pour l'en faire souvenir; car elle savoit les histoires anciennes & les modernes, & répandant des torrens de larmes, elle proteste qu'elle ne sortira qu'après avoir obtenu la santé. Sa priere mêlée de larmes est comme un onguent dont elle s'oint tout le corps, & se sent tout d'un coup parfaitement guérie. Sa mort répondit à la sainteté de sa vie; & le saint Evêque qui l'assistoit dans ce moment, lui entendit exprimer d'une voix languissante, une psalmodie conforme à celle que l'on chante pour les mourans, & elle prononça en expirant ces paroles du pseaume quatrieme: *Je dormirai en paix & je me reposerai.* Pag. 189.

§. IV.

Discours 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. *de S. Gregoire.*

Douzieme discours de S. Gregoire, sur la réunion des Moines avec son pere, en 364.

Pag. 190.

I. LE douzieme discours est celui que saint Gregoire prononça à la solemnité de la réunion des Moines de Nazianze avec son pere qui en étoit Evêque. Nous avons remarqué plus haut que leur division avoit pû prendre naissance dans certains écrits ambigus & captieux ausquels ce saint vieillard s'étoit laissé surprendre, un trop grand amour de la paix ne lui ayant pas permis de les examiner, comme il auroit dû faire. Cette précipitation occasionna le soulevement de la plus fervente partie de son Eglise contre lui; & on voit par le premier des deux discours contre Julien fait en 363. après la mort de ce Prince, que cette division duroit encore alors; mais elle finit au plûtard l'année suivante, puisque S. Gregoire dit assez clairement (*a*) qu'elle fut de peu de durée. Ainsi l'on peut mettre le discours qu'il fit à l'occasion de cette réunion, sur la fin de l'an 363. ou au commencement de 364. On le lui avoit demandé avec une violence (*b*) qui lui parut douce, & il n'eut pas beaucoup de peine à accor-

(*a*) Nazianz. *orat.* 12. *pag.* 195. (*b*) Ibid.

der au bien de la paix un diſcours qu'il n'avoit encore voulu accorder à perſonne. Après y avoir témoigné en des termes très-touchans le chagrin que ce ſchiſme lui avoit cauſé, il dit que dans la joie qu'il avoit de le voir fini, il offroit à Dieu ſa voix & ſa parole comme un témoignage de ſa reconnoiſſance & comme un ſacrifice plus précieux que l'or & les diamans, & plus ſaint que les victimes de la Loi ancienne, puiſque c'étoient ſes ſeules richeſſes. Il fait une peinture avantageuſe de la vie que menoient ces Moines, de leur abſtinence, de leurs auſterités, de leur pauvreté, de leurs mortifications, de leur ſilence, de leur modeſtie, de leur humilité, de leur charité; mais il leur fait un petit reproche d'avoir violé la paix d'une Egliſe, qui pour avoir conſervé les ſentimens de la veritable pieté étoit comparée à l'Arche de Noé. Néanmoins comme ils s'étoient réunis à leur Evêque, il les félicite de cette bonne intelligence, & les exhorte à la maintenir par la conſideration des avantages que produiſent la paix & l'union, & des maux inſéparables du ſchiſme. La révolte des anges contre Dieu, les a fait condamner à d'éternelles tenebres; tandis que les autres pour avoir été pacifiques, ſe ſont conſervé leur rang & leur dignité. Ceux qui aiment la paix reſſemblent davantage à Dieu, qui eſt un en eſſence. Tandis que chaque élement ſe tient dans les bornes qu'il a preſcrites, la beauté du monde eſt parfaite; mais toute cette beauté ſe détruit au moment que la paix, qui en unit les parties, commence à s'alterer. Il en eſt de même des peuples, des empires, des villes, des armées, des familles, des mariages, des communautés qui ſe conſervent par la paix & ſe perdent par la diſcorde. Saint Gregoire ne veut pas toutefois que l'on ſouſcrive indifféremment à toute ſorte de paix. Comme il y a des diviſions utiles, on pourroit trouver des eſpeces de paix très-pernicieuſes: mais il parle de celle qui eſt fondée ſur de bons motifs & qui porte à Dieu. » Il ne faut donc, dit-il, » être ni trop empreſſé, ni trop indolent: la legereté ne doit pas » nous attacher indifferemment à tous, ni la fierté nous ſéparer » de tout le monde; l'un & l'autre de ces caracteres eſt également dangereux & contraire à la ſocieté. Mais quand l'impieté » ſe montre ouvertement, nous devons alors ne craindre ni le » fer, ni le feu, ne conſiderer ni le tems, ni les puiſſances, & nous » expoſer à toute ſorte de dangers, plutôt que de prendre la moindre part au mauvais levain, & de nous ſoumettre à ceux qui en » ſont infectés. Nous n'avons rien tant à craindre que de craindre » quelque choſe plus que Dieu, & d'abandonner comme des

» perfides la doctrine de la foi & de la verité, nous qui sommes » les serviteurs de la verité. Mais lorsque ce n'est qu'un simple » soupçon qui nous inquiéte, & que notre crainte n'est fondée sur » aucune preuve certaine, au lieu de rien précipiter, il faut user » de beaucoup de patience, & condescendre avec douceur plu- » tôt que de resister avec opiniâtreté. Il vaut beaucoup mieux » demeurer tous unis dans un même corps, & nous aider mu- » tuellement par des avis réciproques, que de nous perdre nous » mêmes en nous séparant malheureusement les uns des autres, » & de gouverner non plus avec une charité de freres, mais avec » une hauteur de tyrans, après avoir été dépouillés de toute au- » torité légitime par le schisme. « Il exhorte ses auditeurs, en si- gne d'une parfaite réunion de cœur & de sentimens, de s'em- brasser mutuellement & de se donner le baiser de paix, & finit par cette profession de foi. » Conservons fidélement le dépôt que „ nos peres nous ont laissé, adorons le Pere, le Fils & le Saint- „ Esprit; reconnoissons le Pere dans le Fils, & le Fils dans le „ Saint-Esprit, au nom desquels nous avons été batisés, ausquels „ nous croyons & sous les auspices desquels nous sommes enrô- „ lés. Nous les divisons avant que de les unir, & nous les unissons „ avant que de les diviser. Nous ne confondons point les trois „ Personnes dans une; car la nature de ces noms est telle qu'ils „ peuvent subsister par eux-mêmes, & qu'on ne les attribue point „ à une seule personne, comme si ce mystere ne consistoit que „ dans des noms & non pas dans des choses réelles. Nous ne „ croyons point aussi que les trois Personnes n'en fassent qu'une: „ l'unité ne regarde que la divinité, elle ne regarde nullement les „ Personnes. Nous adorons l'Unité dans la Trinité, & la Trinité „ dans l'unité: elle est increéée & invisible, elle est avant le tems, „ elle seule se comprend.

II. Les treizieme & quatorzieme discours sont encore des ex- hortations à la paix, mais ils furent faits long-tems après le pré- cedent & à une autre occasion. La dispute qui divisoit l'Eglise d'Antioche, passa jusques à Constantinople, où les uns prirent parti pour S. Melece, les autres pour Paulin. Saint Gregoire qui n'avoit accepté le gouvernement de cette Eglise que pour travail- ler à la paix de l'Orient & de l'Occident, refusa de prendre part à cette division, voyant qu'elle faisoit beaucoup de tort à son Eglise encore naissante, & qu'elle donnoit lieu aux Heretiques, qui étoient en grand nombre à Constantinople, d'insulter aux Orthodoxes, & n'omit rien pour les réunir. Le premier discours

Treizieme discours de S. Gregoire sur la paix, en 379.

Pag. 205.

qu'il fit à ce sujet, paroît être celui qui est le quatorzieme dans nos éditions ; le second, celui qui est le treizieme. Ils sont tous deux de l'an 379. Dans le treizieme, saint Gregoire dit aux Heretiques qui prétendoient tirer avantage de cette division, qu'ils n'ont rien à en esperer;que les Orthodoxes parfaitement d'accord entre-eux sur la foi, tenoient tous le même langage, & glorifioient tous de concert le Pere, le Fils, & le Saint-Esprit ; que leurs disputes avoient des motifs & des sujets bien differens ; qu'il ne s'agissoit entre eux que de la préference que l'on devoit donner à l'un des deux Evêques qui occupoient un même siége. Il
Pag. 207. ajoute qu'enfin ces querelles sont appaisées, & qu'il se fait garant de la paix ; il cite à cette occasion le troisieme livre d'Esdras, & marque que la personne qui s'étoit réconciliée avec lui avoit fait un discours qui avoit été reçu avec de grands applaudissemens ; il exhorte ses auditeurs à recevoir aussi favorablement celui qu'il alloit faire, pour montrer que les Heretiques n'avoient pû tirer beaucoup d'avantage de la division de son Eglise. Il entre ensuite dans l'examen de l'heresie d'Arius, & explique comment il y a trois personnes en Dieu dans l'unité d'une même substance
Pag. 209. & d'une même nature. » Tout ce qui entre, dit-il, dans la Trinité est d'un mérite égal ; on se sert du même nom pour joindre „ des choses qui sont unies par leur nature. Tels sont nos sentimens, „ & nous sommes très-persuadés qu'il n'y a que la Trinité seule, „ & ceux à qui elle a bien voulu le réveler dans cette vie ou dans „ l'autre, qui connoissent les relations que les Personnes divines „ ont entre-elles. Nous croyons qu'il n'y a qu'une nature dans la „ Divinité, qu'elle n'a point de principe, & qu'on la connoît par „ la géneration & par la procession ; à peu près comme l'on con„ noît notre ame par l'esprit & par la raison autant que des choses „ purement spirituelles peuvent tomber sous les sens ; car il n'y a „ aucune comparaison, ni aucune image qui puisse nous donner „ une idée de la verité en cette matiere. Cette Trinité est tou„ jours d'accord avec elle-même, toujours parfaite, increéée, in„ capable de changement, indépendante du tems, sans qu'au„ cune perfection puisse jamais lui manquer. « Saint Gregoire adresse à cette adorable Trinité une priere très-touchante, dans laquelle il demande que ceux qui l'outragent par leurs blasphêmes en deviennent les adorateurs.

Quatorzieme discours de S. Gregoire sur la paix, en 379.

III. Il prononça son quatorzieme discours dans le fort de la division de l'Eglise de Constantinople. Il le commence en souhaitant que la paix qu'il venoit de donner au peuple & de recevoir de lui

fût sincere, & non pas un mensonge proferé aux yeux de Dieu. Il décrit les avantages de la paix, & les funestes effets de la discorde, qu'il rend sensibles par le parallele qu'il fait de l'état où étoit autrefois cette Eglise, avec celui où elle étoit alors. Il demande à ses auditeurs pourquoi le Dieu qu'ils adoroient étant la charité même, & cette vertu l'ame de la religion, ils en ont tant d'éloignement? Il montre combien la discorde est honteuse dans son origine, qu'elle ne peut la tirer que de l'ambition, ou de l'avarice, ou de l'envie, ou de la haine, ou de l'orgueil; combien elle est injuste dans ses jugemens, puisqu'elle nous fait regarder aujourd'hui comme impie, comme impudique, comme traître, celui que nous trouvions hier homme de bien, chaste, fidéle; enfin combien elle est dangereuse par l'avantage qu'elle donne aux ennemis de l'Eglise, qui au lieu de parler sur les theâtres des avantures & des calamités du tems passé, font servir les malheurs de l'Eglise à leurs comédies. Il déclame en passant contre les dogmes pernicieux de Montan, de Novat, de Sabellius, d'Arius & d'Apollinaire. Le dernier qu'il ne nomme pas n'avoit commencé que depuis peu à répandre ses erreurs, qui consistoient à dire que Jesus-Christ n'avoit point d'ame & que la divinité y suppléoit; que le corps de Jesus-Christ étoit venu du Ciel, & qu'il avoit passé par le sein de Marie comme par un canal. » Falloit-il, dit „ saint Gregoire en refutant les partisans de cette nouvelle erreur, „ qu'après avoir avoué que la divinité étoit unie, on divisât l'humanité, & que des hommes d'ailleurs si spirituels tombassent dans „ une erreur si grossiere, en disant que la Divinité tenoit lieu de „ l'entendement humain? Puisque ma chute est entiere, & que „ j'ai été condamné pour la désobéissance du premier homme „ & par les artifices du démon, pourquoi ma rédemption ne sera-t-elle pas entiere? Pourquoi diminuer le bienfait de Dieu & „ l'assurance de notre salut? « Il s'étonne que l'on prenne parti avec tant de chaleur pour deux personnes qui contestent pour un évêché, & dit qu'on leur auroit été plus utile en gardant la paix qu'en combattant pour eux; mais qu'il n'est point surpris que ces deux partis se liguent contre lui pour l'accabler, puisqu'il les attaquoit. Il finit en disant: » Si vous vous rendez à mes conseils, „ les deux partis s'en trouveront mieux; si votre passion l'emporte „ sur la raison & si vous méprisez ce que je vous dis, je me serai „ du moins acquitté de mon devoir devant Dieu & devant les „ hommes.

Pag. 21[illegible]

IV. La grêle effroyable qui désola les campagnes & ruina les

Quinzieme

discours de S. Gregoire sur la grêle, vers l'an 373.

Pag. 224.

moissons en 372. donna occasion au quinzieme discours de saint Gregoire. Il y témoigne qu'il étoit alors chef des Pasteurs, c'est-à-dire Evêque, & qu'il prêchoit en présence de son pere, à qui il dit que cette fonction auroit beaucoup mieux convenu qu'à lui. Deux autres fleaux avoient précedé celui de la grêle : premierement la mortalité qui avoit emporté les chevaux, les bœufs, les moutons & les autres animaux. Secondement, la secheresse causée en divers endroits par un défaut de pluie. La douleur que causoit la désolation du pays au saint vieillard Gregoire, l'empêcha de parler au peuple en cette occasion ; & le peuple obligea saint Gregoire son fils, de le faire au lieu de lui ; à quoi il convient qu'il étoit d'autant plus obligé, qu'il avoit, comme il dit, prévu ce châtiment avant qu'il arrivât, & qu'il avoit averti son peuple, que la vengeance de Dieu étoit prête à éclater. Après avoir fait l'éloge de son pere, il s'adresse au peuple de Nazianze, & l'exhorte à reconnoître que ce fleau étoit une punition des pechés des hommes, & à en faire un bon usage. » Le malheur, „ dit-il, qui vient de nous arriver n'est qu'un leger châtiment, ce „ n'est qu'un essai pour faire rentrer dans le devoir une jeunesse „ indocile ; c'est une marque de la douceur & de la clemence de „ Dieu ; ce n'est que comme la fumée du feu de sa colere, & le „ prélude des supplices qui nous attendent. Ce ne sont point encore là ces charbons allumés, ni ce feu dévorant, ni ces tourmens extrêmes dont il nous menace, qu'il nous a fait sentir en „ partie, & dont il a arrêté le cours pour nous rendre sages par „ un mélange de douceur & de colere. « Il leur met devant les yeux le compte rigoureux que Dieu exigera dans le dernier jour, & les conjure de travailler à se procurer alors un arrêt favorable en se repentant maintenant de leurs fautes, en s'humiliant, en marquant leurs pensées & leurs actions au sceau du Sauveur, en fléchissant sa misericorde par leurs prieres dont il leur donne un modéle, en effaçant leurs crimes par les larmes, en changeant de vie, en réformant leurs mœurs, par des jeûnes communs à tous les âges, à toutes les conditions, même aux Prêtres : » Car, „ dit-il, en parlant des enfans, cet âge si digne de pitié, attirera „ peut-être la compassion du Seigneur. « Mais tandis que le peuple de Nazianze étoit réduit à la derniere misere, les voisins regorgeoient de fruits. » Quelle est, lui dit-il, la cause de notre malheur ? Faisons-nous justice à nous-mêmes sans attendre les reproches des autres ? Avouer ses pechés, les détester, fuïr l'occasion de retomber, c'est un bon remede contre le vice. «

Pag. 236.

Il

Il invective contre les riches qui opprimoient les pauvres en enlevant une partie de leurs biens par violence ou par artifice, en empiétant ſur leurs heritages, en exigeant d'eux des uſures immenſes, profitant du malheur des tems pour vendre leurs blés à un prix exceſſif, dont ils employoient le produit à leur luxe & à leur moleſſe. Il les compare à ces ſangſues dont parle Salomon, qu'on ne peut remplir, non plus que l'enfer, la terre, le feu, l'eau, & dit qu'à peine le monde entier pourroit ſuffire à leur cupidité. Il invite ſon pere à leur faire part de ſes lumieres, à leur apprendre à ſoulager les miſeres des pauvres, à les engager à donner du pain à ceux qui en manquent, à loger ceux qui n'ont point de maiſon. » Tenez-nous, ajoute-t-il, aujourd'hui lieu de Moïſe & » de Phinées; calmez par votre interceſſion le courroux de Dieu, » & délivrez-nous des fleaux qui nous menacent encore. Dieu ſe » laiſſe attendrir par les larmes d'un pere qui prie pour ſes enfans, » demandez miſericorde pour nos pechés paſſés; promettez que » nous vivrons plus régulierement à l'avenir; préſentez-lui ce peu- » ple que la crainte & ſes infortunes ont ſanctifié: demandez auſſi » des alimens pour le faire ſubſiſter, quand il en devroit faire tom- » ber du Ciel par un miracle: ſi vous vous chargez de cette com- » miſſion, vous nous reconcilierez avec le Ciel qui nous com- » muniquera ſes eaux le ſoir & le matin: le Seigneur donnera ſa » benediction, la terre nous donnera ſes fruits & notre pain quo- » tidien, tandis que nous ferons des fruits dignes de l'éternité.

Seizieme diſcours de S. Gregoire ſur l'amour des pauvres, vers l'an 372.

Pag. 239.

V. On peut rapporter au même tems le ſeizieme diſcours, qui a pour titre: *De l'amour pour les Pauvres.* Saint Gregoire le compoſa en faveur des pauvres de l'Hôpital que ſaint Baſile avoit fait conſtruire dans le fauxbourg de Ceſarée vers l'an 372. On n'y trouve aucune circonſtance, qui en puiſſe marquer préciſément le tems: on y voit ſeulement qu'il le prononça dans (*a*) une ſolemnité. Saint (*b*) Jerôme a marqué en particulier ce diſcours, ſe contentant de marquer les autres en general, excepté les deux contre Julien, qu'il appelle *un livre.* Saint Gregoire après y avoir établi que l'amour qu'on a pour les pauvres eſt une des plus excellentes vertus du Chriſtianiſme, poſe pour principe, que nous devons avoir le même ſoin du corps de nos freres que du nôtre, ſoit qu'il ſoit malade ou en bonne ſanté; & la raiſon qu'il en donne, c'eſt que nous ne ſommes tous qu'un dans le Seigneur; que nous avons tous pour chef Jeſus-Chriſt; que l'infirmité à laquelle

(*a*) Nazianz. *orat.* 16. *pag.* 247. (*b*) Hieronym. *in catal. cap.* 117.

les pauvres sont réduits, peut nous devenir commune; que notre salut dépend de la tendresse & de la charité que nous leur témoignons. Il dépeint leur malheureux état d'une maniere très-pathétique, sur-tout lorsque la maladie redouble les chagrins de la pauvreté, & représente tous les pieux artifices ausquels ils ont recours pour toucher de compassion ceux qui les voient. » On voit, » dit-il, de ces infortunés que la honte n'empêche pas de se pro- » duire dans les assemblées publiques; la necessité les y contraint. » Ils se mêlent dans les assemblées que nous tenons pour cele- » brer nos Mysteres, ou pour honorer les fêtes des Martyrs, afin » que nous imitions leur pieté au même-tems que nous honorons » leurs combats. Leurs gémissemens se mêlent aux chants de » l'Eglise; ces voix lamentables s'élevent contre les Cantiques. « Et ensuite: » Ceux qui nous parlent de la sorte sont nos freres se- » lon Dieu, & d'une même nature que nous, étant tirés du même » limon, composés de nerfs, d'os, de peaux, de chair comme » nous. Ils sont comme nous des images de Dieu; peut-être » même qu'ils l'ont conservée avec plus de soin que nous n'avons » fait; ils participent aussi bien que nous à la grace de Jesus- » Christ; ils ont la même foi & la même loi, les mêmes oracles, » les mêmes testamens, les mêmes assemblées, les mêmes myste- » res. Jesus-Christ qui efface les pechés du monde est mort pour » eux comme pour nous; ils sont comme nous les heritiers de la ,, vie éternelle; ils ont été ensevelis avec Jesus-Christ, ils resusci- ,, teront avec lui; ils sont les compagnons de ses souffrances, ils ,, le seront de sa gloire. Que devons nous faire, nous à qui Jesus- ,, Christ a donné le nom que nous portons, nous qui sommes la ,, nation sainte, le sacerdoce royal, le peuple choisi & prédesti- ,, né, amateur des bonnes œuvres; nous qui sommes les disciples ,, de ce Maître misericordieux & doux, qui s'est condamné aux ,, fatigues d'une vie douloureuse, pour nous faire part des riches- ,, ses de la Divinité? Que penserons-nous des pauvres, après un si ,, grand exemple de misericorde & d'une tendresse si touchante? ,, les abandonnerons-nous comme s'ils étoient déja morts? les ,, laisserons-nous souffrir les incommodités de l'air tandis que ,, nous habitons des maisons commodes & ornées magnifique- ,, ment? les pauvres mourront-ils de froid dans leurs habits dé- ,, chirés, tandis que nous serons vétus mollement & que nos cof- ,, fres regorgeront d'habits? les pauvres manqueront-ils des ali- ,, mens necessaires, pendant que nous nageons dans les délices?" Il s'étend fort au long sur le luxe & la délicatesse des riches, &

insiste sur le soulagement qu'ils doivent procurer aux pauvres tandis qu'ils en ont le tems; leur disant qu'il faut de deux choses l'une, ou renoncer à tout pour l'amour de Jesus-Christ, ou partager leurs richesses avec lui & les pauvres, afin que les possedant honnêtement, elles leur soient un moyen de sanctification. Il ajoute que la charité produit immanquablement l'un de ces trois avantages; ou d'empêcher que l'on ne tombe dans quelque infortune; ou de donner la confiance qu'on n'y tombe point à cause des crimes qu'on a commis, mais par une permission particuliere de la Providence; ou le droit d'exiger des personnes opulentes les mêmes secours qu'on a rendus aux pauvres tandis qu'on étoit dans une fortune plus heureuse. Il y avoit des riches qui poussoient leur insolence jusqu'à dire: Notre prosperité, & la misere des pauvres viennent de Dieu: qui sommes-nous pour nous opposer à ses ordres, aurions-nous plus de bonté que Dieu même? Saint Gregoire leur répond qu'ils ne témoignent de zele pour Dieu que quand il s'agit de garder leur argent & d'insulter aux malheureux; mais qu'on voit bien par leurs discours qu'ils ne sont gueres convaincus que leur prosperité vienne de Dieu; car s'ils le croyoient, ils dispenseroient leurs biens selon ses ordres. Il n'ose assurer que les malheurs de cette vie soient la peine du crime, ni que la prosperité soit la récompense de la vertu, d'autant que l'on voit tous les jours le contraire. Mais il combat ceux qui attribuent la difference des conditions au hazard ou à l'influence des astres, & soutient qu'il faut reconnoître un Créateur de toutes choses, une Providence qui étend ses soins sur tout, qui regle tout d'une maniere qui est au-dessus de notre portée. Il cite quantité d'endroits de l'Ecriture où l'aumône est commandée; il la fait envisager comme un remede pour effacer nos pechés, & comme un moyen de se rendre éternellement heureux: mais il demande que la charité envers les pauvres soit agissante, ensorte qu'il n'y ait point d'intervalle entre la résolution de donner & l'effet; qu'on la fasse de bon cœur & non en murmurant; l'aumône n'étant pas seulement de conseil, mais de précepte.

Dix-septieme discours de S. Gregoire au sujet de quelque sedition arrivée à Nazianze. Pag. 263.

VI. Le dix-septieme discours n'a point, non plus que le précedent, de caractere particulier qui puisse nous aider à en fixer l'époque. Il paroît seulement que saint Gregoire étoit Evêque lorsqu'il le prêcha, & qu'il l'étoit même (*a*) depuis long-tems. Voici quelle en fut l'occasion. Il y avoit eu dans la ville de Nazianze

---

(*a*) Nazianz. *orat.* 17. *pag.* 271. 273.

quelque apparence de soulevement de la part du peuple contre les officiers qui y commandoient; ce qui donnoit lieu de craindre qu'ils ne s'en vengeassent séverement : dans cette perplexité le saint Evêque harangua son peuple, l'exhortant d'un côté à recourir à Dieu; de l'autre à se soumettre aux puissances établies de lui pour gouverner le monde. Ensuite il adresse la parole aux magistrats, & à celui en particulier qui portoit l'épée, & qui étoit apparemment le Gouverneur de la province. Cet officier étoit Catholique, & ce semble de Nazianze même, puisque saint Gregoire l'appelle une des principales brebis de son troupeau. Il le conjure en des termes très-pressans, de se conduire en cette affaire avec beaucoup de modération. » Vous partagez, lui dit-il, » avec Jesus-Christ l'empire & l'emploi que vous avez; c'est de » lui que vous tenez l'épée que vous portez, & vous devez plutôt » vous en servir pour épouvanter que pour frapper : ayez de la » bonté & de l'indulgence, rien n'est plus capable de plaire à » Dieu; mêlez la douceur à vos menaces, laissez entrevoir un » rayon d'esperance. On voit souvent des effets admirables de » l'indulgence, parce qu'on est engagé par pudeur à être recon» noissant : ne fermez point l'entrée à la misericorde dans votre » cœur; que ni le tems, ni le Prince, ni la crainte, ni l'esperance » d'une plus grande dignité ne vous empêchent point d'être facile. » Nous sommes tous exposés au châtiment; cette masse de terre » que nous portons est chargée de dettes : oublions les pechés » des autres, afin qu'on ait de l'indulgence pour les nôtres. « Il lui propose la parabole du fermier de l'Evangile, qui fut puni pour avoir traité trop durement son conserviteur; & ajoute : » Vous » avez souvent témoigné beaucoup d'empressement pour mes » discours, vous qui êtes le plus illustre de tous les Gouverneurs, » plût à Dieu que vous fussiez aussi le plus clément : vous présen» terai-je mes cheveux blancs au lieu de requête, & le Sacerdoce » que j'ai rempli depuis tant d'années ? ma douleur m'inspire de la » hardiesse, je vous presente aussi Jesus-Christ, ses annéantisse» mens, ses souffrances, sa Croix, ses Clous par lesquels il nous a » délivrés de nos pechés, son Sang, son Tombeau, sa Resurrec» tion, son Ascension; cette Table où nous approchons pour » communier, & cet adorable Mystere qui nous éleve au Ciel. » Accordez la grace que nous vous demandons aux prieres de » cette grande assemblée de Fidéles qui vous prient de concert » avec moi; efforcez-vous de nous surpasser en bonté. Je vous » presente devant Dieu & devant les Anges mes supplians.

» Honorez ma fidelité en cette occasion, afin qu'on vous honore » dans des affaires plus importantes : vous avez dans le Ciel un » Maître, il vous jugera comme vous jugerez ceux qui sont sou- » mis à votre jurisdiction.

Dix-huitieme discours de S Gregoire en l'honneur de S. Cyprien martyr, vers l'an 379.

Pag. 274.

VII. Le panegyrique de saint Cyprien Martyr, qui fait le dix-huitieme discours, est marqué par saint Jerôme & par Suidas ; mais on convient aujourd'hui que saint Gregoire y confond saint Cyprien Evêque de Carthage, avec un autre Martyr de même nom, qui, avant sa conversion, s'étoit adonné à la magie ; & depuis avoit répandu son sang en Orient pour la confession du nom de Jesus-Christ. On voit par le commencement de ce discours, que ce dernier étoit celebre dans l'Eglise où saint Gregoire prêchoit, & que l'on y celebroit assiduement l'anniversaire des Martyrs. C'étoit, ce semble, dans celle de Constantinople, puisqu'il dit qu'il n'étoit uni que depuis peu à ceux devant qui il parloit ; ce qui ne peut s'entendre de l'Eglise de Nazianze : ainsi il faut mettre ce discours au mois de Septembre de l'an 379. quelque tems après son arrivée à Constantinople. Quoique plusieurs motifs nous engagent à la vertu, la raison, la Loi, les Prophetes, les Apôtres, les souffrances de Jesus-Christ ; saint Gregoire trouve que l'exemple des Martyrs, ces victimes parfaites & si dignes de Dieu, nous y portent beaucoup plus efficacement. C'est, selon lui, avoir des pensées trop basses de croire qu'on diminue leur gloire en racontant des choses qui ne sont point à leur louange ; & sur ce principe, qu'il appuie de l'exemple de S. Matthieu, & de saint Cyprien qui a fait lui-même un long détail des desordres de sa vie, il raconte comment avant que d'être Chrétien, il étoit adonné à l'art magique & à toutes sortes de débauches ; ses tentatives pour séduire la vierge Justine, également distinguée par sa naissance & par ses vertus, qui ne s'en mit à couvert qu'en implorant le secours de celui qui avoit délivré autrefois Susanne du danger d'une mort certaine, & protegé Tecle contre les poursuites d'un amant & d'un pere qui la tyrannisoient, & qu'en s'adressant aussi à Marie en la priant de la proteger dans le péril où elle se trouvoit ; comment, pour avoir reproché au démon son impuissance, il en devint possedé, & délivré ensuite par les prieres mêmes de Justine. Il ajoute à ce narré celui de sa conversion, dont il rapporte une circonstance remarquable, qui est qu'après avoir reçû le Batême il demanda avec de grandes instances qu'on lui donnât le soin de balayer l'Eglise, afin de dompter son orgueil par des exercices d'humilité. Il s'arrête beaucoup sur les circonstances de son

Voyez tome IV. page 86.

martyre, qu'il met ſous l'empire de Dece ; il dit que Dieu manifeſta le lieu où ſes Reliques avoient été long-tems cachées, & il invite ſes auditeurs à lui offrir leurs preſens. » Si vous avez, leur dit-il, » de la foi, vous devez être perſuadés que les cendres de Cyprien » opéreront en votre faveur de grands prodiges, elles vous aide- » ront à chaſſer les démons, elles guériront vos maladies, elles » vous apprendront l'avenir : ceux qui en ont déja fait l'experience » & qui nous ont tranſmis les miracles qu'elles ont operés, pour- » ront encore en inſtruire la poſterité. « Outre les offrandes materielles, il les exhorte à lui en faire de ſpirituelles, c'eſt-à-dire, des vertus convenables à la condition d'un chacun ; & il regarde ce culte comme devant lui être beaucoup plus agréable que tous les honneurs exterieurs. Pour lui, il le prie de lui aider à regler ſa vie, ſes paroles, & de l'aſſiſter dans la conduite de ſon troupeau, de chaſſer les loups qui chicannent ſur les ſyllabes & ſur les paroles, & de faire briller de plus en plus la doctrine de la ſainte Trinité.

§. V.

Diſcours 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. *de S. Gregoire.*

Dix-neuvieme diſcours de S. Gregoire. Oraiſon funebre de ſon pere, en 374. Pag. 286.

I. LE ſaint vieillard Gregoire étant mort après avoir vécu beaucoup au-delà des bornes que David donne à la vie des hommes, ayant près de cent ans, laiſſa ſa femme, ſon fils & ſon peuple dans une extrême affliction ; mais Dieu les conſola par la préſence de ſaint Baſile qui vint les viſiter, autant pour prendre part à leur douleur que pour rendre ce qu'il devoit à la mémoire du défunt. C'étoit en 374. Saint Gregoire de Nazianze prononça en ſa préſence l'oraiſon funebre de ſon pere : la bienheureuſe Nonne ſa mere y étoit auſſi preſente. Il la commence par l'éloge de ſaint Baſile, en adreſſant à lui-même la parole. » Puiſque vous » venez, lui dit-il, pour moi, pour le troupeau & pour le Paſteur, » appliquez au mal préſent les remedes que votre prudence vous » inſpire ; tâchez de nous perſuader que ce bon Paſteur qui s'eſt » ſacrifié pour ſon troupeau, ne nous a pas entierement abandon- » nés, qu'il eſt ici, qu'il nous conduit toujours. Je ne doute nul- » lement que ſes prieres ne ſoient maintenant auſſi efficaces que » ſa doctrine l'étoit autrefois, pour empêcher que les ames ne s'é- » cartent du chemin de la verité, parce qu'il eſt plus proche de » Dieu, étant dégagé des liens qui l'attachoient à la terre. « Venant enſuite au détail de la vie de ſon pere, il ne s'attache point à rele-

ver ses qualités naturelles, & ne dissimule pas qu'ayant pris naissance hors de la maison de Dieu, il avoit participé dans sa jeunesse aux erreurs du Paganisme & du Judaïsme, faisant un mélange bisarre de deux choses qui paroissent si opposées. On appeloit ceux qui étoient engagés dans cette secte *Hypsistaires*, parce qu'ils faisoient profession de n'adorer que le Très-Haut & le Tout-Puissant; mais ils joignoient à cette verité des impietés du Paganisme & des superstitions légales, réverant le feu & les lampes avec les Payens; & observant le sabbat & la distinction des animaux avec les Juifs. Gregoire sortit de cette double voie qui le conduisoit à l'impieté, embrassa la verité au risque de sa fortune, souffrant avec plus de fermeté la honte d'être desherité de ses pere & mere, que les autres n'ont d'empressement pour les honneurs les plus considerables. Regulier dans ses mœurs, chaste & d'une équité à l'épreuve, il remplit les premieres charges de la république sans augmenter son bien d'une obole. La foi fut comme la récompense de sa vertu. L'épouse que Dieu lui donna ne lui servit pas seulement d'aide, mais de conductrice & de guide par les exemples de sa vie, par ses bons discours. Obéissant à son époux en toutes choses comme les loix du mariage l'ordonnent, elle ne rougissoit point de s'ériger en maitresse pour l'amener à la foi & à la vertu. En la voyant agir pour les interêts de sa maison on eût dit qu'elle n'avoit aucun soin de la pieté; toutefois elle servoit Dieu & s'appliquoit aux bonnes œuvres avec autant de ferveur que si elle eût entierement negligé ses affaires domestiques. Tous les tems, tous les lieux lui étoient propres pour ses prieres; c'étoient ses premiers soins, & à quoi elle donnoit pendant la journée ses premieres pensées. Jamais elle n'ouvrit la bouche dans les lieux sacrés ni dans les assemblées, excepté le tems de la psalmodie & des hymnes. Jamais elle ne tourna le dos à la Table sacrée, ne cracha dans l'Eglise, ne prit la main à une payenne, ne prêta aux fables ni aux chansons de theâtre une langue qui ne devoit proferer que de bons discours, & des oreilles destinées à entendre des choses divines. Quels que fussent ses chagrins, on ne la voyoit point pleurer, ni porter des habits de deuil les jours de fête, persuadée que les ames vertueuses doivent être soumises aux ordres de la Providence dans les accidens qui leur arrivent. » Elle me » voua à Dieu, ajoute saint Gregoire, avant même que je fusse né » & dès le moment que je vis le jour, elle me consacra à son » service. « Son époux étoit un motif domestique pour l'animer à la vertu. Impatiente d'être unie par les liens du mariage à un

homme d'une autre créance, elle se prosternoit jour & nuit devant Dieu, & joignant les larmes & les jeûnes à ses prieres, elle le conjuroit de le sauver. Ses desirs furent exaucés, & dans le tems que les Evêques alloient au Concile de Nicée, en 325. son mari pria l'un d'entre-eux, nommé Léonce, métropolitain de la province, de l'instruire de la verité; mais il arriva qu'ils confondirent la forme du sacerdoce avec l'instruction, lorsqu'il étoit prosterné pour apprendre des Evêques les premiers élemens de la doctrine, ce que les assistans regarderent comme un présage de ce qu'il devint dans la suite. Son batême eut aussi quelque chose de remarquable: en sortant de l'eau il se vit tout à coup environné d'une lumiere extraordinaire, qui fut vûe de quelques-uns des assistans, & frappa si vivement celui qui faisoit la ceremonie du Batême, qu'il dit devant tout le monde que celui qu'il batisoit seroit son successeur à l'épiscopat: ce qui arriva. » Mais il ne s'ingera point » dans le sacerdoce, dit saint Gregoire, avec cet empressement » & cette précipitation qu'on voit aujourd'hui; il garda des inter- » stices raisonnables pour se mettre en état d'instruire les autres, » comme les loix & la discipline le demandent. « Il raconte les progrès qu'il fit dans son Eglise par ses travaux, par sa ferveur, par son application; comment il en adoucit les esprits, y maintint la pureté de la foi contre les erreurs d'Arius & de Sabellius; comment il ramena à l'unité la partie la plus fervente de son Eglise, qui s'étoit séparée de lui; avec quel soin il manioit les affaires publiques; avec quelle compassion il secouroit les pauvres, se regardant comme l'œconome d'un bien étranger, & considerant son patrimoine comme étant celui de cette partie si méprisée du genre humain; quel zele il avoit pour les Autels, pour venger les outrages qu'on faisoit à Dieu, pour retrancher les prophanes de la Table sacrée; pour terminer les disputes & les procès; quelle étoit sa vigilance sur tous les Fidéles, mais principalement sur les Solitaires, qui pour plaire à Dieu gardoient le célibat & méprisoient le monde; son humilité, sa modestie dans ses habits, sa simplicité, sa droiture, son penchant à oublier les affronts, ne mettant point d'intervalle entre l'outrage & le pardon. Il fait envisager comme une récompense de ses vertus, divers signes extraordinaires que Dieu opéra en sa faveur, entre-autres sa guérison miraculeuse arrivée en un jour de Pâques, dans le tems qu'il n'attendoit que la mort, & que tout le monde étoit en prieres pour demander son rétablissement. Il dit que sa mere, la bienheureuse Nonne, fut guérie d'une maladie desesperée, en lui faisant manger du pain qu'il

qu'il avoit lui-même beni ſuivant la coutume, en faiſant deſſus le ſigne de la Croix; & il attribue aux mérites de l'un & de l'autre le danger qu'il évita ſur mer dans un voyage d'Alexandrie en Grece. La conſtance de ſon pere à défendre ſon Egliſe contre ceux qui étoient venus de la part de Julien l'*Apoſtat* pour s'en emparer, & à maintenir l'élection d'un Archevêque de Ceſarée, contre l'Empereur qui vouloit la caſſer, lui fournit de nouveaux moyens de le louer. Il dit, en parlant d'un Evêque mis quelque tems après ſur le même ſiege: (c'étoit ſaint Baſile) » Si » la plus ſaine partie du peuple & du clergé, à qui ſeul le droit » d'élection devroit appartenir, choiſiſſoit les ſujets, les Egliſes » n'en ſouffriroient pas comme elles font; ce n'eſt point aux riches » ni aux grands, ni à une populace temeraire & inſenſée à ſe mê- » ler de ces ſortes d'affaires. « Saint Gregoire finit le récit de la vie de ſon pere en relevant le zele avec lequel il s'oppoſa à l'execution des Edits de Julien l'*Apoſtat* contre les Chrétiens, & ſa generoſité dans la conſtruction de l'Egliſe de Nazianze qu'il avoit fait bâtir preſque toute à ſes dépens. Elle étoit de figure octogone, à faces égales ornées de galeries, de colonnes & de lambris, avec des peintures d'une ſi grande délicateſſe, que l'art ne cedoit point à la nature: elle recevoit le jour par le toît, ce qui la rendoit ſi éclairée, qu'elle paroiſſoit comme le ſéjour de la lumiere. Au dehors elle étoit environnée de galeries qui formant des angles égaux enfermoient un grand eſpace: elle avoit des portaux d'une grande beauté, & des veſtibules qui paroiſſoient de loin, le tout bâti de pierres quarrées avec du marbre aux baſes, aux chapiteaux & aux corniches. Les ceintures qui alloient depuis les fondemens juſqu'au toît faiſoient quelque tort aux ſpectateurs, dont elles bornoient la vûe. Saint Gregoire entreprend après cela de conſoler ſa mere, en lui diſant qu'il ne ſçait ſi l'on doit appeler mort, ce qui finit les maux de la vie pour nous faire paſſer à une meilleure condition; que ce paſſage eſt moins redoutable qu'il ne paroît; que c'eſt vivre éternellement que de ſonger à la vie éternelle; qu'il n'y a point de mort redoutable que celle que cauſe le peché, qui fait mourir l'ame; que ſi la ſéparation d'avec ſon mari l'afflige, l'eſperance de lui être bientôt réunie doit la conſoler; que ſi elle a fait une perte, c'eſt du moins après avoir joui longtems du bien qu'elle a perdu; enfin qu'elle doit ſupporter la mort de ſon mari avec le même courage qu'elle a ſoutenu celle de ſes enfans, qu'elle avoit vû expirer dans le plus bel âge de leur vie.

Vingtieme discours de S. Gregoire. Oraison funebre de S. Basile, en 381. Pag. 316.

II. Saint Gregoire destiné, comme il le dit (*a*) lui-même, à faire les oraisons funebres de toute sa famille, se chargea aussi de ce devoir envers saint Basile le plus intime de ses amis; mais il ne s'en acquitta pas aussi-tôt après sa mort, en ayant été empêché par le voyage de Constantinople. Ce ne fut qu'après avoir quitté l'épiscopat de cette grande ville & son retour (*b*) en Cappadoce, c'est-à-dire, après le mois de Juillet de 381. Il prononça le discours qu'il fit en cette occasion à Cesarée même, où il étoit venu rendre les derniers devoirs à saint Basile, & en presence (*c*) de tout le Clergé & de tout le peuple de cette Eglise. C'est une piece excellente, où l'on remarque également & la beauté de son éloquence, & la tendresse de son amitié pour saint Basile, qui ne lui laisse rien oublier de ce qui pouvoit contribuer à rendre sa mémoire immortelle. Il y (*d*) fait un détail de sa vie, de ses travaux & de ceux de ses ancêtres pendant les persécutions; de ses études, de la maniere dont il parvint au sacerdoce & à l'épiscopat; de sa conduite dans l'exercice des fonctions qui y sont attachées. Il fait l'éloge de sa pieté, de son zele, de sa fermeté à maintenir la pureté de la foi, de sa prudence dans les conjonctures épineuses, de sa generosité à s'exposer aux plus grands périls pour la cause de l'Eglise, de son amour pour les pauvres, de son application à la méditation des divines Ecritures, pour en développer les endroits les plus obscurs & les plus sublimes; de ses combats contre les Ariens, & contre l'empereur Valens qui s'étoit déclaré hautement pour leur parti; de son ardeur à proteger l'innocence opprimée, de son desintereffement, de son amour pour la pauvreté, pour la virginité, pour la retraite; de son attention à faire soulager les malades. Il releve jusqu'à son enjouement dans les compagnies; à quoi il ajoute que ses réprimandes n'avoient rien de fier, & son indulgence rien de trop mou, gardant le juste tempérament entre ces deux extrémités. Parlant de son éloquence & de son érudition, il dit: » Si la voix de Dieu s'est » quelquefois fait entendre aux deux extrémités de la terre, ou si » l'on a vû quelque tremblement extraordinaire, ces symboles » pourroient donner quelque idée de son éloquence & de son es» prit qui étoit autant superieur à celui des hommes ordinaires, » qu'ils le sont aux bêtes par l'excellence de leur nature. Qui a

(*a*) Nazianz. *orat.* 11. *pag.* 190.
(*b*) Idem, *vita*, *pag.* 32.
(*c*) Idem, *orat.* 20. *pag.* 317.
(*d*) *Voyez* tome 6. en l'article de saint Basile.

» jamais tant apporté de préparations pour se rendre un digne or-
» gane des oracles du Saint-Esprit? Qui a eu l'esprit plus éclairé par
» une science plus étendue? Qui a pénetré plus avant dans la profon-
» deur des divins Mysteres? Qui s'est exprimé avec plus de facilité?
» Ses ouvrages ne font-ils pas maintenant les délices de toutes les
» assemblées, du Barreau, des Eglises, des Princes & des person-
» nes privées? On ne parle plus des anciens qui se sont appliqués
» à l'interprétation de l'Ecriture: on préfere Basile à tous les au-
» tres; c'est être savant que de le bien posseder, & d'être en état
» de faire part aux autres d'un trésor si précieux. « Il remarque que pour défendre la doctrine orthodoxe de la Trinité, non-seulement il auroit consenti de perdre sa dignité épiscopale, mais qu'il se seroit encore exposé aux tourmens les plus cruels & à la mort. En effet, il souffrit l'exil pour la verité; & si par une prudente œconomie il s'abstint en un tems de dire simplement que le Saint-Esprit fût Dieu, à cause de certains heretiques qui auroient pris de là occasion d'envahir son Eglise, il le disoit en termes équivalens, dans des discours publics & particuliers, jusqu'à jurer, quoiqu'il eût une horreur extrême des sermens, qu'il consentoit d'être abandonné du Saint-Esprit, s'il ne le croyoit égal en toutes choses & consubstantiel au Pere & au Fils. Saint Gregoire compare saint Basile aux plus grands hommes de l'ancien & du nouveau Testament; & après avoir raconté les particularités de ses funerailles, que nous avons rapportés ailleurs, il lui demande le secours de ses prieres, bien persuadé qu'il jouissoit déja de la gloire dans le Ciel.

Vingt-unième discours de S. Gregoire. Panegyrique de saint Athanase, vers l'an 379. Pag. 375.

III. Ce que dit (*a*) saint Gregoire dans son vingt-unieme discours; qu'il parloit dans une ville que plusieurs exemples de vertus pourroient à peine sauver, & qui se faisoit un jeu des choses divines comme des spectacles du Cirque & du Theâtre, désigne assez nettement la ville de Constantinople: ainsi on peut le rapporter à l'an 379. C'est un panégyrique de saint Athanase, Evêque d'Alexandrie, & comme un racourci de l'histoire de la vie de ce Saint qu'il auroit (*b*) souhaité d'écrire, comme saint Athanase avoit lui-même écrit celle de saint Antoine. Ce panegyrique est cité par saint (*c*) Jerôme & par saint (*d*) Euloge d'Alexandrie. Saint Gregoire le commence en ces termes: » C'est louer la vertu
» même que de louer Athanase, parce qu'il avoit rassemblé toutes

(*a*) Nazianz. *orat.* 21. *pag.* 376.
(*b*) Ibid. *pag.* 375.
(*c*) Hieronym. *in catal. cap.* 117.
(*d*) *Apud* Photium, *cod.* 227. *pag.* 772.

» les vertus dans sa personne ; ou pour mieux dire il les possede » encore toutes, puisque ceux qui ont vécu selon Dieu vivent tou- » jours, quoiqu'ils ne soient plus au monde. Formé dès son en- » fance dans les bonnes mœurs, & depuis dans les arts liberaux » & dans la science des divines Ecritures, il passa par tous les » degrés des Ordres ecclesiastiques avant que de s'être placé sur » le trône patriarchal d'Alexandrie. Il y fut élevé par les suffrages » de tout le monde, tout se passa dans son élection d'une maniere » apostolique, & il se comporta étant Evêque d'une maniere con- » forme à son élection. Sa vie fut une copie des vertus que saint » Paul demande dans un Evêque. Arius & Sabellius avoient don- » né dans des extrémités en disputant sur la Divinité ; saint Atha- » nase pour les éviter, conserva l'unité pour ce qui regarde la Di- » vinité ; & la Trinité des Personnes, pour ne pas confondre la » Divinité par l'Unité ou la diviser par la Trinité. Son zele pour la » foi commença à éclater dans le concile de Nicée ; il y soutint » divers combats contre Arius, le confondit, & contribua à éta- » blir la consubstantialité du Verbe. Ce fut là la source de la haine » des Ariens contre ce saint Evêque : ils mirent en sa place un » homme de leur faction, nommé *George*, qui étoit de Cappadoce, » & qui avoit été obligé de fuïr de Constantinople pour y avoir » mal administré les finances. Saint Athanase condamné à l'exil » se retire dans les monasteres d'Egypte, & y fait voir que la re- » traite & l'épiscopat ne sont pas incompatibles, persuadant à tout » le monde que la profession religieuse consistoit moins dans la » retraite que dans la régularité des mœurs : mais son absence fut » funeste à l'Eglise. « Le Concile de Seleucie, que saint Gregoire compare à la tour de Babel, composé d'Evêques presque tous Ariens, renversa toute la religion, en abolissant le terme de *Consubstantiel*, qui est comme la marque & le caractere de la saine doctrine touchant la Trinité. Saint Athanase étoit encore en exil lorsque l'Empereur Constantius mourut : ce Prince témoigna en mourant qu'il se repentoit de trois choses qui avoient deshonoré son regne, d'avoir fait mourir des Princes de son sang du nombre desquels étoit Gallus ; d'avoir élevé à l'empire Julien l'*Apostat*, & de s'être attaché à de nouveaux dogmes en matiere de foi. Après sa mort la saine doctrine reprit le dessus ; Georges fut chassé d'Alexandrie, & saint Athanase y rentra triomphant. Il ne se comporta pas en cette occasion comme font ceux que la colere aveugle, & qui maltraitent tout ce qui se rencontre à leur passage ; au contraire, il traita avec tant de douceur & d'humanité ceux qui

l'avoient offensé, qu'ils n'eurent aucune raison de se chagriner de son retour. Toutefois il chassa du Temple les sacrileges négocians qui le prophanoient en abusant de leur ministere; réconcilia ceux qui étoient en inimitié, délivra de l'oppression ceux qui gémissoient sous la tyrannie, releva la bonne doctrine, prêcha librement le mystere de la Trinité, fit des regles génerales pour tous ceux qui se rangeoient de son parti, écrivit aux uns, confera avec les autres de vive voix. L'envie ne put voir l'Eglise reprendre sa premiere splendeur: on aigrit Julien l'*Apostat* contre le saint Evêque, & ce Prince le chassa publiquement de la ville. Jovien son successeur rappela saint Athanase, & voulut apprendre de lui la vraie foi. A l'occasion de la confession de foi qu'il présenta à cet Empereur, saint Gregoire dit quelque chose de la dispute qui s'éleva entre les Romains & les Orientaux au sujet des termes de *substance* & d'*hypostase*; & ajoute que saint Athanase craignant les suites de cette dispute, assembla les deux partis, examina soigneusement avec eux le sens des termes de *substance* & d'*hypostase*, & que quand il vit qu'ils en convenoient, & que la dispute ne rouloit plus sur le fonds de la doctrine, il leur abandonna les termes, pour les mettre d'accord sur le dogme. Il releve extrêmement cette action de saint Athanase, & finit son éloge par le détail de ses vertus morales qui lui mériterent après sa mort d'aller prendre place parmi les Peres, les Patriaches, les Prophétes, les Apôtres, les Martyrs qui avoient combattu comme lui pour la verité.

Vingt deuxieme discours de saint Gregoire à l'honneur des Macchabées. Pag. 397.

IV. Le vingt-deuxieme discours ne porte aucun caractere qui puisse servir à en fixer l'époque, ni marquer le lieu où il fut prononcé. C'est un éloge des Machabées, dont on faisoit la fête annuellement dans l'Eglise; car quoiqu'ils n'ayent pas combattu depuis Jesus-Christ, ils ne laissent pas de mériter un culte public, pour avoir soutenu les loix & les coutumes du pays avec un courage invincible, & une vertu qu'ils n'avoient obtenue que par la foi du Médiateur, qui leur étoit connu avant qu'il se manifestât au monde. Sept freres de cette famille souffrirent avec leur mere sous le regne d'Antiochus-Epiphanes, celebre par les desordres effroyables qu'il commit à Jerusalem, & par la prophanation du Temple dans lequel il plaça la statue de Jupiter. Eleasar, chef des Martyrs qui ont souffert avant le Messie, comme Etienne l'a été de ceux qui ont souffert depuis, étoit Prêtre, le martyre qu'il souffrit à l'âge de quatre-vingt-dix ans, fut un heureux prélude du combat des sept freres Machabées ses enfans. Dignes éleves d'une mere incomparable, ils disputerent entre-eux à qui feroit

paroître plus de courage dans la défenſe de la Loi de Dieu, n'ayant d'autre crainte que celle de ne point ſouffrir, & de remporter une funeſte victoire par les ménagemens qu'on auroit pour eux. Leur mere agitée d'une même crainte & pénetrée d'amour pour Dieu, ne regrettoit point ceux de ſes enfans qui avoient déja perdu la vie; mais elle ſouhaitoit que les autres les ſuiviſſent. C'étoit le principal de ſes ſoins. Le combat étoit encore douteux pour ceux-ci; la victoire des autres étoit certaine : elle les avoit déja donnés à Dieu, & le prioit de recevoir ceux qui étoient encore en vie. » Quel courage heroïque pour une femme, s'écrie S. Gregoire! » quel préſent! quel ſacrifice! Elle montroit ſes mammelles à ſes » enfans; elle les faiſoit ſouvenir des ſoins qu'elle avoit eus de leur » éducation; elle leur montroit ſes cheveux blancs, & les conju- » roit de reſpecter ſon grand âge, non pas pour les engager à mé- » nager leur vie, mais à ſouffrir avec courage les plus cruels tour- » mens. Rien n'étoit capable d'affoiblir ſon intrépidité, ni la vûe » des inſtrumens de leurs ſupplices, ni les ſupplices mêmes, ni les » careſſes du tyran. « Il rapporte les diverſes réponſes des ſept freres aux diſcours d'Antiochus: Nous ne reconnoiſſons, lui dirent-ils, qu'un Roi, & ce Roi eſt le Dieu qui nous a créés & auquel nous retournerons ; nous n'avons point d'autre légiſlateur que Moïſe; nous ne nous ſaurions réſoudre à le trahir ou à le deshonorer: nous mettons toute notre gloire à empêcher que la Loi divine ne ſoit violée; s'il eſt doux de jouir du monde, il l'eſt encore plus de ſouffrir pour Dieu & pour la vertu. Nous eſperons un autre monde plus durable que toutes les choſes ſenſibles : la celeſte Jeruſalem eſt notre patrie. Ceſſez de nous faire des promeſſes qui ne nous touchent point; ceſſez de nous menacer, ou nous vous menacerons nous-mêmes en vous faiſant craindre nos tourmens. Nous avons un feu, n'en doutez pas, pour brûler nos perſécuteurs. Vous vous déchaînez contre ſept freres qui ſont unis comme s'ils n'avoient qu'une ame, vous n'auriez pas beaucoup de gloire à les vaincre; mais c'eſt une choſe bien honteuſe pour vous d'être vaincu. Nous ſommes les deſcendans de ces illuſtres Iſraëlites qui ont été conduits par une colonne de feu & par une nuée, en faveur de qui on a diviſé les flots, on a arrêté le cours des rivieres & le ſoleil dans ſa courſe, on a fait pleuvoir la manne; des mains élevées remportoient pour eux de grandes victoires & mettoient en fuite de nombreuſes armées; les bêtes farouches s'apprivoiſoient devant eux, le feu les reſpectoit, les Rois ſe retiroient admirant leur courage. Enfin, nous ſommes les éleves

d'Eleaſar dont le courage vous eſt connu ; le pere a combattu le premier, ſes enfans ſuivront ſes traces ; le Prêtre a marché devant, les victimes iront après. Nous ne mangerons point de viandes immondes, nous ne vous obéirons point, nous ne participerons point à vos ceremonies. Inventez de nouveaux ſupplices, nous ne redoutons point ceux dont vous nous menacez. L'intrépidité des ſept freres déconcerta les perſécuteurs, & leur courageuſe mere les entourant pendant leur ſupplice, comme un oiſeau effrayé de la vûe du ſerpent ou de quelque autre bête vole autour de ſes petits, les exhortoit & combattoit avec eux, tentant toutes ſortes de moyens pour les animer à la victoire. Elle ramaſſoit les goutes de leur ſang & les lambeaux de leurs membres, elle baiſoit ces précieuſes reliques, elle retiroit l'un du combat après la victoire, elle préſentoit l'autre, elle y diſpoſoit un troiſieme. Courage mes enfans, s'écrioit-elle, combattez ſoldats généreux vous qui ſentez à peine les foibleſſes corporelles : vous êtes l'appui & le ſoutien de la Loi, de ma vieilleſſe & de la patrie, à qui vous devez la vie & qui vous a inſpiré une vertu ſi héroïque ; reſiſtez encore un moment & nous avons vaincu : les bourreaux ſont déja las & fatigués, voilà ce que j'appréhende plus que leur fureur ; dans un moment je ſerai la plus heureuſe de toutes les meres, & vous ſerez les plus heureux de tous les enfans. Après qu'ils eurent conſommé leur martyre, elle en rendit graces à Dieu, & n'ayant plus d'autre deſir que de ſouffrir avec eux, elle le demanda au tyran, & courant au bucher elle s'y plaça elle-même, ne voulant pas permettre que des hommes prophanes miſſent la main ſur elle. » Cette action, dit ſaint Gregoire, eſt mieux concertée & plus grande que » le ſacrifice de Jephté ; la ferveur d'un vœu inconſideré, ni le » deſir extrême d'une victoire deſeſperée ne les emportoit point. » Ils ſe ſacrifierent de leur plein gré, bornant aux biens éternels » toutes leurs eſperances. Ce combat ne cede point à ceux que » Daniel livra aux lions ; il dompta ces bêtes farouches en étendant les mains. Leur courage n'eſt point inferieur à celui des en» fans captifs dans l'Aſſyrie, qu'on ne pût jamais obliger à violer » la loi de leur pays & à manger des viandes prophanes. Enfin ils » n'ont pas moins acquis de gloire que tant d'illuſtres victimes qui » ont été immolées pour Jeſus-Chriſt, & qui ſuivoient l'exemple » qu'il leur avoit donné en répandant ſon ſang pour notre ſalut. » Mais les Machabées n'avoient point de pareils exemples à » imiter : toute la Judée admira leur courage & leur triomphe. Les » menaces d'Antiochus ſe changerent en étonnement : ce prince

» contraint d'abandonner ſon entrepriſe loua Seleucus ſon pere des » honneurs qu'il avoit rendus à la nation Juive,& des magnifiques » préſens qu'il avoit faits au Temple, & conçut du chagrin contre » Simon qui l'avoit engagé dans une telle entrepriſe,à cauſe de l'in- » famie dans laquelle il venoit de tomber par ſes cruautés.« S. Gregoire tire de l'exemple des Machabées une puiſſante inſtruction pour les Prêtres, pour les meres & pour les enfans. » Eleazar, dit-il, » a montré aux Prêtres, par ſes paroles & par ſes actions, comment » ils devoient ſe conduire. Que les meres apprennent de cette mere » génereuſe comment elles doivent aimer leurs enfans & les ſacri- » fier à Jeſus-Chriſt, pour ſanctifier leur mariage par un ſacrifice ſi » ſaint. Que les enfans ſe reglent ſur de jeunes hommes ſi vertueux ; » qu'ils ne deshonorent point leur jeuneſſe par de honteux plaiſirs ; » qu'ils s'accoutument à livrer de continuels combats à leurs paſ- » ſions & à leur ennemi domeſtique,qui eſt plus formidable qu'An- » tiochus, & qui leur fait une guerre plus cruelle.

Vingt-troiſiéme diſcours de S. Gregoire. Panegyrique du philoſophe Heron, l'an 379.
Pag. 409.

V. On a intitulé le vingt-troiſiéme diſcours : *Eloge du philoſophe Heron revenu d'exil ;* & Elie de Crete liſoit & entendoit de la ſorte ; mais nous apprenons de ſaint (*a*) Jerôme, qu'au lieu de *Heron*, il faut lire *Maxime ;* le premier de ces noms ayant été mal-à-propos ſubſtitué à l'autre, par quelque perſonne. On trouve dans les (*b*) vies de ſaint Euthyme & de ſaint Sabas, un Heron philoſophe & Confeſſeur ; ce qui a donné lieu de conjecturer, que Maxime pouvoit auſſi avoir le nom d'Heron ; mais il vaut mieux s'en tenir au témoignage de ſaint Jerôme, qui aſſure (*c*) qu'on avoit ſuppoſé fauſſement le nom de Heron à celui de Maxime dans l'intitulation de ce diſcours. Il y a plus d'apparence que ce Maxime eſt le même que le philoſophe de ce nom à qui la neuvieme lettre de ſaint Baſile eſt adreſſée, & dont ce Pere y fait l'éloge. Il pouvoit en avoir impoſé à ſaint Baſile, comme il en impoſa depuis à S. Gregoire, qui ne ceſſa de le louer qu'après (*d*) qu'il eut éprouvé lui-même les effets de ſa méchanceté, & qu'on l'eut chaſſé de Conſtantinople pour en avoir voulu chaſſer ſaint Gregoire lui-même. Ce ſaint Evêque étoit malade lorſqu'il prononça l'éloge de Maxime, & ſon Egliſe, c'eſt-à-dire, celle des Catholiques à Conſtantinople, étoit encore petite en nombre (*e*) quoique grande

(*a*) Hieronym. *in catal. cap.* 117.
(*b*) Coteler. *Monum. græca, tom.* 2. *pag.* 293. *&* *tom.* 3. *pag.* 354.
(*c*) *Laudes Maximi philoſophi poſt exilium reverſi quem falſo nomine quidam Heronis ſuperſcripſerunt.* Hieronym. *in catal. cap.* 117.
(*d*) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 16.
(*e*) Idem, *orat.* 23. *pag.* 423.

dans

dans la pieté : ainsi ce pouvoit être sur la fin de l'an 379. persuadé que ce fourbe, qu'il ne connoissoit pas encore, avoit répandu son sang pour la défense de la foi, & qu'il faisoit profession de la vraie philosophie, il le comble de louanges comme s'il avoit pratiqué toutes les vertus. Il remarque que les persécutions, au lieu d'abattre & d'obscurcir l'Eglise, la rendoient plus ferme & plus illustre ; qu'il y avoit eu un tems de calme & de paix, où, libre des troubles que les heresies y avoient excités, on ne parloit plus de Simon, de Marcion, de Valentin, de Basilide, de Cerdon, de Cerinthe, de Carpocras, de Montan, qu'Arius même étoit comme tombé dans l'oubli, mais qu'un mauvais gouvernement avoit fait renaître le mal & r'ouvrir cette plaie mal fermée. Il fait un éloge pompeux de saint Athanase, & décrit la désolation où se trouva l'Eglise d'Alexandrie après sa mort. Il invite Maxime, qu'il suppose avoir dans cette occasion souffert l'exil, à s'opposer à la fureur des heresies naissantes qui attaquoient le mystere de la Trinité.

Vingt quatrieme discours de saint Gregoire en l'honneur des Egyptiens, en 380.

Pag. 424.

VI. L'année suivante 380. Maxime que l'on avoit chassé de Constantinople, vint à Alexandrie menacer Pierre qui en étoit Evêque, de s'emparer de son siege, s'il ne le faisoit jouir de celui de Constantinople. Cette insulte fit ouvrir les yeux à Pierre, & il se réunit à saint Gregoire. Ce fut aussi apparemment par son ordre que les Egyptiens, qui sur la fin de cette année conduisoient la flotte de blé à Constantinople, se joignirent publiquement à saint Gregoire & vinrent l'écouter. Il fit à leur sujet & devant eux le discours vingt-quatrieme, qui est une preuve de sa charité & de sa facilité à oublier les injures. Car quoiqu'il eût lieu d'être mécontent de Pierre & des autres Evêques d'Egypte qui avoient eu part à l'ordination de Maxime, il s'y étendit beaucoup sur les louanges des Egyptiens, qu'il appelle la source de la saine doctrine ; en particulier sur celles de saint Athanase, & même sur celles de Pierre. » Peuple, dit-il, que je mets au-dessus de tous les peuples du » monde par votre vertu, par l'amour que vous avez pour Jesus-» Christ ; peuple digne de ceux qui vous gouvernent, je vous » tends la main devant cette foule de témoins en signe de paix & » d'union : cette nouvelle marque d'amitié fera tomber les ancien-» nes calomnies. « Il releve l'éclat d'une fête pompeuse que les Egyptiens avoient donnée depuis peu sur le rivage, & les félicite sur le choix qu'ils avoient fait de sa communion, préferablement à celle d'une multitude mal disciplinée ; & pour leur faire connoître qu'il avoit sur la Trinité les mêmes sentimens qu'eux, il taxe de fureur la doctrine d'Arius, & d'impieté celle de Sabellius,

reconnoissant qu'en Dieu il y a plusieurs personnes distinguées l'une de l'autre sans confusion, & une seule & même nature sans division. Il établit nettement la divinité de chacune des trois Personnes, & n'oublie pas d'apporter en preuve la formule du Batême. A quoi il ajoute : » Lorsque vous lisez ces paroles, *Mon Pere* » *& moi nous ne sommes qu'un*, entendez-les de la même essence : » celles qui suivent, *Nous viendrons dans lui & nous ferons avec lui* » *notre demeure*, marquent la distinction des Personnes sous le nom » de Pere, de Fils, & de Saint-Esprit. « Ce qu'il dit sur la fin est remarquable. » Parlez, dit-il, des choses divines, comme l'Apô- » tre qui fut ravi jusqu'au troisieme ciel. Il fait quelquefois men- » tion de trois Personnes sans garder le même ordre en les nom- » mant, pour montrer que ce n'est qu'une même nature : quelque- » fois il ne fait mention que d'une Personne, une autre fois de deux » ou des trois ensemble. Il attribue quelquefois au Saint-Esprit les » opérations de Dieu, sans apporter aucune distinction ; une autre » fois il parle de Jesus-Christ comme du Saint-Esprit : mais lors- » qu'il veut distinguer les Personnes, voici comment il s'explique : » *Il n'y a qu'un Dieu Pere de tous, qui est au-dessus de tous, qui* » *étend sa Providence sur tous, & qui réside en nous tous* ; il n'y a » qu'un Seigneur Jesus-Christ qui a tout fait, & nous avons été » faits par lui. Et lorsqu'il parle d'un seul Dieu, il s'exprime ainsi : » Tout est de lui, par lui & dans lui, sçavoir par le Saint-Esprit, » comme on le prouve par plusieurs endroits de l'Ecriture.

Joan. 10. & 14.

Ephes. 4. 6.

Vingt-cinquieme discours de saint Gregoire aux Ariens. Apologie de sa conduite, en 379. Pag. 431.

VII. Le vingt-cinquieme discours est adressé aux Ariens. Ils étoient encore (*a*) en possession des Eglises à Constantinople lorsque saint Gregoire le composa, & ainsi en 379. On pourroit toutefois le reculer jusqu'à l'année suivante 380. s'il étoit vrai que le saint vieillard qu'on y dit avoir été tué depuis quelques jours par les Ariens au retour de son exil, fût saint Eusebe de Samosates, comme l'a cru Elie de Crete : mais il paroît plus probable que saint Gregoire parle de quelque Confesseur tué dans Constantinople même. D'ailleurs, il y a quelque difference dans la maniere dont cela arriva ; car celui dont il est question dans ce discours, fut écrasé sous une grêle de pierres : au lieu que saint Eusebe fut tué, non à Constantinople, mais à Dolique, d'une thuile qu'une femme Arienne lui jetta sur la tête. Le dessein de saint Gregoire dans ce discours est de se défendre contre les injures des Ariens, d'où vient qu'on l'a intitulé *Apologie*. Il rapporte une partie des

(*a*) Nazianz. *orat.* 25. *pag.* 44

violences qu'ils avoient exercées contre l'Eglise, & leur demande si jamais les Catholiques ont rien fait de semblable contre-eux. Les Ariens reprochoient à saint Gregoire qu'il étoit né dans une ville peu considerable, qu'il n'étoit pas riche, qu'il étoit changé, que son exterieur étoit négligé : mais il leur fait voir combien ces reproches étoient ridicules ; que si sa ville étoit petite, on ne pouvoit en jeter la faute sur lui ; que si c'étoit un mal d'y être né, on devoit l'en louer s'il le souffroit de bonne grace & le regarder comme un philosophe ; que la terre est notre mere & notre sépulchre ; que nous sommes tous égaux ; que la Loi, les Prophétes, les mérites de Jesus-Christ nous appartiennent également ; que nous avons tous été rachetés sans aucune exception ; que comme nous sommes complices du crime d'Adam & morts par le peché, ainsi le celeste Adam nous a rétablis ; que l'obscurité de la patrie de Samuel n'empêcha pas qu'il ne fût consacré à Dieu avant même que d'être au monde ; que David fut tiré de la bergerie pour être placé sur le trône d'Israël ; qu'Amos conduisoit les chevres lorsqu'il fut mis au rang des Prophétes ; que les grands hommes n'ont qu'une même patrie, qui est la celeste Jerusalem ; que nous n'avons tous qu'une même naissance, très-méprisable par rapport au corps, qui n'est que poussiere ; que la veritable noblesse consiste dans la régularité & la sainteté de la vie ; que les differences de qualité & d'origine ne sont que des jeux & des amusemens de cette vie fragile & périssable. Il justifie son genre de vie austere, sa patience, sa douceur sur l'obligation où nous sommes d'imiter celle de Jesus-Christ, qui a été couronné d'épines & abbreuvé de fiel, qui a souffert sans se plaindre. Les Ariens lui objectoient encore que son Eglise étoit petite & son troupeau peu nombreux ; à quoi il répond : » Ils ont des temples, mais nous possedons Dieu ; nous sommes nous-mêmes les temples vivans, » des sacrifices parlants par la grace de la Trinité que nous adorons ; ils sont à la tête d'un grand peuple, les Anges sont de notre » côté ; ils sont témeraires, nous sommes fidéles ; ils menacent, » nous prions ; ils frappent, nous souffrons ; ils ont de l'or & de » l'argent, notre doctrine est pure & orthodoxe ; ils ont des logemens commodes, mais ils ne valent pas le Ciel où nous aspirons tous. Mon troupeau est petit il est vrai, mais il ne tombe » point dans les précipices, il sera plus grand quelque jour : mes » brebis entendent ma voix, je leur fais part de ce que j'ai appris » des saintes Ecritures & des saints Peres ; ma doctrine n'a jamais » varié, je mourrai dans les sentimens dans lesquels je suis né :

» elle n'admet ni la division de Valentin qui reconnoît deux » créateurs, l'un bon, l'autre mauvais; ni le Dieu que Marcion » compose de differens élemens, ni l'esprit effeminé de Montan, » ni la matiere ténebreuse de Manés, ni la confusion que Sabel- » lius a introduite dans la Trinité en réduisant les trois Personnes » à une seule; ni la diversité des natures qu'Arius & ses sectateurs » ont imaginée, n'attribuant la Divinité qu'au Pere; ni l'impieté » de Photin qui disoit que le Messie étoit purement homme, & » qu'il tiroit toute son origine de Marie. Les veritables Fidéles » dont je parle, adorent le Pere, le Fils & le Saint-Esprit, une » Divinité parfaite en trois Personnes parfaites, qui subsistent sépa- » rément, distinguées par le nombre, quoique ce soit la même » Divinité. Souvenez-vous de la formule du Batême : avez-vous » été batisé au nom du Pere? ce n'est pas assez, cela sent encore le » judaïsme : au nom du Fils? fort bien, il n'y a plus de judaïsme » à craindre; mais cela ne suffit pas : au nom du Saint-Esprit? ce » Batême est parfait. Mais ne peut-on pas trouver un nom qui » convienne aux trois Personnes? oui, c'est le nom de Dieu : » croyez donc en ce nom, vous parviendrez à la félicité de l'au- » tre vie, qui consiste dans une connoissance plus distincte & plus » parfaite.

§. VI.

Discours 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. *de S. Gregoire.*

Vingt-sixieme discours de S. Gregoire. De la modération qu'il faut garder dans les disputes, vers l'an 380.
Pag. 442.

I. LE nombre des Orthodoxes étoit fort (*a*) considerable lorsque saint Gregoire prononça son vingt-sixieme discours : ce qui convient au tems qu'ils furent mis en possession des Eglises de Constantinople, & qu'on en chassa les Ariens, c'est-à-dire, à l'an 380. Il le prêcha en un jour que l'on célebroit (*b*) la fête de plusieurs Martyrs. Le but de ce discours est de prescrire la maniere dont on doit se comporter dans les disputes. Saint Gregoire dit que les troubles & les heresies qui alors divisoient l'Eglise en plusieurs factions, avoient été causés par de grands esprits, mais qui joignoient beaucoup d'orgueil & de témerité à une grande ignorance; qu'à cet égard les petits génies sont moins dangereux, parce qu'étant foibles & bornés, ils n'ont d'ardeur ni pour le vice, ni pour la vertu. Il en attribue aussi la cause à une foi flottante & mal reglée, & à une ferveur inconsiderée, qui ordi-

---

(*a*) Nazianz. *orat.* 26. *pag.* 442. (*b*) Idem, ibid. *pag.* 443.

nairement va trop loin & ne garde point de meſures ; c'eſt pourquoi il ne veut pas que l'on ſoit ſage au-delà de ce qu'il convient d'être, ni qu'on s'éleve au-deſſus des préceptes divins. Comme c'eſt le bon ordre qui fait ſubſiſter le monde & qui rend ſa beauté inalterable, c'eſt lui auſſi qui conſerve à l'Egliſe toute ſa beauté, qui fait que les uns ſont au rang des brebis, & les autres Paſteurs; que les uns obéiſſent, & que les autres commandent; que l'un eſt comme le chef, & que les autres ſont comme les piés, les mains & les yeux. » Reſpectons, dit-il, cette œconomie ; que l'un ſoit » l'oreille, l'autre la langue, l'autre la main ou quelque autre membre; que l'un enſeigne, que l'autre apprenne; que l'un travaille » de ſes mains pour avoir dequoi donner aux pauvres; que l'autre » préſide & qu'il gouverne, tandis que l'autre méritera d'être juſtifié par ſes bonnes œuvres; que celui qui enſeigne le faſſe avec » modeſtie, que celui qui apprend le faſſe avec humilité : il eſt » beau d'enſeigner, mais il y a moins de péril à apprendre. Pourquoi vous ingerez-vous dans le miniſtere de Paſteur, puiſque » vous n'êtes qu'une brebis ? exercez votre talent quand on vous » en chargera. « Il fait ſentir le danger qu'il y a de donner des loix aux autres & de parler de Dieu, non qu'il ſoit défendu d'en parler, puiſque l'Ecriture marque le contraire, mais à cauſe de la ſublimité de la matiere. Voici la regle qu'il preſcrit ſur ce qui regarde l'intelligence des Myſteres : » Ne vous tourmentez point » pour approfondir la nature du Pere, la génération du Fils, la » gloire & la puiſſance du Saint-Eſprit, cette eſſence unique & » indiviſible qui ſe communique à trois perſonnes & qui fait toute » l'eſperance des Fidéles : Attachez-vous aux termes & aux ſentimens que vous avez ſucés avec le lait, abandonnez aux Docteurs » le ſoin de diſputer & d'éclaircir les matieres les plus ſubtiles. « En voici une autre touchant les diſputes : » Il vaut mieux, ſi vous » êtes habile, faire paroître votre douceur & votre prudence en » cédant à propos, que de donner des marques de votre inſolence » & de votre temerité, ſi vous êtes un ignorant. Pourquoi trou» veriez-vous mauvais de ne pas dominer dans toutes les diſputes, » de ne pas décider ſur toutes les queſtions qu'on propoſe, & de » trouver des gens qui ont la réputation d'être plus habiles que » vous? « Il conſeille de s'en tenir à ce que l'uſage autoriſe, d'éviter toute nouveauté, de s'appliquer à ſe connoître ſoi-même & à méditer les myſteres; de diſputer, ſi on aime la diſpute, ſur des matieres qui n'expoſent à aucun danger; de ne condamner ni négliger aucun de nos freres, quand bien même nous croirions leur

salut desesperé, de les reprendre doucement, faisant reflexion sur nous-mêmes & sur nos propres infirmités, d'employer tous nos efforts pour les guérir & les retirer de l'abîme du peché. Parmi les Hebreux il y avoit une loi qui défendoit aux jeunes gens la lecture de certains livres; S. Gregoire témoigne souhaiter qu'il y en eût une dans l'Eglise qui empêchât les jeunes gens d'un certain caractere de disputer en toutes rencontres sur les matieres de la foi, sur-tout ceux qui ont de la vivacité d'esprit, de l'ambition, un zele outré, une pieté plus ardente qu'il ne faudroit, & qu'on les mît dans des postes où ils ne pussent nuire ni aux uns, ni aux autres, ni à eux-mêmes; qu'au contraire l'on donnât la liberté de disputer aux personnes modestes & retenues, qui sont maîtres de leurs passions; & qu'en réprimant dans le peuple la démangeaison excessive de parler, on lui inspirât l'amour des vertus moins périlleuses, où la lâcheté & l'indolence fussent moins dommageables, & où la ferveur & le zele fussent louables. En general il conseille à toutes sortes de personnes, jeunes, vieux, gouverneurs, solitaires ou vivans en communauté, de renoncer à cette vaine ostentation, & de ne songer qu'à plaire à Dieu par une vie honnête & bien réglée par des discours qui ne tirent point à conséquence, & qui n'exposent à aucun danger.

Vingt-septieme discours de S. Gregoire. Son apologie contre ceux qui l'accusoient d'avoir brigué le siege de Constantinople, en 380.

Pag. 464.

II. Il n'y avoit pas long-tems que saint Gregoire étoit monté sur le siége de l'Eglise de Constantinople, lorsqu'averti que ses envieux faisoient courir le bruit qu'il n'étoit venu en cette ville que pour s'en faire Evêque, il crut devoir détruire publiquement cette calomnie. C'est ce qu'il fit dans son vingt-septieme discours, que cette circonstance nous oblige de mettre sur la fin de l'an 380. Quoiqu'il s'y adresse ordinairement au peuple de Constantinople, il paroît (*a*) néanmoins qu'il le prononça en présence de toute la Cour & même de l'empereur Theodose. Il y témoigne d'abord sa surprise de l'empressement que l'on faisoit paroître pour ses discours, & de l'affection qu'on lui portoit : puisque sa voix n'avoit rien d'aimable ni de gracieux, qu'il n'étoit pas le premier qui eût prêché la foi dans Constantinople; qu'il ne faisoit que suivre les traces d'Alexandre qui en avoit été Evêque; qu'il n'étoit ni plaisant, ni agréable, ni assez souple pour s'insinuer dans l'amitié des gens par des caresses flatteuses comme faisoient plusieurs Prélats de son siecle; que rustique & grossier, il traitoit même rudement ceux de ses amis qui faisoient quelque chose de dérai-

---

(*a*) Nazianz. *orat.* 27. *pag.* 471.

ſonnable. Il en rejette la cauſe ſur ceux-là mêmes qui l'avoient choiſi, diſant qu'ils ſe comportoient ainſi à ſon égard parce qu'ils vouloient défendre leur propre choix. » Vous êtes, ajoute-t-il, » encore touchés de ma retenue & de ma modeſtie ; vous êtes » bien-aiſes de voir que je ne ſuis ni violent, ni emporté, que je vis » parmi les hommes comme ſi j'étois éloigné du commerce du » monde ; que je n'ai point affecté de me cacher afin qu'on me fît » une plus grande violence. Vous êtes temoins des maux que nous » font ceux qui nous ont déclaré une guerre domeſtique : je crois » que ce ſont là les ſecrets motifs des honneurs que vous me ren- » dez. « Il déclare que puiſque ſon éloquence aigriſſoit contre lui la jalouſie, il y renonçoit pour s'appliquer entierement à l'étude des ſaintes lettres. Il prouve par divers exemples combien eſt nuiſible la paſſion de l'envie, & proteſte ſolemnellement que ceux qui en étant animés l'ont accuſé de s'être ingeré par brigue & par vanité dans le ſiége de Conſtantinople, ont avancé faux ; qu'il ſe met peu en peine ſi les hommes ajoutent foi à cette calomnie, puiſqu'il a Dieu pour témoin de ſon innocence ; que les jugemens des hommes, en quelque nombre qu'ils puiſſent être, ne peuvent le rendre ni meilleur, ni pire ; que mal-à-propos ſes amis rougiſſoient des reproches qu'on lui faiſoit, puiſqu'ils n'étoient point légitimes, & qu'il n'y avoit pas donné lieu par aucun mauvais procedé ; que la raiſon & la volonté de Dieu lui ſervent de conſeil & de regle ; qu'il n'abandonnera point la verité pour ſe faire au caprice des hommes ; qu'on ne fait pas grand progrès dans la vertu quand on ne s'y attache que par quelque interêt ſecret, mais que quand on l'aime pour elle-même, on l'aime toujours. S'adreſſant enſuite à ſon peuple, il lui dit : » Vous êtes ma gloire & ma » joie, vous me ſervez de juſtification envers ceux qui me cenſu- » rent ; il me ſuffit de vous produire pour faire taire mes calom- » niateurs. Confeſſez conſtamment le Pere, le Fils, & le Saint- » Eſprit, ſans rien ajouter à la Divinité & ſans en rien retrancher, » & faites que la régularité de votre vie réponde à la ſainteté de la » doctrine que vous profeſſez. « Il prend de-là occaſion d'exhorter l'Empereur à reſpecter la pourpre dont il étoit revétu, & à tenir envers ſes ſujets la place de Dieu ; les peuples à être fidéles à leurs Princes, mais à Dieu avant toutes choſes ; les grands à faire que leurs actions ne ſoient pas moins nobles que leur ſang ; les perſonnes de lettres à ne point rechercher les applaudiſſemens ; les riches à avoir compaſſion de la miſere des pauvres & des malades, & à ne pas vivre dans les délices ; enfin tout le peuple de

cette grande ville qui avoit peine de ceder à la premiere ville du monde, à la rendre, par les exemples de vertus, la ville de Dieu.

Vingt-huitieme discours de S. Gregoire, depuis son retour après la persecution de Maxime, en 380. Pag. 471.

III. Les persécutions de Maxime ne laisserent pas de jeter du trouble dans l'esprit de saint Gregoire & de l'agiter: ce fut pour le remettre, & soulager en même-tems sa santé, qu'il crut devoir sortir de Constantinople pour aller passer quelques jours dans la solitude. L'amour qu'il avoit pour son peuple le rappela bientôt, persuadé que ses enfans ne desiroient pas moins de le revoir: c'est ce que l'on voit dans la peinture qu'il fait au commencement de son vingt-huitieme discours, de l'amour mutuel qu'il y avoit entre lui & le peuple de Constantinople. Il le fit aussitôt après son retour, c'est-à-dire, vers l'automne de l'an 380. Inquiet si pendant son absence les Fidéles qui composoient son troupeau avoient mis en pratique les maximes qu'il leur avoit prêchées avant son départ, il leur en demande compte, pressant beaucoup sur cette verité; que comme sans la foi les œuvres ne sont pas méritoires, de même la foi est morte sans les bonnes œuvres. Il leur rend compte à son tour de ce qu'il avoit fait pendant sa retraite; il raconte que se promenant un soir sur le bord de la mer, comme il avoit coutume de faire pour se délasser de ses travaux, elle devint agitée par un vent violent qui l'enfloit & la faisoit bruïre; les flots s'élevoient de loin en venant se briser contre les rivages ou contre les rochers voisins; ils entraînoient pêle-mêle les cailloux, les herbes & les coquillages. » Ce spectacle, dit-il, me fut un sujet de méditation, & comme j'ai accoutumé de rapporter tout » à moi, je fis de sérieuses reflexions sur les objets que j'avois devant les yeux: Eh! quoi, disois-je à moi-même, notre vie & les » choses humaines ne ressemblent-elles pas à la mer, par leur » amertume & leur instabilité? les tentations & tant d'évenemens » divers qui nous surprennent, ne se peuvent-ils pas comparer » aux vents? « Il distingue trois sortes d'origines dans l'homme, l'une naturelle & qui convient à tous les hommes, parce qu'ils sont tous faits à l'image de Dieu; l'autre vient du sang, & comme ce n'est qu'une veritable corruption, » je ne sçai, dit-il, si c'est un » titre légitime de noblesse. « La troisieme est fondée sur la vertu & le vice ausquels nous participons plus ou moins à proportion que nous conservons, ou que nous détruisons l'image de Dieu. » Ceux qui raisonnent juste n'estiment que cette espece de noblesse; » car pour celle qui n'est établie que sur les privileges que les Prin» ces accordent, je l'estimerai quand je croirai qu'on doit estimer » les beautés fardées, & que j'honorerai un singe qui aura quelque

» chose

» chose de la figure d'un lion. « Il fait cette distinction en marquant le caractere d'un vrai philosophe, qui, » s'il est, dit-il, de „ basse naissance par rapport au corps, remplacera par la no-„ blesse de son esprit, celle qui lui manque du côté du sang, sans „ se soucier de cette noblesse étrangere, qui n'est fondée que sur „ de vieux titres & sur des lettres du Prince. " Saint Gregoire entre ensuite dans le détail des maux que ses ennemis lui avoient faits ou pouvoient lui faire, & témoigne n'en être point ébranlé. „ Me priveront-ils, dit-il, de mon évêché? mais ai-je monté sur „ le trône de mon plein gré & par mon choix? m'enleveront-ils „ cette éminente dignité? les personnes les plus sages l'estimoient „ autrefois, mais c'est maintenant une marque de prudence de la „ fuïr. Je voudrois qu'il n'y eût ni grade, ni prérogative, ni pré-„ lature, & que notre seule vertu nous fît connoître. M'ôteront-ils „ mon argent? je n'en ai non plus que j'ai des aîles. Si c'est le bien „ de l'Eglise, voilà justement la matiere de la guerre & des dis-„ sensions. " Il loue ceux de ses parens qui à son arrivée à Constantinople le logerent; mais il paroît entrer en méfiance contre ses amis, & n'avoir de confiance qu'en Dieu seul. Il déclame contre les schismatiques qui avoient élevé autel contre autel dans cette ville, & prie la sainte, adorable & parfaite Trinité de faire cesser la division qui y regnoit.

Vingt-neuvieme discours de saint Gregoire, sur le dogme & l'établissement des Evêques, en 379. Pag. 486.

IV. On ne trouve rien dans le vingt-neuvieme discours qui détermine le tems ni le lieu où il fut prêché: mais comme il y est beaucoup parlé de la Trinité & particulierement du Verbe, on peut le mettre du nombre de ceux que saint Gregoire prêcha à Constantinople en 379. lorsqu'il travailloit avec ardeur à y rétablir la foi. Il est intitulé, *du Dogme & de l'établissement des Evêques.* Le commencement est une invective contre ceux qui avant que d'avoir assujéti les sens à l'esprit, s'être bien purifiés le corps & l'ame, & s'être instruits par la méditation des choses celestes, s'ingeroient dans les dignités ecclesiastiques & dans le ministere de la parole de Dieu, sans avoir les talens necessaires pour des emplois si importans. La suite est une explication exacte & méthodique du mystere de la Trinité. „ Nous adorons, dit saint Gregoire, le „ Pere, le Fils & le Saint-Esprit, distinguant trois Personnes dans „ une Divinité; nous ne les confondons pas, de peur de tomber „ dans l'erreur de Sabellius: mais aussi nous ne les séparons pas „ comme si c'étoient trois natures differentes & étrangeres, pour „ n'avoir point de part à l'impieté d'Arius. N'attribuer la Divinité „ qu'au Pere, ce seroit donner dans le Judaïsme; reconnoître trois

„ principes & comme trois divinités, on tomberoit dans une er-„ reur qui ne feroit pas moins dangereufe. Il ne faut point avoir „ pour le Pere un zele fi aveugle, qu'on le prive du titre de Pere; „ car de qui feroit-il Pere, fi fon Fils lui étoit diffemblable en „ effence, & fi on le mettoit au rang des créatures? Qu'on n'ait „ point auffi pour le Fils un amour fi mal reglé, que de lui ôter „ le nom de Fils; car de qui feroit-il Fils, s'il ne reconnoiffoit „ point le Pere pour fon principe? N'ôtons point au Pere la di-„ gnité de principe, & ne la diminuons point en niant qu'il foit „ la fource de la divinité du Fils & du Saint-Efprit. Reconnoiffons „ un Dieu en trois Perfonnes avec leurs notions particulieres; „ rapportons le Fils & le Saint-Efprit à un principe, fans les con-„ fondre, en admettant néanmoins une identité d'effence. Nous „ diftinguerons les trois Perfonnes, fi nous n'admettons ni mé-„ lange, ni réfolution, ni confufion dans la divinité. Nous déter-„ minerons les differences des Perfonnes en difant que le Pere „ eft principe & qu'il eft fans principe; que le Fils reconnoît un „ principe, & qu'il eft le principe de toutes chofes, fans qu'il y „ ait aucune difference de tems entre le Pere & le Fils; en met-„ tant un milieu entre des natures coéternelles, ce feroit les divi-„ fer. Si le tems étoit plus ancien que le Fils, comment feroit-il „ auteur du tems? " Les Ariens difoient que le Fils avoit été en-gendré à la maniere des corps: „ Il faudra donc, répond faint „ Gregoire, que vous attribuiez à Dieu toutes les paffions qui con-„ viennent aux êtres corporels. S'il eft indigne d'avoir de Dieu „ de telles penfées, croyez donc qu'il eft engendré d'une ma-„ niere toute divine. On vous dit, ajoute-t-il, que le Saint-Efprit „ procede du Pere, n'approfondiffez pas ce myftere: fi vous exa-„ minez trop curieufement la géneration du Fils & la proceffion „ du Saint-Efprit, j'examinerai auffi avec la même curiofité de-„ quelle maniere votre ame eft unie au corps, & comment il eft „ poffible que vous foyez tout enfemble pouffiere & image de „ Dieu; comment vous pouvez faire naître dans l'efprit d'un au-„ tre l'idée de ce que vous penfez. " Il conclut par cet avis im-portant: „ Quand vous avez compris quelque chofe, priez & „ demandez inftamment l'intelligence de ce qui vous manque; „ aimez & foyez contents de ce que vous avez reçu, regardez le „ refte comme refervé dans les tréfors celeftes, montez-y par la „ régularité de votre vie, tendez par la pureté de vos mœurs à la „ poffeffion de celui qui eft la pureté-même. Voulez-vous deve-„ nir théologiens & dignes de jouir de Dieu? gardez fes comman-

„ demens, marchez dans ses préceptes. L'action est un degré qui „ éleve à la contemplation, employez votre corps au service de „ votre ame. Est-il quelqu'un des mortels qui puisse se flatter d'é„ galer les connoissances de saint Paul? cependant il disoit qu'il „ ne voyoit que comme en un miroir & en énigmes, mais que „ le tems viendroit qu'il verroit Dieu face à face. Quoique vous „ soyez peut-être plus pénetrant que les autres, vous êtes néan„ moins aussi éloigné de la verité que l'essence divine surpasse „ la vôtre. I. Cor. 13. 12.

Trentieme discours de S. Gregoire, sur l'élection d'Eulalius, en 373. Pag. 484.

V. Saint Gregoire fit son trentieme discours à Doares, bourg de la seconde Cappadoce, vers l'an 373. à la louange d'Eulalius, que les Catholiques en avoient depuis peu établi Evêque. Sa probité seule l'avoit fait monter sur le trône épiscopal, qui auparavant étoit occupé par un heretique qu'on en avoit chassé. On voit qu'avant cette élection l'Eglise de Doares avoit souffert une grande persécution, apparemment de la part des heretiques; mais elle étoit appaisée lorsque saint Gregoire prêcha ce discours. C'est pourquoi il exhorte les Doaresiens à en rendre graces à Dieu, qui avoit changé tout-à-coup la tempête en calme. Elie de Crete entend des brouilleries arrivées entre saint Basile & Anthyme, ce que dit (*a*) saint Gregoire, qu'il n'est pas venu à Doares dans le dessein de faire tort au grand Pasteur qui est assis sur le trône de l'illustre ville (de Cesarée). Peut-être que l'élection d'Eulalius s'étoit faite si vîte, à cause des heretiques, que l'on n'eut pas le loisir de la faire confirmer par saint Basile, qui prétendoit encore être métropolitain de la seconde Cappadoce.

Trente-unieme discours de S. Gregoire, sur le divorce, en 380. Pag. 496.

VI. Le trente-unieme discours est une explication de la réponse de Jesus-Christ aux Pharisiens, qui lui avoient demandé en quelles circonstances un homme pouvoit se séparer de sa femme. Il paroît par le commencement que saint Gregoire, avant que d'expliquer cet endroit de l'Evangile selon saint Matthieu, en avoit déja expliqué d'autres; mais il ne nous en reste rien que ce discours. Il le fit ce semble à Constantinople, & après que les Eglises y eurent été rendues aux Catholiques; car on voit qu'il y avoit des Magistrats (*b*) parmi ses auditeurs; que le lieu (*c*) où il prêchoit, de désert & aride étoit devenu très-habité; & que les heretiques y étoient réprimés par l'autorité civile. La coutume chez les Juifs d'alors étoit, que les maris pouvoient quitter leurs

(*a*) Nazianz. *orat* 30. *pag.* 495.
(*b*) Idem, *orat* 31. *pag.* 509.
(*c*) Nazianz. *orat.* 31. *pag.* 499.

femmes ; mais il n'étoit pas permis aux femmes de quitter leurs maris. Jesus-Christ la condamna comme injuste, n'y ayant point de raison de traiter les femmes avec tant de séverité, & les hommes avec tant d'indulgence ; & déclara que les maris ne pouvoient renvoyer leurs femmes que lorsqu'elles étoient convaincues d'adultere. Saint Gregoire fait remarquer que les hommes ont agi avec peu d'équité dans les loix qu'ils ont faites touchant les femmes, comme lorsqu'ils ont attribué toute la puissance aux peres sur leurs enfans ; mais que Dieu en a usé tout autrement en nous commandant d'honorer nos peres & nos meres, en condamnant à la mort celui qui leur aura donné des malédictions.
„ Nous venons tous de l'homme & de la femme, qui sont également poussiere & image de Dieu. Avec quel front exigez-
„ vous de votre femme qu'elle soit chaste si vous ne l'êtes pas ?
„ pourquoi faire une loi differente sur un corps qui mérite qu'on
„ l'honore également? Si la femme a peché, Adam ne pécha-t-il
„ pas de même? le serpent les séduisit tous deux également ; elle
„ ne témoigne pas plus de foiblesse que l'homme ; Jesus-Christ
„ est mort pour les sauver également ; il a songé à l'homme & à
„ la femme lorsqu'il s'est revêtu d'un corps. Il est beau, suivant
Ephes. 5. 32. „ la pensée de l'Apôtre, que la femme honore Jesus-Christ par
„ son époux, & que l'homme honore l'Eglise en honorant sa femme. Hors donc le cas d'adultere dans lequel seulement Jesus-
„ Christ permet aux maris de répudier leurs femmes, ils doivent
„ supporter patiemment en elles tous les autres défauts, & tâcher
„ toutefois de les en corriger. " Au sujet de la réponse que les Pharisiens firent à Jesus-Christ, saint Gregoire demande s'il est expédient de se marier? & répond : „ Un chaste mariage est hono-
„ rable ; mais il ne convient qu'à des personnes moderées que le
„ libertinage & les débauches n'ont point corrompues, & qui
„ n'ont pas trop d'emportement pour les plaisirs de la chair. Le
„ mariage, qui n'est autre chose que l'union de l'époux & de l'é-
„ pouse & un desir d'avoir des enfans légitimes, est louable, parce
„ qu'il unit des gens pour servir Dieu : mais s'il ne sert qu'à allu-
„ mer le feu de la concupiscence, & s'il devient une occasion de
„ peché, alors je dis qu'il n'est point expédient de se marier. Le
„ mariage est bon & honnête ; mais je n'ai garde de le mettre au-
„ dessus de la virginité, qui ne seroit pas fort considerable si elle
„ n'étoit plus excellente que quelque chose qui est effectivement
„ louable. Les vierges ont choisi un état qui les approche des
„ Anges ; qu'elles n'ayent plus de commerce avec la chair & la

» matiere, que l'esprit soit chaste comme le corps. « Sur ces paroles de Jesus-Christ : *Il n'y a que ceux à qui cette grace est accordée ;* il dit que la vertu ne dépend pas seulement de celui qui veut, ni de celui qui court, qu'il faut aussi que la misericorde de Dieu le soutienne ; de sorte que comme la volonté méme dépend de Dieu, c'est à bon droit qu'on lui attribue tout ce que nous faisons de bien ; quelques combats que nous livrions, nous avons toujours besoin de celui qui donne la couronne. Il condamne en passant l'opinion de la préexistence des ames : puis venant à l'explication de ces autres paroles du Sauveur : *Il y en a qui sont eunuques dès le ventre de leur mere ;* il dit qu'un bien que la nature donne ne mérite point de louanges ; qu'il n'y a que ce qui dépend du choix & de la liberté ; que la fornication & l'adultere ne sont pas des pechés du corps seulement ; que les crimes qui s'attaquent à Dieu sont de veritables adulteres, comme on le voit par Jeremie qui dit que les Juifs commettoient des adulteres en adorant des idoles de bois. Sur la fin de son discours il ordonne aux laïques, aux Prêtres, aux Empereurs d'appuyer la saine doctrine ; & exhorte ceux qui dans les troubles précedens avoient souffert ou dans leurs biens ou dans leurs personnes, de les supporter avec patience.

Trente-deuxieme discours de saint Gregoire ; son adieu au sortir de Constantinople, en 381. Pag. 510.

VII. Avant que de quitter la ville de Constantinople en 381. il voulut rendre compte publiquement de la maniere dont il s'y étoit conduit, & fit à ce sujet un long discours en présence des Evêques du Concile ; mais il eut beaucoup de peine à le prononcer, étant extrêmement (*a*) foible de corps. Leonce de (*b*) Bysance qui en cite un endroit, le qualifie *adieu*. S. Gregoire y représente d'abord quelle étoit la situation de l'Eglise de Constantinople lorsqu'il en prit soin. Les Fidéles contraints de s'enfuïr & de tout abandonner pendant les persécutions de Julien l'*Apostat* & de Valens, se trouvoient sans Pasteurs, sans pâturages, sans bergerie, errans à l'avanture sur les montagnes, réduits à paître où le hazard les conduisoit, trop heureux de pouvoir échapper & d'avoir quelque endroit où se retirer. Ce pauvre troupeau ressembloit à celui que les lions, la tempête, les tenebres ont dissipé, & qui faisoit gémir les Prophétes lorsqu'ils déploroient sous cette figure les malheurs du peuple d'Israël abandonné à la fureur des Gentils. » Mais, ajoute-t-il en parlant de l'état où il étoit prêt de laisser ce

(*a*) Gregorius Nazianz. *orat.* 32. *pag.* 523.

(*b*) Leon Bysan. *in Nestor. & Eutych. lib.* 1. *pag.* 972.

» troupeau, Dieu a visité son peuple & l'a sauvé, & s'il n'est pas » encore dans sa derniere perfection, j'espere qu'il y parviendra, » puisqu'il croît à vûe d'œil : il est plus surprenant que de si petits » commencemens ayent eu un succès si prodigieux, que de le » voir passer de l'état où il est maintenant, au plus haut point de la » gloire. « Il en rend à Dieu l'honneur. » Il me sembloit, dit-il, l'en- » tendre parler en ces termes aux Anges tutelaires de cette ville, » car je ne doute nullement que les Eglises n'ayent leurs gardiens » & leurs patrons, comme l'Apocalypse nous l'apprend : Préparez » la voie à mon peuple, ôtez les pierres qui sont dans son chemin » afin qu'aucun obstacle ne l'arrête. « Il se fait honneur d'avoir maintenu la saine doctrine dans cette grande ville, qu'il représente comme l'œil du monde, & comme le lien de l'Orient & de l'Occident, & donne pour preuve vivante de ses travaux la vertu que l'on voyoit éclater tant dans son Clergé que dans son peuple. » Leur foi, continue-t-il, est une marque infaillible de la verité de » ma croyance ; ils adorent la Trinité avec un zele si pur, qu'ils ai- » meroient mieux mourir que de rien changer à ce dogme. Tous » ont les mêmes sentimens & la même ardeur ; ils sont unis entre- » eux, avec nous & avec la Trinité. « Il donne l'abregé de leur créance, & accorde en passant la difficulté du mot d'*hypostase*, laissant à un chacun la liberté des termes, pourvû que ceux qui admettoient trois hypostases ou trois Personnes, n'entendissent par-là que trois differentes notions fondées sur la même nature, & qu'ils ne prétendissent point que ce fussent trois essences ou natures differentes : » Car, dit-il, la sainteté de notre foi consiste plus dans » les choses que dans les noms. « Il fait ensuite à l'exemple de Samuel, une protestation publique de son désinteressement, & prend Dieu à témoin qu'il a conservé son sacerdoce pur & sans tache, protestant que si on lui procuroit d'autres honneurs il y renonceroit sur le champ. Il demande pour récompense de ses travaux, qu'on lui donne un successeur dont les mains soient pures & la voix éloquente, qui puisse vaquer aux ministeres ecclesiastiques ; & prend pour prétextes de se retirer, son grand âge, ses maladies, son épuisement, les reproches qu'on lui faisoit de sa douceur, les dissensions des Eglises, la fureur que l'on faisoit paroître à Constantinople pour les spectacles, le luxe & la magnificence des équipages. Entre les reproches qu'il dit qu'on lui faisoit, il n'oublie pas celui d'être trop modeste, de ne tenir pas une table propre & magnifique, de ne se servir point d'habits pompeux, de ne paroître pas en public avec un nombreux cortége, de ne pas

recevoir d'un air majeſtueux & plein d'arrogance ceux qui venoient le trouver. » Je n'avois pas compris, dit-il, que je dûſſe » diſputer en magnificence avec les Conſuls, les Gouverneurs, » les Generaux d'armées qui poſſedent d'immenſes richeſſes, & » qui ne ſavent à quel uſage les employer; & qu'abuſant du bien » des pauvres pour contenter mon luxe & pour me procurer toute » ſorte de plaiſirs, je pûſſe diſſiper en ſuperfluités des choſes ſi né- » ceſſaires, & me préſenter à l'Autel la tête & l'eſtomac remplis » des fumées que cauſe la bonne chere. Je n'avois pas compris » qu'un Evêque dût monter un cheval fier & ſuperbe, ou ſe faire » traîner dans un char pompeux avec un faſte & une magnificence » éclatante, & ſe faire ſuivre d'une ſi grande foule que ſa marche » fût apperçue de fort loin; ſi je n'ai point ſuivi cette méthode, & » ſi vous en avez été fâchés, (il parloit aux Evêques du Concile) » la faute eſt faite & je vous prie de me la pardonner. « Il les prie encore une fois de choiſir un autre Evêque, & de lui permettre de ſe retirer dans la ſolitude. Enfin il prend congé de ſa chere Anaſtaſie & des autres Egliſes de la ville, des Apôtres qui lui avoient ſervi de guides dans ſes combats, de ſa chaire épiſcopale, de ſon Clergé, des Moines, des Vierges, des veuves, des pauvres, des orphelins, de l'Empereur & de toute la Cour, de la Ville, de l'Orient & de l'Occident, des Anges tutelaires de ſon Egliſe & de la ſainte Trinité. Il promet que ſi ſa langue ſe taît, ſes mains & ſa plume combattront pour la verité.

§. VII.

Diſcours 33. 34. 35. 36. 37. de Saint Gregoire, ſur la Théologie.

I. LE trente-troiſieme diſcours intitulé, *contre les Eunomiens*, ſert comme de préface aux quatre diſcours ſuivans, qui ont pour titre, *de la Théologie*, & qui ont acquis à ſaint Gregoire le ſurnom de *Théologien* parmi les Grecs. Les heretiques qu'il déſigne dans ce trente-troiſieme diſcours ſont les Eunomiens, diſciples d'Eunome Evêque de Cyzique, qui après avoir été diſciple d'Aëtius, forma lui-même une ſecte à part. Il diſoit (*a*) que le Verbe n'étoit pas ſemblable au Pere; que l'Incarnation (*b*) n'étoit pas l'union de la ſubſtance divine avec la ſubſtance humaine, mais ſeulement des ſens corporels avec les puiſſances divines; que

Trente-troiſieme diſcours de ſaint Gregoire, contre les Eunomiens, en 379. ou 380.
Pag. 529.

(*a*) Philoſtorg. *lib. 6. cap.* 1.

(*b*) Nyſſenus, *de anima*, *pag.* 112.

Marie mere de Jesus-Christ avoit (*a*) cessé d'être vierge après l'avoir mis au monde. Il rebatisoit (*b*) non-seulement les Catholiques, mais encore les Ariens, & rebatisoit au nom du Pere increé, au nom du Fils creé, & au nom de l'Esprit sanctifiant creé par le Fils creé, ne plongeant (*c*) qu'une fois en mémoire de la mort de Jesus-Christ. Ses disciples étoient grands parleurs, sophistes & satyriques, plus appliqués à bien dire qu'à bien faire. Tout le bareau retentissoit de leurs disputes. Ils ennuyoient les festins & les fêtes par leurs mauvais contes. Saint Gregoire ne laisse pas de les traiter de freres & d'amis, » quoique, leur dit-il, » vous n'ayez pas pour nous les sentimens que des freres devroient » avoir. « Il les prie de ne pas s'étonner s'il leur dit dans la suite des choses éloignées de leurs pensées & de leurs maximes, & prescrit celles qu'il faut observer pour bien parler des mysteres, qui sont de mener une vie réguliere, de n'avoir que des sentimens orthodoxes, de ne point parler de ces mysteres qu'après les avoir approfondis par de longues méditations; de n'en point parler devant des personnes qui ne les écoutent qu'en badinant ou qui les réduisent en vaines subtilités; de proportionner ce que l'on en dit à la capacité des auditeurs; de n'en rien dire devant des Payens, qui examinent tout avec un esprit aigri & enveniment tout. Il blâme l'avidité démesurée qu'on avoit alors de disputer & de parler. Il conseille à ces théologiens de nom, de combattre les opinions ridicules des philosophes, plutôt que de s'occuper de traiter des mysteres qu'ils n'entendoient point, ne les ayant pas étudiés, ou du moins de se contenter de disputer des matieres où il y a moins de risque de s'égarer, comme de la pluralité des mondes, de la matiere de l'ame, des natures raisonnables bonnes ou mauvaises, de la résurrection, du jugement, des peines, des récompenses, des souffrances.

Trente-quatrieme discours de saint Gregoire, sur la theologie, en 379. ou 380.

Pag. 536.

II. Ce fut à Constantinople l'an 379. ou 380. que saint Gregoire fit ces cinq discours. Dans le second, qui selon nos éditions est le trente-quatrieme, il parle en general de la nature divine: ce qui l'a fait intituler *de la Théologie.* Il dit que la nature de Dieu n'est connue que d'elle-même, qu'il est absolument impossible d'expliquer ce que c'est, que l'entendement humain ne la peut comprendre, qu'il est même douteux si les Anges qui voient Dieu de plus près, connoissent son essence; mais que les yeux seuls & les

(*a*) Philostorg. *lib.* 6. *cap.* 2.
(*b*) Idem, *lib.* 10. *cap.* 4.
(*c*) Theodoret. *lib.* 4 *hæreticor. fabul. cap.* 3.

loix

loix de la nature suffisent pour nous faire comprendre qu'il y a un Dieu & une premiere cause dont toutes les autres dépendent; qu'on connoît son existence par les créatures qu'il a tirées du néant & qu'il conserve; qu'il est incorporel par son immensité & son infinité. Saint Gregoire donne trois raisons pourquoi Dieu nous est incompréhensible : la premiere, parce que nous ne l'estimerions pas assez; la seconde, pour ne pas nous exposer au malheur de Lucifer: car peut-être nous révolterions-nous contre Dieu, si nous étions remplis de lumieres éclatantes, comme cet ange rebelle; la troisieme, parce que nous ne saurions voir au travers des tenebres qui nous environnent, un Etre qui, selon l'expression de David, est renfermé dans sa propre gloire qui lui sert de retraite. Quelque effort que fasse notre ame pour se détacher des choses sensibles pour s'élever au-dessus de la matiere, il y a toujours du grossier & du materiel dans ses connoissances. C'est ce que S. Gregoire rend sensible par cette induction : » On donne » à Dieu les noms de souffle, de feu, de lumiere, d'esprit, de cha» rité, de sagesse, de justice & de Verbe : pouvez-vous concevoir » le souffle sans quelque mouvement; le feu sans matiere, sans » mouvement, sans couleur; l'esprit sans qu'il soit joint à quelque » autre chose; la sagesse autrement que comme une qualité habi» tuelle qui nous sert à contempler les choses divines & humaines; » la charité & la justice que comme des inclinations louables, » dont l'une s'oppose à l'injustice, l'autre à la haine? « Il dit que l'impossibilité de connoître Dieu a été l'origine de l'idolâtrie; les hommes ayant adoré le soleil, la lune, les astres, le ciel, parce qu'ils ne connoissoient rien de plus parfait : au lieu qu'ils auroient dû s'aider de la beauté & de l'œconomie des créatures pour s'élever jusqu'à la connoissance de Dieu; car le desir qui nous porte à cet être suprême étant reglé par la raison, qui nous fait connoître que le monde ne peut se passer d'un chef qui le gouverne; cette même raison nous empêche de nous fixer aux choses sensibles, & nous oblige de porter nos vûes au-delà de tout ce qui est créé. Il dit que la connoissance que les Patriarches & les Apôtres ont eue de Dieu n'a été parfaite que par rapport au peu de lumieres des autres, & qu'en elle-même elle étoit très-imparfaite; que l'homme, loin qu'il puisse aspirer à la connoissance de toute la nature, ne peut se connoître lui-même, comment l'ame donne la vie au corps, & comment elle devient susceptible de passions; qu'il ne peut connoître ce qui fait la difference des animaux, leur production, leur instinct; pourquoi les poissons exposés à l'air

expirent auſſi-tôt, & que nous ſommes au contraire ſuffoqués dans l'eau; d'où vient que des oiſeaux les uns chantent tandis que les autres ſont muets; d'où vient aux abeilles cette induſtrie qui paroît dans la ſtructure de leurs cellules à ſix angles; d'où vient la beauté & l'abondance de tant de fruits divers; ce qui ſert de véhicule ou d'appui à la terre; qui a joint cette vaſte immenſité d'eaux qui s'élevent ſans ſortir de leur lit, comme ſi elles reſpectoient les terres voiſines; quelle eſt la vertu nutritive de l'eau & la difference qu'on y trouve; quelles ſont les cauſes des éclairs & du tonnere; ce qui fait que le ſoleil éclaire toute la terre, & qu'il efface tous les autres aſtres par ſa lumiere; comment il fait l'inégalité des ſaiſons. Il finit ce diſcours par une reflexion ſur les Anges, » dont la » nature, dit-il, eſt intellectuelle, & les qualités au-deſſus de notre » connoiſſance: ce que nous ſavons, c'eſt qu'il y a des Anges, des » Archanges, des Thrônes, des Puiſſances, des Principautés, des » Dominations, des Créatures intellectuelles & de purs Eſprits; » des natures pures qui n'ont nul penchant au mal, ou du moins » qui n'y tombent pas aiſément. Ce ſont les miniſtres de la volonté » divine. Ils ont naturellement & auſſi par communication une » force extraordinaire; ils vont par-tout dans un moment tant par » la legereté de leur nature, que pour s'aquitter de leur miniſtere » avec plus de promtitude. Dépendans en toutes choſes de la vo- » lonté de Dieu, ils ne ſuivent point d'autre regle; on donne aux » uns le ſoin de veiller ſur quelque partie de l'Univers; ils chan- » tent les louanges de cette divine Majeſté, & contemplent per- » pétuellement cette gloire éternelle; non que leurs éloges lui » donnent de l'accroiſſement, mais afin que ces natures ſublimes » qui ſont les premieres après Dieu, ſoient comblées de nouveaux » bienfaits.

Trente-cinquieme diſcours de ſaint Gregoire, en 379. ou 380. Page 561.

III. Dans le trente-cinquieme diſcours, qui eſt le troiſieme de la théologie, ſaint Gregoire traite de la divinité du Fils. » Quoi- » qu'il n'y ait qu'un Dieu, il ne s'enſuit pas qu'il n'y ait qu'une Per- » ſonne; mais la pluralité des Perſonnes ne fait pas une pluralité » de puiſſances, l'unité paſſant par deux s'arrête à la Trinité: voilà » ce qui fait que nous reconnoiſſons le Pere, le Fils, & le Saint- » Eſprit. Le Pere engendre ſans paſſion d'une maniere incorpo- » relle avant le tems: l'un eſt engendré, l'autre procede. On ne » ſait de quels termes ſe ſervir pour exprimer des choſes qui ne » tombent point ſous les ſens. Mais, demandez-vous, quand » eſt-ce que tous ces myſteres ſe ſont operés? S'il faut le dire har- » diment, ils ſont coëternels au Pere, qui n'a jamais commencé

» d'être, non plus que le Fils & le Saint-Esprit. Si vous demandez » quand le Fils a été engendré ? je vous réponds qu'il n'a point de » commencement, non plus que le Pere; & il faut dire la même cho- » se du S. Esprit que du Fils, qu'il procede sans commencement: » cette géneration & cette procession passent les forces de l'enten- » dement humain. Mais, direz-vous, si le Fils & le Saint-Esprit » sont coëternels au Pere, pourquoi ne dira-t-on pas qu'ils sont » sans principe comme lui ? C'est qu'ils viennent de lui, quoiqu'ils » ne lui soient point posterieurs : ce qui n'a point de principe est » necessairement éternel; mais ce n'est pas une necessité que ce » qui est éternel n'ait point de principe. Le Fils & le S. Esprit recon- » noissent donc un principe; mais il est évident que la cause n'est pas » toujours antérieure à l'effet pour la durée, comme nous le voyons » dans le soleil à l'égard de la lumiere. Vous demandez comment » il est possible que cette géneration soit exemte de passion ? C'est » qu'elle est incorporelle. Je vous demande à mon tour comment » le Fils pourra-t-il être Dieu, s'il n'est qu'une créature ? Ne faites- » vous pas réflexion que la naissance temporelle du Fils de Dieu » est bien differente de celle des autres ? Avez-vous entendu dire » qu'une Vierge pût être mere ? Raisonnez de la même maniere » sur la géneration spirituelle, puisque son essence est si differente » de celle des êtres ordinaires. Mais, direz-vous, ces termes : *Il* » *a engendré, il a été engendré*, ne marquent-ils pas un commen- » cement dans la géneration ? Si, pour vous démêler de ces ob- » jections curieuses, nous disions que le Fils a été engendré dès le » commencement, vous nous en feriez un crime, comme si nous » alterions les Ecritures. Tout le monde ne sait-il pas que les ex- » pressions de l'Ecriture changent souvent l'ordre des tems, & » que l'on y met plusieurs fois le passé pour le futur, comme dans » ce passage de David : *A quel dessein les nations ont-elles fait des* » *assemblées tumultueuses ?* Elles ne les avoient pas encore fait Psalm. 2. » alors. *Ils passeront le fleuve à piés secs ;* ils l'avoient déja passé. « Psalm. 65.
Les Eunomiens objectoient, le Pere a engendré son Fils de son bon gré ou contre sa volonté : si c'est contre son gré, on lui a donc fait violence ; si c'est de son plein gré, ce Fils est donc le Fils de sa volonté : comment donc est-il engendré du Pere? Pour résoudre ce foible argument, S. Gregoire leur demande : » Votre pere vous » a-t-il engendré volontairement, ou contre son gré ? si c'est con- » tre son gré, on lui a donc fait violence ; & par qui cette violence » lui a-t-elle été faite ? vous ne direz pas que c'est la nature, car » elle est chaste : s'il l'a fait de son plein gré, trois syllabes lui feront

» perdre le titre de pere; car on dira que vous êtes le fils de la vo» lonté, & non pas le fils de votre pere. « Il se sert encore de leur sophisme à l'égard de Dieu le Pere, en disant: » Le Pere est Dieu » ou de son plein gré ou malgré lui. S'il l'est de bon gré, quand » a-t-il commencé à le vouloir? ce n'est pas avant que d'être: Si » ce qu'il a voulu est distingué de sa volonté, il est donc divisible? » Selon votre maniere de raisonner, on prouvera que Dieu lui» même est une production de la volonté. Que s'il est Dieu mal» gré lui, qui est-ce qui l'a contraint de l'être? comment est-il » Dieu, si on l'a forcé d'être Dieu? comment donc le Fils a-t-il » été engendré? Ce mystere, continue saint Gregoire, ne seroit » gueres considerable, si vous pouviez le comprendre, puisque » vous ne concevez pas même comment vous êtes venu au mon» de. Combien est-il plus difficile de connoître la nature de l'hom» me que celle de Dieu, & cette sublime géneration que la vôtre? » Si vous niez qu'il a été engendré parce que vous ne sauriez com» prendre ce mystere, combien faudra-t-il par ce principe que » vous retranchiez de choses de la nature que vous ne connoissez » point? Ne raisonnez pas de cette nature incorporelle comme » d'un corps. Il faut honorer ce mystere par un silence respec» tueux; c'est assez pour vous de savoir qu'il a été engendré: les » Anges mêmes ne le comprennent pas. Il l'a été de la maniere » que le sait le Pere qui l'a engendré & le Fils qui a été engendré; » le reste est couvert d'un épais nuage & se dérobe aux foibles lu» mieres de notre esprit.

Suite de l'analyse du trente-cinquieme discours.
Pag. 567.

IV. Les Eunomiens continuant leurs subtilités disoient: le Pere a engendré un Fils qui existoit, ou qui n'existoit pas? Saint Gregoire, après leur avoir fait remarquer que ce raisonnement pourroit avoir lieu à l'égard de nous qui venons en quelque maniere de l'être & du non-être, comme Levi venoit d'Abraham, leur en fait sentir le ridicule en leur faisant cette question: » Le tems » est-il dans le tems ou non? s'il y est, en quel tems? comment en » est-il contenu? S'il n'est pas dans le tems, quelle est cette nou» velle philosophie qui admet le tems même hors du tems? « Il infere de là & de quelqu'autre question qu'il leur fait encore, que l'un des deux membres de leur proposition disjonctive n'étant pas necessairement vrai, ils n'en pouvoient rien conclure. Les Eunomiens disoient encore: Celui qui est engendré & celui qui n'est pas engendré ne sont pas la même chose, ainsi le Pere est different du Fils. Saint Gregoire répond qu'engendré & non engendré ne sont pas la même chose par rapport à leurs proprietés;

mais que le sujet de ces proprietés est la même chose. Ils insistoient : Si Dieu n'a point cessé d'engendrer, cette géneration est imparfaite ; s'il a cessé d'engendrer, il faut qu'il ait commencé. » Je ne vois pas, dit saint Gregoire, la force de ce raisonnement » materiel ; car si ce qui doit finir a commencé, il faut donc que » ce qui ne doit jamais finir, n'ait point commencé. Suivant ce prin- » cipe notre ame & les Anges qui ne doivent point avoir de fin, » n'auront point eu de commencement ; ce qui est faux, puisqu'ils » ont commencé d'être : ainsi c'est mal raisonner de dire que ce » qui finira a eu un commencement. « Ensuite il fait voir qu'il ne leur sert de rien de donner au Pere & au Fils le nom de Dieu, s'ils ne les croient pas d'une même nature, ni que le Fils soit consubstantiel au Pere ; qu'il n'y a rien dans l'Ecriture qui puisse les autoriser à ne reconnoître dans le Fils qu'une divinité équivoque & de nom ; que le Verbe en se revêtant d'un corps, n'a point changé de nature ; que s'il est né, il a été engendré ; que sa naissance n'admet point de pere ; que sa géneration n'admet point de mere ; que l'un & l'autre marque sa divinité ; que s'il a été enveloppé de langes, il a brisé en ressuscitant les liens dont on avoit entouré son corps ; que s'il a été batisé comme homme, il a effacé les pechés comme Dieu ; que s'il a eu faim, il a nourri plusieurs milliers d'hommes. Saint Gregoire témoigne sa peine d'avoir à traiter en cette maniere ce qui regarde la divinité du Fils : » mais » on est, dit-il, obligé de s'accommoder au génie des gens con- » tre qui on a affaire, & se servir des remedes selon le genre du » mal qu'on veut guérir. On a voulu faire sentir à nos adversaires » que ces ennuyeuses disputes dans lesquelles ils se jettent pour » affoiblir l'Evangile n'ont gueres de force. C'est un mauvais re- » tranchement que d'abandonner la foi, pour s'appuyer sur des » raisonnemens humains, & de négliger l'autorité du Saint-Esprit » pour des questions frivoles : on est accablé par la grandeur du » sujet qu'on traite ; les termes nous manquent parce que notre » esprit est trop foible ; cependant la foiblesse de nos expressions » fait tort à la religion ; les termes polis & élegans anéantissent » la Croix de Jesus-Christ, comme le dit l'Apôtre ; la foi est le » supplément de notre doctrine.

Trente-sixieme discours de S. Gregoire, sur la Divinité du Fils, en 379. ou 380. Pag. 577. Prov. 8.

V. C'est encore de la divinité du Fils dont il est parlé dans le trente-sixieme discours. Saint Gregoire y répond à tous les passages de l'Ecriture que les Eunomiens alleguoient pour eux ; ils avoient sans cesse dans la bouche : *Le Seigneur m'a créé comme le principe de ses voies & de ses œuvres.* Saint Gregoire dit que dans

ce passage on lit : *Il m'a créé, il m'a engendré;* que la création regarde l'humanité de Jesus-Christ ; la génération sa divinité. » Car » si ce terme, *il m'a engendré,* marque une cause, il faut, ajoute- » t-il, que vous disiez ce que c'est. « Une autre objection qu'ils croyoient d'un très-grand poids, étoit fondée sur cet endroit de
I. Cor. 15. la premiere Epitre aux Corinthiens : *Jesus-Christ doit regner jusqu'à ce que le Pere lui ait mis tous ses ennemis sous ses piés.* Q'arrivera-t-il après cette expédition ? cessera-t-il de regner, ou le bannira-t-on du Ciel ? Saint Gregoire répond que le terme *jusqu'à ce que* n'est pas toujours opposé au tems futur, & qu'il marque quelquefois un intervalle déterminé, sans exclure le reste ; qu'autre-
Matth. 28. ment on ne pourroit expliquer ce passage : *Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siecles,* comme s'il devoit abandonner ses Disciples à la fin des siecles : que le terme de *regner* se prend en deux façons, savoir, regner comme tout-puissant, ou comme vainqueur ; que selon le premier sens le royaume du Fils de Dieu n'aura point de fin. Il dit que la soumission de Jesus-Christ à son Pere, dont il est parlé dans l'Ecriture, n'est autre chose que l'accomplissement de la volonté de son Pere ; que lorsque Jesus-Christ dit dans le Pseaume vingt-unieme : *O Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?* ce n'est pas qu'il ait été abandonné de son Pere ni de sa Divinité, comme quelques-uns le pensent, que ses craintes étoient des images de nos foiblesses & de nos malheurs ; que ces manieres de parler, comme toutes les autres qui marquent en lui de la foiblesse, se doivent entendre par rapport à son humanité ; que les expressions qui marquent quelque inferiorité ou quelque dépendance du Fils à l'égard du Pere, se doivent encore rapporter à son humanité, comme lorsqu'il dit : *Mon Pere est plus grand que moi : Mon Dieu & votre Dieu.* Au contraire le terme de *Pere* n'a point de rapport à l'humanité, mais au Verbe, dont Dieu est proprement le Pere ; mais il n'est qu'improprement le nôtre, & proprement notre Dieu. Lorsqu'on dit encore de Jesus-Christ, qu'il reçoit la vie, la puissance de juger, que les Gentils deviennent son heritage, qu'il étend son domaine sur toute chair, qu'il entre en possession de la gloire, qu'il a des Disciples, toutes ces circonstances regardent son humanité, quoiqu'on pût aussi les lui attribuer comme Dieu, ces attributs lui étant communs avec son Pere dès le commencement, non par grace, mais par nature.

Suite de l'analyse du trente-sixie-

VI. Les Eunomiens objectoient ce qui est dit en saint Jean : *Le Fils ne peut agir par lui-même, mais il ne fait que ce qu'il voit*

faire au Pere. Pour démêler cette objection saint Gregoire distingue diverses impossibilités ; une qui vient d'une défaillance de forces par rapport au tems & à la personne, comme quand on dit qu'un enfant ne sauroit combattre ; une autre qui naît de la contrarieté de la chose avec la raison : c'est en ce sens qu'on dit qu'une chose est impossible quand elle n'est pas raisonnable, & qu'il est dit dans saint Matthieu : *Les amis de l'époux peuvent-ils être dans la tristesse ?* On dit encore qu'une chose est impossible quand il y a une grande répugnance, comme il paroît par cet autre endroit du même Evangile : *Il ne pouvoit faire des miracles en leur pays à cause de leur incrédulité.* C'est dans le même genre qu'il faut mettre ces autres impossibilités : *Le monde ne peut vous haïr. Comment pourriez-vous dire de bonnes choses étant méchans comme vous êtes.* Mais ce n'est point de ces impossibilités que parloit Jesus-Christ ; c'est d'une impossibilité proprement dite, comme il est impossible que Dieu ne soit point ou qu'il soit méchant ; tout ce que le Pere possede appartient au Fils, & réciproquement ce qui appartient au Fils appartient au Pere ; le Fils a l'essence commune avec son Pere & l'égalité, mais c'est par le moyen de son Pere. » Ces autres » paroles, ajoute saint Gregoire : *Le Fils fait ce qu'il voit faire au* » *Pere*, ne signifient pas que les ouvrages soient précisément les » mêmes ; mais que la puissance & l'autorité sont égales de part » & d'autre. « Quant à cet endroit où Jesus-Christ dit : *Je suis descendu du Ciel non pour faire ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé ;* & cet autre : *Que votre volonté s'accomplisse & non pas la mienne ;* ils doivent s'entendre par rapport à l'humanité, & nullement à la divinité. Saint Gregoire croit que ces paroles : *La vie éternelle consiste à vous connoître, vous qui êtes le seul Dieu veritable, & Jesus-Christ que vous avez envoyé*, ne regardent que la destruction des idoles, à qui on donnoit si injustement le nom de *Dieu :* » Car, dit-il, on n'auroit pas ajouté, *&* » *Jesus-Christ que vous avez envoyé*, s'il eût fallu l'exclure de la » divinité. « La réponse de Jesus-Christ au docteur de la Loi qui lui attribuoit la bonté en tant qu'homme : *Personne n'est bon, si ce n'est Dieu seul*, étoit pour lui apprendre qu'il n'y a que Dieu qui soit bon essentiellement : la bonté qui convient aux hommes est comme un écoulement de la bonté primitive dont Dieu est la source. Enfin les Eunomiens objectoient que *Jesus-Christ est toujours vivant pour interceder pour nous ;* & qu'il ne connoissoit ni le jour, ni l'heure du jugement : saint Gregoire répond que Jesus-Christ prie en tant qu'homme pour notre salut, parce qu'il a encore

me discours. Pag. 583. Joan. 5. 19.

Matth. 12. 34.

Matth. 9. 13.

Joan. 6.

Matth. 12.

Joan. 6. 45. 46.

Joan. 17. 3.

Hebr. 2. 57.

ſon humaniré dans le Ciel pour nous faire participants de ſa divinité. » Et pour ce qui regarde l'heure du Jugement, peut-on dou-» ter, ajoute-t-il, qu'il ne la connoiſſe en tant que Dieu, & qu'il » l'ignore en tant qu'homme? Si nos adverſaires ſe contentent de » cette explication, nous nous y arrêterons; s'ils en veulent une » autre, nous dirons qu'on attribue par honneur au Pere la con-» noiſſance des choſes les plus importantes. « Il remarque qu'outre les termes dont l'Ecriture ſe ſert pour exprimer ce que c'eſt que Dieu, ceux d'*Etre* & de *Dieu* déſignent plus particulierement ſon eſſence; que les noms de *Tout-Puiſſant*, de *Roi de gloire & des ſiecles*, de *Seigneur des armées*, marquent la puiſſance & l'autorité qu'il a ſur les êtres corporels & incorporels; que ces autres noms de *Dieu de juſtice, de paix, de vengeance, d'Abraham, d'Iſaac, de Jacob, d'Iſraël*, nous font connoitre le ſoin qu'il prend du monde; que tous ces noms conviennent à la Divinité en general; que le nom de *Pere* eſt affecté à celui qui n'a point de principe; qu'on appelle *Fils*, celui qui eſt engendré; & *Saint-Eſprit*, celui qui procede ſans géneration; que l'on donne à la ſeconde perſonne le nom de *Fils*, parce qu'il eſt de la même eſſence que le Pere & qu'il vient du Pere; qu'on l'appelle *Fils unique*, parce qu'il eſt engendré d'une maniere toute ſpéciale & qui ne convient nullement aux corps; qu'on lui donne le nom de *Verbe*, parce qu'il a la même relation avec ſon Pere que la parole avec l'eſprit, non-ſeulement en vertu de la géneration, mais auſſi parce qu'il eſt uni à ſon Pere & qu'il le fait connoître; que le Fils de Dieu eſt appelé *Homme*, à cauſe qu'il s'eſt uni à l'humanité pour la délivrer des peines auſquelles elle avoit été condamnée; qu'il eſt le *Chriſt*, à cauſe de ſa divinité qui eſt comme l'onction de ſon humanité. Saint Gregoire rend auſſi raiſon de beaucoup d'autres titres que l'on donne au Fils de Dieu, comme de *Sageſſe*, de *Sceau*, de *Caractere*, d'*Image de ſon Pere*, de *Lumiere*, de *Paſteur*, de *Pontife*.

Trente-ſeptieme diſcours de ſaint Gregoire, ſur le S. Eſprit, en 379. ou 380. Pag. 583.

VII. Dans le trente-ſeptieme diſcours il traite du Saint-Eſprit, contre l'hereſie des Macedoniens. Macedonius dépoſé de l'épiſcopat de Conſtantinople en 360. en étoit comme le chef, parce qu'il avoit commencé à la former auſſi-tôt après ſa dépoſition. L'erreur capitale de cette hereſie étoit de nier la divinité du Saint-Eſprit, ce qui fit donner à ceux qui en étoient infectés le nom de *Pneumatomaques*, c'eſt-à-dire, ennemis du Saint-Eſprit. Saint Gregoire commence par montrer que le Saint-Eſprit eſt une perſonne diſtinguée du Pere & du Fils & réellement ſubſiſtante, & non un accident,

accident, puiſqu'on voit par divers endroits de l'Ecriture, qu'il agit, qu'il parle, qu'il ſépare, qu'il s'attriſte, qu'il ſe met en colere. Il montre auſſi qu'il eſt Dieu, par les paſſages de l'ancien Teſtament qui rendent témoignage à ſa divinité; par ſes opérations, dont l'effet eſt notre ſanctification; par la foi commune des Fidéles qui croient en lui: » Car s'il n'étoit qu'une ſimple créature, » comment croirions-nous en lui? croire en une choſe ne con» vient qu'à la divinité; croire quelque choſe s'attribue à tout ce » que l'on veut. « Il montre par ces paroles de l'Evangile: *le Saint-Eſprit qui procede du Pere*, qu'il ne peut être créature, puiſqu'il procede du Pere; qu'il n'eſt pas non plus le Fils, parce qu'il n'eſt pas engendré; & que parce qu'il eſt le milieu entre le Pere & le Fils, il eſt Dieu. Il dit que la proceſſion du Saint-Eſprit n'eſt pas moins inexpliquable que la géneration du Fils, & que ce ſont les differentes relations qui ſe trouvent entre les Perſonnes divines qui leur donnent des noms differens; que quoique le Pere ne ſoit pas le Fils, ni le Fils le Pere, il ne faut pas conclure de-là qu'il y ait des défauts, ou du plus ou du moins dans l'eſſence divine; car la filiation n'eſt pas un défaut, & la paternité n'en eſt pas un. De ce que l'un n'eſt pas engendré, que l'autre eſt engendré, & que la troiſieme perſonne procede, on a fondé les noms de *Pere*, de *Fils* & de *Saint-Eſprit*, pour expliquer nettement la diſtinction des trois Perſonnes, & pour accorder la Trinité avec une divinité. Le Fils n'eſt pas le Pere, d'autant qu'il n'y a qu'un Pere, mais le Fils eſt ce qu'eſt le Pere; le Saint-Eſprit n'eſt pas le Fils, parce qu'il n'y a qu'un Fils unique, mais il eſt ce qu'eſt le Fils: ces trois perſonnes ne ſont qu'une Divinité. Cette unité ne favoriſe ni l'erreur de Sabellius, ni la diviſion d'Arius. Pour donner quelque idée ſenſible de la poſſibilité de ce myſtere, ſaint Gregoire propoſe cet exemple: » Adam étoit l'ouvrage de Dieu; Eve étoit » comme une ſection ou une portion de cet ouvrage; Seth étoit » le fils d'Adam & d'Eve: l'ouvrage, la ſection & le fils, ſont-ce » la même choſe? ſont-ils de la même ſubſtance ou d'une ſubſtan» ce differente? Il faut, dit-il en parlant aux Macedoniens, que » vous avouïez qu'ils ont la même eſſence quoiqu'ils exiſtent » diverſement.

Joan. 15.

VIII. Les Macedoniens objectoient que jamais perſonne n'avoit adoré le Saint-Eſprit; que les anciens & les modernes ne lui avoient pas adreſſé leurs prieres; que l'Ecriture ne diſoit pas qu'il fallût l'adorer ni le prier. Saint Gregoire leur prouve le contraire par cet endroit de l'Evangile ſelon ſaint Jean: *C'eſt par l'Eſprit*

Réponſe aux objections des Macedoniens.

Pag. 599.

Joan. 4. 24.

que nous adorons & que nous prions ; Dieu est Esprit, il faut que ceux qui l'adorent l'adorent en esprit & en verité. Nous ne savons ce que nous devons demander à Dieu dans nos prieres pour le prier comme il faut, mais le Saint-Esprit prie lui-même pour nous par des gémissemens ineffables ; ce qu'il explique en cette maniere : » Suivant ces paro- » les, adorer & prier en esprit n'est autre chose qu'offrir au Saint- » Esprit ses prieres & ses adorations. Tous ceux qui savent qu'a- » dorer une Personne, c'est adorer les trois, à cause de l'égalité » parfaite qui est entre-elles, seront de mon sentiment. « Parce qu'il

Joan. 1. est dit dans le même Evangile, *tout a été fait par le Fils*, les heretiques en inferoient qu'il falloit comprendre le Saint-Esprit dans cette universalité : mais saint Gregoire leur fait remarquer que l'Evangile ne dit pas simplement *tout*, il ajoute *tout ce qui a été fait*. » Il faut donc, continue-t-il, qu'ils prouvent que le Saint-Esprit » a été fait & créé, alors nous avouerons qu'il est au rang des créa- » tures ; sans cela cette totalité ne sera rien en leur faveur. « Ils insistoient, si le Pere est Dieu, si le Fils l'est & le Saint-Esprit, il faut donc adorer trois Dieux ? Saint Gregoire répond : » Nous n'a- » dorons qu'un Dieu, parce qu'il n'y a qu'une Divinité, quoique » nous reconnoissions trois Personnes. L'une n'est ni plus ancien- » ne, ni plus grande que l'autre : elles ne sont divisées ni par leur » puissance, ni par leur volonté, ni par quelque maniere que ce » soit qui convienne aux choses divisibles. C'est une même Divi- » nité en trois Personnes, comme si trois soleils parfaitement unis » ne produisoient que la même lumiere. Lorsque nous n'envisa- » geons que la Divinité, cette premiere cause indépendante & » souveraine, nous n'avons qu'une idée dans l'esprit ; mais quand » nous envisageons les Personnes ausquelles la Divinité se com- » munique, qui sont parfaitement égales & coéternelles, nous en » adorons trois.

Remarques sur la divinité du S. Esprit. Pag. 608.

IX. Saint Gregoire pour répondre à quelques autres objections des Macedoniens remarque, que l'ancien Testament parloit clairement du Pere & obscurément du Fils ; que le nouveau Testament parle clairement du Fils, & obscurément de la Divinité du Saint-Esprit ; mais que le Saint-Esprit qui habite maintenant parmi nous explique plus nettement ce mystere ; qu'il n'étoit nullement à propos de parler de la divinité du Fils, avant que l'on connût nettement celle du Pere, ni de publier ouvertement la divinité du Saint-Esprit, avant que d'être persuadé de la divinité du Fils ; qu'il a fallu aller pas à pas & s'élever comme par degrés jusqu'à la fin ; que Jesus-Christ ne s'expliqua pas d'abord nettement

ſur la divinité du Saint-Eſprit à ſes Diſciples ; que c'étoit un des points qu'on ne devoit leur expliquer qu'après ſon Aſcenſion au Ciel, lorſqu'ils n'auroient plus de doute de ſa divinité après un miracle ſi éclatant. Il donne pour preuve de la divinité du Saint-Eſprit, que c'eſt par lui que nous ſommes ſanctifiés & regenerés dans le Batême ; parce que c'eſt lui qui a annoncé au monde la venue de Jeſus-Chriſt, qui lui a rendu témoignage dans ſon Batême, qui le retira du péril de la tentation du démon, qui le ſecondoit dans ſes miracles ; & que tous les noms divins lui conviennent à la réſerve de celui d'*engendré* & de *non-engendré*, qui ſont des notions perſonnelles du Pere & du Fils. Il rapporte les divers noms & les differentes opérations du Saint-Eſprit. On l'appele l'*Eſprit de Dieu*, l'*Eſprit & l'Ame de Jeſus-Chriſt*, l'*Eſprit du Seigneur* & *Seigneur ;* l'*Eſprit d'Adoption, de Verité, de Liberté, de Sageſſe, de Prudence, de Conſeil, de Force, de Science, de Pieté, de Crainte de Dieu.* Il remplit tout par ſon eſſence, il contient tout, mais le monde ne peut le contenir ni borner ſon pouvoir. Il ſanctifie, il crée, il donne une ſeconde naiſſance, il diſpenſe les Dons ; il a fait les Apôtres, les Prophétes, les Evangeliſtes, les Paſteurs, les Docteurs. Ananie & Sapphire ſont tombés dans une ſi grande infamie pour avoir menti au Saint-Eſprit, d'autant que c'étoit mentir à Dieu. Si l'Ecriture dit qu'il eſt donné, qu'il eſt envoié, qu'il eſt diſtribué, c'eſt pour déſigner la premiere cauſe dont il procede.

§. VIII.

Diſcours 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. *de S. Gregoire.*

I. SAint Gregoire prononça ſon trente-huitieme diſcours en un lieu où il étoit étranger (*a*), c'eſt-à-dire, à Conſtantinople, & apparemment ſur la fin de l'an 380. Il eſt intitulé : *De la Naiſſance de Jeſus-Chriſt*, que l'on appeloit auſſi *Théophanie* (*b*) ; & il paroît (*c*) que l'on celebroit en un même jour la fête de la Naiſſance de Jeſus-Chriſt & celle de l'Adoration des Mages, comme les Grecs les celebrent encore aujourd'hui. Le ſaint Evêque décrit dans ce diſcours les circonſtances admirables de l'Incarnation, & dit que la chûte de l'homme en a été l'occaſion. Il exhorte les Fidéles à célebrer cette fête, non comme on célebre

Trente-huitieme diſcours de ſaint Gregoire, ſur la Nativité de Jeſus-Chriſt, vers l'an 380. Pag. 613.

(*a*) Nazianz. *orat.* 38. *pag.* 615.
(*b*) Idem, *pag.* 613.
(*c*) Nazianz. *orat.* 38. *pag.* 623.

les fêtes prophanes par de vains ornemens, par de vains spectacles & par des dissolutions ; mais en écoutant la parole de Dieu & en vaquant aux œuvres de pieté. Avant que de traiter à fond le mystere de l'Incarnation, il parle de la création des Anges, puis de celle du monde matériel & visible ; ensuite de la création de l'homme, du Paradis terrestre où il fut mis, puis de sa chûte & des châtimens dont elle fut suivie. » Le Fils de Dieu, continue » saint Gregoire, s'est revêtu d'un corps pour guérir les foiblesses » de la chair ; il a pris une ame semblable à la nôtre, afin que le » remede fût proportionné au mal ; il s'est chargé de toutes les mi- » seres humaines à la réserve du peché ; il a été conçû dans le sein » d'une Vierge, dont le Saint-Esprit avoit purifié l'ame & le corps ; » Dieu s'unit à l'humanité pour faire un composé admirable de » deux contraires, de chair & d'esprit. Nous avions été faits à la » ressemblance de Dieu, mais nous n'avions pas conservé cette » image : pour réparer notre perte & pour immortaliser notre chair, » il en a pris une toute semblable. « Les heretiques faisant un crime à Dieu de ses bienfaits, prenoient sujet de ses humiliations pour combattre sa Divinité. Surquoi saint Gregoire, après leur avoir dit que Jesus-Christ réunissant en lui-même deux natures, n'avoit été envoyé & n'avoit souffert que comme homme, leur reproche de ne citer que les passages qui diminuent en apparence la dignité de Jesus-Christ, passant ceux qui lui font honneur ; de ne s'attacher qu'à ce qu'il a souffert, sans considerer qu'il a souffert de son plein gré, sans faire attention aux miracles qui prouvoient sa Divinité ; comme à la résurrection des morts, à la guérison des malades, à la multiplication des pains & autres prodiges marqués dans les Evangiles. Il invite ses auditeurs à respecter la naissance du Sauveur qui avoit brisé les chaînes de la leur, & toutes les circonstances qui l'accompagnerent, à n'en détester qu'une, c'est-à-dire, le massacre des Innocens. » Honorez, ajoûte-t-il, ces pau- » vres victimes qui furent immolées avec Jesus-Christ. S'il fuit en » Egypte, soyez les compagnons de sa fuite ; il est glorieux de » fuïr avec Jesus-Christ, & de souffrir la persécution en sa com- » pagnie. « Saint Gregoire cite (*a*) dans ce discours une explication très-belle & très-relevée, qu'un théologien, qu'on (*b*) croit être S. Athanase, avoit donnée auparavant de l'endroit du sixieme chapitre d'Isaïe, où il est dit que les Seraphins couvroient de leurs aîles le Saint des Saints, & chantoient trois fois *Saint, Saint, Saint.*

Discours de S. Gregoire, sur la fête des saints Luminaires, en 380. Pag. 624.

(*a*) Nazianz. *orat.* 38. *pag.* 617. (*b*) Nazianz. *orat.* 38. *pag.* 992.

On y trouve deux paſſages que ſaint Leon (*a*) cite de l'homélie ſur l'Epiphanie ; ſaint Auguſtin (*b*) en allegue deux autres endroits dans ſes livres contre Julien ; il eſt auſſi cité par Leonce (*c*) de Byſance, par Caſſien, & par quelques autres anciens auteurs.

Trente-neuvieme diſcours de ſaint Gregoire, ſur le Batême de Jeſus Chriſt, en 381.

Pag. 624.

II. Le trente-neuvieme diſcours fut prêché le jour de la fête des Lumieres, c'eſt-à-dire, du Batême de Jeſus-Chriſt. Cette fête ſuivoit de près celle de ſa Naiſſance ; & on l'appeloit *des Lumieres*, parce que le Batême étoit appelé *illumination*. Saint Gregoire cite dans le diſcours qu'il fit pour honorer cette ſolemnité, celui qu'il avoit fait le jour de Noël ; ainſi on peut le mettre en 381. Il y dit qu'en comparaiſon de la force & de la grace du Batême qui nous éleve de la terre au Ciel, les purifications légales ne ſont d'aucune utilité, & les céremonies des Gentils que de pures badineries ; que la premiere diſpoſition qu'on doit apporter pour le recevoir eſt la crainte du Seigneur, que Salomon appelle le commencement de la ſageſſe ; parce que cette crainte diſpoſe à l'obſervation des Commandemens, & que cette obſervation purifie la chair qui eſt comme une eſpece de nuée qui enveloppant l'ame, l'empêche d'appercevoir la divine lumiere, qu'on ne peut voir qu'après s'être bien purifié ; que ſi le Verbe eſt formidable à ceux qui s'approchent indignement de ce myſtere, il eſt doux & commode à ceux qui après avoir chaſſé l'eſprit d'impureté, & ôté de leurs ames toutes les ordures qui y étoient, continuent à s'appliquer à la vertu. Saint Gregoire établit en paſſant le myſtere des trois Perſonnes en un ſeul Dieu, & celui de l'Incarnation ; puis il explique toutes les circonſtances du Batême de Jeſus-Chriſt par ſaint Jean. Enſuite il parle de toutes les eſpeces de Batême ; du Batême de Moïſe, qui avant que de batiſer dans la nuée & dans la mer, batiſa dans l'eau ; ce qui n'étoit qu'une figure, comme le dit ſaint Paul. La mer étoit le ſymbole de l'eau, la nuée repréſentoit le Saint-Eſprit, la manne étoit la figure du Pain celeſte ; du Batême de ſaint Jean, qui non content de verſer de l'eau prêchoit encore la pénitence ; du Batême de Jeſus-Chriſt qui a batiſé dans l'eſprit : voilà pourquoi ce batême étoit parfait ; du Batême de ſang, qui eſt le martyre, batême d'autant plus auguſte, qu'il n'eſt plus défiguré dans la ſuite par de nouvelles ordures ; du Batême des larmes ou de la pénitence, tel étoit celui de Manaſſés ou des

(*a*) Leo. *epiſt.* 134.
(*b*) Auguſtin. *lib.* 1. *in Julian. cap.* 5.
(*c*) Leont. *in Neſtor. & Eutych. lib.* 2. *pag.* 1000.
Caſſian. *lib.* 7. *de Incarnat. cap.* 29.
Vigil. Tapſenſis. *lib* 5. *in Eutych. c.* 25.
Jobius, *apud* Photium, *cod.* 222.

Ninivites à qui Dieu fit misericorde; enfin du Batême de feu, qui dans l'autre vie consumera l'ordure des vices, comme le feu consume la paille. Il invective contre de jeunes gens qui, sans faire attention que Jesus-Christ n'avoit commencé à prêcher l'Evangile qu'à un certain âge & après avoir reçu le Batême, s'ingeroient dans les ministeres & les dignités ecclesiastiques n'ayant pas encore trente ans, sans s'être purifiés & perfectionnés selon le corps & l'esprit. Il invective aussi contre ceux qui, à l'imitation de Novat, ne vouloient point recevoir à la pénitence ceux qui étoient tombés en quelque peché après le Batême. Il ajoute néanmoins : » Si leur pénitence n'étoit pas sincere, Novat a eu raison » de les rebuter; car je ne reçois point ceux qui ne donnent au» cune marque de repentir, ou qui ne sont pas assez touchés de » leurs fautes, ou qui ne font pas une pénitence proportionnée à » la grieveté de leurs crimes, ou lorsque je les reçois je leur assi» gne la place qu'ils méritent. Mais si Novat a rebuté les véritables » pénitens, je n'imiterai point sa severité : prendrai-je pour regle » de ma conduite la rigueur de Novat, qui n'a point fait de loix » pénales contre l'avarice, qui est une espece d'idolatrie, & qui » en a fait de si severes contre l'impudicité, comme si son corps » eût été entierement exemt des foiblesses humaines.

Quarantieme discours de S. Gregoire, sur le Bapteme, en 381
Pag. 637.

III. Saint Gregoire n'ayant pas eu le (*a*) loisir le jour de la fête des Lumieres, d'achever ce qu'il avoit à dire sur ce mystere, traita le lendemain la même matiere avec beaucoup d'étendue. Il distingue d'abord trois especes de naissances marquées dans l'Ecriture, celle des corps, celle du batême, celle de la résurrection. La premiere est basse, servile & dépendante du plaisir de la chair; l'autre est libre & honnête, c'est le remede de nos inclinations vicieuses & de la foiblesse humaine, c'est la porte de la vie éternelle; la troisieme est courte, mais favorable, elle rassemblera dans un moment toutes les créatures raisonnables, pour les présenter à leur Créateur, qui leur demandera un compte exact de leur vie. Jesus-Christ a honoré ces trois nativités; la premiere, par le souffle de vie dont il a été animé; la seconde, par son Incarnation & son Batême; la troisieme par sa Resurrection. Saint Gregoire s'arrête à cette seconde naissance, » dont l'effet, dit-il, est » d'éclairer les ames, de leur donner une vie nouvelle & d'accor» der la conscience avec Dieu, de soutenir notre foiblesse, d'a» mortir la concupiscence, de nous assujétir à l'esprit, de nous

(*a*) Nazianz. *orat.* 40. *pag.* 637.

„ communiquer le Verbe, d'effacer le peché, de nous conduire „ à Dieu, de nous associer à Jesus-Christ, de perfectionner l'ame, „ de nous remettre dans notre premier état; c'est le plus grand de „ tous les bienfaits de Dieu. On l'appelle, *Don, Grace, Batême,* „ *Onction, Illumination, Habit* d'incorruptibilité, *Bain* de rége- „ neration, *Sceau. Don,* parce qu'on le reçoit gratuitement; *Grace,* „ parce qu'on l'accorde à ceux qui doivent; *Batême,* parce que le „ peché est enseveli dans l'eau; *Onction,* parce qu'il est sacré & „ royal; *Illumination,* parce qu'il éclaire; *Habit,* parce qu'il ca- „ che notre honte; *Bain,* parce qu'il lave l'ordure du peché; „ *Sceau,* parce qu'il conserve & que c'est une marque de domi- „ nation. Le Batême comprend deux choses, l'eau & l'esprit. C'est „ un pacte que nous faisons avec Dieu de mener une vie plus pure; „ après cette régeneration il n'y en a plus à esperer, quelques lar- „ mes que nous répandions pour l'obtenir. La Pénitence néan- „ moins est un remede qui referme nos plaies; mais il est bien „ plus sûr de n'en avoir pas besoin & de s'en tenir au Batême qui „ est commun, qui n'est point pénible, qui convient également à „ tout le monde, aux esclaves, aux maîtres, aux pauvres, aux ri- „ ches, aux gens de la lie du peuple, aux grands, à ceux qui sont „ accablés de dettes comme à ceux qui ne doivent rien. Il est bien „ fâcheux d'employer des remedes violens, quand on en a de „ doux & de faciles; que de larmes faut-il répandre pour égaler „ la vertu du Batême! qui nous répondra que nous aurons le tems „ de faire pénitence? Si le tentateur vous attaque après votre ba- „ tême, opposez lui l'eau où vous avez été batisé, elle éteindra „ tous les traits enflammés de votre ennemi. « Saint Gregoire rapporte les differens artifices dont le démon se sert pour nous tenter, & donne les moyens convenables pour lui résister, puis continuant à détruire la coutume qui s'étoit introduite de differer le Batême, il dit: » Ne differons point notre batême à demain, ne „ regardons point cette grace comme une peine, n'attendons „ point que nous soyons accablés de pechés, afin qu'on nous en „ pardonne davantage. Tandis que vous avez l'esprit libre & que „ vous jouissez d'une santé parfaite, hâtez-vous de recevoir la „ grace qu'on vous offre & qui ne dépend que de vous. Votre „ langue n'est pas encore engourdie par le froid, la maladie ne „ l'a point épaissie, vous pouvez articuler distinctement les paroles „ que doivent prononcer ceux qui sont initiés à ce mystere; vous „ pouvez vous mettre au rang des Fidéles, sans que votre justifi- „ cation soit douteuse; il n'y a point de doute que cette eau ne

» pénetre jusqu'aux plus secrets replis de votre ame, ce ne sera » pas une eau funebre qui ne lavera que votre corps. Pourquoi » voulez-vous être obligés de la grace du Batême à la fiévre plu- » tôt qu'à Dieu? Pourquoi consultez-vous le tems plutôt que la » raison? Le jour du batême doit être un jour de joie & non de » tristesse. Faites profiter par votre industrie le talent, ne l'enfouis- » sez pas en terre. Il faut qu'il y ait quelque intervalle entre la grace » du Batême & la mort; ce n'est pas assez de recevoir la grace, il » faut mériter la récompense. « Saint Gregoire leur dit encore que le Batême est une onction salutaire contre les surprises de la mort, un secours pour passer la vie en sécurité, & qu'après la mort il leur tiendra lieu d'un présent funebre, beaucoup plus précieux que les habits les plus magnifiques, que l'or, qu'un mausolée; que de differer à recevoir le Batême dans la crainte d'en perdre la grace, c'est une illusion du démon, comme si après l'avoir perdue, il ne restoit plus d'autre ressource; que d'être mis au rang des Fidéles, n'est pas une chose de peu d'importance; qu'être au nombre des Catechumenes, c'est être à l'entrée de la maison du Seigneur, mais qu'il faut passer ce vestibule pour entrer dans le sanctuaire & pour être uni à la Trinité; qu'il ne faut pas même differer le Batême aux enfans, mais les sacrifier de bonne heure, puisqu'on ne peut trop tôt les consacrer au Saint-Esprit; qu'Anne voua à Dieu Samuel avant même qu'il fût né; que le Batême est pour celles qui font profession de garder la virginité, un aide pour régler leur vie, & un gardien de la chasteté aux gens engagés dans les liens du mariage; qu'il n'y a point d'état ni de profession à qui le Batême ne soit utile; qu'il vaut mieux commettre quelques fautes légeres dans ses emplois après avoir reçu le Batême, que de s'en priver de gaieté de cœur.

Réponse aux objections de ceux qui differoient leur batême. Pag. 650.

IV. Ceux qui differoient leur batême disoient pour raison: Pourquoi me priver par cet engagement des douceurs d'une vie agréable? les ouvriers qui travaillerent les premiers à la vigne ne furent pas mieux traités que les derniers. Saint Gregoire répond qu'il n'est point question de batême dans cette parabole, mais de ceux qui embrassent la foi en divers tems; mais qu'en l'expliquant du Batême, il seroit toujours avantageux d'être des premiers à le recevoir & à souffrir la fatigue du jour & de la chaleur, sans envier le sort des derniers; que les vignerons qui furent récompensés, le furent pour être entrés dans la vigne, & non pour s'en être écartés, que c'est le péril auquel s'exposent ceux qui different leur batême; qu'ils se flattent vainement d'obtenir de Dieu indulgence

sur

ſur la volonté qu'ils ont de recevoir le Batême, cette volonté n'étant pas plus ſuffiſante pour en obtenir la grace, que la volonté d'obtenir la gloire, pour la mériter. Ils diſoient encore : Nous attendons pour nous faire batiſer, une fête ſolemnelle, le jour de Pâques, de la Pentecôte. » Mais le jour de votre mort que vous » n'attendez pas, répond ſaint Gregoire, vous ſurprendra ; ne dites » point à votre compagnie : Allez & revenez, je me ferai batiſer » demain, puiſque vous pouvez être batiſé aujourd'hui. Ne vous » excuſez pas ſous prétexte que vous voulez que votre pere, votre » mere, vos freres, votre femme, vos enfans, vos amis ſoient té- » moins de cette céremonie pour vous faire honneur : prenez gar- » de que ceux que vous vouliez avoir pour les compagnons de » votre joie ne le ſoient de votre deſeſpoir : ſi vous pouvez les raſ- » ſembler commodément, à la bonne heure, mais ne les attendez » point. C'eſt une vaine excuſe que de dire, où eſt le preſent que » j'offrirai pour mon batême ? où eſt la robe magnifique dont il faut » que je me pare ? où ſont tous les préparatifs pour bien recevoir » les Miniſtres de la ceremonie ? Ne vous amuſez point à ces baga- » telles : offrez-vous à Dieu vous-même, il ſera content. Ne dites » point que vous voulez être batiſé par un Evêque, par le Métro- » politain, par l'Evêque de Jeruſalem. Ce ne ſont pas les lieux qui » donnent la grace, c'eſt le Saint-Eſprit qui la donne. Tout hom- » me qui n'a point été condamné ni retranché de l'Egliſe peut » vous batiſer légitimement, quoique l'un ait peut-être plus de » probité que l'autre, la vertu & la force du Batême qu'il confere » eſt toujours égale, pourvû qu'ils ayent la même foi. Ne croyez » pas qu'il ſoit indigne de vous d'être batiſé dans la compagnie d'un » pauvre ; votre qualité & vos richeſſes n'en ſouffriront point. » Vous ne ſauriez vous abaiſſer autant que Jeſus-Chriſt a fait pour » vous ſauver ; depuis que vous avez été renouvelé par le Batême » tous vos anciens titres ſont effacés : nous ne devons point porter » d'autre caractere que celui de Jeſus-Chriſt. N'ayez point honte » de confeſſer vos pechés ; faites voir que vous les déteſtez en les » dépoſant de la ſorte pour leur faire l'affront qu'ils méritent. Ne » rebutez pas l'exorciſme qui eſt une eſpece de medecine ; que ſa » longueur ne vous ennuie point & ne vous abatte pas le courage ; » c'eſt la marque qui fait connoître ceux qui reçoivent le Batême » de bonne foi.

Suite du quarantieme diſcours de ſaint Gregoire. Du

V. Saint Gregoire paſſant du batême des adultes à celui des enfans, demande s'il faut les batiſer ? » Oui, répond-il, s'ils ſont » en danger ; il vaut mieux qu'ils ſoient ſanctifiés ſans qu'ils le con-

batême des enfans.
Pag. 658.

» noissent, que de mourir sans avoir reçu la grace. « Il ajoute que s'il n'y a point de danger, on peut attendre trois ans, parce qu'alors ils peuvent répondre à ce qu'on leur propose; & que quoiqu'ils n'ayent pas des connoissances si distinctes, cela n'empéche pas que leurs corps & leurs ames ne soient sanctifiés par le Batême; mais que comme ils peuvent se trouver dans des périls imprévus, il est plus expédient de ne pas attendre si tard à les batiser. Quelques-uns s'autorisoient de l'exemple de Jesus-Christ pour differer leur batême jusqu'à trente ans: saint Gregoire leur dit que Jesus-Christ avoit des raisons pour differer le sien jusqu'à cet âge, n'ayant nullement besoin d'être batisé puisqu'il étoit Dieu; mais que les hommes n'en ont aucune; que quoique les actions de Jesus-Christ doivent être le modéle des nôtres, nous ne laissons pas de varier sur quelques circonstances. Par exemple, Jesus-Christ a jeûné avant que d'être tenté, nous jeûnons avant Pâques; la difference est dans le motif. Il a opposé le jeûne aux tentations comme un préservatif; le jeûne est pour nous une marque que nous devons mourir avec Jesus-Christ; il n'a pris aucune nourriture pendant quarante jours, parce qu'il étoit Dieu: nous accommodons le jeûne à nos forces, quoique quelque-uns par un zele inconsideré portent les choses au-delà des bornes raisonnables. Il institua la Pâque & la donna à ses Disciples après le soupé, nous la celebrons avant le repas. Saint Gregoire dit ensuite que les veilles, les jeûnes, les mortifications, les prieres, les larmes, les aumônes sont des moyens pour mériter & conserver la grace du Batême; & de-là il prend occasion d'exhorter ses auditeurs à la pratique des ces bonnes œuvres. Ce qu'il dit sur la restitution du bien d'autrui est remarquable. » C'est un double crime de s'emparer du » bien d'autrui par de mauvais moyens & de le retenir injustement; » quoique le premier vous ait été pardonné (dans le Batême) vous » êtes encore coupables du second; car vous avez encore le bien » d'autrui, de sorte que le peché n'est point effacé, il est comme » divisé par le tems; il a été commis avant le Batême, l'autre partie » du crime subsiste encore après. Le Batême n'efface que les pechés » qui ont été commis, il n'efface pas ceux que l'on commet dans » la suite. « Il les exhorte encore fortement à conserver pur & entier le dépôt de la foi au Pere, au Fils & au Saint-Esprit, qu'ils avoient reçu lorsqu'on les plongeoit dans les eaux lustrales & qu'on les en retiroit; sans craindre qu'on les accusât d'adorer trois dieux, parce ces trois Personnes n'ont qu'une même essence. Il dit que c'est la doctrine qu'on lui a enseignée dès son enfance, &

qu'il a conservée jusqu'à l'extrême vieillesse; qu'il est prêt de batiser ceux qui sont dans ces sentimens, mais qu'il ne prête point son ministere à ceux qui pensent differemment. » On n'a encore » imprimé sur vous, continue-t-il, aucun caractere ni bon ni mau- » vais : c'est aujourd'hui que vous devez être initié. Entrons dans la » nuée, je vous batiserai au nom du Pere, & du Fils & du Saint- » Esprit, trois Personnes dans une seule Divinité. « Il leur propose les articles du Symbole, & veut qu'ils ajoutent à la doctrine qui y est contenue, la necessité de faire de bonnes œuvres, puisque sans elles la foi est morte, de même que les œuvres ne servent de rien, si la foi ne les anime. Enfin il leur demande le secret sur les mysteres qu'il leur avoit confiés. » Je vous ai, dit-il, révelé tout » ce qu'il est permis de divulguer au peuple touchant nos myste- » res; vous apprendrez le reste en particulier par le secours de la » Trinité : vous tiendrez ces choses secrettes & comme scellées » du Batême. Souvenez-vous que toutes les ceremonies en sont » mysterieuses; la station que vous faites en sortant du Batême de- » vant la grande Sacristie, marque la gloire de la vie future; le » chant des Pseaumes est le prélude de la psalmodie celeste; les » flambeaux que vous allumerez sont les symboles des lampes que » nous porterons lorsque nous irons au-devant de l'Epoux. « Le premier de ces deux discours sur la fête des Lumieres, est cité (*a*) par Leonce de Bysance, par le Pape Jean II. par Cassien, & par Facundus. On voit à la tête du deuxieme, dans un très-ancien manuscrit de la bibliotheque du Roi, une image qui represente un Catechumene plongé dans une cuve pleine d'eau; l'Evêque ou autre Ministre du Batême tenant ce Catechumene & appuyant un peu sur sa tête comme pour le faire entrer plus avant dans la cuve; & un parain tout prêt à recevoir avec des linges le nouveau batisé au sortir de l'eau. (*b*)

Quarante-unieme discours de saint Gregoire, sur la fête de Pâques, en 362. Pag. 673.

VI. Le quarante-unieme discours est, selon l'ordre des tems, le premier de tous ceux de saint Gregoire. Il le fit à Nazianze le jour de Pâques de 362. qui en cette année tomboit au 31. de Mars. Ce fut par là qu'il commença les fonctions du ministere qu'il avoit reçu quelques tems auparavant par l'onction sacrée. L'abbé Dorothée (*c*) en cite quelques paroles dans un discours qu'il fit à ses disciples. Saint Gregoire, après avoir justifié sa re-

(*a*) Leont. *lib.* 2. *in Nestor. & Eutych.* *pag.* 1002.
Joan. *tom.* 2. *Concil. pag.* 1752.
Cassian. *lib.* 7. *de Incarnat. cap.* 28.
Facund. *lib.* 1. *cap.* 3.

(*b*) De Vert, *Ceremonies de l'Eglise, tome* 2. *page* 126 *édit.* 2.

(*c*) Dorotheus, *l.* 22. *de vita instituenda.*

traite par l'exemple de Moïse & de Jeremie, fait remarquer à ses auditeurs que les céremonies que les Juifs observerent dans la célebration de la premiere Pâques lorsqu'ils sortirent d'Egypte, sont le symbole de ce que les Chrétiens doivent faire pour célebrer dignement la fête de la Resurrection du Sauveur. Il les exhorte à se donner tout-entiers à Jesus-Christ qui est mort pour eux, & à faire pour lui ce qu'il a fait pour nous. Il releve le present que son pere leur faisoit, en leur donnant son fils pour les gouverner & les nourrir de la parole divine; & leur promet que dans ses discours il ne cherchera point à flater leurs oreilles, mais à graver dans leurs cœurs les préceptes du Saint-Esprit.

Quarante-deuxieme discours de saint Gregoire, sur la fête de Pâques, après l'an 381. Pag. 676.

VII. On met après son retour de Constantinople à Arianze, c'est-à-dire, après l'an 381. son second discours sur la fête de Pâques. On y trouve deux endroits assez longs, qui sont mot pour mot dans le discours trente-huitieme prononcé à Constantinople le jour de Noël. Il appelle la fête de Pâques, la solemnité des solemnités; dit que ce nom, dans la langue hebraïque, signifie *Passage*; que les sacrifices de la Loi ont été relevés par celui de Jesus-Christ, cette grande victime offerte pour expier jusqu'à la fin des siecles tous les crimes du monde. Comme l'Agneau paschal en avoit été la figure, saint Gregoire en fait une fort longue allegorie, qui est très-instructive. Il tire aussi diverses moralités des circonstances de la Passion, de la Sépulture & de la Resurrection du Sauveur, de sa descente dans les enfers, de son Ascension au Ciel.

Quarante-troisieme discours de saint Gregoire, sur le Dimanche de l'octave de Pâques, après l'an 381. Pag. 697.

VIII. Il prononça son quarante-troisieme discours à Nazianze, dans l'Eglise du martyr saint Mamas, le Dimanche de l'octave de Pâques, que l'on appelloit alors *le nouveau Dimanche*, & auquel on celebroit la Dédicace de cette Eglise. Il ne dit point que son pere vécût encore, ni qu'il fût son coadjuteur; ensorte que rien n'empêche qu'on ne mette ce discours après sa sortie de Constantinople, c'est-à-dire, après l'an 381. On en trouve quelques endroits dans les écrits de (*a*) Justinien, de Leonce de Bysance & de saint Nil. Saint Gregoire y dit que l'ancienne coutume de renouveler chaque année la mémoire des Fêtes est utile pour ranimer notre zele, & empêcher que l'idée des meilleures choses ne s'efface par un long oubli: mais que pour solemniser dignement des fêtes

(*a*) Tom. 4. *Conc. Binii*, *pag.* 320. 321. Leont. Bys. *lib.* 2. *in Nestor. & Eutych.* *pag.* 1000. Nil. *tom.* 3. *Monument.* Cotel. *pag.* 168.

auſſi celebres que celles de notre rédemption, il faut s'appliquer à des actions de vertu ; que ſi nous euſſions perſeveré dans notre premier état en obéïſſant au précepte de Dieu, nous ſerions demeurés immortels ; que la mort qui eſt entrée dans le monde par le peché, a été la cauſe de celle de Jeſus-Chriſt ; que puiſque nous avons l'honneur d'être le temple & la maiſon de Dieu, nous devons nous défaire du vieil homme par la ſainteté de notre vie ; que nous ne devons avoir de colere que contre le ſerpent qui nous a ſéduits; qu'après être tombé dans le peché, nous devons faire tous nos efforts pour en ſortir. Il décrit avec beaucoup d'éloquence toutes les beautés du printems où l'on étoit alors, & finit par une circonſtance de la vie de ſaint Mamas. » La fête des Martyrs » raſſemble, dit-il, tout le peuple, afin qu'il ſoit témoin de leurs » combats. Mamas en eſt du nombre, ce Paſteur illuſtre & ce ſaint » Martyr qui vivoit autrefois du lait des chévres qui accouroient » en foule pour nourrir d'une maniere extraordinaire un homme » tout extrordinaire, & qui nourrit maintenant tout le peuple de » la Métropole.

Quarante-quatrieme diſcours de ſaint Gregoire, ſur la fete de la Pentecôte, en 381.

IX. Le quarante-quatrieme diſcours qui eſt cité par ſaint Auguſtin (*a*), & par ſaint Euloge (*b*) d'Alexandrie, eſt ſur la fête de la Pentecôte. Saint Gregoire y exhorte vivement les Macedoniens à ſe réunir à l'Egliſe, & y prouve contre eux la Divinité du Saint-Eſprit. Ce qui donne lieu de conjecturer qu'il le prononça à Conſtantinople, où ces heretiques étoient en grand nombre, & non à Nazianze, où il ne paroît pas qu'ils euſſent beaucoup de crédit. Ce n'étoit pas non plus en cette ville, mais à Conſtantinople qu'il pouvoit eſperer de ſouffrir le martyre pour avoir prêché la Divinité du Saint-Eſprit, comme il le dit dans ce diſcours : » C'eſt ce (*c*) divin Eſprit qui me fait parler aujourd'hui avec une » entiere confiance. Si je n'en dois rien ſouffrir, Dieu ſoit loué ; » & ſi ma liberté m'attire quelques ſouffrances, que Dieu ſoit en- » core loué ; qu'il ſoit loué, s'il épargne ce peché à mes ennemis ; » qu'il ſoit loué auſſi, s'il permet qu'une mort ſanglante me ſancti- » fie & couronne mon miniſtere dans la prédication de l'Evan- » gile. « On peut donc mettre ce diſcours en l'an 381. quelques tems avant ſon départ de Conſtantinople. On peut y remarquer que c'eſt le Saint-Eſprit qui nous conduit dans la ſolemnité de nos fêtes, & que pour bien les celebrer, il faut que nos actions

(*a*) Auguſt. *lib. de dono perſever. c.* 19.
(*b*) *Apud* Phot. *cod.* 227.
(*c*) Nazianz. *orat.* 44. *pag.* 715.

& nos paroles se conforment au mystere ; que nous avons pris des Juifs plusieurs cérémonies qui n'étoient que la figure de nos mysteres, & que c'est à leur imitation que nous célebrons la fête de la Pentecôte, avec cette difference que nous y solemnisons la descente du Saint-Eprit, qui est venu remplir nos esperances selon qu'on nous l'avoit promis ; que le Saint-Esprit est de toute éternité, qu'il est & sera, qu'il n'a point commencé d'être & ne cessera jamais ; qu'il a toujours été uni au Pere & au Fils ; que c'est lui qui donne la perfection, qui sanctifie ; qu'il est immuable, tout-puissant ; l'Esprit d'adoption, de verité, de sagesse, de force, de conseil, de pieté, de crainte ; que c'est par lui que l'on connoit le Pere, que le Fils est glorifié, qu'eux seuls le connoissent parfaitement ; que tout ce que le Pere possede il le communique au Fils, à la réserve que le Fils est engendré, & que le Pere ne l'est pas ; que tout ce qui convient au Fils, convient au Saint-Esprit, à la réserve de la géneration : ces notions personnelles ne divisant point la substance, mais se divisant en la substance ; que le Saint-Esprit exerça d'abord son pouvoir sur les Anges & sur les Esprits celestes ; que c'est lui qui a éclairé les Prophétes, fait voir Dieu à quelques-uns des Patriarches sous quelque image ; qu'il a operé dans les Apôtres ; qu'il s'est manifesté sous le symbole des langues de feu, à cause de la proximité qu'il a avec le Verbe & parce qu'il purifie ; que les Prophétes l'ont annoncé ; que la création & la résurrection lui sont attribuées dans l'Ecriture, comme au Fils de Dieu ; que des pécheurs il en a fait des Disciples de Jesus-Christ ; qu'il change en zele la ferocité des persécuteurs. Saint Gregoire demande si le langage des Apôtres exprimoit toutes les langues des nations qui les écoutoient, en sorte que le même mot eût la force de plusieurs autres de diverses langues : & il répond qu'il est plus naturel de croire qu'ils parloient la langue de tous les étrangers ; car autrement le miracle eût plutôt été l'effet de ceux qui écoutoient que de ceux qui parloient. Il confirme son sentiment par le reproche qu'on faisoit aux Apôtres d'être yvres, parce qu'ils parloient toutes sortes de langues, le Saint-Esprit opérant en eux ce miracle. Il croit que les Juifs qui se trouverent alors rassemblés à Jerusalem, étoient ou de la captivité d'Antioche qui arriva vers ce tems-là, ou plutôt qu'ils étoient du nombre de ceux qui après avoir été bannis dans les autres captivités, demeuroient dans le lieu de leur bannissement.

Le quarante-cinquieme discours n'est

X. On a fait d'une lettre à Evagre moine, le quarante-cinquieme discours de saint Gregoire : mais on convient aujourd'hui que

cette piece n'eſt point de lui ; que le ſtile eſt different du ſien, que les penſées n'ont ni la nobleſſe, ni l'élevation, ni la ſolidité de celles de ſaint Gregoire. On en jugera par la comparaiſon que l'auteur fait de la Divinité avec l'ame. Quoiqu'on l'exprime, dit-il, par un nom feminin, cependant ſi l'on a égard à ſon eſſence, elle n'eſt ni mâle, ni femelle : de même le diſcours qu'elle produit s'exprime par un nom maſculin, quoiqu'il n'ait point de corps maſculin ou féminin. Si l'ame & la parole qui tiennent le dernier rang parmi les choſes ſpirituelles n'ont point de nom propre, quel nom donnerons-nous à celles qui ſont d'un rang bien plus relevé ? Le but de cette lettre eſt de répondre à une difficulté propoſée par Evagre, ſçavoir comment la nature divine peut être ſimple ; ſi il y a en Dieu trois Perſonnes. A quoi on répond que quoique les Perſonnes ſoient diſtinguées entre-elles, elles ne le ſont point réellement de l'eſſence divine ; & que comme les penſées ne diviſent pas l'ame, les perſonnes ne diviſent pas la divinité. Ce diſcours eſt quelquefois (*a*) attribué à ſaint Baſile. Euthyme, dans ſa Panoplie, en fait auteur ſaint Gregoire de Nyſſe.

pas de ſaint Gregoire. Pag. 717.

§. IX.

Diſcours 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. de S. Gregoire.

Quarante-ſixieme diſcours de ſaint Gregoire ; ſa lettre à Nectaire, vers l'an 385. ou 387. Pag. 721.

I. L On a encore mis parmi les diſcours de ſaint Gregoire ſa lettre à Nectaire, citée par Theodoret (*b*) & par Sozomene (*c*). Il l'écrivit dans le tems que Eunomius étoit banni dans la Cappadoce, c'eſt-à-dire, vers l'an 385. Là, au lieu d'uſer comme il auroit dû de la liberté qu'on lui avoit accordée, il faiſoit tous ſes efforts pour rendre ſon parti conſiderable, n'étant pas content ſi tout le monde ne périſſoit avec lui. Saint Gregoire gémiſſoit dans ſa retraite de cette guerre inteſtine, mais ce n'étoit pas la ſeule cauſe de ſes douleurs ; il étoit vivement pénetré de ce que les Ariens du parti d'Eudoxe, faiſoient publiquement profeſſion de leur hereſie, & tenoient des aſſemblées avec la même liberté que s'ils en euſſent obtenu permiſſion de l'Empereur. Les Macedoniens, dans leurs fonctions tumultueuſes, prenoient hardiment la qualité d'Evêques, prétendant avoir reçu l'ordination d'Eleuſius de Cyſic : les Apollinariſtes s'aſſembloient avec la même liberté que les Catholiques, & ils en avoient obtenu la permiſſion de

(*a*) Coteler, *Monument tom. 3. p.* 150.
(*b*) Theodoret. *dialog. 3. pag.* 100.
(*c*) Sozomen. *lib. 6. cap.* 27.

Theodose, ſans que Nectaire s'y fût opposé, comme ſon devoir l'y obligeoit. Saint Gregoire, pour lui faire mieux ſentir le danger qu'il y avoit de tolerer plus long-tems ces deſordres, en particulier les aſſemblées publiques des Apollinariſtes, lui donne avis qu'il a entre les mains un livre d'Apollinaire, où il établit des dogmes plus pernicieux que tout ce que les heretiques ont inventé: ſçavoir que le corps que Jeſus-Chriſt a pris ne lui eſt point étranger, mais qu'il l'a dès le commencement: abuſant, pour prouver cette abſurdité, d'un paſſage de l'Evangile où il eſt dit: *Perſonne ne monte au Ciel, ſi ce n'eſt le Fils de l'Homme qui eſt deſcendu du Ciel;* comme s'il eût été Fils de l'homme avant que d'en deſcendre, & qu'il en eût apporté ſon corps. Apollinaire citoit encore un autre paſſage qu'il démembroit: *Le ſecond homme du Ciel;* ajoutant que cet homme qui eſt venu du Ciel n'a point une intelligence humaine, & qu'elle eſt ſuppléée par la divinité du Fils. Cet hereſiarque diſoit encore dans ce libelle, que le Fils de Dieu qui a triomphé de la mort eſt mortel, que la Divinité a ſouffert, qu'elle étoit morte comme le corps pendant les trois jours que Jeſus-Chriſt fut dans le tombeau; & que le Pere l'a reſſuſcitée. Saint Gregoire prie donc Nectaire de s'oppoſer à la licence des heretiques, & ſur-tout d'obtenir de l'Empereur la révocation de la permiſſion que les Apollinariſtes avoient eue de s'aſſembler. Nous avons une loi de ce Prince datée du 9. Mars 388. contre tous les heretiques en general, & nommément contre les Apollinariſtes. Si elle fut donnée aux ſollicitations de ſaint Gregoire, il faudra mettre ſa lettre à Nectaire vers l'an 387. car on ne trouve aucune loi contre les heretiques depuis celle du 21. Janvier 384. juſqu'à celle-ci.

Le quarante-ſeptieme diſcours n'eſt pas de ſaint Gregoire. Pag. 723.

II. Le quarante-ſeptieme diſcours eſt une explication allégorique des quatre animaux, dont il eſt parlé dans le premier chapitre du Prophéte Ezechiel. On y dit que l'homme repréſente la raiſon; que le lion eſt le ſymbole de la partie iraſcible; le veau, de la concupiſcible; & l'aigle, de la conſcience. Cette explication eſt très-imparfaite, & on n'y remarque ni le ſtile, ni le génie de ſaint Gregoire.

Quarante-huitieme diſcours de ſaint Gregoire, à la louange des Martyrs, vers l'an 380. ou 381. Pag. 725.

III. Quelques-uns ont douté que le diſcours quarante-huitieme fût auſſi de lui, & l'ont attribué à ſaint Chryſoſtome, mais ſur des raiſons aſſez légeres: par exemple, à cauſe qu'on y compare la conduite des Heretiques envers les Catholiques, avec celle que tint Jeſabel à l'égard de Naboth; comme ſi ſaint Gregoire n'avoit pû recourir à cette comparaiſon pour rendre odieuſe l'uſurpation des

des Ariens, comme saint Chrysostome avoit coutume d'y recourir dans ses invectives contre l'Imperatrice Eudoxie femme de Theodose. On peut au contraire tirer de ce paralelle, une preuve que ce discours est de saint Gregoire de Nazianze; car il s'y agit de la restitution que ce Prince fit faire aux Catholiques, des Eglises que les heretiques leur avoient ôtées; & il y est marqué que cette restitution s'étoit faite depuis peu (*a*), & que l'on venoit de recommencer la solemnité des fêtes des Martyrs, qui avoit été si long-tems négligée : ce qui convient parfaitement à la ville de Constantinople, où saint Gregoire faisoit les fonctions d'Evêque l'an 380. que les Catholiques furent mis en possession des Eglises, & qu'on en chassa les Ariens. Ce discours qui n'est qu'en latin dans l'édition de 1609. se trouve en grec dans l'appendice du premier tome de celle de 1610. à Etone. Il est entierement à la louange des Martyrs. Saint Gregoire y reconnoît que c'est à eux que l'Eglise est redevable de la paix qu'on venoit de lui rendre, & de la victoire qu'elle avoit remportée sur les heretiques, qui semblables à des hiboux, fuyoient en murmurant de ce qu'on les avoit chassés.

Le quarante-neuvieme discours n'est pas de S. Gregoire, non plus que le cinquantieme. Pag. 727. 736.

IV. On a prouvé ailleurs (*b*) que le quarante-neuvieme discours est d'un auteur Latin, & apparemment de Gregoire Evêque d'Elvire. Il faut dire la même chose du cinquantieme discours, qui n'est qu'une simple exposition du Symbole, pour montrer qu'en croyant la Divinité du Pere, du Fils & du Saint-Esprit, l'on ne croit pas qu'il y ait plusieurs Dieux. Il est de la même main que le précedent, avec lequel il a un rapport sensible. Le quarante-neuvieme discours commence par l'approbation de la foi établie à Nicée par trois cens dix-huit Evêques. Après quoi celui qui en est auteur raconte qu'ayant écrit un livre contre les Ariens, c'est-à-dire, cette petite profession de foi qui fait le cinquantieme discours, il le confia à un de ses amis qui en tira une copie, & le fit lire, comme on l'en avoit prié, à des personnes doctes, sans nommer celui qui l'avoit composé, & ensuite à tout le monde; que beaucoup de personnes ayant trouvé ce livre propre à appuyer la foi & à confondre les heretiques, le transcrivirent; qu'il y en eut qui y trouverent des choses superflues & même ambiguës, & que se rendant à leurs avis il avoit retouché son écrit & expliqué nettement ce qu'il y avoit de douteux, pour ôter tout scrupule aux lecteurs. Il ajoute qu'il ne comprend pas comment ses adversaires

(*a*) Nazianz. *orat.* 48. *pag.* 725.

(*b*) *Voyez* tome VI. page 59.

l'ont accusé d'avoir voulu retrancher la personne du Verbe, puisqu'en tant d'endroits il a dit qu'il est le veritable Fils, né & non pas fait du Pere; qu'ils ne sont pas mieux fondés à l'accuser d'avoir nié les Personnes du Pere & du Fils, parce qu'il s'étoit servi du terme d'un seul Dieu; mais qu'il ne l'a fait que pour marquer que ces deux Personnes ne sont qu'un seul Dieu, & une même chose par rapport à la substance, quoique distinguées l'une de l'autre: le Pere étant veritablement Pere, le Fils veritablement Fils,
Matth. 28.29. le Saint-Esprit veritablement Saint-Esprit, comme il est dit dans l'Evangile. » Nous n'admettons point, continue-t-il, en Dieu de » division semblable à celles dont les corps sont capables; mais les » differentes notions qui se trouvent dans la nature divine constituent la difference des Personnes, sans faire de tort à l'unité de la » Divinité. Nous disons que les trois noms & les trois personnes » appartiennent à la même essence, la même puissance, la même » majesté, de sorte que nous ne reconnoissons qu'un seul Dieu, » d'autant que l'unité de nature exclud la pluralité des Dieux. Nous » donnons aux deux premieres personnes le nom de Pere & de » Fils, mais nous ne pouvons ni ne devons pour cela dire que ce » soient deux Dieux: ce n'est pas que le Fils ne soit Dieu; il est vrai » Dieu du vrai Dieu: mais comme il est de la même essence que le » Pere, voilà pourquoi nous disons que ce n'est qu'un Dieu. « Après cette explication il dit: » S'il y a encore quelque chose de douteux » dans les termes dont je me suis servi, il faut avoir égard aux sens » que je leur donne: les paroles ne sont pas criminelles, le mal » consiste dans l'obstination qu'on témoigne à soutenir un mauvais » sens. Puisque mon sentiment s'accorde avec la verité, on ne doit » point me chicanner sur des termes; ces disputes académiques ne » conviennent point à la simplicité chrétienne. « Il dit qu'il n'y a rien de plus dangereux que les heretiques, qui ayant des sentimens orthodoxes sur tout le reste, errent dans un point essentiel, que c'est comme une goute de poison qu'ils répandent sur la saine doctrine & qui l'altere entierement, qu'on doit être en garde contre un venin si pernicieux. Il reproche aux partisans de l'heresie Arienne, d'avoir d'abord retranché le terme de *Consubstantiel*, & d'avoir ensuite introduit celui de *semblable à son Pere;* qu'envain ils objectent que ce terme n'est pas dans l'Ecriture, puisqu'ils en admettent d'autres qui n'y sont pas exprimés, comme *Dieu de Dieu, Lumiere de Lumiere.* Il montre que si le terme de *Consubstantiel* n'est point dans l'Ecriture, on y en trouve d'équivalents, comme lorsque le Fils de Dieu dit: *Mon Pere & moi nous ne sommes qu'un.*

Il dit que *Consubstantiel* chez les Grecs, signifie un autre lui-même; que l'heresie Arienne vient de ce que ses auteurs ne comprenant point le pouvoir de Dieu qui s'est accommodé aux foiblesses humaines, jugeoient de la nature du Fils par ce qui en avoit paru aux hommes, ne considerant pas que le Fils de Dieu n'étoit pas visible en tant que Dieu, mais en tant qu'homme. Voici comment il explique le mystere de l'Incarnation: »La Vierge conçut par » le ministere du Saint-Esprit; elle conçut & enfanta un Dieu, qui » s'unit à l'ame & au corps d'un homme dans une unité de person- » ne. Néanmoins le Fils de Dieu en se faisant homme, n'a point » perdu son rang; sa substance n'a nullement été alterée; son corps » lui a servi comme de canal pour faire passer jusqu'à nous sa lumie- » re & sa grace. Quoique nous croyions qu'il soit mort & qu'il ait » été enseveli, il n'a souffert que dans son humanité à laquelle la » divinité s'est unie. Mais comme tout ce qui est arrivé à Jesus- » Christ se rapporte à sa personne, quoiqu'il n'ait souffert qu'en tant » qu'homme: on ne laisse pas de dire la Mort & la Passion du Sei- » gneur; car il est composé de deux substances, de la divine & de » l'humaine, quoique ce ne soit qu'une personne.

Cinquante-unieme discours de saint Gregoire. Premiere lettre au Prêtre Cledonius, contre les Apollinaristes, vers l'an 382. Pag. 737.

V. On a mis au nombre des discours de saint Gregoire ses deux lettres à Cledonius. Il étoit Prêtre de l'Eglise de Nazianze, & s'étoit rendu digne (*a*) par sa pieté & par sa foi, qu'on lui donnât l'autorité d'enseigner & de reprendre dans cette Eglise, & qu'on le chargeât de répondre des maux qui y arriveroient; car elle étoit sans Pasteur, & saint Gregoire qui s'en étoit chargé pendant la vacance, ne pouvoit la gouverner par lui-même, étant alors dans sa terre d'Arianze pour y passer quelque tems dans la retraite & dans la pénitence. Quelques-uns ont cru qu'il étoit encore Evêque de Constantinople lorsqu'il écrivit à Cledonius: mais le contraire paroît assez par la lettre même, où il dit: (*b*) »Après que » j'ai déclaré ma foi & dans mes écrits & de vive voix, ici & dans » des pays éloignés, au milieu des dangers, comment certaines » gens osent-ils la rendre suspecte? « Il faut donc mettre cette lettre vers l'an 382. Voici quelle en fut l'occasion. Saint Gregoire à son retour dans la Cappadoce, trouva que l'Eglise de Nazianze étoit extrêmement négligée, & que les Apollinaristes l'avoient infectée du venin de leur heresie. Sachant (*c*) que leur fureur alloit aux derniers excès, il usa d'abord de patience à leur égard, esperant de

(*a*) Nazianz. *orat.* 51. *pag.* 738. 745.
(*b*) Ibid. *pag.* 737.
(*c*) Nazianz. *epist.* 77. *pag.* 831.

les appaiser & de les adoucir peu à peu. Mais voyant que non contens de continuer à semer leurs erreurs, ils le calomnioient lui-même, disant qu'il étoit dans les mêmes sentimens qu'eux au sujet de l'Incarnation, il crut devoir les convaincre de calomnie, & en écrivit au Prêtre Cledonius. Il lui dit que si les Apollinaristes avoient été reçus par un Concile d'Occident, comme ils s'en vantoient, c'étoit à eux à le montrer, & à faire voir les lettres synodales par lesquelles les Peres d'Occident les avoient admis à leur communion. » Car telle est, dit-il, la coutume des Conciles : mais » si tout ce qu'ils disent sont des choses controuvées pour se don» ner quelque crédit dans le monde, par l'autorité de ceux qui les » approuvent, faites leur voir que cet artifice est inutile, & persua» dez leur de se tenir en repos ; c'est ce qu'on attend de votre zele » & de votre foi. « Saint Gregoire explique ensuite la foi de l'Eglise sur l'Incarnation en ces termes : » Qu'ils ne séduisent plus les » autres, & qu'ils ne s'abusent pas eux-mêmes en disant que Jesus» Christ, qu'ils appellent l'*Homme du Seigneur*, & que nous appel» lons *notre Seigneur*, est sans entendement. Nous ne séparons » point l'homme de la divinité ; nous enseignons que c'est le même » qui auparavant n'étoit point homme, mais Dieu & Fils unique » avant les siecles, sans mélange de corps ni de rien de corporel ; » qui à la fin a pris aussi l'humanité pour notre salut ; passible par la » chair, impassible par la divinité ; borné par le corps, sans borne » par l'esprit ; le même terestre est celeste, visible & intelligible, » compréhensible & incompréhensible ; afin que l'homme entier » tombé dans le peché, fût réparé par celui qui est homme tout » entier & Dieu. Si quelqu'un ne croit pas Marie Mere de Dieu, » il est séparé de la divinité. Si quelqu'un dit qu'il a passé par la » Vierge comme par un canal, & non pas qu'il ait été formé en » elle d'une maniere divine & humaine tout ensemble ; divine, en » ce que l'homme n'y a point eu de part ; humaine, en ce que les » loix de la grossesse ont été observées : il est encore impie. Si quel» qu'un dit que l'homme a été formé, & que Dieu ensuite y est » entré, il est condamnable. Si quelqu'un introduit deux Fils, l'un » de Dieu le Pere, l'autre de la Mere, & ne dit pas que c'est le » même, il doit déchoir de l'adoption promise aux vrais Fideles. » Car il y a deux natures, Dieu & l'homme, comme l'ame & le » corps ; mais il n'y a pas deux Fils, ni deux Dieux, non plus que » deux hommes ; quoique saint Paul ait ainsi nommé l'interieur & » l'exterieur de l'homme. Et pour le dire en un mot, le Sauveur » est composé de deux choses differentes ; puisque le visible & l'in-

» visible n'y est pas la même chose, non plus que ce qui est sujet au
» tems, & ce qui n'y est pas sujet: mais ce ne sont pas deux per-
» sonnes, à Dieu ne plaise; car les deux choses sont unies, Dieu
» est devenu homme où l'homme est devenu Dieu; il faut raison-
» ner tout autrement de Jesus-Christ que de la Trinité, car nous
» disons qu'il y en a un autre & un autre, pour ne pas confondre
» les hypostases, mais non pas une autre chose: les trois sont une
» même chose par la divinité. Si quelqu'un dit que Dieu a operé
» en Jesus-Christ par grace, comme dans un Prophéte, & non
» pas qu'il s'y est uni par sa substance, qu'il soit privé de l'opéra-
» tion divine. Si quelqu'un n'adore pas le Crucifié, qu'il soit ana-
» thême & au rang de ses meurtriers. Si quelqu'un dit que Jesus-
» Christ a été perfectionné par ses œuvres, ou élevé à la dignité de
» Fils après son Batême ou après sa Resurrection, comme ceux
» que les Payens mettent au rang des dieux, qu'il soit anathême.
» Car ce qui commence, ou profite, ou se perfectionne, n'est pas Luc. 11. 52.
» Dieu, quoique l'on parle ainsi de Jesus-Christ, à cause qu'il se
» découvroit peu à peu. Si quelqu'un dit qu'il a maintenant quitté
» sa chair, que la divinité est dépouillée du corps, & qu'il ne vien-
» dra pas avec le corps qu'il a pris & qu'il conserve, puisse-t-il ne
» point voir la gloire de son avénement! Si quelqu'un dit que la
» chair de Jesus-Christ est descendue du Ciel, & non pas qu'elle
» est prise ici de nous, qu'il soit anathême. « Après ce détail dans
lequel saint Gregoire n'étoit entré que pour dissiper les soupçons
qu'on pouvoit avoir sur sa doctrine, & pour combattre les erreurs
qui commençoient à avoir cours, il vient au dogme capital des
Apollinaristes, & dit: » Si quelqu'un dit que le Corps de Jesus-
» Christ est descendu du Ciel & qu'il n'est pas semblable au nôtre,
» qu'il soit anathême. Car ce que dit l'Apôtre touchant le second I. Cor. 15.
» homme celeste descendu du Ciel; ou ce que dit saint Jean, que
» *personne ne monte au Ciel, si ce n'est le Fils de l'homme qui est des-* Joan. 3.
» *cendu du Ciel*, se doit entendre de l'union de la divinité avec
» l'humanité. Ces autres passages: *Toutes choses ont été faites par* Joan. 1.
» *Jesus-Christ; il habite dans nos cœurs*, se doivent expliquer de la Ephes. 3.
» partie de Jesus-Christ que nous concevons de l'esprit, & non
» pas de celle qui tombe sous les sens, d'autant que l'on confond
» les noms à cause de l'union des deux natures. Si quelqu'un espere
» en un homme sans entendement, il est sans entendement lui-
» même & indigne d'être sauvé; car Dieu n'a guéri & ne sauve
» que ce qu'il a pris. Si Adam n'est tombé qu'à demi, il n'a fallu
» en prendre & en sauver que la moitié; s'il est tombé tout entier,

» qu'ils ne nous envient donc pas le ſalut parfait, & qu'ils ne revê-
» tent pas ſeulement le Sauveur d'os, de nerfs & de la peinture
» d'un homme. S'il eſt homme ſans ame : c'eſt ce que diſent les
» Ariens, afin d'attribuer la paſſion à la divinité, comme au princi-
» pe des mouvemens de ſon corps. S'il a une ame ſans entende-
» ment, comment eſt-il homme? car l'homme n'eſt pas un animal
» ſans entendement. Ce ſera la figure & l'habitation d'un homme,
» avec l'ame d'un cheval ou d'un bœuf, ou d'une autre bête : ce
» ſera donc là auſſi ce qui eſt ſauvé, & la verité m'aura trompé, ſi
» je me glorifie de l'honneur qu'une autre nature que la mienne
» aura reçu.

Réponſe aux objections des Apollinariſtes. Pag. 740.

VI. Les Apollinariſtes objectoient que la divinité tenoit lieu d'entendement; que le corps de Jeſus-Chriſt ne pouvoit pas contenir deux choſes parfaites; que notre entendement ayant été condamné, Jeſus-Chriſt n'a pas dû le prendre. Saint Gregoire répond à la premiere de ces objections, que la divinité ſeule avec le corps ne fait pas un homme, ni même avec l'ame ſi l'entendement n'y eſt pas, qui eſt la principale partie de l'homme. Il répond à la ſeconde, que le corps ne peut contenir deux choſes parfaites, ſi elles ſont corporelles, comme un vaſe que la meſure d'un boiſſeau remplit, ne peut en contenir deux; mais que ſi elles ſont intellectuelles, il peut les contenir & les contient en effet, puiſque nous avons en même-tems une ame, la raiſon & l'entendement. Il réſout la troiſieme en diſant que notre chair étant auſſi ſoumiſe à la condamnation, il faut que les Apollinariſtes la réprouvent à cauſe du peché, ou qu'ils avouent que l'entendement participe à la rédemption; car ſi la moindre partie a été unie à la divinité pour en être ſanctifiée, pourquoi ne voudroïent-ils pas que la plus excellente participât au même privilege? Il eſt au contraire plus naturel que l'eſprit s'uniſſe à l'eſprit, qui deviendra comme le lien de la divinité & de la chair. Les Apollinariſtes diſoient que Dieu n'avoit pris un corps qu'afin que la divinité voilée ſous la chair pût converſer parmi les hommes. Saint Gregoire fait paſſer cette raiſon pour ridicule, » comme ſi, dit-il, Dieu ne pouvoit pas in-
» venter d'autres moyens pour converſer parmi les hommes,
» comme il fit autrefois avec Moïſe par le moyen du buiſſon ar-
» dent : mais il s'eſt incarné pour ſanctifier le ſemblable par le ſem-
» blable, & pour détruire la malédiction du peché. Comme il a
» fallu ſe revêtir d'un corps pour racheter la chair, il a fallu auſſi
» qu'il prît une ame humaine pour racheter l'ame qui avoit peché;
» puiſque c'eſt par l'entendement que la rebellion d'Adam avoit

» commencé en violant le précepte que Dieu lui avoit fait, il a fallu » appliquer à la partie malade un remede proportionné; & com» me l'entendement humain avoit prévariqué, il étoit necessaire » que le Sauveur en s'unissant à la nature humaine, s'unît à l'enten» dement humain. « Comme ils se retranchoient sur ce passage : *Le Verbe a été fait chair, & il a habité parmi nous.* » Ils ôtent, dit saint » Gregoire, ce qu'il y a de plus noble dans l'homme, & ne donnent » à Dieu que ce qu'il y a de plus grossier & de materiel : ils n'ont » qu'à dire maintenant qu'il n'est que le Dieu des corps & non pas » le Dieu des ames, parce qu'il est écrit : *Vous lui avez donné une* » *puissance absolue sur toute chair.* « Il parle du livre que les Apollinaristes avoient composé sur la Trinité, & de l'erreur d'Apollinaire sur ce sujet ; car quoiqu'il dît que le Saint-Esprit étoit Dieu, il le dégradoit néanmoins de la divinité, composant la Trinité du grand, du plus grand & du très-grand, c'est-à-dire, du Saint-Esprit, du Fils & du Pere. Il parle aussi de leurs nouveaux Pseaumes, bien differens de ceux de David, & de leurs vers harmonieux qu'ils faisoient passer pour un troisieme testament, & promet d'en composer lui-même.

Joan. 1.

Joan. 1. 14.

Cinquante-deuxieme discours de saint Gregoire. Seconde lettre à Cledonius, contre les Apollinaristes, vers l'an 382. Pag. 745.

VII. La seconde lettre à Cledonius, dont on a fait le cinquante-deuxieme discours, fut apparemment écrite peu après la premiere. C'est une réponse à celle de Cledonius qui lui avoit marqué que plusieurs étoient venus le trouver, & lui demander qu'il donnât des assurances de sa foi, parce que les Apollinaristes l'accusoient de diviser Jesus-Christ, & de lui donner deux natures séparées & opposées l'une à l'autre. Saint Gregoire répond à cette demande avec beaucoup de douceur & de simplicité, sans témoigner sa peine de ce que l'on semble douter de sa foi, après les preuves qu'il en avoit données. Il prie Cledonius de protester à tout le monde, qu'il n'avoit point d'autre foi que celle de Nicée, en y ajoutant seulement ce qui regarde le Saint-Esprit, dont la question n'avoit pas encore été agitée alors. Il déclare aussi sa foi sur l'Incarnation, disant qu'il adoroit un seul & unique Jesus-Christ Fils du Pere & Fils de Marie, & qu'il n'en faisoit point deux fils, comme on l'en accusoit. Ensuite il se justifie sur ce qu'il avoit autrefois approuvé la confession de foi de Vital, aussi-bien que le bienheureux pape Damase, faute d'en connoître l'artifice ; d'autant que les paroles de cette confession, bien entendues, avoient un sens orthodoxe. Il reproche aux Apollinaristes de ne déclarer toute la malignité de leurs sentimens qu'à leurs disciples, & de les dissimuler devant ceux qui les combattent par l'autorité de

l'Ecriture. Il les tourne en ridicule sur la nouveauté de leur doctrine. » Quelle absurdité, dit-il, de prétendre annoncer aujourd'hui une doctrine cachée depuis Jesus-Christ ; car s'il n'y a que » trente ans que leur foi a commencé, quoiqu'il y en ait près de » quatre cens que Jesus-Christ a paru ; notre Evangile a été inutile » pendant tout ce tems, notre foi a été vaine, les Martyrs ont souffert envain, tant de si grands Prélats ont envain gouverné les » peuples. « Il proteste qu'il n'écrit ceci qu'y étant forcé pour rétablir l'unité & la concorde dans l'Eglise ; qu'il n'a rien plus à cœur que la paix, que sa conduite fait assez connoitre ses sentimens ; mais que les entreprises de ses adversaires, & les bruits qu'ils répandoient contre lui ferment toutes les voies d'accommodement. La premiere lettre à Cledonius fut citée dans les Conciles d'Ephese (*a*) & de Chalcedoine (*b*). Justinien (*c*), Leonce de Bysance & quelques autres la citent aussi. Saint Ephrem (*d*) d'Antioche allegue deux fois l'autorité de la seconde.

La Paraphrase sur l'Ecclesiaste n'est pas de saint Gregoire.
Pag. 749.
Voyez tome III. page 323.

VIII. Après les deux lettres de saint Gregoire à Cledonius, suit une paraphrase sur l'Ecclesiaste, qu'on convient aujourd'hui être de saint Gregoire Thaumaturge, elle est en effet d'un stile tout different de celui de saint Gregoire de Nazianze, & attribuée par les anciens à saint Gregoire Thaumaturge.

ARTICLE III.

Des Lettres de Saint Gregoire.

Lettres de S. Gregoire à Celeusius.

Epist. 1. an. 382. pag. 767

I. NOus avons trois lettres de saint Gregoire à Celeusius, qui paroit avoir été juge ou chef de police à Nazianze. Il étoit ami du saint Evêque, & l'étoit venu voir à Arianze pendant le Carême de l'an 382. Saint Gregoire le reçut sans lui rien dire, à cause de la loi qu'il s'étoit faite de garder le silence pendant ce saint tems. Celeusius le trouva mauvais & s'en plaignit à lui-même, traitant son silence de rusticité ; mais le Saint sans s'en offenser, lui écrivit avec toute la liberté que donne l'amitié, de ne pas condamner son silence, que les cygnes chanteroient lorsque l'on verroit les geais se taire. Cette lettre est la premiere dans l'édition

(*a*) Tom II. *Conc pag.* 270.
(*b*) Tom. IV. *Conc. pag.* 826. 830.
(*c*) Tom. V. *Conc. pag.* 696. Leont. *lib.* 1. *in Nestor. & Eutych p* 972.
(*d*) *Apud* Photium, *Cod.* 229. *pag.* 808. 809.

que

que nous ſuivons. Dans la ſoixante & quatorzieme, qui eſt la ſeconde à Celeuſius, ſaint Gregoire lui dit qu'il faiſoit fort mal de ne pas jeûner pendant le Carême, & qu'il s'inquietoit peu apparemment d'obſerver les loix humaines, puiſqu'il mépriſoit les divines. Il l'exhorte de ne point donner de ſpectacles infâmes, de peur de ſe diffamer lui-même: » Sachez, ajoute-t-il, Juge, que » vous ſubirez vous-même le jugement, & vous ferez moins de » fautes. « La troiſieme lettre à Celeuſius eſt écrite avec la même liberté. » Ne condamnez point mon ſilence, lui dit ſaint Gre- » goire, puiſque je ne condamne point vos paroles; que ſi vous » me condamnez, prenez garde que je ne commence par parler » contre vous-même.

Epiſt. 74. Pag. 830.

Epiſt. 75. Pag. 330.

II. La ſeconde lettre de ſaint Gregoire eſt adreſſée à Nicobule ſon neveu. Il paroît qu'il l'écrivit dans le tems de ſon mécontentement contre ſaint Baſile à l'occaſion de l'Evêché de Saſimes, & ainſi en 372. Cette lettre eſt remarquable par la déference que ſaint Gregoire y témoigne pour ſaint Baſile, de qui il envoyoit quelque lettre à Nicobule. Il lui dit qu'il ne met la ſienne qu'après celle de ce grand Evêque, tant pour donner aux autres un exemple de modération & d'humilité, que pour montrer l'union qu'il vouloit toujours avoir avec lui, & faire voir que pour ſuivre les regles de la verité autant que celles de l'amitié, il l'eſtimoit toujours au-deſſus de lui, » quoique pour lui, dit-il, il croye » le contraire. « La troiſieme fut écrite à Nicobule pere, vers l'an 369. Il lui enſeigne que le laconiſme conſiſte non à écrire peu de lignes, mais à dire beaucoup de choſes en peu de mots. Le même Nicobule lui demanda en une autre occaſion quelques regles ſur la maniere d'écrire les lettres. Saint Gregoire lui répondit par celle qui eſt la deux cent neuvieme, que la neceſſité & les affaires qu'on y traite en ſont la ſeule regle pour la longueur; qu'elles doivent être fort claires & éloignées du ſtyle pompeux des orateurs, non pas toutefois ſeches & ſans beauté, mais relevées avec médiocrité par quelque ſentence & quelque apophtegme, ou par quelque raillerie & quelque énigme; avec quelque peu de figures ſans antitheſes ni autres choſes de cette nature, ſi ce n'eſt quelquefois comme en ſe jouant; qu'en un mot leur beauté eſt de n'en avoir point d'affectée. C'eſt à Nicobule le pere que nous avons obligation des lettres qui nous reſtent de ſaint Gregoire, car il pria ce Saint de les ramaſſer & de les lui envoyer: ce qu'il fit, lui mandant en même-tems qu'il y trouveroit plus de choſes utiles, que de celles qui ne ſont que pour la montre &

Lettres à Nicobule pere & fils, en 372. 371.

Epiſt. 2. an. 372. pag. 766.

Epiſt. 3. an. 369. pag. 765.

Epiſt. 209. pag. 903.

Epiſt. 208. pag. 902.

pour l'apparence, parce que le caractere de ses discours étoit d'être remplis autant qu'il se pouvoit de sentences & de doctrine pour l'instruction des lecteurs.

Lettres à S. Basile.

Epist. 4. an. 371. pag. 769.

III. Des huit lettres suivantes de saint Gregoire à saint Basile, la premiere qui est de l'an 371. est en forme d'excuse sur ce qu'il n'a pû l'aller voir à Cesarée, en étant empêché par la maladie de sa mere. Dans la seconde qu'il écrivit en 358. voyant qu'il ne pouvoit acquiter la parole qu'il lui avoit donnée étant à Athenes de renoncer entierement au monde, & de vivre ensemble pour Dieu seul dans la solitude, il lui promet pour satisfaire autant qu'il pourroit à cet engagement, d'aller souvent passer du tems avec lui, & le prie de vouloir venir aussi quelquefois demeurer en sa maison. La troisieme est une réponse qu'il fit à saint Basile vers l'an 358. sur la raillerie qu'il avoit faite de sa retraite à Tiberine. Il en traite beaucoup plus au long dans la quatrieme, écrite vers l'an 363. Il reprend son ami de ce qu'il avoit appelé Tiberine *la Fondriere de la terre*, & reprenant tout ce que saint Basile avoit dit à l'avantage de sa retraite dans le Pont, il s'en moque agréablement, & en prend occasion de representer ce lieu comme le plus affreux qui fut au monde. Saint Basile ayant bien reçu cette raillerie, saint Gregoire la continua dans la cinquieme lettre qu'il lui écrivit quelque tems après. Il y fait une agréable description de la demeure de saint Basile, de la bonne chere qu'il lui avoit faite lorsqu'il y avoit été & des glorieux travaux ausquels il l'avoit exercé. Mais prenant son sérieux dans la sixieme lettre, il témoigne soupirer après la vie qu'ils avoient menée ensemble dans cette solitude, disant qu'il lui étoit facile de desirer les avantages dont il y avoit joui, mais qu'il ne lui étoit pas aisé de les obtenir. » Je vous conjure donc, ajoute-» t-il, de m'assister, de conspirer, de travailler avec moi pour me » faire arriver à la vertu : conservez-moi par vos prieres celle que » nous avons autrefois acquise ensemble, de peur que je ne me dissi-» pe peu à peu comme l'ombre qui s'évanouit avec le jour. « Il dit dans la septieme que c'est le seul amour de la philosophie & de la retraite qui l'empêche de l'aller trouver à Cesarée. C'est que saint Basile s'étoit plaint que son ami le méprisoit, & qu'il cherchoit de vaines excuses pour se dispenser de l'aller voir. Cette lettre est de l'an 370. quelque tems après l'élection de saint Basile. La huitieme est une réponse à la lettre dans laquelle saint Basile lui avoit témoigné sa douleur de ce qu'on l'avoit ordonné Prêtre, & son dessein d'abandonner le service de l'Eglise pour se retirer dans la solitude. C'étoit en 364. » J'approuve, lui répondit saint

Epist. 5. an. 458. pag. 769.

Epist. 6. an. 358. pag. 770.

Epist. 7. an. 363. pag. 770. 772.

Epist. 8. an. 363. pag. 772. 773.

Epist. 9. an. 363. pag. 774.

Epist. 10. an. 370. pag. 775.

Epist. 11. an. 364. pag. 775. 776.

» Gregoire, le commencement de votre lettre : & pourrois-je ne » pas approuver tout ce qui vient de vous ? vous avez donc vous-» même été pris aussi bien que nous, & nous sommes tombés » tous deux dans le piége : mais enfin on nous a contraints d'être » Prêtres, quoique ce ne fût nullement notre dessein ; car nous » nous pouvons rendre l'un à l'autre un témoignage très-certain, » que nous avons toujours aimé la vie la plus humble & la plus » basse ; & il nous eût peut-être été en effet plus avantageux de » n'être pas élevés à la Prêtrise : au moins je n'oserois dire autre » chose, jusqu'à ce que je connoisse quel est le dessein & la con-» duite de Dieu sur nous. Mais puisque c'est une chose faite, je » crois pour moi qu'il faut s'y soumettre, principalement à cause » du tems où nous sommes, où les langues des heretiques nous » attaquent de tous côtés, & ne rien faire d'indigne de l'esperan-» ce qu'on a conçue de nous, ni de la vie que nous avons menée » jusqu'ici.

Lettres à S. Amphiloque. Epist. 12. an. 358. pag. 776.

IV. On voit par la lettre à saint Amphiloque, qu'ils en menoient une bien frugale ; car saint Gregoire ayant un jour à traiter saint Basile qui l'étoit venu voir à Nazianze vers l'an 358. écrivit à saint Amphiloque pour lui demander de belles herbes, » de peur, » dit-il en riant, qu'il n'éprouvât la colere de saint Basile s'il ne lui » envoyoit de quoi appaiser sa faim. « Comme S. Amphiloque lui en avoit envoyé trop peu, il lui en fit des reproches dans une seconde lettre, en le menaçant agréablement, que si une autrefois il ne lui en envoyoit davantage, il garderoit son blé pour lui. C'est qu'il avoit apparemment coutume d'en faire part à saint Amphiloque, qui en manquoit dans sa solitude d'Ozizale.

Epist. 13. an. 358. pag. 776.

Lettres à Bosphore, Evêque de Colonie.

V. Il paroît que l'un de ceux qui avec le peuple de Nazianze presserent le plus saint Gregoire de continuer à gouverner cette Eglise après la mort de son pere, fut Bosphore, Evêque de Colonie dans la seconde Cappadoce. Ses instances à cet égard font le sujet de la lettre que saint Gregoire lui écrivit : après s'y être plaint en des termes un peu aigres, de ses importunités, il lui témoigne qu'il veut bien s'y rendre, & se soumettre à ce que la Providence demandoit de lui : c'étoit en 374. Il lui écrivit en une autre occasion, & ce semble en 381. lorsqu'il pensoit à quitter le siege de Constantinople, qu'il n'importuneroit plus personne (pour laisser Paulin paisible à Antioche) mais que ne pouvant faire changer les autres d'avis, ils ne l'empêcheroient pas aussi de se renfermer en Dieu & en lui-même.

Epist. 14. an. 374. pag. 777.

Epist. 15. an. 381. pag. 778.

Lettres à

VI. Son frere Cesaire ayant été tiré comme par miracle, de

Césaire son frere, & à Sophrone, préfet.

dessous les ruines du tremblement de terre arrivé à Nicée en 368. il en prit occasion de lui écrire pour l'exhorter à remercier Dieu de l'avoir délivré de ce péril, & à se donner entierement à lui, soit dans la vie privée, soit dans le maniement des affaires, où toutefois il ne le voyoit engagé qu'à regret. Quelques années auparavant, c'est-à-dire en 362. Cesaire avoit consenti de demeurer avec Julien l'*Apostat* en qualité de son médecin. Tout le monde fut scandalisé de cette resolution, & son pere avoit peine à supporter la vie, tant il se sentoit touché de douleur de voir son fils au milieu d'une cour remplie de prophanations & de sacrileges. Saint Gregoire fit donc un effort pour tirer son frere d'un engagement où il y avoit tant de danger pour son ame, & lui écrivit en ces termes : » Vous nous couvrez de confusion. Je voudrois » que vous pussiez entendre ce que disent de vous ceux de la fa- » mille, les étrangers & tous les Chrétiens qui nous connoissent. » Voir le fils d'un Evêque servir à la cour, desirer la puissance & » la gloire séculiere, se laisser vaincre à l'interêt, & ne pas comp- » ter pour toute gloire & pour toute richesse de résister coura- » geusement en cette occasion, & de fuir au plus loin toutes les » abominations. Comment les Evêques pourront-ils exhorter les » autres à ne pas ceder au tems ni se laisser entraîner dans l'ido- » lâtrie ; comment pourront-ils reprendre les autres pecheurs, » s'ils n'osent corriger leurs propres enfans ? Mon pere est si affligé » que la vie lui est insupportable ; & je ne le console qu'en me ren- » dant caution de votre foi, & en l'assurant que vous cesserez de » nous affliger. Pour ma mere on n'ose lui dire cette nouvelle, » & on emploie mille inventions pour la lui cacher ; la foiblesse » de son sexe & l'ardeur de sa pieté la lui rendroient insupporta- » ble. Profitez de cette occasion, vous n'en aurez jamais une » plus belle de vous retirer. « Il ajoute que s'il prétend conserver à la cour la pureté de sa foi, il doit s'attendre à y tenir un rang indigne de lui, ou que s'il veut faire sa fortune, il ne peut éviter d'être noirci par la fumée des victimes prophanes, si toutefois il n'est pas brûlé par ce feu sacrilege. Cette lettre de saint Gregoire eut son effet : Cesaire quitta la cour, mais après avoir remporté sur Julien une victoire glorieuse. Après la mort de Cesaire arrivée en 369. saint Gregoire se trouva embarrassé au sujet de sa succession, parce qu'une infinité de personnes venoient se jetter sur les richesses & sur les restes de ce mort ; les valets, les étrangers, les amis pilloient chacun de leur côté ce qu'ils pouvoient. Dans cet embarras saint Gregoire écrivit à Sophrone préfet de

Epist. 16. an. 368. pag. 779.

Epist. 17. an. 362. pag. 779.

Epist. 18. an. 369. pag. 781.

Constantinople, Cappadocien comme lui, & l'un des principaux amis de Cesaire, le conjurant de lui témoigner en cette rencontre la fidelité que l'amitié & l'honneur demandoient de lui, & de l'assister en la maniere que sa prudence & l'état des affaires lui feroient juger être la meilleure. Il dit en parlant de Cesaire, qu'il avoit paru avec éclat dans la cour, que sa science l'avoit fait connoître de tout le monde, que sa probité l'élevoit au-dessus des autres, & que le grand nombre de ses amis l'avoit rendu très-considerable.

VII. Les lettres suivantes regardent la réconciliation de saint Basile avec Eusebe de Césarée en Cappadoce son Evêque. Celui-ci faisoit beaucoup d'honneur à saint Gregoire, & le convioit aux conferences & aux assemblées spirituelles qu'il tenoit. Saint Gregoire lui en témoigne sa reconnoissance par une lettre; mais il lui dit en même-tems que l'injure qu'il avoit faite & qu'il continuoit de faire à saint Basile le touchoit très-sensiblement; que l'ayant choisi pour compagnon en toutes choses, honorer l'un & maltraiter l'autre, c'étoit caresser une personne d'une main, & de l'autre lui donner un soufflet; qu'il le conjuroit donc de remédier au tort qu'il faisoit à son ami, l'assurant qu'il seroit satisfait de lui. Eusebe témoigna être choqué de cette lettre, ce qui engagea saint Gregoire à lui en écrire une seconde, dans laquelle il lui dit qu'en lui écrivant il n'avoit cru suivre que les regles de l'esprit & de la sagesse de Dieu; que pour être d'un rang inferieur au sien, il ne croyoit pas devoir perdre le droit d'une liberté raisonnable; que s'il s'en offensoit & qu'il le regardât comme un valet qui n'avoit pas droit de lui résister, il étoit prêt de souffrir cette indignité; mais que ce n'étoit pas une chose digne de la pieté & de la generosité d'Eusebe. Dans une autre lettre qui suivit de près les précedentes, saint Gregoire lui témoigne qu'il avoit donné à la douleur ce qu'il lui avoit écrit auparavant, & non qu'il eût aucun éloignement de lui, qu'il s'étoit aussitôt soumis à ce que la regle & les loix du Saint-Esprit demandoient de lui; & qu'après tout quand il auroit pû avoir quelque ressentiment contre lui, le tems & les bêtes, c'est-à-dire les Ariens, qui venoient attaquer l'Eglise, l'eussent obligé à se reconcilier avec un prélat qui combattoit si genereusement à la tête des Catholiques. Le tems amollit en effet Eusebe, & saint Gregoire l'étant venu voir, le vit non seulement disposé à la réunion & à la paix, mais encore à écrire à saint Basile pour l'exhorter & le prier de revenir. Il en donna aussitôt avis à son ami, lui marquant que puisqu'Eusebe vouloit lui

Lettres à S Basile & à Eusebe de Césarée en Cappadoce.

Epist. 20. an. 365. pag. 783.

Epist. 169. an. 365. pag. 877. 878.

Epist. 170. an. 365. pag. 878.

Epist. 19. an. 365. pag. 782.

écrire, il devoit le prévenir en lui écrivant lui-même & en venant à Cesarée; que d'être vaincu de cette sorte, c'étoit être veritablement victorieux, que tout le monde attendoit cela de lui; que l'état present de l'Eglise ravagée par la faction des heretiques rendoit son retour necessaire; & que s'il jugeoit à propos il l'iroit trouver pour se rendre le médiateur de cette paix & le ramener à Cesarée. La chose se passa ainsi & la réunion se fit. Eusebe mourut l'an 370. Saint Basile sans en rien marquer à saint Gregoire, lui écrivit pour le prier de venir le trouver à Cesarée, lui témoignant qu'étant extrêmement malade, il souhaitoit avant que de mourir, lui dire le dernier adieu. Saint Gregoire pénetré de douleur à cette nouvelle, se mit en chemin pour aller à Cesarée; mais ayant appris aussitôt que l'on y songeoit à l'élection d'un Evêque, il changea de dessein, & au lieu d'aller trouver saint Basile, il lui écrivit une lettre où il témoigne prendre pour feinte la maladie sur laquelle il l'avoit mandé; l'accusant de simplicité s'il ne voyoit pas le soupçon qu'il donnoit de vouloir fortifier sa brigue en appelant ses amis. Il ajoutoit qu'il feroit bien de se retirer lui-même, & que tout ce qu'ils pourroient faire en cette rencontre pour faire choisir un bon Evêque, seroit inutile; puisque ce n'étoit pas ordinairement les plus saints que l'on choisissoit, mais les plus puissans ou les plus agréables aux peuples. Saint Gregoire se conduisit de la même maniere après l'élection de saint Basile, & se contenta de lui écrire que quelque joie qu'il eût de sa promotion, il n'iroit pas le trouver si-tôt, quand même il le manderoit, pour ne pas donner lieu à les calomnier l'un & l'autre; qu'il iroit quand les ombres de l'envie seroient dissipées.

Epist. 21. an. 370. pag. 784.

Epist. 24. an. 370. pag. 787.

Lettres de S. Gregoire pere au peuple de Césarée & aux Evêques.

Epist. 22. an. 370. pag. 785.

VIII. Mais le saint vieillard Gregoire, Evêque de Nazianze, prié avec les autres Evêques de Cappadoce par l'Eglise de Cesarée, de venir assister à l'élection du successeur d'Eusebe, contribua de tout son pouvoir à faire tomber le choix sur saint Basile, connoissant combien il étoit important d'avoir un Saint dans le siége de cette ville. Il écrivit pour cela diverses lettres, dont trois sont venues jusqu'à nous, mais qui paroissent être de la main de saint Gregoire son fils. La premiere est adressée à l'Eglise de Cesarée, comprenant sous ce terme les Ecclesiastiques, les Moines, les personnes de qualité, le conseil & tout le peuple. » Je suis, leur » dit-il, un petit Pasteur d'un petit troupeau; mais la grace n'est » pas resserrée par la petitesse des lieux : qu'il soit donc permis » même aux petits de parler librement. Il s'agit de l'Eglise pour » laquelle Jesus-Christ est mort : l'œil est le flambeau du corps, &

» l'Evêque le flambeau de l'Eglise. Puisque vous m'avez appelé » suivant les Canons, & que je suis retenu par la vieillesse & la ma- » ladie, si le Saint-Esprit me donne la force d'assister en personne » à l'élection ; car il n'y a rien d'incroyable aux Fideles, ce sera le » meilleur & le plus agréable pour moi. Si l'infirmité me retient, » je concours autant que peut un absent. Je ne doute pas que dans » une si grande ville qui a toujours eu de si grands Prélats, il n'y » ait d'autres personnes de la premiere place : mais je ne puis en » préferer aucun à notre cher fils le Prêtre Basile ; c'est un homme, » je le dis devant Dieu, dont la vie & la doctrine est pure, & le » seul ou du moins le plus propre de tous à s'opposer aux hereti- » ques & à l'intemperance de la langue qui regne à présent. Si » mon suffrage est approuvé comme juste & venant de Dieu, je » suis present spirituellement, ou plutôt j'ai déja imposé les mains ; » si l'on est d'un autre avis, si l'on juge par cabale & par interêt de » famille ; si le tumulte l'emporte sur les regles, faites entre vous » ce qu'il vous plaira, je me retire. « La seconde est aux Evêques assemblés à Cesarée pour l'élection. Ils l'avoient prié d'y venir sans lui marquer ni leur dessein, ni quel tems ils avoient pris pour cette élection, ce qui lui donnoit lieu de juger qu'ils ne souhaitoient pas fort de le voir, & que leur invitation n'étoit qu'une ceremonie dont ils n'avoient osé se dispenser. L'Evêque de Nazianze leur marqua par sa réponse qu'il en avoit jugé ainsi & leur en témoigna son ressentiment ; ajoutant néanmoins qu'il s'en mettoit peu en peine : puis passant à l'élection d'un Evêque à Cesarée, il leur déclare comme il avoit fait au Clergé & au peuple de cette ville, qu'il donnoit son suffrage au Prêtre Basile comme au plus digne ; & proteste contre l'élection que l'on pourroit faire par cabale : » Et si l'on oppose, dit-il, le prétexte de sa mauvaise santé, » vous ne cherchez pas un athlete mais un docteur ; & on voit » dans celui-ci la vertu de celui qui fortifie & soutient les plus foi- » bles. « Le saint Evêque en écrivit une troisieme à saint Eusebe de Samosate, pour implorer son secours en cette occasion, quoiqu'il ne fût pas de la province, lui représentant le péril où se trouvoit l'Eglise de Cesarée par les entreprises des heretiques qui ne cherchoient qu'à la ruiner ; & que s'il pouvoit faire réussir l'élection en faveur d'un homme qui ne lui étoit pas inconnu, (c'étoit saint Basile) cela lui seroit d'un grand mérite auprès de Dieu & du peuple de Cesarée.

Epist. 23. an. 370. pag. 786.

Epist. 47. apud. Basil. tom. 3. pag. 140.

IX. La lettre vingt-cinquieme a quelque rapport aux chagrins qu'occasionna à saint Basile la division de la Cappadoce en 372.

Lettres de S. Gregoire à S. Basile.

Epist. 25. an. 372. pag 788. Saint Gregoire, après l'avoir averti qu'il y avoit auprès de lui des gens qui allumoient le feu de la dissension entre lui & Anthime, lui témoigne qu'il se tient assuré que dans cette affliction il ne fera rien d'indigne de lui, mais qu'au contraire il fera connoître de plus en plus quel il est, & quelle force il avoit acquise dans la pratique continuelle de la vertu. Les lettres vingt-six & vingt-septieme sont de l'année précedente 371. & regardent la précaution dont saint Basile usoit en parlant du Saint-Esprit, & le scandale qu'elle produisit dans l'esprit de quelques-uns. En un repas où saint Gregoire se trouva avec plusieurs de leurs amis communs, la conversation tomba sur saint Basile : tous en parloient avec admiration & louoient ensemble les deux amis, quand un des conviés qui étoit Moine, s'écria : » Vous êtes de grands flatteurs : louez le » reste j'y consens ; mais pour le capital qui est la foi, ni Basile, ni » Gregoire ne méritent point de louanges : l'un la trahit par ses » discours, l'autre par son silence. » Où l'avez-vous appris, dit saint » Gregoire, témeraire que vous êtes ? « Le Moine répondit : » Je » viens de la fête du martyr Eupsique, & là j'ai oui le grand Basile » parler merveilleusement bien de la divinité du Pere & du Fils ; » pour le Saint-Esprit, il a passé par auprès. D'où vient, ajouta-t-il, » regardant saint Gregoire, que vous parlez clairement de la divi» nité du Saint-Esprit, comme vous fîtes en une telle assemblée, » & que Basile en parle obscurement, & avec plus de politique que » de pieté ? » C'est, répondit saint Gregoire, que je suis un homme » caché & peu connu, ainsi je parle sans conséquence. Basile est » illustre par lui-même & par son Eglise, tout ce qu'il dit est pu» blic : on lui fait une forte guerre, & les heretiques cherchent à » relever quelque parole de sa bouche, afin de le chasser de l'E» glise, lui qui est presque la seule étincelle qui nous reste. Il vaut » donc mieux ceder un peu à cet orage, & faire connoître la divi» nité du Saint-Esprit par d'autres paroles ; la verité consiste plus » dans le sens que dans les mots. « Mais quoique pût alleguer saint Gregoire pour justifier la conduite de saint Basile, les assistans ne goutoient point ses raisons. Il rendit compte de cette conversation à son ami, & lui envoya sa lettre par un nommé Hellene, avec qui ils étoient l'un & l'autre liés d'amitié. Mais saint Basile ne la reçut pas tout-à-fait bien. Saint Gregoire lui écrivit qu'il avoit eu tort de se blesser de sa lettre, & l'assura qu'il étoit prêt de l'aller trouver, de combattre avec lui, & de le seconder autant qu'il lui seroit possible.

Epist. 26. an. 371. pag. 789.

Epist. 27. an. 371. pag. 791.

Lettres à

X. Trois ans après, c'est-à-dire, l'an 374. saint Gregoire tomba dans

dans une maladie qui le réduisit à l'extrémité, ce qui le priva de la consolation de voir saint Eusebe de Samosates, qui en cette année passa par la Cappadoce, pour aller en Thrace où l'Empereur Valence l'avoit relegué. Il honoroit extrêmement ce grand Evêque, à cause des rudes persécutions qu'il avoit souffertes pour la foi; & il s'étoit flatté de trouver dans l'entretien d'une personne si parfaite le remede à tous les maux dont il se voyoit affligé. Mais en ayant manqué l'occasion, » en punition, dit-il, de ses pechés, « il lui écrivit & se recommanda à ses prieres comme à celles d'un Martyr. Nous avons une autre lettre de saint Gregoire à saint Eusebe de Samosates, au sujet de l'élection de saint Basile, en 370. Après lui avoir donné des louanges extraordinaires, il lui témoigne la joie qu'il a de son arrivée à Cesarée, & lui promet que cette joie augmentera beaucoup dans lui & dans l'Eglise de cette ville, lorsqu'elle aura reçu un Evêque digne d'elle, digne de ceux qui l'ont gouvernée jusqu'alors & digne des mains d'Eusebe. Quand ce saint Evêque fut arrivé au lieu de son exil, saint Gregoire ayant pris l'occasion d'un nommé Eupranius, disciple de saint Eusebe, qui s'en alloit le trouver, lui écrivit une lettre de louange sur la couronne qu'il méritoit par ses travaux, l'exhortant à les supporter avec force dans l'esperance qu'ils seroient récompensés de la vie éternelle. Cette lettre est quelquefois attribuée à saint Basile; mais a en juger par le style, on ne peut gueres douter qu'elle ne soit de saint Gregoire. D'ailleurs, on ne la trouve point dans les recueils manuscrits des lettres de S. Basile, si ce n'est dans celui de Coislin. La suivante ne se trouve pas non plus ailleurs sous le nom de saint Basile que dans ce manuscrit; & convient parfaitement à saint Gregoire. Il y remercie saint Eusebe de son souvenir & des lettres dont il l'avoit honoré, & lui témoigne son desir de l'aller embrasser jusques dans la Thrace, s'il n'en étoit pas empêché par ses afflictions & ses occupations continuelles. En effet, il n'y avoit pas long-tems qu'il avoit perdu son pere & sa mere; ce qui, comme il l'avoue (*a*) lui-même, l'avoit rendu comme à demi mort; & l'Eglise de Nazianze dont il étoit chargé seul, ne le laissoit pas sans occupations.

S. Eusebe de Samosates. Epist. 28. an. 374. pag. 791.

Epist. 29. an. 370. pag. 793.

Epist. 30. an. 374. pag. 794.

Epist. 204. an 374. ou 375. pag.

XI. Les lettres de saint Gregoire à saint Basile touchant l'épiscopat de Sasimes sont de l'an 372. On y voit que saint Gregoire refusa absolument de s'en charger dès qu'on lui en fit la proposition, disant qu'il n'étoit pas homme à apprendre à porter les ar-

Lettres à S. Basile. Epist. 31. an. 372. pag 795.

(*a*) Nazianz. *orat.* 19 *pag.* 287.

mes & à faire la guerre à Anthime, pour défendre les mulets & les poules d'un autre. Saint Basile voyant qu'il ne se pressoit pas d'aller à Sasimes, lui fit des reproches de sa paresse & de sa négligence. Sur quoi saint Gregoire lui répondit: » Ma plus grande affaire est de n'en avoir point: c'est ma gloire; & si tout le monde » faisoit comme moi, l'Eglise n'auroit point d'affaires. « Il ne laissa pas de se mettre en devoir d'entrer en possession de Sasimes; mais Anthime s'y opposa, se saisissant des marais, & répondit à ses menaces par une lettre pleine de moqueries, d'injures & d'insultes. Anthime vint ensuite à Nazianze voir l'Evêque Gregoire pere, & fit tous ses efforts pour obliger le fils à le reconnoitre pour son métropolitain, lui promettant s'il le faisoit, de le laisser paisible dans son évêché. Saint Gregoire rejetta cette proposition, & Anthime s'en retourna fort en colere de ce qu'il n'avoit rien avancé, & en reprochant au Saint son attachement pour saint Basile. Anthime tenta une autre voie qui ne lui réussit pas mieux: ce fut d'appeller saint Gregoire à son synode comme suffragant. Le Saint rejetta encore cette proposition comme une injure qu'on lui faisoit; mais il consentit à la priere d'Anthime & de ceux de son parti, d'écrire à saint Basile pour le porter à entrer dans quelque accommodement. Nous n'avons pas cette lettre, ni la réponse qu'y fit saint Basile.

Epist. 32. an. 372. pag. 796. Epist. 33. an. 372. pag. 798. Pag. 797. Pag. 798.

XII. Saint Gregoire de Nysse se trouvant obligé de s'enfuir & de se cacher dans la persécution de Valens, se plaignit à saint Gregoire de mener ainsi une vie errante & vagabonde; mais celui-ci pour le consoler, lui répondit que ses courses étoient agréables à Dieu; qu'il étoit comme le soleil qui sans s'arrêter jamais, porte par-tout la chaleur, la fécondité & la lumiere; que s'il changeoit souvent de lieu, il étoit constamment utile à beaucoup de monde. En une autre occasion où il voyoit que les progrès des Heretiques ne lui étoient pas moins sensibles que la persécution qu'il souffroit, c'étoit vers l'an 376. il lui écrivit qu'il falloit esperer que le tems & la verité ruineroient bientôt leurs progrès; » & d'autant plutôt, dit-il, que nous remettrons davantage à » Dieu le soin de toutes choses. « Il lui écrivit vers le même-tems à l'occasion de quelques mauvais bruits que l'on faisoit courir sur lui-même; qu'il ne trouvoit pas mauvais qu'on le méprisât, parce qu'il le méritoit; & qu'il étoit bien-aise qu'on l'honorât, parce que cela flattoit sa vanité. Il étoit dangereusement malade lorsqu'en 379. il reçut la nouvelle de la mort de saint Basile: de sorte que ne pouvant aller embrasser ses cendres, il se contenta de marquer sa

Lettres à S. Gregoire de Nysse. Epist. 34. pag. 798. Epist. 35. an. 376. pag. 799. Epist. 36. an. 376. pag. 799. Epist. 37. an 379. pag. 799. 780.

douleur à saint Gregoire de Nysse, à qui il écrivit que la seule chose qui pouvoit le consoler de la perte de son ami, étoit la compagnie de ce Saint même, dans lequel il lui sembloit voir comme en une glace très-pure, revivre les perfections du grand Basile. Avant toutes ces lettres il lui en avoit écrit une lorsqu'il n'étoit encore que Lecteur, c'est-à-dire, vers l'an 365. dans laquelle il lui faisoit des reproches de ce que par la tentation du démon il avoit abandonné l'Autel & les Mysteres, & quitté les volumes divins pleins de la pluie & de l'onction de la grace, pour prendre les livres secs & steriles de la rhetorique, dans le dessein de l'enseigner à de jeunes gens. Il lui en écrivit une autre vers l'an 383. au sujet d'Eulalius qu'il avoit établi Evêque de Nazianze, pour l'informer que c'étoit à tort qu'on l'accusoit dans le public d'avoir fait cette ordination malgré lui, & pour lui recommander Eulalius.

Epist. 43. an. 365. pag 804. 805.

Epist. 42. an. 383. pag. 803.

XIII. La lettre à Simplicie est une apologie de la conduite que saint Basile avoit tenue dans l'ordination d'un domestique de cette dame. Ce saint Evêque lui en avoit lui-même rendu compte de son vivant, & sa lettre avoit arrêté ses menaces. Mais après sa mort, Simplicie écrivit à saint Gregoire de Nazianze pour faire casser cette ordination, attendu qu'on l'avoit faite sans son consentement, & que les habitans du lieu pour lequel ce domestique avoit été ordonné, ne l'avoient reçu que par complaisance, & même par malice, comme, disoit-elle, ils l'avouoient alors. Il paroît qu'elle menaçoit de porter cette affaire devant les tribunaux séculiers : ce qui n'étoit pas surprenant ; car étant heretique, comme le porte le titre de la lettre, ou du moins soupçonnée d'heresie, elle ne s'embarrassoit pas apparemment des regles de l'Eglise. Saint Gregoire lui fit une réponse assez douce, la priant de faire elle-même ce qu'on avoit oublié de lui demander lorsqu'on avoit ordonné Evêque son domestique, savoir qu'elle consentît à cette ordination déja faite, de peur d'autoriser le bruit qui se répandoit qu'elle suscitoit cette affaire à l'Eglise par malice, & par l'éloignement qu'elle avoit de la vraie foi & de ceux qui en prenoient la défense. Il ajoute qu'elle peut si elle veut, comme on le disoit, obliger cet Evêque qui avoit manié son bien étant à son service, de lui en rendre compte, pourvû qu'elle le fasse suivant les regles de la douceur & de la modération ; que si elle prétend que cet homme est indigne de l'épiscopat, il faudra qu'il soit jugé dans une assemblée d'Evêques, & par elle-même si elle veut s'y trouver ; & qu'on le punisse selon les fautes dont on l'aura con-

Lettre à Simplicie femme d'Alype, & à Alype lui-meme.

Epist 38. an. 372. pag. 800.

Pag. 802.

Epist. 148. pag. 869. Epist. 149. pag. 869. Epist. 150. pag. 869.

vaincu. Simplicie étoit femme d'Alype Gouverneur de Cappadoce, à qui il écrivit vers l'an 380. pour le prier d'empêcher qu'un nommé Pallade ne continuât de miner une maison qu'il avoit dans le ressort de sa jurisdiction ; & pour lui recommander un Diacre nommé Fortunat. Simplicie étant devenue veuve, se trouva embarrassée dans de fâcheuses affaires à cause de ses enfans ; saint Gregoire lui aida à les terminer, & écrivit à cet effet deux lettres à Jacques, Gouverneur de la province.

Epist. 146. an. 386 pag. 867. & Epist. 147. pag. 868.

Lettres à Eudoxe Rhéteur, & à Philagrius.

Epist. 39. an. 379. pag. 802. Epist. 40. an 379. pag. 802.

XIV. La lettre à Eudoxe rheteur, & la premiere à Philagrius, sont des témoignages de la douleur que causa à saint Gregoire la mort de Cesaire. Quoique mort depuis dix ans il ne pouvoit l'oublier, & aimoit toutes les choses qui lui en rappelloient la mémoire, les baisant & les embrassant comme s'il y eût vû & entretenu son frere. Ce Philagrius étoit un homme d'une pieté éminente, & très-intelligent dans les sciences ; mais incommodé de divers maux, comme on le voit par la seconde lettre que saint Gregoire lui écrivit vers l'an 381. Il lui promet un ouvrage qu'il lui avoit demandé, mais il ne dit point ce que c'étoit. La même année Philagrius lui avoit écrit pour lui témoigner sa peine sur ce qu'il avoit abandonné l'Episcopat de Constantinople, regardant cette action comme d'une dangereuse conséquence : ce qui obligea saint Gregoire de lui rendre raison de sa conduite. Il lui dit qu'il n'a quitté ce siege qu'après une mûre déliberation, & non par une legereté précipitée ; qu'il étoit las de combattre l'envie & les dissensions des Evêques qui rompoient l'unité de l'Eglise, & qui n'employoient le prétexte de la foi, que pour donner une honnête couleur à leurs jalousies & à leurs querelles particulieres. Il écrivit encore deux autres fois à Philagrius, pour l'exhorter à souffrir ses incommodités qui étoient grandes, avec une patience chrétienne. Il alla même le voir à Matazes où il demeuroit, & lui expliqua à sa priere le Pseaume soixante-douzieme, dans lequel David témoigne sa peine au sujet de la prosperité des méchans, & le console par l'esperance de trouver sa justification en l'autre vie devant le divin tribunal. Saint Gregoire ayant à traiter cette matiere, pour donner quelque consolation à un homme qui avoit beaucoup d'érudition, lui dit sur ce sujet tout ce que l'on en trouve dans les auteurs sacrés & prophanes, & s'étant échauffé dans cet entretien par l'ardeur du Saint-Esprit, aussi-bien que par le sentiment de sa douleur, qu'il appelle la chose du monde la plus ingénieuse, il lui dit des choses si touchantes, que Philagrius en étant vivement pénetré comme par un aiguillon, levoit pen-

Epist. 41. an. 381. pag. 803.

Epist. 65. an. 381. pag. 823.

Epist. 64. & 66. an. 381. pag. 821. 824.

dant cette conversation les mains au Ciel, & regardant l'orient disoit à haute voix: » Je vous rends graces, mon Dieu, Pere & » Créateur de tous les hommes, de la bonté que vous avez de nous » faire devenir bons malgré nous, de purifier notre homme inté- » rieur par le moyen de l'extérieur que vous affligez, & de vous » servir des adversités pour nous faire parvenir à une heureuse fin » par des raisons qui vous sont connues. « Il ajouta tant d'autres choses si édifiantes, que saint Gregoire à qui il s'étoit adressé pour lui demander des instructions, déclare qu'il devint lui-même son disciple. Il conclut sa lettre par cette reflexion, qu'il y a bien plus de raison de pleurer les maladies intérieures des mechans, que les exterieures des gens de bien. Les quatre lettres suivantes à Phila- Epist. 67. 68. 69. 70. an. 381. pag 825, 826. 827. grius, sont à peu près du même tems que les précedentes & sur la même matiere. Comme ses maux augmentoient, saint Gregoire l'exhorte à les supporter avec résignation, & à les regarder comme des moyens propres à purifier notre ame. Des deux livres que Philagrius lui avoit demandés, il ne lui en envoie qu'un qui étoit de Demosthene, n'ayant pas l'autre, savoir l'Iliade d'Homere.

Lettres à Gregoire, à Ecebole, à Asterius, à Olympius.

XV. Les lettres à Gregoire gouverneur de la Cappadoce, & à Ecebole qui paroît avoir été son assesseur, sont pour leur recommander la veuve & les enfans de Nicobule, qui en mourant les avoit jettés dans le deuil & dans l'embarras des affaires. On peut mettre ces lettres vers l'an 385. Nicobule avoit épousé Alypienne Epist. 44. an. 385. pag 806. fille de sainte Gorgonie & niece de notre Saint. L'aîné de ses en- Epist. 45 an. 385. pag. 807. fans s'appelloit *Nicobule*. Saint Gregoire prit soin de lui, & le mit entre les mains d'Eudoxe pour lui enseigner les belles lettres, & écrivit (*a*) en sa faveur à plusieurs personnes de distinction, comme à Saturnin, qui fut consul en 383. à Sophrone, préfet de Constantinople, à Hellade, au sophiste Themistius & à Eudoxe. Il paroît que Nicobule pere fut porteur de la lettre à Africain. Elle Epist. 46. pag. 807. est fort honorable à ce magistrat, qu'il dit n'être parvenu à la dignité qu'il possedoit que par sa vertu. Dans celles qui sont adressées à Astere, saint Gregoire lui represente que Nicobule n'ayant Epist. 47. & 48. pag 808. Epist. 125. 126. 127. pag. 857. 858. eu aucune part à l'insulte commise par ses serviteurs, & étant prêt de les remettre entre les mains de celui qui s'en plaignoit, il ne seroit pas juste qu'il fût puni lui-même de cette faute. Astere étoit assesseur & ami particulier de saint Gregoire. D'où vient que dans une autre occasion il lui recommanda un Diacre nommé *George*, Epist. 182. pag. 885. que l'on tourmentoit injustement, & qui étoit un homme très-utile

(*a*) Nazianz. *Epist.* 132. 107. 108. 139. 218. 115. 116, 117. 118. 119.

Epist. 225. pag. 913. à l'Eglise. Ce pouvoit être le même George qu'il recommande à Nectaire comme son très-honoré, & priant cet Evêque de l'assister dans de fâcheuses affaires qu'on lui suscitoit auprès du comte des domestiques. Comme l'affaire de Nicobule devoit se juger devant Olympius, gouverneur de la seconde Cappadoce en 382. Epist. 179. an 382. pag. 882. saint Gregoire lui écrivit pour le prier d'empêcher que Nicobule ni ses enfans ne fussent pas soumis aux charges publiques du conseil de ville, comme son accusateur le demandoit. Il lui écrivit Epist. 178. an. 382. pag. 882. & Epist. 173. 74. plusieurs autres lettres, une entre-autres dans laquelle il le prioit de décharger Nicobule du soin des postes; & une autre où il demandoit grace pour un Prêtre, nommé *Leonce*, qui s'étoit rendu indigne du sacré ministere, mais qui avoit déja été puni pour ses Epist 175. an. 382. pag. 880. fautes. Mais les plus considerables sont celles qu'il écrivit au même Olympius, pour le flechir en faveur des habitans de Nazianze, dont il menaçoit de ruiner la ville, à cause qu'on s'y Epist. 49. an. 382. pag. 809. 811 & Epist. 172. pag. 879. étoit soulevé contre ses ordres. Saint Gregoire le prie d'une maniere très-touchante de se contenter de punir modérément les coupables de la sédition, sans étendre sa colere sur les innocens, & sur une ville qu'il lui seroit toujours glorieux d'avoir conservée. Il nomme cette ville *Diocæsarée*, mais il paroît par la lettre même que Nazianze avoit aussi ce nom; car il se dit Evêque du lieu qu'Olympius vouloit détruire. Il arriva dans cette ville une affaire d'une nature differente. Un nommé *Verien* ou *Verinien*, vouloit que sa fille qu'il avoit mariée fit divorce avec son mari. Epist. 211. pag. 904. Epist. 176. pag. 881. Epist 181. pag. 884. Olympius commit saint Gregoire pour savoir la disposition de la fille, esperant qu'agissant plus en Evêque qu'en Juge, il reconcilieroit le beau-pere avec le gendre. Le saint Evêque s'acquitta de sa commission dans cet esprit, il interrogea cette femme & lui demanda si elle vouloit être séparée de son mari : elle répondit qu'elle y consentoit. Mais saint Gregoire s'étant apperçu qu'elle ne l'avoit dit qu'en pleurant, jugea par là qu'elle partageoit ses sentimens, & que donnant ses paroles au respect de son pere, elle donnoit ses larmes à sa tendresse pour son mari. Il en fit son rapport à Olympius au tems marqué, & ajouta qu'il agiroit en cette affaire comme il le jugeroit à propos; mais que pour lui il étoit porté à ce que l'on exhortât Verien d'excuser tout ce qui pouvoit s'être passé entre lui & son gendre & de ne pas poursuivre ce divorce. Saint Gregoire en écrivit aussi à Verien même, pour le détourner de ce dessein, lui protestant que l'amitié qu'il avoit pour lui n'allant pas jusqu'à lui faire offenser Dieu à sa consideration, il pouvoit se servir d'autres que de lui pour un divorce : que le consentement que

sa fille y donnoit ne seroit d'aucune consideration, que lorsque le respect d'un pere ne l'empêcheroit pas de dire librement ce qu'elle pensoit, quoiqu'elle l'eût assez fait connoître par ses larmes. On voit par d'autres lettres de saint Gregoire combien il estimoit Olympius pour sa pieté, pour sa prudence, pour sa generosité, pour son desinteressement, pour sa modération; & le respect qu'Olympius avoit pour saint Gregoire, comme il se confioit en ses prieres, & lui accordoit gracieusement ce qu'il lui demandoit pour diverses personnes qui avoient recours à lui.

Epist. 179. 78. 50. 177.

XVI. Saint Gregoire demeura toujours uni à Nectaire son successeur dans l'épiscopat de Constantinople; & Nectaire lui témoigna de son côté beaucoup d'estime & d'affection, l'obligeant en tout ce qui dépendoit de lui. La premiere grace que saint Gregoire lui demanda depuis sa retraite à Arianze en 382. fut en faveur d'un nommé *Pancrace*, qu'il appelle son *très-cher fils*. Il prie Nectaire non-seulement de le recevoir, mais de lui aider par le secours de ses amis à venir à bout de ses desseins. Il lui adressa aussi une de ses niéces qui avoit quelque affaire à Constantinople, & qui n'étant point au fait des affaires avoit besoin de secours. Dans ses lettres à Hellade, il le remercie de celles qu'il avoit reçues de lui, & des présens qu'il lui avoit envoyés pour la fête de Pâques; car c'étoit la coutume d'en envoyer aux grandes fêtes. Il lui souhaite une longue vie, & le prie que s'il veut lui procurer quelque satisfaction dans sa vieillesse, de donner un Evêque à son Eglise, c'est-à-dire, à celle de Nazianze. Ce qui donne lieu de juger qu'Hellade étoit Evêque dans la seconde Cappadoce, où étoit aussi Nazianze. On peut rapporter à la même année la lettre de saint Gregoire à Theodore de Tyanes, qui lui avoit écrit quelques jours avant la fête de Pâques. Il l'en remercie, & lui marque qu'afin qu'il se souvînt de lui, il lui envoie la Philocalie d'Origene, qui étoit un extrait que lui & saint Basile avoit fait des endroits de ce Pere, qui leur avoient paru les plus utiles pour les personnes qui veulent étudier les divines Ecritures.

Lettres à Nectaire, à Hellade, à Theodore.

Epist. 226. 227.

Epist. 51. & 52. an. 382. pag. 812.

Epist. 53. 54. an. 382. pag. 813.

Epist. 87. an. 382. pag. 843.

XVII. La même année 382. saint Gregoire invité par l'Empereur Theodose à un Concile qui se devoit tenir à Constantinople, s'en excusa par une lettre qu'il écrivit à Procope, disant qu'il fuyoit les assemblées des Evêques à cause des querelles & de l'ambition de ceux qui s'y trouvoient, qu'il n'en avoit vû aucune dont la fin eût été heureuse, & qui n'eût pas plutôt augmenté que diminué les maux de l'Eglise, que c'étoit ce qui l'avoit obligé de se renfermer en lui-méme; qu'étant affligé d'une maladie qui le réduisoit

Lettres à Procope.

Epist. 55. an. 382. pag. 814.

presque toujours à l'extrémité, il esperoit qu'il agréeroit ses raisons & les feroit agréer à l'Empereur. Dans une autre lettre à Procope qui lui avoit demandé des nouvelles de sa santé depuis sa sortie de Constantinople, il lui répond que sa maladie ne le quittoit point encore, & que ceux qui faisoient profession d'être de ses amis, ne cessoient de lui faire tout le mal qu'ils pouvoient, en l'obligeant de continuer à se charger du soin de l'Eglise de Nazianze. Il semble que Procope lui avoit écrit pour l'inviter aux nóces d'Olympiade; mais saint Gregoire s'en excusa sur ce qu'il ne le pouvoit pas, ayant la goute: ajoutant qu'il s'y trouvoit néanmoins en esprit & unissoit les deux époux tant avec Dieu qu'entre eux-mêmes. Cette lettre est de la fin de l'an 384. ou du commencement de 385. comme on le voit en ce que Nebride mari d'Olympiade, qui ne vécut pas vingt mois avec elle, vivoit encore le (*a*) 29. de Juin de l'an 386. Elle ne demeura pas long-tems veuve, & saint Gregoire invité une seconde fois à ses nóces, s'en excusa comme la premiere fois sur ses incommodités. Il dit à Procope que sa joie seroit parfaite, si délivré de tous ses engagemens il le voyoit renoncer à tout pour retrouver tout en Dieu seul.

Epist. 56. pag. 814.

Epist. 57. an. 384. pag. 815.

Epist. 58. an. 385. pag. 815.

Lettres à Sophrone.

XVIII. Saint Gregoire écrivit de sa retraite à Arianze deux lettres à Sophrone en 382. La premiere n'étoit que pour lui marquer la tendresse de son amitié, & le desir qu'il avoit de s'entretenir avec lui du moins par lettres. La seconde pour le prier de travailler à faire cesser les divisions qui troubloient les Eglises d'Occident & d'Orient, s'il reconnoissoit comme lui que les querelles particulieres entre les Evêques en fussent la cause, plutôt que le desir d'établir la foi.

Epist. 59. an 382. pag. 816.

Epist. 60. an. 382 pag 816.

Lettres à Eustoquius sophiste, & à Eudoxe.

XIX. Nous avons vû plus haut qu'il avoit pris soin de l'éducation & des études de Nicobule. Il le recommanda à Stagire & peut-être encore à Photius, tous deux sophistes. Un troisieme nommé Eustoquius ami du Saint, voyant que Nicobule étudioit sous Stagire & non sous lui, en fit ses plaintes à saint Gregoire, & témoigna sa jalousie par des injures, ce semble, publiques contre Stagire. Saint Gregoire l'en reprit fortement, mais avec beaucoup d'affection; lui représentant qu'il étoit honteux à des gens qui avoient de l'âge, de la réputation & du bien, de se déchirer ainsi publiquement, que c'étoit donner un mauvais exemple aux jeunes étudians qu'on leur envoyoit à grands frais; qu'il s'étonnoit comment les juges qui condamnoient dans leurs tribunaux les

Epist. 11. & 188.

Epist. 61. an. 383. pag. 817.

(*a*) Cod. Theodos. *tom. 6. pag.* 374.

paroles

paroles injurieuſes, non-ſeulement ſouffroient qu'on déchirât publiquement la réputation des gens d'honneur, mais ſe rendoient eux-mêmes les auditeurs & les approbateurs de ces diffamations ſcandaleuſes. Euſtoquius mécontent de cette lettre, déclama contre le Saint même & contre beaucoup d'autres. Mais ſaint Gregoire lui témoigna qu'il n'avoit eu aucune intention de le mécontenter, qu'au ſurplus il ſe foucioit fort peu de ſes médiſances, dont toutefois il ſouhaitoit qu'il s'abſtînt, s'il le pouvoit. Il écrivit auſſi à Stagire, qui apparemment n'étoit pas demeuré ſans repartie, de mettre fin à ſes invectives s'il vouloit obliger Nicobule pere qui en avoit été offenſé. Nicobule eut auſſi pour maître Eudoxe rheteur. Saint Gregoire le pria de lui enſeigner avec la rhetorique, la ſcience des ſophiſtes, c'eſt-à-dire, la philoſophie morale; car quoiqu'il ne l'enſeignât pas ordinairement, néanmoins il la ſavoit. Dans une autre lettre il exhorte Eudoxe à abandonner toutes les choſes de la terre, & à ſe donner tout entier à la philoſophie chrétienne.

Epiſt. 62. an. 383 pag. 819. Epiſt. 191. pag. 889. Epiſt. 117. pag. 855. Epiſt. 63. an. 383. pag. 819.

XX. On alloit aſſembler un troiſieme Concile à Conſtantinople en 383. lorſque ſaint Gregoire écrivit à Poſtumien, préfet du prétoire, homme de beaucoup d'érudition & très-éloquent. Il étoit Chrétien & ſon ami. Voyant donc que les Ariens continuoient à moleſter les Catholiques, & à vouloir ſe maintenir dans les Egliſes dont on les avoit chaſſés, il lui repréſenta que rien n'étoit plus digne de lui, & de la reconnoiſſance qu'il devoit à Dieu pour toutes les faveurs qu'il en avoit reçues, que d'employer toute ſon autorité à rétablir la paix des Egliſes dans le Concile qui s'aſſembloit, & d'uſer même de force, ſi cela étoit neceſſaire, envers ceux qui voudroient entretenir la diviſion. Il le prie de ne point s'étonner, de ce qu'après avoir quitté l'embarras des affaires, il s'en mêloit encore: parce qu'en abandonnant le trône épiſcopal, il n'avoit pû abandonner la pieté, & que ſa ſituation préſente lui paroiſſoit d'autant plus favorable pour procurer l'union & la paix, qu'elles regardoient moins ſon utilité particuliere que celle du public. Sa lettre à Saturnin, general & conſul en 383. eſt ſur la même matiere: mais il ſemble qu'elle ait plus de rapport au ſecond Concile de Conſtantinople en l'an 382. qu'au troiſieme, puiſque ſaint Gregoire y dit que la peur qu'il a de voir réuſſir ce ſecond Concile auſſi mal que le premier, le tenoit dans une grande inquiétude. Il prie donc Saturnin d'employer ſon crédit & ſes ſoins pour qu'on y rétabliſſe la paix commune; mais il ne l'intereſſe en rien pour ce qui le regardoit en particulier: au contraire, il lui

Lettres à Poſtumien & à Saturnin. Epiſt. 71. an. 383. pag. 818. Epiſt. 72. an. 382. pag. 819.

témoigne que rien ne pouvoit lui arriver de plus agréable que d'être déchargé de l'épiſcopat de Conſtantinople & de paſſer ſa vie dans la ſolitude, qu'il regarde comme un port où il s'eſt retiré après une grande tempête. C'eſt ainſi qu'il s'expliquoit ſur ſa retraite avec ſes amis, comme on le voit encore par ſa lettre à Amazone, écrite la même année 382. » Si quelqu'un, dit-il, de nos amis com- » muns, que je crois être en très-grand nombre, s'informe de vous » où eſt maintenant Gregoire & ce qu'il fait, ne craignez pas de » lui répondre qu'il s'occupe dans un paiſible repos des ſaints exer- » cices de la philoſophie chrétienne, ne ſe mettant non plus en » peine de ceux qui l'ont traité ſi injuſtement, que de ceux que l'on » ignore encore qu'ils ſoient nés, tant il eſt ferme & invincible ſur » ce point. Mais ſi cette même perſonne continue à vous deman- » der comment Gregoire ſupporte la ſéparation de ſes amis, ne » ſoyez pas aſſez hardi pour lui répondre ſur cet article; & au lieu » de lui dire que c'eſt un philoſophe qui a de la réſolution & de la » conſtance, avouez lui qu'il ſe conduit en cela comme un hom- » me qui ſe laiſſe abattre & qui n'a nulle generoſité: car il y a des » perſonnes dans le monde qui ſont foibles & qui ſe laiſſent vain- » cre par les autres; mais pour moi je reconnois que mon foible » eſt de me laiſſer ſurmonter par l'amitié & par mes amis. Que » j'ai, dit-il encore dans ſa lettre à Leonce, trouvé d'avantages » dans la jalouſie de mes ennemis & dans les embuches qu'ils » m'ont dreſſées, puiſqu'elles ſe ſont terminées à nous faire ſortir » de l'embrazement de Sodome & à nous faire décharger de l'é- » piſcopat! Mais pour vous, dites-moi je vous prie, comment vont » à votre égard les affaires qui concernent le culte de Dieu? Sou- » haitons que des choſes de cette importance ſe trouvent en bon » état, & laiſſons aller toutes les autres comme elles pourront: en- » core un peu & je verrai ceux qui m'ont ſi maltraité, à ce jour » auquel toutes nos actions ſeront examinées par le feu. Souvenez- » vous que j'ai été lapidé. « Il écrivit à peu près dans les mêmes termes à Hypatius.

Epiſt. 73. an. 382. pag. 829.

Epiſt. 103. après l'an 382. pag. 848.

Epiſt. 192. an. 381. pag. 890.

Lettres contre les Apollinariſtes, à Olympius.

XXI. Pendant que ſaint Gregoire étoit aux eaux chaudes de Xantiride en 382. les Apollinariſtes profitant de ſon abſence & de la foibleſſe de ſa ſanté, mirent un Evêque à Nazianze, & firent ordonner à cet effet un miſerable de leur faction par quelques Evêques dépoſés qui paſſoient par ces quartiers-là; ſans ſe ſoucier ni des Edits de l'Empereur qui défendoient d'ordonner Evêques ceux qui n'étoient pas de la Communion Catholique, ni des ordres qu'Olympius, gouverneur de la Cappadoce, avoit donnés

pour cela. Saint Gregoire ne pouvant aller à Conſtantinople trouver Olympius à cauſe de ſes infirmités qui le retenoient à Xantiride, lui écrivit une lettre très-forte par laquelle il le ſupplie de punir cette entrepriſe, qui ne devoit pas moins être inſupportable à l'Empereur qu'à l'Egliſe. Dans une autre lettre il lui demanda la grace d'Aurele, qui ayant déſerté la milice s'étoit venu jetter entre les mains de ſaint Gregoire; & celle d'un nommé Paul & d'un Euſtrace qu'il appelle ſon parent. Celui-ci fut le porteur de la lettre que le Saint écrivit en ſa faveur.

Epiſt. 76. an. 382. pag. 830. & Epiſt. 77. an. 382. pag. 831.

Epiſt. 78. pag. 832. & Epiſt. 173. & 177.

Lettres à Nemeſius.

XXII. Il en écrivit pluſieurs dans ſa vieilleſſe à Nemeſius gouverneur de la Cappadoce, ſur des faits peu importans pour l'hiſtoire. On voit ſeulement qu'il s'étoit entretenu avec lui ſur la religion, mais que n'ayant rien conclu dans cette entrevûe, parce qu'ils n'en avoient pas eu le loiſir, il promit au ſaint Evêque de le revoir une ſeconde fois. Il ſemble que dès la premiere il avoit donné ſon nom pour être Catéchumene; car Nemeſius étoit Payen, & ce fut pour le porter à embraſſer le Chriſtianiſme qu'il lui adreſſa le poëme ſoixante-deuxieme.

Epiſt. 79. 183. 184. 185.

Lettres à Aërius & à Alypius.

XXIII. Le ſujet de la lettre à Aërius & à Alypius eſt de les engager à executer avec joie & ſans délai la volonté de leur mere, qui par ſon teſtament avoit laiſſé quelque partie de ſon bien à l'Egliſe pour le ſoulagement des pauvres. Il les y exhorte par la vue des récompenſes qu'ils auront à en eſperer dans l'autre vie & même en celle-ci, puiſque la benediction de la mere eſt l'appui des maiſons; & par l'exemple de pluſieurs, dont les uns ont donné à l'Egliſe toutes leurs maiſons, les autres toutes leurs facultés. Il y a quelques autres lettres de ſaint Gregoire à Alypius, qui ne regardent que quelques interêts temporels. On voit dans une autre, qu'Alypius étoit devenu le protecteur des ſolitaires & le défenſeur des orphelins.

Epiſt. 80. pag. 833.

Epiſt. 148. 149. 150. 151. 152.

Epiſt. 147. pag. 868.

Lettres à Theodore de Tyanes.

XXIV. La lettre quatre-vingt-unieme eſt, ſuivant le texte grec, adreſſée à un anonyme; & les ſuivantes juſqu'à la quatre-vingt-dixieme, ſont marquées ſimplement au même: mais dans le latin la quatre-vingt-unieme eſt à Theodore Evêque de Tyanes, & les autres au même comme dans le grec. Facundus (*a*) qui cite la quatre-vingt-huitieme, dit en effet qu'elle s'adreſſoit à un Theodore, qu'il prétend être celui de Mopſueſte, en quoi on ne peut douter qu'il ne ſe ſoit trompé, puiſque cette lettre parle à une perſonne qui étoit chargée du ſoin de la Cappadoce, & même en

(*a*) Facundus, *lib. 7. cap. 7.*

chef; ce qui ne convient nullement à Theodore de Mopsueste. Theodule (*a*) soutint dans le cinquieme Concile qu'elle s'adressoit à Theodore Evêque de Tyanes, & il en pouvoit savoir quelque chose, puisqu'il étoit Diacre de Tyanes même. On voit aussi par (*b*) Euphrante, qu'il y a eu à Tyanes un Evêque du nom de Theodore, & que ce Theodore vivoit du tems de saint Gregoire. Ce qui embarrasse, c'est que voulant le prouver par les dyptiques de son Eglise qui étoit celle de Tyanes, ces dyptiques mêmes forment une difficulté; car Theodore n'y est marqué que le cinquieme après Anthime, qui comme l'on sçait vivoit en 372. & il n'est gueres possible qu'il y ait eu quatre Evêques en cette ville depuis cette année jusqu'à 389. qui fut celle de la mort de saint Gregoire: mais c'étoit à Euphrante à lever cette difficulté; & puisqu'il ne l'a pas fait, c'est un préjugé qu'il n'y en trouvoit point, & que ce qui nous embarrasse aujourd'hui ne l'embarrassoit nullement, étant plus au fait du local que nous n'y sommes. Aussi le cinquieme Concile approuva ce que dirent sur ce sujet Theodule & Euphrante. Il paroît donc qu'on doit s'en tenir à l'inscription latine, & regarder toutes ces lettres comme adressées à Theodore de Tyanes. Il étoit ce semble d'Arianze, ami particulier de saint Gregoire & homme de bien. Il eut part aux persécutions que le Saint souffrit à Constantinople, où il l'avoit apparemment accompagné. Mais les ayant ressenties plus vivement que lui, il vouloit en porter ses plaintes à l'Empereur: ce fut pour l'en détourner que saint Gregoire lui écrivit la lettre quatre-vingt-unieme.

Epist. 41. vers l'an 379. pag. 839.

» Votre ressentiment est bien fondé, lui dit-il, mais peut-être vaut-» il mieux montrer un exemple de patience; car la plûpart des » gens ne sont point touchés des discours comme des actions. Il » est bon de punir les coupables pour la correction des autres: » mais il est meilleur & plus divin de souffrir. L'un retient les mé-» chans, l'autre les convertit. Embrassons cette occasion de les » vaincre par la clémence, & de les ramener à la vraie religion » plutôt par le reproche de leur conscience, que par la crainte de » notre ressentiment. Ne nous laissons pas surprendre au démon, » qui nous voudroit faire perdre promptement cette grande œu-» vre. « Il lui représente encore qu'il n'auroit pas même d'honneur à se porter pour accusateur des pauvres, des moines & des vierges, puisque la compassion que l'on a pour les premiers rend toujours leur cause favorable, quelque faute qu'ils ayent faite; & que

(*a*) Tom. V. Concil *pag.* 477.

(*b*) Ibid. *pag.* 478.

les autres venoient demander pardon pour ceux de leur condition qui l'avoient offensé; enfin que lui-même qui n'avoit pas été maltraité, se rendoit leur intercesseur & demandoit grace pour eux. Il n'oublie pas de lui dire que Dieu même a pardonné à ses ennemis, & que Jesus-Christ nous oblige dans l'Evangile de faire la même chose jusqu'à soixante-dix fois sept fois. Dans les lettres quatre-vingt-deuxieme & la quatre-vingt-cinquieme, il lui recommande la vierge Amazonie sa parente, & Eugenie sa niece. Il le prie dans la quatre-vingt-troisieme de veiller sur l'éducation des enfans de Nicobule, & d'avoir soin en particulier qu'on les loge dans une maison qui ne soit pas éloignée de l'Eglise. Theodore avoit invité saint Gregoire à une assemblée : il lui fit réponse qu'il seroit ravi de le voir pourvu qu'il fut seul; mais qu'il étoit résolu de s'éloigner toujours des assemblées d'Evêques, ayant vû que la plûpart avoient eu de fâcheuses suites. Le même Theodore avoit condamné un homme que saint Gregoire lui avoit recommandé, le Saint lui écrivit qu'il lui avoit mandé touchant cet homme ce qui lui avoit paru juste; mais que puisqu'il en avoit jugé autrement, il ne doutoit pas qu'il n'eût raison : » Car il ne seroit » pas raisonnable, ajoute-t-il, qu'après vous avoir adressé des per- » sonnes comme à un juge équitable & éclairé, je refusasse de con- » sentir à ce que vous avez ordonné. « Il se plaint dans la quatre-vingt-huitieme de ce que l'on abandonne l'Eglise de Nazianze, à laquelle sa maladie le rendoit tout-à-fait inutile ; & dit à Theodore qu'il lui envoie les Prêtres Eulalius cor-Evêque & Celeusius pour l'informer des efforts que faisoient les Apollinaristes pour s'en emparer, afin qu'il s'y opposât. Ce pouvoit être vers l'an 382. La lettre quatre-vingt-neuvieme est en faveur de quelques dames qu'un homme puissant tyrannisoit : elles en porterent leurs plaintes en justice; & comme il y avoit danger que la verité ne succombât, divers Evêques écrivirent à Theodore pour appuyer leur cause. Saint Gregoire en fit de même, sans craindre qu'on lui reprochât de se mêler d'affaires qui ne le regardoient point, ces dames n'étant pas de sa jurisdiction. » Car, dit-il, Jesus-Christ » n'est point divisé ni tout ce qui lui appartient; & la bonté n'a » point de bornes. « Il ajoute que si l'on viole la justice en cette rencontre, il sera obligé malgré son infirmité d'en prendre hautement la protection. Cette lettre fut citée dans le cinquieme Concile. On y lut aussi sa lettre deux cent dix-neuviéme au même Theodore, dans laquelle il condamne un nommé George de Paspase, qui prétendoit n'être pas tenu à accomplir sa promesse,

Epist. 82. pag. 841.
Epist. 85. pag. 842.
Epist. 83. pag. 842.
Epist. 84. pag. 842.
Epist. 86. pag. 842.
Epist. 88. pag. 843.
Epist. 89. pag. 844.
Epist. 219. pag 908.
Tom. V. Conc. pag. 476. & 478.

parce qu'elle n'étoit pas écrite ſur du parchemin, ni conçûe avec des imprécations; & qu'il prétendoit l'avoir faite par contrainte. Dans la quatre-vingt-dixieme il invite Theodore à venir à Arianze celebrer une fête des Martyrs qui s'y faiſoit tous les ans le 22. du mois d'Athuſe, ainſi qu'on l'appelloit en ce lieu. Theodore y vint, & ſaint Gregoire le reçut avec beaucoup de joie. Il avoit même ſouhaité lui aller rendre ſa viſite à Tyanes, mais ſes infirmités l'en empêcherent. On lut auſſi cette lettre quatre-vingt-dixieme dans le cinquieme Concile avec pluſieurs autres. Si la deux cent vingt-cinquieme dont il y fut encore fait mention eſt au même Theodore de Tyanes, comme porte l'inſcription, il faudra dire que le Saint la lui écrivit la premiere de toutes, puiſqu'il lui dit qu'il ne le connoiſſoit que de réputation, qu'il ne l'avoit jamais vû, & qu'il ne lui avoit jamais écrit. Mais comment accorder cela avec la quatre-vingt-unieme écrite de Conſtantinople vers l'an 379. par laquelle on voit que ce Theodore étoit dès-lors connu particulierement de ſaint Gregoire? car il s'agit dans la lettre deux cent vingt-cinquieme de l'ordination d'Eulalius pour l'Egliſe de Nazianze, & cette ordination ne ſe fit qu'en 383. Il y a donc lieu de juger que l'inſcription de cette lettre eſt fautive, & qu'elle s'adreſſe à quelqu'autre Theodore, métropolitain d'une province voiſine de la Cappadoce, à qui Hellade de Ceſarée s'étoit plaint que ſaint Gregoire avoit violé les Canons en abandonnant l'Egliſe de Nazianze, & en faiſant ordonner en ſa place Eulalius. Il dit à ce Theodore qu'il n'a jamais été ordonné Evêque de Nazianze; que ce que Hellade lui a dit là-deſſus, ce n'a pas été par un mouvement de charité, ni pour obſerver les Canons, mais par un eſprit de contention & d'animoſité; & il le prie & par lui les autres Evêques, de donner eux-mêmes leur approbation & leur ſuffrage à l'élection d'Eulalius, pour ne pas accabler ſa vieilleſſe en ajoutant foi aux calomnies que l'on répandoit contre lui.

[Marginal notes: Epiſt. 221. pag. 909. — Tom V. Conc. pag. 476. & 478. — Epiſt. 225. vers l'an 383. pag. 911.]

Lettres touchant Sacerdos.

XXV. Saint Gregoire écrivit ſur la fin de ſa vie pluſieurs lettres à l'occaſion de Sacerdos, pour qui il avoit une tendre amitié & une parfaite conſideration. Il étoit frere d'une ſainte veuve nommée Thecle, & le regardoit comme ſon fils apparemment parce qu'il avoit contribué par ſes exhortations à le former dans la vie ſpirituelle. Il l'envoya un jour à Caſtor l'un de ſes amis, mais en le priant de le lui renvoyer bientôt pour apprendre de lui & lui apprendre la divine philoſophie. Sa pieté devançant toujours ſon âge, il ſe rendit celebre par les travaux qu'il entreprit

[Marginal notes: Epiſt. 202. — Epiſt. 93. — Epiſt. 212. — Epiſt. 93. — Epiſt. 216.]

pour le ſervice de Dieu, & fut élevé à la Prêtriſe & chargé du ſoin des pauvres & des Religieux par ſaint Baſile, dont il gouverna l'Hôpital avec beaucoup de ſoin & de pieté. Ce fut à cet Hôpital que Caſtor ſon frere donna deux terres qui y étoient jointes. La vertu de Sacerdos fut dans la ſuite éprouvée par diverſes tribulations. Un jeune homme nommé Eudoxe, avec qui il étoit ami particulierement, portant envie à ſes progrès dans la pieté ſe déclara ſon ennemi, & forma contre lui des plaintes à Hellade Evêque de Ceſarée. Celui-ci agiſſant comme s'il eût lui-même ſuſcité Eudoxe, ôta à Sacerdos le gouvernement des Moines & des pauvres, ſans qu'il parût en avoir aucune raiſon, & fit éclater ſa colere même par des écrits publics. Saint Gregoire pour fortifier Sacerdos dans cette tentation lui écrivit trois lettres. Dans la premiere il lui montre qu'il étoit obligé de rendre graces, ſinon à ceux qui le maltraitoient, du moins à Dieu qui l'éprouvoit de la ſorte; dans la ſeconde, que s'il s'étoit imaginé n'avoir rien à ſouffrir lorſqu'il eſt entré dans la vie religieuſe, il n'y eſt pas entré en vrai religieux; mais que s'il s'eſt attendu à être perſécuté, il doit remercier Dieu s'il ne l'a pas été; & que s'il l'eſt, le ſouffrir genereuſement ou reconnoître qu'il manque à ſa promeſſe. Il lui dit dans la troiſieme: » Qu'y a-t-il de fâcheux pour nous? Rien que » de perdre Dieu & la vertu. Que tout le reſte aille comme il plaira à Dieu de le faire aller. Il eſt le maître de notre vie, & il ſçait » bien la raiſon de tout ce qui nous arrive: craignons ſeulement » de faire quelque choſe d'indigne de notre pieté. Nous avons » nourri les pauvres, nous avons eu ſoin des freres, nous avons » chanté des Pſeaumes avec plaiſir autant qu'il nous a été poſſible. » On ne veut plus nous le permettre; employons notre pieté d'une » autre maniere. La grace n'eſt pas ſterile. Demeurons dans la ſolitude; occupons-nous à la contemplation; purifions notre eſprit par la lumiere de Dieu; cela n'eſt peut-être pas moins relevé que tout ce que nous pourrions faire. « Il écrivit à Homophrone, l'un des principaux du monaſtere dont Sacerdos avoit la conduite, qu'il ne pouvoit aller à une fête à laquelle il l'avoit invité, & le pria d'exhorter Sacerdos à ne point ſe décourager, mais à tâcher d'adoucir ſon Evêque, afin qu'il eût au moins la ſatisfaction de n'avoir donné aucune occaſion à la haine qu'on lui portoit. Cependant l'action d'Hellade ſcandaliſoit beaucoup de monde, & on ne pouvoit ſouffrir qu'il eût ainſi traité un Prêtre plutôt ſur une calomnie que ſur un jugement légitime. Saint Gregoire ſe crut donc obligé de lui en écrire, & de lui marquer comment ce

Epiſt. 235. Epiſt. 93. Epiſt. 224. & 235. Epiſt. 217. Epiſt. 216. Epiſt. 215. Epiſt. 214. Epiſt. 213. Epiſt. 237. Epiſt. 235. Epiſt. 216.

qu'il avoit fait à Sacerdos étoit reçu dans le monde. Il lui dit que pour lui il veut croire qu'il avoit eu des raisons d'en user ainsi; mais il prie de faire attention combien il étoit fâcheux & à Sacerdos de quitter des emplois qu'il remplissoit depuis tant d'années, & aux Solitaires d'être privés d'un homme qu'ils aimoient si fort. Il ajoute que si Sacerdos lui avoit donné quelque petit mécontentement, ce qu'il ne croyoit pas, il le lui pardonnât ou à cause de la pieté de ce Prêtre, ou à sa consideration. Il écrivit aussi deux
Epist. 235. lettres à Eudoxe, l'une avec beaucoup de douceur, mais avec une
Epist. 224. autorité de pere, à laquelle Eudoxe répondit avec assez de froideur, en témoignant toutefois qu'il avoit agi inconsidérement; l'autre avec plus de severité, l'exhortant à réparer sa faute & à se
Epist. 236. réconcilier avec Sacerdos. Eudoxe répondit à celle-ci avec beaucoup de soumission, & consentit d'aller voir saint Gregoire com-
Epist. 217. me il l'en avoit prié. La réponse de Hellade ne fut pas de même caractere. Quoique en termes fort civils, elle étoit très-facheuse dans le fonds, à cause qu'elle reprochoit diverses choses à Sacerdos, qui portoient à croire ou qu'il étoit fort coupable, ou que l'es-
Epist. 229. prit d'Hellade étoit extrêmement prévenu contre lui. On ne sçait point quelle fut la suite de cette affaire. Mais saint Gregoire continua à parler de Sacerdos avec une estime toute particuliere; &
Epist. 202. lorsqu'il mourut saint Gregoire dit de lui, qu'il s'en étoit allé à Dieu, cédant sans beaucoup de peine à l'envie & aux attaques du démon. Il voulut même aller consoler sa sœur Thecle sur cette mort, mais en ayant été empêché par quelque rencontre, il lui écrivit pour l'exhorter à se préparer à la mort avec autant de con-
Epist. 201. fiance que Sacerdos. Il semble qu'Hellade fit quelque peine à cette sainte veuve, comme si son frere, dont elle étoit heritiere, eût mal administré le bien des pauvres: c'est du moins ce que saint Gregoire donne à entendre, lorsqu'il dit de Thecle qu'elle étoit tourmentée à cause des Saints qui étoient morts. On voit par
Epist. 200. une lettre que ce Saint Evêque lui écrivit au commencement de la connoissance qu'il fit avec elle, combien il prenoit de part à ses interêts: il lui dit qu'elle étoit à lui & lui à elle par une liaison que le Saint-Esprit formoit entre-eux, qu'elle pouvoit s'assurer que personne ne prenoit plus de part que lui à tout ce qui la regardoit; & que pour l'affaire qui lui donnoit du chagrin, & pour laquelle
Epist. 94. elle lui avoit écrit, il la consideroit comme un tems où il falloit témoigner une veritable pieté par la patience. Je ne sçai si c'est de Thecle ou de quelqu'autre dame de pieté que parle saint Gregoire dans sa lettre quatre-vingt-quatorzieme à Castor. Il l'appelle

l'appelle *notre sœur commune*, & dit qu'elle lui étoit d'un grand secours dans ses infirmités, & qu'elle soulageoit les gens de bien.

XXVI. Il faut encore rapporter aux dernieres années de la vie de saint Gregoire, sa lettre à saint Gregoire de Nysse. Il s'y excuse sur ses infirmités de n'avoir pû assister à une fête des Martyrs ; & le loue en même-tems de la generosité avec laquelle il supportoit la mort de sa femme Theosebie. Les lettres à Cledonius, à Eulalius, à Leonce & à Epiphane n'ont rien de remarquable. Il paroît que saint Gregoire les écrivit dans la solitude de Lamis où il passa le Carême de l'an 382. Dans celle à Cesaire, le même apparemment qui étoit préfet de Constantinople en 365. il lui recommande quelques-uns de ses parens qui avoient acheté une terre pour s'y retirer du tumulte du monde, mais dont le vendeur étoit si méchant, qu'ils furent réduits à demander que celui qui la leur avoit vendue, la reprît au prix coutant. La cent sixieme & la cent dixieme sont à la louange d'un Amphiloque laïque : on l'avoit inquieté sur l'assistance qu'il avoit rendue à un criminel, que l'amitié & l'éloignement qu'il avoit du mal lui avoient fait croire innocent : saint Gregoire s'employa pour lui auprès de Cesaire & de Sophrone aussi préfet de Constantinople en 369. disant que la réputation de sagesse & de probité qu'avoit Amphiloque ne permettoit pas de croire qu'il eût jamais fait une lâcheté pour de l'argent. Il y a apparence que la même affaire l'engagea à écrire au sophiste Themistius, qui, quoique Payen, avoit beaucoup de crédit en cour. La cent vingtieme & cent vingt-unieme sont à un jeune homme de condition. Saint Gregoire lui conseille de ne boire du vin qu'avec modération. Dans la cent vingt-troisieme, il prie Ellebichus de donner congé par écrit à un homme nommé Mamante, qu'on avoit fait lecteur à cause de sa probité ; mais dont le pere étoit engagé dans la milice.

Lettre à S. Gregoire de Nysse.

Epist. 95. pag. 846.

Epist. 96. 97. 98. 99 100. 101. 102. 103. 104.

Epist. 105.

Epist. 106. pag. 844.

Epist 110. pag. 851.

Epist. 140. pag. 866.

Epist. 120. 121. pag. 855. 856.

Epist. 123. pag. 857.

XXVII. Il y avoit un autre jeune homme nommé Adelphe, qui témoignoit vouloir se donner tout à Dieu. Saint Gregoire lui offrit son amitié, & même lui promit de l'aller voir pour lui aider à élever un temple magnifique à Dieu dans lui-même. Adelphe en fut ravi & l'invita de venir le voir à Navilles. Saint Gregoire n'ayant pû tenir sa promesse à cause de ses occupations & de ses infirmités, Adelphe s'en plaignit disant qu'il négligeoit son fils. Le saint Evêque lui répondit avec autant de douceur que de politesse, que comme il ne faut pas négliger un fils, aussi il faut croire un pere ; que l'impossibilité seule d'accomplir sa parole, l'avoit empêché de la tenir, & que dès que Dieu lui en auroit

Lettres à Adelphe.

Epist. 128. pag. 859.

Epist. 129. pag. 860.

donné le moyen il courroit vers lui. Il y alla en effet, & eut avec lui de grands entretiens sur son salut. Cependant Adelphe tomba ensuite dans de grands dereglemens : saint Gregoire vivement touché l'en reprit séverement, mais en lui laissant entrevoir la bonté d'un pere qui ne reprend ses enfans que parce qu'il les aime, & par la crainte de tomber dans la condamnation du Grand-Prêtre Heli. Il finit sa lettre en lui disant : » J'aurois pû vous écrire des » choses plus agréables mais non pas utiles, & j'aime mieux vous » causer quelque douleur pour votre bien, que de vous précipiter » dans les plus grands maux par une malheureuse complaisance.

Epist. 130. pag. 860. 861.

Lettres à Allanius, à Victor & à Amphiloque.

Epist. 131. pag. 862.

XXVIII. Il dit à Allanius, qui, après avoir témoigné quelque amour pour le bien, s'étoit appliqué à faire les fonctions de sophiste, que s'il joint à cet emploi l'étude & l'amour de la vertu, il ne veut point l'en détourner ; mais que s'il est tout sophiste & qu'il néglige le reste, il se contente de lui dire qu'après avoir un peu joué & amusé des enfans, il verra un jour qu'il sera encore plus joué lui-même. La lettre au general Victor est de l'an 382. S. Gregoire le prie d'employer ses soins & son crédit pour éteindre dans le Concile dont on parloit (c'étoit le second de Constantinople) le feu de la division qui regnoit dans l'Eglise. Celle au general Modarius, Goth de nation, est sur le même sujet & de la même année. On peut rapporter au même tems la lettre à saint Amphiloque, dans laquelle il lui recommande la cause d'un Diacre nommé Euthalius, qu'on vouloit mettre à la taille.

Epist. 133. an. 382. pag. 862.

Epist. 135. an. 382. pag. 863.

Epist. 159. an. 382. pag. 873.

Lettres à Julien.

Epist. 166. vers l'an 374. pag. 876.

XXIX. Julien commis pour asseoir les tailles à Nazianze, avoit promis à saint Gregoire d'en décharger les Ecclesiastiques & les pauvres de cette ville : mais il survint ensuite un differend entre Julien & Nicobule qui avoit épousé la niéce du Saint. Craignant que Julien n'en prît occasion de changer de volonté, saint Gregoire lui écrivit pour lui déclarer qu'il ne prenoit aucune part dans ce differend, sinon qu'il en étoit fâché, & qu'il le supplioit de tenir sa promesse. Julien la tint en effet, & saint Gregoire le remercia de cette faveur. On voit par une autre lettre que Julien l'avoit prié de le venir aider à dresser le rôle des tailles : saint Gregoire ne le put parce qu'il étoit malade ; mais il le pria de consulter extrêmement sa conscience dans une affaire de cette importance, & de chercher sur-tout des officiers d'intelligence & de probité qui secondassent ses bons desseins.

Epist. 167. pag. 877.

Epist. 168. pag. 877.

Lettre touchant la mort de l'Abbé Leucadius.

XXX. L'abbé Leucadius qui avoit soin d'une communauté de Moines & de Vierges établie en un lieu qu'on nommoit Sannabadan, étant mort, saint Gregoire leur écrivit, non pour pleurer

avec eux la mort d'un Athlete qui forti victorieux de la lice étoit allé recevoir la couronne, mais pour les animer à pratiquer les vertus qu'ils avoient aimées en lui, sa pureté, sa douceur, sa pieté, son application aux choses de Dieu, disant que ce leur étoit un moyen de faire revivre leur abbé dans chacun d'eux. vers l'an 385 Epist. 180. pag. 883.

XXXI. La lettre à Timothée, Prêtre de l'Eglise de Constantinople, est une réponse à celle qu'il avoit reçue de lui depuis sa retraite à Arianze en 382. Comme Timothée joignoit beaucoup de savoir à une grande pieté, saint Gregoire l'exhorte à défendre la foi de la Trinité de tout son pouvoir, mais avec autant de douceur que de generosité, comme il avoit fait lui-même. Il lui demande le secours de ses prieres dans sa maladie; l'assurant que dans sa retraite il ne songe qu'à s'entretenir avec Dieu, à se recueillir en lui-même & à vacquer à la priere. Timothée tomba depuis dans quelque affliction, qu'il ne supporta pas avec assez de courage: saint Gregoire l'en reprit, & l'exhorta à chercher sa consolation dans la lecture des livres saints. Timothée profita de cet avis, & eut honte de son peu de courage. Il le témoigna à saint Gregoire dans sa réponse; mais comme il lui disoit en même-tems qu'il étoit plus aisé d'encourager un athlete que de combattre soi-même, le saint Evêque lui récrivit en le raillant en ami sur cette parole qui ne lui étoit pas trop bien adressée, puisque pendant toute sa vie il n'avoit cessé de combattre. Lettre à Timothée. Epist. 187. an. 382. pag. 887. Epist. 189. pag. 888. Epist. 190. pag. 889.

XXXII. Dans la lettre à Diocles écrite à l'occasion d'un mariage auquel il prenoit interêt, il prescrit les regles de la modestie qui doivent s'observer dans les nôces chrétiennes: » Faisons en-» sorte, dit-il, que Jesus-Christ y assiste; car par-tout où il est la » modestie s'y trouve aussi. Que les bouffons ne s'y mêlent point » avec les Evêques; les éclats de rire avec les prieres; & les chants » profanes des joueurs d'instrumens avec les saintes psalmodies. « La lettre à Candien ou Candidien est, à proprement parler, son éloge. Il étoit gouverneur de Cappadoce sous Julien l'*Apostat* en 363. Quoique payen, il traitoit les Chrétiens avec douceur, ne donnant à la mauvaise volonté de ce prince pour les Chrétiens, que ce qu'il ne pouvoit lui refuser; suivant en tout le reste les regles de l'équité & de la justice. Il paroît que saint Gregoire avoit reçu de sa part une lettre d'amitié. Celle qu'il lui r'écrivit marque combien il l'estimoit, & quel cas il faisoit des services qu'il avoit rendus aux Chrétiens. Il la finit par ces belles paroles: » Je ne vous » souhaite point une augmentation d'honneurs & de dignités, Lettres à Diocles, à Candidien, & à Valentinien. Epist. 193. pag. 890. Epist. 194. an. 363. pag. 893.

» qui ne pourroient pas augmenter votre vertu : je ne vous souhaite
» qu'une chose, mais qui est grande, que vous puissiez un jour être
» avec nous & avec Dieu, être du nombre des persécutés & non
» des persécuteurs ; c'est le moyen de vous procurer un bonheur
» sans fin, car tout le reste passe avec le tems. « Saint Gregoire après avoir quitté Constantinople, s'étoit retiré en un lieu nommé Carbales, qui étoit apparemment une terre dans Arianze même. Il l'aimoit parce qu'il l'avoit cultivé par son travail, & à cause des saints Martyrs qui y reposoient. Mais un de ses parens qu'on appelloit Valentinien, étant venu loger auprès de lui avec des femmes, ce voisinage ne s'accordant point avec la vie que le saint Evêque menoit, il la quitta & écrivit à Valentinien qu'il s'en alloit, puisqu'il le chassoit du paradis par Eve ; mais qu'il auroit mieux fait de l'en chasser par une proscription ou une violence publique, que par le moyen qu'il avoit employé.

Epist. 156. an. 383. pag. 894.

Lettres touchant Bosphore, Evêque de Colonie.

Epist. 225. pag. 912. & Epist. 227. pag. 913.

XXXIII. Saint Gregoire avoit parlé dans sa lettre deux cent vingt cinquieme à Theodon, de Bosphore de Colonie, comme d'un Evêque non seulement respectable par sa vieillesse & son antiquité, mais encore recommandable par la sainteté de sa vie. Il en parle dans sa lettre à Nectaire : mais il s'y plaint d'une affaire qu'on lui avoit suscitée depuis le Concile de Constantinople où il avoit assisté, & dit qu'on ne peut sans crime le soupçonner d'erreur, lui qui avoit donné des preuves de la pureté de sa foi, qui avoit ramené de l'erreur quantité de personnes, & qui étoit le maître de tous ceux de son tems ; enfin qu'il est confus de voir qu'un prélat tel que Bosphore ait besoin de sa recommandation. Il prit Nectaire d'empêcher qu'il ne soit traduit devant les tribunaux séculiers, quoique les juges en fussent Chrétiens, son affaire étant du ressort des juges ecclesiastiques.

Lettres à Homophrone & à S. Amphiloque.

Epist. 237.

XXXIV. Homophrone, l'un des principaux du Monastere dont Sacerdos avoit la conduite, invita saint Gregoire à une fête ou à une assemblée que l'on y faisoit ; mais il s'excusa d'y aller à cause de ses infirmités, témoignant néanmoins la joie qu'il auroit eu de voir cette sainte famille. Sa lettre à saint Amphiloque est remarquable. Après lui avoir donné des témoignages d'estime & de confiance, il ajoute en parlant du sacrifice de nos Autels : » Ne négligez pas, très-saint homme, de prier & d'interce-
» der pour moi, lorsque par votre parole vous ferez descendre le
» Verbe divin, & lorsque par une incision non-sanglante, vous
» couperez le Corps & le Sang du Seigneur, votre voix vous ser-

» vant de couteau. « Voilà ce qui nous a paru de plus intereſſant dans les lettres de ſaint Gregoire. Il y en a pluſieurs (*a*) ſur leſquelles nous n'avons pas cru devoir nous arrêter, parce qu'elles ſont ou de ſimples recommandations, ou des témoignages d'amitié, ou des remercîmens, ou de pures politeſſes : elles ſont en tout au nombre de deux cent quarante-deux.

§. IV.

Des Poëſies de Saint Gregoire.

I. OUTRE le don de l'éloquence, ſaint Gregoire avoit celui de la poëſie, mais il en fit peu d'uſage tandis que ſon devoir l'occupa aux fonctions du ſaint miniſtere. Ce ne fut qu'après avoir abdiqué l'épiſcopat de Conſtantinople en 381. qu'il ſe fit comme une occupation d'écrire en vers, encore ne le fit-il que pour mortifier ſa chair par le travail de cette compoſition, dans laquelle il avoue (*b*) qu'il trouvoit beaucoup de peine. Ses poëmes roulent preſque tous ſur des ſujets aſſez communs ; & quoiqu'ils ne ſoient point ſoutenus par aucune de ces fictions qui chez les profanes faiſoient le poëte, ils n'en ſont ni moins relevés, ni moins agréables : le ſtile en eſt coulant, les expreſſions pompeuſes, les penſées ſublimes, les comparaiſons juſtes & enchaſſées avec art. Il eſt étonnant que dans un âge où l'imagination qui doit dominer dans ces ſortes d'ouvrages, ſembloit devoir être affoiblie dans ſaint Gregoire, il ait pû faire couler d'une veine qu'on auroit cru preſque tarie, des vers ſi pleins de feu & en ſi grand nombre. Saint Jerôme & Suidas lui en attribuent trente mille.

Poëſies de S. Gregoire.

II. Le premier de ſes poëmes, ſuivant nos éditions, eſt celui de ſa vie, & particulierement de ce qu'il avoit fait pendant ſon ſéjour à Conſtantinople. Il l'écrivit en 381. peu après ſa démiſſion, comme on le voit en ce qu'il y dit que Maxime demeuroit (*c*) alors en repos, depuis qu'il avoit été chaſſé d'Alexandrie pour avoir voulu dépoſſeder Pierre qui en étoit Evêque. Ce qui ne peut ſe rapporter qu'à l'an 381. puiſque ſur la fin de cette année ou au commencement de la ſuivante, Maxime appuyé par les Evêques

Premier poëme de S. Gregoire, en 381. pag. 1. tom. 2.

(*a*) *Epiſt.* 109. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 122. 124. 125. 126. 132. 134. 136. 137. 138. 139. 140. 142. 144. 145. 154. 155. 156. 157. 158. 160. 161. 162. 163. 164. 171. 197. 198. 203. 210. 220. 221. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 238. 239. 241. 242.

(*b*) Nazianz. *carm.* 147. *pag.* 248.

(*c*) Ibid. *carm.* 1. *pag.* 16.

du Vicariat d'Italie, troubla de nouveau l'Eglise en voulant se faire rétablir sur le siege de Constantinople. Ce poëme fournit une preuve que saint Gregoire n'étoit plus Evêque de cette ville lorsqu'il le composa, puisqu'il en qualifie les Chrétiens *ceux* (a) *qui avoient été à lui, mais qui étoient alors à d'autres*, c'est-à-dire à Nectaire. Les faux bruits que les ennemis de saint Gregoire faisoient courir contre lui, firent le dessein de ce poëme. Il est en vers iambes, & adressé à tous les Chrétiens de Constantinople, tant Heretiques que Catholiques, disant que les muets & les morts au nombre desquels il se mettoit, n'ont plus d'ennemis. Il le commence par des gémissemens sur la corruption du siecle, dont il dit qu'il y a moins lieu de s'étonner, quand on fait reflexion que les Evêques, qui par le devoir de leurs charges sont employés à rompre aux autres le Pain du Ciel, sont consumés de la faim; que tandis qu'ils donnent aux Fideles les remedes convenables à leurs maux, ils ne s'apperçoivent pas qu'ils sont eux-mémes couverts de plaies; & qu'ils suivent une route toute opposée à celle qu'ils disent aux autres être le chemin le plus court pour arriver au salut. Il dit ensuite que quoiqu'il n'y ait qu'un soleil dans la nature, il ne laisse pas d'y avoir dans le monde deux flambeaux qui l'éclairent: l'ancienne & la nouvelle Rome; l'une située à l'occident, l'autre à l'orient: égales en lustre & en beauté; qu'il y a toutefois entre-elles cette difference que l'ancienne ne s'est jamais écartée de la foi de nos peres, & qu'elle tient unies dans cette foi par un lien pieux toutes les Eglises d'Occident, comme le doit faire celle qui, comme chef de tout le monde Chrétien, est chargée d'en maintenir toute l'œconomie: au lieu que la nouvelle, celle de Constantinople, après avoir été éclairée de la vraie foi, est tombée depuis qu'Arius a commencé à dogmatiser dans les tenebres de l'erreur. Il en excepte l'Eglise dite l'*Anastasie*, » la » seule, dit-il, où l'heresie n'a point pénetré; « c'est pourquoi il l'appelle l'*Arche de Noë*, la seule qui soit échapée du naufrage. Il remarque que les hommes sont tombés dans l'erreur en des manieres differentes: les uns en faisant un dieu du hazard, les autres en fléchissant le genou devant des ouvrages faits de leurs mains; quelques-uns en niant la Providence; plusieurs en attribuant au cours des astres les évenemens de ce monde. Ces erreurs regardoient les Gentils: mais il s'en éleva d'autres chez les Juifs & chez les Chrétiens. Saint Gregoire en fait l'énumeration, qu'il conduit

(a) Nazianz. *carm.* 1. *pag.* 1.

jusqu'aux Apollinaristes. Le reste de son poëme est employé à marquer les efforts que firent les Ariens pour le chasser de son siege, tandis que les Evêques s'assembloient de tout l'Orient, excepté de l'Egypte, pour l'y maintenir; à faire l'éloge de saint Melece d'Antioche, l'un des principaux du Concile de Constantinople; à décrire les assemblées tumultueuses des Evêques, & leurs disputes au sujet de Paulin & de saint Melece. Il prétend non-seulement que l'on n'avoit ordonné deux Evêques à Antioche que pour en avoir un prétexte de rompre le lien d'unité entre les Evêques d'Occident & ceux d'Orient, mais encore que chacun d'eux ne souffloit le feu de la discorde que pour chercher dans la confusion generale son interêt particulier.

Second poëme de S. Gregoire, vers l'an 373. pag.

III. Le poëme suivant intitulé *De son état*, , regarde encore la vie de saint Gregoire; mais il l'écrivit plusieurs années avant le précedent, & au plus tard en 373. puisqu'il y parle de son pere & de sa mere comme vivants encore. Il est en vers hexametres: le Saint, en y faisant connoître qu'elles ont été les dispositions de son cœur dans les actions de sa vie, fait plusieurs reflexions solides & de pieté, capables de porter à la vertu & de donner de l'éloignement du vice, entre-autres que le malin esprit se sert de deux voies pour conduire les hommes à leur perte; en engageant ceux qui ont le cœur mauvais, dans des crimes grossiers & corporels; mais tendant au contraire à ceux qui se sont dévoués à Dieu, des piéges qui pour être plus cachés n'en sont pas moins dangereux. Saint Gregoire donne le plan de sa maniere de vivre, qui est celle d'un veritable Chrétien; & finit son poëme par une priere qu'il adresse à la sainte Trinité, la conjurant de lui faire passer le reste de ses jours sans tache, afin qu'il puisse chanter ses louanges dans l'Eternité.

Troisieme poëme de S. Gregoire sur la virginité, vers l'an 383. pag.

IV. Il composa son troisieme poëme, qui est à la louange de la virginité, dans sa retraite d'Arianze, vers l'an 383. Il est en vers hexametres, & adressé aux personnes chastes de corps & d'esprit. Saint Gregoire n'y omet rien de ce qui peut rendre cette vertu recommandable, jusqu'à tirer avantage de ce que Dieu & les Anges n'ont point de femelles de leurs especes. Il y compare la generation du Fils de Dieu à l'action du feu qui fait sortir de son sein des étincelles de même nature. C'est à ce Fils, par qui toutes choses ont été faites, & qui pour réparer les pertes qu'avoit causées au genre humain la prévarication d'Adam, s'est fait homme lui-même, unissant en lui la divinité avec l'humanité, deux natures en une personne, qu'il attribue l'institution des vierges; ayant

voulu que depuis qu'il étoit né d'une Vierge, la virginité devînt aussi glorieuse que commune; car sous la Loi de Moïse cette vertu ne brilloit que dans très-peu de personnes. Il la met autant au-dessus du mariage, que l'esprit est au-dessus de la chair, le Ciel au-dessus de la terre, l'Eternité au-dessus du tems, Dieu au-dessus de l'homme; & pour rendre sensible ce qu'il dit à ce sujet, il feint un dialogue où la virginité & le mariage disputent ensemble sur la prééminence de leur état. On y dit pour relever le mariage, qu'il est la source de la vie, l'ornement du monde, qu'il s'étend à tout ce que renferme la nature, jusqu'aux plantes & aux cailloux; que du mariage naissent toutes les commodités de la vie, qu'il est la source des sciences & des arts, qu'il rend l'adversité supportable, qu'il donne un frein à la concupiscence; que si le mariage étoit, comme on le dit, un obstacle au salut, Jesus-Christ n'auroit pas ordonné aux personnes mariées de demeurer ensemble, & défendu de rompre le lien d'une union formée par Dieu même; que les Saints sous la loi ont été mariés, de même que dans l'état de nature; que sans le mariage il n'y auroit eu ni Patriarches, ni Docteurs; que toutes les personnes du sexe dont l'Ecriture loue les belles actions, ont été mariées; que quoique Jesus-Christ n'ait point eu de pere selon la nature humaine, il est cependant né d'une femme engagée dans le mariage; enfin que quand même la virginité auroit quelques raisons de s'élever au-dessus du mariage, elles tombent par celle-là seule, que les vierges sont elles-mêmes le fruit du mariage; au lieu que les gens mariés ne le sont point de la virginité: or il est juste que les enfans cedent à ceux de qui ils tiennent la vie. A ce discours la virginité répond que les meres ne l'étant que du corps & non de l'ame qui est créée de Dieu, elles ne doivent pas trouver mauvais si elle leur préfere Dieu comme son veritable Pere, puisque c'est de lui qu'elle a reçu la plus noble partie d'elle-même, c'est-à-dire l'ame; qu'il doit être regardé comme le pere de la virginité, comme l'ayant introduite dans le monde en créant d'abord l'homme sans femme; qu'il faut bien qu'il y ait quelque défaut dans l'acte conjugal, puisque dans l'ancienne Loi il étoit ordonné aux Prêtres actuellement dans le service, de s'en abstenir; & aux femmes nouvellement accouchées, de se purifier avant que d'entrer dans le Temple; que Jesus-Christ en naissant d'une Vierge, avoit fait voir qu'il préferoit la virginité au mariage; que les arts ne sont point des productions du mariage, mais qu'ils sont plutôt une suite du peché d'Adam; que si les Saints & plusieurs grands hommes sont nés du mariage, on n'en peut
rien

rien conclure pour en montrer l'excellence, puiſqu'il en eſt né auſſi des ſcelerats & des impies, comme Julien l'*Apoſtat;* que les peres & meres ne peuvent tirer vanité de la probité de leurs enfans, qui eſt un effet de l'opération du Saint-Eſprit; que la vie des vierges eſt toute celeſte, au lieu que celle des gens mariés les attache à la terre, aux plaiſirs ſenſuels, aux richeſſes & à la moleſſe; que le mariage entraîne avec ſoi une infinité de maux & de chagrins, dont la virginité eſt exemte, ſe plaiſant même dans la pauvreté & dans les pleurs.

Quatrieme poëme de S. Gregoire, ſur la virginité, vers l'an 383, pag. 55.

V. Saint Gregoire traite la même matiere dans le quatrieme poëme, qui paroît être une ſuite du précedent, & ne faire qu'un même ouvrage. C'eſt un tiſſu d'excellens avis pour les vierges, où elles peuvent apprendre à éviter tous les écueils capables de leur faire perdre le mérite de leur état. Le premier & le plus dangereux eſt l'orgueil, vice que Dieu a eu en horreur & qui conſiſte à ſe croire au faîte de la vertu, parce qu'on ſe voit exemt des vices groſſiers. S. Gregoire exhorte donc les vierges à ne pas tirer avantage de ce qu'elles ne croupiſſent pas dans le crime comme beaucoup d'autres; mais à ſe propoſer tellement Dieu, & ſa loi pour modele de leurs actions, qu'elles ne les quittent jamais de vûe, travaillent continuellement à devenir parfaites juſqu'à ce qu'elles le ſoient en effet, de peur que regardant derriere après avoir quitté le monde, elles ne ſoient changées en ſtatues de ſel: c'eſt un (*a*) mal de s'arrêter dans le chemin de la vertu. Il veut (*b*) qu'elles banniſſent toute crainte immoderée fondée ſur la fragilité de la chair, comme ſi elles ne pouvoient la dompter par aucun moyen, d'autant que cette crainte ne vient pas de Dieu; qu'elles paſſent leur vie dans les travaux, dans les prieres, dans les gémiſſemens, dans les larmes; qu'elles ſoient vierges des (*c*) yeux, de la langue & des oreilles; qu'elles vivent dans le ſilence & la modeſtie, laiſſant aux femmes (*d*) mondaines les ornemens empruntés & précieux; qu'elles

(*a*) ——— *Ad cætera magno,*
Tende gradu ſemper ſcandens, ſpectanſque priora.
Stare loco mala res. Pag. 56.

(*b*) *Nec tibi ſit nimio carnis natura pavori,*
Tamquam illam nequeas ulla ratione domare.
Non etenim timor hîc divina manat ab arce. Ibidem.

(*c*) *Virgo ſis oculis, ſis ore atque auribus ipſis*
Virgo. Nam tribus his facilè eſt decedere recto. Ibid.

(*d*) *Ornentur gemmis aliæ, decorentur & auro,*
Quod fulgore ſuo colluſtrat corporis artus.
Hæc, inquam, his placeant, quarum depicta colore
Multiplici eſt facies, mortalique arte manuque
Condita, cæleſtique ab imagine turpis imago
Diſſita, calcatum prodens ſine voce pudorem. Ibid.

n'ayent point de demeure commune avec les hommes; le démon se servant souvent du prétexte de l'amitié pour allumer dans les cœurs les plus purs un feu criminel. Il dit que les lions respecterent la virginité dans Daniel & dans sainte Thecle, que l'intention (*a*) que l'on doit avoir en embrassant cet état n'est pas d'éviter le mariage, qui est établi de Dieu pour la propagation du genre humain, mais de fuir le vice & de pratiquer la vertu avec plus de facilité; que les (*b*) moindres pechés sont à éviter, pour s'empêcher de tomber dans de plus considerables; qu'une vierge pour se préserver de la corruption, doit être sobre (*c*) dans le boire & dans le manger, la mortification du corps étant la plus sûre garde de la chasteté; que s'il est honteux à une vierge de boire du vin, il l'est encore plus (*d*) de se mettre en colere; que les éclats de rire ne conviennent qu'aux femmes perdues, le ris dans une vierge devant être accompagné de modestie & de pudeur; qu'elle doit laisser aux savans le soin de confondre les heretiques, & ne parler que rarement de la grandeur du Très-Haut & des matieres (*e*) de religion; qu'il lui suffit de connoître un Dieu en trois Personnes; que sa plus commune (*f*) occupation doit être de manier le tour & la laine & de tourner le fuseau, de lire les livres saints, & de chanter des cantiques spirituels d'une voix douce & moderée, où le cœur ait plus de part que les levres; qu'elle ne doit ni fréquenter les gens mariés, ni les festins, ni rendre des visites, ni avoir de vastes appartemens, ni même recevoir dans sa petite maison toute sorte d'hôtes, mais ceux-là seulement qu'elle saura être recommandables par leur vertu; qu'après Dieu

---

(*a*) *Nascitur ex virtute malum cum dæmonis astu*
Non tam etenim ut dulces thalamos nexumque jugalem [*auget*,
Quo genus humanum Deus immortalis ad-
Effugiam, quam ut criminibus mentique medelam
Quæram, virgineæ vitæ delector amore. Ibid. *pag. 60.*

(*b*) *Nec verò in vitiis quidquam parvique levisque*
Ponderis esse putes: qui parvis obvius ibit,
Is numquam præceps scelera in graviora feretur.

(*c*) *Venter claustra ferens vitii contagia forsan*
Evitare queat: sed si laxentur habenæ
Januaque huic omnis pateat, metus imminet ingens. Ibid.

(*d*) *Vinum virginibus probrum est obscænius ira:*
Turpius ira malum graviusque in virgine crimen
Quam furor in reliquis. Ibid.

(*e*) *Fœmina pauca loqui de summo numine debet:*
Hactenus ut triadis natura intelligat unum
In tribus. Pag. 60.

(*f*) *In manibus tibi sint radii, sit candida lana,*
Inque super tibi sint divina oracula curæ,
Cœlestisque etiam sapientia, cantica sancta.
Et tenuis vocis prudens sonus atque susurrum
Tam leve ut admotas haud quaquam verberet aures.
Quod minus in labris habeat quam pectore fixum.

elle (*a*) révérera son Evêque, qui est le Vicaire de Jesus-Christ sur la terre, qu'elle se conduira en tout par ses lumieres. Saint Gregoire préfere le mariage à une virginité douteuse, persuadé que le cœur d'une vierge ne peut-être partagé sans crime; & veut que celles qui se sentent trop foibles pour vivre dans le célibat se marient. » Si toutefois, ajoute-t-il, elles ont assez de forces pour » faire à Dieu un sacrifice de leur virginité, qu'elles sachent que » cette démarche est un vœu, qu'elles ne peuvent enfreindre sans » sacrilege, & sans un danger évident de périr éternellement; » puisqu'elles feroient un vol à Dieu beaucoup plus criminel que » celui d'Ananie & d'Acha, qui furent punis d'une maniere qui » fait trembler. « S'adressant ensuite aux peres & meres, il les conjure de ne pas forcer leurs enfans ni à se marier, s'ils ont dessein de se consacrer au Seigneur, ni à embrasser la virginité, s'ils ne s'y sentent pas porter : mais d'éprouver ceux qui auroient envie de ce dernier parti, avant que de leur permettre de s'y engager; non pas toutefois en employant pour les faire pencher du côté du mariage, les jeux & les danses, qui doivent être interdites des maisons où il y a des jeunes enfans. Il attribue à la vie dissolue des dieux du Paganisme le peu de cas que les Payens ont fait de la virginité; & dit qu'il ne faut pas s'étonner si Jesus-Christ en a donné de l'amour aux hommes, ayant banni de leur cœur (*b*) par sa présence l'amour profane & terrestre, comme il arrêta le sang de l'hémorroïsse. Pour marquer combien il estimoit la virginité, il finit son poëme en disant qu'une vierge doit être parmi les femmes ce qu'est la perle entre les pierres précieuses, l'étoile du jour dans le firmament, l'olivier parmi les arbres, & le lys entre les fleurs.

VI. Le cinquieme poëme est un fruit de sa retraite à Arianze vers l'an 383. Il est en vers élegiaques, & a pour titre : *Des calamités de son ame*. On y voit de quelle maniere il vivoit dans sa solitude : » Je vis, dit-il, parmi les rochers & avec les bêtes farou- » ches; ma demeure est une caverne où je passe ma vie tout seul. » Je n'ai qu'un seul habit, & n'ai ni souliers ni feu; je ne vis que » de l'esperance; je suis le rebut & l'opprobre des hommes; je ne

Cinquieme poeme de S. Gregoire.

(*a*) *Inprimis venerare Deum, tum deinde sacratum*
Pontificem, in terris fungentem munere Christi :
Quo duce certa teris fluxæ vestigia vitæ. Ibid.

(*b*) *Quid mirum in medio si fixus corpore Christus,*
Humanos omnes pellat violentus amores
Sanguineum ægrotæ solo velut ante repressit
Profluvium tactu. Ibid.

» couche que sur la paille ; je me couvre d'un sac ; mon plancher » est tout trempé des larmes que j'y répans continuellement. « On y voit encore plusieurs autres circonstances de sa vie, que nous avons rapportées ailleurs. La description qu'il y fait de la guerre intestine entre l'esprit & le corps est fort juste ; & comme cette guerre a pris son origine dans le peché d'Adam, saint Gregoire pleure amerement cette transgression, & prie Dieu de détruire en lui cette révolte continuelle, en assujettissant la chair à l'esprit. Il faisoit de son côté tout ce qu'il croyoit necessaire pour la dompter, mortifiant ses membres en fuyant les plaisirs. Il raconte comment il avoit pris la résolution de garder la virginité ; & demande à Dieu la grace de la perséverance.

Sixieme poëme de S. Gregoire, vers l'an 382. ou 383.

VII. Ce fut encore dans sa retraite & vers le même tems qu'il fit son sixieme poëme, qui est une lamentation continuelle sur les afflictions dont il étoit accablé. Outre ses infirmités habituelles, il avoit le chagrin de voir l'Eglise de Nazianze ravagée par les Apollinaristes ; & tout le peuple de cette ville le pressoit de venir y prendre la défense de la foi. Il ceda à leurs instances, & fit à cette occasion le poëme dans lequel il demande à Dieu son secours avec une profonde humilité. Il s'y compare à Job pour la violence de ses maux, dont il attribue la cause à ses pechés seuls, en particulier à son orgueil, ne craignant point de le confesser publiquement : » parce que, dit-il, c'est cacher ses crimes, que de » ne les déclarer qu'à voix basse.

Septieme poëme de S. Gregoire, vers l'an 382. ou 383.

VIII. Nous rapportons au même tems son septieme poëme, puisqu'il s'y donne pour un homme à qui l'âge avoit acquis de l'experience. Après y avoir déploré l'aveuglement des hommes, & la vanité des choses d'ici-bas, il exhorte les jeunes gens à renoncer aux richesses, aux honneurs, & à ne faire aucun fonds sur la force ou la beauté de leurs corps, d'autant que tous ces biens exterieurs ne nous suivent que jusqu'au tombeau, où se précipitent pêle-mêle le roi & le pauvre, le savant comme celui qui ne l'est pas.

Huitieme poëme de S. Gregoire, après l'an 381.

IX. Le huitieme est une complainte sur les maux qu'il avoit soufferts & qu'il souffroit encore. Il en prend à témoin sa patrie, & les differens endroits où il avoit été Evêque. Ce qui fait voir qu'il le composa après sa sortie de Constantinople en 381. Il demande à la Sagesse éternelle pourquoi les impies sont exemts des chagrins & des peines de la vie, tandis que les gens de probité en sont accablés ; & répond lui-même que sans doute Dieu n'en use ainsi que pour les éprouver & purifier leur vertu par le feu des

tribulations : mais comme il se sentoit inferieur à ses maux, il conjure le Seigneur de les terminer en mettant fin à sa vie.

X. Il traite le même sujet dans le neuvieme poëme, qu'il écrivit étant éloigné de sa patrie, & en un lieu où il ne sçavoit qui lui fermeroit les yeux, ni s'il se trouveroit quelqu'un qui lui donnât la sépulture. C'étoit apparemment dans la solitude de Lamis où il passa tout le Carême de l'an 382. Il dit que la seule pensée, qu'il lui falloit paroître devant le tribunal de Dieu, le faisoit secher de frayeur & fondre en larmes.

Neuvieme poëme de S. Gregoire, vers l'an 382.

XI. Dans le dixieme il décrit un songe qu'il avoit eu sur l'Anastasie, celle des Eglises de Constantinople qu'il avoit le plus aimée. Il lui avoit semblé être au milieu de cette nouvelle Bethléem, comme il l'appelle à cause de sa petitesse, environné des ministres de l'Autel, & d'une grande foule de peuple qui écoutoit avec avidité les paroles du salut qui sortoient de sa bouche. Il y parle aussi des autres Eglises de cette ville, qui toutes étoient d'une grande magnificence, entre-autres celle des Apôtres qui se faisoit remarquer par ses quatre collateraux en forme de croix. Quoique chagrin de voir ces Eglises entre les mains d'un autre, il témoigna que celle qu'il regrettoit le plus étoit l'Anastasie, dont il dit avoir pleuré la perte plus amerement qu'un berger ne pleure celle de son troupeau. Il marque que les femmes & les vierges y étoient en haut dans des tribunes. Cette piece fut, comme on le voit, écrite depuis sa sortie de Constantinople.

Dixieme poëme de S. Gregoire, après l'an 381.

XII. Le suivant qui est en vers élegiaques, est aussi postérieur à l'abdication qu'il fit de l'épiscopat de cette ville. Il y tourne en ridicule la plûpart des Evêques de son tems, qui, peu inquiets de vivre conformément à leur état & à leur dignité, cédoient au tems par interêt. Il se plaint qu'il y en avoit qui dans leurs discours ne cherchoient qu'à plaire à leurs auditeurs & à flatter leurs oreilles, sans se mettre en peine de les édifier. Il les compare à des baladins & à des danseurs de corde ; & leurs synodes à des assemblées de gruës & d'oies.

Onzieme poëme de S. Gregoire, après l'an 381.

XIII. Le douzieme poëme est sur la même matiere que le précedent, mais les vers y sont hexametres. Il y gémit sur l'état déplorable où la division entre les Evêques avoit réduit l'Eglise. Il les traite de comédiens & d'hypocrites ; & se plaint du peu d'égard que l'on avoit à la probité & à la bonne vie dans le choix qu'on en faisoit ; & de ce que la chaire épiscopale, qui ne devoit être le siege que de la science & de la vertu, étoit devenue celle du vice & de l'ignorance. Il souhaite que ceux qui mettent tout en œuvre

Douzieme poëme de S. Gregoire, après l'an 381.

pour y parvenir, brigues, fourberies, violences, soient punis comme ceux de Géte; & déplore la division qu'entretenoient les Evêques entre les Eglises d'Orient & d'Occident, couvrant du prétexte de la religion leur avidité pour les honneurs & les richesses, » deux choses, dit-il, qui n'ont pas été peu nuisibles à l'Eglise. « Pour lui il se félicite de se voir éloigné de ces indignes pasteurs, & de se trouver dans son exil comme dans l'arche de Noé, d'où il contemple en sûreté les écueils de ce monde & l'embrasement de Sodome.

Treizieme poëme de S. Gregoire, l'an 381.

XIV. C'est aussi de sa retraite qu'il adressa son treizieme poëme aux Evêques assemblés en Concile à Constantinople en 381. Il dit que c'est l'envie qui l'a chassé du siege de cette ville, & témoigne son chagrin d'y voir un autre Evêque recueillir ce qu'il y avoit semé avec tant de peine.

Quatorzieme & quinzieme poëmes de S. Gregoire, après l'an 381.

XV. Il écrivit les quatorze & quinzieme poëmes sur la fin de sa vie. Il fait dans celui-la une peinture fort naturelle des foiblesses de l'homme qu'il conduit d'âge en âge depuis sa naissance jusqu'au tombeau; & dit que depuis le peché d'Adam, l'homme ne goûte aucun plaisir qui ne soit mêlé d'amertume. Il parle de l'origine de l'ame, sans décider si elle nous vient de nos parens, ou si elle est créée de Dieu. Dans celui-ci il fait voir que de tous les animaux l'homme est le plus à plaindre; puisque les animaux se trouvent en naissant dans la perfection de leur nature, qu'ils vivent sans inquiétude, sans crainte de la mort: au lieu que l'homme pendant son enfance ne peut pourvoir à ses besoins, & que ce n'est qu'avec l'âge qu'il se fortifie, & qu'il acquiert l'usage de sa raison. Il passe des foiblesses du corps à celles de l'esprit; & montre par un agréable mélange de la fable & de l'histoire, jusques à quel point va la folie des hommes, qui ne craignent point d'appelier heros ceux que la mort n'a pas plus épargnés que le dernier des mortels, & dont la vie n'a pas été exemte d'extravagance.

Seizieme & dix-septieme poëmes de S. Gregoire, après l'an 381.

XVI. Dans les deux poëmes suivans il traite du bonheur de l'homme, & dit qu'il consiste à porter sa croix & à suivre Jesus-Christ; que ceux-la sont heureux qui vivans dans la solitude, ne s'occupent que de l'éternité. Il met aussi au nombre des heureux ceux qui servent Dieu en commun; ceux qui ont tout abandonné pour suivre Jesus-Christ; les vierges; ceux qui usent sobrement du mariage; les pasteurs qui conduisent leur troupeau selon Dieu; les brebis qui écoutent leur voix avec docilité. De tous les genres de vie, il estime que la vie monastique & le célibat sont les plus parfaits. Il fait consister toute la vie spirituelle dans le travail, dans

les veilles, dans la mortification de la chair & des passions, dans la crainte du jour du Jugement.

XVII. Dans le dix-huitieme poëme intitulé *Serment*, saint Gregoire s'engage par vœu & par serment, à l'exemple du Roi prophete, de garder la Loi de Dieu, ajoutant que s'il peut s'en acquitter, il s'en avouera redevable à la grace de Jesus-Christ. Dans le dix-neuvieme, qui est contre la chair, qu'il regarde comme l'ennemi du salut, il apostrophe la sienne, & la conjure de s'appliquer les franges de la robe du Sauveur, afin de faire tarir la source de ses pechés. Il la menace de l'accabler si elle refuse ce remede, & prie Dieu de lui changer le cœur comme il avoit changé celui des Ninivites & des Publicains. Il fait voir dans le vingtieme comment le démon, après nous avoir engagé dans de petites fautes, nous porte aux derniers excès; & pour fermer l'entrée de son cœur à ce malin esprit, il le somme de se donner tout entier à Dieu dont il est le temple dans le tems, & auquel il doit être uni dans l'éternité. Le vingt-unieme est adressé à son ame, pour la fortifier contre les brigues des Evêques. Dans le vingt-deuxieme il menace le démon du signe de la Croix, s'il ne se retire. Il y qualifie les Anges pures lumieres, & les prie de venir recevoir son ame lorsqu'elle se séparera de son corps. On voit par le vingt-troisieme, qu'il ne respiroit qu'après cette séparation.

18. 19. 20. 21. 22. 23. poëmes de S. Gregoire. Pag. 92. Pag. 93. Pag. 94. Pag. 95.

XVIII. Le vingt-quatrieme poëme est une reflexion sur la briéveté de la vie. Saint Gregoire dit que rien n'y est si solide que la pieté. Les vingt-cinq, vingt-six & vingt-septieme traitent des foiblesses de la nature humaine & des miseres de la vie. Le Saint y dit qu'il ne sait ce qu'il doit souhaiter le plus, ou une longue vie, ou une prompte mort. Mais dans le poëme vingt-huitieme il se déclare pour ce dernier parti, disant que la vie n'a été pour lui qu'une chaîne de douleurs & d'afflictions. C'est pourquoi dans les deux suivans, se croyant près de sa fin, il demande à Dieu de le délivrer de ses maux en le retirant de ce monde. Le trentieme est en forme d'épitaphe, où il fait en douze vers hexametres l'abregé de sa vie. Il témoigne dans le trente-unieme une vive appréhension que les maux qu'il souffroit ne fussent un prélude de ceux qu'il auroit à souffrir après sa mort. Dans le trente-troisieme, il conjure le démon de s'éloigner de lui, & de ne le point troubler dans ses travaux.

24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. poëmes de S. Gregoire. Pag. 96. Pag. 97. Pag. 98.

XIX. Il exhorte dans le trente-quatrieme à la fréquente lecture des livres saints, parce que c'est-là que l'on puise l'esprit de pénitence, le dégoût des choses de la terre & le desir des biens éter-

Trente-quatrieme poëme de S. Gregoire, pag. 98.

nels, Dieu donnant au lecteur comme pour le dédommager de sa peine, l'intelligence des sens cachés. Dans la crainte que les Fidéles ne prissent pour canoniques quelques livres apocryphes, il donne le catalogue de ceux qui étoient alors reçus incontestablement comme divins; & fait trois classes de ceux de l'ancien Testament, qu'il dit être en pareil nombre que les lettres hebraïques, c'est-à-dire vingt-deux. Dans la premiere classe il met les historiques, qui, selon lui, sont au nombre de douze: la Genese, l'Exode, le Levitique, les Nombres, le Deuteronome, Josué, les Juges, Ruth, les quatre livres des Rois qu'il met en deux, les deux des Paralipomenes dont il ne fait qu'un livre, de même que de ceux d'Esdras, suivant la division des anciens Hebreux, que saint Jerôme a conservée dans sa traduction. La seconde classe contient les livres poetiques, au nombre de cinq: Job, les Pseaumes de David, l'Ecclesiaste, le Cantique & les Proverbes. Il renferme dans la troisieme cinq livres prophétiques, dont le premier contient les douze petits Prophétes, le second la prophétie d'Isaïe, le troisieme celle de Jeremie, le quatrieme celle d'Ezechiel, le cinquieme celle de Daniel. Il ne fait aucune mention de ceux que nous appellons Deutero-canoniques; mais il dit en general qu'on doit rejeter comme douteux ceux qu'il ne nomme pas. Pour ce qui est du nouveau Testament, il reconnoît pour sacrés les mêmes que l'Eglise nous propose aujourd'hui comme tels, excepté l'Apocalypse dont il ne parle point. Il remarque que saint Matthieu a écrit pour les Hebreux, saint Marc pour les Latins, saint Luc pour les Grecs; mais que saint Jean, qui a pénetré dans les secrets de Dieu les plus cachés, a écrit pour toutes les nations.

35. 36. 37. & 38. poëmes de S. Gregoire, pag. 99.

XX. Les quatre poëmes suivans renferment une description des playes d'Egypte; un détail des préceptes du Décalogue; les noms des douze Patriarches fils de Jacob; ceux des douze Apôtres.

Trente-neuvieme poëme de S. Gregoire, pag. 100.

XXI. Dans le trente-neuvieme, qui a pour titre *Genealogie de Jesus-Christ*, saint Gregoire, pour concilier saint Matthieu & saint Luc, dit que Jesus-Christ étant sorti de la race royale & de la sacerdotale, le Saint-Esprit a inspiré à ces deux Evangelistes d'en faire la double genealogie, l'une par Salomon, l'autre par Nathan, tous deux fils de David; & pour expliquer comment Jesus-Christ peut être descendu de deux freres, & lever en même-tems la contradiction apparente de ces deux genealogies à l'égard de Joseph époux de Marie, à qui l'une donne pour pere Heli; l'autre Jacob; saint Gregoire a recours à un certain Mathan, dont il fait

fait un descendant de Salomon. Ce Mathan, selon lui, ayant épousé une nommée Esthan, en eut un fils nommé Jacob. Esthan demeurée veuve, épousa en secondes nôces Melchi, de la race de Nathan, dont elle eut un fils qui fut nommé Heli. Celui-ci étant mort sans enfans, Jacob son frere uterin fut obligé, selon la Loi de Moïse, d'épouser sa veuve, ce qu'il fit, & eut de son mariage avec elle Joseph, fils d'Heli suivant la Loi, quoique Jacob en fût le vrai pere. Joseph étoit donc de la race royale & descendu de David. Marie son épouse étoit de la sacerdotale, comme on le voit en ce que l'Ange Gabriel l'appelle cousine de sainte Elisabeth, épouse du Prêtre Zacharie. S. Gregoire dit que c'est sans fondement qu'on avance que ces deux races ne pouvoient, suivant la Loi, s'unir par les liens du mariage, puisque Naasson de la tribu de Juda, épousa une fille de la tribu de Levi. A quoi il ajoute que pendant la captivité tout fut confondu, & que la distinction des tribus ne subsista plus. Il finit ce poëme en rapportant tout au long ces deux genealogies telles qu'elles sont dans les Evangiles de saint Matthieu & de saint Luc, sans que la confusion de tant de noms differens rende son vers plus embarrassé & moins harmonieux.

XXII. Le quarante & le quarante-unieme sont une espece d'abregé de l'Evangile selon saint Matthieu. Dans l'un saint Gregoire rapporte les miracles de Jesus-Christ au nombre de trente; dans l'autre ses paraboles au nombre de seize. Les quarante-deux & quarante-troisieme contiennent un récit des miracles rapportés par saint Jean & par saint Luc. Saint Gregoire dit du premier, que s'étant attaché à faire connoître aux hommes les secrets de la Divinité, il avoit passé légerement sur les miracles du Sauveur, dont il n'en rapporte que dix. Il en compte quatorze dans saint Luc, qu'il dit avoir écrit son Evangile sous les auspices de saint Paul. On trouve dans le quarante-quatrieme, qui est en vers iambes, les paraboles de Jesus-Christ marquées par saint Luc, au nombre de dix-neuf; dans le suivant, ses miracles rapportés par saint Marc, au nombre de dix-huit; & dans le quarante-sixieme, les paraboles que nous lisons dans les quatre Evangelistes. Il prie Dieu de le rendre digne de jouir de ce qu'elles promettent aux élûs, & de lui faire éviter les peines dont elles menacent les pécheurs.

40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. poëmes de S. Gregoire, pag. 101. 102.

Pag. 103.

Pag. 104.

XXIII. Le poëme quarante-septieme adressé à des Moines, est à la louange de la vie cœnobitique, que saint Gregoire dit être l'état le plus parfait pour les deux sexes, pourvû que séparés d'ha-

Quarante-septieme poëme de S. Gregoire, pag. 105.

bitation il se trouve entre l'un & l'autre un grand cahos, sans quoi ce genre de vie seroit très-dangereux. Le genre de vie des hermites ne laisse pas de lui paroître louable ; mais il le juge beaucoup plus rempli d'écueils que l'autre.

Quarante-huitieme poëme de S. Gregoire en faveur des Moines, vers l'an 372. pag. 106.

XXIV. Voici quelle fut l'occasion du poëme quarante-huitieme. Saint Gregoire avoit recommandé à un de ses anciens amis, nommé Hellenius, commis à l'assiette des tailles de Nazianze, dix personnes qui paroissent avoir été solitaires. Hellenius lui promit d'en avoir soin, mais en même-tems il lui demanda quelque piece de sa façon : c'étoit vers l'an 372. Saint Gregoire lui envoya le lendemain ce poëme, où après avoir dit que depuis qu'il est chargé du doux fardeau de la Croix, ses discours n'ont plus rien de complaisant ni de flatteur, & qu'il ne fait plus que donner des conseils utiles à ceux qui veulent les écouter ; il l'exhorte à penser dans l'exercice de son emploi qu'il sera jugé comme il aura jugé les autres, & à ne pas rendre plus pesant à ses freres le joug & la servitude où le peché & non la nature les avoit réduits. Il lui recommande son peuple, particulierement les Ecclesiastiques, les Solitaires & les Vierges. Il dit, en parlant des solitaires : » Ce sont » des gens qui ne prennent presque aucune part aux choses de la » terre ; toute leur occupation est de chanter jour & nuit les louan- » ges de Dieu ; ils ne possedent rien de ces biens fragiles dont le » Prince du monde se sert pour se jouer des hommes, en les don- » nant tantôt aux uns, tantôt aux autres. L'esperance des biens qu'on » possede sans crainte de les perdre, leur tient lieu de toutes les » richesses de la terre ; ils ont renoncé au mariage, & au desir d'avoir » des enfans qui fassent leur soutien & la consolation de leur vieil- » lesse ; détachés de la chair & du sang ils ne connoissent plus ni leurs » parens, ni leurs amis ; on ne les voit point dans les villes recher- » cher les magistratures, pour paroitre avec faste au milieu de leurs » citoyens ; les grandeurs humaines ne les touchent non plus que » ces plaisirs que l'on ressent quelquefois en dormant, & qui se » dissipent aussitôt qu'ils naissent ; Dieu seul est le terme où ten- » dent tous leurs desirs, & ils s'y tiennent inséparablement atta- » chés comme à la pierre ferme & solide. Ils menent une vie ca- » chée en Jesus-Christ pour meriter d'être un jour élevés à la lu- » miere de la gloire, & de contempler avec les Anges non plus » au travers des ombres & des figures, mais clairement & à dé- » couvert la splendeur & la majesté de la Trinité sainte, qui se ma- » nifestera alors aux ames dont les yeux seront bien purifiés. C'est » tout ce qu'esperent ces hommes qui menent une vie toute celeste

» dans l'obscurité & dans la poussiere. Plusieurs d'entre-eux qui » ont abandonné les maisons se retirent dans des antres & des ca- » vernes desertes, évitent la vûe & la compagnie des hommes, » & ne recherchent que la tranquillité amie de la sagesse. Quel- » ques-uns se chargent de chaînes pour mortifier leur corps & » affoiblir leurs passions ; d'autres s'enferment dans de petites cel- » lules, où comme des bêtes farouches ils ne voient jamais au- » cun homme. Il y en a qui passent vingt jours entiers sans manger » du tout, & qui souvent dans le reste du tems n'usent pas même » de poisson ; & notre Eglise de Nazianze a produit un homme » d'une abstinence si extraordinaire. Il y en a qui se sont condam- » nés à un si rigoureux silence, qu'ils ne chantent même qu'en es- » prit les louanges de Dieu. Il y en a qui passent les années entie- » res à prier Dieu dans les Eglises, & ce qui est presque incroya- » ble, sans même fermer les yeux pour dormir, demeurant ainsi » en la présence de Jesus-Christ comme des pierres vivantes & » animées. Toute la nourriture d'un de ces solitaires étoit une » portion qu'un corbeau lui donnoit de la sienne. Un autre se » transporta sur la montagne sainte d'où Jesus-Christ monta au » Ciel : là, dans un entier silence & une parfaite tranquillité d'es- » prit, il se tenoit immobile au milieu de l'incommodité des nei- » ges & de l'impétuosité des vents ; diverses personnes de pieté le » presserent inutilement d'adoucir la rigueur de cette pénitence. » Fermement attaché à Jesus-Christ & appliqué à contempler le » bonheur de l'autre vie, il demeura inflexible à toutes leurs in- » stances, parce qu'il ne se mettoit pas en peine de cette vie mor- » telle, jusques à ce qu'enfin on l'emporta à demi-mort dans une » cellule qu'on lui avoit bâtie. « Saint Gregoire ajoute qu'il y avoit même des solitaires, dont toutefois il desapprouve la conduite, qui poussoient leur zele jusqu'à se faire mourir eux-mêmes, les uns par le fer, les autres par la corde, plusieurs en se précipitant des rochers, se flattant d'acquerir par là le mérite du martyre, voulant se délivrer eux-mêmes des dangers de cette vie : ce qu'il prie Jesus-Christ de pardonner à leur ignorance. Il remarque qu'il y avoit dans les monasteres divers métiers : il appelle ces lieux l'heritage de Jesus-Christ ; & ceux qui les habitoient, les fruits de sa mort, le soutien de la foi, la gloire des fidéles & la base de l'univers. Les solitaires dont il fait l'éloge étoient de condition, & avoient abandonné de grands biens pour suivre J. C. Leurs noms étoient Cledonius, Cartere, Nicodeme, Astere avec deux de ses freres, Philadelphe, Rhegin, Leonce & Heliodore.

Saint Gregoire fait après cela l'éloge des vierges qu'il distingue en plusieurs classes : les unes vivoient en communauté ; d'autres servoient de bâtons de vieillesse à leurs peres & meres ; il y en avoit qui demeuroient avec leurs freres, liés comme elles par le vœu de chasteté. Le Saint en avoit lui-même un petit nombre sous sa direction, » qui étoient, dit-il, d'un courage & d'une vertu » au-dessus de leur force, ne se couvrant que de sacs ; & si assidues » à la priere, que leurs genoux s'en étoient endurcis.

Quarante-neuvieme poëme de S. Gregoire, en 374. ou 375. pag. 111.

XXV. La commission d'asseoir les tailles à Nazianze fut donnée en 374. ou 375. à un nommé Julien, qui étoit aussi ami de saint Gregoire depuis long-tems, & avec qui il avoit fait ses études. Ce fut à cet ami que le saint Evêque adressa son poëme quarante-neuvieme, pour le prier d'exemter les pauvres lépreux, & son bien propre parce qu'il l'avoit donné tout entier aux pauvres pour suivre la Croix de Jesus-Christ ; & il lui promet que contribuant au soulagement de ces malheureux en les ménageant dans son registre, c'est-à-dire, en les exemtant des tailles, il meriteroit de voir son nom écrit dans le livre de vie.

Cinquante & cinquante-unieme poëmes de saint Gregoire, vers l'an 383. pag. 112.

XXVI. Le poëme cinquantieme a rapport aux études de Nicobule, fils de Gorgonie sœur de saint Gregoire : ainsi on peut le mettre vers l'an 383. Il est sous le nom de ce jeune homme, mais en effet de saint Gregoire son oncle, qui le composa pour lui faire obtenir de son pere & de sa mere la permission d'aller hors de son pays pour apprendre l'éloquence. Nicobule y dit à son pere qu'il ne lui demande ni des biens, ni des honneurs, ni une femme de grande naissance, qu'il appelle un poids honorable ; que la seule chose qu'il desire est de se rendre sçavant, & qu'à cet effet il lui est necessaire d'étudier la rethorique, l'histoire, la grammaire, la logique, la physique & la morale, & ensuite la théologie. Il dit de la morale, qu'elle donne (*a*) la forme à l'honnête homme, comme le pannier au fromage mou qu'il renferme. Il ajoute que la jeunesse est le tems propre pour se perfectionner dans toutes ces sciences ; c'est pourquoi il conjure son pere de ne pas la lui laisser passer dans l'oisiveté. Il compare les (*b*) riches ignorans à des sin-

(*a*) *Pulchra etiam per quæ mores effingere norunt,*
Docti homines tanquam caseum quem sumere textis,
Conspicimus speciem calathi. Carm. 50. *pag.* 113.

(*b*) *Quæ tibi dic, quæso, genitor persancte, voluptas*
Hæc erit, humanâ sub imagine si tibi turpis
Simia sit, collo innexum quæ funibus aurum
Gestet . . . .
Quid prodest asinis auri gestare talenta?
Talis enim est quisquis verarum cum sit inanis
Prorsus opum, externis tantùm fluxisque superbit. Ibid. *pag.* 115.

ges couverts de chaînes d'or, & à des ânes chargés d'argent. Il finit en priant sa mere de se joindre à son pere pour favoriser ses desirs, disant qu'ils pouvoient par cela seul se rendre les auteurs de son ame, comme ils l'étoient de son corps. Nicobule répondit au poëme qu'il croyoit être de son fils, par un autre poëme qui est le cinquante-unieme parmi ceux de saint Gregoire, & qu'on peut raisonnablement attribuer à Nicobule lui-même, puisqu'il étoit poëte, comme on le voit par le poëme précedent, où son fils lui attribue une grande facilité de faire des vers. Il reprend quelques expressions dans les vers de son fils, comme trop peu respectueuses; mais il lui accorde la permission d'aller où bon lui sembleroit, sous la conduite de Dieu, ou à Athenes, ou à Beryte, ou à Alexandrie, dans la confiance qu'étant sage comme il étoit, & se formant sur des personnes telles qu'étoit saint Gregoire, il se rendroit parfait en toutes choses. Il lui donne néanmoins plusieurs avis importans pour sa conduite; & après lui avoir fait remarquer trois sortes de voies fréquentées dans le monde; celle des libertins, qui est la voie large; celle des personnes consacrées à Dieu, qui est la voie étroite; celle des gens mariés, qui tient le milieu entre ces deux voies, il lui recommande d'éviter la premiere, de se fixer dans la troisieme, & de ne préferer que la bonne vie à l'étude & à la science. » C'est elle, ajoute-t-il, qui forme » l'homme, qui le distingue des bêtes, qui lui sert à réprimer ses » passions, qui le détourne du vice & qui le conduit à la vertu.

Cinquante-deuxieme poëme de S. Gregoire, après l'an 374. pag. 121.

XXVII. La conduite d'un nommé Vitalien envers ses enfans fait le sujet du poëme cinquante-deuxieme, qui ne peut avoir été écrit qu'après l'an 374. puisque saint Amphiloque y est mis au nombre des Evêques. Ce Vitalien étoit homme de naissance & de consideration, & joignoit à de grands talens exterieurs beaucoup d'amour pour la vertu & de respect pour les saints Martyrs. Ayant demandé à Dieu des enfans, il eut deux garçons, *Pierre* & *Phocas;* & ensuite deux filles. Ses deux fils s'étant trouvés mal faits, de mauvaise mine & de peu d'esprit, il en conçut une telle aversion lorsqu'ils furent grands, que mariant une de ses filles, il ne voulut point qu'ils assistassent aux nôces, & les tint renfermés dans une chambre. Il en vint jusques à ne vouloir plus du tout les voir & les chassa même de sa maison. Pierre & Phocas hors d'état de gagner leur vie, se trouverent réduits à la chercher tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. Deux personnes qui ne sont pas nommées les assisterent particulierement: tout le monde en avoit compassion; & plusieurs Evêques, entre-autres les deux Gregoires de

Nazianze & de Nyſſe, ſaint Amphiloque d'Icone & Boſphore de Colonie s'employerent pour les reconcilier avec leur pere, mais ſans ſuccès. Vitalien fut inſenſible à leurs remontrances. Saint Gregoire tenta une autre voie, & lui adreſſa ſur ce ſujet un poëme très-touchant, où Pierre parle tant en ſon nom qu'en celui de Phocas ſon frere, qu'il dit porter comme lui le nom de diſciple du Sauveur. Il y dit que la nature veut qu'un pere aime ſes enfans malgré leurs défauts, & que ce ne ſeroit rien donner à la paternité s'il n'aimoit en ſes enfans que les belles qualités; il lui repréſente que les animaux ont de l'amour pour leurs petits; qu'il eſt contre la volonté de Dieu d'aimer un enfant préferablement à un autre; que toutes les bonnes œuvres que fait un homme avec un cœur ulceré lui ſont inutiles. On voit par cette piece ſeule combien ſaint Gregoire avoit de connoiſſance de l'hiſtoire & de la fable. Il y parle des feſtins & des danſes que les riches faiſoient aux fêtes des Martyrs.

Cinquante-troiſieme poëme de S. Gregoire, pag 126.

XXVIII. Dans le poëme cinquante-troiſieme ſaint Gregoire ſe rit agréablement d'un homme de qualité qui tiroit vanité de la nobleſſe de ſes ancêtres, mais qui les deshonoroit par la baſſeſſe de ſes ſentimens & par l'irrégularité de ſa conduite. Le ſaint Evêque lui dit que la veritable nobleſſe n'a d'autre fondement que la vertu; qu'étant tous compoſés du même limon, la probité ſeule doit nous diſtinguer; que celui qui en fait profeſſion doit être regardé comme libre, fût-il le dernier des hommes; que la grandeur des ayeux dans un libertin, ne doit pas empêcher qu'on ne le mette au rang des eſclaves; qu'il eſt auſſi ridicule à un homme de ſe prévaloir des belles actions de ſes peres, qu'il le ſeroit à un homme mal-fait de ſe parer de la bonne mine de ceux qui lui ont donné la vie; qu'il ne revient aucune gloire à un âne d'avoir produit un mulet, ni aucun deshonneur au mulet d'avoir un âne pour pere; enfin qu'une perſonne vertueuſe, quoique de baſſe extraction, eſt préferable à un noble vicieux.

Cinquante-quatrieme poëme de S. Gregoire, pag. 127.

XXIX. Le cinquante-quatrieme eſt une priere que ſaint Gregoire fait à Dieu de l'aſſiſter dans un voyage. Il n'y veut point d'autre guide que ſon bon ange, eſperant que ſous ſa protection il ſera à l'abri de tous les dangers. Il proteſte à Jeſus-Chriſt qu'il ne vit que pour lui, & que c'eſt en ſon nom qu'il parle, qu'il marche & fait toutes ſes autres actions.

Cinquante-cinquieme poëme de S. Gregoire, pag 128.

XXX. L'an 382. voyant que ſa maladie & ſon grand âge le mettoient hors d'état de continuer ſes mortifications ordinaires, il en trouva une toute nouvelle qui fut de ſe renfermer ſeul pendant

les quarante jours d'abstinence qui précedoient la fête de Pâques, & d'ajouter au jeûne & à la solitude un silence rigoureux, en sorte qu'il passa tout ce tems sans dire un seul mot. Le Carême dans la Cappadoce étoit de sept semaines, & en cette année il s'étendoit depuis le 27. Fevrier jusqu'au 17. Avril. Sa conduite ayant paru extraordinaire à quelques-uns de ses amis, il leur en rendit compte dans un poëme qu'il fit exprès, & qui est le cinquante-cinquieme. La premiere raison qu'il allegue d'un si long silence, est que le meilleur moyen de dompter la langue & d'en arrêter la volubilité, c'est de l'empêcher de parler en aucune maniere pendant un tems considerable; & que l'on doit en user de même à l'égard de toutes les choses où nous excedons, nous en privant quelquefois absolument pour nous apprendre à garder les regles d'une juste médiocrité. Il dit que ceux-là sur-tout qui sont élevés au Sacerdoce doivent apprendre à leur langue à ne rien dire de mal, eux qui par leur ministere sont destinés à chanter les louanges du très-Haut, & à faire connoître ses loix aux hommes. La seconde raison, c'est que pendant sa jeunesse il avoit donné trop de liberté à sa langue, se plaisant dans les conversations & dans les disputes à étaler ce qu'il avoit puisé dans les auteurs sacrés & profanes. Il paroît qu'il avoit encore dessein de satisfaire en quelque maniere par un silence de quelques semaines à l'envie que son éloquence avoit suscitée contre lui.

XXXI. Mais le jour de Pâques de la même année 382. il donna la liberté à sa langue, & ouvrit la bouche pour chanter les louanges de Jesus-Christ ressuscité. C'est ce qu'il marque dans son poëme cinquante-sixieme, intitulé: *Hymne à Jesus-Christ au jour de Pâques*. Il lui demande la grace de pouvoir & se taire & parler selon les regles de la sagesse; & décrit en termes magnifiques les ouvrages du Seigneur, qu'il dit être comme autant de heros qui celebrent la gloire de son nom. Il ajoute qu'après avoir loué le Pere en esprit pendant son silence, il loue maintenant le Fils par la parole, se réservant à louer le Saint-Esprit quand il lui aura inspiré de le faire.

Cinquante-sixieme poëme S. Gregoire, en 382. pag. 131.

XXXII. Il faut rapporter le poëme cinquante-septieme à la même année que se fit le mariage de sainte Olympiade avec Nebride, c'est-à-dire, à la fin de l'an 384. ou au commencement de 385. Saint Gregoire avoit été invité à ses nôces par Procope, qui tenoit lieu de pere à Olympiade: mais il se dispensa d'y aller sur plusieurs raisons, & se contenta de lui adresser ce poëme, où il lui donne d'excellens avis sur la maniere dont elle devoit se com-

Cinquante-septieme poëme de S. Gregoire, vers l'an 385. pag. 132.

porter dans le mariage. Il veut qu'elle mette ſes principaux ſoins à ſe conſerver dans une beauté interieure & ſpirituelle ; qu'après Dieu elle reſpecte ſon mari comme l'œil & le guide de ſa conduite, qu'elle prenne garde de ne pas lui donner du dégoût de ſa perſonne en lui accordant trop facilement ce qu'elle ne doit lui accorder que par devoir & par bienſéance. Il ajoute que le mariage (*a*) rendant tout commun entre l'homme & la femme, lorſque le mari eſt en colere ou dans l'affliction, l'épouſe loin de l'y entretenir, doit mettre tout en uſage, douceur, belles paroles, pour l'en tirer ; qu'une femme n'eſt point autoriſée par le mauvais ſuccès des entrepriſes de ſon mari, à lui en faire des reproches ; qu'elle doit beaucoup moins lui reprocher la foibleſſe de ſon tempérament, l'épée qu'il porte à ſon côté lui tenant lieu de forces ; qu'il ne lui eſt point permis de louer une perſonne qui ne plaît point à ſon mari ; que lorſqu'il s'agit de donner ſon avis, elle doit le faire avec modeſtie (*b*) ſans vouloir l'emporter, mais tâcher au contraire que celui de ſon mari prévale & ſoit ſuivi même aux dépens du ſien ; que devant partager avec lui la proſperité & l'adverſité, elle doit le lui témoigner en faiſant paroître ſur ſon viſage ou la joie ou le chagrin ; que laiſſant à ſon mari les affaires du dehors, la ſienne ſoit de s'occuper dans ſa maiſon à filer. Il l'avertit d'en ſortir rarement, & toujours accompagnée d'une matrone ſage & prudente ; d'éviter les feſtins & les aſſemblées, de ne voir que ſes parens, ceux ſur-tout qui paſſent pour vertueux ; & les Prêtres, les vieux plutôt que les jeunes ; rien ne pouvant plus contribuer à ſa louange que d'être inconnue à tout autre qu'à ſon mari ; d'éviter tout excès dans le boire comme dans le manger, particulierement en préſence de ſon mari, qui pourroit en prendre occaſion de douter de ſa vertu ; de ne donner aucune entrée à la colere ni à l'impudence, mais de baiſſer les yeux à la vûe d'un homme, & la

(*a*) *In molem, mulier cum, ſis ne aſſurge virilem*
Cuncta etenim nexus communia reddit utrique,
Conjugii. Tu cede viro cum bile movetur
Atque laboranti fer opem mollique loquelâ
Admonituque probo mærentia pectora fulci.
Ne damnum improperes quamvis irata marito,
Nec teneras vires : nam magnum robur in enſe,
Nec quem non amet ille, virum laudaveris umquam. Carm. 57. *pag.* 132.

(*b*) *Dic quoque quid placeat, ſed ſit ſententia victrix*
Conjugis ; hanc contra nimiùm contendere noli.
Cum jacet in luctu paulùm quoque contrahe frontem
Ac ſociam luctus te da .....
Nam mœſto eſt uxor ſtatio beneſida marito.
Pro ſtudio, arguto tibi ſit cum pectine tela,
——— Conjux externa negotia curet,
Hæc mihi laudatur mulier quam turba virilis
Omninò ignorat. Ibid. *pag.* 133.

pudeur

pudeur s'emparer de son visage; de moderer les desirs de la chair, & d'engager son mari à garder (*a*) en certains tems une continence mutuelle. Enfin il lui propose pour modelle de sa conduite une dame nommée Theodosis femme d'un nommé Chiron, & sœur d'Amphiloque, le même apparemment qui étoit Evêque d'Icone.

XXXIII. Le cinquante-huitieme poëme est postérieur à sa sortie de Constantinople. Il dit que n'ayant rien possedé dans cette ville, la seule chose qui la lui avoit fait quitter avec peine, étoit l'état dans lequel il avoit laissé son Eglise. Il raconte comment il s'étoit insinué dans l'esprit des nobles & du peuple pour les retirer de l'erreur; & gémit sur les dissentions qui regnoient entre les Evêques, & sur l'inconstance des peuples dans la foi, qu'il compare au flux & reflux de l'Euripe: c'est un détroit de mer dans la Grece, entre la Beotie & le Negrepont, où le flux & reflux se font avec une rapidité extraordinaire sept fois en vingt-quatre heures.

Cinquante-huitieme poëme de S. Gregoire, aprés l'an 381. pag. 137.

XXXIV. Saint Gregoire étoit encore Evêque de (*b*) Constantinople lorsqu'il composa le poëme cinquante-neuvieme, qu'on peut ainsi mettre vers l'an 380. C'est un des plus beaux & des plus instructifs que nous ayons de lui. Il y peint l'homme à nud, & y fait un paralelle achevé de sa grandeur & de sa bassesse. » Quoiqu'embrasé, dit-il, d'un amour violent pour une vertu parfaite, » & que j'aie fait tous mes efforts pour la connoître & la voie qui » y conduit, j'ai la douleur de n'avoir réussi dans l'un ni dans » l'autre. « Il ne croit pas même que personne en soit venu à bout, ni qu'il soit possible que la vertu dans l'homme soit sans quelque imperfection. » Son esprit tente-t-il de s'élever au-dessus de la terre ? son corps ne tarde pas de l'y ramener. Veut-il pénetrer dans » le Ciel ? un nuage épais s'y oppose: Dieu même s'échappe de lui » & le fuit dans le tems qu'il le recherche avec plus d'ardeur. « Saint Gregoire donne deux raisons de cette conduite de Dieu envers nous. » Il semble se cacher de nous, dit-il, afin de nous » inspirer un plus ardent desir de le posseder, & une plus grande » crainte de le perdre après que nous l'avons trouvé. Le démon » confondant le vice & la vertu, en ôte souvent le choix à ceux » mêmes qui tâchent de ne s'y point méprendre. La chair nous

Cinquante-neuvieme poëme de S. Gregoire, vers l'an 380. pag. 135.

(*c*) *Ipsa virum dictis moneas, ut tempora sancta*
Sic colat, ut Veneris procul absit blanda voluptas. Carm. 58. *pag.* 133.

(*b*) —— *Ego præcipuè qui sede superbâ*
Consideo, plebemque ad celsa palatia cœli,
Per pia sacra veho. Carm. 59. *pag.* 137.

» porte à ce que Dieu & sa Loi nous défendent : ce qui fait que » l'on commet le peché, quoique l'ame le déteste. Tantôt hum- » ble, tantôt superbe, l'homme change de conduite comme le » polypode de couleur. A peine a-t-il effacé un peché par ses lar- » mes, qu'il retombe dans un autre. Quoique chaste de corps, il » ne peut être assuré s'il l'est d'esprit. Il souhaite de vivre afin de » pouvoir pleurer ses fautes; mais plus il vit, plus il en (*a*) com- » met de nouvelles, mettant de coté le remede qui pourroit les » lui faire éviter. Le plus parfait des hommes est, non celui qui est » sans tache, mais celui qui en (*b*) a le moins; qui soutenu du se- » cours tout-puissant de Dieu, tend vers le Ciel de toutes les puis- » sances de son ame; qui a pour la vertu autant d'amour, que de » haine pour le vice : c'est là le point fixe de la vertu humaine, une » plus pure n'appartient qu'aux Intelligences celestes. C'est une » faveur particuliere à Moïse d'avoir vû Dieu face à face; & à Elie » d'avoir été enlevé vivant dans le Ciel. « Saint Gregoire venant ensuite aux préceptes de la vertu, dit que Dieu n'en est pas seul l'autheur; que notre travail & notre coopération sont necessaires : mais que sans la grace tous nos efforts sont inutiles; que la grace est à l'ame pour agir, ce que la lumiere est à l'œil pour voir; que sans elle les hommes ne sont que des cadavres animés & les égouts du crime; qu'elle est aussi necessaire à l'homme pour marcher dans la voie du salut, que l'air l'est aux oiseaux pour voler & l'eau aux poissons pour nager. D'où il infere que quelque éclairé que l'on soit, on doit se défier de soi-même & de ses forces, ne pas s'attribuer ce qui n'est pas de nous, & ne pas s'élever au-dessus de ceux qui nous paroissent moins parfaits que nous, comme si nous étions plus près du but, auquel toutefois nous ne parviendrons jamais tandis que nous serons en cette vie. Une crainte outrée n'est pas moins dangereuse (*c*) qu'une confiance sans mesure; l'une porte au desespoir, l'autre entretient dans l'oisiveté : la premiere est une marque de foiblesse, la seconde est fondée sur l'orgueil. Saint Gregoire conseille à ceux qui en sont tentés de se remettre de-

(*a*) *Nec tamen hinc exire libet: quod pharmaca morbis* [*est*,
Ipse meis capiam, procul at medicina remota
Nam plus vivendo scelerum quoque crescit acervus. Carm 159. pag. 136.

(*b*) *Optimus hic autem est qui plures inter iniquos*
Pauca gerit sceleris simulachra, Deique potenti
Auxilio nixus convexa ad sydera tendit,
Virtutisque ardet studio, vitiumque prophanum
Pellit & insequitur. Ibid.

(*c*) —— *Non est in dispare culpâ*
Qui bona desperat, nimium sibi quisque velut sit
Proclive esse bonum, fidit. Pag. 137.

vant les yeux la baſſeſſe de l'homme, ce qu'il étoit avant ſa naiſſance, ce qu'il deviendra après qu'il aura ceſſé d'être : un peu de poudre. Il rafermit ceux qui ſont dans une crainte immoderée, en leur faiſant enviſager la nobleſſe de leur extraction qui n'eſt rien moins que celeſte, étant une partie de la Divinité & Dieu même ; qu'ils ſont deſtinés à une gloire immortelle que Jeſus-Chriſt leur a acquiſe par ſa Croix. Il veut que notre vertu réponde à la meſure de la grace que nous avons reçue, & recommande ſur-tout d'éviter l'hypocriſie. Il ne condamne pas la noble ambition de préceder dans le chemin du ſalut ceux qui y marchent avec nous ; & promet la vie éternelle à quiconque aura pratiqué ce qu'il enſeigne dans ce poëme.

XXXV. Il écrivit le ſoixantieme poëme dans ſa retraite d'Arianze, vers l'an 383. C'eſt une critique de certains Moines qui ne vivoient pas conformément à leur état, » qui, dit-il, conſiſte à » pleurer, à jeûner, à veiller, à prier. » Il en introduit qui ſe plaignant de l'injuſtice des hommes du monde à leur égard, diſoient : » Tandis qu'ils nagent dans les richeſſes & dans les plaiſirs, ils » trouvent mauvais que nous autres Moines en prenions aucun, » comme ſi nous n'avions pas tous le même Dieu, la même Loi, » le même but. Ils n'ont pas honte de nous accuſer de délicateſſe » & de ſenſualité, ſi nous avons un jardin, une fontaine & quel» ques arbres qui nous mettent à couvert des ardeurs du ſoleil ; eux » qui jouiſſent de toutes les commodités de la terre. Ils trouvent » mauvais que nous ayons des lieux propres à prendre l'air, com» me s'il étoit défendu aux Chrétiens de reſpirer. A les entendre, » nous ſommes ſeuls obligés de tendre à la perfection, & ſur ce » préjugé ils nous interdiſent toutes les douceurs de la vie : mais » nous n'avons à répondre de nos actions qu'à Jeſus-Chriſt, & il » ſeroit ridicule d'en reconnoître pour juges ceux qui font pro» feſſion d'être plus mauvais que nous. « Saint Gregoire ſe déchaîne enſuite contre les Moines hypocrites, qui à la faveur d'un méchant habit, d'un viſage pâle & d'un pié déchauſſé, répandoient une mauvaiſe doctrine, & faiſoient ſervir leur longue barbe de manteau aux plus grands crimes. Il ſe plaint de ce que l'on n'avoit plus recours aux pleurs, aux jeûnes, au travail des mains pour expier les pechés ; quoique ce fût là l'unique moyen de purifier le pecheur.

Soixantieme poëme de S. Gregoire, vers l'an 383. ou environ. pag. 138.

XXXVI. On voit par le poëme ſoixante-unieme que ſaint Gregoire le compoſa pour ſoulager la douleur que lui cauſoit une maladie dont il étoit attaqué, & qui l'avoit contraint de quitter la

Soixante-unieme poëme de S. Gregoire, vers

l'an 380. pag. 138. 139. conduite de son peuple sans néanmoins l'abandonner : ce qui peut se rapporter à l'an 380. où il se retira pour quelque tems dans la solitude pour y rétablir sa santé : elle étoit tellement alterée qu'il se trouvoit hors d'état d'offrir le Sacrifice, & de vacquer à ses autres exercices ordinaires de pieté. Il en (*a*) témoigne une vive douleur, comme aussi de ne pouvoir se trouver aux fêtes qui se faisoient en l'honneur des Martyrs. Il attribue au démon les maux qu'il souffroit, & les autres traverses de sa vie: mais il proteste que de quelque plaie qu'il puisse affliger son corps, son ame demeurera invulnerable à ses attaques, & inébranlable dans le service de Jesus-Christ. Craignant toutefois que les foibles ne fussent scandalisés de ses souffrances, il demande à Jesus-Christ sa guérison, le priant de dire seulement un mot & qu'il seroit guéri. » Mais qui suis-je (*b*), » ô mon Dieu, ajoute-t-il, pour vous prescrire des loix ? je suis » le dernier de vos esclaves : faites de moi ce qu'il vous plaira. « Saint Gregoire dit dans ce poëme qu'il avoit lui-même guéri quelques malades en leur imposant les mains.

Soixante-deuxieme poëme de S. Gregoire, après l'an 383. pag. 140.

XXXVII. Nemesius, à qui le poëme soixante-deuxieme est adressé, étoit homme de lettres & gouverneur de la Cappadoce, mais Payen. Saint Gregoire qui l'estimoit beaucoup à cause de sa probité, & parce qu'il étoit sur-tout incorruptible à l'argent ; voulant le porter à embrasser la foi chrétienne, lui fait voir dans ce poëme la vanité de l'idolâtrie, l'infamie des dieux du Paganisme, les crimes dont ils s'étoient souillés, la bisarrerie de leurs figures, leur nombre exorbitant, l'irrégularité de leur conduite. Il prouve toutes ces choses par l'autorité des poëtes, qu'il appelle *les theologiens de la religion Payenne*. Mais pour engager Nemesius à embrasser la foi de Jesus-Christ, il a recours aux motifs ordinaires de credibilité. Saint Gregoire en parlant du pouvoir que Jesus-Christ avoit donné aux Chrétiens sur les démons, dit qu'il les avoit chassés plusieurs fois lui-même, & qu'en sortant des corps qu'ils obsedoient, ils confessoient par leurs hurlemens la puissance de celui au nom duquel ils étoient chassés. Nous avons vû par la lettre cent quatre-vingt-quatrieme au même Nemesius, que le zele que saint Gregoire fit paroître pour sa conversion ne fut pas inutile. Comme il ne fut gouverneur de la Cappadoce que dans la vieil-

---

(*a*) *Non jam tollo meas sacra ad purissima palmas*
Miscens me Christi suppliciis gravibus
Non jam Martyribus statuo celebroque choreas,
Horum nec canitur mors pretiosa mihi.
Carm. 61. pag. 139.

(*b*) *At quid ego leges statuo tibi maxime divûm?*
Sum tuus : ut libeat, me bone Christe rege.
Pag. 140.

lesse de notre saint Evêque, il faut mettre le poëme qu'il lui adressa après l'an 383.

XXXVIII. Le poëme soixante-troisieme est un jeu d'esprit, dans lequel saint Gregoire renferme en cinquante-deux vers élegiaques acrostiches plusieurs sentences très-instructives. La premiere lettre de chacun de ces cinquante-deux vers, forme deux pentametres dont le sens est : *Les sentences que Gregoire a comprises en plusieurs distiques, pour servir d'agréable passe-tems aux jeunes gens.* Il y dit entre-autres choses, que s'il y a (*a*) du peché à sacrifier avec un cœur souillé de crime, il y en a davantage à reverer indistinctement les ossemens de tous les morts ; que c'est se mettre en danger de retomber dans le vice, de s'arrêter dans le chemin de la vertu ; que de cacher (*b*) ses plaies aux medecins, c'est les rendre mortelles : ce qui s'entend de la confession des pechés ; que l'on ne doit pas plus faire de cas des biens de ce monde que des toiles d'araignée dont ils ont la même fragilité ; qu'ici-bas tout nous est étranger excepté la vertu ; qu'il est honteux de vouloir plaire à des personnes vicieuses ; que donner la protection à un méchant, c'est se déclarer aussi méchant que lui ; que renier son pere, il entend aussi sous ce nom ceux qui nous conduisent dans la voie du salut, c'est renier Jesus-Christ ; qu'il n'est jamais permis de parler mal des pauvres ni des morts.

Soixante-troisieme poëme de S. Gregoire, pag 146.

XXXIX. Saint Gregoire invective dans le soixante-quatrieme poëme contre le luxe des femmes de son tems. Leurs coëffures étoient d'une hauteur démesurée, & le fard dont elles faisoient usage les rendoit semblables à des masques. Il se plaint de ce qu'il y en avoit qui paroissoient tête nue dans des assemblées d'hommes. Pour leur donner de l'éloignement du fard, il décrit les inconvéniens de cet ornement emprunté, & dit qu'il oblige celles qui y ont recours à éviter avec soin de suer, de rire & de pleurer ; parce qu'une seule goute d'eau étant capable de déranger toute l'œconomie de ce masque en faisant tomber quelque écaille, on ne pourroit s'empêcher de rire en voyant des joues de differentes couleurs & de differentes pieces. Il ajoute que ce mélange de couleur est une marque de la corruption du cœur ; que le but de ces femmes est de porter les hommes au crime, à la maniere des paons qui pour donner dans les yeux de leurs femelles,

Soixante-quatrieme poëme de S. Gregoire, pag. 147.

(*a*) *Sacrificare grave est non pura mente, sed omnis Defuncti peccat qui colit ossa, magis.* Carm. 63. *pag.* 140.

(*b*) *Cum medicum poscant tua vulnera, si tegis illa, Pestiferam saniem nil prohibere queat.* Ibid.

déployent devant elles toutes les beautés peintes sur leurs queues ; que quand même ces femmes n'auroient dans leurs parures aucun dessein criminel, c'est un mal de donner lieu à les en soupçonner, & d'être aux autres un mauvais exemple ; qu'une femme qui met tout en œuvre pour plaire à tout autre qu'à son mari a déja commis l'adultere ; que celle qui se couvre de fard a perdu toute pudeur : & à ce propos il raconte cette fable. » N'y ayant dans les » premiers âges du monde aucune marque certaine pour distin- » guer le vertueux d'avec le vicieux, il arrivoit souvent qu'on pre- » noit l'un pour l'autre, & qu'ils étoient confondus. Dieu trouvant » qu'il y avoit là de l'injustice, infusa sous la peau de l'homme de » bien un sang vif & coloré, qui lui étant monté incontinent au » visage le couvrit de pudeur. Il fit la même chose dans la femme » de probité ; ce qui réussit d'autant mieux à cause de la délicatesse » de ses fibres & de sa peau. Au contraire Dieu fit couler dans » l'homme vicieux un sang froid & pesant, qui ne pût jamais mon- » ter jusqu'au visage ni lui occasionner de la pudeur. « Saint Gregoire fait l'application de cette fable, en disant que les femmes fardées sont du nombre de celles en qui Dieu a fait couler un sang froid, que le rouge qui paroît sur leur visage n'y est qu'au défaut de la pudeur. Il se déclare ensuite contre les autres ajustemens, les habits de pourpre, les bracelets, les pierres précieuses dont les femmes se paroient, leurs parfums, le grand nombre d'esclaves & de domestiques dont elles se faisoient suivre, uniquement pour contenter leur vanité ; & tâche de leur persuader que la vertu doit être leur veritable ornement, & qu'elles doivent mettre leur gloire dans une fidelité inviolable à leur mari.

Soixante-cinquieme poëme de S. Gregoire ; Epitaphe de S. Basile, vers l'an 379. pag. 152.

XL. Le poëme soixante-cinquieme fut fait peu de tems après la mort de saint Basile arrivée en 379. Il contient son éloge en forme d'épitaphe. On y voit jusqu'à quel point saint Gregoire poussoit l'estime & l'amitié qu'il avoit pour lui. Il dit que tandis que Dieu avoit placé l'ame de ce saint Evêque dans les palais éternels, la Cappadoce gémissoit de l'avoir perdu, & tout le monde regretoit ce heros de l'Evangile & ce lien de la paix ; que les ennemis de l'Eglise avoient attendu pour la jetter dans le trouble, que ce grand défenseur de la Trinité eut la bouche fermée. Il ne craint point de dire (*a*) que comme il n'y a qu'un Dieu, son siecle n'avoit connu qu'un Evêque qui étoit saint Basile : le premier homme

(*a*) *Altitonans Deus unus : at unum nostra [illegible] Te [illegible].* Carm. 65. [illegible] 153.

de ſon tems pour l'intelligence des livres ſaints, & les connoiſſances tant divines qu'humaines, dont l'éloquence pouvoit être comparée au tonnere & aux éclairs.

Soixante-ſixieme poëme de S. Gregoire, pag. 153.

XLI. On a dans le poëme ſoixante-ſixieme un recueil de ſoixante-douze ſentences propres à former l'honnête homme Chrétien, chacune dans un diſtique ïambique, dont voici les plus remarquables. » Il ne faut jamais dire du mal des Prêtres. » La loi & la nature (*a*) défendent aux enfans d'entrer en conteſtation avec leurs peres & meres. Rien n'eſt plus convenable que (*b*) » l'eau pour conſerver l'eſprit dans ſon aſſiette ordinaire; mais le » vin ne ſait arrêter les ſaillies de la chair. Il vaut mieux n'être pas » pere, que de l'être d'enfans dereglés. Un bon avocat eſt un tréſor; mais un mauvais eſt la perte des loix. On doit agir avec ceux » qui ont la tête dure & qui ne peuvent rien apprendre, comme » on agit envers (*c*) un caillou d'où l'on tire le feu à force de le » frapper. Il eſt également (*d*) contraire aux loix & de jurer & de » faire jurer un autre. Rien ne dépare plus une femme que d'affecter des manieres d'hommes. Le diſcours d'un inſenſé eſt ſemblable au bruit de la mer qui ſe fait entendre ſur les bords, mais » qui ne leur apporte aucune fécondité. Les preſens (*e*) ſont capables d'aveugler le plus honnête homme, on s'en ſert comme » on fait d'un filet pour prendre les oiſeaux.

Soixante-ſeptieme & ſoixante-huitieme poemes de S. Gregoire, pag. 156.

XLII. Dans la petite piece ſuivante ſaint Gregoire compare la brieveté de la vie à l'herbe, à la fumée & à un ſonge. L'autre eſt un dialogue entre un avare & un homme ſage : celui-là ayant avancé qu'il préferoit une goutte de bonheur à un tonneau de bon ſens : celui-ci lui répond qu'il fait plus de cas d'une goutte de bon ſens, que d'une mer de bonheur.

Soixante-neuvieme poëme de S. Gregoire, Pag. 156.

XLIII. Ces deux pieces ſont ſuivies de cinquante neuf tetraſtiques ou ſtrophes chacune de quatre vers ïambes, où l'on trouve des regles très-ſages & très-utiles pour la conduite de la vie. Ce poëme a pour titre : *Sentences tetraſtiques du grand Gregoire le Théologien.* Voici ce qui nous y a paru de plus remarquable. » Chacun doit choiſir le genre de vie auquel il ſe ſent le plus propre. » La vie contemplative demande plus de perfection; l'active en

(*a*) *Ne cum parente litiget proles ſuo,*
Natura primò, poſt eam leges vetant. Carm. 66. pag. 153.

(*b*) *Menti tuendæ nil aquâ præſtantius,*
Frænare neſcit impetus carnis merum. P. 154.

(*c*) *Percuſſus ignem concipit ferro ſilex*
Durum eruditur pectus acri verbere. Ibid.

(*d*) *Sive ipſa jures, peſſimum, ſive alterum*
Jurare cogas, jus utrinque læditur. Ibid.

(*e*) *Vel mente cæcat præditos munus bonâ*
Quod rete avibus eſt, munus hoc mortalibus. Pag. 155.

» demande moins : mais toutes les deux sont louables. Nous de-» vons plutôt nous étudier (*a*) à imiter Dieu par une vie sans » reproche, qu'à défendre sa cause par des discours ausquels on » trouve toujours de quoi repliquer. Ou tenons-nous dans le silen-» ce, ou persuadons par la pureté de nos mœurs. Mener une vie » contraire à la doctrine qu'on enseigne, c'est attirer d'une main » & repousser de l'autre. Un peintre enseigne moins par ses dis-» cours que par les œuvres de ses mains. Dans un Evêque qui doit » être la lumiere & le modele de son peuple, la bonne conduite » est préferable à la beauté du langage : Dieu n'ayant rien donné » aux hommes qui pût être comparé à la vertu. Dieu a en hor-» reur les presens des pecheurs, & il rejette avec indignation le » gain de la prostitution (*b*). Ne lui promettons rien, puisque nous » ne pouvons lui donner que ce qui est à lui. En ne lui donnant » pas ce qu'on lui auroit promis, on deviendroit voleur de son » propre bien comme Ananie & Sapphire. Cette vie (*c*) est com-» me un marché continuel, où quand on sait négocier l'on peut » faire un échange avantageux des biens périssables d'ici bas avec » les éternels. Il vaut mieux faire chaque jour de petits progrés » dans un genre de vie moins parfait, que de rester en arriere » après en avoir embrassé un plus parfait. Si le corps abuse d'une (*d*) » nourriture abondante pour se porter à l'incontinence, il faut le » réduire à un modique necessaire, & ne l'augmenter que quand » on sera assuré qu'il n'en abusera plus. Comme la vraie beauté » consiste dans la vertu, la veritable laideur est celle qui nous » vient du vice. Pour être d'autant plus humble que la vie que » l'on mene est sublime, il faut se garder de jetter les yeux sur ceux » qui paroissent moins parfaits; & ne les ouvrir que sur la loi de » Dieu, qui est toujours beaucoup au-dessus de la vertu de l'hom-» me le plus parfait. Rien n'est moins prudent que de louer celui » que nous ne connoissons point; parce que si sa vie ne répond

(*a*) *Nec tam tueri quam sequi cura Deum.*
Adversa verbis verba sunt, vitæ nihil
Vel ne doceto, vel doceto moribus:
Illa trahas me ne manu, pellas at hac.
Erit loquendum, si probè vivas, minus.
Sermone non tam, quam manu pictor docet. Carm. 60. pag. 156.

(*b*) *Nil pollicere, sit licet parvum, Deo*
Nam munus antè jam Dei est quam sumpserit
Fur es tuorum (ô debiti genus novum)
Nisi des. Docent hoc Sapphira & vir perfidus. Ibid.

(*c*) *Hanc esse vitam nundinas credas velim.*
Negotiari si scias lucrum feres,
C[illegible] mutans, [illegible] perennibus.
Pr[illegible] præstat quam [illegible] quod scandere,
[illegible] deorsum. Ibid.

(*d*) *Da, venter, inquit, perlubens sanè, modo*
Sis castus: at si partibus des infimis,
Habebis amici stercus, idque parcius.
Ac temperanti largiùs præbebitur. Pag. 157.

» point

» point à l'idée que nous en avons donnée, il nous en reviendra » de la confusion. Lorsque (*a*) quelqu'un parle mal d'un autre en » votre presence, imaginez-vous que c'est de vous qu'il médit, & » son discours vous sera desagréable. Que Jesus-Christ (*b*) soit seul » votre trésor : si vous ne voulez point lui sacrifier tous vos biens, » donnez-lui-en la plus grande partie ou du moins votre superflu. » Nous ne sommes écoutés de Dieu dans nos besoins qu'autant » que nous écoutons les pauvres dans les leurs. Comme la mala» die est plus avantageuse que la santé, lorsqu'on en abuse pour » offenser Dieu ; de même la pauvreté est préferable aux biens mal » acquis. Il n'est (*c*) pas honteux d'être de basse naissance, mais » d'être vicieux ; & l'on ne doit distinguer l'esclave du libre que » par la bonne ou la mauvaise conduite. Qui sont ceux du sang » desquels nous nous glorifions ? des cadavres pourris depuis long» tems. Il est (*d*) beaucoup plus glorieux d'être le premier noble » de sa race que le dernier. Rien n'est comparable à un ami que » l'adversité nous a concilié, & qui nous conseille non ce qui nous » flatte, mais ce qui nous est utile. Ne recevez point de present du » méchant ; il n'a d'autre vûe que d'obtenir le pardon de ses cri» mes. Soyez doux envers tout le monde, sur-tout à l'égard de » vos pechés ; car qui croira que vous le soyez envers les autres, » si vous ne l'êtes point à l'égard de vos parens. Les songes heu» reux ou malheureux sont des illusions du démon. Ne (*e*) préfe» rez rien aux sciences, ce sont les seules richesses que nous pos» sedions en ce monde. Travaillez (*f*) en tout tems à votre salut, » mais particulierement dans la vieillesse. Sitôt qu'elle est venue, » le heros crie qu'il faut sortir de ce monde.

XLIV. Le poëme soixante-dixieme est très-considerable tant pour son étendue que pour l'excellence des choses qu'il renferme. Saint Gregoire y traite dans huit chapitres, qui sont tout autant de poëmes, de ce que la theologie a de plus sublime & de plus important, avec cette noblesse qui lui est particuliere, & dans un grand ordre. Cette piece qui est intitulée : *Les Secrets de saint Gre-*

70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. poëmes de S. Gregoire, pag. 161.

(*a*) *Cum quis cavillis alterum petit, tibi Placere credens, te putes ipsum peti : Sic displicebit plurimum hic sermo tibi.* Carm. 69. *pag.* 157.

(*b*) *Depelle cuncta : sint opes solus tibi Christus. Tuæ, quas porrigis, non sunt opes. Si cuncta non vis, maximam partem dato. Si ne hoc quidem vis, quæ redundant, eroga.* Pag. 158.

(*c*) *Malum vocari, turpe, non ignobilem. Sunt namque pridem putridæ carnes genus.* Ibid.

(*d*) *Genus auspicari præstat, id quam solvere.* Ibid.

(*e*) —— *Nil litteris tibi sit prius, Quas possidentes, unicas opes habent.* Ibid. *pag.* 159.

(*f*) *Semper saluti tu quidem stude tuæ, Potissimum autem sub diem vitæ ultimum, Venit senectus : exitum præco canit.* Ibid.

goire, eſt en vers hexametres. Dans le premier chapitre, qui eſt *Des principes*, après avoir invité le Ciel & la terre à écouter les paroles de ſa bouche, & prié l'Eſprit-Saint d'être le guide de ſon cœur & de ſa langue, il dit en parlant de Dieu, qu'il n'y en a qu'un ſeul; qu'il eſt ſans origine & ne connoît point de cauſe de ſon Etre; que rien ne le renferme & qu'il renferme tout; qu'il eſt Eſprit, & a engendré ſans paſſion un Fils qui eſt Dieu comme lui, qui tire ſon origine de lui, qui eſt ſon Verbe & la vive image du Pere; que ce Fils eſt unique, ſeul d'un ſeul, parfaitement égal au Pere & ſa force, l'auteur & le modérateur de l'univers; que l'Eſprit qui tire ſon origine de l'Etre ſuprême eſt auſſi Dieu de Dieu. Saint Gregoire traite d'impies ceux qui ne vouloient & n'oſoient pas confeſſer la divinité du Saint-Eſprit. Le ſecond chapitre a pour titre: *du Fils*. » Evitez, dit ſaint Gregoire, de vous informer » comment il a été engendré; cela n'eſt connu que du Pere & du » Fils: car qui des mortels a pû être preſent à cette generation, » & contempler de ſes yeux la bienheureuſe Trinité? Seulement » il n'eſt permis à perſonne de douter qu'elle ne ſe ſoit faite ſans » diviſion de la ſubſtance du Pere, & d'une maniere bien diffe-
Pag. 162. » rente des generations humaines toujours précedées d'une aveu» gle cupidité; puiſque Dieu n'eſt pas comme nous un composé » de corps & d'ame. Le tems eſt avant nous, mais il eſt poſterieur » au Verbe dont le Pere eſt ſans tems, c'eſt-à-dire, avant tous les » tems. « Saint Gregoire tâche de rendre ſenſible la generation du Verbe par la comparaiſon du ſoleil & de la lumiere, mais en avouant que cette comparaiſon eſt fort imparfaite; puiſque le Pere & le Fils étant éternels, il ne peut rien ſe concevoir entre l'exiſtence de l'un & de l'autre. C'eſt un crime de ſéparer pour un moment le Fils d'avec le Pere. Saint Gregoire refute enſuite les Eunoméens, qui prétendoient que les termes d'*engendré* & de *non engendré* marquoient une difference de nature entre le Pere & le Fils; & dit que l'innaſcibilité ne conſtituoit pas l'eſſence du Pere comme le ſoutenoient ces heretiques, mais qu'elle en étoit un attribut qui pouvoit ne pas ſe trouver dans le Fils ſans que cette privation nuisît à ſa divinité. Il ajoute que ſi ces deux attributs *engendré* & *non engendré* formoient deux natures differentes, il faudroit en établir une troiſieme qui fût le principe & l'origine des deux autres; qu'au reſte celui qui dit le Fils engendré du Pere ne fait aucune injure au Pere à qui il n'attribue qu'une generation éternelle & ſans aucune imperfection; ni au Fils à qui il donne ce qui lui appartient en le reconnoiſſant Dieu engendré: au lieu

que celui qui attaque cette generation, outrage en même-tems le Pere & le Fils, en ôtant à l'un sa paternité, & à l'autre sa divinité; que si les infirmités dont le Verbe s'est chargé prouvent son humanité, ses miracles sont des preuves de sa divinité. Dans le troisieme chapitre le saint Evêque établit la divinité du Saint-Esprit, qu'il dit être Dieu comme le Pere & le Fils & nous donner la connoissance de l'un & de l'autre, & nous changer même en dieux. Il est toutpuissant, le distributeur des dons, l'objet du culte des Anges & des hommes, tirant son origine du Pere comme le Fils, sans être Fils; car Dieu n'a qu'un Fils: mais il est égal en honneur au Pere & au Fils unique: » comme on pourroit, dit » saint Gregoire, le montrer par deux cens endroits de l'Ecriture: » en reconnoissant toutefois qu'il n'y en a point qui donne formel» lement le nom de Dieu au Saint-Esprit.« Il en donne pour raison que la divinité de Jesus-Christ n'étant pas encore manifestée aux hommes, il n'auroit pas été juste de leur découvrir celle du Saint-Esprit; leurs forces étant trop foibles pour soutenir tout à la fois tant de sublimes connoissances. C'auroit été donner à des enfans une instruction trop relevée pour leur âge, & faire briller à leurs yeux encore délicats le soleil tout entier & les éblouir par une lumiere trop forte. Il étoit donc de la sagesse de Dieu de faire d'abord connoître à tous les hommes la divinité du Pere, puis à quelques-uns celle du Fils; & enfin celle du Saint-Esprit, qui n'ayant d'abord été connue qu'imparfaitement par les anciens, nous a été clairement révélée par sa descente sur les Apôtres, & par Jesus-Christ au jour de son Ascension au Ciel. Saint Gregoire apporte pour preuve de la divinité du Saint-Esprit la forme du Batême, & dit qu'il est juste que nous adorions les trois Personnes au nom desquelles nous avons été purifiés de tous nos pechés. Aussi les Anoméens qui sentoient la force de cette preuve, avoient retranché de cette forme qui nous vient de Dieu, le nom du Saint-Esprit, parce qu'ils ne le reconnoissoient pas pour Dieu. Comme on auroit pû lui objecter divers passages de l'Ecriture qui font le Fils & le Saint-Esprit inferieurs au Pere, il prévient cette objection en disant qu'il en faut conclure non une difference de nature, mais une inferiorité, à raison de l'origine que ces deux personnes tirent du Pere; car toutes les trois n'ont qu'un même esprit, qu'une même force, qu'une même gloire, qu'une même puissance & qu'une même volonté: d'où vient qu'on ne peut les regarder comme trois dieux, mais que comme un seul en trois Personnes.

Pag. 163.

XLV. Il montre dans le quatrieme chapitre que le monde tel

Suite des

poëmes, pag. 165.
que nous le voyons, a été créé par un seul acte de la volonté de Dieu, sans qu'aucun autre principe s'en soit mêlé, n'étant pas possible qu'un tout aussi parfait que l'univers, soit l'effet de deux causes opposées, comme le disoient les Manichéens. Il répond à ceux qui demandoient ce que faisoit Dieu avant la création : qu'il se plaisoit à contempler sa grandeur & l'excellence de sa nature, & à former le plan des choses qu'il vouloit exercer dans le tems qu'il avoit lui-même fixé. Les plus nobles de ses créatures sont l'Ange & l'homme. Le premier doué d'une nature toute spirituelle fut destiné à demeurer dans le Ciel autour de son Trône pour executer ses ordres : le second composé de deux natures, fut placé sur la terre pour en être comme le souverain. Ce qui a porté Dieu à créer deux substances de differentes natures, c'est qu'il aime à faire des heureux par la communication de sa lumiere & de ses dons. A l'occasion de cette double substance créée, il distingue deux mondes, l'un qui est le Ciel & le séjour des Anges & des hommes justes qui y sont transportés après que par leurs vertus ils se sont rendus semblables aux esprits celestes : l'autre qui n'est que passager, dont l'ordre admirable publie sans cesse
Pag. 168.
la grandeur de celui qui l'a créé. Ce même ordre est une preuve qu'il n'est point l'effet du hazard, & qu'il est gouverné par une intelligence superieure ; & il seroit ridicule d'attribuer ce qui se passe ici-bas à l'influence des astres, puisque l'on voit tous les jours des personnes nées en même-tems & sous le même aspect, dont la fortune & les inclinations sont tout à fait opposées : en sorte que l'on doit dire que c'est Dieu seul qui par sa parole gouverne le ciel & la terre & tout ce qu'ils contiennent. Sur ce que les défenseurs de l'astrologie judiciaire auroient pû lui objecter l'étoile qui apprit aux Mages la naissance du Sauveur, il dit que cette étoile n'étoit pas du nombre de celles que contemplent les astrologues, mais récemment créée, n'ayant pas été apperçûe jusqu'alors ; que les Chaldéens, dont la principale occupation étoit d'observer les astres, l'ayant vû briller d'une lumiere extraordinaire & prendre sa course vers la Judée, en avoient conjecturé la naissance d'un grand Roi : mais que l'astrologie fut confondue dans l'adoration que les Mages rendirent à Jesus-Christ avec un cœur pieux & soumis.

Suite, pag. 168.
XLVI. Dans le chapitre sixieme il dit que c'est de Dieu source de toute lumiere, & dont la nature est incompréhensible, que les Intelligences celestes, qui sont des lumieres du second ordre, empruntent tout leur éclat, comme l'iris emprunte du soleil les

couleurs lumineuses. Leur nature est simple & immuable, sans aucune forme : ce sont des esprits subtils, des feux, des souffles divins qui volent dans les airs pour executer les ordres du Très-Haut. Ceux des Anges qui sont destinés à cette fonction, sont autour du Trône du Seigneur ; les autres veillent à la conservation des villes & des peuples & sur la conduite des hommes ; d'autres président aux choses sacrées. Il dit que Dieu est de sa nature incapable de changement, que les Anges se portent difficilement au vice, mais que l'homme s'y laisse aller avec facilité ; que lucifer précipité dans l'abîme pour avoir voulu usurper la Divinité, met tout en œuvre avec les complices de son crime, pour fermer la porte du Ciel aux hommes destinés à remplir sa place & celle des anges revoltés ; & que c'est-là la source des crimes qui se commettent tous les jours ; que ces esprits malins nous effraient la nuit par des spectres ; qu'ils nous portent aux jeux, aux ris, aux querelles, se plaisant à voir répandre le sang ; qu'ils se jouent par des réponses ambiguës, de ceux qui sont assez insensés pour les consulter ; que bien que confinés dans le fond des enfers, ils se présentent sans honte à ceux qui les évoquent ; qu'ils les trompent par des prestiges, leur apparoissant tantôt comme des anges de tenebres, tantôt comme des anges de lumieres ; se servant pour nous surprendre de déguisement & de force ouverte ; que Jesus-Christ qui pouvoit anéantir le démon ou l'enfermer pour jamais, l'a laissé au milieu des bons & des méchans, sans toutefois lui donner sur eux une entiere liberté, afin qu'en prise avec des hommes d'une nature inferieure à la sienne, il fût confus des victoires qu'ils remporteroient sur lui, & afin que les bons purifiés par ses attaques, comme l'or dans la fournaise, reçoivent la récompense qui leur est dûe, comme satan les peines qu'il a meritées, & qui commenceront pour ne finir jamais, lorsque le feu destiné à venger tous les crimes sera allumé. Voilà ce que saint Gregoire dit avoir appris du Saint-Esprit touchant la nature des Anges. Il ajoute en parlant du degré de gloire dont ils jouissent dans le Ciel, qu'il répond à la place qu'ils y occupent, que ceux qui sont plus près de Dieu, en recevant plus de lumieres, jouissent d'un plus haut degré d'honneur que ceux qui en sont plus éloignés. Il passe ensuite à la nature de l'ame qu'il appelle un souffle de Dieu, & qu'il dit être d'une origine celeste. Selon lui, elle est dans le corps comme un rayon de soleil dans un antre ténebreux ; divine & immortelle, elle conserve cette prérogative malgré les efforts du peché. Il y avoit des philosophes qui vouloient que l'ame fût de feu ; d'autres, d'air,

Pag. 170.

Saint Gregoire réfute les premiers en disant qu'il n'est pas croyable que l'ame soit de la nature d'un élement, dont l'action emporte necessairement la dissolution d'un corps qu'elle anime. Il oppose aux seconds la mobilité de l'air que l'on prend & que l'on rejette par la respiration & le souffle, au lieu que l'ame est fixée par le corps qu'elle anime. Quelques-uns mettoient l'ame dans le sang répandu par tout le corps. Saint Gregoire propose cette opinion sans la refuter, ne jugeant pas apparemment qu'elle en valût la peine; mais il s'étend sur les inconvéniens d'un quatrieme sentiment, qui faisoit consister la nature de l'ame dans l'égalité des humeurs & l'harmonie des élemens dont le corps est composé. Le premier inconvient est que si la vertu & le vice naissoient du tempérament, l'homme de bien n'auroit rien au-dessus de celui qui ne l'est point. Un autre est que l'harmonie d'humeurs se trouvant dans les bêtes, il faudroit admettre en elles une ame raisonnable. A quoi il faut ajouter qu'en supposant que la vertu est l'effet du tempérament, il s'en suivroit que l'homme d'un corps bien constitué seroit necessairement plus vertueux que celui qui est moins sain. Comme ces differentes opinions sont fondées sur un seul principe, savoir que l'ame donne la vie au corps par sa présence, & qu'elle lui ôte par son absence, saint Gregoire dit qu'il s'étonne que personne ne se soit encore avisé de prendre la nourriture pour l'ame de l'homme, puisqu'elle le fait vivre. Il traite de réveries le sentiment des Manichéens, qui veut que l'ame de l'homme ne soit qu'une parcelle d'une ame commune & divisée en parties égales, qui répandues dans les airs attendent que les corps qu'elles doivent animer soient formés; & la métempsycose qu'il prouve être contraire aux principes même des anciens, qui croyoient que les ames des méchans souffriroient après cette vie les peines dûes à leurs crimes. Sur quoi il fait ce raisonnement : » Ou les ames des méchans souffriront sans leurs corps, ce qui » n'est pas croyable, ou elles souffriront avec leurs corps; « en ce cas saint Gregoire demande lequel des corps que l'ame aura animés, souffrira avec elle ? Marquant ensuite ce qu'il pensoit touchant l'origine de l'ame, il dit qu'après qu'elle est formée de Dieu, elle vient se joindre au corps d'une maniere qui n'est connue que de celui qui a formé l'homme à son image. Mais il ne condamne pas ceux qui enseignent que l'ame qui a été créée dès le commencement, se communique par les peres aux enfans à la maniere des corps. Et pour répondre à la question qu'on auroit pû lui faire, Pourquoi les ames sortant de la main de Dieu n'ont

pas d'abord toute leur force dans les corps qu'elles animent, il dit qu'il en est de celle d'un enfant dont les membres sont petits & foibles, comme d'une flûte dont les trous sont petits, & ausquels le vent le plus fort ne peut faire rendre qu'un son desagréable aux oreilles, quelque habile que soit le joueur de cet instrument, & de l'ame d'un homme-fait comme d'une flûte à plus grands trous, qui, entre les mains du musicien, rend un son plein. Il dit que Dieu ne voulant pas que l'homme fût esclave ni indépendant, lui mit dans le cœur en le créant la loi naturelle, le laissant le maître de faire le bien qu'elle prescrit, & d'éviter le mal qu'elle défend. Il donne un sens spirituel à tout ce qui est dit dans l'Ecriture, du Paradis terrestre dans lequel Dieu plaça l'homme; entendant par ce lieu de délices l'état de perfection auquel Dieu destinoit l'homme; & par l'arbre du fruit défendu la vertu la plus sublime, qu'il lui interdit pour un tems, comme on interdit aux enfans une nourriture solide; & par le vêtement de peau dont il revétit Adam après son peché, la mort à laquelle il le condamna. Mais il ne seroit pas raisonnable d'inferer d'une explication de cette nature, que saint Gregoire ne croyoit pas que tout ce que nous lisons de la création de l'homme & de son peché, ne se fût pas passé à la lettre comme il est rapporté dans la Genese. L'éloge (*a*) qu'il fait du commentaire de saint Basile sur l'ouvrage des six jours, est une preuve qu'il reconnoissoit comme lui un sens litteral dans tout ce qui est dit de la création.

XLVII. On voit dans le dernier chapitre que Dieu a donné deux loix aux hommes: l'une aux Hebreux en particulier, qui est celle de Moïse; l'autre à tout l'univers, qui est celle de l'Evangile; que les préceptes qu'elles renferment venant d'un même Legislateur, dont la science est universelle & immuable, elles ne sont ni contraires, ni sujettes à changer au gré des tems; que les nations & les Juifs mêmes s'étant plongés dans l'idolâtrie, le Fils de Dieu pour les en retirer s'est fait homme dans le sein d'une vierge, a paru parmi nous Dieu & homme tout ensemble, ayant uni en lui deux natures, l'une créée & visible, l'autre increée & invisible; que le Verbe a voulu paroître sous le voile de l'humanité, tant pour ne pas accabler les hommes par le poids de sa divinité, que pour tromper l'ennemi du genre humain; & afin qu'attiré par l'appas de la nature humaine, il vînt briser tous ses efforts contre la nature divine, comme les flots contre des rochers; que ce fut le Verbe

Suite, pag. 173.

(*a*) *Voyez* tome VI. *pag.* 91. *& suivantes.*

qui se forma lui-même un corps du sang d'une vierge sanctifiée par le Saint-Esprit ; que Jesus-Christ se soumit aux observances de la Loi de Moïse afin de la terminer avec honneur ; qu'il lui en substitua une nouvelle qui unit les Juifs avec les Gentils ; qu'il donna aux hommes deux batêmes pour les laver de leurs crimes, l'un de son sang, l'autre de l'esprit ; que le sang dont les Hebreux teignirent le haut de leurs portes pour en éloigner l'Ange exterminateur, étoit la figure de l'eau baptismale ; que le Batême est commun à tous les hommes, comme le sont la terre & l'air.

Soixante dix-huitieme poëme de S. Gregoire ; de la pudicité, pag. 175.

XLVIII. Le soixante-dix-huitieme poëme qui est en vers ïambes, a pour titre : *De la pudicité.* Saint Gregoire y releve beaucoup l'état des vierges, & dit que la chûte de quelques-unes ne doit point tourner à son deshonneur, puisque le peché de Lucifer n'a point deshonoré l'état des Anges, ni la trahison de Judas le college apostolique. Les avis qu'il donne aux vierges sont à peu près les mêmes que ceux qu'il leur avoit déja donnés dans son troisieme poëme.

Soixante-dix-neuvieme poëme de S. Gregoire, jusqu'au cent dix-neuvieme, pag. 176.

XLIX. Les quarante-une petites pieces qui suivent sont des especes d'épigrammes en vers de differentes mesures. La premiere est une exhortation à son ame. La plûpart des autres sont des lamentations & des prieres à Jesus-Christ ; il y en a quelques-unes contre le démon, à l'occasion des miseres de cette vie ; deux sur la patience ; & plusieurs adressées à diverses personnes sur differens sujets. On peut y remarquer que dans les tentations notre ressource est en Jesus-Christ ; que les Anges gardiens nous mettent à couvert des coups que nous porte le démon ; que les traverses & les maladies sont préferables à une santé & à une prosperité honteuses & criminelles ; que Dieu n'afflige le juste que pour le purifier de ses fautes passées ; que le dernier des malheurs est d'être tombé dans les disgraces des ministres des Autels.

Cent vingtieme poëme de S. Gregoire, pag. 181.

L. Dans le poëme suivant qui est en vers anacreontiques, saint Gregoire, après avoir étalé tous les agrémens de la vie, les richesses, les honneurs, les plaisirs, demande à son ame si c'est à cela qu'elle aspire ; & lui répond qu'en ce cas il ne peut la contenter, toutes ces choses lui étant pernicieuses : mais que si elle desire de vivre dans la pauvreté, la simplicité & la frugalité, il n'omettera rien pour la contenter.

Cent vingt-unieme poëme de S. Gregoire, pag. 185.

LI. Le poëme qui suit est adressé à Dieu & de même mesure que le précedent. Tout a été créé pour Dieu & par Dieu, & subsiste par lui. Le Fils qui est de la même essence que le Pere, & qui lui est égal en honneur, a disposé & ordonné toutes choses.

Le

Le Saint-Esprit les gouverne & les soutient par sa vertu toute puissante. La Trinité est une puissance unique, qui n'a ni fin, ni commencement : elle ne peut être définie ni approfondie par la philosophie humaine : rien ne lui est caché, c'est elle qui nous lave de nos fautes, & qui nous donne la pureté de cœur necessaire pour ne plus pecher.

Cent vingt-deuxieme poeme de S. Gregoire, pag. 186.

LII. La piece suivante renferme vingt-quatre sentences en vers ïambes acrostiches selon l'ordre des lettres de l'alphabeth. Saint Gregoire y enseigne que Dieu doit être le commencement & la fin de toutes nos actions; que l'on doit s'appliquer à connoître les actions des grands hommes; que la pauvreté est préferable aux richesses dont on abuse; qu'être genereux & bienfaisant c'est imiter Dieu; qu'il est bon & permis de tout savoir, mais qu'on ne doit faire que ce qui est légitime & de bienséance; qu'au lieu de rire de la chute de notre prochain, nous devons nous soutenir mutuellement; que d'offrir à Dieu son cœur c'est le plus agréable présent qu'on puisse lui faire.

Cent vingt-troisieme poëme de S. Gregoire, contre ses envieux, après l'an 381. pag. 187.

LIII. Saint Gregoire n'ayant pû se dérober aux persécutions de ses envieux qu'en quittant le siege de Constantinople, l'abandonna en effet, & se retira à Arianze en 381. Il paroît que ce fut-là qu'il écrivit contre eux son poëme cent vingt-troisieme. Il est acrostiche, la premiere lettre de chaque vers composant le distique qui est à la tête du poëme. Le Saint y proteste que de tous les maux dont il avoit été témoin pendant sa vie, aucun n'avoit égalé celui que causoit dans l'Eglise la dissension entre les Evêques. Il soupçonne que la pureté de sa foi sur la Trinité, en particulier sur la divinité du Saint-Esprit, n'a pas peu contribué à les faire déclarer contre lui : mais il ajoute que personne ne pourra jamais le faire changer de langage sur cet article. Il se console dans ses souffrances par l'exemple d'Isaïe, de Daniel, des trois jeunes hommes dans la fournaise, de saint Pierre & de saint Paul, qu'il dit (*a*) avoir remporté à Rome la couronne du martyre.

Cent vingt-quatrieme poeme de S. Gregoire, sur la Providence, pag. 188.

LIV. Dans le poëme cent vingt-quatrieme sur la Providence, saint Gregoire combat ceux qui la nioient, à peu près par les mêmes raisons qu'il avoit déja employées dans un poëme sur la même matiere. Mais il ajoute ici, que si en ce monde les bons sont mal récompensés, & si les méchans y sont dans la prosperité, ce n'est pas une raison de nier la Providence, puisque la fin des uns est si differente de celle des autres; que les raisons que Dieu a de

(*a*) *Paulusque, Petrusque, lauream Romæ ferunt.* Carm. 75. *pag.* 188.

se conduire ainsi à l'égard des bons & des méchans nous étant inconnues, il est d'un homme sage de se soumettre à l'autorité de la parole de Dieu; que si tout étoit clair, la foi qui est un simple acquiescement aux verités revelées, s'évanouiroit; que ce qui doit consoler le juste dans l'adversité, c'est que Jesus-Christ n'a promis ni les richesses, ni le repos pour récompense de la vertu; & que s'il a promis de plus grands biens que ceux ausquels nous avons renoncé, c'est pour les posseder dans une autre vie; que vouloir être heureux en ce monde & en l'autre, ce seroit ressembler à un acheteur qui voudroit qu'on lui abandonnât la chose achetée & le prix; qu'il n'en est pas de nous comme de ceux qui parmi les Israëlites observoient la loi, & à qui Dieu avoit promis en conséquence les douceurs de la vie; que cette récompense sensible étoit necessaire à un peuple foible, dans un tems où la foi étoit encore languissante, & à l'égard des personnes de qui on n'exigeoit pas une si grande perfection, que celle à laquelle nous sommes obligés de tendre; que comme en ce tems-là les plus grands crimes trouvoient aisément le pardon, les vertus les plus communes faisoient les grands hommes. Il donne pour exemples de ce qu'il avance, David, Moïse & Elisée. » Le premier, dit-il, » fut condamné à une pénitence très-legere pour de très-grands » pechés; le second parvint à voir Dieu & au gouvernement de » son peuple par de très-petits services; le troisieme au contraire » punit très-séverement des enfans pour une faute fort legere. « D'où il veut que nous inferions que la loi de Moïse n'étoit que figurative. Il ajoute que les Hebreux n'ayant pas alors tous les secours que Jesus-Christ nous a procurés par sa mort, ils méritoient d'autant plus de récompense qu'ils avoient plus de peine à pratiquer la vertu.

Cent vingt-cinquieme poëme de S. Gregoire, à Seleucus, pag. 190.

LV. Le poëme à Seleucus est attribué à saint Amphiloque dans plusieurs manuscrits, & cité sous son nom par saint Jean Damascene: mais dans toutes les éditions que nous avons des œuvres de saint Gregoire, ce poëme porte son nom; ce qui prouve ou que les éditeurs l'ont trouvé intitulé ainsi dans les manuscrits dont ils se sont servi, ou qu'ils ont jugé par le style qu'il étoit de ce Pere. On y voit en effet des tours de phrases & des pensées qui sont particuliers à saint Gregoire, & grand nombre de comparaisons, ce qui lui est ordinaire dans ses poëmes. Le style en est à la verité plus facile & plus net, que de plusieurs pieces de ce Saint: mais il en faut attribuer la cause à la simplicité de la matiere qu'il avoit à traiter; & si l'on se donne la peine de voir les poëmes qui sont

en forme d'instruction, comme le cinquante-septieme à Olympiade, le soixante-troisieme & le soixante-quatorzieme, on verra qu'il y parle avec autant de facilité & de netteté que dans celui-ci. D'ailleurs, saint Amphiloque n'a jamais passé pour un poëte; & il seroit difficile qu'un homme qui ne faisoit pas profession de poësie, ait composé une piece aussi belle que celle qui est adressée à Seleucus. Nous avons de lui une lettre à Seleucus, & peut-être auroit-il emprunté la plume de saint Gregoire pour adresser au même Seleucus une instruction en vers, comme l'emprunterent les enfans de Vitalien & le fils de Nicobule. L'amitié étroite qui étoit entre ces deux saints Evêques pouvoit bien autoriser une liberté de cette nature, qui tendoit à l'instruction d'un jeune homme qui leur étoit également cher. On objecte que le catalogue des livres saints inseré dans ce poëme est different de celui que l'on trouve dans le trente-quatrieme; mais cette difference ne consiste qu'en ce que ce Saint ne dit rien dans le poëme trente-quatrieme, du livre d'Esther ni de l'Apocalypse, & qu'il en parle dans celui à Seleucus, parce qu'apparemment il étoit besoin d'avertir ce jeune homme de quelle autorité étoient ces deux livres, afin qu'il ne s'y méprît pas. C'est pour la même raison qu'il lui fait remarquer que quelques-uns doutoient que l'Epître aux Hebreux fût de saint Paul; & qu'il y en avoit qui n'admettoient que trois Epîtres canoniques, une de saint Jean, une de saint Pierre & celle de saint Jacques. Au surplus, la distribution des livres saints est la même dans ces deux poëmes. La premiere leçon que saint Gregoire donne à Seleucus est de craindre & d'aimer Dieu, & de le regarder comme le principe & la fin de toutes ses actions. Ensuite il lui donne d'excellens avis pour s'avancer dans la vertu; il l'exhorte à ne point s'attacher aux richesses materielles, à s'appliquer à l'étude des belles lettres qu'il fait consister dans la poësie, l'éloquence & l'histoire; à lire assiduement les livres des anciens qui ont écrit sur ces matieres; mais à les lire avec précaution & avec discernement, ne prenant dans leurs écrits que ce qui pouvoit lui être utile tant pour les mœurs que pour l'élegance & la pureté du langage, en évitant au contraire ce qu'ils renferment de nuisible, comme sont les fables dont ils sont remplis; à fuir la compagnie des méchans, rien n'étant plus pernicieux; à regarder les theâtres, les combats des bêtes, & les jeux du cirque comme les égoûts du crime, l'école du libertinage, la perte de l'ame, la source de la discorde; à employer à l'étude des beaux arts, le tems que les autres consument en de vaines occupations;

à faire ſucceder à l'étude des ſciences humaines celle des livres ſaints renfermés dans les deux Teſtamens, & à y prendre les regles de ſa conduite, & la ſaine doctrine ſur la Trinité. » Il n'y a, » lui dit-il, qu'un Dieu en trois hypoſtaſes ; il faut donc ſe garder » de confondre les perſonnes avec Sabellius, & de diviſer l'eſ» ſence comme a fait Arius. Pour ne pas ſe tromper dans le ſens » de l'Ecriture, il faut la lire avec humilité, & ne point s'élever » du progrès qu'on pourroit y avoir fait, ſoumettre à la parole de » Dieu toutes les lumieres que l'on a puiſées dans la philoſophie » humaine, qui doit être regardée par rapport à la divine philoſo» phie, comme une ſervante à l'égard de ſa maîtreſſe, & lui obéir » de même.

126. 127. 128. poëmes de S. Gregoire, pag. 195.

LVI. Les trois épigrammes ſuivantes, dont l'une eſt ſur la veuve de Sarepta, les deux autres à Jeſus-Chriſt, ne contiennent rien de bien remarquable. Saint Gregoire y dit que l'homme n'a rien à l'exterieur qui le diſtingue de la brute, mais qu'il en eſt diſtingué par l'avantage qu'il a de connoître & de poſſeder Dieu; que ſes ennemis ſont plus à plaindre que lui-même, puiſque les maux qu'ils lui ont fait ſouffrir ſont paſſés, au lieu que la juſtice de Dieu les attend.

Cent vingt-neuvieme poëme de S. Gregoire, pag 196.

LVII. Dans le cent vingt-neuvieme poëme, ſaint Gregoire fait la guerre à ſon ame ſur ſa lâcheté & ſon peu d'habileté à conduire le char dont elle tient les rennes. Il dit que ſi elle avoit ſoin que la raiſon, qu'il nomme un des trois chevaux qui tirent ce char, ſe fit obéir par les deux autres qui ſont la cupidité & la colere, ſa courſe qui tend vers le ciel ſe termineroit heureuſement.

130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. poëmes de S. Gregoire, pag. 196.

LVIII. Il n'y a rien à remarquer dans les ſept pieces ſuivantes, que ce que dit ſaint Gregoire, qu'un Evêque doit trembler lorſqu'il fait reflexion à la ſainteté qu'exige ſon miniſtere qui l'oblige à aſſiſter à la Table myſtique, à purifier le peuple & à l'offrir au Seigneur dans le ſacrifice non ſanglant; & encore, que le démon tâche d'effacer en nous l'image du Créateur, en nous mettant dans la penſée & dans la bouche ce que nous ne devrions ni dire, ni penſer.

Cent trente-ſeptieme poëme de S. Gregoire, pag. 198.

LIX. Le poëme cent trente-ſeptieme eſt une longue ſuite de définitions ſur toutes ſortes de ſujets, qui ne paroiſſent pas également juſtes, & dont quelques-unes ſont plutôt des deſcriptions que des définitions. Il appelle hymne, une louange cadencée; pſalmodie, un pſeaume mis en chant; peuple, une ſocieté d'hommes aſſemblés pour rendre à Dieu le culte qui lui eſt dû; Temple, le lieu où ce peuple ſe purifie de ſes pechés; Table ſacrée, l'en-

droit où l'on offre les victimes. C'eſt le Prêtre qui abſout le peuple, qui unit Dieu à l'homme & l'homme à Dieu.

Cent trente-huitieme poëme de S. Gregoire, contre les violateurs des ſepulchres, pag. 202.

LX. Le poëme cent trente-huitieme eſt compoſé de ſeize petites épigrammes très-mordantes contre ceux qui ouvroient les ſépulchres des morts, & dépouilloient les cadavres qui y étoient renfermés. Le ſuivant contient en vers le récit des miracles des Prophétes Elie & Eliſée. Il en attribue dix au premier & quatorze au ſecond.

Cent trente-neuvieme, poeme de S. Gregoire, des miracles d'Elie & d'Eliſée, pag. 204.

Cent quarantieme poëme de S. Gregoire, de la vertu, pag. 204.

LXI. Un critique (*a*) très-judicieux conteſte à ſaint Gregoire le poëme intitulé : *De la vertu*, diſant qu'on n'y trouve point cette élegance & ce génie qui ſe remarquent dans la plûpart de ſes autres poëmes. Il avoue toutefois que la doctrine & la morale en ſont les mêmes que dans ſes autres ouvrages. Il auroit pû ajouter que l'on y voit à chaque page des penſées & des façons de parler employées dans les autres poëmes de ce Pere preſque mot pour mot ; & qu'avec cela il lui eſt attribué generalement dans tous les exemplaires : ce qui ſuffit ce ſemble pour le laiſſer en poſſeſſion de cet écrit. Si le ſtile en plaît moins que celui de beaucoup d'autres, c'eſt qu'il étoit extrêmement âgé lorſqu'il le compoſa, ainſi qu'il le dit lui-même (*b*). Il l'adreſſe à un jeune homme qu'il veut former à la vertu. Il ne fait point de difficulté de reconnoître qu'il ſe croyoit capable de lui donner des leçons, » ayant, dit-il, les » trois qualités que les anciens ont demandées dans ceux qui ſe » mêlent de conſeiller les autres : ſçavoir (*c*) l'expérience, la cha- » rité & la franchiſe. « Il poſe pour principe que la ſcience du ſalut eſt la vraie & unique ſcience, que ſans elle tous les talens & tous les avantages de la vie ne ſont d'aucune utilité. Il lui conſeille de s'appliquer à la connoiſſance de l'ame, qu'il dit être un écoulement de la divinité, en qui Dieu a mis un penchant, qui le rappelle ſans ceſſe vers ſon Créateur ; & d'uſer en bien, de la liberté que Dieu a laiſſée à l'homme en le créant, de faire le bien ou le mal. Il lui repréſente que les ſages de l'antiquité ont unanimement blâmé le vice & loué la vertu ; qu'il y en a parmi eux qui ont mépriſé les richeſſes & vécu dans la frugalité & la continence ; que toutefois ils n'en ont reçu aucune récompenſe, n'ayant agi que par vaine gloire ; motif que le philoſophe Chrétien doit bannir de toutes ſes actions. Saint Gregoire joint à ces avis un grand nombre

(*a*) Tillemont, *t* 9. *hiſt. Eccl. p.* 728.

(*b*) Nazian. *carm* 140. *pag.* 207.

(*c*) *Nam terna cum ſint ut vetus ſenſit cohors,*
Pollere debet optimus monitor quibus
Rerum uſus ingens, charitas, os liberum
In me requires, prorſus ex tribus nihil.
Carm. 140. *pag.* 207.

de ſentences & d'exemples tant de l'hiſtoire ſacrée que prophane. Il remarque en particulier que ſaint Pierre ne vivoit que de coſſes de feves : ce qu'il avoit apparemment appris par tradition, ou lû dans quelque livre apocryphe. Il fait l'éloge du Chriſtianiſme, & & montre combien la vertu du Chrétien eſt au-deſſus de celle des philoſophes payens. Il dit que depuis que Jeſus-Chriſt a vaincu le démon par un jeûne de quarante jours, ç'a été une loi aux Chrétiens de purifier leur chair par le jeûne; que par tout le monde chacun d'eux offre à Dieu non des animaux, mais ſon propre corps, après l'avoir purifié & rendu un temple agréable à ſes yeux; que les Chrétiens paſſoient les nuits à veiller & à chanter des hymnes; qu'il s'en étoit trouvé qui avoient éteint entierement le feu de la concupiſcence par le poids des chaînes dont ils accabloient leurs corps; d'autres qui pour ſe punir des fautes qu'ils avoient commiſes par leurs ſens, s'étoient enfermés dans des cabanes étroites, impénetrables aux rayons du ſoleil, ou dans des cavernes & des troux de rochers; qu'on en avoit vû qui pour ſe ſouſtraire aux plaiſirs, s'étoient retirés dans le fonds des bois & dans les deſerts, où ils n'avoient d'autre compagnie que celle des bêtes, vivant dans un ſi grand détachement qu'ils ne connoiſſoient que ce qui étoit autour d'eux; que les uns tâchoient de fléchir la miſericorde de Dieu en ſe couvrant de ſacs & de cendres, ne couchant que ſur la terre nue, ou ſe tenant debout pendant des jours, des mois, & même des années entieres; qu'il y en avoit qui malgré la répugnance de la nature, mangeoient des cendres pétries de leurs larmes, ou qui vivoient ſans pain & ſans eau, ſoutenus en tout cela par la foi & par la crainte du Seigneur. Saint Gregoire s'autoriſe de ces exemples & de la conſtance des Martyrs, pour rabaiſſer les vertus apparentes des anciens philoſophes, Epictete, Anaxarque, Meneceüs & Socrate : diſant que ceux-ci n'ont ſouffert conſtamment que les maux qu'ils n'ont pû éviter; au lieu que les Martyrs pouvoient par un ſeul ſigne de tête ſe délivrer des tourmens qu'on leur faiſoit ſouffrir : d'où leur eſt venu tant de gloire, que le monde Chrétien eſt rempli de Temples bâtis en leur honneur, qu'on y celebre leurs fêtes, qu'on y chante leurs louanges, qu'on y a en véneration une partie de leurs oſſemens, de leurs cheveux, de leurs habits, de leur ſang, autant que leurs corps entiers. Il ajoute que leurs reliques chaſſoient les ſiévres & les démons, qu'il n'y avoit pas juſqu'à leurs tombeaux & aux lieux qui portoient leurs noms, quoique leurs reliques n'y fuſſent pas, qui opéroient les mémes miracles; le ſeul ſouvenir de ces Martyrs étant méme

capable d'en opérer. De la constance des Martyrs saint Gregoire passe à la virginité, qu'il dit n'avoir jamais été si en honneur & si communément suivie que parmi les Chrétiens des deux sexes, qui souvent ont consacré au péril même de leur vie, la chasteté qu'ils avoient offerte à Dieu en sacrifice. Parlant de la vie des Moines & des Vierges, il dit qu'ils faisoient la plus ordinaire de leurs occupations, de chanter ensemble nuits & jours les louanges du Seigneur, comme si les deux sexes eussent oublié qu'ils fussent differens. Il finit par une exposition de la foi sur la Trinité, semblable à celles qu'il avoit données dans les poëmes précedens.

LXII. Le poëme cent quarante-unieme est un dialogue entre deux personnes, dont l'une prend le parti de la vie spirituelle, l'autre de la vie commune : chacun y dit ses raisons, & une troisieme qui est prise pour juge, prononce en faveur de la vie spirituelle, en exhortant toutefois les deux contendantes à vivre en paix dans le service de Dieu : les raisons de ce jugement sont celles que les parties avoient alleguées ; qu'il n'est pas convenable ni que tous les hommes vivent dans le mariage, comme dans la loi ancienne, puisque dans la nouvelle la virginité est devenue honorable ; ni que le célibat soit generalement suivi, le monde ne subsistant que par le mariage.

Cent quarante unieme poëme de S. Gregoire, pag. 220.

LXIII. Le suivant est encore en forme de dialogue entre deux hommes, dont l'un juroit souvent, & l'autre avoit le jurement en horreur. Celui-ci dit que le jurement est injurieux à Dieu par cela seul, qu'il met le jureur en danger de se parjurer, ce qui est le dernier des malheurs, puisque se parjurer c'est renoncer à Dieu ; que le moyen d'éviter le parjure est de ne point jurer du tout ; ce qui est d'autant plus aisé qu'on ne nous obligera jamais à jurer, si nous avons soin de nous faire une réputation d'honnête homme, qui est toujours cru sur sa parole, tandis qu'on refuse d'ajouter foi à un jureur emporté, lors même qu'il dit vrai. Il conseille à ce jureur s'il ne peut surmonter tout d'un coup son penchant, de s'abstenir du moins des gros juremens, & de ne jurer que quand la necessité y oblige, comme lorsqu'il s'agit de délivrer quelqu'un d'un grand péril, ou de nous laver de quelque calomnie ; mais jamais dans la vûe d'amasser des richesses. Les juremens les plus considerables sont, selon lui, ceux où l'on prend à témoin le nom de Dieu ; & sur ce qu'on objectoit l'usage introduit parmi les fideles, de jurer par les choses saintes, comme par les divines Ecritures, la Passion de Jesus-Christ, & les Oblations : il répond que cette coutume pour être ancienne & commune, n'en est pas plus raisonnable ;

Cent quarante-deuxieme poëme de S. Gregoire, en 382. pag. 224.

qu'un homme qui jure pour le moindre ſujet, jure également par le nom de Dieu, comme par toutes autres choſes qui lui viennent à la bouche ; que la multitude des juremens n'eſt pas un moyen sûr de ſe faire croire ; que Dieu ni ſaint Paul, dont les jureurs alleguoient l'exemple, n'ont jamais juré ; que quand Dieu promet quelque choſe en jurant par lui-même, c'eſt une façon de ſe faire entendre aux hommes & non un jurement ; que lorſque ſaint Paul dit, Dieu m'eſt témoin, ce n'eſt pas non plus un jurement, mais qu'il aſſure d'une maniere indubitable que ce qu'il diſoit étoit vrai ; qu'il n'eſt pas plus permis de jurer par écrit que par la langue ; enfin qu'il vaut mieux ſouffrir la mort que de jurer lorſqu'on s'y voit forcé, fut-ce même pour mettre par le jurement les livres ſaints à couvert de la rage des perſécuteurs. Le jureur dont il s'agit dans ce dialogue, n'étant encore que Catechumene, ſe faiſoit peu de ſcrupule de commettre des pechés, dans l'eſperance qu'ils ſeroient effacés dans le Batême : on lui avoue que le Batême remet tous les crimes, mais non pas l'habitude du crime. Saint Gregoire compoſa cette piece pendant le Carême de l'an 382. durant lequel il s'étoit preſcrit un ſilence ſi rigoureux qu'il ne parla à perſonne.

Cent quarante-troiſiéme poëme de S. Gregoire, en 382. pag. 229.

LXIV. Ce fut dans le même-tems qu'il compoſa le poëme cent quarante-troiſieme, qui eſt contre la colere, qu'il dit être comme la racine d'où eſt produit le jurement. Il la compare à un feu qui conſume tout, à une bête feroce qui terraſſe tout ce qui ſe préſente devant-elle ; & dit qu'il eſt neceſſaire ou de l'éteindre à force d'eau, ou de l'abattre à coups de lances & de fléches ; que dès que nous ſentons qu'elle commence à exciter en nous des mouvemens irréguliers, nous devons ſans perdre de tems & avant qu'elle nous ôte entierement la raiſon, nous mettre en la préſence de Dieu & implorer ſon ſecours, comme firent les Apôtres menacés de la tempête. Saint Gregoire fait une deſcription fort naturelle d'un homme en colere, & remarque qu'il n'y a point de folie qui porte l'homme à de plus grandes extravagances ; qu'il a vû de ces furieux jetter contre le Ciel des pierres & de la pouſſiere, & blaſphemer contre le Seigneur ; que rien n'eſt à couvert des emportemens d'un homme en colere, ni femmes, ni enfans, ni amis ; que la colere nous ſépare de Dieu qui eſt la douceur même, qu'elle défigure en nous ſon image. Pour en donner de l'horreur, le Saint en fait un paralelle avec la vertu contraire. En relevant la douceur avec laquelle David traita Abſalom, il dit que ce roi fit tuer celui qui lui apporta la nouvelle de ſa mort ; ce qui ne ſe trouve

trouve point dans l'Ecriture : peut-être saint Gregoire s'est-il mépris en attribuant à David dans cette occasion, ce qu'il ne fit qu'à l'égard de celui qui lui donna avis de la mort de Saül. Il releve encore la douceur que saint (*a*) Pierre fit paroître lorsque saint Paul lui resista en face de ce qu'après avoir mangé avec les Gentils il s'étoit retiré d'avec eux. Il rapporte aussi plusieurs traits de la douceur d'Aristote, d'Alexandre *le Grand* & de Periclés, capables de confondre ceux qui faisant profession d'être disciples d'un Maître doux & humble de cœur, ne l'imitoient pas. Il ajoute l'exemple de Constantin, qu'il dit avoir été le prince le plus pieux qu'il eût connu. Un des seigneurs de sa cour jaloux des honneurs qu'il rendoit aux Evêques, lui ayant dit un jour pour l'engager à les en priver, comme si en les honorant il eût diminué sa propre gloire, que l'abeille, quoique le plus doux de tous les animaux, ne laissoit pas de piquer ceux qui lui enlevoient ses rayons; ce prince lui répliqua : » Il est vrai, mais elle y laisse la vie.« Celui qui agit avec douceur a deux avantages : l'un de satisfaire au précepte de l'Evangile, l'autre de faire tomber les emportemens de celui auquel il n'oppose que de la tranquillité. Si l'Ecriture semble attribuer à Dieu de la colere, c'est dans un sens métaphorique, comme elle lui attribue des yeux, des oreilles & autres membres humains; & uniquement pour donner aux simples de la crainte de sa justice. Il donne pour remede contre la colere, le signe de la Croix, dont il dit avoir éprouvé la vertu dans plusieurs dangers; l'humilité; le mépris des avantages, soit de la nature, soit de la fortune; la reflexion sur la nature de l'injure qu'on nous fait. » Car si le mal qu'on dit de nous est faux, pourquoi s'en fâcher, » puisqu'il ne nous touche pas? s'il est bien fondé, pourquoi nous » mettre en colere contre celui qui ne met au jour que ce que » nous n'avons pas craint de commettre en secret. Enfin un moyen » facile de se deshabituer de la colere est de présenter un visage » riant à ceux qui nous maltraitent.

Cent quarante-quatrieme poeme de S. Gregoire, pag. 237.

LXV. Dans le poëme cent quarante-quatrieme, saint Gregoire combat l'avarice, qu'il compare à la phrenesie que cause la morsure d'un petit serpent semblable à la vipere, nommé *Dipsade;* cette morsure produit une soif si extraordinaire, que ceux qui en sont attaqués se précipitent souvent dans des puits & dans des rivieres, où ils n'étanchent leur soif qu'en perdant la vie. Il dit que

(*a*) *Petrum ipse miris laudibus sanè effero Qui mente placidâ, pectore & magno admodùm Fortique, Pauli liberam vocem tulit.* Carm. 143. *pag.* 232.

les avares, lors même qu'ils ſemblent faire du bien & prendre la protection des pauvres, ſont comme un lion qui ne retire un foible animal des griffes de quelques bétes feroces, que pour en faire ſa proie. Il décrit les calomnies & les fraudes dont ils ſe ſervent pour accumuler tréſor ſur tréſor, ſans ſavoir que peut-être après leur mort, ils tomberont entre les mains de leurs ennemis, ou de ceux à qui ils ont refuſé un morceau de pain. Il ſouhaite à ces avares le même ſort qu'à Midas, qui ayant reçû des dieux le pouvoir de changer en or tout ce qu'il toucheroit, ſe vit par-là en danger de mourir de faim; & à leurs richeſſes la même viciſſitude que ſouffroit la manne entre les mains des Iſraëlites, qui par trop de prévoyance en avoient amaſſé pour le lendemain. Les riches s'excuſoient par l'exemple des anciens Patriarches, & de pluſieurs grands hommes qui avoient poſſedé beaucoup de biens, ſans en être moins parfaits. Saint Gregoire répond qu'il faut faire de la difference entre la perfection que Dieu exigeoit dans la loi ancienne, & celle qu'il exige dans la loi nouvelle; qu'alors la foi étant encore foible, il ſe comportoit à l'égard des Iſraëlites, comme l'on fait envers des enfans à qui l'on donne une nourriture proportionnée à leur délicateſſe; mais que dans la loi nouvelle où la foi eſt pleine & où nous avons l'exemple d'un Dieu ſouffrant, l'on doit tendre à une plus haute vertu. Il conſeille aux avares de racheter leurs iniquités par l'aumône, pourvû qu'ils la faſſent de leurs biens, & non de celui d'autrui. » Car, ajoute-t-il, ce n'eſt pas faire » une bonne œuvre que de couvrir un pauvre ou la Table ſacrée, » d'un habit ou d'une offrande mal acquiſe. « Il leur repréſente la douleur que ſent un avare lorſqu'à la mort il ſe voit obligé de quitter ſes grands biens; la rigueur du jugement de Dieu; l'injure que l'avarice fait à Dieu, ce vice étant le ſeul qui ſoit appellé *idolâtrie*, le plus grand des pechés.

Cent quarante-cinquieme poëme de S. Gregoire, pag. 243.

Voyez la vie de S. Gregoire, num. 26.

LXVI. Il faut rapporter le poëme cent quarante-cinquieme à la fin de l'an 381. ou au commencement de 382. C'eſt une plainte amere de l'état où S. Gregoire avoit trouvé l'Egliſe de Nazianze. Elle étoit ſans Evêque, & les Apollinariſtes faiſoient tous leurs efforts pour l'infecter de leurs erreurs: les Prêtres même du lieu s'oppoſoient aux mouvemens que ſaint Gregoire ſe donnoit pour rétablir cette Egliſe dans la ſituation où ſon pere l'avoit laiſſée en mourant; & il n'étoit pas ſecondé par les Evêques voiſins. Cette piece eſt compoſée de deux differens vers, les uns ïambes dimetres, les autres irréguliers de trois pieds, dont les deux derniers ſont ïambes.

LXVII. Le poëme cent quarante-ſixieme eſt un abregé des deux lettres à Cledonius, que l'on a miſes parmi les diſcours de ſaint Gregoire. Il eſt en vers ïambes de ſix pieds. Ceux du poëme cent quarante-ſeptieme ſont de même meſure. Le ſaint Evêque y déclare qu'en écrivant en vers, ſon deſſein n'a pas été de ſe faire un nom, comme on l'en accuſoit, ni de préferer la poëſie à l'étude des livres ſaints, mais de mortifier ſa chair par le travail inſéparable de cette ſorte de compoſition; de donner à la jeuneſſe des leçons qui fuſſent en même-tems utiles & amuſantes, & retirer de leurs mains des chanſons & des poëſies dangereuſes; de ſe conſoler lui-même dans ſes maladies & d'en adoucir la rigueur ſur-tout dans ſa vieilleſſe, à l'exemple du cygne dont le chant devient plus mélodieux à meſure qu'il approche de ſa fin. Il ajoute qu'on devoit d'autant plus aiſément lui pardonner cette occupation, que dans ſes vers il ne s'attachoit qu'à louer la vertu & à blâmer le vice, à établir les dogmes de la religion & les verités de la morale. Il paroît que c'étoit Maxime *le Cynique* qui avoit critiqué en ce point la conduite de ſaint Gregoire. Il ne s'en tint pas là, & il écrivit encore contre lui en vers. Notre ſaint lui répondit par le poëme cent quarante-huitieme, dans lequel il marque ſon étonnement de ce qu'un homme à qui les muſes étoient auſſi étrangeres qu'à Maxime, ſe fût mêlé de poëſie, & eût oſé l'attaquer, lui qui étoit rompu dans ce genre d'écrire. Cette piece eſt des plus mordantes.

146. 147. 148. poëmes de S. Gregoire, pag. 246. 248. 249.

LXVIII. La ſuivante eſt une épigramme adreſſée aux Evêques qui avoient occaſionné ſon abdication. Il la compoſa ce ſemble à ſon départ de Conſtantinople & avant que Nectaire eût été mis en ſa place, puiſqu'il leur conſeille de reſpecter celui qu'ils trouveront digne de la remplir. Le poëme cent cinquantieme eſt contre un noble vicieux, qu'il compare à un ſinge couvert de la peau d'un lion. Il y fait voir que la vertu ſeule donne la veritable nobleſſe. Le cent cinquante-unieme eſt contre ſes envieux, dont il dit que les efforts ne pourront jamais le ſéparer de Jeſus-Chriſt qui eſt ſon partage. Dans le cent cinquante-deuxieme, qui eſt en vers anacreontiques, il fait l'éloge de la chaſteté, & compare les vierges aux Anges; & aux vierges ceux qui vivent dans les liens du mariage d'une maniere conforme aux regles de l'Evangile. Le cent cinquante-troiſieme eſt un hymne à Dieu: le ſuivant eſt compoſé de quatre petites épigrammes dans leſquelles ſaint Gregoire s'adreſſe à Dieu, & lui témoigne la crainte qu'il a de ſes juge-

149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. poëmes de ſaint Gregoire, pag. 251. & ſuiv.

mens, témoignant qu'il ne la peut modérer que dans l'esperance qu'il lui fera la grace de passer à son service le reste de ses jours. Dans le cent cinquante-cinquieme il exhorte les vierges à vivre d'un maniere digne de Jesus-Christ dont elles sont les épouses, & à éviter toutes familiarités avec les personnes d'un different sexe.

156. 157. 158. poëmes de S. Gregoire, pag. 301. & 308.

LXIX. Le poëme cent cinquante-sixieme que nous n'avons qu'en latin, & dont l'original grec est, dit-on, dans la bibliotheque Imperiale, est contre la vie peu reglée de quelques Evêques. Saint Gregoire dit qu'il auroit peut-être été plus convenable de ne point la relever dans ses écrits; mais que ne pouvant voir les méchans dominer impunément, il avoit cru devoir donner quelques bornes à leur prosperité, & réprimer ces mutins qui portoient la mort dans les ames du peuple qu'il avoit gouverné; c'est-à-dire de Constantinople. Il les traite en termes fort aigres, mais il ne nomme personne, & ne particularise pas les choses, afin qu'il n'y eût que les coupables qui sentissent ses reproches, & qu'ils ne retombassent point sur plusieurs Evêques de probité. Il raconte de quelle maniere il fut élevé sur le siege de Constantinople; les maux qu'il eut à souffrir pour rétablir les bonnes mœurs & la saine doctrine dans cette ville; comment de perfides Evêques l'avoient obligé de quitter cet évêché. La peinture qu'il fait de ces Evêques, de leur ignorance, de leur ambition, de leur avarice, de leur hypocrisie, de leur luxe est affreuse; mais des mieux touchée. Cette piece est suivie de deux autres petites, dont la premiere regarde encore les Evêques; l'autre, la caducité des choses de ce monde.

La tragédie intitulée : *Jesus-Christ souffrant*, n'est pas de S. Gregoire.

LXX. La tragedie intitulée : *Le Christ souffrant*, est rejettée par plusieurs (*a*) critiques comme une piece supposée. Elle n'a rien en effet ni de la noblesse, ni de la gravité qui regnent dans les poësies de saint Gregoire; le style n'en est ni si pur, ni si varié; les pensées n'en sont ni si justes, ni si élevées. On n'y trouve presque aucunes comparaisons, qui sont si fréquentes dans les poësies de ce Saint. La sainte Vierge qui est dans cette tragédie la principale actrice, y fait un personnage qui marque en elle beaucoup de foi-

(*a*) Tillemont, *tom. 9. pag.* 559.
Dupin, *tom.* 2. *pag.* 372. *&* 651.
Baillet, *Jugemens des savans*, *tom.* 4. *part.* 2. *pag.* 457.
Baronius, *tom.* 1. *ad an.* 44. *§.* 129.
Rivet, *crit. sacr pag.* 343.
Vossius, *instit. poëtic. l* 2. *c.* 14. *p.* 72.
Bellarm. *de Scriptor. Eccles.*
Labb. *de Scriptor. Eccles.*

bleſſes, des ſentimens peu reglés & peu chrétiens. Tantôt on l'y voit ſcandaliſée (*a*) de la mort d'un Dieu, tantôt troublée (*b*) & agitée d'une crainte baſſe & indigne de cette conſtance que les Peres de l'Egliſe lui attribuent (*c*); quelquefois même emportée juſqu'à l'excès (*d*) contre les auteurs de la mort de Jeſus-Chriſt, les chargeant d'injures atroces, & leur ſouhaitant les derniers malheurs. Il y eſt dit que conſacrée à Dieu ou au ſervice du Temple dès ſa jeuneſſe, elle y fut nourrie (*e*) miraculeuſement par un Ange, & mariée quand ſon tems fut venu, à un homme de probité par tout le ſénat : ce qui paroît tiré de quelque livre apocryphe. L'auteur y ſuppoſe (*f*) aſſez nettement que de ſon tems on voyoit des Egliſes érigées par-tout en l'honneur de la ſainte Vierge, & qu'on faiſoit auſſi pour elle des fêtes ſolemnelles : ce qui fait voir qu'il n'a vécu que vers le milieu du cinquieme ſiecle

---

(*a*) *Chorus* .... Periit filius tibi, & tamen
Tam crebra jactas. *Deipara.* Vox ô dira quæ excidit.
An non premes os ? Tu putas mundi iſtius
Periiſſe ſervatorem ? *Pag.* 261.
Chorus .... Ego jam quaſi
Non amplius nato manente proſpicio tibi
Deipara. Novumque id eſſet, ut manu mortalium
Effunderetur ſic Dei ſanguis, mori
Quî poſſit autem, cui mori numquam datur ? *Pag.* 256.

(*b*) *Deipara.* Eheu, quid hîc jam conſilii captem ? meum
Exangue mihi cor concidit .....
O me miſerrimam ; ut fleam multo metu
Repleta; ah ah peſſumdata, miſera perii ....
Eheu, quid ego agam ? qui manus miſera populi
Fugiam ? rudentes hoſtis omnes explicat,
Tenditque, non eſt expedita mihi via
Me me extricandi : quid igitur faciam ? modo
Quonam tot obductos mihi laqueos premam ......
Abeamus itaque quò videbitur ocyus. *Pag.* 261. 262.

(*c*) *Stabat ante Crucem Mater, & fugientibus viris ſtabat intrepida.* Ambroſ. *de inſtitut. Virgin cap.* 7. *pag.* 261.
Sed & ſtabat ſancta Maria juxta Crucem Filii, & ſpectabat virgo ſui unigeniti paſſionem. Stantem illam lego, flentem non lego. Idem, *de obitu Valentiniani, pag.* 1185.

(*d*) *Deipara.* ——— Improbe
Scelerate, namque id libere de te queo
Efferre, patraſti hæc ut hunc bene meritum
Sic proderes ? tua omnia hæc nequiſſime
Dæmon, tua hæc ſunt ......
Abi in malam rem perdite, effere, Barbare,
Peri male. *Pag.* 258. 259. 260.
——— At crudelium manus hominum
Cruenta, dominum quæ poli & terræ, neci
Demiſit, ex merito ſuo mala ſentiat
Olim illa, juſta lance quæ impios manent.
Nam non ego illos ut ſatos mihi liberos
Materno amore curo, ne clades premat
Qui poſteri horum ſunt futuri, qui impiam
Cædem ſuorum nuncient patrum, & ſcelus.
Sed ipſe ô animæ pars meæ longè optima,
Effice fruantur luce ne læta ætheris
Purum micantis ...... *Pag.* 267.

(*e*) *Deipara.* .... Simulatque nata ſum ....
——— Me meus nutrit pater
Non inter illos quos colunt homines lares,
Sed me ſacratæ Mater ædi deſtinat.
Hîc manibus eductam Angeli inſolito modo (ἐκτραφεῖσαν)
Totus ſenatus commoda legens tempora
Viro modeſto conjugem me tradidit. *Pag.* 276.

(*f*) *Theol.* Certè ille luctum & lacrymas quæ te anxiam
Nunc ulcerant, honoribus clariſſimis
Penſabit illa parte quâ ſeſe polus
Telluſque pandit, fama nominis tui
Splendida per omnes orbis oras præpete
Pennâ evolabit : ſacra delubra extruent
Tibi poſteri omnes, cædis in diræ locum
Iſtius, olim terra ſolemne offeret,
Feſtum ...... *Pag.* 270.

au plutôt, puisque l'histoire nous (*a*) apprend que ce ne fut qu'après le Concile d'Ephese en 431. où la qualité de *Mere de Dieu* lui fut assurée, que l'on commença à bâtir des Eglises sous son nom dans Constantinople & dans les autres villes de l'Empire. Cette raison sert également à montrer que le Christ souffrant ne peut être d'Apollinaire contemporain de saint Gregoire. Cette piece n'est pas non plus de son style, qui étoit facile & agréable. A quoi il faut ajouter que la distinction des deux natures en Jesus-Christ, combattue par cet heresiarque, y (*b*) est bien marquée. Il vaudroit peut-être mieux attribuer ce poëme à un Gregoire, fameux (*c*) par sa facilité à faire des vers, qui fut fait Evêque d'Antioche vers l'an 572. que la ressemblance de nom aura fait confondre avec saint Gregoire de Nazianze. Il est vrai que dans un manuscrit de Suidas, cité par (*d*) Lambecius, on trouve le Christ souffrant à la suite des œuvres de saint Gregoire de Nazianze : mais on ne lit rien de semblable dans les imprimés ; ce qui prouve du moins que dans plusieurs autres manuscrits de Suidas, cette tragédie n'étoit point attribuée à saint Gregoire. On peut ajouter que Suidas n'ayant écrit que plus de cinq cens ans après saint Gregoire, son autorité dans un fait qu'il atteste seul, n'est pas d'un grand poids. On trouve dans cette piece une opinion qui pourroit encore faire douter qu'elle soit de saint Gregoire : sçavoir (*e*) que Jesus-Christ apparut à la sainte Vierge aussitôt après sa Resurrection ; car on ne lit rien de semblable dans l'Evangile, ni dans les anciens qui ont vécu avant saint Gregoire. Le premier qui ait avancé ce sentiment est le Prêtre (*f*) Sedulius, qui écrivoit vers le milieu du cinquieme siecle.

(*a*) Baillet, *ad diem* 15. *August.*

(*b*) *Joseph.*...... Tu chara virgo nos amicos adjuva
Confecta luctu sis licet, domina tamen
Et mater ejus cui datum unam atque alteram
Habere naturam ...... *Pag.* 284.

(*c*) Evagrius, *lib.* 5. *cap.* 6.

(*d*) Lambecius, *l.* 4. *comment. bibliothecæ Vindobonensis*, *pag.* 23.

(*e*) *Pag.* 289.

(*f*) Sedulius, *opere Paschali*, *lib.* 4. *pag.* 563.



ARTICLE V.

De quelques autres Poësies de Saint Gregoire.

Recueil d'Epigrammes de S. Gregoire, par M. Muratori, à Padoue en 1709. in 4°.

I. A Ces poësies de saint Gregoire recueillies par l'abbé de Billy, il en faut joindre beaucoup d'autres données depuis au public par M. Muratori, Bibliothecaire du Duc de Modene. Ce sont des épigrammes au nombre de deux cens vingt-huit, sur differens sujets : nous donnerons de suite ce qu'elles contiennent de plus remarquable, en suivant l'ordre qu'elles occupent dans le recueil de ce savant critique.

Epigramme en l'honneur de Proërese, pag. 1.

II. La premiere est en l'honneur du sophiste Proërese, sous lequel saint Gregoire avoit (*a*) étudié à Athenes avec saint Basile. Eunape dit que Proërese étoit originaire de la grande Armenie, d'une bonne famille, mais extrêmement pauvre. Suidas au contraire le fait naître à Cesarée en Cappadoce, d'un nommé *Pancrace*. Suivant saint Gregoire, il n'eut jamais de pareil en éloquence : le monde retentissoit de ses discours, c'étoit comme un tonnere, il effaçoit tous les Sophistes de son tems. Il le compare au soleil, & à Periclés à qui on avoit (*b*) donné le surnom d'*Olympien*, parce qu'il tonnoit & éclairoit en haranguant. Les Romains en signe d'estime, lui dresserent (*c*) une statue d'airain d'une grandeur naturelle avec cette inscription : *Rome la Reine des Villes, au Roi de l'Eloquence.* Il ne faut donc pas s'étonner si S. Gregoire dit, Proërese étant mort, que ç'en étoit fait de l'école d'Athenes. Dans le voyage que ce Sophiste fit dans les Gaules sous Constant qui l'y avoit fait venir, les Gaulois qui, au rapport d'Eunape (*d*), n'étoient pas capables de juger de la beauté de son esprit & de son éloquence, se contenterent d'admirer la grandeur de sa taille, sa bonne mine, & sur-tout la patience avec laquelle il souffroit les plus grands froids de leur pays, n'ayant qu'un simple manteau & point de souliers. Mais il ne paroît pas qu'Eunape ait été bien informé de la capacité des Gaulois. Il y avoit parmi eux comme dans la Grece, des Rheteurs habiles sous Constant, & des Ecrivains très-éloquens. On peut mettre de ce

(*a*) [illegible] Tom. *lib* [illegible] *cap.* 17.
(*b*) Plutarq. *in vita Pericl. tom.* 1. *pag.* 156.
(*c*) Eunap. *de vitis Sophist. cap.* 8.
(*d*) Idem, *ibid.*

nombre Ausone & Agrice, Professeurs à Bourdeaux; Minervius, Alcime, saint Hilaire & plusieurs autres. Ausone (*a*) dit d'Alcime qu'il égaloit tous les anciens tant Grecs que Romains. Lorsque Julien l'*Apostat* donna son Edit qui défendoit aux Chrétiens d'enseigner les arts liberaux, il en excepta Proërese par l'estime qu'il faisoit de son savoir, & lui permit de garder sa chaire sans changer de religion. Mais Proërese craignant que cette faveur ne rendît sa foi suspecte, la (*b*) refusa. Cette generosité qui suffiroit pour mettre Proërese au rang des Confesseurs, ne nous permet pas d'ajouter foi à ce que dit (*c*) de lui Eunape, qu'il tenta d'apprendre des dieux, par le pontife d'Eleusine, si le regne de Julien dureroit long-tems, & qu'ayant su qu'il seroit court, il prit courage & forma sur cela la résolution de ne point renoncer à la foi.

Epigramme en l'honneur de Thespesius. Carm. 2. pag. 4.

III. Saint Gregoire fait dans la seconde épigramme l'éloge d'un Grammairien nommé Thespesius, qui s'étoit acquis une grande réputation d'éloquence. Il dit que son nom sera immortel, & paroît fort touché de sa mort. Thespesius est sans doute ce celebre (*d*) Rheteur qui enseignoit les belles lettres à Cesarée; & sous lequel S. Gregoire, & Euzoïus qui fut depuis Evêque Arien de la même ville, étudierent l'éloquence.

Epigrammes à la louange de Martinien. Carm. 3. & suiv. pag. 4. & 17.

IV. La troisieme épigramme & les quatorze suivantes sont à la louange de Martinien, & contre ceux qui avoient violé son tombeau. On connoit plusieurs Martiniens dans l'histoire : un qui fut créé César (*e*) par Licinius, & qui auparavant étoit maitre des offices dans la cour de ce Prince, mais qui, après la bataille que Constantin gagna près de Chalcedoine, fut livré aux soldats victorieux & mis à mort. Un autre qui étoit Préfet de Rome, comme on le voit par une inscription rapportée dans Gruter. Un troisieme accusé de malversation dans des charges qu'il avoit exercées en Afrique, & mis à la question par ordre de Theodose. Un quatrieme qualifié Vicaire d'Afrique dans trois rescrits (*f*) qui lui furent adressés en 358. par l'Empereur Constantius. C'est apparemment de ce dernier que parle saint Gregoire. Il l'appelle l'ornement de la Cappadoce, & une homme doué de toutes les vertus; qui joignoit à la connoissance des lettres humaines celle du métier

(*a*) *Opponit unum quem viris prioribus*
Ætas recentis temporis
Palmæ *forensis, & Camœnarum decus,*
Exemplar unum in litteris;
Quas aut Athenis docta coluit Græcia,
Aut Roma per Latium colit.
Auson. *Professor.* 2.

(*b*) Hieronym. *in chron. ad an.* 363.

(*c*) Eunap. *de vitis Sophist. cap.* 1.

(*d*) Hieronym. *in catal. cap.* 113.

(*e*) Zosim. *lib.* 2. *histor.* *pag.* 429. & 433.

(*f*) Cod. Theodos. *lib.* 12. *titul.* 1. *de Decurionib. leg.* 44. 45. 46.

de

de la guerre. Il avoit occupé un poste considerable à la cour, & gouverné avec honneur la Sicile & l'Afrique. Il mourut dans une heureuse vieillesse, regretté generalement des Italiens & des autres peuples qui l'avoient connu.

Epigrammes en l'honneur d'Amphiloque. Carm. 17. & suiv. pag. 17.

V. L'Amphiloque dont il est parlé dans la dix-septieme épigramme & dans les suivantes jusqu'à la trentieme, est different du Saint de même nom, ami intime de saint Basile & de saint Gregoire, & Evêque d'Icone. Celui-là étoit marié à une femme nommée *Livie*, qui, après lui avoir donné deux enfans, l'un appellé *Euphemius*, l'autre *Amphiloque*, mourut dans la fleur de son âge, & fut inhumée dans l'Eglise des Martyrs. Elle avoit eu pendant sa vie toutes les belles qualités de corps & d'esprit. Amphiloque son mari étoit très-versé dans les sciences sacrées & prophanes. Euphemius l'aîné de leurs enfans, fut tout ensemble, rheteur, musicien & poëte, l'ornement de sa patrie qui étoit la Cappadoce, & la gloire de sa famille. Il mourut âgé de vingt ans, étant sur le point de se marier. Amphiloque fut aussi très-habile dans les sciences divines & humaines, & le protecteur des gens de lettres.

Epigrammes en l'honneur d'un autre Amphiloque. Carm. 31. &c. pag. 30.

VI. Dans les cinq épigrammes suivantes il est parlé d'un autre Amphiloque fils de Philtatius & de Gorgonie, & né à Diocesarée en Cappadoce. Il avoit exercé la profession de Rheteur, & surpassé en éloquence tous ses compatriotes.

Epigrammes à Nicomede. Carm. 36. &c. pag. 35.

VII. Les trente-six, trente-sept & trente-huitiemes sont adressées à Nicomede parent de saint Gregoire, & que l'on croit avoir été Prêtre & même Evêque. Il y est loué d'avoir bâti un Temple magnifique, & consacré à Dieu deux de ses enfans.

Epigrammes à la louange de Cartere. Carm. 39. pag. 38. & Carm. 43. pag. 41.

VIII. Les quatre épigrammes suivantes sont à la louange de Cartere grand ami de saint Gregoire & son maître dans la vie spirituelle. Cartere avoit eu lui-même pour pere spirituel un nommé *Bassus*, Cappadocien, qui fut tué par des voleurs. Il est parlé dans la quarante-sixieme d'Eusebe & de Basilisse, que saint Gregoire appelle *Portes-Christ;* & qui, comme l'on croit, furent inhumés dans le tombeau de Nonne mere de notre Saint.

Epigrammes en l'honneur des parens de saint Gregoire. Carm. 52. pag. 4?. & suiv. Carm. 66.

IX. Les autres épigrammes jusqu'à la cinquante-deuxieme, sont en l'honneur de quelques-uns de ses amis, comme d'Helladius, d'Eulalius, de George & d'Euphranius. Ce dernier étoit Evêque de Cappadoce. Dans celles qui regardent sa famille, on peut remarquer que Cesaire, le dernier de ses freres, mourut en Bythinie, & fut transporté de là à Nazianze, & inhumé dans l'Eglise des Martyrs. Bollandus qui n'avoit pas vû les épigrammes soixante

& soixante-sixieme, où ces faits sont marqués, dit (*a*) qu'on ne savoit pas le lieu de la mort de Cesaire; que Gorgonie sœur aînée de saint Gregoire, mourut (*b*) avant Alypius (*c*) son mari; qu'Alypius reçut le Batême avant la mort de sa femme; que le pere de saint Gregoire vécut (*d*) cent ans, dont il en passa quarante dans l'Episcopat; qu'il avoit été engagé dans les tenebres (*e*) de l'idolâtrie; qu'il (*f*) avoit fait bâtir une Eglise; qu'il n'eut (*g*) que trois enfans de son mariage avec Nonne; que la ville (*h*) de Nazianze dont il étoit Evêque, avoit eu un Roi pour fondateur; que Nonne (*i*) étoit née de parens Chrétiens; qu'elle fut l'épouse d'un (*k*) Evêque, & qu'elle eut un fils élevé à la même dignité; qu'elle employoit (*l*) les Dimanches à écouter la parole de Dieu & à faire de bonnes œuvres; qu'elle passoit les autres jours (*m*) dans les jeûnes & dans le deuil, ne quittant ce genre de vie que lorsqu'il arrivoit quelque fête, marquant tous les lieux de ses larmes dont elle n'arrêtoit le cours que par le signe de la Croix; qu'après que son mari eut été élevé à l'Episcopat, elle fut mise au rang des Diaconesses; que jamais elle ne tourna le dos à la Table sacrée; que jamais on ne la vit rire, ni prononcer aucun discours prophane; qu'elle n'eut aucun commerce avec les Payens, ne voulant ni (*n*) manger avec eux, ni leur rendre aucune civilité; que souvent les Evêques lui imposoient (*o*) les mains pour la benir; qu'elle gouvernoit sa maison (*p*) avec beaucoup de soin & d'œconomie; qu'elle faisoit (*q*) de grandes aumônes, affligeoit sa chair, passoit les nuits dans la priere, les gémissemens & les larmes, dont elle arrosoit le pavé de l'Eglise; qu'elle eut de grands combats à soutenir (*r*) contre les ennemis du salut, dont elle sortoit toujours victorieuse, ce qui fait que saint Gregoire la compare aux Martyrs; que d'un (*s*) mari idolâtre elle en fit un Chrétien; qu'imitant la mere de Samuel, elle consacra à Dieu son fils Gregoire, le seul de ses enfans qu'elle (*t*) eût allaité; que par ses prieres elle le délivra du naufrage, en appaisant la tempête; que par le même

(*a*) Bolland. *ad diem 25. Februarii.*
(*b*) Nazianz. *Carm.* 70. *pag.* 65.
(*c*) Baronius dit qu'il s'appelloit *Vitalien.*
(*d*) Nazianz. *Carm* 71. *pag.* 67.
(*e*) Carm. 81. *pag.* 77.
(*f*) Carm. 74. *pag.* 71.
(*g*) Carm 77. *pag* 74.
(*h*) Nazianz. *Epist.* 49 *pag.* 809.
(*i*) Carm. 107. *pag.* 100.
(*k*) Ibidem.
(*l*) Nazianz. *Carm.* 82. *pag.* 78.
(*m*) Ibidem.
(*n*) Carm. 112. *pag.* 104.
(*o*) Carm. 83. *pag.* 81.
(*p*) Carm 89 *pag.* 90.
(*q*) Carm. 90. *pag* 90. Cam. 91. *p.* 91.
(*r*) Carm. 106. *pag.* 99.
(*s*) Carm. 84 *pag.* 82.
(*t*) Carm. 87. *pag.* 88. Carm. 88. *p.* 89. Carm. 94. *pag.* 95.

moyen elle obtint la guérison de son mari; qu'elle (*a*) mourut subitement dans l'Eglise comme elle l'avoit souhaité, priant auprès de la Table sacrée; que (*b*) son corps fut enterré près des Martyrs dans le tombeau de son fils Cesaire, & dans la même Eglise où elle avoit rendu l'esprit.

Epigrammes sur la vie de S. Gregoire. Carm. 121. pag. 116.

X. On trouve dans les épigrammes cent vingt-une, cent vingt-deux & cent-vingt sixieme, quelques particularités de la vie de saint Gregoire qu'on ne lit pas ailleurs: par exemple, que sa mere l'obtint de Dieu par ses prieres; qu'étant dangereusement malade il fut guéri par la Table sacrée, c'est-à-dire, par le sacrifice qu'on y offre; qu'il rétablit à *Rome*, c'est ainsi qu'il appelle Constantinople, la foi orthodoxe sur la Trinité. Les louanges excessives que se donne l'auteur des épigrammes cent vingt-trois, cent vingt-quatre & cent vingt-cinquieme, ne nous laissent point lieu de douter qu'elles ne soient d'un autre que de saint Gregoire.

Epigrammes sur la famille de S. Basile. Carm. 127. pag. 130.

XI. Dans les cent vingt-sept, cent vingt-huit, cent vingt-neuf, cent trente & cent trente-unieme épigrammes, qui sont à la louange de la famille de saint Basile, on voit que Naucrace son frere qui aimoit la pêche, se noya en tirant de l'eau un filet. Saint Gregoire de Nysse dit qu'on le rapporta mort un jour qu'il étoit allé à la chasse; mais le terme (*c*) grec dont il s'est servi signifie non seulement *pêcher*, mais *chasser*. Les autres épigrammes nous apprennent que sainte Emmelie eut plusieurs fils & plusieurs filles; que les unes furent mariées, & que les autres garderent la virginité; que trois de ses enfans, saint Basile, saint Gregoire de Nysse & saint Pierre de Sebaste, furent élevés à la dignité Episcopale; qu'elle fut elle-même épouse d'un Evêque; que sainte Macrine, sœur aînée de saint Basile, garda la virginité. On ne sait ce que veut dire l'épigramme cent trente-deuxieme. Elle porte que Theosebie, fille de sainte Emmelie, épousa Gregoire *le Grand*; car ce Gregoire ne peut être celui de Nazianze, puisqu'il nous (*d*) assure qu'il ne fut jamais lié par le mariage: ce ne peut être non plus saint Gregoire de Nysse, n'étant pas permis de penser qu'il eût épousé sa sœur: ainsi il faut la rejetter comme n'étant pas de saint Gregoire, qui étoit d'ailleurs trop modeste pour se donner à lui-même la qualité de *Grand*. La cent trente-troisieme n'est pas non plus de lui, ni plus intelligible que la précedente. On

(*a*) Nazianz. *Carm.* 109. *p.* 102 Carm. 82. *pag.* 83. 84. Carm. 109 *pag.* 102. & Carm. 99. *pag.* 96.

(*b*) Carm. 92. *pag.* 91. Carm. 119. *pag.* 113. Carm. 114. *pag.* 105.

(*c*) Ἀγρεύειν Nyssen. *in vita Macrinæ.*

(*d*) *Non me conjugium ligavit.* Carm. 1.

ne sait qui est cet oncle Gregoire, qui y est qualifié *grand Evêque*, & qui rend les derniers devoirs à son neveu nommé aussi *Gregoire*.

Epigrammes à Maxence. Carm. 134. & 135. pag. 135. 136.

XII. Nous avons dans les épigrammes cent trente-quatre & cent trente-cinq, un précis de la vie de Maxence, ami particulier de saint Gregoire. Il étoit homme de naissance. Son credit à la cour, les grands emplois qu'il y exerça lui enflerent le cœur. Dieu, pour le punir de son orgueil, permit qu'il fût disgracié & privé de ses charges. Ce revers de fortune le fit rentrer en lui-même & changer de vie. Il se consacra à Dieu & embrassa la vie monastique.

Epigrammes touchant la sépulture & les tombeaux des morts. Carm. 137. pag. 138.

XIII. Il y a un peu moins d'élegance dans la cent trente-septieme que dans les autres : toutefois elle est attribuée à saint Gregoire par un ancien Scholiaste ; & on ne peut douter qu'elle ne soit de son tems. Dom Mabillon qui n'avoit pas vû en tête le nom de saint Gregoire, la cite (*a*) sous le titre d'*anonyme*. Nous la citerons sous celui de notre Saint, qui en a composé un grand nombre d'autres sur la même matiere, rapportées de suite dans le recueil de M. Muratori, depuis la cent trente-septieme jusqu'à la cent quatre-vingt-trois. Pour bien entendre ce qui y est dit touchant la sépulture & les tombeaux des morts, il faut remarquer que les Chrétiens (*b*), dans l'esperance que le sang sacré des Martyrs pénetreroit jusqu'à leurs propres corps & laveroit leurs cendres, se faisoient enterrer près des tombeaux où reposoient leurs saintes Reliques. On en voit deux exemples dans la vie de saint Paulin : l'un en la personne de son fils, qu'il fit (*c*) inhumer auprès des Martyrs (Juste & Pasteur) celebres dans la ville de Nole ; l'autre dans Cynege (*d*), fils de Flore dame de grande qualité, lequel fut enterré dans la même ville auprès de saint Felix. Saint Ambroise fit aussi enterrer son frere Satyre à la gauche de saint Victor, Martyr à Milan, & graver sur son tombeau son épitaphe en quatre vers, où (*e*) nous lisons le motif qu'il avoit eu dans le choix de cette sépulture, & qui est le même qu'avoient tous les Chrétiens. Mais cette dévotion dégenera en abus ; & les prophanes voulurent aussi être inhumés auprès des tombeaux des Martyrs.

(*a*) Mabillon. *epist. ad Theophil. Gallum. pag.* 241. *tom.* 1. *oper. posthum.*

(*b*) Ambros. *insi à apud* Dungalum.

(*c*) Paulin. *poëmata* 32. *pag.* 170.

(*d*) Augustin. *De octo Dulcitii quæstionibus. Quæstio.* 2. *pag.* 129. *tom.* 6.

(*e*) *Uranio Satyro supremum frater honorem*
Martyris ad lævam detulit Ambrosius,
Hæc meriti merces ut sacri sanguinis humor
Finitimas penetrans, adluat exuvias.

Dungalus, *in respons. adversus Claudium Taurinensem, tom.* 14. *Biblioth. Patr. pag.* 223.

C'eſt contre cet abus que ſaint Gregoire s'éleve dans la cent trente-ſeptieme épigramme & dans les ſuivantes : ſe plaignant qu'il arrivoit ſouvent que lorſque les Prêtres offroient le ſaint Sacrifice ſur les tombeaux des Martyrs, ils avoient à côté d'eux les ſépulchres des impies. Ce deſordre n'étoit pas particulier à l'Orient. Saint Hilaire, contemporain de ſaint Gregoire, s'en (*a*) plaint en expliquant ces paroles du Sauveur : *Laiſſez aux morts le ſoin d'enſevelir leurs morts ;* & il remarque que Jeſus-Chriſt n'a pas prétendu par-là empêcher les enfans de rendre à leurs peres les devoirs de la ſépulture, mais nous avertir de ne pas mêler les Infidéles avec les Fidéles, en leur donnant une même ſépulture. Il y a eu toutefois des Saints d'une vertu éminente, qui, par un ſentiment d'humilité, n'ont pas voulu ſouffrir qu'on les enterrât auprès des Martyrs, entre-autres ſaint Ephrem, Diacre d'Edeſſe, qui défendit (*b*) expreſſement à ſes diſciples de l'inhumer ni ſous l'Autel, ni en aucun endroit de l'Egliſe ; diſant qu'il ne convenoit pas à un ver de terre d'être placé dans le Temple & dans le Sanctuaire du Seigneur. Un autre abus contre lequel ſaint Gregoire invective dans ſes épigrammes, étoit, que l'on démoliſſoit les tombeaux des morts & que l'on y fouilloit, dans l'eſperance d'y trouver des tréſors cachés, d'en enlever les pierres & les autres ornemens pour en décorer ceux des Martyrs ; comme s'il eût été permis de dépouiller les uns pour enrichir les autres. Un vol de cette nature ne pouvoit être agréable aux Martyrs ; & ſaint (*c*) Gregoire traite ceux qui en uſoient ainſi, de voleurs, de ſcelerats, de cadavéricides. On les mettoit même en pénitence publique, comme on le voit par un Canon de ſaint (*d*) Baſile, qui ordonne que les violateurs de tombeaux ſeront privés de la Communion pendant dix ans, qu'ils pleureront pendant deux ans, qu'ils écouteront pendant trois ans, qu'ils ſeront proſternés pendant quatre ans, qu'ils ſe tiendront de bout un an, & enfin admis à la Communion. On peut voir ſur le même ſujet, ce que diſent le Pape (*e*) Jean II. le quatrieme Concile de Tolede, & diverſes Loix rapportées dans le Code Theodoſien. Cependant ſaint (*f*) Gregoire de Nyſſe, après avoir décidé que l'on doit traiter comme les coupables de fornica-

(*a*) Hilar *in Matth. cap.* 7. *pag.* 644.
(*b*) Ephrem. *in Teſtamento, pag.* 786.
(*c*) Nazianz. *Carm.* 138. 190. 193. 147.
(*d*) Baſil. *Can.* 66. *pag.* 327.
(*e*) Joan. *epiſt. ad Cæſar. Arelat. tom.* 2. *Concil. Hard. pag.* 1159.
Concil. Tolet. IV. *Can.* 46. *tom.* 5. *Concil. Labb. pag.* 1717.
Cod. Theodoſ. *lib.* 9. *tit.* 17. *de Sepulch. violat. lib.* 1.
Ulpian. *in leg.* Si quis ſepulchrum.
(*f*) Nyſſenus, *Can.* 7. & 4. & *Can.* 7. *pag.* 954. *tom.* 1.

tion les violateurs des tombeaux, excuse ceux qui ne touchant pas aux dépouilles des morts, & n'en découvrant point les corps, se contentent d'emporter quelques pierres de l'entrée du sépulchre pour les employer à quelques ouvrages utiles ; » quoique, dit-il, cette » action ne soit nullement louable. « S. Gregoire de Nazianze déclame (*a*) encore fortement contre ceux qui vendoient les sépulchres, c'est-à-dire, les marbres, les colonnes, les pierres & les autres ornemens, ou qui se les approprioient pour en bâtir des maisons, & qui par là s'épargnoient de la dépense. Nous avons deux Loix (*b*) de Constantius, qui condamnent ces sortes de trafics ; un Rescrit de (*c*) Gordien, qui défend d'acheter & d'aliener les choses destinées à la Religion ; un Decret (*d*) du Sénat, & des Loix des Empereurs (*e*) Antonin & Alexandre (*f*) Philippe sur le même sujet. Les épigrammes cent quatre-vingt-quatre & cent quatre-vingt-cinq n'ont rien de remarquable. La cent quatre-vingt-sixieme regarde un voyage de saint Gregoire : c'est une priere à Jesus-Christ, sans le secours duquel il reconnoît qu'il ne peut faire un pas. Les cent quatre-vingt-sept & cent quatre-vingt-huit sont contre la médisance. La suivante & la cent quatre-vingt-quinzieme traitent de la patience : le Saint y dit que les méchans qui en ce monde vivent dans la prosperité & dans les délices, doivent s'attendre de souffrir en l'autre ; qu'au contraire les afflictions des gens de bien sont des moyens dont Dieu se sert pour les purifier ; » Et » il vaut mieux, ajoute ce Pere, se purifier en ce monde des moin- » dres pechés par les peines temporelles, que de les reserver pour » le feu (du Purgatoire) : « car il distingue dans cette épigramme le feu (*g*) qui purifiera les pechés, d'avec celui de l'enfer qui les punira éternellement.

Autres épigrammes sur divers sujets. Pag. 174. & suiv.

XIV. Il marque dans la cent quatre-vingt-onzieme qu'il avoit abdiqué l'Episcopat de Constantinople, & sa résolution de se renfermer tout entier en Dieu. La cent quatre-vingt-douzieme est une priere dans laquelle il demande à Dieu ou de le guérir d'une maladie, ou de le retirer du monde. Dans la cent quatre-vingt-

(*a*) Nazianz. *Carm.* 137. *pag.* 138. *&* *Carm.* 16. *pag.* 17.

(*b*) Cod. Theodos. *leg.* 3. *de Sepulchr. violat. tom.* 3. *pag.* 142.

(*c*) Ibid. *pag.* 143.

(*d*) Ulpian. *in leg* Si quis.

(*e*) Leg. 2. *de Religiosis, tit.* 44. *pag.* 297. *Cod. lib.* 3.

(*f*) Ibid. *leg.* 9. *pag.* 298.

(*g*) *Si quem probum malis obrutum vides : ut purgetur,*
Hæc illi contingere scito Par enim est si quid
Modicum licet fæcis contrahit, id purgari doloribus
Ne quod scelus in incendium reservetur.
Carm. 190. *pag.* 173.

treizieme, il le prie de rendre la tranquillité à ſon ame agitée par les tentations, afin qu'il puiſſe lui offrir des hoſties non ſanglantes. La cent quatre-vingt-quatorzieme eſt remarquable par ce qu'il y dit des ſervices que nous rendent (*a*) nos Anges Gardiens, & de la vertu du ſigne de la Croix. Les cent quatre-vingt-ſeize, cent quatre-vingt-dix-ſept & cent quatre-vingt-dix-neuf ſont à la louange d'un de ſes amis nommé *Philagrius*, incommodé de divers maux. Il releve ſa patience, & à cette occaſion celle d'Epictete, philoſophe Stoïcien, celebre ſous le regne d'Adrien; & celle d'Anaxarque autre philoſophe d'une conſtance & d'un courage admirables. Le maître d'Epictete (*b*) lui ſerrant un jour la jambe, celui-ci lui dit ſans s'émouvoir & comme en riant: » Vous » m'allez caſſer la jambe. « La choſe arriva: ſurquoi Epictete ajouta d'un même ton: » Ne vous avois-je pas bien dit que vous me la » caſſeriez. « Anaxarque livré après la mort d'Alexandte, entre les mains de Nicocreon tyran de Chypre, celui-ci voulant ſe venger de la haine qu'Anaxarque lui portoit, le fit mettre dans un mortier & briſer avec des pilons de fer. » Broyez, dit (*c*) le Philoſophe » pendant le ſupplice, broyez l'étui d'Anaxarque, car pour lui » vous ne le touchez pas. « L'épigramme deux centieme eſt ſur la pauvreté philoſophique.

XV. Dans les épigrammes deux cent une juſqu'à la deux cent treizieme, ſaint Gregoire combat avec beaucoup de force & de zele un abus très-dangereux qui deshonoroit l'Egliſe. Il y avoit des Eccleſiaſtiques & même des Solitaires, qui, ſous prétexte de charité, vivoient avec des vierges qu'ils traitoient de ſœurs adoptives, que l'on nommoit auſſi *Syniſactes*, *Sous-introduites* ou *ſœurs Agapetes*, comme qui diroit *charitables*. Le prétexte étoit d'aſſiſter ces vierges, de prendre ſoin de leurs affaires, & d'être gardiens de leur virginité. Saint Gregoire fait voir dans quelle illuſion étoient ces Eccleſiaſtiques & ces Moines, qui ſe perſuadoient fauſſement que quoique jeunes, leur pureté ne couroit aucun riſque, dans une liaiſon ſi étroite avec ces vierges. Il leur dit que toute affection qui deshonore Jeſus-Chriſt eſt à éviter; & aux vierges, qu'après avoir choiſi Jeſus-Chriſt pour azile & pour

Epigrammes 201. juſqu'à la 213. contre les femmes ſous-introduites. Pag. 184.

Carm. 201. pag. 186.

(*a*) *Sed ad me aliquem Angelorum mittas ducem, aptumque cuſtodem qui me columnâ ignis & nubis agat .... Crux manibus efformata audaciam inimicorum coerceat.* Carm. 194. *pag.* 178.

(*b*) Aulugellius, *lib.* 1. *Noctium Atticarum*, *cap.* 2.

(*c*) Nazianz. *Carm.* 196. & Origenes, *lib.* 7. *contra Celſum*, *pag.* 732. *num.* 53. *novæ edition.*

époux, elles ne doivent plus commettre à des hommes le ſoin de leurs corps. Et pour leur faire ſentir combien cette commune habitation eſt dangereuſe pour la pureté, il ajoute qu'il en eſt d'une vierge qui habite avec un homme, comme des étoupes à l'approche du feu. Il leur repréſente combien cette liaiſon donnoit d'atteinte à leur réputation dans le monde ; qu'on ne ſavoit s'ils étoient mariés ou s'ils vivoient dans le célibat ; qu'envain ils ſe vantoient d'être chaſtes ; que leur conduite donnoit lieu de croire le contraire ; & qu'il y avoit ſujet de craindre qu'ils n'affectaſſent de donner aux vierges avec qui ils demeuroient le nom d'*Agapetes*, qu'afin de mieux couvrir leur impudicité ; qu'ils pouvoient bien vivre enſemble ſagement pendant un tems, mais qu'il y avoit toujours à craindre pour la ſuite ; que quoique leur conſcience ne leur reprochât rien, ils ne laiſſoient pas de donner lieu à des ſoupçons ; qu'une vierge dont la vie eſt celeſte, qui a une demeure commune avec les Anges, doit en éviter une qui peut la couvrir d'opprobre ; que les Moines en particulier, ne peuvent vivre de ſi près avec des vierges, ſans être témoins de beaucoup de choſes capables de les porter à l'impureté ; qu'une vierge doit être pure en tout, mais ſur-tout des yeux, & ne pas coucher ſous un même toît avec un homme ; qu'il eſt dangereux qu'en voulant ſe procurer d'autres protecteurs que Jeſus-Chriſt, il ne la chaſſe dehors ; que la conduite d'un bigame eſt plus louable que celle d'un agapet, puiſque le mariage n'eſt point deshonorant, au lieu que les pierres mêmes cenſurent la conduite des ſyniſactes ; que les Moines doivent vivre en Moines, c'eſt-à-dire ſeuls ; étant à craindre que vivant deux enſemble de different ſexe, ils ne perdent le mérite de leurs travaux précedens.

Carm. 203. pag. 187. & Carm. 208. pag. 193.
Carm. 204. pag. 188.
Carm. 205. pag. 190.
Carm. 206. pag. 191.
Carm. 207. pag. 192.
Carm. 209. pag. 194.
Carm. 210. pag. 195.
Carm. 211.
Carm. 212. pag. 198.

Epigrammes contre ceux qui parloient mal des Moines.

Carm. 213. pag. 199. Carm. 214. pag. 200. & Carm. 215.

XVI. Mais ſaint Gregoire crut qu'en méme-tems qu'il cenſuroit la conduite des agapetes, il ne devoit pas négliger la défenſe de ceux qui menoient une vie chaſte & conforme à leur état. Il fit donc voir qu'il y avoit de l'injuſtice à vouloir juger mal de tous les Moines, par le déreglement & la mauvaiſe conduite de quelques-uns d'entre-eux. Lucifer étoit un mauvais ange, mais ſa chute n'a point terni la gloire des autres Anges qui n'ont point participé à ſa révolte ; de méme que la trahiſon de Judas n'a pû être imputée aux autres Diſciples du Sauveur. Il ne faut pas confondre les bons avec les mauvais, les chaſtes avec les impudiques. On voit par un Concile (*a*) d'Antioche, où Paul de Samoſate

(*a*) Euſeb. *lib.* 7. *hiſt cap.* 30.

fut

fut condamné tant pour ses erreurs que pour sa mauvaise conduite, nommément parce qu'il entretenoit & permettoit à ses Prêtres & à ses Diacres des femmes sous-introduites, que l'Eglise s'est déclarée contre cet abus dès qu'elle l'a vû naître. Elle en agit de même dans les Conciles (*a*) d'Elvire, d'Ancyre, de Nicée, de Carthage, de Tolede, d'Arles, & dans beaucoup d'autres qu'il seroit trop long de rapporter. Nous avons deux (*b*) Homelies fort longues de saint Chrysostome, dans lesquelles il emploie toutes les forces de son éloquence pour détruire ce desordre qui regnoit dans son Clergé. Saint Jerôme le combat aussi dans (*c*) sa lettre à Eustochium; de même que l'auteur (*d*) du traité *De la singularité des Clercs*, parmi les œuvres de saint Cyprien. Mais l'autorité des Evêques n'ayant pû le déraciner, il falut avoir recours à celle des Empereurs. Honorius (*e*) fit donc une Loi en 420. par laquelle il défendit à tous Ecclesiastiques d'avoir avec eux aucune personne de different sexe hors leur mere, leurs sœurs, leurs filles, & les femmes qu'ils avoient épousées avant que d'être initiés au Sacerdoce. Cette Loi fut renouvellée (*f*) par Justinien.

Autres épigrammes. Carm. 216. 217.

XVII. L'épigramme deux cent seizieme est intitulée *Des Nôces*. Saint Gregoire leur préfere la virginité. Il dit dans la deux cent dix-septieme, que la vieillesse a aussi ses amusemens, mais qu'ils tiennent du sérieux, n'ayant rien de commun avec les fables & les pucrilités dont les poëtes prophanes faisoient la matiere de leurs vers.

Epigrammes contre les repas qui se faisoient dans les Basiliques des Martyrs. Carm. 218. 219. 220. 221.

XVIII. Dans les quatre épigrammes suivantes, il se plaint des abus qui s'étoient glissés dans les repas de charité que les Chrétiens avoient coutume de faire dans les Basiliques des Martyrs au jour de leur fête. Les riches en faisoient la dépense, & ils y invitoient les pauvres. La charité qui unissoit les convives, fit donner à ces festins le nom d'*Agape* ou de *Repas de charité*. On en faisoit en d'autres jours qu'en ceux de la naissance des Martyrs, & l'usage en étoit établi dès le tems des Apôtres, puisqu'il en est parlé dans saint (*g*) Luc, & dans l'Epître de saint (*h*) Jude. Ils continuerent dans les siecles suivans, comme on le voit par (*i*) Ter-

(*a*) Concil. Eliberit. *Can.* 27. Concil. Ancyran. *Can.* 18. Nicæn. *Can.* 3. Carthagin. III. *Can.* 17. Toletan. I. *Can.* 6. Arelatens. II. *Can.* 3. Aurelian. I. *Can.* 29. Turonens. II. *Can.* 10. Tolet. IV. *Can.* 42.

(*b*) Tom. I. *pag.* 228. & 248.

(*c*) Epist. 2. *pag.* 33.

(*d*) *Apud* Cyprian. *in append. pag.* 161.

(*e*) Cod. Theod. *lib.* 16. *tit.* 2 *de Episc.* *Leg* 44. *tom.* 6. *pag* 86.

(*f*) Justinian. *Novella* 132. *de Sanctissim. Episcop. cap.* 29. *pag.* 500.

(*g*) Luc. XIV. 13.

(*h*) Judæ. *Epist.* 12.

(*i*) Tertullian. *Apolog. cap.* 39. Minuc. Felix. *pag.* 94. Concil. Gang *Can.* 11.

tullien, par Minucius Felix & par le Concile de Gangres. Mais le luxe des riches, & l'intempérance du commun du peuple & des pauvres, causoient quelquefois de la dissolution : les uns y donnant avec profusion, les autres y mangeant & bûvant sans aucune retenue. C'est de quoi se plaignoient les Apôtres saint Paul (*a*) & saint Jude. Saint Gregoire forme les mêmes plaintes, & soutient que toute assemblée qui se fait en l'honneur des Martyrs, ne leur est point agréable, si l'on n'en devient plus porté à la vertu. Minucius Felix parle plus honorablement des agapes de son tems. Ils (*b*) étoient chastes & sobres ; & selon la remarque de Theodoret (*c*), on les accompagnoit de cantiques spirituels, de discours de pieté & de prieres, & on n'en sortoit point sans avoir versé des larmes & poussé des soupirs. En Afrique les abus se mêlerent de telle sorte dans ces repas, que saint Augustin (*d*) n'omit rien pour en abolir l'usage, comme on avoit déja fait dans plusieurs Eglises d'Italie.

Epigrammes 222. 223.

XIX. Les deux épigrammes suivantes sont imparfaites. Dans la premiere saint Gregoire témoigne son ardeur à suivre Dieu qui l'appelloit à lui ; » craignant, dit-il, le sort du mauvais riche. « Dans la seconde il semble remercier Jesus-Christ de l'avoir guéri d'une maladie dont les médecins ne l'avoient pû tirer.

Praphrase du Scholiaste sur le Poëme de S. Gregoire touchant l'avénement de Jesus-Christ. Carm. 224. & Carm. 225. pag. 212. 213.

XX. La piece qui suit est une paraphrase d'un poëme de saint Gregoire touchant l'avénement de Jesus-Christ, qui n'est point encore imprimé. On y combat nettement l'heresie Arienne, & on y dit que le Pere & le Fils méritent un égal honneur ; que le Fils par l'Incarnation est vraiment Fils de l'homme & vrai homme ; que la nature humaine qu'il a prise ne nuit en rien à sa nature divine, ensorte qu'on lui doit le même culte qu'avant son Incarnation, c'est-à-dire, le même honneur qu'au Pere. Pour marquer l'union de la nature divine avec la nature humaine, l'auteur se sert du terme de *mélange ineffable :* maniere de parler assez commune dans les auteurs qui ont écrit avant la naissance de l'heresie d'Eutychés. La même expression se trouve dans l'épigramme deux cent vingt-quatrieme, qui est aussi sur l'Incarnation du Verbe. La doctrine en est la même que la paraphrase dont nous venons de parler.

Epigrammes 225. 226. &

XXI. Gigantius ou plutôt Sigantius, à qui l'épigramme deux

(*a*) I Cor. 11. 17 20. 21. 22. Jud. 12.
(*b*) Minuc *in Octavio*, *pag.* 94.
(*c*) Theodoret. *Serm.* 8. *de Græcarum affectionum curatione.*
(*d*) Augustin. *Epist.* 64. & *lib.* 20. *in Faust. Manich. cap.* 21.

cent vingt-cinquieme est adressée, étoit un solitaire ami de saint Gregoire, qui lui avoit bâti une petite maison & arrangé son jardin. C'est sur cela que roule cette épigramme. La deux cent vingt-sixieme regarde un temple des idoles, dont saint Gregoire avoit fait une Eglise. La deux cent vingt-septieme renferme en peu de mots les miracles & les paraboles de Jesus-Christ. La deux cent vingt-huitieme a pour titre, *Lamentations;* le sujet en est que les maladies & les afflictions sont utiles pour nous rendre meilleurs. 217 pag 213. & suiv.

Autre recueil des poësies de S. Gregoire, donné par Jacques Tollius à Utrecht en 1696. dans le recueil intitulé : *Insignia itinerarii Italici*, in 4°.

XXII. Plusieurs années avant que M. Muratori donnât au public son recueil des poësies de saint Gregoire, Jacques Tollius en avoit fait imprimer quelques-unes parmi les monumens qu'il avoit trouvés les plus remarquables dans le cours de son voyage d'Italie. Ces poësies sont au nombre de vingt, dont la premiere qui est contre les Evêques de son tems, est écrite d'un style extrêmement amer, ce qui a fait douter à quelques Critiques qu'elle soit de ce Pere : mais si l'on avoit égard à cette raison, il faudroit rejetter beaucoup d'autres pieces qui sont incontestablement de lui.

Premier poëme, contre les Evêques, pag. 4.

C'est presque par-tout qu'il traite mal les Evêques d'alors, parce qu'il y en avoit un grand nombre qui vivoient mal, plus occupés de contenter leur ambition & leurs autres passions, que de paitre leurs troupeaux. Avant l'édition de Tollius publiée à Utrecht en 1696. nous n'avions cette piece qu'en prose & seulement en latin, il nous l'a donnée en vers grecs & latins, au nombre de huit cent trente-six. Saint Gregoire la composa depuis sa sortie de Constantinople.

Second poëme de S. Gregoire, pag. 74.

XXIII. Le second poëme donné par Tollius doit être renvoyé aux dernieres années de la vie de notre Saint. Voici quelle en fut l'occasion. Sollicité par le Clergé & le peuple de Nazianze de reprendre le soin de leur Eglise, il s'en défendoit sur son âge & sur ses infirmités. Ses envieux attribuerent ce refus à son orgueil, disant qu'il ne refusoit de gouverner cette Eglise que parce qu'il trouvoit cet emploi au-dessous de lui, depuis qu'il avoit quitté le siege de Constantinople. Ce fut donc pour répondre à leurs calomnies qu'il écrivit ce poëme, où il leur dit qu'ils jugent de lui par eux-mêmes ; qu'il est vrai qu'il a refusé certains Evêchés & qu'il en a accepté d'autres, mais qu'en tenant cette conduite il a cru se conformer à la volonté de Dieu ; que s'il a accepté celui de Constantinople, c'est en consideration de l'état pitoyable où cette Eglise étoit réduite alors ; que si par ses soins le desordre y a cessé, c'est à Dieu qu'il en faut rendre gloire ; qu'au reste il n'a refusé depuis l'Evêché de Nazianze que parce qu'il souhaitoit de passer le

reste de ses jours dans la paix & dans la tranquillité. Il prie Dieu qui avoit tiré Daniel de la gueule des lions, de le délivrer de ses ennemis qu'il compare à ces bêtes feroces, & qu'il traite en des termes très-durs.

3. 4. 5. 6. 7. 8. poemes de S. Gregoire, pag. 83. & suiv.

XXIV. Les six petites pieces suivantes sont remplies de plaintes contre ceux qui par leur cabale l'avoient obligé de quitter le gouvernement de l'Eglise de Constantinople. Il les charge du soin d'un troupeau qu'ils l'avoient contraint de quitter: mais il ne se promet pas un grand succès de leur vigilance. Il se raille finement de leur éloquence molle & de leurs discours empoulés qu'il compare à des toiles d'araignées, & à des outres pleines de vents que les enfans font retentir en frappant dessus.

9. 10. 11. poëmes de S. Gregoire, pag. 90.

XXV. Il gémit dans les deux suivans sur les maux de sa chere Anastasie. Il lui dit des choses fort tendres, & regrette ses fêtes & ses assemblées, se ressouvenant avec complaisance de cette foule de peuple qui accouroit à ses prédications. Il se plaint à haute voix de ce qu'on y enseignoit une doctrine differente de celle qu'il y avoit prêchée; & prie le Seigneur d'éloigner de son troupeau ces bêtes carnacieres, qui ne cherchoient qu'à dévorer ses brebis. Le poëme suivant est encore une plainte contre les Evêques qui l'obligerent d'abandonner l'Eglise de Constantinople. Il s'y plaint aussi de l'opposition qu'ils avoient faite secrettement à l'élection de celui qu'il vouloit donner pour Evêque à l'Eglise de Nazianze, tandis qu'en public ils témoignoient approuver son choix.

12. 13. 14. poëmes de S. Gregoire, pag. 93. & suiv.

XXVI. Dans les trois poëmes suivans saint Gregoire invoque la sainte Trinité, lui rend graces des faveurs qu'il en a reçues, lui demande misericorde pour les pechés de sa jeunesse, la grace de la confesser avec la même constance qu'avoit fait son pere, & celle de vivre & mourir saintement.

15. 16. 17. 18. 19. 20. poemes de S. Gregoire, pag. 97. & suiv.

XXVII. Les six autres sont ou des hymnes, dans lesquels il releve en des termes magnifiques la grandeur & la puissance du Créateur; ou des prieres qu'il lui fait pour le préserver du peché, des dangers qu'il appréhendoit dans un voyage qu'il avoit à faire, de la tyrannie du démon; ou des plaintes de ses ennemis & des maux qu'il souffroit, dont il prie Dieu de le délivrer. Le dernier qui ne consiste qu'en trois vers, a pour titre: *Dernieres paroles de saint Gregoire avant que de mourir.* Il prie Dieu d'envoyer son Ange pour recevoir son ame sans avoir égard à son indignité, mais seulement au Sacerdoce dont il avoit été honoré. Toutes les poësies de saint Gregoire données par Tollius sont intitulées:

Carmina Cygnea, soit parce qu'il les composa dans sa vieillesse, soit à cause de la douceur de leur style.

ARTICLE VI.

Doctrine de Saint Gregoire de Nazianze.

I. SAINT GREGOIRE faisant reflexion sur les diverses histoires qui sont rapportées dans les livres Saints, en particulier sur celle du Prophete Jonas, dit (*a*) qu'il ne faut pas s'imaginer qu'elles aient été écrites sans dessein, & que ceux qui les ont composées n'ont eu d'autre vûe que d'amuser les lecteurs, de flatter leurs oreilles & de leur donner du plaisir; que ces histoires sont bien differentes des fables que les Gentils ont débitées. Peu inquiets de ne dire rien que de vrai, ils ne se sont appliqués qu'à orner les productions de leur imagination, de termes étudiés & fleuris pour surprendre l'esprit par les oreilles. Au contraire, il n'y a pas dans les histoires saintes la moindre syllabe qui ne soit du Saint-Esprit, ni la moindre chose d'inutile dans tous les faits qui y sont rapportés; ce sont comme autant de loix & de regles qui nous prescrivent ce que nous devons faire & ce que nous devons éviter. Il ne faut pas croire (*b*) que les Evangelistes soient contraires les uns aux autres, parce qu'il y en a qui se sont appliqués à nous décrire l'humanité de Jesus-Christ selon la chair; d'autres ce qui regarde sa divinité: chacun a suivi en cela

Sur l'inspiration des livres saints.

(*a*) *Memor fui dierum antiquorum, atque ad veterem quandam historiam (Jonæ) ascendi ...... Neque enim nobis in mentem veniat existimare, ea temere litterarum monumentis commendata fuisse, atque inanem quandam rerum & verborum turbam esse, ad oblectandos audientium animos compositam, ac velut quandam aurium illecebram, ultra voluptatem haud se se porrigentem. Hæc sanè ludant fabulæ & Gentiles qui de veritate parum solliciti figmentorum venustate, ac verborum lenocinio quasi præstigias quasdam auribus atque animis offundunt. At nos qui Spiritus sinceritatem, vel usque ad levem apicem & lineam trahimus, nunquam (nec enim fas est) ne minimas quidem actiones ab iis, à quibus memoriæ proditæ sunt, temere perscriptas & elaboratas, memoriâque ad hæc usque tempora conservatas esse concedemus: verùm ut nos submonitiones & documenta in promptu habeamus, quibus de iisdem rebus, si ita tempus tulerit, consultemus, atque alia fugiamus, alia amplectamur, priora videlicet exempla non secus ac canones quosdam & regulas sequentes.* Gregor. Nazianz. *Orat.* 1. *pag.* 41. *tom.* 1.

(*b*) *Nam neque Evangelistas idcirco inter se pugnare dixerimus, quoniam alii in exponenda Christi humanitate plus operæ posuerunt, alii ad explicandam divinitatis materiam se contulerunt; atque alii ab his rebus quæ secundùm nos sunt, alii ab his quæ supra nos sunt, auspicati sunt: sic videlicet prædicationem inter se partiti, ut eorum, qui eam excipiebant utilitas ferebat, atque a Spiritu Sancto, qui in ipsorum animis erat ita informati edoctique.* Gregor. Nazianz. *Orat.* 20. *pag.* 365. & 366.

l'utilité de ceux pour qui il écrivoit, l'impreſſion & les lumieres du Saint-Eſprit qui étoit en lui.

Sur le Canon des livres de l'ancien & du nouveau Teſtament.

II. Comme il y avoit du tems de ſaint Gregoire beaucoup de livres qui portoient (*a*) à faux le titre auguſte de *Livres ſacrés*; pour mettre les Fideles à couvert de toute ſurpriſe, il crut devoir dreſſer un catalogue des livres canoniques de l'ancien & du nouveau Teſtament, dont il fait la diſtribution (*b*) en trois claſſes, en hiſtoriques, en poëtiques, en prophétiques. Il en compte douze hiſtoriques, ſavoir les cinq livres de Moïſe, Joſué, les Juges, les deux livres des Rois, les Paralipomenes & Eſdras: cinq poëtiques, qui ſont le livre de Job, les Pſeaumes de David, l'Eccleſiaſte, les Proverbes & le Cantique des Cantiques: & cinq prophétiques, c'eſt-à-dire, les douze petits Prophétes qui ne ſont qu'un livre, Iſaïe, Jeremie, Ezechiel & Daniel. Il remarque (*c*) que quelques-uns y ajoutoient le livre d'Eſther: pour lui il ne le compte pas, & n'en met en tout que vingt-deux pour l'ancien Teſtament, ſuivant le nombre des lettres hebraïques. A l'égard du nouveau, il ne reconnoît (*d*) que quatre Evangiles, de ſaint Matthieu, de ſaint Marc, de ſaint Luc & de ſaint Jean. Il remarque que ſaint Matthieu écrivit (*e*) pour les Hebreux; S. (*f*) Marc

---

(*a*) *Non tutus omnis eſt liber, ſacri libri*
In fronte nomen quiſquis auguſtum gerit.
Sunt namque, falſum qui gerant nomen, libri.
Sunt medii, ab illis diſſiti haud ſanè procul,
Quos eſſe veros nullus eſt qui deneget.
At rurſus alii ſunt nothi atque noxii,
Adulterinos cernere eſt numos velut:
Inſcriptionem regiam qui cum gerant,
Nothi tamen ſunt: ære non auro editi
Ipſe ergo ſacri codicis pandam tibi
Omnes libellos, &c. Gregor. *Carm. ïamb.* 3. *ad Seleucum*, *pag.* 194. *tom.* 2.

(*b*) *At tua ne libris fallatur mens alienis,*
Namque aſcriptitii multi falſique vagantur.
Hunc habeas certum numerum à me, lector amice,
Biſſeni libri veteris, ſunt fœderis, omnes
Hiſtorici, Geneſis primus liber, Exodus inde,
Leviticus, Numeri, legis tum ſcita ſecundæ,
Poſt Jeſus, Critæ, Ruth Regum geſtaque bini
Deſcribunt libri, ſequitur liber ille, vocatur
Qui Paralipomenon. Cunctorum ultimus Eſdras.
Quinque metris conſtant, Job, David, tres Salomonis,
Concio & inſignes cantus, Proverbia ſacra.
Quinque Prophetarum ſunt libri rurſus, in uno
Biſſeni vates ſunt juncti. Nomina quorum
Oſeas, Amos, Michæas tertius, inde
Joël ac Jonas, Abdias ſextus ad hunc poſt
Naumque Habbacucque octavus, tum Sophenæus,
Aggæus, poſt Zacharias, atque ultimus horum
Malachias. Liber hos unus complectitur omnes.
Eſaïam eſt alter. Jeremiam tertius autem.
Ezechiel quarto, Daniel poſt ordine quinto.
Tot nempe Hebreæ quot ſunt elementa loquelæ. Gregor. *Carm.* 33. *de veris & germanis ſcripturæ libris*, *pag.* 98.

(*c*) *Sunt qui libellum his copulent ſanctæ Eſtheris.* Gregor. *Carm. ïamb.* 3. *ad Seleucum*, *pag.* 194.

(d) *Nunc jam recentis audias pacti libros*
Evangeliſtas quatuor ſolùm cape
Matthæus omnes anteit, Marcus ſtatim
Lucaſque ſequitur, quarta Joanni datur
Sedes. Gregor. *ibid pag.* 194.

(*e*) *Matthæus Chriſti Hebræis miracula ſcripſit*
Auſonibus Marcus. Greg. *Carm.* 33 *p.* 98.

(*f*) *Marcus at Auſoniæ Chriſti miracula genti*
Hæc memorat, Petri nixus ſermone fideque. Gregor. *Carm.* 44. *pag.* 103.

pour les Italiens, suivant ce qu'il avoit oui prêcher à saint Pierre; saint Luc (*a*) pour ceux d'Achaïe, conformément à ce qu'il avoit appris de saint Paul; & saint Jean (*b*) pour tous les peuples du monde. Il donne à ce dernier la prééminence sur tous les autres, à cause de la sublimité des dogmes qu'il enseigne dans son Evangile, remarquant que c'est à bon droit qu'il est appellé *enfant du tonnere*. Il joint aux quatre Evangiles (*c*) les Actes des Apôtres qu'il attribue à saint Luc; les quatorze Epîtres de saint Paul; celle de saint Jacques; les deux de saint Pierre; les trois de saint Jean, & celle de saint Jude. » Voilà, ajoute-il, tous les livres de l'Ecri» ture sainte, & l'on doit mettre tous les autres au rang des apocry» phes. « Néanmoins il cite (*d*) l'Apocalypse sous le nom de S. Jean, mais en faisant observer que quelques-uns la recevoient (*e*), que d'autres la rejettoient. Il fait la même remarque (*f*) sur l'Epître aux Hebreux, ce qui ne l'empêche pas de la mettre avec les treize autres dans le Canon des livres sacrés, & d'assurer que ceux qui la rejettent sont dans l'erreur. Il cite quelquefois (*g*) le troisieme livre d'Esdras, ce qui lui est commun avec plusieurs anciens; *Voyez* Tome I. page 116.

(*a*) *Christi miracula scripsit*
Lucas at doctus Achivis. Gregor. *Carm.* 33. *pag.* 98.
Bis septena refert Lucas miracula Christi
Egregium Pauli tutus ob auxilium.
Gregor. *Carm.* 42. *pag.* 102.
(*b*) *Christi miracula scripsit*
Cunctis Joannes penetrans cœlestia mente.
Gregor. *Carm.* 33. *pag.* 98.
——— *Quarta Joanni datur*
Sedes. At aliis est prior, si dogmata
Spectes. Vocatur jure nam tonitrui
Proles. Dei nam maxime insonuit logon
Gregor. *Carm. ad Seleucum*, *pag.* 194.
(*c*) *Lucæ quoque librum jungito his rursum alterum,*
Apostolorum gesta qui fuse canit.
Electionis adde vas, Apostolum,
Qui præco celebris Gentium hic semper fuit,
Scripsitque scite litteras quatuordecim
Ad Christianos, civibus Romæ unicam
Bimaris Corinthi scripsit ad cives duas.
Galatis & unam misit, unamque incolis
Ephesi, Philippis & Colossis unicam,
Thessalonicæ civibus binas, duas,
Timotheo, & unam cum Tito Philemoni,
Unamque Hebræis denique, atque hanc ultimam.
Quidam licet sint qui notham hanc esse asserant,
Errore ducti: tota nam Paulum sapit.
Restat Catholicas litteras dicam ut tibi
Has esse septem dictitant quidam: negant
Debere quidam suscipi plures tribus,
Joannis unam, Petri & Jacobi unicam.
Joannis alii tres volunt, binas Petri
Recipi, & Judæ septimam: rursum librum
Arcana rerum detegit qui plurima,
Quidam inserendum codici sacro asserunt:
Nothum esse major pars ait rursum altera.
Canon hic sacrati certus est voluminis.
Greg. *Carm. ad Seleucum*, *p.* 194. & 195.
Hinc bis septenæ literæ, quas numine Paulus
Æthereo scripsit. Sequitur post una Jacobi,
Atque duplex Petri, tres rursum authore beato
Joanne: ac Judæ postremo est unica. Sunt hæc
Omnia divinæ germana volumina chartæ.
Quidquid præterea est haud inter certa locandum. Gregor. *Carm.* 33. *pag.* 98.
(*d*) Gregor. Naz. *Orat.* 32. *pag.* 516.
(*e*) Idem, *Carm. ad Seleucum*, *loco mox citato*, *pag.* 194. & 195.
(*f*) Idem, *ibid. pag.* 194.
(*g*) *Omnium etenim rerum fortissima est veritas, ut cum Esdra censeo.* (Esdræ, *cap.* 3. *vers.* 12.) Gregor. *Orat.* 13. *pag.* 207. *Nihil veritate fortius, ut & Esdræ mihi videtur.* Gregor. *Epist.* 232. *pag.* 915.

l'hiſtoire de Suſanne (*a*) & celle (*b*) des trois jeunes hommes dans la fournaiſe. Il attribue (*c*) à David le Pſeaume LXXII. qu'Euſebe de Ceſarée croit (*d*) être d'Aſaph. De la maniere dont il parle de Job, on voit bien qu'il en croyoit (*e*) l'hiſtoire bien veritable : mais en un endroit il ſemble dire (*f*) qu'elle a été écrite par Salomon, & ailleurs (*g*) il la cite ſous le nom de Job. Quoiqu'il ne mette point les livres de Tobie, de Judith, de Baruch, (*h*), de l'Eccleſiaſtique dans le Canon des Ecritures, néanmoins il rapporte des paſſages des deux derniers, ſans en nommer (*i*) les auteurs.

Sur la maniere d'interpréter l'Ecriture.

III. Rufin dit (*k*) à l'honneur de ſaint Gregoire de Nazianze & de ſaint Baſile, qu'ils cherchoient l'intelligence des livres ſaints, non en préſumant de leurs propres lumieres, mais en ſuivant la doctrine & l'autorité des anciens, parce qu'il étoit conſtant que ces anciens en avoient eux-mêmes reçu l'intelligence par la tradition des Apôtres.

Sur l'utilité de l'étude de l'Ecriture

IV. Pour détourner les Chrétiens des vains ſpectacles du cirque (*l*) & de l'Amphitheâtre, il leur conſeille l'étude des belles lettres, de celles ſur-tout qui ſoient capables de former leurs mœurs :

(*a*) *Danielis verbis utar, egreſſa eſt iniquitas à ſenioribus Babylonicis, qui Iſraëlem regere exiſtimabantur.* (Daniel. 13.) Greg. *Orat.* 27. *pag.* 466. *Ad Deum confugis .... qui & Suſannam mortis periculo liberavit.* Gregor. *Orat.* 18. *pag.* 279.

(*b*) (*Chriſtus*) *Aſſyrios pueros inter flammas incolumes ſervat, flamma nimirum per Angelum refrigerata, &c.* Gregor. *Orat.* 18. *pag.* 279.

(*c*) *Ego quidem ſeptuageſimum ſecundum pſalmum enarrabam ..... in quo David ob eos qui omnibus rebus immerito abundant, æſtuat mœrore quæ conficitur.* Gregor. *Epiſt.* 66. *pag.* 824.

(*d*) Euſebius, *Commentar. in hunc pſalmum, pag.* 426.

(*e*) *Hæc tibi, tum ſermone ſuo tum cruciatu Job perſuadeat, qui cum homo eſſet veritatis cultor, à reprehenſione alienus; juſtus, pius ... ... ab eo tamen qui ipſum depoſcerat, tot tamque denſis & copioſis aſſultibus quatitur &c.* Gregor. *Orat.* 21. *pag.* 383.

(*f*) *Illic parvus & magnus eſt & ſervus una cum hero* (Job. 3. *verſ.* 19.) *ut eſt apud Salomonem.* Gregor. *Orat* 9. *p.* 150.

(*g*) *Labore quidem homo gignitur, quemadmodum ait Job.* (cap. 5. *verſ.* 7.) Gregor. *Orat.* 28.

(*h*) *Poſt hæc in terra viſus eſt, & cum hominibus converſatus eſt.* (Baruch. 4. *verſ.* 38.) Gregor. *Orat.* 52. *pag.* 747. *& Orat.* 36. *pag.* 586.

(*i*) *Super mortuum plora, & quaſi dira paſſus incipe plorare.* (Eccleſiaſtici. 38. *verſ.* 16.) Gregor. *Orat.* 10. *pag.* 160. *Sed quis arenam maris & pluviæ guttas & profundi longitudinem metiri queat.* (Eccleſiaſtici. 1. *verſ.* 2.) Gregor. *Orat.* 16. *p.* 259.

(*k*) (*Gregorius & Baſilius*) *Omnibus Græcorum ſæcularium libris remotis, ſolis divinæ ſcripturæ voluminibus operam dabant, earumque intelligentiam non ex propria præſumptione ſed ex majorum ſcriptis & autoritate ſequebantur, quos & ipſos ex Apoſtolica ſucceſſione intelligendi regulam ſuſcepiſſe conſtabat.* Rufinus, *lib.* 2. *hiſtor. cap.* 9. *pag.* 254.

(*l*) *Quin circus etiam, mitius ſpectaculum*
Quamvis priori nemo non exiſtimet,
Eſt peſtis animæ, morbus & necem ferens.
Divellit urbes, vulgus in partes ſecat ....
Pro rebus his [illegible] te artium
Juvent, tuos quæ [illegible] mores probe.
Gregor. *Carm. iamb.* 3. *ad Seleucum, pag.* 192.

mœurs : » Et après, dit-il, (*a*) que vous vous ferez exercés pen» dant quelque tems dans la lecture de plusieurs auteurs prophanes, appliquez-vous à celle de l'Ecriture sainte, comme à la matiere de vos veritables combats, en vous enrichissant de ce que » vous recueillerez de l'un & de l'autre Testament, dont l'un » est appellé *ancien*, & l'autre sera toujours *nouveau*, & ne s'appelle *nouveau* que parce qu'il a suivi le premier, sans qu'il y en » ait jamais un troisieme : appliquez-vous-y sans cesse, puisque » c'est par là que vous apprendrez la maniere de regler vos mœurs, » & de rendre au vrai & unique Dieu le culte qui lui est dû. Occupez (*b*) votre langue & votre esprit de l'étude des livres divins ; » Dieu, pour vous récompenser de la peine que vous y prendrez, » vous fera la grace d'acquerir une petite lumiere de ce qu'ils » ont de plus caché & de plus mysterieux : ou vous en retirerez » cet avantage, que la lecture des grands & augustes Commandemens d'un Dieu si saint excitera dans votre ame le sentiment » d'une vive & salutaire componction ; ou du moins pour une » troisieme utilité, cet exercice détournera votre cœur des vaines » inquiétudes des choses basses & terrestres. « Il appelle (*c*) l'Ecriture sainte, une fontaine délicieuse, d'où les ames pures tirent des connoissances salutaires, & dit avec beaucoup de modestie qu'il en a puisé quelque peu dans leur profondeur ; & que (*d*) son inclination dominante étoit l'amour des divines Ecritures ; que Dieu, qui les a mises dans la bouche des personnes de pieté, peut seul en donner l'intelligence par la lumiere de sa grace, & en reveler les sacrés mysteres aux ames qui se sont bien purifiées. Il

(*a*) *At lectione plurima mentem ut tuam,*
Velut in palæstra senseris jam exercitam,
Tunc illabora litteris gnavus sacris,
Utriusque magnas fœderis carpens opes,
Quorum vetustum est illud, hoc semper novum :
Novum, secundò proditum namque est loco,
Nec post sequetur alterum ullum tertium.
His omne studium litteris tribuas libens :
Excolere mores ex quibus disces bonos,
Verumque solum & ritè venerari Deum.
Gregor. *Ibid. pag.* 192. & 93.

(*b*) *In libris sacris linguaque & mente frequenter*
Versare. Aut etenim donat Deus ista laborum
Præmia, ut absconsæ lucis mens sedula quiddam
Conspiciat : vel certè istinc ea commoda carpit,
Ut per sancta Dei capiat præcepta dolorem,
Aut quod postremum est, animos hæc lectio rebus
Abstrahit à fluxis, studia ad meliora vocatos.
Gregor. *Carm.* 33. *de veris & germanis scripturæ libris, pag.* 98.

(*c*) *Sacrosque trivit sedula libros manu*
(Qui dulcis est fons, mentibus castis patens)
Ex queis profundi quidpiam est haustum mihi.
Greg. *Carm. ïamb.* 18. *de Virtute, p.* 207.

(*d*) *Utpote jucundæ cui sacra volumina curæ*
Ante forent (summum quæ numen in ore piorum
Sculpsit, & egregii duro sub cortice scripti
Gratia fulgorem diffundens pneumatis almi,
Utilitasque latens, quam soli cernere possint
Qui benè purgarint generosæ lumina mentis.)
Gregor. *Carm.* 1. *pag.* 36.

conſeille (*a*) à ceux qui ſont dans l'affliction, de chercher leur conſolation dans la lecture des livres ſaints, » où l'on voit, dit-il, » un mélange alternatif des biens & des maux que Dieu permet » dans l'ordre de ſa providence.

Sur l'avantage de l'étude des livres ſaints, au-deſſus de l'étude des livres prophanes.

V. Quoique ſaint Gregoire ne diſconvienne point de l'utilité de la lecture des livres prophanes (*b*), il ne veut pas néanmoins que l'on s'y borne, ni que l'on préfere les ſciences humaines à la ſcience des Saints. » Si vous voulez, dit-il, faire la fonction d'un » juge équitable & prononcer ſolidement ſur cette matiere, com» mandez à la ſcience des belles lettres, dont les Grecs font pro» feſſion, de demeurer dans l'ordre & la ſoumiſſion où il eſt rai» ſonnable qu'elle ſe contienne; preſcrivez-lui de s'aſſujettir hum» blement à la doctrine de la verité, & à l'étude de la divine Sageſſe » & des ſaintes Ecritures; car il eſt juſte que la ſageſſe ſpirituelle » qui eſt deſcendue du haut du Ciel & qui tire ſon origine de Dieu » même, ſoit la maitreſſe de l'érudition prophane qui lui eſt in» férieure; & au lieu de s'enfler d'une folle vanité, elle doit s'eſti» mer trop heureuſe de faire l'humble fonction de ſervante : en » un mot, que la ſcience prophane ſoit aſſujettie à celle de Dieu.

Sur l'âge auquel on doit étudier les divines Ecritures.

VI. Mais ſaint Gregoire en recommandant la lecture & l'étude des livres ſacrés, ne le fait pas ſans uſer de quelque précaution. Il approuve (*c*) la loi qui défendoit aux jeunes gens parmi les

---

(*a*) *Ad te redi atque ad eos libros, quos familiares habuiſti. In quibus & multæ vitæ ſunt, & multi vitæ modi, & multæ voluptates & lævitates. Deus enim hæc per ſe ipſa mutuò nectit. Ob id ſcilicet, meo quidem judicio, ut nec mœror medicina careat, nec lætitia expers diſciplinæ ſit : atque ut inconſtantiam & varietatem, quæ in his rebus eſt, contemplantes, oculos in eum ſolum conjiciamus.* Gregor. *Epiſt.* 189. *pag.* 888.

(*b*) *Hujus tuere ſedulus vitæ typum,*
Moſem æmulando, Moſis & mores probos.
Ac diſciplinas quæ vigent Græcos apud,
(Judex ut æquum calculum ferens) jube,
Ut fas & æquum eſt, inſtar ancillæ obſequi
Profeſſioni dogmatis veriſſimi,
Studiiſque ſacræ paginæ. Juſtum eſt enim
Ut Sophiæ Sancti Spiritus, quæ cœlite
Profluxit aula, venit & à ſummo Deo,
Ut domina præſtet inferæ ſapientiæ :
Famulæque ritu diſcat hæc non turgidum
Concipere faſtum, juſſa ſed prompte exequi,
Servire ſuperæ nam decet certe inferam.
Gregor. *Carm. iamb.* 3. *pag.* 193.

(*c*) *Olim apud ſapientes Hebræos à quibuſdam ſcripturæ ſacræ libris juvenes arcebantur ut pote tenerioribus adhuc minimeque firmis animis haud quaquam profuturis.* Gregor. *Orat.* 26. *pag.* 462. *Enimverò Hebræorum ſapientes hanc olim Hebræis legem fuiſſe narrant, in primis rectam & laude dignam, qua non cuivis ætati quivis ſcripturæ liber concedebatur (nam ne hoc quidem utilius eſſe, quando quidem nec tota ſtatim à quolibet percipi poſſit, ac quod in ea reconditius eſt, ob externam ſpeciem imperitioribus plurimum detrimenti afferre poſſit) verum alii libri ab initio cunctis patebant, & communes erant, hoc eſt quorum ne id quidem quod corporeum eſt, laude caret : alii autem his duntaxat, qui viceſimum quintum ætatis annum exceſſiſſent, committebantur, hoc eſt qui ſub vili indumento myſticam pulchritudinem obtegunt (laboris & induſtriæ ac lucuientæ vitæ præmium ſolis iis, qui mente purgati ſint, fulgentem & conſpicuam, quòd ſcilicet ſola hæc ætas ſupra corpus aſſurgere, atque à littera ad ſpiritum recte aſcendere queat.* Gregor. *Orat.* 1. *pag.* 21.

Hebreux, la lecture de certains livres de l'Ecriture sainte, & la regarde comme fort sage & fort sensée, parce qu'il est inutile de lire des choses qu'on ne comprend point. Or ces livres, dont la lecture étoit défendue chez les Hebreux jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, n'étoient point aisés à développer à un esprit encore peu éclairé, parce qu'ils renfermoient des sens mystiques sous des expressions simples & triviales. Il n'en étoit pas de même des livres moraux : comme les faits qui y étoient rapportés ne contenoient rien que d'édifiant, ils étoient mis d'abord entre les mains même des jeunes gens.

Sur divers endroits de l'Ecriture.

VII. Saint Gregoire paroît persuadé (*a*) que les Payens ont eu quelque idée du Paradis, & que c'est ce qu'ils entendoient sous le nom des *Champs Elysiens ;* & qu'ils ont puisé ce qu'ils en ont dit dans les livres de Moïse. Il donne un sens allegorique (*b*) à ce que l'Ecriture rapporte du Paradis terrestre : entendant par les arbres qui étoient plantés, les bonnes pensées dont Dieu avoit rempli l'esprit d'Adam ; par la nudité de nos premiers parens, la candeur & la simplicité de leurs mœurs ; par l'arbre de la science du bien & du mal, la contemplation dont Adam & Eve n'étoient pas encore capables dans ces commencemens ; & par les habits de peau, la rebellion de la chair & la necessité de mourir introduites par le peché. Il doute (*c*) si Enoch, quoique transporté dans un lieu qu'il ne nomme pas, voit intuitivement l'essence de Dieu. Il desapprouve (*d*) les détours dont Jacob se servit pour obtenir la benediction qu'Isaac croyoit donner à Esaü. Il explique allégoriquement le combat (*e*) de Jacob avec l'Ange, disant que ce n'est peut-être qu'une comparaison de la vertu humaine avec la vertu divine. Il lui est échappé de dire (*f*) que

(*a*) *Qui virtutis ipsius periculum fecerunt, Minoëm illum ac Rhadamantum pronugis habent, quos pratis asphodelo refertis & campis Elysiis Græci donandos duxerunt, paradisi videlicet nostri speciem quandam animo intuentes, atque ex Mosaicis, ut opinor, nostrisque libris, tametsi in nomine nonnihil discreparint, aliis tamen vocabulis hoc ipsum indicantes.* Gregor. Naz. *Orat.* 20. *pag.* 333.

(*b*) Gregor. *Orat.* 38. *pag.* 619.

(*c*) *Enoch autem, quamvis translatus fuerit, nondum tamen constat, an Dei naturam comprehenderit, aut comprehensurus sit.* Gregor. *Orat.* 34. *pag.* 548.

(*d*) *Benedictionem .... sanctus quidam surripuisse dicitur, patre per cibum ac pilorum figmentum circumvento, ac re bona, non bene, per insidias captata.* Gregor. *Orat.* 1. *pag.* 40.

(*e*) *Quid de Jacob dicam qui licet ..... cum Deo quasi cum homine certamen inierit, quodcumque tandem illud Dei cum homine certamen esse queat ; his enim verbis fortasse nihil aliud indicatur, quam humanæ virtutis cum divina comparatio.* Gregor. *Orat.* 34. *pag.* 549.

(*f*) *Non tantum hunc (Absalom) genitor (David) nato velut orbus honesto*
Deflevit, verum subita quoque morte peremit
Illum, pertulerat cædem qui primus ad aures. Gregor. *Carm.* 51. *pag.* 126.

David fit mourir le premier qui lui apporta la nouvelle de la mort d'Abſalon ; car on ne lit rien de ſemblable dans le ſecond livre des Rois : ce fut celui qui apporta la nouvelle de la mort de Saül, que David fit mettre à mort. C'eſt encore contre le texte de l'Ecriture qu'il dit que (*a*) Lia fut complice du vol que Rachel fit des idoles de Laban : » Elles le volerent, dit ſaint Gregoire, non » pour les garder, mais pour les détruire. « Saint Baſile dit (*b*) que ce fut pour retirer Laban de l'idolâtrie. Saint Gregoire excuſe la fuite de Jonas, diſant que (*c*) ce n'étoit point qu'il fût fâché que les Ninivites ſe convertiſſent, mais qu'il craignoit que venant à ſe convertir, & le Seigneur à leur pardonner, il ne paſſât pour un fourbe, & que ſa prophétie ne fût décriée dans l'eſprit d'un peuple ignorant qui n'eſt pas capable de pénetrer dans la profondeur des myſteres de la Sageſſe éternelle. Il laiſſe en doute (*d*) ſi la pythoniſſe évoqua réellement l'ame de Samuel. Il enſeigne que la ſainte Vierge (*e*) étoit de la tribu de Levi & deſcendue de la famille d'Aaron ; que l'Etoile (*f*) qui apparut aux Mages avoit été nouvellement créée ; que les Mages (*g*) reconnurent Jeſus-Chriſt pour le Roi du Ciel, en l'adorant comme Dieu. Ses paroles méritent d'être tranſcrites : » Marchez, (*h*) dit-il, avec l'étoile, » offrez vos préſens avec les Mages, de l'or, de l'encens & de » la myrrhe comme à un Roi, comme à un Dieu, comme à un

(*a*) *Si Rachel quædam es, aut Lia, hoc eſt Patriarchica & magna anima, patris quoque tui idola, quæcumque inveneris, ſurripe, non ut ſerves ſed ut deleas.* Gregor. *Orat.* 42. *pag.* 690.

(*b*) *Pulchrè fuit aſtuta Rachel .... quod patrem decepit & ab idololatria liberavit.* Baſil. *Homil. in principium Proverbiorum*, *pag.* 108. *tom* 2.

(*c*) *Fugiebat Jonas à facie Domini ..... hæc porro incundæ fugæ cauſa ipſi erat, quod vereretur, ne cum triſtem & præpoſterum Ninivitis nuntium tuliſſet, periculo poſtea per pœnitentiam liberata civitate mendax inveniretur. Non enim improborum hominum ſalutem ægrè ferebat : ſed mendacii miniſterium obire præ pudore non ſuſtinebat, ac prophetiæ fidem & auctoritatem, velut Zelotypia quadam proſequebatur, quæ quidem, ne in ipſo extingueretur, periculum erat, nimirum imperita multitudine divini in hujuſmodi rebus conſilii altitudinem perſpicere nequeunte.* Gregor. *Orat.* 1. *pag.* 41.

(*d*) *Samuel per ventriloquam trahitur, aut trahi videtur*, Gregor. *Orat.* 3. *pag.* 71.

(*e*) *Cum non Joſepho, ſed ſit de Virgine natus* (*Chriſtus*)
Ex Maria porro Levides. Namque ab Arone
Qui Levi de ſtirpe fuit, genus ipſa trahebat.
Gregor. *Carm.* 38. *de Chriſti genealogia*, *pag.* 100.

(*f*) *Nec verò ſtellam hic quiſquam mihi proferat illam*
Quæ tellure Magos ab Eoa nuncia Chriſti
Duxit ad oppidulum ......
Non etenim ex illis, quas obſervare videmus
Aſtrologos, erat ipſa, recens ſed condita, nec dum
Viſa prius, tamen Hebræis prædicta libellis.
Gregor. *Carm.* 5. *de Providentia*, *p.* 168.

(*g*) *Magi procumbunt ac dona offerunt, omniumque regem agnoſcunt, & ex ſideris aſpectu cœleſtem egregiè conjectura aſſequuntur.* Gregor. *Orat.* 9. *pag.* 156.

(*h*) *Cum ſtella curre : cum Magis dona offer, aurum, thus & myrrham, ut regi, ut Deo, & ut tua cauſa mortuo.* Gregor. *Orat.* 38. *pag.* 623.

» homme. « Il croit (*a*) que ce qui ſe paſſa en cette occaſion étoit la marque certaine du renverſement futur du culte des idoles ; que les oracles ceſſerent à la naiſſance du Sauveur ; qu'aucuns cependant n'avoient pû prévoir (*b*) ni prédire qu'ils ſeroient réduits alors au ſilence ; que l'on doit entendre allégoriquement (*c*) ce qui eſt dit dans Iſaïe du bœuf & de l'âne, & l'expliquer des Juifs & des Gentils convertis qui ont reconnu Jeſus-Chriſt fait homme, né dans une étable & couché dans une crêche ; que Jeſus-Chriſt dans ſa fuite en Egypte (*d*) y diſſipa les erreurs des Egyptiens; que lorſqu'il cria étant ſur la Croix : (*e*) *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ?* ce n'étoit pas pour lui, mais pour ſes membres, repréſentans alors la perſonne des pécheurs qui méritoient d'être abandonnés pour leurs crimes; car il ne fut point abandonné de ſon Pere, ni de ſa divinité, comme ſi elle eût redouté les tourmens, & voulu ſe ſouſtraire d'un corps condamné à ſouffrir ; qu'à la mort du Sauveur le ſoleil s'obſcurcit (*f*), & s'enflamma enſuite, parce qu'il falloit que les créatures pleuraſſent en quelque ſorte la mort du Créateur ; que Jeſus-Chriſt étant deſcendu aux enfers, en tira les ames (*g*) qui y étoient pour les mener au Ciel ; que lorſque ſaint Jean dit (*h*) à Jeſus-Chriſt qu'il avoit beſoin d'être batiſé par lui, il ſavoit bien qu'il ſouffriroit le martyre : & en effet il mourut avant Jeſus-Chriſt, afin d'annoncer ſa venue (*i*) aux morts, comme il l'avoit annoncée

(*a*) *Idcirco ſtella præiens, & Magi ſe ſe proſternentes, ac munera offerentes, ut ſcilicet idolorum cultus everteretur.* Gregor. *Orat.* 1. *pag.* 12.

(*b*) *Quo tandem loco pones ... Trophonii ſubterranea ludicra & vaticinia, aut Dodoneæ quereus deliramenta, aut Delphicæ tripodis præſtigias, aut fatidicos Caſtalii fontis latices ? Quæ omnia hoc unum vaticinari minime potuerunt, nimirum ſilentium ſuum.* Gregor. *Orat.* 39. *pag.* 626.

(*c*) *Præſepe adora, propter quod, cum rationis expers eſſes, à verbo nutritus es. Cognoſce ut bos, poſeſſorem tuum, Eſaias te admonet, & ut aſinus præſepe Domini tui, ſive mundus quiſpiam ſis ac legi ſubjectus, rectamque doctrinam ruminans atque ad ſacrificium idoneus, ſive etiam adhuc immundus, ac cibo & ſacrificiis inutilis, ethnicæque partis.* Gregor. *Orat.* 38. *pag.* 623.

(*d*) *In Ægyptum quidem pulſus eſt, verùm Ægyptiorum errores in fugam vertit.* Gregor. *Orat.* 35. *pag.* 575.

(*e*) Deus, Deus, meus reſpice in me : quare me dereliquiſti ? *neque enim ut quidam opinantur, ipſe vel à Patre, vel à ſua divinitate, quaſi paſſionem extimeſcente, ob idque ſe ſe a perpetiente corpore colligente atque contrahente derelictus eſt* .... verùm in ſe ipſo noſtra *repræſentat. Nos eramus derelicti illi prius atque contempti, nunc verò per impatibilis illius paſſiones aſſumpti ac ſervati.* Gregor. *Orat* 36. *pag.* 580.

(*f*) *Quamvis autem permulta illius temporis miracula fuerint, Deus nempe in cruce pendens, ſol obſcuratus ac rurſus inflammatus, nam creaturas quoque Creatori condolere oportebat.* Gregor. *Orat.* 42. *pag.* 696.

(*g*) *In infernum deſcendit : ſed animas ſurſum ducit atque in cœlos aſcendit.* Greg. *Orat.* 35. *pag.* 576.

(*n*) *Ego à te baptizari debeo .... exploratum habebat* (*Joannes*) *fore ut martyrio baptizaretur.* Gregor. *Orat.* 39. *pag.* 633.

(*i*) *Quis Præcurſor Jeſu ? Joannes, ut vox, & lucerna luminis, ante quem & in*

aux vivans; ce ſentiment touchant la deſcente de ſaint Jean aux enfers pour y annoncer la venue de Jeſus-Chriſt, eſt commun à pluſieurs anciens, nommément (*a*) à ſaint Hippolyte; que les enfans de Zebedée (*b*) ont été appellés *enfans du tonnere*, à cauſe de la maniere éclatante dont ils ont prêché l'Evangile. Sur la difficulté qu'il y a de ſavoir ſi les Apôtres parloient (*c*) pluſieurs langues, ou ſi le miracle conſiſtoit, en ce que ne parlant que leur langue naturelle, chacun néanmoins les entendoit en la ſienne; il paroît prendre le premier parti, par la raiſon que ſi la choſe fût arrivée autrement, le miracle auroit été plutôt dans ceux qui écoutoient, que dans les Apôtres: or cela paroît contraire au texte de l'Ecriture, où nous liſons qu'on accuſoit les Apôtres d'être ivres, & qu'ils parloient diverſes langues. C'eſt auſſi le ſentiment (*d*) de ſaint Auguſtin, & de la plupart des Interpretes.

Sur les Conciles.

VIII. Saint Gregoire en parlant du Concile de Nicée, s'exprime d'une maniere qui fait voir avec combien de reſpect il en recevoit les déciſions. Il l'appelle une aſſemblée (*e*), où le Saint-Eſprit avoir réuni l'élite de l'Egliſe, proteſtant qu'il demeurera toujours inviolablement (*f*) attaché à la profeſſion de foi qui y

---

virtute exiliit, & ad inferos per Herodis furorem tranſmiſſus eſt, ut illic quoque mox venturum prædicaret. Gregor. *Orat.* 20. *pag.* 369.

(*a*) *Hic (Joannes) iis etiam qui erant in inferno prior evangelizavit, ſublatus Herodis gladio, illic factus Præcurſor. Nempe ibi quoque indicaturus expectandum Salvatoris deſcenſum, qui Sanctorum animas de manu mortis eſſet liberaturus.* S. Hippolytus, *lib. de Antichriſto, pag.* 22. *num.* 45. *editionis Fabricii. Vide* Allatium, *de libris Eccleſiaſticis Græcorum, pag.* 303.

(*b*) *Filii Zebedæi grandiloquentiam (conſecuti) unde & filii tonitrui appellati ſunt.* Gregor. *Orat.* 19. *pag.* 301.

(*c*) *Utrum enim audiebant ſua quiſque dialecto, ita ut verbi gratia, vox quidem una emitteretur, multæ autem audirentur, ſic videlicet pulſato ac perſtrepente aëre, pluribuſque vocibus, ut magis perſpicue dicam, ex una voce effectis: an potius in hoc verbo,* audiebant, *punctum ſtatuendum eſt, atque hæc verba,* loquentes ſuis linguis, *cum his quæ ſequuntur, jungenda ſunt: ut ſic legatur.* Loquentes linguis *propriis ſcilicet audientium, hoc eſt, externis: qui etiam ſenſus mihi magis arridet. Nam illo quidem modo eorum potius, qui audiebant, quam qui verba faciebant hoc miraculum fuerit: at hoc ſenſu eorum qui loquebantur: qui etiam temulentiæ inſimulabantur, haud dubie quia per Spiritûs operationem novi miraculi aliquid circa voces deſignabant.* Greg. *Orat.* 44. *pag.* 715. & 716.

(*d*) *Illi (Diſcipuli accepto Spiritu Sancto) impleti ſunt, & cœperunt loqui linguis omnium Gentium.* Auguſt. *Serm.* 80 *de verbis Evangelii Matth.* 17. *pag.* 431.

(*e*) *In ſancto Concilio Niceæ habito atque illo trecentorum & duo deviginti lectiſſimorum virorum numero, quos Spiritus Sanctus in unum coëgerat, quantum in ipſo fuit, morbum compreſſit (Athanaſius).* Gregor. *Orat.* 21. *pag.* 381.

(*f*) *Compertum habebas nimirum nos fidei Nicænæ quæ à ſanctis Patribus qui illic ad evertendam Arianam hæreſim convenerunt, edita eſt nec quicquam unquam prætuliſſe, nec præferre poſſe: verum ſ.de illius eſſe, Deoque adjuvante fore: illud inſuper explicantes, quoad ab illis minus plene de Spiritu Sancto dictum eſt, propterea quod hæc quæſtio nondum excitata & agitata fuerat, nempe unam eandemque Patris, & Filii, & Spiritus ſancti divinitatem agnoſcendam, Deum quoque videlicet Spiritum Sanctum profitendo.* Gregor. *Orat.* 52. *pag.* 745. & 746.

fut dreſſée, en ſe réſervant néanmoins d'y ajouter quelque choſe touchant la divinité du Saint-Eſprit, dont la queſtion n'avoit pas encore été agitée lorſque ce Concile fut aſſemblé. Mais comme il étoit le ſeul où les choſes s'étoient paſſées en paix, & dont l'iſſue avoit été heureuſe, c'eſt pour cela que ſaint Gregoire, qui d'ailleurs n'étoit pas content de la maniere dont on l'avoit traité dans celui de Conſtantinople, & du peu de ſuccès qu'y avoient eu ſes bonnes intentions, dit (*a*) en parlant des Conciles qui s'étoient tenus depuis celui de Nicée, qu'il n'en avoit jamais vû qui euſſent eu une bonne fin, & qui n'ait augmenté les maux plutôt que de les guérir. Il traite avec le dernier mépris celui de Seleucie (*b*), qu'il compare à la confuſion de Babel & au conſeil de Caïphe, & qu'il appelle l'ouvrage de la puiſſance de Conſtantius. Il dit qu'on s'y efforça de détruire la ſaine doctrine touchant la Trinité, & qu'en y ſupprimant le terme de *Conſubſtantiel*, on ouvrit la porte à l'impieté par l'ambiguité du dogme qu'on faiſoit ſouſcrire; & que ſous le prétexte de n'employer dans la formule de foi que des paroles tirées de l'Ecriture ſainte, on s'efforça d'y établir l'Arianiſme. C'étoit, comme il le remarque, la coutume des Conciles (*c*), lorſqu'ils recevoient les Heretiques, de les obliger premierement de ſe conformer à la doctrine Catholique, & enſuite de leur donner des lettres de communion: » Qu'ils montrent, dit-il en parlant des Apollinariſtes, comme » ils ont été reçûs dans un Concile, & nous ſerons contents; car » ils ne l'auront été qu'en ſe conformant à la ſaine doctrine, & ils

(*a*) *Ego, ſi vera ſcribere oportet, hoc animo ſum, ut omnem Epiſcoporum conventum fugiam: quoniam nullius Concilii finem lætum & fauſtum vidi, nec quod depulſionem malorum potiùs quàm acceſſionem & incrementum habuerit, &c.* Gregor. *Epiſt.* 55. *pag.* 814.

(*b*) *Hujus (Conſtantii) potentiæ opus Concilium illud fuit quod Seleuciæ primùm, ubi fanum eſt ſanctæ egregiæ virgini Teclæ, deinde in hac ampliſſima civitate coactum eſt ..... ſive Chalanæ turrim quæ linguas pulchrè diviſit, ſive Caïphæ concilium quo Chriſtus condemnatur, ſive quocunque tandem alio nomine conventus hic appellandus eſt, qui omnia evertit ac perturbavit piam enim & veterem doctrinam ac Trinitatis patronam, jacto vallo, ac machinis impulſa & labefactata conſubſtantialis voce, ſuſtulit, impietati autem, perſcripti dogmatis ambiguitatem, feneſtram aperuit: hoc quidem prætextu, quaſi ſcripturam revereretur, ac probatiſſimarum vocum uſum amplecteretur, re autem vera Arianiſmum nullo ſcripturæ loco proditum in ipſius locum ſubſtituens.* Gregor. *Orat.* 21. *pag.* 386.

(*c*) *Ad quam indignitatem illud etiam accedit, quod ab Occidentali Synodo ſe ſe, ut audio, ſuſceptos eſſe aiunt, à qua prius condemnati ſunt, ut cuivis eſt exploratum Ac quidem, ſi vel nunc vel ante, ſuſcepti ſunt, qui Apollinarii placita ſectantur, hoc oſtendant, & nos acquieſcemus. Perſpicuum enim erit eos, ut rectæ doctrinæ aſſentientes, ſuſceptos fuiſſe: nec enim aliter ſe res habere poteſt, ſi hoc conſecuti ſunt. Omnino autem oſtendant, vel per Synodalem libellum, vel per epiſtolas communionis indices.* Gregor. *Orat.* 51. *pag.* 738.

» ne le peuvent montrer que par un decret synodique, ou par des » lettres de communion.

Sur la Tradition.

IX. En matiere de religion il n'avoit pas seulement recours à l'autorité de l'Ecriture & des Conciles, il consultoit aussi la tradition de l'Eglise, & vouloit qu'elle servit de regle. » Gardons, » dit-il, fidélement le dépôt (*a*) que nous avons reçu de nos Pe- » res, en adorant avec eux le Pere, le Fils & le Saint-Esprit; le » Pere dans le Fils, & le Fils dans le Saint-Esprit, au nom des- » quels nous avons été batisés. « Il renvoie (*b*) les Macedoniens qui nioient la divinité du Saint-Esprit, à l'autorité des anciens qui l'ont reconnue. » Vous repetez souvent, leur dit-il, que la » divinité du Saint-Esprit n'est prouvée par aucun passage de l'E- » criture : mais nous n'introduisons point un Dieu nouveau & » étranger; les anciens & les modernes l'ont reconnu, & plusieurs » d'entre-eux très-versés dans les divines Ecritures & qui en pé- » netroient le sens, ont déja traité cette question, & y ont trouvé » qu'il est effectivement Dieu, & nous le montrerons comme » eux.

Sur l'existence & les attributs de Dieu.

X. Les yeux seuls & les loix de la nature suffisent même pour nous faire comprendre qu'il y a un Dieu (*c*) & une cause premiere dont toutes les autres dépendent. Tant d'objets sensibles qui nous charment par leur beauté & leur mouvement, l'arrangement & l'ordre qui regnent dans la nature, ne font-ils pas connoître

(*a*) *Præclarum depositum, quod à Patribus accepimus custodientes, Patrem, & Filium, & Spiritum Sanctum, adorantes in Filio Patrem, in Spiritu Filium cognoscentes, in quorum nomine baptismi aquæ tincti sumus* Gregor. *Orat.* 12. *pag* 204.

(*b*) *Identidem sæpiusque nobis inculcas Spiritus Sancti divinitatem nullo scripturæ loco proditam haberi. Enimvero quod nec novus ac peregrinus, nec introductitius ipse sit, verum & à Priscis & hujus ætatis hominibus agnitus ac patefactus, quanquam à pluribus jam ostensum est, qui de hac re disseruerunt, atque in divinis scripturis nec ignavè nec perfunctorie versati sunt, sed litteram penetrantes atque [illegible] [illegible], reconditam pulchritudinem divino [illegible] viderunt, [illegible] [illegible] [illegible]. tamen n[illegible] quoque [illegible] quantum res patitur, [illegible]. Gregor. Orat.* 37. *p.* 605.

(*c*) *Etenim quod Deus sit, ac princeps quædam causa quæ res omnes procreavit atque conservet, tum oculi ipsi, tum lex naturalis docet. Illi dum rebus in aspectum cadentibus aciem affigunt, easque & pulcre fixas & stabiles esse, & progredi, atque immote ut ita dicam, moveri volvique perspiciunt. Hæc autem dum per res oculis subjectas ac recto ordine collocatas, authorem earum conjectura quadam colligit atque assequitur. Quonam enim modo universa hæc rerum moles vel producta unquam fuisset vel consisteret, nisi Deus omnia in rerum naturam produxisset atque conservaret: quemadmodum enim quispiam citharam pulcherrime confectam & elaboratam conspiciens, ejusque concinnitatem, aut etiam ipsius citharæ cantum audiens, nihil aliud quam ipsum citharæ conditorem atque citharœdum mente reputat, atque ad eum cogitatione fertur, etiamsi de facie ignotum: eodem quoque modo nobis, is, qui res effecit effectasque [illegible] atque conservat, manifestus est, [illegible] nisi mente [illegible] comprehendatur.* Gregor. *Orat.* 34. *pag.* 539. & [illegible].

celui

celui qui en eſt l'auteur? Comment l'univers auroit-il pû exiſter, & comment pourroit-il ſubſiſter, ſi Dieu ne l'avoit tiré du néant & s'il ne le conſervoit? Un homme qui voit un luth parfaitement bien travaillé ou qui en entend l'harmonie, penſe naturellement à l'ouvrier qui l'a fait & à celui qui le pince, quoiqu'il ne les connoiſſe pas. De même, quoique nous ne comprenions pas Dieu, nous ne laiſſons pas de le connoître par ſes beaux ouvrages. Saint Gregoire prouve que Dieu eſt incorporel. » Si Dieu, dit-il, eſt un » corps, (*a*) comment l'immenſité pourroit-elle lui convenir, » comment pourroit-il être infini, ſans figure, incapable d'être vû » & d'être touché? Sont-ce là les qualités des corps? Direz-vous » qu'il a un corps & que l'immenſité & l'infinité ne ſont point des » attributs qui lui appartiennent? Quelle ignorance! S'il eſt borné, » pourquoi l'honorer & l'adorer? Pourquoi ne dirons-nous pas » qu'il eſt compoſé d'élémens & par conſéquent ſujet à corrup- » tion, ce qui ne convient nullement à Dieu & à cette nature » primitive. « Il conclud de ce raiſonnement que (*b*) Dieu n'a point de corps, & que perſonne de tous ceux qui ſont inſpirés divinement, n'a avancé une propoſition ſi extravagante, ni n'a approuvé ceux qui étoient dans ce ſentiment, qui répugne à la foi de l'Egliſe. Saint Gregoire prouve encore que Dieu eſt incompréhenſible; que (*c*) perſonne n'a jamais connu la nature & l'eſſence divine, & qu'on ne la connoîtra jamais; mais que nous connoîtrons Dieu lorſque notre raiſon dégagée des ſens, ſera unie

(*a*) *Quid enim tandem Deum eſſe cenſebis? .... an corpus eum eſſe dices? Quonam ergo modo immenſus, infinitus, figuræ expers eſt, ac denique ejuſmodi, ut nec tangi, nec oculis cerni queat. An hæc quoque in corpora cadunt? O licentiam! non enim hæc corporum natura eſt. An vero, corpus quidem eſſe ſtatues, immenſum verò atque infinitum cæteraque hujus generis eſſe negabis? O craſſitiem! qua in re Deus nos antecellet? quid enim afferri poteſt cur colatur atque adoretur, ſi circunſcriptus eſt? aut quid cauſæ eſſe dicemus quin ex elementis conflatus ſit atque in eadem denuo redigatur ac prorſus intereat! compoſitio quippe pugnæ initium eſt, pugna autem diſſidii, diſſidium ſolutionis: ſolutio porro nullo modo in Deum ac primam illam naturam cadit.* Gregor. *Orat.* 34. *pag.* 540.

(*b*, *Hinc conſtat Deum corpus non eſſe. Neque enim adhuc quiſquam eorum, qui divinitus afflati ſunt hoc vel dixit, vel ab aliis dictum comprobavit: atque ab hujuſmodi ſermone fides abhorret.* Gregor. *Orat.* 34. *pag.* 542.

(*c*) *Quid tandem Deus natura ſua & eſſentia ſit, nec hominum quiſquam unquam invenit, nec invenire poteſt, an verò aliquando ſit inventurus, quærat qui volet ac perſcrutetur. Mea quidem ſententia tum demum hoc inveniet, cùm Deiforme hoc atque divinum, id eſt, mens noſtra & ratio, cum natura cognata conjuncta fuerit, & imago ad exemplar illud ſuum, cujus nunc deſiderio tangitur, aſcenderit .... at in hac mortali vita quidquid ad nos uſque pertingit, nihil aliud eſt quam exiguus quidam rivulus, ac velut parvus magnæ lucis radius. Quamobrem ſi quis Deum cognovit, aut ſcripturâ teſte cognoviſſe dicitur, eatenus cognoviſſe cenſendus eſt quatenus uberioris ſplendoris particeps ſit quam qui minus luminis divinitus accepit.* Gregor. *Orat.* 34. *pag.* 548.

à ſon image & à ſon principe, pour qui elle a maintenant des deſirs ſi vifs; que les connoiſſances que nous avons pendant cette vie mortelle ne ſont que de petits écoulemens, & comme un rayon de cette vaſte lumiere: c'eſt pour cela que quand l'Ecriture dit de quelqu'un qu'il a connu Dieu, elle ne veut dire autre choſe, ſinon qu'il en a eu une connoiſſance plus parfaite que le reſte des hommes. Il croit l'eſſence divine ſi incompréhenſible, qu'il n'oſe aſſurer que les Anges (*a*) la voient; il ſe contente de dire que comme ils ſont plus proches que nous de cette nature incompréhenſible, peut-être ſe découvre-t-elle toute entiere à eux; ou que ſi elle ne s'y découvre pas tout-à-fait, au moins elle s'y découvre d'une maniere plus parfaite qu'à nous, avec un degré de clarté plus ou moins grand, ſelon l'ordre & le rang d'un chacun.

Sur la Trinité. XI. Le myſtere de la Trinité eſt une des matieres que ſaint Gregoire traite le plus ſouvent dans ſes écrits. Il enſeigne (*b*) qu'il n'y a rien de créé, ni d'eſclave, ni d'étranger dans la Trinité; qu'on doit (*c*) reconnoitre un Dieu en trois Perſonnes avec leurs proprietés perſonnelles; que le Pere eſt ſans principe (*d*), & n'a point été engendré; que le Fils unique eſt engendré du Pere; que le Saint-Eſprit tire ſa ſubſtance de Dieu, & ne cede au Pere que parce que le Pere n'eſt point engendré; & au Fils parce que le Fils eſt engendré, mais qu'il eſt égal à l'un & à l'autre en nature, en dignité, en honneur & en gloire. Il applique (*e*) à la Trinité

(*a*) *At rem tantam (id eſt Dei naturam) animo comprehendere omnino impoſſibile eſt, non modo ignavis & languidis, deorſumque vergentibus . . . . . . atque haud ſcio an hoc quoque ſublimioribus illis, & intelligentibus naturis negatum ſit; quæ quia Deo propius junctæ ſunt, ac toto illo ſplendore collucent, cernere utique fortaſſe queant, ſi non prorſus, ac certe plenius quam nos & ſolidius, atque aliæ aliis, pro cujuſque ordine, vel uberius, vel parcius.* Gregor. *Orat.* 34. *pag.* 539.

(*b*) *Nihil in Trinitate ſervum eſt, nec creatum, nec adventitium ut ex cujuſdam docti viri ſermone accepi.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 668.

(*c*) *Unus Deus retinendus eſt & tres hypoſtaſes, ſive tres perſonæ confitendæ, & quidem unaquæque cum ſua proprietate.* Gregor. *Orat.* 29. *pag.* 490.

(*d*) *Atqui unum Deum Patrem agnoſcere oportebat principii expertem & ingenitum, & unum Filium ex Patre genitum, & unum Spiritum ex Deo ſubſtantiam habentem, hoc ſolo nomine Patri cedentem, quod non ingenitus ſit; hoc item Filio quod non genitus ſit, cætera autem ejuſdem omnino naturæ dignitatis, honoris, gloriæ; hæc inquam, agnoſcere oportebat, hæc confiteri.* Gregor. *Orat.* 26. *pag.* 445.

(*e*) *Hinc etiam à deitate orationis initium ducturi ſumus, Trinitati voces accommodantes, etſi id audacius fortaſſe nonnullis videri queat. Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem venientem in mundum, Pater. Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem venientem in mundum, Filius. Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in mundum, alius Paracletus. Erat, & erat, & erat: ſed unum erat Lux, & lux, & lux: ſed lux una, Deus unus. Atque hoc illud eſt, quod David quoque ipſe ante velut per imaginem quamdam utcumque conſpicatus eſt, cum diceret:* In lumine tuo videbimus lumen. *Nunc autem nos, & perſpe-*

ces paroles de saint Jean : *Il étoit la lumiere qui en venant dans le monde éclaire tous les hommes.* Le Pere étoit la vraie lumiere, le Fils étoit la vraie lumiere, le Saint-Esprit étoit la vraie lumiere. Cette lumiere est une, comme Dieu est un ; c'est ce que David vouloit marquer lorsqu'il disoit : *Nous verrons la lumiere dans votre lumiere.* Nous avons connu & nous annonçons la lumiere de la lumiere, c'est-à-dire le Fils qui vient du Pere, dans la lumiere qui est le Saint-Esprit. Le Pere est de toute éternité (*a*) ; car s'il y avoit eu un tems où il ne fût point, il y en auroit eu aussi un où le Fils & le Saint-Esprit n'auroient pas été. De même si le Pere est dès le commencement, le Fils & le Saint-Esprit sont aussi dès le commencement. Retranchez une Personne, vous détruisez les trois autres. Le Pere est à plus juste titre (*b*) Pere, que ceux à qui l'on donne ce titre parmi les hommes : mais il l'est d'une maniere qui lui est propre & singuliere & qui ne convient nullement au corps ; il l'est par lui-même sans aucun autre secours ; il l'est d'un Fils unique qui n'est point avant que son Pere fût pere ; il a communiqué à son Fils tout ce qu'il a, ce qui ne se peut dire des peres ordinaires ; il le lui a communiqué dès le commencement, parce qu'il n'a point commencé dans le tems à être Pere. Le Fils est veritablement Fils, il est unique & de toute éternité, n'ayant pas commencé dans le tems à l'être ; sa divinité ne lui est point venue par succession. Comme le Pere ne cessera jamais d'être

Joan. I. vers. 9.

ximus & prædicamus, ex luce nimirum, id est Patre ; lucem, hoc est Filium ; in luce, hoc est in Spiritu Sancto percipientes : quibus verbis compendiariè, & sine ulla verborum redundantia Trinitatis deitas asseritur. Greg. *Orat.* 37. *pag.* 594.

(*a*) *Si fuit tempus cum non esset Pater, fuit quoque, cum non esset Filius. Si fuit tempus quum non esset Filius : fuit quoque, quum ne Spiritus quidem esset. Si unum illud à principio erat, utique & tria. Si unum dejicis, audax hoc dicam, ne duo quidem superiore loco colloces.* Gregor. *Orat.* 37. *pag.* 594.

(*b*) (Dicimus) *Patrem verè Patrem, ac multo quidem veriùs quam qui apud nos id nomen obtinent, tum quia proprio & singulari modo Pater est, non autem sicut corpora ; tum quia solus, non enim ex conjunctione ; tum quia solius, nempe unigeniti ; tum quia solum, nec enim ipse prius quam Pater esset Filius fuit ; tum quia in totum & totius Pater (quod de nobis certo affirmari nequit) tum quia ab initio, nec enim posterius Pater esse cœpit : Filium verè Filium, quod & solus sit & solius ac singulari modo, & solùm, non enim Pater quoque simul est, & in totum Filius, & totius & à principio, hanc scilicet rationem habens, ut nunquam Filius esse cœperit, non enim ex pœnitentia est deitas, neque ex profectu deificatio, ut ille aliquando Pater, hic aliquando Filius esse desinat. Spiritum Sanctum verè Sanctum : neque enim alius talis est, nec eodem modo, neque ex accessione sanctitatem habet, sed est ipsamet sanctitas, nec magis & minus, nec quo ad tempus originem unquam habuit, nec finem habiturus est. Hoc enim Patri, & Filio & Spiritui Sancto commune est, quod minime creati sunt : atque ipsa divinitas. Hoc autem Filio & Spiritui Sancto quod uterque eorum ex Patre est. At vero Patris proprietas hæc est quod ingenitus sit, Filii quod genitus, Spiritus Sancti quod procedat. Quod si modum quæris, quid iis relicturus es, quos solos mutuo se cognoscere, atque à se mutuo cognosci scriptura testatur : aut iis etiam nostrum qui postea illuminabuntur.* Gregor. *Orat.* 23. *pag.* 421. & 422.

Pere, le Fils ne cessera pas d'être Fils. Le Saint-Esprit est veritablement Saint & la sainteté essentielle, sans commencement ni fin. Le Pere, le Fils & le Saint-Esprit ont cela de commun qu'ils sont la Divinité même. Le Fils & le Saint-Esprit viennent du Pere, dont la proprieté personnelle est de n'être point engendré; celle du Fils au contraire est d'être engendré, & celle du Saint-Esprit est de proceder. De vouloir pénetrer comment se fait cette generation & cette procession, c'est une curiosité condamnable. La connoissance en est reservée aux Bienheureux; & s'il étoit en nous de pénetrer la profondeur de ce mystere, quel avantage laisserions-nous aux Personnes divines, qui, suivant que le témoigne l'Ecriture, peuvent seules se connoître parfaitement? Saint Gregoire compare (*a*) ceux qui veulent approfondir ce mystere, & qui ne croient que les choses qu'ils peuvent comprendre, aux Moabites & aux Ammonites, & ne veut pas qu'on leur donne entrée dans l'Eglise. Toute notre science doit se réduire à savoir (*b*) qu'il faut adorer la Trinité dans l'unité & l'unité dans la Trinité. Il témoigne un desir extraordinaire pour la conversion des ennemis de la sainte Trinité, témoignant que pour qu'ils l'adorassent (*c*), il souffriroit volontiers quelque diminution de la grace de Dieu: il ne craint pas même de dire qu'il souhaite d'être anathême (*d*) à l'égard de Jesus-Christ, & de souffrir quelque chose de la peine des damnés, pourvû que les Macedoniens, dont il estimoit beaucoup la pieté exterieure, se réunissent avec l'Eglise, & glorifient la Trinité dans la communion des Catholiques.

(*a*) *Moabitis quidem & Ammonitis nec aditus ad Ecclesiam Dei pateat, hoc est dialecticis & malè curiosis sermonibus qui Dei generationem ac processionem quæ nullis verbis explicari potest, inquirentes, adversùs divinitatem temerè insurgunt: perinde scilicet ac si ea, quæ vim & omnem & facultatem verborum superant ab ipsis solis percipi posse oporteat, vel omnino non esse, quoniam ipsi ea intellectu assequi nequeant.* Gregor. *Orat.* 32. *pag.* 521.

(*b*) *Nunc verò doce, ut hoc duntaxat sciamus, nempe Trinitatem in unitate, & unitatem in Trinitate adorandam.* Gregor. *Orat.* 23. *pag.* 422.

(*c*) *O sancta & adoranda & longanimis Trinitas, longanimis enim es, quæ eos a quibus scinderis, tandiu toleras .... ô Trinitas omnibus aliquando vel per illuminationem, vel per pœnam agnoscenda, utinam hos quoque qui nunc te contumeliis afficiunt, adoratores accipias, nec quemquam, ne ex minimis quidem amittamus, vel etiam si mihi propterea aliqua gratiæ jactura facienda sit; non enim tantum dicere audeo quantum Apostolus.* Gregor. *Orat.* 13. *pag.* 212. & 213.

(*d*) *Adeo vos amplector atque exosculor, (Macedonianos alloquitur) adeo concinnam hanc vestram & compositam vestem revereor, & contractum ex continentia colorem, ... & ... ut anathema etiam à Christo esse, ac non nihil, ut damnatus, perpeti non recusem: modo nobiscum adjungamini, communibusque animis Trinitatem celebremus.* Gregor. *Orat.* 44. *pag.* 711.

XII. Son zele pour la Divinité du Saint-Eſprit n'étoit pas moins ardent. » Oui, vous êtes mon Dieu, lui dit-il, (*a*) & je ne ceſſe-» rai point de le répeter; oui, vous êtes mon Dieu : qu'on me jette » des pierres, qu'on m'aſſomme, je ſerai un but immobile pour la » vraie foi, & je ne me mettrai en peine ni des diſcours, ni des » traits de mes ennemis. Perſonne ne peut m'empêcher de parler » ainſi : Trinité ſainte, je le déclare devant vous, que le tems ne » me fera point changer de langage. Que tout ſe change & ſe » renverſe, mon Dieu ne changera point pour moi. « Il dit ailleurs (*b*) qu'il s'eſtimeroit heureux de répandre ſon ſang pour cet article de notre foi. Il fait voir (*c*) que le S. Eſprit procede du Pere, comme Jeſus-Chriſt nous l'enſeigne; qu'en tant qu'il en procede il n'eſt point créature; qu'en tant qu'il n'eſt point engendré, il n'eſt pas Fils; qu'en tant qu'il eſt entre le non engendré & l'engendré, il eſt Dieu. Mais quelle eſt cette proceſſion, diſoient les Macédoniens? Saint Gregoire leur répond : » Expliquez-moi l'innaſci-» bilité du Pere & la generation du Fils, & je vous expliquerai la » proceſſion du Saint-Eſprit. « Il montre encore (*d*) que le Saint-Eſprit eſt adorable, puiſque c'eſt par lui que nous adorons & que nous prions. » S'il n'eſt pas adorable (*e*), comment peut-il nous » ſanctifier par le Batême? & s'il eſt digne d'adoration, ne faut-il

Sur le Saint-Eſprit.

(*a*) *Fortaſſe petitur Spiritus : aperte loquar,*
Iterumque dicam, Spiritus tanquam Deus.
Nobis Deus tu : ter loquar, nobis Deus.
Hoc eſt : ferite jam meum ſaxis caput.
Immotus aſto dogmatis veri ſcopus.
Nec verba curans hoſtium, nec ſpicula
Deus mihi Deus, ac Deus, trina unitas.
Prohibere non eſt qui queat ſic me loqui.
Non dicta vertet tempus : id noſcat Trias:
Sors cuncta quatiat dura, non vertat Deum.
Gregor. *Carm. iamb.* 1. *pag.* 137.

(*b*) *Hic (Spiritus) me quoque hodierno die præſidentem & audacem præconem reddit : ſi nihil propterea perpeſſurum, Deo ſit gratia, ſi autem perpeſſurum, ſic quoque Deo gratia : alterum ut iis qui nobis infeſti ſunt parcat : alterum ut nos ſanctificet hoc videlicet ſanctificati Evangelii præmium conſecutos, ut cruenta morte perfungamur.* Greg. *Orat.* 44 *pag.* 715.

(*c*) *Ubi enim quæſo pones id quod procedit, quod quidem inter duas diviſionis tuæ partes interjectum eſſe conſtat, atque à theologo, multo te præſtantiori, nimirum à Chriſto introducitur? Niſi fortaſſe vocem illam propter tertium tuum teſtamentum ex Evangeliis ſuſtuliſti,* Spiritus Sanctus, qui à Patre procedit. *Qui quatenus ab illo procedit, creatura non eſt : quatenus rurſus genitus non eſt, Filius non eſt : quatenus autem inter ingenitum & genitum, medius eſt, Deus eſt ...... quæ ergo eſt hæc proceſſio, inquies? Dic tu quæ Patris ingenitura ſit & ego Filii generationem & Spiritus proceſſionem explicare aggrediar.* Gregor. *Orat.* 37. *p.* 597.

(*d*) *Sed quis, inquies, Spiritum adoravit? Quis eum oravit? .... nunc vero dicere ſufficiet, Spiritus eſt in quo adoramus & per quem oramus. Spiritus enim, inquit, eſt Deus : atque eos qui ipſum adorant, in ſpiritu & veritate oportet adorare.* Gregor. *Orat.* 37. *pag.* 599.

(*e*) *Si enim Spiritus adorandus non eſt, quomodo me Deum per baptiſmum efficit? Si autem adorandus, an non colendus & venerandus? Unum uni cohæret, ac vere aurea quædam & ſalutaris eſt hæc catena : & quidem à Spiritu regenerationem habemus, à regeneratione inſtaurationem, ab inſtauratione cognitionem dignitatis illius, à quo inſtaurati ſumus.* Gregor. *Orat.* 37. *pag.* 609.

pas lui rendre un culte particulier ? l'un suit necessairement de l'autre ; étant regenerés par le Saint-Esprit, nous rentrons dans notre premier état : ç'en est assez pour nous faire connoitre la dignité de celui qui nous rétablit de la sorte. « Comme les Macédoniens objectoient qu'on ne pouvoit prouver la divinité du Saint-Esprit par aucun passage de l'Ecriture, saint Gregoire leur en oppose (*a*) un grand nombre. » Jesus-Christ vient-il au monde ? le Saint-Esprit le précede ; Jesus-Christ est-il batisé ? le Saint-Esprit lui rend témoignage ; est-il tenté ? c'est le Saint-Esprit qui le conduit au desert ; fait-il des miracles ? le Saint-Esprit y coopere ; monte-t-il au Ciel ? le Saint-Esprit en descend. Il n'y a rien de grand, rien de digne de Dieu que le Saint-Esprit ne puisse faire. Tous les noms qui conviennent à Dieu conviennent au Saint-Esprit, excepté celui d'engendré & de non engendré, qui marquent les proprietés personnelles du Pere & du Fils. Je tremble de respect, dit saint Gregoire, quand je pense à cette riche quantité de noms qui sont attribués au Saint-Esprit, & ausquels ses adversaires ont l'effronterie de résister. Il est appellé l'Esprit de Dieu, l'Esprit de Jesus-Christ, l'Entendement de Jesus-Christ, l'Esprit du Seigneur & le Seigneur même ; l'Esprit d'adoption, de verité, de liberté, de sagesse, de prudence, de conseil, de force, de science, de pieté, de crainte de Dieu, parce qu'il produit toutes ces choses. Il remplit tout par son essence, il contient tout. Adorons donc, dit saint Gregoire (*b*) Dieu le Pere, Dieu le Fils, Dieu le Saint-Esprit, trois proprietés ou trois personnes, une seule divinité, qui a la

(*a*) *Jam vero tibi authoritatem examen prodibit, ex quibus scripturæ testimonio admodum confirmatam esse Spiritus divinitatem ostendetur, iis quidem certe qui non nimis stolidi & obtusi fuerint atque a Spiritu aversi. Sic autem expende. Nascitur Christus : præcurrit Spiritus. Baptizatur ille : hic testimonium affert. Tentatur ille : hic abducit. Miracula edit ille : hic comitatur. Ascendit ille : hic succedit. Quid enim adeo magnum & divinum est quod non ipse possit ? Quod tam divinum nomen est, quo non, excepto ingeniti & geniti nomine, appelletur ? Patris enim & Filii proprietates incolumes atque integras ipsis manere conveniebat, ... equidem ipse ad tantam nominum copiam, adversus quam frontem perfricant, qui Spiritui adversantur, totus cohorresco. Spiritus Dei dicitur, Spiritus Christi, mens Christi, Spiritus Domini, ac Dominus ipse, Spiritus adoptionis, veritatis, libertatis. Spiritus sapientiæ, prudentiæ, consilii, fortitudinis, scientiæ, pietatis, timoris Dei, ut pote horum omnium efficiens, omnia essentia sua implens, omnia continens. Gregor. Orat. 37. pag. 609. & 610.*

(*b*) *Colamus Deum Patrem, Deum Filium, Deum Spiritum Sanctum, tres proprietates, unam divinitatem, nec gloria, nec honore, nec essentia, nec regno divisam ut quispiam divino numine afflatus, non ita pridem philosophatus est. . . . luciferum exorientem videat, ut cum scriptura loquar, nec cœlestis splendoris gloriam quisquis aliter sentit, aut tempori obsequitur, aliam aliamque subinde formam assumens, putide in rebus de maximis rebus consilium capiens. Gregor. ibid. pag. 609.*

» même gloire, le même honneur, la même essence & le même » royaume. Quiconque pense autrement, soit qu'il aime mieux « s'accommoder au tems, soit pour quelque autre raison de poli- » tique, put-il ne pas voir le lever de lucifer, ni participer à la gloire » celeste.

XIII. » Nous sommes tombés entierement (*a*), c'est-à-dire, » selon le corps & l'ame, & nous avons été condamnés à cause » de la desobéissance du premier homme & de la fraude du dé- » mon : ensorte qu'étant tous morts en Adam (*b*), il faut que nous » soyons vivifiés en Jesus-Christ, ce qui arrive lorsque nous nais- » sons en lui, que nous sommes attachés à la croix, & que nous » sommes ensevelis pour ressusciter avec lui. Notre changement » à cet égard est avantageux ; nos maux cessent, nous sommes » rétablis dans une condition plus heureuse, la grace surabonde » où le peché avoit dominé. Si pour avoir mangé du fruit défendu » nous avons été condamnés, à plus forte raison la Passion de » Jesus-Christ nous justifiera-t-elle? L'Ecriture (*c*) reconnoît trois » sortes de naissances, celle des corps, celle du batême, celle » de la résurrection. La premiere est basse & servile & accom- » pagnée d'un plaisir dereglé ; la seconde est libre & a la force » de chasser les affections vicieuses, & de retrancher tout ce que » nous avons contracté de mauvais en venant au monde, & de » nous rappeller à la vie celeste. Si nous avions (*d*) perseveré dans » notre premier état & obéi au commandement de Dieu, nous » serions devenus immortels par la vertu du fruit de vie ; mais la » mort étant entrée dans le monde par l'envie du démon qui a

Sur le peché originel.

(*a*) *Totus cecidi, atque ob primigenæ nominis inobedientiam & diaboli fraudem condemnatus sum.* Gregor. *Orat.* 14. *p.* 221.

(*b*) *Quemadmodum in veteri Adamo mortui sumus, ita in Christo vivamus, dum nimirum cum Christo & nascimur, & cruci affigimur, & sepelimur, & resurgimus. Pulchra enim in contrarium mutatio mihi subeunda est, ut quemadmodum ex secundis rebus molestæ venerunt, sic etiam ex molestis lætæ & jucundæ redeant. Ubi enim abundavit peccatum, superabundavit & gratia : etsi gustus condemnavit, quanto magis Christi passio justificavit.* Gregor. *Orat.* 38. *p.* 614. Saint Augustin cite ce passage dans son premier livre contre Julien le Pelagien. Aug *lib.* 1. *contra Julianum, cap.* 5. *pag.* 505. *tom.* 10.

(*c*) *Triplex nativitatis genus agnoscit scriptura, primum ex corporibus, alterum ex baptismo, tertium ex resurrectione. Horum primum nocturnum & servum est, ac cum libidine conjunctum : alterum diurnum & liberum ac depellendarum vitiosarum affectionum vim habens, omne id quod à nativitate contractum est, velamen amputans, & ad supernam vitam nos revocans.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 637.

(*d*) *Quod si, quod eramus, permansissemus, ac præcepto paruissemus, effecti utique fuissemus, quod non eramus, atque ad lignum vitæ post scientiæ lignum accessissemus, atque immortales effecti, Deo propius adjuncti fuissemus. Quoniam autem invidia diaboli mors in mundum intravit, hominemque per fraudem illexit ac circumvenit, idcirco Deus passione nostra patitur nimirum homo factus, eoque paupertatis se se dejicit, ut caro compingatur, quo nos ejus paupertate ditemur.* Gregor. *Orat.* 43. *pag.* 692.

» trompé & séduit l'homme ; c'est pour cela que Dieu s'est fait » homme & pauvre pour nous combler de biens : mais la racine » du peché n'est point entierement arrachée , & cette semence » fatale que l'homme ennemi a semée n'est point périe avec lui (*a*).» Saint Gregoire regarde comme les suites du peché originel les ennuis de cette vie , les combats perpétuels que nous livre une cupidité insatiable , les impots , les guerres & autres fleaux ausquels la justice divine nous a condamnés. Saint Augustin cite de lui plusieurs passages pour établir cet article de notre créance contre les Pelagiens , & leur dit : (*b*) » Nous vous trouverons aussi » dans l'Orient un Evéque d'un grand nom & de beaucoup de » réputation ; dont les écrits sont connus par-tout. Que Gregoire » vienne donc s'unir aux Peres d'Occident , & qu'il prononce » avec eux un arrêt pour condamner vos nouveautés prophanes , » guérir ceux que vous avez infectés. Oserez - vous dire qu'il est » Manichéen , & ne révérerez - vous pas plutôt la verité dans cet » accord de l'Orient avec l'Occident , dont le seul Gregoire vous » est un témoin assez authentique , puisqu'il n'y seroit pas celebre » & révéré comme il est , si ses paroles ne s'accordoient pas avec » la créance commune & publique des autres Fidéles.

Sur l'Incarnation , & la sainte Vierge.

XIV. En effet , il ne reconnoit point (*c*) d'autre cause de l'Incarnation du Fils de Dieu que la réparation & le salut du genre humain.

(*a*) *Utinam funditus pereat vitium & primum illius semen , ac pravus ille qui dormientibus nobis zizania superseminavit. Hæc nobis lignum illud invexit & amarus esus , & invidus serpens , & lex violata , quæ nobis hanc pœnam irrogavit ut in vultus sudore vita ducenda sit . . . . è paradiso dejectus sum atque in terram ex qua sumptus fueram aversus sum , id unum deliciarum loco habens , quod calamitates meas cognitas habeam , & pro exigua voluptate , perpetuo mœrore damnatus sum , eamque pœnam pendo , ut mihi cum eo , qui male in meam amicitiam irrepsit ac per arboris gustum in fraudem me induxit , bellum gerere sit necesse. Hinc factum est , ut ad laborem nascar & vivam & moriar. Hinc indigentia nata est , ex indigentia cupiditas plus habendi , ex cupiditate , ex bellis porro tributa, quibus in divina condemnatione nihil gravius est & acerbius.* Gregor. *Orat.* 9. *pag.* 157. & 158.

(*b*) ***Sed non tibi deerit magni nominis & famâ celeberrimâ illustris Episcopus etiam de*** *partibus Orientis , cujus eloquia ingentis merito gratiæ , etiam in linguam translata usquequaque claruerunt. Sedeat ergo cum istis Patribus etiam sanctus Gregorius , & cum eis tuæ criminationis inanem patiatur invidiam : dum tamen cum eis contra novitium pestem vestram , medicinalem proferat & ipse sententiam . . . . numquid & istum Manichæa sapere , vel jacere venena dicturus es ? Audis omnes uno corde, uno ore, una fide dixisse dicere , & hanc esse Catholicam fidem non dissonante contestatione firmatam. An tibi parva in uno Gregorio Episcoporum Orientalium videtur auctoritas ? Est quidem tanta persona , ut neque ille hoc nisi ex fide Christiana omnibus notissima diceret , nec illi eum tam clarum haberent atque venerandum , nisi hæc ab illo dicta & regula notissima veritatis agnoscerent.* Augustin. *lib.* 1. *contra Julianum , pag* 504. & 505. *to.* 10.

(*c*) *Quæ autem humanitatis à Deo propter nos susceptæ causa extitit ? Profectò ut nobis salus pareretur. Quid enim aliud causæ afferri possit.* Gregor. *Orat.* 36. *pag* 578.

humain. Les Apollinaristes (*a*) appelloient Jesus-Christ l'homme du Seigneur, ou l'homme seigneurial : cette expression ne leur étoit pas particuliere, saint Athanase (*b*), saint Epiphane, Anastase Sinaïte, Cassien, & même saint Augustin (*c*), s'en sont servi, mais dans un sens different ; car ils ne doutoient point que le Verbe n'eût pris un homme parfait : au lieu que les Apollinaristes disoient que l'homme en Jesus-Christ étoit sans entendement, & que la divinité y suppléoit, ce qui est une erreur contre la foi : » Car nous (*d*) ne séparons point en Jesus-Christ, l'homme de la » divinité, il est notre Seigneur & notre Dieu, & nous faisons » profession de croire que c'est le même qui auparavant n'étoit » point homme, mais Dieu & Fils unique avant tous les siecles, » sans mélange de corps ni rien de corporel, qui à la fin des sie- » cles a pris aussi l'humanité pour notre salut ; passible par la chair, » impassible par la divinité ; borné par le corps, sans bornes par » l'esprit ; le même terrestre & celeste, visible & invisible, com- » préhensible & incompréhensible, afin que l'homme entier tombé » dans le peché, fût réparé par celui qui est homme tout entier & » Dieu. Si quelqu'un ne croit pas Marie Mere de Dieu, il est sé- » paré de la divinité. Si quelqu'un dit qu'il a passé par la Vierge

Voyez tome V. page 158.

(*a*) *Ne homines isti* (*Apollinaristæ*) *alios decipiant, vicissimque isti decipiantur, hominem* Dominicum *ut ipsi loquuntur . . . . . mentis expertem esse asserentes.* Greg. *Orat.* 51. *pag.* 738

(*b*) Athanasius, *in Expositione fidei, pag.* 100. *tom.* 1. *& in Expositione in Psal XL. pag.* 1068. *tom.* 2. Epiphanius, *in Ancorato, num.* 97. *tom.* 2. Anastasius Sinaita, *in libro cui titulus* Viæ dux, *cap* 13. *pag.* 839. *tom.* 9. *Biblioth. Patr.* Joannes Cassianus, *de Incarnatione, lib.* 6. *cap.* 22. *pag.* 93. *tom.* 7. *Biblioth. Patr. & collat.* 11. *cap.* 13. *pag.* 171.

(*c*) *In secundo item libro* (*De Sermone Domini in monte, cap.* 6.) *Nulli* (*inquam*) *licebit ignorare Dei regnum, cùm ejus unigenitus, non solum intelligibiliter, sed etiam visibiliter,* in homine Dominico *de cælo venerit judicaturus vivos & mortuos. Sed non video utrùm recte dicatur homo Dominicus qui est mediator Dei & hominum, homo Christus Jesus, cùm sit utique Dominus. Dominicus autem homo quis in ejus sancta familia non potest dici? Et hoc quidem ut dicerem apud quosdam legi tractatores Catholicos divinorum eloquiorum. Sed ubicumque hoc dixi, dixisse me nollem. Postea quippe vidi non esse dicendum, quamvis nonnulla possit ratione defendi.* S. Aug. *lib.* 1. *Retract. cap.* 19. *num.* 8. *pag.* 31. *tom.* 1.

(*d*) *Neque enim hominem à divinitate separamus : sed unum & eundem profitemur, prius quidem non hominem, sed Deum & Filium unigenitum, ac sæculis omnibus antiquiorem, à corpore rebusque omnibus corporeis purum & secretum : in fine autem hominem, propter salutem nostram assumptum, carne passibilem, divinitate impassibilem, corpore circumscriptum, Spiritu incircumscriptum, terrenum eundem & cælestem, visibilem & intelligibilem, comprehensibilem & incomprehensibilem : ut per eundem totum hominem simul ac Deum, totus homo in peccatum lapsus refringatur. Si quis sanctam Mariam Deiparam non credit, extra divinitatem est. Si quis Christum per virginem tanquam per canalem fluxisse, non autem in ea divino modo, quia absque viri opera ; humano, quia juxta pariendi consuetudinem formatum se dixerit, æquè atheus est. Si quis formatum hominem fuisse Deumque postea subiisse dicat, damnationi obnoxius est. Hoc enim non Dei generatio fuerit, sed generationis fuga.* Gregor. *Orat.* 51. *pag.* 738. & 739.

» comme par un canal, & non pas qu'il a été formé en elle d'une » maniere divine & humaine tout ensemble; divine, en ce que » l'homme n'y a point eu de part; humaine, en ce que les loix de » la grossesse ont été observées, il est encore impie. Si quelqu'un » dit que l'homme a été formé & que Dieu ensuite y est entré, il » est condamnable, parce que ce ne seroit point là la generation » d'un Dieu. Si quelqu'un introduit deux fils, l'un de Dieu le Pere, » l'autre de la Mere, & ne dit pas que c'est le même (*a*), il doit » décheoir de l'adoption promise aux vrais Fidéles : car il y a » deux natures, Dieu & l'homme, comme l'ame & le corps; » mais il n'y a pas deux Fils, ni deux Dieux, non plus que deux » hommes, quoique saint Paul ait ainsi nommé l'interieur & l'ex- » terieur de l'homme; & pour le dire en un mot, le Sauveur est » composé de deux choses differentes, puisque le visible & l'invi- » sible n'est pas la même chose, non plus que ce qui est sujet au » tems, & ce qui n'y est pas sujet : mais ce ne sont pas deux per- » sonnes, *alius atque alius;* à Dieu ne plaise, car les deux choses » sont unies: Dieu est devenu homme, ou l'homme est devenu Dieu, » ou comme on voudra le dire. Or je dis que ce sont differentes » choses au contraire de la Trinité; car nous disons qu'il y en a » un autre & un autre, pour ne pas confondre les hypostases; mais » non pas une autre chose & une autre chose : les trois sont une » même chose par la divinité. Si quelqu'un dit (*b*) que Dieu a

---

(*a*) *Si quis duos filios alterum ex Deo & Patre, alterum ex matre, non autem unum atque eundem induxerit, is ab ea quoque filiorum adoptione excidat quæ recte credentibus promissa est: quamquam enim Deus & homo duæ naturæ sunt quemadmodum & anima & corpus, non tamen duo filii nec dii, quemadmodum ne hic quidem duo homines, tametsi Paulus ad hunc modum internam & externam hominis partem appellaverit. Atque ut paucis rem complectar, aliud quidem atque aliud sunt ea, ex quibus Salvator, nisi verò id quod cerni non potest, idem est cum eo quod in oculorum aspectum cadit, & quod temporis expers est, cum eo quod tempori subest, non tamen alius atque alius. absit. Ambo enim hæc connexione unum sunt, Deo nimirum humanitatem, atque homine divinitatem suscipiente, aut quocumque tandem nomine quispiam uti malit. Porro aliud dico, contra quam in Trinitate res habet. Illic enim alius atque alius, ne personas confundamus : non autem aliud atque aliud, quoniam tria quoad divinitatem unum & idem sunt.* Gregor. *Orat.* 51. *pag.* 739.

(*b*) *Si quis divinitatem in eo, velut in Propheta, per gratiam operatam fuisse non autem secundùm essentiam copulatam fuisse, atque copulari dixerit, à præstantiori afflatu vacuus sit, immo contrario impleatur. Si quis crucifixum non adorat, anathema sit, atque in eorum qui Christum interemerunt, numerum adscribatur. Si quis eum ex operibus perfectum fuisse, aut post baptismum vel resurrectionem à mortuis in filium adoptatum dixerit, quemadmodum quos Græci ascriptitios inducunt, anathema sit. Neque enim id, quod initium habuit, aut proficit, aut perficitur Deus est : tametsi hæc de eo idcirco dicantur, quòd paulatim se se patefecerit. Si quis sanctam carnem nunc depositam esse, nudamque ac corpore vacuam divinitatem esse, non autem cum assumpta parte & esse, & venturam esse dixerit, præsentiæ illius gloriam non cernat. Ubi enim*

» operé en Jesus-Christ par grace, comme dans un Prophete, & » non pas qu'il s'y est uni par substance, qu'il soit privé de l'opé- » ration divine, c'est-à-dire, de la grace du Saint-Esprit. Si quel- » qu'un *n'adore pas le Crucifié*, qu'il soit anathême & mis au nom- » bre de ceux qui l'ont fait mourir. Si quelqu'un dit que Jesus- » Christ a été perfectionné par ses œuvres, ou élevé à la dignité » de Fils après son Batême ou après sa Resurrection, comme » ceux que les Payens mettent au rang des dieux, qu'il soit ana- » thême : car ce qui commence ou profite, ou se perfectionne n'est » pas Dieu, quoique l'on parle ainsi de Jesus-Christ, à cause qu'il » se découvroit peu à peu. Si quelqu'un dit qu'il a maintenant » quitté sa chair, que sa divinité est dépouillée du corps, & qu'il » ne viendra pas avec le corps qu'il a pris & qu'il conserve en- » core, puisse-t-il ne point voir la gloire de son avénement : car, » où pourroit être son corps, sinon avec celui qui s'en est revétu ? » *Ubi enim nunc corpus fuerit nisi cum ea natura, à qua assumptum* « *est ?* Il reviendra donc avec son corps revétu de gloire, tel qu'il » parut aux Disciples sur la montagne, lorsque la divinité fit re- » jaillir sa gloire sur l'humanité. Si quelqu'un dit (*a*) que la chair » de Jesus-Christ est descendue du Ciel, non pas qu'elle est prise » ici de nous, qu'il soit anathême. Si quelqu'un espere (*b*) en un » homme sans entendement, il est sans entendement lui-même » & indigne d'être sauvé ; car Dieu n'a guéri & ne sauve que » ce qu'il a pris. Si Adam n'est tombé qu'à demi, il n'a fallu » en prendre & en sauver que la moitié ; s'il est tombé tout entier, » qu'ils ne nous envient donc pas (il parle aux Apollinaristes) le

nunc corpus fuerit nisi cum ea natura, à qua assumptum est.... verùm cum corpore quidem, ut sentio, veniet : talis autem, qualis Discipulis in monte apparuit, aut obiter ostensus est divinitate carnem superante. Gregor. *Orat.* 51. *pag.* 739. & 740.

(*a*) *Si quis carnem à cœlo descendisse, non autem hinc atque à nobis esse dixerit, anathema sit.* Gregor. *ibid pag.* 740.

(*b*) *Si quis in hominem mente carentem sperat, amens profectò est, nec dignus, cui omni ex parte salus afferatur. Nam quod assumptum non est, curationis est expers : quod autem Deo unitum est, hoc quoque salutem consequitur. Si dimidia tantum ex parte Adamus lapsus est, dimidiatum quoque sit, quod assumptum est & quod salutem accipit ; si autem totus peccavit, toti quoque genito unitus est atque omni ex parte salutem consequitur. Quo circa ne perfectam salutem isti nobis invideant, aut ossa solum & nervos atque hominis picturam Salvatori tribuant. Nam si ipse inanimatus homo est, hoc etiam Ariani aiunt, ut passionem divinitatis tribuant, tanquam videlicet quod corpus movet, idem quoque patiatur. Si autem animatus quidem, verum mentis expers, quo tandem modo hominis nomen sustinebit ? Neque enim homo animal est mente carens. Atque illud necesse est, ut species quidem & larva humana sit, anima autem equi cujuspiam, aut bovis, aut alterius animalis mentem non habentis. Ac proinde illud quoque esse, cui salus afferatur : atque ego ab ipsa veritate delusus sum, ut qui, alio honore affecto, ipse glorier meque jactem.* Gregor. *Orat.* 51. *pag.* 740.

» salut parfait; & qu'ils ne revêtent pas seulement le Sauveur d'os » & de nerfs & de la peinture d'un homme. S'il est homme sans » ame, c'est ce que disent les Ariens, afin d'attribuer la passion à » la divinité, comme au principe des mouvements de son corps: » s'il a une ame sans entendement, comment est-il homme? car » l'homme n'est pas un animal sans entendement, ce sera la fi- » gure & l'habitation d'un homme avec l'ame d'un cheval ou » d'un bœuf ou d'une autre bête, ce sera donc là aussi ce qui est » sauvé; & la verité m'aura trompé, si je me glorifie de l'honneur » qu'un autre aura reçû. « Saint Gregoire déclare ailleurs (*a*) qu'il adore un seul & unique Fils de Dieu & de la sainte Vierge Marie; qu'il n'en fait pas deux Fils: & que ceux qui suivent ou qui suivront dans la suite des sentimens contraires en rendront compte au Jugement de Dieu; que le (*b*) Fils de Dieu est plus ancien que les siecles, invisible, incompréhensible, incorporel, principe de principe, lumiere de lumiere, source de vie & de l'immortalité, vive image du Pere; qu'il s'est revêtu d'un corps pour guérir les foiblesses de la chair; qu'il a pris une ame intellectuelle semblable à la nôtre, afin que le remede fût proportionné au mal; qu'il s'est chargé des foiblesses humaines, excepté du peché; qu'il a été conçû dans le sein d'une Vierge, qui auparavant avoit été purifiée selon le corps & l'ame: car il falloit honorer la géneration & lui préferer la virginité. Il ajoute en s'écriant sur l'incompréhensibilité du mystere, que celui qui existe reçoit l'être; (*c*) que celui qui n'est point créé devient une créature; que celui que tous les espaces ne peuvent contenir, est renfermé dans une

---

(*a*) *Quando quidem autem & de divina humanitatis Assumptione sive Incarnatione quæstio quædam movetur, hoc quoque omnibus de nobis affirma, nos Dei Filium, qui ex Patre primùm, ac deinde ex sancta Maria virgine genitus est, in unum jungere: nec duos filios nominare, sed unum & eundem in invisibili deitate & honore adorare. Quod si quis vel nunc, vel in posterum, his minime assensus fuerit, ipse Deo in die judicii rationem reddet.* Gregor. *Orat.* 52. *p.* 746.

(*b*) *Ipse Dei Filius, ille sæculis antiquior, ille invisibilis, ille incomprehensibilis, ille incorporeus, illud ex principio principium, illud ex lumine lumen, ille fons vitæ & immortalitatis, illa archetypi expressio, illud immotum sigillum, illa per omnia similis imago, ille patris terminus & ratio, ille, inquam, ad imaginem se confert & carnem ob carnem gerit, & cum intellectuali anima propter animam meam jungitur, ut simile per simile repurget. Atque humana omnia excepto peccato suscipit, conceptus quidem virgine, animo & corpore à Spiritu præpurgata: nam & procreationem honore affici & virginitatem præferri oportebat.* Gregor. *Orat.* 38 *pag.* 620.

(*c*) *Qui est fit: qui creatus non est creatur: qui nullo loco contineri potest per interventum animæ intellectualis, inter divinitatem & carnis crassitiem, continetur. Qui locupletes alios ditat, paupertate afficitur. Carnis enim meæ paupertatem subit, ut ego divinitatis ipsius opes consequar. Qui plenus est exinanitur: sua enim gloria ad breve tempus exinanitur, ut ego plenitudinis ipsius particeps efficiar. Quænam hæc bonitas, divitiæ? Quodnam me circumstat mysterium.* Gregor. *ibid. pag.* 620.

masse de chair par le ministere de l'ame intellectuelle qui est unie à la divinité; que celui qui enrichit les autres s'est fait pauvre, & a voulu participer aux miseres de l'humanité pour nous combler des trésors de sa divinité; qu'il a anéanti sa gloire pour un tems, afin que nous eussions part à sa plénitude; qu'il y a en Jesus-Christ une volonté humaine, toujours parfaitement (*a*) conforme à la volonté divine, & qu'elle est comme déifiée; que le sacrifice qu'il a offert à son Pere est un sacrifice d'expiation (*b*) pour tous les pechés du monde; que les Heretiques (*c*) rendent inutile par leurs erreurs la mort qu'il a soufferte pour eux. Il y a toutefois dans saint Gregoire quelques expressions (*d*), qui nous paroîtroient aujourd'hui peu exactes, comme lorsqu'il dit que dans Jesus-Christ la divinité s'est mêlée avec l'humanité : mais cette façon de parler qui lui est commune avec plusieurs anciens (*e*) qui ont écrit avant la naissance de l'heresie d'Eutychés, se doit d'autant moins prendre à la rigueur, que dans sa premiere lettre à Cledonius (*f*) & dans son trente-unieme discours, il distingue exactement les deux natures.

(*a*) *Septimum proferatur, quod Filius è cœlo descendisse dicitur: non ut voluntatem suam faciat, sed ejus à quo missus est. Sane nisi ab illo ipso, qui descendit, hæc oratio haberetur, dicere possemus, hæc verba velut ab homine exprimi, non qui de Salvatore intelligatur, (illius enim voluntas cum tota deificata sit Deo procul non adversatur) sed qui nostræ conditionis sit.* Gregor. *Orat.* 36. *pag.* 585. Ce passage est cité dans la fameuse lettre du Pape Agathon, qui fut lûe & approuvée dans le sixieme Concile general assemblé contre les Monothelites. Tom. VI *Concil. pag.* 652.

(*b*) *Magna illa, & quantum ad primam naturam, immactabilis, ut ita loquar, victima legalibus sacrificiis immixta est, illa, inquam, non exiguæ cujusdam partis orbis terrarum, nec ad exiguum tempus, sed totius mundi numquam intermoritura expiatio* Gregor. *Orat.* 42. *pag.* 685.

(*c*) *Quid ad hæc nobis sycophantæ dicunt, acerbi, inquam, divinitatis expensores .... pro quibus Christus mortuus est, ingratæ creaturæ, diaboli figmenta?* Gregor. *Orat.* 38. *pag* 620

(*d*) *Quid autem majus & honorificentius hominis humilitati contingere queat, quam Deo copulari atque ex illa mixtione Deum effici.* Gregor. *Orat.* 36. *pag.* 578. & 579. *Progressus autem Deus cum humanitate, unum ex duobus inter se contrarios, carne nimirum & spiritu, quorum alterum deificavit alterum deificatum est. O novam mixtionem! ô admirandam temperationem.* Greg. *Orat.* 38. *pag* 620.

(*e*) *Nascitur homo Deo mixtus.* Tertull. *in Apologetico, cap.* 21. *pag.* 21. *Deus cum homine miscetur.* Cyprianus, *lib. de Idolorum vanitate, pag.* 228. *edit. Paris. ann.* 1726. *Humani enim generis causa Dei Filius natus ex Virgine est & Spiritu Sancto, ipso sibi in hac operatione famulante, & sua, Dei videlicet inumbrante virtute, corporis sibi initia consevit, & exordia carnis instituit; ut homo factus ex Virgine naturam in se carnis acciperet, perque hujus admixtionis societatem sanctificatum in eo universi generis humani corpus existeret.* Hilarius, *lib. de Trinitate, cap* 24. *pag.* 800.

(*f*) Gregor. *Orat.* 51. *seu Epistola prima ad Cledonium, pag.* 739. On a rapporté le passage plus haut. *Id, quod erat exinanivit, id quod non erat assumpsit, non duplex factus, sed unum ex duplici natura fieri sustinens. Ambo enim Deus, nimirum quod assumpsit, & quod assumptum est; duæ naturæ in unum concurrentes, non duo filii.* Greg. *Orat.* 31. *pag.* 497.

Sur les Anges & les demons.

XV. A l'égard des Anges, il ſuit l'opinion des anciens Peres Grecs, qui ont cru qu'ils avoient été créés avant le monde. » Ce » n'étoit pas aſſez, dit-il, (*a*) à la bonté divine de ſe contempler » elle-même, le ſouverain bien demandant à ſe communiquer; » voilà pourquoi Dieu penſa d'abord à créer les Anges & les Ver» tus celeſtes; cette penſée fut l'ouvrage du Verbe, le Saint-Eſprit » le perfectionna: ces ſecondes lumieres furent créées comme les » miniſtres de la lumiere primitive, qu'on peut regarder ou com» me de pures intelligences, ou comme un feu ſans matiere, ou » quelque choſe d'approchant. « Saint Gregoire n'a point de ſyſtême fixe ſur leur état preſent. Il y a un endroit où il ſemble leur accorder le même privilege qu'à Dieu, c'eſt-à-dire, l'impeccabilité. » C'eſt, dit-il, le propre de Dieu (*b*) d'être exemt de tout » peché; car cette premiere eſſence étant parfaitement ſimple, » elle eſt dans une paix parfaite, & exemte du moindre trouble » que le peché puiſſe occaſionner. Je crois pouvoir dire encore » hardiment que c'eſt le propre de la nature angelique, & qu'elle » jouit du même privilege d'impeccabilité. « Mais frappé ailleurs de l'exemple du démon, qui après avoir été l'étoile du matin par ſa lumiere, eſt devenu tout tenebreux par la corruption de ſon orgueil, il ſemble (*c*) n'oſer dire que les Anges ne peuvent abſolument par leur nature ſe porter au mal. Il compte dans un de ſes diſcours neuf ordres (*d*) dans la hierarchie celeſte: les Anges, les Archanges, les Trônes, les Puiſſances, les Principautés, les Dominations, les Splendeurs, les Elevations, les Vertus intelli-

(*a*) *Quoniam autem bonitati, (divinæ) nequaquam ſatis erat ſua ipſius ſolum contemplatione moveri, ſed bonum diffundi ac propagari oportebat, ut plura eſſent quæ beneficio afficerentur (id enim ſummæ bonitatis erat) primum angelicas & cœleſtes virtutes cogitavit: atque illa cogitatio opus erat quod verbo conficiebatur, ac ſpiritu explebatur. Atque ita ſecundi ſplendores procreati ſunt, primi ſplendoris adminiſtri: (ſive intelligentes Spiritus, ſive ignem velut materiæ expertem) & incorporeum, ſive aliam quandam naturam, quam proximè ad has accedentem, eas exiſtimare oporteat.* Greg. *Orat.* 38. *pag.* 617.

(*b* *Quoniam omni peccati labe carere Dei eſt, primæque & incompoſitæ naturæ, ſimplicitas enim pacata eſt, atque ab omni diſſidio remota, audacter etiam addam, & angelicæ quæ aut prorſus extra peccandi aleam eſt, aut ad id certè ob eam propinquitatem, quod ad Deum habet proxime accedit.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 640.

(*c*) *Geſtit quidem animus dicere ad malum immobiles (Angelos) atque ad bonum duntaxat agitationem habentes, utpote Deum circumſtantes ac primario Dei fulgore collucentes; verùm ut non omnino immobiles, ſed ægre mobiles exiſtimem ac dicam, mihi perſuadet ille ob ſplendorem Lucifer, qui propter ſuperbiam caligo, & effectus eſt, & nominatur, ac ſubjectæ ipſi rebelles poteſtates quæ per boni fugam vitium effecerunt ac nobis contraxerunt.* Gregor. *Orat.* 38. *pag.* 617.

(*d*) *Non ultra progredi poſſimus quam quod Angelos quoſdam & Archangelos ſcimus, Thronos, Poteſtates, Principatus, Dominationes, Splendores, Aſcenſus, Intelligentes, Virtutes, &c.* Gregor. *Orat.* 34. *pag.* 560.

gentes : & dans une autre il fait mention des (*a*) Seraphins & des Cherubins. » Les Anges sont (*b*) les ministres de la volonté de » Dieu ; ils ont naturellement & par communication une force » extraordinaire ; ils vont par-tout dans un moment par la legereté » de leur nature : les uns sont chargés de veiller sur quelque partie » de l'Univers qui leur est marquée de Dieu, de qui ils dépendent » en toutes choses ; ils chantent ses louanges, & contemplent sans » cesse sa gloire, non que Dieu ait besoin de leurs éloges, ni qu'ils » augmentent sa gloire ; car quel accroissement peut recevoir celui » qui est l'auteur de tous les biens ? mais afin que ces natures subli- » mes, qui sont les premieres après Dieu, soient comblées de nou- » veaux bienfaits. Les Anges (*c*) nous aident dans tout ce que » nous faisons de bien ; ils sont (*d*) à la garde de chaque ville, de » chaque Eglise ; ils honorent (*e*) le Sacerdoce dans ceux qui en » font les fonctions sans reproche : pour marquer leur pureté on » avoit coutume de les dépeindre (*f*) avec des habits blancs sous » une figure humaine. « Saint Gregoire dit que c'est l'orgueil (*g*) qui a fait perdre à satan sa lumiere & sa beauté ; que les démons ces esprits envieux & revoltés (*h*) font tous leurs efforts, & ont

(*a*) *Quid Esaiam & Ezechielem ...... commemorem, quorum alter Dominum sabaoth in gloriæ Throno sedentem vidit, eumque à Seraphim senis alis præditis in orbem cinctum ac laudatum & occultatum ...... alter vehiculum quoque Dei, hoc est Cherubinos describit.* Gregor. *Orat.* 34. *pag.* 549. & 550.

(*b*) *Hæ (angelicæ Potestates) divinæ voluntatis ministræ sunt roboreque non modo naturali, sed etiam adventitio pollent, loca omnia peragrant, omnibus ubique impigræ adsunt, tum ob ministerii promptitudinem, tum ob naturæ levitatem. Aliæ aliam quandam orbis partem complectuntur, aut certe aliis quædam pars commissa est, ut novit qui hæc ordinavit ac distinxit. Ad unum rerum omnium conditoris nutum omnia in unum jungunt, divinæ majestatis laudes canunt, ac sempiternam illam gloriam sempiternè intuentur : non ut inde gloriæ Dei aliquid accrescat (quid enim est quod ei qui plenus est, aliisque bonorum author, accrescere queat :) sed ne primæ post Deum naturæ beneficio affici desinant.* Greg. *Orat.* 34 *p.* 560. & 561.

(*c*) *Illuminas tu mirabiliter à montibus æternis, hoc est, ut opinione assequor, ab angelicis virtutibus, quæ nobis ad optima quæque adjumento sunt.* Greg. *Orat.* 40. *p.* 664.

(*d*) *(Angelis) hujus urbis cura commissa est ...... nec enim mihi dubium est, quin alii aliarum Ecclesiarum præsides ac patroni sint, quemadmodum in Apocalypsi Joannes me docet.* Greg. *Orat.* 32. *pag.* 516. *Præter omnia & ante omnia clamabo, valete Angeli, hujus Ecclesiæ præsides, meæque præsentiæ, ac peregrinationis, &c.* Gregor. *ibid. pag.* 528.

(*e*) *Labis expers hoc Sacerdotium ..... ipsi quoque Angeli puri purissimi Dei cultores tanquam ipsorum cultui minime impar fortasse, veneratione prosequuntur.* Gregor. *Orat.* 17. *pag.* 273.

(*f*) *Angelicum est, vestitus candor & splendor, cum corporea forma pinguntur : ad designandam, ni fallor, naturalem ipsorum puritatem.* Gregor. *Orat.* 23. *pag.* 409.

(*g*) *Ac sane ætherea qui primum in sede, tumorem*
Mentis ob horrendum, satanas lucemque decusque
Perdidit, &c. Gregor. *Carm. arcan.* 4. *pag.* 166.

(*h*) *Cæterum ipse (Cyprianus) eam (Justinam) sollicitabat ac .... dæmone quodam corporum ac voluptatis amante utitur. Rebelles siquidem & invidæ potestates ad obeunda hujus generis ministeria celeres esse solent, multos nimirum ruinæ suæ socios quærentes.* Gregor. *Orat.* 18. *pag.* 279.

une adresse particuliere pour inspirer aux hommes un amour charnel, ravis d'avoir des compagnons de leur malheur ; qu'ils sont gourmands (*a*) & imposteurs ; que la puissance (*b*) & la force du nom de Jesus-Christ lorsqu'on l'invoque, les fait trembler.

Sur l'origine de l'ame & son immortalité.

XVI. C'étoit une ancienne opinion, (*c*) que les ames sont tirées de quelque endroit où elles avoient habité auparavant, pour être unies aux corps ; que les unes sont douées du don de prophétie, les autres récompensées ou condamnées selon qu'elles ont bien ou mal vécu. Saint Gregoire rejette ces sentimens comme absurdes & comme contraires à la saine doctrine : il soutient même qu'elles ne viennent pas des peres & meres (*d*) mais de Dieu ; qu'elles (*e*) sont toutes divines, quoiqu'attachées au corps qui est la moins noble partie de l'homme ; qu'elles (*f*) sont immortelles ; qu'elles doivent recevoir une récompense éternelle pour leurs vertus, ou être condamnées à des supplices sans fin en punition de leurs crimes.

Sur le batême.

XVII. Il distingue cinq sortes de Batêmes : le premier est celui de Moïse (*g*), qui a batisé dans l'eau avant que de batiser dans la

(*a*) *Non jam gulæ dediti & fraudulenti dæmones rerum potiuntur.* Gregor. *Orat.* 4. *pag.* 127.

(*b*) *Christi appellationem .... nobis eripere cogitavit (Julianus) fortasse hoc ea ratione fecit quod hujusce nominis vim & potestatem instar dæmonum reformidaret.* Greg. *Orat.* 3. *pag.* 81. *Dæmones quidem etiamnum vocato Christo contremiscunt.* Gregor. *Orat.* 1. *pag.* 35.

(*c*) *Vereor ne absurda etiam ac præpostera cogitatio cuiquam obrepat, tanquam anima alibi usquam versata sit, ac deinde corpori huic astricta fuerit, atque prout illic se gesserit, alii prophetiam accipiant, alii qui improbe vixerunt, condemnentur. Sed quoniam hoc existimare nimis stultum & absurdum est, atque ab Ecclesiastica fide & doctrina alienum.* Gregor. *Orat.* 31. *pag.* 505.

(*d*) *Non homo totum hominem veluti de more loquuntur,*
Progignit verum crassæ tantummodo carnis
Est pater, & calidi dat semina prima cruoris:
Quorum utrumque gravi corruptum morte peribit.
Ast anima in corpus divino condita flatu
Immeat externe (novit rex ille supremus
Quo primum pacto flavit terraque jugavit
Augustam effigiem.) Gregor. *Carm.* 2. *pag.* 49.

(*e*) *Anima ex Deo est atque divina, supernæque nobilitatis particeps, ad eamque properans : tametsi viliori ac deteriori adstricta sit.* Gregor. *Orat.* 1. *pag.* 8.

(*f*) *De animæ salute periclitamus, quæ beata & immortalis est, atque immortalibus, vel suppliciis, vel laudibus ob vitium aut virtutem afficietur.* Gregor. *Orat.* 1. *p.* 13.

(*g*) *Age de variis baptismorum generibus disseramus ...... baptizavit Moses, verum in aqua, priusque etiam in nube & in mari. Cæterum hoc per figuram agebatur, quemadmodum & Paulo placet. Mare enim aquam nubes Spiritum, manna panem illum vitæ potio divinam potionem adumbrabat. Baptizavit etiam Joannes, non jam ille quidem judaico more (non enim in aqua solum, sed etiam ad pœnitentiam) nondum tamen prorsus spiritualiter : nec enim addit in Spiritu. Baptizat quoque Jesus, sed in Spiritu Quod quidem perfectum numerisque omnibus absolutum baptismum reddit.. ... Quartum etiam baptismi genus novi, nempe quod martyrio & sanguine comparatur, quo ipse quoque Christus baptizatus est, & quidem eò cæteris augustius quod nullis postea sordibus contaminatur. Quintum item lacrymarum baptismus tenet. Verum asperior est & laboriosior quo quidem ille tingitur, ut qui per singulas noctes lectum suum ac stratum lacrymas lavat, cui ipsa quoque vitis cicatrices fœtent, qui lugens & contristatus ingre-*

nuée

nuée & dans la mer; mais ce n'étoit qu'en figure, comme le dit ſaint Paul. La mer étoit le ſymbole du batême de l'eau, la nuée repréſentoit le Saint-Eſprit, & la manne étoit la figure du Pain celeſte. Le ſecond eſt le Batême de ſaint Jean, qui a batiſé non à la juive, car il ne s'eſt pas contenté de verſer de l'eau, il a prêché la pénitence, cependant ſon batême n'étoit pas purement ſpirituel. Le troiſieme eſt celui de Jeſus-Chriſt, qui a batiſé dans l'eſprit; & c'eſt ce qui rendoit ſon batême entierement parfait. Le quatrieme eſt le Batême de ſang, qui eſt d'autant plus auguſte, qu'il n'eſt défiguré dans la ſuite par aucune nouvelle ordure: Jeſus-Chriſt a été batiſé de cette ſorte. Le Batême de larmes tient le cinquieme rang, mais il eſt plus pénible & plus laborieux que les autres: » Celui-là reçoit ce batême qui lave toutes les nuits ſon » lit de ſes larmes, qui ne peut ſupporter l'odeur que rendent les » cicatrices de ſon peché, qui marche fondant en pleurs & tout » triſte, qui imite la converſion de Manaſſé & l'humilité des Ni- » nivites, qui uſe des mêmes paroles que le Publicain diſoit dans » le Temple, qui s'abaiſſe juſqu'en terre & implore la miſericorde » de Dieu à l'imitation de la Chananéenne demandant à manger » les miettes, c'eſt-à-dire, la nourriture d'un chien preſſé de la » faim. « Saint Gregoire appelle (*a*) le Batême de Jeſus-Chriſt, qui eſt le plus parfait & le plus excellent de tous, de differens noms: *Don*, *Grace*, *Batême*, *Onction*, *Illumination*, *Habit d'incorruption*, *Bain de la régeneration* & *Sceau*. » C'eſt un Don, » parce qu'on le reçoit gratuitement; c'eſt une Grace, parce qu'on » l'accorde à ceux qui doivent; il eſt nommé Batême, parce que » le peché y eſt enſeveli dans l'eau; on l'appelle Onction, parce » que c'eſt un caractere ſacré & royal; Illumination, parce qu'il

ditur, qui Manaſſis reſipiſcentiam, ac Ninivitarum humilitatem, cui miſericordia impertita eſt, imitatur, qui Publicani verbis in Templo utitur, ac ſupra inſolentem & ſuperbum Phariſæum juſtificatur, qui denique Chananææ in modum deprimitur & miſericordiam implorat, ac micas poſcit, hoc eſt canis vehementi fame correpti pabulum. Gregor. *Orat.* 40.

(*a*) *Baptiſmus omnium Dei beneficiorum præclariſſimum eſt & præſtantiſſimum .... Quemadmodum autem Chriſtus ejus dator multis ac diverſis nominibus appellatur, ita ipſum quoque donum varia nomina ſortitur ...... Donum vocamus, gratiam, baptiſmum, unctionem, illuminationem, incorruptionis indumentum, regenerationis lavacrum, ſigillum, ac denique excellentiſſimo quovis nomine appellamus. Donum dicitur, quia iis, qui nihil prius contulerunt, datur. Gratia, quia etiam debentibus. Baptiſmus quia peccatum in aqua ſepelitur. Unctio, quia ſacer & regius .... Illuminatio, porro quia ſplendor & claritas. Indumentum, quia ignominiæ noſtræ velamen eſt. Lavacrum, quia abluit. Sigillum, quia conſervatio eſt ac dominationis ſignificatio. Huic gratulantur cœli: hunc Angeli propter ſplendoris cognationem celebrant: hic beatitudinis illius ſimulachrum gerit.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 638. & 639.

» éclaire; Habit, parce qu'il cache notre honte & notre nudité; » Bain, parce qu'il lave les pechés; Sceau, parce qu'il conſerve & » que c'eſt une marque de domination. Les Cieux & les Anges » l'honorent à cauſe de ſon éclat, & parce qu'il eſt comme la » repréſentation de la beatitude.

Sur le Miniſtre du Batême.

XVIII. On étoit extrêmement délicat, ſur-tout en Cappadoce, ſur le choix du Miniſtre de qui on vouloit recevoir le Batême. Il y en avoit qui non-contens de l'Evêque ordinaire, vouloient être batiſés des mains du Métropolitain; d'autres, qui réduits à l'être par de ſimples Prêtres, en vouloient du moins qui fuſſent d'une continence & d'une vertu diſtinguée. Saint Gregoire condamne toutes ces affectations, où il entroit ſouvent plus de vanité que de pieté. » Ne dites point, ce ſont ſes paroles (*a*), Je » veux être batiſé par un Evêque, & même qui ſoit Métropoli- » tain, ou aſſis ſur le ſiége de Jeruſalem; car la grace de ce Sacre- » ment ne dépend point des lieux, mais uniquement du Saint- » Eſprit. Ne dites pas non plus, Je veux que cet Evêque ſoit no- » ble & illuſtre, parce que j'aurois honte de deshonorer ma naiſ- » ſance par la baſſe condition de celui qui me donneroit le Ba- » tême. Enfin ne dites pas: Si je reçois le Batême d'un Prêtre, je » veux du moins qu'il ne ſoit point marié, & qu'il ſe rende re- » commandable par une continence parfaite, par l'innocence & » la ſainteté de ſa vie. Tout homme eſt propre (*b*) à vous donner » le Batême, dès-là qu'il fait profeſſion de la même foi que vous. » Ce que ſaint Gregoire entend des Miniſtres de l'Egliſe, c'eſt-à-dire des Evêques & des Prêtres, & non de tous les Fidéles ſans diſtinction; car il paroît qu'il ne croyoit pas valide le Batême donné par des Laïques, même en cas de neceſſité. C'eſt du moins ce qu'il eſt naturel d'inferer de la conduite qu'il garda dans ſon voyage d'Alexandrie à Athenes. Agité d'une tempête (*c*) ſi furieuſe, qu'on ne ſe ſouvenoit point d'en avoir vû de ſemblable, il ſe trouvoit accablé de douleur (*d*), & faiſoit comme

(*a*) *Ne dicas, Baptizet me Epiſcopus atque is metropolitanus aut Hieroſolymitanus (non enim locorum eſt gratia, ſed Spiritus) iſque etiam claro & nobili genere ortus, grave enim fuerit nobilitati meæ, ejus qui baptizat obſcuritatem, labem ac dedecus inferri, aut ſi Presbyter ſaltem qui cælebs ſit, qui continentiæ laude atque angelica vivendi ratione floreat. Grave enim fuerit, ſi in purgationis tempore inficiar atque commaculer . . . . tibi autem quivis ad purgationem ſatis idoneus eſt, qui modo inter probatos cenſeatur, ac non apertè condemnatus ſit, atque ab Eccleſia alienus.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 656.

(*b*) *Quivis tibi initiator eſt, qui modo eadem fide informatus eſt.* Gregor. *ibid.*

(*c*) Gregor. *Orat.* 19 *pag.* 306.

(*d*) *In periculum miſer veneram, ne non initiatus e vita diſcederem, ſpiritualem aquam inter exitioſas & mortiferas undas deſiderans. Ac proinde clamabam, obſecrabam, breve quoddam temporis ſpatium ex-*

ceux qui étoient avec lui dans le vaiſſeau, retentir ſes ſanglots, parce que n'étant pas encore batiſé, il craignoit d'être privé pour jamais de la grace de ce Sacrement. Le remede néanmoins lui auroit été facile, s'il avoit cru pouvoir recevoir le Batême des mains d'un Laïque; car il y en avoit là pluſieurs, & qu'on ne peut douter avoir été batiſés eux-mêmes, puiſque tous (*a*) invoquoient dans la tempête le nom de Jeſus-Chriſt. Nous avons déja vû ailleurs (*b*) qu'en Cappadoce on ne reconnoiſſoit pas pour valide le Batême donné par un laïque. Les Conſtitutions Apoſtoliques (*c*) qui repréſentent la diſcipline obſervée par l'Egliſe Grecque dans le troiſieme ſiecle, défendent étroitement aux laïques de batiſer, & de faire aucune fonction ſacerdotale. Mais dans l'Egliſe Latine on étoit dans un uſage contraire. En effet, le Concile d'Elvire avoit permis (*d*) dans ſon Canon trente-huit aux laïques de batiſer dans le cas de neceſſité, pourvû qu'ils ne fuſſent pas bigames, & qu'ils euſſent conſervé pur & ſans tache le Batême qu'ils avoient reçu : condition qui paroîtroit fort extraordinaire, ſi l'on ne ſavoit qu'en ce tems-là on regardoit le privilege accordé aux laïques de conferer le Batême, comme une participation de l'autorité ſacerdotale (*e*), qui ne peut ſe trouver dans un bigame. Tertullien qui vouloit que l'on fût toujours en état de donner le Batême & de faire les autres fonctions ſacerdotales, en tire une preuve pour montrer qu'on ne devoit pas ſe remarier. » Si donc, dit-il (*f*), vous avez droit de remplir les fonc-» tions des Prêtres dans le cas de neceſſité, vous devez auſſi » obſerver les regles auſquelles les Prêtres ſont aſſujettis, afin

pectabam, conclamabant etiam, in communi licèt vitæ diſcrimine, qui ſimul navigabant. Gregor. *ibid.*

(*a*) *Omnes ad unum fletibus genas rigant, Junctique Chriſtum voce gemebunda vocant, Etiam tonantem qui prius non noverant.*

Gregor. *Carm.* 1. *de vita ſua, to.* 2. *p.* 3.

(*b*) *Voyez* tome VI *page* 384.

(*c*) *Sed nec laïcis permittimus quamlibet ſacerdotalium functionum uſurpare, ut ſacrificium, vel baptiſma, vel impoſitionem manus, vel benedictionem, tum parvam tum magnam. Nec enim quiſquam ſibi ſumit honorem, ſed qui vocatur a Deo. Nam per impoſitionem manuum Epiſcopi, datur hæc dignitas. Qui autem eam non habet ſibi commiſſam, ſed ſibi illam rapuit, Oziæ ſupplicium ſuſtinebit.* Conſtit. Apoſtolic. *lib.* 3. *cap.* 10. *pag.* 286. *&* 287. *editionis Amſtelodamenſis ann.* 1724.

(*d*) *Peregre navigantes aut ſi Eccleſia in proximo non fuerit, poſſe fidelem, qui lavacrum ſuum integrum habet, nec ſit bigamus baptizare in neceſſitate infirmitatis poſitum Catechumenum.* Conc. Elib. *can.* 38. *pag.* 974. *tom.* 1 *Conc. Labb.*

(*e*) *Voyez* la diſſertation de M. Duguet, ſur les *Exorciſmes, pag.* 167 *&* 168.

(*f*) *Igitur ſi habes jus Sacerdotis in temetipſo, ubi neceſſe eſt, habeas oportet etiam diſciplinam Sacerdotis, ubi neceſſe ſit habere jus Sacerdotis. Digamus tinguis? Digamus offers? Quantò magis laïco digamo capitale eſt agere pro Sacerdote, cùm ipſi Sacerdoti digamo facto auferatur agere Sacerdotem.* Tertull. *lib. De exhortatione caſtitatis, pag.* 668. *editionis Rigaltii.*

» d'exercer leurs fonctions quand cette neceſſité vous y obligera. » Voyez-vous un bigame conferer le Batême, ou offrir le Sacri- » fice? Combien plus un laïque bigame ſeroit-il criminel, s'il » faiſoit la fonction d'un Prêtre, puiſqu'un Prêtre même qui de- » viendroit bigame, ſeroit privé des fonctions de ſon ſacerdoce.

Sur le batême des Adultes.

XIX. On étoit auſſi dans une grande reſerve ſur le tems du Batême. Les uns, comme ſaint Gregoire de Nazianze, ſaint Baſile, ſaint Paulin, ſaint Ambroiſe, ſaint Jean Chryſoſtome, differoient de le recevoir par reſpect & par l'eſtime qu'ils faiſoient de la grace de ce Sacrement : voulant travailler à ſe dépouiller du vieil homme, avant que de ſe revêtir du nouveau. Ils craignoient auſſi de n'être pas en état de ſatisfaire aux obligations qu'on s'impoſe en le recevant. D'autres, par un motif que l'on ne pouvoit approuver, remettoient leur Batême pour ſe conſerver la liberté de vivre ſuivant les maximes du ſiecle, & parce qu'ils ne vouloient pas renoncer à certains pechés, qu'ils ſavoient être punis ſeverement dans ceux qui étoient batiſés. Saint Gregoire attaque vivement ces derniers, & détruit tous leurs vains prétextes (*a*). » Vous attendez, dites-vous, pour vous faire ba- » tiſer, le jour de l'Epiphanie, les fêtes de Pâques & de Pente- » côte. Mais le jour de votre mort, que vous n'attendez pas, » vous ſurprendra : vous mourrez dans une effroyable indigence » au milieu de tant de graces & de tréſors. Prenez une conduite » toute contraire : hâtez-vous de faire une ample récolte ; & dans » la ſoif qui vous preſſe, accourez à la ſource comme un cerf qui » cherche une fontaine pour ſe deſalterer. Soulagez-vous en bûvant cette eau, de la laſſitude que votre courſe vous a cauſée, » de peur qu'il ne vous arrive comme à Iſmaël qui étoit en dan- » ger de mourir faute d'une goutte d'eau ; ou que vous ne ſoyez » comme Tantale qui mouroit de ſoif au milieu d'un fleuve,

(*a*) *Hoc & illud cauſaris atque excuſas excuſationes in peccatis. Luminum diem expecto ; Paſchatis feſtum pluris facio ; Pentecoſten expectabo : cum Christo baptizari præſtat ; cum Christo in reſurrectionis die ad vitam redire ; Spiritus adventum honorare. Quid poſtea ? Veniet repentè vitæ finis in die quam non expectas, & in hora quam ignoras : ac tum adveniet, quaſi malus viator, gratiæ inopia, atque in tantis bonitatis opibus fame laborabis atqui faciendum tibi eſt, ut contraria per contraria colligas, meſſem nempe per diligentiam & induſtriam, ſitiſque reſtinctionem per fontem, atque inſtar cervi graviſſima ſiti laborantis, magna celeritate ad fontes accurras, contractamque currendo fatigationem aqua extinguas, non autem, ut Iſmaëli accidit, ob aquæ inopiam in ſiccitatem incidas, aut, quod poëtæ fabulantur, in medio fonte ſiti crucieris. ..... Miſerum eſt ſerum conſilium capere, ac tum damni ſenſu affici, cum nulla jam ratione acceptum incommodum ſarciri poteſt, hoc eſt poſtquam hinc exceſſerimus, acerbèque concluſa fuerint, quæ quiſque in hac vita geſſit atque & ſcelerati homines ſupplicio, & qui animos purgarint ſplendore affecti fuerint.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 654.

» selon le rapport des Poëtes. C'est une misere de n'avoir aucun » sentiment de sa perte que quand elle est irréparable, & de re- » mettre son salut après cette vie, lorsque les pecheurs porteront » la peine de leurs crimes, & que les justes auront la gloire de » l'éternité pour récompense de leurs bonnes actions.

XX. Saint Gregoire fait trois classes (*a*) de ceux qui meurent sans Batême. Les premiers se livrant à tout ce que leur penchant ou leur brutalité leur inspirent, ajoutent à leurs crimes le mépris du Batême. Si on le leur donne, ils le reçoivent avec indifference; si on ne le leur accorde pas, ils s'en mettent peu en peine. Les seconds estiment la grace de ce Sacrement; mais soit lâcheté, soit attachement à leurs mauvaises habitudes, ils different de le recevoir. Les troisiemes sont ceux, que le bas âge, ou quelque accident imprévu mettent hors d'état de le recevoir, quoiqu'ils le désirent. Il dit que les premiers, outre la peine dûe à leurs pechés, porteront encore celle que mérite le mépris qu'ils ont fait du Batême; que les seconds seront punis moins séverement; que les troisiémes n'entreront point dans la gloire, mais aussi qu'ils ne seront point condamnés aux supplices: car quoiqu'ils ne soient pas marqués au sceau des enfans de Dieu, c'est moins un effet de leur malignité que de leur malheur.

Sur les personnes qui meurent sans Bateme, & sur les peines qu'ils souffrent en l'autre vie.

XXI. Il exhorte les peres & meres à faire batiser leurs enfans de bonne heure, sans donner le loisir à la nature corrompue de se fortifier. (*b*) » Avez-vous, leur dit-il, un enfant? sanctifiez-le dès » son enfance: on ne peut trop tôt le consacrer au Saint-Esprit. » Craignez-vous de lui imprimer ce sceau à cause de la foiblesse

Sur le Batême des enfans.

(*a*) *Eodem modo in iis qui baptismum non assequuntur res se habet. Alii enim pecudum omnino vel ferarum vitam imitantur, prout vel amentia, vel animi pravitate laborant: qui scilicet ad cætera mala hoc quoque adjunxerunt, ut nec baptismum ipsum, ut opinor, magnopere venerentur, eoque animo sint, ut si quidem detur, eum non gravatim accipiant. si non detur susque déque ferant. Alii donum quidem agnoscunt atque honore prosequuntur, verùm moras producunt, partim ob ignaviam, partim ob inexplebilem peccandi libidinem. Alii ne accipere quidem possunt, vel propter infantiam fortasse, vel propter inopinatum prorsus & violentum aliquem casum, quo efficitur ut ne cupientibus quidem gratia potiri liceat.... Futurum existimo, ut primi quidem, cùm aliorum scelerum, tum etiam baptismi contemptu pœnas luant. Alii autem pœnas quidem, leviores tamen pendant, ut qui non tam animi pravitate, quam stultitia, à baptismo aberrarint. Postremi denique, nec cœlesti gloria, nec suppliciis à justo judice afficiantur, ut pote qui licèt signati non fuerint, improbitate tamen careant, atque hanc jacturam passi potius fuerint, quam fecerint.* Greg. *Orat.* 40. *pag.* 652. *&* 653.

(*b*) *Infans tibi est? ne occasionem improbitas arripiat: ab infantia sanctificetur, ab ipsis unguiculis Spiritui consecretur. At propter naturæ imbecillitatem sigillum metuis? Quam imbecillis animi mater es, pusillæque fidei! Atqui Anna Samuelem, prius etiam quam procreatus esset, Deo promisit atque in lucem editum statim consecravit, &c.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 648.

» de ſon âge ? Que vous êtes une mere timide, & que votre foi » eſt languiſſante ! Anne voua à Dieu Samuël avant qu'il fût né ; » elle le lui conſacra dès qu'il vit le jour. « Néanmoins il eſt d'avis que lorſqu'il n'y a aucun danger de mort, on differe le Batême des enfans juſqu'à l'âge de trois ans. » Donnerons-nous, dit-il » (*a*), le Batême, même aux enfans ? oui ſans doute, s'il y a quel» que danger qui preſſe ; car il vaut beaucoup mieux être batiſé » ſans aucune connoiſſance de ce que l'on reçoit, que de mourir » ſans avoir reçu la grace & le caractere du Batême. « Il en apporte pour preuve la circonciſion, qui ſe donnoit le huitieme jour de la naiſſance ; & ajoute : » Hors le cas de danger de mort, » je ſuis d'avis qu'on differe de les batiſer juſqu'à ce qu'ils aient » atteint l'âge de trois ans, & quelquefois un peu plus ou un peu » moins ; parce qu'alors ils ſont en état d'entendre & de répon» dre quelque choſe dans les ceremonies du Batême. « Mais il ne veut pas que l'on differe leur batême beaucoup au-delà, à cauſe de divers dangers ſubits & inopinés qu'il n'eſt pas ſouvent poſſible d'éviter, quelque diligence que l'on faſſe pour les en préſerver. Nous avons remarqué ailleurs, qu'un Concile de Carthage (*b*) rejetta l'opinion d'un Evêque nommé Fidus, qui croyoit que l'on ne devoit batiſer les enfans qu'au bout de huit jours, ſuivant la loi de la Circonciſion.

Voyez tome III. page 589.

Sur la forme du Batême.

XXII. On nommoit dans le Batême (*c*) les trois Perſonnes de la ſainte Trinité, & ce n'étoit pas aſſez d'en nommer une, ni même deux. Saint Gregoire recommande aux batiſés de ne point oublier les paroles qu'on a dites en les batiſant, mais de les graver dans leur mémoire ; puis il les rapporte en cette maniere. » Vous » avez été batiſés au nom du Pere ? ce n'eſt pas aſſez, cela ſent » encore le judaïſme : au nom du Fils ? fort bien, il n'y a plus de

---

(*a*) *Quid autem de iis dices qui adhuc tenera ætate ſunt nec aut damnum, aut gratiam ſentiunt ? an eos quoque baptizabimus ? ita prorſus ſi quod periculum urgeat. Præſtat enim abſque ſenſu ſanctificari, quam ſine ſigillo & initiatione abſcedere : atque hujus rei ratio nobis eſt circumciſio, die octavo peragi ſolita, quæ baptiſmi figuram quodam modo gerebat, atque iis qui rationis adhuc expertes erant offerebatur ..... De reliquis ita cenſeo, ut triennio expectato, aut aliquanto breviori vel longiori temporis ſpatio nam tum & myſtici quidam audire & reſpondere poſſunt, ac ſi minus plene & exacte intelligunt, imbuuntur tamen & informantur) ita demum per magni baptiſmi ſacramentum animos & corpora ſanctificent .... propter inopinatos & repentinos periculorum impetus, quique nulla ope atque auxilio propulſari queant, lavacro communiri conducibilius eſt.* Gregor. *Orat.* 40. *p.* 658.

(*b*) Cyprianus, *Epiſt.* 59. *ad Fidum, pag.* 98. & 99 *noviſſimæ editionis.*

(*c*) *Breviter dicam, conſignenim memoria tene In cujus nomine baptizatus es ? Patris ? recte verum id adhuc judaicum. Filii ? præclare, hoc jam minime judaicum, ſed nondum tamen plenum ac perfectum. Spiritus Sancti ? optime, numeris omnibus abſolutus eſt hic baptiſmus.* Greg. *Orat.* 25. *pag.* 442.

» judaïſme à craindre; mais cela ne ſuffit pas : au nom du Saint-» Eſprit? le Batême eſt parfait.

XXIII. Il dit que l'effet du Batême (*a*) n'eſt pas de noyer le monde dans un ſecond déluge, mais de purifier le peché de chaque homme en particulier, & de laver entierement les taches que l'on a contractées par le peché. » Comme nous ſommes com-„ poſés de corps & d'ame, dont l'un tombe ſous les ſens, & „ l'autre eſt inviſible : ainſi le Batême eſt compoſé de deux cho-„ ſes, de l'eau & de l'eſprit. L'une eſt inviſible & materielle; l'au-„ tre eſt incorporel & inviſible : l'une n'eſt que la figure de l'au-„ tre qui eſt la verité, & qui pénetre juſques dans les replis de „ notre ame pour la purifier. Il vient au ſecours de notre premiere „ naiſſance, de vieux il nous fait nouveaux, d'hommes il nous fait „ dieux, & nous refait ſans nous faire paſſer par le feu & ſans au-„ cune fracture. Sur les effets du Batême.

XXIV. Le Batême (*b*) n'eſt, à proprement parler, qu'un pacte que nous faiſons avec Dieu, de mener une vie nouvelle plus pure & plus parfaite. Tous doivent donc être extrêmement ſur leurs gardes, pour ne point contrevenir à une promeſſe de cette nature; car ſi les hommes pour rendre ſtables leurs traités, en prennent Dieu à témoin & l'en font comme le médiateur, combien n'y a-t-il pas de danger de violer celle que nous avons faite avec lui-même, & de nous trouver coupables de menſonge devant le tribunal de la verité? Sur la fidelité aux promeſſes du Bateme.

XXV. Tout tems eſt propre au Batême (*c*), parce qu'on peut mourir à tout moment : mais le Batême (*d*) ſolemnel ne s'admi- Sur le tems du Bateme.

(*a*) *Hæc baptiſmi gratia & facultas eſt, non orbem terrarum, ut olim aquis obruens, ſed uniuſcujuſque hominis peccatum purgans, eaſque obſtructiones vel maculas quæ vitio contrahuntur prorſus abſtergens. Quando quidem autem duabus partibus, hoc eſt, animo & corpore conſtamus, duabus quoque rebus conſtat baptiſmus, aqua ſcilicet & Spiritu, illa viſibili & corporeo modo accepta, hoc verò incorporeo & inviſibili concurrente : illa typica, hoc verò & intimos animi fines purgante. Qui primæ nativitati opem & adjumentum ferens, ex veteribus novos, ex humanis divinos efficit, abſque igne nos rurſus conflans, & abſque confractione rurſus effingens.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 641.

(*b*) *Nihil aliud eſſe vim & facultatem baptiſmi exiſtimare debemus, quam ſecundæ vitæ ac purioris vivendi rationis pactum cum Deo initum. Ac proinde vel maximo in metu omnes eſſe, atque omni cuſtodia noſtras animas ſervare debemus, ne hoc pactum violaſſe comperiamur. Nam cùm ad mutua hominum pacta firmanda Deus medius adhiberi ſoleat, quantum, quæſo, periculum eſt ne fœdera cum Deo ipſo contracta perfregiſſe reperiamur, ac præter alia peccata ipſius quoque mendacii apud veritatis tribunal rei peragamur?* Gregor. *Orat.* 40. *p.* 641.

(*c*) *Omne tibi tempus ad ablutionem idoneum eſt : quando quidem nullum tempus mortis periculo vacat.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 645.

(*d*) *Luminum diem expecto, Paſchatis feſtum pluris facio : Pentecoſten expectabo, &c.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 654.

niſtroit en Cappadoce, qu'à Pâques, à la Pentecôte & à l'Epiphanie. Saint Gregoire eſt le premier qui ait parlé du Batême ſolemnel donné en ce dernier jour: mais c'étoit l'uſage (*a*) en Orient. Sous le regne de Juſtinien, le Roi des Herules (*b*) nommé *Getes*, fut batiſé à Conſtantinople le jour de l'Epiphanie, & l'Empereur lui ſervit de parain: & on voit par Jean Moſchus (*c*) qu'on donnoit le Batême en ce jour-là. Il y avoit même des Egliſes en Occident qui ſuivoient cette pratique, entre-autres (*d*) celles de Sicile, d'Hibernie (*e*) & de Normandie (*f*). On la ſuivoit auſſi dans l'Egliſe d'Afrique, où Dieu l'autoriſa par un miracle rapporté par Victor de Vite, auteur contemporain (*g*). „Il y avoit, dit-il, à Carthage un aveugle nommé *Felix*, très-

(*a*) *Orientales baptiſmum enim ut nos, non eo die, ſed in Epiphania & Pentecoſte dicuntur ſolummodo, contra inſtituta licet noſtrorum canonum, celebrare.* Ratherius, *Veronenſis Epiſcopus, Sermone I. de Quadrageſima, cap. 5. pag. 283. Tom. 2. Spicilegii Acheriani.*

(*b*) *Interea rex Herulorum Gethes nomine venit Conſtantinopolim cum populo ſuo, expetiit Imperatorem quod fieret Chriſtianus qui baptiſatum in Theophaniis ſuſcepit eum ex baptiſmate* Paulus Diaconus, *hiſt lib. 16. pag. 72 tom. 13. Biblioth. Patr.*

(*c*) *Scruda vicus quidam eſt ſub regione urbis Cœanenſium, in quo baptiſterium eſt, quod in ſanctis Theophaniis ſudat, quodque eo ex ſudore impletur per tres horas, & poſt baptiſma peractum, rurſus, non ſubito ſed paulatim, per alias horas tres minuitur ac deficit.* Joannes Moſchus, *in Prato ſpirituali, cap. 171. apud* Cotelerium, *tom. 2. Monum. Eccleſ. Græc. pag. 452.*

(*d*) *Cùm mihi innotuerit vos in eo quod inter Sacramentum Eccleſiæ principale eſt, ab apoſtolicæ inſtitutionis conſuetudine diſcrepare, ita ut Baptiſmi ſacramentum numeroſiùs in die Epiphaniæ, quam in Paſchali tempore celebretis, miror vos tam irrationabilem novitatem uſurpare potuiſſe, &c.* S. Leo, *Epiſt. 16. ad Epiſcopos Siciliæ, pag. 233. editionis Queſnellianæ*

(*e*) *Octavo die Catechumeni ſunt, poſtea ſolemnitatibus Domini baptizantur, id eſt Paſcha & Pentecoſte & Epiphania* S. Patricius, *in Synodo anni incerti, cap. 19. 1484 Tom. 3. Concil. Labb.*

(*f*) *Item juxta ſanctorum Patrum decreta, ſcilicet Innocentii non eſt Innocentii ſed Siricii, Epiſt. 1. ad Himerium Tarraconenſem, cap. 2) & Leonis, ſtatuimus ne generale baptiſma niſi Sabbato Paſchæ & Pentecoſtes fiat. Hoc quidem ſervato, quod parvulis quocumque tempore, quicumque die petierint regenerationis lavacrum non negetur. Vigilia vel die Epiphaniæ, ut nullus niſi infirmitatis neceſſitate baptizetur omnino interdicimus.* Concil. Rothomag. *an. 1072. pag. 57. tom. Conc. Normanniæ.*

(*g*) *Fuit in eadem civitate, id eſt, Carthagine, quidam cœcus civibus civitatique notiſſimus, nomine Felix. Hic viſitatur à Domino, diciturque ei nocte per viſum, dies enim Epiphaniorum illuceſcebat: Surge, vade ad ſervum meum Eugenium Epiſcopum, & dices ei, quia ego te ad illum direxi. Et illa hora qua benedicet fontem, ut baptizentur accedentes ad fidem, continget oculos tuos, & aperientur, & videbis lumen. Qui tali viſione commonitus, putans ſe, quomodo aſſolet, deludi per ſomnium, ſurgere noluit cœcus. Sed cum iterum urgeretur in ſomnum, ſimiliter ut ad Eugenium pergeret, compellitur. Rurſus negligit, tertioque feſtinanter & graviter increpatur. Excitat puerum qui ei ſolitus erat manum porrigere. Pergit veloci agilitate ad Fauſti Baſilicam, Orat, & veniens cum ingentibus lacrymis: ſuggerit cuidam Subdiacono nomine Peregrino, ut cum Epiſcopo nunciaret, indicans ſe habere aliquod ſecreti genus intimandum. Audiens Epiſcopus juſſit hominem introire. Jam enim ob celebritatem feſtivitatis, hymni nocturni per totam Eccleſiam canente populo concrepabant. Indicat cœcus antiſtiti ordinem viſionis ſuæ, dicitque illi non te dimittam, niſi mihi, ſicut a Domino juſſus es, reddideris oculos meos Cui ſanctus Eugenius; Recede a me, frater; peccator ſum. & inconnu*

„ connu dans la ville. La nuit de la fête de l'Epiphanie, il lui fut „ dit en songe : Leve-toi, & va trouver mon serviteur l'Evêque „ Eugene, & dis-lui que je t'ai envoyé vers lui ; à l'heure qu'il „ benira les Fonts baptismaux, il touchera tes yeux & tu recou- „ vreras la vûe. L'aveugle croyant que c'étoit un songe ordinaire, „ ne voulut pas se lever. S'étant rendormi, il reçut un second or- „ dre, & enfin un troisieme avec de grands reproches de sa des- „ obéissance. Il éveilla le garçon qui avoit accoutumé de lui don- „ ner la main, & alla sous sa conduite à la Basilique de Fauste. „ Là, après avoir prié avec beaucoup de larmes, il s'adressa à un „ Soudiacre, nommé *Peregrin*, & le pria d'avertir l'Evêque, di- „ sant qu'il avoit un secret à lui communiquer. L'Evêque le fit „ entrer : on chantoit alors les prieres de la nuit. L'aveugle dé- „ clara son songe à l'Evêque & lui dit : Je ne vous quitterai point „ que vous ne m'ayez rendu la vûe, ainsi que le Seigneur vous l'a „ ordonné. L'Evêque s'en excusa sur son indignité : mais l'aveu- „ gle lui tenant les genoux répetoit la même priere. Eugene „ voyant la foi de cet homme, & pressé par l'heure de l'Office, „ alla avec lui aux Fonts baptismaux accompagné de son Clergé : „ il pria à genoux avec de grands gemissemens, fit la benediction „ de l'eau, se leva & dit à l'aveugle : Je vous ai déja dit, mon „ frere, que je suis un grand pecheur ; mais je prie le Seigneur „ qui a daigné vous visiter, de vous donner selon votre foi & de „ vous ouvrir les yeux, & en même-tems il fit sur ses yeux le si- „ gne de la Croix, & aussi-tôt Dieu lui rendit la vûe. L'Evêque „ retint Felix auprès de lui jusqu'à ce que les Catechumenes eus- „ sent reçû le Batême, craignant que le peuple ne l'écrasât en „ s'empressant de le voir, puis il fit connoître le miracle à toute

dignus, & super omnes homines delinquens ut pote & qui in hæc tempora servatus sum ille autem tenens genua ejus aliud non dicebat, nisi illud quod jam dixerat : sicut jussum est, redde mihi oculos. Attendens quoque Eugenius inverecundam credulitatem, & quia jam tempus urgebat, pergit cum eo comitante officio Clericorum, ad fontem. Ubi fixis genibus cum ingenti gemitu, pulsans singultibus cœlum, crispantem benedicit alveum fontis, & cùm completa surrexisset oratione ita cæco respondit : Jam tibi dixi, frater Felix, peccator homo ego sum, sed qui te visitare dignatus est, præstet tibi Dominus secundùm fidem tuam, & aperiat oculos tuos. Simulque vexillo crucis consignat oculos ejus. Statim cæcus visum Domino reddente recepit. Quem secum, quo usque universi baptizarentur, ibi detinuit ob hoc ne tanto miraculo populus excitatus, virum contereret qui receperat lumen. Fit postea manifestum Ecclesiæ universæ. Procedit ad Altare cum Eugenio, sicut moris est, qui fuerat cæcus, suæ salutis oblationem Domino redditurus. Quam Episcopus accipiens, Altari imposuit. Fit strepitus, gaudio provocante irrevocabilis populorum. Statim nuncius pergit ad tyrannum. Rapitur Felix, inquiritur ab eo quid factum sit, qualiterque receperit lumen. Dicit ille ex ordine totum, dicuntque Arianorum Episcopi : Hoc Eugenius per maleficia fecit. Victor Vitensis, *lib. 2. historiæ persecutionis Vandalicæ, cap. 17. pag. 39. & 40. edit. Paris. an. 1694.*

„ l'assemblée. Felix accompagna l'Evêque jusqu'à l'Autel & y fit „ son offrande en actions de graces : le peuple qui en fut témoin „ jetta de grands cris de joie. Le Roi Hunneric informé de „ cet événement miraculeux se fit amener Felix, qui le lui „ raconta comme il s'étoit passé. Les Ariens, que ce miracle „ couvroit de confusion, dirent qu'Eugene avoit guéri Felix par „ magie. « Il paroît que la raison que l'on avoit en Orient, & dans les autres Eglises que nous avons nommées, de batiser au jour de l'Epiphanie, étoit fondée sur ce que l'on y étoit persuadé (*a*) que Jesus-Christ avoit reçu le Batême en ce jour-là, c'est-à-dire, le sixieme de Janvier. En effet, l'Eglise y a toujours celebré la mémoire du Batême du Sauveur. Les Fidéles (*b*) alloient même pendant la nuit de cette fête puiser de l'eau pour la garder toute l'année, & souvent davantage, sans qu'elle se corrompit ; & saint Chrysostome, que personne n'accusera d'avoir été trop crédule, trouvoit en cela du miracle.

Sur quelques ceremonies du Batême.

XXVI. L'instruction précedoit toujours le Batême des adultes : mais il y avoit bien des choses (*c*) dont on ne parloit aux Catechumenes qu'après le Batême ; encore avec défense de les communiquer à ceux qui n'étoient point batisés. On obligeoit les adultes à confesser (*d*) leurs pechés pour se préparer au Batême. Les enfans (*e*) en étoient dispensés à cause de leur âge. On purifioit aussi les Catechumenes par des exorcismes (*f*), que l'on regardoit

---

(*a*) *Quod verò ad mensem & diem quibus batizatus est Christus spectat, id factum esse sextâ Januarii ex communi & antiqua traditione Eusebius Pamphili ad Marinum scribens testatur.* Baronius, *ad annum* 31. *num.* 17. *Voyez* les Memoires Ecclesiastiques de M. Tillemont, *tom.* 1. *pag.* 14. & 434.

(*b*) *At enim qui fit, ut non ea dies, quâ natus est Christus Epiphania, & apparitio appelletur, sed ea qua baptizatus est? Hæc enim dies est qua baptizatus est, & aquarum naturam sanctificavit, ideirco in hac solemnitate sub mediam noctem omnes, cùm aquas hauserint, domum latices referunt ac recondunt, & per integrum annum conservant, ut pote quod hodiernâ die sanctificatæ sint aquæ: fitque miraculum evidens, dum nihil temporis longinquitate aquarum illarum natura vitiatur, sed integro anno atque adeo biennio & triennio sæpe, quæ hodie sunt hausta incorrupta & recens permanet, ac post tantum temporis cum iis quæ nuper fuerint è fontibus eductæ certat.* Chrysost. *Homilia de Baptismo Christi, pag.* 369. *tom.* 2. *novæ editionis.*

(*c*) *Habes quæ de mysterio feras exportare, atque ad vulgi aures efferre liceat. Cætera intus, Trinitate juvante, addisces, quæ etiam ipsa apud te ipsum occulta clausaque habebis, Baptismo obsignata atque retenta.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 672.

(*d*) *Ne peccatum tuum confiteri grave ducas, sciens quo pacto Joannes baptizaverit: ut per hujus vitæ pudorem futuri sæculi pudorem ignominiamque fugias, &c.* Greg. *Orat.* 40. *pag.* 657.

(*e*) *Vitæ quidem actionibus tum demum obnoxii (infantes) esse incipiunt, cùm & ratio ad plenum accrevit, & mysterium didicerunt; ætatis enim beneficio hoc habent, ut peccatorum quæ per ignorantiam admiserint, rationem reddere minime cogantur.* Gregor. *ibid. pag.* 658.

(*f*) *Ne exorcismi medicinam respuas nec ob illius longitudinem animo concidas. Nam*

comme la pierre de touche pour connoître quelle disposition ils apportoient au Batême. C'étoit l'usage lorsqu'on batisoit un Adulte, que (*a*) son pere, sa mere, ses freres, sa femme s'il en avoit, & ses amis fussent présens ; qu'il s'habillât proprement s'il le pouvoit ; qu'il fit un present à celui des mains duquel il recevoit le Batême ; qu'ensuite il donnât un repas à ceux qui lui avoient aidé dans cette occasion. Les Catechumenes en sortant du Baptistaire, faisoient une station (*b*) devant la grande Sacristie ; ils y allumoient des lampes, & y étoient reçus au chant des Pseaumes. Saint Gregoire rend des raisons mysterieuses de toutes ces ceremonies. La station marque la gloire de la vie future ; le chant des Pseaumes est un prélude de la psalmodie celeste ; les lampes sont les symboles de celles que nous porterons lorsque nous irons au-devant de l'Epoux.

XXVII. Nous avons déja remarqué que saint Gregoire écrivant à saint Amphiloque, s'explique en parlant du sacrifice de l'Autel, d'une maniere qui marque clairement sa foi sur la présence réelle dans l'Eucharistie. » Ne negligez point, lui dit-il, (*c*) » très-saint homme de Dieu, de prier & d'interceder pour moi, » lorsque par votre parole vous ferez descendre le Verbe divin, & » que par une incision non-sanglante vous couperez le Corps & » le Sang du Seigneur, votre voix vous servant de couteau. La » Loi, disoit-il (*d*) à son peuple, vous ordonne de prendre un

Sur la présence réelle dans l'Eucharistie.

---

id quoque velut lapis quidam Lydius est, ad quem exploratur quam sincero quisque pectore ad Baptismum accedat. Gregor. *ibid. pag.* 657.

(*a*) *Adsit mihi mater, adsit mihi pater, fratres, uxor, liberi, amici, atque omnes quos charos habeo : & tum salutem accipiam. Ne ad ejusmodi voces confugias. Verendum enim est, ne luctus socios accipias, quos te lætitiæ socios habiturum speraveras. Quamobrem, si quidem adsint, pulchrè tecum agi puta ; sin autem absint ne eos expectes. Turpe est dicere, ubi est munus quod propter Baptismum offeram ? ubi splendida vestis in qua explendescam ? ubi ea quæ ad initiatores meos excipiendos requiritur ? ut in his quoque rebus nominis celebritatem consequar? Valde enim, uti vides, hæc necessaria sunt. Ac propterea gratia imminuetur.* Greg. *Orat.* 40. *p.* 655.

(*b*) *Cæterùm illud ex me intelligas velim. Statio hæc, quâ confestim à Baptismo ante magnum sacrarium stabis, futuræ vitæ gloriam præsignat. Psalmorum cantilatio, cum qua accipieris, illius hymnodiæ præludium est. Lampades, quas accendes, illius luminum gestationis figuram gerunt, cum qua splendidæ & virgines animæ splendidis fidei lampadibus Christo sponso obviam prodibimus.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 672.

(*c*) *O Dei cultor sanctissime ne cuncteris orare & intercedere pro nobis, quando dicto allicis Verbum Dei, quando incruentâ sectione Corpus & Sanguinem Dominicum secas, vocem adhibens pro gladio.* Gregor. *Epist.* 240. *in appendice ad tomum primum.*

(*d*) *Lex fulgentem baculum tibi præscribit, ne ubi animo titubes, dum Sanguinem Dei & passionem ac mortem audis, ac dum Dei patronus atque defensor videri cupis, impiè corruas. Quin potius sine pudore ac dubitatione corpus ede, sanguinem bibe, si modò vitæ desiderio teneris, nec sermonibus de carne fidem abrogans, nec ad eos, qui de passione habentur, impingens. Innixus sta, firmus & stabilis, atque ita comparatus, ut nulla in re quatiaris ab adversariis, nec verborum lepore atque illecebris abripiaris.* Gregor. *Orat.* 42. *pag.* 690.

» bâton pour vous appuyer, depeur que votre esprit ne chancelle » lorsque vous entendez parler du Sang & de la Passion d'un » Dieu, & que vous ne tombiez dans l'impieté, lors même que » vous souhaitez de passer pour un défenseur de la doctrine de » Dieu : mais au contraire, mangez sans honte & sans aucun doute » son Corps, bûvez son Sang, si vous voulez avoir la vie. Que » les discours que l'on vous tient touchant sa Passion ne vous » étonnent point : demeurez fermes & inébranlables malgré les » efforts de vos adversaires, & ne vous laissez point séduire à l'é- » legance de leurs discours.

Que l'Eucharistie est un vrai sacrifice. Qualites de ceux qui l'offrent.

XXVIII. Saint Gregoire reconnoît dans la consécration de l'Eucharistie un vrai sacrifice ; disant que les Evêques & les Prêtres offrent à Dieu (*a*) des Hosties non-sanglantes ; & que nos Autels ne portent ce nom que parce qu'on y offre (*b*) un sacrifice très-pur & sans effusion de sang. Il demande (*c*) de grandes qualités dans ceux qui sont destinés à faire passer ce sacrifice jusqu'à l'Autel suprême du Roi du Ciel, & d'exercer avec Jesus-Christ les fonctions du sacerdoce : savoir (*d*) qu'ils s'immolent eux-mêmes à Dieu comme une hostie sainte & vivante ; qu'ils purifient leurs mains par la pratique des bonnes œuvres, avant que d'offrir ce sacrifice exterieur, ces antitypes des grands mysteres, & qu'ils prennent le nom de Prêtres. Elie de Crete (*e*) dit que saint Gregoire entend par ce sacrifice exterieur, celui auquel

---

(*a*) *Qui sacra Deo offertis non tincta cruore.* Carm. 11. *ad Episcopos, pag.* 81. *tom.* 2. *vel juxta versionem Muratorii. O Sacerdotes qui hostias incruentas offertis.* Muratorius, *in Anecdotis græcis, pag.* 39. *O genua, ô palmæ purissimis Deum quæ placabatis Hostiis, Carterii, quomodo cessastis.* Gregor. *Carm.* 40. *in laudem Carterii, apud* Muratorium, *loco mox citato.*

(*b*) *Non jam in sacras nostras ædes pravos oculos injicient (Pagani) ; non jam aras à purissimo & incruento sacrificio nomen habentes scelesto sanguine contaminabunt.* Gregor. *Orat.* 4. *pag.* 126.

(*c*) *Quis est, qui veritatis propugnatorem unius diecula spatio, velut e luto statuam fingit : illum, inquam, qui cum Angelis stabit ; cum Archangelis glorificabit, ad supernum Altare sacrificia transmittet, cum Christo sacrificio fungetur ?* Gregor. *Orat.* 1. *pag.* 31.

(*d*) *Hæc igitur cùm ego nossem, illudque insuper, neminem magno & Deo & sacrificio pontifice dignum esse, nisi qui prius se ipsum Deo Hostiam viventem sanctam exhibuerit ...... quo tandem modo externum illud sacrificium, illud magnorum mysteriorum antitypum ipsi offerre auderem, aut quomodo Sacerdotis habitum & nomen sanctum subire, priusquam sanctis operibus manus purificassem ?* Gregor. *Orat.* 1. *pag.* [illegible]

(*e*) *Per externum autem sacrificium, illud, quod per panem ac vinum peragitur, intelligit (Gregorius) quæ quidem in sacra mensa proposita per ineffabilem quandam omnipotentis Dei vim & facultatem, in Christi Corpus & Sanguinem vere commutatur ...... Nec vero, quin hoc verum sit, ullo pacto ambige, cum ipse aperte dicat, Hoc est Corpus meum, & hic est Sanguis meus. Quin potius Salvatoris sermonem fide accipe. Nam cùm verus sit, minime mentitur.* Elias Cretensis, *in Commentario in Orationem primam S. Gregorii, pag.* 200. & 201. *tom.* 2.

on offre à Dieu le pain & le vin, qui étant presentés sur l'Autel, sont veritablement changés au Corps & au Sang de Jesus-Christ par la vertu ineffable du Dieu toutpuissant; car Jesus-Christ l'a déclaré nettement par ces paroles : *Ceci est mon Corps; ceci est mon Sang*. Il faut recevoir la parole du Sauveur, qui étant veritable ne peut mentir. Saint Gregoire dit encore que par le sacrifice non-sanglant (*a*) nous entrons dans la communion de Jesus-Christ, de ses souffrances & de sa divinité. On offroit le sacrifice (*b*) pour les morts; & les malades y trouvoient un remede à leurs maux, comme on le voit dans ce que saint Gregoire raconte de son pere. » Ce saint vieillard réduit dans la solemnité de » Pâques aux dernieres extrémités (*c*) par une fievre violente, ne » prenoit plus ni nourriture, ni repos. L'heure de celebrer le saint » Sacrifice étant proche, il se leva, aidé d'un domestique, & se » tenant appuyé sur lui il étendit pour prier, ses mains languis- » santes, & celebra (*d*) comme il pût les saints Mysteres en peu » de mots, sans avoir ni autel, ni matiere de sacrifice, mais uni » d'esprit à ce qui se faisoit dans l'Eglise. Ayant prononcé selon » la coutume les paroles (de la Consécration) de l'Eucharistie, « & donné sa benediction au peuple, il se remit au lit, & se réta- » blit de maniere que le Dimanche suivant, qui étoit celui de » l'octave de Pâques, & que l'on nommoit dès lors *le nouveau » Dimanche*, ou *de renouvellement*, comme l'appellent encore les

(*a*) *Manus suas profanat, (Julianus) ut nimirum eas ab incruento sacrificio, per quod nos Christo ipsiusque passionibus & divinitati communicamus, elueret, ac repurgaret.* Gregor. *Orat.* 3. *pag.* 70.

(*b*) *Alacres terram hanc sub manibus filii*
Induimus, nos pii parentes Gregorii,
Qui & senectutem reddidit suis laboribus levem
Nostram, & nunc prosequitur nos sacrificiis.

Gregor. *Carm.* 18. *in laudem suorum parentum, pag.* 112. *apud* Muratorium. *Non obscurus, ni fallor, locus quo Christianorum preces, ac sacrificia pro iis, qui decesserunt in signo fidei, & dormiunt in somno pacis, apud veteres viguisse, probari possit.* Muratorius, *not. in hunc Gregorii locum.*

(*c*) Gregor. *Orat.* 19. *pag.* 304. & 305.

(*d*) *Ipse (Gregorius pater) manu (famuli) tanquam baculo ductus, Mosem illum in monte orantem imitatur, fractisque ac debilitatis manibus ad orationem compositis, alacri animo cum populo, vel ante populum mysteria peragit, paucis quidem & quibus poterat verbis, mente autem, ut mihi videtur per quam integra (rem miram!) sine sacrario in sacrario, sine altari sacrificus, Sacerdos à mysteriis procul remotus. Atque hæc quoque illi à Spiritu Sancto aderant, ipsi quidem cognita, præsentibus autem haud quaquam perspecta. Posteà cum Eucharistiæ verba, ita ut consuetudo fert, effatus esset, ac populum benedixisset, in lectulum rursus se conjicit. Cùmque paululum quiddam cibi admisisset, ac somni particeps factus esset, spiritum revocat: auctaque paulatim sanitate, cùm novus ille festi dies (ita eum appellamus quod post resurrectionem primum eum habeamus) jam adesset, in templum se confert, ac cum omni Ecclesiæ agmine salutis Encænia celebrat, atque ingrati animi significationem sacrificium offert. Quæ quidem res miraculo illo quod in Ezechia editum est, meo quidem judicio nequaquam inferior haberi debet.* Gregor. *Orat.* 19. *pag.* 305.

» Grecs, il alla à l'Eglise où il celebra la fête & offrit le Sacrifice » avec tout le peuple en actions de graces de sa guérison. « Saint Gregoire qui la regardoit comme miraculeuse, dit qu'en une autre maladie facheuse son pere ne laissoit pas d'offrir le Sacrifice, & que par une merveille singuliere la Liturgie lui donnoit de la force, & faisoit disparoître ses maux (*a*).

Réponse aux objections contre la présence reelle.

XXIX. On objecte (*b*) que si saint Gregoire avoit cru la présence réelle, il ne se seroit pas servi des termes de *figures* & d'*antitypes*, en parlant de l'Eucharistie, mais de celui de *réalité*. Voici ses paroles : » Ma sœur Gorgonie versant un torrent de larmes (*c*), » à l'exemple de celle qui arrosa des siennes les pieds de Jesus-» Christ, elle déclara qu'elle ne bougeroit de l'Autel, qu'elle » n'eût obtenu sa santé. Ses pleurs furent le parfum qu'elle répan-» dit sur tout son corps : elle les méla avec les antitypes ou les fi-» gures du Corps & du Sang de Jesus-Christ, autant que sa main » en avoit pû réserver ; & incontinent, ô miracle, elle se sentit » guérie & se retira. « En une autre occasion où il s'agissoit d'empécher le Prefet de saccager la ville de Nazianze, saint Gregoire lui disoit : (*d*) » Je mets devant vos yeux cette Table où nous » communions ensemble, & les figures de mon salut que je con-» sacre de cette même bouche dont je vous présente ma requête ; » ce Sacrement, dis-je, qui nous éleve au Ciel. « Si par ce Sacrement, par ces figures, saint Gregoire eût entendu le Corps même de Jesus-Christ en substance, n'eût-il pas dit au Prefet : Je mets devant vos yeux cette Table où nous communions ensemble, & le Corps même de mon Sauveur que je fais de cette même bouche dont je vous prie ? Avant que de répondre à ces objections, il est bon de remarquer que ceux qui les font, agissent de mauvaise

(*a*) *Illud quidem cum aliis hominibus habuit commune quod ægrotaret, hoc autem non item commune, sed admodum peculiare aliisque miraculis consentaneum. Nam cùm nunquam non dolore premeretur, & quidem persæpe singulis diebus, atque interdum etiam horis, ex sola liturgia robur concipiebat, ac morbus tanquam ex edicto & imperio fugatus se subducebat.* Gregor. *Orrt. 19. pag* 313.

(*b*) C'est le Ministre Claude qui fait cette objection. *Voyez* l'Auteur de la Perpetuite de la Foi, *livre* 1. *chap.* 5. *page* 49. *tome* 3. edition de Paris de l'annee 1713.

(*c*) *Cùm (Gorgonia) caput suum pari cum clamore, lacrymisque quibus abundabat (mulierculæ illius instar) quæ olim Christi pedes rigavit, altari admovisset, nec se prius illud dimissuram esse denuntiasset, quam sanitatem obtinuisset, ac deinde hoc suo pharmaco corpus totum perfudisset, et si quid uspiam antityporum pretiosi corporis aut sanguinis manus recondiderat, id lacrymis admiscuisset (ô rem mirandam!) statim liberatam se morbo sentit, atque & corpore & animo & mente levis discedit.* Greg. *Orat.* 11. *pag.* 187.

(*d*) *Tibi offero ...... mensam hanc, ad quam communiter accedimus, salutisque meæ typos, quos eodem ore perago, quo hanc ad te deprecationem obeo, hoc, inquam sacrosanctum mysterium atque in cœlum nos tollens.* Gregor. *Orat.* 17. *pag.* 273.

foi, en ſupprimant une partie du narré de ſaint Gregoire ; car ce Saint ajoute (*a*) à ce qu'on a rapporté que ſa ſœur Gorgonie ſe proſterna avec foi devant l'Autel, & qu'elle y invoqua à haute voix celui qui eſt honoré ſur l'Autel, c'eſt-à-dire, Jeſus-Chriſt qu'elle croyoit preſent ſur cet Autel. Ainſi ce que ſaint Gregoire raconte de ſa ſœur, au lieu de faire contre la préſence réelle, eſt une preuve du contraire. Si en parlant du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt, il emploie avec beaucoup d'autres anciens (*b*) les termes d'*antitypes* & de *figures*, c'eſt qu'il ne conſideroit l'Euchariſtie que par rapport à la partie exterieure, c'eſt-à-dire aux accidens du pain & du vin ſous leſquels le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt ſont contenus. Ces ſortes d'expreſſions ne ſont pas contraires à la foi de la tranſſubſtantiation : & encore aujourd'hui dans l'Egliſe Romaine, où les Heretiques ne peuvent douter que l'on ne croye la préſence réelle & le changement du pain & du vin au Corps & au Sang de Jeſus-Chriſt, on donne pluſieurs fois dans l'Office qu'elle celebre au jour de la mémoire de ce myſtere, aux précieux Corps & Sang de Jeſus-Chriſt, les noms de *Sacremens* (*c*) *merveilleux* (*d*), & de *Myſteres du Corps & du Sang du Seigneur*. Elle va plus loin, & dans les Antiennes qui compoſent cet Office, elle ne feint pas de qualifier l'Euchariſtie, de bled (*e*), de froment, de vin, de pain, ne la conſiderant, comme ont fait les Peres, que par rapport à la partie exterieure, que nous appellons *eſpeces* ou *accidens du pain & du vin*.

Réponſe à une autre objection ſur l'Euchariſtie.

XXX. Le quarante-deuxieme diſcours de ſaint Gregoire fournit matiere à une autre objection. Voici ſes paroles : (*f*) » Nous » allons participer à la Pâque, nous la ferons encore typiquement, » quoique plus ouvertement qu'on ne faiſoit ſous la Loi ; car je

(*a*) (*Gorgonia*) *deſperatis omnibus aliis auxiliis ad mortalium omnium medicum confugit ; ..... ad altare cum fide procumbit, eumque qui ſuper ipſo honoratur, cum ingenti clamore invocans.* Greg. *Orat.* 11. *p.* 186.

(*b*) *Voyez* le ſixieme tome, *chap.* 8. *art.* 7. *pag.* 390. & 391.

(*c*) Tantum ergo Sacramentum
Veneremur cernui. *Hymnus in feſto Corporis Chriſti.*

(*d*) Deus qui nobis ſub Sacramento mirabili paſſionis tuæ memoriam reliquiſti : tribue, quæſumus, ita nos Corporis & Sanguinis tui ſacra myſteria venerari, &c. *Oratio in eodem feſto recitari ſolita.*

(*e*) A fructu frumenti & vini multiplicati fideles, in pace Chriſti requieſcunt.

Cibavit eos ex adipe frumenti, & de petra melle ſaturavit eos.

Pinguis eſt Panis Chriſti & præbebit delicias regibus.

Sacerdotes ſancti incenſum & panes offerunt Deo. *Antiphonæ quæ decantantur in feſto Corporis Chriſti.*

(*f*) *Jam verò Paſchatis participes erimus, nunc quidem adhuc typicè tametſi apertiùs, licet quam in veteri (legale ſiquidem Paſcha, nec enim dicere verebor, figuræ figura erat obſcurior) aliquantò poſt autem perfectiùs & puriùs, tum videlicet cùm Verbum novum (vinum) illud nobiſcum in regno Patris bibet, patefaciens ac docens, quæ nunc minùs plenè demonſtravit.* Greg. *Orat.* 42. *pag.* 692.

» ne crains point de dire que la Pâque légale étoit une figure plus
» obscure d'une autre figure : mais dans peu de jours nous y par-
» ticiperons plus purement & plus parfaitement, lorsque le Verbe
» boira le vin nouveau dans le royaume de son Pere ; nous ensei-
» gnant & nous découvrant ce qu'il nous montre ici par mesure. «
Mais que peut-on conclure de cet endroit contre la présence réelle : il est question de deux Pâques, toutes deux figuratives. La Pâque légale étoit une figure de la Pâque Chrétienne, & celle-ci l'est de la felicité dont nous esperons jouir dans le Ciel, ainsi que saint Gregoire le dit ailleurs (*a*) en termes exprès. En supposant même qu'il parle en cet endroit de l'Eucharistie, tout ce qu'on en pourroit inferer seroit que la participation de ce Sacrement en cette vie, figure la participation claire & manifeste dans laquelle nous entrerons avec Jesus-Christ dans la gloire.

Sur la Pénitence.

XXXI. Il est d'autant plus dangereux pour nous de commettre des pechés après le Batéme, que pour les effacer il est besoin d'un remede laborieux qui est celui de la pénitence, & de satisfaire pour nos pechés par une pénitence qui leur soit proportionnée, & qu'il est incertain si Dieu nous laissera vivre assez longtems pour pouvoir faire pénitence, où s'il nous donnera la grace de nous convertir. » Si les hommes, dit saint Gregoire, (*b*) pren-
» nent Dieu à témoin pour affermir une alliance qu'ils font avec
» les hommes, combien est-il dangereux de violer celle que nous
» avons faite avec Dieu même (dans le Batéme), & de nous rendre
» coupables

(*a*) *Etenim sanctum Paschæ diem, ad quem pervenimus, mysticum futurorum bonorum symbolum esse scio, ut qui transitus festum sit.* Gregor. *Epist.* 54. *pag.* 813.

(*b*) *Cum ad mutua hominum pacta firmanda Deus medius adhiberi soleat, quantum quæso periculum est, ne fœdera cum Deo ipso contracta perfregisse reperiamur, ac præter alia peccata, ipsius quoque mendacii apud veritatis tribunal rei peragamur? Idque cum nulla jam posthac altera regeneratio sit, nec instauratio, nec in veterem statum restitutio, quamlibet maxime eam multis cum gemitibus & lacrymis requiramus: quibus licet cicatrix ægre tandem obducatur ..... Præstat tamen secunda purgatione minime indigere, verùm in prima consistere, quæ omnibus communis est, & labore vacua ..... Grave enim est facilioris medicinæ loco difficiliorem & molestiorem adhibere, ac projecta misericordiæ gratiâ, suppliciis se ipsum obnoxium reddere, atque admissa peccata correctione vitæ compensare. Quantam enim lacrymarum vim impendemus, ut ea cum baptismi fonte exæquari possit? Quis autem nobis præstabit, fore, ut vita nostra curationem expectet, ac non potius adhuc ære alieno pressos, atque ignis usus ardore opus habentes, tribunal illud suscipiat? Tu quidem fortasse, bone & humane agricola, Dominum supplex rogabis ut ficulneæ adhuc parcat, nec eam sterilitatis accusatam adhuc succidat, verùm tibi permittat, ut stercora undique in eam injicias, hoc est, lacrymas, gemitus, preces, chameunias, vigilias, animæ & corporis macerationem, ac denique correctionem eam, quæ ex peccati confessione, contemptiorique vitæ genere existit: at incertum est, an Dominus illi parcet, ut pote etiam locum occupanti, cùm interim alius misericordia egeat, atque ob longanimitatem quæ ipsi exhibetur, deterior fiat.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 641. & 642.

» coupables non-seulement des autres pechés, mais encore de » celui d'avoir faussé la parole que nous avions donnée à la souveraine Verité ; sachant principalement qu'après cela il ne nous » reste plus une seconde regeneration dans laquelle nous puissions » être formés de nouveau, & rétablis en notre premier état, » quand bien même nous la demanderions avec beaucoup de » gémissemens & de larmes qui servent à refermer nos plaies avec » beaucoup de peine. Mais il vaut beaucoup mieux n'avoir pas » besoin d'une seconde expiation de nos pechés, & demeurer » dans la premiere (qui est celle du Batême) qui est commune à » tout le monde & que nous recevons sans aucun travail ; car il » est très-fâcheux d'être obligé d'user d'un remede laborieux, au » lieu d'un autre qui étoit si facile, & de rejetter la grace qui nous » avoit été donnée par une pure misericorde, pour nous rendre » dignes de la punition & du supplice, & pour être réduits à satis- » faire pour nos pechés par une pénitence qui leur soit propor- » tionnée. Et certes, combien de larmes devons-nous répandre, » pour faire qu'elles égalent la fontaine du Batême ? & après cela » qui nous peut répondre que Dieu attendra pour terminer notre » vie que nous soyons guéris de nos plaies, & qu'il ne nous fasse » point comparoître au contraire devant ce tribunal terrible, lui » étant encore redevables pour nos pechés qui nous engageront » dans les flammes éternelles ? Peut-être qu'à l'imitation de ce » bon & de ce misericordieux Laboureur, dont il est parlé dans » l'Evangile, vous supplierez le souverain Maître qu'il pardonne » au figuier, lequel il blâme de ne porter point de fruit, & qu'il » ne le coupe pas encore, qu'il permette de jetter du fumier tout » à l'entour, c'est-à-dire les larmes, les gémissemens, la peine de » coucher sur la terre, les veilles, l'affliction de l'ame & du corps ; » enfin tout ce qui sert à corriger ses fautes par la confession, & » par une maniere de vie plus basse & plus abjecte. Mais il est » incertain si le Seigneur lui pardonnera, parce qu'il occupe la » terre inutilement, & qu'un autre qui a besoin de misericorde » devient pire, en voyant la longue patience dont Dieu use en- » vers cette ame sterile & infructueuse. « Saint Gregoire dit que la pénitence est un batême de larmes, qu'il adore celui qui nous l'a donné, & qu'il l'administre (*a*) aux autres, devançant par la

(*a*) *Ipse quidem hominem me esse fateor, animal mutabile, fluxæque & fragilis naturæ : atque hunc Baptismum amplector, ejusque donatorem adoro, aliisque tribuo, ac misericordiam ante misericordiam erogo. Nam me quoque infirmitate circumdatum esse scio, illudque fore ut qua mensura mensus fuero, eadem quoque mihi vicissim Deus remetiatur.* Gregor. *Orat. 39. pag. 635.*

compassion qu'il a de leur misere, la misericorde de Dieu sur eux, dans l'esperance que Dieu le traitera comme il aura traité les autres. Il reproche (*a*) aux Novatiens leur dureté à l'égard des pecheurs qu'ils refusoient d'admettre à la pénitence, & leur dit : » Je prie Dieu qu'il ne vous soit jamais un juge aussi impitoyable » que vous l'êtes des autres. « Il leur represente que Jesus-Christ n'est pas venu pour les justes, mais pour appeller les pecheurs à la pénitence ; qu'en imposant aux hommes des loix qui passent les hommes, ils empêchent leur conversion en les jettant dans le desespoir ; que ce sont deux maux égaux, ou de pardonner les pechés sans les punir par la pénitence, ou de les punir sans esperance de pardon ; que l'un jette dans le relâchement ; que l'autre étouffe les ames en les serrant avec trop de rigueur ; que la pénitence (*b*) a conservé à David le don de prophétie après son péché ; que Jesus-Christ a reçu la pénitence de saint Pierre ; & saint Paul celle de l'inceſtueux de Corinthe, depeur qu'en lui refusant le pardon de son crime, son ame ne succombât sous le poids d'une punition immoderée & excessive ; qu'envain ils objectoient (*c*) l'exemple de Novat qui n'avoit pas reçu ceux qui étoient tombés dans la persécution ; qu'il a eu raison de ne les pas recevoir s'ils étoient sans repentir : » Car je ne reçois point non plus, » dit-il, ceux qui ne sont point abattus ni humiliés, ou qui ne » le sont pas assez, ou qui ne font pas une pénitence égale &

(*a*) *Tu verò quid ais ? Quam legem statuis, ô nove Pharisæe, ac nomine non autem animi inductione purè, ac Novati dogmata cum eadem infirmitate nobis efflans ? Pœnitentiam non admittis ? Luctibus locum negas, lachrymas lachrymis non prosequeris ? Utinam talem tibi judicem experiri non contingat. Benignitate Jesu non moveris, qui infirmitates nostras suscepit, & morbos nostros portavit, qui non venit vocare justos sed peccatores ad pœnitentiam, qui misericordiam mavult quam sacrificium qui septuagies septies peccata condonat ? Quam beata esset sublimitas tua, si puritas ea esset, ac non fastus, leges supra hominis captum instituens, ac morum correctionem per desperationem tollens. In eodem enim vitio sunt, indulgentia omnino animadversionis expers, & condemnatio venia omni carens : illa omnes habenas laxans, hæc ob vehementiam strangulans.* Gregor. *ibid. pag.* 635.

(*b*) *Quid ? Ne pœnitentem quidem Davidem admittis, cui propheticam quoque gratiam pœnitentia conservavit ? Nec magnum illum Petrum qui circa Salvatoris Passionem humani aliquid perpessus est ? At Jesus eum suscepit, ac per triplicem interrogationem & confessionem triplicem abjurationem sanavit ..... Quid ? Nec eum (admittis) qui scelere se se in Corintho devinxit ? At Paulus charitatem etiam erga eum firmavit, simulatque eum ad meliorem vitæ frugem rediisse perspexit, causamque affert, ne abundantiori tristitia absorbeatur, qui ejusmodi est, immodica objurgatione gravatus & oppressus.* Gregor. *ibid. pag.* 635. & 636.

(*c*) *At Novatus, inquis, persecutionis tempore lapsos non recepit. Quid hoc? Si quidem illi pœnitentia minime ducebantur, optimo jure eos repulit ; nam ne ipse quidem qui vel nullo modo, vel non satis deprimuntur, nec patrato crimini parem vitæ emendationem afferunt : cùmque recipio, convenientem ipsis locum assigno ; sin autem lachrymis conjectes, haud quaquam istud imitabor.* Gregor. *ibid. pag.* 636.

» proportionnée au mal qu'ils ont commis ; & lorſque je les re-» çois, je leur donne une place convenable à l'état dans lequel » ils ſont : mais ſi je les vois tous défigurés par leurs larmes, je » n'imiterai pas Novat, en les rejettant. Prendrai-je pour regle » de ma conduite la rigueur d'un homme qui ne preſcrivoit au-» cune pénitence pour l'avarice (*a*) qui eſt une ſeconde idolâtrie, » tandis qu'il puniſſoit avec la derniere cruauté ceux qui tom-» boient dans des pechés d'impureté, comme s'il n'eût pas eu » un corps comme eux. « Toutefois ſaint Gregoire ne menace les Novatiens (*b*) que du feu du Purgatoire, qu'il appelle le dernier Batême ; mais c'eſt qu'il ſuppoſoit apparemment qu'ils reconnoîtroient leurs erreurs avant que de mourir & qu'ils ſe convertiroient. Nicetas croit (*c*) que ſaint Gregoire parle du feu de l'enfer : mais on ne peut l'inferer de ſes paroles.

XXXII. C'eſt Dieu même (*d*) qui a établi la diſtinction qu'il y a entre les Paſteurs & le peuple. Comme dans le corps il y a des membres plus nobles & qui ont une eſpece de commandement ſur les autres, qui obéiſſent & ſe laiſſent conduire : de même Dieu qui rend juſtice au mérite ſelon les loix de l'équité, & qui enchaîne toutes choſes par les regles de ſa providence, a établi une eſpece de ſubordination dans l'Egliſe : voulant que les uns fuſſent gouvernés par des Paſteurs qui leur enſeignaſſent de parole & d'effet ce qu'ils doivent faire, & que les autres gouvernaſſent en qualité de Maîtres & de Paſteurs. Elevés au-deſſus de tout le monde par leur vertu & par leur familiarité avec Dieu, ils ſont à l'égard du reſte des Fidéles, ce que l'ame eſt au corps, Sur l'Ordre.

(*a*) *Quid autem Novati crudelitatem pro lege habeam, qui avaritiam quidem, hoc eſt, alterum idololatriæ genus, nullo ſupplicio vindicavit, ſtuprum autem ita ſævè acerbèque condemnavit, quaſi nuda ipſe carnis & corporis parte conſtaret?* Greg. *Orat.* 39. *pag.* 636.

(*b*) *In altero ævo igni fortaſſe baptizabuntur* (*Novatiani*), *qui poſtremus eſt Baptiſmus, nec ſolum acerbior, ſed & diuturnior, qui craſſam materiam inſtar fœni depaſcitur, vitiique omnis levitatem abſumit.* Gregor. *Orat.* 39. *pag.* 636.

(*c*) Elias Cretenſis, *in Commentario in Orationem* 39. *S. Gregorii*, *pag.* 1037. *t.* 2.

(*d*) *Quemadmodum in corpore, aliud membrum principatum tenet, ac velut præſidet, aliud ſubeſt & regitur; ad eundem quoque modum Deus, vel æquitatis lege, quæ meritum cujuſque perpendit, vel etiam providentiæ, per quam omnia inter ſe velut devinxit, hoc in Eccleſiis conſtituit, ut alii paſcantur & pareant* (*quibus videlicet id utilius eſt*) *ac tum ſermone, tum opere, ad officium dirigantur: alii autem ad Eccleſiæ perfectionem Paſtores ac Magiſtri ſint, nimirum qui virtute, conjunctioneque & familiaritate apud Deum, vulgo ſublimiores ſunt, rationem animæ ad corpus, aut mentis ad animam obtinentes. Ut hæc duo, hoc eſt & id quod deficit, & id quod redundat, inter ſe, velut in membris, compoſita & compacta, ſpirituſque compage connexa & colligata, unum corpus, omni ex parte perfectum, atque ipſo Chriſto, qui caput noſtrum eſt, omnino dignum exiſtant.* Gregor. *Orat.* 1. *pag.* 2.

& l'esprit à l'ame, afin que le fort aide le foible, & que l'un & l'autre étroitement unis par les liens de l'esprit, composent un corps parfait & digne de Jesus-Christ qui est notre chef. Les Evêques (*a*) reçoivent le Saint-Esprit dans l'ordination, dont saint Gregoire décrit les ceremonies en ces termes, qu'il adresse à celui de qui il l'avoit reçûe. (*b*) » Vous me conferez l'onction pontificale, vous me revêtez d'une tunique, vous me couvrez la » tête d'une mitre, vous me faites approcher de l'Autel où l'on » offre l'Holocauste spirituel, & vous immolez ce veau (que l'ancienne Loi ordonnoit d'offrir dans l'ordination des Pontifes;) » vous consacrez mes mains par l'onction du Saint-Esprit, puis » vous m'introduisez dans le Saint des Saints pour me faire Mi» nistre de ce Tabernacle veritable qui a été formé de la main » de Dieu & non de celle des hommes. « L'ordre de Lecteur étoit très-consideré, & on croyoit récompenser dignement la constance de ceux qui avoient confessé la foi, quand on les élevoit à ce degré, parce qu'on ne croyoit rien de plus convenable (*c*) que de faire servir à la lecture publique des livres divins, la même voix qui avoit glorieusement confessé le nom de Jesus-Christ. Aussi Gallus & Julien, neveux de l'Empereur Constantin, se crurent fort honorés lorsqu'on les admit dans le Clergé (*d*) en qualité de Lecteurs, & qu'on leur permit de lire publiquement au peuple les livres saints, ne faisant pas moins d'état de cette fonction, que des emplois les plus relevés, & de ce qu'il y a de plus grand dans les dignités du siecle, & mettant la pieté audessus des plus illustres ornemens.

Sur la primauté de S. Pierre.

XXXIII. Saint Gregoire s'exprime sur la primauté de saint Pierre en des termes fort clairs. Il l'appelle (*e*) le plus cher des

(*a*) *Num tu S. Spiritus non es particeps? Atqui maxime hoc ipso te effers.* Gregor. *Carm. adversus Episcopos, apud Tollium, pag.* 27.

(*b*) *Me pontificem ungis, ac podere cingis, capitique cidarim imponis, atque holocausti spiritualis altari admoves, & initiationis vitulum mactas, manusque Spiritui consecras, & Sancta Sanctorum spectatum introducis, verique illius tabernaculi, quod non homo, sed Dominus fixit, ministrum efficis.* Gregor. *Orat.* 5. *pag.* 136.

(*c*) *Interim placuit ut ab officio lectionis incipiat (Aurelius) quia & nihil magis congruit voci quæ Dominum gloriosa prædicatione confessa est, quam celebrandis divinis lectionibus personare, post verba sublimia quæ Christi Martyrium prolocuta sunt evangelium Christi legere.* S. Cyprianus, *Epist.* 33. *pag.* 46. *editionis Parisiensis ann.* 1726. *Vide etiam Epistolam* 34. *ejusdem* S. Cypriani, *pag.* 48.

(*d*) *In Clerum se ipsos ascripserunt, adeo ut divinos quoque libros plebi recitarent, non minùs id sibi amplum & honorificum esse existimantes, quam aliud quidvis, imò omnium ornamentorum maximum præstantissimumque pietatem esse censentes.* Gregor. *Orat.* 3. *pag.* 58.

(*e*) *(Christus) non modò suo, sed etiam Petri, Discipulorum omnium charissimi, nomine didrachmum pendit.* Gregor. *Orat.* 9. *pag.* 157.

Disciples de Jesus-Christ, le Prince (*a*) des Apôtres, la pierre & le soutien (*b*) de l'Eglise. » Vous voyez, dit-il, (*c*) que quoi-» que les Apôtres fussent tous de grands hommes & fort élevés, » très-dignes tous d'être choisis, un seul néanmoins est appellé » la pierre, & reçoit en sa personne les fondemens de l'Eglise. » Il reconnoît que cette prérogative a passé à ses successeurs: Voici comme il s'en explique dans ses vers, en parlant de l'ancienne & de la nouvelle Rome. » La foi de l'ancienne, dit-il, (*d*) étoit » droite, de toute antiquité, & persiste dans la même droiture. » (Cette Eglise) qui outre cela serre par un nœud sacré tout ce » que le soleil couchant éclaire, comme il convient à celui qui » préside à tous les Fidéles du monde, qui s'accordent dans le » culte d'un Dieu.

XXXIV. Il approuve (*e*) le mariage, mais il lui préfere (*f*) la virginité, qui en effet ne seroit rien, si elle n'étoit plus excellente que le mariage, qui est bon de lui-même. Il veut néanmoins que les vierges & les femmes mariées soient unies en Jesus-Christ, & qu'elles servent les unes aux autres d'ornement réciproque. Sans le mariage il n'y auroit point de vierges, & le mariage n'auroit rien de venerable & d'auguste, s'il ne produisoit des vierges pour Dieu & pour cette vie. Le mariage (*g*) quoiqu'honorable, ne convient qu'à des personnes que le libertinage

Sur le Mariage.

(*a*) *Petrus Apostolorum Princeps, sed Ecclesiæ petra, non ut piscator, sed ut fervoris scatens.* Gregor. *Carm. adversus Episcopos, apud* Tollium, *pag.* 25.

(*b*) *Petrus Ecclesiæ columen.* Gregor. *Orat.* 7. *pag.* 142.

(*c*) *Vides quemadmodum ex Christi Discipulis, magnis utique omnibus & excelsis, atque electione dignis, hic petra vocetur, atque Ecclesiæ fundamenta in fidem suam accipiat.* Gregor. *Orat.* 26. *pag.* 453.

(*d*) *Fides vetusta (Romæ) recta erat jam antiquitus,*
Et recta perstat nunc item, nexu pio,
Quodcumque labens sol videt, devinciens,
Ut universi præsidem mundi decet,
Totam colit quæ numinis concordiam.
Greg. *Carm. de vita sua, pag.* 9. *tom.* 2.

(*e*) *Vera quidem fateor, carnis conjunctio narras,*
Mirificeque probo; namque hinc exordiar unde
Dicere cessasti quod radix virginitatis
Conjugium. Radix namque est & origo perennis. Greg. *Carm.* 2. *p.* 49. *tom.* 2.

(*f*) *Bonum est matrimonium: sed quod virginitate præstantius sit dicere non possum. Neque enim magnum aliquid esset virginitas, nisi re aliqua bona melior & præclarior esset. Nolite hoc moleste ferre, quæ matrimonii jugo subjectæ estis: obedire oportet Deo magis quam hominibus. Cæterùm facite ut inter vos quasi vinculo constringamini, & virgines & uxores, atque unum sitis in Domino, mutuumque aliæ aliarum ornamentum. Non esset cœlebs, nisi matrimonium esset. Unde enim in hanc vitam virgo produsset? Non esset honorificum & venerandum matrimonium, nisi virginem proferret tum Deo, tum vitæ.* Gregor. *Orat.* 31. *pag.* 502.

(*g*) *Expedit nubere? Id ipse quoque probo, honorabile enim connubium & thorus immaculatus, sed moderatis expedit, non petulantibus & libidine perditis, quique plus æquo carnem colere, in animum inducunt.* Gregor, *ibid.*

& les débauches n'ont point corrompues, & qui ne se laissent pas trop emporter aux plaisirs de la chair.

Sur les secondes noces.

XXXV. » S'il y avoit (*a*) deux Jesus-Christs, dit saint Gregoire, » on pourroit prendre deux époux & deux épouses : mais comme » il n'y a qu'un seul Jesus-Christ & qu'un seul chef de l'Eglise, il » ne faut aussi qu'une chair. « S'il rejette la seconde, que faut-il penser de la troisieme ? » La loi authorise le premier mariage ; elle » tolere le second par indulgence ; le troisieme est une iniquité : si » quelqu'un va au-delà, il doit être regardé comme un pourceau ; » car il y a fort peu d'exemples de ce desordre. « Ces paroles de S. Gregoire, ont donné lieu à quelques critiques, de l'accuser d'avoir condamné les secondes noces : mais on voit bien que ce Pere ne condamne dans le mariage souvent réiteré que l'esprit de libertinage qui le fait contracter, & non le mariage en lui-même. Il s'explique nettement là-dessus dans son trente-neuvieme discours, où condamnant la doctrine de Novat (*b*) qui défendoit aux jeunes veuves de se remarier, il dit : » Vous ne permettez pas » aux veuves qui sont encore jeunes, de se remarier, à cause du » péril où leur âge les expose : mais saint Paul le leur a permis. Vous » dites qu'elles ne peuvent le faire depuis leur batême : comment » le prouvez-vous ? Ou démontrez-le-moi ; ou cessez de condam- » ner (celles qui se remarient). Si la chose est douteuse, laissons- » nous vaincre par la compassion & par la douceur.

Sur l'indissolubilité du mariage.

XXXVI. La loi (*c*) permettoit à l'homme de répudier sa femme pour quelque cause que ce fût. Mais Jesus-Christ ne le permet qu'en cas d'adultere, & veut que dans tous les autres sujets de plaintes l'homme use de patience & de douceur. » Il faut donc, » dit saint Gregoire, (*d*) qu'un mari chasse sa femme, si elle est

(*a*) *Si enim duo Christi sunt, duo quoque viri sint, & duæ uxores : si autem unus Christus, unum Ecclesiæ caput : una etiam caro sit, secunda autem respuatur. Quod si secundam prohibeat, de tertia quid dicendum est ? Primum lex est, secundum venia & indulgentia, tertium iniquitas. Qui autem hunc numerum excedit, porcinus planè est, ut pote ne multa quidem vitii exempla habens* Gregor. *Orat.* 31. *pag.* 501.

(*b*) *An ne juvenibus quidem viduis propter ætatis lubricum ineundi matrimonii potestatem facis ? At Paulus hoc facere minime dubitavit. .... At hæc minime post baptismum, inquis. Quo argumento id confirmas ? Aut rem ita se habere proba ; aut, si id nequis, ne condemnes. Quod si res dubia est, vincat humanitas & facilitas.* Greg. *Orat.* 39. *pag.* 636.

(*c*) *Lex omnes ob causas libellum dat repudii. At Christus non ob omnes, sed ab impudica tantùm & adultera uxore viro separari permittit : reliquis autem omnibus in rebus animi æquitate ac patientia uti jubet* Gregor. *Orat.* 31. *pag.* 501.

(*d*) *Ergo impudicam quidem, quia genus corrumpit & adulterat, expellamus. Cætera autem omnia patienter & moderatè ac sapienter feramus, aut, ut rectiùs loquar, sapienter & moderatè ferte, quicumque matrimonii jugum subiistis. Si illitos fuco & cerusa colores & pigmenta perspexeris, eam*

» adultere : ſi elle ne l'eſt pas, qu'il tâche de corriger ſes autres » défauts. Si elle met du fard & du rouge, ôtez-lui ces couleurs » empruntées & ces ornemens étrangers. Si elle eſt libre & inſo- » lente en paroles, arrêtez ſon inſolence. Si elle rit d'une ma- » niere effrontée, inſpirez-lui un air modeſte. Si elle fait des dé- » penſes exceſſives, ou ſi elle boit immodérement, moderez ſes » excès. Si elle marche immodeſtement & avec précipitation, » arrêtez-la. Si ſon regard eſt trop évaporé, il faut que vous la » reprimiez : mais ne vous ſéparez point pour cela de votre épouſe. » Il eſt incertain laquelle des deux parties eſt le plus en danger, » celle qui retranche, ou celle qui eſt retranchée. Que la fontaine » ne ſoit que pour vous, dit Salomon, & que perſonne n'y vienne » puiſer. Vivez avec celle qui eſt la compagne de votre vie & » l'objet de votre amitié. Prenez garde de devenir comme un » fleuve commun, & de chercher à plaire à toute autre qu'à votre » épouſe. Si votre paſſion vous emporte, votre exemple eſt pour » votre épouſe une loi de libertinage. Le mari doit donner à ſa » femme l'exemple (*a*) de la fidelité conjugale, & ils ſe la doi- » vent l'un à l'autre. « Nous avons un reſcrit de l'Empereur Antonin (*b*), inſeré dans le Code Gregorien & cité par ſaint Auguſtin, qui défend à un mari de pourſuivre ſa femme pour cauſe

Proverb. 5.

hoc ornatu ſpolia : ſi procacem & petulantem linguam, coërce : ſi meretricium riſum, ſi ſumptum aut potum immodicum, contrahe : ſi intempeſtivos progreſſus, conſtringe : ſi oculum elatum atque ſuſpenſum, reprime : at eam ne temere à te divellas & abſtrahas. Incertum eſt utra pars in diſcrimine verſetur, eane, quæ ſecat an ea quæ ſecatur. Fons aquæ, ait ille (Salomon), *ſit tibi proprius, nec ullus extraneus tecum ſit particeps : pullus gratiarum tuarum, & cervus amicitiæ tuæ conſuetudinem vitæ tecum habeat. Quocirca tibi cavendum eſt ne fluvius alienus efficiaris, atque aliis potius placere ſtudeas quàm uxori tuæ. Quòd ſi alio fertur cupiditas tua, parti quoque tuæ libidinem præſcribis.* Gregor. *Orat.* 31. *pag.* 501.

(*a*) *Servenda igitur fides ab utroque alteri eſt, imò exemplo continentiæ docenda uxor, ut ſe caſte gerat. Iniquum eſt enim, ut id exigas, quod præſtare ipſe non poſſis. Quæ iniquitas effecit profectò, ut eſſent adulteria, fœminis ægre ferentibus præſtare ſe fidem, non exhibentibus mutuam charitatem.* Lactantius, *Inſtitut. divin. lib.* 6. *cap.* 33. 619. *columna* 2. *tom.* 3. *Bibl. Patr.*

(*b*) *Sed iſti quibus diſplicet, ut inter virum & uxorem par pudicitiæ forma ſervetur, & potiùs eligunt, maximèque in hac cauſſa, mundi legibus ſubditi eſſe quàm Chriſti, quoniam jura forenſia non eiſdem quibus feminas pudicitiæ nexibus viros videntur obſtringere; legant quid Imperator Antoninus, non utique Chriſtianus, de hac re conſtituerit, ubi maritus uxorem de adulterii crimine accuſare non ſinitur, cui moribus ſuis non præbuit caſtitatis exemplum, ita ut ambo damnentur, ſi ambos pariter impudicos conflictus ipſe convicerit. Nam ſuprà dicti Imperatoris hæc verba ſunt, quæ apud Gregorianum leguntur :* Sanè, inquit, meæ litteræ nulla parte cauſſæ præjudicabunt. Neque enim ſi penes te culpa fuit ut matrimonium ſolveretur, & ſecundùm legem Juliam Eupaſia uxor tua nuberet, propter hoc reſcriptum meum adulterii damnata erit, niſi conſtet eſſe commiſſum. Habebunt autem ante oculos hoc inquirere, an cùm tu pudicè viveres, illi quoque bonos mores colendi auctor fuiſti. Periniquum enim mihi videtur eſſe, ut pudicitiam vir ab uxore exigat, quam ipſe non exhibet; quæ res poteſt & virum damnare, non ob compenſationem mutui criminis rem inter

d'adultere, s'il ne lui a lui-même donné l'exemple de la chasteté conjugale, ajoutant que si l'on trouve que l'un & l'autre soient coupables, ils subissent la peine dûe à leurs crimes, » étant tout-à-» fait injuste, dit ce Prince, (qu'on croit (*a*) être Antonin *le Pieux*) » qu'un mari veuille obliger sa femme à lui garder fidelité, lors-» qu'il ne la lui garde pas lui-même. « Il n'en étoit (*b*) pas de même d'une Loi attribuée à l'Empereur Severe & à Antonin, apparemment son fils surnommé *Caracalla.* Elle permettoit à un mari de faire divorce avec sa femme en cas d'adultere; mais elle ne laissoit pas le même droit à la femme sur son mari, quand elle le savoit coupable du même crime. C'est contre cette Loi que saint Gregoire déclame dans son trente-unieme discours, disant (*c*) qu'il n'y a aucune raison de punir les femmes quand elles manquent, & de laisser aux hommes la licence de tout faire impunément; que ce sont des hommes qui ont fait cette Loi, & que c'est pour cela qu'elle est si desavantageuse aux femmes.

Sur le Ministre du mariage.

XXXVII. Il paroit (*d*) que les Evêques étoient les Ministres du mariage entre les Fideles: du moins ne peut-on douter qu'ils ne fussent presens lorsqu'on le celebroit. Il y en avoit beaucoup à celui de sainte Olympiade; & saint Gregoire s'y seroit trouvé, s'il n'avoit été attaqué de la goutte: mais il s'y trouva en esprit & unit, comme il le dit lui-même, les deux époux tant avec Dieu

Sur les cérémonies.

utrumque componere, vel caussam facti tollere. *Si hæc observanda sunt propter decus terrenæ civitatis, quanto castiores quærit cœlestis patria & societas Angelorum? Quæ cum ita sint, numquid ideo minor est, ac non potiùs major & pejor virorum impudicitia, quia inest illis superba & licentiosa jactantia?* S. Aug *lib.* 2. *De conjugiis adulterinis*, *cap* 8. *pag.* 408. *tom.* 6.

(*a*) Baronius, *ad annum* 161. *num.* 2.

(*b*) *Publico judicio non habere mulieres adulterii accusationem, quamvis de matrimonio suo violato queri velint, lex Julia declarat, quæ cum masculis jure mariti accusandi facultatem detulisset, non idem fœminis privilegium detulit.* Codicis, *lib.* 9. *tit.* 9. *ad legem Juliam, De adulteriis & stupro,* *Lege I. pag.* 822.

(*c*) *Plerosque malè affectos cerno ac legem eorum iniquam, nec sibi constantem. Quid enim causæ fuit, cur mulierem coërceret, marito contrà indulgeret, eumque liberum relinqueret? & mulier quidem, quæ improbum consilium adversus viri cubile susceperit, adulterii piaculo constringatur, acerbissimisque legum pœnis excrucietur: vir autem qui fidem uxori datam per adulterium violaverit nulli supplicio obnoxius sit? Hanc legem haud quaquam probo, hanc consuetudinem minimè laudo. Viri erant, qui hanc legem sanxerunt: ac propterea adversus mulieres lata est.* Gregor. *Orat.* 31. *pag.* 499. & 500.

(*d*) *Sentio quod crimen mihi objicias, etiam si id reticeas. Nuptias celebramus, forsan dixeris, idque aureæ tuæque Olympiadis, ac Grex Episcoporum aderat: tu verò aberas, vir egregie, vel dedignatus, vel gravatus. Neutrum horum, ô admirande. Sed fieri non poterat, ut qui tragicè se haberet, comicè festum dum ageret. Ac simul omnino intempestivum est atque à nuptiis alienum, podagricos duos videre qui inter saltantes circumferantur, ac rideantur. Libet enim non nihil quoque nuptiali more ludere. Nam alioqui quantum ad voluntatem attinet, & adsum & simul festum celebro, juvenilesque dextras inter se jungo, atque utrasque Dei manui.* Gregor. *Epist.* 57. *ad Procopium*, *pag.* 815.

qu'entre-

qu'entre eux. Ailleurs il recommande (*a*) la modeſtie dans les mariages Chrétiens, voulant qu'on en baniſſe les danſes & le ſon des inſtrumens, afin que les bouffons ne ſe trouvent pas mêlés avec les Evêques. Il défend auſſi dans ces céremonies les éclats de rire, les chants profanes; & recommande au contraire que tout s'y faſſe avec modeſtie & gravité. On y faiſoit des prieres, on y chantoit des Pſeaumes.

Sur l'uſage du mariage.

XXXVIII. Saint Gregoire enſeigne (*b*) que le mariage, quoiqu'inferieur à la virginité, n'a rien que d'honnête; que Jeſus-Chriſt l'a honoré de ſa preſence; que l'uſage en eſt permis quand il eſt exemt de la contagion des mauvaiſes concupiſcences: mais il conſeille aux perſonnes mariées de s'abſtenir d'un commun conſentement du devoir conjugal dans les tems conſacrés à la priere. Il dit que (*c*) le mariage eſt un bien, quand on y a pour fin d'avoir des enfans qui puiſſent plaire à Dieu: mais que lorſqu'il ne ſert qu'à enflammer la cupidité, il eſt plus expédient de ne point ſe marier. Voici les regles qu'il preſcrit aux femmes mariées en la perſonne de ſainte Olympiade. (*d*) » Aimez Dieu pre-

(*a*) *Unum autem bonorum illud eſt, ut Chriſtus nuptiis interſit (porrò ubi Chriſtus eſt, modeſtia quoque eſt) atque aqua in vinum convertatur, hoc eſt, ut cuncta in melius immutentur, ſic nimirum, ut quæ miſceri nefas eſt, inter ſe minimè miſceantur, nec Epiſcopi cum ſannionibus copulentur, nec preces cum plauſibus, nec pſalmodiæ cum tibicinum cantibus. Operæ pretium enim eſt, ut quemadmodum cætera omnia, ſic etiam Chriſtianorum matrimonia modeſta & compoſita ſint. Modeſtia porrò in gravitate ſita eſt.* Gregor. *Epiſt.* 193. *pag.* 890. & 891.

(*b*) *Nec enim quia honoratior eſt virginitas, idcirco turpe & ignominioſum eſt matrimonium. Chriſtum imitabor, purum, inquam, illum pronubum & ſponſum, qui, & miraculum in nuptiis edit, & conjugium præſentia ſua honeſtat. Id modo tibi curæ ſit, ut purum ſit matrimonium, atque ab obſcænarum cupiditatum contagione liberum. Hoc unum à te poſco ut .... certo tempore, hoc eſt quandiu aſſignatum orationi tempus omni occupatione præſtabilius fuit, à re uxoria abſtineas, idque ex communi pacto & conſenſu. Non enim legem ſancimus, ſed conſilium damus.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 648. & 649.

(*c*) *Cùm matrimonium nihil aliud eſt quàm conjunctio, & prolis ac ſucceſſionis cupiditas: tum bonum eſt matrimonium. Plures enim introducit, qui Deo placeant. At cùm carnis molem inflammat, & ſpinis circumdat, vitiique quaſi via invenitur: tum ipſe etiam dico, non expedit nubere.* Greg. *Orat.* 31. *pag.* 502.

(*d*) *Primò Dei numen, poſthac venerare maritum,*
Vitæ oculum, & tua qui ſapiens conſulta gubernat.
Hunc & ſemper ames unum, læteris & uno:
Idque magis, flammas ſi ſenſeris illius in te
Ardentes, ſtabiliſque tui conſervet amorem.
Ne tibi ſit, quantam cupit hic, fiducia tanta,
Sed quantum decet ac fas eſt. Namque omnia tandem
Tædia ferre ſolent animis. Non expedit autem
Conjugis ut ſaturum capiat faſtidia pectus
In molem, mulier cum ſis, ne aſſurge virilem.
Ne genus & proavos memora: ne pulcher amictus
Sit tibi vel vani ſapientia cauſa tumoris.
Legibus eſt thalami ſapientia cedere magna.
Cuncta etenim nexus communia reddit utrique
Conjugii. Tu cede viro, cùm bile movetur,
Atque laboranti fer opem, mollique loquela
Admonituque probo mœrentia pectora fulci,
Cum lea ſæva furit, rabidaque exæſtuat ira;
Robore corporeo domitor non comprimit illam,

» mierement, & enſuite votre mari comme l'œil de votre vie & » celui qui doit regler tous vos deſſeins. N'aimez que lui ſeul, & » faites-en toute votre joie & toute votre conſolation, particu- » lierement ſi vous remarquez qu'il vous aime avec ardeur, & » que le lien ſacré du mariage lui donne pour vous une affection » ferme & conſtante. Ne prenez pas néanmoins autant de con- » fiance & de liberté qu'il vous témoignera de paſſion; mais ſeu- » lement autant qu'il eſt à propos d'en avoir ſans bleſſer la chaſ- » teté, parce que l'on ſe dégoute & l'on ſe raſſaſie de toutes cho- » ſes. Il n'y a rien dont on ne prenne du dégoût; mais il ne faut » pas que vous en cauſiez jamais à votre mari. Etant femme, ne » vous élevez point par vanité juſqu'à la condition des hommes. » Ne vous enflez point d'orgueil par la conſideration de votre » naiſſance, ni par l'éclat de vos habits, ni par la vûe de votre » ſageſſe. C'eſt être ſage, que de ceder aux loix du mariage, puiſ- » que le lien de cette ſocieté rend toutes choſes communes. » Cedez à votre mari quand vous le voyez en colere. Aſſiſtez-le » dans ſes peines & dans ſes afflictions, en lui parlant avec beau- » coup de douceur & de tendreſſe, & en lui faiſant de ſages & » judicieuſes remontrances. Ce n'eſt pas avec violence que ceux » qui gouvernent des lions entreprennent de les adoucir quand » ils les voient en furie: ils n'emploient pas la force pour les ré- » primer, mais ils les flattent & les careſſent de leurs mains & » les appaiſent par la douceur de leurs paroles. Que la colere ne » vous tranſporte jamais juſqu'à lui dire des injures & à lui faire « des reproches & des imprécations, n'étant pas juſte que vous » traitiez de la ſorte une perſonne que vous devez préferer à tous » les biens imaginables; car il arrive ſouvent que les plus ſages » & les plus prudentes réſolutions réuſſiſſent mal. Ne lui repro- » chez point auſſi ſa foibleſſe, puiſqu'un homme qui porte l'épée » eſt toujours le plus fort. « Saint Gregoire ſouhaitoit (*a*) à cette ſainte femme un grand nombre d'enfans, afin que plus elle en

---

Sed manibus mulcens domat hanc & voce ſuavi.
Nec damnum improperes, quamvis irata marito,
(Pluris enim ille tibi eſt, quam commoda cuncta putandus)
Nec finem adverſum votis (namque haud decet iſtud.
Sæpe fit ut non ſit prudentibus exitus idem
Conſiliis, verum male vertant optima cœpta)
Nec teneras vires. Nam magnum robur in enſe. Gregor. in Carmine paranetico, ad Olympiadem, pag. 132. tom. 2.

(*a*) *Hoc nunc te magno donavi munere: ſin tu*
Majus adhuc poſcis, precor hoc tibi numine ab alto,
Area natorum ſis ut fœcunda feraxque,
Quo plures magni celebrent præconia regis. Gregor. ibid. pag. 134.

auroit, plus il y eût de personnes qui chantassent les louanges de Jesus-Christ.

XXXIX. On voit par ce qu'il raconte de sainte Justine martyre en 304. que c'étoit une pratique bien établie dans l'Eglise, d'invoquer la sainte Vierge dans les dangers; car il dit (*a*) que cette Martyre sentant les attaques du démon, & se voyant en péril de perdre sa virginité, après avoir recouru à Dieu, pria aussi la sainte Vierge avec humilité de la secourir, & joignit à ses prieres le jeûne & la mortification de ses sens, tant pour flétrir une beauté qui lui étoit dangereuse, & ôter à l'impureté la matiere qui pouvoit l'enflammer, que pour se rendre Dieu favorable en mortifiant son corps: rien n'étant plus propre à émouvoir la misericorde que les larmes & la mortification. Long-tems auparavant saint Irenée (*b*) avoit appellé la sainte Vierge l'*Avocate d'Eve*. Il paroît aussi que saint Gregoire ne doutoit pas (*c*) que les ames des Saints ne connussent ce que nous faisons en ce monde; puisqu'en parlant de saint Athanase mort après avoir soutenu plusieurs combats pour la défense de la verité, » Il regarde, » dit-il, (*d*) maintenant du haut du Ciel ce qui se passe ici-bas: » il tend la main à ceux qui combattent pour la vertu, & les assiste » avec d'autant plus d'efficace qu'il est à present délivré des liens » du corps. « Il ne doutoit pas non plus de son bonheur, ni du pouvoir qu'il avoit dans le Ciel, car il finit son éloge par une priere qu'il lui adresse tant en son nom qu'au nom de son peuple. » Regardez-nous, lui dit-il, (*e*) d'un œil favorable, & ne cessez

Sur l'invocation & l'intercession des Saints.

(*a*) *Desperatis omnibus aliis remediis ad Deum confugit, atque adversus detestabilem amorem sponsum suum patronum ac defensorem assumit ...... Christum ..... virginemque Mariam supplex obsecrans, ut periclitanti virgini suppetias ferret, jejunii & chameuniæ pharmaco se se communit: partim ut formæ venustatem tanquam insidiosam obscuraret, sicque flammæ materiam subtraheret, ac libidinis facem absumeret; partim ut per sui afflictionem propitium sibi Deum & exorabilem redderet. Neque enim Deus ulla re, perinde atque corporis ærumna conciliatur: lacrymisque misericordia vicissim rependi solet.* Gregor. *Orat.* 18 *pag.* 279. & 280.

(*b*) *Ea* (*Eva*) *inobedierat Deo, sed hæc* (*Maria*) *suasa est obedire Deo, uti virginis Evæ Virgo Maria fieret advocata* Irenæus, *lib.* 5. *contra Hæreses, cap.* 19. *pag.* 316. *novæ editionis.*

(*c*) *Si quidem illud persuasus sum, Sanctorum animas res nostras sentire.* Gregor. *Epist.* 201. *pag.* 898.

(*d*) *Alter* (*Athanasius*) *in bona senectute post multas dimicationes & palæstras, vita defunctus, nunc res nostras, ut persuasum habeo, cœlitus inspicit, ac virtutis causa laborantibus manum porrigit, eoque magis quod corporis vinculis liberatus est.* Greg. *Orat.* 24. *pag.* 425.

(*e*) *Nos autem utinam ipse benignus desuper & placidus aspicias atque hunc populum gubernes, perfectum perfectæ Trinitatis, quæ in Patris, & Filii, & Spiritus Sancti contemplatione intelligitur & colitur, adoratorem: meque, si quidem res pacatæ futuræ sint, in vita teneas, gregemque mecum pascas: sin autem Ecclesia bellis flagratura est, reducas, aut assumas tecumque, & cum tui similibus colloces, tametsi magnum sit quod postulo.* Gregor. *Orat.* 21. *pag.* 397.

» point de conduire ce peuple qui eſt le parfait adorateur de la » parfaite Trinité, que l'on connoît & que l'on revere dans le » Pere, dans le Fils & dans le Saint-Eſprit. Si nous ſommes aſſez » heureux pour avoir la paix, retenez-moi dans la vie, & aidez- » moi à gouverner ce troupeau. Si la guerre doit continuer dans » l'Egliſe, retirez-moi de ce monde, & placez-moi avec vous » & avec vos ſemblables. « Il invoque auſſi ſaint Baſile (*a*), & témoigne en même-tems (*b*) que ce ſaint Evêque intercedoit dans le Ciel pour ceux qu'il avoit gouvernés, ou aimés étant ſur terre. Il prie (*c*) de même ſaint Cyprien de lui aider dans la conduite de ſon troupeau, & de faire briller de plus en plus la doctrine de la ſainte Trinité. Il dit (*d*) encore que les cendres de ce ſaint Martyr chaſſoient les démons, guériſſoient les malades, donnoient la connoiſſance de l'avenir, ce qu'il prouve par le témoignage de ceux qui avoient reſſenti tous ces effets avec le ſecours de leur foi.

Sur le culte des Reliques.

XL. Ce n'eſt pas là le ſeul endroit où ſaint Gregoire parle du culte des Reliques; il fait ailleurs des reproches à Julien l'*Apoſtat* de ce qu'il refuſoit de rendre aux Martyrs & à leurs corps le culte qui leur étoit dû. » Ne craignez-vous pas, lui dit-il, (*e*) ces illu- » ſtres Athletes du Chriſtianiſme, Jean, Pierre, Paul, Jacques, » Etienne, Luc, André, Thecle? Ne craignez-vous pas ces grands » hommes en l'honneur de qui on a inſtitué des fêtes & des aſſem- » blées, qui ont chaſſé les démons, guéri les malades, prédit

(*a*) *Tu verò, ſacrum & divinum caput, è cœlo nos, quæſo, inſpice, carniſque ſtimulum, à Deo nobis ad diſciplinam datum, aut precibus tuis ſiſte, aut certè, ut cum forti animo perferamus, perſuade, &c.* Greg. *Orat.* 20. *pag.* 373.

(*b*) *At nunc ille quidem* (*Baſilius*) *in cœlis eſt, illic etiam, ni fallor, ſacrificia pro nobis offerens, & pro populo preces fundens; neque enim ita nos reliquit, ut prorſus reliquerit.* Gregor. *ibid. pag.* 372.

(*c*) *At tu nos e cœlo benignus aſpicias, ſermoneſque noſtros & vitam gubernes, ſacrumque hunc gregem paſcentem adjuves, cum in cæteris rebus, quoad ejus fieri poterit, eum ad optima quæque dirigens, tum graves lupos ſyllabarum & verborum captatores amoliens, ſanctæque Trinitatis cui nunc adſiſtis, pleniorem clarioremque ſplendorem nobis concilians, &c.* Gregor. *Orat.* 18. *pag.* 286.

(*d*) (*Nonnullum ipſi quoque Martyri* (*Cypriano*) *offeratis, dæmonum nimirum oppreſſionem, morborum depulſionem, futurarum rerum prænotionem: quæ quidem omnia vel cineres ipſi Cypriani, modo fides adſit, efficiunt quemadmodum norunt, qui hujus rei periculum fecerunt, ac miraculum ad nos uſque tranſmiſerunt, &c.* Gregor. *ibid. pag.* 285.

(*e*) *Non victimas pro Chriſto caſas veritus es? Nec magnos pugiles extimuiſti, Joannem illum, Petrum, Paulum, Stephanum, Lucam, Andream, Theclam? .... Quibus præclari honores & feſta conſtituta ſunt: à quibus dæmones propelluntur, & morbi curantur: quorum apparitiones & prædictiones: quorum vel ſola corpora id poſſunt quod anima ſancta, ſive tangantur, ſive honorentur: quorum vel ſolæ ſanguinis guttæ atque exigua paſſionis ſigna idem poſſunt quod corpora? Hæc non colis, ſed contemnis, qui Herculis rogum ex calamitate injuriiſque nuncriis illatis excitatum admiraris.* Gregor. *Orat.* 3. *pag.* 76. & 77.

» l'avenir ; dont les corps n'ont pas moins de pouvoir que leurs « ames, ſoit lorſqu'on les touche, ſoit lorſqu'on les honore, & » dont les moindres gouttes de ſang & les plus foibles marques » de leur martyre ont autant de force que leurs corps mêmes ? » Vous n'en avez que du mépris, tandis que vous admirez le bû- » cher d'Hercule que des femmes outragées ont allumé. « Cet apoſtat alloit plus loin, & ſouffroit ſous ſon regne que les Payens (*a*) miſſent le feu aux Tombeaux des Martyrs, qu'ils mêlaſſent avec leurs Reliques les os des infâmes, & qu'ils les jettaſſent pour empêcher qu'on ne les reverât.

Réponſes à quelques objections ſur le culte des Saints & de leurs Reliques.

XLI. Les Miniſtres Proteſtans ne pouvant ſe refuſer à la clarté des témoignages que ſaint Gregoire rend au culte des Saints & de leurs Reliques, de même qu'à leur interceſſion & à leur invocation, ont pris le parti de qualifier ces ſaintes pratiques de *maladies de ſon ſiecle* (*b*) & d'*aveugle ſuperſtition* (*c*) ; diſant qu'*on n'en trouve aucuns veſtiges dans les trois premiers ſiecles* ; qu'au contraire *tous les Ecrivains de ces premiers ſiecles condamnent formellement* ces uſages *par des principes clairs & indubitables*, qui excluent du culte & de l'invocation les Anges, les Saints & toutes les créatures. Mais qu'on liſe le livre d'Origene, qui a pour titre *Exhortation au martyre*, & on trouvera que dès le milieu du troiſieme ſiecle, on ne doutoit point que les Saints n'intercedaſſent pour nous, & qu'on ne pût leur adreſſer des prieres. » Comme » dans la Loi de Moïſe, dit ce Pere, (*d*) les Prêtres conferoient » la rémiſſion des pechés par le ſang des boucs & des taureaux, » de même à preſent les ames de ceux qui ont été mis à mort » pour la confeſſion du nom de Jeſus-Chriſt, nous font ſentir » que ce n'eſt pas ſans ſujet qu'elles environnent l'Autel du Ciel, » en ce qu'elles obtiennent la rémiſſion des pechés à ceux qui les » prient. Tous les Saints, dit-il ailleurs, (*e*) qui ont paſſé de cette

(*a*) *Non jam Martyrum ſepulchris ignem admovebunt, ut per eorum ignominiam alios à certamine deterreant. Non jam Sanctorum Reliquias, cum viliſſimis oſſibus per contemptum permixtas, flammis abſument, aut in ventos ſpargent : ut in eo honore, qui ejuſmodi hominibus debetur, ipſos privent.* Gregor. *Orat.* 4. *pag.* 126.

(*b*) Dallæus, *adverſ. Latin. tradit. de relig. cultu, pag.* 53.

(*c*) *Cæca in divos ſuperſtitio quam hic ipſe Gregorius* (*Nazianzenus*) *non parum promoviſſe ſuis & verbis & exemplis videtur.* Idem, *ibid. pag.* 51.

(*d*) *Ut enim qui ſecundùm Moſis legem aſſiſtebant Altari per ſanguinem taurorum & hircorum remiſſionem miniſtrare peccatorum videbantur ; ſic eorum animæ qui propter teſtimonium Jeſu ſecuri percuſſi ſunt cœleſti Altari non adſtant fruſtra, ſed precantibus remiſſionem peccatorum miniſtrant.* Origen. *Exhortat. ad Martyrium, pag.* 293. *tom.* 1. *novæ editionis.*

(*e*) *Omnes Sancti qui de hac vita deceſſerunt, habentes adhuc charitatem erga eos qui in hoc mundo ſunt, ſi dicantur curam gerere ſalutis eorum, & juvare eos precibus ſuis, atque interventu ſuo apud Deum,*

» vie à l'autre, ayant encore la charité envers ceux qui ſont en » ce monde, ont ſoin de leur ſalut & les aident par leurs prieres » & leurs entremiſes. C'eſt ce qu'on peut aſſurer ſans inconvé- » nient, puiſqu'il eſt écrit dans le livre des Macchabées : *C'eſt là* » *Jeremie le Prophete qui prie ſans ceſſe pour le peuple.* « Il dit (*a*), en parlant de l'interceſſion des Anges : » Un Chrétien qui eſt ve- » ritablement tel, qui ne ſe ſoumet qu'à Dieu ſeul & à ſon Verbe, » ne doit abſolument rien appréhender des démons qui ne peu- » vent lui faire aucun mal, puiſque les Anges du Seigneur cam- » pent autour de ceux qui le craignent & qu'ils les délivreront; » & que l'Ange de chacun d'eux voyant ſans ceſſe la face du Pere » celeſte, préſente continuellement leurs prieres au Dieu de » l'Univers par notre grand & unique Pontife, & qu'il joint lui- » même ſes prieres aux prieres de celui qui a été commis à ſes » ſoins. « On trouvera auſſi l'interceſſion des Saints bien marquée dans le traité de ſaint Cyprien, intitulé *De la conduite des Vierges*, où il les prie (*b*) de ſe ſouvenir de lui lorſque Dieu aura récompenſé leur virginité ; & dans une de ſes lettres au Pape Corneille : (*c*) » Souvenons-nous les uns des autres, & prions ſans diſconti- » nuer les uns pour les autres dans un eſprit de concorde & d'u-

non erit inconveniens ſcriptum, namque eſt in libris Machabæorum: Hic eſt Jeremias Propheta Dei qui ſemper orat pro populo. Orig. *Homil. 3. in Cantic. Canticor. pag.* 338. *to.* I. Genebrardi. *& lib. de Oratione, pag.* 213. *novæ editionis hæc habet idem* Origenes. *De quo teſtatus eſt alius Sanctus qui obierat :* Hic eſt qui multum orat pro populo & ſancta civitate, Jeremias propheta Dei. *Etenim abſurdum eſt cum in hac vita per ſpeculum tantum & in ænigmate Sancti videant, in futura autem facie ad faciem ſint viſuri, non eadem proportione quadam de reliquis exiſtimare virtutibus, maxime cùm ibi perficiantur quæ comparantur in hac vita. Una autem e præcipuis virtutibus juxta divinum ſermonem eſt charitas in proximum, quam ii qui jam dormierunt ſancti multo magis in eos qui in vita militant, habere putandi ſunt, quam ii qui etiamnum in humana ſunt infirmitate imbecilliorumque pugnam adjuvant ; neque enim hic tantum illud per fraternam charitatem impletur : ſi quid patitur unum membrum, compatiuntur omnia membra . . . . . Nam eorum decet charitatem qui ex hac vita exceſſerunt dicere : ſollicitudo omnium Eccleſiarum, quis infirmatur, & ego non infirmor, &c.*

(*a*) *Chriſtianus, verus, inquam, Chriſtianus, qui ſoli Dei verboque ejus imperio ſe ſubdit, cùm dæmonibus præſtantior ſit, nihil à dæmoniis pati poteſt. Cujus rei cauſa eſt, quia caſtra metabitur Angelus Domini in circuitu timentium eum & eripiet eos, & ejus Angelus, qui ſemper videt faciem Patris cœleſtis, ejus preces per ſolum Sacerdotem magnum ſemper univerſorum Deo offert, & ipſe precatur cum eo, cujus ipſi commiſſa cura eſt.* Origen. *lib.* 8. *contra Celſum, pag.* 769. *novæ editionis.*

(*b*) *Durate fortiter, ſpiritaliter pergite, pervenite feliciter. Tantum mementote noſtri cum incipiet in vobis virginitas honorari.* Cyprianus, *lib. de habitu virginum, edit. Pariſ. ann.* 1726.

(*c*) *Memores noſtri invicem ſimus, concordes atque unanimes, utrobique pro nobis ſemper oremus, preſſuras & anguſtias mutua charitate relevemus, & ſi quis iſtinc noſtrum prior divinæ dignationis celeritate præceſſerit, perſeveret apud Dominum noſtra dilectio, pro fratribus & ſororibus noſtris apud miſericordiam patris non ceſſet oratio.* Cyprian. *Epiſt.* 57, *ad Cornelium, pag.* 96.

» nion. Tâchons de nous soulager par un amour mutuel dans nos » afflictions ; & si quelqu'un de nous par la misericorde de Dieu » meurt le premier, que notre charité soit perseverante auprès de » Dieu, & que notre priere pour nos freres & pour nos sœurs » ne cesse point auprès du Pere des misericordes. « Et ailleurs : » Le Paradis est notre patrie (*a*), un grand nombre de nos amis, » de nos freres & de nos enfans nous y attendent, assurés de leur » salut & encore en peine pour le nôtre. « Enfin, on trouvera ces usages bien marqués dans les Actes sinceres des Martyrs Scillitains vers l'an 200 (*b*); dans ceux de sainte Potamienne (*c*), martyrisée vers l'an 210; d'une vierge Tyrienne (*d*) nommée *Theodosie ;* de saint Theodote *le Cabaretier*, (*e*) qui souffrit en 303 ; de saint Saturnin (*f*) de Toulouse, martyr vers l'an 250; & des saints Tryphon, Respicius & Nymphe, qui souffrirent vers le même-tems (*g*). Ce que les Protestans objectent (*h*) encore, qu'il n'y a aucun précepte touchant l'invocation des Saints, ne fait pas voir qu'il y ait de l'abus à les invoquer. » Si l'Ecriture ne nous » ordonne pas de les invoquer, elle ne le défend pas non plus (*i*) ;

(*a*) *Patriam nostram paradisum computamus . . . . . . Magnus illic nos carorum numerus expectat, parentum, fratrum, filiorum frequens nos & copiosa turba desiderat, jam de sua incolumnitate secura, & adhuc de nostra salute sollicita.* Cyprian. *lib. de Mortalitate, pag.* 236.

(*b*) *Consummati sunt Christi Martyres . . . . . & intercedunt pro nobis ad Dominum Jesum Christum. Act. Martyr. sincer.* Ruinart. *pag.* 87.

(*c*) *Basilides dixisse fertur Potamiænam tertio post Martyrium die, noctu sibi assistentem, coronam capiti suo imposuisse, dixisseque se ipsius causa Dominum orasse, atque id quod petierat impetrasse, nec diu postea ipsum apud superos migraturum.* Act. Mart. *pag.* 122.

(*d*) *Theodosia virgo ex urbe Tyro oriunda . . . . . . ad vinctos quosdam accessit qui regnum Dei libere confitentes ante Prætorium sedebant, tum ut eos salutaret, tum ut, quod credibile est, eosdem rogaret, ut cùm ad Deum pervenissent, sui memores esse vellent.* Eusebius, *de Martyribus Palæstinæ, cap.* 7. *pag.* 328.

(*e*) *Dixit (Theodotus) nolite lugere fratres, sed glorificate Dominum nostrum Jesum Christum, qui fecit ut perficerem cursum meum, & inimicum superarem. Deinceps enim in cœlis cum fiducia pro vobis Deum deprecabor.* Act. Martyr. *pag.* 349.

(*f*) *Illos dies, quibus in Dominici nominis confessione luctantes . . . . coronantur, vigiliis hymnis ac sacramentis etiam solemnibus honoramus, ut eorum patrocinia atque suffragia in conspectu Domino orando quæramus, honorando mereamur.* Act. Martyr. *pag.* 130.

(*g*) *Convenerunt autem religiosi viri & Sacerdotes Domini & dedicaverunt martyrium illorum cum omni honore atque disciplina reverentiæ participaverunt mysterium redemptionis nostræ, commendantes animas suas sanctis beatorum Martyrum patrociniis.* Act. Martyr. *pag* 164.

(*h*) *Confessio Augustana, articulo* 21.

(*i*) *Ut nullum mandatum neque exemplum extet quod id fieri jubeatur, ita nullum interdictum legitur, quo id fieri prohibeatur. Certum est quod hæc interpellatio, adoratio illa, & cultus qui soli Deo debetur non imminuitur : cum Sanctos Dei non ut deos & largitores bonorum, sed ut condeprecatores & impetratores appellemus Debet igitur hoc piis animis ad hunc ritum interpellationis Sanctorum non aspernendum sufficere, quod videant doctissimos & sanctissimos divinarum litterarum interpretes & Ecclesiarum per totum orbem præfectos antiquitus

» & le culte dû à Dieu ne reçoit aucun préjudice de cette invo» cation, puisque nous nous adressons aux Saints, non comme » à des Dieux, mais comme à des intercesseurs. « C'est la réponse de Cassandre aux auteurs de la Confession d'Augsbourg, & il ajoute que pour montrer que cette pratique n'est pas à mépriser, il suffit qu'elle ait été autorisée par de très-saints & de très-doctes Interpretes de l'Ecriture, & par les Evêques de toute la terre dans les tems les plus florissans de l'Eglise, par Origene, par saint Athanase, saint Basile, saint Gregoire de Nazianze, saint Gregoire de Nysse, saint Chrysostome, saint Jerôme, Theodoret, saint Ambroise, saint Leon & par plusieurs autres; n'étant pas croyable que ces saints personnages eussent admis une doctrine ou une coutume qu'ils eussent jugée contraire à l'Evangile. Les plus habiles d'entre les Protestans qui ont vû cette réponse de Cassandre, ne l'ont point desaprouvée; au contraire ils ont blâmé l'excès de ceux de leur parti qui ont accusé l'Eglise Romaine d'idolâtrie dans le culte qu'elle rend aux Saints, & tous ceux d'entre-eux qui voudront agir de bonne foi & qui chercheront sincerement la verité, auront en horreur ces calomnies. S'ils ne conçoivent pas comment les Saints peuvent connoître les prieres que nous leur adressons, Grotius (*a*) leur répondra que la chose est aisée à comprendre : » Les Prophétes, tandis qu'ils » étoient encore sur la terre, connoissoient ce qui se passoit » dans les lieux où ils n'étoient pas; Elisée connoissoit tout ce » que faisoit Giesi, quoiqu'absent; Ezechiel au milieu de la Chal» dée, voyoit tout ce qui se passoit dans le Temple de Jerusa» lem; les Anges sont presens à nos assemblées, & s'emploient » pour rendre nos prieres agréables à Dieu : c'est ainsi, ajoute » Grotius, que l'ont cru dans tous les tems non-seulement les » Chrétiens, mais aussi les Juifs. « D'où il conclut qu'un lecteur non prévenu doit croire qu'il est bien plus raisonnable d'admettre dans les Martyrs une connoissance des prieres que nous leur adressons, que de la leur refuser.

& florentissimis Ecclesiæ temporibus hujusmodi interpellationem in usu habuisse. Ex quo falsum apparet quod apologia scribit nullos veteres scriptores ante Gregorium fecisse mentionem invocationis, cùm aliquot sæculis antecedentium Origenis, Athanasii, Basilii, Nazianzeni, Nysseni, Theodoreti, Chrysostomi, Hieronymi, Ambrosii, Augustini, Leonis, testimonia in promptu sint : neque ullo modo credendum est, sanctissimos illos viros ullam doctrinam aut consuetudinem admisisses fuisse, quam Evangelicæ & Apostolicæ doctrinæ adversari aut gloriæ Dei vel meritis Christi detrahere aliquid putavissent. Cassandr. *Consult. art.* 21.

(*a*) Grotius, *Votum pro pace Ecclesiæ*, *pag* 667. *tom.* 4.

XLII.

XLII. Tout bien (*a*) tire ſon commencement de Dieu, & c'eſt lui auſſi qui le conduit à ſa perfection. Le meilleur préſent que nous puiſſions lui faire, lorſque nous nous préſentons devant lui, c'eſt de lui offrir un renouvellement (*b*) interieur, qui nous change entierement pour nous donner à lui. Lorſque ce changement ſera arrivé, nous ne devons pas nous en élever, mais dire avec David : Ce changement vient de la main du Très-Haut, puiſque c'eſt en effet de lui que vient tout le bien que font les hommes. Ils ont néanmoins part au bien qu'ils font, comme le remarque ſaint Gregoire (*c*), en expliquant ce que dit Jeſus-Chriſt : *Tous ne comprennent pas cette parole, mais ceux-là ſeulement à qui il a été donné.* Il a été donné à ceux qui ſont appellés, & qui conſentent à cette vocation ; & c'eſt, dit ce Pere, la même choſe ici, que lorſque ſaint Paul dit, qu'il ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miſericorde : l'Apôtre enſeignant à ceux qui s'attribuent tout le bien qu'ils font ſans en rien rapporter à Dieu, qu'ils ont beſoin du ſecours de Dieu, même pour vouloir le bien, & pour remporter la couronne, que l'on ne peut en effet remporter ſans lui, avec quelque viteſſe que l'on courre. Saint Gregoire dit ailleurs (*d*) : » La vertu n'eſt pas ſeu-

Sur la grace & le libre arbitre.

(*a*) *Deus à quo bonum omne initium ducit, atque ad finem perducitur, orationi opitulator accedat.* Gregor. *Orat.* 12 *pag.* 198.

(*b*) *Non apparebis, inquit, in conſpectu meo vacuus : verum ſi quid pulchri habes, tecum feres. At nunc diverſo modo novus appare, ſic nempe, ut totus immuteris ..... Huic feſto muneris loco præclaram mutationem offert, ac ne ſic quidem magnificè de te ſentias, verùm dic cum Davide, Hæc mutatio dexteræ Excelſi, à quo promanat, quidquid ab hominibus rectè & cum laude geritur.* Gregor. *Orat.* 43. *pag.* 702.

(*c*) *Non omnes, inquit, capiunt verbum hoc, ſed quibus datum eſt ..... Cum audieris, Quibus datum eſt, adde, volentibus datum eſt, atque iis, qui eâ animi propenſione ſunt. Etenim cùm illud audis, non eſt volentis, neque currentis, ſed miſerentis Dei : idem tibi exiſtimandum cenſeo. Quoniam enim nonnulli ſunt, qui ob rectè facta ita animis efferuntur, ut id totum ſibi ipſis aſcribant, nec quicquam Creatori ; & ſapientiæ eorum authori, ac bonorum omnium ſuppeditatori acceptum ferant, his verbis eos docet Paulus, quod ipſum etiam rectè velle, divino auxilio indigeat, immò, ut rectiùs loquar : voluntas quoque ipſa & electio eorum, quæ recta & cum officio conjuncta ſunt, divinum quoddam beneficium eſt, atque à Dei benignitate manans. Idcircò, ait, Non volentis, id eſt, non ſolùm volentis, nec currentis ſolùm, ſed etiam miſerentis Dei. Ita, quoniam velle quoque ipſum à Deo eſt, optimo jure totum Deo aſſignavit. Quantumlibet curras, quantumlibet certes, opus habes eo, qui det coronam. Niſi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt, qui ædificant eam. Niſi Dominus cuſtodierit civitatem, fruſtrà vigilant, qui cuſtodiunt eam. Scio, inquit, quòd nec levium curſus eſt, nec bellum potentum, nec pugnantium victoria, nec proſperè navigantium portus : ſed Dei eſt, & victoriam afferre, & incolumem ſcapham in portum perducere.* Gregor. *Orat.* 31. *pag.* 504. & 505.

(*d*) *Non tantum ætherei, chariſſima ſit licet illis*
Effigies, virtus contingit munere Patris.
Nam tua cura etiam ſtudiumque accedat oportet.
Nec rurſum illa tua tantummodo mente paratur :
Majus enim robur, majorem poſcit opemque.
Quippe nec ipſe, licet viſu præcellat, ocellus
Sole tamen dempto, corpus ſpectabile cernit :

» lement un don de Dieu, elle vient auſſi de ta volonté, mais » elle ne dépend pas de ta volonté ſeule, il faut encore une plus » grande puiſſance. Ma vûe ne ſuffit pas pour voir les objets viſi- » bles ſans la lumiere du ſoleil. Deux parties du bien viennent de » Dieu, la premiere & la derniere. Il n'y en a qu'une qui ſoit à » moi. Il m'a rendu capable du bien, & il me donne la force. » C'eſt moi qui cours au milieu de la carriere. Jeſus-Chriſt eſt » mon guide, ma force, c'eſt par lui que je reſpire. Il me fait voir » & courir heureuſement. Sans lui nous ne ſommes tous, nous » autres mortels, que de vains fantômes, que des cadavres vi- » vans, infects par nos pechés. Comme les oiſeaux ne peuvent » voler ſans l'air, ni les poiſſons nager ſans l'eau, ainſi l'homme » ne peut faire un pas ſans Jeſus-Chriſt. Prenez donc garde, » ajoûte-t-il, de ne vous pas trop élever, & de ne pas vous confier » trop en vos propres forces, quand même vous auriez toute la » ſageſſe imaginable. « En faiſant l'oraiſon funebre de ſon pere, il dit (*a*), qu'il ne ſait lequel il doit louer davantage dans ſa converſion, ou la grace de Dieu qui l'a appellé, ou la promptitude de ſa volonté; qu'il étoit déja Chrétien par ſes mœurs, avant qu'il fût converti à la foi; & que comme il y a beaucoup de Chré-

Ille etenim & noſtros oculos illuſtrat: & idem
Poſt oculis ſeſe infundit, præbetque tuendum.
Atque Dei, ut virtus homini contingere poſſit,
Sunt geminæ partes, prima & poſtrema: neceſſe at
A nobis unam eſt; mediamque accedere binis.
Virtutis namque ille mihi dedit eſſe capacem:
Et validas idem vires nervoſque miniſtrat.
Aſt ego, ut in ſtadio, non ſane præpete greſſu
Incedo, moveoque haud vano membra labore,
Dum Chriſtus mihi præſtat opem, mihi præſtat opeſque:
Qui facit ut cernam, curſu ferar atque ſecundo
Quo ſint mortales vaniſſima ludicra cuncti,
Quo cuncti ſint viva cadavera, putrida noxis.
Nam neque ſubmoto volitantes æthere cernas
Penniger as volucres: nec demptis fluctibus unquam
Delphinum aquoſa poterant regione natare.
Sic quoque præſidio Chriſti ſine tollere greſſum
Haud unquam mortale genus queat. Ergo cavendum
Ne tibi plus æquo tribuas & mente ſuperba
Viribus ipſe tuis fidas, quantumlibet in te
Fulgeat inſignis ſapientia . . . .
Gregor. *Carm.* 58. *de virtute humana, pag.* 136. *&* 137.

(*a*) *Equidem ſtatuere non poſſum, gratiamne illam, a qua vocatus eſt, an illius voluntatem animique inductionem magis laudare debeam . . . . Ille, ante etiam quam ad noſtram caulam ſe conjungeret, noſter erat: mores quippe ipſum nobis adſcribebant. Ut enim multi ex noſtris nobiſcum non ſunt, quos ſcilicet à communi corpore vita removet: ſic contrà multi exterorum ad nos ſpectant, quicumque nimirum fidem moribus anteverterunt, ac ſolo nomine carent, cum rem ipſam teneant. Quo in numero meus quoque pater erat, ramus quidem ille alienus, cæterùm vita & moribus ad nos propendens. Ac pudicitiæ quidem laude adeò excelluit, ut idem ſimul & amabiliſſimus, & caſtiſſimus eſſet: quæ duo haud facile in unum conveniunt. Juſtitiæ autem, quod majus & illuſtrius argumentum afferri poteſt, quam quod in magnis reipublicæ muneribus verſatus, ne teruncio quidem facultates ſuas auxerit . . . . . Pro his rebus fidem quoque, ut opinor, præmii loco retulit.* Greg. *Orat.* 19. *pag.* 289. *&* 290.

tiens qui professent avec nous une même foi, & qui ne sont point cependant avec nous, à cause de leur mauvaise vie ; il y a beaucoup d'infideles qui appartiennent à l'Eglise, & qui préviennent la foi par leurs mœurs : en sorte qu'il ne leur manque que le nom de Chrétien, en ayant déja la réalité. Il ajoûte que son pere étoit du nombre de ces derniers, & qu'il reçut la foi comme une récompense de ses bonnes œuvres. Il s'explique à peu près de même (*a*) en parlant de la troisiéme sorte d'Eunuques, dont il est fait mention dans l'Evangile : & dit d'eux, que n'étant ni naturellement vertueux, ni aidés de personne pour le devenir, ils rallument avec le secours de leur raison & par leur libre arbitre, l'étincelle de bien qui est en eux, & se rendent eux-mêmes vertueux, jusques-là, qu'ayant arraché en eux la racine du mal, & banni tous les instrumens du peché, ils se font une telle habitude de la vertu, qu'il leur devient comme impossible de se laisser aller au mal.

Sur la foi, sur le respect, & le secret des mysteres.

XLIII. Il y a plusieurs voies (*b*) pour aller au salut; la foi en est une, & suffit aux fideles pour être sauvés. C'est même avec son secours qu'une grande partie des hommes se sauvent. Si la foi n'étoit que pour les savans, rien ne seroit moins riche que Dieu. Néanmoins il ne convient pas aux simples fideles d'approfondir les Mysteres, sur-tout celui de la Trinité (*c*) ; ils doivent se con-

(*a*) *Quare tria hominum genera constituenda videntur. Alii enim naturæ indole ad virtutem tendunt, (naturam porrò cum dico, liberam voluntatem haud quaquam sperno: sed utrumque statuo, nimirum & naturæ ad bonum facilitatem atque aptitudinem, & animi voluntatem, naturalem illam aptitudinem ad bonum ducentem.) Quidam autem alii sunt, quos sermo & doctrina purgat, vitiisque animi perturbationibus truncat. Hos esse existimo, qui ab hominibus castrantur : cum videlicet magistri præcepta & sermones virtutem à vitio distinguentes, atque alterum rejicientes, alterum præscribentes (juxta illud, Declina à malo & fac bonum) spiritualem pudicitiam effecerint. Quod etiam exectionis genus probo, atque & doctores & discipulos imprimis laudo : quoniam & illi pulchrè execuerunt, & hi pulchriùs execti sunt. Et sunt, qui seipsos castraverunt propter regnum cœlorum. Alii, cum nullos magistros nacti essent, probi sibi ipsis magistri extiterunt. Non docuit te mater quid officii esset, non docuit te pater, non Presbyter, non Episcopus, non alius quisquam ex iis, quibus docendi cura commissa est? At tu, rationem tibi insitam movens, ac virtutis igniculum per arbitrii libertatem exuscitans, te ipsum execuisti, radicem excidisti, vitii instrumenta depulisti, tantum tibi virtutis habitum comparasti, ut jam ad vitium ferri propemodum nequeas.* Gregor. *Orat.* 31. *pag.* 508.

(b) *Multæ salutis nam patent nobis viæ,*
Quarum unaquæque rege dat summo frui.
Has, non sitam in sermone duntaxat tere.
Nam sermo fidei simplicis tibi sufficit,
Cum qua salutem magna pars hominum capit.
In eruditos nam fides solum viros
Si caderet, esset nil Deo dives minus.
Gregor. *Carm. de vita sua*, *pag.* 20.

(*c*) *Ne Patris naturam anxiè inquiras; Unigeniti ortum, Spiritûs sancti gloriam & potentiam, unam, inquam, & eandem in tribus personis deitatem & claritatem, individuam illam naturam, ac confessionem & gloriam, spemque hominum fide prædiorum. Verba ea, quibus simul cum lacte imbutus es, mordicus retine: sermonis autem & disputationis curam eruditioribus manda. Satis superque tibi est fundamentum habere: superstruat architectus.* Gregor. *Orat.* 26. *pag.* 456.

tenter de croire ce qu'ils ont appris dans l'enfance, & laiſſer la diſpute aux ſavans, particulierement aux Evéques. » Que ſi l'on » vous accuſe d'erreur, dit ſaint Gregoire (*a*), & ſi l'on vous » donne des noms de ſectes, ne vous en mettez point en peine; » jouiſſez en repos du bien de la foi, & laiſſez-moi le ſoin de com- » battre: laiſſez-moi conſtruire le vaiſſeau, & contentez-vous de » vous en ſervir; demeurez en ſureté dans la maiſon que je vous « bâtis; ſans que vous vous mêliez du bâtiment. Vous ne vogue- » rez pas moins bien que moi dans ce vaiſſeau, & vous ne ſerez » pas moins bien logé que moi dans cette maiſon, quoique vous » n'y ayez contribué en rien. Je ſoutiendrai moi ſeul les efforts » de la guerre, mais vous ne laiſſerez pas d'obtenir la palme de » la victoire. Je veux bien recevoir moi ſeul tous les coups: ſoyez » ſeulement ſpectateur du combat, en m'aidant toutefois par le » ſecours de votre foi & de vos prieres. « Il ſe plaint (*b*) que la démangeaiſon de diſputer ſur les Myſteres, étoit pouſſée à un tel excès à Conſtantinople, même parmi les Catholiques, qu'il n'y avoit pas de place publique qui ne retentît de ces diſputes; la joie même des feſtins en étoit troublée: elles changeoient les fêtes en jours de deuil & de triſteſſe: les cabinets des femmes où doit regner la ſimplicité, en étoient inquiétés, les Vierges mêmes ſe deshonoroient par avidité de diſputer ſur les Myſteres. Enſorte que la théologie étoit devenue un art mépriſable & un exercice de vaines ſubtilités, ſemblables à ces tours de mains, dont les charlatans trompent les yeux. Saint Gregoire déplore cet abus, & dit (*c*): » Il ne convient pas à tout le monde de philoſopher ſur

---

(*a*) *Atenim vererisne tibi Thritheitæ crimen impingatur? Habe tu tibi hoc bonum: ...... certamen ad me tranſmitte. Sine me navis extructorem eſſe, tu nave utere. Quod ſi alius navis eſt extructor, domus architectum me accipe: tu hanc tuto animo habita, etſi nihil laboris exantlaſti. Non minùs proſperè navigabis, aut domum habitabis, quàm ego, qui hæc fabricatus ſum, quamvis in iis nihil elaboraveris ..... Meum ſit bellum: tua ſit palma. Ego telis feriar: tu tranquillus & pacatus ſede, propugnatorem tuum precibus juvans: manum per fidem porrige.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 669.

(*b*) Gregor. *Orat.* 33. *pag.* 529.

(*c*) *Non cujuſvis eſt de Deo diſſerere, non, inquam, cujuſvis ...... addam etiam non cujuſvis temporis, nec apud quoſvis, nec de quibuſvis, ſed certo tempore & apud certos homines..... Non cujuſlibet quidem, quoniam his duntaxat hoc muneris incumbit, qui exactiſſime explorati ſunt, ac contemplando longè proceſſerunt, priuſque etiam. Et corpus & animum à vitiorum ſordibus purgarunt: aut ut parciſſimè loquar, jam hoc agunt, ut ſe à vitiorum labe purgent..... Quando autem? tum videlicet, cum ab externo luto ac tumultu quietem agimus, nec princeps noſtri pars improbis vagiſque ſimulachris confunditur..... Apud quos porro? nempe apud eos, qui rem hujuſmodi ſtudioſè ac ſeriò amplectuntur, quique non ut quippiam aliud ſic hoc quoque inepta nugacitate proſequuntur, poſt circenſes ludos & ſpectacula, poſt cantiones, poſt denique quam ventri, & iis quæ ſub ventre ſunt, indulſerint. Qui quidem ita perditè affecti ſunt, ut hoc quoque in oblectamentorum parte numerent.*

» les choses divines, mais seulement à ceux qui ont purifié leur » corps & leur ame, ou du moins qui y travaillent : & qui ont fait » du progrès dans la méditation des choses saintes ; il ne faut pas » en parler en tous tems, mais lorsque nous sommes tranquilles, » sans passion, libres des images dangereuses qui troublent notre » raison. On ne doit en parler qu'à ceux qui prennent sérieusement » ce qu'on leur en dit, & non à ceux qui mettent ces disputes au » rang de leurs divertissemens ; ni raisonner sur tout, mais sur ce » qui est à notre portée & à celle de nos Auditeurs : non qu'il ne fail- » le pas toujours penser à Dieu, mais parce qu'il convient de n'en » parler qu'à propos. « Il défend (*a*) sur-tout de disputer de nos Mysteres en présence des Payens, qui sont eux-mêmes si réservés à parler des leurs, qu'ils aimeroient mieux mourir que de les réveler à ceux qui n'y sont point initiés. » Car pourquoi parler devant » eux d'un Dieu engendré ou tiré du néant ; eux qui examinent » avec un esprit aigri & envenimé ces propositions ? Pourquoi » donner à nos ennemis des épées pour nous détruire ? Pourquoi » choisir pour nos juges nos propres adversaires ? Comment pren- » dront-ils ces discours, eux qui louent les adulteres, qui adorent » les vices, qui ne peuvent rien concevoir au-dessus du corps, » qui se font des dieux selon leur caprice, & se deshonorent par » les plus honteuses actions ; ne tireront-ils pas avantage de votre » theologie pour défendre les excès de leurs dieux ?

XLIV. Voici la regle que saint Gregoire prescrit à un jeune homme sur la lecture des livres prophanes (*b*) : » Appliquez-vous-

Sur la lecture & l'etude des livres prophanes.

nimirum de divinis rebus nugari, atque arguta disputatione concertare. Jam de quibus, & quousque disputandum ? de his solùm, quæ ingenii nostri modulum, atque auditoris captum non excedunt ..... Neque verò hæc quisquam ita accipiat, quasi Deum perpetua memoria colendum esse negem .... Nec enim tam sæpè spiritum ducere, quàm Dei meminisse debemus : immò, si dici hoc potest, aliud nihil quàm hoc faciendum ...... Quocirca, ne quis perpetuo Deum memoria teneat, haud veto, sed ne de Deo disputet : immò nec hoc prohibeo (id enim pium est) sed ne intempestivè. Gregor. *Orat* 33. *pag.* 530. *&* 531.

(*a*) *Illud saltem inter nos conveniat, ut mystica mysticè, & sancta sanctè proloquamur, nec in prophanas aures quæ in vulgus efferri nefas est, projiciamus : ne alioqui constet eos, qui dæmones adorant, & turpium fabularum ac rerum cultum profitentur, nobis gravitate superiores esse : quippe qui iis, qui non iisdem sacris initiati sunt, cruorem potius suum, quàm sermones quosdam impertirent ..... Cur Dei generationem & creationem & Deum ex nihilo ortum ..... ille audit, qui sævo atque infenso animo hujusmodi sermones expendit ? Cur accusatores ipsos judices constituimus ? Cur hostibus in perniciem nostram gladios porrigimus ? Quo pacto quove animo, eos hujusmodi sermonem accepturos censes, qui adulteria & puerorum stupra laudibus efferunt, qui vitia adorant, nec quicquam supra corpus cogitare possunt ......* Gregor. *Orat.* 33. *pag.* 532. *&* 533.

(*b*) *Historica scripta perlegens, vincta & metris*
Colensque studia sedulò eloquentiæ,
Et tradiderunt quæ sophi subtiliter :
At ista quæso cuncta fac cantus legas,
Prudenter ex his colligens quod utile,
Fugiensque quidquid noxium est & pestilens;

» y, lui dit-il, avec prudence & précaution, en faisant d'une part » un choix sage, & un discernement judicieux de tout ce qui peut vous être utile, & fuyant de l'autre, tout ce qui est perni- » cieux ; imitez en cela la sagesse de l'abeille, qui n'ayant pas » d'autre maitre que la nature, se repose sur toutes les fleurs pour » y prendre avec une adresse merveilleuse, ce qui lui est uti- » le. Puisque vous avez la raison pour vous conduire, recueil- » lez de la lecture des livres (prophanes) ce qui vous est avanta- » geux, & quand vous y trouverez quelque chose capable de » vous nuire, envolez-vous aussi-tôt que vous en connoitrez le » danger. « Saint Basile (*a*) prescrit la même regle pour la lecture des livres prophanes, & se sert de la même comparaison ; ajoûtant que de même qu'en cueillant des roses, nous évitons les épines ; ainsi en lisant ces sortes de livres, nous devons ramasser tout ce qu'ils ont d'utile, & éviter ce qu'ils ont de dangereux.

Sur les peines des damnés.

XLV. Il semble que saint Gregoire, en parlant du feu destiné à la punition des pecheurs, laisse la liberté d'entendre par ce feu, un supplice éternel, & seulement d'une certaine durée ; car il en distingue (*b*) de quatre sortes, le feu de Sodôme, le feu préparé aux Anges rebelles, le feu qui doit marcher devant le Seigneur & consumer tous ses ennemis, le feu qui ne s'éteindra pas, & qui joint au ver qui ne dort point, tourmentera les pecheurs ; si ce n'est, ajoûte-t'il, que par ce feu on entend quelque chose de plus doux & de plus digne de la vengeance de Dieu. Mais il

---

Apis æmulari cura sit sapientiam,
Quæ flore in omni sessitans, ex singulis
Idoneè carpit, esse quod videt usui,
Natura quamvis doceat hanc tantummodo.
Ratione sed tu præditus, carpe affatim
Utilia quæ sint. Si quid est damnum ferens,
Statim atque vitium noveris, celer avola.
Mentis reatu nil enim perniciosius. Gregor. *Carm. iamb. 3. ad Seleucum, pag. 190.*

(*a Ut enim reliqui solo florum bono odore aut colore perfruuntur, apes verò mel etiam ex eis excerpere norunt: ita hic quoque, qui non solum eiusmodi librorum jucunditatem ac suavitatem consectantur, iis licet aliquid etiam utilitatis ex illis in animo reponere. Omnino igitur ad apum exemplum, his libris utendum vobis est. Illæ enim neque floribus omnibus ex æquo insidunt, neque etiam ad quos advolarint, eos totos auferre conantur: sed cum ex eis quantum idoneum est ad opus, semel collegere, reliquum dimittunt. Nos quoque si sapimus, ubi quantum nobis congruit, ac veritati affine est, ex his scriptis collegerimus, reliquum prætermittemus. Et quemadmodum in decerpendo roseti flore sentes devitamus: sic & in talibus sermonibus quidquid utile est carpentes, noxium vitemus.* S. Basilius, *Serm. de legendis libris Gentilium, pag. 176. tom. 2.*

(*a Est alter ignis non purgans, sed scelerum vindex, sive Sodomiticus ille, quem sulphure & procella permixtum Deus in peccatores omnes fundit: sive ille, qui diabolo ejusque angelis paratus est, sive etiam ille, qui ante faciem Domini procedit, & in circuitu inimicos ejus inflammat: sive denique ille omnibus his formidabilior, qui cum insomni illo verme conjunctus est, nec unquam extinguitur, verùm in sceleratorum hominum pœnam perennis est & sempiternus. Hi enim omnes tam vim habent, ut perdant ac deleant: nisi tamen hoc quoque loco quispiam ignem mitius, atque ut Deo vindice dignum est, intelligendum putet.* Gregor. *Orat. 40. pag. 664. & 665.*

eſt à remarquer que ce Pere n'appelle pas ce feu plus doux, & moins violent, par rapport à ſa durée; mais ſeulement, parce qu'il ſera toujours au-deſſous de ce que mérite le pecheur pour ſes crimes; Dieu temperant par ſa douceur & par ſa miſericorde, les peines que ſa juſtice exigeroit des pecheurs. Leur ſupplice ne ſera pas toujours auſſi grand qu'ils le meritent, mais il ſera éternel, comme ce Saint le dit expreſſément. D'où vient qu'ailleurs, il enſeigne (*a*) qu'il eſt bien plus ſouhaitable de ſouffrir en ce monde, que d'être réſervés à des châtimens qui ne ſeront bons qu'à nous tourmenter, ſans ſervir à nous purifier; & que rien ne tourmentera davantage les réprouvés, que de ſe voir rebutés de Dieu, & de voir dans leur conſcience les marques de l'éternelle infamie à laquelle ils ſeront condamnés.

XLVI. Saint Gregoire marque en ces termes, ce que nous devons penſer de la Puiſſance temporelle, & ce qu'en doivent penſer ceux-mêmes qui en ſont les dépoſitaires. » Empereurs (*c*), » reſpectez la pourpre dont vous êtes revêtus; connoiſſez l'éten- » due de votre devoir & la charge qui vous eſt impoſée; tout » l'univers eſt ſous votre gouvernement; les choſes celeſtes ſont » ſous celui de Dieu ſeul; votre domaine ne s'étend que ſur les » choſes terreſtres; tenez envers vos ſujets la place de Dieu, s'il » m'eſt permis de parler de la ſorte; gouvernez-les donc, ne fai- » tes pas conſiſter votre empire dans l'or & dans vos armées. Et » vous, grands de la cour, qui poſſedez les premieres dignités, » ne vous perſuadez pas fauſſement que les choſes d'ici-bas ſont » éternelles; ſoyez fideles aux Empereurs, mais avant toutes cho- » ſes ſoyez-le à Dieu. « Il éleve néanmoins la puiſſance ſpirituelle

Sur la puiſſance temporelle & eccleſiaſtique.

(*a*) *Mitto dicere futuræ vitæ tribunalia, quibus hujuſce vitæ indulgentia & impunitas eos tradit: ita ut ſatius ſit nunc caſtigari ac purgari, quàm ad cruciatum illum tranſmitti, cùm jam pœnæ tempus erit, non purgationis. Quemadmodum enim, qui Dei memor hîc eſt, morte ſuperior eſt, idque à Davide optimè dictum eſt: ita his, qui è vita exceſſerint, non eſt in inferno confeſſio, nec morum correctio. Hic enim Deus vitam & actionem, illic rerum geſtarum cenſuram concluſit ...... Hos autem, ſimul cum aliis, vel potius ante alia, iſtud excruciabit, quod à Deo projecti ſint, atque inuſtam in conſcientia ſempiternæ ignominiæ notam gerant.* Gregor. *Orat.* 15. *pag.* 229. & 230.

(*b*) *Imperatores, purpuram vereamini .... cognoſcite quantum id ſit, quod veſtræ fidei commiſſum eſt, quantumque circa vos myſterium. Orbis univerſus manui veſtræ ſubjectus eſt, diademate parvo, atque exiguo panno retentus. Supera ſolius Dei ſunt: infera autem, veſtra etiam ſunt Subditis veſtris deos vos præbete: liceat enim audacius aliquid dicere. Cor regis in manu Dei eſt, ut ex ſcriptura audimus, ac credimus. Hîc imperium veſtrum ſit, non autem in auro & in exercitibus. Aulici proceres, ac ſublimibus thronis & dignitatibus inſignes, nec ob potentiam magnopere animos efferatis, nec de mortalibus rebus tanquam immortalibus cogitetis. Fidem Imperatoribus ſervate, ſed prius Deo, propter quem his etiam quibus commiſſi & traditi eſtis.* Gregor. *Orat.* 27. *pag.* 471.

beaucoup au-dessus de la temporelle, & dit à un Gouverneur de Province (*a*) : » La loi de Jesus-Christ vous soumet à mon autorité ; j'ai un empire plus parfait & plus excellent que le vôtre ; seroit-il juste de soumettre l'esprit à la chair & le Ciel à la terre ? » Soumettons-nous toutefois, dit-il ailleurs (*b*), à Dieu & aux » Puissances, à cause de Dieu aux Puissances ; à cause de la » subordination, aux égaux par charité. Plus les Princes sont doux » & d'un facile accès, plus nous devons leur être soumis.

Sur la hierarchie ecclesiastique.

XLVII. Dans les endroits où saint Gregoire parle du Clergé de l'église de Constantinople, il ne fait mention (*c*) que d'Evêques, de Prêtres, de Diacres & de Lecteurs. Les Evêques tiennent le premier rang (*d*) dans la Hierarchie Ecclesiastique, & les Prêtres (*e*) le second. On ne parvenoit ordinairement à l'épiscopat qu'après avoir passé par les degrés (*f*) des autres ordres, & en avoir exercé les fonctions. C'est ainsi qu'y parvint saint Athanase. Mais quelquefois on dispensoit de cette regle : & saint Gregoire parlant de l'ordination de S. Basile, marque (*g*) qu'il passa du degré de Lecteur à celui de Prêtre, puis d'Evêque. Dans les tems heureux & de paix, on examinoit avec soin ceux que l'on

(*a*) *Nos vos quoque imperio meo ac throno lex Christi subjicit. Imperium enim nos quoque gerimus, addo etiam præstantius ac perfectius, nisi verò æquum est spiritum carni fasces submittere, & cœlestia terrenis cedere.* Gregor. *Orat.* 17. *pag.* 271.

(*b*) *Submittamus nos, tum Deo, tum alii aliis, tum iis, qui imperium in terrâ gerunt : Deo quidem, omnibus de causis, alii autem aliis, propter charitatis fœdus : Principibus denique, propter ordinem publicæque disciplinæ rationem : idque tanto etiam magis, quanto facilioribus illis ac benignioribus utimur.* Greg. *Orat.* 17. *pag.* 269. & 270.

(*c*) *Vide Presbyterorum concilium, canitie & prudentia ornatum ; Diaconorum modestiam ; .... Lectorum concinnitatem.* Gregor. *Orat.* 32. *pag.* 517.

(*d*) *Et quidem alios quoque apud vos principatu dignos esse confido ..... Cæterum ex omnibus, qui apud vos in honore sunt, neminem Deo dilectissimo filio nostro Basilio Presbytero anteferre possum.* Gregor. *Epist.* 22. *ad Cæsarienses, Patris nomine scripta, pag* 786. *Ad excelsum Episcopatus thronum evehitur (Basilius) .... cum primariæ sedis honore ita affectus fuisset.* Gregor. *Orat.* 20. *pag.* 342. & 343.

(*b*) *Amor paternus forsan hunc induxerat,*
(Amor at, potestas cui comes, vim maximam
Habet) ut catenis spiritus me astringeret,
Daretque honores, quos habebat maximos,
Per vim secundis collocat me in sedibus
(id est Presbyterii.) Gregor. *Carm. de vita sua, pag.* 6.

(*f*) *Sic porro educatus & institutus (Athanasius) ut nunc quoque eos oporteret, qui plebis antistites futuri, magnumque Christi corpus tractaturi sunt, secundum magnum Dei consilium ac præscientiam, quæ magnarum rerum materiam longè ante præstruit, in magnum hunc sacerdotum ordinem cooptatur, atque in eorum qui appropinquanti Deo appropinquant, numerum ascribitur, ac sacro-sanctæ stationis & ordinis honore afficitur, cunctisque Ecclesiasticorum graduum muneribus deinceps perfunctus . .... Alexandrino populo ...... præficitur.* Gregor. *Orat.* 21. *pag* 376. & 377.

(*g*) *Nam cum prius sacros libros populo lectitasset, qui eos postea enarraret, nec hunc sacerdotii gradum indignum se duxisset, ita demum in Presbyterorum, ac deinde in Episcoporum cathedra Dominum laudat ......* Gregor, *Orat.* 20. *pag.* 336.

vouloit

vouloit promouvoir à l'épiſcopat. Saint Gregoire ſe plaint (*a*) de ce que durant les troubles de l'Arianiſme, cet examen étoit négligé, & qu'on élevoit à cette dignité toutes ſortes de perſonnes, ſans avoir auparavant examiné leur vie, leurs mœurs & leur doctrine. Il ſe plaint (*b*) encore de ce que pluſieurs ne s'engageoient dans le Clergé que par des vûes baſſes & intereſſées, la plûpart ſans avoir, comme l'on dit, les mains nettes, & avec un eſprit tout prophane, & plein d'ambition.

Sur le célibat des Prêtres.

XLVIII. Le célibat n'étoit pas ſi generalement obſervé parmi les Prêtres & les Evêques d'Orient, qu'il n'y en eût quelques-uns qui n'uſaſſent du mariage. Saint Gregoire le dit poſitivement de quelques Evêques (*c*), & donne aſſez à entendre qu'il y avoit des Prêtres qui en uſoient auſſi (*d*), lorſqu'il blâme la délicateſſe de ceux qui ne vouloient point recevoir le Baptême des mains d'un Prêtre qui fût marié, ou qui ne gardât point une continence parfaite.

Voyez la vie de S. Gregoire, art. 1. p. 3. tome VI.

Sur les cauſes eccleſiaſtiques.

XLIX. Les Evêques étoient juges des cauſes Eccleſiaſtiques, & l'on regardoit comme un grand abus & un renverſement de la diſcipline, que l'on citât des Clercs devant les Juges même Chrétiens, lorſqu'il s'agiſſoit d'affaires qui avoient rapport à la Foi ou aux dépendances des Egliſes. D'où vient que ſaint Gregoire, ſachant que Boſphore, Evêque de Colonie, avoit été cité (*e*) en pareilles matieres, devant des Juges Laïques, employa le

(*a*) *Nos verò cunctos facili motu adducti collocamus*
In antiſtitum ſolia, modo ipſi velint :
Nequaquam recentium, aut priſcorum, vel actiones
Conſiderantes, vel doctrinam, vel converſationem :
Immò ne ſonum quidem numiſmatis exploramus.
Non eos antiſtites facimus, qui aliquo temporis ſpatio fuerint examinati :
Sed qui ſuomet judicio digni videntur .....
Gregor. *Carm. adverſus Epiſcopos, pag.* 39. *apud* Tollium.

(*b*) *Aliorum me puduit, qui cùm pleriſque nihilo meliores ſint, atque utinam non etiam multò pejores, illotis, ut dici ſolet, manibus, prophaniſque animis in ſanctiſſima myſteria ſeſe inſerunt, ac priuſquam digni ſint, qui ad res ſacras accedunt, ſacrarium ipſum ambiunt, & circum ſacro ſanctam menſam ſe ſe invicem premunt ac protrudunt, tanquam non virtutis exemplum, ſed victus parandi occaſionem & ſubſidium hunc ordinem eſſe judicantes, ac non munus referendis rationibus obnoxium, ſed imperium ab omni cenſura immune. Qui etiam eos quibus præſunt numero jam ferè ſuperant .... Quorum etſi impetum comprimere, majus eſt, quàm pro virium noſtrarum facultate : at certè odiſſe, ac pudore affici, pietatis pars eſt non minima* Greg. *Orat.* 1. *pag.* 4. & 5.

(*c*) *Nunc tu mihi tua commemorato, nimirum ea ſunt, domus, uxor laſciviens, liberorum actiones.* Gregor. *Carm. adverſus Epiſcopos, pag.* 57 *apud* Tollium.

(*d*) *Baptizet me Presbyter, ſaltem qui cœlebs ſit, qui continentiæ laude atque angelica vivendi ratione floreat.* Gregor. *Orat.* 40. *pag.* 656.

(*e*) *Hanc tibi precationem auſus ſum offerre pro reverendiſſimo Epiſcopo Boſphorio ..... controverſiam certè de circummanentibus exortam, ipſe nimirum diſſolves juxta Spiritus gratiam, quæ in te eſt, & canonum tenorem. Illud autem minimè ferendum tuæ reverentiæ videatur, quod noſtra publicis prætoriis traducantur. Nam tametſi ſint*

crédit de Nectaire, pour empêcher l'effet de cette citation. Il paroit qu'il en vint à bout : & que ce furent ses plaintes qui donnerent occasion au rescrit de Theodose (*a*) du 4 Fevrier de l'an 384. ou 385. adressé à Optat, Préfet d'Egypte, qui défend à tous Juges séculiers ordinaires & extraordinaires de se méler de ce qui regardoit les Evéques & les Clercs en matiere Ecclesiastique ; voulant qu'ils n'eussent d'autres Juges en ces cas-là, que le Chef des Evêques de la Province, c'est-à-dire, le Metropolitain.

Sur le zele & la charité des Evêques.

L. Les Evêques ne resserroient pas leur charité ni leur zele dans les limites de leur diocèse : & ils se croyoient obligés (*b*) de l'étendre sur tout le corps de l'Eglise. Saint Gregoire en cite un exemple (*c*) dans la personne de saint Cyprien, Evêque de Carthage : » Qui, dit-il, prenoit soin non-seulement de l'Eglise d'A-» frique, mais encore de celles d'Occident, d'Orient, du Septen-» trion & du Midi. « Saint Eustathe d'Antioche, envoyoit aussi dans tous les endroits (*d*), des Ministres capables d'enseigner, d'exhorter, & de fermer toutes les avenues aux ennemis de la

---

Christiani, ut certè Dei benignitate sunt, ejusmodi negotiorum judices : quid commune gladio & spiritui ? Quod si etiam concesserimus, quomodo aut ubinam justum, disputationem de fide cum aliis controversiis implicari ? Gregor. *Epist.* 227. *pag.* 913. *&* 914.

(*a*) *Graviter admodum mota est nostra clementia, quædam ab his qui Episcoporum sibi nomina vindicant perpetrata, & contra leges non minus divinas quam humanas improba temeritate commissa. Vexatos etiam nonnullos Orthodoxorum Clericos, quorum ætas huic muneri ac sacerdotium repugnabat, flagitatos itineribus, quæstionariis deditos, atque hæc omnia per eos commissa qui ad tegumenta frontis Sacerdotii titulos præferebant. Denique lectis in consistorio precibus, quibus Episcopalis pietas aliquid postulans retractatur denegatque, idcirco continua lege sancimus, nomen Episcoporum, vel eorum qui Ecclesiæ necessitatibus serviunt, ne ad judicia sive ordinariorum, sive extraordinariorum judicum pertrahatur. Habent illi judices suos, nec quicquam his publicis commune cum legibus : quantum ad causas tamen Ecclesiasticas pertinet, quas decet Episcopali auctoritate decidi. Quibuscumque igitur mota fuerit quæstio quæ ad Christianam pertineat sanctitatem, eos docebit sub eo judice litigare, qui præsul est in suis partibus omnium Sacerdotum, &c.* Theodosius *Lege* 3. *apud* Sirmundum, *in appendice Codicis Theodosiani, tom.* 1. *oper. variorum, p.*720.

(*b*) *Omnes enim nos decet pro corpore totius Ecclesiæ, cujus per varias quasque provincias membra digesta sunt, excubare.* Clerus Romanus, *Epist.* 30. *ad Cyprianum, pag.* 41. *novæ editionis.*

(*c*) *(Cyprianus) pastor creatur, ac pastor optimus & probatissimus. Neque enim Carthaginensi tantum Ecclesiæ, nec Africæ, ab eo & propter eum etiam nunc claræ & celebri præficitur, verum etiam Occiduis omnibus regionibus, ac prope etiam Orientali omni atque Australi & Septentrionali oræ, quocumque illius fama & admiratio pervagata est.* Gregor. *Orat.* 15. *pag.* 281.

(*d*) *Neque verò hic tantum hanc curam adhibuit, sed in omnes partes mittebat, qui docerent, qui cohortarentur, qui disputarent, qui hostibus aditum omnem intercluderent. Probè siquidem a Spiritus gratia fuerat edoctus, Ecclesiæ præsulem non de illa tantum sollicitum esse debere, quæ à Spiritu sancto illi commissa est, sed etiam de quavis in orbe terrarum constituta : atque hoc ille sacris è precibus colligebat ; si enim pro universa Ecclesia, inquit, fundendæ sunt preces, quæ a finibus ad fines usque pertinet orbis terrarum, multo magis universæ ejus universæ gerere curam oportet, & de omnibus pariter esse sollicitum, omnibus providere.* Chrysostom. *Homil. in S. Eustathium, pag.* 607. *tom.* 2.

verité ; étant parfaitement instruit qu'un Evêque ne doit pas avoir soin de la seule Eglise que le Saint-Esprit lui a confiée, mais aussi de l'Eglise universelle, selon que nous le disons dans les prieres que nous récitons pendant la celebration des saints Mysteres. Il est encore du devoir d'un Evêque de s'opposer à la licence des heretiques ; & saint Gregoire disoit à Nectaire, Evêque de Constantinople (*a*) : » Qu'il ne comprenoit pas comment il souffroit » que les Apollinaristes s'assemblassent avec la même liberté que » les Catholiques : vû qu'Apollinaire leur chef enseignoit manifestement l'heresie, en disant que le Fils unique de Dieu, le Souverain Juge de tous les hommes, l'Auteur de la vie, le Destructeur de la mort, est lui-même mortel ; qu'il a souffert dans sa » divinité ; que cette divinité a été morte pendant trois jours ; » qu'elle est ensuite resuscitée par la puissance du Pere. S'il est permis, ajoûte saint Gregoire, à ceux qui ont de pareils sentimens, » de s'assembler publiquement, je supplie votre prudence de considerer, que leurs dogmes étant contraires aux nôtres, leur accorder la liberté de s'assembler de la sorte, n'est autre chose que » de croire leur doctrine plus veritable que la nôtre. Car s'ils ont » la même liberté d'enseigner & de prêcher, que ceux qui n'ont » que de pieux sentimens ; qui ne voit que la doctrine de l'Eglise » est condamnée de la même maniere, que si la verité se trouvoit » du côté de ces heretiques : puisque la nature des choses ne souffre pas que deux doctrines contraires sur un même point, soient » l'une & l'autre veritables.

LI. Ce que dit saint Gregoire de l'engagement que l'on contracte avec Dieu par les vœux qu'on lui fait, est remarquable : » Si quelqu'un (*b*) après avoir consacré sa virginité à Jesus-Christ,

Sur les vœux, les Moines & les Vierges.

(*a*) *Quod autem ex omnibus Ecclesiasticis calamitatibus acerbissimum, Apollinaristarum licentia est, quos haud scio quonam modo pietas tua conventuum æque ac nos habendorum autoritatem sibi arrogasse, atque usurpasse passa fuerit ...... ipsum unigenitum Deum omnium judicem, vitæ authorem, mortis extinctorem, mortalem esse docet (Apollinarius) ac probare nititur, propriaque sua divinitate passum esse, atque in tridua illa corporis morte divinitatem quoque simul cum corpore mortuam fuisse, sicque rursus patris operâ à morte ad vitam revocatam ..... Proinde si iis qui talia sentiunt, cœtus habere licet : illud velim cogitet atque expendat tua in Christo illustris prudentia, quòd cùm nobis cum eorum dogmatibus non conveniat, cœtus habendi potestatem illis factam esse, nihil aliud est, quàm eorum doctrinam nostra veriorem existimare. Nam si illis ut & piè sentientibus, ea, quæ sentiunt, docere liberèque promulgare permittitur : quis non videt Ecclesiæ doctrinam condemnari, perinde ac veritate ab illorum partibus stante? Neque enim rerum natura sinit, duas de eadem re contrarias doctrinas veras esse* Gregor. *Orat.* 46. *pag.* 721. & 722.

(*b*) *Qui relegit gressus, pedibus quos triverat ante*
Vel ferit emissa stultus loca densa sagittâ,
Aut illam ante pedes laxato projicit arcu,
Nec quo tendebat, temere volitantia fixit

» & offert cette hostie spirituelle & non-sanglante, s'engage dans » le mariage, il n'en est pas quitte pour s'être fatigué inutilement, » comme une personne, qui après avoir marché long-tems, re- « vient sur ses pas, ou qui décoche une fléche à ses piés, au lieu » d'atteindre le but qu'il s'étoit proposé d'abord ; mais la faute » qu'il commet en cela n'est pas fort éloignée de la mort, & il se » couvre d'une confusion qui ne finira jamais. Peut-on entendre « parler de la mort dont Ananie & Sapphire furent punis, pour » avoir caché une partie de leurs biens, & ne pas trembler de » frayeur, en considerant le châtiment que méritent ceux qui con- » treviennent à leurs vœux, pour peu que ce soit ? Un Israélite, » pour avoir volé une lame d'or & quelques habits, attira sur » tout le peuple une punition effroyable. Tel est le crime d'une » vierge, qui abandonnant la carriere spirituelle où elle s'étoit » engagée, commet des actions toutes contraires à cette profes- » sion. « Saint Gregoire marque en détail dans un de ses discours (*a*) la vie des Moines de Nazianze, leurs veilles, leurs jeûnes, leurs prieres, leurs larmes, leurs genoux endurcis, les meurtrissures de leurs poitrines, les soupirs qu'ils poussoient du fond de leur cœur, leurs stations nocturnes, l'élevation de leur esprit vers Dieu, les larmes qu'ils répandoient pendant leurs prieres, qui excitoient la componction de ceux qui les entendoient, leur psalmodie, les hymnes à la gloire de Dieu, les méditations qu'ils faisoient jour & nuit de sa Loi ; leurs cheveux herissés, leurs piés nuds à l'exemple des Apôtres, leur tonsure commode & modeste, leur habit qui ne sentoit point le faste, leur ceinture propre, quelque negligée qu'elle parût, qui resserroit leur robe sans qu'on s'en apperçut ; leur démarche assurée, leurs yeux modestes, leurs souris agréables, leurs discours guidés par la raison, leur silence préferable aux plus longs discours. » Ne voyez-vous pas, dit-il » ailleurs, (*b*) en parlant des Moines & des Vierges, qu'ils pas-

Spicula : sic etiam qui Christo virginitatem,
Spirituale velut sacrum vacuumque cruore
Obtulit, atque pedem referens connubia quærit.
Non tui hoc facinus tantum jactura futurum est,
Sed casus gravis, & morti vicina ruina,
Et probrum ac labes omni durabilis ævo
Quis porro pœnam Ananiæ Saphiræque tremendam
Cum legit, occultos nummos qui morte luerunt :
Non, etiam leviter, meruit perfringere vota?
Isque etiam in linguam effectum qui sustulit aurum,
Vestesque, & paucos ignaro principe nummos,
Sacrilego totam constrinxit crimine gentem.
Virginis haud levius crimen, quæ perfida cursum
Egregium linquens, misere in contraria fertur. Gregor. *Carm.* 3. *pag.* 63.

(*a*) Gregor *Orat.* 12. *pag.* 191.

(*b*) *Sed quod omnibus notissimum*

» ſent la nuit dans les veilles & dans la divine pſalmodie, ſans » ſe ſouvenir des neceſſités de la nature ? Ne remarquez-vous » pas cette troupe compoſée de tant de Saints & de Saintes, » cette aſſemblée de tant de Perſonnes conſacrées à Dieu, ces » chœurs angeliques qui chantent, tantôt tous enſembles & tan- » tôt les uns après les autres, & qui rangés tantôt en haut, tantôt » en bas, relevent par de continuels Cantiques la grandeur & la » nature de Dieu. « Les Vierges conſacrées à Dieu ne menoient pas toutes une vie uniforme ; il y en avoit qui vivoient (*a*) en communauté, d'autres chez leurs parens pour les ſoulager. Mais il arrivoit ſouvent que celles-ci (*b*) après la mort de leurs peres & meres ou autres proches parens, tombant dans la pauvreté, ou conduites par quelque autre motif, ſe retiroient dans des maiſons de Clercs ou de Moines, c'eſt-à-dire, de Solitaires. Ceux qui les recevoient, le faiſoient ſous prétexte de charité, & d'être les gardiens & les protecteurs de ces Vierges. C'eſt ce qu'on appelloit *Agapetes* ou *Syniſactes*. Saint Gregoire invective avec autant de de zele que de pieté, contre ces ſortes de cohabitations, comme on l'a dit ailleurs.

Sur divers points de diſcipline.

LII. Les perſonnes de pieté, pour marquer leurs reſpects pour les Egliſes (*c*), n'y parloient jamais, hors les cas où la neceſſité & la Religion le demandoient. Elles ne tournoient pas non plus le dos à la Table ſacrée, & ne crachoient point ſur le pavé. Les Egliſes ſervoient d'azile à ceux qui s'y retiroient. Une Dame de grande qualité, veuve depuis peu de tems, ſe voyant (*d*) violem-

Noctu ne cernis ut canat laudes Deo
Naturæ uterque ſexus oblitus ſuæ ?
Quot, quamque Sancti ? Cernis angelicum chorum.
Qui nunc ſimul, nunc vicibus alternis canit,
Partim deorſum poſitus, & partim ſupra,
Sine fine ſummi concinens laudes patris.
Gregor. *Carm. iamb.* 18. *pag.* 218.

(*a*) *Pars (virginum) animis paribus incenſa cupidine regni*
Tecta eadem, & vitæ pars genus uſque colit.
Aſſidet infirmis pars altera patribus: aut cum
Fratribus in ſancta virginitate manet.
Gregor. *Carm.* 47. *pag.* 109. & 110.

(*b*) *Vide* Muratorium, *Diſquiſitione* 1. *de Syniſactis & Agapetis*, p. 22.. *in Anec. Græci.*

(*c*) *Cur non illi (Nonnæ) quoque ad laudem magnum ſit, quod ſilentio ſancta honorarit, quod venerandæ menſæ numquam terga obverterit, nec in divinum pavimentum expuerit.* Gregor. *Orat.* 19. *pag.* 292.

(*d*) *Mulieri cuidam ampliſſimo loco natæ, cuius maritus haud pridem extremo vitæ die functus erat, judicis aſſeſſor vim afferebat invitamque ad nuptias pertrahebat. Illa autem, cùm nulla ratione hanc vim effugere poſſet . . . . . . ad ſacram menſam confugit, Deumque adverſus hanc injuriam propugnatorem ſibi adoptat. Quid igitur . . . . . faciendum fuit, non dico magno Baſilio, ac de his rebus aliis leges ſtatuenti, ſed alii cuipiam longè illo inferiori, dum tamen Sacerdoti ? Quid aliud, niſi ut eam aſſereret, retineret, omni cura tueretur, Dei clementiæ & legi, quæ altaribus honorem haberi jubet, manum porrigeret, omnia denique priùs faceret & pateretur, quam ut inhumanius ullum adverſus eam conſilium iniret ; ſicque & menſam ſacro-ſanctam, & fidem etiam illam, cum qua ſupplex erat ; contumelia afficeret.* Gregor. *Orat.* 20. *pag.* 353.

ment pourſuivie par un Magiſtrat, qui vouloit l'obliger à l'épouſer, ne trouva point d'autre parti que de ſe réfugier au ſaint Autel. Le Magiſtrat que l'on croit avoir été Euſebe, oncle de l'Imperatrice Dominica, & Arien comme elle, fit tous ſes efforts pour qu'on remit cette Dame entre ſes mains. Mais ſaint Baſile ne pût ſouffrir que l'on fit à cette illuſtre veuve aucun mauvais traitement, ni qu'on deshonorât par-là la ſainte Table, & la foi avec laquelle elle y demandoit la protection de Dieu contre ces pourſuites importunes. C'étoit l'uſage que chacun des fideles fit de ſa propre main le pain qui devoit ſervir de matiere à l'Euchariſtie, & l'Empereur (*a*) méme n'en étoit pas diſpenſé. Tous ces pains étoient offerts ſur la Table divine; tous les fideles, hommes & femmes, chantoient étant aſſis, les Pſeaumes dans l'égliſe (*b*). L'Evêque après la celebration de la liturgie donnoit la benediction (*c*) au peuple. Le ſigne de la Croix étoit regardé comme un remede efficace (*d*) dans toutes les rencontres, même pour réprimer les mouvemens de colere. Les fideles jeûnoient (*e*) exactement le Carême, & ceux qui s'en diſpenſoient, étoient repris comme violateurs (*f*) des loix de Dieu. Mais il y avoit des Chrétiens, qui par un zele immoderé, pouſſoient leur abſtinence audelà de leurs forces. Il ſemble (*g*) que dans le deuil on ſe coupoit les cheveux. L'on enterroit (*h*) les Chrétiens avec ſolemnité, &

(*a*) *Cùm dona, quæ ipſemet (Valens) effecerat divinæ menſæ offerenda eſſent, nec quiſquam ut mox ferebat, ſumeret ea caperet,* &c. Gregor. *Orat.* 20. *pag.* 351.

(*b*) *Poſtquam intus (in Eccleſia) fuit (Valens imperator) atque ipſius aures Pſalmorum cantu non ſecus ac tonitruo quodam perſonuerunt,* &c. Gregor. *ibid. Nos cum vetulis ſedemus & pſallimus.* Gregor. *Orat.* 4. *pag.* 122.

(*c*) *Poſteà, cùm Euchariſtiæ verba, ita ut conſuetudo fert, effatus eſſet, ac populum benedixiſſet (Gregorius) in lectulum rurſus ſe conjicit.* Gregor. *Orat.* 19. *pag.* 305.

(*d*) *Primo ad ſupremum converſus numen ſuge,*
Ab eoque poſce, grandinem ut diram exterat,
Faciliſque tibi ſit, neminem qui læſeris.
Signo e mox te ſis memor ſalutiferæ crucis,
Quam cuncta metuunt, ac tremunt: qua præſide
Adverſus omnes ſemper uſum me ſcio.
Gregor. *Carm. adverſus iram pag.* 233.

(*e*) *Chriſtus paulo ante tentationem jejunavit: nos ante Paſcha ...... ille totos quadraginta dies a cibo abſtinuit, utpote Deus: nos autem ad virium noſtrarum modulum jejunium attemperavimus: etiamſi quidam zelo impulſi, ultra virium facultatem profitiant.* Gregor *Orat* 40. *pag.* 659.

(*f*) *Inique agis, ò judex qui non jejunas. Et quomodo leges humanas ſervabis, qui divinas contemnis & pro nihilo ducis.* Greg. *Epiſt.* 74. *pag.* 8[illegible]0.

(*g*) *Quando Martinianus terram ſubiit omnium parentem, omnis quidem liberum ingemuit civitas, univerſa vero Sicilia & ſpatioſi fines terræ detonſi ſunt.* Greg *Carm.* 5. *in mortem Martiniani, pag.* 9.

(*h*) *Hic igitur (Conſtantius imperator) publicis præconiis, ſanctiſque omnibus ac celebri pompa deducitur, magnificeque etiam his noſtris officiis, hoc eſt, nocturnis cantionibus ac cereorum ignibus, quibus nos Chriſtiani pium è vita digreſſum ornandum exiſtimamus.* Gregor. *Orat.* 4. *pag.* 118. *Nobis magnus ille Cæſarius ſervatus eſt, omnis pretioſus, [illegible] laudatus, ex hymnis ad hymnos tranſmiſſus, ad Martyrum ſacraria cum*

on plaçoit ordinairement leurs corps proche les tombeaux des Martyrs. On chantoit des Pſeaumes & on portoit des cierges dans ces ceremonies, & chaque année on faiſoit (*a*) memoire des défunts au jour de leur mort. Outre les fêtes principales, ſavoir de la Nativité, de l'Epiphanie, de Pâques, de la Pentecôte, on celebroit à Conſtantinople (*b*) celles des Apôtres & des Martyrs, entr'autres de ſaint Cyprien (*c*), Evêque de Carthage, & (*d*) des Maccabées. Néanmoins la fête de ces derniers ne ſe faiſoit pas dans beaucoup d'Egliſes d'Orient, & pluſieurs s'oppoſoient à ce qu'on la celebrât, diſant : qu'ayant ſouffert avant la venue de Jeſus-Chriſt, ils n'en pouvoient être les Martyrs, ni honorés dans ſon Egliſe. Mais ſaint Gregoire leur répond (*e*) : » Qu'avant la » venue même de Jeſus-Chriſt, perſonne n'a accompli toutes les » vertus ſans avoir la foi en Jeſus-Chriſt. Mortifier ſes paſſions, » vivre dans la ſobrieté & dans la temperance aux jours des fêtes » des Martyrs, c'eſt honorer leurs triomphes ; mais c'eſt les deſ- » honorer (*f*) que de s'y livrer à des excès de bouche, & à d'au- » tres diſſolutions, & d'employer au trafic & au commerce les » jours deſtinés à leurs fêtes. « Les Egliſes avoient des revenus.

---

pompa ductus, ſanctis parentum manibus honoratus, materna cereorum geſtatione, pietatem mœrori ſubrogante, lacrymis à philoſophia ſuperatis pſalmodiis luctum ſedantibus. Gregor, *Orat.* 10. *pag.* 169.

(*a*) *Atque alia quidem perſolvimus, alia verò dabimus, anniverſarios honores & commemorationes offerentes, ii quidem certè, qui ſuperſtites erunt.* Gregor. *Orat.* 10. *pag.* 170.

(*b*) *Valete Apoſtoli præclara colonia, certaminis mei magiſtri ; etſi minus ſæpè feſta veſtra celebravi* .... Gregor. *Orat.* 32. *pag.* 527.

(*c*) *Cyprianus ferè nos effugit* ..... *idque vos paſſi eſtis, qui cum omnium maximè ſuſpicitis, annuiſque honoribus feſtiſque celebratis.* Gregor. *Orat.* 18. *pag.* 27..

(*d*) *Quid autem Maccabæi? (Horum enim nomine diem hunc feſtum agitamus) qui quamvis apud multos non honorentur, quia non poſt Chriſtum decertarunt, digni tamen ſunt qui ab omnibus honore afficiantur, quoniam pro legibus inſtitutiſque patriis fortem animum præſtiterunt. Qui porrò ante Chriſti paſſiones Martyrium ſubierunt, quid tandem facturi erant ſi poſt Chriſtum perſecutionem paſſi fuiſſent, ejuſque mortem noſtræ ſalutis cauſa ſuſceptam ad imitandum propoſitam habuiſſent?* Gregor. *Orat.* 22. *pag.* 397. & 398.

(*e*) *Ac ſimul myſticus & arcanus hic ſermo eſt, mihi quidem, atque omnibus Dei amore præditis, admodum probabilis : neminem videlicet eorum, qui ante Chriſti adventum numeros omnes virtutis impleverunt, id citra Chriſti fidem eſſe conſecutum.* Greg. *Orat.* 22. *pag* 398.

(*f*) *Si ad hunc modum coimus, aut confluimus, revera feſtum hunc diem, ut Chriſto gratum eſt, celebramus : reverà Martyres honore affecimus aut afficiemus : reverà triumphalem choream agimus. Sin autem eo convenimus, ut ventris voluptatibus indulgeamus, & fluxis ac brevi perituris deliciis fruamur, eaque, quæ mox evacuantur, inferamus, atque hæc loca, non temperantiæ, ſed crapulæ, & hæc tempora non ſpiritualis aſcenſus, ac (niſi hoc à me audacius dictum videatur) divinitatis conſequendæ, cujus mediatores ſunt Martyres, ſed rerum gerendarum & negotiationum tempora eſſe arbitremur : primùm, quàm hoc tempori conveniat, haud agnoſco. Quid enim paleæ cum tritico? Quid carnis voluptati cum Martyrum certaminibus?* Gregor. *Orat.* 6. *pag.* 139. & 140. Vide etiam, *Carm.* 2. 8. & *ſeq.* *edita à Muratorio, pag.* 203. & *ſeq.*

Celle de Constantinople (*a*) passoit pour riche ; tout ce qu'il y avoit de grand dans le monde l'avoit enrichie. On voyoit dans ses trésors quantité de vases & de meubles précieux : elle avoit des revenus de tous côtés. Lorsque saint Gregoire fut élevé sur le siége épiscopal de cette église, il ne trouva aucun compte de ses biens dans les papiers de ses Prédecesseurs, & ceux qui étoient chargés des recettes ne purent l'en instruire. Tout s'étoit dissipé sous les Evêques Ariens. On lui conseilla de confier la recherche des biens de son Eglise à quelque laïc, mais il n'en voulut rien faire, disant que chacun ne rendra compte à Dieu que de ce qu'il aura reçu, & non de ce qu'il devoit recevoir. Il lui paroissoit honteux qu'un étranger prît soin des affaires de l'Eglise, & n'ignoroit pas que les gens interessés blâmeroient sa conduite ; mais aussi qu'elle seroit approuvée des gens de bien ; parce que l'avarice quoique mauvaise dans toutes sortes de personnes, l'est bien plus dans un Ecclesiastique. Souvent les fideles leguoient des fonds à l'église par testament (*b*), & il y en avoit qui lui donnoient (*c*) tous leurs biens sans aucune réserve. Il y avoit des Hôpitaux pour les Chrétiens, que l'on regardoit comme des aziles de l'infirmité humaine, contre les miseres de la pauvreté. Ce que dit saint Gregoire de celui que saint Basile avoit fait bâtir à Cesarée, merite d'être rapporté. » Si vous avancez, dit-il (*d*), un peu hors de la » Ville, vous verrez comme une nouvelle Ville, une demeure

(*a*) *Quid de tot opibus, queis nihil celebrius,*
Dicam, universæ maximi terræ viri
Quas ævo ab omni struxerant templis sacris?
De totque vasis, totque item proventibus
Quorum ipse cum nec calculum nanciscerer
In pristinorum præsulum usquam litteris,
Nec rursus illum noscere ex quæstoribus
Possem, acquievi : nec licet multi viri
Aliter moverent, exterum, in mysterii
Probrum, vocandum censui hos ad calculos?
Quanti æstimas hoc? (Quisque enim est obnexius
Ob habita tantum, non quæ habere debuit.)
Addictus opibus quisquis est, hæc improbat :
Probabit at qui liber est harum siti.
Nam fœda cum sit rebus in cunctis opum
Cupido, multo est fœdior tamen in sacris.
Si de opibus esset par meæ mens omnium,
Non tanta labes esset in Christi domo.
(Hanc explicare pectoris nec enim est mei.)
Loquor ministris de sacris, & qui Deo
Summo propinquant. Gregor. *Carm. de vita sua, pag.* 23. & 24.

(*b*) Gregor. *Epist* 80. *pag.* 833.

(*c*) *Dicam ... complures extitisse, qui totas etiam domos Ecclesiis addici passi sint : non etiam defuisse, qui suapte sponte facultates omnes suas obtulerint, ac pulcherrimum quæstum fecerint, hoc est, propter futuræ vitæ opes inopiam amplexi sint.* Greg. *ibid. pag.* 834.

(*d*) *Paululum extra civitatem pedem effer, ac novam civitatem conspice, illud inquam, pietatis promptuarium, commune locupletum ærarium, in quod non modò redundantes ac superfluæ opes, sed jam necessariæ quoque facultates propter illius cohortationes reconduntur, ... in quo morbus æquo animo toleratur, & calamitas beata censetur, & misericordia exploratur ..... mihi vero nulla res perinde admirabilis videtur ; atque compendiaria hæc ad salutem via, facilis in cœlum ascensus.* Gregor. *Orat.* 20. *pag.* 359.

de

» de la charité, un commun trésor des riches, où les exhortations » de Basile ont fait répandre non-seulement ce qui servoit à la superfluité & à l'abondance, mais même ce qui étoit employé » pour quelques besoins de la Ville. C'est-là où la maladie se supporte avec joie, où la misere même paroît heureuse, & où la » charité est éprouvée, & est reconnue pour veritable. Pour moi, » continue ce Saint, je ne vois rien de si merveilleux, que cette » voie racourcie qu'il a tracée aux fideles pour affermir leur salut, » & que ce chemin facile, qu'il leur a ouvert pour monter au ciel. Julien l'*Apostat* qui avoit remarqué que rien ne donnoit plus de lustre au Christianisme, que l'établissement des Hôpitaux & le soin des pauvres, résolut d'en bâtir chez les payens, (*a*) qui fussent ouverts generalement à tous les étrangers, sans distinction de religion, comme on le voit (*b*) par sa lettre à Arsace, Souverain Pontife de Galatie. Il avoit aussi eu envie (*c*) d'introduire parmi les payens l'usage des lettres de communion, que les Evêques donnoient aux pauvres, afin qu'ils ne manquassent de rien, en quelques pays qu'ils allassent : car il admiroit extrêmement l'usage de ces lettres.

Sur divers points de morale.

LIII. Entre divers points de morale que saint Gregoire établit dans ses écrits, voici ceux qui nous ont paru les plus remarquables. La regle (*d*) de toutes nos actions & de tous nos discours, c'est de les commencer en demandant à Dieu son secours, & de les finir en lui rendant graces. Chacun doit lui offrir (*e*) ce qui est en son pouvoir, en quelque tems que ce soit & dans quelque situation qu'il se trouve, selon la mesure de la grace qui lui est donnée : afin que pratiquant les vertus convenables à son état, il remplisse les diverses demeures du royaume du Ciel. Rien de si petit (*f*) qu'on ne puisse offrir à Dieu, & qu'il ne reçoive agréa-

(*a*) *Diversoria etiam & hospitales domos ædificare* .... *instituebat, simulque humanitatem & benignitatem erga pauperes adjungere, cùm in aliis rebus, tum in commendatitiis epistolis sitam, quibus eos, qui inopia premuntur, ex gente ad gentem transmittimus : quæ videlicet ille in nostris rebus præsertim admiratus fuerat.* Gregor. *Orat.* 3. *pag.* 102.

(*b*) *Crebra in singulis civitatibus Xenodochia constitue, ut peregrini non ex nostris solùm, sed ex aliis etiam, si pecunia forte opus habuerint, humanitate nostra perfruantur.* Julianus, *Epistola ad Arsacium*, *p.* 619. *apud* Sozom. *l.* 5. *hist. c.* 16. *p.* 619.

(*c*) Gregor. *loco mox citato.*

(*d*) *Optimus hic ordo est, ut qui vel sermonem vel rem aliquam auspicatur, à Deo initium ducat, & in Deo conquiescat.* Greg. *Orat.* 1. *pag.* 1.

(*e*) *Unusquisque Deo quod poterit, offerat, quovis tempore, quovis genere vitæ & fortunæ, pro præsentis facultatis modulo pro gratia sibi concessa, ut per omnes virtutis modos omnes cœlestis regni mansiones impleamus.* Gregor. *Orat.* 9. *pag.* 152.

(*f*) *Nihil eorum, quæ Deo offeruntur, tam parvum est, quamvis etiam minimi momenti sit, quamvis longe infra illius dignitatem, quod non omnino accipiat, gratum-*

blement ; quoique nous ayons reçu de lui ce que nous lui donnons. C'eſt de lui que nous avons reçu l'être, la connoiſſance que nous avons de lui, & tout ce que nous poſſedons. Il ne fait pas conſiſter le merite de notre offrande dans la choſe meme, mais dans l'affection avec laquelle nous lui donnons. Dieu exige de tout homme qui a reçu le Baptême (*a*), la Foi orthodoxe dans l'eſprit, la verité dans les paroles, & la chaſteté dans le corps. En matiere de religion, il eſt plus juſte de (*b*) perſuader que de contraindre. Cela convient mieux, & eſt plus utile à ceux que nous voulons rendre agréables à Dieu. La regle de l'amitié Chrétienne (*c* eſt de procurer à ſon prochain le bien qu'on ſe ſouhaite à ſoi-même. Il ne ſuffit pas parmi nous de ne pas faire le mal, on ne doit méme rien faire qui en approche. Le ſimple deſir eſt puni preſque auſſi ſeverement que l'action. Le ſoin que nous devons avoir de la pureté, nous oblige à regler nos regards, & réprimer juſqu'aux mouvemens de colere, ſi nous voulons conſerver nos mains nettes de ſang. Les Chrétiens regardent le parjure comme un crime. Eux ſeuls ont une loi qui leur défend de jurer. Saint Gregoire fait honneur aux Chrétiens de leur moderation dans les tems qu'ils étoient en état de nuire aux payens. » Il y a eu des tems, leur dit-
» il, (*d*) où nous étions fort puiſſans, mais avons-nous jamais
» maltraité les vôtres, comme vous nous avez ſi ſouvent maltrai-

que habeat . . . . . illud quidem minime dubium eſt quin etiam ſi omnia contulerimus, minus tamen collaturi ſimus, quam accepimus. Quandoquidem divini beneficii eſt quod ſumus, quod Deum cognoſcimus, quodque etiam quod offeramus, habemus. Atque illud pulcherrimum, humaniſſimumque cenſendum eſt, quod Deus largitionem non oblatæ rei pretio & dignitate, ſed offerentis affectu & facultate metitur. Gregor. *Orat. 9. pag.* 153 *&* 154.

(*a*) *Dixit abbas Gregorius* (*Theologus*) *tria hæc exigit Deus ab omni homine baptizato, fidem rectam ex animo, veritatem in lingua & temperantiam de corpore.* Apophteg. Patr. *apud* Cotelerium, *pag.* 410. *tom.* 1. *Monument. Eccleſ. Græc.*

(*b*) *Suadere quippe eſt æquius quam cogere*
Magiſque nobis convenit, & illis item
Sociare ſummo nitimur quos numini.
Gregor. *Carm. de vita ſua, pag.* 21.

(*c*) *Apud quos* (*Chriſtianos*) *lex & norma amicitiæ quiſque ipſe eſt, atque eadem proximis velle quæ & ſibi ipſis : crimen autem non modo malum extitiſſe, ſed etiam à malo parum abſuiſſe, nimirum cupiditate quoque ipſa penè ut actione pœnam luente : apud quos tantùm pudicitiæ ſtudium eſt, ut oculus quoque frenetur ac reprimatur, & manus ſanguinaria & mortifera ita longè arceatur, ut ira etiam ipſa coërceatur : perjurium autem adeo atrox & nefarium cenſetur, ut juſjurandum quoque ipſum nobis ſolis interdictum ſit.* Greg. *Orat.* 3. *p.* 108.

(*d*) *Cùm nos* (*Chriſtiani*) *quibuſdam temporibus potentia floruerimus, quid tandem ſimile veſtri à Chriſtianis perpeſſi ſunt, qualia ſæpe numero Chriſtiani a vobis pertulerunt? Quam libertatem vobis eripuimus? In quos plebem furentem concitavimus? In quos præſides plura etiam quam ipſis imperatum eſſet exequentes? Quibus vitæ periculum creavimus? Immo quignam præturis, aliiſque honoribus, qui præſtantiſſimis quibuſque viris debentur ſubmovimus? Atque ut ſummatim dicam, cecui aliquid ſimile intulimus qualia multa a vobis partim patrata ſunt, partim denuntiata ſunt.* Gregor. *Orat.* 3. *pag.* 95.

» tés vous-mêmes ? Quelle liberté vous avons-nous ôtée ? Contre » qui avons-nous excité les peuples & les Magiſtrats, qui en fai- » ſoient plus qu'on ne leur avoit commandé ? De qui avons-nous » mis la vie en péril ? Qui avons-nous exclus des charges & des » honneurs, qui ſont dûs aux gens de mérite ? En un mot, avons- » nous fait rien de ſemblable à ce que vous avez fait ou déclaré » contre nous ? Les Chrétiens ſouffrent (*a*), non pour la gloire com- » me les Philoſophes, mais pour la verité. C'eſt dans ces ſortes de » ſouffrances qu'ils trouvent leur récompenſe, peu en peine qu'el- » les ſoient inconnues des hommes. Ce n'eſt qu'à Dieu qu'ils ont » deſſein de plaire. Tout leur deſir tend à la gloire qu'ils atten- » dent de lui. Ils aiment le bien pour le bien-même, ſans ſonger » à la gloire de l'autre vie. Ceux d'entre-eux qui ſe portent à la » vertu, dans la vûe des récompenſes, ne doivent être mis qu'au » ſecond rang des perſonnes de pieté : & il faut mettre dans le » troiſiéme ceux qui s'abſtiennent du mal par la crainte des châ- » timens. « Saint Gregoire dit ſur l'aumône : (*b*) » Ne vous ima- » ginez pas que la liberalité envers les pauvres, vous ſoit une » choſe libre & non d'obligation : que ce ne ſoit qu'un conſeil & » non un commandement. Je le ſouhaiterois & le croirois auſſi- » bien que vous, ſi je n'étois épouvanté par cette ſéparation à la » gauche, que fera le Juge éternel ; par ces boucs dont il parle » dans ſon Evangile, & par les reproches effroyables dont il con- » fondra les réprouvés ; non parce qu'ils auront ravi le bien d'au- » trui, qu'ils auront profané les temples, qu'ils auront commis » des adulteres, ou qu'ils auront fait des actions défendues ; mais » parce qu'ils auront négligé d'employer leurs biens à ſecourir

---

(*a*) *Deinde ſi gloriæ cupiditate ac non veritatis ſtudio & amore nos periculum adire exiſtimabat (Julianus), hæc ſane apud illos velut animi cauſa faciant Empedocles, Ariſtæi, & Empedotimi quidam ac Trophonii, atque hujuſmodi miſerorum hominum chorus . . . . . . At Chriſtianis jucundius eſt pietatis cauſa pati, etiamſi nemo id reſciturus ſit, quam aliis cum impietate florere atque in gloria verſari. Hominibus quippe placere, parum admodum curamus : id unum expetentes, ut honorem à Deo conſequamur, immo ſublimius etiam aſſurgimus : (de iis loquor, qui verè philoſophi, veroque Dei amore præditi ſunt :) quippe qui ſummo bono conjungi propter ipſum bonum exoptantes, non autem propter honores in altero ævo reconditos. Secundum enim hic honeſtorum & laudabilium virorum gradus eſt, pretio ac mercede aliquid facere, quemadmodum in tertia claſſe collocandi ſunt, qui pœnæ metu à ſcelere & maleficio deterrentur.* Greg. *Orat.* 3. *pag.* 73.

(*b*) *An tu benignitatem, non neceſſariam ſed tibi liberam eſſe putas ? Ac non legem ſed conſilium ? Hoc quoque ipſe magnopere vellem & exiſtimarem : ſed me ſiniſtra illa manus terret, & hœdi & probra, quæ ab eo à quo illic collocati ſunt, conjiciuntur, non quia manus alienis bonis attulerunt, nec quia templa diripuerunt, aut adulterium perpetrarunt, aut aliud quiddam ex eis quæ interdicta ſunt, admiſerunt, hoc ordine mulctati, ſed quia Chriſtum per pauperes minimè curarunt.* Greg. *Orat.* 16. *pag.* 265.

» Jeſus-Chriſt dans les pauvres. « Ce Saint fonde l'obligation de faire l'aumône ſur la ſainteté du Batême. » Vous avez (*a*), dit-il, » reçu une grace & un bienfait, qui vous engage à la pratique de » pluſieurs commandemens, gardez-vous de les mépriſer. Si un » pauvre ſe préſente à vous, ſouvenez-vous de votre extrême » pauvreté, qui a été ſuivie de la poſſeſſion de tant de richeſſes » ſpirituelles. Si un homme qui n'a pas de quoi boire, ni de quoi » manger ſe préſente à votre porte, ſoyez touché du ſouvenir de » la Table myſtique, où vous avez été admis (après votre Batême) » du pain que vous avez reçu, & du breuvage que l'on vous a » diſtribué pour vous rendre participant des ſouffrances de Jeſus-» Chriſt, en vous conſommant par nos Myſteres. Si un étranger » vient de loin ſe préſenter à vous, n'ayant ni maiſon ni couvert, » ſervez-vous de cette occaſion pour recevoir Jeſus-Chriſt, qui » s'eſt rendu étranger pour l'amour de vous, & qui ſe réduit à cet » état chez ſoi-même, deſcendant vers vous par la grace, afin » de vous enlever dans ſa demeure celeſte. Imitez Zachée, qui » de publicain qu'il étoit hier, eſt devenu en un inſtant un homme » très-conſiderable par la grandeur de ſon ame. Offrez tous vos » biens à Jeſus-Chriſt, lorſqu'il entrera chez vous, afin de paroî-» tre grand, quoique vous ſoyez de petite taille, & que vous puiſ-» ſiez avoir l'avantage de voir ce divin Sauveur. S'il ſe préſente » à vous un malade ou un bleſſé, rendez grace de votre ſanté à » Jeſus-Chriſt. Souvenez-vous des maladies & des bleſſures dont » il vous a garanti par le Batême. Si vous voyez un pauvre tout » nud, revêtez-le & honorez en ſa perſonne l'ornement d'incor-

---

(*a*) *Habes beneficium, quod te multorum mandatorum ſubmoneat : ne contemptim prætereas. Pauper acceſſit ? In mentem tibi veniat ex quam gravi paupertate ad quantas divitias provectus es. Pane carens, aut potu, atque etiam fortaſſe Lazarus quiſpiam ad domus tuæ fores provolutus ? Moveat te myſtica menſa, ad quam acceſſiſti : moveat te panis ille, cujus particeps factus es, calix ille quem accepiſti, cum Chriſti paſſionibus initiareris. Peregrinus ad genua tua procubuit, domo carens, advena ? Per hunc eum excipe, qui propter te peregrinatus eſt, idque in ſuis regionibus, quique per gratiam ad te immigravit, teque ad cœleſte domicilium pertraxit. Zachæum imitare, illum, inquam, heri Publicanum, hodie animi magnitudine & liberalitate præditum : Facultates omnes ſuas ingredienti Chriſto offer, ut, licet corporea ætate parvus, animo tamen evcharis ; Chriſtum egregie conſpicatus. Ægrotus proſtat, ac ſaucius ? Moveat te ſanitas tua, & vulnera, quibus te Chriſtus liberavit. Si videris nudum, operi eum, tuum incorruptionis indumentum, hoc eſt, Chriſtum honore proſequens : quotquot enim in Chriſtum baptizati ſumus, Chriſtum induimus. Si debitorem nactus ſis, ad pedes tuos ſe ſe abjicientem ſyngrapham omnem tam juſtam, quàm injuſtam, concerpe. Decem illa talentorum millia, quæ tibi Chriſtus remiſit, in memoriam revoca. Noli te acerbum minoris debiti exactorem præbere, & quidem conſervis : cum tibi a Domino major ſumma condonata ſit : ne humanitatis quoque illius, quam tibi in exemplum propoſuam, haud quaquam imitatus es, pœnæ a te expetantur. Greg. Orat. 40. pag. 660. & 661.*

» ruptibilité, dont vous avez été revêtu, c'eſt-à-dire de Jeſus-» Chriſt. Car tous tant que nous ſommes, qui avons été batiſés, » nous avons été revêtus de Jeſus-Chriſt. Si vous voyez un débi-» teur qui ſe jette à vos piés pour vous demander que vous lui » remettiez ſa dette, déchirez ſa cedule, ſoit qu'elle ſoit injuſte, » ſoit qu'elle ſoit juſte; remettez dans votre memoire les dix mille » talens que votre divin Sauveur vous a remis. N'exigez point » avec rigueur ce que vous doivent ceux qui partagent avec vous » la qualité de ſerviteurs d'un même maître, puiſque votre maître » vous a déchargé d'une dette beaucoup plus conſiderable que » celle-là, & de peur qu'après un grand exemple de charité, il ne » vous faſſe rendre compte de ce que vous ne l'imitez pas. Aban-» donnez toutes choſes (*a*), dit encore ſaint Gregoire, & ne vous » mettez en peine de poſſeder que Jeſus-Chriſt. Car vous n'êtes » que le diſpenſateur des biens d'un autre. Si vous ne voulez pas » donner tout ce que vous poſſedez, donnez-en la plus grande » partie, ou du moins le ſurplus. Il eſt avantageux (*b*) de déro-» ber quelque choſe à la rouille & à l'envie, & de faire moins » d'état de la poſſeſſion de tous les biens imaginables, que d'avoir » Jeſus-Chriſt au nombre de vos débiteurs. C'eſt lui-même que » vous nourriſſez & que vous revêtez, en nourriſſant & en revê-» tant les pauvres. Si vous refuſez l'un d'eux (*c*), n'eſperez rien » de la main de Dieu, n'étant pas juſte que vous vous attendiez à » recevoir ce que vous n'avez pas donné. « Ce ſaint Evêque croit que dans la difficulté de diſtinguer les vrais pauvres, il vaut mieux donner à ceux mêmes qui en ſont indignes, de crainte qu'on ne refuſe ceux qui méritent qu'on leur donne.

LIV. Saint Gregoire dit (*d*) que ſaint Pierre a prêché en Judée, ſaint Luc en Achaïe, ſaint André en Epire, ſaint Jean à Epheſe, ſaint Thomas dans l'Inde, & ſaint Marc en Italie, & que (*e*) ſaint Pierre & ſaint Paul ont ſouffert le martyre à Rome. Il ſemble Sur l'hiſtoire.

(*a*) *Depelle cuncta : ſint opes ſolus tibi Chriſtus. Tuæ, quas porrigis, non ſunt opes. Si cuncta non vis, maximam partem dato, Si ne hoc quidem vis, quæ redundant, eroga.* Gregor. *Carm. tetraſtic. pag.* 158

(*b*) *Livori & atræ deme quid rubigini. Ac debitorem præfer omnibus Deum. Fruſt. . . rependit ſceptra qui cœleſtia. Alis, tegiſque, pauperes, paſcens Deum.* Gregor. *ibid. pag.* 158.

(*c*) *Acceſſit ad me pauper : at fruſtra tamen ? Chriſte, extimeſco, ne tuam quærens opem, Abeam, viciſſim prorſus abs te nil ferens. Nam quod negat quis alteri, fruſtra petet.* Gregor. *ibid.*

(*d*) *Sit ſanè Petri Judæa, quid Paulo cum Gentibus commune, Lucæ cum Achaïa, Andreæ cum Epiro, Joanni cum Epheſo, Thomæ cum India, Marco cum Italia ! &c.* Greg. *Orat.* 25. *pag.* 438.

(*b*) *Paulus Petruſque lauream Romæ ferunt.* Gregor. *Carm. contra pag.* 188. *tom.* 2.

mettre (*a*) ſaint Luc & ſaint Jean au nombre des victimes immolées pour Jeſus-Chriſt, & qui ont combattu contre le fer & le feu, contre les bêtes & contre les autres tyrans. Néanmoins Elie de Crete, ſuppoſe (*b*) comme une choſe conſtante, qu'après avoir beaucoup ſouffert pour la Foi, ils ſont morts en paix. Nicetas remarque que ce que dit ſaint Gregoire (*c*), que ſaint Pierre ne mangeoit par jour que pour un ſol de Lupins, qui eſt une eſpece de feve ou de pois, eſt tiré de quelque livre (*d*) que l'Egliſe n'a point reçu dans ſon Canon. Elie de Crete dit que ces paroles que ſaint Gregoire attribue à ſaint Pierre (*e*) : *Une ame qui eſt dans l'affliction eſt proche de Dieu,* ſont priſes d'un livre apocryphe (*f*), qui a pour titre : *Doctrine de ſaint Pierre,* & que celles-ci (*g*) : *Rougiſſez de honte, vous tous qui retenez ce qui appartient aux autres ; imitez la bonté de Dieu qui ſe répand également ſur tous, & il n'y aura point de pauvres*, ſont (*h*) du livre des Conſtitutions Apoſtoliques. Saint Gregoire parle ſouvent de ſainte Thecle, il dit (*i*) qu'elle fut expoſée aux lions, mais que ces animaux n'oſerent violer l'integrité de ſon corps ; qu'elle fut non-ſeulement délivrée de leur fureur, mais auſſi du feu & de la tyrannie (*k*), tant de celui qui la recherchoit en mariage, que de ſon pere, qui la tourmentoit encore plus cruellement. Ce Saint ne dit pas qu'elle ait répandu dans la ſuite ſon ſang pour la Foi. Néanmoins il la nomme entre

---

(*a*) *Non victimas pro Chriſto cæſas veritus es ? Nec magnos pugiles extimuiſti, Joannem illum, Petrum, Paulum, Jacobum, Stephanum, Lucam, Andream, Theclam, eos qui & poſt illos & ante illos, pro veritate periculis ſe objecerunt ? Qui cum igni & ferro & belluis & tyrannis ..... dimicarunt.* Gregor. *Orat.* 3. *pag.* 76.

(*b*) *Joannes, non de propheta loquor cujus hic mentionem facit* (Gregorius) *& item Lucas, haud quaquam interempti ſunt, verùm cùm permultas propter Chriſtum & ejus Evangelium calamitates pertuliſſent, in pace ad eum qui pacis Deus eſt, reverſi ſunt.* Elias Cretenſis, *Comment. in Orat.* 3. *pag.* 322. *&* 323.

(*c*) *Pulchra res victûs tenuitas : documento mihi eſt .... Petrus qui lupinis unico aſſe emptis alebatur.* Gregor. *Orat.* 16. *pag.* 241.

(*d*) *Hoc autem ex quodam libro deſumptum eſt in Eccleſiaſticum canonem minime recepto.* Nicetas, *Comment. in Orat.* 16. *pag* 659.

(*e*) *Ægra enim anima vicina eſt Deo ut eximiè alicubi loquitur Petrus.* Greg. *Epiſt.* 16. *pag.* 778.

(*f*) *Ait notat Elias hunc locum ſumptum eſſe ex eo libello qui Doctrina Petri inſcribitur.* Commetar. *in Orat.* 17. *pag* 6[illegible]4.

(*g*) *Petrum dicentem audiamus : Erubeſcite qui aliena detinetis, Deique æquitatem vobis imitandam proponite, & nemo erit pauper.* Gregor. *Orat.* 16 *pag.* 254.

(*h*) *Eſt autem hic locus ex illo apoſtolicarum Conſtitutionum libro, quem poſtea ſexta ſynodus improbavit, tanquam ab hæreticis depravatum & adulteratum.* Nicetas, *Comment. in Orat.* 16. *pag.* 672.

(*i*) *Quis Theclam necis eripuit flammæque periclo ?*
Quis validos ungues vinxit rabiemque ferarum ?
Virginitas (ô res omni mirabilis ævo !)
Dente nec impuro generoſæ virginis artus
Auſi ſunt premere, & rigido diſcerpere morſu. Gregor *Carm* 3. *pag.* 59.

(*k*) (*Chriſtus*) *Theclam ſervavit ..... à tyranno ejus proco, patreque magis tyrannico.* Gregor. *Orat.* 18. *pag.* 279.

les plus illuſtres victimes de J. C. D'autres lui donnent (*a*) le titre de *Premiere Martyre*. Il y avoit à Seleucie une égliſe (*b*) ſous ſon nom. Ce Pere parlant des Juifs, dit (*c*) que tout l'univers eſt témoin de leurs calamités ; qu'ils ſont répandus & diſperſés par toute la terre ; qu'ils n'ont ni ceremonies, ni ſacrifices, qu'à peine trouve-t'on quelques veſtiges de la Ville de Jeruſalem ; qu'il ne leur reſte de leur ancienne gloire, que la conſolation d'en approcher une fois l'année, pour y pleurer leur miſere : c'étoit le jour auquel cette Ville avoit été priſe par les Romains. Ils achetoient (*d*) cette liberté, comme ils avoient autrefois acheté le ſang de Jeſus-Chriſt. On voyoit en ce jour les femmes courbées de vieilleſſe, les vieillards chargés de haillons & d'années, monter les larmes aux yeux ſur la montagne des Oliviers, pour y déplorer la ruine de leur Temple. Dans Jeruſalem étoit auprès de deux ſtatues d'Adrien (*e*) une pierre percée, ſur laquelle ils répandoient de l'huile en ſe lamentant & en déchirant leurs vêtemens. C'étoit l'Empereur Adrien qui leur avoit défendu par un édit (*f*) publiquement affiché partout, de mettre jamais le pié dans Jeruſalem, ſur peine de la vie (*g*), ni même (*h*) d'en approcher ; & il y avoit

---

(*a*) Iſidorus Peluſiota, *lib.* 1. *Epiſt.* 160. *pag.* 41. Evagrius, *lib.* 3. *cap.* 8. *pag.* 758.

(*b*) *Seleuciæ . . . . . . fanum eſt ſanctæ & egregiæ virgini Theclæ.* Gregor. *Orat.* 21. *pag.* ;86.

(*c*) *Una utique illis (Judæis) calamitatis columna totus terrarum orbis eſt, per quem varie fuſi, ſparſique ſunt, divinuſque cultus compreſſus & extinctus, ipſumque adeo Hieroſolymitanum urbis ſolum, quod vix jam agnoſcitur, atque hactenus duntaxat illis patet, idque duntaxat ex vetere ſua gloria & amplitudine capiunt, ut per diem conſpicui facti ſolitudinem lugeant.* Gregor. *Orat.* 2. *pag.* 202.

(*d*) *Et hoc non tantum de captivitate dicendum eſt, ſed uſque ad præſentem diem, perfidi coloni poſt interfectionem ſervorum, & ad extremum Filii Dei, excepto planctu prohibentur ingredi Jeruſalem. & ut ruinam ſuæ eis flere liceat civitatis, pretio redimunt, ut qui quondam emerant ſanguinem Chriſti, emant lachrymas ſuas. Et ne fletus quidem eis gratus ſit ; videas in die quo capta eſt à Romanis & diruta Jeruſalem, venire populum lugubrem, confluere decrepitas mulierculas, & ſenes pannis anniſque obſitos, in corporibus & in habitu ſuo iram Domini demonſtrantes. Congregatur turba miſerorum & patibulo domini corruſcante, ac radiante* ἀναστάσει *ejus ; de Oliveti monte quoque crucis fulgente vexillo, plangere ruinas templi ſui populum miſerum, & tamen non eſſe miſerabilem : adhuc fletus in genis & livida brachia & ſparſi crines, & miles mercedem poſtulat, ut illis flere plus liceat.* Hieronym. *in cap.* 1. *Sophon. pag.* 1655. *to.* 3.

(*e*) *Sunt ibi & ſtatuæ duæ Hadriani. Eſt & non lege de ſtatuis lapis pertuſus, ad quem veniunt Judæi ſingulis annis, & unguunt eum, & lamentant ſe cum gemitu & veſtimenta ſua ſcindunt : & ſic recedunt.* Itinerar. Burdig. *pag.* 43. *inter addita ad Ptolomæi geographiam Amſtelodami an.* 1619.

(*f*) *Poſt extremam vaſtitatem, etiam leges publicæ pependerunt, & prohibiti ſunt Judæi terram, de qua ejecti fuerant, ingredi.* Hieronym. *in cap.* 7. *Iſaïæ, pag.* 65

(*g*) *Cavere autem & ſervare vos, ne quis ibi (Hieroſolymæ) ſit & pœnam capitalem conſtitutam eſſe adverſus Judæum eò ingredientem probè noſtis.* S. Juſtin. *Apolog.* 1 *pro Chriſtianis, pag.* 84.

(*h*) *Univerſa Judæorum gens in regionem circum Hieroſolyma ſitam pedem inferre prohibita eſt lege & conſtitutione Imperatoris Hadriani : adeo ut ne proſpicere quidem è longinquo patrium ſolum ipſis liceret, ut ſcribit Ariſtopellæus.* Euſeb. *lib.* 4. *hiſtor. cap.* 6. *pag.* 118.

mis des gardes (*a*) pour les empêcher d'y entrer. Mais dans la suite ils en obtinrent permission pour de l'argent, comme le remarque saint Gregoire. Il nous apprend aussi (*b*) que Maximin persécuta les Chrétiens avec plus de cruauté que ne firent Diocletien & Maximien Galere, ni les autres Empereurs, qui, en comparaison, passoient pour bons Princes dans l'esprit des Chrétiens; que Constantius (*c*) que l'on croit être le pere du grand Constantin, excité à persécuter les Chrétiens, l'avoit refusé; & que comme celui qui l'excitoit à cette cruauté, lui représentoit, qu'il n'y avoit pas jusqu'aux abeilles, qui ne fissent sentir leur aiguillon à ceux qui leur enlevoient leurs gâteaux de miel, il répondit: Cela est vrai, mais l'abeille en faisant sentir son aiguillon perd la vie; que le grand Constantin (*d*) a jetté les fondemens du Christianisme & de la puissance imperiale; que Constantius son fils a été l'heritier de sa foi; qu'il a gouverné l'Empire avec équité & fini saintement ses jours. Il donne à ce Prince des éloges qui paroissent excessifs, en l'appellant (*e*) le plus divin de tous les Princes, & le plus grand amateur de Jesus-Christ. Il le place même avec Dieu dans la gloire. Ce qui surprend, c'est qu'il ajoûte foi (*f*) à un bruit qui cou-

---

(*a*) *Adrianus militum cohortem custodias in perpetuum agitare jussit, quæ Judæos omnes Hierosolymæ aditu arceret.* Severus Sulpicius, *lib. 2. histor. sacr. pag.* 401. *&* 402.

(*b*) *Nam quæ nec Diocletianus, qui primus Christianos contumeliis affecit, nec Maximianus qui ei successit, eumque superavit, nec denique Maximinus qui ut tempore illis posterior, ita persecutionis atrocitate superior fuit ..... in animum unquam induxerunt: hæc ille (Julianus) quidem cogitabat* Gregor. *Orat. 3. pag. 93. Persecutio erat & quidem persecutionum omnium atrocissima maximeque horrenda, iis loquor, quibus Maximini persecutio nota est, qui cum post multos, qui paulo ante extiterant, ingruisset, hoc effecit, ut omnes humani ac faciles fuisse viderentur.* Gregor. *Orat. 20 p.* 319.

(*c*) *Constantium autem (nam referre hoc convenit)*
Verbum extulisse memoria dignum ferunt.
Quodnam hoc? Eum in nos principum cum quispiam
Quondam incitaret, non ferens nos consequi,
Tantos honores (namque erat pius admodum,
Ut si quis alius principum quos novimus)
Ac multa fatus, tale quid mox subderet,
Animalne fingi mitius potest ape?
Atqui legentes pungit hæc favos tamen:
Audivit, hocne te fugit vir optime,
Stimulus nec ipsi quod vacet periculo?
Namque ipsa pungit, sed statim quoque interit. Gregor. *Carm. ïamb. 21. adversus iram, pag.* 233.

(*d*) *At nos id quod communius est, tum patrem (Constantinum) à quo imperatoriæ potentiæ & fidei Christianismo fundamenta jacta sunt, tum etiam fidei hæreditatem ad filium devolutam cogitantes, ejus qui juste semper in imperio vixerat, pioque fine vitam clauserat, ac principatum nobis reliquerat, tabernaculum, ut par erat, honore complectebamur.* Gregor. *Orat. 4. pag.* 119.

(*e*) *Quid tibi accidit, ô Imperatorum divinissime, Christique amantissime ...... etsi multo præstantiorem te esse scio, quam ut à me reprehendi debeas, ut pote qui Deo adjunctus sis, cœlestisque gloriæ hæreditatem acceperis, atque in tantum à nobis migraris, ut imperium cum meliore commutaris.* Greg. *Orat. 3. pag. 62. & 63.*

(*f*) *Quod si cuidam hic sermo facit, id quoque in multorum auribus disseminatum est, quod cum corpus (Constantii) Taurum montem superaret, ut ad paternam civitatem veheretur, vox quidem è summis locis à*

roit, que lorſqu'on apporta le corps de ce Prince à Conſtantinople pour y être inhumé, on entendit à ſon paſſage ſur le Mont Taurus, des voix comme de gens qui chantoient des pſeaumes, & qui accompagnoient la pompe funebre. » C'étoit, dit-il, apparemment des Anges qui rendoient ce devoir à l'Empereur, » en récompenſe de ſa pieté. Car s'il a fait, ajoûte-t-il (*a*), quelque » bréche à la Foi, on doit en rejetter la faute ſur la méchancete » & l'importunité des Courtiſans qui abuſoient de la ſimplicité » d'un Prince qui n'étoit pas aſſez ferme dans ſa foi, & qui ne » prévoyoit pas tous les dangers où il ſe précipitoit par un zele » inconſideré, ſous prétexte de défendre la ſaine Doctrine. Dans » les derniers momens de ſa vie, il ſe repentit de trois choſes (*b*), » d'avoir répandu le ſang de ſes proches, d'avoir élevé Julien à » la dignité de Ceſar, & de s'être attaché à de nouveaux dogmes » en matiere de Religion. « Saint Gregoire raconte de Julien l'*Apoſtat* (*c*), qu'étant après ſa bleſſure couché auprès d'une riviere, il voulut perſuader à quelques-uns de ſes confidens de le jetter dedans, mais qu'un Eunuque les en empêcha; que ſes cendres (*d*) étoient comme agitées dans ſon tombeau, & que dans un tremblement, la terre l'avoit jetté dehors; que les fideles ne ſe défendirent (*e*) contre ce perſécuteur, que par les larmes, & que par la miſericorde de Dieu elles arrêterent les excès de ce Prince. Le pere de ſaint Gregoire ajoûtoit aux larmes (*f*) des auſterités ſecrettes. Ceux d'Antioche, comme Julien le reconnoît lui-même (*g*), laiſſoient à leurs femmes le ſoin de ſe proſterner

nonnullis exaudiebatur, velut ſpallentium & proſequentium (Angelicarum opinor virtutum) quod pietatis illi præmium erat, ac funebris remuneratio. Gregor. *Orat.* 4. *pag.* 118. & 119.

(*a*) *Nam etſi rectam fidem nonnihil vexare viſus eſt: hoc tamen crimen procerum importunitati fideique pravitati tribuendum eſt, qui ſimplicem, parumque impietate firmam animam, minimeque baratha proſpicientem, nacti, eam quò libuit, abduxerunt, ac ſincerioris doctrinæ prætextu, vitii zelum effecerunt.* Gregor. *ibid. pag.* 119.

(*b*) *Tria enim hæc eſſe aiunt, ob quæ tanquam imperio ſuo indigna, pœnitentia ductus fuerit, primùm quod propinquis ſuis necem intuliſſet: alterum quod Julianum apoſtatam imperatorem nominaſſet: poſtremum quòd novis fidei dogmatibus ſtuduiſſet: ſimulque cum his vocibus, è vita diſceſſiſſet.* Gregor. *Orat.* 21. *pag* 389.

(*c*) Gregor. *Orat.* 4. *pag.* 117.

(*d*) *Quia ſacrilegis Chriſti tentaverat armis (Julianus)*
Expugnare fidem, divino vulnere cæſo,
Fervet adhuc cinis ipſe, timor non parvus iniquis. Gregor. *Carm.* 2. *pag.* 50.

Mihi quiſpiam narravit nec ad ſepulturam aſſumptum (Julianum) ſed à terra quæ propter illius ſcelus tremere affecta fuerat, excuſſam æſtuque vehementi projectum, inſequentis ut opinor ſupplicii præludium. Greg. *Orat.* 21. *pag.* 394.

(*e*) *Dei benignitate inhibitus atque repreſſus eſt (Julianus) Chriſtianorumque lacrymis quas multas multi profuderunt, hoc unum adverſus perſecutorem medicamentum habentes.* Gregor *Orat.* 3. *pag.* 94.

(*f*) Gregor. *Orat.* 19. *pag.* 308.

(*g*) *Odioſam iſtam ſeveritatem ſeptimum jam menſem perpeſſi, vota quidem & preces, quo tantis malis eriperemur, ad vetulas*

devant les tombeaux des Martyrs, & de faire des vœux pour être délivrés de ses persécutions. Julien (*a*) voulant rendre les Chrétiens méprisables, ordonna par un édit, qu'ils seroient appellés *Galileens*. Mais les Chrétiens pour user de répréfaille, lui donnerent le nom d'*Idolien* & de *Brûleur de Taureau*, à cause de son attachement au culte des idoles. Valens l'un de ses successeurs dans l'Empire, ne fut pas moins ennemi de Jesus-Christ, qu'amateur de l'or, ni moins travaillé de la maladie de l'heresie, que de l'avarice (*b*). Il surpassa Julien en cruauté. C'étoit un faux Christ (*c*), la honte & l'infamie des Chrétiens, qui avoit trouvé le moyen, en persécutant les Chrétiens, de faire croire qu'ils étoient punis comme des impies, lorsqu'ils souffroient pour la Foi. Voici ce que dit saint Gregoire (*d*) de la cruauté que les Ariens exercerent sous l'autorité de ce Prince contre les Catholiques. » Les livres & les entretiens sont remplis des effets » de votre barbarie. La posterité les apprendra, & on vous cou- » vrira, comme je m'en assure, d'une infamie éternelle. Que » peut-on dire de semblable des Catholiques? Quel peuple in- » solent avons-nous soulevé contre vous? Quels soldats avons- » nous armés pour vous combattre? Avons-nous envoyé contre » vous un General furieux, & plus emporté que ceux-mêmes dont » il executoit les ordres; un homme qui n'étant pas Chrétien, » croyoit s'acquitter d'un devoir religieux envers les démons, » par l'impieté avec laquelle il persécutoit les Catholiques? Avons- » nous assiegé avec des troupes des personnes, qui les mains éle- » vées vers Dieu, ne songeoient qu'à lui offrir leurs prieres? Avons- » nous étouffé le chant des pseaumes par le bruit des trompettes? » Avons-nous mêlé quelque-part le sang mystique (de Jesus- » Christ) avec le sang des hommes massacrés? Où avons-nous » fait cesser les gemissemens spirituels par des cris lugubres & la- » mentables? Où avons-nous arrêté les larmes de componction, » pour en faire répandre de tragiques? Où avons-nous changé » les maisons de prieres en des sepulcres? Quand avons-nous li- » vré entre des mains criminelles les vaisseaux destinés aux sacrés » Mysteres, & qu'il n'est pas permis à tout le monde de toucher?

---

dimisimus quæ circum sepulchra mortuorum assiduè versantur. Julianus, *in Misopog. pag.* 54. *edit. Paris. ann.* 1584.

(*a*) *Novandum nobis cognomentum censuit, Galilæos pro Christianis nominans, atque ut ita vocaremur, publica lege decernens ..... imperatorem (Julianum, eodem ludo ulciscentes, idolianum & pisæum & adonæum, & tauri cremum .... nonnulli quoque nostrum lepidi & festivi homines, appellarunt.* Greg. *Orat* 3. *pag.* 81. & 82.

(*b*) Gregor. *Orat.* 20. *pag.* 3 7.

(*c*) Idem, *Orat.* 32. *pag.* 512.

(*d*) Idem, *Orat.* 25. *pag.* 432.

» Aimables Autels, comme l'Ecriture vous appelle, mais que » nous pouvons appeller maintenant des Autels deshonorés, » avons-nous fait monter ſur vous de jeunes impudiques pour » vous ſouiller par des airs laſcifs, par des geſtes & des poſtures » deshonnêtes? ou plûtôt avons-nous fait inſulter ſur vous au grand » & divin Myſtere qui s'y offre? Chaire venerable & auguſte, ſur » laquelle tant d'illuſtres & de ſaints prélats ont été aſſis ſucceſſi- » vement pour y prêcher les divins Myſteres; avons-nous élevé » ſur vous aucun payen, pour tourner en ridicule les verités Chré- » tiennes, par des diſcours ſatiriques & impies? Vierges ſaintes, » ſiege de la pureté & de la pudeur, qui ne pouvez ſouffrir la pré- » ſence des hommes, même les plus chaſtes; je vous atteſte, » ſi jamais aucun des nôtres vous a outragées par des regards abo- » minables & des excès dignes de la punition de Sodôme? Quel- » les bêtes feroces avons-nous lachées pour dévorer les corps des » Saints, comme ont fait ces inhumains à l'égard de quelques » perſonnes, qui n'avoient point d'autres crimes que celui de ne » vouloir pas embraſſer leurs dogmes impies, & ſe ſouiller par » leur communion ſacrilege, qu'ils fuyoient comme le poiſon » d'un ſerpent, capable non de faire mourir les corps, mais de » corrompre & de perdre les ames; ou d'avoir donné la ſépulture » à des perſonnes dont les corps morts avoient été reſpectés par » les bêtes mêmes carnaſſieres? C'eſt en verité un (*a*) crime qui » méritoit bien d'être puni dans un autre théâtre & par d'autres » bêtes. De quels Evêques a-t'on déchiré avec les ongles de fer » le corps déja tout caſſé de vieilleſſe en préſence de leurs diſ- » ciples, qui ne pouvoient les aſſiſter dans ces ſupplices que par » des larmes impuiſſantes? Qui ſont, dis-je, ces Prélats qui ont » été ainſi ſuſpendus avec Jeſus-Chriſt, qui ont remporté la vic- » toire par leur conſtance dans les tourmens, qui ont arroſé leur » peuple par leur ſang précieux, & qui enfin ont été conduits à la » mort pour être enſevelis & glorifiés avec Jeſus-Chriſt, dont la » victoire ſur le monde ſe continue encore par ces meurtres & » par l'immolation de ces victimes? Qui ſont ces Prêtres que le » feu & l'eau, deux élémens contraires & incompatibles, ſépa- » rerent les uns des autres, & qui furent conſumés par les flammes » avec leur Vaiſſeau? Et pour ne pas entrer dans le détail de tous » les maux que nous avons endurés; qui ſont ceux que les Préfets-

(*a*) *Et quidem quale hoc crimen judicatum eſt? Alio ſcilicet theatro atque aliis feris dignum.* Gregor. *Orat.* 25. *pag.* 433.

» mêmes ont accusés de cruauté, quoiqu'ils s'en rendissent les mi-
» nistres? Car quoiqu'ils fussent les executeurs des passions des Sou-
» verains, ils ne pouvoient pas néanmoins ne point détester une
» si étrange barbarie, & ils ne se dépouilloient pas entierement
» de la raison, encore qu'ils s'accommodassent au tems. Leur
» complaisance pour ces cruelles volontés du Prince, n'empê-
» choit pas qu'ils ne fussent encore assez équitables pour condam-
» ner l'injustice dont ils étoient contraints d'être les instrumens.
Saint Gregoire parle de Theodose, comme d'un Prince très-Catholique (*a*), mais qui avoit moins de ferveur que ses prédecesseurs, c'est-à-dire, moins de zele pour l'avancement & le progrès de la Religion Catholique, que Valens n'en avoit eu pour étendre l'Arianisme. Il attribue l'invention des lettres aux Pheniciens (*b*), remarquant néanmoins que d'autres en font honneur aux Egyptiens. Il croit même qu'on pourroit en faire auteurs les Hebreux, plus sages, dit-il, que les Pheniciens & les Egyptiens, & qui ne doutent point que Dieu n'ait écrit de ses doigts la loi sur des Tables. Selon lui ce furent les Eubéens (*c*) ou plûtôt Palamedes, qui inventa les poids & les mesures, l'art de supputer, & de ranger une armée en bataille. Mais toutes ces inventions l'ayant exposé à la haine de ses envieux, il fut cité en jugement & condamné à mort par les Grecs, qui faisoient la guerre aux Troyens. Il rapporte (*d*) une origine assez singuliere de la poësie. Une vieille femme, que quelques-uns, selon la remarque d'Elie de Crete, (*e*) appellent Sibylle, d'autres Phimonée, & d'autres Philyre, se voyant heurtée par un jeune homme qui marchoit d'un pas précipité, l'accabla d'injures, & fit un vers dans sa colere. Le jeu-

(*a*) *En Imperator (Theodosius) advenit nobis repens,*
Minime quidem ille vir malus quantum ad fidem
Triadisque sanctæ cultor esset maximus,
Fervore sed non præditus tanto tamen
Æquaret ut cum pristinis præsentia. Greg. *Carm. de vita sua*, *pag.* 20 & 21.

(*b*) *Quid ais? (Juliane) Tuum est Græcari? Quid? Nonne Phœnicum sunt litteræ, vel ut nonnullis placet, Ægyptiorum, aut his adhuc sapientiorum Hebræorum, qui etiam legem in tabulis à Deo inscriptam esse persuasum habent?* Gregor. *Orat.* 3. *p.* 99.

(*c*) *Tuum attice loqui? (Juliane) Quid? Calculis uti & numerare & digitis supputare, mensuræ item & pondera atque ante hæc etiam aciei instructio & res militaris, cujus sunt? Nonne Eubœorum? Si modo Eubœus erat ille multarum rerum inventor Palamedes, invidiaque ob id impetitus, atque adeò in judicium ob sapientiam vocatus, ab iisque qui adversus Trojanos bellum gerebant, morte mulctatus.* Gregor. *ibid.*

(*d*) *Tua sunt poëmata? (Juliane) Quid an non potius anus illius, quæ cum quidam concitatiore gressu ex adverso incedens, ipsius humerum concussisset (sic enim narrant), ipsaque postea eum convitiis incesseret, impetus vehementia carmen effudit? Quod cum juveni valde arrisisset, atque accuratius in numeros astrictum fuisset admirabilem tibi hanc poesim creavit.* Gregor. *ibid.* 100.

(*e*) Elias Cretensis, *Comment. in Orat.* 3. *pag.* 372.

ne homme en ſentit la beauté, & fit ſes réflexions ſur le nombre & la cadence.

ARTICLE VII.

Jugement des Ecrits de Saint Gregoire; Catalogue des éditions qu'on en a faites.

I. PERSONNE n'a conteſté à ſaint Gregoire de Nazianze d'avoir été le plus éloquent (*a*) orateur de ſon tems; & les ennemis (*b*) même de la vraie foi, dont il avoit combattu les erreurs avec le plus de force, ont été obligés de convenir que ſa vie, ſes diſcours & ſes écrits avoient tant de charmes, qu'il attiroit à ſa communion tous ceux ſur qui ces choſes faiſoient quelque impreſſion. C'étoit en effet un homme (*c*) incomparable, ſoit pour l'éminence de ſa pieté, ſoit pour l'étendue de ſon ſavoir. S'il fut le docteur de la pieté, il fut auſſi (*d*) le défenſeur de la foi; & Dieu ne fit pas moins éclater en lui les dons de la nature que ceux de la grace. Né avec un génie ſublime, un eſprit fin & pénetrant, un jugement ſain & ſolide, une expreſſion heureuſe, il orna tous ces talens de tout ce que les ſciences divines & humaines ont de plus rare & de plus recherché. On en voit la preuve dans ſes diſcours & dans ſes autres écrits: où l'on admire d'un côté cette vaſte érudition profane qu'il avoit acquiſe dans les Ecoles d'Alexandrie & d'Athenes, mais dont toutefois il ne fait ordinairement uſage que lorſqu'il eſt neceſſaire pour rendre plus ſenſibles les verités de la religion: de l'autre cette profonde connoiſſance des divines Ecritures, qui lui faiſoit développer nos Myſteres avec tant d'exactitude, qu'elle lui a fait donner le ſurnom de *Theologien*, & qui a fait dire à Rufin (*e*) qu'il ſuffiſoit de s'oppoſer en quelque choſe à la doctrine de ce Pere,

Jugement des écrits de S. Gregoire.

(*a*) *Gregorius Nazianzenus vir ſua ætate eloquentiſſimus & Hieronymi præceptor obiit.* S. Proſper. *in Chron. pag.* 735. *edit. Pariſ. ann.* 1711.

(*b*) Philoſtorgius *Arianus*, *apud* Suidam *in Lexico.*

(*c*) *Gregorius vir per omnia incomparabilis, qui verbo & operibus clarus, ſplendidiſſimum lumen ſcientiæ Chriſti Eccleſiis præbuit..... Hujus neque vita aliquid probabilius & ſanctius, neque eloquentia clarius & illuſtrius neque fide purius, & rectius, neque ſcientia plenius & perfectius inveniri poteſt.* Rufinus, *prologo in libros ſancti Gregorii à ſe verſos.*

(*d*) *Conſtantiſſimus prædicator veritatis Gregorius Nazianzenus præſul.* S. Agatho, *in Epiſtola lecta in Concilio Conſtantinopolitano tertio pag.* 644. *tom.* 6. *Concil.*

(*e*) *Quicumque auſus fuerit doctrinæ ejus* (*Gregorii*) *in aliquo refragari, ex hoc ipſo, quia ipſe magis ſit hæreticus arguatur.*

pour être regardé comme heretique. Saint Jerôme qui avoit été son disciple (*a*), se glorifie d'avoir eu un maitre si éclairé & si habile. Ses discours sont méthodiques & composés avec beaucoup d'art; mais le style en est naturel, exact & bien varié. Ses phrases quoique courtes, n'ont point d'obscurité & se soutiennent par-tout. Soit qu'il fasse un éloge, soit qu'il entreprenne de persuader, soit qu'il combatte un ennemi de la religion, il ne reste jamais au-dessous de sa matiere. Il est vif & pressant dans ses déclamations, & n'épargne ni les vices, ni les personnes vicieuses, fussent-elles d'un rang distingué. Il est extrêmement précis dans la plûpart de ses lettres; mais on peut dire qu'elles ne laissent pas d'être longues, par le grand sens qu'elles renferment: il y en a peu qu'il ne releve par quelque sentence ou par quelque apophtegme, quelquefois même par une fine raillerie. Les similitudes & les comparaisons ne sont pas moins fréquentes dans ses poëmes que dans ses discours: ils ont de l'élegance, du feu & de la naïveté.

Catalogue des editions latines de ses écrits.

II. Tous les ouvrages de saint Gregoire n'ont pas d'abord été mis sous la presse, & il a fallu du tems pour les recueillir en un corps. En 1508. on imprima à Strasbourg dix de ses Oraisons, du nombre de celles qu'on dit avoir été traduites par Ruffin, savoir les premiere, douze, quinze, dix-sept, vingt-huit, trente-trois, trente-huit, trente-neuf, quarante-quatre & cinquante. On en imprima sept autres, la même année à Augsboug, de la traduction d'Oecolampadius. L'édition de Leipsic en 1522. *in octavo*, n'est qu'une réimpression de celle de Strasbourg. Celle de Basle en 1531. comprend trente-huit Oraisons, traduites par Bilibalde Pirckheimer. Il y a à la tête de cette édition une préface d'Erasme. On suivit la version de Pirckheimer dans l'édition de Basle en 1550. *in folio*, chez Hervage: mais on y ajouta plusieurs autres Oraisons de saint Gregoire, qui ne se trouvoient pas dans l'édition de 1531; les unes traduites par Musculus, les autres par Pierre Mosellanus, avec le poëme intitulé *Le Christ souffrant*, & quelques autres poësies de la traduction d'Alde Manuce. Les Oraisons traduites par Mosellan avoient été imprimées à Paris chez Chevallon, en 1532. Jacques de Billy, Abbé de saint Michel en l'Herme, fit une nouvelle version des œuvres de saint

Manifestum namque indicium est non esse rectæ fidei omnem qui in fide Gregorio non concordat. Rufinus, *loco superius citato.*

(*a*) *Numquid in illa epistola Gregorium virum eloquentissimum non potui nominare? Quis apud latinos par sui est? Quo ego magistro glorior & exulto.* Hieronymus, *in apolog. advers.* Rufin. *lib.* 1. *pag.* 363. *tom.* 4. *novæ editionis.*

Gregoire, qui fut d'abord imprimée à Paris en 1569. *in fol.* & l'année suivante à Cologne. Leunclavius en fit une autre l'an 1571. de dix-neuf Oraisons de ce Pere, qui furent imprimées à Basle, la même année. On en imprima trois autres à Anvers chez Plantin en 1573. traduites par Jules Gabrieli, sur divers manuscrits du Vatican. L'édition de Paris en 1583. chez Nivelle, est la même que celle de l'an 1569. par l'abbé de Billy, mais beaucoup plus ample & plus exacte: Genebrard qui en prit soin, la dédia au Pape Gregoire XIII. du nom.

III. Nous avons deux éditions grecques des Oraisons de saint Gregoire, à Venise chez Alde. La premiere, qui est de l'an 1516. *in* 8° en comprend seize; la seconde de l'an 1536. *in* 8°. neuf, differentes des premieres. Elles furent toutes réimprimées à Paris en 1544. chez Vechelius, & à Basle en 1550. chez Hervage. Ses Lettres, au nombre de deux cens trente-deux, furent imprimées à Haguenau en 1528. avec celles de saint Basile, & depuis à Basle en 1532. *in fol.* par les soins d'Opsopæus. L'édition d'Etone en 1610. *in* 4°. ne renferme que quelques Opuscules de saint Gregoire, savoir ses deux Oraisons contre Julien, celle sur les Martyrs, une contre les Ariens, son Testament qui avoit déja été imprimé à Francfort en 1596. & dix Lettres qui n'avoient pas encore vû le jour. La premiere de ses invectives avoit déja été imprimée à Paris en 1531. Jerôme Brunelle donna en 1590. à Rome *in* 8°. quelques Poëmes choisis de saint Gregoire, avec des Hymnes de saint Clement d'Alexandrie & de Synesius. L'année suivante 1591. David Hœschelius en fit aussi imprimer quelques-uns à Leyde *in* 8°. A ces éditions on peut ajouter celles de Venise & de Paris en 1562. La premiere renferme les vers tetrastiques, la seconde les poësies traduites par l'abbé de Billy, avec les notes de Cyrus: celle d'Anvers en 1568. *in* 8°. qui ne contient que quelques Poëmes ïambes, & plusieurs sentences & regles de vie tirées des écrits de ce Pere, & recueillis par Sambucus.

Editions grecques des écrits de saint Gregoire.

IV. Ses Poësies furent imprimées en grec & en latin dès l'an 1504. *in* 4°. à Venise, par Alde Manuce. On imprima ensuite divers de ses Opuscules en ces deux langues, à Paris en 1575. *in* 8°. avec les Scholies de l'abbé de Billy, & les Commentaires de Nicetas. L'édition faite en la même ville l'an 1609. en deux volumes *in fol.* comprend tous ses ouvrages, avec les Commentaires d'Elie de Crete & de Nicetas, & les Scholies de l'abbé de Billy: la version est la même que dans l'édition de Paris en 1583. par les soins de Genebrard. Les éditions de Paris en 1611. &

Editions grecques & latines.

1630. *in fol.* deux volumes, & de Leipsic en 1690. *in fol.* deux volumes, ne sont que des réimpressions de celle de Paris en 1609. Celle de Leipsic est mal-à-propos intitulée de Cologne, puisqu'elle n'y fut point imprimée. Nous avons une édition de ses Lettres, où elles sont divisées en quatre livres, & mises dans un autre ordre que dans l'édition de Paris, à Ingoldstat en 1619. *in* 12. Quelque réputation qu'eût l'édition de Paris en 1609. & 1630. elle parut défectueuse aux Peres Benedictins de saint Maur, & Dom Jacques de Frische, l'un des savans de cette Congrégation, entreprit d'en donner une nouvelle plus ample & plus correcte: la mort l'ayant empéché d'executer son dessein, Dom François Louvard de la méme Congrégation, s'en chargea. On voit par le prospectus qu'il donna en 1708. qu'il avoit déja revû & corrigé le texte grec sur un grand nombre de manuscrits, que l'abbé de Billy n'avoit pas consultés, en particulier sur celui de l'Empereur Basile *le Macedonien*, que l'on conserve dans la Bibliotheque du Roi; que néanmoins il retenoit dans l'édition qu'il préparoit au public, la version entiere de l'abbé de Billy par respect pour ce grand homme, se contentant d'en corriger les défauts par des notes mises à la marge & au bas des pages: mais Dom Louvard n'ayant pu par differentes raisons mettre son ouvrage en état de voir le jour, Dom Prudent Marand de la méme Congrégation s'en est chargé. Il y aura lieu de l'augmenter, par quantité de poëmes donnés depuis par le savant Muratori, dans ses Anecdotes grecs, à Padoue en 1709. *in* 4°. & par beaucoup d'autres encore imprimés à Utrecht en 1696 *in* 4°. & recueillis par Jacques Tollius: Le Sieur Denys Gaullyer, Maitre-ès-Arts en l'Université de Paris, actuellement Professeur dans la méme Université, donna en 1718. un recueil de Poësies choisies de saint Gregoire de Nazianze, avec une traduction latine & des notes grammaticales, le tout à l'usage des étudians en la méme Université. Ce recueil est intitulé: *Collecta divi Gregorii Nazianzeni plurima poëmatia in latinum conversa, &c.* in 12. à Paris, chez Brocas.

Editions françoises.

V. Les Oraisons de saint Gregoire ont été traduites en françois, & imprimées en cette langue, à Paris en 1693. *in* 8°. deux volumes. Les (*a*) Memoires de Trevoux en avoient annoncé une autre traduction, qui n'a pas vû le jour, & qui devoit être de la main de M. l'Evêque de Conserans. Les Discours contre l'Empereur

(*a*) *An.* 1708. *pag.* 2157.

pereur Julien, ont été traduits en françois par M. *** Ecclesiastique de Grenoble, & imprimés à Lyon chez Duplain, *in* 12. en 1735 avec des remarques. Le Commandeur Annibal Caro a traduit en italien deux Discours du même saint Gregoire, l'un sur les devoirs des Evêques ; l'autre sur l'amour que l'on doit avoir pour les Pauvres : cette traduction a été imprimée à Venise *in* 4°. en 1569.

Edition de la Liturgie de S. Gregoire.

VI. Les Liturgies qui portent le nom de saint Basile, de saint Gregoire de Nazianze & de saint Cyrille, mais que l'on convient communément n'être pas d'eux, du moins en la forme qu'elles sont aujourd'hui, furent traduites en latin par Victorius Scialach Maronite, & imprimées à Augsbourg par les soins de Velserus en 1604. C'est cette version que l'on a inserée dans les Bibliotheques des Peres de Paris & de Lyon.

Que les questions & les réponses attribuées à S. Cesaire, ne sont point de lui.

Tom. 5. Biblioth. Patr. edit. Lugd. pag. 751.

VII. C'est ici le lieu de parler de quelques écrits qu'on a attribués à saint Cesaire, dont nous avons donné la vie en faisant celle de saint Gregoire de Nazianze son frere. Le plus considerable de ces écrits est divisé en quatre dialogues, qui ont pour titre : *Explications de quelques questions sur des matieres graves proposées par Constantius, Theocariste, André, Gregoire, Domnus, Isidore, Leonce, à Cesaire, dans le tems qu'il étoit Secretaire, & qu'il enseignoit à Constantinople pendant vingt ans entiers.* Ce titre, comme on le voit, ne marque point que Cesaire, auteur de ces dialogues, ait été frere de saint Gregoire de Nazianze. En effet, Cesaire son frere, ne fut jamais secretaire, & n'enseigna en aucun endroit : il est vrai qu'il demeura à Constantinople, & que (*a*) ceux de cette ville obtinrent de l'avoir pour habitant & pour medecin. Mais son séjour n'y fut pas long ; & il ne vécut même que treize ans au plus depuis la premiere fois qu'il y vint en 355. ou 356. Saint Gregoire de Nazianze qui entre dans le détail de la vie de son frere Cesaire, ne dit point qu'il se soit appliqué à composer des traités de theologie, tels que sont ces dialogues ; & lorsqu'il fait le dénombrement des sciences dans lesquelles il avoit acquis de la réputation, il ne met point la theologie, mais la géometrie, l'astronomie & la medecine. Il est encore hors de vraisemblance que ces deux freres ayant toujours été si unis de sentimens, se soient trouvés en contrarieté au sujet d'Origene. On sait l'estime qu'en faisoit saint Gregoire de Nazianze, & ce qu'il dit de l'utilité de ses Ouvrages dans sa lettre (*b*) à Théodore, Evêque de Tyanes,

(*a*) Gregor. Nazianz. *Orat.* 10. *p.* 165.

(*b*) Gregor. Naz. *Epist.* 87. *pag.* 843.

Au contraire, l'auteur de ces dialogues en parle très-desavantageusement, il l'appelle (*a*) un conteur de fables, qui flattoit les oreilles sans nourrir le cœur, un écrivain très-impie, qui enseignoit des dogmes pernicieux & empoisonnés. D'ailleurs on y cite des auteurs qui n'ont écrit que plusieurs siecles après saint Cesaire, comme saint (*b*) Maxime qui vivoit dans le septiéme. Il est aussi parlé des (*c*) Lombards & des Esclavons, peuples inconnus des Romains dans le IV. siecle de l'église. Enfin l'auteur de ces dialogues marque assez (*d*) nettement qu'il étoit Prêtre, en disant (*e*) qu'il est contraint de mettre fin à son second dialogue, parce qu'il étoit obligé d'aller celebrer les saints Mysteres, pour ne pas faire attendre le peuple qui étoit déja assemblé. Ce qui ne convient point à saint Cesaire, qu'on sait n'avoir point été dans le Clergé. Photius qui avoit (*f*) lû ces dialogues, en trouve la diction assez claire, & la doctrine assez pure; mais il n'en approuve pas les saillies, ni l'affectation que l'auteur y fait paroître de quelque teinture de rhetorique, & de quelque connoissance qu'il avoit de la philosophie & de la theologie. Ils sont divisés en cent quatre-vingt-quinze questions. Photius en comptoit deux cens; comme il y en a de fort longues, peut-être les avoit-on partagées en deux dans quelques manuscrits. On a aussi (*g*) attribué à saint Cesaire un livre contre les Payens, & des dialogues sur l'ame: le tout sans aucune preuve.

(*a*) Quæstion. 140. 147. 149.
(*b*) Quæst. 131.
(*c*) Quæst. 110.
(*d*) Quæst. 114.
(*e*) *Quando nos modo ratio temporis ad peragenda sacra mysteria sancto cœtu nos expectante compellit.* Quæst. 114. *pag.* 774.
(*f*) Photius, *Cod.* 210. *pag.* 539.
(*g*) Suidas, *in Cæsario, tom* 1. *p.* 1427.



CHAPITRE II.

Saint Amphiloque, Archevêque d'Icone.

I. SAINT AMPHILOQUE, que saint Jerôme (*a*) joint avec saint Basile & avec saint Gregoire de Nazianze, pour la science, tant Ecclesiastique que prophane, étoit comme eux de Cappadoce. Il fit pendant quelque-tems profession (*b*) de la rhethorique, mais ensuite il fréquenta le Barreau, où il fit la fonction d'Avocat & de Juge. Nous avons vû plus haut que saint Gregoire de Nazianze lui recommanda la cause d'un (*c*) Diacre nommé Euthale, que l'on vouloit mettre à la taille; & une affaire survenue à Nicobule (*d*) son neveu. Quoique saint Amphiloque fût alors fort jeune, il avoit (*e*) tant de sagesse & de probité, qu'il ne se laissoit jamais prévenir contre personne; ni gagner par argent. Il en fut toutefois accusé sur un service qu'il avoit rendu à un criminel qui lui avoit paru innocent : & il eut besoin pour se purger de cette accusation, que saint Gregoire de Nazianze s'employât pour lui auprès de plusieurs personnes de distinction & d'autorité. L'histoire ne nous apprend rien de sa mere, mais il paroît que son pere s'appelloit Amphiloque comme lui. Il eut une sœur nommée Theodosie, qui s'engagea dans les liens du mariage. Saint Gregoire (*f*) de Nazianze qui connoissoit sa vertu, la proposoit pour modele à sainte Olympiade, que l'on avoit mise sous sa discipline, pour y être formée dans la pieté.

Commencement de la vie de S. Amphiloque. Il paroît dans le barreau.

II. On voit par une lettre (*g*) de saint Basile, que dès l'an 373. saint Amphiloque avoit quitté le Barreau pour se retirer dans la solitude. Heraclide l'un de ses amis s'étoit engagé de l'y accompagner. Mais n'ayant point accompli sa promesse, saint Amphiloque lui en fit des reproches. L'endroit où il se retira se nommoit (*h*) Ozizale. Son pere l'y suivit quoique fort âgé, & le Saint en (*i*) prenoit un grand soin. Comme le blé ne croissoit point dans ce

Il se retire dans la solitude avant l'an 373.

(*a*) Hyeronym. *Epist.* 83. *pag.* 656.
(*b*) Basil. *Epist.* 150. *pag.* 239. 240.
(*c*) Gregor. Naz. *Epist.* 159. *pag.* 873.
(*d*) Gregor. Naz. *Epist.* 160 *pag.* 873.
(*e*) Idem, *Epist.* 106. *pag.* 849. *Epist.* 110. *pag.* 85. *Epist* 160. *pag.* 874.
(*f*) Idem, *Carm.* 57. *pag.* 134.
(*g*) Basil. *Epist.* 150. *pag.* 239. 240. 241.
(*h*) Gregor. Naz. *Epist.* 12. *pag.* 776.
(*i*) Basil. *ubi supra.*

canton, ſaint Gregoire de Nazianze, qui avoit (*a*) contribué beaucoup à le retirer du monde, lui en envoyoit (*b*); mais en échange il lui demandoit des herbes quand il en avoit affaire: parce qu'Ozizale étoit riche en prairies, en jardins & en herbages.

Il eſt fait Evêque d'Icone en 374.

III. Saint Amphiloque quoique très-uni à ſaint Baſile, qui l'appelloit ſon cher fils, le fuyoit (*c*) néanmoins, dans la crainte qu'il ne l'appellât au ſacré Miniſtere. Mais Dieu (*d*) qui ſait choiſir en tout tems les vaſes d'élection qui lui ſont agréables, & qui s'en ſert pour le miniſtere des Saints, l'enferma lors même qu'il fuyoit, dans les filets de ſa grace, & l'amena au milieu de la Piſidie, afin qu'il prît par une pêche ſpirituelle, ceux que le démon tenoit captifs dans l'abîme des crimes. L'eſtime qu'on avoit de ſa vertu le fit (*e*) enlever de force pour l'honorer de la dignité épiſcopale, & lui confier (*f*) le gouvernement de toute la Lycaonie. Car Icone après avoir été la ſeconde Ville de Piſidie après Antioche, étoit devenue la Capitale d'une nouvelle Province que l'on nomme (*g*) Lycaonie. Il paroît qu'il ſucceda immédiatement à Fauſtin (*h*), mort ſur la fin de l'an 373. ou que ſi il y eut entre lui & Fauſtin un autre Evêque, il ne tint ce ſiége que peu de tems, puiſque la lettre (*i*) que ſaint Baſile écrivit à ſaint Amphiloque, touchant ſon ordination, eſt de l'an 374. Le pere de ſaint Amphiloque ſe voyant par cette promotion privé du ſecours qu'il recevoit de la préſence de ſon fils, s'en plaignit (*k*) à ſaint Gregoire de Nazianze, l'accuſant de l'avoir trahi, en contribuant à ſon élection. Saint Amphiloque ſe plaignit lui-même (*l*) à ſaint Baſile de ce qu'on lui avoit impoſé un fardeau qui paſſoit ſes forces. Ce Saint au contraire benit Dieu du choix qu'il avoit fait de lui pour remplir le ſiége d'Icone, lui en témoigna de la joie, & l'exhorta à corriger par ſa ſageſſe les mauvaiſes coûtumes qui s'étoient introduites dans cette Egliſe, & à la gouverner avec autant de courage que de prudence, afin de la préſerver des flots de l'hereſie, l'aſſurant que Dieu appaiſeroit cette tempête, lorſqu'il ſe trouveroit quelque voix digne de le réveiller. Il le pria en même-tems de le venir voir à Ceſarée.

(*a*) Gregor. N. *i*. *Carm.* 57. *pag.* 134.
(*b*) Idem, *Epiſt.* 13. *pag.* 776. & *Epiſt.* 12. *pag.* 776.
(*c*) Baſil. *Epiſt.* 162. *pag.* 251.
(*d*) Ibid.
(*e*) Gregor. Naz. *Epiſt.* 161. *pag.* 874.
(*f*) Theodoret. *lib.* 4. *cap.* 10.
(*g*) Ibid.
(*h*) Baſil. *Epiſt.* 138. *pag.* 229.
(*i*) Idem, *Epiſt.* 161. *pag.* 251.
(*k*) Gregor *Epiſt.* 161. *pag.* 874. 875.
(*l*) Baſil. *Epiſt.* 161. *pag.* 251. 252.

IV. Saint Amphiloque se rendit aux prieres de saint Basile & vint le voir à Cesarée. Le peuple (*a*) de cette ville fut extrêmement satisfait de ses discours, & le goûta plus qu'aucun de ceux dont il avoit (*b*) reçu des instructions. Comme leur entrevûe, quoique longue, leur avoit paru courte, saint Basile l'invita par une lettre (*c*) de venir celebrer avec lui la fête de saint Eupsyque, Martyr, qui se faisoit le cinquiéme du mois de Septembre, tant pour satisfaire le desir que le peuple de Cesarée avoit de le revoir, que pour annoblir son Hôpital par sa présence. Il y a toute apparence que saint Amphiloque satisfit à ce que saint Basile desiroit de lui, & que ce fut en cette occasion qu'il pria (*d*) ce saint Docteur d'écrire le livre du Saint-Esprit. Aussi-tôt que saint Basile l'eut achevé, il le lui envoya écrit sur du parchemin, louant l'ardeur exacte & laborieuse qu'il avoit pour la science de l'église, qui le portoit à lui proposer (*e*) continuellement des questions, non pour le tenter & savoir ses sentimens, mais par un veritable desir d'apprendre ce qu'il ignoroit.

Il va à Césarée en 374.

V. Vers la fin de l'an 374. saint Amphiloque (*f*) écrivit à saint Basile touchant la Province d'Isaurie, qui étoit dans son voisinage, & qui n'avoit alors aucun Evêque, ni dans Isaure qui en étoit la Ville principale, ni dans les autres endroits de cette Province, au lieu qu'auparavant il y en avoit eu plusieurs. Saint Basile après l'avoir remercié de son attention à pourvoir au bien de cette Eglise, lui répondit qu'il eût été meilleur d'en partager le soin entre plusieurs Evêques; mais que puisqu'il n'étoit pas facile de trouver des hommes dignes, il falloit prendre garde qu'en voulant donner à l'Eglise de l'autorité par la multitude des Pasteurs, & la faire servir plus exactement, on n'avilît la Religion sans y penser, & qu'on ne jettât les peuples dans l'indifference, en appellant au Ministere des sujets peu éprouvés; qu'il valloit peut-être mieux mettre dans la Ville capitale un homme de mérite, & charger sa conscience de tout le reste, quand il devroit prendre des ouvriers pour l'aider, s'il trouvoit le travail au-dessus de ses forces. » Mais, ajoûtoit-il, s'il n'est pas facile de trouver un tel homme: » travaillons premierement à donner des Evêques aux petites Villes, ou aux Bourgades qui en ont eu anciennement, avant que » d'en mettre un dans la Metropole: de peur que celui que nous y

Il prend soin de l'Eglise d'Isaurie, en 374.

(*a*) Idem, *Epist.* 176. *pag.* 263.
(*b*) Idem, *Epist.* 163. *pag.* 254.
(*c*) Idem, *Epist.* 176. *pag* 263.
(*d*) Basil. *lib de Spiritu Sancto*, *c.* 1. *p.* 3.

(*e*) *Voyez* les lettres 188. 199. 217 232. 233. 234. 235. & 236 de S. Basile.
(*f*) Basil. *Epist.* 190. *pag.* 282.

» aurions établi, ne nous embarrassât ensuite, en voulant étendre
» son autorité, & en refusant d'approuver l'ordination des autres
» Evêques. Que si cela est difficile par la circonstance du tems, tra-
» vaillons à faire borner le territoire du Metropolitain, en faisant
» qu'il ordonne quelques Evêques voisins.

Saint Basile souhaite de le voir pour le consulter sur diverses affaires, en 375.

VI. L'an 375. dans le tems que saint Amphiloque étoit occupé à regler la Lycaonie d'une (*a*) maniere Apostolique, saint Basile lui écrivit pour le prier de le venir voir, aussitôt qu'il auroit achevé son Ministere, disant qu'il avoit plusieurs affaires (*b*) à lui communiquer. Mais il en fut empêché par une maladie qui lui survint, & saint Basile l'excusa d'autant plus aisément, qu'il n'étoit pas lui-même encore guéri d'une maladie qui le tenoit depuis longtems. Il se croyoit même en quelque danger: & dans l'incertitude de l'évenement, il (*c*) recommanda à saint Amphiloque le soin de l'Eglise de Cesarée. Il le chargea (*d*) aussi de la réconciliation de divers Evêques de Lycie, qui vouloient rentrer dans la Communion de l'Eglise.

S. Amphiloque assemble un Concile en l'an 376.

VII. Sur la fin de l'an 376. ou au commencement de 377. saint Amphiloque assembla un Concile composé des Evêques de sa Province. Saint Basile qui y avoit (*e*) été invité ne pût s'y trouver, parce qu'il étoit malade. Mais son livre intitulé du Saint-Esprit, qu'il avoit envoyé à saint Amphiloque, y parla pour lui. Nous avons encore la lettre synodale de ce Concile. Elle porte le nom de saint Amphiloque, dans un manuscrit & dans les imprimés: & rien n'empêche qu'on ne la lui attribue, n'ayant rien qui ne lui convienne parfaitement. On cite néanmoins un autre manuscrit, où elle est au nombre des lettres de saint Basile. Mais il est évident par le texte même de cette piece, qu'elle ne peut être de ce Pere.

Lettre de S. Amphiloque. Tom. 2. Monum. Cotelerii, pag. 99. Tom. 1. Concil. Harduini, pag. 798. & Balusii, pag. 82.

VIII. Cette lettre est une réponse à celle que saint Amphiloque avoit reçue de divers Evêques Macedoniens, qui demandant d'une voix unanime de se réunir à l'Eglise Catholique, souhaitoient auparavant de savoir pourquoi le Concile de Nicée n'ayant rien décidé touchant la divinité & la consubstantialité du Saint-Esprit, on vouloit les obliger à la confesser. Il paroit que ces Evêques s'étoient laissé entraîner dans le parti des Macedoniens. Saint Amphiloque après avoir loué la constance avec laquelle on disoit

(*a*) Basil. *Epist.* 200. *pag.* 298.
(*b*) Idem, *Epist.* 201. *pag.* 298.
(*c*) Idem, *Epist.* 200. *pag.* 298.
(*d*) Basil. *Epist.* 218. *pag.* 331.
(*e*) Idem, *Epist.* 202. *pag.* 299.

qu'ils avoient souffert pour la Foi de Jesus-Christ, leur dit au nom du Concile, qu'il reconnoît celui de Nicée pour vraiment Catholique & Apostolique ; qu'il conserve pure la Foi qui y fut établie, & souhaite qu'elle demeure inébranlable ; que si les Peres de ce Concile traiterent fort au long de la divinité du Fils ; c'est qu'il étoit necessaire d'étouffer l'heresie d'Arius dans sa naissance ; que n'y ayant alors aucune contestation sur la divinité du Saint-Esprit, il ne fut pas necessaire d'en beaucoup parler ; que toutefois le symbole qui y fut dressé, en dit assez pour faire voir ce que l'on doit croire du Saint-Esprit, puisqu'il y est dit que l'on doit croire au Saint-Esprit, comme au Pere & au Fils ; & qu'on n'y établit pas deux natures differentes dans la Trinité. Il ajoûte que depuis la tenue de ce Concile, le démon ayant essayé d'ébranler les Eglises & répandu des doutes sur la divinité du Saint-Esprit, il falloit les dissiper en recourant aux mêmes sources de la Foi où les Peres de ce Concile ont puisé ; c'est-à-dire, dans les divines Ecritures, où nous lisons que Jesus-Christ a ordonné de batiser au nom du Saint-Esprit, de même qu'en celui du Pere & du Fils : nous obligeant par-là de le reconnoître Dieu comme les deux autres personnes. Par ce précepte il détruit en même-tems (*a*) l'heresie de Sabellius & ferme la bouche aux Anoméens, aux Ariens, & à ceux qui combattent la divinité du Saint-Esprit, puisqu'il établit un seul Dieu & une seule nature en trois Personnes ou trois hypostases. Car il n'y a point de milieu entre Dieu & la créature, & il ne nous est point permis de mettre le Saint-Esprit entre les créatures, puisque nous batisons en son nom. Il exhorte donc ces Evêques (*b*) de joindre le Saint-Esprit avec le Pere & le Fils, dans la glorification, qui, suivant l'usage de l'Eglise, terminoit les Pseaumes, les prieres & les discours : & finit sa lettre en protestant que ceux qui blasphement contre le Saint-Esprit, tombent dans un peché irrémissible, & dans la condamnation des Ariens. Il joignit à cette lettre le livre de saint Basile, intitulé : *du Saint-Esprit*.

IX. L'an 376. saint Amphiloque écrivit & envoya à saint Ba- Il envoie des

(*a*) *Adeo ut per hoc præceptum tum Sabellii intercludatur morbus per tres hypostases purè nobis traditas ; tum Anomœorum, Arianorumque & Pneumatomachorum obturentur ora : tribus quidem personis ac hypostasibus declaratis, unâ verò naturâ & divinitate confessâ.* Amphiloch *Epist. synod. tom. 2. Monument.* Cotelerii, *pag.* 102.

(*b*) *Sed & oportet in doxologiis Spiritum unâ cum Patre & Filio glorificare atque hoc intelligere quod ii qui irremissibile peccatum per blasphemiam in Spiritum admittunt, frustra repudiant communionem cum Arianis, quia scilicet cum iis condemnabuntur.* Ibid. *pag.* 104.

préſens à ſaint Baſile, en 376. ſile des préſens (*a*) ſur la Fête de Noël. Ils conſiſtoient en dragées, que ſaint Amphiloque croyoit propres à raffermir la ſanté de ſaint Baſile. Celui-ci l'en remercia par une lettre, où il lui dit, qu'il n'eſt plus en état d'en manger, la vieilleſſe & les maladies lui ayant fait tomber toutes les dents.

Il aſſiſte à divers Conciles en 381. & 383.

X. Saint Amphiloque ſe trouva (*b*) au Concile œcumenique de Conſtantinople en 381. Il étoit encore en cette Ville lorſque ſaint Gregoire de Nazianze y fit ſon teſtament, & il y ſigna le premier. Ce Pere l'y appelle ſon très-reverend fils. Dans le même Concile & depuis, par une loi de Theodoſe du 30 Juillet de la même année 381. il fut établi l'un des centres de la communion Catholique, dans le Diocèſe d'Aſie. Il aſſiſta encore au Concile de Conſtantinople de l'an 383. & il y a toute apparence que ce fut alors qu'arriva l'hiſtoire que Theodoret (*c*) & Sozomene (*d*) rapportent de ſaint Amphiloque, dont voici la ſubſtance. Les Ariens quoique dépouillés des Egliſes à Conſtantinople, y étoient encore en grand nombre, à cauſe du crédit qu'ils avoient eû ſous Valens. Ils publioient hardiment dans les aſſemblées qu'ils tenoient (hors de la Ville) les opinions qu'ils avoient de Dieu & de la ſubſtance divine. Saint Amphiloque vint trouver Theodoſe pour le prier de défendre aux Ariens ces ſortes d'aſſemblées, ou même aucune. L'Empereur trouvant cela trop rude, ne voulut pas l'accorder, & le ſaint Evêque ſe retira pour lors ſans rien dire; mais étant venu une autre fois au palais avec quelques Evêques ſaluer Theodoſe, il lui rendit comme les autres tous les devoirs ordinaires, mais il ne fit aucune civilité à Arcade ſon fils, déclaré depuis peu Auguſte, c'eſt-à-dire au commencement de l'an 383. L'Empereur croyant qu'il n'y ſongeoit pas, l'avertit de ſaluer ſon fils & de le baiſer. Saint Amphiloque s'approcha du jeune Prince, & lui fit quelques careſſes comme à un autre enfant, ſans lui rendre les reſpects qu'on avoit coûtume de rendre aux Empereurs: & s'adreſſant à Theodoſe, il lui dit que c'étoit aſſez qu'il lui eût rendu ſes reſpects ſans les rendre encore à Arcade. Theodoſe en colere comme d'une injure qu'on lui faiſoit en la perſonne de ſon fils, commanda que l'on chaſsât l'Evêque de ſa chambre. Mais comme on le pouſſoit pour l'en faire ſortir, il ſe retourna vers Theodoſe & s'écria: » Vous voyez, Seigneur, » que vous ne pouvez ſouffrir l'injure qu'on fait à votre fils, &

(*a*) Baſil. *Epiſt.* 355.
(*b*) Theodoret. *lib.* 5. *cap.* 8.
(*c*) Idem, *lib.* 5. *cap.* 16.
(*d*) Sozomen. *lib.* 7. *cap.* 6.

» que

» que vous vous emportez de colere contre ceux qui ne le traitent pas avec respect. Ne doutez pas que le Dieu de l'univers » n'abhorre de même ceux qui blasphement contre son Fils, qu'il » ne les haïsse comme des gens ingrats à leur Bienfaiteur & à leur » Sauveur. « Theodose comprit alors & admira l'adresse de ce saint Evêque, il le rappella, lui demanda pardon, & fit aussitôt dresser la loi qu'il lui avoit demandée pour défendre les assemblées des heretiques. Nous en avons deux de ce Prince, données en 383. l'une (*a*) du 25. Juillet, adressée au Préfet Postumien, qui défend absolument aux heretiques, c'est-à-dire aux Ariens, aux Eunomiens, aux Macedoniens, aux Manichéens, de tenir aucune assemblée ni dans les lieux publics, ni dans les maisons particulieres : l'autre qui (*b*) est du 3. Septembre suivant, y ajoûte les Apollinaristes, & leur défend, comme aux autres heretiques de s'assembler, ni dans les Villes, ni dans la Campagne, voulant que toutes les maisons destinées à ces assemblées soient confisquées à l'épargne. Deux ans auparavant, Theodose avoit publié une loi datée du 10. Janvier (*c*) 381. qui défendoit aux Photiniens, aux Ariens, aux Eunomiens, & generalement à tous ceux qui ne suivoient pas la foi de Nicée, de tenir aucune assemblée. Mais cette loi se restreignoit à la fin, à leur défendre de s'assembler dans les Villes.

S. Amphiloque va à Parnasse à la priere de S. Gregoire, vers l'an 383.

XI. Saint Amphiloque fit vers la même année 383. un voyage à Parnasse, Ville de la Cappadoce, à la priere de S. (*d*) Gregoire de Nazianze. Le motif de ce voyage étoit de justifier Bosphore, Evêque de Colonie, accusé d'erreur dans la foi par quelques personnes qu'il avoit reprises de leur conduite peu reglée ; & de terminer avec d'autres Evêques certaines disputes qui regardoient les dépendances & les départemens des églises. Le voyage de saint Amphiloque eut le succès que saint Gregoire en attendoit. Il l'en remercia & le pria d'entreprendre encore un plus long voyage pour le même sujet. On lit Eutrope dans le titre latin de la lettre qu'il lui adressa, qui est la cent soixante-quatriéme, mais dans le grec, elle s'adresse à saint Amphiloque.

Il assiste en 394. à la Dédicace de l'Eglise de Rufin.

XII. L'an 394. Rufin, Préfet du Prétoire, voulant faire dédier l'Eglise qu'il avoit fait bâtir dans le fauxbourg de Calcedoine, appellé le Chêne, assembla pour cette ceremonie des Evêques de

(*a*) Cod. Theodos. 16. *tom.* 5. L. 11. *pag.* 126.
(*b*) L. 12. *pag.* 127.
(*c*) L. 6. *pag.* 117. 118.
(*d*) Gregor. Naz. *Epist.* 164. *pag.* 875.

& au Concile de Constantinople. Il combat les Messaliens.

diverses Provinces. Saint Amphiloque fut de ce (*a*) nombre : & il assista ensuite au Concile de Constantinople qui se tint le 29 de Septembre de la même année, dans le baptistere de l'Eglise de cette Ville. Nous avons vû ailleurs (*b*), qu'il s'étoit employé & par lettres & de vive voix, pour réconcilier Pierre & Phocas avec Vitalien leur pere. Mais ce qui rendit son nom plus celebre, fut le zele (*c*) avec lequel il s'éleva contre l'heresie naissante des Messaliens. Il purgea son troupeau de la peste dont ils l'avoient infecté, les fit condamner (*d*) dans le Concile de Side en Pamphilie où il présida ; & écrivit (*e*) des livres contre eux, où il les réfutoit en rapportant leurs propres paroles. Ce fut lui, selon toutes les apparences, qui composa la lettre synodale de ce Concile ; elle étoit adressée à Flavien d'Antioche, que l'on informoit de tout ce qui s'étoit passé dans cette assemblée. Nous n'avons plus cette lettre, ni les écrits de saint Amphiloque contre les Messaliens.

Sa mort, vers l'an 394.

XIII. Depuis le Concile de Constantinople en 394. l'histoire ne nous dit plus rien de saint Amphiloque : les Grecs le font vivre jusqu'à une extrême vieillesse sans en fixer la fin, se contentant de dire qu'il vécut jusqu'au regne de Theodose & de ses enfans. Ils honorent sa memoire le 23. de Novembre. De son vivant il guérissoit (*f*) les malades par ses prieres, par l'invocation de la sainte Trinité & par l'oblation du saint Sacrifice.

Ses écrits : la plûpart sont perdus.

XIV. Outre la lettre aux Evêques Macedoniens, donnée au public par M. Cotelier, saint Amphiloque en avoit écrit une à Seleuque, neveu de sainte Olympiade, dont Anastase Sinaite (*g*), saint Ephrem (*h*) d'Antioche & Leonce de Bysance (*i*) nous ont conservé quelques fragmens. Elle étoit en forme d'instruction

(*a*) Tom. 2. Conc. *pag* 1151.

(*b*) Gregor. Naz. *Carm.* 52. *pag.* 124.

(*c*) Theodoret *lib.* 4. *cap.* 10.

(*d*) Voyez *tom* 5. *pag.* 690. & *suiv.*

(*e*) Theodoret. *lib.* 4. *Hæreticor. fabul. cap.* 11.

(*f*) Gregor. Naz. *Carm.* 52. *pag.* 125.

(*g*) Anastasius Sinaita, *in libro cui titulus via dux, cap.* 10 *pag.* 831. *tom.* 9. *Biblioth. Patrum.*

(*h*) S. Ephremius, *apud* Photium, *cod.* 229. *pag.* 827.

(*i*) *Ex formâ Dei & formâ servi in unam personam Filii & Domini Jesu Christi convenerunt. Sic Deum, & hominem confiteor Filium Dei, unum filium, duarum naturarum, passibilis & impassibilis, mortalis & immortalis, tactilis & non tactilis, principio carentis, & cœptæ, incircumscriptæ & definitæ.... Christus Filius Dei, qui est duarum naturarum perfectarum, Deus unus, secundùm divinitatem infinitus, & incircumscriptus, omnia continens. Unum quidem dico Filium Dei, duarum vero naturarum, non negans divinam.... Ipse igitur Deus Verbum propria facit, quæ erant corporis, nihil patiens; quia in unam personam coeunt duæ naturæ. S. Amphilochius, Epist. ad Seleucum, apud* Leontium, *lib.* 1. *contra Nestor. & Eutych. pag.* 553. *tom.* 1. *antiq. lect. Canisii, edit. Antuerp. ann.* 1725.

ſur le Myſtere de l'Incarnation : & le ſaint Evêque y établiſſoit également l'union & la diſtinction des deux natures en Jeſus-Chriſt & l'unité de Perſonnes. Ses lettres (*a*) à ſaint Baſile ſur ſon ordination : une autre (*b*) au même Saint, touchant les Egliſes d'Iſaurie ; & une troiſiéme (*c*) qu'il lui écrivit ſur la fête de Noël, ne ſont pas venues juſqu'à nous. Saint Amphiloque diſoit nettement dans celle-ci, que Jeſus-Chriſt eſt conſubſtantiel à Dieu ſelon ſa nature divine, & conſubſtantiel à ſa Mere ſelon ſon humanité. Nous avons auſſi perdu les diſcours (*d*) qu'il avoit compoſés ſur cet endroit des Proverbes : *Le Seigneur m'a créé, &c* ; un autre (*e*) ſur Iſaïe ; un (*f*) ſur ces paroles du Sauveur : *Mon Pere, s'il eſt poſſible, &c* ; pluſieurs (*g*) ſur l'heure & le jour du Jugement, dont un auteur nommé Barlaham cite le premier ; un (*h*) ſur cet endroit de ſaint Luc : *Jeſus croiſſoit en âge, &c* ; un autre (*i*) ſur ces paroles de Jeſus-Chriſt : *Détruiſez ce Temple, &c* ; divers autres ſur l'Evangile de ſaint Jean, & en particulier ſur ces paroles (*k*) : *Celui qui écoute ma parole & croit en celui qui ma envoyé* ; & ſur celles-ci (*l*) : *Le Fils ne peut rien faire de lui-même* ; & ſur cet endroit (*m*) : *Celui qui écoute ma parole a la vie éternelle* ; & ſur cet autre (*n*) : *Mon Pere eſt plus grand que moi* ; il avoit auſſi expliqué celui-ci (*o*) : *Il recevra de moi & vous annoncera* ; & celui-là (*p*) : *Je monte à mon Pere.* Saint Jerôme lui attribue (*q*) un livre ſur le Saint-Eſprit, où il montroit qu'il eſt Dieu, adorable & tout-puiſſant. On lui en attribue un autre contre les Ariens (*r*), qui pouvoit être le même que le diſcours contre ces heretiques, cité par Theodoret (*ſ*), qui cite auſſi un diſcours de ſaint Amphiloque ſur le Fils de Dieu. Saint Cyrille d'Alexandrie (*t*) en cite un autre ſur la naiſſance de Jeſus-Chriſt ſelon la chair, prononcé le jour même de cette naiſſance. Anaſtaſe Sinaïte (*u*) en avoit traduit un ſur Simeon & Anne. Tous ces

(*a*) *Apud* Baſil. *Epiſt.* 161.
(*b*) *Apud eundem* Baſilium, *Epiſt.* 190.
(*c*) *Apud eundem*, *Epiſt.* 232.
(*d*) *Apud* Combef. *in Amphilochio*, *p.* 152.
(*e*) Ibid. *pag.* 154.
(*f*) Theodoret. *Dialog.* 3. *pag.* 166. & Facundus, *lib.* 11. *cap.* 3. *pag.* 476.
(*g*) *Apud* Combef. *in Amphilochio*, *pag.* 138. & 139.
(*h*) Ibid.
(*i*) Ibid. *pag.* 140.
(*k*) Facundus, *lib.* 11. *cap.* 3. *p.* 475.
(*l*) Theodoret. *Dialog.* 1. *pag.* 43. & *Dialog.* 2. *pag.* 100.
(*m*) Theodoret. *Dialog.* 3. *pag.* 165.
(*n*) Idem, *ibid.*
(*o*) *Apud* Combef. *in Amphilochio*, *pag.* 140.
(*p*) Facundus, *lib.* 11. *cap* 3 *pag.* 475.
(*q*) Hieronym. *lib. de Viris illuſtribus*, *cap.* 133.
(*r*) Leontius, *lib.* 1. *contra Neſtor. & Eutych. pag.* 553.
(*ſ*) Theodoret *Dialog.* 3 *pag.* 166.
(*t*) *Tom.* 3 *Concil.* Labbe, *pag.* 118.
(*u*) Anaſtaſius, *Epiſtola ad Landuleum*, *pag.* 12. *tom.* 7. *operum S. Auguſtini*, *in appendice.*

discours sont perdus, de même que celui que saint Amphiloque avoit fait sur les écrits supposés aux Apôtres (*a*), dont on trouve quelques endroits dans le septiéme Concile. Il y a d'autres passages de ses écrits, rapportés dans le Concile d'Ephese (*b*), dans la réponse de saint Cyrille (*c*) aux Orientaux, dans saint Jean de Damas (*d*), dans Anastase Sinaïte (*e*), dans saint Ephrem (*f*) d'Antioche, & dans quelques autres auteurs qui ne marquent pas d'où ils les avoient tirés. Saint Jean de Damas (*g*) en rapporte deux de la lettre de saint Amphiloque à l'église de Suedres en Pamphilie. On en a un autre (*h*) de celle qu'il écrivit à Pancaire, Diacre de l'église de Side, dans lequel saint Amphiloque condamne d'impieté, ceux qui diroient que Jesus-Christ n'a pas été libre & exemt de toute necessité dans ses deux natures.

Ouvrages supposés à S. Amphiloque.

XV. Nous avons déja essayé de montrer plus haut, que le poëme à Seleuque, imprimé parmi les Ouvrages de saint Gregoire de Nazianze, est de lui & non de saint Amphiloque, sous le nom duquel il se trouve dans quelques manuscrits. On a aussi imprimé sous son nom huit homelies, qui conviendroient beaucoup mieux à Amphiloque de Cysic, contemporain & ami de Photius, qui vivoit vers l'an 860. le style en est dur & embarassé, & presque sans aucune élegance. Les anciens qui en ont cité plusieurs de saint Amphiloque, ne font aucune mention de cellesci, qui nous ont été données en 1644. par le Pere Combesis. La (*i*) premiere est sur la Nativité de Jesus-Christ selon la chair. On n'y trouve point le passage que saint Cyrille d'Alexandrie cite de l'oraison prononcée en ce jour par saint Amphiloque. La seconde (*k*) est sur la Circoncision, fête inconnue dans l'Eglise avant le sixiéme siecle. Elle est aussi sur saint Basile, qu'on y dit être utile non-seulement à l'église de Cesarée, mais encore à toutes les régions & à toutes les Villes du monde, à tout le siecle présent & à tous les hommes. Façons de parler qui ne conviennent point

(*a*) *Concilium Nicænum secundum, actione* 5. *pag.* 801. *tom.* 7. *Concil.*

(*b*) *Concil. Ephes. actione* 1. *tom.* 3. *Concil. pag.* 517.

(*c*) Ibid. *pag.* 836.

(*d*) *Apud* Combef. *in Amphilochio, pag.* 149.

(*e*) Anastasius Sinaita, *in libro cui titulus viæ dux, cap.* 10. *pag.* 831.

(*f*) *Amphilochius Iconii Episcopus ita ait: Apparet certe sanctos Patres nostros consubstantialem asserere Patri Filium secundùm divinitatem, & consubstantialem matri secundùm humanitatem, duplicem quoad essentiam sive naturam, non duplicem quoad personam.* Ephremius, *apud* Photium, *cod.* 229. *pag.* 790.

(*g*) *Apud* Combef. *in Amphilochio, pag.* 152. & 153.

(*h*) Ibid. 153.

(*i*) *Homil. Amphiloch. tributæ. Paris.* 1644. *pag.* 1.

(*k*) Ibid. *pag.* 10.

à un homme qui ne furvêcut que de peu d'années à faint Bafile. On y fuppofe d'ailleurs, que la fête de faint Bafile fe celebroit dans toute l'Eglife ; ce qui ne pouvoit être dans le quatriéme fiecle, où l'on n'honoroit d'un culte public que les Martyrs. La troifiéme (*a*) eft fur la fête de la Purification ; que l'on fait n'avoir été établie que dans le fixiéme fiécle, fous le regne de Juftinien. Cette homelie fait d'ailleurs peu d'honneur à la fainte Vierge, par les plaintes peu décentes qu'elle lui met dans la bouche : & en difant d'elle, qu'elle n'a pas connu la Refurrection. Neftorius eft nomément condamné dans la (*b*) quatriéme ; ce qui fuffit pour l'ôter à faint Amphiloque ; elle eft intitulée : *Sur la fainte Mere de Dieu & fur Simeon.* Quelques-uns ont cru qu'elle étoit d'Amphiloque, Evêque de Side, qui affifta au Concile d'Ephefe en 431. les anciens n'en difent rien. Dans la (*c*) cinquiéme qui eft fur la réfurrection du Lazare, on lit que les Juifs avoient fait paffer la réfurrection de la fille de Jaïre, celle du fils de la veuve de Naïm, le changement de l'eau en vin, pour des illufions & des faux miracles : ce qu'un homme auffi grave que faint Amphiloque, n'auroit ofé avancer dans un difcours, n'y ayant rien dans l'Ecriture qui nous autorife à dire que les Juifs aient révoqué en doute ces miracles. Cette homelie en fuppofe une fur le feftin de Jesus-Chrift à Bethanie. Ce pouvoit être la fixiéme, où il eft parlé du feftin chez Simon le Pharifien, où la femme pechereffe reçut la rémiffion de fes pechés. Quoi qu'il en foit, cette homelie, qui a (*d*) pour titre : *Difcours fur la Femme pechereffe & fur le Pharifien*, en marque une autre dès le commencement fur Zachée, que nous n'avons plus. Je ne fai fi l'on oferoit attribuer à faint Amphiloque ce que nous lifons dans cette fixiéme homelie, que le mariage entre Adam & Eve fut une fuite du peché ; car il eft certain, par le fecond chapitre de la Genefe, que leur mariage préceda leur chute, quoiqu'ils ne le confommerent qu'après : & Dieu ayant dit à l'homme auffitôt après qu'il l'eut créé de croître, de fe multiplier & de remplir la terre ; il eft hors de doute qu'ils l'auroient remplie, quand bien même ils n'auroient pas peché. La feptiéme (*e*) homelie intitulée : *Sur le Samedi Saint*, eft mieux travaillée que les précedentes : mais il y a des façons de parler affez extraordinaires ; celle-ci entre autres : *Hier la terre fe fentant*

(*a*) *Homil. Amphiloch. tributæ. Parif.* 1644. *pag.* 23.
(*b*) Ibid. *pag.* 36.
(*c*) Ibid. *pag.* 57.
(*d*) Ibid. *pag.* 64.
(*e*) Ibid. *pag.* 87.

ébranlée, prit comme le dessein de s'enfuir; & cette autre : *Les élemens furent si sensibles à la douleur que leur causa la mort de Jesus-Christ, que peu s'en fallut qu'ils ne quittassent leur poste, & ne remplissent l'univers de confusion.* On ne sait ce que c'est que le livre des Peres ou des Saints qui se sont sanctifiés dans l'état Monastique, cité dans la huitiéme (*a*) homelie. C'est de-là que l'auteur qui vivoit depuis l'heresie des Iconoclastes, en a tiré plusieurs histoires fabuleuses, dont une est tout-à-fait contraire aux maximes de l'Evangile sur la Penitence. Car on y lit, qu'un homme qui durant dix ans, tomboit toutes les nuits dans le crime d'impureté, ne laissoit pas d'être en état de salut, parce qu'il en demandoit tous les jours pardon à Dieu, en se prosternant devant une image de Jesus-Christ, exposée publiquement dans l'Eglise. Cette homelie est intitulée : *De la Penitence*, & fait voir que personne ne doit desesperer de son salut. Nous avons aussi une vie (*b*) de saint Basile, que l'on a attribuée à saint Amphiloque, sur l'autorité du Cardinal Ursus, qui l'a traduite en latin il y a plus de huit cens ans; mais c'est une piece remplie de fables & de faits contraires à la verité de l'histoire : il y est dit par exemple, que saint Basile fut fait Evêque avant la mort de Julien; que Libanius après avoir suivi ce Prince dans la guerre contre les Perses, & voyant qu'il y avoit été tué, se convertit & se retira auprès de saint Basile : deux faits, dont le premier est démenti par saint Gregoire de Nazianze dans son vingtiéme discours; l'autre par Libanius (*c*) même, qui loin de se convertir, à la vûe de la mort tragique de Julien, pensa d'abord se tuer lui-même, lorsqu'il l'apprit, mais il aima encore mieux vivre, » pour faire, dit-il, l'éloge funebre de ce Prince. « Il en fit même (*d*) deux, l'un pour marquer la douleur que lui causoit un évenement si triste pour lui; l'autre pour faire un panegyrique de Julien, & presque une histoire entiere de sa vie. On trouve encore sous le nom de saint Amphiloque une vie de saint Ephrem Syrien, & le parallele de ce Saint avec saint Basile : le tout dans le premier (*e*) volume des œuvres de saint Ephrem de l'édition de Vossius. Ce parallele est tiré mot pour mot du neuviéme Chapitre de la prétendue vie de saint Basile par saint Amphiloque; & il paroît que l'auteur de la vie de saint Ephrem, n'y a mis en tête le nom de saint Amphiloque, que

(*a*) *Homil. Amphiloch. tributæ. Paris.* 1644 *pag.* 91.
(*b*) Ibid. *pag.* 228.
(*c*) Liban. *vit pag.* 45. 46.
(*d*) Ibid. *Orat.* 11. & 12.
(*e*) Ibid. *pag.* 12. & 14.

pour lui donner plus d'autorité. Voſſius dit (*a*) même qu'il ne l'a trouvée ſous le nom de ſaint Amphiloque, que dans un ſeul manuſcrit, & que dans un grand nombre d'autres, elle n'eſt attribuée à perſonne. Nous ne pouvons rien dire de quelques autres écrits qui portent le nom de ſaint Amphiloque, mais qui n'ont pas encore été imprimés, ni même traduits en latin; de ce nombre ſont, une exhortation à la vertu, une homelie ſur les larmes & le royaume de Dieu; & une autre ſur les arbres fruitiers. Holſtenius (*b*) qui avoit ces trois diſcours en main, ne les a pas apparemment jugé dignes de voir le jour. Michel Glycas (*c*) met ſaint Amphiloque au nombre des anciens qui ont crû que les Anges & autres créatures inviſibles, ont été créées avant le monde, & les choſes ſenſibles & viſibles.

Jugement des écrits de S. Amphiloque.

XVI. Il ſeroit difficile de juger ſainement des écrits de ſaint Amphiloque, par le peu qui nous en reſte; mais ſaint (*d*) Jerôme l'ayant joint à ſaint Baſile & à ſaint Gregoire de Nazianze pour la ſcience, tant Eccleſiaſtique que prophane, nous pouvons aſſurer ſans crainte, qu'on n'y trouvoit pas moins d'éloquence que d'érudition. On en cita pluſieurs endroits dans les Conciles d'Epheſe (*e*) & de Calcedoine (*f*), pour établir la foi de la divinité de Jeſus-Chriſt & de la diſtinction des natures, & ſaint Amphiloque y fut mis au rang des plus ſaints Evêques, & ſon autorité avec celle des Martyrs. Auſſi Theodoret qui vivoit peu de tems après lui, le traite de Saint, (*g*) d'excellent, de digne de toutes

(*a*) Ibid. *pag.* 14.

(*b*) Cave, *hiſt. litterar. pag.* 159.

(*c*) *Præter has & magnus ille Amphilochius inadſpectabilium naturarum creationem, mundum hunc ſub oculos cadentem atque ſenſibilem præceſſiſſe tradit.* Glycas, *Annal. part.* 1. *pag* 62 *edit Venetæ.*

(*d*) *Extant & Julii Africani libri . . . . . . Cappadocumque Baſilii, Gregorii, Amphilochii : qui omnes in tantùm philoſophorum doctrinis atque ſententiis ſuos refarciunt libros, ut neſcias quid in illis primum admirari debeas eruditionem ſæculi an ſcientiam ſcripturarum.* Hieronym. *Epiſt.* 83. *ad magnum, pag.* 656.

(*e*) *Petrus Presbyter Alexandriæ & notariorum primicerius dixit : Quandoquidem ſanctiſſimorum ſacratiſſimorumque Patrum ac Epiſcoporum, & diverſorum præterea* [illegible], *codices in promptu habemus, & nonnulla capita ex illis ſelegimus : ea ſi vobis* [illegible] *viſum fuerit prælegemus : Flavianus dixit legatur . . . . . . & lecta ſunt in hunc modum . . . . . . Amphilochii Epiſcopi Iconii. Quoniam enim idem rex & Deus eſt, & mortem ob paſſionis diſpenſationem guſtavit, munera myſteriorum ſunt indicia. Offerunt Magi aurum, cognoſcentes ipſum eſſe regem: offerunt thus, norunt enim ſe Deo offerre : offerunt myrrham propter mortem in myſterio paſſionis . . . . . . item ex eodem niſi enim ille natus fuiſſet ſecundùm carnem, non renaſcereris tu ſpiritualiter, &c.* Concil. Ephes. *Act.* 1. *tom.* 1. *pag.* 517.

(*f*) *Amphilochii Epiſcopi Iconi de explanatione Evangelii ſecundum Joannem Diſcerne jam naturas tam Dei quàm hominis. Neque enim per amiſſionem Dei factus eſt homo, neque ſecundùm provectum ex homine Deus eſt Deum enim dico & hominem. Da paſſiones carni, da Deo miracula.* Concil. Calched. *tom.* 4. *Concil pag.* 829.

(*g*) Theodoret. *Dialog.* 2. *pag.* 100. *lib.* 4. *hæretic. fabul. cap.* 11. *pag.* 243. *lib.* 5.

louanges, d'admirable, de très-sage, d'un des plus illustres Evêques de son siecle, d'un des plus genereux défenseurs de la foi contre les attaques des heretiques, & de compagnon des travaux que saint Basile eut à soûtenir pour la défense de la verité. Saint Gregoire qui connoissoit si bien son zele & sa vertu, par l'étroite liaison qu'il avoit avec lui, l'appelle (*a*) un Pontife sans tache, un Ange & un Heraut de la verité. Peut-on donc trop regretter la perte des écrits d'un homme, qui par son savoir autant que par sa pieté, a merité de si grands éloges?



CHAPITRE III.

Saint Phebade, Evêque d'Agen.

Naissance de S. Phebade; son episcopat. Il refute la formule de Sirmium en 358.

I. CE saint Evêque, que quelques-uns nomment Fegade (*b*), Segace, Sebade & Fitade, & qui est connu en Gascogne sous le nom de saint Fiari, fleurissoit vers le milieu du quatriéme siecle de l'Eglise. Sa famille, ni le lieu de sa naissance ne nous sont point connus, & c'est sans fondement que quelques écrivains l'ont fait naitre en Espagne. Il y a plus lieu de croire qu'il étoit Gaulois & né dans la Province même dans laquelle il fut depuis Evêque. Son nom est grec: & on sait que la langue grecque étoit commune alors en Aquitaine où étoit Agen. Il n'y a point d'apparence qu'il en fût Evêque en 347. puisque son nom ne se trouve pas parmi ceux des trente-quatre Evêques Gaulois qui souscrivirent en cette année-la au Concile de Sardique. Mais il l'étoit en 358. lorsque la seconde formule de Sirmium, qui porte (*c*) en tête les noms de Potamius & d'Osius, Evêques Espagnols, fut envoyée dans les Gaules, pour y être approuvée. Mais les tentatives d'Ursace & de Valens à cet égard, furent inutiles. Les Evêques Gaulois rejetterent cette formule, & saint Phebade en combattit la doctrine avec succès; faisant (*d*) voir que ce qu'elle renfermoit même de bon y avoit été mis artificieusement, pour être détourné en un mauvais sens.

Il assiste au Concile de Rimini, en 359.

II. En 359. l'Empereur Constantius ayant indiqué un Concile à Rimini pour les Evêques d'Occident, saint Phebade s'y rendit

histor. cap. 10. 16. & 27. & *Epist.* 145. *pag* 1026.

(*a*) Gregor. Naz. *Carm.* 57. *pag.* 134.

(*b*) Sulpicius Severus, *lib.* 2. *pag* 443. Concil. Cæsaraugust. *an.* 380. *tom.* 2. *Concil. Labb. pag.* 1009.

(*c*) *Apud* Hilar. *lib. de Synod. p.* 1156.

(*d*) Phæbad. *to.* 4. *Bibl. Patr. pag.* 300.

avec

avec saint Servais de Tongres, & quelques autres Evêques des Gaules, mais à (*a*) ses frais & non à ceux du Prince, craignant de se rendre trop dépendant, s'il profitoit des voitures publiques, qu'il avoit ordonnées pour tous les Evêques.

Sa fermeté dans le Concile de Rimini.

III. Pendant la tenue du Concile, dont nous ne répetons pas ici l'histoire (*b*), l'Empereur envoya (*c*) ordre au Préfet Taurus de faire signer aux Evêques avant qu'ils s'en retournassent, une formule assez semblable à celle qu'Ursace & Valens leur avoient présentée dès le commencement du Concile, mais pire encore en ce qu'elle disoit : *Le Fils seulement semblable au Pere*, selon les Ecritures, sans ajoûter *en toutes choses*; avec ordre d'envoyer en exil ceux qui refuseroient de signer, pourvû qu'ils ne fussent pas plus de quinze. Les Ariens ranimés par ces nouvelles marques de la protection de Constantius, reprirent le dessus & chasserent les Catholiques du lieu où le Concile s'étoit d'abord assemblé. Ceux-ci ennuyés de se voir si long-tems hors de leurs Eglises, cederent au tems & souscrivirent en si grand nombre, que leur parti se trouva réduit à vingt. Ils avoient à leur tête saint Phebade d'Agen. Le (*d*) Préfet Taurus employa d'abord contre eux les menaces; mais voyant qu'ils ne fléchissoient point, il eut recours aux larmes & aux prieres. » Voilà, leur dit-il, le septiéme mois que les Evêques » sont enfermés dans une Ville, pressés par la rigueur de l'hiver » & par la pauvreté, sans esperance de retour. Ceci ne finira-t'il » point? Suivez l'exemple des autres & l'autorité du plus grand » nombre. « Saint Phebade répondit qu'il étoit prêt à souffrir l'exil & tous les supplices, plûtôt que de recevoir une profession de foi dressée par les Ariens. Cette contestation dura quelques jours, sans que l'on vît aucune apparence de la finir au desir du Préfet.

Il se laisse surprendre aux artifices des Ariens.

IV. Mais enfin, saint Phebade s'amollit & se laissa vaincre tout-à-fait, par la proposition (*e*) qu'Ursace & Valens lui firent de dresser lui-même une formule de foi, qui redressât tout ce qu'il trouvoit de défectueux dans celle qu'on vouloit lui faire souscrire, promettant d'y souscrire eux-mêmes. Saint Phebade dressa une profession de foi conjointement avec saint Servais de Tongres; & on la répandit dans le public. Elle étoit ce semble composée des anathêmes dont parle saint (*f*) Jerôme; portoit la condamnation d'Arius, & déclaroit le Fils semblable à son Pere, sans

(*a*) Sulpic. Sever. *lib.* 2. *hist.* *pag.* 443. 444.
(*b*) *Voyez* tome V. *page* 519.
(*c*) Sulpic. Sever *lib.* 2. *pag.* 450.
(*d*) Ibid *pag.* 451.
(*e*) Idem, *ibid.*
(*f*) *Voyez* tome V. *pag.* 535. 536. 537.

commencement & sans aucun tems. Mais Valens y avoit adroitement fait inserer, que le Fils n'est pas une créature comme les autres. Les Evêques Gaulois qui ne soupçonnoient aucune malignité dans cette proposition, tomberent sans s'en appercevoir dans le piege qu'on leur tendoit. Car au lieu que les Evêques Catholiques entendoient par-là que le Fils n'est point du tout créature, Valens & les autres Ariens entendoient qu'il est créature, mais plus parfaite que les autres. Saint Phebade reconnut trop tard (*a*) l'équivoque d'une proposition à laquelle il n'avoit souscrit que par l'amour de la paix.

Il paroît avoir assisté au Concile de Paris, en 360. ou 361.

V. On voit par la lettre synodale du Concile de Paris en 360. ou 361. que les Evêques des Gaules qui y assisterent rétracterent tout ce qu'ils avoient fait par ignorance à Rimini, qu'ils anathematiserent Ursace & Valens, & condamnerent l'erreur dans laquelle ils étoient tombés sans le savoir. Comme il est (*b*) marqué qu'il n'y eut que Saturnin Evêque d'Arles, & Paterne de Perigueux, qui s'obstinerent à défendre la doctrine des Ariens, on ne peut douter que saint Phebade ne l'ait condamnée avec les autres Evêques des Gaules. On ne sauroit même gueres douter qu'il n'ait été du nombre des Evêques qui se trouverent à ce Concile.

Il se trouve à celui de Saragoce, en 380.

VI. On croit aussi qu'il se trouva en 380. à celui de Saragoce en Espagne, & que c'est lui, qui dans (*c*) les souscriptions est nommé Fitade. Saint Delphin de Bourdeaux son Métropolitain, assista aussi à ce Concile. Il étoit lié d'une sainte amitié avec saint Phebade: & ils étoient l'un & l'autre en commerce de lettres & d'amitié avec saint Ambroise, Evêque de Milan. Il nous en reste une (*d*) de ce dernier, qui leur est adressée en commun & ils avoient aussi coûtume, quand ils lui écrivoient, de n'écrire qu'une lettre pour eux deux.

L'année de de sa mort est incertaine.

VII. Saint Phebade vivoit encore l'an 392. lorsque saint Jerôme travailloit à son catalogue des hommes illustres, mais dans un âge décrépit (*e*); qui donne lieu de croire qu'il ne vécut gueres longtems depuis, d'autant qu'il n'est plus fait mention de lui dans l'histoire. L'église l'honore le 25. Avril; de Perigueux où ses reliques furent d'abord transferées, on les transporta à Benerquis, dans le diocèse de Toulouse, où elles reposent encore aujourd'hui.

(*a*) Sulpic. Sever. *lib.* 2. *pag.* 453.
(*b*) *Voyez* tome V. *pag.* 571. & *suiv.*
(*c*) Concil. Labb. *tom.* 2. *pag.* 1009. & Concil. Harduini, *tom.* 1. *pag.* 806.
(*d*) Ambros. *Epist.* 86. *tom.* 2. *p.* 1105.
(*e*) *Vivit usque hodie decrepita senectute.* Hieronym. *in catal. cap.* 108.

VIII. Le seul Ouvrage qui nous reste de saint Phebade & le seul que saint Jerôme ait lû, est un traité contre les Ariens. Il l'écrivit pour s'opposer à la seconde formule de Sirmium, & montrer avec combien de raison les Evêques des Gaules l'avoient condamnée. C'est à eux que ce traité paroît adressé. Traité de S. Phebade contre les Ariens.

IX. Saint Phebade y marque d'abord en ces termes, le motif qui l'engage à écrire. » Dans une autre circonstance, dit-il, il » nous auroit suffi de nous en tenir à notre créance, & de la » défendre, plûtôt que de nous engager à examiner celle des au- » tres : mais parce qu'aujourd'hui il est necessaire d'embrasser » l'erreur, si l'on veut passer pour Catholique, ou de la réfuter » si on veut l'être veritablement ; nous nous sommes vû obligés » de prendre ce dernier parti, & de montrer comment sous un » faux zele pour la religion l'on cache un venin diabolique. Il » ajoute, que du moins son ouvrage servira de témoin authenti- » que de sa foi & de sa catholicité auprès de ceux que la crainte » ou l'ambition du siecle n'auront pas vaincu. « Ensuite il vient à la formule qu'il dit être une perfidie plûtôt qu'une profession de foi, & un tissu de propositions fausses & artificieuses ; ou celles qui paroissent les plus Catholiques, ne sont pas exemtes de déguisement & de fraude. C'est ce qu'il fait remarquer dès les premiers mots de cette formule, où on lisoit : *Il est constant qu'il n'y a qu'un Dieu tout-puissant.* » Rien de plus simple, dit-il, & de » plus vrai en lui-méme : mais rien néanmoins de plus trompeur » dans l'intention des auteurs de cette formule, qui en plus d'une » occasion ont affecté de reconnoître & de confesser un seul » Dieu, afin d'en enlever le titre & la qualité à Jesus-Christ. C'est dans la méme vûe qu'il ajoute un Dieu tout-puissant Pere, afin encore de dépouiller le Fils de cet attribut. Ursace, Valens & Potamius, ne laissoient pas de méme que les autres Ariens, de dire que le Fils étoit Dieu : mais c'étoit dans le sens du Psalmiste, qui dit en parlant même des hommes : *Vous êtes des Dieux*, & au même sens que Moïse étoit le Dieu de Pharaon. Nous savons, *ajoutoit la formule*, que l'on ne peut ni l'on ne doit dire qu'il y ait deux Dieux. » Jamais cette proposition n'est sortie de notre » bouche, dit saint Phebade, Dieu est essentiellement un. « Mais la preuve que les Ariens apportoient de l'unité de Dieu, découvroit le venin qu'ils cachoient sous cette proposition. Ils tiroient cette preuve de ces paroles de Jesus-Christ : *Je m'en vais vers mon Pere & vers votre Pere, vers mon Dieu & vers votre Dieu.* Faisant entendre que le Fils étoit séparé du Pere & au-dessous de

Analyse de ce traité. Tom. 4. Biblioth. Patr. pag. 300.

Psal. 81. Exod. 9. Joan. 20.

lui, pour leur óter tout lieu d'abuser, comme ils faisoient, des passages de l'Ecriture : il leur montre qu'on doit distinguer en Jesus-Christ, ce qui lui convient comme Dieu, d'avec ce qui lui convient comme homme: il n'est pas soumis au Pere comme Fils, mais comme créature. Mais Potamius confondoit les deux natures, & leurs proprietés, comme on le voyoit par une lettre que nous n'avons plus, & qu'il avoit fait passer dans toutes les parties du monde, & où on lisoit que de l'union de la chair & de l'esprit de J.C. avec le sang de Marie, il s'étoit fait un Dieu passible. C'étoit faire de Jesus-Christ une je ne sai quelle troisiéme chose, qui ne fût ni homme ni Dieu. Saint Phebade traite à cette occasion du mystere de l'Incarnation, & fait voir par l'Ecriture, que dans Jesus-Christ l'esprit n'est pas devenu (*a*) chair, ni la chair esprit, & qu'il n'est pas devenu passible par le mélange de ces deux substances; mais qu'il a été vraiment Dieu & vraiment homme; & que chacune de ces deux natures, la divine & l'humaine ont eu en lui leurs propres & particulieres operations.

Pag. 301.

Joan. 11.

Suite de l'analyse, page 301.

X. La formule des Ariens ajoutoit, qu'il ne falloit point dire *une substance;* » ce qui étoit la même chose, dit saint Phebade, » que de défendre de confesser dans l'Eglise que la vertu du Pere » & du Fils est une & la même. « Il se plaint de ce que par cette défense, ils ont anéanti les décisions des Peres de Nicée, qui n'avoient pas trouvé de moyen plus propre pour découvrir & confondre les heresies, que d'obliger à confesser qu'il n'y a en Dieu qu'une substance. Il montre que ce terme étant en usage dans l'Ecriture lors même qu'il s'agit de Jesus-Christ, on doit le conserver. Par le terme de *substance* il entend, & ce qui est de soi-même, ce qui subsiste par sa propre vertu, ce qui ne convient qu'à Dieu seul : & quand il dit avec tous les Catholiques que la substance (*b*) du Pere & du Fils est la même, il n'entend autre chose sinon que les richesses de la même divinité sont dans tous les deux; qu'ils ont une même dignité, une même vertu, une même majesté. Il remarque que c'étoit moins le terme de *substance* qui déplaisoit aux auteurs de la formule, que ce qui est signifié par ce terme; & qu'en séparant le Fils du Pere, ils ne crai-

(*a*) *Unamque suam substantiam affectus proprietate distinxit. Nam & Spiritus in illo res suas regit, id est, virtutes & opera & signa : & caro passionibus suis functa est .... Non ergo fit spiritus caro, nec caro spiritus, quod isti volunt egregii doctores, ut factus scilicet Dominus & Deus noster ex hac substantiarum permixtione passibilis.* Phebad. *tom.* 4. *Biblioth Patr. pag* 301.

(*b*) *Et nos ergo unam Patris & Filii substantiam vindicantes, quid aliud quam in utroque pares divitias unius scilicet divinitatis prædicamus.* Ibid.

gnoient point de dire d'une bouche ſacrilege, que le Fils de Dieu a été créé avant tous les ſiecles, qu'il tire ſon être de Dieu, qu'il eſt Dieu lui-même, mais qu'il n'eſt pas vrai Dieu : ne s'appercevant pas qu'il y a contradiction entre dire que le Fils a un commencement, & dire qu'ils ignorent ſa generation ; car l'un ne peut ſe ſavoir ſans l'autre. Il s'étend beaucoup ſur la generation du Verbe, & dit qu'il faut s'en tenir à ce que le Fils dit de lui-même : *Je ſuis ſorti de la bouche du Très-Haut ;* ſans vouloir pouſſer ſes recherches plus avant, & confeſſer que d'un (*a*) Dieu innaſcible eſt ſorti un Dieu naſcible, ſeul d'un ſeul, parfait de parfait, vrai Dieu d'un vrai Dieu. Sur ce qu'ils objectoient que Jeſus-Chriſt dit dans ſaint Jean : *Mon Pere eſt plus grand que moi ;* c'eſt-à-dire, comme ils l'entendoient, en honneur, en clarté, en dignité, en majeſté, il leur demande : » Pourquoi donc (*b*) nous eſt-il » ordonné à tous d'honorer le Fils comme le Pere ? S'il étoit diffe- » rent du Fils, comme en penſent les Ariens, nous blaſphemerions » tous les jours dans nos actions de graces & dans les ſacrifices » que nous offrons dans l'Egliſe, puiſque nous les adreſſons au » Fils comme au Pere : dans la perſuaſion que le Fils ne peut » pas ne point avoir tout ce que le Pere a lui-même, puiſqu'il eſt » entierement dans le Pere. « Ces autres paroles de J. C. *Le Fils ne ſauroit rien faire de lui-même,* ne ſont pas un aveu de ſa foibleſſe, mais une affirmation de ſon unité avec le Pere. S. Phebade avoue néanmoins que le Pere eſt plus grand que le Fils, en ce qu'il eſt ſans principe, & en ce qu'il n'eſt point deſcendu dans le ſein de la Vierge pour s'y faire homme : mais il ſoutient avec l'Apôtre, que la plénitude de la divinité habite en J.C. ſubſtantiellement, & que comme (*c*) le Fils eſt dans le Pere, de même le Pere parfait eſt dans le Fils. Il réfute en paſſant l'erreur de Sabellius, qui ne faiſant du Pere & du Fils qu'une ſeule & même perſonne ſous deux noms differens, prétendoit que l'une & l'autre s'étoient faites homme. Erreur que Jeſus-Chriſt a lui-même détruite par avance, lorſqu'il diſoit à ſes Apôtres : *Ne voyez-vous pas que je ſuis dans mon Pere, & que mon Pere eſt dans moi ?* car il ne leur diſoit pas : Je ſuis le Pere & je ſuis dans moi : mais *je ſuis dans mon Pere, & mon Pere*

Pag. 302.
Eccli. 24.
Joan. 10.
Ad Coloſſ. II. 9.

(*a*) *Ex Deo innaſcibili, Deus naſcibilis exivit, unus ab uno : verus à vero, plenus à pleno.* Ibid pag. 302.

(*b*) *Quod ſi ita eſt cur jubetur ut omnes honorificent Filium ſicut honorificant Patrem? Quod ſi ita eſt, ergo quotidie blaſphemamus in gratiarum actionibus & oblationibus ſacrificiorum communia hæc Patri & Filio confitentes.* Ibid.

(*c*) *Ergo ut Filius in Patre, ita & Pater perfectus in Filio eſt.* Ibid.

est dans moi. » Ces mémes paroles, ajoute saint Phebade, com» battent également l'heresie d'Arius, qui distinguoit deux (*a*) sub» stances dans le Pere & le Fils : au lieu que la foi Catholique n'y » reconnoit qu'une substance en deux personnes.

Suite de l'analyse, page 303.

XI. On lisoit dans la formule de foi, que le Fils est soumis au Pere avec tout ce que le Pere a mis sous sa puissance : mais on y enveloppoit de termes ambigus le venin de cette proposition. Saint Phebade leur reproche d'abuser ainsi de la facilité des simples & des ignorans, & dit qu'ils sont en méme-tems des insensés & des blasphemateurs de mettre en parallele avec des créatures, celui qu'ils appellent Dieu dans leur confession de foi ; & qu'ils insultent au Fils en l'appellant Dieu, tandis que dans leur cœur ils sont persuadés qu'il ne l'est pas. Il prévient une objection qu'on auroit pû tirer de cet endroit des Proverbes, où Salomon parlant en la personne de la Sagesse ou de Jesus-Christ, comme

Prov. 8.

l'explique saint Phebade, dit : *Le Seigneur m'a faite & m'a fondée avant le siecle.* A quoi il répond qu'il ne s'ensuit pas de-là qu'on doive croire que Dieu a été fait : mais que la raison pour laquelle il est dit que la sagesse de Dieu est née & a été faite, c'est afin que l'on connût qu'il n'y a que le Pere seul qui soit sans principe. Il ajoute que si l'on pouvoit montrer que Dieu a été quelque tems sans son Verbe, sans sagesse, on montreroit aussi qu'il a été un tems qu'il n'étoit pas Dieu, qu'ainsi il n'est pas éternel : car ne pouvant être Dieu qu'il ne soit parfait, & ne pouvant être parfait sans son Verbe ; s'il n'a pas toujours eu ce Verbe, il n'a pas toujours été Dieu. Les Ariens disoient que le Pere étoit invisible : mais ils ne lui donnoient cet attribut dans leur confession de foi, que pour l'ôter au Fils. Sur quoi saint Phebade leur fait ce raison-

Pag. 304.

nement : » Jesus-Christ en parlant du Pere, dit que son image n'a » jamais été vûe de personne : or cette image est le Fils, ainsi que » le prouve l'Apôtre ; ce Fils est donc invisible ? S'il est dit dans » l'ancien Testament, que quelques-uns des Patriarches ont vû » Dieu, & que les Ariens prétendent que c'étoit le Fils, ils n'en » peuvent rien conclure ; puisque ces sortes de visions ne se sont » faites qu'en songe, sous des figures empruntées & en énigmes. » Ce n'est que depuis que le Verbe s'est fait chair qu'il s'est rendu » visible, mais en la méme maniere qu'il a souffert, c'est-à-dire

(*d*) Ego in Patre & Pater in me. *Quo dicto duas hæreses elisit Sabellianam scilicet & Arianam. Patrem & Filium non esse unam personam, ut Sabellius, aut duas substantias, ut Arrius, ed ut fides catholica confitetur, unam substantiam & duas dicunt esse personas.* Ibid. *pag.* 303.

» dans la chair à laquelle il s'étoit uni pour faire la fonction de » médiateur entre son Pere & les hommes. « Saint Phebade fait voir ensuite que les Ariens en disant comme les Catholiques, que le Fils est Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, l'entendoient dans un tout autre sens, prétendant que le Fils étoit un Dieu different du Pere, qu'il venoit de lui, mais qu'il n'étoit pas dans lui; & comme on auroit pû l'accuser de leur préter ce mauvais sens, il renvoie à d'autres écrits dans lesquels ils l'avoient fixé eux-mêmes. Leur profession de foi finissoit par ces mots : *Nous reconnoissons que ce même Fils de Dieu s'est uni à l'homme dans lequel il a compati.* Saint Phebade dit qu'il ne voit pas à quelle fin ils ont mieux aimé dire un Dieu compatissant qu'un Dieu souffrant; puisque si le dernier de ces termes ne convient pas à Dieu, l'autre ne lui convient pas non plus : qu'il faut donc dire que Dieu n'a compati ni souffert selon sa divinité, mais selon la nature humaine à la quelle il s'est uni. » Car nous croyons, continue-t-il, que notre » Seigneur (*a*) étoit composé de deux substances, l'humaine & la » divine; que selon la divine il étoit immortel, & mortel selon » l'autre. « Il allegue pour confirmer cette verité, cés paroles de saint Paul : *Le Christ est mort*, c'est-à-dire, *oint*. Si donc il a été I. Cor. 15.
oint dans sa chair, il s'ensuit que lorsque l'on dit que le Christ est mort, cela ne s'entend que de la chair. Il apporte divers passages de l'Ecriture qui prouvent que le Pere & le Fils ne sont qu'un seul Dieu : & dit (*b*) que le Verbe de Dieu n'est pas un son de sa voix, mais une chose substantielle, qu'il appelle même corporelle, donnant le nom de corps aux êtres spirituels, uniquement pour marquer d'une maniere plus expressive la réalité de leur être; car d'ailleurs il les appelle une substance invisible & incompréhensible. Il trouve la distinction des trois Personnes de la Trinité dans ce passage de l'Epître aux Romains : *de lui, & par lui, & dans lui sont toutes choses;* & veut que pour éviter également les erreurs des Sabelliens & des Ariens, on reconnoisse (*c*) une substance en deux personnes : & qu'on dise que le Pere est

(*a*) *Credimus Dominum nostrum ex duabus substantiis constitisse, humanâ scilicet atque divina & ita illum immortalem fuisse divinâ, ut mortalem eâ quæ fuerit humanæ.* Pag. 304.

(*b*) *Hoc est Dei sermo, non sonus vocis, sed res substantiva ac per substantiam corpulentiva. Non enim sine substantia constitit quod de tanta substantia fecit. Nihil ergo vacuum de pleno, nihil inane de solido, quia Dei sermo spiritus Dei Christus; & ut evidentius dicam sermonis corpus est; corpus enim spiritus, sed corpus sui generis. Nam invisibilis & incomprehensibilis spiritus.* Ib.

(*c*) *Tenenda est igitur ut divina regula quæ Filium in Patre, Patrem in Filio confitetur. Quæ unam in duabus personis substantiam servans dispositionem divinitatis agnoscit. Igitur Pater Deus & Filius Deus, quia in Patre Deo Filius.* Pag. 305.

dans le Fils & le Fils dans le Pere (*a*); il y joint ensuite une troisieme qui est celle du Saint-Esprit, lequel avec le Pere & le Fils ne fait qu'un seul Dieu. » Voilà, poursuit-il, (*b*) ce que nous » croyons, ce que nous tenons, parce que nous l'avons appris » des Prophétes, des Apôtres, des Evangelistes; ce que les Mar- » tyrs ont confessé au milieu des tourmens. Si un Ange du Ciel » nous prêchoit une doctrine contraire, nous lui dirions ana- » theme. Comme on lui objectoit l'autorité d'Osius, cet ancien Evêque dont la foi étoit si vantée; il répond que l'on ne doit avoir aucun égard, (à ce qu'il fit dans le Concile de Sirmium en 357. y étant contraint par les violences de l'Empereur Constantius) puisque tout (*c*) le monde étoit bien informé de la foi qu'il a tenue jusqu'à ce tems, & avec quel zele & quelle constance il condamna les Ariens à Nicée & à Sardique. S'il n'a pas été orthodoxe pendant environ quatre-vingt-dix ans, on ne nous persuadera pas qu'après un si long tems, il ait commencé à l'être; & s'il a seulement commencé alors à suivre la vraie foi, que devons-nous penser de ceux qui sont morts dans la même foi dans laquelle il étoit avant le Concile de Sirmium, & que devrions nous penser de lui-même s'il fût mort avant la tenue de ce Concile? Il paroît par cet endroit que les Ariens disoient hautement qu'Osius avoit souscrit à la formule du Concile de Sirmium en 357. & que saint Phebade qui pouvoit n'être pas bien au fait de ce qui s'y étoit passé, n'osoit point les contredire sur cet article.

Voyez tome IV. dans l'article d'Osius.

Autres écrits de S. Phebade qui sont perdus.

XII. Cet écrit de saint Phebade contre les Ariens, où l'on ne remarque pas moins de solidité que de justesse dans les pensées & dans les raisonnemens, doit nous en faire regetter quelques autres, dont saint Jerôme (*d*) ne parle qu'en general, parce qu'il ne les avoit pas vûs. On lui a quelquefois attribué un traité intitulé de la foi, qui fait la quarante-neuviéme des oraisons de saint

(*a*) *Hoc si cui Concilium facit, audiat è nobis Spiritum esse de Deo, quia alia cum est in Filio secunda persona, est & tertia in Spiritu Sancto. Denique Dominus. Petam, inquit,* à Patre meo & alium advocatum dabit nobis. *Sic alius a Filio Spiritus, sicut a Patre Filius. Sic tertia in Spiritu, ut in Filio secunda persona: unus tamen Deus, omnia, tres unum sunt.* Ibid. *pag.* 305.

(*b*) *Hoc credimus, hoc tenemus, quia hoc accepimus a Prophetis: hoc nobis Evangelia locuta sunt, hoc Apostoli tradiderunt, hoc Martyres passione confessi sunt. In hoc mentibus fidei etiam hæremus, contra quod etiam si Angelus e cælo annuntiaverit, anathema sit.* Ibid. *pag.* 305.

(*c*) *Novit omnis mundus quæ in hanc tenuerit ætatem, qua constantia apud Sardicam & in Nicæno tractatu assensus sit & damnaverit Arianos....... Si nonaginta annis male credidit, post nonaginta illum recte sentire non credam.* Ibid.

(*d*) *Phœbadius Agenni Galliarum Episcopus edidit contra Arianos librum. Dicuntur & ejus alia esse opuscula quæ needum legi.* Hieronym. *in catal. cap.* 108.

Gregoire

Gregoire de Nazianze. Et c'est encore aujourd'hui le sentiment des savans auteurs de l'histoire litteraire de la France, qui revendiquent ce traité à saint Phebade, dans leur premier tome seconde partie. Mais les preuves qu'on en a données ne nous paroissent pas assez convaincantes, & nous croyons devoir le laisser à Gregoire, Evêque d'Elvire, à qui saint Jerôme (*a*) attribue un traité sur la foi, qui comme il le dit, étoit très-bien écrit. On voit en effet dans les fragmens de S. Hilaire (*Fragm. XI. page* 1386.) que saint Eusebe de Verceille y prioit S. Gregoire d'Elvire de combattre les ennemis de la verité par autant de traités qu'il pouroit.

Voyez tome VI. page 59.

XIII. Henri Etienne imprima le traité de saint Phebade contre les Ariens, à Paris en 1570. avec plusieurs opuscules de divers Peres de l'Eglise, recueillis par Theodore de Beze *in* 8°. On le réimprima en la même Ville chez Nivelle en 1586. dans un recueil de plusieurs anciens Theologiens Gaulois, par les soins de Pierre Pithou. Cette édition est *in* 4°. M. Dupin qui la marque de 1589. s'est surement trompé. Gaspard Barthius est le premier qui l'ait donné séparément & enrichi de notes. Son édition est de l'an 1623. à Francfort chez Vechel *in* 8°. On le trouve aussi dans le supplément des Conciles de France par M. de Lalande, à Paris en 1666. & dans les Bibliotheques des Peres de Paris, de Lyon & de Cologne.

Editions du traité de S. Phebade.



CHAPITRE IV.

Saint Ambroise, Archevêque de Milan.

ARTICLE PREMIER.

Histoire de sa vie.

I. SAINT AMBROISE, qu'un savant (*a*) du siecle dernier regarde avec justice comme l'Evêque le plus ferme que Dieu ait donné à son Eglise depuis les Apôtres, nâquit vers l'an 340. Son pere qui se nommoit Ambroise, & qui comptoit des Consuls parmi ses ancêtres, lui donna son nom, quoiqu'il ne fût que le troisiéme de ses enfans, & comme l'on croit le dernier:

S. Ambroise né vers l'an 340.

(*a*) *Gregorius Boeticus Eliberi Episcopus diversos mediocri sermone tractatus composuit, & de fide elegantem librum.* Hyeron. *in catal. cap.* 105.

(*a*) Hermant, *Vie de S. Ambroise*, p. 1.

ayant eu avant lui une fille appellée Marcelline, & un fils nommé Satyre. Le lieu de la naissance de saint Ambroise fut la ville de Treves, où son pere résidoit en qualité de Préfet des Gaules; charge qui étoit l'une des plus considerables de l'Empire, & qui lui donnoit jurisdiction, non-seulement sur les Gaules qui comprenoient dix-sept Provinces, mais encore sur l'Espagne qui en renfermoit huit, sur l'Angleterre, qui étoit divisée en cinq, & sur une partie de l'Afrique, savoir sur la Mauritanie Tingitane. Il fut élevé dans la même Ville; & ce fut dans une des cours du Palais, que dormant dans son berceau, un essein d'abeilles vint se jouer autour de son visage. Evenement que l'on (*a*) raconte être aussi arrivé à l'égard de Platon encore enfant. La servante qui étoit auprès du berceau, voyant ces petits animaux entrer dans sa bouche, qu'il avoit ouverte, & en sortir à diverses reprises, se mit en devoir de les éloigner, dans la crainte qu'ils ne lui fissent du mal; mais le pere qui se promenoit par hazard dans cette cour, l'en empêcha, tant pour ne point irriter ces insectes, qui en auroient été plus dangereux, que pour voir de ses yeux l'issue d'une chose si extraordinaire. Les mouches après avoir fait pendant quelque tems tous ces divers petits mouvemens, s'envolerent si haut, sans avoir fait aucun tort à l'enfant, qu'on les perdit entierement de vûe. C'étoit, dit (*b*) Paulin, auteur de sa vie, un présage de cette éloquence mielleuse, qui le caracterisa dans la suite, & dont il se servit si âvantageusement pour détacher les hommes des choses de la terre, & leur donner du goût pour celles du Ciel. Le pere, témoin de tout ce qui s'étoit passé, s'écria (*c*) avec étonnement, que si son fils vivoit, il seroit un jour quelque chose de grand.

Son éducation.

II. La chose arriva, mais il n'eut pas la consolation de la voir, car il mourut, laissant son fils en bas âge. Sa veuve dont on ne sait pas le nom, quitta la ville de Treves pour retourner à Rome sa patrie, avec ses trois enfans. L'ainée qui avoit conçu un grand amour pour la virginité en fit profession entre les mains du Pape Libere, qui lui donna le voile. Pour s'animer à la vertu elle s'associa une autre Vierge: & ce fut dans leur compagnie que saint Ambroise reçut de sa mere une éducation chrétienne; dans un âge plus avancé, il s'appliqua à l'étude des sciences humaines. Ses écrits sont preuves des progrès qu'il y fit. Il étudia aussi la langue grecque, dont il acquit une connoissance suffisante pour

(*a*) Cicero, *de Divinat. lib.* 1. *p.* 483. & Valer. Max. *de Prodigiis, cap.* 6.

(*b*) Paulin. *vit. Ambros. tom.* 2. *pag.* 2.

(*c*) Ibid.

entendre les écrits des Peres que nous avons en cette langue, & pour profiter de ce qu'ils ont de meilleur.

Il fait le Barreau; est fait Gouverneur de l'Emilie, en 374.

III. De Rome il passa à Milan, où étoit le Prétoire d'Italie, pour y suivre le Barreau avec Satyre son frere. Ils y acquirent l'un & l'autre beaucoup de réputation par leurs plaidoyers. Ce qui engagea le celebre Probe, qui en avoit été fait Préfet par Valentinien premier en 368. à donner place à saint Ambroise dans son Conseil. Ils passerent delà à la dignité de Consulaire ou de Gouverneur de Provinces. Mais s'ils accepterent ces emplois, ce ne fut pas qu'ils les regardassent comme dignes d'être recherchés; mais uniquement dans la (*a*) crainte qu'on n'attribuât à une basse affectation le refus qu'ils en auroient fait. On ne sait point quelle Province l'on donna à Satyre. Saint Ambroise eut l'Emilie ou la Ligurie, dont Milan étoit la Metropole. Ce gouvernement renfermoit aussi Turin, Genes, Boulogne & Ravenne. Il s'y rendit après avoir reçû de Probe des instructions sur la maniere dont il devoit se conduire dans l'exercice de son emploi. Ce sage Magistrat, qui ne voyoit qu'avec peine la severité dont usoient la plûpart des Gouverneurs, à l'exemple de Valentinien, lui dit en partant pour son gouvernement: » Allez, agissez, non » en juge, mais en Evêque. « C'étoit en 374.

Il est fait Evêque de Milan, en 374.

IV. Saint Ambroise retint d'autant plus aisément cette leçon, qu'elle étoit conforme à son inclination. Sa douceur lui gagna les peuples, & la sagesse qu'il fit paroître dans son administration, lui acquit tellement leur estime, qu'ils songerent à en faire d'un Gouverneur leur Evêque. Auxence, que les Ariens avoient mis sur le siege de cette Ville, en la place de saint Denys, qu'ils avoient fait releguer dans la Cappadoce, étoit mort en 374. après avoir tyrannisé l'église de Milan pendant près de vingt ans. Les Evêques de la Province assemblés, déliberoient sur le choix d'un successeur: mais le peuple qu'il y avoit à cette élection, la rendoit très-difficile, parce que les uns tenant pour les Catholiques, les autres pour les Ariens, chacun vouloit avoir un Evêque de sa communion. Cette diversité de sentiment (*b*) occasionna du tumulte. Saint Ambroise qui se trouvoit alors à Milan, crut que pour prévenir une sédition, il étoit nécessaire qu'il se rendit à l'église où se tenoit l'assemblée. Là au lieu d'user d'autorité pour punir les mutins, il parla au peuple avec douceur, l'exhortant à

(*a*) Ambros. *De excessu Satyri. lib.* 1. *pag.* 1130.

(*a*) Paulin. *in vita Ambros. num.* 6.

se choisir un Evêque avec moderation & sans tumulte. Il parloit encore, lorsqu'un enfant cria du milieu de l'assemblée : *Ambroise Evêque.* A cette voix les deux partis se réunirent, & chacun déclara qu'il ne vouloit point d'autre Evêque que le Gouverneur. Il n'étoit alors que Catecumene ; mais son élection ayant passé pour miraculeuse, on se dispensa des regles ordinaires de l'église, & elle fut reçue generalement. Le Saint fut le seul qui s'y opposa, ne pouvant sans trembler, penser aux qualités & aux charges d'un Evêque. Il n'omit rien pour rendre son élection sans effet. Il essaya de rendre sa chasteté suspecte, en faisant entrer en plein jour dans son palais, des femmes de mauvaise vie ; & de se faire passer pour un homme sanguinaire & cruel, en faisant donner publiquement la question avec beaucoup de rigueur à des accusés. Toutes ces feintes ne lui ayant pas réussi, ni rallenti l'ardeur du peuple pour son élection, il prit le parti de la fuite, & de se retirer à Pavie. Mais la nuit qu'il avoit choisie pour s'échapper, ne seconda point ses desseins : il s'égara & se retrouva le matin à une des portes de Milan, qu'on appelle de Rome. Pour l'empêcher de fuir une seconde fois, on lui donna des gardes, & l'on en écrivit à Valentinien. Ce Prince ravi de voir qu'on vouloit élever à l'Episcopat un de ses Magistrats, donna ordre au Vicaire d'Italie de faire ses diligences pour cela. Saint Ambroise traita de violence ce que l'on fit en cette occasion. » Quelle » résistance (*a*), dit-il, n'apportai-je pas à mon ordination ? Mais » on n'y eut aucun égard, & je me vis enlever des Tribunaux de » la Judicature, pour passer sur le Siége Episcopal ; je savois trop » combien j'étois indigne d'être appellé Evêque, moi qui m'étois » donné au siécle ; mais c'est par votre grace, Seigneur, que je » suis ce que je suis. « Il trouva néanmoins le secret de s'échapper une seconde fois, avant que la réponse de l'Empereur fût arrivée, & se (*b*) cacha dans une maison de campagne qui appartenoit à un homme de qualité nommé Leonce. Mais Leonce intimidé par les menaces portées dans l'ordonnance publique du Vicaire d'Italie, contre ceux qui ne déclareroient point le lieu où notre Saint se seroit retiré, ne voulut plus le tenir caché. Il fut donc reconduit à Milan, & voyant qu'il n'y avoit plus de moyen de résister, il se soumit. Comme il n'étoit que Catechumene, il se fit batiser par un Evêque Catholique. Ce fut le 30.

(*a*) Ambros. *Epist. 63. num. 65. & lib. 1. Offic. cap. 1. n. 4. & l. 2. de Pœnit. n. 73.*

(*b*) Paulin. *in vita Ambros. num. 9.*

Novembre de l'an 374. Il auroit bien (*a*) souhaité pour ne point violer les canons qui défendent d'ordonner un Neophyte, que l'on retardât son ordination : mais comme la raison qui avoit donné lieu à la loi, n'en avoit point en cette occasion, & qu'il n'y avoit point à craindre que l'Episcopat lui enflât le cœur, on n'eut aucun égard à ses prieres, & l'ardeur du peuple, qui ne souffroit point de délai, l'emporta sur l'usage de l'Eglise. Son ordination se fit donc huit jours après son batême, c'est-à-dire, le septiéme de Decembre de la même année 374. & elle fut approuvée de l'Occident & de l'Orient, qui s'authoriserent (*b*) même de cet exemple pour en faire une semblable dans la suite, que le Saint ne nomme pas, mais qui fut apparemment celle de Nectaire, élû Evêque de Constantinople, en la place de saint Gregoire de Nazianze en 381. quoiqu'il ne fût encore que Catecumene. Paulin (*c*) témoigne néanmoins, que le bruit étoit que saint Ambroise avoit passé par tous les degrés Ecclesiastiques, avant que d'être élevé à celui d'Evêque.

Sa conduite pendant son épiscopat. Il donne son bien aux pauvres : s'instruit des sciences ecclesiastiques.

V. Il en commença les devoirs par se dépouiller de toutes ses terres, qu'il donna à l'Eglise, en réservant toutefois l'usufruit à sa sœur. Il distribua aux pauvres tout ce qu'il avoit d'argent, & chargea du soin de ses affaires domestiques son frere Satyre, qui s'en acquitta (*d*) avec sagesse, & à l'honneur de l'Episcopat. L'une de ses principales occupations, fut de purger son diocèse de l'heresie Arienne, dont il étoit infecté; en quoi il réussit si heureusement, qu'en 385. ou 386. au plûtard, le parti des Ariens n'avoit plus dans Milan (*e*) aucun citoyen, mais seulement quelques Goths & quelques personnes de la famille royale. Ce qui paroît de plus surprenant, c'est qu'il en vint à bout à la faveur de son zele seul, n'ayant alors aucune connoissance de la doctrine Ecclesiastique, sans laquelle il est difficile de combattre l'heresie avec succès. Il s'en instruisit dans la suite, & donna à la lecture des Peres (*e*) tous les momens de loisir que ses fonctions Episcopales lui laissoient. Outre les secours pour la défense de la foi, il en tiroit des lumieres pour l'instruction de son peuple, à qui il se croyoit obligé, selon les devoirs de son ministere, de distribuer l'eau vive de la parole de Dieu. Ce qui lui faisoit dire, qu'il lui falloit en (*f*) même-tems apprendre & enseigner, & n'ayant rien appris en ce

(*a*) Ambros. *Epist.* 63. *num.* 65.
(*b*) Idem, *ibid.*
(*c*) Paulin. *in vita Ambros num.* 9.
(*d*) Ambros. *de excessu Satyr. num.* 20. *pag.* 1118.
(*e*) Ambros. *Epist* 20. *num.* 12 *p.* 855.
(*f*) Augustin. *lib* 6. *Confession. cap.* 3.
(*g*) Ambros. *lib.* 1. *de Offic. cap.* 1. *n.* 4.

qui concernoit la ſcience Eccleſiaſtique, avant ſon Epiſcopat.

Ses vertus.

VI. Ses inſtructions étoient ſoutenues d'une grande innocence de mœurs, d'une abſtinence rigoureuſe, d'un jeûne preſque continuel (*a*), ne dinant que le jour de Dimanche, ou ceux auſquels on celebroit la fête des plus celebres Martyrs, & le ſamedi; parce que ce jour-la on ne jeûnoit pas à Milan, même en Carême. La crainte de paſſer les bornes de la temperance, lui faiſoit refuſer les feſtins auſquels on l'invitoit ſouvent; & s'il donnoit à manger chez lui, c'étoit toujours avec frugalité. Il paſſoit en prieres la plus grande partie de la nuit & du jour, offroit tous les jours le (*b*) ſaint Sacrifice pour ſon peuple, & prêchoit tous les (*c*) Dimances. Comme il parloit avec autant de grace que de ſolidité, il s'acquit une grande réputation d'éloquence. Saint Auguſtin qui en faiſoit profeſſion, mais qui n'avoit pas encore reçu le batême, aſſiſtoit ſouvent à ſes diſcours, par le ſeul plaiſir de l'entendre, ſans prendre part aux choſes qu'il diſoit, quoiqu'il en dit de meilleures que les Orateurs du ſiecle qu'il avoit ouis, & qui pouvoient l'emporter au-deſſus de ſaint Ambroiſe, par l'élégance & les fleurs de leurs diſcours. C'eſt ce que ſaint Auguſtin dit (*d*) lui-même.

Son amour pour la virginité.

VII. La matiere qu'il traitoit le plus ordinairement, étoit celle de la virginité. Il en faiſoit (*e*) continuellement l'éloge, mais avec peu de ſuccès, non que beaucoup de filles ne ſouhaitaſſent d'embraſſer ce parti; mais parce que leurs meres ne leur permettoient pas de venir écouter ſes exhortations, dans la crainte quelles ne conſacraſſent à Dieu leur virginité. Mais ſi ſes diſcours étoient inutiles à cet égard dans la ville de Milan, ils produiſoient un grand fruit dans les pays étrangers, d'où on lui amenoit un grand nombre de vierges pour recevoir de ſa main la conſécration & le voile. Ce (*f*) qui lui faiſoit dire, qu'il vouloit aller prêcher ailleurs, pour toucher ceux de Milan. Il loue particulierement les vierges de Boulogne; & parle auſſi de celles qui lui venoient de Plaiſance & des extrémités de la Mauritanie. Il (*g*) avoue qu'il profitoit beaucoup pour lui-même, par l'exemple de ſainteté qu'il voyoit dans ces vierges.

Sa fermeté. Il rachete les captifs.

VIII. Il n'y avoit pas long-tems qu'il étoit Evêque (*h*), lors qu'informé de l'énormité des déſordres qui ſe commettoient dans

(*a*) Paulin. *in vita Ambroſ. num.* 38.
(*b*) Ambroſ. *Epiſt* 20 *n* 15. *p.* 856.
(*c*) Auguſtin. *lib.* 6. *Confeſ. cap.* 3.
(*d*) Idem, *lib.* 5. *Confeſ. cap.* 13.
(*e*) Ambroſ. *lib.* 1. *de Virginit.*
(*f*) Ibid
(*g*) Idem, *lib.* 2. *de Virginit.*
(*h*) Theodoret. *lib.* 4. *hiſt. cap.* 7.

l'administration de la justice, il fit sur cela de vives remontrances à l'Empereur Valentinien. Ce Prince loin de s'en choquer, lui répondit : » Il y a long-tems que je sai que vous êtes en possession de » parler avec liberté ; mais bien loin de m'opposer pour cela à » votre ordination, j'y ai consenti ; je l'ai confirmée par mon suf» frage ; apportez aux maladies de nos ames, des remedes tels » que la loi de Dieu l'ordonne. « Environ trois ans après, c'est-à-dire, en 378. les ravages des Goths dans la Thrace, dans l'Illyrie & jusqu'aux Alpes, donnerent matiere à la charité de saint Ambroise. On ne voyoit de (*a*) toutes parts que des Captifs exposés en vente, & il y en avoit assez pour peupler une Province. Le saint Evêque s'appliqua à les racheter ; & persuadé que l'Eglise n'avoit pas de l'or pour le garder, mais pour l'employer à soulager les necessités des pauvres, il fit briser & fondre les vases destinés au ministere des Autels, pour en racheter les Captifs. Mais il n'employa à cet usage que ceux qui n'étoient point encore consacrés, réservant ceux qui l'étoient, pour un besoin plus pressant. Les Ariens lui en firent un crime, non qu'ils pussent trouver mauvais ce qu'il avoit fait, mais parce qu'ils cherchoient à censurer sa conduite. Saint Ambroise ne se défendit qu'en soutenant, qu'il étoit plus avantageux à Dieu de conserver les ames, que de l'or ; car en rachetant ces Captifs, on ne sauvoit pas seulement la vie aux hommes & l'honneur aux femmes, mais la foi aux enfans & aux jeunes gens, qu'ils auroient contraints de prendre part à leur idolâtrie. Il allegua encore pour justifier sa conduite, l'exemple de saint Laurent.

Mort de son frere Satyre, en 378. ou 379.

IX. Avant que saint Ambroise eût été élevé à l'Episcopat, un nommé Prosper lui avoit enlevé quelque bien, & quelques poursuites que le Saint & Satyre son frere eussent faites contre lui, ils n'avoient pû en rien recouvrer. Prosper s'applaudissoit même, dans son usurpation, croyant que les fonctions du sacerdoce, empêchoient saint Ambroise de penser à ses interêts temporels. Satyre qui en avoit pris soin, entreprit de poursuivre Prosper, & s'embarqua pour passer en Afrique, où il faisoit sa résidence. Mais en chemin il fit (*b*) naufrage & pensa perir. Comme il n'étoit pas encore batisé, & qu'il ne vouloit pas mourir entierement privé des saints Mysteres, c'est-à-dire de l'Eucharistie, il la demanda à ceux qui l'étoient. Sa qualité de Catecumene ne lui permettant pas de l'avoir, il l'enveloppa dans un *Orarium*, qui étoit une espece

(*a*) Ambros. *lib.* 2. *Offic. c.* 15. *&* 28.

(*b*) Ambros. *de excessu Satyr. n.* 24. 43.

de long mouchoir, que les Romains avoient accoutumé de porter au col, & se jetta ainsi dans la mer, sans chercher de planche pour se soutenir, esperant que sa foi suffiroit pour le sauver. Il arriva en effet le premier à terre. Aussitôt il demanda où étoit l'Eglise de Dieu, pour lui rendre graces de sa délivrance, & fit venir l'Evêque pour recevoir de lui le Batême; mais ayant su qu'il étoit dans le schisme de Lucifer, il aima mieux attendre à le recevoir, qu'il fût dans un pays de Catholiques. Son affaire avec Prosper étant finie, il se remit en mer & arriva heureusement à Milan. La mort l'y suivit de près, & il sembla que Dieu ne lui avoit conservé la vie, qu'afin qu'il la terminât entre les (a) bras de saint Ambroise. Cette mort lui causa une vive douleur, mais elle fut un peu soulagée par celle que tout le monde en ressentit, particulierement les pauvres. Il prononça lui-même son oraison funebre en présence (b) du corps exposé à découvert. L'église fait la fête de Satyre le 17. de Septembre. Il est nommé Urane dans (c) une épitaphe en quatre vers, que lui fit saint Ambroise. On y lit qu'il l'avoit fait enterrer à la gauche de saint Victor, Martyr, afin que ce sang sacré penetrât jusqu'à son frere & lavât ses cendres.

S. Ambroise obtient une loi en faveur des femmes Chrétiennes, en 380.

X. On attribue aux sollicitations de saint Ambroise la loi que l'Empereur Gratien donna à Milan le 24. Avril de l'an 380. par laquelle (d) il exempte les femmes Chrétiennes de monter sur le théâtre, suivant que leur naissance les y obligeoit, selon l'ordre des loix Romaines.

Il s'oppose aux desseins de Justine. Fait élire Anthemius Evêque de Sirmium, en 380.

XI. Vers le même-tems, le siége de la ville de Sirmium vint à vacquer, & l'Imperatrice Justine, mere du jeune Valentinien, se donna beaucoup de mouvemens pour y faire ordonner un Evêque par les Ariens; car elle étoit de leur parti. Saint Ambroise s'opposa à son dessein, alla lui-même à Sirmium, quoique cette ville fût hors de sa Province. Mais il étoit alors ordinaire aux plus saints Evêques de secourir les Eglises en pareilles occasions. L'Imperatrice Justine, étoit ce semble alors à Sirmium. Une multitude d'Ariens, soutenus de l'autorité de cette Princesse, s'efforçoient de le faire sortir de l'Eglise; mais saint (e) Ambroise, sans se mettre en peine de ses efforts, demeuroit sur le Tribunal. C'étoit un (f) lieu élevé où étoit le siége de l'Evêque, & ceux des

(a) Ambros. *de excessu Satyr. n.* 17. 19.
(b) Ibid. *num.* 78.
(c) Tom. 14. *Biblioth. Patr. pag.* 223.
(d) Cod. Theodos. *lib.* 15. *tit.* 7. *leg.* 4.
(e) Paulin. *in vita Ambros. num.* 11.
(f) Fleury, *Hist. Eccles. liv.* 17. *p.* 353.

Prêtres

Prêtres à ses côtés. Une des vierges Ariennes eut l'impudence de monter sur le tribunal, & prenant le saint Evêque par ses habits, elle vouloit le faire tomber du côté des femmes, afin qu'elles pussent le maltraiter & le chasser de l'église. Saint Ambroise lui dit : » Quoique je sois indigne du Sacerdoce, il ne vous con- » vient pas, ni à votre profession, de mettre la main sur un Prê- » tre quel qu'il soit : vous devriez craindre le jugement de Dieu. Cette prédiction fut suivie de l'effet ; le lendemain on la porta en terre, & le Saint lui rendant le bien pour le mal, honora ses funerailles de sa présence. Un évenement de cette nature répandit la frayeur parmi les Ariens, & procura aux Catholiques la liberté de se choisir en paix un Evêque. Leur choix tomba sur Anemius, qui assista en 381. au Concile d'Aquilée, & à celui de Rome en 382.

Il fait déposer Pallade & Secondien dans le Concile d'Aquilée en 381.

XII. Saint Ambroise se trouva aussi à ce Concile d'Aquilée en 381. & il y fit déposer de l'Episcopat Pallade & Secondien, Evêques Ariens, après les avoir confondus dans plusieurs disputes. L'Empereur Gratien qui avoit accordé ce Concile à Pallade, avoit d'abord ordonné que les Evêques de chaque diocèse s'y rendroient (*a*) ; mais sur les remontrances de saint Ambroise, il changea d'avis, & déclara par une seconde lettre de convocation, que tous les Evêques y pourroient venir, mais qu'on n'y obligeroit personne. Outre la loi touchant les théâtres, saint Ambroise en obtint une de Gratien datée du 18. Août de l'an 382. qui défend (*b*) de justicier les personnes condamnées, même par l'Empereur, qu'après trente jours, depuis la signification de la sentence. Il obtint (*c*) encore de ce Prince, que l'autel de la victoire, sur lequel on offroit des sacrifices en présence même des Senateurs Chrétiens, qu'on contraignoit de s'y trouver, seroit ôtée. Constantius l'avoit fait abattre en 357. mais Julien l'*Apostat* son successeur dans l'Empire, l'avoit fait rétablir.

Il prédit la disgrace de Macedonius, & obtient la vie à un officier, en 382.

XIII. On rapporte à l'an 382. deux actions considerables de saint Ambroise, la premiere regarde Macedonius, maître des offices, que les Priscillianistes gagnerent par argent, pour se rendre l'Empereur favorable. Saint Ambroise étant (*d*) un jour allé chez lui pour lui demander une grace, cet homme lui fit fermer la porte, & lui refusa audience. Ce saint Evêque dit ces paroles : » Vous viendrez vous-même à l'Eglise, & vous n'y en-

(*a*) *Voyez* tome V. *pag.* 658. *& suiv.*
(*b*) Cod. Theodos. *lib.* 9. *tit.* 4. *leg.* 19.
(*c*) Ambros. *Epist.* 17.
(*d*) Paulin. *in vita Ambros. num.* 37.

» trerez pas. « La chose arriva de la sorte : car après la mort de Gratien, Macedonius voulut se réfugier dans l'Eglise, & quoique les portes en fussent ouvertes, il ne put jamais y entrer. Saint Ambroise trouva plus d'accès auprès de Gratien, qu'auprès de Macedonius. Un (a) Officier ayant été condamné à mort, pour avoir dit quelques injures contre ce Prince, le Saint se présenta au Palais pour lui obtenir la vie ; mais il ne trouva personne qui voulût lui faciliter le moyen de parler à Gratien, tous étant bien aises de la mort de cet Officier. Saint Ambroise ne se rebuta pas, & ayant eu entrée par une autre porte dans le lieu où étoit l'Empereur, il obtint à force d'instances, la vie de celui pour qui il étoit venu interceder.

Il assiste au Concile de Milan en 381. ou 382 & à celui de Rome en 382.

XIV. Sur la fin de l'an 381. ou au commencement de 382. saint Ambroise présida à un Concile assemblé des Evêques du Vicariat d'Italie, pour arrêter le cours des erreurs d'Apollinaire, que l'on y semoit. Il paroit que ce Concile se tint à Milan. On y traita (b) de l'affaire de Maxime le Cynique, qui avoit usurpé le siége Episcopal de Constantinople. Les Evêques trompés par les lettres que Pierre d'Alexandrie avoit écrites en sa faveur, l'admirent à leur communion ; mais ils ne voulurent rien décider sur le fond de ses prétentions, croyant qu'ils en devoient réserver la connoissance au Concile general qui devoit se tenir à Rome, pour travailler à la réunion des Eglises d'Occident & d'Orient. Il s'y tint en effet en 382. & les Evêques assemblés la même année à Constantinople, furent (c) invités de s'y trouver. Mais il n'y vint des Evêques d'Orient que S. Epiphane, Evêque de Salamine en Cypre, & Paulin d'Antioche, avec trois députés du Concile de Constantinople. Saint Ambroise, qui s'étoit donné beaucoup de mouvemens pour en obtenir de Gratien la convocation, s'y rendit avec saint Valerien d'Aquilée, & plusieurs autres Evêques d'Occident. Il y est nommé partout après le Pape Damase, qui occupoit alors le saint Siege. Pendant son séjour à Rome il tomba malade & fut soulagé par sa sœur Marcelline. Il trouva dans cette ville cette vierge (d) à qui il avoit donné sa main à baiser, étant encore enfant, lui disant qu'il seroit un jour Evêque ; & lorsqu'elle s'approcha de lui pour lui baiser la main selon la coûtume, il la fit ressouvenir en souriant, de ce qui s'étoit passé alors. Comme il étoit encore malade lorsque saint Aschole arriva en Italie, il

(a) Sozom. *lib.* 7. *cap* 25.
(b) *Voyez* tome V. *page* 669.
(c) Ibid. *page* 675.
(d) Paulin. *in vita Ambros. n.* 4. *& n.* 9.

ne pût aller au-devant de lui; mais saint Aschole vint le premier lui rendre visite, & (*a*) quoiqu'ils ne se fussent point encore vûs, ils conçurent l'un pour l'autre à cette premiere entrevûe une affection incroyable, qu'ils conserverent toute leur vie.

Il est député par Valentinien II. à Maxime, & conclut la paix avec lui, en 383.

XV. La mort de Gratien arrivée le 25. d'Août de l'an 383. ne pût qu'être très-sensible à saint Ambroise, puisqu'il avoit reçu de ce Prince toutes sortes de marques d'amitié; mais la douleur qu'il en conçut fut d'autant plus vive, qu'il prévoyoit combien cette mort seroit (*b*) funeste à l'Eglise. Le jeune Valentinien n'avoit alors que douze ou treize ans. Saint Ambroise oubliant tous les sujets de mécontentemens que lui avoit donnés Justine sa mere, le reçut entre ses bras, & entreprit d'aller en ambassade pour lui vers Maxime son ennemi, qui étoit alors dans les Gaules, & prêt à passer en Italie, se croyant obligé en qualité d'Evêque, de se charger de la cause d'un pupille. Sa légation quoique perilleuse, eut tout l'effet qu'on en pouvoit attendre. On s'accorda (*c*) pour la paix. Maxime fut reconnu pour Empereur des Gaules, de l'Espagne & de l'Angleterre; & le jeune Valentinien demeura possesseur du reste de l'Occident. Saint Ambroise sut maintenir dans cette occasion les interêts de Valentinien, sans se relâcher en rien de la rigueur de la discipline; car il ne communiqua point avec Maxime, qu'il savoit avoir répandu le sang de Gratien son Maître.

Il empêche le rétablissement de l'autel de la Victoire, en 384.

XVI. Symmaque profitant de la foiblesse de Valentinien, entreprit de rétablir l'autel de la Victoire, que Gratien avoit fait abattre. A cet effet, il fit faire un decret, au nom du Senat en forme de plainte; puis une relation des plaintes du Senat, pour demander le rétablissement de cet autel, & de ce que Gratien leur avoit ôté. Il adressa cette relation aux trois Empereurs Valentinien, Theodose & Arcade, & la fit présenter à Valentinien dans son conseil. Quelque secret que Symmaque eût affecté dans le manîment de cette affaire, elle vint à la connoissance de saint Ambroise, qui aussitôt présenta une requête à Valentinien, pour l'empêcher de rien accorder aux Payens. Sa requête fut lûe dans le conseil, & eut son effet. Valentinien (*d*) répondit que la demande des Payens blessoit & la religion & le respect dû à son frere, à la pieté duquel il ne vouloit ceder en rien. Et comme ils

(*a*) Ambros. *Epist.* 15. *pag.* 421.
(*b*) Ambros. *de obitu Valentin. num.* 6. 28. 39.
(*c*) Ambros. *Epist.* 24. *num.* 7.
(*d*) Ambros. *de obitu Valentin. p.* 1179. *num.* 19. 20.

le preſſoient par l'exemple de ſon pere, qui ne leur avoit rien ôté : » Vous louez mon pere, leur répondit-il, de ce qu'il ne vous a » rien ôté ; je ne vous ai rien ôté non plus. Mon pere vous a-t'il » rendu quelque choſe, pour me prouver par ſon exemple, que je » vous dois rendre ce que vous me demandez ? Enfin quand mon » pere vous l'auroit rendu, j'aimerois mieux imiter mon frere qui » vous l'a ôté. Mon pere a été Empereur, & mon frere ne l'a-t'il » pas auſſi été ? On leur doit donc le même reſpect, l'Empire leur » eſt à tous deux également redevable. J'imiterai donc l'un & » l'autre ; je ne vous rendrai point ce que mon pere n'a pû vous » rendre ; & je maintiendrai ce que mon frere a ordonné. Que » Rome me demande toute autre grace qu'elle voudra ; je lui dois » ma naiſſance, & je la dois aimer comme ma mere ; mais je » dois préferablement obéir à Dieu comme à l'auteur de mon » ſalut. « Après ce decret, ſaint Ambroiſe n'avoit plus rien à craindre des pourſuites de Symmaque, pour le rétabliſſement de l'autel de la Victoire. Néanmoins il crut qu'il devoit encore réfuter par écrit les raiſons que le Préfet avoit alleguées dans ſa relation. C'eſt ce qu'il fit dans une lettre adreſſée (*a*) à Valentinien. Ennode de Pavie, marque dans une de ſes épigrammes, l'avantage que ſaint Ambroiſe remporta ſur Symmaque en cette occaſion.

C'eſt en vain (*b*) *que Symmaque adore la Victoire ;*
A ſon cher Orateur elle enleve la gloire,
Paſſe au parti d'Ambroiſe, & nous apprend à tous,
Combien ſon amitié vaut moins que ſon courroux.

S. Ambroiſe eſt perſecuté par Juſtine, en 385.

XV. Cependant Juſtine voyant la puiſſance de ſon fils affermie par l'accord que ſaint Ambroiſe avoit fait entre lui & Maxime, commença à perſécuter ouvertement le ſaint Evêque ; ce qu'elle n'avoit oſé faire du vivant de Valentinien I. ſon mari, ni du vivant de Gratien. L'inſtigateur ou le miniſtre de ſes mauvais deſſeins étoit un nommé Mercurin, originaire de Scythie, qui pour ſe rendre plus agréable aux Ariens, avoit pris le nom d'Auxence (*c*) leur ancien Evêque. Il ſe diſoit Evêque de Milan, quoiqu'aucun habitant de cette ville ne fût de ſon parti, qui étoit celui des Ariens. Il préchoit tous les jours, mais ne perſuadoit perſonne. Pour ſe procurer des ſectateurs, il perſuada à

(*a*) Ambroſ. *Epiſt.* 18. *pag.* 833.
(*b*) Ennod. *Carm.* 142.
(*c*) Ambroſ. *Serm. contra Auxent. de Baſilicis tradendis, num.* 22. *pag.* 8[illegible]9.

Justine de soulever le peuple contre saint Ambroise. Elle offrit (*a*) aux uns des presens, aux autres des récompenses; & promit la charge de tribun & diverses autres dignités à quiconque pourroit le tirer de l'Eglise & le conduire en exil. Plusieurs le tenterent, mais inutilement; & il y en eut à qui l'entreprise fut funeste. Un nommé Euthymius s'étoit logé auprès de l'Eglise, & tenoit un chariot toujours prêt pour enlever le saint Evêque: mais au bout d'un an, le même jour qu'il avoit cru surprendre saint Ambroise, il fut lui-même enlevé & conduit sur le même chariot en exil. L'eunuque Calligone qui avoit menacé (*b*) le Saint de lui faire couper la tête, fut lui-même décapité (*c*) pour avoir commis un crime honteux. Ces exemples de la vengeance divine n'arrêterent point la fureur de Justine: elle fit demander à saint Ambroise, au nom de Valentinien son fils, une Eglise où elle pût s'assembler avec les Ariens au jour de la fête de Pâque qui approchoit. C'étoit la basilique Porcienne, située hors des murs de la ville. Saint Ambroise l'ayant refusée, on demanda la basilique neuve, qui étoit plus grande & dans la ville; le Saint la refusa encore (*d*), disant qu'un Evêque ne pouvoit livrer le Temple de Dieu. Cela arriva le Vendredi avant le Dimanche des Rameaux. Le lendemain qui étoit le Samedi 5. d'Avril, le Préfet du Prétoire nommé (*e*) Neoterius, vint dans l'Eglise où saint Ambroise étoit avec le peuple, & l'exhorta à ceder du moins la basilique Porcienne qu'on avoit demandée d'abord. Le saint Evêque demeura ferme, & le peuple ayant confirmé ce refus par (*f*) de grands cris, le Préfet se retira, disant qu'il en feroit son rapport à la Cour. Le Dimanche suivant, qui étoit celui des Rameaux, (*g*) pendant que saint Ambroise, après avoir renvoyé les Catecumenes, expliquoit le Symbole, on l'avertit que l'on avoit envoyé des Disenniers à la basilique Porcienne, où ils mettoient des tentures qu'ils avoient apportées, & que sur le bruit qui s'en étoit répandu une partie du peuple Catholique y alloit pour s'opposer à leurs desseins. Saint Ambroise n'interrompit pas pour cela ses fonctions; & après qu'il eut achevé ce qui regardoit les compétens, il commença l'oblation du sacrifice. Pendant qu'il l'offroit, on vint lui dire que le peuple s'étoit saisi d'un certain Castule prêtre des Ariens, comme il passoit dans la rue. A cette

Grand-chambellan.

(*a*) Paulin. *in vita Ambros. num.* 12.
(*b*) Ambros. *Epist.* 20. *num.* 28.
(*c*) Augustin. *lib.* 6. *in Julian cap.* 14.
(*d*) Ambros. *Epist.* 20. *num.* 1. *p.* 853.
(*e*) Cod. Theodos. *Chronic. pag.* 1:4.
(*f*) Ambros. *Epist.* 20. *num.* 3.
(*g*) Ibid. *num.* 4. *&* 5.

nouvelle le Saint ne pût retenir ses larmes, & pria Dieu au milieu de l'oblation de ne pas permettre qu'il y eût du sang répandu pour la cause de l'Eglise, si ce n'étoit le sien qu'il étoit prêt de verser non-seulement pour le salut de son peuple, mais même pour les heretiques. Il envoya aussitôt des Prêtres & des Diacres, & sauva ainsi ce Prêtre Arien du péril où il étoit. Cette resistance (*a*) du peuple fut traitée de sédition à la Cour : on y décerna de grosses amendes contre le corps des Marchands : on en mit plusieurs aux fers dans les saints jours de la derniere semaine de Carême, où, suivant les loix des derniers Empereurs, & une de Valentinien même, donnée (*b*) cette année 385. le 23. Fevrier, l'on avoit accoutumé de délivrer les prisonniers. En trois jours on exigea des Marchands deux cens livres pesant d'or, c'est-à-dire trois cens marcs ; & il y en eut qui répondirent qu'ils en payeroient une fois autant pourvû qu'ils conservassent leur foi. On défendit (*c*) aux officiers du palais, aux secretaires, aux agens de l'Empereur, & aux menus officiers qui servoient sous les Comtes de paroître en public sous prétexte de les empêcher de se mêler de la sédition, mais en effet pour empêcher qu'ils ne se trouvassent à l'Eglise avec saint Ambroise, dont la cause leur étoit commune. On menaçoit aussi les personnes de qualité, s'ils ne livroient la Basilique ; & la persécution étoit si échauffée, qu'on se trouvoit à la veille de souffrir les derniers excès de la part des Ariens. Les (*d*) Comtes & les Tribuns vinrent sommer S. Ambroise de livrer promptement la Basilique, disant que l'Empereur ne faisoit en cela qu'user de son droit, puisque tout étoit en son pouvoir. Le Saint répondit : » S'il me demandoit ce qui est à moi, ma terre, mon » argent, je ne le refuserois pas, quoique tout ce qui est à moi » soit aux pauvres : mais les choses divines ne sont pas soumises à » la puissance de l'Empereur. Si on en veut à mon patrimoine, » qu'on le prenne ; si c'est à mon corps, j'irai au-devant. Voulez-» vous me mettre aux fers, me mener à la mort ? j'en suis ravi ; je » ne me ferai point entourer du peuple pour me défendre ; je n'em-» braserai point les Autels en demandant la vie, j'aime mieux être » immolé pour les Autels. « Il parloit ainsi sachant que l'on avoit envoyé des hommes armés pour s'emparer (*e*) de la Basilique, & il en fut saisi de frayeur dans la crainte qu'il n'arrivât quelque

(*a*) Ambros. *Epist.* 20. *num.* 6.
(*b*) L. 8. Cod. Theodos. *de Indul. crim.*
(*c*) Ambros. *Epist.* 20 *num.* 7.
(*d*) Ibid. *num.* 8.
(*e*) Ibid. *num.* 9. *& suiv.*

massacre, qui eût été capable d'occasionner la ruine de la Ville & peut-être de toute l'Italie. Comme on le pressoit de calmer le peuple, il répondit qu'il dépendoit de lui de ne le point soulever, mais qu'il étoit en la main de Dieu de l'appaiser; que si on le croyoit auteur de cette émotion populaire, il falloit l'en punir sur l'heure ou l'envoyer dans quelque lieu desert. Après qu'il eut fini de parler, les Comtes & les Tribuns se retirerent. Pour lui il passa le reste du jour dans la vieille Basilique; & le soir il alla coucher dans sa maison, afin que si on vouloit l'enlever, on le trouvât. Le (*a*) Mercredi 9 d'Avril il sortit de sa maison avant le jour, & à peine fut-il entré dans la vieille Basilique, que l'avenue fut environnée de soldats. On y apporta aussi des tentures, afin qu'Auxence y pût celebrer l'office. Les Catholiques en furent d'abord saisis de douleur, craignant que l'Eglise de Dieu ne fût livrée aux heretiques : mais ils reprirent courage & entrerent en si grand nombre dans cette Eglise qu'elle fut toute remplie ; pendant ce tems-la saint Ambroise faisoit l'Office dans la vieille Basilique. Averti que les soldats environnoient la neuve, & qu'il y avoit à craindre qu'on ne la vît remplie de tumulte & peut-être de sang, il commanda que les soldats fussent séparés de la Communion s'ils ne se retiroient. Comme ils étoient Catholiques, ils quitterent aussitôt la Basilique neuve, & vinrent dans la vieille où étoit saint Ambroise. Leur vûe inopinée jetta le trouble parmi les femmes, & il y en eut une qui s'enfuit avec précipitation : mais les soldats tâcherent de mettre le calme en disant qu'ils étoient venus pour prier & non pour combattre. Le saint Evêque fit en leur presence un (*b*) discours sur le livre de Job que l'on avoit lû dans l'assemblée. Il y compare les tentations qu'il souffroit à celles de ce Patriarche; & à sa femme (*c*) l'Imperatrice Justine, qui le pressoit de livrer l'Eglise. Il la met aussi en parallele avec Jesabel & Herodiade, & dit : » (*d*) On m'ordonne de livrer la Basi-
» lique. Je réponds : il ne m'est pas permis de la livrer ; & vous
» Empereur, il ne vous est pas avantageux de la recevoir. On
» soutient que tout est permis à l'Empereur, que tout est à lui. Je
» réponds : Ne vous faites pas ce tort de croire que comme Em-
» pereur, vous ayez quelque droit sur les choses divines. On dit
» de la part de l'Empereur : Je dois aussi avoir une Basilique. J'ai
» répondu : Qu'avez-vous de commun avec l'adultere? c'est-à-

(*a*) Ambros. *Epist.* 20. *n.* 11. *& suiv.*
(*b*) Ibid. *num.* 15.
(*d*) Ibid. *num.* 16 *& suiv.*
(*e*) Ibid. *num.* 19.

» dire avec l'église des heretiques. « Il préchoit encore lorsqu'on vint l'avertir que l'on avoit ôté de la Basilique neuve les tentures de l'Empereur, & qu'elle étoit remplie de Catholiques qui demandoient sa présence : mais il ne (*a*) voulut pas y aller, & se contentant d'y envoyer des Prêtres, il continua son discours rendant graces à Dieu de la paix qu'il sembloit vouloir procurer à l'Eglise. Cependant on l'avertit qu'il étoit arrivé un (*b*) secretaire pour lui signifier des ordres de la part de l'Empereur. Le Saint se retira un peu à l'écart pour les recevoir. Le Secretaire lui fit des reproches de ce qu'il avoit envoyé des Prêtres à la Basilique neuve & le traita de tyran. Saint Ambroise justifia sa conduite sur l'envoi des Prêtres, en disant qu'il ne l'avoit fait qu'après que l'Empereur avoit retiré ses tentures ; & à l'égard de la tyrannie dont on l'accusa, il répondit : » Maxime (*c*) ne dit pas que je » sois le tyran de Valentinien, lui qui se plaint que je l'ai empê» ché par ma députation de passer en Italie. Les Evêques ne se » sont jamais érigés en tyrans, mais ils ont souvent beaucoup » souffert de la part des tyrans. « Le reste du jour se passa en tristesse, & saint Ambroise n'ayant pû retourner chez lui, parce que la Basilique étoit environnée de soldats, il passa la nuit à chanter des Pseaumes avec les freres dans un Oratoire enfermé dans l'enceinte de la grande Eglise. Le lendemain qui étoit le Jeudi-Saint, comme il expliquoit (*d*) le Prophéte Jonas, dont on avoit lû le livre selon la coutume, on vint lui dire que l'empereur avoit fait retirer les soldats, & rendre aux Marchands les taxes ausquelles on les avoit condamnés. A cette nouvelle tout le peuple fut transporté de joie, & les soldats eux-mêmes se jettant sur les Autels, les baisoient en signe de la paix qu'ils annonçoient.

Loix pour les heretiques. Justine persecute de nouveau saint Ambroise, en 386.

XVI. Elle ne fut pas de longue durée ; car dès le 23. Janvier de l'année suivante 386. Valentinien publia (*e*) à la persuasion de Justine, une loi en faveur des Ariens, qui donnoit permission de s'assembler à tous ceux dont les sentimens étoient conformes à l'exposition de foi du Concile de Rimini, avec défense aux Catholiques, sous peine de mort, d'y faire aucune opposition. Ce fut Auxence qui dicta & qui écrivit cette loi, que saint Ambroise appelle *une loi de sang*, qui établissoit des decrets de perfidie. Il falloit aux Ariens une Eglise pour s'assembler, & Justine

(*a*) Ambros. *Epist.* 20. *num* 20.
(*b*) Ibid. *num.* 22.
(*c*) Ibid. *num.* 23.
(*d*) Ibid. *num.* 25. & 26.
(*e*) *Leg. unam.* Cod. Theodos. *de Fide Cath.* ... Ruffin. *lib.* 2. *cap.* 16. Sozom. *lib.* 7. *cap.* 13.

fit

fit demander une seconde fois la Basilique Porcienne qui étoit hors des murs. Saint Ambroise persevera à la refuser, disant: » Naboth n'a pas voulu donner l'heritage de ses peres, & moi je » donnerois l'heritage de Jesus-Christ? A Dieu ne plaise, ajouta-» t-il, que je livre ainsi l'heritage de mes peres; l'heritage de saint » Denys, qui est mort en exil pour la défense de la foi; l'heritage » de saint Eustorge Confesseur; l'heritage de saint Mirocle, & de » tous les autres saints Evêques mes prédecesseurs. « Sa fermeté dans cette occasion fit que l'on prit des mesures pour l'éloigner de Milan. Dalmace, Tribun & Notaire, vint lui dire de la part de l'Empereur, qu'il eût (*a*) à choisir des Juges comme Auxence avoit fait, afin que leur cause fût jugée par l'Empereur en son consistoire, ou qu'il prît le parti de se retirer & de ceder son siége à Auxence. Il y avoit alors plusieurs Evêques Catholiques à Milan: saint Ambroise prit leurs avis, & celui de son Clergé; & par leur conseil il envoya une remontrance à l'Empereur, par laquelle il s'excusoit de prendre aucun des deux partis qu'on lui avoit proposés. » Qui (*b*) peut nier, disoit-il, que dans les causes » de la foi, les Evêques ne jugent les Empereurs Chrétiens, bien » loin d'être jugés par les Empereurs? « Ensuite parlant des Juges qu'on vouloit lui donner: » Voulez-vous, dit-il, (*c*) que je choi-» sisse des Juges laïques, afin que s'ils conservent la vraie foi, ils » soient proscrits, ou mis à mort? Voulez-vous que je les expose » à la prévarication ou au supplice? Ambroise ne mérite pas qu'on » abaisse pour lui le Sacerdoce: la vie d'un homme n'est pas com-» parable à la dignité de tous les Evêques. S'il faut tenir une con-» ference sur la foi, c'est aux Evêques à la tenir, comme on a fait » sous Constantin d'auguste memoire, qui leur a laissé la liberté » de juger.

On attente à la vie de saint Ambroise, en 386.

XVII. L'Imperatrice Justine n'en demeura pas-là. Après avoir accusé le saint Evêque des crimes les plus noirs, elle tâcha de le faire assassiner dans sa chambre. Le malheureux (*d*) qu'elle avoit envoyé pour executer ce dessein, tenoit déja l'épée levée pour en frapper saint Ambroise; mais sa main demeura immobile. Il déclara que Justine l'avoit engagé à cet assassinat, & l'aveu qu'il fit de son crime, fut suivi de sa guérison.

Revelation des Reliques des saints Ger-

XVIII. Au milieu de la persécution de Justine, saint Ambroise ayant à dédier la Basilique, que l'on nomme encore de son nom

(*a*) Ambros. *Epist.* 21. *num.* 1. & 2.
(*b*) Ibid. *num.* 4.
(*c*) Ibid. *num.* 12. 13. 15.
(*d*) Paulin. *in vita Ambros. num.* 20.

vais & Protais, en 386.

Ambroisienne, le peuple (*a*) lui demanda tout d'une voix, qu'il la dédiât avec la même solemnité qu'il avoit fait celle des Apôtres. Il répondit qu'il le feroit s'il trouvoit des reliques des Martyrs, & aussitôt il sentit une ardeur, comme d'un heureux présage. En effet, Dieu lui fit connoître (*b*) en songe, que les corps de S. Gervais & de saint Protais, freres & Martyrs, reposoient dans la Basilique de S. Felix & de S. Nabor. Il fit ouvrir la terre & trouva sur leurs sepulchres des signes convenables, apparemment quelques palmes gravées, ou quelque instrument usité dans les supplices des Martyrs; & au-dedans de ces sepulchres, deux hommes qui parurent d'une hauteur au-delà de l'ordinaire; tous les os entiers, beaucoup de sang, la tête séparée du corps. C'étoit le 17. de Juin de l'an 386. on les transporta dans la Basilique que saint Ambroise avoit dessein de dédier; & cette translation fut accompagnée (*c*) de plusieurs miracles. Saint Augustin (*d*) qui étoit alors à Milan, en rapporte un dont il avoit été témoin, operé en la personne d'un nommé Severe, qui après avoir été aveugle pendant plusieurs années, recouvra la vûe par l'attouchement d'un mouchoir qu'on avoit appliqué au brancard sur lequel les reliques de ces saints Martyrs étoient portées. Ces miracles arréterent au-dehors la persécution que Justine avoit faite aux Catholiques; mais elle s'en (*e*) mocquoit dans l'interieur de son palais, disant qu'Ambroise avoit suborné par argent ceux qui se disoient guéris par les Martyrs. Mais les faits étoient évidens, & il y (*f*) eut même des Ariens qui se convertirent.

Batême de S. Augustin, en 387.

XIX. Saint Ambroise eut l'année suivante 387. un autre sujet de consolation dans la conversion de S. Augustin. Il y avoit près de deux ans qu'il étoit à Milan, où le Préfet (*g*) Symmaque l'avoit envoyé pour enseigner la rhetorique; & pendant tout ce tems il avoit écouté assiduement tous les discours que S. Ambroise faisoit en public, moins curieux toutefois des choses qu'il disoit, que de voir si son éloquence répondoit à sa réputation. Mais enfin il fut touché, & ayant reconnu que la doctrine Catholique étoit la seule veritable, il l'embrassa, & reçut le Batême des mains de saint Ambroise, le Samedi de Pâques, qui cette année étoit le 25. d'Avril.

(*a*) Ambros. *Epist. 22. num. 1. & 2.*
(*b*) Augustin. *lib. 9. Confess. cap. 7. & lib. 22. de Civit. cap. 8.*
(*c*) Ambros. *Epist. 22. pag. 875.*
(*d*) Augustin. *lib. 9. Confess. cap. 7. & lib. 22. de Civit. cap. 8.*
(*e*) Paulin *in vita Ambros. num. 15.*
(*f*) Ibid. *num. 17.*
(*g*) Augustin. *lib. 5. Confess. cap. 13.*

XX. La même année 387. saint Ambroise, peu sensible aux mauvais traitemens qu'il avoit reçûs de Justine, entreprit à sa priere un second voyage dans les Gaules. Le (*a*) motif étoit de demander à Maxime le corps de l'Empereur Gratien, & de confirmer la paix; car il y avoit lieu de craindre que Maxime, qui témoignoit alors être en mauvaise intelligence avec Valentinien, ne pensât à le dépouiller des états qu'il avoit en Italie. Cette seconde députation de saint Ambroise fut moins heureuse que la premiere. Maxime ne (*b*) voulut point lui accorder d'audience secrette, comme il en demandoit, il s'emporta même contre lui, dans son consistoire, & lui reprocha de l'avoir joué en l'empêchant d'entrer en Italie. » Je suis venu pour me justifier de ce reproche, lui répondit le saint Evêque, avec beaucoup de douceur, quoiqu'il me soit glorieux de me l'être attiré pour sauver un orphelin. Mais, où me suis-je opposé à vos légions pour les empêcher d'inonder l'Italie? Vous ai-je fermé les Alpes avec mon corps? En quoi vous ai-je trompé? Quand vous me dîtes que Valentinien devoit venir à vous: Je répondis qu'il n'étoit pas naturel qu'un enfant passât les Alpes avec sa mere, dans la rigueur de l'hiver, ni qu'on l'exposât sans mere aux perils d'un si long voyage. « Ensuite il lui demanda le corps de Gratien. Maxime répondit qu'il délibereroit sur toutes ses demandes, & saint Ambroise se retira. Paulin qui ne dit rien de la premiere ambassade de ce saint Evêque, dit (*c*) que dans celle-ci, il sépara Maxime de sa communion, à cause de la mort de Gratien. Mais il paroît qu'il la lui refusa dans l'une & dans l'autre, & que dans la seconde il s'abstint même de la communion des Evêques (*d*) qui communiquoient avec lui, c'est-à-dire, des Evêques Ithaciens, qui poursuivoient la mort des Priscillianistes. Etant en chemin pour retourner à Milan, il envoya (*e*) à Valentinien une relation de ce qui s'étoit passé dans son ambassade, craignant que quelqu'un ne lui en fît un récit peu fidele, & ne le prévînt contre lui. Il la finissoit, en lui donnant avis qu'il devoit être sur ses gardes contre un homme qui couvroit la guerre d'une apparence de paix. La suite fit voir que saint Ambroise ne se trompoit pas; car quelque tems après, malgré diverses autres ambassades que Valentinien envoya à Maxime pour tâcher d'affermir la paix en-

S. Ambroise est député une seconde fois à Maxime, en 387.

(*a*) Ambros. *de obitu Valentin. n.* 28.
(*b*) Ambros. *Epist.* 24.
(*c*) Paulin. *in vita Ambros. num.* 9.
(*d*) Ambros. *Epist.* 24. *num.* 9.
(*e*) Ibid. *num.* 1.

tre-eux, & lui en demander des assurances, celui-ci entra en Italie & s'en rendit maître. Valentinien, qu'il avoit tâché de surprendre à (*a*) Milan, eut le loisir d'en sortir avant que Maxime y fût arrivé, & alla se jetter entre les bras de Theodose, qui le reçut à Thessalonique avec des tendresses de pere. » Vous ne devez pas » vous étonner (*b*), lui dit-il, du mauvais succès de vos affaires, » ni des progrès de Maxime, puisque vous combattez la vraie » Religion. « Il effaça dans ce jeune Prince, les mauvaises impressions que Justine sa mere lui avoit données, le ramena à la doctrine Catholique, qu'il suivit toujours depuis, & lui promit d'employer ses forces pour le rétablir dans ses états. En effet, il se déclara contre Maxime, défit ses troupes en Pannonie, & ayant passé les Alpes sans aucune résistance, il entra (*c*) dans Aquilée & y surprit Maxime. Ce tyran abandonné des siens, fut dépouillé (*d*) des ornemens qu'il portoit comme Empereur, & amené les pieds nuds & les mains liées devant Theodose & Valentinien, & eut ensuite la tête tranchée de la main des soldats. Cela arriva le 28. de Juillet de l'an 388.

S. Ambroise s'oppose au rétablissement d'une Synagogue, en 388. & 389.

XXI. D'Aquilée, Theodose passa à Milan, & y demeura depuis le dixiéme d'Octobre de cette année 388. jusques sur la fin de Mai de l'année suivante 389. Pendant son séjour en cette ville, les Chrétiens (*e*) d'une petite ville de la Province d'Osroënne en Orient, nommée Callinique, brûlerent une Synagogue que les Juifs y avoient, & on accusa l'Evêque du lieu d'avoir conseillé cet incendie. Dans la même ville, quelques heretiques (*f*) Valentiniens, voyant passer des Moines, qui en allant celebrer la fête des Machabées, chantoient des Pseaumes par le chemin, suivant l'ancienne coûtume, se jetterent au milieu d'eux pour les empêcher de continuer leur marche. Les Moines irrités, brûlerent le temple que les Valentiniens avoient dans cet endroit, & en enleverent, à ce que l'on disoit, quelques offrandes précieuses. L'Empereur Theodose informé de ces deux faits par le Maître de la Milice d'Orient, & les regardant comme une affaire de police, ordonna (*g*) que l'Evêque de Callinique rétabliroit la Synagogue des Juifs; que les Moines & ceux qu'on auroit trouvés coupables de l'embrasement du temple des Valentiniens, seroient punis severement, & qu'on informeroit des offrandes qui avoient été enlevées du temple des

(*a*) Zozim. *lib.* 4. *pag.* 767.
(*b*) Theodoret. *lib.* 5. *cap.* 15.
(*c*) Zozim. *lib.* 4. *pag.* 770.
(*d*) Pacatus. *Panegyr. ad Theodos. cap.* 34. 35. *&* 43.
(*e*) Ambros. *Epist.* 41. *num.* 1.
(*f*) Ibid. *num.* 16.
(*g*) Ibid. *num.* 18.

Valentiniens. Saint Ambroise étoit à (*a*) Aquilée, lorsqu'il apprit ce que Theodose avoit ordonné en cette occasion. Il lui en écrivit, & lui remontra avec beaucoup de force, que son ordonnance alloit exposer la religion Chrétienne à la raillerie & aux insultes de ses ennemis. Mais ses remontrances n'eurent pas l'effet qu'il en attendoit. Etant donc de retour à Milan, il fit un discours en présence de l'Empereur, dans lequel après avoir dit beaucoup de choses touchant les reproches que Dieu avoit faits au peuple d'Israël & à David, d'avoir oublié les biens qu'ils avoient reçus de lui : dans le dessein d'en faire l'application à Theodose même, il s'adressa directement à ce Prince, & le conjura d'user de misericorde envers ses sujets. Son discours fini, il demeura quelque tems sans descendre de la chaire, résolu de ne point aller à l'Autel, qu'il ne lui eût promis de faire cesser toutes poursuites, touchant l'affaire de la Synagogue & le temple des Valentiniens. L'Empereur le lui promit, & lui dit quand il fut descendu : » Vous avez prêché contre moi. « Saint Ambroise répondit : » J'ai (*b*) parlé de ce qui vous étoit utile. « Theodose convint qu'il avoit donné un ordre trop dur, » mais, ajoûta-t'il, il a été corrigé. » Saint Ambroise alla ensuite à l'Autel, & y offrit les divins Mysteres.

XXII. Sur la fin de Mai de l'an 389. Theodose alla de Milan à Rome, avec son fils Honorius & le jeune Valentinien. Quelque tems après son retour à Milan, l'heretique Jovinien qui avoit été condamné dans un Concile tenu (*c*) à Rome sous le Pape Sirice, vint trouver ce Prince pour en obtenir quelque protection. Mais il en fut rejetté avec horreur. Saint Ambroise tint aussi un Concile contre lui avec les Evêques qui se trouvoient alors à Milan ; Jovinien y fut condamné avec ses adherens, & les Legats du Pape les firent chasser de la ville. On met ce Concile en 390. La sentence (*d*) rendue contre les Ithaciens l'année précedente par les Evêques des Gaules, y fut confirmée, & Felix de Treves séparé de la communion.

S. Ambroise tient un Concile à Milan contre Jovinien, en 390.

XXIII. Le Concile de Milan continuoit encore ses séances, lorsqu'on apporta (*e*) à saint Ambroise, la nouvelle du massacre de Thessalonique, dont voici l'occasion. Botheric, (*f*) commandant des troupes dans l'Illyrie, mais qui résidoit à Thessalo-

Il refuse l'entrée de l'Eglise à Theodose, en 390.

(*a*) Paulin. *in vita Ambros. num.* 22. *&* Ambros. *Epist.* 40. *n.* 4. 6. *& suiv.*
(*b*) Ibid. *num.* 27.
(*c*) *Voyez* tome V. *page* 701. *&* 702.
(*d*) Ibid. *& pag.* 703. 704. 705.
(*e*) Ambros. *Epist.* 51 *num* 6.
(*f*) Sozom. *lib.* 7. *cap.* 25. Ruffin. *lib.* 2. *cap.* 18.

nique, fit mettre en priſon un Cocher qui avoit voulu commettre un crime énorme avec ſon Echanſon. En un jour de féte, où il devoit y avoir une courſe de chariots, le peuple de Theſſalonique croyant ce Cocher neceſſaire pour la beauté du ſpectacle, demanda ſa liberté, on la refuſa; & le peuple en fut irrité & en vint à une ſédition ſi violente, que quelques Officiers y furent aſſommés à coups de pierres, & que Botheric méme y fut tué, & trainé (*a*) par les rues. A la nouvelle de ce crime, qui étoit énorme, Theodoſe naturellement prompt, entra dans une colere qui eût pû paroître juſte, ſi elle n'eût pas excedé les bornes de la moderation. Mais ſaint Ambroiſe & les autres Evéques du Concile, l'adoucirent (*b*), & obtinrent de lui qu'il pardonneroit aux coupables. Aigri depuis par (*c*) les principaux Officiers de ſa cour, ſurtout par Ruffin, alors grand maître du Palais, il réſolut de punir d'une maniere ſanglante la ville de Theſſalonique. La choſe fut tenue ſi ſecrette, que ſaint Ambroiſe n'en eut connoiſſance qu'après ſon execution. Un jour donc que le peuple étoit aſſemblé dans le Cirque, les ſoldats qui avoient eu ordre de l'environner, mirent au fil de l'épée tout ce qui ſe rencontra, ſans diſtinction d'innocens & de coupables, juſqu'à un certain nombre qui leur avoit été marqué. Ce maſſacre dura trois heures, & il y périt environ ſept mille perſonnes. Theodoſe (*d*) avoit révoqué l'ordre donné contre cette ville; mais on ne l'apprit qu'après ſon execution. Le bruit du maſſacre étant venu à Milan, les Evêques du Concile en furent extrêmement affligés, particulierement ſaint Ambroiſe. Il ne crut pas toutefois devoir ſe préſenter devant l'Empereur, jugeant qu'il étoit plus à propos de lui donner le loiſir de revenir à lui-même; mais quelques jours après il lui écrivit une lettre de (*e*) ſa main, afin que Theodoſe fût aſſuré qu'elle n'avoit été vûe de perſonne. Saint Ambroiſe étoit alors à la Campagne, où il s'étoit retiré ſous prétexte de prendre l'air. Il repréſentoit à l'Empereur l'atrocité du crime qui s'étoit commis par ſon ordre à Theſſalonique, & lui diſoit: » Le (*f*) peché ne s'ef-
» face que par les larmes; il n'y a ni Ange ni Archange, qui
» puiſſe le remettre autrement. Le Seigneur lui-méme ne par-
» donne qu'à ceux qui font penitence. Je vous conſeille, je vous
» prie, je vous exhorte, je vous avertis. Je n'oſe offrir le Sacrifice

---

(*a*) Theodoret. *lib.* 5. *cap.* 17.
(*b*) Auguſtin. *lib.* 5 *de Civit. cap.* 26. Ambroſ. *Epiſt.* 51. *num.* 16.
(*c*) Paulin. *in vita Ambroſ. num.* 24.
(*d*) Ambroſ. *Epiſt.* 51. *pag.* 998.
(*e*) Idem, *ibid. num.* 14.
(*f*) Ibid. *num.* 11.

» si vous voulez y assister. Ce qui ne seroit pas permis après le » sang d'un seul innocent répandu, le sera-t'il après le sang de » plusieurs ? « Theodose ne laissa (*a*) pas de vouloir aller à l'Eglise selon sa coûtume. Mais saint Ambroise qui étoit de retour de la campagne, alla au-devant de lui hors du Vestibule; & pour l'empêcher d'y entrer, il lui représenta l'énormité du carnage qu'il avoit fait faire. » Comment, ajoûta-t'il, pourrez-vous élever » vers le Seigneur, des mains qui dégouttent encore du sang que » vous avez répandu injustement? Comment recevrez-vous sur de » telles mains le corps sacré du Seigneur ? Comment porterez-» vous à votre bouche son sang précieux, vous qui, transporté de » fureur, avez fait une si horrible effusion de sang? Retirez-vous » donc d'ici, & n'augmentez pas votre crime par un autre. « Comme l'Empereur (*b*) vouloit excuser en quelque maniere sa faute par l'exemple de David, coupable en même-tems d'adultere & d'homicide, saint Ambroise lui répondit aussitôt: » Puisque vous » avez imité sa faute, imitez aussi sa docilité & sa penitence. « Theodose se soumit, en acceptant la penitence, suivant (*c*) la discipline de l'Eglise, il se (*d*) retira fondant en larmes dans son Palais. C'étoit au mois d'Avril de l'an 390.

Il absout Theodose, en 390.

XXIV. Huit mois se passerent sans que l'Empereur osât entrer dans l'Eglise. Il se tenoit (*e*) dans son Palais & y gémissoit, considerant que le temple du Seigneur étoit ouvert aux esclaves & aux mendians, tandis que les portes lui en étoient fermées. Le jour de la naissance du Sauveur étant venu, Ruffin s'offrit d'aller trouver l'Evêque, & de l'engager à lever son excommunication. » Vous ne le persuaderez pas, lui dit Theodose ; je connois la » justice de sa censure, & le respect de la puissance Imperiale ne » lui fera rien faire contre la loi de Dieu. « Ruffin insista, & l'Empereur le suivit de près. Quand saint Ambroise vit Ruffin, il lui reprocha son impudence, d'oser interceder pour l'absolution d'un crime qui étoit l'effet de ses mauvais conseils. Ruffin redoubla ses prieres, & ajoûta que l'Empereur venoit. » Je vous avertis, lui » répondit saint Ambroise, que je l'empêcherai d'entrer dans le » Vestibule. « Ruffin n'esperant plus rien, fit savoir à Theodose ce qu'il avoit ouï, & lui conseilla de retourner dans son Palais. Mais ce Prince ne put s'y résoudre & dit : » J'irai, je recevrai l'affront

(*a*) Theodret. *lib.* 5. *cap.* 17.
(*b*) Paulin. *in vita Ambros. num.* 24.
(*c*) Augustin. *lib.* 5. *de Civit. cap.* 26.
(*d*) Theodoret. *lib.* 5. *cap.* 17.
(*e*) Idem, *ibid.*

» que je mérite. « Etant arrivé à l'enceinte de l'Eglise, il n'entra pas dans l'Eglise, mais seulement dans la salle de l'audience où l'Evêque étoit assis, & le pria instamment de lui donner l'absolution. Saint Ambroise traita cette démarche de violement des loix de Dieu. » Je les respecte, dit l'Empereur, & je ne veux » point entrer contre les regles dans le Vestibule sacré ; mais je » vous prie de me délivrer de mes liens & de ne pas me fermer » la porte que le Seigneur a ouverte à tous ceux qui font peni- » tence. » Saint Ambroise lui dit : » Quelle penitence avez-vous » faite après un tel peché ? C'est à vous, dit l'Empereur, à m'ap- » prendre ce que je dois faire. « Quoiqu'il se fût abstenu d'entrer dans l'Eglise pendant huit mois, il n'avoit pas néanmoins fait encore de penitence publique : c'est pourquoi saint Ambroise lui ordonna de la faire, & lui demanda de plus une loi qui suspendit les executions de mort pendant trente jours. Theodose fit écrire cette loi sur le champ, & y souscrivit de sa main. Il se soumit aussi à la penitence publique, & en même-tems saint Ambroise ayant levé l'excommunication, lui permit l'entrée de l'Eglise. Ce Prince y fit sa priere, non debout ni à genoux, mais prosterné sur le pavé, disant ces paroles du Pseaume 118. *Mon ame est attachée à la terre, donnez-moi la vie selon votre parole.* Il s'arrachoit les cheveux, se frappoit le front, & arrosoit le pavé de ses larmes, pour obtenir le pardon qu'il demandoit.

Il fait sortir Theodose du Chœur.

XXV. Theodoret (*a*) ajoûte au récit de la penitence de Theodose, que ce Prince s'étant levé de terre, entra dans le Sanctuaire pour y présenter son offrande ; & qu'étant resté dans le Chœur après l'oblation, saint Ambroise lui fit dire d'en sortir & de se tenir avec le reste du peuple, parce qu'il n'étoit permis qu'aux Ministres sacrés de demeurer dans le Sanctuaire. Mais il n'y a gueres d'apparence que ce saint Evêque ait laissé si long-tems l'Empereur sans l'instruire de son devoir à cet égard ; & qu'il vaut mieux rapporter ce fait à l'an 388. lorsque ce Prince vint pour la premiere fois à Milan. Avant ce tems (*b*), les Princes avoient coûtume de demeurer dans le Chœur pendant la celebration des Mysteres. Mais saint Ambroise voyant que cet usage ne s'étoit introduit que par une basse complaisance des Evêques ; ordonna qu'à l'avenir il se placeroit devant le Balustre qui fermoit le Sanctuaire, & Theodose approuva ce reglement.

(*a*) Theodoret. *lib.* 5. *cap.* 17. (*b*) Sozomen. *lib.* 7. *cap.* 25.

XXVI.

XXVI. Nous rapportons à l'an 390. la visite (*a*) que saint Ambroise reçut de deux Seigneurs de Perse, attirés en Italie par la réputation de sa sagesse, & de la magnificence de Probe, Sénateur Romain. Ils avoient apporté avec eux plusieurs questions qu'ils vouloient proposer à l'Evêque de Milan, pour se convaincre par eux-mêmes de sa capacité. La conférence qu'ils eurent avec lui par le moyen d'un truchement dura depuis une heure de jour jusques à trois heures de nuit, & ils en sortirent pleins d'admiration.

S. Ambroise reçoit la visite de deux Seigneurs de Perse, en 390.

XXVII. On voit par les livres des Offices écrits en 391. que saint Ambroise ne s'appliquoit pas moins à former les mœurs de son Clergé que de son peuple. Mais son zele ne se bornoit pas-là: & il auroit souhaité pouvoir procurer aux Eglises les plus éloignées, la paix dont on jouissoit dans la sienne. Quelques mouvemens que se fussent donné les Evêques assemblés (*b*) à Capoue la même année, pour éteindre le schisme d'Antioche, leurs réglemens étoient demeurés sans execution. Saint Ambroise avoit été l'ame de ce Concile, & c'étoit lui qui en avoit demandé la convocation à l'Empereur. Il y avoit été ordonné que Theophile d'Alexandrie jugeroit avec les autres Evêques d'Egypte du differend entre Flavien & Evagre touchant l'épiscopat d'Antioche. Theophile donna avis de ce décret à Flavien: mais celui-ci refusa de comparoître, & eut recours à des rescrits de l'Empereur, qui, ce semble, ordonnoient aux Evêques d'Occident de passer en Orient pour examiner le differend sur les lieux. Saint Ambroise qui trouvoit ce passage en Orient impraticable à de vieux Evêques, & la résistance de Flavien, contraire aux loix de l'Eglise & de l'Empereur, le fit presser de se rendre; résolut néanmoins, s'il perseveroit à ne vouloir pas s'accorder avec Evagre, de se réunir de communion avec les autres Orientaux. Mais Evagre étant venu à mourir quelque tems après, Flavien trouva le moyen de se maintenir seul sur le siége d'Antioche.

S. Ambroise travaille à la paix d'Antioche, en 391.

XXVIII. L'Empereur Theodose étoit alors en Orient, ayant laissé à Valentinien le gouvernement de l'Occident. Il y avoit déja quelques années que Justine sa mere étoit morte; mais il se trouvoit sous le joug du Comte Arbogaste, General de ses armées, qui lui parloit avec une entiere liberté, & disposoit de plusieurs choses même malgré lui. Valentinien n'avoit encore que vingt ans; & ne se sentant pas assez de forces pour réduire Arbogaste à

S. Ambroise est mandé par Valentinien, qui veut recevoir le batême de ses mains, en 392.

(*a*) Paulin. *in vita Ambros. num.* 25.

(*b*) Voyez tome V. *pag.* 705. *& suiv.*

l'état de soumission & de respect qui lui convenoit, il se plaignoit souvent par lettres de ses hauteurs à l'Empereur Theodose le conjurant de venir au plutôt à son secours. D'un autre côté les barbares faisoient des ravages du côté de l'Italie, ce qui y rendoit necessaire la présence de Valentinien. Ce Prince étoit alors à Vienne en Dauphiné. Comme il sut que saint Ambroise y venoit le prier de la part de Flavien Préfet du Prétoire, & des autres personnes les plus considerables, de secourir l'Italie, mais qu'il s'étoit arrêté en chemin, il lui envoya un Officier de sa chambre avec une lettre par laquelle il lui mandoit de venir en diligence pour être (*a*) la caution de sa réconciliation avec Arbogaste : à quoi il ajoutoit qu'il vouloit être batisé de sa (*b*) main avant que de passer en Italie. C'étoit la confiance qu'il avoit en saint Ambroise qui lui faisoit souhaiter de recevoir le Batême par son ministere ; car il y avoit alors en France un grand nombre de saints Evêques, comme saint Martin de Tours, saint Victrice de Rouen, & quelques autres. Il disoit quelquefois, dans l'empressement où il étoit de le voir : » Serai-je assez heureux pour » voir mon pere ? « Il n'eut pas ce bonheur ; le troisiéme jour depuis le départ du courier qu'il lui avoit dépêché, qui étoit le Samedi quinziéme de Mai 392. comme il se jouoit seul sur le bord du Rhone dans l'enceinte de son palais, Arbogaste le fit étrangler, & pendre ensuite avec son mouchoir, pour donner lieu de croire qu'il s'étoit fait mourir lui-même. Saint Ambroise passoit déja les Alpes, lorsqu'il apprit un évenement si tragique. Il reprit la route de Milan, arrosant le chemin de ses larmes. Le corps de Valentinien y fut transporté par ordre de l'Empereur Theodose, & mis dans un tombeau de porphire. Le saint Evêque prononça son oraison funebre en presence de ses deux sœurs Justa & Grata, dans (*c*) laquelle il ne craignit point de les assurer de son salut, disant que quoiqu'il fût mort sans Batême, sa foi l'avoit lavé, & que la demande qu'il avoit faite du Batême l'avoit consacré.

S. Ambroise ne veut ni écrire à Eugene, ni le voir, en 393.

XXIX. Arbogaste, à qui sa naissance n'avoit pas permis de prendre le titre d'Empereur, le donna à Eugene, auparavant Secretaire de Valentinien. Il avoit enseigné la grammaire & la rhetorique, & s'étoit élevé par son éloquence & son savoir aux premieres dignités de la Cour. Comme il n'avoit de Chrétien que le nom, il étoit favorable aux Payens. Saint Ambroise l'avoit

(*a*) Paulin. *in vita Ambros. num.* 30.
(*b*) Ambros. *Epist.* 53. *num.* 2.
(*c*) Ambros. *de obitu Valent. n.* 51. 55.

connu & même honoré lorsqu'il n'étoit que simple particulier. Eugene lui écrivit dès qu'il se vit revêtu de la dignité imperiale; mais le saint Evêque s'excusa de lui écrire, parce qu'il prévoyoit la condescendance qu'Eugene auroit pour les Payens. Arbogaste se flattoit aussi d'être aimé de saint Ambroise. Etant (*a*) un jour à table avec les Rois des François, après avoir fait la paix avec eux, ils lui demanderent s'il connoissoit Ambroise. Il répondit que non-seulement il le connoissoit, mais qu'il en étoit aimé & avoit souvent mangé avec lui. » Comte, lui dirent alors ces Prin» ces, il ne faut pas s'étonner que vous demeuriez victorieux, » puisque vous avez l'amitié d'un homme qui commande au so» leil de s'arrêter, & il s'arrête aussitôt. « Eugene passa des Gaules en Italie, & accorda aux Payens (*b*) le rétablissement de l'autel de la Victoire, avec les revenus de leurs temples: ensorte qu'on fit (*c*) à Rome quantité de sacrifices, on y répandit le sang des victimes, & on trouva dans les entrailles des animaux des heureux présages sur lesquels on promit à Eugene la victoire sur ses ennemis. Saint Ambroise averti qu'il s'approchoit de Milan, en sortit & se retira à Boulogne, d'où il lui écrivit (*d*) pour lui rendre raison de sa retraite, & lui faire des reproches d'avoir rendu aux Payens ce que les Empereurs Chrétiens leur avoient ôté. L'Eglise de Milan (*e*) refusa les présens d'Eugene, & ne voulut pas même l'admettre à l'assemblée des fidéles pour prier, à cause du sacrilege qu'il avoit commis.

Il va à Boulogne, à Florence, & revient à Milan, en 394.

XXX. Le sujet du voyage de saint Ambroise à Boulogne, étoit d'assister (*f*) à la translation des reliques des saints (*g*) Martyrs Vital & Agricole, que l'on venoit d'y trouver. Elles furent mises sous l'Autel de la Basilique. On fit présent à saint Ambroise de quelques cloux & d'une partie du bois de la croix sur laquelle saint Agricole avoit été attaché. Il les emporta à Florence & les plaça sous l'Autel d'une Eglise qu'il y dédia, & qui fut depuis nommée la Basilique Ambroisienne. Dès qu'il apprit qu'Eugene étoit sorti de Milan, il y retourna. C'étoit au mois d'Août de l'an 394. Le mois suivant, Theodose ayant forcé le passage des Alpes, livra bataille à l'armée d'Eugene rassemblée dans la plaine d'Aquilée, la mit en déroute par une protection visible du Ciel, & fit trancher la tête à Eugene, après lui avoir reproché la mort

(*a*) Paulin. *in vita Ambros. num.* 30.
(*b*) Idem, *ibid num.* 26.
(*c*) Ruffin *lib.* 2. *cap.* 33.
(*d*) Ambros. *Epist.* 57.
(*f*) Paulin. *in vita Ambros. num.* 31.
(*g*) Idem, *ibid. num.* 29.
(*h*) Voyez tome III. *page* 524.

de Valentinien, son usurpation, l'injustice de cette guerre, & sa vaine confiance dans l'idole d'Hercule, que portoit sa principale enseigne. Argobaste se sauva dans les montagnes. Mais sachant qu'on le cherchoit par-tout, il se perça lui-même de deux épées. Aussitôt après cette victoire qui arriva le 6. de Septembre de l'an 394. L'Empereur Theodose en écrivit (*a*) à saint Ambroise, pour le prier d'en rendre graces à Dieu. Le saint Evêque porta cette lettre à l'Eglise, la mit sur l'Autel, & la prit en sa main en offrant le Sacrifice; afin que la foi de l'Empereur parlât par sa bouche, & que sa lettre servît d'offrande.

S. Ambroise implore la clemence de Theodose pour les coupables. Il fait son oraison funebre.

XXXI. Dans la réponse que (*b*) lui fit saint Ambroise, il pria ce Prince de pardonner aux coupables; ensuite il lui envoya un de ses Diacres nommé Felix (*c*) pour demander la grace de ceux qui s'étoient réfugiés à l'Eglise; & enfin il alla (*d*) lui-même à Aquilée demander leur grace, qu'il n'eut pas de peine à obtenir. Il revint à Milan, où Theodose le suivit (*e*) un jour après. Mais il s'y abstint (*f*) quelque tems de la participation des Sacremens, à cause du sang qui avoit été répandu dans cette guerre. Les fatigues qu'il avoit essuyées lui causerent une hydropisie, qu'il jugea mortelle, se souvenant de la prophétie de saint Jean d'Egypte, qui portoit: *Qu'après (g) avoir vaincu le Tyran Eugene, il mourroit lui-même.* Ainsi il ne songea (*h*) plus qu'à mettre ordre aux affaires de l'état & de l'Eglise. Sa mort arriva le 27. de Janvier de l'an 395. Saint Ambroise en ressentit une vive douleur, & fit son oraison funebre dans l'Eglise au service du quarantiéme jour, en présence de l'Empereur Honorius & des Officiers de l'armée & des soldats. Il y assure (*i*) que Theodose reçoit dans l'assemblée des Saints, la récompense de ses bonnes œuvres, & qu'il y est auprès de Dieu un puissant protecteur de ses enfans.

Il fait la découverte des corps des Martyrs saint Nazaire & saint Celse, en 395.

XXXII. Paulin met après (*k*) la mort de Theodose, l'invention des reliques des Martyrs saint Nazaire & saint Celse. Elles reposoient dans un jardin hors les murs de la ville de Milan. Saint Ambroise en ayant fait la découverte, les transporta dans la Basilique des Apôtres. C'étoit en 395.

Il reçoit des

XXXIII. Il reçut (*l*) vers le même tems des Ambassadeurs

(*a*) Ambros. *Epist.* 61.
(*b*) Idem, *Epist.* 61.
(*c*) Idem, *Epist.* 62.
(*d*) Paulin. *in vita Ambros. num.* 37.
(*e*) Idem, *ibid. num.* 32.
(*f*) Ambros. *de obitu Theodos. n.* 34.
(*g*) Sozom. *lib.* 7. *cap.* 22.
(*h*) Ambros. *de obitu Theodos. n.* 4. 5.
(*i*) Idem, *num.* 12. 13. 14. 15.
(*k*) Paulin. *in vita Ambros. num.* 32.
(*l*) Idem, *ibid. num.* 37.

avec des présens pour son Eglise, de la part de Fritigile, Reine des Marcomans. Cette Princesse ayant ouï parler de lui à un Chrétien qui étoit d'Italie, conçut pour le saint Evêque une telle estime, qu'elle crut en Jesus-Christ, persuadée qu'un homme de cette réputation ne pouvoit suivre que la veritable Religion. Elle le pria donc par ses envoyés de lui donner par écrit les instructions convenables à sa Foi, qui ne faisoit que de naître. Saint Ambroise satisfit à sa pieté par une lettre qu'il lui écrivit en forme de Catechisme, mais qui n'est pas venue jusqu'à nous. Dès qu'elle l'eut reçue, elle obtint du Roi qu'il se donnât lui & les siens aux Romains. Elle se mit même en chemin pour venir à Milan voir le saint Evêque. Mais il étoit mort lorsqu'elle y arriva.

Ambassadeurs de la Reine des Marcomans en 395.

XXXIV. En 396. Limene, Evêque de Verceil, étant venu à mourir, le peuple de cette ville fut assez long-tems sans pouvoir s'accorder sur le choix d'un Successeur. Saint Ambroise en qualité de Metropolitain, s'employa pour faire cesser cette division, & croyant que sa présence étoit necessaire, il alla lui-même à Verceil, & en fit choisir Evêque saint Honorat. Il sacra (*a*) ensuite un Evêque de Pavie, & ce fut sa derniere fonction Episcopale; car il tomba malade aussitôt après. Dès que Stilicon sut qu'il étoit arrêté au lit, il dit (*b*) que s'il venoit à mourir, toute l'Italie étoit menacée d'une ruine totale. Ce Comte fit donc venir les plus considerables & les plus Nobles de la ville de Milan, & les engagea à aller trouver le saint Prélat, pour le porter à demander à Dieu la prolongation de sa vie. Mais quand ils lui en firent la proposition, il fit cette réponse digne de lui: » J'ai vécu » parmi vous, d'une maniere à n'avoir point de honte de vivre » encore quelque tems; mais je ne crains pas aussi de mourir, » parce que nous avons affaire à un bon Maître. « Le jour même qu'il mourut, qui étoit le 4. d'Avril 397. il pria sans cesse les bras étendus en forme de croix. Saint Honorat de Verceil qui ne l'avoit point quitté depuis sa maladie, lui donna le corps de Notre-Seigneur, & dès que saint Ambroise l'eut reçu, il rendit l'esprit. Son corps fut porté dans la grande Eglise, nommée depuis la Basilique Ambroisienne, & (*c*) on croit qu'il y est encore aujourd'hui dans une cave sous le grand Autel. Ses vertus autant que ses écrits lui mériterent les éloges des plus grands hommes.

Il va à Verceil pour l'élection de S. Honorat, en 396. Il sacre un Evêque de Pavie, en 397. Il tombe malade & meurt le 4. Avril 397.

(*a*) Paulin. *in vita Ambrof. num.* 45.
(*b*) Ibid.
(*c*) Mabillon. *Itiner. Italic. pag.* 15.

Nous nous contenterons de transcrire ici ce qu'en ont dit saint Basile & saint Gaudence de Bresse. Le premier lui écrivoit en ces termes : » Sans avoir vû la figure de votre corps, je (a) vous ai » connu par les choses que vous m'avez écrites : & vos discours » m'ont représenté la beauté de votre homme interieur : car nous » parlons tous de l'abondance du cœur. J'ai glorifié le Seigneur » de ce qu'il se choisit dans chaque siecle des serviteurs selon son » cœur. Autrefois il prit un Berger pour l'établir Prince de son » peuple. Amos lorsqu'il gardoit les chevres, fut rempli de l'esprit » de Dieu, & élevé à la dignité de Prophete. Aujourd'hui pour » conduire le troupeau de Jesus-Christ, il tire du milieu de la » ville royale, & de la capitale de l'univers, un homme recom- » mandable par sa sagesse, par sa naissance, par son éloquence, par » ses richesses ; qui méprisant tous ces avantages mondains pour » Jesus-Christ, se charge du soin d'une Eglise illustre & celebre » par sa foi. Courage donc, ô homme de Dieu, puisque ce ne » sont point les hommes qui vous ont appris les maximes de l'E- » vangile, mais Dieu-même, & que c'est lui qui vous a tiré d'entre » les Juges de la terre, pour vous faire asseoir sur la chaire des » Apôtres. Combattez en homme genereux ; guerissez les infir- » mités du peuple, s'il y en a quelqu'un qui soit infecté de l'heresie » Arienne ; faites revivre l'esprit de nos Peres. « Le second dans un discours qu'il fit au jour de son ordination, prie (c) saint Ambroise, qu'il appelle le pere commun, de faire connoitre à ses auditeurs la profondeur des Mysteres des divines écritures. » Comme successeur de l'Apôtre saint Pierre, il sera la bouche de tous » les Evêques qui sont ici présens ; il parlera le langage du Saint-

(a) *Quoniam igitur cognovimus ex his quæ locutus es : cognovimus autem non corporis figuram memoriæ nostræ imprimentes, sed hominis interni pulchritudinem ex sermonum varietate perspicientes, si quidem unusquisque nostrum ex abundantia cordis loquitur ; glorificavimus Deum nostrum qui singulis ætatibus eligit eos qui ipsi placent : ac prius quidem ex ovium grege suscitavit principem populo suo, & Amos ex capris corroboratum a spiritu in Prophetam evexit : nunc autem virum ex regia urbe, gentis totius rectorem, animo sublimem, generis claritate, opum splendore, dicendi facultate omnibus in sæculo degentibus conspicuum ad gregis Christi curam pertraxit. Qui projiciens omnia sæculi ornamenta, eaque damnum existimans ut Christum lucrifaciat, commissa gubernacula suscepit magnæ & ob fidem in Deum celeberrimæ navis, Christi Ecclesiæ. Age igitur ô homo Dei, quandoquidem non ab hominibus accepisti aut edoctus es Evangelium Christi, sed ipse te Dominus ex terræ judicibus ad cathedram Apostolorum transtulit. Certa bonum certamen : infirmitates populi cura, si quem forte Arianæ insaniæ labes attigit : renova veteres Patrum vestigia.* Basil. *Epist.* 197. *ad Ambros. pag.* 28[illegible]

(b) *Obsecro communem patrem Ambrosium, ut ipse magis nobis enarret veritatem mysterii litterarum. Loquetur enim Spiritu Sancto quo plenus est, & flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ, & tanquam Petri successor ipse erit os universorum circumstantium sacerdotum.* Gaudent. *Tractat.* 16. *tom.* 5. *Biblioth. Patr. pag.* 968.

» Esprit, dont son cœur est plein, & de son sein découleront les » eaux vives de la parole de Dieu.

XXXV. Les ouvrages de saint Ambroise que nous avons en entier sont : six livres sur l'Hexameron, un du Paradis, deux de Caïn & d'Abel, un de Noé & de l'Arche, deux d'Abraham, un d'Isaac & de l'ame, un du bien de la mort, un de la fuite du siecle, deux de Jacob & de la vie bienheureuse, un du Patriarche Joseph, un des Benedictions des Patriarches, un d'Elie & du jeûne, un de Naboth de Jezraël, quatre de l'interpellation de Job & de David, l'Apologie du Prophete David, l'exposition des Pseaumes 1. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 43. 45. 47. 48. 61. 118. dix livres de Commentaires sur l'Evangile selon saint Luc, trois livres des Offices, trois des Vierges adressés à sa sœur Marcelline, un des Veuves, un de la Virginité, un de l'institution d'une Vierge, un qui a pour titre, exhortation à la Virginité, un autre touchant la chûte d'une Vierge consacrée à Dieu, un livre des Mysteres, six des Sacremens, deux de la Penitence, cinq de la Foi, trois du Saint-Esprit, un du Mystere de l'Incarnation, un grand nombre de lettres, deux livres sur la mort de son frere Satyre, l'oraison funebre de Valentinien II. celle de Theodose & quelques hymnes. Il avoit composé divers autres ouvrages que nous n'avons pas, & que nous marquerons dans la suite, comme aussi ceux qu'on lui a faussement attribués.

Catalogue des œuvres de S. Ambroise, suivant l'edition de Paris de 1686.

ARTICLE II.

Des Ecrits de Saint Ambroise sur l'Ecriture.

§ I.

Son Hexameron, & le livre du Paradis.

I. DANS la derniere édition que l'on a faite des œuvres de saint Ambroise à Paris, on les a divisées en deux tomes. Le premier, qui est de l'an 1686. comprend ses traités sur l'Ecriture sainte. Le second, ses écrits sur differentes matieres. On a mis à la tête de la premiere classe son Hexameron ou son traité sur les six jours de la création, quoiqu'il ne l'ait fait que dans les dernieres années de sa vie, vers l'an 389. Il est distribué en neuf discours, comme celui que saint Basile a composé sur la même

L'Hexameron de S. Ambroise a été composé vers 389.

matiere. Mais ces neuf discours, quoique toujours aisés à être distingués les uns des autres, sont aujourd'hui renfermés en six livres, qui répondent chacun à un des six jours de la création, dont ils expliquent l'histoire. On ne peut même guere douter que cette distribution ne soit de saint Ambroise même, puisqu'elle étoit déja du tems de Cassiodore (*a*). Elle est aussi marquée dans le venerable (*b*) Bede.

Sa methode. Il n'a pas suivi en tout saint Basile.

II. Dans ce commentaire saint Ambroise suit la même methode que saint Basile, il y traite les mêmes sujets, & s'approprie souvent ses pensées : mais il le fait avec liberté, ne se faisant point de scrupule d'ajouter à ses explications, d'en retrancher ce qui lui paroissoit de superflu, & de changer ce qu'il croyoit le meriter. Quelquefois même il donne dans des sentimens (*c*) opposés à ceux de saint Basile & le refute, mais sans le nommer. Saint Ambroise a embelli aussi son Hexameron de plusieurs beaux endroits de Pline & de Virgile, qu'on ne lit point dans celui de saint Basile. Nous y trouverions encore beaucoup de choses des commentaires de saint Hyppolite (*d*) & d'Origene sur l'ouvrage des six jours, si la perte de ces commentaires ne nous empéchoit d'en faire la confrontation avec celui de saint Ambroise Les discours dont il est composé furent prêchés durant la derniere semaine de Carême, & il paroît qu'il les acheva (*e*) en six jours, car il préchoit quelquefois le matin & le soir en un même jour.

Ce que l'Hexameron de S. Ambroise contient de remarquable. Page 1. Page 3. Page 8. Pag. 6. & 7.

III. Après avoir exposé & refuté les divers sentimens des philosophes touchant le commencement du monde, sa durée, son unité, il fait voir que l'on doit s'en rapporter à ce qu'en a écrit Moïse ; c'est-à-dire que c'est Dieu qui a fait le monde, & qu'il l'a fait par son Verbe. Il met la création du monde au printems ; & pour prouver son opinion, il allegue cet endroit du chapitre XII. de l'Exode : *Ce mois sera pour vous le commencement des mois : ce sera le premier des mois* ; à quoi il ajoute qu'il étoit convenable que le commencement de l'année fût celui de la generation ; car c'est au printems que toutes choses naissent ; & c'est dans le même qu'à l'imitation des Israëlites, qui à leur sortie d'Egypte furent batisés dans la mer, nous celebrons la Pâque, & nous quittons en passant par l'eau du Batême, le tyran Pharaon, c'est-à-dire, le démon prince du monde, en lui disant : » Je renonce à

(*a*) Cassiod. *Institut. divin. cap.* 1.
(*b*) Beda, *Præfat. in Hexam. tom.* 4. *pag.* 2.
(*c*) *Lib.* 3. *cap.* 4. *lib.* 4. *cap.* 7. *lib.* 5. *cap.* 18.
(*d*) Hieronym. *Epist.* 41. *ad Pammach.* *pag.* 346.
(*e*) *Lib.* 6. *cap.* 1.

» vous

vous, & à toutes vos œuvres & à toutes vos volontés. Il répond aux objections de ceux qui soutiennent que la matiere est éternelle, & montre par divers endroits de l'Ecriture qu'elle a eu un commencement. En expliquant ces paroles : *Les tenebres étoient sur la face de l'abîme*, il traite de la nature du mal, & dit qu'il n'y a, à proprement parler, de mal en ce monde que le peché qui blesse l'ame ; car pour tout le reste, comme la pauvreté, l'ignominie, les maladies, la mort, nul s'il est sage ne les appellera des maux, puisque les biens contraires qui nous viennent ou par la naissance, ou par les diverses rencontres de la vie ne doivent pas non plus être regardés comme de grands biens. Ensuite il fait voir que la volonté divine est la cause & la regle de toutes choses. » Ecoutez, dit-il, cette parole de Dieu : *Que cela soit fait;* c'est une » parole de commandement & non du jugement que Dieu fait » des choses : il ordonne à la nature & ne suit pas le pouvoir de » la nature, ni n'examine pas la difficulté de l'œuvre ; sa volonté » est la mesure des choses, & sa parole en est la fin & l'execution. » Il distingue le firmament du ciel, & combat par les paroles de l'Ecriture ceux qui nient qu'il y ait des eaux au-dessus des cieux. Il trouve dans les amas d'eau la figure de l'Eglise, où par les eaux du Batême l'on est purifié de toutes taches. Il la compare encore à la vigne, & dit que les échalats qui en soutiennent tous les seps, & qui les égalent en cela les uns aux autres, nous enseignent qu'il faut conserver l'égalité dans l'Eglise, afin que ceux qui possedent des richesses, ou qui sont établis en dignité ne s'élevent point par l'orgueil, & que les pauvres & les personnes les plus méprisables par la bassesse de leur condition ne se laissent point abattre & ne tombent point dans le desespoir. » Il » faut, ajoute-t-il, qu'ils jouissent tous dans l'Eglise d'une même » liberté, & qu'on leur rende à tous la même justice & la même » grace ; c'est pour cet effet qu'afin que les orages & les tempê- » tes du siecle ne soient pas capables de faire pancher & tomber » par terre cette vigne spirituelle, elle embrasse tous ceux qui sont » autour d'elle, comme par autant de clavicules & de cercles, » qu'elle fait d'actions de charité ; & elle trouve son repos dans » leur union. « Sur ces paroles : *Dieu fit deux grands corps lumineux, & les mit dans le ciel pour luire sur la terre & pour présider au jour & à la nuit*, il dit qu'on peut les expliquer de l'Eglise, où l'on voit une vicissitude de persécutions ; que quoiqu'elle paroisse tomber quelquefois en défaillance comme la lune, néanmoins il n'est pas possible qu'elle défaille entierement ; qu'elle peut bien

Pag, 13. 14. 15. & 16.

Page 18.

Page 24.

Page 25.

Page 26.

Page 34.

Page 51.

Page 65.

ſe couvrir de quelques ombres, mais qu'elle ne peut manquer, parce qu'encore qu'elle ſouffre du déchet par la mort de ceux qui lui ſont enlevés dans la perſécution, cela ne ſert toutefois qu'à lui faire acquerir ſa plénitude par la conſtance genereuſe de ſes Martyrs, afin qu'étant devenue plus illuſtre par les victoires de ceux de ſes enfans qui verſent leur ſang pour Jeſus-Chriſt, elle répande dans tout le monde une plus grande abondance de lumieres par ſa dévotion & par ſa foi. Que c'eſt en elle que l'on voit accomplir cette prédiction de Jacob : *Zabulon habitera le long de la mer;* qu'elle habite le long des flots, mais ſans en être agitée; qu'elle ſe trouve plutôt en diſpoſition de ſecourir les miſerables, que d'être elle-même expoſée au péril; qu'elle eſt toujours prête à recevoir comme un veritable port du ſalut, ceux qui tourmentés par la violence de la tempête veulent ſe réfugier chez elle; enfin que les Egliſes ſont en ce monde comme des ports de mer qui environnent tous les rivages, & qui s'offrent d'eux-mêmes à toutes les perſonnes agitées par la tempête, pour leur dire qu'il y a un lieu de refuge tout prêt pour recevoir les Fidéles, où les vaiſſeaux battus des vents peuvent ſe mettre à l'abri. Saint Ambroiſe rejette avec mépris l'opinion de ceux qui font dépendre de l'influence des aſtres les bonnes ou mauvaiſes qualités de ceux qui naiſſent en certaine ſaiſon, & il paroît ajouter peu de foi aux opinions vulgaires touchant le changement des tems à la nouvelle lune. » Il y a quelques jours, dit-il, qu'ayant bien beſoin de » pluie, une certaine perſonne dit : Voici la nouvelle lune qui en » donnera; mais j'ai eu de la joie de voir qu'il n'eſt pas tombé une » goutte d'eau, juſqu'à ce que les prieres de l'Egliſe nous ont pro» curé la pluie : ce qui nous a fait clairement connoître qu'il ne la » faut pas attendre des changemens de la lune, mais de la provi» dence & de la bonté du Créateur.

Page 67. & ſuiv.

Page 76.

Suite de ce qu'il y a de remarquable dans l'Hexameron de S. Ambroiſe.

Page 79. & ſuiv.

Page 86.

IV. Saint Ambroiſe traite fort au long de la fecondité des eaux, des poiſſons & des reptiles, & après avoir expoſé leurs diverſes proprietés, il en tire des inſtructions morales très-utiles. Il regarde l'accouplement de la lamproie avec la vipere, comme la figure de la condeſcendance que la femme doit avoir pour ſon mari : elle doit ſupporter ſes défauts & deſirer ſa préſence lorſqu'il eſt abſent, quelque mal-fait & vicieux qu'il puiſſe être. » Et en effet, dit ce » Pere, eſt-il juſte qu'une femme qui doit conſiderer qu'il faut que » ſon mari ſouffre ſes défauts & la legereté de ſon ſexe, faſſe dif» ficulté de ſupporter les défauts de ſon mari ? C'eſt Eve qui a » trompé Adam, & ce n'eſt pas Adam qui a trompé Eve. Il eſt

» bien juste qu'elle se laisse conduire par celui qu'elle a conduit au » peché, de crainte d'y tomber de nouveau par sa facilité naturelle.« S. Ambroise continuant à parler sur le même sujet, demande aussi beaucoup de douceur dans le mari envers sa femme. » Il doit, dit-il, » se dépouiller de toute arrogance & de toute mauvaise humeur, » lorsque sa femme vient à lui avec des sentimens d'affection & » de respect. Sachez que vous n'êtes pas son maître, mais son » mari. Dieu a voulu que vous fussiez le conducteur d'un sexe plus » foible, mais non pas son dominateur & son souverain. Rendez » la pareille à ses soins, rendez l'affection à son amour. Mais je » suis, dites-vous, d'une humeur rude ; & moi je vous répons, » que vous êtes obligé de réprimer cette mauvaise humeur en fa» veur du mariage. « Il passe des poissons aux oiseaux, dont il décrit aussi les proprietés, & ne doutant point de la verité de ce que l'on dit que les Vautours conçoivent sans accouplement, il dit qu'on ne doit pas croire (*a*) impossible dans la Mere de Dieu, ce qui est possible dans ces oiseaux ; & que Dieu a voulu par des exemples tirés de la nature, nous rendre croyable le Mystere de l'Incarnation. Il propose aux enfans l'exemple des Cicognes, qui contribuent toutes ensemble à la nourriture de leur pere, & le portent sur leurs aîles ; au lieu que l'on voit souvent les enfans se décharger du soulagement de leurs peres dans la vieillesse ou dans la maladie, sur leurs serviteurs. Il compare les sages du siecle aux chauves souris, qui sont aveugles en plein jour ; & dit que s'étant égarés de la Foi, ils sont couverts & enveloppés des ténebres d'un aveuglement perpetuel, quoiqu'ils aient autour d'eux le jour de Jesus-Christ & la lumiere de l'Eglise ; qu'encore qu'ils ne voient rien, ils ne laissent pas d'ouvrir la bouche comme s'ils savoient toutes choses, qu'ils sont subtils pour la vanité, stupides pour les verités éternelles ; & que par les longs détours de leurs disputes, ils font voir à tout le monde leur aveuglement & leur ignorance. Ensuite il fait l'éloge du coq ; & à l'occasion de ce qui est dit dans l'Evangile selon saint Luc, qu'après que le coq eut chanté, *le Seigneur regarda Pierre* ; il fait cette excellente priere : » Regardez-nous aussi, Seigneur Jesus, afin que nous » puissions aussi-bien que cet Apôtre, reconnoître nos fautes, que » nous soyons en état de les réparer par de saintes larmes, & que » nous méritions d'obtenir le pardon de nos pechés. Donnez-

Page 87. Page 96. Page 111. Luc. 22. 61. Page 112.

(*a*) *Impossibile putatur in Dei matre, quod in vulturibus possibile non negatur ?*

Lib. 5. Hexam. cap. 20. pag. 105.

» nous les larmes de saint Pierre, car la joie d'un pecheur n'est » nullement ce que je veux. Les Israëlites ont pleuré & la mer » s'est entre-ouverte; ils ont été sauvés au milieu des flots, du » péril qui les menaçoit; au contraire, Pharaon s'est réjoui de ce » qu'il les tenoit enfermés, & il est lui-même péri malheureuse- » ment avec son peuple, la mer ayant noyé toute son armée. Ju- » das s'est réjoui d'avoir reçu la récompense de sa trahison; mais » cette récompense a été la corde dont il s'est servi pour s'étran- » gler. Saint Pierre au contraire a pleuré sa faute, & il a merité » d'effacer les fautes des autres.

Suite. V. Ensuite saint Ambroise traite des animaux domestiques, Page 114. des reptiles, des bêtes sauvages, & enfin de l'homme, que Dieu Page 129. fit à sa ressemblance. Il explique à la lettre ce qui en est dit dans l'Ecriture; mais il y donne aussi de tems en tems des explications morales. Il dit en parlant de la création de l'homme: » Vous » avez été comme peint par votre Dieu-même; n'effacez donc » pas la peinture qui est si excellente; qui tire son éclat de la verité » & non du déguisement & du mensonge, & qui n'est pas l'ou- Page 131. » vrage de l'art, mais de la grace. Or vous effacez cette celeste » peinture, lorsque vous vous couvrez le visage d'un blanc arti- » ficiel, lorsque vous y mettez du rouge que vous avez achetés à » prix d'argent; car ce sont des couleurs qui souillent l'ame, & » qui n'embélissent pas le corps; ce sont des couleurs trompeu- » ses & infidelles; ce sont des couleurs qui vous séduisent, puis- » que d'une part vous ne plaisez pas à celui à qui vous avez envie » de plaire, lorsqu'il voit que les attraits que vous avez employés » à cet effet, vous sont étrangers, & non pas à vous; & que de » l'autre vous déplaisez beaucoup à votre Créateur, qui voit son » ouvrage tout défiguré en votre personne. Je vous prie de me » dire, si vous aviez employé un habile ouvrier, & qu'après qu'il » auroit fait ce que vous auriez desiré de lui, vous eussiez recours » à un autre qui défigurât ce qu'auroit fait le premier, en lui sub- » stituant d'autres ouvrages à la place de celui qu'il auroit fait; » celui qui verroit ainsi détruire tout son travail n'en auroit-il pas » de l'indignation? N'effacez donc pas la peinture de Dieu, & » ne vous servez pas de celle d'une prostituée, puisqu'il est écrit: I. Cor. 6. 15. » *Arracherai-je donc à Jesus-Christ ses propres membres, pour les* » *faire devenir les membres d'une prostituée? à Dieu ne plaise.* Que » si quelqu'un gâte & corrompt l'ouvrage de Dieu, il commet un » crime énorme, puisque c'en est un de croire qu'il réussira mieux » dans la peinture de son visage, que Dieu n'a fait en le formant

» de ses propres mains. « Saint Ambroise fait voir que de toutes les créatures corporelles, l'homme est la plus parfaite, & examinant en détail toutes les parties dont son corps est composé, il en fait voir l'usage. Il cite son commentaire sur l'ouvrage des six jours dans sa lettre à Orontien (*a*) & dans sa réponse (*b*) à Sabin, qui lui avoit demandé s'il avoit fait quelque écrit sur le Paradis.

Page 135. & suiv.

Livre du Paradis, écrit vers l'an 375.

VI. C'est dans la même lettre à Sabin, Evêque de Plaisance, que saint Ambroise (*c*) parle de son livre du Paradis, & qu'il témoigne l'avoir écrit, n'étant Evêque que depuis peu de tems; c'est-à-dire, vers l'an 375. ou 376. Saint Augustin cite aussi (*d*) ce livre, & en rapporte divers passages dans ceux qu'il a écrits contre Julien le Pelagien. Le but que saint Ambroise se proposa dans cet Ouvrage, fut de précautionner (*e*) les simples contre les artifices dont les heretiques se servoient pour les surprendre & les engager dans l'erreur, par de fausses interprétations des écritures.

Analyse de ce livre. Page 146.

VII. Saint Ambroise examine dans ce livre quel est l'auteur du Paradis; ce que c'est que le Paradis, où il est, quel fut l'entretien que le serpent eut avec Eve, & de quels artifices il usa pour la séduire. Il traite toutes ces questions avec beaucoup d'élegance, mais moins selon la lettre, que suivant le sens allegorique; ensorte que par le Paradis, il entend l'ame, & par l'arbre de vie la sagesse. Mais il ne laisse pas de reconnoître que le Paradis dans le sens litteral, marque un lieu materiel, où Dieu mit l'homme, non selon cette partie qu'il avoit faite à son image, mais selon le corps, & qu'il le plaça dans ce jardin de délices, comme le soleil dans le ciel. Il explique du démon notre ennemi, ce qui est dit du serpent; mais il ne desapprouve pas l'opinion de ceux qui prenoient dans un sens figuré, tout ce qui se passa entre le serpent & la premiere femme, & permet de croire avec Philon (*f*), que cette histoire dépouillée de ses allegories, nous marque seulement que nos premiers peres tomberent dans la prévarication, en s'abandonnant à la volupté & aux plaisirs des sens. Il remarque que l'homme fut créé avant que d'être mis dans le Paradis terrestre; mais que la femme fut créée dans le Paradis même. Il résout plusieurs objections que les sectateurs d'Apellès, faisoient contre ce qui est

Page 147. Page 149. Page 169. Page 153. & 154. Pages 156. 157. 160.

(*a*) Ambros. *Epist.* 43.
(*b*) Idem, *Epist.* 45.
(*c*) Idem, *ibid. pag.* 981.
(*d*) August. *l.* 2 *cont. Julian. c.* 5. & 6.
(*e*) Ambros. *lib. de Paradiso, cap.* 5. *pag.* 155.
(*f*) Philo, *De mundi opificio.*

dit dans l'écriture de l'arbre de vie, & de la défense que Dieu fit sous peine de mort à Adam & Eve de manger de son fruit ; &
Page 162. y établit contre les Manichéens l'unité d'un Dieu, d'un Créateur & d'un principe : faisant voir qu'un Dieu bon, a pû permettre que l'homme fût tenté & qu'il succombât même à la tentation, d'autant que sa faute n'étoit pas sans remede, & qu'il pouvoit par la penitence recouvrer une grace plus abondante que celle dont
Page 175. & suiv. il étoit déchû. Il reprend les Juifs de ce qu'ils s'attachoient trop à la lettre de l'écriture ; ce qui ne l'empêche pas de s'approprier quelquefois les pensées de l'un d'entre eux, c'est-à-dire de Philon, sans toutefois s'asservir à le copier. Il a même grand soin de les dépouiller de tout ce qui ressent la synagogue, pour les rap-
Page 167. procher de la doctrine de l'Eglise. Il propose diverses questions
Page 172. sur le sommeil que Dieu envoya à Adam ; sur le sens du commandement qu'il lui fit de ne point manger du fruit d'un certain arbre ; sur la nature de la sagesse du serpent, & pourquoi il attaqua plûtôt la femme que son mari ; sur le sens de ces paroles :
Page 176. *Et ils entendirent la voix du Seigneur, qui se promenoit dans le Pa-*
Page 179. *radis sur le soir* ; sur le peché d'Adam & d'Eve ; sur la difference dont leur prévarication fut punie, & celle du serpent ; & après avoir rapporté les sentimens des Interprétes Catholiques, il souscrit à celui qui lui paroît le plus vraisemblable, ou prend un parti different du leur. Entre autres reflexions morales qu'il fait dans
Page 149. ce livre, on peut remarquer celles-ci : Que nous ne devons pas craindre le démon, puisqu'il est si foible, qu'il tombera un jour au fond des enfers ; qu'il est bien vrai qu'il a reçu le pouvoir de tenter les hommes, mais non pas de les renverser, à moins qu'ils ne soient assez foibles pour se laisser tomber eux-mêmes, en né-
Page 153. gligeant d'attirer sur eux le secours divin ; que la chûte de l'homme causée par la femme qui lui avoit été donnée pour lui aider, nous fait voir qu'on ne doit point se confier si facilement à personne, sans en avoir auparavant bien éprouvé la vertu ; & que celui qui se croira destiné à aider les autres, ne doit pas trop présumer de ses propres forces ; mais que lorsqu'il trouve que ceux qu'il pensoit pouvoir aider sont plus forts que lui, il doit plûtôt
Page 162. tirer d'eux du secours & de la force ; que Dieu permet quelquefois que ce qu'il y a en nous de materiel & de terrestre soit tenté de ce mouvement de crainte, que produit l'infirmité de notre nature, afin que le repentir de nos fautes, dont nous sommes touchés ensuite, nous fasse recourir avec plus de ferveur à la force de la grace ; & que l'experience de la foiblesse avec laquelle

nous ſommes ſi facilement tombés dans cette crainte qui nous a détournés de la voie des commandemens de Dieu, nous ſoit comme un cloud capable de fixer la mobilité de notre ame, en la retenant par une autre crainte, qui lui faſſe apprehender de violer ces mêmes commandemens; qu'ainſi nous attribuons à la miſericorde de Dieu, tout l'avantage d'avoir recouvré la grace perdue, plûtôt que d'en uſurper la moindre partie, en l'attribuant à nos propres forces; qu'il ne faut pas nous imaginer que le démon nous attaque toujours en ennemi déclaré; mais qu'il y a de certains démons qui feignent avoir de l'inclination pour nous, & vouloir gagner nos bonnes graces, afin d'infecter plus facilement nos penſées du venin de leur iniquité & de leur malice; que c'eſt de-là que viennent ces ſortes de pechés, qui naiſſent ou du plaiſir auquel on ſe laiſſe aller, ou d'une certaine facilité & foibleſſe naturelle; qu'il y a d'autres ſortes de démons plus violens, qui nous combattent directement, ou plûtôt luttent contre nous, afin de vaincre notre réſiſtance, & nous abattre par la force ouverte; que lorſqu'il eſt dit, qu'après avoir mangé du fruit défendu, nos premiers peres *connurent qu'ils étoient nuds*, cela nous marque que quiconque viole le commandement de Dieu, ſe dépouille des vêtemens de ſon ame, & découvre ſa turpitude & ſa nudité à ſes propres yeux; & que c'eſt alors qu'il tâche de ſe couvrir d'un vêtement de feuilles de figuier couſues enſemble, c'eſt-à-dire, de vains diſcours, qui n'ayant que l'ombre de la verité, ne font qu'un tiſſu de pluſieurs menſonges, pour couvrir ſa mauvaiſe conſcience & dérober aux yeux des autres ſon iniquité; tantôt en faiſant le démon auteur de ſon peché, tantôt en alleguant pour excuſes les attraits trompeurs de la chair, & tantôt en rejettant ſa faute ſur ceux qui l'ont déçû par leurs perſuaſions trompeuſes; que ces paroles, Adam entendit *la voix de Dieu qui marchoit ſur le ſoir dans le Paradis terreſtre*, ſignifient que c'eſt toujours trop tard que le pecheur connoît ſa faute, & que c'eſt trop tard que la honte de ſon peché le fait rougir, puiſqu'elle devroit l'avoir prévenu: car tant que le peché eſt brûlant dans nous, & que le cœur eſt agité de ſes paſſions, le pecheur n'écoute point Dieu qui ſe promene dans le Paradis, c'eſt-à-dire dans les ames, en les avertiſſant de leur devoir dans les ſaintes écritures; que ces autres paroles: *Adam où êtes-vous?* ne font pas tant une interrogation qu'une réprimande, comme s'il diſoit, de quels biens, de quelle felicité êtes-vous déchû? dans quelle miſere êtes-vous tombé? voyez où le peché vous a réduit en vous obligeant de

Page 170. Page 175. Page 176. Page 177.

fuïr votre Dieu, que vous cherchiez auparavant avec tant d'ardeur ; que parce qu'Eve ne desavoua pas son peché, Dieu prononça contre elle une sentence qui lui fut medecinale & favorable pour sa guerison, une faute méritant le pardon, quand elle est suivie d'un aveu sincere : au lieu que Caïn pour avoir voulu nier son crime, ne fut pas jugé digne d'en être puni, & fut renvoyé sans que Dieu lui imposât aucune peine, Dieu réservant sa punition au démon ; afin que celui qui n'avoit pas voulu être châtié avec les hommes, le fût avec les démons.

Ibid.

§. II.

Des livres sur Caïn & Abel, sur Noé & sur l'Arche, sur Abraham, sur Isaac & sur l'Ame.

Livres sur Caïn & Abel, écrits vers l'an 375.

I. On voit par le commencement des deux livres sur Caïn & sur Abel, que saint Ambroise les composa aussitôt après celui du Paradis, dont ils sont une suite. Ils y étoient même joints autrefois, comme il paroît par quelques anciens manuscrits, où ils sont intitulés : *Livre second du Paradis*. Depuis on les a divisés en deux livres, en la maniere qu'ils le sont dans nos éditions. Mais il est visible que cette division n'est point originale, & que ces deux livres n'en doivent faire qu'un, ou en tout cas, il faudroit les distribuer autrement, & commencer le second livre par le Chapitre dixiéme du premier livre, où saint Ambroise traite du second sacrifice de Caïn, au lieu qu'on l'a commencé par un endroit qui ne doit pas même faire le commencement d'un Chapitre.

Idée de ces deux livres. Page 183. & suiv.

II. Saint Ambroise traite dans ces deux livres, de la naissance, de la vie, des mœurs & surtout des sacrifices de Caïn & d'Abel. Il montre que comme Isaac & Jacob étoient la figure de deux peuples opposés, Caïn & Abel étoient celle de deux partis ; Caïn des méchans ; Abel des bons. Mais en traitant ce qui regarde ces deux Patriarches, il ne s'arrête que peu au sens litteral, & s'étend beaucoup sur l'allegorique, puisant dans les écrits de Philon, qu'il regardoit comme un excellent maître dans ce genre d'écrire. On ne laisse pas de rencontrer dans cet ouvrage plusieurs moralités pleines d'un grand sens, de belles instructions, des maximes solides, & des descriptions vives & patetiques du vice, particulierement de la volupté, de l'avarice & de l'yvrognerie. Il trouve dans les sacrifices de Caïn deux défauts, l'un de ce qu'il tarda trop

Pag. 195. 196. 197. 198.

à

à en offrir à Dieu, l'autre en ce qu'il ne lui offrit pas les prémices des fruits, & fait voir par l'exemple d'Abraham, que ce qui rend nos vœux agréables à Dieu, c'est la celerité avec laquelle nous nous en acquittons, & la foi & les autres bonnes œuvres dont nous les accompagnons. Il ajoute que Dieu regarda les sacrifices d'Abel, parce qu'il lui offrit non-seulement les prémices de ses troupeaux & ce qu'il y avoit de plus gras; mais parce qu'il les offrit d'un cœur pur, & en des termes simples. A l'occasion des sacrifices de ces deux freres, il traite de ceux qui étoient prescrits par la loi, & des Levites. En parlant de la réponse insolente que Caïn fit à Dieu, qui le reprenoit de son fratricide, il dit que nous devons rougir de nos fautes, les condamner & non pas les défendre; parce que la honte que l'on a d'une faute en diminue la grandeur, au lieu qu'on l'augmente en la défendant. Il donne une explication morale à la défense que Dieu fit de tuer Caïn, & au signe qu'il mit sur lui, pour empêcher qu'on ne le tuât. Sur ces paroles de Caïn au Seigneur: *Mon iniquité est trop grande pour pouvoir en obtenir le pardon*; il dit que le plus grand de tous les malheurs pour un pecheur qui s'est égaré, c'est d'être abandonné de Dieu, ensorte qu'il ne puisse plus revenir de son égarement. Car la mort ne lui seroit pas si funeste, puisqu'elle mettroit une fin à son peché: mais la continuation d'une vie privée de la protection de Dieu, ne fait que le précipiter d'abîme en abîme. Comme un troupeau abandonné de son pasteur devient la proie des bêtes farouches; ainsi le pecheur que Dieu abandonne, tombe aussitôt dans le pouvoir du démon. Il est d'une terrible conséquence, & surtout aux insensés, de n'avoir point de conducteur, & la maladie s'irrite & s'accroît facilement quand on manque de medecin.

Page 202. Page 213. Page 214. Page 217. Page 221. Genes. 4. 13. Page 221.

III. Le livre de l'Arche & de Noé, ou plûtôt de l'Arche de Noé, comme l'appelle saint (a) Augustin, & comme porte un ancien manuscrit de l'Abbaye de Corbie, comprend l'histoire du déluge & de la vie de Noé. Il paroît que le dessein de saint Ambroise étoit de s'étendre particulierement sur ce qui regarde les mœurs & les actions de ce Patriarche, & de nous faire remarquer sa grandeur d'ame & la force de son courage. Mais trouvant apparemment que le texte sacré en dit assez, il s'est plus appliqué à nous développer ce qu'on y lit de la construction de l'Arche & du déluge universel. Il explique chaque partie de cette

Livre sur Noé & sur l'Arche.

(a) Augustin. *lib. 2. cont. Julian, c. 2.*

histoire, tant selon le sens litteral que selon le sens spirituel & allégorique: ce qu'il fait avec autant d'exactitude que d'éloquence & de noblesse. Le sens litteral en est naturel; la morale parfaitement belle; les allégories en sont justes & interessantes; les pensées vives & élevées. Il y a peu d'ouvrages de saint Ambroise mieux travaillés que celui-ci. C'est dommage que nous ne l'avons pas tout entier, & qu'il y ait tant de lacunes. Celle surtout qui se trouve au Chapitre vingt-cinquiéme est considerable. Desorte que l'on ne doit point s'étonner de ce qu'on n'y lit point les paroles que saint Augustin (*a*) en a rapportées. Saint Ambroise y propose comme dans ses autres écrits, les differentes opinions de ceux, qui, avant lui, avoient travaillé sur la même matiere; mais il ne les suit pas toujours. Il y a quelques endroits qui paroissent tirés des livres de Philon, en particulier de celui qui est intitulé, *de l'Agriculture.*

S. Ambroise l'écrivit vers l'an 379.

IV. Saint Ambroise l'écrivit en un tems de calamités & de miseres, & auquel l'Eglise étoit agitée de plusieurs tempêtes. Ce qui marque assez bien les persécutions qu'elle eut à souffrir de la part de Valens; ou bien l'irruption que firent les barbares aussitôt après la mort de ce Prince, dans la Thrace & dans l'Illyrie, jusqu'aux Alpes Juliennes, où ils mirent tout à feu & à sang. Ce qui arriva en 379.

Ce qu'on peut remarquer dans ce livre, page 227.

V. Notre Saint trouve dans le patriarche Noé un modele de vertu pour tous les hommes: il releve sur-tout en lui la justice qui lui a fait chercher non ce qui lui étoit utile, mais ce qui l'étoit à tout le monde. Il dit que ceux qui sont appellés géants dans la Genese, étoient nés du commerce que les mauvais anges avoient (Page 230.) eu avec les femmes. Il trouve dans la figure de l'Arche celle du corps humain, & toutes les parties de l'homme dans les loges (Page 232. & suiv.) qu'elle renfermoit. Il la compare aussi avec l'Arche d'alliance, & (Pag. 239. 240.) rend plusieurs raisons pourquoi les animaux qui n'avoient point peché furent détruits par le déluge, de même que les hommes qui avoient peché; celle-ci entre-autres, qu'ayant été créés pour l'homme, & l'homme n'étant plus sur la terre, ils devoient aussi cesser d'y être. Il croit que Dieu envoya le déluge au Printems, (Pag. 246. 247.) afin que les hommes sentissent plus vivement la peine que méritoient leurs pechés, en se voyant périr au milieu des richesses que la terre leur préparoit. Son allégorie au sujet de la colombe qui, (Pag. 256. 257.) envoyée après le corbeau, revint dans l'Arche n'ayant pû trouver

---

(*a*) August. *ub. suprà*. On a imprimé ce que saint Augustin en rapporte, à la suite du livre sur l'Arche, page 278.

où aſſeoir ſon pié, eſt très-édifiante. Il dit qu'elle eſt une image des vrais pénitens à qui Dieu donne un dégoût des choſes de la terre, & qui s'étant rendu eux-mêmes comme des corbeaux, qui ſe repaiſſoient de la pourriture, ſont changés par la vertu du S. Eſprit, en des colombes, qui reviennent dans l'Arche, & que Jeſus-Chriſt figuré par Noé, prend dans ſa main & fait rentrer dans la societé ſpirituelle des membres vivans de ſon corps. Il ajoute que la branche d'olivier que la colombe portoit dans ſon bec, eſt le ſigne de la paix, parce que le Saint-Eſprit conſole l'ame qu'il a touchée d'un repentir ſincere de ſes fautes, par l'eſperance de ſa réconciliation avec Dieu; & que l'olive nous montre qu'il répand dans un cœur pénitent cette huile qui la fortifie dans ſa foibleſſe, & qui la guérit peu à peu de ſes bleſſures, en lui inſpirant un grand amour de la pénitence, & un deſir de s'avancer de plus en plus par une veritable converſion. Sur ces paroles: *Alors Dieu parla à Noé, & lui dit: Sortez de l'Arche.* Saint Ambroiſe ſe fait cette queſtion: » D'où vient que Noé qui ſavoit que les eaux s'é» toient retirées & que la terre étoit ſeche, differe encore de » ſortir de l'Arche. « A quoi il répond: » Que Noé qui étoit un » homme juſte, c'eſt-à-dire vraiment humble, vouloit dépen» dre de Dieu en toutes choſes; & que comme il étoit entré dans » l'Arche par un ordre de Dieu, il croyoit devoir auſſi attendre » un ordre pour en ſortir; car au lieu que l'amour de nous-mêmes » eſt précipité & préſomptueux, & ſe plaît à s'attribuer ce qui n'ap» partient qu'à Dieu: l'amour de Dieu au contraire eſt plein d'hu» milité & de retenue. « Le même Saint remarque encore que lorſque l'Ecriture rapporte que Noé entra dans l'Arche, les hommes qui y entrerent avec lui ſont nommés ſéparément, & les femmes ſéparément: » Pour nous apprendre, dit-il, que de même » que Noé & ſes trois fils ont vécu pendant tout le tems du dé» luge dans la continence & ſéparés l'un de l'autre pour attirer ſur » eux la miſericorde de Dieu, tandis qu'il faiſoit éclater ſa juſtice » par des marques ſi terribles ſur toute la terre; de même les en» fans de la Loi nouvelle doivent à plus forte raiſon ſanctifier leur » abſtinence & leurs prieres par la continence durant les tems » deſtinés à la pénitence & au jeûne. « Il ajoute qu'après le déluge au ſortir de l'Arche, les hommes ſont nommés avec les femmes: parce que c'étoit le tems où Dieu s'étant reconcilié avec les hommes, vouloit repeupler la terre de nouveau par la benediction qu'il devoit donner à la chaſteté du mariage. Il ne veut pas que

Page 259. Page 260. Pag. 269. 270.

par l'arc promis après le déluge, on entende l'iris ou l'arc-en-ciel, mais la vertu invisible de Dieu qu'il étend ou qu'il resserre comme un arc, suivant sa volonté. Il semble justifier l'ivresse de Noé, comme ayant été involontaire ; & lui faire une espece de mérite de s'être appliqué à planter la vigne, dont le suc n'est point necessaire à la vie, laissant à Dieu la gloire du froment & de l'orge sans lesquels on ne pourroit vivre. Il marque assez clairement que la maniere de compter par indiction n'étoit en usage en Italie que depuis peu ; que l'année civile commençoit au mois de Septembre, au lieu que suivant l'ordre de la nature on devoit la commencer au mois de Mars. Il parle de la circulation du sang comme d'une chose bien connue dès-lors, quoiqu'on l'expliquât d'une maniere peut-être un peu differente de la nôtre. Enfin il attaque souvent les Juifs sur leur opiniâtreté & sur leur explication trop charnelle de l'Ecriture ; & se plaint de l'artifice de plusieurs heretiques qui affectoient de vivre dans la continence, pour donner plus de crédit à leurs erreurs.

Pag. 271.272. Page 253. Page 233. Pag. 257.258. Page 245. Page 248.

Les deux livres sur Abraham, écrits vers l'an 387.

VI. Les deux livres que nous avons sur Abraham n'étoient ce semble d'abord, que deux parties d'un même livre, mais fort differentes entre-elles ; & c'est apparemment cette difference qui a donné lieu dans la suite d'en faire deux livres. Jonas Evêque d'Orleans, qui vivoit dans le neuviéme siecle, citoit (*a*) dès-lors la premiere partie sous le nom de *Premier livre ;* & Hugues de Saint-Victor (*b*) a cité le second. On trouve cet ouvrage intitulé : *Des Patriarches*, dans Gratien (*c*), dans saint (*d*) Thomas & dans quelques autres : peut-être parce que Cassiodore (*e*) attribue à S. Ambroise sept livres des Patriarches. Mais il n'en est pas moins certain, que saint Ambroise lui avoit donné le titre de *Livre sur Abraham*, comme on le voit par les premieres paroles (*f*) du premier livre, & par tous les manuscrits. Il écrivit ces deux livres avant celui qui est intitulé *: du Patriarche Joseph*, comme il le (*g*) dit lui-même : ainsi on ne peut les mettre plus tard qu'en 387. puisqu'il est certain que ce fut vers ce tems-la qu'il composa son traité sur Joseph. Les deux sur Abraham paroissent être composés

(*a*) Jonas, *lib.* 2. *De Justitia laïcali*, *cap.* 2. 4. 5 2,
(*b*) Hugo, *lib.* 2. *De claust. animæ*, *c.* 8.
(*c*) Gratian. *Cauſ.* 23. *quæst.* 5. *cap. dicat* & *Cauſ.* 32 *quæst.* 2. & 4.
(*d*) Thom. 2. 2. *quæst.* 66. *art.* 8. *ad* 1. Ibid. *quæst.* 154. *art.* 6.
(*e*) Cassiod. *lib. Instit. divin. cap.* 1.
(*f*) Benedict. *Observat. in lib. de Abraham. pag.* 28[illegible].
(*g*) Ambros. *lib. de Joseph. pag.* 483.

des sermons que saint Ambroise avoit faits aux Catecumenes durant le Carême ; & on y (*a*) voit encore plus d'un endroit où il leur adresse la parole.

VII. Le premier livre est un éloge magnifique d'Abraham, dont saint Ambroise décrit avec soin les actions & les vertus, tant pour l'instruction des fidéles, & sur-tout des Catecumenes qu'il préparoit à recevoir la grace du Batême, & la connoissance des regles & des maximes de la perfection Chrétienne; que pour confondre l'orgueil des Philosophes, en leur montrant dans la personne de ce grand Patriarche le parfait modéle du sage qu'ils ont tant cherché, & dont ils ne nous ont donné qu'une vaine idée dans leurs écrits. Ce qu'ils en ont dit se trouve beaucoup (*b*) au-dessous des actions d'Abraham, & cette raison seule doit rendre ce livre de saint Ambroise beaucoup plus estimable que ceux de Platon & de Xenophon qu'il s'étoit proposé d'imiter ; par ce que ces deux philosophes, le premier en nous représentant dans sa *République* les regles d'un bon gouvernement ; le second en nous traçant dans la Cyropédie, ou l'*Institution de Cyrus*, l'image d'un Prince digne de commander, ont tiré de leur imagination tout ce qu'ils ont dit : au lieu que saint Ambroise n'emploie dans l'éloge qu'il fait d'Abraham que les paroles de Dieu-même, & des faits que l'on ne peut révoquer en doute. Les vertus qu'il releve en lui sont son obéissance aveugle aux ordres de Dieu, pour l'amour duquel il quitte sans hesiter sa patrie, ses biens & ses parens ; sa prudence & sa modération dans ses démêlés avec Loth son neveu ; sa charité envers les étrangers ; sa foi qui lui fit esperer un fils contre toute esperance ; sa parfaite soumission aux ordres que Dieu lui donna d'immoler ce fils ; sa pieté & sa religion dans le choix qu'il fait de la personne qu'il veut lui donner pour femme. Il releve aussi les vertus de cette femme, c'est-à-dire de Rebecca, principalement sa pudeur & sa modestie ; & dit en faisant reflexion, sur ce qu'ayant apperçu de loin Isaac son mari futur elle se couvrit aussitôt de son voile : » Si la modestie est l'ornement de celles mêmes qui » s'engagent dans le mariage, combien le doit-elle être encore » plus de celles qui veulent demeurer toujours vierges. « Il propose à toutes les meres Chrétiennes l'exemple de Sara, qui dans une extrême vieillesse nourrit son fils Isaac de son propre lait, & dit que cet exemple les doit faire ressouvenir de l'excellence de

Ce que contient le premier livre. Page 282.

Page 283. Page 286. Page 295. Page 304. Page 308. Page 310. Page 312.

(*a*) Ambros. *de Abraham. lib.* 1. *cap*. 4. *pag*. 291. *cap*. 7. *pag*. 301. & *c*. 9. *p*. 311.

(*b*) *Minus est quod philosophia finxit quam quod ille gessit. Lib* 1. *cap*. 2. *p*. 282.

la dignité qui est attachée au titre de mere, & les porter à nourrir elles-mêmes leurs enfans, puisque d'un coté c'est leur honneur & le moyen de se rendre plus aimables à leurs maris; & que de l'autre elles ont ordinairement plus d'affection pour les enfans qu'elles ont nourris de leur propre lait, que pour ceux qu'elles ont con-
Pag. 304. 305. fiés à des nourrices étrangeres. Il dit sur le sacrifice d'Isaac, qu'Abraham en immolant son fils, apprend à tous les peres Chrétiens que leurs enfans ne sont point à eux, & qu'ils doivent être dans une continuelle disposition de les offrir à celui qui les a tirés du
Page 305. néant. Il ajoute qu'encore que le nom de pere lui perce le cœur lorsque son fils Isaac le prononce, il demeure néanmoins inflexible dans sa premiere résolution par l'ardeur qu'il a de l'accomplir, croyant que le plus excellent moyen de remplir les devoirs de pere & de conserver son fils pour toujours est de l'immoler à Dieu. » Et non-seulement, continue ce Saint, Abraham a pro- » phetisé ce qui est arrivé aussitôt après, savoir que Dieu avoit » pris le soin de se faire offrir une autre hostie à la place d'Isaac, » & qu'il devoit rendre ce fils à son pere; mais il a encore pré- » dit une chose beaucoup plus importante, savoir que le bélier » qui lui devoit être substitué, n'étoit point la principale hostie » dont Dieu avoit disposé, mais qu'il s'en préparoit une autre pour » purifier toute la terre, & qui lui devoit être beaucoup plus agréa- » ble; puisque ce devoit être à cause de cette hostie que plusieurs » peres offriroient un jour leurs enfans, & ne craindroient pas » d'en être séparés en ce monde. Tous les (a) jours en effet les » peres offrent leurs enfans afin qu'ils meurent en Jesus-Christ & » qu'ils soient ensevelis dans le Seigneur: Et combien y a-t-il de » peres qui, après que leurs enfans ont perdu la vie par le mar- » tyre, s'en reviennent chez eux avec joie après les avoir ense- » velis? « Les avis que saint Ambroise donne à ceux qui veulent entrer dans le mariage, sont importans: » Ce n'est pas tant, dit-il (b), » la beauté d'une femme, que sa vertu & sa gravité qui la rend » agréable à son mari. Celui donc qui veut s'établir dans un ma- » riage où il puisse gouter une veritable douceur, doit rechercher » une femme qui ne soit pas beaucoup plus riche que lui, depeur » que s'élevant de ses richesses elle ne refuse de se soumettre aux » loix du mariage; mais celle qui se rend recommandable plutot

(a) *Quotidie offerunt patres filios suos ut moriantur in Christo & consepeliantur in Domino. Quanti patres, occisis martyrio filiis, lætiores ab eorum tumulo reverterunt?* Ambros. *lib. 1. de Abraham. c. 8. p.* 30[illegible].

(b) Idem, *ibid. cap. 2. pag.* 28[illegible].

» par ses bonnes œuvres, que par le prix & l'éclat des pierreries. » Il arrive ordinairement qu'un mari se pique, de ce que sa femme connoit bien qu'elle est plus noble & de meilleure maison » que lui, & ce haut sentiment qu'elle a d'elle-même approche » fort de l'orgueil. Sara n'étoit ni plus riche, ni d'une naissance » plus relevée qu'Abraham, & c'est ce qui faisoit qu'elle ne croyoit » pas qu'il y eût entre lui & elle aucune inégalité. Elle l'aimoit (a) » comme son pareil; & ni les richesses, ni son pere, ni sa mere, » ni ses proches n'étoient pas capables de la retenir dans le lieu » de sa naissance; mais elle le suivoit par-tout où il avoit résolu » d'aller. « Saint Ambroise fait aussi tous ses efforts pour détourner les Chrétiens de s'allier avec des Payennes ou des Juives. » Comment, leur dit-il, se peut-il faire que l'on soit uni par la charité avec des personnes d'une foi & d'une religion differente? » Chrétien, gardez-vous bien de prendre pour femme une Payenne, ou une Juive, ou une étrangere, c'est-à-dire une heretique, » & d'une religion differente de celle dont vous faites profession. » La premiere fidelité qui doit se trouver dans le mariage, c'est » la grace de la chasteté. Si cette femme adore les idoles dont les » Payens publient les adulteres; si elle nie Jesus-Christ qui nous » commande la chasteté & qui lui promet des récompenses, comment pourra-t-elle aimer cette vertu? Et il ne suffit pas qu'elle » soit Chrétienne si son mari ne l'est aussi, & s'ils n'ont reçu tous » deux le sacrement de Batême. Il faut que vous vous leviez tous » deux ensemble pour prier Dieu, & pour lui offrir en même-» tems la même oraison. Il est arrivé (b) souvent que les attraits » d'une femme ont trompé & fait tomber les maris qui paroissoient avoir plus de force, & leur ont fait abandonner la religion: c'est pourquoi, ou prenez le soin de vivre dans l'union & » l'amitié conjugale, ou fuyez l'erreur. La religion est donc la » premiere chose que l'on doit rechercher dans le mariage; c'est » pourquoi Abraham prend une femme pour son fils parmi ses » proches, & n'en veut point d'entre les Chananéennes. « C'est au mariage d'Isaac & de Rebecca que saint Ambroise finit son premier livre sur Abraham.

VIII. Le second n'est pas à beaucoup près si interessant. Saint Ambroise ne fait qu'y répeter ce qu'il avoit dit des actions d'A- Idée du second livre sur Abraham. Page 313. & suiv.

(a) Ambros. l. 1. *De Abrah. c. 9. p. 309.*

(b) *Sæpe illecebra muliebris decepit etiam fortiores maritos & a religione fecit discedere; & ideo tu vel amori conjugale, vel errorem cave. Primum ergo in conjugio religio quæritur. Ideo Abraham proximam quæsivit dare filio suo.* Ambros. *lib. 1. de Abraham. cap. 9. pag. 309.*

braham, dans les quatre premiers Chapitres du livre précedent ; pour en tirer un ſens plus relevé & plus ſpirituel, en les appliquant aux differens degrés de la vie interieure, & aux voies par leſquelles l'homme tombé dans Adam, peut ſe relever de ſa chute, & tendre à la perfection. Il ne conduit ce livre, que juſqu'à la Circonciſion d'Abraham, & aux promeſſes de la naiſſance d'Iſaac. On y trouve pluſieurs lacunes, qui le rendent très-défectueux ; il ſemble même que le texte en ait été corrompu en quelques endroits par les heretiques, nommément par les Pelagiens. Car ſaint Ambroiſe après avoir décidé nettement dans le nombre ſoixante-dix-neuviéme du Chapitre onziéme, que perſonne (*a*) ne monte dans le Ciel que par le Sacrement de Batême, & avoir déclaré dans le nombre quatre-vingt-quatriéme du même Chapitre, que les enfans même, ne peuvent y entrer que par ce Sacrement ; ajoute au même endroit & tout de ſuite, que les enfans qui ſont morts ſans Batême, ou ceux que la neceſſité a mis dans l'impoſſiblité de le recevoir, ſont au moins (*b*) exemts des peines ; & qu'il ne ſait pas même s'ils n'auront pas l'honneur du Royaume du Ciel. Mais quiconque prendra la peine de lire cet endroit, connoitra dans le moment, qu'il n'a aucune liaiſon avec ce qui précede, ni avec la ſuite du diſcours de ſaint Ambroiſe, & qu'il a été ajoûté au texte.

Livre ſur Iſaac & ſur l'Ame, écrit vers l'an 387.

IX. Le livre ſur Iſaac & ſur l'ame, paroit écrit vers le même tems que le précedent, c'eſt-à-dire vers l'an 387. Saint Ambroiſe à l'occaſion du mariage d'Iſaac avec Rebecca, qui fait la matiere de ce livre, y traite de l'union du Verbe avec l'ame, figurée par l'union de ces deux époux. Mais comme l'ame à cauſe de ſon attachement aux plaiſirs ſenſibles, ne peut que fort imparfaitement parvenir à cette union, ſaint Ambroiſe diſtingue quatre degrés par leſquels il faut qu'elle paſſe pour y arriver ; dont le premier eſt de fuir toutes les voluptés & tous les plaiſirs du ſiecle, & de ſe mettre au-deſſus de tous leurs attraits. Il explique de cette union de l'ame avec le Verbe, & de l'Egliſe avec Jeſus-Chriſt, une grande partie du Cantique des Cantiques, dont il fait une eſpece de paraphraſe dans un ſens myſtique ; aidé ſelon toutes les apparences, de l'excellent commentaire qu'Origene avoit fait ſur

Idée de ce livre. Page 355.

(*a*) *Nemo aſcendit in regnum cœlorum niſi per ſacramentum Baptiſmatis.* Ambroſ. *lib.* [illegible] *de Abraham. cap.* [illegible] *pag.* [illegible]. *Niſi enim quis renatus fuerit, &c. Utique nullum excipit non infantem, non aliqua præventum neceſſitate.* Ibid. *pag.* 351.

(*b*) *Habeant tamen* [illegible] *pœnarum immunitatem. Neſcio an habeant regni honorem.* Ibid.

ce

ce divin Cantique. Saint (*a*) Augustin cite le livre de saint Ambroise sur Isaac & sur l'ame ; & Cassiodore (*b*) qui l'appelle le troisiéme livre des Patriarches, en parle avec éloge. C'est en effet un des plus estimables ouvrages de ce Pere. Les spiritualités & les allusions, qui sont l'ame de ce petit traité, sont également solides & relevés ; tout y est placé dans un bel ordre, & l'écriture traitée avec noblesse. Voici quelques-unes de ses explications. Au commencement du livre des Cantiques, l'épouse dit à l'Epoux, *qu'il me donne un baiser de sa bouche* ; ou selon l'hebreu, *des baisers de sa bouche*. Saint (*c*) Ambroise après avoir remarqué que cet endroit s'entend de l'Eglise, dit qu'on peut aussi l'expliquer d'une ame, qui s'élevant au-dessus du corps, & ayant renoncé à toutes les voluptés charnelles & à toutes les vanités du siecle, desire depuis long-tems la présence de son Dieu, & l'infusion abondante de sa grace salutaire; » mais, ajoute-t'il, cette ame s'abbat & s'afflige de » ce que celui qu'elle aime differe tant à venir dans elle. Ainsi » se sentant comme blessée par la charité, elle se tourne tout d'un » coup dans une sainte impatience vers Dieu-même; & le conjure » de lui envoyer son Verbe adorable, en s'écriant : *Qu'il me donne* » *des baisers de sa bouche*. Elle n'en demande pas un, mais plusieurs, » afin qu'elle puisse satisfaire ses desirs. Car celle qui aime beau- » coup, comme cette femme si celebre dans l'Evangile, desire » que le Verbe son époux lui donne plusieurs baisers de sa bouche, » afin qu'elle soit d'autant plus remplie des lumieres de sa divine » connoissance ; & que recevant de lui cette dot & ce gage tout » divin de sa charité, elle lui dise toute comblée de joie avec le » Prophéte : *J'ai ouvert ma bouche, & j'ai attiré l'esprit au-dedans* Psal. 118.
» *de moi*. C'est donc par ce baiser tout spirituel que l'ame s'attache 131.
» au Verbe adorable, & qu'il se fait au-dedans d'elle comme une » transfusion de l'esprit divin de celui de qui elle reçoit ce baiser, de » même que ceux qui se donnent mutuellement le baiser de paix, » n'approchent pas seulement leurs levres les unes des autres, mais » répandent réciproquement, pour le dire ainsi, leur cœur dans » leur cœur, & leur ame dans leur ame. » Saint Ambroise explique encore de l'ame, ce que dit l'épouse dans le même Chapitre : *Entraînez-moi avec vous*. » Elle se sent, dit-il, une ardeur extrême Page 360.
» d'arriver jusqu'au Verbe, & plus le desir qu'elle en a est grand,

(*a*) Augustin. *lib.* 1. *contra Julian. c.* 9. & *lib.* 2. *cap.* 5.

(*b*) *Sanctus Ambrosius in libro tertio Patriarcharum, ubi de persona Isaac loquitur multa salubriter luculenterque disseruit.* Cassiod. *lib. Instit. cap.* 5.

(*c*) Ambros. *de Isaac. cap.* 3. *pag.* 359.

» plus elle le prie de l'attirer à lui, dans la crainte qu'elle peut avoir, » qu'il ne l'abandonne : *Entraînez-moi*, dit-elle, ce qui est la » même chose, que si elle disoit : Nous avons un grand desir de » vous suivre, (car la charité la fait prier pour tous, & ce desir » nous est inspiré par votre grace, comme par l'odeur de vos par- » fums ; mais parce que nous ne pouvons égaler votre course, at- » tirez-nous ou entraînez-nous, afin qu'étant appuyés sur le secours » de votre bras, nous ayons la force de suivre vos traces. Car ceux » qui sont soutenus par votre divine main, ne sentent plus le far- » deau qui les accabloit, & vous répandez sur eux cette huile ad- » mirable qui eut la force de guérir celui qui avoit été blessé mor- » tellement par les voleurs. « En expliquant ces paroles de l'époux à son épouse : *Levez-vous, hâtez-vous ma bien-aimée*, il le fait par- ler ainsi : (*a*) » Quittez les plaisirs du monde & les objets de la » terre, & venez à moi vous qui êtes fatiguée & chargée. Venez » à moi en vous élevant au-dessus du monde, à moi qui ai vaincu » le monde. Venez près de moi, vous qui êtes déja belle, d'une » beauté toute celeste, & qui tient de la vie éternelle ; vous » qui êtes devenue une Colombe par votre simplicité & votre » douceur ; vous qui êtes toute remplie d'une grace spirituelle. Parlant du lit de Salomon, dont il est fait mention dans le Can- tique, il dit, (*b*) que Jesus-Christ est lui-même comme le lit de ses Saints ; parce que c'est en lui que se reposent les cœurs de tous ceux qui se trouvent fatigués, par les differens combats qu'ils sont engagés de soutenir dans le siecle ; & que (*c*) le *diadême du Roi Salomon*, marque le Sang & la Passion de J. C. ce Sang ayant été comme la couronne du grand combat qu'il a eu à soutenir, & le présent très-précieux de ses nôces. Il entend d'une ame qui veut se convertir à Dieu, ce que nous lisons ensuite : *Venez du Liban, mon épouse, & vous serez couronnée* ; & lui fait adresser ces paroles par son époux qui est Jesus-Christ : » Venez, sortez du » corps, & dépouillez-vous entierement ; car vous ne pouvez » venir jusqu'à moi, si vous ne quittez auparavant votre chair, » puisque tous ceux qui y sont encore engagés, sont éloignés du » Royaume de Dieu, qui est leur patrie. C'est avec raison (*d*), » ajoûte-t'il, que votre époux vous appelle plusieurs fois, parce » que vous devez toujours vous approcher du Seigneur, & tra- » vailler continuellement à lui plaire. C'est par la foi qu'on s'ap-

(*a*) Ambros. *De Isaac. cap.* 4. *p.* 366.
(*b*) Ibid. *cap.* 5. *pag.* 369.
(*c*) Ibid. *pag.* 370.
(*d*) Ibid.

» proche de lui ; c'eſt en s'éloignant du ſiecle, & penſant ſouvent » à ce ſaint Epoux, en le regardant, en mettant ſon eſperance en » lui, en le choiſiſſant pour ſon partage, en s'éloignant de ſoi-» même, en ſe renonçant, en perdant ſa vie pour lui. « Enfin il explique de la charité ce qui eſt dit de l'amour que l'épouſe a pour ſon époux. » La charité (*a*), dit-il, eſt comme un feu ardent qui » ſe répand dans le cœur des Saints ; qui y conſume tout ce qu'il » y a de materiel & de terreſtre, qui éprouve ce qui eſt pur, & » qui perfectionne tout ce qu'il touche. C'eſt ce feu que le Sei-» gneur a envoyé ſur la terre, qui a fait briller la Foi, qui a allumé » la dévotion, qui a fait paroître la lumiere de l'amour divin & » éclater la juſtice. Ç'a été de ce feu celeſte qu'il a embrazé les » cœurs des Apôtres & des Diſciples, comme ils le témoignent » en diſant : *Notre cœur n'étoit-il pas tout brûlant dans nous, pen-* Luc. 24. 32. » *dant qu'il nous expliquoit les écritures ?*

§. III.

Des livres du bien de la Mort, de la fuite du Siecle, de Jacob & de la Vie bienheureuſe.

Livre du bien de la mort, écrit vers l'an 387.

I. LE livre du bien de la Mort, eſt cité pluſieurs fois ſous ce titre par ſaint (*b*) Auguſtin ; mais dans quelques anciens manuſcrits (*c*), il eſt intitulé : *Livre troiſiéme des Patriarches*. Saint Ambroiſe l'écrivit immédiatement après le livre ſur Iſaac & de l'ame, comme il le marque (*d*) lui-même ; deſorte qu'on ne peut douter qu'ils ne ſoient l'un & l'autre du même tems, c'eſt-à-dire de l'an 387. ou environ. Il y a en effet une entiere liaiſon entre ces deux ouvrages. Il avoit fini le premier, en (*e*) diſant que nous ne devons pas craindre la mort, puiſqu'elle procure le repos à notre corps & la liberté à notre ame, en la dégageant de ſes liens. Et il commence le (*f*) ſecond en promettant d'établir fort au long cette verité, qu'il n'avoit fait qu'ébaucher dans le livre de l'ame. Il y emploie (*g*) l'autorité du quatriéme livre d'Eſdras, & ce n'eſt pas le ſeul endroit où il témoigne en faire de l'eſtime. Il le cite auſſi dans ſon livre (*h*) du Saint-Eſprit, & dans l'oraiſon

(*a*) Ambroſ. *De Iſaac. cap.* 8. *p.* 381.
(*b*) Auguſtin. *lib.* 4. *contra duas Epiſt. Pelag. cap.* 11.
(*c*) *Obſervat. in hunc lib. p.* 383. *n. edit.*
(*d*) *Pag.* 383.
(*e*) *Lib. de Anima, pag.* 384.
(*f*) Ambroſ. *De bono Mort. pag.* 390.
(*g*) Ibidem, *cap.* 10. & 11. *pag.* 408. 410.
(*h*) Idem, *lib de Spirit. Sanct cap.* 7. & *de obitu Satyri, p.* & *Epiſt.* 38. *ad Oront.*

funebre de son frere Satyre. Il en conseille même la lecture à Orontien, pour y apprendre que l'ame est d'une substance plus relevée que le corps. Mais il faut remarquer qu'alors, le quatriéme livre d'Esdras n'avoit pas encore perdu le crédit qu'il s'étoit acquis à la faveur du nom de ce Docteur de la Loi. Ce n'est pas que dès le quatriéme siecle, plusieurs (*a*) ne le regardassent comme apocryphe. Mais on ne pensoit pas ainsi generalement, & depuis on n'a pas fait de difficulté d'en inserer quelques endroits dans les Offices publics de l'Eglise. Au reste, ce n'est pas sur le témoignage de ce seul livre que saint Ambroise établit la béatitude de l'ame en l'autre vie; il l'appuie sur un grand nombre d'autorités plus respectables.

Analyse de ce livre, page 390. II. Il distingue d'abord trois sortes de morts : la mort du peché qui tue l'ame, selon qu'il est écrit dans Ezechiel : *L'ame qui peche, mourra* ; la mort mystique dont parle saint Paul dans son Epître

Ezechiel. 18. 4. aux Romains, par laquelle on meurt au peché, pour ne vivre

Rom. 6. 4. que pour Dieu; & la mort naturelle, par laquelle l'ame est séparée du corps, & nous terminons le cours de cette vie. La premiere de ces morts ne peut être considerée que comme un grand malheur; & la seconde, que comme un très-grand bien; la troisiéme tient le milieu dans l'esprit de plusieurs; elle paroît avantageuse aux justes, & ils la souhaittent comme un grand bien. Elle est au contraire odieuse aux méchans, qui la craignent comme une grande peine, parce qu'ils se sont laissés corrompre par l'amour déréglé des plaisirs & des faux biens de la terre. Saint Ambroise prend le parti des premiers, & soutient qu'il ne nous est pas avan-

Page 390. tageux de vivre long-tems. Il en apporte pour preuves les gemissemens des Saints sur la longueur de leur pelerinage, & leurs empressemens à voir arriver la dissolution de leur ame avec leur corps, pour aller se réunir avec Jesus-Christ dans le Ciel; les miseres & les inquiétudes dont cette vie est si remplie, qu'il n'y

Page 391. a pour nous aucun plaisir qui ne soit mêlé d'amertume; les pechés dans lesquels on tombe chaque jour, & les dangers continuels d'en commettre un plus grand nombre; la servitude où

Page 394. nous engagent les besoins de la vie; besoins qui énervent la vigueur de notre ame, les piéges au milieu desquels nous marchons, les tentations continuelles de la vie, qui l'ont fait regar-

Job. 7. 1. der à un Prophéte comme une guerre; l'inconstance des desirs dont nous sommes agités, souhaitant tantôt une chose, tantôt une

(*a*) Hieronym. *Epist. ad Domnion. & Rogat.* Voyez le premier volume, *pag.* 116. 117.

autre, fût-elle opposée, comme de faire du jour la nuit, & de la nuit le jour; les pleurs, les gemissemens qui précedent quelquefois ou accompagnent nos repas. » La mort, ajoute saint Ambroise, nous affranchit de toutes ces miseres, elle sépare ce » qui étoit en guerre; elle rétablit le calme après la tempête; elle » n'empire pas notre état, mais elle nous conduit au tribunal du » Souverain juge, tels qu'elle nous a trouvés. C'est un passage de » la corruption à l'incorruption, de la mortalité à l'immortalité. » Elle est donc un bien en toute maniere, & n'est-ce pas une » étrange stupidité de la craindre, puisque non-seulement elle est » la sepulture des vices & la résurrection des vertus; mais que » c'est par elle que Dieu a racheté le monde? « Il exhorte les Chrétiens à n'avoir point d'attache à cette vie, ni à ses plaisirs, & se sert pour les en détourner de cette comparaison. » Comme » un oiseau qui s'abaisse souvent vers la terre, y est enfin pris, » notre ame doit bien prendre garde de s'abaisser aux choses du » monde; car elle trouvera des filets dans les richesses du siecle, » elle en trouvera dans les possessions de la terre, elle en trouvera » dans l'amour des créatures. Pourquoi donc chercher en tout cela » de vains avantages, puisqu'on n'y trouve que la perte de son ame, » qui est plus précieuse que tous les trésors du monde. L'impu- » reté & toutes les autres passions, sont comme des cloux qui per- » cent notre ame & l'attachent au corps. « Il veut qu'on ne considere la vie comme un bien, qu'autant qu'elle sert à la pratique de la vertu, & qu'on la sacrifie pour les interêts de la Religion, en devenant la victime de Jesus-Christ. Il explique de l'ame ce qu'on lit dans le Cantique des Cantiques: *Ma sœur, mon épouse est un jardin fermé*, & dit: » Qu'elle doit inviter le Verbe divin à » descendre en elle, afin qu'étant arrosée par sa celeste parole, » & par les riches effusions de son esprit, elle porte de dignes » fruits de vertu. Plus les puissances des tenebres s'efforcent de » l'abaisser vers la terre, en la portant à l'amour des vanités du » siecle, plus elle doit diriger ses affections vers le Ciel, & s'at- » tacher à Jesus-Christ, & combattre avec valeur contre les en- » nemis de son salut. Non-seulement contre ceux qui sont au- » dehors, mais encore contre ceux qui sont au-dedans; voulant » que superieure aux attaques de la chair, elle ne se souille point » en participant à ses œuvres; & qu'elle ne soit dans le corps que » pour lui donner la vie. Il dit, que c'est un plus grand malheur » de vivre long-tems en péchant toujours, que de mourir de » bonne heure dans le peché; parce que le pecheur multiplie son

Page 395. Ibid. Page 396. Ibid. Page 397. Page 395. Page 392. Cantic. 4. 12. Page 398. Page 399. Page 400. Page 401. Page 402.

» iniquité tant qu'il vit, au lieu que s'il meurt, il ne peche plus.
» Plusieurs, ajoute-t'il, se réjouissent de recevoir l'absolution de
» leurs pechés : ils ont raison de s'en réjouir, s'ils s'en corrigent ;
» mais s'ils y doivent perseverer, c'est une folie de s'en réjouir,
» puisqu'en ce cas, ce leur auroit été un moindre mal d'être con-
» damnés d'abord ; afin qu'ils n'accumulassent pas leurs crimes.

Suite de l'analyse. Page 403.

III. Saint Ambroise montre ensuite que la mort n'a rien par elle-même de terrible, mais seulement par l'opinion qu'on en a ; ce qui lui fait dire : Que ce ne doit pas être une grande peine de mourir à ceux qui ont une grande peur de la mort, mais qu'ils doivent plûtôt avoir une grande peine de vivre toujours dans cette grande peur de mourir. » Or la crainte, ajoûte-t'il, n'est » que dans l'opinion, & l'opinion ne vient que de la foiblesse de » notre nature, & elle est contraire à la verité. Il dit encore : Si » la mort est un mal, comment les jeunes gens ne craignent-ils » pas de devenir vieux, ni de parvenir à un age voisin de la mort. Il s'appuie aussi de ce raisonnement : » A la mort l'ame est dé- » livrée, & le corps se corrompt ; celle qui est délivrée se réjouit » de sa délivrance, & celui qui se corrompt ne sent point sa cor-

Page 405.

» ruption. « Il suppose comme une chose évidente, que l'ame ne meurt point avec le corps, puisqu'elle n'est point du corps, mais

Page 406

de Dieu. » Et comment seroit-elle mortelle, puisque c'est elle

Page 407. Joan. 10. 18. Luc. 12. 20. Matth. 10. 28. Psal. 118. 109.

» qui donne la vie ? « Il prouve son immortalité par plusieurs passages de l'écriture, tant de l'ancien que du nouveau Testament.

Suite de l'analyse. Page 408.

IV. Ces trois derniers Chapitres, regardent l'état des ames séparées du corps. S. Ambroise suppose qu'elles sont jusqu'au jour du Jugement dans des demeures invisibles, où elles attendent ou la gloire, ou la damnation éternelle. Quoique les unes y souffrent déja une partie de la peine qu'elles meritent, & que les autres y goûtent quelque chose du bonheur qui leur est destiné. „ Les

Page 407.

„ ames, dit-il, attendent ce qu'elles meritent ; les unes attendent „ la damnation, les autres la gloire ; mais en attendant, les pre- „ mieres ne sont pas sans peine, ni les dernieres sans récompense. Il

IV. Esdr. 7. 31. 32.

avoit puisé ce sentiment dans le quatriéme livre d'Esdras, où nous lisons, que lorsque le jour du Jugement sera venu, les tombeaux s'ouvriront, les morts quitteront la poussiere, la terre rendra tous ceux qu'elle retenoit dans son sein ; les demeures rendront les ames qui leur étoient confiées ; & alors le Très-Haut paroîtra sur son Tribunal. Saint Ambroise réfute en passant l'opinion de la métempsycose, & répond à ceux qui se plaignoient, qu'il y avoit de l'injustice à differer jusqu'au jour du Jugement la récompense

des justes ; en comparant avec l'auteur du même livre d'Esdras, le Jugement à un cercle ou à une roue, dont une des parties ne roule ni plus vîte ni plus lentement que l'autre ; ensorte que l'on ne peut remarquer aucun intervalle dans le jugement que Dieu exercera sur tous les hommes. Il traite après cela du bonheur dont les ames des justes jouiront dans ces demeures invisibles, en attendant qu'elles soient transportées dans le lieu du repos éternel, & en distingue sept degrés ; le premier est la joie qu'elles ressentent d'avoir vaincu la chair ; le second, la tranquillité de leur état ; le troisiéme, l'assurance de leur sort au jour du Jugement ; le quatriéme, la vûe de la gloire qui leur est destinée ; le cinquiéme, une joie surabondante d'être sorties de la prison du corps, & parvenues à la possession de la vraie liberté, & de l'heritage promis ; le sixiéme, un commencement de splendeur qui les fait briller comme le soleil ; le septiéme, est le plaisir qui naît dans elles, de la confiance qu'elles ont de voir incessamment la face du Seigneur. Saint Ambroise ne s'étend pas sur les degrés de peines que souffrent les ames des impies, en attendant le dernier jour : „ Parce, dit-il, qu'il est plus à propos de connoître com„ ment les justes sont sauvés, que de savoir comment les mé„ chans sont tourmentés. " Il finit ce traité par une description de la felicité éternelle, & conjure les fideles à se hâter d'y parvenir. „ Allons, leur dit-il, sans crainte vers Jesus-Christ notre Rédemp„ teur ; allons d'un pas ferme à l'assemblée des Patriarches ; mar„ chons, lorsque le jour en sera venu, vers Abraham notre pere, „ en cette assemblée des Saints & des Justes, où nous trouverons „ nos peres, & ceux qui nous ont instruits dans la Foi, où la Foi „ peut suppléer au défaut des œuvres ; où notre pere Abraham „ tient son sein ouvert pour recevoir les pauvres & les affligés, „ comme il reçut autrefois Lazare ; où Jesus-Christ a préparé des „ demeures pour ses serviteurs, afin qu'ils soient tous où il est. „ C'est-là, ajoute-t'il, que nous voulons vous suivre, Seigneur „ Jesus. Mais appellez-nous à vous, afin que nous vous suivions, „ parce que sans vous, personne ne peut monter vers vous ; car „ vous êtes la voie, la verité & la vie. Recevez-nous, puisque „ vous êtes la voie ; rassurez-nous, puisque vous êtes la verité ; „ donnez-nous la vie, puisque vous en êtes l'auteur. Mettez-nous „ en possession de ce bien que David souhaitoit de voir dans la „ terre des vivans. Là sont les vrais biens où l'on vit éternelle„ ment ; où l'on mene une vie sans tache. C'est de ces biens dont „ le même Prophéte disoit dans le Pseaume soixante-quatriéme :

IV. Esdr. 5. 42.

Page 408.

Page 409.

Page 410.

Page 411.

Page 412.

Psal. 64. 6. „ *Nous serons remplis des biens de votre Maison.* “ Ce traité est écrit avec beaucoup de noblesse & d'élegance. Les réflexions qui y sont en grand nombre, sont belles & utiles, & les raisonnemens justes & solides. Il est plein de citations de l'écriture, qui y est toujours employée dans un sens fort naturel.

Le livre de la fuite du siécle, écrit vers l'an 387.

V. Le livre de la fuite du siécle paroît être comme les précédens, composé de divers discours que saint Ambroise avoit faits pendant le cours de l'année 387. soit aux Catecumenes, soit aux nouveaux batisés, pour leur donner de l'éloignement d'un monde aux pompes duquel ils avoient renoncé dans le Batême. On l'a placé differemment dans les diverses éditions des œuvres de ce Pere. Mais de la maniere dont il le commence *(a)*, il y a lieu de croire qu'il l'écrivit après celui *Du bien de la mort*, avec lequel il a une liaison naturelle. Ce traité est intitulé dans quelques manuscrits : *D'Esaü & de la fuite du siécle ;* mais son titre ordinaire est *De la fuite du siécle ;* & c'est ainsi qu'il est cité par saint (*b*) Augustin.

Analyse de ce livre. Page 418.

VI. Il est rempli de belles & de solides instructions sur la vanité du siécle & sur le danger de ses charmes ; sur la fragilité de notre nature toujours portée aux plaisirs illicites ; sur le besoin que nous avons du secours de Dieu pour redresser ce mauvais penchant, & pour perseverer dans le bon propos ; sur les efforts continuels que nous devons faire pour nous rendre maîtres de nos
Page 419. passions & nous élever à la perfection. Interprétant dans un sens
Nomb. 35. 11. allegorique ce qui est dit dans le livre des Nombres des six villes de refuge où pouvoient se retirer ceux qui avoient commis un homicide involontaire, il y trouve des raisons qui doivent nous porter, & sur-tout les Ministres des Autels, à fuir le siécle. Mais
Page 426. comme les exemples font toujours plus d'impression que les préceptes, il propose celui des Patriarches, en particulier du Pa-
Page 428. triarche Jacob, de Moïse & de David ; celui des Prophétes, des
Page 430. Apôtres & de Jesus-Christ même. Il dit que cette fuite nous est en même-tems glorieuse, utile & necessaire ; mais qu'elle doit être promte, sans que la crainte de la rigueur des saisons ni de la
Page 431. mort nous empêchent de nous mettre en chemin. Par ce chemin
Page 432. & suiv. il entend celui qui conduit à la vie éternelle ; c'est pourquoi il dit que fuir le siécle, ce n'est pas s'en éloigner corporellement, mais n'y point mettre son affection ; se garantir de ses piéges & de ses

(*a*) *Frequens nobis de effugiendo saeculo iste est sermo.* Pag. 418.

(*b*) Augustin. *lib. 2. contra Julian. cap.* 8. & *lib. 4. contra duas epist. Pelag. c.* 11.

illusions,

illusions ; mépriser ses vanités & ses pompes ; renoncer à soi-même & à ses cupidités ; s'abstenir du peché ; faire tous ses efforts pour se rendre semblables à Dieu ; s'attacher uniquement à lui, puisqu'il doit être l'unique objet de notre amour & de notre ambition ; être fidéles à observer ses préceptes ; & marcher sans relâche dans la voie de la perfection. » Le terme de tous ces travaux, » ajoute saint Ambroise, est la possession du souverain bien, c'est-» à-dire de Dieu même : motif plus que suffisant pour nous enga-» ger à fuïr un monde, où jusqu'ici le peché & la malice perse-» verent par la permission de Dieu, quoique Jesus-Christ ait con-» damné leur auteur, qui est le démon. « Saint Ambroise reconnoît dans ce traité l'utilité de la crainte, non-seulement des jugemens de Dieu, mais aussi de la puissance (*a*) des hommes, disant qu'elle rend obéissant ceux que l'amour du bien ne porte pas à leur devoir ; mais il la regarde en même-tems comme la ressource des (*b*) ames foibles qui ne peuvent recevoir cette abondance de charité, qui fait le caractere de ceux qui habitent dans cette cité (*c*), où l'on a pour loi d'aimer Dieu de tout son cœur, de toute son ame & de toute sa force. Il dit que la loi (*d*) naturelle est gravée dans le cœur de tous les hommes, & qu'elle leur montre le bien qu'ils doivent faire & le mal qu'ils doivent éviter. Parlant de la loi de Moïse, il enseigne qu'elle peut (*e*) bien confondre le pecheur, mais non pas le convertir ; qu'elle condamne le mal, mais qu'elle n'y remedie pas. Saint Ambroise a profité dans ce traité de quelques endroits du livre de Philon, intitulé *De la fuite d'Agar*, & où par occasion il parloit des patriarches Jacob & Joseph, & des six villes de refuge marquées dans l'Ecriture.

Page 425.

Page 43[illegible].

Les livres de Jacob & de la vie bienheureuse, écrits vers l'an 387.

VII. Les deux livres qui ont pour titre : *De Jacob, & de la Vie bienheureuse*, ont encore été faits vers l'an 387. & composés des discours que saint Ambroise avoit prononcés pendant le tems de Pâques, pour l'instruction des nouveaux batisés. Le saint Evêque ne commence pas ces livres par traiter de la matiere que le titre annonce ; mais il s'arrête quelque tems à donner des leçons de

(*a*) *Metu enim præsidentis plerumque fit obediens potestati, qui est ingratus salutis ; ut necessitatem sobrietatis agnoscat, qui noluit ac nequivit gratiam pietatis agnoscere. Corrigit ergo necessitas quem pietas provocare debuerat* Cap. 2 *pag.* 421.

(*b* *Sed si rursus angusti animi & minuti sunt qui abundantiam caritatis & gratiam recipere non possunt, habes tertiam civitatem : ut divinæ potestatis formido te sobrium faciat & inflectat metus.* Ibidem. *pag.* 422.

(*c*) *Hæc lex secundæ civitatis : Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo ; &c.* Cap. 2. *pag.* 422.

(*d*) Cap 3. *pag* 423. 424.

(*e*) Idem, *ibid. pag.* 424.

pieté aux Néophites, & à leur découvrir les moyens d'acquerir la ſainteté & la perfection de vie à laquelle ils s'étoient engagés par les vœux du Batême.

Analyſe du premier livre. Page 443.

VIII. La premiere inſtruction qu'il leur donne, eſt d'avoir de la docilité d'eſprit, & de ſuivre les lumieres de la droite raiſon. Car quoique la raiſon ne puiſſe point arracher en nous la concupiſcence, elle peut néanmoins en moderer les ſaillies. Si l'eſprit n'eſt pas le maitre abſolu de ſes paſſions, il l'eſt de les moderer. S'il n'eſt pas poſſible à un homme naturellement porté à la colere, de n'en avoir jamais aucun mouvement, il eſt en lui de la répri-

Pſal. 4. 5.

mer & de la moderer; ſuivant ce que dit le Prophete: *Mettez-vous en colere & ne pechez point.* En quoi il permet ce qui eſt de

Pag. 444. 445.

la nature, & il défend ce qu'il y a de peché. Saint Ambroiſe leur dit en ſecond lieu, qu'ils doivent moderer l'ardeur de leurs paſſions, tant de l'ame que du corps, en mettant en pratique la vertu de la temperance, ſi fort recommandée à nos premiers

Levit. 11. 4. & Exod. 20. 4.

peres, & dont la loi de Moïſe fait un précepte: qu'autrement ils ne doivent point imputer à la chair, les fautes dans leſquelles ils tomberont; puiſque c'eſt volontairement que nous faiſons le bien ou le mal, & qu'il nous eſt libre de faire ſervir nos membres à la juſtice ou à l'iniquité. Jeſus-Chriſt ne met au nombre de ſes ſoldats que ceux qui veulent bien entrer dans ſon ſervice; & le démon n'a pour eſclaves que ceux qui ſe ſont volontairement

Page 447.

vendus à lui par leurs pechés. Saint Ambroiſe fait voir la difference de ces deux ſervitudes; & combien eſt indiſpenſable celle de Jeſus-Chriſt, puiſque nous ſommes ſes eſclaves par droit de

Page 448.

rédemption & de création. » Vous avez, dit-il, été rachetés par » le Sauveur. Vous êtes donc ſon eſclave, & parce qu'il vous a » créés, & parce qu'il vous a rachetés. Vous etes obligés de le » ſervir, & comme votre Maitre & comme votre Redempteur. » On vous a donné la liberté afin que vous ſouvenant de celui » qui vous l'a donnée, vous appreniez la ſoumiſſion que vous de- » vez ſi légitimement à votre liberateur, de peur que ſi vous en de- » veniez méconnoiſſant, il ne vous en privât. Y a-t'il un bonheur » plus grand que le votre? Vous regnez ſous votre Seigneur;

Page 449.

» vous combattez ſous votre protecteur. « Saint Ambroiſe met auſſi au nombre des bienfaits de Dieu, la loi ancienne, parce que nous faiſant connoitre le peché ſans nous aider à l'éviter, elle nous fait comprendre la neceſſité de recourir à la grace du vrai liberateur, qui eſt Jeſus-Chriſt. L'eſprit eſt ſouvent aſſez bon pour juger; mais il eſt d'ordinaire très-foible pour réſiſter. Conti-

nuellement combattu par les appetits de son corps, & le plus souvent entrainé par les charmes des voluptés, il n'y a dans un si grand péril d'autre remede, sinon que la grace délivre celui que la loi n'a pû délivrer. Il exhorte les nouveaux batisés à ne perdre jamais le souvenir, qu'ayant été ensevelis avec Jesus-Christ par le batême, pour mourir au peché, & ne vivre plus que pour Dieu, le peché ne doit plus regner dans leurs corps, ni l'asservir à ses desirs déréglés. Il les exhorte encore à ne se glorifier point d'être justes, mais seulement d'avoir été rachetés; à ne point se glorifier d'être sans pechés, mais de ce que leurs pechés leur ont été remis, & de ce que Jesus-Christ a bien voulu être leur avocat auprès de son Pere, & de ce que son sang a été répandu pour eux. Il releve beaucoup la puissance de la grace que Jesus-Christ nous a meritée par sa mort, & dit qu'après que Dieu a livré à la mort son Fils pour nous tous, afin de nous marquer qu'il nous a tous aimés, nous n'avons aucun sujet de craindre qu'il nous puisse à l'avenir rien refuser de ce que nous lui demanderons; ni que Jesus-Christ à qui le Pere a conferé toute puissance, veuille damner ceux pour qui il s'est livré à la mort.

Page 450. Ibid. Page 451. Page 452. Page 453.

IX. Après cela, saint Ambroise examine en quoi consiste le bonheur du sage, & montre par des raisons generales, que les plus grands maux & les plus fâcheuses adversités, n'empêchent point qu'il ne soit heureux; sa vertu le met au-dessus de tous les malheurs de la vie, & quoiqu'il sente, comme les autres, les pertes, les afflictions, les maladies, les douleurs, la captivité, il ne s'en croit pas moins heureux, persuadé que la felicité ne consiste point dans les plaisirs & dans les commodités du corps, mais dans la pureté de la conscience. Le juste condamne même ceux qui s'affligent avec excès de leur mauvaise santé & des autres miseres de ce monde, & les reprend avec raison comme des lâches, de ce qu'ils établissent plûtôt la vertu dans les usages du corps, que dans les biens de l'esprit; de ce qu'ils se plaignent de la bassesse de leur naissance; eux qui devroient mépriser l'éclat même de la puissance royale, & se mettre en quelque sorte au-dessus de tous les riches & les grands du siecle; non-seulement il n'appréhende rien en ce monde que la perte de la vertu; mais il se fait encore un devoir de guérir dans l'esprit des autres, ces vaines terreurs qui leur causent tant de peines sur le sujet de la mort; & leur apprend avec l'Apôtre, qu'il est desirable de mourir pour être avec Jesus-Christ; que les bonnes œuvres, bien loin de recevoir aucun empêchement par la foiblesse du corps, en sont

Suite de l'analyse. Page 454. & suiv. Page 457.

Page 458. plûtôt fortifiées, & qu'elles ne sont soutenues ni par la grandeur de la naissance, ni par l'appui des alliances illustres, ni par le pouvoir des richesses, mais par la seule vertu & la bonne volonté.

Analyse du second livre. Page 459.

X. Saint Ambroise après avoir établi ces maximes generales dans le premier livre, les confirme dans le second par l'exemple du Patriarche Jacob, faisant voir par le détail de ses principales actions, que les afflictions, les traverses & l'exil même ne l'ont pas empêché d'être heureux. Par heureux, il entend avec le Psalmiste, celui qui ne s'est point laissé aller à suivre le conseil des impies, qui ne s'est point arrêté dans la voie des pecheurs, & qui ne s'est point assis dans la chaire contagieuse, & c'est aussi en ce sens, qu'il dit que Jacob, même dans l'adversité, a été heureux. A l'occasion du plus de penchant que Rebecca avoit pour Jacob que pour Esaü, il conseille aux peres & aux meres de ne pas jetter des semences de divisions dans leurs familles, par des inégalités & des préferences d'affections, qui ne sont capables que d'y exciter la jalousie & le trouble. » Il faut, dit-il, garder une même mesure dans l'amour que l'on a pour ses enfans, » & leur faire ressentir les effets d'une même pieté. Que si l'on » permet par indulgence de se laisser emporter par un peu plus » d'affection envers l'un qu'envers les autres, soit parce que l'on » y remarque plus d'agrément, soit parce que l'on s'y trouve engagé par une plus grande ressemblance, il faut néanmoins que » la regle de la justice soit également observée à l'égard de tous. » C'est procurer un plus grand avantage à celui que l'on aime le » plus, que de lui procurer l'affection de ses freres, & on lui ôte » plus qu'on ne lui donne, en le chargeant de l'envie d'une préference injuste. « Saint Ambroise convient toutefois que la mere doit témoigner de l'affection, mais que le pere doit agir avec jugement, qu'il faut que la mere se porte par la tendresse de sa pieté, à témoigner plus d'amitié au plus jeune qu'aux autres; & que le pere conserve pour son aîné le rang d'honneur qui lui est dû selon sa naissance, pourvû que de part & d'autre ils prennent tous deux soin de faire du bien à tous leurs enfans en particulier, au lieu de conspirer mutuellement à n'en considerer qu'un seul, en privant les autres du secours qu'ils pourroient esperer d'eux. Il traite ensuite en peu de mots des differentes benedictions qu'Isaac donna à ses deux fils; des menaces qu'Esaü fit à Jacob de le tuer; du retour de Jacob de la maison de Laban dans sa patrie; de l'entretien qu'il eut avec Esaü, & de sa réconciliation avec lui; des diverses actions de sa vieillesse. Il revient

Psal. 1. 1.

Pag. 460. 461.

Page 462. & suiv.

ensuite à son but principal, & prouve par d'autres exemples, que celui de ce Patriarche, que l'on peut être heureux au milieu des afflictions. Ces exemples sont ceux du grand Prêtre Eleazar, que toutes les tentatives d'Antiochus ne purent engager à contrevenir à la loi du Seigneur; des sept Freres Machabées & leur mere, qui par leur constance dans les supplices que ce persécuteur leur fit souffrir, acquirent la vie éternelle. L'éloge que saint Ambroise fait de leur fermeté dans la foi, est des plus accomplis. Voici ce qu'il fait dire au second de ces illustres Martyrs : » Qu'il est agréa- » ble de mourir pour la Religion ! Que l'amertume de la mort » la plus cruelle, devient douce à ceux qui souffrent pour la pie- » té, lorsqu'ils envisagent la récompense infinie de leurs travaux » qui les attend ! Les tourmens que vous souffrez, ô Prince, sont » plus grands que les supplices que nous souffrons; & vous êtes » plus cruellement déchiré que nous, quand vous vous sentez » vaincu malgré tous les efforts de votre puissance. « La réponse qu'il met dans la bouche du troisiéme, n'est pas moins admirable : » Vous voilà vaincu, ô Antiochus, du moment que vous com- » mandez qu'on me coupe l'instrument de ma voix. C'est confes- » ser publiquement que vous êtes dans l'impuissance de répondre » à nos raisons, & que les coups de notre langue, vous sont plus » sensibles que ne nous le sont tous ceux que vous nous faites » souffrir. Mais vous vous trompez, si en nous ôtant la voix, vous » croyez par-là vous échapper. Car sachez que Dieu entend ses » serviteurs, lors même que leur langue ne lui parle pas, & qu'il » les entend même alors d'autant plus, qu'ils ne lui parlent que » par les cris de leur cœur. Ainsi vous pouvez me couper la lan- » gue, mais vous ne pouvez me dépouiller de la constance que » Dieu m'inspire; vous ne pouvez m'empêcher de rendre témoi- » gnage à la verité; vous ne pouvez étouffer le cri de mon cœur. » Le sang a sa voix, par laquelle il crie vers Dieu, & celui qui en- » tend nos pensées les plus secrettes, entend encore plûtôt la voix » du sang qui s'éleve jusqu'à son trône. « Et en admirant le dis- cours de la mere au plus jeune de ses enfans, pour l'exhorter à ne point craindre le glaive du bourreau : » L'heureuse mere, s'é- » crie-t-il, d'avoir ainsi enfanté une seconde fois tous ses fils pour » l'éternité, par la force de la foi, & de les avoir conduits par sa » pieté, jusqu'au port assuré de leur salut. « Philon traite à peu près la même matiere que saint Ambroise, dans son livre qui a pour titre : *Que tout homme de bien est libre.* Mais il ne paroît pas que ce Saint en ait rien emprunté, si ce n'est dans les endroits où Philon parle d'Esaü.

Page 474.

Page 476.

Ibid.

Page 478.

§. IV.

Livres du Patriarche Joseph, & des Benedictions des Patriarches.

Livre du patriarche Joseph, écrit vers l'an 387.

I. SAINT AMBROISE marque assez (*a*) clairement au commencement de son livre sur le Patriarche Joseph, qu'il ne l'écrivit qu'après ceux que nous avons de lui sur Abraham, sur Isaac & sur Jacob. On voit par un endroit (*b*) de ce livre que lorsqu'il le composa, Calligone grand-chambellan & premier eunuque du jeune Valentinien, avoit eu la téte tranchée pour un crime (*c*) dont il sembloit qu'un eunuque dût être incapable. Ce qui étant arrivé vers l'an 387. il paroit que l'on peut mettre aussi en cette année le livre sur le Patriarche Joseph. Il est composé comme les autres livres sur les Patriarches, de divers sermons que saint Ambroise avoit prêchés à Milan.

Analyse de ce livre, page 483.

II. Après avoir fait voir, comme il le dit lui-même, le modéle d'une obéissance pleine d'ardeur & de foi dans Abraham; celui d'une pureté d'esprit simple & sincere dans Isaac; celui d'un grand courage & d'une patience singuliere dans Jacob, il crut qu'il étoit convenable de relever entre plusieurs vertus du Patriarche Joseph, celle qui avoit paru en lui avec plus d'éclat, c'est-à-dire sa chasteté. Il paroit attribuer à sa vertu l'amour de préference que Jacob avoit pour lui, & que l'Ecriture attribue à une cause purement naturelle, en disant qu'il l'aimoit plus que tous les autres parce qu'il l'avoit eu étant vieux. Mais il en prend occasion d'instruire les peres & meres de la maniere dont ils doivent partager leur affection entre leurs enfans, disant que si leur amour envers leurs enfans n'est pas bien reglé, il leur nuit plus qu'il ne leur sert; qu'une trop grande indulgence pour eux les porte à leur pardonner toutes leurs fautes; que la préference qu'ils font de l'un d'eux à tous les autres, éteint en eux l'affection fraternelle, & lui attire l'envie de ceux dont ils devroient tâcher de lui procurer l'estime & l'affection; que comme la nature (*d*) les a égalés en leur donnant à tous par leur naissance le même principe de la vie, ils doivent avoir soin aussi de leur partager ce don éga-

Genes. 37. 3. (beside the line beginning "préference que Jacob avoit pour lui")

Page 484. (beside the line beginning "vent partager leur affection")

Page 485. (beside the line beginning "procurer l'estime & l'affection")

(*a*) Ambros. *lib. de Joseph. pag.* 483.
(*b*) Ibid. *pag.* 486
(*c*) Augustin. *lib.* 6. *cont. Julian. c.* 14.
(*d*) *Jungat liberos æquans gratia, quos junxit æqualis natura. Nec enim* [illegible] *in quo societatis* [illegible]. Pag. 485.

lement en répandant sur tous les marques de leur tendresse & les effets de leur bonté; que la pieté ne sait ce que c'est que de remporter aucun avantage pour les biens temporels, s'il faut acheter ce préciput aux dépens de cette vertu. Néanmoins il ne prétend pas que l'on doive ôter aux peres & meres la liberté d'aimer ceux de leurs enfans qu'ils croient mériter davantage leur affection que les autres, ni retrancher dans les enfans le desir de se rendre plus agréables que les autres. Saint Ambroise explique ensuite Page 485. d'une maniere mystique ce qui est dit de Joseph envoyé vers ses freres; du sang dans lequel ils tremperent sa robe; des vingt pieces d'argent pour lesquelles il fut vendu à des Ismaëlites; de sa Page 490. servitude en Egypte, & fait remarquer dans ces differentes circonstances les mysteres de l'Incarnation & de la Passion de Jesus-Christ. Il décrit avec tous les ornemens de son éloquence la résistance de Joseph aux sollicitations de la femme de Putiphar, dont Page 491. & suiv. il représente les empressemens & les artifices avec les plus vives couleurs. Il suit ce Patriarche dans toutes les autres circonstances Page 494. de sa vie, faisant voir le rapport qu'elles ont avec Jesus-Christ, dont Joseph étoit la figure: c'est à quoi il réussit parfaitement, en Pag. 499. comparant ce qui est dit de ce Patriarche dans la Genese, avec 501. 501. &c. ce qu'on lit de Jesus-Christ dans l'Evangile. Il fait aussi de pareilles applications en parlant des freres de Joseph, Benjamin est Page 504. comparé à saint Paul; & les autres avec le peuple Juif. Quoi qu'il reconnoisse que les Saints mêmes n'ont pas été exemts d'envie, il semble toutefois douter que cette passion ait mû le cœur des Page 484. freres de Joseph; & il ne tient pas à lui qu'on ne regarde la jalousie qui parut dans eux contre leur frere, comme purement mysterieuse & figurative de la haine (a) que les Juifs conçurent contre Jesus-Christ, & qu'ils pousserent jusqu'à le faire mourir.

III. Le livre intitulé: *Des Benedictions des Patriarches*, est une suite des précedens, particulierement de celui de Joseph, auquel il est même joint assez souvent dans (b) les anciens manuscrits, comme une seconde partie. Jonas (c) d'Orleans le cite aussi sous le titre de *Livre de Joseph*. C'est le dernier des sept livres sur les Patriarches, marqués par Cassiodore entre les ouvrages de saint Ambroise; & il n'y a aucune raison de douter qu'il n'ait été fait comme les six autres vers l'an 387. avant que ce saint Evêque partit pour sa seconde ambassade vers le tyran Maxime. Livre des benedictions des Patriarches, ecrit vers l'an 387.

(a) *Sic etiam isti typo populi, non animi sui vitio laborabant.* Pag. 487.

(b) *Not. in hunc lib. pag.* 512.

(c) Jonas. *lib. 2. de instit. laicali*, c. 15.

Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'il est posterieur au commentaire sur saint Luc que l'on y trouve cité (*a*), & qui passe assez generalement pour avoir été composé l'an 386.

Analyse de ce livre, page 515.

IV. Saint Ambroise commence ce traité par enseigner aux enfans l'obéissance & la reconnoissance qu'ils doivent à leurs peres & meres. » Nous lisons, dit-il, que quiconque étoit beni par son » pere étoit comblé de benedictions, & que celui qui avoit attiré » sa malédiction étoit maudit : c'est la grace que Dieu a attachée » aux parens, afin d'exciter leurs enfans à s'acquitter envers eux » des devoirs de pieté; de sorte que cette autorité & cette prérogative qu'il a donnée aux peres & aux meres est une instruction » pour leurs enfans. Honorez donc votre pere afin qu'il vous benisse; que les enfans qui ont de la pieté l'honorent par la consideration des avantages qu'ils en peuvent recevoir; & les enfans ingrats par un motif de crainte de tomber dans leur malédiction : » quand même ce pere seroit pauvre & n'auroit point de richesses à » laisser à ses enfans, il a néanmoins le pouvoir de leur départir sa » derniere benediction, qui est très-avantageuse à ses heritiers pour » l'ouvrage de la sanctification de leurs ames; & c'est un bien tout » autrement grand d'être heureux que d'être riche : c'est ce qui » portoit Joseph à recevoir avec tant d'empressement la bene- » diction de son pere. « Après ce prélude il entre dans le détail des benedictions que Jacob, étant prêt de mourir, donna à ses enfans, & les explique toutes dans un sens mystique. Il explique des Juifs & des Chrétiens la benediction donnée à Manassé & à Ephraïm. Parlant de celle de Dan, il dit que ces paroles de Jacob : *Il jugera son peuple : Semblable à un serpent dans le sentier qui mordera le pié du cheval afin que celui qui le monte tombe à la renverse*, marquent que l'antechrist sortira de la tribu de ce nom. Il applique celle de Benjamin à saint Paul; & la plûpart des autres à Jesus-Christ, sur-tout celle de Juda & de Joseph, dont il développe avec grand soin les mysterieux rapports. En expliquant la benediction donnée à Aser en ces termes : *Le pain d'Aser sera excellent, & les Rois y trouveront leurs délices;* il entend par ce pain l'Eucharistie (*b*), » que le Prêtre consacre, dit-il, tous les » jours par les paroles mêmes de Jesus-Christ; pain qui est devenu

Page 514. & suiv.

Page 523. & suiv.

Page 526.

Page 530.

Page 524.

(*a*) Ambros. *lib. de Benedict. Patriarch pag.* 519.

(*b*) *Hunc panem dedit (Christus) Apostolis, ut dividerent populo credentium, hodieque dat nobis eum, quem ipse quotidie Sacerdos consecrat verbis suis. Hic ergo panis factus est a Sanctorum . . . . . qui accipit non morietur peccatoris morte, quia panis remissio peccatorum est.* Ambr. *de Patriarc. Benedict. cap.* 9. *pag.* 524.

» la

» la nourriture des Saints, la rémiſſion des pechés, le préſervatif » de la mort éternelle.

§ V.

Livres d'Elie & du Jeûne, de Naboth & de Tobie.

I. LE livre d'Elie & du Jeûne, c'eſt ainſi qu'il eſt intitulé dans tous les manuſcrits, eſt un recueil de ſermons que ſaint Ambroiſe avoit ce ſemble prêchés, partie avant, partie pendant le Carême dans l'Egliſe de Milan. Car en un (*a*) endroit, il parle du Jeûne du Carême, comme étant tout proche; & en un (*b*) autre il adreſſe la parole aux Catecumenes qui s'étoient déja fait inſcrire pour le batême. Mais on ne peut ſavoir au juſte en quelle année. Il paroît ſeulement (*c*) que ce fut après la mort du Tyran Maxime & le retour du jeune Valentinien & de Theodoſe à Milan, c'eſt-à-dire, après l'an 389. lorſque les ſoldats bûvoient en paix la ſanté des Empereurs, de l'armée & de leurs enfans.

Livre d'Elie & du Jeûne, écrit vers l'an 390.

II. Saint Ambroiſe compoſa ce livre par l'engagement qu'il avoit pris de propoſer à ſon peuple les vertus d'Elie & ſes actions merveilleuſes, pour le préparer par-là, comme par le ſon d'une trompette, à la grande Fête de Pâque. Il eſt diſtribué en trois parties. La premiere qui eſt la principale, traite du Jeûne & particulierement de celui du Carême. Le ſaint Evêque y repréſente le Jeûne ſous l'idée d'un combat qui nous fait participer au triomphe de la Croix; ajoûtant que le Seigneur a bien voulu combattre avant que de vaincre, non qu'il eut beſoin de combattre pour vaincre ſes ennemis; mais afin de nous preſcrire la maniere de les combattre, & nous donner enſuite la grace d'en triompher. Il fait voir que c'eſt par le Jeûne que Jeſus-Chriſt ſurmonta les tentations du démon; & que c'étoit dans le Jeûne qu'il mettoit ſes délices; que c'eſt par le Jeûne qu'Elie fit tous les prodiges que l'hiſtoire ſainte nous raconte de lui; qu'il ferma le ciel au peuple Juif, tombé dans le ſacrilege; qu'il reſſuſcita le fils de la veuve de Sarepta; qu'il fit tomber de la pluie après une ſechereſſe de trois ans & demi; qu'il arrêta les eaux du Jourdain; qu'il paſſa ce fleuve à pieds ſecs; qu'il fut enlevé au ciel dans un chariot. Saint Ambroiſe touche legerement ces prodiges, parce qu'il avoit déja parlé des actions de ce Prophéte, dans pluſieurs autres

Analyſe de ce livre, page 535.

Page 536.

Page 537.

(*a*) Ambroſ. *Lib. de Elia*, *c.* 1. *p.* 535.
(*b*) Ibid. *cap.* 21. *pag.* 560.
(*c*) Ibid. 17. *pag.* 554.

écrits. Il ajoûte à l'exemple d'Elie celui de saint Jean-Baptiste,
qui ne s'est pas moins appliqué au Jeûne dans le desert, où il ne
vivoit que de sauterelles & de miel sauvage. D'où vient que s'é-
tant élevé par la continence au-dessus de ce qui paroissoit possible
dans la nature, il n'a point passé pour un homme, mais pour un
Ange. Il appelle le Jeûne la nourriture de l'ame, la vie des
Anges, la mort du peché, le remede de salut, la racine de la
grace, le fondement de la chasteté. Il le représente comme un
vétement qui nous couvre de sainteté & de lumiere, & nous ga-
rantit de cette honteuse nudité à laquelle nous avons été assujet-
Page 538. tis par le peché d'Adam. Pour traiter du Jeûne avec quelque
ordre, il en fait voir d'abord l'antiquité, qu'il fait remonter jus-
qu'au commencement du monde, prétendant que la défense que
Dieu fit à Adam de manger du fruit de vie, est une espece de
Page 540. commandement du Jeûne. De-là il vient au Jeûne que Moïse
observa sur la montagne, pendant les quarante jours qu'il passa
avec Dieu pour recevoir la loi de ses mains. Ensuite il montre les
avantages extraordinaires que la mere de Samuel reçut du Jeûne;
comment Elisée l'observoit & le faisoit observer à ses disciples; de
Page 541. quelle maniere il préserva les trois jeunes hommes dans la fournai-
se, & Daniel dans la fosse aux lions. Il fait entrer sur-tout dans le
Jeûne l'abstinence du vin, si religieusement observée par les Patriar-
Page 539. ches & par les Prophétes. „ Noé, dit-il, ne s'enyvra qu'une fois,
„ encore bien innocemment, parce qu'il ne connoissoit point la
„ force du vin. Abraham honoré de la visite des Anges du Sei-
„ gneur même, ne leur présenta point de vin, il fit tuer un Veau
Page 540. „ & leur servit du beurre & du lait. Moïse pour secourir le peu-
„ ple dans son alteration, se contenta de rendre potable les
„ eaux de Mara, sans recourir au vin; & ailleurs, lorsque Dieu
„ lui dit de frapper le rocher, il ne lui dit pas, vous frapperez
„ le rocher & le vin coulera; mais vous frapperez le rocher,
„ il en sortira de l'eau, & le peuple boira. C'est l'abstinence du
„ vin qui a délivré la mere de Samson de l'opprobre de la steri-
„ lité. Les Disciples d'Elisée se plaignant un jour de l'amertu-
„ me insupportable des herbes sauvages dont il les régaloit, le
„ Prophéte n'employa pour tout correctif qu'une poignée de fa-
Page 541. „ rine. “ Mais laissant-là ces exemples de l'antiquité, il fait voir
que le Jeûne est recommandable par lui-même. „ Qui est ce-
„ lui, dit-il, qui en jeûnant a déterioré sa maison ou diminué ses
„ finances? Le Jeûne est l'école de la continence, la discipline
„ de la chasteté, la régle de la vertu, l'art qui forme les hommes

„ à la douceur, l'attrait de la charité, la grace des vieillards, la „ garde des jeunes gens. " A ces avantages, il oppose les funestes effets de l'intemperance, les agitations, les troubles, les folles dépenses & les autres desordres qui en sont inséparables. Il demande à ceux qui se plaignoient de la rigueur de la loi du Jeûne, de lui citer quelqu'un qui fût mort pour l'avoir observée. „ Au „ lieu qu'il y en a, dit-il, plusieurs qui ont rendu l'ame dans des „ repas. Ce fut le vin qui perdit Holoferne & Aman. Judith au „ contraire & Esther sauverent le peuple de Dieu par le Jeûne. „ C'est par le Jeûne que l'on se rend digne de la nourriture que „ l'on prend sur la table mystique, c'est-à-dire de l'Eucharistie; „ car on l'obtient au prix de la faim, & ce breuvage qui enyvre „ par la sobrieté avec laquelle on approche des Sacremens ce-„ lestes, s'acquiert aussi par la soif, selon ces paroles du Seigneur: „ *Courez à l'eau, vous qui avez soif.* Aussi jeûne-t'on tous les jours „ du Carême, hormis le Samedi & le Dimanche, & ce jeûne „ est terminé par la Pâque du Seigneur. " Saint Ambroise finit cette premiere partie par des instructions sur la maniere de jeûner chrétiennement, montrant que le Jeûne est inutile si il n'est accompagné de la crainte de Dieu, de la priere, de l'humilité, de l'innocence, de l'aumône, & de la méditation des saintes écritures.

Page 542. Page 543. Pag. 544. 545. Isaï. 55. 1. Pag. 546. 547.

III. Dans la seconde partie, saint Ambroise invective fortement contre le luxe des festins, les excès de bouche, & les desordres qui sont les suites naturelles de l'yvrognerie & de l'intemperance. Il se plaint de ce que ces vices regnoient non-seulement parmi les gens du commun, mais encore parmi les personnes de condition, que les excès du vin rendoient la risée & le mépris de leurs domestiques; & parmi les gens de guerre, qui le matin, terribles à l'ennemi, devenoient le soir pour s'être livrés au vin, le jouet des enfans. Il déclame aussi contre les femmes sujettes au vin, & que les excès dans lesquels elles tomboient, portoient à faire même en public, quantité d'actions contraires à la pudeur de leur sexe.

Analyse de la seconde partie. Page 548. Page 549. Page 550. & suiv. Page 555.

IV. Dans la troisiéme partie, il prend occasion d'un passage d'Isaïe, qu'on avoit lu ce jour-la, pour montrer que l'intemperance entraine avec elle tous les autres vices, & particulierement le desir dereglé d'amasser de l'argent pour fournir aux folles dépenses de la bonne chere. Il remarque en passant, que quelquefois les Prophétes se servent de termes dont nous n'oserions nous servir dans l'usage ordinaire, comme de celui de *Meretrix*, qui

Analyse de la troisiéme partie. Page 556. Isai. 23. 2. Page 557.

marque une femme prostituée, non que notre langue soit plus chaste que celle des Prophétes, mais parce que notre autorité est moindre. » Car d'ailleurs, ajoûte-t'il, ces sortes de termes em- » pirent bien plus fortement les choses, & font quelquefois que » ceux qui ne rougiroient pas des pechés, rougissent des noms
Page 559. » dont on se sert pour les exprimer. « Il exhorte les Chrétiens à recourir à Dieu comme au souverain medecin, qui fait sentir les effets de son assistance à ceux qui l'invoquent, en leur mettant sous les yeux le terrible Jugement de Dieu, dont parle le Prophéte
Isai. 13. 5. Isaïe; il les conjure de renoncer à toutes débauches, & de racheter leurs iniquités passées. » Vous avez, leur dit-il, plusieurs » moyens de racheter vos pechés. Vous avez de l'argent, em- » ployez-le à cet usage. Ce n'est pas que la misericorde du Sei- » gneur soit venale : mais c'est plûtôt vous-mêmes qui l'étes. Vous » avez été vendus au démon par vos pechés, rachetez-vous de » cette servitude par vos bonnes œuvres; rachetez-vous-en par
Prov. 13. 8. » votre argent. *Les richesses de l'homme*, ainsi que parle l'écriture, » *sont le prix de son rachat.* « Ensuite il adresse la parole aux Catecumenes, pour les presser de se purifier de leurs souillures, par
Page 561. la voie sûre & facile du batême; & reprend avec force ceux qui pour vivre avec plus de liberté, differoient jusqu'à la fin de leur vie à recevoir ce Sacrement. Il les fait ressouvenir que le sacrifice de Caïn ne déplût à Dieu, que parce qu'il ne lui offrit pas
Page 562. les prémices de ses fruits; & que par une raison contraire, celui d'Abel lui fut agréable; n'étant pas raisonnable de ne sacrifier à Dieu que ce que nous ne pouvons plus donner au siecle, & à nos plaisirs. On remarque dans ce traité divers endroits tirés des homelies de saint Basile contre l'yvrognerie, sur le Jeûne & sur le Batême; mais tellement digerés, que l'on voit bien que c'est saint Ambroise qui parle.

Livre de Naboth, ecrit vers l'an 395.

V. Il y a aussi beaucoup de choses imitées des discours de saint Basile, sur l'avarice & sur les riches, dans le livre que saint Ambroise a intitulé *de Naboth de Jezraël*, ou *de Naboth le pauvre*, comme on lit dans quelques anciens manuscrits. On croit avec assez de vraisemblance, qu'il le composa vers l'an 395. ou 396. sous la minorité de l'Empereur Honorius, qui fut un tems de malheurs & de vexations pour les pauvres.

Analyse de ce livre. Page 565.

VI. Saint Ambroise le commence par l'histoire de l'oppression de Naboth par le Roi Achab, & dit que quoiqu'elle soit ancienne par rapport au tems auquel elle est arrivée, elle se renouvelle continuellement dans la pratique; qu'il n'y a pas eu pour un Achab

dans le monde ; qu'il en naît tous les jours ; que jamais le monde n'eſt ſans en avoir ; qu'il n'y a pas non plus pour un ſeul Naboth de tué ; qu'il y en a tous les jours qui ſont opprimés & qui periſſent par la cruauté des riches. Il invective avec beaucoup de feu contre cette barbarie ; & pour en faire voir l'injuſtice, il repréſente aux riches, que la nature nous a tous faits égaux, & que nous le ſerons au tombeau. Il leur montre par l'exemple d'Achab & de Naboth, qu'avec toutes leurs richeſſes ils ſont plus malheureux que les pauvres dans leur indigence. Et en effet, Naboth content de la vigne qu'il poſſedoit, n'envioit point le bien d'autrui ; au lieu qu'Achab, quoique Roi d'Iſraël, & maître d'immenſes richeſſes, ſe croyoit dans l'indigence, parce qu'il n'avoit pas en proprieté la vigne de Naboth ſon voiſin. Il leur reproche que dans leurs rapines, ils cherchent bien moins leurs propres avantages que la ruine des pauvres, qu'ils dépouillent avec une cruauté, dont les animaux mêmes ne ſont point capables. Il fait paſſer pour folie, l'attachement qu'ils ont pour accumuler des biens, qu'ils doivent laiſſer à des heritiers qui ne ſouhaitent que leur mort, & la crainte où ils ſont de faire quelque dépenſe même pour leur ſubſiſtance, afin de ne pas diminuer ou leurs greniers ou leurs tréſors. Ce n'étoit pas-là néanmoins le défaut de tous les riches, & il y en avoit beaucoup d'autres qui conſumoient leurs richeſſes dans des feſtins ſomptueux, & qui occaſionnoient la mort à un grand nombre de malheureux, qu'ils employoient à chercher, ſoit dans la mer, ſoit dans les forêts & dans les campagnes, de quoi ſervir ſur leur table. Saint Ambroiſe crie contre ces excès, & repréſente avec autant de force que d'éloquence, la dureté impitoyable d'un riche, qui manquant de vin pour ſa table, fit piller tout ce qu'un débiteur avoit chez lui, & le contraignit d'expoſer ſes enfans en vente, pour trouver de quoi le payer ; il ajoûte qu'il ſe trouva une perſonne charitable, qui aſſiſta ce malheureux ; mais qu'étant revenu en ſa maiſon après ce ſoulagement paſſager, & n'y trouvant plus quoi que ce fût pour ſe nourrir lui & ſes enfans, il fut contraint d'en vendre un, après avoir reſſenti d'étranges convulſions dans ſes entrailles, avant que d'en faire le choix ; que l'image affreuſe d'une ſi grande miſere fit gémir tout le monde, mais que le riche n'en fut nullement touché, & ne rallentit en rien la cruauté de ſon avarice. Enſuite il rapporte la Parabole du riche, dont il eſt parlé dans le douziéme chapitre de ſaint Luc, lequel ſe propoſe de démolir ſes greniers pour en faire bâtir de plus grands, & montre par-là

Page 566. Page 567. Page 568. Page 569. Page 570. Page 571.

jufqu'où va l'efclavage & la mifere du riche avare, qui ne dit pas : *J'ouvrirai mes greniers, afin que ceux qui ont faim y entrent & prennent de quoi fe raffafier ;* mais qui au milieu de l'abondance, tient (*a*) le langage du pauvre & fe plaint de n'en avoir pas affez. » Malheureux, s'écrie faint Ambroife, que ne donnez-vous aux » pauvres ce que vous vous propofez de dépenfer pour l'agran- » diffement de vos greniers. N'avez-vous pas des greniers dans » le fein des pauvres, dans les maifons des veuves, dans la bouche » des enfans ? Dieu vous a donné beaucoup de biens, afin de vain- » cre & de condamner votre avarice, & de vous ôter tous les pré- » textes qu'elle vous fuggere. Cependant vous réfervez pour vous » feul, ce qu'il a voulu communiquer par vous à plufieurs ; ou » plutot, vous vous en privez vous-meme, puifque vous le con- » ferveriez mieux pour vous, fi vous le diftribuiez aux autres. En » effet, fi la terre vous rend avec plus d'abondance ce que vous » lui avez confié, quelle moiffon de mifericorde ne devez-vous » point attendre de celle que vous aurez exercée envers le pro-
Page 576. » chain ? Pourquoi, difoient les riches, donner à ceux que Dieu » a tellement maudits, qu'il a voulu qu'ils vécuffent dans l'indi- » gence. Vous vous trompez, répond faint Ambroife. Les pau-
Matth. 5. 3. » vres ne font point maudits, puifqu'il eft écrit : *Bienheureux les » pauvres d'efprit, puifque le royaume des Cieux leur appartient.*
Pfal. 40. 1. » Et encore : *Bienheureux celui qui a l'intelligence fur le pauvre &*
Prov. 11. 26. » *l'indigent*: Au contraire, il eft écrit du riche : *Celui qui cache » le blé, fera maudit des peuples.*

Suite de l'analyfe. VII. Enfuite faint Ambroife reprend l'hiftoire d'Achab qu'il
Page 577. avoit interrompue, & après avoir reprefenté tout le venin des difcours de Jefabel à ce Prince, les moyens d'iniquité qu'elle trouva pour rendre coupable Naboth & le faire mourir, la dou-
Page 578. leur feinte d'Achab fur la mort de ce pauvre, fon avidité à s'emparer de fa vigne, fans lui accorder même la fépulture, la vengeance que Dieu tira du crime de Jefabel, il avertit les riches de ne point envier comme Achab l'heritage de leurs voifins, & de n'imiter pas Jefabel dans la cruelle maniere de s'en rendre maîtres, de peur qu'en fe rendant coupables des mêmes crimes, ils n'attirent fur eux les mêmes châtimens ; mais d'ufer de leurs richeffes fuivant les deffeins de celui qui les leur a données. » Nous

(*a*) Quid faciam, *inquit*, quod non habeo. *Clamat fe dives non habere. Paupertatis hic fermo eft : de inopia queritur abundans fructibus* Ambrof. *lib. de Naboth. cap. 6. pag. 571.*

„ lisons, dit-il, dans l'Ecriture : *Ne dites pas au pauvre*, qui vous demande l'aumône, *revenez & je vous donnerai demain.* Que si Dieu ne peut souffrir que vous disiez au pauvre, Je vous donnerai demain, comment souffrira-t-il que vous disiez, Je ne vous donnerai rien ? Ce n'est pas proprement du vôtre que vous donnez à l'indigent, mais plutôt du sien ; & le bien que vous usurpez pour vous seul a été donné pour l'usage commun des hommes. La terre appartient à tous, & non pas seulement aux riches. Vous ne donnez donc aux pauvres que ce qui leur appartient ; c'est pourquoi l'Ecriture dit : *Epanchez votre cœur sur le pauvre, & rendez-lui ce que vous lui devez.* « Il prétend que la dureté des riches est un effet de leur orgueil, & qu'ils ne seroient pas si insensibles aux miseres des pauvres si le luxe ne les rendoit inhumains. „ Vous vous plaisez, leur dit-il, dans les précieux & superbes ornemens, pendant que les autres n'ont point de blé pour se nourrir. Riches impitoyables, quel terrible jugement n'attirez-vous pas sur vous ? Le peuple meurt de faim, & vous fermez vos greniers ; le peuple pleure, & vous vous amusez à tourner & retourner une pierre précieuse qui brille dans le chaton de votre bague. Miserables qui pouvez garantir tant d'ames de la mort & qui ne le voulez pas ; la seule pierrerie de votre bague pouvoit conserver la vie à un peuple tout entier. « Il leur fait remarquer l'attention de Job à délivrer le pauvre de la main de l'homme puissant qui l'opprimoit, à proteger l'orphelin, à loger & nourrir l'étranger, à pleurer sur tous les malades, à gémir sur tous ceux qu'il voyoit en necessité tandis qu'il étoit dans l'abondance ; il dit que si ce saint homme n'a tiré de son ample patrimoine que la commodité de pratiquer les œuvres de misericorde, qu'il ne voit pas ce que deviendront en l'autre monde ceux qui en celui-ci n'ont pas sû faire un bon usage de leurs biens. Il ajoute que les vraies richesses consistent dans la pieté, & que pour devenir riche en Dieu, il faut devenir pauvre à l'égard du monde ; que les avares ne sont pas veritablement les possesseurs de leurs richesses, mais qu'ils en sont plutôt possedés ; que l'Ecriture dit d'eux qu'*ils dorment leur sommeil* & non pas celui de Jesus-Christ, c'est-à-dire, qu'ils ne jouissent point du repos ni de la paix de Jesus-Christ, & qu'ils ne ressuscitent point avec lui. Saint Ambroise finit ce traité en faisant remarquer que le Seigneur garda fidélement la promesse qu'il avoit faite à Achab de ne point venger sur lui son iniquité, parce qu'il en avoit fait pénitence, & que ce malheureux Prince ne périt que par sa propre faute, pour avoir de nouveau désobéï à l'ordre de Dieu.

Page 580. Prov. 3. 28. Eccli. 4. 8. Page 581. Job. 29. 12. Page 582. Page 583. & suiv. Page 587.

Livre de Tobie, ecrit apres l'an 376.

VIII. Ce qui est dit des Huns dans le livre sur Tobie, fait voir que saint Ambroise ne l'écrivit au plutôt que sur la fin du regne de Valens, sous lequel ces barbares commencerent à être connus, c'est-à-dire après l'an 376. Il le composa de divers sermons qu'il avoit prêchés dans le tems qu'on lisoit dans l'Eglise le livre de Tobie, ne croyant point que ce fût assez d'avoir attaqué de vive voix les usuriers, qui étoient très-communs de son tems, s'il ne les combattoit encore par écrit. Au reste il est assez surprenant qu'Erasme, Rivet & quelques autres aient osé contester cet ouvrage à saint Ambroise, à qui saint (*a*) Augustin l'attribue nommément, & dont il a rapporté deux passages dans ses livres contre Julien, pour prouver par l'autorité de ce Pere la doctrine de l'Eglise touchant le peché originel. D'ailleurs, il est aisé d'y remarquer le style de saint Ambroise, & son génie. La doctrine en est aussi la même que celle de la lettre de ce Pere à Vigile Evêque de Trente; l'on peut même dire que c'est un de ses plus beaux ouvrages & des mieux travaillés: quoiqu'on y trouve quelques endroits empruntés de la seconde homelie de saint Basile sur le Pseaume quatorziéme.

Analyse de ce livre. Page 591.

IX. Saint Ambroise y fait d'abord en peu de mots l'histoire de la vie de Tobie & l'éloge de ses vertus. Il releve sur-tout son empressement à donner la sépulture aux morts d'entre les enfans d'Israel, sans craindre l'indignation du Roi, croyant que ç'eût été une faute d'abandonner un devoir de pieté par la crainte de la mort. Il n'admire pas moins son desinteressement, quoique pauvre & dans une grande necessité: songeant moins à ses besoins qu'à ceux des autres, il ne pense pas à redemander à Gabelus une somme considerable qu'il lui avoit pretée sous son seing, & qui auroit pû lui être d'un grand secours dans l'état où il se trouvoit. Il n'y pense que lorsqu'il se croit proche de la mort, & que parce qu'il regarde comme une action de justice de ne pas priver son fils d'une chose qui lui étoit légitimement dûe. Saint Ambroise prend occasion de cette conduite de Tobie envers Gabelus, de déclamer fortement contre celle des usuriers de son tems qui profitoient avec joie de la necessité où étoient leurs freres pour s'enrichir, en leur prétant à usure. » Les Saints, leur dit-il, ont con-„ damné l'usure; & plus elle est mauvaise, plus il est louable de s'en „ abstenir. Donnez de l'argent à votre prochain si vous en avez; „ que cet argent qui vous est inutile dans un coffre soit utile aux

Page 593.

(*a*) *Augustin. lib.* 1. *contra Julian. cap.* 3.

» autres;

„ autres; prêtez-le comme s'il ne devoit jamais vous être rendu, „ afin que si on vous le rend vous le receviez comme un gain & „ comme un profit. Si en usant ainsi vous venez à perdre votre „ argent, vous acquererez la justice, vous gagnerez la miseri- „ corde.« Ensuite il fait une peinture vive & touchante de l'état auquel les usuriers réduisent le pauvre; & décrit les artifices dont ils se servent pour dépouiller de jeunes heritiers, à qui l'âge ne permet pas encore de découvrir leurs piéges. Il fait voir l'injustice des prêts sur gages. » Vous recevez, dit-il, des gages pour ce que „ vous avez prêté, & vous appellez encore votre débiteur celui qui „ vous rend plus que ce qu'il avoit reçû de vous: vous vous en „ dites le créancier, vous qui en êtes plutôt le débiteur, & qui „ n'avez pas tant confié votre argent sur la foi du débiteur que sur „ la sûreté du gage que vous en avez exigé.« Il reproche aux usuriers que non contents de contraindre leur débiteur à vendre ses propres enfans, fait dont il dit avoir été témoin, ils portent quelquefois la barbarie jusqu'au point de se saisir des corps morts comme de gages pour s'assurer du payement de leurs dettes, & empêcher de leur donner la sépulture jusqu'à ce que l'on eût payé pour eux l'usure dont ils étoient convenus pendant leur vie; car telles étoient les loix des usuriers. Aussi l'usure faisoit-elle retentir de toutes parts dans ces occasions des cris & des hurlemens, qui n'étoient pas moins affreux que le deuil des funerailles. Saint Ambroise dit que s'étant trouvé en une semblable rencontre, il commanda qu'on levât le corps & que la pompe funebre fût conduite jusqu'à la maison de l'usurier, mais que ceux qui conduisoient ce corps mort n'y furent pas plutôt arrivés qu'on y entendit des mugissemens qui retentissoient jusqu'au ciel. Il ajoute que l'usurier se rendant à quelque sentiment de religion, pria que l'on conduisît le corps mort au lieu destiné pour sa sépulture. » Ce fut „ alors, continue-t-il, que je commençai à dire que l'humanité „ fausse de ces usuriers m'étoit à charge, & qu'il étoit juste de „ les mettre en état de ne pouvoir plus se plaindre à l'avenir qu'on „ leur eût fait perdre leur dette, jusqu'à ce que leurs épaules s'é- „ tant chargées de ce cercueil, ils fussent obligés de porter eux- „ mêmes ce cadavre à son tombeau, étant encore plus sensible- „ ment affligés de la perte de leur argent que de cette confusion.« C'en étoit assez de ce trait pour rendre les usuriers odieux: mais saint Ambroise ne s'en tient pas là pour donner de l'horreur de leur commerce usuraire, il compare l'usure à l'idolâtrie & à l'homicide, & les usuriers aux Juifs qui donnerent de l'argent à Judas

Pages 594. 595. 596. 597.

Page 595.

Page 600.

Page 602.

Page 594.

Page 606. pour trahir l'Auteur de la vie. Il montre que l'usure est condamnée par les divines écritures de l'ancien & du nouveau Testament; Page 607. & que si dans l'ancien elle est quelquefois permise aux Israëlites à l'égard des étrangers, c'étoit seulement à l'égard de ceux qu'il leur étoit permis de tuer, comme ennemis du peuple de Dieu : Page 608. » Examinez, dit-il aux usuriers, les termes mêmes de la Loi : *Vous ne » prêterez point,* dit-elle, *à usure à votre frere ; mais vous l'exigerez de » l'étranger.* Qui étoient alors les étrangers à l'égard du peuple de » Dieu, sinon Amalec, sinon l'Amorrhéen, sinon de tels ennemis ? Là, dit la Loi, exigez l'usure. Celui à qui vous avez raison » de vouloir nuire, à qui vous déclarez justement la guerre, c'est » à son égard que l'usure est permise ; c'est là qu'elle est en sa place. » Vous pouvez par des interêts accumulés, vous venger de celui » que vous avez peine à vaincre par les armes. Vous pouvez exi» ger l'usure de celui qu'il vous est même permis de tuer sans cri» me. Où l'on a droit de porter la guerre, on a droit aussi d'exercer » l'usure. Mais ceux que vous devez entendre sous le nom de » freres, sont premierement tous ceux qui vous sont unis par la » foi, & ensuite tous ceux qui sont membres de l'Etat. « Et parce qu'il y en avoit qui croyoient éviter la rigueur du précepte de la Loi, en ne répetant pas en argent l'usure de ce qu'ils avoient prêté Page 607. à des Marchands, mais seulement en marchandises : » Qu'ils Deuteron. 23. 19. & 20. » écoutent, dit-il, ce que prescrit encore la Loi : *Vous n'exigerez » point l'usure des viandes, ni d'aucune autre chose que vous aurez » prêtée à votre frere ;* car ce seroit tromper la Loi & non l'ob» server. En effet, exiger des choses qui se mangent est une usure, » exiger des vêtemens est une usure ; en un mot, tout ce qu'on » exige au-delà du sort principal qu'on a prêté, quelque nom qu'on Page 608. » lui donne, est une usure. « Saint Ambroise ajoute que la loi de l'Evangile à l'égard de l'usure, est plus parfaite que celle de Moïse, Luc, 6. 34. & suiv. puisque non-seulement elle défend l'usure, mais qu'elle enseigne encore que nous devons prêter sans en rien esperer, & prêter Page 610. même à nos ennemis. Il réfute ceux qui prétendent que la loi qui défend l'usure, ne doit avoir lieu qu'en faveur des pauvres ; & Ezechiel. 18. 7. montre par divers passages de l'Ecriture, qu'elle défend l'usure Job. 31. 26. envers toutes sortes de personnes. Il invite les usuriers à une autre Pag. 611. 612. sorte d'usure, qui est de prêter leur argent au Seigneur, en le mettant entre les mains des pauvres, & leur donne pour caution l'Evangile. Il croit que comme il n'est pas permis de prêter à usu- Page 618. re, on ne doit pas non plus emprunter à usure. » Etes-vous ri» che, dit-il, ne prenez point à usure : Etes-vous pauvre ne le fai-

» tes point aussi? Car si vous êtes riche, vous n'avez pas besoin » d'emprunter ; & si vous êtes pauvre, vous devez être retenu » d'emprunter par la difficulté que vous aurez de rendre. « Quelques-uns s'autorisoient à prêter à usure, sur ce que c'étoit un ancien usage, & se plaignoient des invectives du saint Evêque contre-eux. Il leur répond qu'il est vrai que l'usure n'est pas une nouveauté, mais que le peché est aussi très-ancien. Il est au monde dès le tems d'Eve ; la prévarication de la Loi de Dieu n'est pas moins ancienne que la misere de l'homme, & c'est ce qui a obligé Jesus-Christ à venir au monde, afin d'abolir cet ancien état & d'en établir un nouveau, afin de renouveller par sa grace ce qui étoit devenu vieux par le peché. Il finit ce traité en nous exhortant à imiter les deux Tobies dans leur exactitude à payer aussitôt aux mercenaires ce qui leur est dû pour leur travail.

Page 620.

Pag 621.622.

§. VI.

Des livres de l'interpellation de Job & de David ; Des Apologies de David.

Les quatre livres de l'interpellation de Job & de David sont de S. Ambroise.

I. LE traité de saint Ambroise qui a pour titre : *De l'interpellation* ou *De la plainte de Job & de David*, est divisé en quatre livres. Le second ne se trouve pas dans les anciennes éditions : Erasme est le premier qui l'ait rendu public ; mais au lieu de l'attribuer à saint Ambroise, il en a fait honneur à l'auteur du livre de la vocation des Gentils, fondé sur la seule difference de style, qu'il trouvoit, dit-il (*a*), entre ce livre & les trois autres. Mais Erasme n'a persuadé personne ; & dans toutes les éditions posterieures à la sienne on a joint ce livre aux trois autres, conformément à de très-anciens manuscrits, dont (*b*) quelques-uns paroissent du tems même de saint Ambroise. Il ne faut en effet que lire le commencement de chacun de ces quatre livres, pour remarquer qu'ils ont entre-eux une liaison naturelle ; & si l'on prend la peine de les lire tout entiers, & de faire sur-tout un parallele du second avec le quatriéme, on verra qu'il n'y a aucune difference du style, quoi qu'en ait dit Erasme. Ces quatre livres ont été imprimés avec quelque confusion dans l'édition de Rouen de l'an 1579. Le premier & le troisieme y sont sous le titre d'*In-*

(*a*) Erasm. *Epist. huic libro præfixa in edit. Ambroj. an.*

(*b*) *Admonit. in lib. de Interpellat. Job. pag. 622.*

terpellation de Job ; & comme une eſpece de commentaire ſur le livre qui porte ſon nom. Le ſecond & le quatrieme ſont en forme de diſcours ou d'explications des Pſeaumes quarante-un, quarante-deux & ſoixante-douze ; mais dans la nouvelle édition on les a rétablis dans leur ordre naturel, ſur l'autorité de pluſieurs anciens manuſcrits.

Ils ont été écrits vers l'an 383.

II. Ce que ſaint Ambroiſe dit dans le quatrieme, que dans les villes l'on conſervoit (*a*) avec reſpect les images des bons Princes, & qu'on y détruiſoit celles des tyrans, eſt, ce ſemble, une preuve qu'il ne l'écrivit pas après l'an 387. auquel le peuple d'Antioche irrité par quelque nouvelle impoſition, jetta par terre les ſtatues de Theodoſe & de l'Imperatrice Flaccille ; car l'eſtime que ce Saint avoit pour ce Prince ne lui auroit pas permis de renouveller la mémoire d'un évenement qu'il ſavoit lui avoir été ſi ſenſible, moins encore de le mettre au nombre des tyrans. Il y a plus lieu de croire qu'il parle en cet endroit des images du jeune Gratien, que les peuples, dont il étoit fort aimé, conſerverent précieuſement après ſa mort arrivée en 383. & que ce fut vers le même tems que ſaint Ambroiſe écrivit ſes livres de l'interpellation de Job & de David.

Ce que contiennent les deux premiers livres. Page 626.

III. Il expoſe dans les deux premiers les plaintes que Job & David font à Dieu ſur la foibleſſe & la miſere de l'homme. Sans ceſſe expoſé au danger des tentations, aux perſécutions des méchans, aux maladies, aux infortunes, & entraîné dans les déſordres & dans des excès dont il lui faudra rendre un compte ſevere au tribunal du ſouverain Juge. Les plaintes contenues dans les premiers chapitres du livre de Job, font la matiere du premier livre ; & le ſecond traite de celles que David fait dans les quarante-un & quarante-deuxieme Pſeaumes. (Page 629.) Saint Ambroiſe y remarque que c'eſt une grande conſolation à ceux qui ſont affligés de n'être pas dans le peché, & de pouvoir penſer que les maux qu'ils ſouffrent ne leur ſont pas envoyés en punition de leurs fautes ; (Page 630.) qu'une ignorance affectée n'excuſe pas ; que le juſte, qui connoît mieux ſa foibleſſe que le pecheur, eſt toujours le premier à s'accuſer & à confeſſer ſes fautes ; (Page 633.) au lieu que le pecheur s'étudie à les envelopper ſous un grand circuit de paroles pour s'en diſculper ; (Page 636.) que la profondeur de la divine ſageſſe étant au-deſſus de nos connoiſſances, il nous ſuffit de croire ; mais que ſi

(*a*) *Vides quemadmodum in civitatibus bonorum principum imagines perſeverent, deleantur imagines tyrannorum.* Lib. 4. *num.* 24. *cap.* 8.

l'on veut en acquerir la connoiſſance, il faut fouler au pié celle du ſiecle ; que ce qui cauſoit à David tant d'empreſſement pour ſortir de ce monde, étoit de voir Dieu, non plus par la foi, mais face à face. Il touche quelque choſe en paſſant d'un jeu profane nommé *le petit-Cerf* (*a*), que les Payens avoient coutume de celebrer le premier jour de Janvier. Il dit que les Chantres de ſon Egliſe ajoutoient mal-à-propos, à ces paroles de Jeſus-Chriſt, *Je remets mon ame entre vos mains*, celle de *Seigneur*, qui ne ſe trouve point dans le texte grec, & qu'il ne liſoit pas dans les exemplaires latins ; & veut que ſi on l'ajoute, on faſſe attention que Jeſus-Chriſt parloit alors comme homme ; car comme Dieu il eſt toujours dans le ſein du Pere.

Page 640. Luc. 23. 46. Page 646.

Ce que contiennent les deux derniers livres.

IV. Dans les deux autres livres, ſaint Ambroiſe répond aux injuſtes plaintes de ceux qui trouvent à redire, que les impies ſoient heureux en cette vie, & les juſtes malheureux, ſe ſervant à cet effet des paroles mêmes du livre de Job, & des maximes établies dans le Pſeaume ſoixante-douziéme. Il y remarque d'abord que les amis de Job ne s'éleverent contre lui, comme ſi ſes pechés euſſent été cauſe de ſon malheur, que parce que la foibleſſe de leur eſprit les empêchoit de reconnoître que Dieu ne l'avoit livré à Satan, qu'afin qu'étant éprouvé par de plus grandes tentations, il s'acquît une couronne & une gloire plus éclatante. Il ajoûte que Job étoit plus fort étant infirme que lorſqu'il étoit très-ſain, & que ſa vertu ſe perfectionnoit dans la foibleſſe de ſon corps ; ſon ame n'étant pas aſſujettie à ſa chair, mais vivant de la vie de l'eſprit. Enſuite il fait voir que la proſperité dont jouiſſent les méchans, n'eſt nullement un avantage ni pour cette vie ni pour l'autre ; qu'au contraire, l'affluence des biens eſt un piége dangereux pour nous faire tomber dans le peché ; car elle nous inſpire d'ordinaire l'orgueil & l'oubli de celui qui nous a créés. Au lieu que les calamités & les infortunes des juſtes, loin de les rendre malheureux, ſont plûtôt des gages de l'amour que le Seigneur leur porte, & des moyens dont il ſe ſert pour purifier leur vertu & les affermir dans le bien. Il paroît que les quatre livres de l'interpellation de Job & de David, ont été compoſés de divers ſermons que ſaint Ambroiſe avoit prêchés ſur cette matiere.

Page 653. Page 654. Page 659.

Apologie de David, ecrite vers l'an 384.

V. Il faut dire la même choſe du livre qui a pour titre : *Apologie de David*. On croit avec aſſez d'apparence, qu'il l'écrivit vers

(*a*) *Voyez* tome VI. *page* 725.

l'an 384. peu de tems après la mort de Gratien, arrivée au mois d'Août de l'année précedente; en effet, il y déplore (*a*) les maux ausquels l'empire se trouvoit exposé par la mort d'un Empereur, tué par la perfidie des siens. Ce qui ne peut s'entendre que de Gratien, & non pas de Valentinien second, mis à mort en 392. puisque cette apologie se trouve citée dans le commentaire sur saint Luc, fait vers l'an 386. L'explication du Pseaume 50. qui est jointe à cette apologie, en fait visiblement partie, & c'est mal-à-propos qu'on l'en a séparée dans l'édition de Rome contre l'autorité des manuscrits. Sixte de (*b*) Sienne n'en fait aussi qu'une seule piece; & S. (*c*) Augustin qui rapporte quelques endroits de cette explication, les cite toujours comme étant de l'apologie de David. Ce livre est adressé au grand Theodose dans quelques manuscrits, non qu'il ait été fait pour lui, mais peut-être, parce que ce Prince ayant souhaité avoir quelques ouvrages de saint Ambroise, le saint Evêque lui avoit envoyé une copie de celui-ci; soit dès l'année 384. aussitôt qu'il l'eut écrit, soit après le massacre de Thessalonique en 390. Il se pouvoit même, que saint Ambroise le lui eût envoyé de son propre mouvement, en y ajoûtant certains endroits, qui en parlant de la penitence de David, ont un grand rapport à celle de Theodose.

Analyse de l'apologie de David. Page 675. 676. 677.

VI. Le dessein de saint Ambroise dans l'apologie de David, est de venger l'honneur de ce saint Roi, non en le justifiant des crimes d'adultere & d'homicide, dont quelques fideles étoient offensés, & dont ils se servoient pour le rendre odieux; mais en faisant voir qu'il s'est promptement relevé de sa chute, par un humble aveu de ses crimes, ce qui est rare parmi les personnes de condition. » Me trouverez-vous, dit-il, quelqu'un entre les per» sonnes riches & élevées en dignité, qui n'ait peine à souffrir » qu'on le reprenne quand il a peché? Cependant David qui étoit » Roi, se voyant repris de son crime par un simple particulier, » ne s'emporta point de colere, mais avoua sa faute avec larmes. » Aussi la promptitude avec laquelle il en obtint de Dieu le par» don, nous marque bien clairement quel a dû être son repentir, » pour avoir eu le pouvoir d'expier en si peu de tems, un si grand » peché. « Il ajoûte que la chute des justes, qui péchent plûtot par la fragilité de la nature, que par l'amour du peché & la malice

(*a*) Ambros. *Apolog. David. cap.* 6. *n.* 27. *pag.* 684.
(*b*) Sixtus Senens. *Biblioth. l.* 4. *p.* 241.

(*c*) Augustin. *lib.* 4. *contra duas Epist. Pelag. cap.* 11. & *lib. contra Julian. Pelag. cap.* 7.

de la volonté, leur tourne quelquefois en bien, en ce qu'ils se relevent d'ordinaire avec plus de ferveur, pour rentrer dans la carriere du salut; qu'elle nous sert à nous-mêmes d'instructions, puisqu'alors nous avons à nous édifier, non-seulement de leur innocence & de leur sainteté, mais aussi de leur penitence; & que Dieu permet que les Saints tombent en quelque faute, soit afin qu'ils n'attribuent point à eux-mêmes & à leur propre vertu le bien que la grace divine fait en eux, soit afin qu'ils reconnoissent par eux-mêmes le besoin qu'ils ont de son assistance pour arriver au salut. Saint Ambroise dit quelque chose de Salomon, Page 680. qu'il appelle saint, ne doutant pas de sa penitence, ni de son salut; puis revenant à David, il s'explique en ces termes sur la maniere dont il avoit expié son crime. » David pecha, c'est ce que Page 681. » les Rois ont accoutumé de faire, mais il en fit penitence, il en » pleura, il en gémit; ce que les Rois n'ont pas accoutumé de » faire. Il confessa son peché, il en demanda le pardon, il déplora » sa faute, il jeûna, il pria, & il fit passer dans tous les siecles des » témoignages publics de sa confession & de sa douleur. Un Roi » ne rougit point d'avouer ce que de simples particuliers ont » honte de reconnoître. Son peché fut une marque de l'infirmité » humaine; mais l'instance qu'il fit pour en obtenir la rémission, » fut une preuve de la conversion de son cœur. Sa chute lui a été » commune avec bien des hommes; mais sa confession & sa pe- » nitence lui ont été particulieres. Il tomba dans le crime par la » foiblesse de sa nature, mais il l'expia par la force de sa vertu. Saint Ambroise explique la parabole que Nathan proposa à Da- Page 682. vid pour lui faire sentir la grandeur de son peché, & la finit en Page 683. disant, que ce Prince l'ayant pleuré si amerement, il ne faut pas s'étonner s'il lui fut remis. Il dit donc qu'il n'est plus permis de Pag. 675. 676. condamner comme pecheur, celui que Dieu a absous, qu'il a déclaré juste, en consideration de qui il a même pardonné à tant de coupables, & dont J. C. s'est glorifié d'être Fils. » Si S. Pierre Pag. 683. 684. » effaça son peché, par la déclaration qu'il fit de son amour, lors- » que Jesus-Christ lui demanda: *Simon, fils de Jean, m'aimez-* » *vous*? Et si en confessant trois fois celui qu'il avoit renié trois » fois, il couvrit, comme par un triple voile de charité, le cri- » me du triple renoncement qu'il avoit fait de son Maître; si en » pleurant seulement une fois, il obtint le pardon de son infide- » lité; comment David n'aura-t'il pas merité la même miseri- » corde, lui qui lavoit toutes les nuits son lit de ses pleurs, qui » mangeoit la cendre comme le pain, & qui mêloit ses larmes » avec ce qu'il bûvoit?

Suite de l'analyse. Page 681. VII. D'ailleurs, qu'y a-t'il de si extraordinaire dans la chûte de David? » Donnez-moi, dit S. Ambroise, quelqu'un qui ait vécu » sans peché? Samson qui avoit étouffé un lion entre ses bras, » n'a-t-il pas succombé à une passion criminelle? Jephté, victo- » rieux des ennemis du peuple de Dieu, n'a-t'il pas terni toute » la gloire de ses exploits par un vœu temeraire, & par un af- » freux parricide? Aaron, Prétre du Seigneur, n'a-t'il pas con- » senti par une honteuse lâcheté à l'idolâtrie des Hebreux? Si Page 677. » quelque chose doit nous surprendre, c'est de voir un Roi puis- » sant & au-dessus des loix, se soumettre à la correction d'un Pro- » phéte, tandis que les autres hommes, lorsqu'ils sont repris par » les Prêtres, ne cherchent qu'à excuser & à pallier leurs fautes. Page 684. Saint Ambroise entre dans le détail des bonnes actions par les- Page 685. quelles David a réparé ses fautes; de sa moderation envers Saül, qui le cherchoit pour le mettre à mort, de sa douceur envers Absalom, qui avoit voulu lui oter la couronne; de sa patience à souffrir les reproches de Semeï; de ses travaux dans les guerres contre le peuple de Dieu. Il n'oublie pas ce qu'il fit, lorsque trois vaillans hommes de son armée, lui apporterent de l'eau qu'ils avoient été puiser dans la citerne de Bethléem au péril de leur vie. Page 686. Ce Prince fut surpris, lorsqu'on lui présenta cette eau, & quand il eut consideré à quel prix elle avoit été achetée, plus touché du péril des siens, que du besoin qu'il ressentoit, sa bonté lui fit oublier sa soif. Il crut que comme cette eau étoit le fruit d'une magnanimité si extraordinaire, il en devoit faire un sacrifice à Dieu, apprenant par-là aux Rois, à n'aimer pas qu'on leur procure des satisfactions qui coûtent si cher, & à prendre plaisir de menager Page 687. le sang & la vie de leurs sujets. Il releve aussi la soumission pleine de sagesse, avec laquelle le même Roi desarma en quelque sorte l'indignation de Dieu, qui lui proposoit pour punir la faute qu'il avoit faite en ordonnant le dénombrement d'Israël, le choix de II. Reg. 24. 14. la famine, de la guerre, ou de la peste: *Il vaut mieux que je tombe entre les mains du Seigneur, puisqu'il est plein de misericordes, que dans les mains des hommes.*

Explication du Pseaume 50. Page 688. & suiv. VIII. Saint Ambroise joint comme nous l'avons déja remarqué, l'explication du cinquantiéme Pseaume à l'apologie de David, prétendant que ce Prince nous y a laissé lui-même son apologie. En effet, après y avoir confessé ses iniquités, il y rend compte de sa penitence, & des misericordes dont Dieu avoit usé à son égard. Le saint Evéque explique ce Pseaume tout entier, avec beaucoup d'éloquence & d'onction, mais en peu de mots.

mots. Il fait une confusion salutaire aux pecheurs, en leur disant qu'à peine ils demandent une fois pardon à Dieu pour plusieurs pechés, tandis que David ne cesse d'implorer sa misericorde pour un seul qu'il avoit commis. Le bain dans lequel il demande tant de fois de laver son iniquité, n'étoit autre, selon saint Ambroise, que le Batême de Jesus-Christ, bien persuadé que parmi ceux que la loi prescrivoit, il n'y en avoit point d'assez parfaits pour le purifier. Il se plaint que la plûpart des pecheurs, au lieu de confesser leurs pechés avec humilité, ne les découvrent que pour en tirer vanité; croyant se faire honneur du crime; le juste au contraire ne peut penser à ses pechés passés, sans fremir d'horreur; mais la honte qu'il en a lui est salutaire, parce qu'elle l'empêche d'y retomber.

Page 689. *Page 690.* *Page 691.* *Page 692.*

Autre apologie de David, attribuée à S. Ambroise. Page 708.

IX. A cette apologie de David, on en a joint une seconde dans l'édition que nous suivons, qui est comme la précedente, un composé de plusieurs (a) Sermons, prêchés en differens jours, dont il n'y a gueres d'apparence que saint Ambroise soit auteur, quoique dans les manuscrits son nom se trouve à la tête de cette apologie. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on la lui conteste, & beaucoup d'habiles (b) gens sont persuadés, qu'elle merite tout au plus d'être mise au rang des pieces extrêmement douteuses. Les trois premiers chapitres dont l'auteur a fait la premiere partie de ce traité, sont visiblement imités de la premiere apologie; même ordre, mêmes raisons, mêmes exemples de la foiblesse humaine, mêmes considerations sur la vertu & sur la penitence de David. Quelle raison auroit eu saint Ambroise de répeter les mêmes choses, dans un ouvrage de même titre, & adressé, comme on lit dans quelques manuscrits, au même Prince, que la premiere; & se seroit-il copié lui-même, jusqu'à répeter les mêmes termes? D'ailleurs on sent dans tout l'ouvrage un caractere d'esprit, qui n'est pas celui de saint Ambroise. Le style en est plus fleuri, plus étudié, plus pressant. La matiere y est disposée avec plus d'art & distribuée avec plus d'arrangement; les explications sont plus claires, plus précises, les raisonnemens plus développés, les digressions moins fréquentes. Enfin l'auteur y cite quelquefois l'Ecriture tout autrement que saint Ambroise. Il se sert même de la (c) Vulgate. Il parle des (d) deux operations & des deux

(a) Page 716. & 727.
(b) Tillemont, *Mem. t.* 10. *p.* 292. 763. Dupin, *to.* 2. *Bibl. p.* 757. Benedictini, *in admonit. p.* 703. Bellarmin. Possevin. &c.
(c) Pag 73'.
(d) Page. 720. 729.

volontés en Jesus-Christ, d'unemaniere qui ressent fort le tems des Monothelites, dont l'heresie n'a commencé qu'au septiéme siecle. En parlant des Romains qui ont aboli la loi & la synagogue, il les qualifie barbares (*a*), ce qu'un Romain n'auroit pas fait. On peut ajoûter que lorsque saint Augustin a cité l'apologie de David, il ne l'a point appellée *la premiere*, ce qu'il auroit fait apparemment, s'il en avoit connu une seconde. Toutes ces raisons paroissent plus que suffisantes pour contester à saint Ambroise un ouvrage, qu'on ne trouve point lui avoir été attribué avant le douziéme siecle. Car le plus ancien auteur qui ait cité cette seconde apologie est Guillaume de Saint-Thierri, qui écrivoit (*b*) son commentaire sur le Cantique des Cantiques, vers l'an 1145. Les manuscrits dans lesquels elle est citée sont à peu près de même âge. Erasme l'attribue à l'auteur du livre de la vocation des Gentils, qui selon lui a imité la diction de saint Ambroise, & l'a même surpassé en certaines choses; Nicolas le Fevre, à cause des frequentes allegories qui s'y trouvent, en fait auteur quelque Origeniste. Mais il vaut mieux avouer que nous ne connoissons ni l'auteur, ni le tems auquel il a écrit. Tantôt il parle des Ariens, des Photiniens & des Sabelliens, comme des heretiques de son tems; ce qui donneroit lieu de croire, qu'il écrivoit vers le commencement du cinquiéme siecle, & tantôt il semble combattre l'heresie des (*c*) Monothelites, qui ne s'est élevée que dans le septiéme.

Ce que contient cette apologie. Page 707. Page 709. Page 710. & suiv. Page 713. & suiv.

X. Cette seconde apologie est divisée en trois parties; la premiere est contre les Gentils; la seconde contre les Juifs, & la troisiéme est une instruction pour les fidéles. L'auteur s'éleve dans la premiere contre l'injustice du reproche que les Gentils faisoient ordinairement aux Chrétiens, de ne valoir pas mieux que les chefs de leur religion, qui avoient eux-mêmes rendu publics leurs adulteres & leurs homicides. Comme la chûte de David faisoit le fondement de ce soupçon injurieux, l'auteur de l'apologie fait voir, que les crimes dans lesquels ce Roi est tombé, ne sont que de purs effets de la fragilité humaine; & qu'un Roi pénitent, prosterné le visage contre terre, couvert d'un rude cilice, oubliant sa dignité & son superbe diadême, pour se souvenir qu'il est coupable, est un spectacle bien plus nouveau & bien plus étonnant, que n'est celui d'un Roi pecheur. Dans la seconde, il

(*a*) Pag. 725.
(*b*) Benedict. *in admonit. pag.* 705.
(*c*) Pag. 720. & 729.

dit, que le Seigneur a permis que David tombât dans de grands crimes, pour confondre l'opiniâtreté des Juifs, qui osent donner le titre de Messie à un homme coupable des plus grands excès. Il en dit de même de Salomon, & après avoir montré que les caracteres du Messie, marqués dans l'écriture, ne peuvent se rapporter qu'à Jesus-Christ; il prouve sa divinité contre les Ariens, les Photiniens, les Sabelliens, les Manichéens, les Valentiniens. Dans la derniere, il instruit les Chrétiens de plusieurs Mysteres figurés par la chûte de David; joignant à cette instruction l'explication des premiers versets du Pseaume cinquantiéme, qui, selon lui, contient l'apologie de ce grand Roi. Aussi l'auteur ne dit-il que peu de chose pour le justifier, croyant apparemment que le Pseaume en disoit assez. Il s'applique particulierement en cet endroit à combattre les erreurs des Ariens & des Manichéens.

Page 719. & suiv.

Page 73●.

Doctrine de cette apologie.

XI. Sa doctrine est exacte en tout, parfaitement orthodoxe & développée avec beaucoup de netteté. On y voit la créance du peché originel & de ses funestes suites, clairement établie; mais il semble (*a*) croire que ce peché fut un peché de la chair. Il enseigne que le Fils de Dieu s'est revêtu, non-seulement de notre chair, mais qu'il a pris encore (*b*) une ame humaine. Il prouve la possibilité de l'Incarnation (*c*) contre les Gentils & contre les Juifs. Il donne la qualité de saint à (*d*) Salomon, ce que fait aussi saint Ambroise en parlant des écritures de l'ancien & du nouveau Testament, employées dans les liturgies, il se sert comme le même Pere, des termes (*e*) de *lire*, & de *leçon*; ce qui semble marquer que l'on ne faisoit alors que réciter ces textes, sans les chanter. On peut encore remarquer, qu'il donne le nom d'Ammaon (*f*) au disciple qui fit le voyage d'Emmaüs avec Cléophas; qu'il suppose (*g*) qu'en prenant l'histoire de Bethsabée à la lettre, on est obligé de dire, qu'elle se baignoit effrontément à la porte du palais de David. Ainsi il ne lisoit pas dans ses exemplaires ces paroles : *Super solarium*, qui ne sont en effet ni dans l'Hebreu, ni dans les Septante. Mais il rejette cette explication litterale, comme hors de toute vraisemblance.

(*a*) Ambrosi. *Apolog. pag.* 721.
(*b*) Ibid. *pag.* 726.
(*c*) Ibid. *pag.* 7 7.
(*d*) Ibid. *pag.* 711.
(*e*) Ibid. *pag.* 707. 708. 717.
(*f*) Ibid. *pag.* 723.
(*g*) Ibid. *pag.* 721.

§ VII.

Des Commentaires de saint Ambroise sur les Pseaumes.

Explications de saint Ambroise sur douze Pseaumes.

I. LEs explications que nous avons de plusieurs Pseaumes; savoir du premier, du trente-cinquiéme & des cinq suivans, du quarante-troisiéme, du quarante-cinquiéme, du quarante-septiéme, du quarante-huitiéme, du soixante-uniéme & du cent dix-huitiéme, sont des homelies que S. Ambroise a prêchées en differens tems, sans s'assujettir à expliquer ces Pseaumes, selon l'ordre du Pseautier, puisque le quarante-troisiéme est le dernier de tous ceux qu'il a expliqués. Les anciens (*a*) qui ont parlé de ses explications sur les Pseaumes, n'en ont pas marqué le nombre, & l'on n'a aucune preuve qu'il ait eu dessein de les expliquer tous. Sa préface sur le premier Pseaume, où naturellement il devoit marquer son projet, s'il en avoit eu quelqu'un, ne contient que des éloges sur l'excellence & l'utilité des Pseaumes en general. Dans son homelie sur le pseaume trente-sixiéme, il en promet (*b*) une sur le cinquante-septiéme; mais on ne voit pas qu'il l'ait faite; en ayant apparemment été empêché par la mort, qui ne lui permit pas même d'achever ce qu'il avoit commencé sur le Pseaume quarante-troisiéme. Ainsi tout ce que nous avons de saint Ambroise sur les Pseaumes, se réduit à douze homelies ou discours, recueillis comme l'on croit, par quelqu'un de ses disciples, & apparemment par Paulin, son Diacre & son Secretaire.

Homelie sur le premier Pseaume.

II. On met l'homelie sur le premier Pseaume, vers l'an 390. peu de tems après l'institution du chant des Pseaumes dans l'Eglise de Milan. En effet, saint Ambroise y (*c*) parle de cette pratique, comme d'un usage qui étoit dans sa premiere ferveur. Il y a entre cette homelie & celle de S. Basile sur le même Pseaume, beaucoup de conformité. On y trouve aussi des explications tirées d'Origene, comme l'a remarqué saint (*d*) Jerôme; & c'est apparemment d'après lui qu'il distingue (*e*) une premiere & une seconde résurrection, & des intervalles considerables entre l'une & l'autre. Il dit que tous ceux qui n'auront point eu de part à la premiere, souffriront la peine du feu jusqu'au tems de la secon-

(*a*) Hieronym. *Epist.* 89. Cassiod. *lib. de Institut. cap.* 4.
(*b*) Ambros. *in Psal.* 36. *pag.* 792.
(*c*) Ambros. *Præfat. in Psal.* 1. *p.* 740.
(*d*) Hieronym. *Epist.* 89.
(*e*) Ambros. *in Psal.* 1. *pag.* 763.

de, & quelques-uns même plus long-tems ; que (*a*) quelque grands pecheurs que ſoient ceux qui croient en Jeſus-Chriſt, ils ne laiſſeront pas de jouir de la gloire après que le feu aura purifié les ſouillures de leurs pechés ; & que les plus juſtes n'entrent dans le Paradis (*b*) qu'après avoir ſubi l'épreuve du glaive de feu qui en empêche l'entrée. Mais il faut remarquer qu'il rapporte ces opinions ſans les adopter, & qu'ailleurs (*c*) il enſeigne préciſément le contraire.

III. Les homelies ſur le Pſeaume trente-cinquiéme & les cinq ſuivans, font aſſez connoître par le rapport qu'elles ont entre-elles, que ſaint Ambroiſe les a prêchées de ſuite, & qu'elles ont une même époque. On ne peut les mettre avant le ſixiéme de Septembre de l'an 393. puiſque l'homelie ſur le Pſeaume trente-ſixiéme (*d*), rappelle la victoire miraculeuſe que l'Empereur Theodoſe remporta ce jour-là ſur le tyran Eugene. Il y eſt auſſi (*e*) parlé de l'apoſtaſie des Moines Sarmation & Sabbatien, comme d'une particularité qui n'étoit pas nouvelle. Or elle arriva ſuivant le calcul le plus exact en l'an 389. On y fait encore (*f*) mention de la perſécution de Juſtine, qui commença en 385. & ne finit qu'en 388. à la mort de cette Princeſſe. L'homelie trente-ſeptiéme contient diverſes inſtructions faites à Theodoſe, au ſujet (*g*) du meurtre de Theſſalonique, qui comme l'on ſait fut commis en 390. Il ſemble qu'il y (*h*) ſoit parlé de la penitence de ce Prince. Enfin ſaint Ambroiſe rappelle dans l'homelie quarantiéme ſon commentaire ſur ſaint Luc, fait comme l'on croit en 386. & ſes deux livres ſur la penitence, écrits vers l'année ſuivante. Ainſi il faut rapporter ces homelies aux dernieres années de ſa vie. Il y marque (*i*) aſſez clairement que l'on avoit lû dans l'Egliſe les Pſeaumes qu'il y expliquoit. Comme il n'avoit en vûe que de former les mœurs de ſon peuple ; ſes explications ſont remplies de moralités. Il ne laiſſe pas, quand l'occaſion s'en préſente, de donner le ſens ſpirituel du Pſeaume. Ses explications ſur les 36. 37. & 38ᵉ. ſont la plûpart tirées des homelies d'Origene ſur les mêmes Pſeaumes. Mais il y en ajoûte de ſon fond, & laiſſe (*k*) à ſes auditeurs le choix de celles qui leur paroîtront les meilleures.

Homelies ſur les Pſeaumes 35. 36 37. 38. 39. 40.

(*a*) Ambroſ. *in Pſal.* 1. *pag.* 764.
(*b*) Ibid. *pag.* 789.
(*c*) Idem, *Præfat. in Pſal.* 36. *p.* 777.
(*d*) Idem, *in Pſal.* 36. *pag.* 789.
(*e*) Ibid. *pag.* 799.
(*f*) Ibid. *pag.* 786.
(*g*) Ambroſ. *in Pſal.* 37. *pag.* 823.
(*h*) Ibid.
(*i*) Ambroſ. *in Pſal.* 35. *n.* 20. *in Pſal.* 36. *num.* 2. *&c.*
(*k*) *Noſtrum eſt enim quærere veritatem, tuum eſt eligere quid ſequaris.* Idem, *in Pſal.* 38. *num.* 22.

Homelies sur les Pseaumes 43. 45. 47. 48. & 61.

IV. L'homelie ou l'explication sur le Pseaume quarante-troisiéme est la derniere de toutes. Saint Ambroise la dicta à Paulin, peu de jours avant sa mort. Cet historien raconte (*a*) que pendant que le Saint la lui dictoit, il vit toute sa tête couverte de feu en un instant, en forme d'un petit bouclier, & que cette flamme entra insensiblement dans sa bouche, comme un maître qui veut entrer dans sa maison; ce qui ayant rendu son visage plus blanc que la neige, il revint quelque tems après à son état naturel. Saint Ambroise continua à dicter tout le reste du jour, & ne pût néanmoins achever l'explication de ce Pseaume, qui est encore aujourd'hui imparfaite. Mais on remarque dans ce que nous en avons, l'esprit de Dieu, dont saint Ambroise étoit plein, lorsqu'il l'a dictée; son zele pour la foi Catholique, dont il prit la défense contre les heretiques & sur-tout contre les Ariens, jusqu'au dernier soupir, & sa tendresse paternelle pour son peuple. S'il mourut aux fêtes de Pâques de l'an 397. comme on le croit communément, il faut mettre en ce tems-là son explication sur le Pseaume 43. Celles qui sont sur les Pseaumes 45. 47. 48. & 61. peuvent avoir été prêchées vers l'an 390. car elles paroissent toutes du même-tems. On ne peut les mettre gueres plûtôt, puisque dans la derniere il est parlé (*b*) de la victoire remportée par Theodose sur le tyran Maxime en 388. & de la mort de (*c*) Gratien, arrivée la même année. Saint Ambroise a suivi dans toutes ces homelies la version des Septante, comme dans les précedentes; mais il n'y cite qu'une fois la traduction (*d*) de Symmaque, au lieu que dans les autres, il y a recours assez souvent, de même qu'à celles de Theodotion & d'Aquila. Quoiqu'il s'y attache principalement au sens moral, il ne néglige pas le mystique, lorsque le texte du Pseaume l'y conduit. Il n'échappe pas non plus les occasions de défendre la foi contre les heretiques, & combat avec force les Novatiens, les Sabelliens, les Apollinaristes, & sur-tout les Ariens, développant avec une netteté singuliere les Mysteres de l'Incarnation & de la Trinité. Il y établit aussi la distinction des deux (*e*) natures en Jesus-Christ contre les Eutychiens, & l'unité de personne contre les (*f*) Nestoriens, avec autant de précision qu'on l'a fait depuis la naissance de ces heresies.

Explication du Pseaume 118.

V. Le commentaire sur le Pseaume 118. est un recueil de plu-

(*a*) Paulin, *in vita Ambros.*
(*b*) Ambros. *in Psal.* 61. *pag.* 965.
(*c*) Ibid. *pag.* 963. 964.
(*d*) Pag. 960.
(*e*) Pag. 956. 957.
(*f*) Pag. 956.

ſieurs ſermons ou homelies de ſaint Ambroiſe, ſuivant le nombre des lettres de l'alphabet hebreu, qui font la diviſion de ce Pſeaume; enſorte que chaque ſermon contient l'explication d'autant de verſets qu'il y en a ſous chaque lettre de cet alphabet. On les trouve partagés en cette maniere dans tous les manuſcrits & dans toutes les éditions ; & il y a bien de l'apparence que cette diſtribution eſt de ſaint Ambroiſe même. Ces diſcours toutefois n'ont point été prêchés de ſuite, ni dans le cours d'une même année. Mais on n'y voit rien qui en marque préciſément le tems; ce qu'on en peut dire, c'eſt qu'ils ſont poſterieurs à la perſécution de Juſtine, qui y eſt clairement déſignée en quelques (*a*) endroits, & au commentaire ſur ſaint Luc (*b*) qui y eſt cité. Ils ne peuvent même avoir été achevés avant l'an 387. puiſqu'il paroît qu'un (*c*) de ces ſermons qui eſt le ſixiéme, fut prêché le 19. de Juin de cette année-la au jour anniverſaire de la tranſlation des Martyrs ſaint Gervais & ſaint Protais. Le vingtiéme le fut apparemment l'année ſuivante, au jour de la fête de ſaint (*d*) Sebaſtien. Saint Ambroiſe après une courte préface, dans laquelle il releve l'excellence de ce Pſeaume, commence chacun de ſes diſcours par l'explication de la lettre hebraïque qu'ils ont en tête. Mais comme il ſavoit peu l'hebreu, & qu'il n'avoit apparemment à conſulter que les étymologies de Philon, qui, ſelon la remarque de ſaint Jerôme, étoient pleines de fautes, il ne faut pas trouver étrange que ce qu'il a dit de la ſignification de ces lettres, ne ſoit pas toujours fort exact. Il prend ſoin de marquer les differentes leçons des exemplaires grecs & latins, dont il attribue les varietés, tantôt aux copiſtes, tantôt aux traducteurs même de l'écriture. Il porte (*e*) ſon jugement ſur toutes les traductions, en s'attachant à celle des Septante Interprétes, qui étoit alors la plus accréditée dans l'Egliſe, comme il le dit (*f*) en termes exprès. Il ſuit preſque toujours le ſens moral dans ſes explications, ſi ce n'eſt lorſqu'il s'agit de repréſenter dans quelques paſſages du Cantique des Cantiques, les rapports myſterieux de Jeſus-Chriſt avec ſon Egliſe, ou les nôces ſpirituelles du Verbe & de l'ame ſainte; ce qui n'occupe qu'une très-petite partie du commentaire. Au reſte, c'eſt celui de tous les écrits de ſaint Ambroiſe, qui paſſe

(*a*) Pag. 1111. & 1240.
(*b*) Pag. 1154.
(*c*) Pag. 1037.
(*d*) Pag. 1234.
(*e*) Ambroſ. *Sermon. 9. pag.* 1082.

(*f*) *Sed quia ſeptuaginta virorum ſententias magis ſequitur Eccleſia, & hic ſenſus eſt planior & nihil offenſionis admitti*, Idem, *Serm. 9. pag.* 1082.

generalement pour être le plus beau, le plus élegant & le plus instructif. Il semble qu'il s'est étudié à y faire paroître tout ce que l'éloquence a de plus noble & de plus brillant dans les pensées, dans les sentimens, dans les expressions. Juste dans le choix des comparaisons, plus merveilleux encore dans les descriptions; il charme & entraîne l'esprit par la beauté, la vivacité, l'élegance des traits. On y voit regner partout les maximes de la plus saine morale, & la doctrine la plus pure; une pieté tendre & éclairée, un zele ardent, une rare modestie, jointe à un grand savoir. Les instructions en sont belles, solides & importantes. Les vices y sont représentés avec tous leurs dangers & leurs suites funestes. Les vertus chrétiennes y paroissent avec tous les traits qui en font sentir le prix & la necessité. Les erreurs (*a*) des differens heretiques, Manichéens, Novatiens, Sabelliens, Ariens, l'aveuglement (*b*) & l'opiniâtreté des Juifs s'y trouvent nettement dévelopées & combattues avec force. Les écrivains (*c*) sacrés, justifiés du reproche d'avoir emprunté des Philosophes prophanes, leurs plus belles maximes; & enfin les Ministres de l'Eglise instruits de leurs devoirs. Nous donnerons ici quelques-unes de ses moralités.

Pensées morales de saint Ambroise.

Page 744.

VI. En expliquant le premier verset du premier Pseaume, il fait cette question: » Qui est-ce qui a été fait juste par les richesses? „ humble par la puissance? misericordieux par la noblesse de son „ extraction? chaste par sa beauté? Certes, répond-t-il, tous ces „ avantages temporels sont plutôt dangereux pour nous faire tomber dans le peché, qu'utiles pour nous faire entrer dans le chemin de la vertu. « Sur ces paroles du même Pseaume: *Sa feuille ne tombera point;* il dit: » Les vertus sans la foi ne sont que des „ feuilles; & quoiqu'elles paroissent avoir quelque verdeur, elles „ ne leur peuvent être utiles. Combien y a-t-il de Payens qui ont „ de la compassion & de la sobrieté, mais qui ne portent aucun „ fruit parce qu'ils n'ont point de foi? Ces feuilles tombent dès „ que le vent commence à soufler. Il y a beaucoup de Juifs qui „ vivent chastement, qui lisent avec beaucoup d'assiduité & de „ soin l'Ecriture sainte; mais qui ne portent aucun fruit & qui sont „ agités de toutes parts & enlevés comme des feuilles: ce sont „ peut-être les feuilles que notre Seigneur a vûes dans ce figuier „ de l'Evangile, où il ne trouvoit aucun fruit. « Saint Ambroise

Page 757.

(*a*) Ambros. *Serm.* 16. 18. 19. 22.
(*b*) Idem, *Serm.* 13. *&* 21.
(*c*) Idem, *Serm.* 18. *num.* 3. *&* 4. *pag.* 1195.

ne

ne trouve rien de si sublime que cette sentence qui fait le premier verset du Pseaume trente-cinquiéme. *L'injuste parle ensorte* Page 768.
qu'il peche (*a*) *contre soi-même.* En expliquant cet endroit du Pseaume trente-sixiéme : *N'ayez point de jalousie contre ceux qui commet-* Page 781.
tent l'iniquité, il dit qu'il arrive souvent qu'en les voyant s'enrichir & parvenir aux dignités par des voies injustes, on est tenté de les suivre dans leurs voies, afin d'arriver comme eux à la possession de ces richesses & de ces honneurs ; que c'est pour cela que David nous oblige de considerer avec lui que leur prosperité, leurs richesses & toute leur gloire n'ayant pas plus de solidité ni de durée que l'herbe du foin, que l'ardeur du soleil seche & brule presque aussi promptement qu'elle est produite, elles ne peuvent nous être d'une grande utilité. Dans l'explication du Pseaume trente-septiéme, il exhorte les Princes à imiter la clemence de Dieu.
„ Celui, dit-il, qui est l'auteur des loix, ne sait point se fâcher, Page 823.
„ il n'a dessein que de menacer & non pas de punir. Imitez ce divin exemple, ô Empereurs, soyez severes dans vos ordonnances ; mais misericordieux en punissant ceux qui les ont violées. Que la severité des loix réprime les insolens ; mais que la clémence des Princes adoucisse la peine des coupables. « Il prescrit dans le même endroit l'usage que l'on doit faire des richesses. « L'hom- Page 825.
„ me, dit l'Ecriture, doit les faire servir au rachat de son ame. L'argent est de lui-même une chose vile, mais il devient précieux par la foi ; il est vile & méprisable quand on l'enferme & qu'on le garde inutilement, mais il est précieux quand on le distribue aux necessiteux. « C'est encore au même endroit qu'il apprend aux Evêques avec quelle discretion & quelle fermeté ils doivent se conduire dans la correction qu'il est quelquefois besoin de faire aux Princes de la terre. » Les Prophétes de Dieu, dit ce Pere, Page 835.
„ ni les Prêtres, ne doivent pas legerement reprendre les Princes quand ils n'ont pas commis de ces grands pechés qui méritent d'être repris ; mais lorsqu'ils en ont commis de cette nature, il me paroît que l'Evêque ne doit pas les épargner, mais s'efforcer de les corriger par des repréhensions convenables à leurs
„ fautes. « Voici comment il explique ce que dit David dans le Page 848.
Pseaume trente-huitieme : *Mon cœur s'est échauffé au-dedans de*

(*a*) *Dixit injustus, ut delinquat sibi. Quid dixerit, non expressit : & ideo sic intelligendum arbitror quia quidquid dicit injustus peccatum est. Omnis enim injustitia peccatum : quoniam ubi organum viciosum, quomodo potest cantus non esse viciosus ? Degeneris materiæ decolor partus est. Quidquid ergo loquitur injustus iniquitas est, quæ in suum refertur authorem : sicut viperæ partus, qui primò suam scindit parentem, ut frequens sermo est. Sibi ergo delinquit. Nihil hac sententiâ sublimiùs dictum arbitror : in illis qui sibi sapientiam sæculi vindicarunt, nihil tale legi, nihil tale cognovi, &c.* D. Ambros. *in Psal.* 35. *pag.* 768.

moi, & tandis que je méditois, un feu s'y est embrasé. » En pensant, „ dit-il, à ses pechés, il sentit un feu s'allumer au fond de son ame; „ non pas un feu consumant & dévorant, mais un feu tel que celui que vit Moïse dans le buisson du désert, qui étoit ardent sans „ se consumer; un feu qui ne sert qu'à détruire le peché & à purifier le cœur, un feu qui s'allume par la méditation des divines „ Ecritures: semblable à celui dont parloient ces deux Disciples qui „ se dirent l'un à l'autre après que Jesus-Christ leur eut apparu:
Luc. 24. 32. „ *Notre cœur n'étoit-il pas tout brulant en nous pendant qu'il nous* „ *expliquoit les Ecritures?* « Il dit sur le respect qui est dû aux Prê-
Page 853. tres: » Nous avons vû le Prince des Prêtres venir à nous: nous „ l'avons ouï & nous l'avons vû offrir son sang pour nous. Nous „ qui sommes Prêtres, imitons-le autant que nous le pouvons, „ en offrant le sacrifice pour le peuple. Quoique peu méritans „ par nous-mêmes, nous sommes dignes néanmoins d'être honorés à cause du sacrifice que nous offrons: parce qu'encore que „ Jesus-Christ ne paroisse pas maintenant l'offrir, il est cependant „ offert sur la terre lorsque son corps y est offert; ou plutôt il est „ certain qu'il s'offre lui-même pour nous, puisque c'est sa parole
Page 859. „ qui sanctifie le sacrifice que l'on offre. « Il trouve l'accomplissement de ces paroles de David qui commencent le Pseaume trente-neuviéme: *J'ai attendu & je ne me suis point lassé.* » Dans la „ loi de l'Evangile, lorsque le Seigneur, après s'être fait attendre „ long-tems, est venu paroître au milieu de nous, & que nous „ ayant retirés de l'abîme de notre misere & de la boue si pro„ fonde de nos pechés, où nous étions comme ensevelis; il a „ affermi nos piés sur sa sainte humanité, comme sur la pierre so„ lide qui devoit servir de fondement à notre salut; il a conduit „ nos pas selon les regles de son Evangile, & mis dans notre „ bouche un nouveau cantique qui est celui de la nouvelle alliance. „ Chantons donc présentement avec joie, un hymne à la gloire „ de notre Dieu, parce qu'il nous a donné des préceptes pour de „ nouvelles vertus; quittons toutes choses; suivons Jesus-Christ „ & aimons nos ennemis: ce sont là les mœurs nouvelles que „ nous avons apprises; d'offrir nos prieres au Seigneur pour ceux „ qui nous persécutent, & de benir ceux qui nous maudissent. » C'est encore, comme remarque le même Pere, dans la Loi nouvelle, dans Jesus-Christ & dans ses Disciples, que s'est accompli
Page 863. ce qui est dit dans le Pseaume quarantiéme: *Heureux l'homme qui a l'intelligence sur le pauvre & l'indigent, le Seigneur le délivrera dans les jours mauvais.* » Heureux, dit-il, est celui qui a l'intel„ ligence veritable de la pauvreté de Jesus-Christ, lequel s'est fait „ pauvre pour l'amour de nous. Il étoit riche dans le royaume de

„ ſon Pere, & il eſt devenu pauvre en ſe revêtant de la chair des „ pauvres ; car nous étions tous réduits à la derniere miſere de la „ pauvreté, ayant été dépouillés par l'artifice du ſerpent du riche „ ornement des vertus. Entrez donc, ajoute-t-il, dans l'intelligence „ de la pauvreté de Jeſus-Chriſt, afin que vous ſoyez riches ; en- „ trez dans l'intelligence de ſon infirmité, afin que vous receviez „ la ſanté vous-même ; entrez dans l'intelligence de ſa croix, afin „ que vous n'en rougiſſiez pas ; entrez dans l'intelligence de ſes „ plaies, afin que vous gueriſſiez les vôtres ; entrez dans l'intelli- „ gence de ſa mort, afin que vous acqueriez la vie éternelle ; en- „ trez dans l'intelligence de ſa ſépulture, afin que vous parveniez „ à la réſurrection. « Sur ce verſet du Pſeaume quarante-deuxiéme : *O mon Dieu, je vous louerai ſur la harpe :* » Nos ames, dit-il (*a*), „ ont leur harpe toute ſpirituelle, qui réſonne étant touchée par „ le mouvement du Saint-Eſprit. Notre chair devient comme „ la harpe de nos ames, lorſqu'elle meurt au peché pour vivre à „ Dieu ; car de même que l'écaille de la tortue qui ſe plongeoit „ dans la boue avant ſa mort, devient propre pour les inſtrumens „ deſtinés aux ſaints Cantiques, auſſi notre chair commence à faire „ retentir de ſaints airs par l'exercice des bonnes œuvres, dans „ le moment qu'elle meurt à l'impureté & au peché. « Sur cet autre du Pſeaume quarante-troiſieme : *Ils n'ont point acquis la poſſeſſion de cette terre par la force de leurs armes, &c.* il dit : » On Page 891.
„ ne l'obtient point par l'épée, mais par la douceur, ſuivant ces „ paroles de l'Evangile : *Bienheureux les débonnaires, car ils poſſede- „ ront la terre ;* ainſi nul ennemi de la paix, nul arrogant, nul ſu- „ perbe ne poſſedera jamais cette terre des vivans ; mais ſeule- „ ment les doux & humbles de cœur, qui ne s'attribuent rien à „ eux-mêmes, mais tout à la grace ; qui ne ſe glorifient point dans „ leurs propres forces, mais qui reconnoiſſent que c'eſt la main „ de Dieu qui les protege, & qui confeſſent que c'eſt ſa droite qui „ a fait vertu. « En expliquant ces paroles du Pſeaume quarante-cinquiéme : *Il a fait entendre ſa voix, & la terre a été ébranlée.* Il dit qu'il eſt bon de conſiderer que la voix de ce même Dieu Page 933.
qui a fait trembler toute la terre, & renverſer tous les royaumes de l'idolâtrie, ſe fait entendre encore tous les jours au fond de nos cœurs pour y détruire tout ce qu'il y a de charnel & de terreſtre, & pour y ſubſtituer par un ſaint ébranlement la verité à l'erreur, la pureté à la moleſſe, & la pieté à l'iniquité. Sur le Pſeau-

(*a*) Ambroſ. *lib. de Interpellatione David, cap.* 10. *pag.* 651.

Page 562. me soixante-unieme, il dit qu'à l'égard du juste, la mort n'est pas tant la fin de la vie, que du peché. Il enseigne que toutes les obligations du veritable Chrétien sont comprises dans ce verset du Pseaume cent dix-huitieme : *Sauvez-moi, puisque je suis tout à vous, ne cherchant autre chose que vos préceptes.* » Cette parole est, dit-il, „ aisée à prononcer, & elle paroit commune à tout le monde ; „ mais il y a peu de personnes qui soient en état de s'en servir. Le „ nombre est assez rare de ceux qui peuvent dire à Dieu : *Je suis* „ *tout à vous ;* il faut pour cela qu'un homme s'attache à Dieu de „ toutes ses forces, & soit incapable d'aucune autre pensée. Afin „ qu'un homme puisse user de cette expression, il faut qu'il puisse „ dire à Dieu : *Montrez-nous votre Pere, & il nous suffit.* Il y a plu- „ sieurs personnes à qui il ne suffit pas de connoitre Dieu, & le „ nombre en est très-grand. Tant de peuples, tant de nations, „ tant de personnes riches croient que c'est une pauvreté de ser- „ vir Dieu ; celui qui est au-dessus de tous les hommes est petit & „ étroit à leur égard ; & le Fils de Dieu, en qui toutes choses sont „ comprises, ne leur suffit pas. Enfin cet homme riche dont il est „ parlé dans l'Evangile, & à qui Jesus-Christ avoit dit : *Si vous* „ *voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez, & donnez-le* „ *aux pauvres,* se persuada que Dieu ne lui suffisoit pas ; & il s'en „ alla tout triste, comme si ce qu'on l'obligeoit d'abandonner „ étoit d'un plus grand prix que ce qu'il avoit eu dessein de choisir. „ Un homme peut donc dire : *Je suis tout à vous,* quand il peut „ dire, *Voilà que nous avons tout quitté, & que nous vous avons* „ *suivi.* Il n'appartient qu'aux Apôtres à parler ainsi, & non pas „ même à tous les Apôtres ; car Judas étoit Apôtre, & étoit assis „ à la table de Jesus-Christ avec les autres Apôtres ; il disoit com- „ me les autres, *Je suis tout à vous,* mais il ne le disoit que de „ bouche & non de cœur. Satan vint s'emparer de lui, & après „ y être entré, il commença à dire, Jesus, cet homme n'est point „ à vous, mais il est à moi ; son esprit n'est occupé que de ce qui „ concerne mes interêts ; il ne repasse dans son cœur que ce qui „ me touche ; il mange à votre table, mais il se repait & se nour- „ rit avec moi ; il a reçu le pain que vous lui avez donné, mais „ en même-tems il a reçu mon argent ; il boit avec vous, mais il „ me vend votre sang ; il est votre Apôtre, mais il ne laisse pas „ d'être à mes gages & du nombre de mes serviteurs. Un homme „ du monde ne peut point aussi dire à Dieu, *Je suis tout à vous,* „ parce qu'il a une infinité de maîtres ; s'il l'entreprend, l'impureté „ vient lui dire : Vous êtes à moi, puisque vous ne desirez que les

Pag. 1125. & seqq.

„ voluptés du corps ; vous vous êtes vendu à moi par l'amour que „ vous portez à cette jeune fille : lorſque vous avez abuſé de cette „ proſtituée, j'ai compté l'argent par le prix duquel vous vous êtes „ vendu à moi. L'avarice vient lui dire : L'or & l'argent que vous „ poſſedez eſt le prix de votre eſclavage ; j'ai acheté un droit ſur „ votre perſonne lorſque vous avez acquis cette terre, & vous „ m'avez vendu votre liberté en la poſſedant. La débauche vient „ lui dire : Vous êtes à moi ; le feſtin que vous avez fait en un ſeul „ jour, eſt le prix & la rançon de toute l'étendue de votre vie ; „ quand vous avez fait cette dépenſe de table ſi exceſſive, vous „ m'avez engagé votre tête pour jamais, & paſſé avec moi un „ contrat en vertu duquel je ſuis devenu votre maitreſſe : ce qui „ eſt même de pire pour vous, c'eſt que ce qui m'en a couté pour „ vous acquerir, eſt d'un plus grand prix que vous ne valez ; votre „ viande vaut beaucoup plus que votre perſonne, & le luxe de „ votre table pour un ſeul jour, eſt préferable à tout le tems de „ votre vie. L'ambition vient lui dire : Vous êtes certainement „ tout à moi : ne ſavez-vous pas que mon deſſein, en vous faiſant „ commander aux autres, a été de vous rendre mon eſclave ? „ Ne ſavez-vous pas qu'en vous revêtant de cette puiſſance, j'ai „ voulu vous aſſujettir à la mienne ? Ne ſavez-vous pas que quand „ le prince du monde a montré à Jeſus-Chriſt même notre divin „ Sauveur, tous les royaumes du monde, il lui dit : *Je vous donnerai toutes ces choſes, ſi en vous proſternant devant moi vous m'adorez ?* Tout homme donc qui veut que les autres lui ſoient „ ſoumis, s'eſt ſoumis lui-même le premier par ſa propre ambition. Tous les vices ſe préſentent en foule à cet homme qui aime „ le monde, & il n'y en a aucun qui ne lui diſe : Vous êtes à moi. „ Y a-t-il un eſclave plus mépriſable que celui ſur qui tant de „ maîtres ont en même-tems les mêmes prétentions ? Si vous êtes „ donc dans cette diſpoſition ſi malheureuſe, comment pouvez-„ vous dire à Jeſus-Chriſt, *Je ſuis tout à vous ?* car il vous répondra auſſitôt : *Tous ceux qui me diſent, Seigneur, Seigneur, n'entreront pas pour cela dans le Royaume du Ciel ;* & tous ceux qui „ me diſent : *Je ſuis tout à vous*, ne ſont pas à moi pour cela. Vous „ êtes vraiment à moi, ſi votre conſcience ne dément pas vos „ paroles, ſi la diſpoſition de votre ame & la qualité de vos œuvres ne détruiſent pas vos diſcours. Je ne nie point qu'un homme ſoit à moi, quand il ſe renonce lui-même, & qu'il fait cela „ pour l'amour de moi. Je ne veux point avoir au nombre de mes „ ſerviteurs un homme qui a tant de maîtres ; car comment eſt-il

„ à moi, si en même-tems qu'il me dit de bouche, *Je suis tout à* „ *vous*, il le renie par ses œuvres, & s'abandonne & s'engage en- „ tierement au démon par ses actions? Celui qui brule des flam- „ mes de l'impureté n'est point à moi, parce que la chasteté est à „ moi. Celui qui est tourmenté de cette passion si inhumaine d'op- „ primer les foibles & de les dépouiller de leurs biens, n'est point „ à moi, parce que la liberalité est à moi. Celui qui est dans une „ agitation & une inquiétude continuelle, & qui se laisse aller à „ tous vents & à toute mutation, n'est point à moi, parce que la „ tranquillité est à moi. Un homme n'est point à moi lorsqu'il s'a- „ bandonne à l'ivrognerie & aux excès de bouche, qu'il se souille „ & se corrompt par l'ambition, qu'il est possedé d'un desir extré- „ me de la vaine gloire du monde, qu'il s'enivre de cette passion „ si violente jusqu'à s'exposer à toute sorte de périls, & qu'il ne „ sauroit se contenir dans les justes & innocentes démarches „ d'une sage modération. Je suis la paix, & ne sai ce que c'est que „ de quereller & de contester. Comment pourrois-je reconnoitre „ au nombre de ceux qui sont à moi, un homme sur le sujet du- „ quel le diable viendra me dire: Il est à moi; car il s'est mis à „ genoux devant moi: Je trouve en lui plus de marques de ma „ souveraineté, que vous ne pouvez en prétendre. Il est vrai qu'il „ s'attribue votre nom; mais il porte aussi mes marques, & fait „ profession de mon service. Personne n'est donc à J. C. à moins „ que d'être exempt de crime. Personne n'est à J. C. s'il ne peut „ dire qu'il est toujours son serviteur; car ceux qui sont sujets à „ l'inconstance comme moi qui me change ou par la tristesse ou „ par la colere, ne sont pas à J. C. La colere vient encore dire à „ cet amateur du monde: Il est à moi; il n'y a qu'une heure qu'il „ étoit à moi, & j'espere qu'il y sera encore tout de nouveau. „ La tristesse vient aussi lui dire: Il est à moi; il n'y a qu'une „ heure qu'il étoit dans ma dépendance & dans ma possession; il „ étoit tellement plongé dans la douleur & si extraordinairement „ abattu, qu'il ne pouvoit retirer son esprit de cet état de con- „ sternation ni lever les yeux; & s'il lui arrive quelque chose de „ fâcheux, il retournera à moi à l'heure même. Y a-t-il donc quel- „ qu'un qui puisse se promettre d'être à Dieu, s'il n'est en état de „ dire, comme saint Paul: *La conscience ne me reproche rien?* C'est „ pour cela que cet Apôtre se disoit serviteur de Jésus-Christ, „ parce qu'il ne se reconnoissoit sujet à personne. Mais pour moi, „ je suis tantôt à Dieu & tantôt à la tristesse, tantôt à la colere & „ tantôt aux paroles inutiles. Celui donc qui a plusieurs maitres, ne

„ peut pas dire avec verité, *Seigneur Jesus, je suis tout à vous.* Et je „ croi aussi que c'est au sujet de ces sortes de maîtres que saint „ Paul a dit : *Encore qu'il y en ait qui soient appellés dieux soit dans „ le Ciel, soit dans la terre, & qu'ainsi il y ait plusieurs dieux & „ plusieurs seigneurs, il n'y a néanmoins pour nous qu'un seul Dieu, „ qui est le Pere, duquel toutes choses tirent leur être, & ont été faites „ par lui.* Comme donc cet Apôtre étoit tout-à-fait au Verbe, il „ demandoit aux Corinthiens s'ils vouloient éprouver Jesus-Christ „ qui parloit par sa bouche. Il disoit : *Je suis à Jesus-Christ ;* & „ Jesus-Christ lui répondoit : *Vous êtes à moi.* Enfin Jesus-Christ „ envoyant Ananie à saint Paul pour le guérir, lui dit : *Allez le „ trouver, parce que cet homme est un instrument que j'ai choisi.* Et „ parce qu'il a persisté d'être à Jesus-Christ, il a merité de rempor- „ ter la couronne de la justice, comme ayant achevé son combat. „ C'est donc avec raison que le Prophéte David a dit : *Je suis tout „ à vous*, parce qu'il est toujours demeuré dans le Seigneur. Et „ pour rendre raison de ce qu'il a dit, *Je suis tout à vous*, il a „ ajouté, *ne cherchant autre chose que d'appartenir à Jesus-Christ ;* „ comme s'il disoit : Les autres se mettent en peine de chercher „ des pierreries, mais pour moi je ne cherche que vos préceptes, „ qui sont comme des parures & des ornemens de la justice chré- „ tienne. Les autres joignent les maisons de la ville & de la „ campagne les unes aux autres, comme s'ils vouloient habiter „ seuls sur la terre, & s'emparer seuls de cet élement qui est com- „ mun à tous les hommes. Les autres tâchent de se rendre maîtres „ d'une partie de l'air ; pour moi je trouve toute l'étendue de mon „ heritage dans vos préceptes. Je ne saurois me résoudre à posse- „ der que ce qui dépend de vous absolument. L'argent que je „ veux amasser est un argent spirituel, qui consiste uniquement „ dans vos oracles. Dieu est mon partage. Je suis tout à vous, „ parce que la part que je prétens dans mon heritage, ne consiste „ ni dans l'or, ni dans l'argent, mais en Jesus-Christ seul.

§. VIII.

Du Commentaire de saint Ambroise sur saint Luc.

I. SAint Ambroise cite (*a*) souvent dans ce Commentaire les paroles de l'Evangile selon saint Luc, que l'on avoit lûes dans l'Eglise, avant qu'il en donnât l'explication. Il y (*b*) adresse

Le Commentaire sur saint Luc, est une suite des discours sur cet Evangile.

(*a*) Ambros. *lib.* 7. *in cap.* 10. & 14. (*b*) Idem, *ibid.*

plusieurs fois la parole à son peuple. Ainsi l'on ne peut douter que ce ne soit une suite des discours qu'il avoit faits sur cet Evangile. Cela paroît encore par divers (*a*) endroits, où sans citer le texte de l'écriture, il l'explique d'une maniere que le peuple n'auroit pû comprendre, si on ne le lui eût lû quelques momens auparavant. Mais on ne peut douter aussi que saint Ambroise en rédigeant ces discours en un corps, & en forme de commentaires, ne les ait retouchés & augmentés. Ils sont divisés en dix livres; & ce fut le (*b*) Saint qui les partagea ainsi lui-même; » afin, dit-il, que la » fin de chaque livre fût comme un port, où ceux qui seroient » las, pussent se reposer. « Saint Augustin les cite (*c*) très-souvent. Mais il est à remarquer qu'il cite le sixiéme pour le septiéme, & le neuviéme pour le dixiéme. Ce qui peut venir ou de la faute des Copistes, ou de ce que saint Ambroise avoit fait en divers tems quelques changemens dans la distribution de ce Commentaire. Quoi qu'il en soit, il est divisé en dix livres dans toutes les éditions, & on ne cite aucun manuscrit qui varie sur ce point.

S. Ambroise l'écrivit en 386.

II. Jusqu'à saint Ambroise, aucun auteur latin n'avoit entrepris d'expliquer l'Evangile selon saint Luc. Comme il y (*d*) parle des ravages que les Goths, les Huns & divers autres barbares firent dans l'Illyrie; quelques-uns en ont inferé qu'il avoit composé ce commentaire en 376. où commencerent ces ravages. Mais cette opinion ne peut se soutenir. Car 1°. saint Ambroise parle de ces ravages, plutôt comme d'une chose passée, que comme d'une chose présente, & qui ne faisoit que de commencer. 2°. Il cite dans (*e*) ce commentaire son livre des veuves écrit après l'an 377. Son traité (*f*) sur la foi fait en 379. Celui (*g*) du Saint-Esprit, en 381. & (*h*) l'apologie de David, qui n'a pû être composée que depuis l'an 383. puisqu'il y est parlé (*i*) de la mort de Gratien arrivée en cette année. 3°. Il y marque (*k*) assez clairement la persécution de l'Imperatrice Justine, & de Valence, Evêque Arien. Il y fait même mention de (*l*) la paix que Dieu rendit à l'Eglise après cette persécution. On ne peut donc le

(a) Ambros. *lib.* 2. *in cap.* 3.
(*b*) Idem, *lib.* 4. *in Lucam. n.* 1. *pag* 1333.
(*c*) Augustin. *lib De gratia Christ.*, *cap.* 44. 45. *Lib.* 2 *De peccato origin. cap.* 41. *Lib.* 1. *contra Julian. cap.* 3 & *lib.* 2. *c.* 5.
(*d*) Ambros. *lib.* 10. *in Lucam. num.* 10. *pag.* 1506.
(*e*) Ambros *lib.* 2. *num.* 62. *lib.* 4. *num.* 48. & 50. & *lib.* 10. *num.* 6.
(*f*) Idem, *lib.* 5. *num.* 32. *lib.* 7. *num.* 68. *lib.* 8 *num.* 95.
(*g*) Idem, *lib.* 6. *num.* 31.
(*h*) Idem, *lib.* 3. *num.* 3[illegible].
(*i*) Idem, *Apolog. David c.* 6. *n.* 27.
(*k*) Idem *lib.* 7. *num.* 49. & *seq.* & *lib.* 8. *num.* 17.
(*l*) Idem, *lib.* 9. *num.* 32.

mettre

mettre avant l'an 386. Il est vrai qu'il peut l'avoir commencé dès l'année précedente, & il paroît même necessaire de le dire. Car il dit à la fin (*a*) du quatriéme livre qu'il avoit jetté le filet de la prédication à la fête de l'Epiphanie; mais qu'il travailloit encore en vain & durant la nuit; personne jusques-là n'ayant donné son nom pour être batisé. Et au jour (*b*) de son ordination, qui étoit le 7. de Decembre, il n'en étoit qu'au dix-huitiéme chapitre de saint Luc. Il n'expliqua donc en l'année 385. que les dix-huit premiers chapitres de cet Evangile; les autres l'année suivante. Et il ne faut point être supris qu'il ait mis tant de tems à achever ce commentaire; puisque, selon que l'a remarqué saint (*c*) Augustin, il ne prêchoit que les Dimanches; & que dans les grandes solemnités, il étoit obligé d'interrompre le cours de ses explications, sur-tout dans les tems destinés à l'instruction des Catecumenes.

Quelle méthode il a suivie dans ce commentaire.

III. La principale (*d*) attention de saint Ambroise dans ce commentaire, est de concilier les contradictions apparentes qui se trouvent entre les Evangelistes, soit au sujet de la genealogie de Jesus-Christ rapportée par saint Matthieu & par saint Luc, avec quelque difference, soit en d'autres circonstances, dont les payens (*e*) & les Juifs croyoient tirer avantage, pour décrier la religion Chrétienne. C'est ce qui lui donne occasion d'expliquer divers endroits des autres Evangiles, ceux-la sur-tout qui ont quelque difficulté particuliere, ou dont saint Luc n'a point parlé. Il s'attache beaucoup au sens litteral & historique, d'où il passe très-souvent au sens mystique & moral, mêlant ses explications d'excellentes régles pour la conduite & la réformation des mœurs. Il n'échappe aucune occasion de combattre les heresies qui régnoient de son tems, celles des Manichéens, des Marcionites, des Photiniens, des Novatiens, des Apollinaristes, des Sabelliens, des Ariens. C'est à ces derniers sur-tout qu'il en veut comme aux plus accrédités & aux plus dangereux ennemis de la divinité de Jesus-Christ. On diroit même qu'il n'entreprit l'explication de l'Evangile selon saint Luc, que pour avoir lieu d'attaquer ces differentes heresies.

Jugement qu'en ont porté les anciens.

IV. Nous voyons dans la lettre (*f*) de saint Jerôme à Paule & à Eustoquie, que ces deux Dames avoient lû deux commentaires,

(*a*) Ambros. *lib.* 4. *num.* 76.
(*b*) Idem, *lib.* 8. *num.* 72.
(*c*) Augustin. *lib.* 6. *Confession. cap.* 3.
(*d*) Voyez *lib.* 3. *init. lib.* 5. *in cap.* 5. & 6. *lib.* 7. *in cap.* 7. &c.
(*e*) *Voyez* S. Cyrill *lib* 8 *in Julian.*
(*f*) Hieronym. *Epist.* 106. *ad Paulam & Eustoch. pag.* 668 *tom.* 4.

l'un ſur ſaint Matthieu & l'autre ſur ſaint Luc, & qu'elles avoient trouvé que le premier étoit bas & dans l'expreſſion & dans le ſens ; & que le ſecond qui ſe jouoit dans les paroles étoit froid dans les penſées. Ruffin (*a*) ſoutient que ſaint Jerôme a voulu parler en cet endroit du commentaire de ſaint Ambroiſe ſur ſaint Luc, & il en donne deux preuves, dont l'une eſt que ſaint Jerôme s'en étoit expliqué ainſi dans une lettre qu'il lui avoit écrite à lui Ruffin ; l'autre qu'il n'y avoit que ſaint Ambroiſe parmi les Latins qui eût commenté l'Evangile de ſaint Luc. On ne voit point que ſaint Jerôme ait nié le fait dans ſa réplique ; mais tout le monde ſait que ce Pere s'eſt comporté envers ſaint Ambroiſe, à peu près comme envers Origene ; & que tantôt il en a parlé avec de grands (*b*) éloges, tantôt avec beaucoup (*c*) de mépris, comme on le dira ailleurs ; nous remarquerons ſeulement ici, que ſi ſaint Jerôme avoit regardé le commentaire de ſaint Ambroiſe ſur ſaint Luc, comme des *badineries*, il auroit eu tort d'y renvoyer ſes Lecteurs, comme il a fait dans ſa lettre à (*d*) Algaſie. Saint Auguſtin (*e*) le cite toujours avec honneur, & s'en ſert pour établir la foi contre les erreurs des Pelagiens. Il eſt auſſi cité par ſaint Fulgence, par ſaint Maxime, par Lanfranc, par Caſſiodore, par les Peres du Concile de Seville en 619. & par ceux du ſixiéme Concile œcumenique en 680. Nous mettrons ici quelques endroits de ce commentaire, afin d'en donner une plus juſte idée.

Quelques endroits remarquables de ce commentaire. Page 1266.

V. Saint Ambroiſe en expliquant le premier verſet de l'Evangile de ſaint Luc : *Beaucoup de perſonnes ont entrepris d'écrire l'hiſtoire des choſes qui ont été accomplies parmi nous* ; dit que cette façon de parler, fait voir que l'ouvrage que ces perſonnes avoient entrepris, n'avoit pû réuſſir, parce qu'il étoit un effet de leur travail, & non l'ouvrage du Saint-Eſprit, dont les graces ſe communiquent ſans aucun travail. Mais qu'on ne peut point dire, que ni ſaint Matthieu, ni ſaint Marc, ni ſaint Luc, ni ſaint Jean, (Luc. 1. 1.) ayent tâché d'écrire le ſaint Evangile, parce que l'eſprit de Dieu leur ſuggerant & les paroles & les choſes, ils ont accompli ſans aucun effort ce qu'ils n'avoient entrepris que par ſon ordre. Il

(*a*) Ruffin. *invectiv. pag.* 432. *tom.* 4. *operum Hieronym.*

(*b*) Hieronym. *lib.* 1. *adv. Ruffin. pag.* 351. *tom.* 4. *& Epiſt.* 18. *ad Euſtoch. p* 37.

(*c*) Ruffin *ubi ſuprà.*

(*d*) Hieronym. *Ep. ad Algaſiam, quæſt.* 6. *pag.* 198. *tom.* 4.

(*e*) Auguſtin. *ubi ſuprà.* Fulgentius, *lib.* 2. *ad Maximum. cap.* 13. Lanfranc. *lib. de celanda confeſſ.* Caſſiodor. *Inſtitut. cap.* 7. *Concil.* 6. *act.* 10.

ajoute que quand saint Luc dit: *J'ai cru qu'après avoir été exactement informé de toutes ces choses, depuis leur premier commencement, je devois aussi vous en représenter par écrit toute la suite*, il ne faut pas s'imaginer que ç'ait été l'effet seul de la volonté de cet Evangeliste. Car ce qui a plû à Dieu qui animoit son esprit, lui a plû aussi; parce que Dieu qui préparoit sa volonté pour cette bonne œuvre, lui faisoit interieurement paroître bon ce qui l'étoit en effet. Sur ces paroles: *Un Ange du Seigneur apparut à Zacharie, se tenant debout à la droite de l'Autel.* Il remarque que l'Ange se tenoit à la droite de l'Autel, parce qu'il apportoit à Zacharie une nouvelle qui devoit être pour lui comme un gage de la divine misericorde; & après avoir rapporté deux passages de l'écriture, qui prouvent que la droite nous figure dans les livres saints quelque chose de favorable, comme lorsque David dit: *Le Seigneur est à ma droite, afin que je ne sois pas ébranlé;* il ajoûte: » Et plût à Dieu, que lorsque nous encensons l'Autel & que nous » offrons le Sacrifice, l'Ange soit présent, ou plûtôt se fasse voir » à nous; car nous ne devons point douter, que l'Ange du Sei» gneur n'assiste quand Jesus-Christ est présent, quand Jesus-Christ » est immolé. « Dans l'explication de ces paroles de Marie à l'Ange Gabriel: *Comment cela se fera-t-il, puisque je ne connois point d'homme.* Saint Ambroise dit qu'elle ne doutoit pas de l'effet, mais du moyen; & qu'une conception aussi incroyable & aussi inouïe devoit sans doute être expliquée avant que d'être crue par une Vierge; qu'elle pouvoit bien avoir lû dans le Prophéte Isaïe: Qu'*une Vierge concevroit & enfanteroit un Fils;* mais qu'elle n'y avoit pas lû comment cela se feroit; parce qu'il n'avoit point été révelé à ce Prophéte; que c'étoit un mystere élevé au-dessus de l'homme, & réservé à être éclairci par un Ange. » Ce n'étoit » point non plus par un défaut de créance, continue-t'il, ni par » quelque doute qui lui restât dans l'esprit, sur ce que l'Ange ve» noit de lui déclarer, qu'elle se hâta d'aller voir Elisabeth sa cou» sine; elle y alla, non pour voir par elle-même ce que l'Ange » lui avoit dit de sa grossesse, mais par un sentiment de la joie » qu'elle eut de ce qu'il avoit plû à Dieu de lever l'opprobre de » la sterilité d'une personne qui lui étoit chere, & pour lui rendre » les assistances dont elle pouvoit avoir besoin dans sa grossesse. « Il applique à tous les fideles ces paroles d'Elisabeth: *Vous êtes bienheureuse d'avoir cru.* » Car toute ame, dit-il, qui croit & qui » a une foi vive, conçoit aussi & engendre le Verbe de Dieu, & » reconnoît humblement ses œuvres miraculeuses. « Sur ce qui

Luc. 1. 3. Page 1269. Luc. 1. 11. Page 1275. Psal. 15 8. Luc. 1. 34. Page 1287. Page 1288. Luc. 1. 45. Page 1290.

est dit, que Zacharie après avoir été muet, recouvra la parole
Luc. 1. 64. & prophétisa, saint Ambroise fait cette réflexion; que nul ne doit
Page 1292. tomber dans la défiance, & que le souvenir de ses crimes ne doit
point lui ôter l'esperance de recevoir les dons du Seigneur, parce
que la misericorde du Toutpuissant est plus grande que l'indignité
de l'homme, & que celui qui est notre Pere est toujours
prêt de changer les arrêts de sa justice, au moment que nous chan-
Luc. 2. 1. gerons, & que nous nous corrigerons. Parlant de l'édit de César
Auguste, pour faire un dénombrement des habitans de toute la
Page 1294. terre, il dit: » Qu'un ordre de cette nature n'appartenoit qu'à
» celui qui a l'empire de tout l'univers, & non pas à Auguste.
» Car ce n'est point à Auguste, mais au Seigneur que la terre ap-
» partient. « Auguste ne commandoit ni aux Goths ni aux Armeniens;
mais l'empire de Jesus-Christ s'étendoit sur tous les peuples.
Luc. 2. 25. 36. Il fait remarquer sur ce qui est dit du vieillard Symeon & d'Anne
Page 1300. la Prophéteſſe, que non-seulement les Anges, les Prophétes, les
bergers, les enfans encore enfermés dans le ventre de leur mere,
les Mages, les vieillards, mais aussi les femmes mariées & les
veuves; enfin tout âge, toute condition & tout sexe, rendent
Luc. 3. 23. témoignage au mystere de l'Incarnation. Comme il ne pouvoit
Page 1313. & suiv. dissimuler qu'il paroissoit quelque difference entre saint Matthieu
& saint Luc, dans la maniere dont il rapporte la genealogie de
Jesus-Christ, il dit qu'on ne doit pas croire pour cela que ces
deux Evangelistes, qui étoient si saints, ayent pû écrire des choses
contraires les unes aux autres, sur un sujet aussi important
qu'étoit celui qui regardoit l'origine du Sauveur, selon sa nature
humaine. Et il s'applique à montrer qu'il n'y a entre eux aucune
contrarieté sur cet article, en faisant remarquer que les Ancetres
de Jesus-Christ, ne sont differens dans la genealogie rapportée
Luc. 6. 13. par saint Matthieu & par saint Luc, que parce que l'un le fait
Page 136[illegible]. descendre de David par Nathan, l'autre par Salomon, tous deux
enfans de David; mais que dans saint Luc comme dans saint
Matthieu, ceux qui ont précedé David, sont les mêmes. Il tire
de la priere que Jesus-Christ fit toute la nuit sur la montagne,
avant que de choisir ses Apôtres, d'excellentes instructions touchant
la maniere dont nous devons prier. » Tous ceux, dit-il,
» qui prient ne montent pas sur la montagne; car il y a une sorte
» de priere qui tourne à peché; mais celui-la seulement, qui priant
» comme il doit prier, quitte la terre pour s'élever vers le Ciel.
» Celui-la donc qui est encore possedé du soin des richesses, ou
» du desir des honneurs, ne monte point sur la montagne, non

» plus que celui qui desire le bien d'autrui. Celui-la y monte qui
» cherche Dieu. Celui-la y monte qui demande à Dieu son se-
» cours pour pouvoir remplir sa course. Tous ceux qui sont grands,
» tous ceux qui ont l'ame sublime & élevée montent sur la mon-
» tagne. Car ce n'est pas indifferemment à toutes sortes de per-
» sonnes que le Prophéte a dit : *Montez sur une montagne, vous* Isaï. 40. 9.
» *qui annoncez l'Evangile à Sion, &c.* Montez sur cette monta-
» gne, non par les démarches de votre corps, mais par la subli-
» mité de vos actions; & suivez Jesus-Christ, afin que vous puis-
» siez vous-même devenir une montagne; car il est environné de Psal. 124.
» montagnes; cherchez dans l'Evangile & vous verrez qu'il n'y
» eut que les Disciples qui monterent sur la montagne avec le
» Seigneur. Le Seigneur prie donc, non pour lui-même, mais
» pour nous; car quoique le Pere ait mis toutes choses en la puis-
» sance du Fils, le Fils néanmoins pour se conformer à la nature
» de l'homme dont il s'étoit revêtu, a cru qu'il devoit prier son
» Pere pour nous, parce qu'il s'est établi notre avocat. Mais pre-
» nez garde de ne pas considerer le Fils, lorsqu'il prie, comme
» s'il prioit par foiblesse, & comme s'il ne pouvoit accomplir ce
» qu'il demande, car il est le Toutpuissant; mais se rendant notre
» Maître, pour nous apprendre l'obéissance, il nous dresse à la
» pratique de la vertu par son propre exemple. Lors donc qu'il
» passe la nuit dans la priere, que ne devez-vous point faire pour
» vous-mêmes, en voyant Jesus prier toute la nuit? Et oseriez-
» vous entreprendre quelque action de pieté sans la priere, vous
» qui savez qu'il n'a voulu ni choisir, ni envoyer ses Apôtres sans
» avoir prié auparavant. « En expliquant ces paroles de Jesus-
Christ : *Cherchez premierement le royaume & la justice de Dieu, &* Luc. 12. 31.
tout le reste vous sera donné comme par surcroît, saint Ambroise dit : Page 1441.
» C'est une chose indecente que des hommes qui combattent
» pour un royaume, soient occupés à chercher de quoi se nourrir.
» Le Roi auquel ils sont assujettis, sait comment il doit nourrir
» & vêtir ceux qui sont à son service; & c'est pour cela qu'il a dit
» par un de ses Prophétes : *Reposez-vous de tous vos soins sur le* Psal 54. 23.
» *Seigneur, & il prendra soin lui-même de votre nourriture.* « Dans
l'explication de la parabole de la brebis perdue & retrouvée, il Luc. 15. 4.
dit que cette brebis, quoique unique, en marque plusieurs, puisque Page 1461.
nous ne faisons tous ensemble qu'un seul corps. » Réjouissons-
» nous donc, dit-il encore, de ce que cette brebis qui étoit périe
» en Adam, est retrouvée & portée par Jesus-Christ : les épaules
» sur lesquelles Jesus-Christ la porte sont les bras de sa Croix;

» c'est-là que je me suis dépouillé de mes pechés ; c'est sur cette » Croix ennoblie par le Fils de Dieu que je me suis reposé. « Sur

Luc. 19. 10. & suiv. ces paroles de Zachée à Jesus-Christ : *Je m'en vais donner la moitié de mon bien aux pauvres*, il dit que la charité n'a pas droit

Page 1493. de faire largesse du bien d'autrui, Dieu demandant aux hommes des dons de leur bien propre, & non des dépouilles de leurs

Luc. 22. 42. freres. Et sur celles de Jesus-Christ à son Pere : *Eloignez ce calice*

Page 1516. *de moi :* » Je ne trouve rien, dit-il, qui me donne plus lieu d'ad» mirer & la bonté & la majesté de mon Sauveur, que cette tris» tesse & cette agonie ; car il m'auroit moins donné de témoi» gnages de son amour, s'il ne s'étoit revêtu de mes sentimens » aussi-bien que de ma nature. Il a donc senti de la tristesse pour » moi, lui qui n'avoit nul sujet de s'attrister pour lui-méme ; & se » dépouillant volontairement du plaisir suprême qui accompa» gnoit sa divinité, il choisit de se plonger dans toute l'amertume » que pût lui causer la foiblesse de ma nature. « Sur les dernieres

Luc. 23. 46. paroles de Jesus-Christ : *Mon Pere, je remets mon ame entre vos*

Page 1531 *mains ;* il dit que l'Evangeliste a marqué exprès qu'alors Jesus-Christ jetta un grand cri, pour nous témoigner que ce n'étoit point par necessité qu'il mouroit, mais par un effet de cette même volonté qui l'avoit porté à descendre du Ciel pour nous sauver de nos pechés.

§. IX.

Le Traité des Offices des Ministres.

Dessein du traité des Offices.

I. CE traité, qui est un des plus excellens de saint Ambroise, est simplement intitulé : *Des Offices*, dans les anciennes éditions, & dans quelques manuscrits du moyen âge : mais dans la nouvelle édition on a rétabli son vrai titre, qui est : *Des Offices des Ministres*, comme on le voit par les meilleurs manuscrits, & par le dessein même de l'ouvrage ; car saint Ambroise qui vouloit que les mœurs de son Clergé servissent de modéle à son peuple, crut qu'il ne lui suffisoit pas de leur avoir donné sur ce sujet des préceptes de vive voix, s'il ne leur en laissoit encore par écrit, & qu'ils pussent avoir facilement devant les yeux. Il ne se borne pas néanmoins dans cet ouvrage à regler les mœurs des Ecclesiastiques, il y enseigne à tous les Chrétiens les préceptes & les maximes de la morale la plus pure.

Methode de ce traité.

II. Saint Ambroise l'a divisé (*a*) en trois livres, à l'imitation

(*a*) Ambros. *lib. 2. de Offic. num. 1. & lib. 3. num. 138.*

de ceux que Ciceron a intitulés : *Des Offices ;* il en ſuit même la methode, mais avec une certaine liberté qui n'ôte rien à ſon ouvrage du mérite d'un original. On doit même dire qu'il ne s'eſt aſſujéti à ſuivre le deſſein & l'œconomie des livres de cet orateur, que pour avoir lieu de le réfuter, & pour faire voir par l'exemple du plus celebre d'entre les Payens qui ait donné des préceptes ſur les mœurs, que la plûpart des maximes de leur morale ſont fauſſes & dangereuſes ; que les plus parfaites ſont ou (*a*) empruntées des livres ſaints, ou beaucoup au-deſſous de l'excellence des regles de l'Evangile ; & que les philoſophes ont ignoré ce qu'il y a de plus important dans les devoirs de l'homme par rapport à Dieu. Il appuie ſur-tout ſur ce dernier article que Ciceron avoit à peine touché, & fait voir que toutes nos paroles & nos actions doivent avoir pour fin la gloire de cet Etre ſouverain. Il en établit un autre dont cet orateur n'avoit pas même parlé, ſavoir que la vie preſente eſt le chemin qui nous conduit à l'immortalité, mais qu'on n'y parvient que par les bonnes œuvres. Il détruit de fond en comble les fauſſes maximes que Ciceron avoit établies touchant la vengeance & le deſir de la gloire, & fait ſentir le ridicule où il eſt tombé par cette vaine affectation d'éloquence qui ſe remarque dans tous ſes écrits.

III. Saint Auguſtin (*b*) parle avec éloge du traité des Offices de ſaint Ambroiſe ; & rien ne fait mieux connoître l'eſtime qu'on en a faite, que le grand nombre de manuſcrits de tout âge où il ſe trouve ; que les divers extraits ou abregés qui en ont été faits dans tous les ſiécles, & que l'attention qu'on a eu de le rendre public par une multitude d'éditions. Utilité de cet ouvrage.

IV. On croit que ſaint Ambroiſe l'écrivit après l'an 386. & cela paroît ainſi par ce qu'il y dit (*c*) des mauvais traitemens qu'il eut à eſſuyer de la part de l'Imperatrice Juſtine vers l'an 386. pour avoir pris l'interêt des veuves & le ſoin de leurs dépôts ; & par ce qu'il y raconte (*d*) de la veuve de Pavie, dont l'Empereur Valentinien le jeune, fit ſaiſir l'argent étant lui-même en cette ville l'an 386. Saint Ambroiſe explique dans le premier livre quelques paſſages de l'Ecriture, qu'on avoit lûs (*e*), dit-il, dans l'aſſemblée : ce qui marque qu'il inſera dans cet ouvrage une partie des diſ- Il paroît écrit après l'an 386.

(*a*) Ambroſ. *lib.* 1. *c.* 10. *num.* 31. *cap.* 12. *num.* 44. & *cap.* 28. *num.* 133.

(*b*) *Ambroſius noſter ſuos quoſdam libros utilium præceptionum plenos de Officiis voluit appellare.* Auguſt. *Epiſt.* 82. *num.* 21.

(*c*) Ambroſ. *lib.* 2. *cap.* 29. *num.* 150.

(*d*) Ibid.

(*e*) *Audiſti hodie lectum :* Iraſcimini & nolite peccare. *Lib.* 1. *cap.* 3. *num.* 13.

cours qu'il avoit prêchés sur la matiere qui y est traitée.

Analyse du premier livre des Offices. Page 1 tome 2 chapitre 1. V. Dans le premier livre, après avoir montré que l'obligation d'instruire est attachée au caractere de Prêtre & d'Evêque, il fait voir que le moyen d'éviter les périls ausquels on s'expose en parlant beaucoup, est de se taire, suivant cette maxime de l'Ecriture : Ecclef. 20. 7. *Le sage s'observe & ne dit rien jusqu'à un certain tems.* Mais il ne Chap. 2. prétend pas pour cela que l'on doive se condamner à un silence Ecclef. 3. 7. perpétuel ; car, selon l'Ecriture, il y a un tems de se taire & un Chap. 3. tems de parler. » Si nous devons rendre compte à Dieu d'une parole inutile, nous pourrions bien aussi lui rendre compte d'un silence affecté & infructueux. David ne se fit point une loi de ne parler jamais, mais de ne parler qu'avec reserve. Si nous voulons ne point pecher en cette matiere, imposons une espece de joug à notre langue qui la rende plus docile à l'esprit ; que nos paroles soient justes & compassées, qu'elles soient accompagnées de douceur, d'humilité, de gravité, pleines de sens, & toujours proportionnées aux tems & aux personnes ausquelles Chap. 4. nous parlons ; car nos paroles nous sont souvent très-funestes, & le démon toujours attentif à nous surprendre, s'en sert pour nous Chap. 5. séduire. Si nous laissons échapper quelque parole qui blesse la bienséance, il nous attaque de ce côté-là pour nous porter à de plus grands desordres. La meilleure méthode pour déconcerter ceux qui nous outragent de paroles, c'est de ne rien répondre : par là ils se croient vaincus, & connoissent qu'on les méprise. Telles sont les armes de l'homme de bien ; il vainc en cedant, de même que les personnes habiles dans le fait des armes, triomphent souvent de leurs ennemis par une fuite bien concertée, & portent Chap. 6. un coup plus dangereux à ceux qui les poursuivent. Nous devons donc, à l'exemple de David, souffrir dans le silence les plus mauvais traitemens de la part de nos ennemis, sans laisser éclater nos ressentimens, ni repousser les injures par d'autres Chap. 7. injures. « Ce sont là les reflexions que saint Ambroise faisoit en méditant sur le Pseaume trente-huitiéme, & qui lui firent naitre le dessein de traiter des offices ou des devoirs des Ministres, qu'il aimoit avec autant de tendresse que s'il en eût été le pere.

Ce qu'on entend par le nom d'*Offices*. Chap. 8. VI. Panætius parmi les Grecs, & Ciceron parmi les Romains, avoient traité des offices : ainsi il n'y avoit aucun doute que le nom d'office ne fût connu des écrivains prophanes. Saint Ambroise remarque qu'il se trouvoit aussi dans l'Ecriture, & cite à cet Luc. 1. 23. effet le premier chapitre de saint Luc, où nous lisons que Zacharie se retira dans sa maison après que les jours marqués pour son

office

office furent écoulés. Il donne deux étymologies de ce terme : dans la premiere il signifie *fonction*, dans l'autre *service* ; pour marquer que dans tout ce que nous faisons il faut tâcher de ne nuire à personne, & d'être utile à tout le monde. Les philosophes distinguoient trois sortes d'offices : l'honnête, l'utile, & ce qui dans le même genre est ou plus honnête ou plus utile, le tout par rapport à la vie présente. » Pour nous, dit saint Ambroise, nous mesurons tout cela sur d'autres regles, & nous envisageons ce qui » est utile & honnête, plutôt par rapport à l'éternité, que par rapport à la vie présente & aux plaisirs des sens ; regardant les richesses, plutôt comme des embarras que comme des avantages. « Il remarque en passant que Pythagore avoit appris de David la maniere de garder le silence, & qu'il poussoit si loin sa severité à cet égard, qu'il étoit défendu de parler pendant cinq ans dans son école : mais que David l'a surpassé en cette matiere, parlant moderément, & ne demandant que de la retenue & de la modération dans les paroles. Puis revenant à son sujet, il divise tous les offices en deux classes : l'une comprend les offices des moins parfaits, & l'autre les offices des parfaits. Les premiers ont pour objet les préceptes de l'Evangile ; les seconds vont jusqu'à en accomplir les conseils. Il fonde cette distinction tant sur la réponse que Jesus-Christ fit à ce jeune homme qui lui demandoit ce qu'il avoit à faire pour posseder la vie éternelle. *Gardez*, lui dit-il, *mes Commandemens ; Vous ne tuerez personne, vous ne commettrez point d'adultere, &c.* que sur ce qu'il lui ajouta : *Si vous voulez être parfait, allez, vendez vos biens & les donnez aux pauvres, & vous aurez un trésor dans le Ciel ; venez & suivez-moi.* » Cette sorte d'office, continue-t-il, contient la plus haute perfection : voilà pourquoi les Grecs l'appellent *rectitude*, parce » qu'il corrige les défauts qui auroient pû se glisser dans les autres. » Saint Ambroise, à l'occasion du conseil que Jesus-Christ donne à ce jeune homme de donner son bien aux pauvres, traite de l'aumône, & donne de pressans motifs pour y engager les riches à s'attendrir sur les necessités des malheureux. Il y avoit de certains esprits forts qui regardoient l'aumône comme indifferente, disant que Dieu ne se soucioit gueres de tout ce que nous faisions, ou que même il ne connoissoit pas nos actions secrettes, ni les replis cachés de notre conscience ; qu'il n'y avoit pas même en Dieu d'équité, puisqu'il donnoit des richesses aux méchans, des honneurs, de la santé, des enfans & tous les biens naturels, tandis que les bons & ceux qui le servent sont dans l'affliction &

Chap. 9. Chap. 10. Chap. 11. Matth 19. & 20. Chap. 12.

dans l'opprobre. Saint Ambroise répond à cette objection en faisant voir, que rien n'est plus déraisonnable que de faire dépendre la félicité de l'homme, de l'abondance des richesses & des autres avantages temporels ; & leur malheur de la pauvreté ; que l'on ne doit estimer heureux ou malheureux que ceux qui sont tels par le témoignage interieur de leur conscience ; qu'au milieu des plaisirs & des délices dont les méchans jouissent, ils se jugent eux-mêmes malheureux par les troubles & les continuelles agitations qu'ils ressentent au-dedans d'eux-mêmes ; que leur prosperité ne sert qu'à empirer leur sort ; que toutes leurs joies sont mêlées de chagrins, d'inquiétudes & de remords ; qu'ils meurent dans l'amertume de leur ame, n'emportant rien de tout ce qu'ils ont possedé que le prix de leurs crimes ; que l'homme de bien au contraire, est heureux par son innocence, & triomphe de la vie en
Chap. 13. mourant. Il fait voir contre les philosophes, que rien ne peut échapper à la connoissance de Dieu, & que quand ils ont avancé que ses soins ne descendoient pas plus bas que la sphere de la lune, ils le connoissoient peu & raisonnoient mal, n'y ayant pas d'apparence que Dieu, qui pouvoit sans injustice ne pas tirer du néant tant de diverses créatures, eût voulu les abandonner après
Chap. 14. les avoir créées. Il n'est pas moins absurde de dire que celui qui donne des oreilles & des yeux aux autres, soit sourd & aveugle à l'égard des choses d'ici-bas, & qu'il ne connoisse ni les passions, ni les mouvemens, ni le prix des choses à qui il a donné la vie. » Si la lumiere du soleil pénetre dans les lieux les plus obscurs, » peut-on refuser à Dieu la connoissance des pensées & des inclinations des hommes ? & peut-on dire que Dieu qui a donné » tant de vertus & des qualités si excellentes à ses créatures, n'a
Chap. 15. » pas assez de lumiere pour les connoître ? « Saint Ambroise répond à ceux qui se plaignoient de la prosperité des méchans, qu'il ne faut pas s'étonner s'ils jouissent en cette vie d'un bonheur passager, pendant que les gens de bien souffrent toutes les incommodités de la pauvreté ; parce que ce n'est point ici le lieu de récompenser la vertu, ni de punir le vice ; que c'est dans l'autre vie que chacun doit recevoir selon ses œuvres ; qu'étant ici-bas
Chap. 16. dans le lieu du combat, il y auroit de l'injustice à donner le prix de la victoire avant que de l'avoir merité ; que les impies qui n'ont point de récompenses à attendre dans l'autre vie, n'ont point de part aux peines de celle-ci ; que l'indolence & le repos dont ils jouissent seront suivis des peines de l'enfer ; que Dieu ne leur donne des biens temporels qu'afin qu'ils n'aient pas lieu

de s'excuser au jour du jugement sur l'inobservation de ses loix.

VII. Après ces considerations generales sur la Providence & sur le tems qu'elle a marqué pour la récompense des bonnes actions & le châtiment des mauvaises, saint Ambroise vient au detail des offices ou des devoirs. Il commence par ceux des jeunes gens, qu'il dit être la crainte de Dieu, la soumission & l'obéissance à leurs parens, le respect pour les personnes avancées en âge, la pudeur & l'honnêteté, l'humilité, la douceur dans les mœurs, la modestie. Il permet de l'enjouement dans ceux qui sortent de l'enfance. Les exemples qu'il propose pour engager à la pratique de ces vertus, sont ceux d'Isaac, de Joseph, de Moïse & de Jeremie. Il releve particulierement le mérite de la pudeur & de la modestie, qu'il appelle la compagne & la gardienne de la chasteté. » C'est elle, par-dessus toutes les autres, qui a rendu la sainte » Vierge recommandable, & qui l'a élevée à la dignité de Mere » de Dieu : c'est elle encore, comme on le voit par l'exemple du » Publicain, qui nous aide à offrir à Dieu des prieres qui lui soient » agréables. « Pour marquer combien il croyoit cette vertu necessaire à un Ecclesiastique, il dit qu'on peut se souvenir qu'il avoit refusé de recevoir dans son Clergé un homme, uniquement parce que son exterieur n'étoit point assez composé, & que ses gestes avoient quelque chose d'indecent, quoique cet homme fût d'ailleurs recommandable. » Je défendis à un autre, ajoute-t-il, qui » étoit déja dans le Clergé, de marcher devant moi, parce que » sa démarche avoit je ne sai quoi de fier & d'insolent qui me » blessoit la vûe. « Ces deux hommes firent voir par la suite que saint Ambroise en avoit jugé sainement sur leur exterieur ; car ils furent séparés tous deux de l'Eglise, l'un en se jettant dans le parti des Ariens, l'autre pour avoir refusé de reconnoitre l'autorité de son Evêque. Saint Ambroise veut donc que dans le maintien exterieur on observe beaucoup de modestie & de gravité, mais sans affectation ; que l'on ne marche ni trop vîte ni trop lentement ; que l'on ne se tienne pas droit & immobile comme des statues, mais que l'on garde une certaine bienséance qui soit naturelle & sans artifice, car tout ce qui est fardé & contrefait ne plait point. Il recommande une grande reserve dans les paroles & dans le choix de ceux avec qui l'on veut lier commerce ; & un éloignement entier pour tout ce qui peut blesser la pureté, soit par le regard, soit autrement. C'est à cette occasion qu'il remarque qu'à l'imitation des Prêtres de l'ancien Testament qui étoient obligés de porter une espece de chemise ou de caleçon pour couvrir

Devoirs des jeunes gens. Chap. 17.

Chap. 18.

certaines parties du corps, lorſqu'ils entroient dans le Sanctuaire pour ſacrifier ; en quelques Egliſes pluſieurs portoient cet habit de lin comme une marque de pudeur & de modeſtie, & pour ſe ſouvenir de l'obligation étroite qu'ils ont de garder la chaſteté.
Chap 19. Ciceron vante beaucoup la force & la beauté du corps dans ſes livres des offices : mais ſaint Ambroiſe eſt de ſentiment qu'il faut s'en mettre peu en peine, parce qu'elle ne fait rien pour la vertu. » Cependant, ajoute-t-il, la bonne grace n'eſt pas à rejetter, au » contraire elle releve la modeſtie & lui donne du luſtre, pourvû » qu'elle ne ſoit point affectée ; car il n'y a que les choſes naturelles » qui puiſſent plaire aux perſonnes de bon goût. La nature eſt une » bonne maitreſſe, ſuivons la en ce qu'elle nous inſpire, & nous » garderons aiſément toutes les bienſéances, ſoit dans le ton de » la voix, ſoit dans les manieres.

Devoirs des Eccleſiaſtiques.
Chap. 20.

VIII. Il exhorte les Eccleſiaſtiques d'éviter tout commerce avec les perſonnes qui par leurs diſcours libres & leur vie débauchée peuvent leur faire perdre l'eſprit de leur état ; de ne ſe point trouver aux feſtins des ſéculiers, ſur-tout de ceux qu'ils connoiſſent peu ; d'être réſervé dans les devoirs de l'hoſpitalité, parce que les repas que l'on prépare aux étrangers occupent trop, qu'ils inſpirent l'amour de la bonne chere, & qu'on y tient ſouvent des diſcours qui ſentent les plaiſirs & les manieres du monde ; de demeurer peu de tems à table & de la quitter après avoir mangé ſobrement pour n'être point complice des excès des autres, qu'on ſemble autoriſer par ſa préſence. Il dit qu'il n'eſt point à propos que les jeunes Clercs aillent dans les maiſons des veuves ou des filles, ſi ce n'eſt quelquefois pour leur rendre viſite, mais qu'alors ils ne doivent y aller qu'avec quelques anciens, c'eſt-à-dire ou avec l'Evêque, ou avec des Prêtres : » Car pourquoi donner aux » ſéculiers occaſion de médire ? Pourquoi ne pas employer à la » lecture, ou à la méditation de la vie de Jeſus-Chriſt, le tems » qui reſte après le ſervice des Autels ? Qu'eſt-il neceſſaire de cou- » rir de maiſons en maiſons ? Que ceux qui ont beſoin de votre » ſecours ou de vos conſeils, viennent vous chercher ? Qu'avez- » vous de commun avec les diſcours inutiles ? Nous devons en » qualité de Prêtres notre aſſiduité aux Autels de Jeſus-Chriſt &
Chap. 21. » non aux hommes. « Saint Ambroiſe traite enſuite de la maniere dont on doit ſe précautionner contre la colere ; & convient que ſouvent la nature eſt emportée par les ſaillies de cette paſſion & qu'elle prévient la reflexion : mais il veut que dans ces impreſſions nous ſachions du moins retenir notre langue, que nous nous

abſtenions de toutes injures : » Car ſi un homme dit des extrava-
» gances, pourquoi faire la même faute que lui ? « Il rapporte
cette parole d'Orchitas ſi vantée parmi les Payens : » Malheureux,
» diſoit-il à un de ſes fermiers qui l'avoit outragé, que je te pu-
» nirois ſeverement, ſi je n'étois pas ſi en colere ! « Il y a toutefois
de certaines rencontres où l'on peut avec juſtice ſe mettre en
colere contre ceux qui font des fautes, mais il ne faut point s'ou-
blier ſoi-même, il faut ſe tenir dans des bornes raiſonnables. Le
moyen le plus sûr d'être le maître des faillies de la colere eſt de
redreſſer par de ſérieuſes reflexions un naturel trop facile à s'é-
mouvoir, & de l'accoutumer inſenſiblement au joug de la raiſon.
Soit que l'on diſpute des matieres de conſéquence, ſoit que l'on parle de choſes communes dans la converſation ; on doit dans l'un & dans l'autre éviter le bruit & la confuſion, & accompagner ſes paroles de douceur, d'honnêteté, d'amitié & d'agrémens, ſans rien dire jamais de choquant ni de deſobligeant ; un diſcours trop long eſt ennuyeux ; une queſtion de conſéquence propoſée à contre-tems donne du dégoût ; que la maniere de parler ſoit pure, nette, ſimple, grave, ſans affectation, mais non ſans agrément. Comment approuver les plaiſanteries dans un Eccleſiaſtique, puiſque l'Ecriture ſainte ne les autoriſe point ? Mais rien n'empêche que l'on ne donne un tour agréable à ce que l'on dit, & que l'on n'y mêle de la douceur ; l'artifice dans la prononciation eſt inutile, il faut ſuivre la nature ; c'eſt aſſez que la prononciation ſoit mâle, diſtincte & bien articulée, qu'elle n'ait rien de groſſier ni de ruſtique. Il y a trois choſes à obſerver pour ne rien faire contre notre devoir : la premiere eſt de tenir les paſſions ſous le joug de la raiſon ; la ſeconde d'éviter le trop d'empreſſement & le trop de négligence dans le manîment des affaires, & d'y garder un juſte milieu ; la troiſiéme de faire toute choſe dans l'ordre & en ſon tems. C'eſt en ſuivant ces maximes qu'Abraham, Jacob, Joſeph, Job & David ſe ſont acquis tant de gloire, & ſont devenus de parfaits modéles de prudence, de temperance, de juſtice & de force.

Chap. 22. Chap. 23. Chap. 24. Chap. 25.

IX. Saint Ambroiſe traite en particulier de ces quatre vertus. Il en donne la définition, & fait voir le rapport qu'elles ont entre-elles ; il en examine les differentes parties, & donne d'excellens préceptes pour les garder, reprochant aux philoſophes payens de s'être contentés de donner des deſcriptions de toutes ces vertus, ſans ſe mettre en peine d'y conformer leur religion & leurs mœurs. Il compare les idées groſſieres & peu exactes qu'ils en

Vertus Cardinales ; en quoi conſiſtent la prudence & la juſtice. Chap. 25. 26. 27. 28. 33. 35. 38. 44. 47.

avoient avec celles que les Chrétiens en ont, qu'il dit être beaucoup plus justes & plus relevées. Il regarde la prudence comme l'ame des autres vertus : mais il veut que pour les posseder, on y ajoute la magnanimité, qu'il définit une certaine force d'esprit & de tempérament, qui nous met en état d'executer tout ce que nous entreprenons. La justice, qui est une des principales vertus de la vie civile & de la société, a deux effets, l'un de rendre à chacun ce qui lui appartient, l'autre de faire du bien. Les philosophes disoient que le premier acte de cette vertu étoit de ne faire mal à personne, sinon à ceux qui nous ont maltraités : mais cette maxime n'est pas conforme à l'Evangile, qui nous apprend à pardonner, & non à nous venger. » Nous devons la justice à tout le » monde, même à nos ennemis, en tout tems, en tous lieux ; en» sorte que si l'on avoit déterminé un jour, ou marqué un champ » pour donner bataille à l'ennemi, ce seroit agir contre la justice » de le prévenir & de changer le jour & le lieu du combat ; car il » y a beaucoup de difference entre triompher d'un homme après » une bataille, ou de le surprendre par hazard, ou par quelque avan» ture à quoi on ne s'attendoit point. « Au lieu du terme d'*ennemis*, les Hebreux se servoient de celui d'*etrangers*, qui est plus doux. » Si la justice a quelque chose de sublime, la liberalité a je ne sai » quoi d'engageant : ce n'est pas assez de vouloir ni même de faire » du bien aux autres, il faut le faire de bonne grace. Ce n'est plus » une liberalité louable, lorsque vous fournissez aux méchans de » quoi venir à bout de leurs desirs criminels, ni lorsque vous dé» robez pour donner : il faut que ce que vous donnez vous appar» tienne ; & que suivant l'Evangile, votre main gauche ne sache » pas ce que donne la main droite, c'est-à-dire que personne ne » sache le bien que vous faites aux autres, pas même vos plus in» times amis, de crainte que vous ne perdiez par une sotte vanité, » tout le fruit de vos bienfaits. « Voici les regles que S. Ambroise prescrit pour la charité : il veut que pour secourir les malheureux nous n'épargnions ni biens, ni conseils, ni bons offices ; que nous soulagions les fidéles dans leurs miséres, & que nous commencions par eux nos liberalités. » Car ce seroit une grande faute s'ils » manquoient de quoi vivre & que nous le sachions ; « que nous prenions soin des pauvres honteux, des foibles, de nos proches s'ils sont dans la necessité, en nous gardant toutefois de les enrichir aux dépens des pauvres ; c'est la necessité & non pas le sang qui doit regler nos bienfaits ; qu'étant disciples de Jesus-Christ, nous ne devons pas avoir honte de nous appauvrir par des aumô-

Chap. 27. Chap. 28. Chap. 29. Chap. 30.

nes, puiſque Jeſus-Chriſt s'eſt fait pauvre pour nous enrichir; ce qui ne veut pas dire qu'il faille mourir de faim pour ſauver les autres, mais partager avec eux ce que nous avons, afin que tout ne ſoit pas d'un côté. Il ne blâme pas néanmoins un Eccleſiaſtique qui, pour n'être point à charge à l'Egliſe, conſerve une partie de ſon bien, pourvû que d'ailleurs il rempliſſe avec fidelité les devoirs de ſon miniſtere. Entre tous les pauvres qu'il ſouhaite que nous ſoulagions, il préfere ceux qui ne demandent qu'avec pudeur, les vieillards que l'âge met hors d'état de travailler, les malades habituels; ceux qui d'un état floriſſant ſont tombés dans la pauvreté, ſur-tout ſi ce n'eſt point par leur faute; ceux auſſi que les voleurs ou des ennemis ont dépouillé de leurs biens. » Il y a, » ajoute-t-il, un inconvénient à éviter dans la diſtribution de l'au- » mône : on néglige quelquefois un pauvre aveugle qui eſt aſſis » dans le chemin, & l'on donne à un jeune homme qui ſe porte » bien, parce qu'il nous importune; c'eſt donner l'aumône par ca- » price & non par jugement. « Il eſt auſſi de la reconnoiſſance de ſoulager la miſere de ceux qui nous ont rendu de bons offices; faire plus pour eux qu'ils n'ont fait pour nous, eſt un excès louable : nous devons même ſouvent avoir plus d'égard à l'affection & à la bonne volonté, qu'aux ſervices qu'on nous a rendus. La bienveillance eſt encore une vertu neceſſaire au commerce du monde; elle eſt comme l'ame & le premier reſſort de la ſocieté : répandue dans les petites choſes comme dans les grandes, elle les fait faire avec plaiſir; elle remet dans le chemin celui qui s'égare, rend les devoirs de l'hoſpitalité, & ne ſe refuſe à aucun des beſoins domeſtiques. C'eſt de cette vertu que Job ſe glorifioit lorſqu'il diſoit que ſa maiſon étoit ouverte à tout le monde, & qu'elle ſervoit de retraite à l'étranger. Rien de plus propre pour entretenir l'union & la bienveillance entre les fidéles que la conformité de la foi, l'uſage des Sacremens, les aſſemblées communes dans l'Egliſe, & la grace attachée à nos myſteres : cette vertu unit ſi bien les ſentimens & les affections, qu'on n'a plus qu'un même eſprit & qu'un même cœur.

Chap. 31. Chap. 32. Job. 31. 32. Chap. 33. Chap. 34.

X. La force qui ſemble être la plus ſublime de toutes les vertus, eſt neceſſaire dans les affaires privées & domeſtiques comme dans les entrepriſes militaires. Saint Ambroiſe ne traite que de celle qui eſt neceſſaire aux Chrétiens & qui peut contribuer au ſalut. Cette force, ſelon lui, doit neceſſairement être accompagnée des autres vertus, principalement de la juſtice, ſans quoi elle porteroit à des violences & à des choſes déraiſonnables,

En quoi conſiſte la force. Chap. 35.

& plus on auroit de force, plus on auroit de moyen d'opprimer ceux qui seroient inferieurs en forces. » Les Heros de la religion » Chrétienne, sans armées & sans légions, ont triomphé de la bar- » barie des tyrans, ils ont adouci les lions, ôté au feu son activité,
Chap. 36. » émoussé la pointe des épées. « Car ce n'est pas seulement dans la vigueur du corps que la force consiste, c'est dans la vertu de l'ame; & cette force consiste non à faire des outrages à ses ennemis, mais à empêcher qu'on n'en fasse à nos amis; à se consoler dans les malheurs, à se surmonter soi-même; à réprimer les saillies de la colere; à ne se point laisser amollir par les plaisirs, ni terrasser par l'adversité, ou enfler par la prosperité; à dompter les révoltes de la chair pour l'assujettir à l'esprit; à poursuivre jusqu'à la fin des affaires d'importance, où l'honneur & la bienséance nous engagent; à se mettre au-dessus des richesses, des honneurs & des plaisirs; à souffrir avec patience les accidens divers qui abattent le courage des hommes, les pertes de biens & des emplois, les calomnies & autres tribulations; à ne se soucier que des biens éternels; à s'occuper l'esprit de tout ce qui est capable de nourrir la vertu & la pieté. Cette attention est particulierement necessaire à ceux qui comme les Ecclesiastiques sont appellés à la plus haute perfection. » Morts en Jesus-Christ, pourquoi s'in- » quietteroient-ils de tout ce qui concourt à l'entretien de la vie » sensuelle? « La pratique de la continence, de la justice, de la douceur doit faire leur occupation; ils doivent fuir les jeux & les divertissemens de la jeunesse, ne plus se méler des affaires du
Chap. 37. monde, renoncer aux procès, au négoce. Saint Ambroise ne veut pas néanmoins, quelques desirs qu'ils aient d'endurer le martyre, qu'ils s'y exposent témerairement; mais il dit qu'il est du devoir de tout souffrir lorsqu'on s'y trouve engagé, plutot que de renier
Chap. 38. la foi. L'avis qu'il donne pour ne point succomber dans les choses facheuses est de les prévenir, & de prendre son parti par avance, en se disant à soi-méme: » Si je me trouvois dans une telle » conjoncture, à quoi devrois-je me résoudre, pour ne rien faire
Chap. 39. 40. 41. » contre mon devoir? « Il propose des exemples admirables de force tirés de l'Ecriture sainte, de Job, de Josué, de Gedeon, de Judas Machabée, du vieillard Eleazar, des freres Machabées & de leur genereuse mere; ausquels il ajoute celui des Innocens, qui avant que d'avoir gouté les premieres douceurs de la vie, donnerent à Dieu leur sang; celui de sainte Agnès, qui se voyant dans la necessité de perdre la chasteté ou la vie, sacrifia tout pour sauver son innocence, pour acquerir l'immortalité. Celui de saint

Laurent,

Laurent, qui voyant que l'on conduisoit Sixte son Evêque au martyre, se mit à pleurer, non pas qu'il fût affligé de sa mort, mais de ce qu'il ne mouroit pas avec lui. » Où allez-vous, lui dit-il, » mon pere, sans votre fils? Où courez-vous, saint Evêque, sans » être accompagné de votre Diacre? Jusqu'ici vous n'avez point » offert le Sacrifice sans Ministre. Qu'est-ce donc qui vous a déplù » en moi? Avez-vous à me reprocher quelque infidelité? Eprou- » vez dans cette occasion si je suis digne du choix que vous avez » fait de moi: seroit-il possible qu'après m'avoir confié le Sang » consacré du Seigneur, & l'avantage de consommer avec vous » les Sacremens, vous me refuseriez aujourd'hui de mêler mon » sang avec le vôtre? Non, lui répondit saint Sixte, je ne vous » abandonne point, mon fils, vous êtes destiné à souffrir de plus » grands combats, vous ne tarderez point à me suivre: ne pleu- » rez point, dans trois jours vous serez où je suis. Quelle glo- » rieuse contestation, s'écrie saint Ambroise, & quel spectacle de » voir ces illustres Martyrs disputer à qui souffriroit le premier! » Qu'on ne vienne point nous vanter la generosité d'Oreste & de » Pilade, qui vouloient à toute force mourir l'un pour l'autre. Ils » étoient tous deux dignes de mort & ne pouvoient l'éviter, l'un » ayant commis un parricide, & l'autre en étant complice. Mais » ici rien n'obligeoit saint Laurent de s'offrir à la mort: son zele » seul l'y portoit, & trois jours après comme on le rotissoit sur » un gril, il se moquoit encore du tyran, en lui disant: Me voilà » rôti, tourne-moi & me mange; surmontant ainsi l'ardeur du feu » par la force de son courage.

En quoi consiste la temperance
Chap. 43.

XI. La tempérance dont saint Ambroise traite en dernier lieu consiste dans la tranquillité d'esprit, dans la modération des passions, dans la retenue & dans une certaine bienséance. Le choix des personnes avec qui l'on doit lier commerce est d'une extrême importance; il convient de n'en avoir qu'avec des gens d'une probité reconnue, & que leur âge rend déja recommandables. La compagnie des égaux donne plus de douceur & de plaisir: mais on est plus en sûreté avec des personnes plus âgées. Les jeunes gens se façonnent insensiblement dans les conversations qu'ils ont avec des personnes de merite. S'il est de la derniere conséquence de choisir un emploi qui nous soit propre & dont on puisse remplir les devoirs; il n'est pas moins important à ceux à qui en appartient la distribution, de bien prendre garde à qui ils les confient: ce qui est sur-tout à observer dans les charges de l'Eglise. Les uns ont du talent pour la psalmodie, d'autres pour la lecture; il en est qui ont

Chap. 44.

un talent pour exorcifer les poffedés, d'autres pour les fonctions
Chap. 45. 46. facrées. Ce n'eft pas être peu avancé quand on garde dans tout ce que l'on fait une certaine bienféance, & que l'on difpofe toutes chofes dans l'ordre qui convient; c'eft en quoi confifte le beau & l'honnête, qui ont enfemble tant de liaifon qu'ils ne peuvent fe
Chap. 47. féparer. Que ces qualités fe faffent fentir dans toute notre vie; il en faut regler le cours à chaque action en particulier avec tant d'ordre & de justeffe qu'elles ne péchent en aucune circonftance; avoir outre cela de la douceur dans fes paroles, ne flatter perfonne & n'aimer pas à en être flatté, ne méprifer perfonne, être de l'avis des honnêtes gens, s'accoutumer à leur porter du refpect, être attentif fur les mouvemens de fon cœur & toujours en garde contre foi-même, tenir fes fens dans la foumiffion & la dépendance, empêcher que l'appetit ne fe révolte ou ne prévienne la raifon.

Moyens de réprimer la colere; pardon des injures; amour des ennemis.

XII. Saint Ambroife après avoir traité des vertus cardinales, parle des moyens dont on peut fe fervir pour réprimer la colere & empêcher qu'elle n'éclatte; & les réduit à fe convaincre de cette maxime de l'Evangile: » Aimez vos ennemis, priez pour
Chap. 48. » ceux qui vous perfecutent & qui inventent des calomnies contre vous. Saint Paul moderoit par vertu un fentiment naturel, » & l'efperance d'obtenir la récompenfe qui lui étoit prépofée » dans le Ciel & de devenir enfant de Dieu, lui faifoit fouffrir les » outrages de la part de fes ennemis. David en ufa de même à » l'égard de Semeï, & ne répondit rien à cet infolent qui le char-
Chap. 49. » geoit d'injures. « Le faint Evêque traite auffi du mépris que nous devons faire des richeffes, dont l'amour efface en nous l'image de Dieu, & conclut fon premier livre des offices par des réfle-
Chap. 50. xions fur les défauts dont les Ecclefiaftiques doivent être exemts; & fur les qualités principales que faint Paul demande en eux dans fa premiere Epitre à Timothée, les exhortant fur-tout au defintereffement & à la chafteté; ce qu'il fait d'une maniere qu'on voit bien qu'il croyoit que les Evêques, les Prêtres & les Diacres étoient obligés à la loi du célibat: puifqu'il dit que quelques-uns d'entre-eux qui ne l'obfervoient pas, étant cachés dans des lieux reculés, n'apportoient d'autre raifon pour autorifer leur incontinence, que l'exemple des Prêtres de l'ancienne Loi. Il remarque que l'on regardoit comme un violement de la difcipline de l'Eglife, d'ordonner ceux qui avoient été mariés deux fois, quand bien même ils l'auroient été avant leur batême. » Car le Batême, » dit-il, en effaçant les pechés, n'abolit pas les loix: ce n'eft pas

» un crime de se marier plusieurs fois, mais les Prêtres ne peuvent » le faire à cause de la loi qui le défend. « Enfin, il avertit les Prêtres de tenir secret ce qui regarde les Mysteres, puisqu'ils ne doivent point être vûs de tout le monde, & que tous n'en connoissent pas la profondeur; de défendre avec fermeté les droits de l'Eglise; de conserver avec soin les dépôts qu'on leur confie; de les rendre lorsqu'on les leur redemande, à moins que dans certaines occasions ils ne deviennent nuisibles aux proprietaires; comme si quelqu'un redemandoit de l'argent pour secourir les Infidéles au préjudice de la patrie, ou dans un tems qu'un injuste ravisseur est prêt de l'enlever; d'enseigner aux peuples, que celui qui recele un argent qu'on a volé, sans avertir celui qui a fait cette perte, quand il le sait, devient complice du larcin; qu'ils ne doivent pas tenir des promesses ni des sermens qui ont un objet mauvais ou inconsideré, comme celle que fit Herode de couper la tête de saint Jean, & Jephté de sacrifier la premiere chose qui se presenteroit à lui après la victoire.

XIII. Le second livre des offices traite de la béatitude. Un certain Jerôme, parmi les philosophes, la mettoit dans un état exemt de toute sorte de maux; Aristote & Theophraste, dans la connoissance des choses; Epicure dans les plaisirs des sens; Zenon dans la vertu. Saint Ambroise fait voir par le témoignage de l'Evangile & des Prophétes, qu'elle consiste dans la connoissance du vrai Dieu, dans la pratique des bonnes œuvres & dans l'innocence de la vie. Cette felicité ne peut être diminuée ni par la douleur, ni par le chagrin; le plaisir ni les biens de la fortune ne peuvent l'augmenter; au contraire les richesses, l'abondance, les joies temporelles sont des obstacles à notre bonheur; & les choses que nous avons coutume de regarder comme mauvaises, la douleur, l'affliction, la pauvreté, contribuent à nous rendre heureux en nous donnant lieu de pratiquer la vertu, & par-là d'acquerir la vie éternelle. Il appuie ces verités des exemples tirés de la vie de Jacob, de Joseph, de Job, de David. Ensuite il traite du bien utile, ou des avantages de la pieté, qui est un bien utile à tout le monde, selon le témoignage de l'Apôtre; & établit pour maxime, que ce qui est honnête est utile, que ce qui est utile est honnête & juste, & que ce qui est juste est utile. Il montre que rien n'est si utile que d'être aimé, comme rien n'est si nuisible que de ne l'être pas; qu'ainsi le premier de nos soins doit être de nous faire aimer de tout le monde par la pureté & l'innocence de nos mœurs; par des manieres douces, humbles, gracieuses,

Analyse du second livre des Offices. Chap. 1. Chap. 2. Chap. 3. Chap. 4. Chap. 5. Chap. 6. Chap. 7.

par la politesse, l'honnêteté, l'affabilité de nos discours; par la charité, qui nous fasse compatir aux besoins des pauvres & des affligés; par l'exercice de l'hospitalité; par les bons offices envers le prochain; mais sur-tout par les bons conseils, quand on a assez de lumieres & de force d'esprit pour en donner aux autres dans les besoins, & assez de prudence & d'équité pour n'en donner que de bons. Il rapporte à cette occasion le jugement que Salomon rendit entre deux femmes, dont l'histoire est connue, & fait remarquer combien un jugement si équitable acquit à ce Prince de veneration, de réputation & de confiance de la part de tous les peuples du monde. Le patriarche Joseph & le prophéte Daniel se firent aussi aimer & admirer par la sagesse & la prudence de leurs avis & de leurs jugemens. Le premier sauva l'Egypte par ses conseils; le second devint le chef du conseil du Roi, mit ordre aux affaires présentes & prévit les futures. Ces grands hommes joignoient la probité à la science; & quand ces deux qualités se trouvent réunies en une personne, elles inspirent la confiance, le respect & l'admiration. » Mais quelle confiance peut-on avoir » dans les lumieres d'un homme dont les mœurs sont corrom- » pues; comment pourra-t-il conduire les autres, lui qui se con- » duit si mal? S'ils sont esclaves de leurs passions, de l'avarice, de » l'impureté, comment pourront-ils avoir l'esprit assez libre pour » bien prendre le point d'une affaire? « Un homme propre à conseiller doit être du caractere de celui que Dieu donna à son peuple dans sa misericorde, & qu'il lui ôta dans sa colere. La sagesse ne peut entrer en societé avec les vices, & elle est comme la prudence, liée avec les autres vertus.

Chap. 8. — Chap. 9. 10. 11. — Chap. 12. — Isai. 3. 3. — Chap. 13. 14.

Suite de l'analyse du second livre, où il est parlé de la liberalité & de l'aumône. Chap. 15.

XIV. Saint Ambroise traite fort au long de la liberalité, & s'attache particulierement à prescrire les regles touchant l'aumône. Ce n'est pas assez d'assister les pauvres qui n'ont rien pour vivre, il faut aussi prendre soin de ceux qui sont dans quelque necessité, principalement quand ce n'est point par leurs débauches qu'ils sont réduits à cet état, mais par la perte imprévûe de leurs biens. C'est aux Prêtres, quand ils en connoissent de cette nature, d'en avertir l'Evêque. Mais l'un des plus importans devoirs de la charité est de racheter les captifs, de sauver la vie aux hommes condamnés à mort, de garantir les femmes de l'opprobre, de rendre les enfans à leurs peres & les peres à leurs enfans, les citoyens à leur patrie, & de payer les dettes de ceux qui ne sont point en état de les acquitter, de nourrir de petits enfans & de proteger les pupilles. C'est encore un acte de charité de contribuer non-seulement

de ses soins mais aussi de son argent à marier de jeunes filles exposées au danger par la mort de leurs parens. Ceux qui ne sont point en état d'aider les autres en leur donnant de l'argent, doivent du moins les assister de leurs soins & de leurs conseils, qui souvent sont plus utiles que l'argent même. Mais il faut de l'ordre & de la métho- Chap. 16.
de dans la distribution des aumônes, & les Prêtres sur-tout doivent la faire avec œconomie & avec distinction des personnes, sans avoir égard à l'avidité ou à l'importunité de ceux qui demandent, ni se laisser surprendre par les artifices de certains vagabonds, qui feignent des dettes ou d'autres malheurs pour obtenir des aumônes plus abondantes : on doit examiner si ce qu'ils disent est vrai, leurs mœurs & leurs caracteres. Il ne convient pas de les renvoyer sans leur rien donner, mais il faut leur donner peu, pour ne pas nuire aux veritables pauvres ; c'est-à-dire à ceux qui ont honte de se montrer, & qui, tout malheureux qu'ils sont, ne veulent pas qu'on connoisse leurs miseres ; les malades, les prisonniers. Saint Ambroise s'écarte un peu de son sujet pour en traiter Chap. 17.
un qu'il avoit déja touché plus haut, savoir quelles doivent être les qualités de ceux que l'on consulte. Il veut qu'ils soient d'une vie exemplaire, que leur condition, leur probité, leur gravité servent de modéles, qu'ils soient irréprochables dans leurs discours, & qu'ils ne conseillent que ce qui est utile. » Un homme que l'argent peut séduire, qui est livré à ses passions, n'est pas à consulter. » Roboam, pour avoir méprisé l'avis des vieillards, & suivi celui Chap. 18.
» des jeunes gens, se vit abandonné de la plus grande partie de » son peuple. « Après cette digression, il en fait quelques autres sur la necessité de la douceur & de la bonté dans ceux qui gouvernent ; sur l'avantage que les jeunes gens retirent du commerce Chap. 19.
avec des gens de probité & de mérite ; sur le milieu qu'il faut gar- Chap. 20.
der entre une trop grande douceur & une trop grande severité ; Chap. 22.
sur l'inconstance de ceux qui se laissent gagner par argent ou par caresses ; & sur les moyens légitimes de parvenir aux dignités, & Chap. 23.
de s'en acquitter dignement : » Il faut, dit-il, se disposer par de Chap. 24.
» bonnes œuvres & par une intention droite, à recevoir les charges & principalement celles de l'Eglise ; c'est un mal que de » les solliciter avec arrogance, ou de s'en éloigner par négligence. » Il faut éviter également une affectation basse & une ambition » immoderée, & se renfermer dans les bornes de la droiture & » de la simplicité : cette vertu renferme tout, & est d'elle-même » assez recommandable. Dans l'exercice de son ministere, il ne » faut être ni trop severe ni trop relâché, de peur qu'il ne semble

» qu'on veuille faire ſentir le poids de ſon empire, ou qu'on fait » peu de cas de ſon emploi. Il faut ſe plaire à obliger tout le mon- » de, & ne commettre jamais d'injuſtices qui puiſſent faire oublier » les premieres graces. L'Evêque doit être équitable dans ſes ju- » gemens comme dans ſes bienfaits ; il doit conſiderer & prote- » ger ſes Prêtres & les autres Eccleſiaſtiques, & ne point s'offenſer » de l'eſtime & de la réputation qu'ils acquierent ou par leurs au- » mônes, ou par leur pieté, ou par leur ſcience. Le Prêtre & les » Miniſtres inferieurs doivent ſe ſouvenir de la grace qu'ils ont » reçûe de l'Evêque, vivre dans l'humilité & dans l'obéïſſance, » ne point s'élever de leur mérite, ni chercher à établir leur répu- » tation au préjudice de la ſienne, en affectant de paſſer pour » plus habiles, plus humbles, plus charitables. Il ne faut point » proteger les méchans, ni confier les choſes ſaintes à ceux qui » en ſont indignes, mais il ne faut pas non plus pouſſer à bout, ni » condamner legerement celui dont la mauvaiſe conduite n'eſt » pas aſſez connue ; car ſi l'injuſtice déplait par-tout ailleurs, elle » eſt inſupportable dans l'Egliſe, où tout doit être reglé ſuivant » l'équité, & où l'égalité doit être ſcrupuleuſement gardée. Les » puiſſans & les riches doivent être confondus avec les pauvres, » parce que les riches & les pauvres ſont un en Jeſus-Chriſt. Le » plus ſaint ne doit point s'attribuer quelque choſe de plus que les » autres ; car plus il eſt ſaint, plus il doit être humble. Nous ne » devons point en jugeant, avoir égard à la condition des per- » ſonnes, mais ſeulement à la juſtice de la cauſe. Rien ne décrie » tant dans l'eſprit des autres, que de trahir la cauſe des foibles en » faveur de ceux qui ſont plus puiſſans ; de reprendre ſeverement » le pauvre qui eſt innocent, & d'excuſer un riche coupable : il » eſt vrai qu'on eſt naturellement porté à prendre parti pour les » grands, de peur qu'ils ne trouvent qu'on leur fait injuſtice, & » qu'ils ne ſe vengent dans la ſuite. Mais ſi vous craignez les ſui- » tes facheuſes du jugement, ne vous mêlez point de juger ni » d'attaquer. Il vous eſt libre de ne rien dire, quand il ne s'agit que » d'une affaire d'interêt, quoique ce ſoit mieux fait de prendre la » protection de la juſtice. Mais quand il s'agit de la cauſe de Dieu, » où il eſt à craindre qu'on ne laiſſe un impie dans la commu- » nion, on ne peut alors diſſimuler ni ſe taire, ſans ſe rendre cou-

Chap. 25. » pable d'un grand peché. « Saint Ambroiſe repreſente enſuite aux Miniſtres de l'Egliſe qu'il y a bien plus de raiſon d'aſſiſter les pauvres que les riches. » Ceux-ci ſe perſuadent que tout ce que » l'on fait pour eux eſt dû à leur qualité & à leur merite, & qu'on

» ne les oblige que parce que l'on attend d'eux de plus grands » ſervices. Ceux-là au contraire, étant dans l'impuiſſance de » rendre la pareille, veulent que nous attendions de Dieu toute » la récompenſe du bien que nous leur avons fait, nous remer- » cient & en témoignent leur reconnoiſſance. « Il les exhorte au mépris des richeſſes, & à ſoulager ſelon leur pouvoir ceux qui ſont dans la miſere, ſur-tout les captifs, voulant que l'on vende même les vaſes ſacrés, s'il en eſt beſoin, pour les racheter. Le ſaint Evêque en avoit lui-même uſé de la ſorte à l'égard des priſonniers & des captifs que les barbares avoient faits dans la Thrace & dans l'Illyrie. Les Ariens l'en avoient blâmé au-dehors, quoique dans leur cœur il approuvaſſent cette action de charité: ce qui obligea ſaint Ambroiſe de ſe juſtifier & de vive voix & par écrit. Il fait voir que l'on ne pouvoit ſans inhumanité, trouver mauvais qu'on délivrât un homme de la mort, & une femme des impuretés des barbares, plus inſupportables que la mort même; qu'il eſt plus utile de conſerver des ames à Dieu que de lui conſerver de l'or, puiſqu'il n'en a point donné à ſes Apôtres en les envoyant prêcher l'Evangile, & qu'il a fondé ſon Egliſe ſans le ſecours de l'or ni de l'argent; que l'Egliſe n'amaſſe point des tréſors pour les garder toujours, mais pour les diſtribuer dans la neceſſité; qu'on ne doit pas conſerver avec tant de ſoin ce qui eſt inutile, ſi l'on ne s'en ſert; qu'on n'ignore pas combien les Aſſyriens emporterent d'or & d'argent du Temple de Dieu; qu'il vaut mieux que l'Evêque le faſſe fondre pour en nourrir les pauvres, s'il manque d'autres moyens pour les ſecourir, que non pas que les ſacriléges profanent cet or ſacré, & que les étrangers le raviſſent; que le Seigneur nous dira: » Pourquoi avez vous ſouffert que tant de pauvres mouruſſent de faim? N'aviez-vous pas » de l'or avec lequel vous pouviez leur fournir des vivres? Pour- » quoi avez-vous enduré que tant de captifs ayant été expoſés en » vente, & n'ayant point été rachetés, ayent été mis à mort par » les ennemis? Ne valoit-il pas mieux que vous conſervaſſiez des » vaſes vivans que des vaſes inanimés? On ne ſauroit, diſoit-il, ap- » porter de réponſe à ce reproche de Jeſus-Chriſt; car que direz- » vous? J'ai eu peur que les ornemens ne manquaſſent au Tem- » ple de Dieu? Ne vous répondra-t-il pas: Les Sacremens & les » Myſteres n'ont pas beſoin d'or; & ce n'eſt pas l'éclat de l'or qui » les doit rendre venerables, puiſqu'on ne les achete pas avec de » l'or: Le rachat des captifs eſt l'ornement des Myſteres, & ces » vaſes-là ſont veritablement précieux qui rachetent les ames de

Chap. 26. 27.

Chap. 28.

» la mort; c'est là le veritable trésor du Seigneur, qui fait ce qu'a » fait son Sang. Je ne reconnois jamais davantage qu'un calice » est un vase qui contient le Sang du Seigneur, que lorsque je » vois qu'il sert au rachat des hommes comme ce Sang, & que le » vase rachete de la puissance des ennemis ceux que le Sang a » rachetés de la servitude du peché. Combien est-il beau & agréa- » ble, continue ce saint Evêque, que lorsque l'on voit des troupes » de captifs qui sont rachetés par l'Eglise, on dise, ce sont-là ceux » que Jesus-Christ a rachetés? c'est-la l'or qu'on peut estimer; » c'est-là l'or qui est utile; c'est-là l'or de Jesus-Christ qui délivre » de la mort, qui rachete la pudicité & qui conserve la chasteté. » J'ai mieux aimé vous les rendre libres, que de garder tout cet » or & cet argent. Ce nombre de captifs & ce long ordre de per- » sonnes rachetées est plus excellent, que ce long ordre de vases » & de calices. Il n'y avoit point d'emploi auquel le Sang du » Redempteur des hommes dût plutôt servir que pour racheter » des miserables; & je reconnois en cette rencontre que non- » seulement le Sang de Jesus-Christ reluisoit & éclatoit dans ces » vases d'or, mais même qu'il y a imprimé la vertu de son opéra- » tion divine en le faisant servir à racheter des captifs. Ce fut cet » or, ajoute-t-il, que le Martyr saint Laurent reserva pour Dieu, » lorsque le Juge lui demandant où étoient les trésors de l'Eglise, » il promit de les lui montrer, & le lendemain emmena les pau- » vres, & les presenta au Juge, en disant: *Voilà les trésors de l'E- » glise;* & c'étoit veritablement les trésors de l'Eglise, puisque » Jesus-Christ y étoit, puisque la foi de Jesus-Christ y étoit. Quels » meilleurs trésors peut-on conserver à Jesus-Christ que ceux en » qui il a dit qu'il seroit lui-même, lorsqu'il a dit: *J'ai eu faim, & » vous m'avez donné à manger; & je tiendrai pour fait à moi-même » ce que vous aurez fait à l'un d'eux?* On n'a jamais dit à saint Lau- » rent: Vous ne deviez pas distribuer les trésors de l'Eglise aux » pauvres, ni vendre les vases qui servent à la dispensation des » Sacremens. « Saint Ambroise veut toutefois que cette distribu- tion se fasse avec une foi sincere & une sagesse éclairée & circon- specte. » C'est, dit-il, un crime à des Diacres & à des Evêques de » les appliquer à leur profit: mais c'est une action de misericorde » & de charité de les distribuer aux pauvres & d'en racheter les » captifs. Qui peut dire: Pourquoi faut-il que ce pauvre vive? Qui » peut se plaindre, pourquoi des captifs ont été rachetés? Qui » peut reprocher qu'on a édifié le Temple de Dieu? Qui peut se » fâcher de ce qu'on a acheté une place pour augmenter les Cime-

» tieres

„ tieres des Chrétiens ? Il eſt permis en ces trois rencontres de „ rompre en piéces, de fondre & de vendre les vaſes mêmes qui „ ſont conſacrés. Il faut d'abord y employer ceux qui n'ont point „ ſervi aux divins Myſteres, s'il y en a quelques-uns ; mais s'il n'y „ en a point, je crois que tous les autres peuvent être légitime- „ ment convertis en ces uſages. « Après cela ſaint Ambroiſe traite des dépôts des veuves & des pupilles qu'on avoit coutume de mettre dans les Egliſes ; & pour engager ceux qui en avoient la garde à les conſerver avec un grand ſoin, il leur remet ſous les yeux la fermeté avec laquelle le Pontife Onias reſiſta à Heliodore, qui vouloit par ordre du Roi s'emparer de l'or & de l'argent que l'on conſervoit dans le Temple pour l'entretien des veuves & des orphelins ; les ardentes prieres que les Prêtres proſternés devant l'Autel, firent à Dieu pour qu'il les aidât à conſerver les dépôts qu'on leur avoit confiés ; la maniere dont Dieu punit la temerité d'Heliodore ; enfin la réſiſtance que l'Evêque de Pavie avoit faite depuis peu de tems à l'Empereur, qui avoit voulu confiſquer l'argent d'une veuve mis en dépôt dans ſon Egliſe. Chap. 29.

XV. Dans le troiſiéme livre des Offices, ſaint Ambroiſe continue à parler du bien honnête & du bien utile, ſuivant les maximes de la religion Chrétienne. D'abord il fait voir que ce n'eſt pas Scipion qui nous a appris cette belle maxime : qu'on n'eſt jamais moins ſeul ou moins agiſſant, que quand on eſt retiré dans ſoi-même, & qu'il ſemble qu'on n'agiſſe point ; que Moïſe ne l'ignoroit pas, lui qui crioit en ſe taiſant, qui combattoit ſans ſe remuer, qui triomphoit de ſes ennemis ſans les bleſſer ; que les prophétes Elie & Eliſée ne l'ignoroient pas non plus, puiſque le premier par une ſeule parole arrêta la pluie, & le ſecond rendit aveugles par ſes prieres, tous les ſoldats qui étoient venus pour le prendre de la part du Roi de Syrie ; qu'elle étoit connue des Apôtres, eux dont l'ombre ſeule guériſſoit les malades ; & qu'elle ſe verifie à l'égard de tous les juſtes : » Car le juſte n'eſt jamais ſeul, „ parce qu'il s'entretient toujours avec Dieu & qu'il n'eſt jamais „ ſéparé de Jeſus-Chriſt, ni la vie, ni la mort, ni les puiſſances, „ rien ne l'en ſépare ; il n'eſt jamais oiſif, parce qu'il eſt toujours „ dans la diſpoſition de travailler ; quoiqu'il ſemble être dans l'ou- „ bli, tout le monde le connoît ; il eſt vivant, quoique mort au „ monde ; il paroît être dans la triſteſſe, mais au fond il a une vraie „ joie ; il eſt pauvre & liberal tout enſemble ; il ne ſe ſoucie que „ de la vertu & n'eſtime que ce qui dure. « Enſuite ſaint Ambroiſe rejette la diſtinction que les philoſophes Payens faiſoient entre le

Analyſe du troiſiéme livre des offices. Chap. 1.

Chap. 2.

bien honnête & le bien utile, & montre que l'on doit juger de l'utile comme en jugent les Chrétiens, qui ne reconnoissent pour utile que ce qui est juste & honnête. Il distingue deux sortes de sagesse : la sagesse parfaite & la sagesse imparfaite. Celle-ci inspire à l'homme charnel de n'être sage que pour lui-même, de ne chercher que son bien, sa satisfaction, sa gloire, & de les ménager souvent même aux dépens d'autrui. Celle-la au contraire, comme elle vient de Dieu, ne hait rien plus que cette basse & jalouse œconomie; & le juste qui la possede envisage moins ce qui lui est utile, que ce qui l'est à tout le monde, donnant toute

Chap. 3. 4. son application à l'étude de la vertu. Cette sagesse est conforme aux loix de l'Evangile & de la nature, aux maximes des philosophes, & même aux loix civiles, toutes étant d'accord qu'il n'est point permis de faire tort à son prochain pour se faire du bien à soi-même. Sur ce principe saint Ambroise décide (*a*) qu'un Chrétien qui a de la probité & de la justice, ne doit point conserver sa vie aux dépens de celle d'un autre; que dans les dangers d'un naufrage, il ne doit point arracher une planche des mains d'un autre pour sauver sa vie; & qu'étant attaqué pat un voleur, il ne doit point se battre contre lui, depeur qu'en voulant conserver sa vie il ne détruise la charité. Il appuie sa décision sur ces paroles de l'Evangile : *Remettez votre épée dans le fourreau;* & sur celles-la : *Celui qui blesse avec l'épée sera blessé lui-même;* & sur l'exemple de Jesus-Christ, qui n'usa point de violence pour se défendre de

Chap. 5. ceux qui vinrent pour lui ôter la vie. Il dit que le sage a toujours de la bonne foi & de la sincerité dans tout ce qu'il fait, & qu'il n'use jamais de détours; & il montre par l'exemple de David & de saint Jean-Baptiste, que quoiqu'assuré de n'être point découvert, il ne fait rien contre son devoir, parce qu'il se juge lui-même le premier, & que les reproches de sa conscience lui font autant de peine que la honte qui accompagne une mauvaise action. Platon, pour confirmer cette maxime, avoit eu recours à la fable de Gygés, dont l'anneau d'or avoit la vertu de rendre les gens invisibles. Mais saint Ambroise se moque de pareilles inventions, & dit qu'il n'en est pas besoin pour montrer qu'un homme d'honneur ne s'abandonneroit pas au crime, quand il seroit

Chap. 6. sûr de pouvoir se cacher. Il exhorte à préferer en toutes choses l'honnête à ce qu'on appelle communément utile parmi le peuple; & combat avec force les motifs injustes des avares & les usuriers

(*a*) *Voyez* l'Apologie de la morale des Peres contre M. de Barbeyrac, *p.* 305. *& suiv.*

qui gardent leurs bleds pour les vendre plus chers dans un tems de famine. Il s'éleve de même contre ceux qui dans un tems de sterilité, ferment l'entrée de leurs villes aux étrangers, comme on avoit fait depuis peu à Rome, d'où on avoit même chassé des gens qui y avoient passé toute leur vie; & loue un sage Magistrat de la même ville qui s'étoit opposé avec vigueur aux murmures du peuple, qui vouloit qu'on chassât de la ville tous les étrangers pendant la famine. » Vous donnez, leur disoit ce Magistrat, à » manger à vos chiens, & vous le refuserez à des hommes: c'est » une barbarie de ne vouloir pas nourrir ceux qui vous ont tou- » jours nourris, & qui ont employé leur vie à vous servir. « Saint Ambroise fait voir combien se deshonorent ceux qui continuellement appliqués à un gain sordide & à de vils interêts, emploient toutes sortes de voies pour amasser du bien, & quelquefois même pour jouir des successions des autres. Il blâme sur-tout cette avidité dans les Ecclesiastiques, leur faisant remarquer de quel opprobre ils se chargent, lorsqu'au lieu de laisser aux mourans la liberté de disposer de leurs biens avec jugement & de bonne volonté, ils détournent artificieusement à leurs profits une succession qui regarde d'autres personnes. Il veut encore que s'ils ne peuvent ménager les interêts des uns sans blesser ceux des autres, ils demeurent neutres, plutôt que de servir l'un au préjudice de l'autre; qu'ils ne s'ingerent pas facilement dans les matieres civiles & pecuniaires, parce qu'en faisant gagner l'un ils portent préjudice à un autre; qu'ils ne fassent jamais aucun tort à personne, & qu'ils desirent sincerement de faire du bien à tout le monde. Il recommande la bonne foi, la justice & l'équité en tous les contrats, principalement quand on vend ou qu'on achete; elles sont l'ame du commerce: & une personne d'honneur ne doit être ni interessée, ni user de détours, moins encore de tromperies dans ses affaires. Il rapporte la faute que fit Herode en s'aquittant de la promesse qu'il avoit faite avec legereté; & le parricide de Jephté, pour montrer qu'on ne doit rien promettre qui ne soit légitime, ni observer un serment injuste. Ensuite il fait voir par une ample énumeration des belles actions de plusieurs personnages illustres de l'ancien Testament, de Tobie, de Judith, d'Elisée, de saint Jean-Baptiste, de Susanne, d'Esther, de Jonathas, d'Achimelech, combien il est glorieux de préferer la justice & l'honnêteté à quelque interêt & à quelque avantage temporel que ce puisse être. Le dernier chapitre du troisiéme livre renferme d'excellens préceptes touchant les devoirs de l'amitié chrétienne. » Si la gloire

Chap. 7. Chap. 9. Chap. 10. Chap. 11. Chap. 12. Chap. 13. 14. 15. & suiv. Chap. 22.

„ de Dieu ou l'interêt de la religion oblige de parler, la conside-
„ ration d'un ami ne doit pas l'empêcher, & il faut qu'en ce cas la
„ religion l'emporte sur l'amitié. Quand on connoît les défauts
„ de ses amis, il faut les en avertir en secret; s'ils ne s'en corrigent
„ pas, on peut les en reprendre publiquement: car les corrections
„ sont utiles & souvent meilleures qu'une amitié trop indulgente
„ & qui se taît sur les défauts d'un ami. L'amitié doit être con-
„ stante & durable. C'est imiter la legereté des enfans, que de
„ changer à tous momens de sentimens & d'inclination. Il faut
„ ouvrir son cœur à un ami si l'on veut qu'il soit fidéle, & trouver
„ de la douceur dans le commerce de la vie; car un ami fidéle
„ est un remede aux maux & aux chagrins de la vie. Déferez à
„ votre ami comme à votre égal, & n'ayez point de honte de le
„ prévenir par vos services; car l'amitié ne connoit ni la fierté ni
„ l'orgueil. N'abandonnez point votre ami dans ses necessités:
„ l'amitié est un soulagement pour les besoins de la vie. Si la bon-
„ ne fortune de vos amis vous est utile, pourquoi refuseriez-vous
„ de les secourir dans l'adversité? Aidez-les de vos conseils, ne
„ leur refusez pas vos soins, donnez-leur des marques de votre
„ tendresse: mais ne trahissez pas pour eux la fidelité que vous
„ devez à Dieu. Celui-la ne peut être un vrai ami, qui est infidéle
„ à Dieu. L'amitié ne peut durer entre des personnes d'une hu-
„ meur ou d'une condition trop inégale. Elle n'est point merce-
„ naire, mais pleine d'honneur & de generosité. En general, les
„ pauvres sont souvent meilleurs amis que les riches. Ceux-ci ont
„ d'ordinaire peu d'amis. La raison en est qu'on dit sans crainte
„ la verité aux pauvres, & que l'amitié que l'on a pour eux est
„ exempte d'envie. Un ami sincere ne fait mystere de rien, il ou-
„ vre son cœur & découvre tout ce qu'il a de plus caché. Il n'y a
„ rien de si horrible dans l'amitié que la perfidie; car on peut
„ aisément se précautionner contre un ennemi déclaré, mais il
„ n'est pas aisé de se défendre d'un ami perfide. « Saint Ambroise
conclut cet ouvrage en disant à ceux pour qui il l'avoit écrit; que
l'experience leur apprendra si les préceptes qu'il leur a donnés &
les exemples de vertu qu'il leur a cités, leur seront de quelque
utilité.



§. X.

Des trois livres des Vierges ou de la Virginité, à Marcelline.

I. LE zele que saint Ambroise avoit pour l'instruction de son peuple, lui fit comprendre dès les premieres années de son épiscopat, qu'il étoit important de l'entretenir souvent de l'excellence de la virginité, & de persuader aux jeunes filles de la garder. Il fit donc sur cette matiere un grand nombre de discours avec tant de force & d'éloquence, que la réputation s'en répandit au-delà des mers. Sainte Marcelline sa sœur l'en congratula par lettres, & le pria de mettre par écrit, ce qu'il avoit dit de vive voix sur ce sujet. Saint Ambroise eut égard à ses prieres, & mit ses sermons en forme de traités, divisés en trois livres. Il nous apprend lui-même *(a)* qu'il écrivoit le second, n'ayant pas encore trois années entieres d'épiscopat, c'est-à-dire en 377. Ce qui suppose qu'il avoit prêché ses sermons sur la virginité, au moins l'année d'auparavant; car il fallut du tems pour en être informé au-delà des mers. Ces trois livres sont d'une beauté singuliere, & font voir de quoi ce saint Evêque étoit capable, lorsqu'il s'abandonnoit à la fecondité de ses pensées & au feu de son éloquence. Il y parle presque par-tout le langage de l'Ecriture, ce qui est d'autant plus surprenant, que jusqu'alors à peine avoit-il pû trouver le loisir de l'étudier. Saint Jerôme *(b)* & saint Augustin les citent avec éloge. Le premier en rapporte un endroit, qu'il donne pour un modéle de l'éloquence la plus vive & la plus pressante. Le second reconnoît qu'il est extrêmement fleuri & éloquent. Saint Ambroise qui ne pouvoit ne s'être pas *(c)* apperçu qu'il y avoit répandu beaucoup de fleurs & d'ornemens, dit *(d)* qu'il n'en a usé ainsi que pour gagner l'esprit des vierges par la douceur & par l'agrément de ses discours, & que pour leur rendre leur état plus aimable par la beauté des exemples qu'il leur propose.

Livres de la Virginité, ecrits en 377. a la priere de Marcelline.

II. A la tête du premier livre est une courte préface, dans laquelle saint Ambroise parle de lui-même en des termes les plus humbles. Il s'y reconnoît incapable de traiter une matiere si relevée, & dit qu'il l'entreprend, non en comptant sur la force & la

Analyse du premier livre. Chap. I

(a) Ambros. *lib.* 2. *de Virgin. cap.* 6.

(b) Hieronym. *Epist. ad Eustochium, &* *Apolog. adv. Jovinian.* Augustin. *lib.* 4. *de Doctrina Christi, cap.* 21.

(c) Ambros. *lib.* 2. *de Virgin. cap.* 6. *num.* 39. *&* 40.

(d) Idem, *ibid. cap.* 1. *num.* 4.

beauté de son génie, mais sur le secours du Ciel, à qui, ajoute-t-il, il n'est pas plus difficile de faire sortir pour l'embellissement de son Eglise, du fond sterile de son esprit les fleurs de l'éloquence la plus vive, qu'il lui fut autrefois de faire fleurir la verge d'Aaron
Chap. 2. qu'on enferma dans l'Arche. Il commence ce livre par l'éloge de sainte Agnès, dont on faisoit la fête le jour même qu'il fit son premier discours sur la virginité. C'est une élegante & magnifique description des vertus de cette illustre Vierge; de son zele qui surpassoit son âge; de sa constance qui alloit au-delà des forces de la nature; de la grandeur de sa foi qui dans un âge si tendre la portoit à rendre témoignage à Jesus-Christ; de son intrepidité, qui la faisoit paroître tranquille sous le poids énorme des chaines dont les bourreaux l'avoient chargée; de sa constance dans les supplices, ayant marché à la mort avec des yeux secs, tandis que tous les spectateurs fondoient en larmes; de sa generosité à sacrifier aussi facilement la vie qu'elle ne faisoit que de gouter, comme si elle en eût joui long-tems. » D'où pouvoient, dit S. Ambroise, lui » venir des sentimens si élevés au-dessus de la nature, sinon de l'au- « teur même de la nature? Vous avez dans une seule victime deux » sacrifices, l'un de chasteté, l'autre de religion. Agnès est demeurée
Chap. 3. 5. » vierge, & elle a obtenu la gloire du martyre. « Ensuite il traite de la virginité avec beaucoup d'étendue. Il dit que ce qui la rend digne de louanges, ce n'est pas tant parce qu'elle se trouve dans les Martyrs, que parce qu'elle inspire l'ardeur & le desir du martyre; qu'elle vient du Ciel; qu'elle a Dieu pour auteur; qu'elle est si sublime, que l'esprit de l'homme ne la peut comprendre; qu'elle surpasse les forces de la nature; que les vierges destinées autrefois à servir dans le Temple de Jerusalem n'étoient que des ombres & des figures de la race sainte qui devoit servir le Seigneur dans une pureté parfaite; que la virginité n'étoit connue ni des idolâtres,
Chap. 4. ni des barbares; qu'elle ne se trouve que parmi les Chrétiens; que la chasteté dont les Vestales & les Prêtresses de Pallas faisoient profession, n'étoit ni perpétuelle, ni appuiée sur l'innocence des mœurs; qu'une telle virginité qu'on se promettoit de perdre dans un âge plus avancé, c'est-à-dire à trente ans, ne faisoit qu'irriter les passions; qu'elle n'étoit d'aucun mérite, puisqu'elle étoit forcée & ordonnée par les loix; que preuve qu'il n'y avoit point de veritables vierges parmi les Payens, c'est que leurs Prêtres ne rougissoient point de reverer les adulteres de leurs faux dieux, & que dans les fêtes de Cybele mere des dieux on faisoit de l'impureté une regle, comme dans les orgies de Bacchus. S. Ambroise

rapporte l'hiſtoire de Lyonne, fille de la ſecte des Pythagoriciens, qui, pour ne pas découvrir ſes amans, ſe coupa la langue avec ſes dents; il ajoute que ſon ſilence ne pût ſervir de voile à ſon honneur, ni cacher l'opprobre de ſa groſſeſſe; qu'il n'en eſt pas de même des vierges Chrétiennes, qu'elles ſont non-ſeulement invincibles dans les combats qu'elles ont à ſoutenir contre des hommes de chair & de ſang; qu'elles triomphent même des puiſſances de l'enfer & du prince du monde. Il appelle la virginité une exemption de toute ſouillure; & pour mieux faire remarquer les avantages qu'elle a par-deſſus le mariage, il fait un parallele de ces deux états, prenant ſoin d'avertir d'un côté que la virginité étant au-deſſus des forces ordinaires de la nature, elle eſt plutôt de conſeil que de précepte; de l'autre, qu'en donnant des éloges à la virginité, il n'empêche pas qu'on ne ſe marie, & qu'il déteſte ſincerement l'impieté des heretiques qui condamnent le mariage. Voici ce qu'il dit des inconvéniens du mariage: » Une femme „ multiplie ſes travaux autant de fois qu'elle devient mere: elle „ pleure en ſe mariant. Quel état qui fait verſer des larmes au „ moment qu'on le deſire! Elle n'a pas plutôt conçu, que ſon enfant lui devient à charge, deſorte qu'elle reſſent les dégoûts de „ la fécondité avant que d'en recueillir les fruits. Elle enfante, & „ la maladie ſuit ſon enfantement. Quel contentement peuvent „ donner des enfans qu'on n'a qu'au prix de mille périls, & qu'on „ eſt à tout moment en danger de perdre; qui cauſent de la douleur avant le plaiſir qu'on achete par beaucoup de dangers & „ qu'on poſſede ſans aſſurance! Qu'eſt-il beſoin de rapporter les „ ſoins que demandent leur éducation, leur établiſſement? Une „ mere a des heritiers; mais ils augmentent ſes chagrins. Quelle „ peine dans l'aſſujettiſſement des femmes mariées! Combien „ dure eſt la ſervitude à laquelle elles ont été condamnées avant „ même qu'il y eût des eſclaves! Si elles la ſupportent de bon „ cœur, elles en recevront la récompenſe: ſi elles ne la ſouffrent „ qu'avec peine, elles ſubiront la peine dûe à leur peché. « Saint Ambroiſe invective contre les deſordres auſquels les femmes mariées s'abandonnent pour plaire à leurs maris. Puis il ajoute: „ Si vous avez de la beauté, pourquoi cherchez-vous à vous déguiſer? Si vous êtes laides, pourquoi affectez-vous de vous donner des charmes que vous n'avez pas, & qui ne tromperont pas „ plus les autres que vous-mêmes? « Il déclame auſſi contre le luxe de leurs habits & de leurs parures, contre l'abus qu'elles faiſoient des parfums les plus précieux, & l'uſage où elles étoient

Chap. 5.

Chap. 6.

de se farder non-seulement le visage, mais aussi de se peindre les yeux. Il dit, en s'adressant aux vierges : » Votre amour pour la „ chasteté, une sainte pudeur répandue sur votre visage vous don- „ ne de la beauté : hors de la vûe des hommes, vous ne faites pas „ dépendre votre merite de leurs faux jugemens. Vous entrez „ néanmoins en lice sur la beauté, non sur celle du corps, mais „ sur celle que donne la vertu : beauté qu'aucune maladie n'affoi- „ blit, qu'aucun âge n'efface, que la mort méme ne peut nous „ ravir. C'est cette beauté dont on doit demander que Dieu seul „ soit juge, lui qui aime les ames belles, fussent-elles dans des „ corps laids. Vous ne connoissez ni les incommodités de la gros- „ sesse, ni les douleurs de l'enfantement, & vous ne laissez pas „ de vous en procurer les avantages par l'ardeur de votre charité, „ qui vous fait aimer tous les Chrétiens comme s'ils étoient vos „ propres enfans. « Il continue : » Une vierge est un don de Dieu, „ la joie de ses parens, & elle exerce dans sa maison le sacerdoce „ de la chasteté. C'est une victime qui s'immole chaque jour pour „ sa mere, afin d'appaiser la colere de Dieu par le merite de son „ sacrifice. Elle est un gage cher à ses parens, qu'elle n'importune „ jamais sur sa dot, & qui ne pense point de les quitter pour pas- „ ser dans une autre maison. « C'est qu'alors il n'y avoit point à Milan de Monasteres de filles, & que les vierges demeuroient dans la maison de leurs parens : mais il y en avoit à Boulogne, comme il paroît par la suite.

Chap. 7.

Suite de l'analyse du premier livre.

III. Le desir de perpétuer leur nom étoit une raison à plusieurs peres & meres, de détourner leurs filles de la virginité. Saint Ambroise détruit ce prétexte en leur représentant qu'en donnant leurs filles à des étrangers ils se privent des enfans qu'ils ont, sur l'esperance incertaine d'en avoir d'autres ; qu'ils s'exposent à se voir tyranniser pour le payement de la dot de leurs filles, & à donner peut-être ce qu'ils s'étoient reservés pour leurs propres besoins ; que c'est s'acheter & non pas se donner un gendre, puisqu'il leur vend jusqu'à la possession qu'il acquiert de leur fille. Il repéte encore qu'il ne condamne pas le mariage, mais qu'il expose seulement les avantages de la virginité. » Le mariage, ajoute-t-il, est „ permis à tous les Chrétiens ; la virginité n'est le partage que „ d'un petit nombre : il faut même avouer que la virginité man- „ queroit de sujets qui pussent l'embrasser, si le mariage ne lui en „ fournissoit. « Les vertus qu'il demande dans les vierges sont, de ne s'envelopper jamais sous des détours artificieux, de ne laisser échapper aucune parole qui ne soit pleine de candeur, de modestie

Chap. 8.

&

& de gravité ; d'être liberales envers les pauvres, vigilantes, humbles, amatrices du silence, appliquées aux bonnes œuvres, & telles que doivent être celles qui portent sur leur cœur le sceau du Saint-Esprit. Il déplore la condition des filles qui, voulant se marier, sont mises à prix comme de vils esclaves, ensorte que celui-la l'obtient en mariage qui en donne le plus. La destinée d'un esclave lui paroît même plus supportable, en ce que souvent il a la liberté de se choisir un maître : au lieu qu'une fille péche contre la bienséance, si d'elle-même elle en choisit un, & qu'elle regarde comme un deshonneur si elle n'en a point à choisir. Saint Ambroise ne dissimule pas que le peuple de Milan souffroit avec quelque impatience, de ce qu'il parloit si souvent de la virginité : mais il ne rejette ce défaut que sur les peres & meres, & il se plaint de ce qu'ils enfermoient leurs filles depeur qu'elles n'assistassent à ses instructions, & n'allassent se consacrer à Dieu entre ses mains. Mais s'il faisoit si peu de fruits à Milan, il en faisoit d'autant plus dans les pays étrangers. Il venoit à lui des vierges du Plaisantin, du Boulonnois, de la Mauritanie pour recevoir de sa main le voile de la virginité. Ce qui lui faisoit dire, en s'adressant à ceux de Milan : » Il faut que j'aille parler ailleurs, pour vous persuader. « Il loue en particulier les vierges de Bologne comme une troupe féconde en pureté : elles étoient au nombre de vingt, qui après avoir quitté la maison de leurs parens, vivoient ensemble séparées de tous les hommes, & combattoient dans les tentes de Jesus-Christ, tantôt en chantant des cantiques spirituels, tantôt gagnant leur vie par leur travail, & trouvant dans les ouvrages de leurs mains de quoi soulager la misere des pauvres. Ce qu'il remarque en elles de plus admirable, c'est que non contentes de s'être engagées dans cette profession, elles faisoient tous leurs efforts pour y en engager d'autres, & n'omettoient rien pour augmenter leur nombre, ne quittant pas celle en qui elles avoient remarqué de l'inclination pour la virginité, qu'elle n'eût abandonné la maison paternelle, pour se mettre dans leur societé. Il dit aux filles qui se sentent appellées à cet état, de surmonter tous les obstacles que leurs parens opposent à leurs desseins, & de préferer une chasteté pauvre aux riches successions dont on menace de les priver ; ajoutant que ces menaces ne sont point à craindre, puisqu'on n'a jamais vû des parens ôter leur heritage à leur fille pour avoir embrassé la virginité : & que quand même ils en viendroient à cet excès, elles seroient dédommagées de cette perte temporelle par la possession du royaume du Ciel. Il raconte une

Chap. 9.

Chap. 10.

Chap. 11.

histoire celebre arrivée de son tems. » Une fille de qualité, pour » se mettre à couvert des vives sollicitations que ses parens lui fai» soient de se marier, se refugia au saint Autel, cherchant un azile » là où s'offre le sacrifice de la virginité. Mais la sainteté du lieu » ne mettant pas fin à leurs poursuites, cette chaste victime res» tant au même endroit; tantôt mettant sur sa tête les mains de » l'Evêque, le conjuroit de prononcer sur elle les prieres de sa » consécration; tantôt ne pouvant plus souffrir le moindre retar» dement, elle se couvroit la tête de la nappe de l'Autel, en s'é» criant : Me faut-il d'autre voile pour me consacrer à Dieu que » ce linge où l'on consacre tous les jours Jesus-Christ le chef de » tous les Chrétiens? A quoi pensez-vous, mes parens, en me » pressant si fort de me marier? Il y a long-tems que mon parti est » pris. Vous m'offrez un époux : j'en ai trouvé un meilleur. Exa» gerez les richesses de celui que vous me proposez, vantez sa » noblesse, relevez sa puissance. Je possede celui auquel nul autre » ne sauroit être comparé; il est le maître du monde; il y est tout» puissant, sa noblesse est toute celeste. Si vous en avez un sem» blable à m'offrir, je ne le refuse pas : si vous m'en presentez un » autre, vous ne pourvoyez point à mon bonheur, vous me l'en» viez. Tous les assistans demeuroient dans le silence, lorsqu'un » des parens, plus hardi que les autres, lui dit : Si votre pere vivoit » encore, souffriroit-il que vous demeuriez sans être mariée? » Peut-être, lui répondit-elle avec beaucoup de pieté & de mo» dération, que Dieu a permis sa mort afin qu'il ne mît aucun ob» stacle à ma résolution. Ce qu'elle avoit dit de son pere devint » une prédiction pour ce parent, qui mourut peu de jours après » d'une mort précipitée. Cet évenement jetta la frayeur dans tous » les esprits; & chacun craignant le même sort pour lui-même, » tous ceux qui s'étoient opposés à son dessein s'empresserent d'en » favoriser l'execution. Sa virginité ne fut plus un motif de la fru» strer de son patrimoine, & elle garda l'une & l'autre.

Analyse du second livre de la virginité.
Chap. 1.

IV. Dans le second livre saint Ambroise entreprend d'instruire les vierges de leurs devoirs, & de leur apprendre quelles regles elles doivent suivre dans leur conduite, non en leur donnant des préceptes, mais en leur proposant des exemples & des modéles de vertu; parce que les exemples font d'ordinaire plus d'impression, ou parce qu'on trouve facile ce qui a été pratiqué avant nous; ou parce qu'on regarde ce qu'on approuve dans les autres, comme devant nous être utile à nous-mêmes, ou parce qu'on se fait un point de religion d'imiter les vertus de ses ancêtres & de rece-

voir de leurs mains cette succession. Le premier exemple qu'il leur propose est celui de la sainte Vierge, comme étant le plus parfait, & celui en qui se trouvent réunis tous les traits de la perfection chrétienne. Il représente ses vertus avec beaucoup de noblesse, & rien n'égale la beauté de la description qu'il en fait. „ Vierge non-seulement de corps mais d'esprit, elle avoit une „ candeur qui la rendoit incapable du moindre déguisement : elle „ étoit humble de cœur, grave dans ses paroles, sage dans ses projets, elle parloit rarement, elle lisoit assiduement, ne mettoit „ pas sa confiance dans des richesses incertaines, mais dans les „ prieres des pauvres. Toujours appliquée à l'ouvrage, elle ne „ vouloit d'autre témoin de son cœur que Dieu seul, rapportant „ tout à lui. Elle ne blessoit personne, faisoit du bien à tout le monde, rendoit l'honneur convenable à ses superieurs, ne portoit „ point envie à ses égaux, consultoit en tout la raison, aimoit ardemment la vertu. Ses regards étoient pleins de douceur, ses „ discours d'honnêteté, ses actions de modestie. Ses manieres „ n'avoient rien d'indecent, ses démarches rien qui sentît la molesse, le ton de sa voix rien de trop hardi : enfin tout son exterieur „ étoit tellement reglé, qu'on voyoit dans son corps une image „ de son ame, & que toute sa conduite étoit un modéle accompli „ de vertus. Elle ne mettoit point de bornes à sa charité : frugale „ dans sa nourriture, elle s'accordoit à peine le necessaire, & prolongeoit souvent son jeûne pendant plusieurs jours. Dans les „ besoins les viandes les plus communes étoient les siennes, songeant moins à flatter son goût qu'à soutenir sa vie. Les momens „ que nous passons dans le sommeil étoient pour elle des momens „ de religion & de pieté, s'occupant de l'Ecriture ou d'ouvrages „ qu'elle avoit interrompus. Elle ne sortoit de sa maison que pour „ aller au Temple, & toujours accompagnée de ses parens. Son „ abord affable, sa démarche pleine de pudeur la faisoit respecter „ de tous ceux qui la voyoient, & à chaque pas qu'elle faisoit elle „ sembloit laisser après elle des traces de la vertu. Mais que sont „ tous ces avantages en comparaison de la dignité de Mere de „ Dieu à laquelle elle a été élevée ? Elle étoit seule dans sa chambre lorsque l'Ange y entra, éloignée du bruit & du commerce „ du monde, occupée de la priere & de saintes méditations. Elle „ garda le silence lorsque Gabriel la salua pleine de grace : mais „ elle répondit, lorsqu'il l'appella Marie ; & si elle hesita d'abord, „ elle marqua ensuite sa prompte obéissance aux ordres du Seigneur. « Saint Ambroise releve diverses autres circonstances de

Chap. 2

ſa vie marquées dans l'Evangile, & en fait une regle de conduite
Chap. 3. pour les vierges. Après quoi il leur propoſe la bienheureuſe Thecle, pour apprendre d'elle à ſe ſacrifier pour la gloire de Jeſus-Chriſt leur époux, & à mourir à ſon exemple pour la conſervation de la foi & de la chaſteté. Mais comme ces exemples de la Mere d'un Dieu, & d'une vierge qui avoit été inſtruite par le Docteur des nations pouvoient paroître inimitables alors, ſaint Ambroiſe
Chap. 4. en ajoute un troiſieme tout recent d'une vierge d'Antioche qu'il ne nomme point. » Recherchée avec ardeur pour ſa beauté qui „ n'avoit rien de pareil, pour couper court à toutes ces pourſuites, elle conſacra ſa virginité à Jeſus-Chriſt. Alors ceux qui la „ recherchoient perdant toute eſperance de la poſſeder, changerent leur amour en haine, & la défererent aux perſécuteurs. La „ grandeur de ſa foi la mit au-deſſus de la crainte de la mort qu'elle „ ſouhaitoit même pour conſerver ſa virginité. Le Juge voyant „ d'un côté ſon attachement à la foi, & de l'autre ſes allarmes pour „ ſa pureté, reſolut de lui faire perdre tout à la fois & la pureté & „ la religion : eſperant qu'après lui avoir ravi l'une, il viendroit „ aiſément à bout de l'autre. Il la condamna donc ou à ſacrifier, „ ou à être proſtituée dans un lieu infâme. Sur le refus qu'elle fit „ de renoncer à l'auteur de la virginité, elle fut conduite dans un „ lieu de débauche. Mais l'eſperance qu'elle avoit que Dieu la „ préſerveroit, comme il avoit préſervé Judith, ne fut pas vaine. „ Un ſoldat étant entré dans ce lieu public, changea d'habit avec „ elle, & lui donna par là le moyen de ſortir vierge d'un lieu de „ débauche. Le tyran ayant appris ce qui s'étoit paſſé, condamna „ le ſoldat à mort. La vierge accourut au lieu du ſupplice, & là il „ y eut entre-elle & le ſoldat une ſainte conteſtation qui des deux „ devoit mourir : mais elle finit à l'avantage de l'un & de l'autre. „ Ils combattirent tous deux pour la foi de Jeſus-Chriſt, & tous
Chap. 5. „ deux remporterent la couronne du martyre. « Saint Ambroiſe compare cette action avec ce que les Payens racontent de Damon & de Pythias, diſciples de Pythagore, dont l'un s'offroit de mourir pour l'autre, & fait voir qu'elle eſt bien plus grande & plus genereuſe » Là, ce ſont deux hommes : ici il y a une fille „ obligée de vaincre la foibleſſe de ſon ſexe. Là, ce ſont des „ amis unis depuis long-tems par les liens les plus étroits : ici „ ce ſont deux perſonnes qui ne ſe connoiſſent point. L'un des „ deux, Damon ou Pithyas, ne pouvoit éviter la mort : au contraire, il étoit au pouvoir de cette vierge comme du ſoldat de „ l'éviter.

V. Dans le troisiéme livre S. Ambroise remet devant les yeux à sa sœur Marcelline, les instructions que le Pape Libere lui avoit données, lorsque le jour de la naissance du Sauveur elle fit, en changeant d'habit, une profession publique de virginité dans l'Eglise de l'Apôtre saint Pierre, en présence d'une multitude d'autres vierges à qui son exemple avoit inspiré le desir de se consacrer aussi à Jesus-Christ. Il rapporte le discours que ce Pape fit dans cette ceremonie; mais il s'attache moins à ses paroles qu'à ses pensées, qu'il se rend propres & qu'il met en son style, beaucoup plus poli que n'est celui de Libere. A ce discours, dont nous avons donné ailleurs le précis, saint Ambroise joint l'éloge de sa sœur, sur-tout de ses jeûnes & de ses abstinences, de son application continuelle à la lecture des livres saints, & à la priere qu'elle accompagnoit ordinairement de beaucoup de larmes : » Tous ces „ exercices, lui dit-il, étoient dans leur place tandis que vous „ avez été jeune : à présent que vous êtes dans un âge plus avancé, „ que vous avez réduit votre corps en servitude & remporté tant „ de victoires sur vos passions, il est à propos que vous moderiez „ vos austerités, afin que vous puissiez servir plus long-tems de „ maitresse aux jeunes vierges. Variez dans la suite vos exercices : „ prenez un peu plus de nourriture ; rendez vos jeûnes moins fré- „ quens & moins austeres ; faites succeder à la lecture & à la priere „ le travail des mains, afin que ce changement d'occupation vous „ devienne une espece de repos. On dit communément, qu'il „ faut cesser de faire quelquefois ce que l'on veut faire long-tems. „ Que votre vie ne soit donc pas tellement austere, que vous ne „ puissiez augmenter vos austerités pendant le Carême ; mais que „ ce soit toujours par un motif de religion & non de vanité. « Il lui recommande l'assiduité à la priere aux heures marquées, c'est-à-dire le matin quand on se leve, avant que de sortir de la maison, avant & après le repas, sur le soir & quand on va se coucher. » Il est bon aussi, ajoute-t-il, qu'étant renfermée dans „ votre chambre, vous récitiez souvent des Pseaumes & que vous „ les entreméliez de l'oraison Dominicale, soit lorsque vous vous „ éveillez, soit avant que vous vous endormiez, afin que dès le „ commencement de votre repos vous éloigniez de votre esprit „ tous les embarras du siécle, & que le sommeil vous prenne dans „ la méditation des choses saintes. Dès le grand matin il faut réci- „ ter tous les jours le Symbole des Apôtres, comme étant le „ sceau du Chrétien & la garde de notre cœur, sur-tout dans les „ occasions où nous voyons quelque objet qui nous cause de la

Analyse du troisiéme livre de la Virginité.

Chap. 1. 2. 3.

Voyez tome V. page 402.

Chap. 4.

Chap. 5. „ frayeur. N'eſt-ce pas encore pour notre propre inſtruction que
Pſal. 6. 7. „ le Prophéte a dit: *Je laverai toutes les nuits mon lit, & j'arroſe-*
„ *rai de mes larmes le lieu où je ſerai couché;* car ſoit que nous
„ prenions ce lit à la lettre, David nous apprendra que nous de-
„ vons répandre une ſi grande abondance de larmes lorſque nous
„ prions, que notre lit en ſoit lavé. Si nous l'expliquons de notre
„ corps, nous devons laver dans les larmes de la pénitence les
„ pechés que nous commettons dans notre corps. « Saint Am-
Chap. 6. broiſe adreſſant enſuite ſon diſcours à toutes les vierges chrétiennes, les exhorte à pleurer ſur les déreglemens du monde, & à ne ſe réjouir que dans le Seigneur; à ne point mettre leurs plaiſirs dans ces airs laſcifs tels qu'on en chante dans ces feſtins pleins de licences où la pudeur n'eſt pas en ſûreté, où l'on ſent tous les attraits du vice, & où tous les autres plaiſirs ſe terminent par celui de la danſe. Pour les détourner de ce dernier qu'on ne prend, diſoit un celebre orateur Payen, que quand on eſt ou inſenſé ou ivre, il rapporte l'exemple d'Herodiade, dont la danſe occaſionna la mort de ſaint Jean-Baptiſte. Sa ſœur ſainte Marcelline lui avoit demandé ce qu'il falloit penſer des Vierges & des Martyrs qui ſe ſont donné la mort à elles-mêmes, depeur de
Chap. 7. tomber entre les mains des perſécuteurs. Il répond que ce zele n'eſt point contraire à la loi de l'Evangile, parce qu'il eſt à préſumer qu'il vient de Dieu; & appuie ſa réponſe de l'exemple de ſainte Pelagie, Vierge & Martyre d'Antioche, qui voulant ſe mettre à couvert de ceux qui cherchoient à lui ravir la foi ou la chaſteté, ſe fit mourir elle-même; de celui de ſa mere & de ſes ſœurs, qui par un ſemblable motif ſe précipiterent dans une riviere; & de celui de ſainte Sothere, qu'il dit avoir été ſa parente. On croit qu'elle ſouffrit à Rome ſous Diocletien, le douziéme Mai de l'an 304. L'Egliſe honore ſa mémoire le 10. Fevrier. Dans les anciennes éditions, le traité de la virginité qui commence par le jugement que Salomon prononça entre deux femmes, fait partie du troiſiéme livre des vierges; mais dans la nouvelle on l'a placé après celui des veuves, conformément à tous les anciens manuſcrits.



§. XI.

Du livre des Veuves, & de la Virginité.

I. LE livre des Veuves suivit de près le traité des Vierges; saint Ambroise (*a*) ayant voulu louer en même-tems deux états, qui ont ensemble tant de rapport, & dont l'Apôtre fait l'éloge (*b*) au même endroit, en disant : *De même une femme qui n'est point mariée & une vierge s'occupe du soin des choses du Seigneur, afin d'être sainte de corps & d'esprit.* Il le composa à l'occasion d'une veuve, qui sous prétexte qu'il l'avoit (*c*) exhortée à quitter le deuil & à moderer la douleur que lui causoit la mort de son mari, abusoit de ses conseils & s'en autorisoit pour se remarier, quoiqu'elle fût fort avancée en âge, & qu'elle eût des filles mariées & d'autres prêtes à marier. Voulant donc empêcher qu'on ne crût dans le monde qu'il avoit conseillé à cette femme de passer à de secondes nôces, & l'en dissuader elle-même, il écrivit ce traité des Veuves, dans lequel il releve la gloire de la viduité, & montre qu'elle est peu inferieure à celle de la virginité.

Livre des Veuves, écrit vers l'an 377. à quelle occasion.

II. Il apporte en preuves non-seulement le témoignage de l'Apôtre saint Paul, qui confond dans un même éloge les veuves & les vierges, comme s'occupant également des choses du Seigneur & à se rendre saintes de corps & d'esprit; mais aussi les exemples de plusieurs veuves de l'ancien & du nouveau Testament, savoir de Noëmi, de Judith, de Debora, d'Anne, de Jahel, de la veuve de Sarepta, & de la belle-mere de saint Pierre. Il raconte les graces & les benedictions dont leur viduité a été honorée, & exhorte les veuves chrétiennes à imiter ces excellens modéles par la pratique des regles que l'Apôtre leur prescrit. Ensuite il fait voir la foiblesse des raisons dont les femmes ont coutume de se servir pour s'engager dans un second mariage; & s'adressant en particulier à celle qui lui avoit donné occasion de composer ce traité, il lui fait sentir toute l'indecence de l'engagement qu'elle alloit contracter, tâchant de la faire rougir des secrétes dispositions de son cœur & de la passion qui la possedoit. Il la conjure d'implorer avec confiance la misericorde de Jesus-Christ, afin qu'il brise les funestes liens dans lesquels elle se trou-

Analyse de ce traité.

Chap. 1.

Chap. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8.

Chap. 9. & 15.

(*a*) Ambrос. *de Viduis, cap.* 1. *n.* 1.
(*b*) Paul. *I. Cor.* 7. 34.
(*c*) Ambros. *de Viduis, cap* 9. *n.* 57.

voit engagée; & afin d'obtenir de lui plus sûrement l'effet de ses demandes, il lui conseille de chercher encore d'autres intercesseurs qui prient pour elle, comme Pierre & André son frere prierent pour la veuve que Jesus-Christ guérit de la fiévre. » Comme „ nous sommes trop foibles, dit-il, pour aller de nous-mêmes jusqu'à la demeure de notre Medecin celeste, il faut implorer les „ prieres des saints Anges qui nous sont donnés pour nous secourir: il faut prier les Martyrs, dont les corps qui restent ici nous „ sont comme de sacrés gages qui semblent nous promettre leur „ assistance: & en effet, ceux qui ont lavé dans leur sang les taches „ de leurs pechés, sont bien capables de demander le pardon des „ nôtres. N'ayons donc point de honte de prendre dans notre „ foiblesse pour intercesseurs ceux qui ont si bien reconnu la leur „ dans le tems même qu'ils sont demeurés victorieux. « Mais en

Chap. 11. lui conseillant la viduité comme un état plus parfait & plus heureux, il a grand soin de déclarer qu'il ne prétend point en faire un précepte, ni condamner les secondes nôces. Il va même plus loin; car en parlant des troisiémes & des quatriémes, il se contente de dire qu'il ne les approuve pas, sans les rejetter comme illicites. Pour ce qui est du mariage en general, il en prend la défense contre les Marcionites, les Manichéens & les autres heretiques qui le condamnoient, & les traite de loups revêtus de la peau de brebis, qui sous prétexte de porter indifferemment tout le monde à une chasteté parfaite qu'ils violoient eux-mêmes effrontément en s'abandonnant aux plus honteuses impuretés, accabloient les autres sous un fardeau qu'ils ne vouloient pas toucher du bout du doigt.

Suite de l'analyse du livre des Veuves.

Chap. 12.

Matth. 19. 16.

III. Ensuite après avoir prouvé par le témoignage de S. Paul que la virginité est préferable au mariage, il dit que la virginité n'est que de conseil, & fait voir par l'histoire du jeune homme riche rapportée par saint Matthieu, la difference qu'il y a entre précepte & conseil. La chasteté est de précepte, la virginité de

Chap. 13. conseil. Il témoigne qu'il y avoit de son tems plusieurs personnes qui, par amour pour la chasteté, se coupoient & se mutiloient eux-mêmes. Saint Ambroise, sans vouloir déclarer ouvertement ce qu'il pensoit d'une action de cette nature, se contente de dire qu'elle n'est point permise, & renvoie ces personnes aux anciens réglemens de l'Eglise, entendant peut-être par-là les Canons XXI. XXII. XXIII. & XXIV. des Apôtres, que l'on prétend

Chap. 14. avoir été renouvellés dans le premier de Nicée. Enfin il déclare que tout ce qu'il a dit sur la viduité n'est pas un précepte, mais un conseil;

conseil; qu'en cela il a eu en vûe, non de tendre des piéges pour faire tomber les autres, mais de s'acquiter de la charge qu'il a de cultiver le champ de son Eglise, d'y voir fleurir la pureté virginale dans tout son éclat, d'y faire regner la gravité des veuves dans toute sa force & sa vigueur, & d'y recueillir les fruits de la continence conjugale avec toute sa fécondité & son abondace.

Ce livre est cité par saint Jerôme. Age des veuves.

IV. Saint Ambroise cite (*a*) plusieurs fois son livre des Veuves dans son commentaire sur saint Luc; & saint Jerôme (*b*) en rapporte divers endroits dans l'apologie de ses livres contre Jovinien. Ce que le saint Evêque y dit de l'âge des veuves est remarquable. Saint (*c*) Paul, dans sa premiere Epître à Timothée, le fixe à soixante ans. Mais saint Ambroise prétend (*d*) que cela ne doit pas être pris à la lettre, & que rien n'empêche qu'on ne reçoive au rang des veuves de jeunes personnes qui par leur gravité, leur modestie & les autres vertus, se sont rendu dignes de cet honneur. Il appuie son sentiment de l'exemple d'Anne la prophétesse, qui, au rapport de saint Luc (*e*), avoit été employée au service du Temple étant encore fort jeune.

Livre de la virginité, écrit vers l'an 378.

V. Le livre des Veuves est encore (*f*) cité dans celui de la Virginité: ce qui confirme ce que nous avons dit plus haut, que le livre de la Virginité ne doit point faire partie du troisiéme des Vierges, mais un traité séparé. En effet, dans tous les manuscrits il suit immédiatement le livre des Veuves. On en met l'époque vers l'an 378.

Analyse de ce livre.

VI. Saint Ambroise commence ce traité par deux reflexions qui y ont peu de rapport: l'une sur le jugement que Salomon rendit entre deux femmes qui disputoient ensemble sur leurs enfans; (Chap. 1.) l'autre sur le sacrifice de Jephté: (Chap. 2.) mais c'est apparemment qu'on avoit lû ce jour-la quelque chose du troisiéme livre des Rois, & de celui des Juges; & que le saint Evêque voulut en expliquer quelque chose avant que de continuer à parler de la virginité, sur laquelle il avoit déja fait plusieurs discours, dont sont composés ses trois livres des Vierges. (Chap. 3.) Il trouve étrange, en parlant du sacrifice de Jephté, que l'on ait répandu alors sans aucune opposition le sang d'une vierge, & qu'aujourd'hui il faille essuier tant de contradictions & tant de reproches, lorsqu'on veut en consacrer une à Dieu par une oblation innocente & toute sainte; que l'on ait vû sans s'é-

(*a*) Ambros. *Admonit. in hunc lib. p.* 185.
(*b*) Hieronym. *Epist.* 30. *ad Pammach. pag.* 237.
(*c*) Paul. I. *Epist. ad Timoth.* 5.
(*d*) Ambros. *de Viduis, c.* 2. *n.* 9. 12.
(*e*) Lucæ, 2. 36.
(*f*) Ambros. *l. de Virginit. c.* 8. *n.* 46.

mouvoir, un cruel parricide s'accomplir parce qu'il étoit promis; & que l'on ne puisse en ce tems-ci souffrir qu'un pere qui a voué la virginité de sa fille, accomplisse son vœu. Il se plaint de ce que l'on vouloit obliger les Evéques à tolerer ce desordre, eux qui doivent exposer leur vie s'il est besoin, pour soutenir la sainteté de cette profession. Pour donner une haute idée de la virginité, il prouve par le témoignage de l'Evangile que l'on avoit lû le même jour & qui étoit tiré du chapitre vingt-septiéme de saint Matthieu, que les vierges ont eu le privilege de voir avant les
Chap. 4. Apôtres mémes Jesus-Christ ressuscité. Mais il veut que les vierges ne mettent pas leur mérite dans la seule pureté de corps, mais
Chap. 5. encore plus dans celle du cœur. On lui faisoit un crime de porter les filles à embrasser la virginité, par les eloges qu'il lui donnoit, & de s'opposer au mariage de celles qui étoient consacrées à Dieu. » Plût à Dieu, dit-il, qu'on pût me convaincre du premier » de ces crimes par de bonnes preuves, par des exemples réels, » plutôt que par des discours vagues qui ne tendent qu'à me des» honorer : je ne craindrois pas d'encourir votre haine. Plût à » Dieu encore que je pusse détourner du mariage celles mémes » qui s'y destinent, & les engager à prendre le voile des vierges, » plutôt que celui qu'on met sur la téte des femmes mariées! » Quoi, me fera-t-on un crime de ne pas souffrir qu'on arrache » des vierges du pié des Autels pour les conduire à un époux? » Voudra-t-on qu'ayant la liberté de se choisir un homme pour » mari, elles n'ayent pas la liberté de lui préferer Jesus-Christ. «
Chap. 6. Il montre qu'on n'a aucun sujet de blâmer son zele pour la virginité, puisqu'elle n'est ni mauvaise, ni nouvelle, ni inutile; qu'elle a merité les éloges de Jesus-Christ, & que saint Paul l'a préferée
Chap. 7. au mariage; qu'on se plaint mal-à-propos que le nombre des vierges va faire manquer le genre humain, puisqu'on ne peut montrer quelqu'un qui ait cherché une femme sans en trouver. » En » quel pays, ajoute-t-il, a-t-on fait la guerre pour une vierge? Qui » est-ce qui a perdu la vie pour l'amour d'elle? Ces malheurs sont » des suites du mariage. Il faut venger un mari outragé par l'adul» tere; porter les armes contre un ravisseur. Que l'on voie s'il y » a des villes plus peuplées que celles où il y a plus de vierges. » Combien en consacre-t-on tous les ans dans l'église d'Alexan» drie, d'Afrique & de tout l'Orient. Il nait moins d'hommes à » Milan qu'on ne consacre de vierges dans ces provinces.

Suite de l'analyse du livre

VII. Du moins faudroit-il, disoient la plûpart, ne donner le voile qu'à des filles d'un âge mûr & avancé. » Oui, je conviens,

» répond saint Ambroise, qu'il est de la prudence d'un Evêque » de ne pas voiler facilement une jeune fille. Qu'il considere à la » bonne heure quel est son âge ; mais qu'il considere encore plus » quelle est sa foi, sa pudeur & si elle a une chasteté éprouvée ; » qu'il examine si elle a la gravité des femmes âgées, les mœurs » des vieillards, & un amour pour la pureté tel qu'on l'a après s'y » être exercé pendant un grand nombre d'années ; si elle s'est tou- » jours tenue sous la garde de sa mere, si elle n'a été que rarement » avec ses compagnes : la plus longue vieillesse ne manque pas à » cette fille, si elle a toutes ces qualités. Si au contraire elle n'en » a aucune, il faut differer sa consécration, non parce qu'elle est » trop jeune d'âge, mais parce qu'elle est trop jeune de mœurs. » Ce n'est pas la vieillesse qui a rendu Thecle recommandable, » c'est la vertu. Tous les âges sont propres au service de Dieu, & » capables d'arriver à la perfection que Jesus-Christ nous a ensei- » gnée. Les enfans suivirent Jesus-Christ dans le désert, & il y en » a eu plusieurs qui ont souffert le martyre pour la gloire de son » nom. « Saint Ambroise propose pour modéles aux vierges chré- tiennes les vertus de l'Epouse du Cantique des Cantiques, parti- culierement son ardeur & sa perséverance à chercher son Epoux, qui est Jesus-Christ : mais il leur recommande de ne le point cher- cher où il n'est pas, c'est-à-dire dans le grand monde, ou chez de faux docteurs, peu instruits ou trop relâchés. C'est sur les mon- tagnes qu'il veut qu'on le cherche, d'où se répand de toutes parts la bonne odeur d'une vie sainte & remplie des plus sublimes vertus ; c'est dans le cœur d'un saint & savant Evêque ; c'est dans le désert qui mene à la vie, & qui fleurit comme le lys, selon la parole du Prophéte. L'explication qu'il donne de ces paroles de l'Epouse : *Comment revêterai-je ma robe*, mérite d'être rapportée. » Remarquez ici, dit-il, le pieux langage de cette ame entiere- » ment consacrée au service de Dieu, laquelle s'est tellement » dépouillée de toutes les affections terrestres & charnelles, que » quand bien même elle voudroit, elle ne sait pas comment elle » pourroit s'en revêtir de nouveau. Tout la retient dans le devoir : » la honte de se replonger dans le vice, la crainte de perdre sa » réputation, l'oubli même de ses anciennes habitudes dont elle » a effacé jusqu'aux moindres traces par une pratique continuelle » du bien. « Il explique avec autant de noblesse & d'onction une grande partie du même cantique ; & finit par le discours qu'il avoit préché le jour de la fête des Apôtres saint Pierre & saint Paul, dans lequel après avoir comparé les travaux des Ministres

de la Virginité. Chap. 7.

Chap. 8.

Chap. 9.

Isai. 35. 1.

Chap. 10.

Chap. 11. 12. 13. 14. 15. 16.

Chap. 18. 19. 20.

de Jesus-Christ à la pêche miraculeuse de saint Pierre, il exhorte les vierges & les veuves à venir s'enfermer dans les filets des saints Apôtres; & prie le Seigneur de benir sa pêche par d'heureux succès qu'il dit ne pouvoir attendre que de lui.

§. XII.

Des livres de l'Institution d'une Vierge; de l'Exhortation à la Virginité, & de la chute d'une Vierge.

Livre de l'institution d'une vierge, est adressé à Eusebe, citoyen de Bologne; à quelle occasion il a été écrit.

I. LE livre qui est communément intitulé: *Institution* ou *Education d'une Vierge*, porte aussi dans les manuscrits le titre de *Discours sur la virginité perpétuelle de Marie*. Ces deux titres lui conviennent également bien, puisque saint Ambroise y parle des devoirs des vierges consacrées à Dieu, & qu'il y combat l'erreur de Bonose qui avoit attaqué la virginité perpétuelle de la sainte Vierge: aussi les a-t-on conservés tous deux dans la nouvelle édition de ses œuvres. Voici ce qui donna occasion à ce traité. Il y avoit à Bologne un citoyen, nommé Eusebe, autant distingué par sa naissance que par ses richesses, qui avoit un fils appellé Faustin, pere d'un grand nombre d'enfans. Eusebe leur ayeul, les envoya à saint Ambroise qui étoit son ami, le priant de veiller à leur éducation. De ce nombre étoit une fille nommée Ambrosie, qu'il pria le saint Evêque de consacrer à Jesus-Christ. Saint Ambroise qui la regardoit aussi comme sa fille, l'offrit à Dieu avec joie en présence des Fidéles, & lui fit en lui donnant le voile, un discours plein d'onction, qu'il mit ensuite par écrit, & qu'il adressa à Eusebe. Il le loue dans une petite préface qui est à la tête de ce discours, de sa tendresse pour Ambrosie & du soin particulier qu'il prenoit d'elle. »Vous n'élevez, lui dit-il, vos autres filles que » pour les établir dans des maisons étrangeres, au lieu que vous » garderez toujours celle-ci dans votre maison.« C'est qu'alors les vierges demeuroient dans la maison de leurs parens, & n'étoient point encore, du moins en Italie, renfermées dans des Monasteres: car quoique les vingt vierges de Bologne, dont on a parlé plus haut, vécussent en société, elles n'étoient pas néanmoins cloîtrées.

Ce livre a été écrit vers l'an 391.

II. Les deux chapitres ajoutés à cette exhortation font voir que saint Ambroise ne l'écrivit que vers l'an 391. car il y attaque l'heresie de Bonose, qui fut condamnée pour la premiere fois dans le Concile de Capoue tenu la même année.

III. Il commence ce traité par l'éloge de la virginité, dont il dit que les principaux devoirs ſont la retraite, le ſilence & l'oraiſon. Enſuite il entreprend l'apologie du ſexe, & prouve que c'eſt à tort qu'on accuſe les femmes d'être la cauſe des miſeres du genre humain, & un ſujet perpétuel de chute & de ſcandale aux hommes. » Car pourquoi reprocher en particulier au ſexe le plus » foible, la chute qu'il a faite, lorſqu'on ne peut diſconvenir que » le ſexe le plus fort ne l'a pas évitée? La faute de la femme eſt en » quelque ſorte excuſable; celle de l'homme ne l'eſt point: celle-la, » comme l'aſſure l'Ecriture, fut trompée par le ſerpent qui étoit le » plus fin & le plus ruſé de tous les animaux: celui-ci l'a été par la » femme. Si l'homme n'a pû reſiſter à celle qui lui étoit inferieure, » comment la femme auroit-elle reſiſté à l'Ange qui lui étoit ſu» perieur? Et ſi l'homme n'a pû garder le commandement qu'il » avoit reçu de Dieu même, comment la femme auroit-elle gardé » le commandement qu'elle n'avoit reçu que de ſon mari? La » femme, quoique coupable, trouve donc une excuſe dans le » peché de l'homme? auſſi Dieu reprend ſeverement celui-ci, » tandis qu'il ſe contente d'interroger celle-la. Dans le jugement » même où ils ſont tous deux condamnés, la femme fait paroître » plus de douceur & de modération que l'homme. Adam accuſe » Eve, Eve n'accuſe que le ſerpent; & quoique chargée par ſon » mari, elle ne le charge pas à ſon tour: elle voudroit au con» traire, ſi elle le pouvoit, le faire abſoudre. « Saint Ambroiſe montre que la beauté dont on ſe plaint comme d'un piége dangereux, n'eſt un ſujet de tentation qu'à l'égard de ceux qui la préferent follement à la beauté interieure; que ce n'eſt point un vice dans une femme d'être telle que la nature l'a formée, mais que ç'en eſt un dans un homme de rechercher dans une femme ce qui lui eſt ſouvent une occaſion de tomber; que les hommes ſont d'autant plus coupables que connoiſſant le péril, ils ne prennent pas les précautions les plus ſûres pour s'en mettre à couvert, qui ſont de veiller, de prier, de jeûner; que ſi la femme a peché avant l'homme, elle a auſſi été la premiere à avouer ſon peché, & qu'elle a ſoin de l'expier tous les jours, non-ſeulement en s'expoſant aux douleurs de l'enfantement pour l'amour de l'homme, mais en jeûnant tous les jours, & en ajoutant des jeûnes volontaires à ceux qui ſont d'obligation, tandis que l'homme qui l'a ſuivie dans ſon égarement néglige de la ſuivre dans ſon retour; enfin que ſi Eve a occaſionné la condamnation du genre humain, cette perte a été pleinement réparée par Marie lorſqu'elle eſt devenue mere

Analyſe du traité de l'éducation d'une vierge.

Chap. 1. 2.

Chap. 3.

Chap. 4.

Chap. 5.

d'un Dieu, & que par son exemple elle a appellé plusieurs filles à la virginité.

Réponse aux objections contre la virginité perpétuelle de Marie.
Chap. 5.
Voyez tome V. page 708.
Joan. 2. 3. & 5.

IV. Saint Ambroise qui jusques-là avoit cru devoir laisser ensevelie dans un profond silence l'heresie de ceux qui attaquoient la virginité perpétuelle de la sainte Vierge, s'éleve ici contre eux avec beaucoup de force. Bonose Evéque de Sardique, étoit le chef de cette secte. Il répond d'abord à leurs objections, & fait voir que le terme de *femme*, dont l'Ecriture se sert quelquefois en parlant de Marie, ne blessoit en aucune maniere sa virginité; qu'il désigne le sexe & non pas le mariage; que l'usage commun du peuple ne peut en cela prévaloir contre la verité; que ce nom a été donné à Eve avant que son mari l'eût connue, & qu'elle le porta pendant tout le tems qu'elle demeura dans le Paradis terrestre; que ce qui est dit en saint Matthieu : *Marie se trouva grosse avant qu'ils eussent été ensemble*, n'interesse point non plus la virginité perpétuelle de Marie, parce que c'est la coutume de l'Ecriture de marquer clairement ce qu'elle veut faire connoître, & de ne s'arrêter pas à la question incidente; que par la même raison on ne doit point conclure que Joseph ait connu la sainte Vierge, parce qu'il est dit plus bas : *Joseph ne la connut point jusqu'à ce qu'elle enfanta son Fils.* Comme on ne peut pas dire que Dieu ait cessé d'être Dieu pendant quelque tems, parce qu'il est dit dans Isaïe : *Je suis Dieu jusqu'à ce que vous arriviez à la vieillesse;* que le Fils cesse quelques jours d'être assis à la droite du Pere, parce que nous lisons dans le Pseaume cent neuf : *Le Seigneur a dit à mon Seigneur, asseyez-vous à ma droite jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marche-pié;* que si Joseph voyant son épouse grosse, prit la résolution de la renvoyer secretement la croyant coupable, il ne fut dans cette pensée que tandis qu'il ignora le mystere, & avant l'apparition de l'Ange : mais qu'aussitôt qu'il en eut été instruit il demeura fidéle, ne douta plus de la virginité de Marie & tint caché le mystere qui lui avoit été confié; que ces paroles : *Joseph prit sa femme avec lui & partit pour l'Egypte*, ne font rien pour les Bonosiaques; car d'abord qu'une femme est unie à son mari, elle prend le nom d'épouse, & ce nom lui est donné dès le premier moment de leur union. La perte de la virginité ne fait pas le mariage, c'est le consentement des parties; & une fille acceptant un mari, devient veritablement son épouse, quand même son mari ne la connoitroit pas & n'habiteroit jamais avec elle; que les freres de Jesus-Christ, dont il est parlé dans l'Evangile, ont pu appartenir à Joseph & non pas à

Matth. 1. 18.
Ibid. 25.
Isaï. 46. 4.
Psal. 109.
Matth. 1. 24.
Chap. 6.

Marie; qu'au ſurplus le nom de freres ſe donne indifferemment à ceux qui ſont d'une même nation & d'une même race, ou qui ont enſemble d'étroites liaiſons.

V. Après avoir détruit les objections des Bonoſiaques, ſaint Ambroiſe vient aux preuves de la virginité perpétuelle de la ſainte Vierge, & dit qu'il n'eſt pas à croire que Jeſus-Chriſt eût pris pour mere une vierge qui n'auroit pas eu aſſez de vertu pour ſe conſerver toujours pure; ni qu'elle eût abandonné elle-même une vertu dont elle avoit propoſé aux vierges le plus parfait modéle; que n'y ayant aucune créature ſur qui Jeſus-Chriſt ait répandu ſes graces avec plus d'abondance que ſur ſa Mere, il eſt hors de toute apparence qu'il ait ſouffert la perte de ſon plus auguſte privilege, & celui qui, ſelon l'Ecriture, a toujours eu plus de part aux faveurs de Dieu que tous les autres états; qu'il n'eſt pas plus vraiſemblable, que Marie ayant porté un Dieu dans ſon ſein, y ait voulu enſuite porter un homme; que Joſeph étant un homme juſte, n'a pas été aſſez temeraire pour ne pas vivre avec elle dans une perpétuelle continence; que Jeſus-Chriſt a rendu témoignage à la virginité de Marie, en la recommandant lorſqu'il étoit ſur la Croix, à ſaint Jean ſon diſciple bien-aimé, & en la lui donnant pour mere; ſi elle eût uſé du mariage comme les autres femmes, il n'auroit eu garde de ſéparer une épouſe de ſon époux pour la donner à un autre. » Jeſus-Chriſt ne prétendoit pas ſans doute au- » toriſer par là le divorce, ni Marie ne ſongeoit pas à ſe ſéparer de » ſon époux: mais avec qui devoit-elle demeurer qu'avec celui que » ſon Fils avoit inſtitué ſon heritier, & qu'il avoit fait le gardien » de ſa virginité? « Saint Ambroiſe ſuppoſe ici que Joſeph époux de Marie, vivoit encore au tems de la Paſſion; & ce qui lui fait dire que la ſéparation de la ſainte Vierge n'étoit pas un divorce, c'eſt qu'il paroît perſuadé que le mariage ne l'avoit unie à Joſeph que pour l'accompliſſement du myſtere, & que ce mariage devoit ceſſer quand le myſtere fut entierement accompli par la mort de Jeſus-Chriſt. Il tire une autre preuve de la virginité perpétuelle de Marie, de cet endroit d'Ezechiel: *Le Seigneur me dit, Cette porte demeurera fermée, elle ne ſera point ouverte & nul homme n'y paſſera, parce que le Seigneur le Dieu d'Iſraël eſt entré par cette porte, & elle demeurera fermée.* » Quelle eſt cette porte, dit ſaint » Ambroiſe, ſi ce n'eſt Marie? Et pourquoi eſt-elle fermée, ſi ce » n'eſt parce qu'elle eſt vierge? Marie eſt donc cette porte par la- » quelle Jeſus-Chriſt eſt entré dans le monde lorſqu'elle l'a en- » fanté en demeurant toujours vierge; le ſceau de ſa virginité eſt

Preuves de la virginité perpétuelle de Marie.
Chap. 6.
Chap. 7.
Chap. 8.
Ezechiel 44. 1.

» resté entier & n'a jamais été rompu, lorsque celui dont l'univers » ne peut soutenir la grandeur, est sorti de son sein virginal; Jesus-» Christ a passé par cette porte, mais il ne l'a pas ouverte. « Saint Ambroise avoit dit dans son second livre sur saint Luc, (*a*) que Jesus-Christ en naissant ouvrit le sein de sa mere : mais il ne s'étoit servi de cette façon de parler que pour s'accommoder à celle dont a usé Moïse en parlant de la naissance des premiers nés; & on ne doit nullement en inferer qu'il ait pensé diversement en differens tems, sur la maniere dont Jesus-Christ sortit du sein de Marie.

Figures de la virginité de Marie. Exhortation aux Vierges. Preuves de la divinité de Jesus-Christ.

VI. Saint Ambroise trouve des figures de la virginité de Marie dans ce qui est dit au quatriéme chapitre des Cantiques, du jardin fermé & de la fontaine scellée; & dans ce que dit Isaïe, du rejetton qui sort de la tige : & en fait l'application aux vierges chrétiennes, qu'il dit devoir d'autant plus imiter la virginité perpétuelle de la sainte Vierge, que Jesus-Christ leur Epoux celeste les y invite.

Chap. 9. Il prouve qu'il est Dieu, & établit nettement la divinité des trois

Chap. 10. Personnes, s'arrêtant particulierement à celle du Fils, parce que

Voyez tome V. page 709. les Bonosiaques qu'il avoit déja refutés touchant la virginité perpétuelle de Marie, nioient encore avec Photin la divinité de

Matth. 28.19. Jesus-Christ. De ce qu'il est écrit : *Allez, batisez au nom du Pere, du Fils & du Saint-Esprit*, ces heretiques, que saint Ambroise appelle Ariens, concluoient que le Pere étant nommé le premier, étoit plus grand que le Fils qui n'est nommé que le second. » Quoi donc, leur répond le saint Evêque, le Pere est-il inferieur » au Fils, parce qu'il est dit dans l'Evangile : *Au commencement* » *étoit le Verbe, & le Verbe étoit avec Dieu?* ou lorsque Jesus-» Christ a dit : *L'Esprit du Seigneur s'est reposé sur moi, c'est pour-* » *quoi il m'a consacré par son onction*, a-t-il prétendu que le Saint-» Esprit étoit au-dessus du Fils de Dieu ? Par ces termes *au nom*, » qui précedent les autres, Jesus-Christ nous enseigne qu'un seul » nom suffit pour exprimer la Trinité; que comme il n'y a qu'un » seul nom, il n'y a qu'un seul Dieu, qu'une seule divinité, qu'une » seule majesté. « Ils opposoient encore ce passage de la premiere

Chap. 11. 12. aux Corinthiens : *Le premier homme qui vient de la terre est terrestre; le second homme qui vient du Ciel est celeste.* Saint Ambroise répond que ce n'est qu'entant qu'homme que l'Apôtre appelle

I. Cor. 15.47. Jesus-Christ *le second homme*, parce qu'en effet il est après Adam; mais qu'il est le premier selon sa divinité, n'ayant personne avant lui.

(*a*) Ambros *lib.* 2. *in Lucam, num.* 57. *pag.* 1300.

Ensuite

Ensuite il donne l'explication des endroits de l'ancien Testament qui renferment des figures de la virginité de Marie. Il en trouve une dans ce vase bouillant, dont parle le prophéte Jeremie; une autre dans cette nuée legere, sur laquelle Isaïe dit que le Seigneur doit venir: » Nuée vraiment legere, qui n'ayant jamais senti com- » me les autres femmes le poids & l'incommodité de la grossesse, » a délivré le monde du lourd fardeau du peché, en portant dans » son sein le Liberateur des pecheurs. « Il exhorte les vierges à recevoir en elles la pluie spirituelle qui tombe de cette nuée. » Elle » moderera, dit-il, la chaleur de vos passions, & par la douce » humidité qu'elle répandra dans le champ de votre ame, elle la » rendra féconde en bonnes œuvres. « Il applique encore à la sainte Vierge ce qui a été dit mystiquement de l'Église dans le Cantique des Cantiques, & la benediction qu'Isaac donna à Jacob. Puis s'adressant à Ambrosie, il lui trace un plan de vie, qui se réduit à la fuite de la vie & du commerce du monde; au chant continuel des Pseaumes, des Cantiques & des Hymnes, non pas pour plaire aux hommes mais à Dieu; à la méditation des paroles & des actions de Jesus-Christ, comme aussi des Commandemens de Dieu, & à l'exercice des vertus, particulierement de la charité. Il finit ce plan de vie par une priere qu'il adresse à Dieu pour Ambrosie, dans laquelle il le conjure de prendre sous sa protection cette fille résolue de passer toute sa vie à son service, de lui offrir son ame & de lui consacrer sa virginité. » Je vous la presente, Seigneur, » en qualité de votre Pontife; je vous la recommande comme » étant son pere, servez-lui par votre bonté de guide & de con- » ducteur. Ajoutez à la pudeur dont elle est déja ornée, la modes- » tie, la sobrieté, la continence. Donnez-lui un voile rougi dans » le sang du Sauveur: faites qu'elle porte dans sa chair la morti- » fication de Jesus-Christ; c'est là le voile glorieux que vous met- » trez sur sa tête; ce sont les riches vêtemens sous lesquels vous » couvrirez ses pechés & ferez briller son innocence. Ajoutez » encore, une ardeur toujours nouvelle pour le culte de la reli- » gion, une attention à posseder le vase de son corps dans la sain- » teté, un amour pour les humiliations, une ardente charité, un » zele inébranlable pour la verité, un soin continuel de la mo- » destie & de la pudeur. Faites qu'elle soit chaste comme la tour- » terelle, simple comme la colombe, qu'elle ait un cœur plein » de candeur, qu'elle soit sobre à parler, retenue devant le monde, » remplie de tendresse pour ses parens, de compassion pour les » pauvres & les miserables, d'éloignement pour tout ce qui a l'ap-

Chap. 13.
Jerem. 1. 13.
Chap. 14. 15. 16.
Chap. 17.

» parence du mal, & qu'elle remplisse de consolation le cœur de » la veuve. « Enfin il invite Jesus-Christ à venir au jour de ses nôces recevoir sa servante, qui se consacre à lui par une profession publique, après s'y être consacrée depuis long-tems en esprit & de cœur, On voit par ce traité de saint Ambroise (*a*), qu'il en avoit déja composé plusieurs sur la même matiere.

Exhortation à la virginité, écrite vers l'an 393.

VII. Le suivant traite encore de la virginité. C'est un discours que saint Ambroise fit vers l'an 393. à Florence, en dédiant une Eglise qu'une sainte veuve nommée Julienne y avoit fait bâtir, & qui fut nommée la Basilique Ambrosienne. On a donné à ce discours le titre d'*Exhortation à la virginité*, parce que la plus grande partie est employée à l'instruction des trois filles de cette veuve.

Analyse de ce traité. Chap. 1.

VIII. Il y est aussi beaucoup parlé des reliques des saints martyrs Vital & Agricole, dont il avoit fait la translation à Boulogne avec l'Evêque du lieu, vers le commencement de cette même année 393. S. Ambroise y fait encore l'histoire de leur martyre, & releve avec de grands éloges le prix de leurs Reliques, dont l'Evêque de Boulogne lui avoit fait present, & qu'il avoit placées sous l'Autel de l'Eglise qu'il venoit de dédier. » Je vous ai apporté, dit-il en » s'adressant à ceux de Florence, des presens que j'ai amassés » de mes propres mains : ce sont les trophées de la Croix dont » vous éprouvez vous-mêmes la vertu par les miracles qu'elle » opere, & dont les démons ne peuvent s'empêcher de confesser » la puissance. Je laisse à d'autres d'amasser de l'or & de chercher » des pierres précieuses ; pour moi j'ai amassé des cloux qui ont » percé le corps du Martyr, & qui sont en si grand nombre, qu'ils » y ont fait plus de plaies qu'il n'y a de membres ; j'ai amassé les » restes de son sang & le bois de sa croix, qui sont les signes éclatans de la victoire qu'il a remportée. Recevez donc avec respect » ces présens de salut que je vais maintenant déposer sous le saint » Autel. Une pieuse veuve m'a demandé ce sacré dépôt, & je n'ai » pû le lui refuser. « Cette veuve étoit Julienne. Saint Ambroise fait l'éloge de sa pieté, dont il donne pour preuve l'Eglise qu'elle avoit fait bâtir ; la belle éducation qu'elle avoit donnée à ses enfans ; la constance avec laquelle elle souffrit la perte de son mari, qu'elle regretta moins pour elle que pour ses enfans, & pour l'Eglise qui avoit en lui un zelé & fidéle ministre ; l'exhortation qu'elle fit elle-même à ses enfans après la mort de leur pere, pour les engager à être les heritiers de ses vertus plus encore que de ses biens.

Chap. 2. Chap. 3.

(*a*) Ambros. *de Instit. virg. cap.* 2. *num.* 15.

Dans cette exhortation, elle dit à son fils : » Rappellez-vous à quel » ministere votre pere vous a destiné en vous appellant Laurent : » nous avons fait vœu à ce Saint dont vous avez reçu le nom ; » notre vœu a été suivi d'un promt succès. Rendez donc à ce Martyr ce que vous devez à ce Martyr ; c'est à ses prieres que nous » vous devons, & c'est à vous maintenant à accomplir ce que nous » lui avons promis en vous donnant son nom. « Elle lui représente qu'il ne peut rien faire de mieux que de prendre Dieu pour sa portion, en s'engageant dans le ministere des Autels auquel il étoit destiné. S'adressant ensuite à ses filles, elle leur fait une peinture fort naturelle de tous les inconvéniens du mariage, particulierement de la servitude attachée inséparablement à cet état ; & leur conseille de ne choisir point d'autre époux que Jesus-Christ. Elle leur représente à cet effet les avantages de la virginité, & leur fait remarquer que si les livres saints ont donné à plusieurs femmes de grands éloges, ce n'est qu'aux vierges qu'ils accordent le privilege d'avoir procuré le salut public. C'est une vierge qui, dans l'ancien Testament, fait passer à pié sec la mer Rouge aux Hebreux ; c'est une vierge qui, au tems de l'Evangile, enfante l'Auteur & le Rédempteur de l'Univers. L'Eglise est vierge ; la Fille de Sion est vierge ; Jerusalem, cette ville qui est dans le Ciel, est vierge ; c'est à une vierge que Jesus-Christ confie sa Mere. » Faites attention, » ajoute-t-elle, à quoi vous êtes engagés par le vœu de votre pere » & de votre mere. Nous avons ouvert notre bouche devant le » Seigneur, notre desir a formé notre vœu : nous avons prié, c'est » à nous à acquitter des promesses que nous lui avons faites. Vous » savez de quelle obligation sont les vœux que les peres & meres » font pour leurs enfans : du moins apprenez-le de la fille de Jephté » qui s'offrit volontiers à la mort plutôt que de ne pas accomplir le » vœu de son pere. « L'exhortation de Julienne eut l'effet qu'elle en attendoit. Elle conduisit son fils & ses filles à l'Eglise, où Laurent fut fait lecteur : ses sœurs s'y consacrerent solemnellement à Dieu, mais elles continuerent à vivre dans la maison de leur mere. Quoique les instructions qu'elle leur avoit données parussent suffisantes, saint Ambroise crut devoir y en ajouter d'autres. Il s'étend sur l'application qu'elles doivent avoir à chercher Jesus-Christ jour & nuit dans les divines Ecritures ; il leur prescrit la vigilance sur elles-mêmes, le chant des Pseaumes, la récitation du Symbole, le détachement de la vie, l'amour de la pureté, le mépris des ornemens mondains, la simplicité évangelique ; de préferer la beauté de l'ame à celle du corps, les larmes à la joie, la fuite des

Chap. 4. Chap. 5. Exod. 15. 20. Luc. 1. 27. Isai. 37. 12. Apoc. 21. 27. Chap. 6. Joan. 19. 27. Chap. 8. Chap. 9. Chap. 10. Chap. 11. & 13.

juremens & la médiſance ; l'aſſiduité à la priere, l'amour de la retraite, du ſilence, du jeûne, & de ſe procurer par toutes ſortes de bonnes œuvres une bonne réputation. Il leur propoſe l'exemple de ſainte Sothere ſa parente, qui, quoique d'une rare beauté & d'une famille diſtinguée, foula aux piés tous ces avantages pour conſerver ſa foi ; & celui d'un jeune Toſcan, qui s'étant apperçu que ſa beauté, qui étoit ſinguliere, étoit une occaſion aux femmes de s'attacher à lui, ſe fit de toutes parts des inciſions ſur le viſage pour éteindre les paſſions qu'il avoit allumées dans leur cœur. Il promet à Julienne que Dieu la récompenſera pour lui avoir conſacré tous ſes enfans ; & finit en conjurant le Seigneur de jetter un regard favorable ſur la maiſon qu'il venoit de dédier, ſur les Autels érigés en ſon honneur, & ſur les pierres ſpirituelles dont on lui avoit conſtruit un temple veritablement digne de lui ; d'écouter favorablement les prieres de ceux qui l'invoqueront dans ce ſaint lieu, & d'avoir pour agréables tous les ſacrifices qui y ſeront offerts.

Chap. 12.

Chap. 14.

Traité contre une vierge qui s'étoit laiſſée corrompre. Il eſt de ſaint Ambroiſe.

IX. Le traité qui a pour titre : *Invective contre une vierge qui s'étoit laiſſée corrompre*, fut (*a*) cité dans le ſecond Concile de Douzy tenu en 874. ſous le nom de ſaint Jerôme & de ſaint Ambroiſe ; & il eſt vrai qu'il ſe trouve parmi les œuvres de l'un & de l'autre : mais on ne peut diſconvenir qu'il ne ſoit d'un autre que de ſaint Jerôme ; puiſque l'auteur étoit Evêque, & que ſaint Jerôme ne le fut jamais. Quelques-uns l'ont attribué à Nicetas Evêque des Daces, & cela parce que Gennade (*b*) en parlant de ſes écrits, dit que cet Evêque avoit compoſé un diſcours adreſſé à une vierge tombée dans le peché, où il avoit mis tout ce qui peut exciter une perſonne à la pénitence : mais cette conformité de ſujet & de titre n'eſt pas une raiſon ſuffiſante pour attribuer cet écrit à Nicetas, puiſqu'il n'eſt pas le ſeul qui ait traité une ſemblable matiere. La lettre (*c*) quarante-ſixiéme de ſaint Baſile à une vierge conſacrée à Dieu & qui étoit tombée dans le peché, peut paſſer pour un diſcours excellent ſur ce ſujet. D'ailleurs, on ne trouve aucun manuſcrit qui donne ce diſcours à Nicetas. Tous au contraire l'attribuent à ſaint Ambroiſe, ſi l'on en excepte un d'une main très-recente, où il porte le nom de ſaint Chryſoſtome. On objecte que le ſtyle eſt different de celui de ſaint Ambroiſe. Cela eſt vrai dans quelques endroits, ſur-tout dans le commencement, qui eſt écrit avec moins d'élegance & avec moins de

(*a*) Conc. Labb. *tom.* 9. *pag.* 270.
(*b*) Gennad. *de Viris illuſtr. cap.* 22.
(*c*) Baſil. *Epiſt* 46. *pag.* 136.

précision : mais ces endroits mêmes qui paroissent moins travaillés, ne laissent pas de ressentir comme tout le reste de cet écrit, la sublimité & la force du génie de ce Pere, & sa fécondité. Le chagrin que causoit à saint Ambroise la faute de cette vierge, & plus encore une espece d'endurcissement dans le crime, a pû lui occasionner cette inégalité de style. Dans ces sortes d'occasions on pense plus à dire des choses touchantes, qu'à les dire avec élegance ; & elles ne laissent pas toujours le loisir de limer un discours. On objecte encore que l'auteur de cette invective y enseigne l'erreur des Novatiens sur la pénitence ; erreur dont saint Ambroise étoit bien éloigné, puisqu'il l'a combattue dans des livres faits exprès : mais cette objection est sans fondement. Il n'y a rien dans le passage qu'on allegue qui favorise l'erreur des Novatiens. Le voici à la lettre : *Faites* (*a*) *pénitence jusqu'au dernier moment de votre vie, & ne vous flattez pas d'obtenir le pardon par un jugement humain ; car celui-la vous a trompé qui vous a promis qu'il en seroit ainsi : comme c'est Dieu proprement que vous avez offensé, c'est de lui seul que vous devez attendre le remede au jour du jugement.* Il est visible que par ces paroles l'auteur n'a en vûe que de détromper cette fille qui s'étoit laissée persuader follement que sa faute n'avoit offensé que les hommes, & que c'étoit d'eux qu'elle en devoit recevoir la rémission : s'il la renvoie au jugement de Dieu, c'est qu'elle ne témoignoit pas avoir de sa faute le regret qu'elle en devoit avoir. Auroit-il été de la prudence de cet Evêque de promettre l'absolution à une impénitente, & n'a-t-il pas dû, sans craindre de passer pour Novatien, la renvoyer au jugement de Dieu, elle qui avoit porté l'audace (*b*) & la temerité jusqu'à étouffer les remords de sa conscience, jusqu'à croire que par une virginité feinte elle pourroit en imposer à Dieu ? Laissons donc saint Ambroise en possession de ce traité, qui n'a rien qui ne soit digne de lui.

X. Après y avoir temoigné ses inquiétudes & sa douleur sur la chute de cette vierge, il s'adresse à elle-même, & lui dit : « En per- » dant la virginité, vous avez perdu en même-tems votre nom ; car » oseriez-vous encore vous appeller Susanne n'étant plus chaste, — *Analyse de ce traité. Chap. 1. Chap. 2.*

(*a*) *Inhære pœnitentiæ usque ad extremum vitæ, nec tibi præsumas ab humana die veniam dari ; quia decipit te qui hoc tibi polliceri voluerit. Quæ enim propriè in Dominum peccasti, ab ipso solo te convenerit in die judicii expectare remedium.* Ambros. *lib. de lapsu Virg. cap. 8. num.* 38.

(*b*) *Multùm audax, multùm temeraria : ut te conscientia tua non terreret : sed simulatâ virginitate, putares te etiam Deum posse decipere.* Ibid. *cap. 6. num.* 26.

» & prendre le nom de lis dont vous avez terni la blancheur.
Chap. 3. » D'épouse de Jesus-Christ vous êtes devenue une abominable » prostituée. Quelle esperance peut-il vous rester auprès de lui ? » Où en serez-vous lorsque vous paroîtrez devant Marie, Thecle » & Agnès, & tout le chœur sans tache des Vierges ? Peut-être » me direz-vous : avec une chair aussi foible que la mienne, com-
Chap. 4. » ment aurois-je pû soutenir une si forte tentation ? Sainte Thecle » vous répondra avec la troupe innombrable de ses compagnes, » qu'ayant comme vous une chair foible & fragile, elle a conser- » vé sa chasteté au milieu de divers tourmens que la cruauté des » tyrans avoit inventés pour l'abattre. Vous direz encore qu'on » vous a fait violence : mais la chaste Susanne, dont vous portez » faussement le nom, a surmonté celle que vouloient lui faire ces » deux infames vieillards. Où sont les cris que vous avez poussés » pour vous défendre des fureurs de ce jeune homme que vous » accusez ? Où sont les marques de la résistance que vous lui avez » faite ? Vous avez rougi, me direz-vous, de déclarer votre infâ- » mie à toute votre famille : mais pourquoi craindre où il n'y en » avoit aucun lieu ? « Il lui représente la douleur & la confusion qu'elle a causées à toute sa famille, à son pere, à sa mere, qui en méritoient d'autant moins, qu'elle avoit trouvé en eux plus d'op- position à l'état de vierge qu'elle s'étoit opiniâtrée d'embrasser. » Car je sai, dit-il, que votre pere vous ayant fait envisager les » difficultés qui environnent cet état, non-seulement vous résista- » tes à toutes ses remontrances, mais vous lui répondites que vous » ne vous étiez déterminée à cette vocation qu'après avoir eu sur » ce sujet les revelations les plus expresses & les plus effravantes. «
Chap. 5. Saint Ambroise lui reproche d'avoir oublié ce qui s'étoit passé au jour de sa consécration qui étoit celui de Pâques ; l'assemblée nombreuse que cette ceremonie avoit attirée à l'Eglise ; l'exhor- tation qu'on lui fit dans cette occasion ; les vœux qu'elle fit à Jesus- Christ en présence des nouveaux batisés portant à leur main des flambeaux ; le consentement que tous les assistans donnerent à sa consécration, non en la signant avec de l'encre, mais en la rati- fiant à haute voix & en disant *Amen*. » Si une femme tombée en » adultere, après avoir contracté mariage dans toutes les formes, » s'expose au danger d'être condamnée à mort, quoiqu'elle ne » soit unie qu'à un homme mortel, que doit-on penser d'une vierge » qui ayant contracté dans l'Eglise une union toute sainte avec le » divin Epoux devant une infinité de témoins, en présence des » Anges & des armées du Ciel, s'est livrée à un adultere ? Y a-t-il

» des supplices assez rigoureux pour punir une telle infidelité ?
» Quelqu'un dira peut-être : *Il vaut mieux se marier que de bruler ;* I. Cor. 7. 9.
» cela est vrai : mais cette maxime ne regarde que celles qui ne
» sont pas liées & qui n'ont pas encore reçu le voile ; car pour
» celles qui l'ont reçu & qui sont consacrées à Jesus-Christ, elles
» ont déja contracté un mariage, & elles sont unies à un Epoux
» immortel. « S. Ambroise continue : » Comment, lorsque vous Chap. 6.
» commettiez ce crime honteux, ne rappelliez-vous pas dans vo-
» tre esprit l'habit sacré dont vous étiez revétue, & le privilege
» que vous aviez de venir à l'Eglise avec les autres vierges ? Com-
» ment ne vous êtes vous pas souvenue de ces lampes allumées
» qui ont tant de fois brillé à vos yeux durant les veilles de la nuit ;
» de ces Hymnes & de ces Cantiques spirituels qui ont tant de fois
» frappé vos oreilles ; de ces lectures des livres saints si pleines
» d'instructions, & sur-tout de celle où l'Apôtre vous crie : *Fuiez* I. Cor. 6. 18.
» *la fornication ?* Ne deviez-vous pas dumoins vous souvenir de
» ce lieu séparé qui vous étoit marqué dans l'Eglise, où les dames
» les plus illustres accouroient à l'envi par un mouvement de pieté
» vous demander avec empressement le baiser de paix, quoiqu'el-
» les fussent meilleures & plus saintes que vous ? Ne deviez-vous
» pas vous souvenir de ces sentences qu'on avoit peintes sur la mu-
» raille & qui se présentoient sans cesse à vos yeux : *Une femme* I. Cor. 7. 34.
» *mariée est partagée entre Dieu & son mari ; mais une femme qui*
» *n'est point mariée & une vierge s'occupe du soin des choses du Sei-*
» *gneur, afin d'être sainte de corps & d'esprit.*

Suite de l'analyse de ce traité.

XI. La mauvaise réputation avoit précedé le crime de cette fille, & il y avoit eu trois ans auparavant des discours desavantageux sur sa conduite : elle y fut sensible & demanda publiquement dans l'Eglise qu'on la vengeât de ces médisances. Saint Ambroise se joignit à son pere pour en découvrir l'auteur & lui faire subir les peines canoniques, mais ce fut inutilement. Il sembloit que Susanne frappée des bruits qu'on avoit répandus contre-elle, auroit dû changer de conduite & veiller de plus près sur elle-même. Au contraire, elle continua son mauvais commerce, & exposa ses œuvres de tenebres à la lumiere du soleil. On l'accusa même d'avoir fait mourir secrettement l'enfant qu'elle avoit eu de son adultere. Elle fit son possible pour cacher son crime, & ne le voulut jamais confesser : mais en ayant été convaincue devant l'Evêque, elle fut condamnée à en faire pénitence publique. Sa faute fut aux Payens & aux Juifs une occasion de déclamer contre l'Eglise ; & le peuple en eut tant d'horreur, que l'on crioit de toutes Chap. 7.

Chap. 8. parts qu'il la falloit brûler toute vive. Saint Ambroise profite de toutes ces circonstances pour lui inspirer une juste terreur des jugemens de Dieu, & pour la porter à embrasser avec plus d'ardeur le remede salutaire de la pénitence. Il l'exhorte à la faire pendant tout le reste de sa vie dans la douleur & dans l'amertume; à se punir elle-même par des supplices qui servent à sauver son ame, & qui soient proportionnés à son crime; à étouffer dans son cœur tout amour & toute attache pour la vie présente; à se regarder comme morte, & à chercher les moyens de reprendre une nouvelle vie. » Il faut de plus, ajoute-t-il, vous revêtir d'une robe de deuil, » couper ces cheveux qui ont servi à votre vanité & à votre perte; » faire verser des torrens de larmes à ces yeux qui par leurs regards immodestes vous ont engagée dans le crime; couvrir de » cendres & de cilices ce corps dont la beauté a été l'objet de » votre complaisance, & l'abattre par les jeûnes & les austerités; » fondre votre cœur comme de la cire, selon l'expression du Prophéte, en le privant des douceurs de la vie; & ne pas même » laisser votre esprit exempt de supplice, puisqu'il s'est rendu coupable en suivant les impressions funestes de votre corps. « Il lui promet, si elle persevere dans cette austere pénitence, l'exemption des peines qu'elle a meritées. » C'est ainsi, ajoute-t-il, que David » s'étant converti recouvra la justice; & que Ninive cette ville » pecheresse, évita la ruine entiere dont elle étoit menacée. Comme on ne guérit les grandes plaies que par un traitement long » & difficile, de même on n'expie les grands crimes que par une

Chap. 9. » longue & sérieuse satisfaction. « Saint Ambroise apostrophe ensuite le jeune homme qui avoit corrompu cette vierge, en lui mettant devant les yeux les châtimens dont Dieu frappa Balthasar roi des Perses, pour avoir osé boire avec ses courtisanes & les concubines dans les vases que Nabuchodonosor avoit enlevés du Temple de Jerusalem; il le menace des plus terribles supplices, s'il ne fait une pénitence proportionnée à l'énormité de son crime. » Entrez, lui dit-il, de vous-même dans la prison de la pénitence, » en vous traitant en criminel; chargez-vous de pesantes chaînes, » tourmentez votre ame par des gémissemens continuels & par » de longs jeûnes, demandez aux justes le secours de leurs prie» res, prosternez-vous aux piés des élus. « C'étoient les exercices

Chap. 10. de la pénitence publique. Il revient à Susanne, & lui ordonne de réciter chaque jour le Pseaume cinquantiéme que David a composé à l'occasion d'un pareil crime, & de réciter souvent cet en-

Jerem. 9. 1. droit de Jeremie: *Qui donnera de l'eau à ma tête, & à mes yeux une*

fontaine

fontaine de larmes, pour pleurer les plaies que j'ai faites à mon ame? Il paroît par le ſeptiéme (*a*) chapitre de cette invective que Suſanne étoit déja entrée dans un monaſtere de vierges lorſqu'elle tomba dans le peché d'impureté. Ce qui prouve que cet écrit eſt poſterieur à l'an 377. où il n'y avoit pas (*b*) encore à Milan de monaſtere de filles : mais il y en avoit un à Boulogne, & il s'en forma vers ce tems-la preſque dans tout l'empire Romain. Les vierges y demeuroient ſans être cloîtrées, vivant ſous l'obéiſſance d'une ſuperieure, & ne ſortant que pour aller à l'Egliſe aſſiſter aux divins offices, ou pour vaquer à quelques exercices de charité. Il eſt auſſi parlé dans ce chapitre d'un (*c*) hymne de la virginité que les vierges chantoient, & qui renfermoit les devoirs de leur profeſſion : c'étoit apparemment la derniere partie du Pſeaume quarante-quatre, depuis le verſet dix juſqu'à la fin, ou le Prophéte parle de la gloire & des devoirs de la virginité.

§. XIII.

Du livre des Myſteres, ou des Initiés.

Le livre des Myſteres eſt de ſaint Ambroiſe ; il fut écrit aprés l'an 387.

I. SI quelques miniſtres Proteſtans ont conteſté à ſaint Ambroiſe le livre qui eſt intitulé *Des Myſteres*, on peut aſſurer qu'ils ne l'ont fait que parce qu'il y établit trop clairement le dogme de la préſence réelle dans l'Euchariſtie. Leurs objections ne ſont que des minuties qui ne méritent point d'être rapportées, moins encore d'être refutées : auſſi les plus raiſonnables d'entre-eux, comme Blondel (*d*), Forbeſius (*e*) & quelques-autres ſont convenus qu'il falloit laiſſer ce ſaint Evêque en poſſeſſion d'un traité, qui a toujours porté ſon nom. Il ſe trouve en effet attribué à ſaint Ambroiſe dans tous les manuſcrits, & perſonne avant le ſeiziéme ſiécle, n'a revoqué en doute qu'il en fût auteur. C'eſt ſon ſtyle, c'eſt ſa doctrine ; & s'il y parle de nos Myſteres d'une maniere plus développée que dans quelques autres de ſes ouvrages, c'eſt que ceux-ci ſont compoſés des diſcours qu'il avoit prononcés en préſence des Catecumenes, & que dans celui-là il explique (*f*) aux nouveaux batiſés ce qui regarde les myſteres qu'ils

(*a*) Ambroſ. *Ad Monaſterium virginale tranſiſti. cap. 7. num. 28.*

(*b*) Idem, *lib. 1. de Virgin cap. 10.*

(*c*) *Tradita hymnum virginitatis expoſiti, quæ & gloriam propoſiti & obſervantiam pariter decantares.* Idem, *c. 7. n. 29.*

(*d*) Blondel, *De la prim. page 242.*

(*e*) Forbeſ. *Inſtruct. theolog. tome 2. page 499.*

(*f*) *Nunc de myſteriis dicere tempus ad-*

avoient reçûs. Enfin, ce que l'auteur dit au commencement de l'ouvrage, qu'il avoit deja donné (*a*) aux Catecumenes des regles de vie, dans des discours sur la vie des Patriarches, convient parfaitement à saint Ambroise, dont les livres sur Abraham, Isaac, Jacob & Joseph, ne sont que des discours où il donne un grand nombre de préceptes pour la pratique de toutes les vertus chrétiennes. On peut tirer du même endroit que le livre des Mysteres ne parut au plutôt qu'en l'an 387. auquel on rapporte communément ceux que saint Ambroise écrivit sur les Patriarches.

Analyse de ce livre. Ceremonies du Batême.

Chap. 1.

II. Ce livre, comme nous l'avons déja remarqué, est une instruction que saint Ambroise fit aux nouveaux batisés la veille de Pâques. Elle avoit été précedée pendant le Carême, des instructions morales sur la vie des Patriarches & sur les Proverbes : ce qui fait voir que pendant ce saint tems on lisoit alors à Milan dans l'Eglise la Genese & les Proverbes de Salomon. Le saint Evêque leur explique la nature & les ceremonies des trois Sacremens qu'ils venoient de recevoir, c'est-à-dire du Batême, de la Confirmation & de l'Eucharistie : ce qu'il n'avoit pû faire auparavant, » parce, dit-il, que ç'eût été trahir le secret des mysteres plutôt » que les expliquer. « On commençoit les ceremonies du Batême par ouvrir les oreilles du Catecumene en disant *Epheta*, qui signifie *Ouvrez-vous*, afin qu'il sçût ce qu'on lui demandoit, & ce

Chap. 2.

qu'il devoit répondre. Ensuite on le faisoit entrer dans le Saint des Saints, c'est-à-dire dans le Batistere, pour y recevoir le caractere de sa regeneration. Là, en presence du Diacre, du Prêtre & de l'Evêque, il renonçoit au démon, au monde & à ses plaisirs. En renonçant au monde, le Catecumene se tournoit à l'occident comme pour lui resister en face ; puis il se tournoit à l'orient com-

Chap. 3.

me pour regarder Jesus-Christ. L'Evêque faisoit après cela la benediction des eaux du bain sacré, dont saint Ambroise releve tous les mysteres marqués dans l'ancien & le nouveau Testament, la création, le déluge, le passage de la mer Rouge, la nuée, les eaux de Mara, Naaman, le paralytique de la piscine. Tous ces

Chap. 4.

endroits avoient été lûs aux Catecumenes pendant le Carême, & principalement le Samedi-Saint. On plongeoit le Catecumene dans les eaux consacrées par l'Evêque, & adoucies par le signe

---

monet, atque ipsam sacramentorum rationem edere : quam ante Baptismum si putassemus insinuandam, nondum initiatis, prodidisse potius quam edidisse æstimaremur. Ambros. *de Myster. cap.* 1. *num* 2.

(*a*) *De moralibus quotidianum sermonem habuimus cum vel Patriarcharum gesta, vel Proverbiorum legerentur præcepta.* Ambros. *de Myster. cap.* 1. *num.* 1.

de la Croix qu'il faisoit sur elles ; & dès lors il étoit purifié de tous ses pechés, les eaux étant devenues pour lui une source de graces, d'inutiles qu'elles lui étoient avant que l'Evêque les eût benites. » Mais ces eaux ne peuvent purifier sans le Saint-Esprit, quelque » necessaires qu'elles soient à la régeneration spirituelle : parce qu'il » y a trois choses qui rendent témoignage dans le Batême, & qui » n'en font qu'une, l'eau, le sang & l'esprit : ôtez l'une des trois, » le sacrement de Batême n'est pas complet : on n'y reçoit pas non » plus la remission des pechés, ni la grace, s'il n'est conferé au » nom *du Pere, du Fils & du Saint-Esprit*. C'est pourquoi le Caté- Chap. 5. » cumene étant dans le Bain sacré proteste qu'il croit au Pere, au » Fils & au Saint-Esprit, ne mettant entre ces Personnes d'autre » distinction, si ce n'est qu'il croit que le Seigneur Jesus a seul souf- » fert sur la Croix. « Saint Ambroise parlant ici du Ministre du Chap. 4. Batême, dit que le Batême donné par les (*a*) perfides, il entend les Juifs & les Infidéles, ne purifie point, mais souille : que toute- Chap. 5. fois il ne faut point considerer le merite (*b*) des personnes, mais l'office qu'elles exercent : & croire que Jesus-Christ se trouve dans le Batême par l'invocation des Prêtres ; & qu'il est toujours present là où est l'Eglise, & où sont ses Mysteres.

III. Au sortir des Fonts l'Evêque faisoit au batisé l'onction sur la tête, afin qu'il fût la race choisie & la nation sacerdotale pré- cieuse aux yeux du Seigneur : puis on lui lavoit les piés & on le revêtoit d'habits blancs, pour marquer qu'il s'étoit dépouillé du peché & revêtu des chastes vêtemens de l'innocence. Après quoi il recevoit le sceau spirituel, l'esprit de sagesse & d'intelligence, l'esprit de conseil & de force, l'esprit de connoissance & de pieté, l'esprit de la sainte crainte, c'est-à-dire le Sacrement de Confir- mation, marqué dans ces paroles de l'Apôtre aux Corinthiens, qu'on récitoit tout haut : *Dieu le Pere vous a marqué de son sceau, Jesus-Christ notre Seigneur vous a confirmé, & vous a donné les arrhes du Saint-Esprit dans votre cœur.*

Ceremonies de la Confirmation. Chap. 6. Chap. 7. II. Cor. 1.22.

IV. Le nouveau batisé étant ainsi purifié marchoit vers l'Autel de Jesus-Christ, en disant avec le Psalmiste : *J'entrerai à l'Autel du Seigneur, à Dieu qui réjouit ma jeunesse.* Il y alloit avec empresse-

Ceremonies de l'Eucharistie. Présence réelle. Chap. 8. Psal. 42. 4.

(*a*) *Non sanat Baptismus perfidorum, non mundat sed polluit. Judaeus in eos baptisat, & calices quasi insensibilia vel culpam possint recipere, vel gratiam. Tu baptisa caulem tuum hunc sensibilem.* Ambros. *De Myster cap. 4. num* 23.

(*b*) *Non merita personarum consideres, sed officia Sacerdotum .... Credo adesse Dominum Jesum invocatum precibus Sacerdotum. Qui ait :* Ubi duo, vel tres, ibi & ego sum. *Quantò magis ubi est Ecclesia, ubi mysteria sua sunt, ibi dignatur suam impertire præsentiam ?* Ibid. *cap. 5. num. 27.*

ment pour y participer au festin celeste. (*a*) Y étant arrivé & voyant le saint Autel orné, car on le couvroit de vases d'or & d'argent, d'étoffes de soie, de fleurs & de cierges, il s'écrioit avec le même
Psal. 22. 1. 2. Prophéte : *Vous avez préparé une table devant moi ; c'est le Seigneur qui me nourrit, rien ne pourra me manquer. Il m'a établi dans un lieu abondant en pâturages*, & le reste du même Pseaume. Puis il assistoit pour la premiere fois au saint Sacrifice. Pour en faire voir l'excellence, saint Ambroise explique les anciennes figures de l'Eucharistie, le sacrifice de Melchisedech, la manne que Dieu fit tomber dans le desert, l'eau que Moïse tira de la pierre, & prouve nettement qu'elle contient réellement le Corps & le Sang de Jesus-Christ. » Considerez, dit-il, quel est le plus excellent, » ou de cette nourriture que Dieu donnoit aux Israëlites dans le » desert, appellé le pain des Anges, ou de la chair de Jesus-Christ, » laquelle est le Corps de la Vie même. Celle-la tomboit du Ciel, » celle-ci est au-dessus du Ciel, & elle est la manne du Seigneur » des cieux ; celle-la étoit sujette à se corrompre quand on la gar- « doit d'un jour à l'autre, & celle-ci est tellement éloignée de la » corruption, que quiconque la mangera avec pieté, deviendra » incorruptible. L'eau coula d'un rocher en faveur des Juifs ; mais » pour vous le Sang coule de Jesus-Christ même. Cette eau les » désaltera pour quelques heures ; le Sang de Jesus-Christ vous » lave & vous purifie pour toute l'éternité. Le Juif boit & a en- » core soif ; mais quand vous aurez bû de ce saint breuvage, vous » ne pourrez plus être alteré. Cette nourriture & ce breuvage de » l'ancienne Loi n'étoient que des figures & des ombres ; mais » cette nourriture & ce breuvage sont la Verité. Que si ce qui » n'étoit que l'ombre fait le sujet de votre admiration, combien » grande doit être la chose même ? En effet, la lumiere est bien » plus excellente que l'ombre, la verité que la figure, le Corps du » Créateur du Ciel que la manne qui venoit du Ciel. Vous me
Chap. 9. » direz peut-être : Je vois autre chose, comment m'assurez-vous » que je reçois le Corps de Jesus-Christ ? Prouvons que ce n'est pas » ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a consacré ; » & que la benediction a plus de force que la nature, puisqu'elle » change la nature même. Moïse tenoit un bâton en sa main, il le » jetta à terre & il devint un serpent. Les eaux des fleuves d'Egypte » étoient pures, & tout à coup on les vit couler en sang. Le peuple » d'Israël étoit alteré, Moïse frappe le rocher & il en sort de l'eau.

(*a*) *Voyez* Paulin. Nolan. *l.* 1. *poëm.* 14. *de S. Felice. &* Auguft. *l.* 22. *de Civit. Dei. c.* 8.

„ Si la benediction des hommes a eu le pouvoir de changer la „ nature, que dirons-nous de la consécration divine, où les paro- „ les mêmes du Sauveur operent? Car ce Sacrement que vous „ recevez est formé par les paroles de Jesus-Christ. Que si la paro- „ le d'Elie a pû faire descendre le feu du Ciel, la parole de Jesus- „ Christ ne pourra-t-elle pas changer la nature des élemens? Vous „ avez lû dans l'histoire de la création du monde, que *Dieu ayant* „ *parlé, toutes choses ont été faites*. La parole donc de Jesus-Christ „ qui a pû du néant faire ce qui n'étoit pas, ne peut-elle pas chan- „ ger ce qui est, en ce qui n'étoit point? Car il n'y a pas moins de „ pouvoir à donner l'être qu'à le changer. Mais pourquoi nous „ servir ici de raisons? Servons-nous plutôt des exemples que „ Jesus-Christ nous fournit, & par celui de son Incarnation éta- „ blissons la verité du mystere de l'Eucharistie. Est-ce selon l'or- „ dre naturel que Jesus-Christ est né de Marie? N'est-il pas évi- „ dent au contraire que c'est par un miracle qu'une Vierge est „ devenue mere? Or ce corps même que nous produisons par la „ parole, est le même qui est né d'une Vierge. Pourquoi chercher „ l'ordre de la nature dans la production du Corps de Jesus-Christ „ dans l'Eucharistie, puisque Jesus-Christ est né d'une Vierge con- „ tre l'ordre de la nature? C'est la veritable chair de Jesus-Christ „ qui a été crucifiée & ensevelie; c'est donc elle aussi qui est veri- „ tablement dans ce Sacrement: Jesus-Christ le déclare lui-mê- „ me, en disant *Ceci est mon Corps*. Avant la consécration qui se „ fait par ces paroles celestes, on donne à cela un autre nom; „ mais après la consécration cela est nommé le Corps de Jesus- „ Christ. Il dit lui-même que ce qui est dans le Calice est son Sang. „ Avant la consécration cela s'appelle d'un autre nom; mais après „ la consécration on l'appelle Sang: & vous répondez *Amen*, „ c'est-à-dire il est vrai. Croyez donc de cœur ce que vous avouez „ de bouche, & que vos sentimens interieurs soient conformes à „ vos paroles. « On voit ici que dans l'Eglise de Milan les paroles de la consécration se prononçoient tout haut; cet usage étoit aussi établi ailleurs, comme il paroît par les Liturgies qui portent le nom de S. Jacques, de S. Marc, de S. Basile & de S. Chrysostome. Saint Ambroise continue: » Jesus-Christ est dans ce Sacrement: „ parce que ce Sacrement contient le Corps de Jesus-Christ. Ce „ n'est donc pas une nourriture corporelle, mais spirituelle: car „ le Corps de Dieu est spirituel; le Corps de Jesus-Christ est le „ Corps du divin Esprit, parce que Jesus-Christ est Esprit. Cette „ viande celeste fortifie notre cœur; ce breuvage remplit de joie

Psal. 148. 5.

» le cœur de l'homme. Ayant donc reçu ces Sacremens, soyons » persuadés que nous sommes regenerés ; & ne disons pas, Comment avons nous pû être regenerés ? Il ne faut point chercher » l'ordre de la nature, où est l'excellence de la grace.

§. XIV.

Les six livres des Sacremens.

Antiquité de cet ouvrage.

I. QUELQUE doute qu'il y ait sur l'auteur de cet ouvrage, il ne peut y en avoir sur son antiquité : & c'est une imagination à Casimir (*a*) Oudin d'en avoir fixé l'époque au huitiéme siécle, & de l'avoir attribué à saint Ambroise Evêque de Cahors, qui vivoit, selon lui, sur la fin de ce siécle. Si ce saint Ambroise a été connu dans l'Eglise, ce n'a été que par ses vertus : jamais il n'a tenu rang parmi les Ecrivains ecclesiastiques. Auroit-on manqué de le qualifier par son siége, à la téte de ses écrits, s'il en eût composé, afin que le lecteur ne le confondit pas avec l'Evêque de Milan ? C'est une précaution dont on a usé ordinairement lorsqu'il s'est trouvé plusieurs écrivains de même nom, comme on peut le voir dans saint Jerôme (*b*), qui ayant à faire le catalogue des écrits de plusieurs Eusebes, les distingue par le nom de leur siége, en appellant l'un Eusebe de Cesarée, l'autre Eusebe d'Emese, & un troisiéme, Eusebe de Verceil. Il en use de même à l'égard de trois Ambroises, tous Ecrivains ecclesiastiques, dont deux sont qualifiés Alexandrins, pour les distinguer du troisiéme qui étoit Evêque de Milan. Il y a plus, on cite un (*c*) manuscrit d'environ mille ans, où ces six livres sont joints, sans nom d'auteur, aux sermons de Maxime de Turin. Or, quand ce manuscrit seroit l'original même, il ne pourroit être de saint Ambroise de Cahors, dont on ne met (*d*) l'épiscopat qu'après l'an 751. On ne peut répondre qu'il les avoit faits avant son épiscopat ; car il est visible que l'auteur de ces six livres étoit Evêque. Une autre preuve de leur antiquité, c'est qu'on n'y refute pas d'autres heresies que celles des Ariens, des Priscillianistes, des Macedoniens & des Melchisedeciens ; & que l'on y voit (*e*) qu'il y avoit encore alors des restes d'idolâtrie. On y lit (*f*) aussi que dans les jours du batéme

---

(*a*) Casim. Oudin. *Comment. de Script. Eccles. tom.* 1. *cap.* 6. *pag.* 1858.
(*b*) Hieronym. *in Catal. c.* 81. 91. 96.
(*c*) Mabillon. *Mus. Italic. pag.* 4. 7.
(*d*) *Series Episcop. Cadurcens. pag.* 32.
(*e*) Lib. 6. *de Sacram. cap.* 4. *num.* 18.
(*f*) Idem, *lib.* 5. *cap.* 3. *num.* 14.

ſolemnel, il s'y trouvoit un grand nombre d'adultes; ce qui marque que dans le tems que l'auteur écrivoit, la pratique de batiſer les enfans n'étoit pas encore ſi generale, qu'elle le devint en pluſieurs provinces dans les ſeptiéme & huitiéme ſiécles.

Il eſt poſterieur au ſiecle de S. Chryſoſtome.

II. On ne peut gueres douter néanmoins que cet écrivain ne ſoit poſterieur au ſiécle de ſaint Chryſoſtome. En effet, il reproche à ſon peuple d'imiter la mauvaiſe coutume des Grecs, qui ne communioient, dit-il (*a*), qu'une fois l'an. Or du tems de ſaint Chryſoſtome, les Grecs n'en étoient pas encore venus aſſez generalement à cet excès de négligence, pour qu'on pût dire qu'elle fût paſſée en coutume: & ce Pere ne fait ce reproche qu'à (*b*) quelques particuliers, témoignant qu'il y en avoit beaucoup d'autres qui s'approchoient plus ſouvent des Myſteres, & même pluſieurs fois dans la ſemaine, particulierement le Samedi, le Dimanche & aux jours que l'on celebroit la fête de quelques Martyrs.

Il n'eſt pas de ſaint Ambroiſe.

III. Ce raiſonnement pourroit ſuffire pour ôter cet ouvrage à ſaint Ambroiſe, que tout le monde ſait avoir été contemporain à ſaint Chryſoſtome, & mort quelques années avant lui. Mais il y a encore beaucoup d'autres preuves, qu'il ne peut être de lui. La principale eſt la difference du ſtyle, qui eſt telle qu'on ne peut le lire ſans s'en appercevoir d'abord. Celui de ſaint Ambroiſe ſe reſſent par-tout de la nobleſſe & de l'élevation de ſon génie: celui-ci eſt bas & rempant, rempli de froides & puériles interrogations, d'expreſſions barbares, de phraſes embrouillées & mal conſtruites. Il n'y a dans cet écrit rien de ſaint Ambroiſe, que ce que cet inconnu a copié de ſon livre des Myſteres; & du traité qui a pour titre: *L'inſtitution d'une Vierge*. C'eſt de ces deux traités qu'il a tiré les explications qu'il donne des Sacremens, des Ceremonies & de l'Oraiſon Dominicale; & c'eſt dans ces occaſions que voulant ajuſter ſon ſtyle à celui de ſaint Ambroiſe, il en fait, ſans le vouloir, remarquer la diverſité, en demeurant toujours beaucoup au-deſſous de ſon original. Il eſt vrai que ſaint Auguſtin (*c*) attribue à ſaint Ambroiſe un livre des Sacremens: mais ce livre qui n'eſt pas venu juſqu'à nous, avoit un objet tout different de celui-ci. C'étoit un traité de philoſophie contre les Platoniciens: ainſi le temoignage de S. Auguſtin au lieu de prouver que S. Ambroiſe eſt auteur des ſix livres ſur les Sacremens, prouve au contraire qu'il ne l'eſt pas:

(*a*) Lib. 5. *de Sacram. cap.* 4. *num* 25.
(*b*) Chryſoſtom. *Homil.* 5. *in c.* 1. *Epiſt.* 1. *ad Timoth. pag.* 577. *tom.* 11. *nov. edit.*
(*c*) Auguſt. *lib.* 2. *contra Julian. cap.* 5. *& lib* 2. *Retract. cap.* 4.

car il n'y a aucune vraiſemblance, qu'un même écrivain ait donné un même titre à deux ouvrages, où il auroit traité des matieres auſſi differentes que le ſont celles de theologie & de philoſophie. Il eſt vrai encore que pluſieurs manuſcrits & un très-grand nombre d'auteurs des neuviéme, dixiéme & onziéme ſiécles, donnent ce traité à ſaint Ambroiſe. Mais nous avons déja remarqué que dans les plus anciens manuſcrits, il ſe trouvoit ſans nom d'auteur, entre-autres dans celui de ſaint Gal, écrit en lettres majuſcules, & que Dom Mabillon (*a*), ſi bon juge en ce genre, eſtimoit être d'environ mille ans. A l'égard des auteurs du neuviéme ſiécle & des ſuivans, que l'on dit avoir cité ce livre ſous le nom de ſaint Ambroiſe, la choſe n'eſt pas abſolument vraie; car la plûpart des paſſages qu'ils ont rapportés ſe trouvent dans le livre intitulé *Des Myſteres*, & non dans celui *des Sacremens* : c'eſt ce qui eſt arrivé en particulier à Ratramne. D'ailleurs dans ces ſiécles où la critique étoit moins éclairée, on citoit ſouvent les ouvrages ſuivant qu'ils étoient communément intitulés, ſans que l'on s'y donnât la peine d'examiner ſi l'inſcription étoit veritable, ou ſi elle n'étoit point de l'invention des copiſtes, qui voyant dans un même recueil des traités inſcrits du nom de leur auteur, & d'autres ſans nom; donnoient à ceux-ci le nom qu'ils liſoient à la tête de ceux-là. Voici ce que cet ouvrage contient de plus remarquable.

Ce qu'il y a de remarquable dans ce traité.

IV. On y voit la coutume de toucher les (*b*) narines & les oreilles de celui que l'on alloit batiſer; l'onction (*c*) qui précedoit le batême & qui ſe faiſoit par les mains du Prêtre, ou même du Diacre; l'exorciſme (*d*) de l'eau baptiſmale, & les prieres que l'Evêque récitoit pour en faire la benediction; le (*e*) chrême dont on oignoit la tête du nouveau batiſé; la priere (*f*) qui accompagnoit cette onction; la triple immerſion (*g*) & les interrogations que l'on faiſoit au Néophyte à chacune d'elles; l'uſage de laver les (*h*) piés aux nouveaux batiſés, & qui ne s'obſervoit point dans l'Egliſe (*i*) Romaine; le ſceau (*k*) ſpirituel par lequel celui qui avoit été batiſé devenoit parfait Chrétien, en recevant le Saint-Eſprit par la vertu de l'invocation de l'Evêque: ce qui marque le ſacrement de Confirmation. L'auteur (*l*) y explique fort au long

(*a*) Mabillon. *Muſ. Ital. pag.* 4. 7.
(*b*) Lib. 1. *de Sacram. cap.* 1.
(*c*) Ibid. *cap.* 2.
(*d*) Ibid. *cap.* 5.
(*e*) Lib. 3. *cap.* 1.
(*f*) Lib. 2. *cap* 7.
(*g*) Ibid.
(*h*) Lib. 3. *cap.* 1.
(*i*) Ibid.
(*k*) Ibid. *cap.* 3.
(*l*) Lib. 4. *cap.* 5.

le

le changement qui ſe fait du pain & du vin au Corps & au Sang de Jeſus-Chriſt par la vertu de ſes propres paroles. Il rapporte (*a*) les paroles les plus importantes du Canon de la Meſſe. Il (*b*) parle du mélange de l'eau avec le vin dans le Calice, & en rend raiſon. Il ſe plaint (*c*) de ce que ſon peuple communioit trop rarement, & de ce qu'il imitoit en cela la négligence des Grecs qui avoient coutume de ne communier qu'une fois l'an. Il défend (*d*) de prier les bras en croix en preſence des Payens ; & donne (*e*) des regles ſur la maniere dont on doit prier, tirées, comme nous l'avons dit plus haut, du livre de ſaint Ambroiſe, qui eſt intitulé : *Inſtruction d'une Vierge*. Ces ſix livres ſont autant de ſermons prêchés durant l'octave de Pâques, pour expliquer aux nouveaux batiſés la créance de l'Egliſe touchant les Sacremens qu'ils avoient reçûs la veille. Dans le manuſcrit de S. Gal, où ces ſix livres ſont diviſés en (*f*) ſept ſermons pour autant de jours de la ſemaine de Pâque, le ſixiéme eſt partagé en deux.

§. XV.

Les deux livres de la Pénitence.

Les deux livres de la pénitence ſont de ſaint Ambroiſe.

I. CE ſont ces deux livres que ſaint Auguſtin appelle ordinairement les livres contre les Novatiens. Il les cite en (*g*) quatre endroits differens de ſes ouvrages, & toujours ſous le nom de ſaint Ambroiſe ; enſorte qu'il n'y a aucun lieu de douter qu'ils ne ſoient de lui. Ils ont d'ailleurs une entiere conformité de ſtyle & de doctrine avec les autres écrits de ce Pere ; & il les cite (*h*) lui-même dans ſon explication du Pſeaume trente-ſeptiéme. On ne peut donc n'être pas ſurpris que Pierre Soto (*i*) Dominicain, ait douté qu'ils fuſſent de ſaint Ambroiſe : la preuve qu'il allegue de ſon doute devoit lui aider à le lever ; car il la tire de la maniere humble dont ſaint Ambroiſe y parle de lui-même, & de ſon élevation à l'épiſcopat, c'eſt-à-dire de ce qui fait le plus d'honneur à ce ſaint Evêque, & de ce qui le caracteriſe le mieux. Il ne faut que lire l'endroit tout (*k*) entier, pour ſe convaincre qu'il ne peut

(*a*) Lib. 4. *De Sacram. cap.* 5. *&* 6.
(*b*) Lib. 5. *cap.* 1.
(*c*) Ibid *cap.* 4.
(*d*) Lib. 6. *cap.* 4.
(*e*) Ibid. *cap.* 5.
(*f*) Mabillon. *Muſ Ital pag.* 7.
(*g*) Auguſtin. *lib. de Peccato origin. cap.* 31. *lib.* 2. *cont. Julian cap.* 3. *&* 9. *& lib. contra duas Epiſt. Pelag. cap.* 11.
(*h*) Ambroſ. *in Pſalm.* 37. *num.* 1.
(*i*) Soto. *lib. Inſtit. Sacerd. de neceſſit. Confeſſion lection.* 9.
(*k*) *Non in Eccleſiæ nutritus ſinu, non edomitus à puero, ſed raptus a tribunalibus,*

convenir qu'à ſaint Ambroiſe. Rivet (*a*) rejette auſſi ces deux livres, mais ſans en donner d'autres raiſons, que celles de Soto; la veritable eſt qu'il ne trouvoit pas ſon compte à recevoir comme de ſaint Ambroiſe un ouvrage, où l'on établit clairement le pouvoir des clefs dans l'Egliſe Catholique, la neceſſité de confeſſer ſes pechés, le merite des bonnes œuvres.

S. Ambroiſe les écrivit vers l'an 384.

II. On en met l'époque vers l'an 384. mais elle n'eſt pas sûre. Ce qu'on en ſait, c'eſt qu'il y avoit déja long-tems (*a*) que ſaint Ambroiſe avoit écrit ſes deux livres ſur la Pénitence, lorſqu'il donna l'explication du Pſeaume trente-ſeptiéme, que l'on place vers l'an 393.

Analyſe du premier livre de la penitence. Erreurs des Novatiens.

Chap. 1

III. Le deſſein de ſaint Ambroiſe dans ces livres eſt de combattre la dureté des Novatiens, qui rejettoient les grands pecheurs ſans avoir égard à leur pénitence, & qui prétendoient que l'Egliſe n'avoit pas le pouvoir de les abſoudre. Il commence le premier par l'éloge de la moderation & de la douceur dont Jeſus-Chriſt a uſé pour former ſon Egliſe, & faire entrer les hommes dans les voies du ſalut. Il montre la neceſſité de ces vertus dans le gouvernement des ames, & ſoutient que la compaſſion qui porta le bon Paſteur à charger ſur ſes épaules la brebis égarée, eſt devenue la regle indiſpenſable de la conduite des Miniſtres de l'Egliſe, & la marque à laquelle il veut que l'on connoiſſe ſes veritables diſciples. Les Novatiens par une conduite contraire, ne pouvoient qu'éloigner les pecheurs de la pénitence. » Car qui » eſt celui qui aura recours au medecin, ſachant qu'au lieu de » remedes convenables, il n'en doit attendre que du mépris, des » rebuts & des rigueurs? Perſonne ne peut faire de dignes fruits » de pénitence, s'il n'eſpere le pardon. « Il explique en quoi con-

Chap. 2.

ſiſtoit l'erreur de ces heretiques. » Ils prétendent, dit-il, qu'on ne „ doit point rendre la communion à ceux qui ſont tombés en „ violant la Loi de Dieu. S'ils ne parloient que du ſacrilege, s'ils „ ne refuſoient le pardon qu'à ce ſeul crime, ce ſeroit veritablement une dureté condamnée par les divines Ecritures, & „ par l'exemple du Seigneur qui a pardonné tous les pechés ſans „ exception; du moins agiroient-ils ſuivant quelques principes: „ mais en ſoutenant que tous les pechés ſont égaux, & que tout

abductus de vanitatibus hujus ſæculi, in ſacerdotio manet. Non virtute ſua, ſed Chriſti. Serva, Domine, munus tuum: ego enim ſciebam quod non eram dignus vocari Epiſcopus: quoniam dederam me ſæculo huic. Ambroſ. *lib. 2. de Pænit. cap. 8. num. 72. 73.*

(*e*) Rivet. *Critic. ſac. lib. 3. cap. 16.*

(*f*) *De pœnitentia duos jam dudum ſcripſi libellos.* Ambroſ. *in Pſalm. 37. num. 1.*

„ pecheur doit être également privé des myſteres celeſtes, ils „ ſont injuſtes. Ils diſent qu'ils font honneur à Jeſus-Chriſt en lui „ reſervant à lui ſeul le pouvoir de remettre les pechés : mais „ c'eſt en cela même qu'ils lui font injure, puiſqu'ils violent ſes „ commandemens. Il a dit dans l'Evangile : *Recevez le Saint-Eſ-* Joan. 20. 22.
„ *prit, les pechés ſeront remis à ceux à qui vous les remettrez, & ils* „ *ſeront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* Le quel l'honore „ davantage, ou de celui qui obéit à ſes ordres, ou de celui qui y „ reſiſte ? L'Egliſe lui rendant dans ces deux cas une entiere obéiſ- „ ſance, en liant & en déliant les pecheurs. Les Novatiens durs „ dans l'un & deſobéiſſans dans l'autre, veulent lier ce qu'ils ne „ délieront pas, & ne veulent pas délier ce qu'ils ont lié : en quoi „ ils ſe condamnent eux-mêmes : car Jeſus-Chriſt a donné égale- „ ment à l'Egliſe la puiſſance de lier & de délier. D'où il s'enſuit „ que l'un ne peut être permis, que l'autre ne le ſoit auſſi : l'un & „ l'autre eſt permis à l'Egliſe ; ni l'un ni l'autre n'eſt permis à l'here- „ ſie, parce que ce droit n'appartient qu'aux Prêtres. L'Egliſe fait „ donc bien de ſe l'attribuer, elle qui a de vrais Prêtres ? L'here- „ ſie ne peut au contraire uſer de ce droit, parce qu'elle n'a point „ les Prêtres de Dieu. « On voit par ces paroles de ſaint Ambroiſe que les Novatiens, qui dans les commencemens de leur ſchiſme ne refuſoient le pardon qu'à ceux qui étoient tombés dans la perſécution, avoient dans la ſuite des tems pouſſé leur dureté juſqu'à ſoutenir que l'Egliſe n'avoit le pouvoir de remettre aucun peché capital de quelque nature qu'il fût. Leur erreur en ce point étoit Chap. 3.
ſi conſtante dans le ſiécle de ſaint Ambroiſe, que ce Pere en prend occaſion de leur reprocher le changement qu'ils apportoient à la doctrine de Novatien leur maître, en diſtinguant deux ſortes de pechés, dont les uns pouvoient être remis par les Miniſtres de l'Egliſe, c'étoient les pechés legers : & les autres, comme les pechés capitaux, devoient être reſervés à la miſericorde de Dieu. Mais il ne ſe contente pas de reprocher aux Novatiens de ſon tems la nouveauté de leur doctrine, & de condamner celle qu'ils avoient reçûe de leur auteur, il les preſſe encore ſur l'oppoſition manifeſte qu'elle a avec l'Evangile, en faiſant voir que Jeſus-Chriſt n'a point diſtingué les pechés rémiſſibles & irrémiſſibles, mais qu'il promet ſa miſericorde à tous les hommes ; qu'en donnant aux Prêtres le pouvoir d'abſoudre & de reconcilier les coupables, il n'a excepté aucune ſorte de pecheurs ; qu'il faut ſeulement que ceux qui ont commis de plus grands pechés, faſſent auſſi une plus grande pénitence ; qu'enfin Dieu déclare ſouvent dans les ſaintes Chap. 4.

Ecritures qu'il reçoit le pecheur lorſqu'il revient de ſes égaremens, & qu'il s'efforce de les expier par les travaux de la pénitence & par ſes larmes.

Réponſes aux objections des Novatiens.
Chap. 9.

IV. Saint Ambroiſe répond enſuite aux objections des Novatiens, dont la premiere conſiſtoit à dire, que Dieu étant immuable, on ne pouvoit lui attribuer une viciſſitude de colere & de miſericorde, comme s'il pouvoit pardonner à ceux contre leſquels il s'eſt une fois mis en colere. Ils tiroient la ſeconde de ces paroles du premier livre des Rois : *Si l'homme peche contre Dieu, qui priera pour lui ?* Et la troiſiéme de celles de ſaint Jean : *Si quelqu'un voit ſon frere commettre un peché qui ne va point à la mort, qu'il prie & Dieu donnera la vie à ce pecheur, ſi ſon peché ne va pas à la mort. Mais il y a un peché qui va à la mort, & ce n'eſt pas pour ce peché là que je dis que vous priyez.* Pour répondre à la premiere de ces difficultés, ſaint Ambroiſe établit par pluſieurs témoignages de l'Ecriture, que la conduite de Dieu envers les pecheurs eſt bien differente de l'idée que les Novatiens s'efforçoient d'en donner ; que rien n'eſt plus fréquent dans les livres ſaints, que de le voir ſe couroucer contre le pecheur, & lui pardonner auſſitôt qu'il fait pénitence de ſes crimes ; que ſa colere & ſes menaces ne reſpirent que la compaſſion & la tendreſſe, qu'elles ne ſont point les avant-coureurs des châtimens qu'il nous reſerve, mais les marques ordinaires du deſir qu'il a de notre converſion & de notre ſalut ; qu'il ne demande de nous que des gémiſſemens & des larmes paſſageres pour nous délivrer des peines éternelles. D'où il infere qu'il n'y en a point qui aient plus de ſujet d'eſperer le pardon de la part du Seigneur, que ceux qui plutôt par foibleſſe que par impieté ſe ſont rendus prévaricateurs, & ont renié ſeulement de bouche Jeſus-Chriſt qu'ils adoroient dans le fond de leur cœur, & qui depuis ce tems n'ont ceſſé de le confeſſer par leurs diſcours, leurs gémiſſemens & leurs larmes. La ſolution que ſaint Ambroiſe donne à la ſeconde objection des Novatiens eſt comme à la troiſiéme. Il dit que les textes objectés ne ſignifient pas qu'il ſoit inutile de prier pour un homme qui a peché contre Dieu, ni pour celui dont le peché va à la mort, mais ſeulement que l'un & l'autre ont beſoin d'un puiſſant médiateur ; que les prieres du commun des Fidéles ne leur ſuffiſent pas ; qu'il leur faut un Moïſe, un Jeremie, qui implore la miſericorde de Dieu en leur faveur ; qu'on ne peut douter que ce n'ait été là la penſée de ſaint Jean, puiſque cet Apôtre n'ignoroit pas que Moïſe & Jeremie n'euſſent prié utilement pour leurs peuples coupables des plus grands cri-

Marginal notes: I. Reg. 2. 25. — Chap. 10. — I. Joan. 5. 16. — Chap. 5. — Chap. 9. & 10.

mes; que ſaint Etienne n'eût fait la même choſe pour ſes perſécuteurs, & qu'il n'eût été exaucé à l'égard de ſaint Paul, dont la converſion fut le fruit de la priere de ce Martyr.

V. Dans le reſte du premier livre ſaint Ambroiſe rapporte plusieurs paſſages de l'Ecriture, pour montrer que le ſalut eſt promis à tous ceux qui croient en Jeſus-Chriſt, après même l'avoir renié; & qu'il y a de l'injuſtice & de la cruauté à condamner aux peines éternelles, celui qui s'eſt forcé d'expier ſes infidelités, & qui n'a ceſſé depuis ſa chute de marcher avec ferveur dans la voie des commandemens de Dieu. Il fait voir par la conduite de S. Paul envers l'inceſtueux de Corinthe, que les Miniſtres de l'Egliſe ne doivent point refuſer l'abſolution pour quelque peché que ce ſoit; qu'ils doivent traiter les plus grands pecheurs avec beaucoup d'indulgence & de bonté; que toute leur ſeverité ne doit aboutir qu'à humilier la chair par les exercices de la mortification & de la pénitence, pour guérir l'ame du pécheur; qu'ils ne doivent le livrer à ſatan, c'eſt-à-dire le priver de la participation des Sacremens, que pour un certain tems; mais qu'enſuite ils doivent la lui rendre lorſqu'il a merité cette grace par ſes bonnes œuvres, & par les prieres & les gémiſſemens des fidéles qui ont ſollicité ſon rétabliſſement.

Le ſalut eſt promis à tous ceux qui croient en Jeſus-Chriſt. Conduite des Prêtres envers les pécheurs.

Chap. 12.

Chap. 13.

Chap. 15.

VI. Il reproche aux Novatiens de n'être point d'accord avec eux-mêmes, touchant le pouvoir de remettre les pechés. Il leur prouve que s'ils n'ont pas ce pouvoir dans le ſacrement de Pénitence, ils ne peuvent non plus l'avoir dans celui du Batême; & que c'eſt ſans raiſon qu'ils ſuppoſent que le nom de Dieu qui opere la rémiſſion des pechés dans ce Sacrement, ne l'opere pas dans celui de la pénitence, puiſque c'eſt le même pouvoir & la même vertu divine qui opere dans l'un & dans l'autre de ces Sacremens. Il les compare à ces diſciples encore imparfaits qui vouloient faire tomber le feu du Ciel ſur les Samaritains qui n'avoient pas voulu recevoir Jeſus-Chriſt dans leur ville, & leur fait l'application de ces paroles que le Sauveur dit en cette occaſion: *Vous ne ſavez pas quel eſprit vous fait agir.* Il leur dit qu'envain ils ſe vantent de prêcher la pénitence, puiſqu'ils privent du fruit de la pénitence ceux qui la font, & que leur exceſſive rigueur ne tend qu'à la détruire; que Jeſus-Chriſt a promis à ceux qui quitteront tout pour le ſuivre, qu'ils en recevront la récompenſe, non-ſeulement dans l'autre vie, mais même dans celle-ci; & cela afin d'ôter les dégoûts que l'on pourroit trouver dans la pratique d'une vertu dont la récompenſe paroîtroit trop éloignée, ſi on ne l'eſperoit que

Chap. 8.

Chap. 16.

Luc. 9. 55.

dans l'autre vie. Il propoſe en ces termes la maniere dont il ſouhaitoit que l'on ſe conduiſit envers les pénitens, & les exemples de pénitence qu'il avoit vûs. » Si quelqu'un ayant la conſcience „ chargée de crimes cachés, en fait pénitence avec ferveur pour „ l'amour de Jeſus-Chriſt, comment reçoit-il la récompenſe, ſi „ on ne le rétablit dans la communion de l'Egliſe ? Je veux que le „ coupable eſpere le pardon de ſon peché, qu'il le demande avec „ larmes & avec des gémiſſemens, qu'il le demande avec les „ pleurs de tout le peuple ; qu'il prie pour obtenir la grace de la „ reconciliation ; & quand elle lui auroit été differée deux & trois „ fois, qu'il croye que ce retardement vient de ce que ſes prieres „ n'ont point été aſſez puiſſantes ; qu'il redouble donc ſes pleurs, „ qu'il ſe preſente de nouveau dans un état plus touchant & plus „ digne de pitié, qu'il embraſſe les piés des Fidéles, qu'il les baiſe, „ qu'il les baigne de ſes larmes, & qu'il ne les quitte point, afin
Luc. 7. 47. „ que notre Seigneur Jeſus-Chriſt diſe de lui : *Beaucoup de pé-„ chés lui ſont remis, parce qu'il a aimé beaucoup.* J'en ai connu „ quelques-uns qui dans leur pénitence ſe ſont creuſé le viſage à „ force de pleurer, qui ont ſillonné leurs joues par leurs larmes „ continuelles, qui ſe ſont proſternés par terre pour être foulés „ aux piés de tout le monde, qui par un jeûne ſans relâche ſe ſont „ rendu le viſage ſi pâle & ſi défiguré, qu'ils portoient dans un „ corps vivant l'image de la mort. « Voilà quels étoient du tems de ſaint Ambroiſe les exercices de la pénitence publique. On la faiſoit, comme il eſt clair par le texte (*a*), pour des pechés ſecrets que l'on avoit par conſéquent déclarés auparavant aux Prêtres pour en obtenir la rémiſſion. Ce Pere ajoute qu'à des pénitens de la ferveur de ceux qu'il avoit vûs, il ſuffiſoit qu'ils euſſent ſubi la correction & la peine qui leur avoit été impoſée ; & qu'il falloit les traiter enſuite avec indulgence & les conſoler de peur qu'ils ne fuſſent accablés par un excès de triſteſſe ; que c'eſt ainſi que

(*a*) *Si quis igitur occulta crimina habens, propter Chriſtum tamen ſtudioſe pœnitentiam egerit ; quomodo iſta recipit ſi ei communio non refunditur ? Volo veniam reus ſperet, petat eam lacrymis, petat gemitibus, petat populi totius fletibus ; ut ignoſcatur obſecret : & cum ſecundo & tertio fuerit dilata ejus communio, credat remiſſius ſe ſupplicaſſe, fletus augeat, miſerabilior poſtea revertatur, teneat pedes brachiis, oſculetur oſculis, lavet fletibus, nec dimittat, ut de ipſo dicat Dominus Jeſus :* Remiſſa ſunt peccata ejus multa quoniam dilexit multùm. *Cognovi quoſdam in pœnitentia ſulcaſſe vultum lacrymis, enaraſſe continuis fletibus genas, ſtraviſſe corpus ſuum calcandum omnibus, jejuno ore ſemper & pallido mortis ſpeciem ſpiranti in corpore prætuliſſe.* Ambroſ. *lib.* 1. *de Pœnit. cap.* 16. *num.* 90. 91. Le miniſtre Daillé, pour éluder la force de ce témoignage, l'a corrompu, & mis *multa crimina*, au lieu d'*occulta crimina*, comme on lit dans tous les manuſcrits ſans aucune exception. Dall. *lib.* 3. *de Confeſſ. cap.* 11.

l'Apôtre en usa envers l'inceſtueux de Corinthe. Les Novatiens ſoutenoient que cet inceſtueux étoit tombé dans le crime avant ſon batême : mais ſaint Ambroiſe leur fait voir le contraire par le texte même de ſaint Paul. Il leur fait voir auſſi que ſes paroles : *J'ai livré cet homme au démon, pour faire mourir ſa chair*, ne doivent pas s'entendre d'une mort réelle, mais des mortifications qu'il lui avoit impoſées, afin que ſon ame fût ſauvée au jour du Seigneur.

II. Cor. 2. 6. 7.

I. Cor. 5. 9. 11.

Analyſe du ſecond livre de la pénitence.

VII. Dans le ſecond livre de la Pénitence, ſaint Ambroiſe après avoir établi la neceſſité de l'embraſſer de bonne heure & exhorté les pecheurs à n'avoir pas de honte de confeſſer leurs pechés, même ſecrets, il répond aux deux principales objections des Novatiens : dont l'une eſt fondée ſur ce qui eſt dit dans l'Epître aux Hebreux : qu'il eſt impoſſible à ceux qui ont une fois perdu la grace du Batême par le peché, d'être renouvellés par la pénitence : & l'autre, ſur ce que Jeſus-Chriſt a déclaré que le peché contre le Saint-Eſprit ne ſera remis ni en ce monde ni en l'autre. Il réſout la premiere de ces objections en oppoſant d'abord aux Novatiens la conduite de ſaint Paul qui reçut dans l'Egliſe l'inceſtueux de Corinthe, après qu'il eut fait pénitence du crime qui lui avoit merité la peine de l'excommunication. Enſuite il leur prouve par les termes mêmes du paſſage qu'ils objectoient, qu'il ne doit s'entendre que du Batême, auquel ſeul, il appartient de nous renouveller & de crucifier Jeſus-Chriſt en nous ; que cet endroit au lieu de leur être favorable, leur eſt contraire, puiſque ſaint Paul prétend y faire voir aux Fidéles que n'ayant plus un ſecond batême d'eau à eſperer, la pénitence étoit l'unique voie par laquelle ils devoient à l'avenir expier leurs pechés ; enfin que quand même l'Apôtre parleroit en cet endroit de la pénitence, rien n'empêcheroit que ce qu'il dit de l'impoſſibilité du renouvellement des pecheurs, ne dût s'entendre d'une impoſſibilité qui paroît telle aux hommes, mais qui ne l'eſt nullement par rapport à Dieu à qui tout eſt poſſible, & qui peut toujours quand il veut & de la maniere qu'il lui plaît, effacer les pechés des hommes. Il appuie cette ſolution ſur la conformité qu'on doit ſuppoſer entre les inſtructions de ſaint Paul & la doctrine de Jeſus-Chriſt, qui nous apprend par la parabole de l'enfant prodigue, que l'on ne doit rejetter aucun pecheur, quelque crime qu'il ait commis, pourvû qu'il donne des marques d'un repentir ſincere, & qu'il travaille à expier ſes égaremens par de dignes fruits de pénitence. » Il eſt viſible, leur dit-il, par la conduite oppoſée que vous tenez,

Chap. 1.

Epiſt. ad Hebr. 6. 4.

Matth. 12. 13.

Chap. 2.

Chap. 3.

» que vous vous déclarez ouvertement contre la pénitence : car » ôtez au pilote l'esperance d'arriver au port, il s'abandonnera au » gré des vents & des flots ; l'athlete ne combattra point, s'il n'y a » pas de couronne à gagner ; le pêcheur s'il n'a esperance de pren- » dre, cessera de jetter ses filets. Comment donc celui qui souffre » la faim de l'ame, pourroit-il prier avec ardeur pour en être délivré,
Chap. 4. » s'il desesperoit d'être admis à la nourriture sacrée ? « Quant aux paroles de Jesus-Christ, dont les Novatiens formoient leur seconde objection, saint Ambroise en tire avantage contre eux. En effet il y est dit que tout peché sera pardonné aux hommes ; & si le blasphême contre le Saint-Esprit en est excepté, c'est en supposant que l'on n'en fasse point pénitence : » Car, dit S. Ambroise, nous » appartenons à un bon maître, toujours prêt à pardonner & qui » n'attend que le repentir & la conversion du pecheur pour le sau- » ver. Il promet le pardon à quiconque invoquera le nom du Sei- » gneur ; il efface toutes les iniquités des plus grands pecheurs ; il » n'excepte ni le peuple Juif qui blasphemoit contre le Saint-Esprit » en attribuant à Beelzebud les miracles du Sauveur, ni Simon le » magicien qui vouloit acquerir le don de Dieu à prix d'argent, » ni les heretiques & les schismatiques qui divisent l'Eglise du » Seigneur par un esprit diabolique. Que ceux-ci reviennent à l'E- » glise, & que ceux-la se repentent de leur mechanceté & de leur » impieté, le sein de la misericorde est toujours ouvert pour les » recevoir. Judas même eût pû obtenir le pardon de son crime, » si au lieu d'en témoigner son repentir aux Juifs, il l'eût témoigné
Chap. 5. » à Jesus-Christ. « Les Novatiens objectoient encore le passage
Act. 8. 22. du livre des Actes, où saint Pierre dit : *Priez Dieu afin que s'il est possible, il vous pardonne.* Mais saint Ambroise leur fait remarquer qu'il s'agit là de Simon le magicien, qui loin de croire en Jesus-Christ, ne pensoit qu'à séduire les Fidéles. Il ajoute que l'adverbe *s'il est possible*, non-seulement dans les auteurs sacrés, mais aussi dans les profanes, ne marque pas toujours un doute de la part de celui qui s'en sert, mais qu'il se prend souvent dans le sens affirmatif. Il nous donne pour modéle d'une vraie pénitence celle des
Jerem. 31. 18. Ephraïmites dont il est parlé dans Jeremie, & nous exhorte à la pratiquer, pour nous concilier les effets de la misericorde de Dieu.
Chap. 6. Il marque à ceux qui sont déchus de la foi ou de l'innocence, ce qu'ils doivent faire pour flechir sa justice, & ce qu'ils doivent attendre de sa bonté, s'ils font pénitence ; & les invite à faire un humble aveu de leurs crimes & à les expier. » Qu'avez-vous à » craindre, leur dit-il, d'un Dieu plein de bonté ? Accusez-vous

» devant

„ devant lui de toutes vos iniquités : quoiqu'il les connoiſſe, puiſ-
„ qu'il ſait tout, il ne laiſſe pas de vouloir que vous lui faſſiez en-
„ tendre votre voix, afin qu'il puiſſe vous pardonner. Le diable
„ deviendra lui-même votre accuſateur, ſi vous n'avez ſoin de le
„ prévenir par la déclaration de vos propres fautes : mais ſachez
„ qu'en vous accuſant vous-mêmes, vous n'avez point d'adver-
„ ſaires à craindre ; & que, fuſſiez-vous déja morts, la vie vous ſera
„ auſſi-tôt rendue. « Pour leur donner plus de confiance, il leur Chap. 7.
propoſe la réſurrection du Lazare, comme la figure ſenſible de la réſurrection ſpirituelle du pécheur pénitent. Il leur dit que Jeſus-Chriſt viendra au tombeau de ce pecheur ; qu'attendri par les larmes des Fidéles, il leur demandera où ils l'ont mis, c'eſt-à-dire quel rang ils lui ont aſſigné parmi les pénitens ; qu'il voudra le voir & juger par lui-même s'il eſt veritablement mort au peché dont l'Egliſe ſollicite le pardon par ſes prieres & par ſes larmes ; que le trouvant digne de cette grace, il ordonnera que la pierre ſoit ótée de deſſus le tombeau, & que mêlant ſes larmes avec celles de l'Egliſe qui ne pleure jamais ſans lui, il le fera ſortir dehors plein de vie, en briſant tous les liens qui le retenoient captif dans ce lieu de tenebres & de corruption. Il les exhorte à laver de leurs Chap. 8.
larmes les cicatrices de leurs pechés, à l'exemple de la Pénitente de l'Evangile, qui en lavant de ſes larmes les piés de Jeſus-Chriſt effaça ſes pechés. Puis il leur parle des conditions neceſſaires pour Chap. 9.
rendre une pénitence utile, qui ſont la confiance en la bonté de Dieu, les prieres, les jeûnes, les aumônes : & des défauts qui ſe rencontrent dans les pénitences ordinaires, parmi leſquels il met l'impatience d'être rétabli dans la communion ; enſorte que des pénitens de cette eſpece penſent moins à ſe délier qu'à lier le Prêtre même, & à charger plutôt ſa conſcience qu'à purifier la leur, en l'obligeant contre la défenſe du Sauveur, à donner les choſes ſaintes aux chiens. Il appelle encore défectueuſe la pénitence de ceux, ou qui ne veulent rien réformer de leur luxe, ou qui font conſiſter la pénitence à s'abſtenir ſeulement de la participation des Sacremens, ou qui dans l'eſperance d'avoir le tems de faire pénitence, ſe livrent aux diſſolutions. Il combat vivement la mauvaiſe Chap. 10.
honte de ceux qui rougiſſent d'embraſſer les humiliations de la pénitence publique. » Qui peut ſouffrir, leur dit-il, que vous ayez
„ honte de prier le Seigneur, vous qui n'en avez point de prier un
„ homme ? N'eſt-il pas étonnant que vous appréhendiez de paroî-
„ tre devant Dieu en état de ſuppliant, vous qui ne rougiſſez pas
„ de confeſſer à un homme des pechés qu'il ne peut connoître

„ que quand vous les lui revelez ? Craignez-vous d'avoir des té-
„ moins de vos prieres ? Quand il s'agit de satisfaire à un homme
„ que vous avez offensé, il est besoin que vous employez la mé-
„ diation de plusieurs afin qu'ils prient pour vous ; vous ne feignez
„ point de vous jetter aux genoux de cet homme, de baiser ses
„ piés, de lui présenter même vos enfans quoiqu'ils n'aient point
„ eu de part à votre faute, pour obtenir grace par leur moyen.
„ Comment donc avez-vous de la répugnance à faire quelque
„ chose de semblable dans l'Eglise, où il s'agit d'implorer la mi-
„ sericorde de Dieu, & de demander les suffrages d'un peuple
„ saint ; dans un lieu où il n'y a qu'une seule chose qui doive faire
„ honte, qui est de ne pas reconnoître sa faute, puisque nous som-
„ mes tous pecheurs ; dans un lieu où celui-la est le plus digne de
„ louanges qui est le plus humble, & où le plus juste est celui qui
„ s'humilie davantage. Que la sainte Eglise votre Mere pleure
„ pour vous, qu'elle lave vos pechés de ses larmes ; que Jesus-
Luc 6. 21. „ Christ voie votre douleur afin qu'il vous dise : *Vous etes bienheu-
„ reux vous qui êtes tristes, parce que vous vous rejouirez.* Il aime
„ que plusieurs prient pour un seul ; & il résuscita le fils de la veuve
„ de Naïm, parce que plusieurs pleuroient avec elle & pour elle.
„ Il exauça aussi sans délai les prieres que saint Pierre faisoit pour
„ la résurrection de Dorcas, parce que les pauvres pleuroient la
„ mort de cette femme. Il remit aussi-tôt au même Apôtre son
„ peché, parce qu'il le pleura amerement. Et vous, si vous pleu-
„ rez les vôtres amerement, Jesus-Christ vous regardera, & ils
„ vous seront pardonnés. Que rien donc ne vous éloigne de la
„ pénitence, elle vous est commune avec les Saints. « Saint Am-
broise traite après cela des dispositions d'un vrai pénitent ; & fait voir que la pénitence ne peut compatir avec l'ambition de parvenir aux charges, avec le luxe & la bonne chere, avec les plaisirs & l'usage du mariage ; qu'un pénitent doit renoncer au monde ; moins donner de tems au sommeil que la nature n'en demande ; qu'il doit l'interrompre par des gémissemens, l'entre-couper par des soupirs, en employer une partie à prier ; qu'il est obligé de vivre de telle sorte, qu'il soit comme mort aux usages de la vie ; de renoncer à lui-même & de se changer tout entier. Il montre aussi que c'est abuser de la misericorde de Dieu, de croire que l'on puisse faire pénitence plus d'une fois ; que comme il n'y a qu'un batême, il n'y a aussi qu'une pénitence, c'est-à-dire une pénitence qui se fasse en public ; car nous devons aussi faire pénitence des pechés que nous commettons tous les jours : mais cette derniere

pénitence eſt pour les pechés legers ; la premiere, pour les plus grands. » Or j'ai, ajoute ce ſaint Evêque, plus trouvé de perſonnes » qui ont gardé l'innocence, que je n'en ai trouvé qui l'ayant per- » due ayent fait pénitence comme il faut. « Il finit ce ſecond livre Chap. 11. en montrant par pluſieurs paſſages de l'Ecriture, combien il eſt dangereux de differer à faire pénitence : mais il avertit en même-tems que comme elle ne ſe réitere point, (c'eſt de la pénitence publique qu'il parle) il vaut encore mieux la differer que de la faire en un tems ou l'âge, le tempérament, le feu des paſſions donnent tout lieu d'appréhender les rechutes dans les mêmes crimes : ajoutant néanmoins que durant ce délai les pecheurs doivent ſe juger indignes de participer aux Sacremens de l'Egliſe, & travailler à mortifier leur chair.

§. XVI.

Les cinq livres de la Foi.

I. L'UN des plus importans ouvrages de ſaint Ambroiſe eſt celui qui eſt intitulé : *De la Foi.* Il eſt diviſé en cinq livres. Le ſaint Evêque compoſa les deux premiers ſur la fin de l'an 377. ou au commencement de l'année ſuivante, à la priere de l'Empereur Gratien, qui ſe diſpoſant à partir pour aller au ſecours de Valens ſon oncle contre les Goths, lui avoit demandé un traité ou la Divinité de Jeſus-Chriſt fût bien établie, & dont il pût ſe ſervir comme d'un préſervatif contre les mauvaiſes doctrines qui avoient cours en Orient, & ſur-tout contre l'Arianiſme que Valens lui-même appuyoit de tout ſon crédit. Saint Ambroiſe eut peine (*a*) d'abord à ſe réſoudre de traiter les points de foi en maniere de diſputes. Mais Gratien qui ſavoit (*b*) que la victoire dépendoit davantage de la foi du Prince que du courage des ſoldats, l'en preſſa ſi fort qu'il ne pût ſe refuſer à ſes deſirs. Il témoigne (*c*) lui-même qu'il ne mit que fort peu de tems pour écrire les deux premiers livres, depeur d'arrêter le voyage de ce Prince, à qui il les envoya auſſi-tôt qu'il les eut finis. Gratien en fit tout le cas qu'ils méritoient ; & dans une lettre (*d*) qu'il lui écrivit après ſon retour d'Orient, il le pria de les lui envoyer une ſeconde fois, & d'y

(*a*) Ambroſ. *Prolog. in lib.* 1. *de Fide, num.* 4.
(*b*) Ibid. *num.* 3.
(*c*) Ambroſ. *Lib.* 3. *de Fide, cap.* 1.
(*d*) Idem, *Epiſt.* 1. *ad Gratian. num.* 7. & Gratian. *Epiſt. ad Ambroſ. num.* 3.

ajouter quelque chose pour prouver la Divinité du Saint-Esprit. Il lui témoigna (*a*) même qu'il attendoit de lui quelque chose de plus sur la divinité du Fils ; & saint Ambroise fut d'autant plus porté à traiter de nouveau cette matiere, qu'il étoit bien aise de répondre aux objections que les Ariens avoient faites contre ses deux premiers livres de la foi. Il en composa donc encore trois autres, dont on met l'époque en 379. après le retour de Gratien en Occident. Ces cinq livres sont cités quelquefois sous le titre de *Livres de la* (*b*) *Trinité ;* mais ils portent communément celui *de la Foi*, & il paroît que saint Ambroise les avoit intitulés de cette sorte. C'est aussi sous ce titre que saint Leon les cite (*c*) dans sa lettre à l'Empereur Leon. Dans les anciens manuscrits ils ne sont pas divisés en chapitres. Le premier des livres de la foi est cité dans (*d*) les Conciles d'Ephese & de Chalcedoine, & par saint Fulgence : le second l'est aussi dans (*e*) le Concile d'Ephese, où l'on en rapporte plusieurs passages contre Nestorius ; par Theodoret, par Vincent de Lerins, par saint Leon, par Vigile de Tapse, par saint Euloge d'Alexandrie & par saint Jerôme. Vincent (*f*) de Lerins & Leonce de Bysance citent encore un endroit du troisiéme livre. Saint Ambroise parle (*g*) lui-même de ses cinq livres de la foi ; & il cite (*h*) quelque chose du dernier dans son livre du Saint-Esprit.

Analyse du premier livre de la Foi.

Chap. 1. page 444.

Chap. 2.

Chap. 3.

Chap. 4.

II. Dans le premier livre après avoir fait remarquer la difference qu'il y a entre la foi Catholique & la perfidie Arienne, ce saint Evêque établit l'unité de nature en Dieu & la Trinité des Personnes, rapportant à cet effet les passages de l'un & de l'autre Testament qui prouvent ces deux verités. Il prouve ensuite que Jesus-Christ est Fils de Dieu, & qu'on lui doit l'adoration comme à un Dieu, puisqu'il en a les attributs, & que dans l'Ecriture il est nommé de quatre noms, qui marquent sa divinité *Verbe, Fils, Vertu de Dieu, Sagesse de Dieu.* Il montre par les témoignages d'Isaïe & de Jeremie, & par un grand nombre de passages du nouveau Testament l'unité de nature dans le Pere & dans le Fils ; & que le Fils, quant à la divinité, est en tout semblable au Pere.

(*a*) Ambrof. *lib.* 3. *de Fide, cap.* 1.
(*b*) Magister Sententiar. & Gratian.
(*c*) Leo, *Epist.* 134. *ad Leon. August.*
(*d*) Concil. Ephes. *tom.* 3. *pag.* 515. Concil Calcedon. *tom.* 4. *pag.* 829. Fulgent. *Epist.* 14.
(*e*) Concil. Ephes. *tom.* 3. *pag.* 513. Theodoret. *Dialog.* 3. *pag.* 163. Vincent. Lerin. Commonit. *c.* 7. Leo *Epist.* 97 *c.* 7. Vigil. *lib.* 5. *in Eutych. c.* 22. Eulog. *apud* Photium, *Cod.* 230. Hieronym. *lib.* 1. *in Ezech. in praef.*
(*f*) Vincent. Commonit. *cap.* 7. Leont. *lib.* 1. *in Nestor. & Eutych.*
(*g*) Ambrof. *l. de Incarnat. c.* 7. *n.* 62.
(*h*) Idem, *lib.* 1. *de Spiritu Sancto.*

Il expose les diverses erreurs des Ariens qui disoient le Fils dissemblable au Pere, qu'il avoit commencé dans le tems, & qu'il étoit créé; & fait voir par l'autorité des Ecritures, que le Fils n'a point été fait ni créé, qu'il n'a point commencé dans le tems, qu'il est éternel & toutpuissant comme le Pere. Il avertit les Catholiques de se donner de garde des sophismes des philosophes, dans lesquels les Ariens mettoient toute leur force; & de s'en tenir à la formule de foi de Nicée, approuvée dans la premiere & la troisiéme de Rimini. En dernier lieu il prie Dieu d'inspirer à ses lecteurs & sur-tout à l'Empereur, de ne rien préferer au sacré dépôt de la foi.

Chap. 5. 6. 7. 8. 9. 10. &c.

Chap. 5.

Chap. 18. 19.

Chap. 20.

III. Il continue dans le second livre à montrer que les attributs de la divinité conviennent au Fils; & explique comment il est envoyé par le Pere, comment il lui est soumis, & comment il est moindre que le Pere. Il fonde ses explications sur la distinction des deux natures en Jesus-Christ, en particulier des deux volontés, marquant ce qui lui convient comme Dieu, & ce qui est dit de lui comme homme. Jesus-Christ parloit comme homme lorsqu'il a dit: *Mon Pere est plus grand que moi.* C'est comme homme qu'il s'est attristé, qu'il est ressuscité. Saint Ambroise finit son second livre en s'excusant de n'avoir pas donné à sa matiere toute l'étendue qu'elle meritoit, & de ne l'avoir pas traitée avec toute la clarté & la politesse convenables; quoiqu'il en eût dit assez pour ceux qui cherchent sincerement la verité. Il promet à Gratien la victoire sur les Goths, dont il dit que les guerres ont été prédites par le prophéte Ezechiel, sous le nom de *Gog*, & espere que le fruit de cette victoire sera de proteger l'Eglise.

Analyse du second livre.

Chap. 1. 2. 3 & suiv.

Chap. 8. 9. 10.

Chap. 11.

Chap. 8.

Chap. 15.

Chap. 16.

Ezechiel. 38. 14.

IV. Dans le troisiéme livre il fait voir qu'Arius n'est tombé dans l'erreur que pour n'avoir pas sû distinguer deux natures en Jesus-Christ, & pour avoir attribué à sa divinité, selon laquelle on ne peut nier qu'il ne soit le Créateur & le Très-Haut, ce qui ne convient qu'à son humanité, selon laquelle il est vraiment Redempteur & fait. Il soutient qu'avec cette distinction toutes les objections des Ariens tombent d'elles-mémes; & que l'on explique aisément comment dans l'Ecriture le Pere est dit seul puissant & seul immortel; & le Fils, fait & créé. Ensuite il montre que le Fils est vrai Dieu comme le Pere, n'ayant l'un & l'autre qu'un regne, qu'une majesté, qu'une gloire. A quoi il ajoute que les Ariens ne pouvant nier que le terme de *substance* ne se trouve dans l'Ecriture, lorsqu'il y est parlé de Dieu, soit le Pere, soit le Fils, ils doivent aussi confesser avec les Evêques du Concile de Nicée, que le Fils

Analyse du troisiéme livre.

Chap. 1.

Chap. 2.

Chap. 3.

Chap. 4. 5. 6.

Chap. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13.

Chap. 14.

Chap. 15. 16.

est consubstantiel au Pere, & condamner l'impieté (de la seconde formule) de Rimini, dressée en 357. Les Ariens le disoient Dieu dans quelques-unes de leurs formules que S. Ambroise rapporte; mais ils ne le disoient pas égal au Pere. Il avertit les Catholiques de ne pas se laisser prendre à des confessions de foi si captieuses.
Chap. 17. Dans le dernier chapitre il prévient une objection que l'on auroit pû lui faire contre la divinité de Jesus-Christ: parce qu'il est dit
Act. 7. 55. dans le livre des Actes, que saint Etienne le vit qui étoit *debout à la droite de Dieu*; & fait voir par ce qui est dit au même endroit, que cette attitude ne deroge en rien à la divinité du Sauveur; car saint Etienne en ajoutant: *Seigneur Jesus recevez mon esprit*, marquoit bien sa puissance; & par ces paroles qui suivent: *Seigneur, ne leur imputez point ce peché*, il reconnoissoit qu'il avoit un pouvoir égal avec son Pere. Il dit encore que les endroits où Jesus-Christ nous est représenté assis à la droite du Pere, nous marquent sa qualité de Juge des vivans & des morts; & celui où nous lisons qu'il est debout à la droite du Pere, nous le represente en sa qualité d'avocat & de médiateur.

Analyse du quatrième livre. V. Les Ariens objectoient, il est écrit: que *Jesus-Christ est le chef & la tête de tout homme*, & que *Dieu est le chef de Jesus-Christ*.
Chap. 3. Saint Ambroise répond, que cela est vrai de Jesus-Christ selon
I. Cor. 11. 3 son humanité: & il fait remarquer que saint Paul n'a pas dit, le Pere est le chef de Jesus-Christ, mais Dieu est le chef de Jesus-Christ, parce qu'en effet Dieu comme Créateur est le chef de la
Chap. 4. créature. Ils objectoient encore: *Le Fils ne peut agir par lui-même,*
Joan. 5. 19. *mais il ne fait que ce qu'il voit faire au Pere*: mais la solution de cette difficulté se trouve dans les paroles qui suivent immédiatement, Dieu ayant prévû, comme le remarque saint Ambroise, que les
Ibid. 20. impies abuseroient des précedentes: *car tout ce que le Pere fait, le Fils le fait aussi.* Pourquoi, ajoute ce Pere, est-il écrit: *Le Fils fait les mêmes choses, & non de semblables; sinon afin de montrer l'unité d'opération dans le Fils & dans le Pere*; & que le Fils n'o-
Chap. 5. & suiv. pere pas par imitation des œuvres du Pere. Il prouve que tout est possible au Fils; & que s'il est dit qu'il ne peut agir par lui-même, c'est qu'il agit indivisiblement avec le Pere & par une même puissance, qu'il ne veut rien que le Pere ne veuille, ce qui est une mar-
Chap. 8. que d'unité, non d'infirmité. Il soutient que de ne pouvoir engendrer n'est pas une imperfection dans le Fils: la generation étant une proprieté, non de la puissance, mais de la nature divine au-
Chap. 9. tant qu'elle existe dans le Pere. Il fait voir aussi que d'être engendré ne marque pas un commencement dans le Fils, parce que ce

n'eſt pas par la volonté mais par la nature que le Pere a engendré le Fils; que ce qui eſt dit de la miſſion du Fils, ſe rapporte à ſon Incarnation; & que s'il y avoit de l'imperfection dans le Fils, parce qu'il prie le Pere *de le glorifier*, il s'enſuivroit que le Pere eſt imparfait; car le Fils lui dit au même endroit: *Je vous ai glorifié ſur la terre;* & ailleurs: *Maintenant le Fils de l'homme eſt glorifié, & Dieu eſt glorifié en lui, & Dieu l'a glorifié.* Saint Ambroiſe montre qu'à l'égard même des Perſonnes divines la miſſion n'eſt point une marque d'inferiorité, puiſque nous liſons dans Iſaïe que le Fils eſt envoyé non-ſeulement par le Pere, mais auſſi par le Saint-Eſprit; & dans ſaint Jean, que le Pere & le Fils envoient le Saint-Eſprit. Jeſus-Chriſt dit dans l'Evangile: *Je ſuis la vigne, & mon Pere eſt le vigneron;* d'où les Ariens inferoient que comme la vigne & le vigneron ſont d'une nature differente, on ne pouvoit dire que le Pere & le Fils fuſſent d'une même nature. Saint Ambroiſe répond que Jeſus-Chriſt ne ſe nomme la vigne que par rapport à ſon humanité; car de même que le vigneron cultive la vigne, de même auſſi Dieu le Pere a cultivé pour ainſi dire la chair de Jeſus-Chriſt qui a pû croître par l'âge & être coupée dans ſa Paſſion, afin de mettre à l'ombre des bras de la Croix le genre humain tourmenté par la chaleur des plaiſirs du ſiécle.

Chap. 10. Joan. 17. 5. Ibid. 4. Lib. 2. c. 9. num. 75. 76. Iſaï. 48. 15. & 16. Joan. 15. 26. Ibid. 14. 16. Chap. 12. Joan 15. 1.

VI. Le cinquiéme livre de la foi eſt encore employé à établir la divinité des trois Perſonnes, particulierement du Fils, & à répondre aux autres objections des Ariens. Ils prétendoient que Jeſus-Chriſt en diſant à ſon Pere: *La vie éternelle conſiſte à vous connoître, vous qui êtes le ſeul veritable & Jeſus-Chriſt que vous avez envoyé,* avoit reconnu entre ſon Pere & lui une difference de nature. Mais ſaint Ambroiſe leur ſoutient que ces paroles établiſſent la divinité de Jeſus-Chriſt, & qu'il y faut ſuppléer que Jeſus-Chriſt eſt auſſi *le ſeul Dieu veritable;* & que ſi Jeſus-Chriſt ne le dit pas expreſſément en cet endroit, c'eſt qu'il ne devoit pas s'exprimer autrement, depeur qu'il ne parût dire qu'il y avoit deux dieux. Il leur ſoutient encore que quand le terme *ſeul* eſt dit du Pere dans quelques endroits de l'Ecriture, il n'eſt pas excluſif, parce que le Pere n'a rien fait ſans le Fils qui eſt ſa ſageſſe & dont il eſt dit dans le livre des Proverbes: *Lorſqu'il préparoit le Ciel, j'étois avec lui.* Et comme les Ariens diſoient que l'unité de nature dans le Pere & dans le Fils emportoit neceſſairement deux dieux, ſaint Ambroiſe leur répond que la pluralité des dieux étoit bien plutôt une ſuite de la difference de nature. Si le Fils eſt Dieu, ajoutoient ces heretiques, pourquoi dit-il dans l'Evangile:

Analyſe du cinquiéme livre. Chap. 1. Joan. 17. 3. Chap. 2. Iſai. 42. 24. Prov. 8. 27. Chap. 3. Chap. 4.

Joan. 4. 22. *Vous adorez ce que vous ne connoissez point : pour nous nous adorons
ce que nous connoissons.* Saint Ambroise répond que Jesus-Christ
parle en cet endroit comme homme & avec des hommes ; mais
que dans le verset suivant il prend des sentimens qui ne sont plus
de l'homme, en disant : *Mais l'heure vient & elle est déja venue,
que les vrais adorateurs adoreront le Pere.* Il ne dit pas *nous adore-
rons*, ce qu'il auroit dit en effet, s'il étoit soumis comme nous le
Chap. 5. sommes. C'est aussi de Jesus-Christ selon sa nature humaine qu'il
Matth. 20. 23. explique cet endroit que les Ariens objectoient : *Pour ce qui est d'ê-
tre assis à ma droite ou à ma gauche, ce n'est pas à moi à vous le don-
ner.* Et la chose est claire, si l'on fait attention à ce qui précede :
Chap. 6. car Jesus-Christ avoit demandé aux enfans de Zebedée s'ils pou-
voient boire le calice de sa passion ; ce qui marque bien qu'il leur
parloit comme homme : & sur ce qu'ils répondirent qu'ils le pou-
voient, Jesus-Christ continuant à leur parler comme homme, leur
dit qu'il étoit au-dessus de la condition humaine de leur accorder
Chap. 7. la droite ou la gauche dans sa gloire. Les Ariens pressoient cette
Joan. 17. 23. comparaison : *Vous les aimez comme vous m'avez aimé*, & préten-
doient qu'elle mettoit le Fils en égalité avec les hommes. Surquoi
Luc. 6. 36. saint Ambroise leur demande si parce qu'il est dit : *Soyez miseri-
cordieux comme votre Pere qui est dans le Ciel est misericordieux*, les
hommes peuvent atteindre par leur vertu à ce que Dieu est essen-
tiellement & par lui-même ? Il dit ensuite qu'il y a cette difference
entre l'amour que Dieu a pour son Fils & l'amour qu'il a pour
nous, que son amour pour son Fils est toujours dans toute sa plé-
nitude ; au lieu que nous pouvons par nos progrès dans la vertu
mériter l'augmentation de l'amour qu'il a pour nous. Il explique
Chap. 7. de l'humanité de Jesus-Christ, ce qui est dit de sa mission vers les
Chap. 8. hommes, & ces paroles de David : *Le Seigneur a dit à mon Sei-
Zachar. 3. 8. gneur.* Pour expliquer les endroits de l'Ecriture où Jesus-Christ est
Isai. 49. 6. appellé serviteur, il dit qu'il faut distinguer en lui deux natures &
deux generations ; que selon sa generation divine il est égal au Pere,
Chap. 10. & que par rapport à son incarnation il est serviteur du Pere. Il
11. 12. 13. 14. 15. résout par la même distinction les autres objections des Ariens.
Chap. 9. Comme ils ne négligeoient rien pour appuyer leur erreur, ils la
cherchoient jusques dans la formule du Batême, soutenant que le
Fils y étant nommé après le Pere, il devoit être d'une nature infe-
rieure & autre que celle du Pere. Saint Ambroise les appelle des
Joan. 1. 1. interprétes Juifs, & leur ferme la bouche en leur produisant plu-
Rom. 1. 1. II. Cor. 13. 13. sieurs passages de l'Ecriture, où le Fils est nommé devant le Pere.
Chap. 16. Il remarque que dans les exemplaires grecs ces paroles, *ni même*

le

le Fils, ne se lisoient pas au trente-deuxiéme verset du chapitre treize de saint Marc qui porte : *Quant à ce jour & à cette heure-là nul ne le sait, pas même les Anges ;* & il accuse les Ariens de les y avoir ajoutées. Il dit néanmoins que quand elles seroient de l'Evangeliste, les heretiques n'en pourroient tirer aucun avantage, puisque rien n'empêcheroit qu'on ne les rapportât à la nature humaine, & que l'on ne dît que Jesus-Christ en cet endroit a bien voulu se confondre avec le reste des hommes, & paroître ignorer comme eux ce que réellement il n'ignoroit pas. Il explique de la même maniere les doutes que l'Ecriture semble quelquefois attribuer à Jesus-Christ, comme lorsque le Sauveur dit dans saint Matthieu : *Mon Pere, s'il est possible, faites que ce calice passe & s'éloigne de moi ;* rejettant comme dangereuse & peu conforme à l'analogie de la foi, l'opinion de ceux qui croyoient que Jesus-Christ avoit pû entant qu'homme ignorer & douter de plusieurs choses parce qu'il est dit dans saint Luc que *Jesus croissoit en sagesse & en âge.* Il finit son cinquiéme livre par une priere qu'il adresse à Dieu, dans laquelle il fait profession de croire la divinité des trois Personnes : puis il invective avec force contre Arius, de ce qu'à l'imitation de satan son auteur qui se transforme quelquefois en ange de lumiere, il a eu la temerité de vouloir approfondir des mysteres qui n'ont été revelés ni à Moïse, ni à saint Paul, quoiqu'il n'ait pas été comme cet Apôtre ravi dans le ciel.

Chap. 18.

Lib. 2. cap. 5.

Matth. 26. 39.

Lib. 5. cap. 18.

Luc. 2. 52.

§. XVII.

Les trois livres du Saint-Esprit.

I. SAINT AMBROISE après avoir achevé ses cinq livres de la foi, en écrivit trois autres sur la divinité du Saint-Esprit. L'empereur Gratien les lui avoit demandés dès l'an 379. par la même (*a*) lettre dans laquelle il le prioit de lui envoyer une seconde fois le traité de la divinité du Fils, c'est-à-dire les deux premiers livres de la foi. Mais le saint Evêque fit trouver bon à ce Prince, qu'il n'écrivît sur une matiere de cette importance, qu'après l'avoir meditée pendant quelque tems. Il marque (*b*) dans la préface de cet ouvrage, qui est adressé à l'Empereur, la mort d'Athanaric roi des Goths, arrivée à Constantinople le 25. de

Les trois livres du Saint-Esprit, ecrits en 381. à la priere de Gratien.

(*a*) Gratian. *Epist.* 1. *ad Ambros.* p. 751. & Ambros. *Epist.* 2. *ad Gratian.* p. 754.

(*b*) Ambros. *Prolog. in lib. de Spiritu Sancto*, num. 17.

Janvier de l'an 381. mais il paroit qu'il n'étoit point informé de celle de Pierre d'Alexandrie, que l'on met au 14. Fevrier de la même année; ni de l'abdication que saint Gregoire de Nazianze fit du siége épiscopal de Constantinople au mois de Mai ou de Juin suivant, puisqu'il suppose qu'ils étoient encore tous deux Evêques, l'un d'Alexandrie & l'autre de Constantinople, lorsqu'il commençoit (*a*) cet ouvrage: ainsi on ne peut en mettre l'époque avant le mois de Janvier de l'an 381. ni la reculer gueres au-delà du mois de Juillet de la même année. Les trois livres sur le Saint-Esprit, avec les cinq livres de la foi, sont apparemment les huit livres que le Pape Hormisdas (*b*) dit avoir été composés par saint Ambroise pour satisfaire à la lettre de Gratien: l'un ne se lassant pas de travailler pour la foi, ni l'autre de recevoir avec joie ce que le Saint lui envoyoit. Le premier livre sur le Saint-Esprit est cité par saint Fulgence (*c*) & par saint Augustin.

Jugement que l'on a porte de ces livres.

II. Saint Jerôme (*d*) & Ruffin ont pensé si differemment des trois livres sur le Saint-Esprit, que l'on peut ne pas s'arrêter au jugement qu'ils en ont porté, & s'en tenir à ce que saint Augustin en a (*e*) dit en ces termes, dans son quatriéme livre de la doctrine Chrétienne, où il examine les differens genres de style de ceux qui par la lecture des livres saints ont fait de si grands progrès dans la science des choses divines, & en ont ensuite éclairé l'Eglise: *Saint Ambroise ayant à traiter une grande matiere, puisqu'il s'agissoit de prouver l'égalité du Saint-Esprit avec le Pere & le Fils, emploie néanmoins le style simple, parce que le sujet qu'il avoit entrepris ne demandoit pas des ornemens de paroles, ni des mouvemens propres à frapper les esprits, mais des preuves des choses qu'il avançoit.* Il en donne en effet de très-fortes & de très-convainquantes; & l'on peut dire que l'on trouve dans ses trois livres, ce que saint Basile, saint Gregoire de Nazianze, Didyme & saint Gregoire de Nysse ont dit de mieux sur la divinité du Saint-Esprit; & que saint Ambroise a fait à l'égard de leurs écrits, ce que l'abeille fait sur les fleurs dont elle tire les sucs pour composer son miel.

Analyse du premier livre du S. Esprit. Prolog. pag. 6[illegible].

III. Le premier livre a un prologue dans lequel saint Ambroise fait voir que Gedeon, en délivrant le peuple de Dieu & en offrant en sacrifice la chair d'un chevreau sur une pierre avec des pains

---

(*a*) Ambrof. *Prolog. in lib. de Spiritu Sancto, num.* 18.

(*b*) Hormisdas. *tom.* 4. *Concil. pag.*

(*c*) Fulgent. *Epist.* 14. *c.* 27. Augustin. *lib.* 4. *de doctrina Christ. cap.* 21.

(*d*) Hieronym. *Epist. ad Paulinian. t.* 4. *ad cap. lib.* Didym. *De Spiritu Sancto.* Ruffin. *lib.* 2. *invectiv. in Hieronym.*

(*e*) Augustin. *lib.* 4. *De doctrin. Christ. cap.* 21.

ſans levain, a été non-ſeulement la figure de Jeſus-Chriſt, mais auſſi que par le prodige de la roſée qui ne tomboit tantôt que ſur la toiſon, tantôt que ſur l'aire, il a marqué que la grace du Saint-Eſprit paſſeroit des Juifs aux Chrétiens, & que par elle pluſieurs milliers d'hommes ſeroient rappellés dans le ſein de l'Egliſe. Enſuite il prouve contre les Ariens & les Macedoniens, que l'on ne peut ſans impieté mettre le Saint-Eſprit au rang des créatures, puiſqu'il s'en diſtingue lui-même en diſant par un Prophéte: *Toutes choſes vous obéiſſent;* puiſque c'eſt lui qui a parlé dans les Evangeliſtes; puiſque le blaſphême commis contre lui eſt irrémiſſible; que c'eſt lui qui a parlé dans les Prophétes & dans les Apôtres; qu'il eſt l'Eſprit même de Dieu, l'Eſprit de Jeſus-Chriſt, l'Eſprit de vie & de verité; que ſanctifiant lui-même les créatures, il ne peut être de leur nombre, ni ſujet comme elles au changement; qu'étant bon invariablement, puiſqu'il eſt donné par le Pere & par le Fils, il ne doit point être mis au rang de ceux qui s'éloignent du bien; qu'il eſt la ſource de la bonté, l'eſprit de la bouche de Dieu; que c'eſt en ſon nom comme en celui du Pere & du Fils, que le Batême eſt conferé; que c'eſt lui qui ſanctifie les Anges même; que c'eſt de ſon eſprit que Marie fut remplie, & Jeſus-Chriſt même; que Dieu ſeul le peut donner; qu'il procede de la bouche de Dieu; que c'eſt de lui que Jeſus-Chriſt a été oint; qu'il pardonne les pechés: ce qui lui eſt commun avec le Pere & le Fils, & non avec les Anges; que quoiqu'envoyé à tous les hommes, il ne paſſe pas d'un lieu à un autre; que la paix & la grace du Pere, du Fils & du Saint-Eſprit eſt une & la même; que ces trois Perſonnes n'ont qu'un même nom, particulierement le Fils & le Saint-Eſprit, tous deux étant appellés Conſolateur & Verité; qu'elles n'ont qu'une même opération; que le Saint-Eſprit eſt également comme le Pere & le Fils, lumiere, vie & ſource de vie; qu'il eſt ce grand fleuve dont la Jeruſalem celeſte eſt arroſée. Saint Ambroiſe appuie tout ce qu'il dit ici du Saint-Eſprit ſur des paſſages de l'Ecriture de l'un & de l'autre Teſtament. Les heretiques pour prouver que le Saint-Eſprit eſt créature, objectoient ce qui eſt dit du Fils de Dieu: *Toutes choſes ont été faites par lui.* Saint Ambroiſe répond que cela eſt vrai de toutes les choſes qui ont été faites: mais que l'Ecriture ne diſant pas que le Saint-Eſprit ait été fait, il ne peut être compris dans ces paroles de ſaint Jean, qu'autrement il faudroit auſſi y comprendre le Pere. Il autoriſe ſa réponſe d'un paſſage de la premiere Epître aux Corinthiens: où, quoiqu'il ſoit dit qu'*Il n'y a qu'un ſeul Dieu, qui eſt le Pere, de qui*

Chap. 1. — Pſal. 118. 91. — Chap. 2. — Chap. 3. — Chap. 4. — Chap. 5. & 6. — Chap. 7. — Chap. 8. 9. 10. — Chap. 11. — Chap. 12. — Chap. 13. — Chap. 14. — Chap. 15. — Chap. 16. — Chap. 2. — Joan. 1. 3. — I. Cor. 8. 6.

toutes choses tirent leur être, & qui nous a faits pour lui ; le Fils néanmoins ne peut être compté parmi *toutes* ces *choses*, puisque l'Apôtre ajoute immédiatement : *Et il n'y a qu'un seul Seigneur qui est Jesus-Christ, par lequel toutes choses ont été faites.*

Analyse du second livre du S. Esprit. Prolog. pag. 633. IV. Il commence son second livre par le précis de l'histoire de Samson, qu'il dit avoir toujours prosperé tandis que le Saint-Esprit fut avec lui ; & être déchu de sa valeur, lorsqu'il fut privé de son secours. Il en prend occasion de montrer que la vertu du S. Esprit (Chap. 1.) est la même que celle du Pere & du Fils ; que ce qu'Isaïe appelle (Chap. 2. Isai. 11. 2.) l'Esprit de conseil, est le même dans le Pere, le Fils & le Saint-Esprit ; que la vie éternelle ne consiste pas moins à connoître le (Chap. 3. 4.) Saint-Esprit qu'à connoître le Pere & le Fils, puisque nous sommes vivifiés par une opération commune à ces trois Personnes ; (Chap. 5.) que le Saint-Esprit a créé toutes choses avec le Pere & le Fils dont il est inséparable ; & que le tribut d'adoration lui est dû, com- (Chap. 6.) me il l'est aux autres Personnes divines. Il dit que le passage d'A- (Amos. 4. 13.) mos, que les Macedoniens objectoient, où il est dit que Dieu crée l'esprit, doit s'entendre du vent & non du Saint-Esprit qu'on ne peut dire être créé chaque jour comme le vent & le tonnere, puis- (Chap. 7.) qu'il est éternel, & qu'il crée lui-même dans nous également com- (Chap. 8. 9.) me le Pere & le Fils, la grace de la régeneration. Il tourne certains (Voyez tome VI. page 202.) heretiques en ridicule, de ce que vetillant même sur les syllabes ils prétendoient qu'on devoit glorifier Dieu *dans* le Saint-Esprit, & non *avec* le Saint-Esprit : leur motif en cela étoit de mettre une difference entre le Saint-Esprit & les autres Personnes divines. Mais saint Ambroise prouve par plusieurs passages de l'Ecriture, que la particule *dans*, est dite du Pere & du Fils comme du Saint-Esprit ; & qu'au contraire la particule *avec* a souvent lieu (Matth. 28. 19.) lorsqu'il est parlé des créatures. *Allez*, dit Jesus-Christ, *batisez toutes les nations au nom du Pere, du Fils & du Saint-Esprit.* C'est la même maniere de parler pour toutes les trois Personnes. Et (Ad Galat. 3. 26. 27.) saint Paul : *Vous êtes tous un en Jesus-Christ ; car vous tous qui avez été batisés en Jesus-Christ, vous avez été revêtus de Jesus-Christ.* Et (I. Thessalon. 1. 1.) encore : *Paul & Sylvain à l'Eglise de Thessalonique qui est en Dieu le Pere & en Jesus-Christ.* Et en parlant des créatures : *Notre vie est* (Coloss. 3. 3.) *cachée dans Dieu avec Jesus-Christ.* De ces passages & de beaucoup d'autres il conclut que ces sortes de particules ont à l'égard des Personnes divines un sens conjonctif & non distinctif, en sorte (Chap. 9.) qu'il marque dans elles une difference de nature. Il prouve la même chose de ces autres particules marquées dans un passage de la (1. Cor. 8. 6.) premiere Epître aux Corinthiens : *Il n'y a pour nous qu'un seul Dieu*

qui est le Pere, duquel *toutes choses tirent leur être ; & il n'y a qu'un seul Seigneur*, par lequel *toutes choses ont été faites ;* & montre que cet endroit, quoique dit en partie du Pere, convient totalement à Jesus-Christ ; que l'établissement de l'Eglise, la vocation à la foi, la revelation, le don de prophétie, sont du Saint-Esprit comme du Pere & du Fils, & que c'est une preuve de l'unité de leur nature ; que lorsqu'il est dit : *Que l'Esprit pénetre tout, & même ce qu'il y a de plus profond*, il ne s'ensuit pas que le Saint-Esprit pénetre des choses qui lui étoient inconnues auparavant, puisqu'il est dit au même endroit que *c'est par le Saint-Esprit* que ce qu'il y a de plus caché *nous est revelé ;* & encore : *Que nul ne connoît ce qui est en Dieu que l'Esprit de Dieu ;* qu'il connoît ce qui est en Dieu non par étude, mais par nature ; & que cette connoissance ne lui est pas accidentelle, mais naturelle.

Chap. 10. 11. 12. 13.

I. Cor. 2. 10. 9. & 11.

V. Dans le troisieme livre saint Ambroise fait voir par les témoignages du prophéte Isaïe & des Apôtres, & par celui même du Pere, que le Saint-Esprit est auteur de la mission de Jesus-Christ ; mais qu'on ne doit point s'imaginer pour cela que le Fils soit soumis au Saint-Esprit, puisque nous apprenons des Ecritures, que le Saint-Esprit est lui-même envoyé par le Pere & par le Fils ; que lorsque nous lisons que le Fils est envoyé, que le Saint-Esprit est donné, qu'il est le doigt de Dieu & le Fils de sa droite, ces façons de parler & autres semblables que l'Ecriture n'emploie que pour nous faciliter l'intelligence des choses divines ; marquent dans les trois personnes une unité de nature & d'opération. Il reproche aux Ariens d'avoir ôté aux Catholiques une preuve convainquante de la divinité du Saint-Esprit, en retranchant de l'Evangile de saint Jean ces paroles, qu'on lisoit au sixiéme verset du troisiéme chapitre : *Dieu est Esprit ;* & d'avoir retranché ces paroles non seulement dans les exemplaires qui leur appartenoient en particulier, mais encore dans ceux qu'on lisoit publiquement dans les Eglises, comme Ursace & Valens en avoient été convaincus. Il doute même s'ils n'avoient pas porté leurs mains sacrileges jusques sur les exemplaires des Eglises d'Orient. Ce qui est certain, c'est qu'on ne lit ces paroles dans aucun exemplaire de nos Bibles ; & il est étonnant qu'on ait negligé de les restituer dans le texte. Il est vrai qu'on en trouve de toutes semblables dans le verset vingt-quatre du quatriéme chapitre de saint Jean où nous lisons : *Dieu est Esprit, & il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit.* Mais les Ariens, comme le remarque saint Ambroise, avoient moins d'interêt à supprimer cet endroit que le précedent, parce

Analyse du du troisiéme livre du Saint-Esprit.

Chap. 1. pag. 665.

Chap. 2.

Chap. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9.

Chap. 10.

qu'ils croyoient pouvoir l'expliquer du Pere; au lieu que les paroles du troisiéme chapitre ne pouvoient même, selon eux, s'entendre que du Saint-Esprit. Mais il leur dit qu'en supprimant ces paroles, ils n'ont pù supprimer l'article de foi qu'elles renfermoient, savoir la divinité du Saint-Esprit, qu'il établit tant sur l'autorité de ce passage que sur deux autres de saint Jean. Il explique de l'humanité de Jesus-Christ, ces paroles du Pseaume 98. *Adorez l'escabeau de ses piés, parce qu'il est saint*; & soutient contre les Apollinaristes que la chair de Jesus-Christ est adorable; qu'on l'adore encore aujourd'hui dans les Mysteres, & que les Apôtres l'ont adorée: car Jesus-Christ n'est point divisé, mais il est un seul Christ, & lorsqu'on l'adore comme Fils de Dieu, on ne refuse pas de reconnoître qu'il est né d'une Vierge. Saint Ambroise infere de-là que le Saint-Esprit doit aussi être adoré, puisque l'Incarnation est son ouvrage: mais il ne veut pas que l'on en infere que l'adoration soit dûe à Marie, parce qu'elle n'étoit que le temple de Dieu & non le Dieu du temple. Comme on lui objectoit qu'en reconnoissant le Saint-Esprit pour Dieu & pour Seigneur, c'étoit reconnoître trois dieux: il répond que ce n'étoit pas une consequence, parce que les trois Personnes divines n'avoient qu'une même puissance, une même sainteté & une même nature. D'où vient que les Cherubins & les Seraphins chantent sans cesse: *Saint, Saint, Saint, est le Seigneur Dieu des armées*; repétant trois fois la même chose, pour marquer en Dieu la trinité des Personnes & l'unité de nature. Le reste du troisiéme livre est une espece de récapitulation de ce qui avoit été dit dans les précedens.

Joan. 3. 5. 6. 7. 8. & I. Joan. 5. 6.

Chap. 11.

Chap. 12. 13. 14. 15. 16. 17.

Chap. 18. 19. 20. 21. 22.

§. XVIII.

Livre de l'Incarnation.

Le livre de l'Incarnation, écrit en 382. A quelle occasion.

I. LE traité de l'Incarnation semble ne pouvoir être mis avant l'an 382. ni gueres plus tard, puisque les livres de la foi achevés seulement en 379. y sont cités (*a*) plus d'une fois comme un ouvrage fait depuis quelques années, & qu'au rapport de (*b*) Paulin, saint Ambroise le composa du vivant de Gratien, dont la mort arriva le 25. du mois d'Août de l'an 383. Ce livre est un discours que le saint Evêque avoit prononcé devant le peuple, & au-

(*a*) Ambros. *lib. de Incarnat. c.* 8. *num.* 79. 81. *cap.* 7. *num.* 62. & *cap.* 10 *n.* 114.

(*b*) Paulin *in Ambros. vita, pag.* [illegible]

quel il donna dans la suite la forme en laquelle nous l'avons aujourd'hui, en le retouchant comme il lui étoit ordinaire de retoucher ses sermons après les avoir prêchés, lorsqu'il vouloit leur donner la forme de livre. Deux chambellans de l'empereur Gratien donnerent occasion à cet écrit. Ils avoient (*a*) proposé à saint Ambroise une question sur l'Incarnation, & ce Saint devoit leur en donner la solution le lendemain dans la Basilique appellée *Portienne*. Quoique le terme fût court pour traiter une matiere de cette importance, sur-tout y ayant apparence qu'il se trouveroit des Ariens dans l'assemblée pour examiner ce que l'on y diroit, saint Ambroise ne voulut pas néanmoins manquer à ce qu'il avoit promis. Mais les deux chambellans s'embarrasserent moins de la parole qu'ils avoient donnée; & au lieu de se trouver dans la Basilique au jour convenu, ils sortirent de la ville montés sur un chariot comme pour se promener: mais en étant tombés tout-à-coup, ils demeurerent morts sur la place, d'où on les emporta pour les enterrer. Saint Ambroise qui n'étoit point averti de cet accident, les attendit long-tems, & voyant qu'ils ne venoient pas, il monta en chaire & commença en ces termes de traiter la question qu'on lui avoit proposée. » J'ai soin, mes freres, de m'acquitter de ma » dette, mais je ne trouve point ceux qui se firent hier mes créan» ciers.

II. Comme il ne les savoit pas morts, pour leur laisser le tems de venir à l'assemblée, il donna l'explication des sacrifices d'Abel & de Caïn, dont on venoit de lire l'histoire. Il fait d'abord le dénombrement des heretiques qui ont erré sur le Fils de Dieu, finissant par ceux qui de son tems enseignoient que le Fils de Dieu n'avoit pris de l'homme que la chair humaine & non une ame raisonnable : c'étoient les Apollinaristes, mais il ne les nomme pas. Il dit d'eux que peut-être ils pensent bien de la Trinité, mais qu'ils ne savent pas distinguer la nature humaine de la divine: » Car, ajoute-t-il, la nature de Dieu est simple: l'homme au con» traire est composé d'une ame raisonnable & d'un corps. Si vous » ôtez l'un des deux, vous ôtez toute la nature de l'homme. « Il compare leur crime & celui de tous les heretiques dont il avoit parlé auparavant, au crime dont Caïn se rendit coupable par son sacrifice, & leur applique la malédiction dont le Seigneur le frappa. Entrant ensuite en matiere, il emploie ce qu'il y a de plus convainquant dans l'Ecriture pour prouver contre les Ariens l'éternité &

Analyse de ce livre.

Chap. 1. pag. 703.

Chap. 2.

Chap. 3. 4.

(*a*) Paulin. *in Ambros. vita pag.* 5.

Chap. 5. la divinité du Verbe. Puis venant aux Apollinaristes, il fait voir contre-eux la difference & la distinction de la chair & de la divinité dans Jesus-Christ, que ces heretiques confondoient, prétendant que le Verbe avoit été changé en chair. Il se sert pour cela des mêmes raisons dont saint Athanase s'étoit servi avant lui, dans sa lettre à Epictet : montrant que la foi sur laquelle l'Eglise est fondée, consiste à croire, que Jesus-Christ est Fils de Dieu ; qu'il est né du Pere de toute éternité ; & que dans le tems il est né de la Vierge Marie, sans avoir souffert aucun changement dans sa divinité, étant le méme lorsqu'il est né de Marie, qu'en naissant du Pere ; quoique ces deux naissances soient differentes, sans être toutefois incompatibles. Chap. 6. Il distingue ce que l'on doit attribuer à Jesus-Christ entant que Dieu, & ce qui lui convient entant qu'homme. C'est comme homme qu'il a souffert, non en apparence, comme le disoient quelques heretiques, mais réellement; non dans sa divinité, mais dans sa chair. Les Apollinaristes avoient avancé le contraire dans un ouvrage dont l'auteur étoit, à ce qu'on croit, Apollinaire même. Saint Ambroise l'ayant lû, eut horreur des blasphêmes qu'il contenoit. Il y étoit dit, que l'organe & celui de qui il recevoit le mouvement, étoient dans Jesus-Christ d'une même nature ; & l'auteur autorisoit sa proposition des decrets du Concile de Nicée. Mais, comme le remarque saint Ambroise, les Peres de ce Concile ne dirent pas que la chair, mais que le Verbe de Dieu est de la même substance que le Pere ; & ils confesserent que le Verbe procede de la substance du Pere, & que la chair tire son origine de Marie. Chap. 7. D'ailleurs, les Ecritures marquent expressément que Jesus-Christ a souffert selon la chair, & non selon la nature divine ; & qu'il a pris une ame raisonnable de même nature que la nôtre. Joan. 10 15. 18. Isai. 2. 13. Les Apollinaristes la refusoient à Jesus-Christ, dans la folle appréhension qu'elle n'eût été exposée en lui aux révoltes de la chair. Surquoi saint Ambroise leur dit que la chair n'étant par elle-même ni capable de meriter, ni digne de peine, il a fallu que Jesus-Christ, qui étoit venu pour racheter l'homme entier, prît la partie de l'homme qui étoit le plus en danger, c'est-à-dire l'ame, afin de la racheter; qu'au surplus ils craignoient mal-à-propos les revoltes de la chair dans Jesus-Christ, n'y ayant aucun lieu de craindre que celui qui, comme le dit un Prophéte, *a fait l'oreille n'entende point*. Psal. 93. 9. Pour preuve que Jesus-Christ a pris une ame raisonnable aussi-bien qu'une chair humaine, il allegue les textes de l'Evangile qui portent, qu'*il croissoit en sagesse*, soutenant que ces progrès doivent s'entendre de lui comme homme & non

non comme Dieu, & qu'il en est de même de toutes les autres suites & affections de la nature humaine, de la faim, de la soif, de la tristesse & autres semblables. Voilà en quoi consistoit le discours que saint Ambroise prononça dans la basilique Portienne. Mais en le mettant par écrit il crut devoir y ajouter la réponse à une difficulté que l'empereur Gratien lui avoit proposée depuis, & dont les Ariens faisoient leur plus fort argument : savoir que le Fils étant *engendré*, ne pouvoit être de même nature que le Pere *non-engendré*. Cette réponse qui est solide & convainquante, se réduit à montrer que la distinction d'*engendré* & de *non-engendré* ne regarde point la nature mais la personne. Comme ces termes ne se trouvent point dans l'Ecriture, saint Ambroise en prend occasion de faire remarquer à l'Empereur combien les Ariens étoient inconstans dans leurs principes. Ils refusoient d'admettre les termes de *nature* & de *substance*, parce, disoient-ils, qu'ils ne se trouvent pas dans l'Ecriture, quoiqu'ils y fussent en effet, comme le montroient les Catholiques ; & ils fondoient leur heresie sur ceux d'*engendré* & de *non-engendré* qu'on n'y lit pas. Le livre de l'Incarnation est (*a*) cité par S. Leon, par Theodoret & par Leonce de Bysance. On en trouve le sixiéme chapitre presque entier dans (*b*) la Synodique, & un endroit du troisiéme dans saint Ephrem (*c*) d'Antioche. Saint Jean de Damas le cite (*d*) sous le titre de *Livre à Gratien.* Il est encore cité dans le Concile (*e*) d'Ephese par Cassiodore, & dans un (*f*) Concile de Milan en 451.

Chap. 8.

Chap. 9. 10.

Chap. 8.

Fragment d'un livre intitulé : *De la Foi.*

III. Theodoret rapporte (*g*) un assez long fragment d'un autre écrit de saint Ambroise, intitulé *Exposition de la Foi*, qui n'est pas venu jusqu'à nous. Leonce (*h*) de Bysance cite une partie de ce même fragment, qu'on a joint dans la nouvelle édition (*i*) au livre de l'Incarnation, à cause du rapport que ces deux écrits ont ensemble. S. Ambroise y fait profession (*k*) de croire que Jesus-Christ est Fils unique de Dieu, qu'il est engendré du Pere selon sa

(*a*) Leo. *Epist.* 134. Theodor. *Dialog.* 2. *p.* 95. 97. *&* *Dialog.* 3. *pag.* 163. Leont. *in Nestor. & Eutych. lib.* 1. *pag.* 977.

(*b*) Concil. Baluf. *pag.* 788. 791.

(*c*) *Apud* Phot. *Cod.* 229. *pag.* 817.

(*d*) Joan. Damas. *lib.* 3. *De Imagin.*

(*e*) Tom. 3. *Concil. pag.* 730. 742. Cassiod. *in Psal.* 21. *vers.* 1.

(*f*) *Apud* Leon. *in Epist.* 77. *ad Flavian.*

(*g*) Theodoret. *Dialog.* 2.

(*h*) Leont. Bysant. *lib.* 1. *in Nestor. & Eutych.*

(*i*) Pag. 730.

(*k*) *Confitemur Dominum nostrum Jesum Christum Filium Dei unigenitum, ante omnia sæcula sine principio ex Patre genitum secundùm divinitatem : in novissimis verò diebus ex sancta Virgine Maria eumdem incarnatum esse, perfectumque hominem ex anima rationali & corpore adsumpsisse, consubstantialem Patri secundùm divinitatem, & consubstantialem nobis secundùm humanitatem. Duarum enim perfectarum naturarum unio facta est ineffabiliter. Ideò unum*

divinité, avant tous les siécles sans commencement, & né dans les derniers tems, de la sainte Vierge Marie, homme parfait, ayant pris un corps, & une ame raisonnable; qu'il est consubstantiel au Pere selon sa divinité; qu'il nous est consubstantiel selon son humanité : l'union des deux natures parfaites s'étant faite en lui d'une maniere ineffable; que c'est pour cela que nous confessons qu'il n'y a qu'un Christ & un Fils notre Seigneur, coéternel à son Pere selon sa divinité, selon laquelle il est aussi Créateur de toutes choses; mais non-coéternel selon le corps qu'il a pris de la Vierge, de la même masse que le nôtre, ne l'ayant point apporté du Ciel. Dieu le Verbe n'a point été changé en chair, & il s'est fait voir à nous non comme un phantôme, mais en conservant sa nature sans changement & sans alteration il s'est uni les premices de la nôtre, qui est demeurée en lui sans être mélée avec la nature di-
Joan. 2. 19. vine, comme il le déclara lui-même en disant aux Juifs : *Détruisez ce temple, & dans trois jours je le rétablirai;* car le Christ est détruit selon ma substance, c'est-à-dire selon sa chair, & le Christ rétablit ce même temple selon sa substance divine, selon laquelle il est créateur de toutes choses. Saint Ambroise ajoute que depuis le moment de son union avec la nature humaine, le Verbe ne l'a plus quitté : mais que le même Jesus-Christ est passible & impassible; passible selon son humanité, impassible selon sa divinité. Il dit anathême avec l'Eglise Catholique & Apostolique à tous ceux qui disent que Jesus-Christ est un pur homme, ou que Dieu le Verbe

Christum, unum Filium Dominum nostrum, Jesum Christum Filium Dei confitemur; scientes quòd Patri suo secundùm divinitatem coæternus existens, dignatus est post sanctæ Virginis ad sensum ..... Ineffabiliter sibi ex ea templum ædificare & hoc sibi ab ipsa conceptione unire, non coæternum ex sua substantia cœlitus delatum corpus, sed ex substantiæ nostræ massa, hoc est ex Virgine id assumens & sibi ipsi uniens. Non in carnem mutatus Deus Verbum, neque ut spectrum apparens, sed sine mutatione & alteratione sua conservans substantiam, assumptas naturæ nostræ primitias sibi univit .... Non commixtus, sed in utraque substantia unus & idem apparens, sicut scriptum est : Solvite templum hoc, & in tribus diebus excitabo illud. *Solvitur enim Christus Deus secundùm meam substantiam quam assumpsit : & solutum templum idem excitat secundùm divinam substantiam, secundùm quam & omnium est conditor. Nunquam post unionem quam sibi ex ipsa conceptione unire dignatus est, vel a suo templo recedens, vel propter ineffabilem benignitatem valens recedere. Sed idem est passibilis & impassibilis : passibilis secundùm humanitatem, impassibilis secundùm divinitatem. Eos verò qui dicunt nudum hominem esse Christum, vel passioni obnoxium Deum verbum, aut in carnem conversum, vel consubstantiatum corpus habuisse, vel de cœlo id detulisse, aut phantasma esse : vel qui mortalem dicunt Deum verbum opus habuisse, ut à Patre suscitaretur, vel inanimatum corpus sumpsisse, vel sine mente hominem, vel duas Christi naturas per commixtionem confusas unam naturam factas esse : & qui non confitentur in Domino nostro Jesu Christo duas esse naturas inconfusas, unam autem personam, quatenus unus est Christus, unus Filius, eos anathematizat Catholica & apostolica Ecclesia.* Ambros. pag. 730.

eſt ſujet à la paſſion, ou qu'il a été changé en chair, ou qu'il a eu un corps qui lui étoit conſubſtantiel, ou qu'il l'avoit apporté du Ciel, ou que ce n'étoit qu'un phantôme; ou qui diſent que le Verbe Dieu eſt mortel, & qu'il a eu beſoin que le Pere le reſſuſcitât; ou qu'il a pris un corps inanimé, ou l'homme ſans l'ame; ou qui ſoutiennent que les deux natures de Jeſus-Chriſt ayant été confondues par un mélange de la divinité & de l'humanité, elles ne ſont plus qu'une nature; ou qui ne confeſſent pas qu'il y a dans notre Seigneur Jeſus-Chriſt deux natures non-confondues, mais ſeulement une perſonne, d'autant qu'il n'y a qu'un Chriſt & un Fils.

ARTICLE III.

Lettres de Saint Ambroiſe.

IL s'en faut bien que toutes les lettres de ſaint Ambroiſe ſoient venues juſqu'à nous. On voit par l'éloge funebre de ſon frere Satyre qu'il lui avoit écrit pluſieurs fois, & à quelques-uns de ſes amis; & par ſes autres lettres qu'il en avoit écrit pluſieurs à ſa ſœur Marcelline, à l'empereur Theodoſe, au tyran Eugene, à Alypius, à Phebade & à Delphin, que nous n'avons plus, & qu'il n'a pas été poſſible de recouvrir quelque recherche que l'on en ait faite. De celles qui nous reſtent & qui ſont au nombre de quatre-vingt-onze, on en a fait deux claſſes. La premiere contient celles dont on a pû fixer le tems & la ſuite: la ſeconde comprend celles dont on n'a point d'époque certaine.

§. I.

Premiere claſſe des lettres de ſaint Ambroiſe.

I. LA lettre à l'empereur Gratien eſt la premiere ſelon l'ordre des tems. C'eſt une réponſe à celle qu'il avoit reçûe de ce Prince. Il le qualifie d'Empereur très-Chrétien, & lui témoigne le deſir ſincere qu'il avoit eu d'aller au-devant de lui à ſon retour d'Orient, s'il avoit oſé le faire, l'aſſurant au reſte qu'il l'avoit accompagné dans tous ſes voyages par ſon amour & ſon attachement; qu'il l'avoit ſuivi en eſprit dans toutes ſes marches & ſes campemens; & qu'il s'étoit trouvé jour & nuit dans ſon armée par ſa ſollicitude continuelle & par les ſentimens de ſon cœur, tâchant

I. Lettre à Gratien, en 379. pag. 751.

de ſuppléer par ſes prieres & par l'activité de ſon zele à l'impuiſſance de ſa foibleſſe. Il le remercie de ſa lettre, loue ſa foi, ſa pieté, ſon zele pour la religion, ſon humilité; & après lui avoir promis de l'aller voir au plutôt & marqué qu'il lui envoyoit ſes deux livres ſur la foi, il le prie de trouver bon qu'il differe quelque tems à lui envoyer le traité touchant la divinité du Saint-Eſprit afin de pouvoir traiter cette importante matiere avec exactitude.

2. Lettre à Conſtantius, Evêque de la Romagne, en 379. pag. 754.

II. La ſeconde lettre eſt adreſſée à Conſtantius nouvellement élû évêque de la Romagne. Saint Ambroiſe l'exhorte à gouverner ſagement ſon Egliſe dans ces tems difficiles, & lui marque de quelle maniere il doit regler ſes diſcours pour les rendre utiles & ſalutaires à ſon peuple, auquel il veut qu'il inſpire du mépris pour les richeſſes & pour les vanités du ſiécle, de l'amour pour les vertus chrétiennes, le deſir d'acquerir les biens éternels, de l'éloignement pour tous les vices, en particulier pour l'impureté. Il dit en parlant de l'Egliſe de *Forum Cornelii*, qu'on croit être Imola, qui dépend aujourd'hui de la métropole de Ravenne: » Je vous » recommande cette Egliſe, afin qu'étant voiſin, vous la viſitiez » ſouvent, juſqu'à ce que l'on y ordonne un Evêque. L'occupa- » tion que me donne le Carême, c'eſt-à-dire apparemment l'in- » ſtruction des Catecumenes, m'empêche de me tant éloigner. » Il avertit Conſtantius de ſe donner de garde des Illyriens, infectés la plûpart de l'Arianiſme, à cauſe de Valens, d'Urſace & des autres Evêques heretiques qui avoient ſi long-tems dominé dans l'Illyrie; & le conjure de ne pas permettre qu'ils approchent des Fidéles: ajoutant que la vigueur de la ſageſſe eſt de ne pas croire legerement ſur-tout en matiere de foi, qui rarement eſt parfaite dans les hommes. Il lui conſeille néanmoins d'être facile à recevoir ceux des heretiques qui voudront revenir, afin de ne pas les éloigner: mais de ne pas s'y fier entierement, & de leur laiſſer croire qu'il eſt content d'eux. Les Illyriens dont il eſt parlé dans cette lettre, avoient été obligés de ſe retirer en Italie par les ravages que les barbares avoient faits dans la Thrace & dans l'Illyrie après la mort de l'empereur Valens.

3. 4. Lettres à Felix, Evêque de Come, en 380. pag. 762.

III. Les deux lettres ſuivantes ſont écrites à Felix évêque de Come, que le Martyrologe Romain met au nombre des Saints le 14. de Juillet. S. Ambroiſe lui avoit impoſé les mains pour l'élever à l'épiſcopat, & il fut toujours fort uni avec lui. Dans la premiere de ces lettres il remercie Felix des truffes qu'il lui avoit envoyées, mais il mande en même-tems que ſon preſent ne l'empêche pas d'être en colere contre lui de ce qu'il ne le venoit pas voir aſſez

ſouvent, & que ſes truffes ne peuvent ſuppléer à ſon défaut. La ſeconde lettre eſt une réponſe à celle que Felix lui avoit écrite à l'occaſion de l'anniverſaire de ſon ordination. Saint Ambroiſe le prie de ſe trouver à la dédicace d'une Egliſe que Baſſien de Lodi avoit fait bâtir. Pour l'engager à ſe rendre à cette ceremonie il lui dit, qu'il avoit promis de l'y engager en ſorte qu'il ne pourroit pas s'en défendre. Felix avoit témoigné à ſaint Ambroiſe que la moiſſon étoit grande à Come, mais qu'il trouvoit peu de moiſſonneurs pour l'aſſiſter dans ſon miniſtere; que néanmoins il avoit déja converti la plus grande partie des bourgeois. Ce Saint le congratule ſur le ſuccès que Dieu avoit donné à ſes travaux. Il loue ſon zele & ſa pieté, & l'exhorte à la perſeverance, lui promettant de s'unir de prieres avec lui le jour annuel de ſon ordination, & de l'accompagner en eſprit dans toutes les circonſtances de cette ſainte ceremonie. Il appelle le jour de l'ordination de Felix, ſon jour natal. Baſſien qui eſt nommé ici, ſigna en 381. au Concile d'Aquilée. Il eſt honoré comme Saint le 19. Janvier.

IV. Il y avoit à Verone une vierge nommée Indicie, qui ne s'étoit engagée dans cet état qu'après de longues épreuves & avec l'approbation de Zenon, qui apparemment étoit Evêque de cette ville. Pendant le ſéjour qu'elle fit à Rome avec ſainte Marcelline, on ne remarqua rien en elle qui ne fût digne de ſa profeſſion, & les perſonnes de ſon ſexe qu'elle fréquentoit le plus lui rendoient un témoignage avantageux. Depuis étant venue demeurer à Verone avec ſa ſœur mariée à un nommé Maxime, elle y fut honorée de toutes les perſonnes de pieté. Les Prêtres mêmes lui rendoient viſite par reſpect pour ſa vertu: & on ne reprenoit rien en elle ſinon qu'elle n'alloit point de maiſon en maiſon pour rendre des viſites de civilités. Cet amour pour la retraite ſi convenable à la pudeur d'une vierge lui attira des ennemis qui firent courir le bruit, que quelques pauvres femmes étant allées à un Monaſtere, y avoient publié qu'Indicie étoit groſſe, & que ce bruit avoit paſſé du Monaſtere dans la Ville. Maxime allarmé par ce faux bruit, & touché, comme il le diſoit, d'une douleur paternelle pour la honte de ſa famille, alla trouver l'Evêque Syagrius, & lui demanda juſtice avec tant d'inſtances que l'Evêque fit appeller les témoins à l'Egliſe. Mais les femmes qu'on diſoit avoir ſemé ce bruit ne parurent point, & il fut prouvé depuis qu'on les avoit fait évader: ainſi on ne fit entendre que René & Leonce qui diſoient avoir ouï ces femmes. C'étoient des heretiques, qu'Indicie avoit chaſſés de chez elle peu de tems auparavant, à cauſe

5. 6. Lettres à Syagrius, Evêque de Verone, en 380. pag. 765. Hiſtoire de la vierge Indicie.

de leur mauvaiſe conduite : ce qui rendoit leur témoignage inſuffiſant quand il eût été veritable. Néanmoins Syagrius ne laiſſa pas de le recevoir, & ſans prendre l'avis d'aucun Evêque, ni même avoir oui les défenſes de l'accuſée, il ordonna qu'elle ſeroit viſitée par des ſages-femmes. Indicie aſſurée de ſon innocence, refuſa de ſe ſoumettre à une ſentence qui bleſſoit ſa pudeur, eſperant de trouver auprès de ſaint Ambroiſe autant d'appui que Syagrius lui faiſoit reſſentir d'injuſtice. L'affaire fut donc portée à Milan. Maxime qui la pourſuivoit avec beaucoup de chaleur, y vint accompagné de ſes deux témoins. Syagrius écrivit de ſon côté à ſaint Ambroiſe, inſiſtant ſur l'équité de la Sentence qu'il avoit rendue, demandant qu'Indicie fut viſitée en préſence de Marcelline, & s'efforçant de faire voir que Maxime ne devoit pas paſſer pour accuſateur. Indicie informée du contenu de cette lettre, en produiſit une autre que Syagrius lui avoit écrite au commencement du procès, dans laquelle il lui mandoit que Maxime, ou de ſon propre mouvement ou pouſſé par d'autres, la déferoit comme coupable d'un grand crime. C'en étoit aſſez pour faire voir que Maxime étoit accuſateur. Cependant S. Ambroiſe ayant voulu avant que de commencer la procedure, que quelqu'un ſe déclarât accuſateur d'Indicie, Maxime refuſa d'en prendre la qualité. René & Leonce, les ſeuls témoins que l'on produiſit, ne s'accorderent pas, quoiqu'ils euſſent eu tout le loiſir de concerter leur intrigue. Saint Ambroiſe fit donc aſſembler des Evêques pour juger cette affaire avec lui. Dans cette aſſemblée la vierge Paterne, qu'Indicie accompagnoit preſque toujours, fut interrogée & proteſta ſolemnellement qu'elle ne connoiſſoit rien dans Indicie qui ne fût infiniment éloigné du crime dont on l'accuſoit. On interrogea auſſi la nourrice d'Indicie qui lui rendit le même témoignage. Marcelline, à qui ſaint Ambroiſe avoit écrit que Syagrius ſouhaitoit qu'Indicie fût viſitée en ſa preſence, rejetta cette propoſition & loua la vertu d'Indicie : enſorte que les Evêques prononcerent qu'elle étoit innocente ; que René & Leonce demeureroient excommuniés juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent rendus dignes de l'indulgence de l'Egliſe par une veritable pénitence ; & que Maxime pourroit être reçû à la communion pourvû qu'il réparât ſa faute. On ne ſait d'où lui venoit cette animoſité contre ſa belle-ſœur, ſi ce n'eſt que ſe rencontrant enſemble à la campagne, elle ne voulut pas loger avec lui, apparemment pour ne pas ſcandaliſer ceux qui ignoroient qu'il fût ſon beau-frere. Il porta ſa haine contre-elle juſqu'à la ſéparer de ſa ſœur, en diviſant par une mu-

raille la maison où lui & sa femme demeuroient avec elle. Saint Ambroise fit part à Syagrius du jugement qu'il venoit de rendre avec les Evêques en faveur d'Indicie, lui reprochant vivement l'irrégularité de la conduite qu'il avoit tenue envers une vierge très-vertueuse. Il lui represente que le jugement par lequel il avoit ordonné qu'elle fût visitée, étant contre toutes les loix ecclesiastiques & civiles, il étoit nul dans la forme; qu'il ne valoit pas mieux dans le fonds parce qu'il étoit contre les bonnes mœurs, contre la pudeur & contre l'honnêteté; qu'il y avoit d'autres voies pour s'assurer de la bonne conduite d'une vierge, sans qu'on en vînt à ces fâcheuses extremités; que même, au sentiment des plus habiles Medecins, cette voie ne réussit pas, & laisse la chose aussi incertaine qu'auparavant; qu'il est dangereux de faire dépendre la réputation d'une personne consacrée à Dieu, du témoignage d'une femme que l'on peut aisément gagner, ou qui peut se tromper; que si cette voie est permise, on ne doit y avoir recours que pour celles que la crainte du deshonneur est capable de retenir dans leur devoir plutôt que l'amour de la pureté. Il rapporte un exemple tout récent qui prouvoit que cette épreuve de la chasteté des filles étoit un moyen fort douteux & fort incertain; puisqu'une personne de condition servile ayant été exposée à deux visites, l'une à Altine, l'autre à Milan, elle fut declarée coupable dans la premiere & innocente dans la seconde. Sur le fait particulier d'Indicie il soutient que cette épreuve a été inutile, puisque si elle avoit été grosse, & fait mourir son fruit, comme on l'en accusoit, il auroit été impossible que cela n'eût été connu de plusieurs personnes; que les témoins produits contre elle n'étoient pas recevables, puisqu'ayant été interrogés ils s'étoient coupés grossierement, & avoient disparu sans attendre le jugement; qu'Indicie se trouva alors sans accusateur & sans témoins qui osassent déposer contre-elle, & y en ayant au contraire qui déposoient en faveur de son innocence, lui & ses collegues auroient été en droit de déclarer que la réputation de cette vierge étoit en son entier, & d'excommunier Maxime, René & Leonce. Il marque son étonnement à Syagrius sur la foiblesse qu'il avoit eue de craindre ceux qui l'avoient menacé de se séparer de sa communion s'il recevoit Indicie sans qu'auparavant elle eût été visitée: étant honteux qu'un Evêque souffre qu'on lui donne la loi, & qu'on lui prescrive les jugemens qu'il doit prononcer. Il trouve encore plus étrange que Syagrius ait voulu lui persuader que Maxime ne devoit point passer pour accusateur, & qu'il n'avoit agi dans cette affaire que par zele pour l'honneur de sa

famille, & lui demande comment il peut concilier ce qu'il lui dit à ce sujet dans sa lettre avec ce qu'il avoit écrit de Maxime à Indicie même. Outre cette lettre à Syagrius, saint Ambroise lui en écrivit une seconde quelque tems après la premiere, dans laquelle il se plaint à lui en ami de l'injure qu'il avoit faite à la virginité, par la sentence qu'il avoit rendue contre Indicie: & pour le faire ressouvenir du soin que Dieu prend de venger les insultes faites à la chasteté, il lui rapporte l'histoire de la femme du Levite dont il est parlé dans livre des Juges, & de la guerre sanglante dont elle fut le sujet.

Page 771.

7. 8. Lettres à Just, vers l'an 381. pag. 777.

V. Just, que l'on croit avoir été cet Evêque de Lyon qui en 381. assista au Concile d'Aquilée, écrivit à saint Ambroise pour lui demander l'explication de plusieurs endroits de l'Ecriture où il est parlé de poids, de mesures & de monnoie: par exemple ce que signifie les deux dragmes que chaque Israëlite étoit obligé d'offrir pour se racheter lorsque l'on faisoit le dénombrement du peuple: ce que c'est que le gomor de manne qui devoit suffire à chaque homme par jour: pourquoi il falloit un nombre déterminé de personnes pour la manducation de l'agneau paschal: ce que l'on entend par la piece d'argent que saint Pierre trouva dans la bouche d'un poisson, & pourquoi Jesus-Christ paya le tribut à ceux qui le lui demanderent. Saint Ambroise répondit à toutes ces questions, mais en les expliquant dans un sens mystique. Il dit que ces deux dragmes signifioient la foi & la misericorde qui sont le prix de notre redemption; que la manne étoit le signe de la sagesse, & que le gomor figuroit la mesure suivant laquelle on doit la posseder, parce que si l'on en avoit outre mesure, elle seroit nuisible, selon ce que dit saint Paul dans la premiere Epitre aux Corinthiens; que dans la manducation de l'agneau paschal chacun de ceux qui le mangeoient en avoit une partie égale, en quoi cet agneau étoit la figure de Jesus-Christ qui nous a tous également rachetés par son sang; que quoique Jesus-Christ comme Fils de Dieu ne dût point payer le tribut, il ordonna néanmoins à Pierre de le payer, de peur, comme il est dit dans l'Evangile, de scandaliser ceux qui le demandoient, s'il le leur eût refusé. Saint Ambroise dit à Just que s'il lui reste quelque autre doute sur l'Ecriture sainte, il peut le lui proposer. Just lui écrivit donc une seconde fois, pour lui demander si les Ecrivains sacrés avoient écrit sans art. Ce sentiment étoit assez commun dans l'Eglise, & saint Ambroise dit qu'il ne fait point de difficulté d'y souscrire, persuadé qu'ils n'ont fait que suivre en écrivant le mouvement du S. Esprit.

Exod. 30. 12. Exod. 16. 17. Exod. 12. 4. Matth. 17. 26. I. Cor. 12. 7.

Pag. 784.

Mais

Mais il ne convient pas pour cela que les livres ſaints ſoient écrits ſans art, puiſqu'il eſt certain qu'ils ont ſervi de modéles aux maîtres de l'art qui en ont tiré leurs regles & leurs préceptes. Il donne pluſieurs exemples de l'art qui regne dans l'Ecriture, & dont le Saint-Eſprit eſt auteur. Juſt, après le Concile d'Aquilée, ſe retira dans les deſerts d'Egypte où il finit ſaintement ſa vie. Ce qui oblige de mettre les deux lettres que ſaint Ambroiſe lui écrivit, avant l'an 381.

9. 10. 11. 12. Lettres touchant le Concile d'Aquilée, en 381. *Voyez* tome V. page 658.

VI. Nous avons donné ailleurs le précis des quatre lettres ſuivantes, en parlant du Concile d'Aquilée aſſemblé en 381. contre Pallade & Secondien, heretiques du parti des Ariens.

VII. La treiziéme & la quatorziéme adreſſées toutes deux à l'empereur Theodoſe, ſont auſſi partie des actes d'un Concile d'Italie en 381. auquel ſaint Ambroiſe preſidoit.

13. 14. Lettres à l'Empereur Theodoſe, en 382. *Voyez* tome V. page 669. & 671.

15. 16. Lettres au Clergé de Theſſalonique, & à Anyſius Evêque de cette ville, en 384.

Page 819.

VIII. La quinziéme eſt au ſujet de la mort de ſaint Aſchole Evêque de Theſſalonique, arrivée vers l'an 383. Les Evêques de Macedoine & le Clergé de Theſſalonique en donnerent avis à ſaint Ambroiſe, & lui manderent en même-tems l'élection d'Anyſius diſciple de ſaint Aſchole & imitateur de ſes vertus. Anyſius écrivit lui-même à ſaint Ambroiſe pour lui marquer le choix qu'on avoit fait de lui. Les réponſes que ce ſaint Evêque fit tant aux Evêques de Macedoine & au Clergé de Theſſalonique qu'à Anyſius, ne ſont autre choſe qu'un éloge des vertus d'Anyſius & de celles de ſon prédeceſſeur. Il dit dans ſa lettre aux Evêques de Macedoine & au Clergé de Theſſalonique, qu'avant de recevoir leurs lettres il ſavoit déja que ce ſaint homme étoit allé recevoir dans le Ciel la récompenſe de ſes mérites, & qu'il l'avoit appris par une voie extraordinaire & miraculeuſe : ce Saint ayant voulu (en s'apparoiſſant à lui) lui épargner la peine de lui ſouhaiter une longue vie ſur la terre. Il leur marque qu'à la nouvelle de cette mort il a été pénetré d'une vive douleur, & qu'il la reſſent encore, quoique perſuadé qu'il eſt paſſé dans une meilleure vie, & qu'il jouit de l'union avec Jeſus-Chriſt après laquelle il avoit toujours aſpiré. Il déplore avec eux la perte que l'Egliſe a faite par la mort de ce grand homme, qu'il appelle *le mur de la foi*, & qu'il compare à Elie & à Eliſée, dont il avoit non-ſeulement imité les vertus, mais auſſi les prodiges, en rendant inutiles par ſes prieres tous les efforts des barbares contre la Macedoine. Il dépeint d'une maniere touchante le commerce d'amitié qui l'avoit uni à ſaint Aſchole pendant ſa vie. Puis il les felicite ſur le choix qu'ils avoient fait d'Anyſius pour lui ſucceder, diſant

qu'ils n'avoient fait en cela que confirmer la designation secrette de saint Aschole, qui, comme un nouvel Elie, avoit couvert Anysius de son manteau au moment qu'il montoit au Ciel, & l'avoit revêtu des ornemens du sacerdoce. Il s'étend sur les vertus d'Anysius, & prie le Seigneur de benir sa foi & son application au travail. Il poursuit l'éloge des vertus de saint Aschole dans la lettre à son successeur, de ses travaux apostoliques, de sa vie pénitente & mortifiée. Ensuite après avoir felicité Anysius sur son élection & lui en avoir marqué sa joie, il dit qu'il espere que l'on verra revivre le maître dans le disciple, & conjure le Seigneur de le rendre l'heritier des vertus de saint Aschole comme il l'étoit de son siége.

Page 822.

17. Lettre à Valentinien en forme de requete touchant le rétablissement de l'autel de la Victoire, en 384. Page 824.

IX. La lettre dix-septiéme est une requête ou remontrance à l'empereur Valentinien, au sujet du decret que Symmaque avoit fait faire au nom du sénat en forme de plainte de ce qu'on avoit renversé l'autel de la Victoire, & de ce qu'on avoit ôté aux payens beaucoup de leurs droits, dans lesquels ils demandoient d'être rétablis. Saint Ambroise ayant été informé de leurs demandes, écrivit aussitôt à Valentinien pour empêcher qu'il ne se laissât prévenir par les payens. Il lui represente que leur demande étoit indigne d'être faite à un Prince Chrétien; qu'étant serviteur du vrai Dieu, il devoit au moins empêcher que l'on ne servît les faux dieux; que ce seroit contribuer à leur culte que de leur rendre ce qui avoit été confisqué depuis long-tems & adjugé au fisc; que mal-à-propos les payens se plaignoient de leurs pertes, eux qui n'avoient jamais épargné le sang des Chrétiens, & qui avoient renversé jusqu'aux bâtimens des Eglises; qu'ils ne sont pas mieux fondés à demander des privileges, eux qui sous Julien ont refusé aux Chrétiens la liberté commune de parler & d'enseigner. « Vous » ne devez pas plutôt, ajoute-t-il, donner atteinte à ce que vos » prédecesseurs ont ordonné pour la religion, qu'à ce qu'ils ont » reglé pour les affaires civiles. Ce qu'ils leur ont ôté devroit l'être » sous votre regne, s'ils ne l'avoient fait avant vous. Que personne » n'abuse de votre jeunesse. Si c'est un payen qui vous donne » ce conseil, pourquoi lui donneriez-vous la satisfaction de vous » avoir engagé dans sa superstition? L'ardeur qu'il témoigne pour » le rétablissement de sa fausse religion, doit vous animer à maintenir » la veritable foi. N'est-il pas juste que vous jouissiez de la » liberté que vous laissez aux autres: car vous ne contraignez personne » à adorer ce qu'il ne veut pas. S'il se dit Chrétien, ne vous » laissez pas tromper au nom, il est payen en effet. Si aujour-

» d'hui un Empereur payen, ce qu'à Dieu ne plaiſe, érigeoit un » autel aux idoles, & qu'il contraignît les Chrétiens à ſe trouver » aux ſacrifices avec les Idolâtres & à jurer devant cet autel, tout » Chrétien ne prendroit-il pas cette démarche pour une veritable » perſécution; mais que penſeroit-il d'un Empereur Chrétien qui » commettroit ce ſacrilege? C'eſt pourtant là le crime dont vous » vous rendriez coupable, ſi vous ſouſcriviez au decret que l'on » vous a preſenté. Il porte le nom du Sénat, mais il n'eſt l'ouvrage » que d'un petit nombre de Payens qui abuſent du nom du Sénat. » Lorſqu'ils firent la même tentative il y a deux ans, les ſénateurs » Chrétiens, dont le nombre étoit très-grand, ne s'y oppoſerent-» ils pas de toutes leurs forces, proteſtant en public & en parti-» culier qu'ils ne viendroient point au ſénat ſi la prétention des » Payens avoit lieu? J'envoyai alors leur requête à votre frere Gra-» tien afin qu'il ne donnât pas dans le piége qu'on lui tendoit, & » qu'il ne prît pas les plaintes des adverſaires pour une remon-» trance faite par le Sénat. Je vous demande donc aujourd'hui » comme Evêque au nom de tous les Evêques, qui ſe joindroient » à moi ſi cette nouvelle étoit moins ſubite & moins incroyable, » de ne rien ordonner ſur la requête qu'ils viennent de vous pré-» ſenter: du moins donnez-en avis à l'Empereur Theodoſe votre » pere, que vous avez accoutumé de conſulter dans les grandes » affaires. Je vous demande auſſi que l'on me donne copie de la » relation qui vous a été envoyée, afin que j'y puiſſe répondre plus » amplement. Si l'on ordonne autre choſe, nous ne pouvons ni » ſouffrir, ni diſſimuler un ordre ſi injurieux à la religion. Il ne » tient qu'à vous de venir à l'Egliſe: mais ou vous n'y trouverez » point d'Evêque, ou vous trouverez qu'il vous réſiſtera & ne re-» cevra point vos offrandes. Que répondrez-vous au Prêtre de » Jeſus-Chriſt quand il vous dira: l'Egliſe n'a que faire de vos *(a)* » preſens, depuis que vous en avez offert pour l'ornement des » temples des Payens? L'Autel de Jeſus-Chriſt rejette vos dons, » puiſque vous avez fait élever un autel pour le culte des idoles. » Car il faut regarder votre parole, votre écriture & votre ſigna-» ture comme votre ouvrage. Notre Seigneur Jeſus-Chriſt refuſe » votre obéiſſance après l'avoir ſi honteuſement rendue aux faux » dieux; car il vous a dit: *Vous ne pouvez ſervir à deux maîtres.*

(*a*) Valentinien n'étant que Catecumene ne pouvoit donner à l'Egliſe que pour l'orner & pour l'entretien des Miniſtres ſacrés & des pauvres. Ainſi les oblations dont il eſt parlé en cet endroit ne peuvent s'entendre de celles que les Fidéles faiſoient à l'Autel & dont ils communioient.

» Est-il possible que les vierges vestales rentrent dans la possession » de leurs privileges, pendant que les vierges consacrées à Jesus-» Christ ne jouissent pas de ceux qui leur ont été accordés? Quel » dessein pouvez-vous avoir en vous adressant aux Prêtres de » Dieu, après avoir préferé à leur requête les demandes profanes » des Payens? Qu'avez-vous, continue saint Ambroise, à répon-» dre à ces paroles? Direz-vous que vous êtes encore enfant, & » que la foiblesse de votre âge est cause de cette faute? Mais il n'y » a point d'âge qui ne soit parfait en Jesus-Christ, & Dieu n'ap-» prouve point l'enfance quand la plénitude de la foi n'y est pas » jointe. Il s'est aussi trouvé des enfans qui ont confessé sans trem-» bler le nom de Jesus-Christ devant les persécuteurs. « Il passe de-là aux reproches que lui feroient avec justice son frere Gratien & Valentinien son pere s'ils vivoient encore, & conclut en lui remontrant que puisque la demande des Payens étoit injurieuse premierement à Dieu, & ensuite à son pere & à son frere, il ne doit rien ordonner en cette rencontre que ce qu'il saura être utile pour son salut devant Dieu.

18. Autre lettre de saint Ambroise à Valentinien sur le meme sujet.

X. Valentinien communiqua la relation de Symmaque à saint Ambroise: elle contenoit les mêmes plaintes que le decret du Sénat présenté à ce Prince, & Symmaque qui passoit pour le plus habile orateur de son tems, les appuyoit de toute la force de son éloquence. Il avoit donné à cet écrit le nom de *Relation*, parce que suivant les devoirs de sa charge de Préfet, il étoit obligé de rendre compte à l'Empereur de ce qui se passoit à Rome; & suivant sa formule ordinaire il l'avoit adressée aux trois Empereurs Theodose, Arcade & Valentinien, quoiqu'elle ne dût être présentée qu'à ce dernier. Symmaque se plaignoit dans cette relation qu'on lui eût denié audience dans sa députation précedente, & se promettoit que l'on corrigeroit les desordres du regne passé. Il appuyoit sur le nom de la Victoire, comme si elle eût été attachée à cet autel; & insistant sur l'antiquité & la force de la coutume, il faisoit parler Rome en cette sorte par une figure que l'on appelle *prosopopée :* » Très-bons Princes, Peres de la patrie, res-» pectez mes années: je les dois à la pieté de ce culte. Je veux » garder les ceremonies & la religion de mes ayeux; car je n'ai » point lieu de m'en repentir, & je vivrai à ma mode puisque je » suis libre. Ce culte a soumis tout le monde à mes loix: c'est lui » qui a repoussé de mes murs Annibal & les Senonois. Ai-je » donc été conservée jusqu'à ce tems pour être corrigée dans » ma vieillesse? « Symmaque pour ne pas offenser les Empereurs

Page 828.

leur disoit que c'étoit le même Dieu qui étoit adoré sous divers noms ; & tâchoit d'un côté de les piquer de generosité en leur faisant remarquer le peu d'utilité qui leur reviendroit des confiscations dont il se plaignoit ; de l'autre de les épouvanter par les calamités publiques qu'il disoit être une suite du mépris que l'on avoit pour l'ancienne religion. Surquoi il faisoit une description tragique de la famine qui avoit désolé Rome l'année précedente. Saint Ambroise répondit à toutes les raisons de Symmaque, dans une lettre à l'empereur Valentinien. Après y avoir demandé à ce prince que l'on jugeât de la verité par le fond des choses plûtôt que par l'éloquence, dont il laisse l'avantage à son adversaire, il réfute la prosopopée de Symmaque par une autre, en faisant avouer à Rome qu'elle ne doit pas ses victoires à ses dieux, mais à la valeur de ses guerriers. En effet, ces dieux étant les mêmes chez les Romains que chez les Carthaginois, la preuve que Symmaque tiroit de leur culte tomboit d'elle-même ; & il falloit qu'il convînt necessairement, ou que les Romains ne devoient pas leurs victoires à leurs dieux ; ou que les mêmes dieux qui avoient fait triompher les Romains, avoient été vaincus chez les Carthaginois. Saint Ambroise fait avouer encore à la ville de Rome, que l'autel de la Victoire n'a pas empêché les irruptions des barbares, ni la prise d'Attilius par les Carthaginois, ni quantité d'autres malheurs arrivés sous les Empereurs idolâtres ; qu'elle ne doit pas rougir de se convertir avec tout le monde quoique dans un grand âge ; qu'il n'est jamais trop tard d'apprendre que l'on n'a point loué le nombre des années, mais la candeur des mœurs ; qu'il n'y a point de honte de prendre un meilleur parti ; qu'en ce qui regarde le culte de Dieu, on ne peut mieux faire que de s'en rapporter à ce qu'il nous en dit lui-même. Sur la plainte des payens qu'on leur avoit ôté leurs revenus & leurs privileges, & qu'on avoit dépouillé leurs dieux de leurs ornemens, saint Ambroise dit : » Voyez notre magnanimité : nous nous sommes accrus par » les mauvais traitemens, par la pauvreté, par les supplices : mais » pour eux ils ne croient pas que leurs ceremonies puissent subsister sans être lucratives. Ils ne peuvent croire non plus que l'on » garde la virginité gratuitement. A peine y a-t-il sept vestales : » voilà tout le nombre que l'on oblige à garder la chasteté pendant un tems prescrit, par des ornemens de tête, des habits de » pourpre, la pompe de leurs litieres & d'un grand nombre de » serviteurs qui les suivent, par de grands privileges & de grands » revenus. « Saint Ambroise oppose aux vestales la multitude des

Page 835.

vierges Chrétiennes, dont la pauvreté, les jeûnes, la vie humble, modeste & pénitente sembloit plus propre à détourner de cette profession qu'à y attirer. Il compte pour la premiere victoire de la chasteté, de surmonter la passion que l'on a pour les richesses ; regardant le desir du gain comme un piége de la pudeur. » Les » Payens se plaignent encore, dit ce Pere, que l'on ne donne pas » des pensions aux sacrificateurs & aux ministres des temples, aux » dépens du public ; & c'est sur cet article qu'ils font beaucoup de » bruit. Mais nous sommes même privés des successions des par- » ticuliers par les loix nouvelles, tandis qu'elles n'en privent pas » les ministres des temples. Si un Prêtre d'entre-nous veut jouir » de l'exemption des charges de ville, il faut qu'il renonce aux » biens de ses ancêtres ; pendant qu'un décurion est exemt de ces » charges. Je ne le dis pas pour m'en plaindre, mais pour mon- » trer de quoi je ne me plains pas ; car j'aime mieux que nous ayons » moins de bien & plus de grace. Ils répondent que l'Eglise a des » revenus dont on ne l'a point dépouillée comme on a fait les » temples des dieux. Mais sans parler ici de ce que leur persécu- » tion nous a fait souffrir & de ce qu'elle a enlevé à nos Eglises, » que ne faisoient-ils le même usage de leurs revenus que nous fai- » sons des nôtres ? Chez nous le bien de l'Eglise est l'entretien des » pauvres. Qu'ils comptent les captifs que leurs temples ont ra- » chetés, les pauvres qu'ils ont nourris, les exilés à qui ils ont en- » voyé du secours. Ce qui ne tournoit qu'au profit des sacrifica- » teurs s'employoit à l'utilité publique ; & voilà ce qu'ils alleguent » pour cause des calamités. « Saint Ambroise fait voir ensuite que Symmaque supposoit faussement que la famine de l'année précedente étoit une suite du mépris que l'on avoit pour le culte des dieux : puisque ces sortes de fleaux sont de tous les tems ; que le dernier n'étoit arrivé que long-tems après que les prêtres des faux dieux avoient été privés de leurs retributions & de leurs honneurs ; qu'il ne s'est point étendu au-delà de l'Italie ; qu'il ne s'y est même fait sentir que peu de tems ; l'abondance ayant succedé bientôt à la sterilité, quoiqu'on n'ait rien fait en faveur des prêtres des faux dieux. Comme Symmaque avoit aussi rapporté au renversement de l'autel de la Victoire la mort funeste & prématurée de Gratien, saint Ambroise montre par celles de plusieurs Princes payens, de Pompée, de Cyrus, d'Hamilcar, & en particulier par celle de Julien l'*Apostat*, que de semblables morts sont des vicissitudes ordinaires des choses humaines. Il conclut en exhortant Valentinien à refuser constamment les demandes impies des

Payens à l'imitation de son frere ; & à suivre en cette rencontre ce que sa foi & sa pieté lui dicteront être convenable. Ces deux lettres de saint Ambroise furent lûes dans le consistoire de Valentinien en presence du comte Banton maître de la milice, & de Rumoride qui avoit la même dignité mais qui étoit payen : & l'Empereur touché des remontrances du saint Evêque, n'accorda rien aux Payens de ce qu'ils demandoient. C'étoit sur la fin de l'an 384. après la recolte des fruits. Ce sont ces deux lettres que Paulin appelle (*a*) un excellent livre contre Symmaque, & auquel il ajoute que cet orateur n'osa jamais répondre.

XI. Vigile, l'un des amis de saint Ambroise, ayant été élevé sur le siége épiscopal de Trente vers l'an 385. le pria de lui donner quelques regles pour remplir dignement les devoirs de son ministere. Saint Ambroise lui écrivit sur ce sujet une grande lettre, où entre-autres instructions il l'avertit, qu'ayant à conduire un peuple au milieu duquel il y avoit quantité de payens, il devoit autant qu'il seroit en lui, empêcher que les Fidéles ne contractassent mariage avec les Infidéles, depeur que les vices & la corruption des mœurs de ceux-ci ne s'introduisissent insensiblement dans l'Eglise, en s'alliant avec les Chrétiens. Il lui represente que le mariage des Fidéles devant être sanctifié par le voile que le Prêtre met sur la tête des mariés & par la benediction qu'il leur donne, on ne voit pas qu'on puisse donner le nom de mariage à l'union de deux personnes qui ne sont pas unies par le lien d'une même foi ; ni comment la priere, qui doit être commune, peut l'être entre deux personnes d'une religion differente ; que ces deux sortes d'alliances sont des sources d'impuretés, de discordes & de sacrileges ; que souvent, comme on le voit par l'histoire du peuple Juif & par ce qui se passa en Beelphegor, plusieurs ont abandonné la foi par l'excès d'amour qu'ils ont eu pour leurs femmes. Il s'étend pour prouver cette verité, sur l'histoire de Samson à qui l'alliance avec une femme étrangere causa tant de maux. Un autre avis important que saint Ambroise donne à Vigile, est d'instruire fréquemment ses peuples sur l'obligation où ils sont de payer aux ouvriers qu'ils emploient, le salaire qui leur est dû ; & de les y engager en leur représentant qu'étant eux-mêmes des mercenaires à l'égard de Dieu, ils ne doivent pas esperer d'en être traités autrement qu'ils auront traité les autres. Il lui conseille de plus, de s'opposer fortement aux progrès que faisoit l'usure. Les raisons qu'il

19. Lettre à Vigile Evêque de Trente, vers l'an 385. Page 842.

(*a*) Paulin. *in Ambros. ult. num.* 26.

lui fournit pour combattre ce vice, qui étoit alors très-commun, ſont, que l'Ecriture promet la gloire éternelle à celui qui n'aura point donné ſon argent à uſure ; que de recourir à ce commerce pour profiter de l'indigence de ſon frere, c'eſt le ſupplanter ; qu'un Chrétien qui eſt riche doit donner, comme ſi celui à qui il donne ſon argent ne devoit pas le lui rendre, ou du moins qu'il ne doit rien exiger de lui au-delà du ſort principal ; que la grace de Dieu qu'il eſpere en récompenſe de ſa liberalité, eſt une uſure aſſez grande ; que c'eſt tromper ſon frere, de lui préter à uſure dans ſes beſoins ; qu'il y a même de la cruauté à donner de l'argent à un homme, avec obligation d'en rendre deux fois autant, n'étant pas poſſible que celui qui n'a pas la ſomme qu'on lui prête, ſoit en état de rendre enſuite le double. Il rapporte à cette occaſion l'exemple de Tobie qui attendit juſqu'à la fin de ſa vie à redemander l'argent qu'il avoit prêté, moins inquiet de le recouvrer pour ſon propre uſage, que de ne pas le faire perdre à ſon fils. » L'uſure, ajoute ſaint Ambroiſe, » a ſouvent fait périr des peuples entiers, & a été la cauſe d'une » ruine publique. C'eſt donc à nous qui ſommes Evêques, qu'il » appartient particulierement de retrancher ces ſortes d'abus qui » deviennent ſi communs. « Il donne encore à Vigile des inſtructions ſur le ſujet de l'hoſpitalité, dont la plus remarquable eſt qu'il vaut mieux faire manger à ſes hôtes un peu d'herbes avec beaucoup de douceur & d'amitié, que de leur préparer un magnifique feſtin avec chagrin & en leur faiſant un mauvais viſage. On ne peut gueres douter que cette lettre ne ſoit anterieure à la loi que Theodoſe donna en 388. portant défenſe aux Chrétiens de contracter mariage avec les Juifs ; car ſaint Ambroiſe n'auroit pas manqué de la citer.

20. Lettre à Marcelline, en 385. Page 852.

XII. Nous avons donné dans la vie de ſaint Ambroiſe le précis de ſa lettre à ſa ſœur Marcelline. C'eſt une relation de ce qui ſe paſſa à Milan en 385. lorſque l'imperatrice Juſtine voulut enlever aux Catholiques la baſilique Portienne & la baſilique neuve pour les donner aux Ariens. Avant tous ces mouvemens qui donnerent beaucoup de peine au ſaint Evêque, ſa ſœur avoit été extraordinairement inquiettée par des ſonges, qui étoient comme un préſage de ce qui devoit arriver à ſon frere. Il marque lui-même à la fin de cette relation qu'il prévoyoit encore de plus grands mouvemens, & il ſe fondoit ſur ces paroles de l'Empereur : » On m'appelle tyran & plus même que tyran. « Et comme les Comtes prioient ce Prince d'aller à l'Egliſe, il répondit : » Si Ambroiſe » vous le commande, vous me livrerez piés & mains liés. «

Après

Après de semblables paroles : » Considerez je vous prie, dit-il à sa » sœur, ce que nous avons à attendre. « Il ajoute : » L'eunuque » Calligone préfet de la chambre m'a fait dire : Tu méprises Va- » lentinien de mon vivant, je te couperai la tête. J'ai répondu : » Dieu permette que tu accomplisses ta menace, je souffrirai en « Evêque, & tu agiras en eunuque.

XIII. Valentinien fit à la persuasion de l'imperatrice Justine sa mere, une loi qui autorisoit les assemblées des Ariens : elle permettoit la même chose aux Catholiques, mais en leur défendant sous peine de mort de troubler en rien ceux qui n'étoient pas de leur sentiment. Benevole secretaire d'état avoit refusé de dresser cette loi, parce que dès son enfance il étoit attaché à la religion Catholique, mais on en trouva d'autres qui la dresserent, & elle fut publiée à Milan : sa date est du 23. Janvier 386. Quelque tems après sa publication Dalmace tribun & notaire, vint dire à saint Ambroise de la part de Valentinien, qu'il choisît des juges comme Auxence avoit fait, afin que leur cause fût jugée par ce Prince dans le consistoire : lui déclarant que s'il refusoit de s'y trouver, il eût à ceder à Auxence le siége épiscopal de l'Eglise de Milan. S. Ambroise qui craignoit que parmi les juges qu'Auxence avoit choisis il n'y eût quelque Payen ou quelque Juif, ne voulut point s'exposer à ce jugement : mais par le conseil des Evêques, il dressa une remontrance qu'il envoya à l'Empereur. C'est la vingt-uniéme de ses lettres. Il s'y excuse d'obéir à l'ordre que Dalmace lui avoit signifié, disant que Valentinien le pere avoit souvent déclaré & dans ses discours & par ses loix, que dans les causes de la foi ou des personnes ecclesiastiques, le juge ne devoit pas être de moindre condition que les parties, c'est-à-dire que les Evêques devoient être jugés par des Evêques. » Qui peut nier, ajoute-t-il, que dans les » causes de la foi, les Evêques ne jugent les Empereurs Chrétiens, » bien loin d'être jugés par les Empereurs. « Il invite les juges choisis par Auxence à venir à l'Eglise, non pour être assis comme juges, mais pour écouter avec le peuple, & être témoins de celui que ce peuple choisira ou de lui ou d'Auxence pour Evêque de Milan. » Si le peuple, continue-t-il, écoute Auxence & croit » qu'il enseigne mieux, qu'il suive sa foi : je n'en (*a*) serai point » jaloux « Il fait remarquer à l'Empereur qu'en admettant les juges qu'il lui proposoit pour juger son differend avec Auxence, il les

21. Lettre à Valentinien, en 386.

Page 860.

(*a*) Saint Ambroise parloit ainsi, parce qu'il étoit bien assuré de l'attachement de son peuple à la foi Catholique. Fleuri, *liv.* 18. *hist. Ecclesiast. pag.* 492.

exposeroit ou à la prévarication ou à la mort. Puis il lui témoigne hautement son horreur pour le Concile de Rimini & son attachement à la foi de Nicée, dont la mort ni l'épée n'étoient pas capables de le séparer. » C'est la foi, dit-il, que suit l'empereur Theo- » dose votre pere : c'est celle que tiennent les Gaules & les Espa- » gnes, qui confessent aussi la divinité du Saint-Esprit. S'il faut » prêcher, j'ai appris à prêcher dans l'Eglise, comme ont fait mes » prédecesseurs. S'il faut tenir une conference sur la foi, c'est aux » Evêques à la tenir ; comme on a fait sous Constantin d'auguste » mémoire, qui leur a laissé la liberté de juger. On l'a fait aussi » sous Constantius : mais ce qui avoit bien commencé n'a pas fini » de même ; car les Evêques ayant d'abord dressé à Rimini une » profession de foi qui étoit pure & sincere, changerent ensuite » de sentiment par l'inquiétude & les artifices de ceux d'entre-eux » qui voulurent disputer des matieres de la foi dans le palais de » l'Empereur ; néanmoins ils rejetterent promptement un avis au- » quel ils ne s'étoient rendus que par contrainte : de sorte qu'il se » trouva à Rimini même des Evêques, quoiqu'en petit nombre, » qui approuverent la foi de Nicée & condamnerent les decrets » des Ariens. « Il déclare que si Auxence veut faire juger son affaire dans un Concile, quoiqu'on ne doive pas troubler le repos des Evêques ni les fatiguer pour un seul homme, il ne manquera pas de s'y trouver. » Je serois même allé, Seigneur, à votre consi- » stoire, dit-il à Valentinien, vous représenter ceci de bouche, » si les Evêques & le peuple ne m'en eussent empêché, & plût à » Dieu que vous ne m'eussiez pas dénoncé d'aller où je voudrois ! » Je sortois tous les jours, personne ne me gardoit ; vous deviez » alors m'envoyer où il vous plaisoit : maintenant les Evêques me » disent : il y a peu de difference de laisser volontairement l'Autel » de Jesus-Christ, ou de le livrer. Plût à Dieu que je fusse assuré » que l'on ne livrera pas l'Eglise aux Ariens, je m'offrirois volon- » tiers à tout ce qu'il vous plairoit ordonner de moi. Recevez donc » Empereur, mes excuses sur ce que je n'ai pû aller dans votre » consistoire. J'ai appris à ne m'y trouver que quand il s'agit de » vos interêts : je ne puis combattre dans l'interieur d'une cour » dont les secrets sont pour moi des mysteres inconnus, & que je » ne me mets nullement en peine de connoitre.

Discours contre Auxence. Page 863.

XIV. Après cette remontrance, qui fut envoyée à l'empereur Valentinien durant le Carême de l'an 386. saint Ambroise se retira dans l'Eglise. Le peuple l'y garda pendant quelques jours, craignant qu'on ne l'enlevât de force ; & en effet elle fut bientôt envi-

ronnée de soldats qui, suivant les ordres de l'Empereur, y laissoient entrer ceux qui vouloient, mais ne permettoient à personne d'en sortir. Le saint Evêque ainsi enfermé avec son peuple, le consoloit par ses discours. Il nous en reste un qu'il prononça le 29. de Mars jour des Rameaux, comme on le voit par l'Evangile qui avoit été lû ce jour-la, & qui est le même que nous lisons encore. Ce discours qui a pour titre: Qu'il ne faut pas livrer les Basiliques, ou contre Auxence, commence ainsi: » Je vous vois plus » troublés qu'à l'ordinaire & plus appliqués à me garder: je m'en » étonne, si ce n'est peut-être que vous avez vû que des Tribuns » m'ont ordonné de la part de l'Empereur d'aller où je voudrois, » permettant à ceux qui voudroient, de me suivre. Avez vous donc » craint que je n'abandonnasse l'Eglise, & que je vous quittasse » pour me sauver ? Mais vous avez pû remarquer la réponse que » j'ai faite, qu'il ne m'est pas possible d'abandonner l'Eglise, parce » que je crains plus le Seigneur du monde, que l'Empereur de ce » siécle; que si l'on me tiroit de force hors de l'Eglise, on pourroit » en chasser mon corps & non pas mon esprit, & que s'il agissoit » en Prince, je souffrirois en Evêque. Pourquoi donc vous êtes- » vous troublés ? Je ne vous abandonnerai jamais volontairement; » mais je ne sai point résister à la violence. Je pourrai m'affliger, je » pourrai pleurer & gémir: mes pleurs sont mes armes contre les » soldats, contre les armes, contre les Goths; car telles sont les dé- » fenses d'un Evêque: mais aussi je ne sai ni fuir, ni quitter l'Eglise, » de peur qu'on ne croie que je le fasse par la crainte d'une peine » plus rigoureuse. Vous savez vous-même que la déference que » j'ai pour l'Empereur ne m'a jamais fait commettre de lâcheté, » & que loin de craindre les maux dont on me menace, je suis » toujours prêt à les souffrir. Si j'étois sûr qu'on ne livrera pas l'E- » glise aux Ariens, & s'il convenoit qu'un Evêque se défendît dans » le palais comme dans l'Eglise, je ne ferois aucune difficulté » d'obéir aux ordres de l'Empereur. Mais ne sait-on pas que les » causes de la foi ne doivent être traitées que dans l'Eglise ? Ni les » soldats qui nous environnent, ni le bruit de leurs armes ne m'é- » branlent pas. Je crains seulement que pendant que vous me re- » tenez, on ne prenne quelque resolution contre vous; car je ne » sai plus craindre & trembler que pour vous. On m'a proposé de » livrer les vases sacrés, j'ai répondu que si l'on me demandoit ma » terre, mon or, mon argent je l'offrirois volontiers: mais je ne » puis rien ôter au Temple de Dieu, ni livrer ce que je n'ai reçû » que pour le garder. Si on en veut à mon corps & à ma vie, vous

» devez être seulement les spectateurs du combat; si Dieu m'y a » destiné, toutes vos précautions sont inutiles. Celui qui m'aime ne » peut mieux me le témoigner qu'en me laissant devenir la victime » de Jesus-Christ. Vous êtes troublés d'avoir trouvé ouverte une » porte par où on dit qu'un aveugle s'est fait un passage pour re- » tourner chez lui. Reconnoissez donc que la garde des hommes » ne sert de rien : n'ayez plus d'inquiétude, il arrivera ce que Jesus- » Christ veut & ce qui est expédient, « Saint Ambroise rapporte ici une histoire de saint Pierre qu'il ne pouvoit avoir apprise que par une tradition, dont on ne trouve point l'origine. Il dit que ce Prince des Apôtres après la victoire qu'il avoit remportée sur Simon le magicien, s'étant appliqué à répandre parmi le peuple la semence de l'Evangile, irrita les payens à un tel point qu'ils le cherchoient de toutes parts pour lui ôter la vie; que les Chrétiens l'ayant sû conjurerent cet Apôtre avec tant d'instances de se réserver pour les instruire & les affermir dans la foi, qu'il se laissa flechir à leurs prieres; qu'étant déja sorti hors des murs de la ville de Rome, & ayant rencontré en son chemin Jesus-Christ qui y entroit, il lui demanda où il alloit; à quoi Jesus-Christ avoit répondu : *Je m'en viens à Rome pour y être crucifié encore une fois.* Cela fit comprendre à saint Pierre qu'il devoit être crucifié lui-même; Jesus-Christ ne pouvant plus l'être après l'avoir été une fois. Ainsi cet Apôtre retourna sur ses pas : peu de tems après il fut fait prisonnier, & honora Jesus-Christ par le supplice de la croix. Saint Ambroise ajoute : » J'attendois le glaive ou le feu pour le nom de » Jesus-Christ : ils m'offrent des délices pour souffrances. « La plûpart disoient qu'on vouloit l'envoyer en exil; d'autres qu'il étoit condamné à mort. Il leur répond : » Je ne crains point la mort & » je ne quitte pas ce lieu-ci; car où irai-je où tout ne soit plein de » gemissemens & de larmes, puisque l'on ordonne par toutes les » les Eglises de chasser les Evêques Catholiques, de punir de » mort ceux qui resistent, de proscrire tous les officiers des villes » s'ils n'executent cet ordre ? Et c'est un Evêque qui l'écrit de » sa main & qui le dicte de sa bouche. C'est Auxence qui en- » voie dans toutes les villes cette épée volante representée par la » faux du prophéte Zacharie, pour tuer en un moment s'il le peut » tous les peuples de l'Empire, les uns par le glaive, les autres par » le sacrilege. « Il traite durement cet Evêque Arien; & sur ce qu'on le pressoit de lui livrer les Basiliques, il emploie pour s'en défendre les termes de Naboth, dont on avoit lû l'histoire : » Dieu me garde, dit-il, de livrer l'heritage de Jesus-Christ, l'he-

» ritage de mes peres, l'heritage de Denys qui est mort en exil pour » la foi ; l'heritage du confesseur Eustorgius ; l'heritage de Miro- » cles & de tous les Evêques fidéles mes prédecesseurs. Que l'Em- » pereur fasse tout ce qu'il voudra comme Empereur, on m'ôtera » plutôt la vie que la foi. « Il reproche à Auxence l'indignité du tribunal qu'il avoit choisi pour juger la cause de la foi : l'Empereur qui n'étoit que Catecumene & quatre ou cinq Payens. Il raconte ce qui se passa lorsque l'Empereur voulut ôter une Basilique aux Catholiques, avec quelle fermeté il lui resista, avec quelle ardeur tous les Catholiques s'offrirent à la mort en cette occasion. » Si » l'Empereur, ajoute-t-il, demande un tribut, nous ne lui refusons » pas ; les terres de l'Eglise payent tribut. Si l'Empereur desire nos » terres, il peut les prendre, aucun de nous ne s'y oppose : je ne » les donne pas, mais je ne les refuse pas ; la contribution du peu- » ple est plus que suffisante pour les pauvres. On nous reproche » l'or que nous leur distribuons, loin de le nier j'en fais gloire ; les » prieres des pauvres sont ma défense : ces aveugles, ces boiteux, » ces vieillards sont plus forts que les guerriers les plus robustes. » Nous rendons à César ce qui est à César, & à Dieu ce qui est à » Dieu : le tribut est à César ; l'Eglise est à Dieu. Personne ne peut » dire que ce soit manque de respect à l'Empereur : Qu'y a-t-il de » plus à son honneur que de le nommer Fils de l'Eglise ? L'Empe- » reur est dans l'Eglise, non au-dessus ; & il est de son devoir d'en sou- » tenir les interêts. « On reprochoit encore à S. Ambroise de tromper le peuple par le chant de ses Hymnes ; il ne se défend point d'un crime de cette nature, & il avoue qu'il leur a appris à témoigner par ces chants leur foi en la Trinité, & que par ce moyen ceux qui pouvoient à peine être des disciples devenoient des maîtres & des docteurs. Il avoit aussi en vûe en composant ces chants, de consoler son peuple dans cette persécution ; la confession de la Trinité lui ayant paru le plus puissant de tous les charmes pour adoucir leurs souffrances. Tout le peuple confessoit d'une voix unanime la foi en la Trinité qu'il avoit apprise dans ces hymnes. Sur la fin de son discours il reproche à Auxence de rebatiser les Catholiques qu'il avoit séduits, quoiqu'auparavant ils eussent été batisés au nom de la Trinité ; & il lui oppose ces paroles de l'Apôtre dans sa lettre aux Ephesiens : *Il n'y a qu'une foi & qu'un batême.* Ephes. 4. 5. On aura peut-être (a) de la peine à concevoir que le peuple de Milan ait pû demeurer plusieurs jours & plusieurs nuits dans

(a) Hermant, *Vie de S. Ambroise*, page 273.

l'Eglise sans en sortir, la plus ardente dévotion ne dispensant pas des necessités de la vie, ausquelles il est difficile de satisfaire dans les lieux saints : mais il faut considerer que les Eglises étoient ordinairement en ce tems-la, comme sont aujourd'hui la plûpart des Collegiales, c'est-à-dire enfermées, ou jointes à une grande enceinte de bâtimens, qui servoient à loger les Ecclesiastiques, & contenoient les autres choses necessaires pour l'Eglise. On appelloit Basilique, Temple ou Eglise toute cette enceinte, qui n'étoit pas si petite que l'on n'y pût passer un tems considerable en se retirant dans les maisons les uns après les autres ; & c'est aussi ce qui fait qu'il y a moins lieu de s'étonner que pendant cette persécution il y ait eu quelque porte ouverte sans que l'on s'en soit apperçu.

22. Lettre à sainte Marcelline, en 386. Page 874.

XV. Nous avons dans la lettre à sainte Marcelline la relation de ce qui se passa dans la découverte & la translation des Reliques des saints Gervais & Protais, freres & martyrs, dont les noms & le lieu de la sépulture étoient oubliés depuis long-tems. Saint Ambroise ayant à dédier la Basilique qui porte aujourd'hui le nom d'*Ambrosienne*, tout le peuple de Milan le pria de la dédier de la même maniere que la Basilique Romaine. Saint Ambroise le leur promit s'il trouvoit des Reliques de Martyrs ; & aussitôt il sentit une ardeur comme d'un heureux présage. En effet Dieu lui revela en songe que les corps de saint Gervais & de saint Protais reposoient dans la Basilique de saint Felix & de saint Nabor. Il fit donc ouvrir la terre devant la balustrade, qui environnoit les sépulchres des saints Martyrs sur lesquels il trouva des signes convenables, peut-être quelques palmes gravées ou quelque instrument de leur martyre. Ayant fait venir des possedés pour leur imposer les mains, l'un d'eux qui étoit une femme, fut d'abord saisie du démon & étendue contre terre, à l'endroit où étoient les Martyrs que l'on cherchoit. On trouva dans leurs sépulchres deux hommes qui parurent plus grands que l'ordinaire, tous les os entiers, beaucoup de sang, la tête séparée du corps : on les arrangea remettant chaque os en sa place, & après les avoir couverts de quelques vêtemens, on les transporta sur des brancarts vers le soir dans la Basilique de Fausta où l'on celebra les veilles toute la nuit, & plusieurs possedés reçurent l'imposition des mains. Il y eut en cette Eglise un grand concours du peuple pendant deux jours. Alors les vieillards se ressouvinrent d'avoir oui nommer autrefois les noms de ces Martyrs, & d'avoir lû l'inscription de leur tombeau. Le lendemain les Reliques furent transferées à la Basilique Ambrosienne. Il se fit plusieurs miracles dans le cours de cette translation. On y

vit des possedés délivrés, des malades guéris en touchant de leurs mains les vêtemens qui couvroient les Reliques, quelques-uns par leur ombre seule. Plusieurs jettoient des mouchoirs & des habits sur les corps des Martyrs, & les gardoient comme des remedes aux maladies. C'est ce que saint Ambroise témoigne lui-même dans un des deux discours qu'il fit au peuple en cette occasion & qu'il joignit à la lettre qu'il écrivit à sa sœur Marcelline. Il y rend graces à Jesus-Christ d'avoir donné à son Eglise un secours si puissant dans un tems où elle en avoit un si grand besoin, & déclare qu'il ne veut pas d'autres défenseurs. » Mettons, ajoute-t-il, » ces victimes de triomphe au même lieu où Jesus-Christ est hostie: mais qu'il soit sur l'Autel, lui qui a souffert pour tous: eux » qui sont rachetés par sa passion, sous l'Autel. C'est le lieu que je » m'étois destiné; car il est juste que le Prêtre repose où il a accou- » tumé d'offrir, mais je cede le côté droit à ces victimes sacrées. « Il vouloit sur l'heure y enfermer les saintes Reliques: mais le peuple ayant demandé par ses cris qu'il en differât la ceremonie jusqu'au Dimanche, le saint Evêque qui ne vouloit pas la differer si long-tems, obtint que ce seroit le lendemain. Il fit en ce jour un second discours à son peuple, dans lequel il s'applique à répondre aux calomnies des Ariens, qui prétendoient que les corps qu'on avoit trouvés n'étoient pas des corps de Martyrs; que tout ce que l'on publioit de leurs miracles parmi la ville étoit faux, & que saint Ambroise avoit gagné des hommes à prix d'argent pour les engager à feindre qu'ils étoient possedés. Ce Saint les confond par l'évidence des faits; & il insiste particulierement sur la guérison miraculeuse d'un aveugle nommé Severe connu de toute la ville de Milan, boucher de son métier, qui avoit recouvré la vûe en appliquant sur ses yeux le mouchoir avec lequel il avoit touché le brancart sur lequel on transportoit l'un des corps saints. » Je » demande, ajoute-t-il en parlant des Ariens, ce qu'ils ne croient » pas, est-ce que les Martyrs puissent secourir quelqu'un? C'est ne » pas croire à Jesus-Christ; car il a dit: *Vous ferez des choses plus* Joan. 14. 12.
» *grandes*. Quel est donc l'objet de leur envie? Est-ce moi? Mais » ce n'est pas moi qui fais les miracles. Sont-ce les Martyrs? Ils » montrent donc que la croyance des Martyrs étoit differente de » la leur; autrement ils ne feroient pas jaloux de leurs miracles. « Il rapporte un miracle que Dieu avoit fait le même jour en faveur de la croyance de l'Eglise touchant le mystere de la sainte Trinité. » Nous avons, dit-il, ouï dire aujourd'hui aux possedés à qui l'on » imposoit les mains, que personne ne pouvoit être sauvé, s'il ne

» croyoit au Pere, au Fils & au Saint-Esprit. Les démons tourmentés par les saints Martyrs demandent par leurs cris, qu'ainsi soient tourmentés ceux qui nient la divinité du Saint-Esprit. Ils cedent aux coups & à la violence des châtimens; & les Ariens ne peuvent encore se rendre. Les démons disoient hier & aujourd'hui : Nous savons que vous êtes veritablement des Martyrs; & les Ariens disent : Nous ne vous reconnoissons point pour des Martyrs, nous ne voulons ni apprendre, ni croire que vous soyez tels. Les démons se plaignent de ce que les Martyrs leur font endurer; & les Ariens osent dire que ces cris sont de pures feintes de la part de ceux qui font semblant d'être possedés. Mais y a-t-il la moindre apparence de fiction dans tout ce que nous avons vû? Et la voix de ce grand nombre de malades qui rendent graces à Dieu de la santé qu'ils ont recouvrée par l'attouchement des Reliques des saints Martyrs, ne rend-elle pas assez sensible la calomnie de nos adversaires? « Saint Augustin (*a*) qui étoit alors à Milan, & Paulin (*b*) qui a écrit la vie de saint Ambroise, témoignent que ces miracles arréterent au dehors la persécution de Justine, & que cette princesse fut contrainte de laisser en paix le saint Evêque. Ce qui marque que cette lettre de même que les deux discours de saint Ambroise, sont de l'an 386.

23. Lettre aux Evêques d'Emilie en 388. Pag. 880.

XVI. La lettre suivante qui est adressée aux Evêques d'Emilie, qui fait aujourd'hui l'archevêché de Boulogne, fut écrite après Pâques de la même année 386. Ces Evêques avoient consulté saint Ambroise sur le jour auquel on devoit faire la pâque l'année suivante 387. Avant que de leur déclarer son sentiment, il leur fait remarquer que l'on a toujours regardé dans l'Eglise comme une chose importante d'y fixer le jour de la fête de Pâques; & qu'à cet effet les Peres de Nicée employerent les plus habiles calculateurs pour dresser un cycle de dix-neuf ans, afin de réunir toutes les Eglises sur ce point, & d'offrir en tous lieux dans la même nuit le Sacrifice en l'honneur de la Resurrection de Jesus-Christ. Il ajoute que les Evêques d'Alexandrie & de Rome avoient aussi reglé le jour de la Pâque; & que quoique l'on ne fût en differend que pour la Pâque prochaine, il fera voir ce qui doit être observé à l'avenir quand il arrivera une semblable difficulté. Pour la résoudre il fait observer que quoique Jesus-Christ ait fait la Pâque le quatorziéme de la lune du premier mois, suivant qu'il étoit prescrit

(*a*) Augustin. *lib. 22. de Civitate Dei*, & *2. Serm. in natali SS. Gervas. & Protas.* & *lib. 9. Confess. cap. 7.*

(*b*) Paulin. *Ambros. vita, num. 15.*

dans

dans la Loi, nous ne sommes pas tenus à suivre à la lettre ce que le Sauveur a fait en cette occasion; n'étant pas même raisonnable de celebrer le jour de sa résurrection le quatorziéme de la lune, puisqu'il n'est ressuscité que le dix-septiéme. Après quoi il décide qu'en l'année 387. il faudra faire la Pâque, non le quatorze de la lune qui tombe au Dimanche 18. Avril, mais le Dimanche suivant qui est le 25. Avril & le vingt-un de la lune. Il fait voir par divers exemples, que le quatorze de la lune étant tombé au Dimanche; on avoit transferé la fête de Pâques au Dimanche suivant tant à Milan qu'à Alexandrie. Ensuite il répond à ceux qui objectoient que de remettre la solemnité de Pâques au Dimanche suivant le quatorze de la lune, ce n'étoit plus la celebrer dans le premier mois des grains nouveaux, selon qu'il est ordonné dans le Deuteronome, mais dans le second mois: il répond que leur objection est mal fondée, non seulement parce que suivant la supputation des Egyptiens suivie par le Concile de Nicée, le premier mois des grains nouveaux se prend depuis le sixiéme des calendes d'Avril, jusqu'au septiéme des calendes de Mai qui est le dernier jour, mais encore parce qu'il n'est pas necessaire de celebrer le jour de la Resurrection dans le premier mois, & qu'il suffit que le jour de la Passion s'y rencontre; ce jour devant se rencontrer en un jour de jeûne, selon qu'on lit dans l'Exode. Exod. 12. 5. & seq.

XVII. La lettre à l'empereur Valentinien contient une relation de ce qui se passa dans la seconde ambassade de saint Ambroise vers Maxime. Nous en avons donné le précis dans la vie de ce Saint. 24. Lettre à Valentinien, en 386. Page 8. 8.

XVIII. Dans les deux lettres à Studius saint Ambroise répond à une question que ce magistrat lui avoit faite, savoir si les juges Chrétiens pouvoient condamner à mort. Saint Ambroise fait voir qu'ils le peuvent, & allegue l'autorité de saint Paul qui déclare que c'est pour cela qu'ils portent l'épée, & qu'ils sont établis ministres de Dieu pour punir celui qui fait le mal. Il ajoute que l'Eglise n'a jamais cru devoir leur interdire l'usage du glaive, ni les retrancher de sa communion pour s'en être servi, de peur que l'impunité du crime ne le fit commettre avec plus de liberté. Néanmoins il conseille à Studius & à tous les magistrats Chrétiens de ne point user de ce pouvoir, louant ceux qui s'en abstiennent dans la vûe d'imiter la clemence du Sauveur dans le jugement qu'il rendit à l'égard de la femme adultere. Il fait plusieurs reflexions sur le pardon que Jesus-Christ accorda à cette femme, & met sa douceur en parallele avec la cruauté des évêques Itha- 25. 26. Lettres à Studius, entre l'année 385. & 387. Page 852.

ciens, qui sollicitoient avec tant d'ardeur la mort des Priscillianistes. Il compare ces Evêques aux Pharisiens qui sous prétexte de maintenir la Loi de Moïse, avoient déferé à Jesus-Christ cette femme adultere pour la lui faire condamner : & montre que leur cause est encore plus odieuse que celle des Pharisiens ; ceux-ci n'ayant poursuivi la mort que d'une femme seule, au lieu que les Ithaciens ne cessoient de poursuivre la mort d'un grand nombre de coupables : accusant les uns devant des tribunaux civils, poursuivant les autres jusqu'au dernier supplice. Il témoigne de l'horreur d'une conduite si indigne d'un Evêque, & son mécontentement de ce qu'ils trouvoient des approbateurs dans leur cruel procedé. On met ces deux lettres entre l'an 385. & 387. après le jugement rendu contre les Priscillianistes. La seconde de ces lettres porte comme la premiere le nom de Studius dans tous les imprimés ; mais dans la plûpart des manuscrits, elle est adressée à Irené. Il est néanmoins certain qu'elles sont écrites toutes deux à une même personne, qui apparemment avoit deux noms *Studius Ireneus*.

27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. Lettres à Irené, en 387. Page 898.

XIX. Les sept lettres suivantes sont encore adressées à un Irené, mais different de celui qui avoit aussi le nom de Studius. Celui-ci étoit dans les ordres sacrés, & Prêtre selon toutes les apparences, puisque dans la seconde de ces sept lettres saint Ambroise lui donne diverses instructions touchant la sainteté & les devoirs du Sacerdoce. Il remarque dans la même lettre que Pythagore qui, suivant la commune opinion de son tems étoit Juif d'origine, avoit tiré des livres saints des Hebreux ses plus belles maximes de morale. Les autres lettres renferment des explications allegoriques de quelques passages de l'Ecriture tant de l'ancien que du nouveau Testament.

34. 35. 36. Lettres à Orontien, vers l'an 387. Page 921.

XX. Les lettres à Orontien traitent aussi de divers endroits de l'Ecriture particulierement des Epitres de saint Paul, dont le sens paroissoit embarrassé à Orontien. Il y en a trois de suite qui ne peuvent avoir été écrites que depuis l'an 385. puisque saint Ambroise y parle de la persécution de Justine. Dans la premiere il répond à une difficulté qu'Orontien lui avoit proposée touchant la nature de l'ame. Il montre par l'autorité du quatriéme livre d'Esdras qu'il croyoit inspiré, & par le témoignage de S. Paul, qu'elle est d'une substance spirituelle ; & traite de rêveries les opinions contraires de Platon & d'Aristote. Dans la seconde il entreprend d'expliquer comment l'Apôtre a pû dire en écrivant aux Fidéles de Rome, que toutes les créatures soupirent après leur délivrance, &

ſont comme dans le travail de l'enfantement, quoiqu'il ne diſe pas qu'elles ſoient toutes aſſujetties à la vanité & à la corruption. Il fait voir que ces gémiſſemens & ce travail que ſaint Paul attribue aux créatures même exemptes de corruption, ne ſont pas un témoignage de leur propre miſere ; mais une tendre expreſſion de leur charité & du deſir ardent qu'elles ont de notre affranchiſſement, parce qu'étant avec nous les membres d'un même corps dont Jeſus-Chriſt eſt le chef, elles ne peuvent être inſenſibles à nos dangers & à nos malheurs. C'eſt par un effet de cette même charité, comme il le fait remarquer dans la lettre précedente, qu'elles ne peuvent s'empêcher de gémir lorſqu'elles ſe trouvent contraintes de châtier les hommes & de prêter leur miniſtere à la juſtice de Dieu. Enſuite il s'applique à développer la doctrine de l'Apôtre touchant l'eſprit d'adoption, la grandeur des récompenſes celeſtes, le gémiſſement des Saints, les prémices de l'eſprit & l'eſperance par laquelle nous ſommes ſauvés. Dans la troiſiéme il prouve que l'eſprit qui prie pour nous par des gémiſſemens ineffables n'eſt autre que le Saint-Eſprit qu'il appelle l'Eſprit de Jeſus-Chriſt, notre avocat & notre médiateur.

37. 38. Lettres à Simplicien, vers l'an 387. Page 930.

XXI. Les deux lettres à Simplicien ami intime de ſaint Ambroiſe, roulent ſur cette fameuſe maxime : qu'il n'y a que le ſage qui ſoit vraiment riche & vraiment libre. Ce ſaint Evêque y ſoutient que les philoſophes Payens qui l'ont tant vantée, ne l'ont connue que par les Ecritures ſaintes, d'où leur eſt venu tout ce qu'il y a de bon dans leurs écrits. Il établit par des témoignages & par des exemples tirés des livres ſaints, que la ſageſſe & la liberté conſiſtent dans l'affranchiſſement des paſſions ; & montre par l'exemple des martyrs Thecle, Agnès, Pelagie & Laurent, combien les ſages & les heros du Chriſtianiſme ſont au-deſſus des grands hommes ſi celebres chez les Payens. Il rapporte auſſi celui des martyrs Machabées, mais il s'étend particulierement ſur le martyre de la ſainte vierge Pelagie. On trouve dans ces deux lettres pluſieurs endroits du traité que Philon a intitulé : *Tout homme de bien eſt libre.* Dans la premiere il cite le troiſiéme livre d'Eſdras comme canonique.

39. Lettre à Fauſtin, après l'an 387. Page 944.

XXII. Ce qu'on lit de la ruine de pluſieurs villes d'Italie dans la lettre à Fauſtin, peut ſe rapporter à l'irruption du tyran Maxime, & donner lieu de mettre cette lettre quelque tems après, vers le commencement de l'an 388. Saint Ambroiſe y reprend Fauſtin de ce qu'il ne gardoit aucune meſure dans la douleur que lui cauſoit la mort de ſa ſœur, & de ce que s'abandonnant à ſon chagrin

il s'étoit retiré dans les lieux les plus secrets des montagnes, & y faisoit sa demeure dans celle des bêtes feroces. Il lui represente qu'une conduite de cette nature est injurieuse à sa sœur, qu'elle ne demande pas de lui qu'il se consume en regrets, mais qu'il prenne soin des enfans qu'elle a laissés, qu'il les console, qu'il fasse à leur égard l'office de mere, qu'il pense à prier Dieu pour elle & à la recommander à la divine misericorde par les sacrifices & les oblations accoutumées; que notre chair n'étant pas immortelle, doit mourir afin de ressusciter ensuite, & que la destruction de notre corps nous est commune avec les villes dont plusieurs, savoir Bologne, Modene, Rhegio, venoient d'être détruites avec leurs habitans.

40. Lettre à l'Empereur Theodose, en 388. Page 946.

XXIII. La lettre à l'Empereur Theodose est une remontrance à ce Prince, pour lui faire révoquer l'ordre qu'il avoit donné à l'évêque de Callinique de rebâtir une synagogue que les Juifs avoient eue en ce lieu, & que les Chrétiens avoient brulée. Cette lettre est en même-tems très-vive & très-respectueuse. Paulin en remarque ces paroles qui sont en effet très-remarquables : » Si je suis » indigne que vous m'écoutiez, je le suis aussi d'offrir pour vous : » Et comment n'écouterez-vous pas celui dont vous souhaitez » que Dieu écoute les prieres qu'il fait pour vous. « Saint Ambroise venant ensuite au fait, se plaint que l'on ait condamné l'Evêque de Callinique sans l'avoir entendu, & soutient qu'il ne peut acquiescer à la sentence rendue contre lui sans se rendre prévaricateur; mais que s'il est puni pour ne vouloir pas s'y soumettre, il aura le merite du martyre. Que l'Empereur devoit donc craindre de se rendre coupable ou de la chute d'un Evêque ou de sa mort. Il déclare qu'il est prêt de se charger du crime que l'on imputoit à l'Evêque de Callinique. » Oui, dit-il à Theodose, c'est moi qui » suis le coupable; punissez-moi & point d'autre : c'est par mon » ordre que la synagogue a été brulée. Vous me direz que je de» vois commencer par celle qui est ici : je réponds que Dieu l'a fait » pour moi, & que j'ai toujours cru qu'il falloit laisser cette syna» gogue à la disposition de sa justice. « Il ajoute que quand on déchargeroit l'Evêque, il ne seroit pas permis de contraindre les autres Chrétiens (*a*) à rebâtir la synagogue; que l'Empereur en les y obligeant, seroit responsable de la chute des foibles & de la

(*a*) C'est que les Chrétiens ne croyoient pas qu'il leur fût permis de contribuer en quelque maniere que ce fût à l'exercice d'une fausse religion. Ainsi du tems de Julien, Marc d'Arethuse aima mieux souffrir le martyre, que de rien donner pour rebâtir un temple d'idoles qu'il avoit ruiné. Fleuri, *liv.* 19. *Hist. Eccles. pag.* 362.

prévarication du maître de la milice qui executeroit cet ordre; que ce seroit un étrange scandale de voir s'empresser de rétablir le temple des ennemis de Jesus-Christ, celui-la même à qui est confié le sacré *Labarum* marqué du nom de Jesus-Christ; de voir les revenus des Fidéles employés à construire un lieu d'assemblée à la perfide nation Juifve; de voir enfin le patrimoine que Jesus-Christ a acquis aux Chrétiens, passer dans les mains des impies. Comme l'Empereur se fondoit sur la necessité de maintenir l'ordre & la police, saint Ambroise lui dit que la religion doit l'emporter. Il rappelle à ce Prince le souvenir de ce qui arriva sous Julien, lorsque le feu du Ciel consuma les travaux des Juifs occupés à rebâtir le Temple de Jerusalem; & lui fait craindre que la même chose n'arrive encore, lui représentant de plus qu'il lui suffisoit pour ne pas donner cet ordre, de faire attention qu'un Empereur apostat en avoit autrefois donné un tout semblable. Il lui demande quel motif il peut avoir en cela; si c'est à cause que l'on a brulé un édifice public, ou si c'est pour venger l'incendie d'une synagogue. Que s'il est, ajoute-t-il, touché de l'embrasement d'un très-chetif édifice public, n'y en ayant pu avoir de considerable dans Callinique, il devroit se souvenir de tant de maisons de Préfets qui ont été brûlées à Rome, sans que personne se soit mis en peine d'en tirer raison, & que lui-même à la priere de son fils Arcade, avoit bien voulu pardonner aux auteurs de l'embrasement de la maison de l'Evêque de Constantinople; qu'il y a bien moins de raison d'en venir à cet excès de colere pour l'incendie d'une synagogue, d'une maison destinée à l'impieté & à la folie, d'un lieu que Dieu condamne par la bouche du prophéte Jeremie, & Jerem. 7. 14.
de vouloir venger si severement l'injure faite à un peuple reprouvé, & pour lequel Dieu ne veut pas même que l'on prie; que s'il falloit regler cette affaire par le droit des gens, on auroit bien d'autres dédommagemens à demander aux Juifs; que l'on n'a pas encore oublié combien ils ont brulé d'Eglises du tems de l'empereur Julien; que des deux qu'ils ont brulées à Damas, une avoit été réparée aux dépens des Chrétiens & non des Juifs, & l'autre étoit encore en ruine; qu'ils en ont fait autant aux Eglises de Gaze, d'Ascalon, de Berithe & d'Alexandrie. » L'Eglise cependant n'a » point été vengée, & on vengera la synagogue & le temple pro- » phane des Valentiniens? Les Juifs ont brulé des Eglises: on n'a » rien rendu ni rien demandé. Que pouvoit avoir d'ailleurs une » synagogue dans une petite ville frontiere? Ce sont des artifices » des Juifs pour calomnier les Chrétiens & leur attirer quelque

» execution militaire, des prisons & des supplices. « Il lui représente combien il seroit honteux à un empereur Chrétien de fournir aux Juifs cette matiere de triomphe sur l'Eglise de Dieu, & de leur donner lieu de placer cet étrange évenement parmi ceux où leur nation a triomphé des Amorrhéens & des Cananéens. Il le fait souvenir de ce que le prophéte Nathan dit autrefois à David de la part de Dieu, & le menace des reproches que Jesus-Christ même lui fera un jour, en lui remettant devant les yeux tous les bienfaits qu'il en a reçûs; & après lui avoir protesté que ce n'est point pour lui reprocher son ingratitude qu'il lui écrit de la sorte, mais seulement pour augmenter sa reconnoissance & son amour envers Jesus-Christ, & par le desir qu'il a de son salut : il lui dit que s'il ne veut point l'écouter, il fasse venir tels Evêques qu'il lui plaira & qu'il voie avec eux ce que l'interêt de la foi exige de lui en cette rencontre, parce que dans une affaire de religion ce sont les Pretres du Seigneur qu'il doit consulter. Saint Ambroise continue : » Que répondrai-je si l'on apprend que par un ordre venu d'ici, » des Chrétiens soient morts par le glaive ou sous le bâton? Comment me justifierai-je auprès des Evêques qui gémissent des vexa- » tions que l'on fait depuis long-tems à l'Eglise, en la personne de » ses Prêtres & de ses Ministres, en les obligeant aux charges des » villes. « Il le conjure non pas d'apporter quelques adoucissemens à l'ordre qu'il a donné, mais de l'abolir & de le révoquer dans tous ses points; & finit en lui disant qu'après lui avoir écrit avec tout le respect qui est dû à la dignité imperiale, il ne pourra se dispenser, s'il n'est point écouté, de le reprendre publiquement dans l'Eglise.

41. Lettre à sainte Marcelline, en 388. Page 956.

XXIV. Saint Ambroise écrivit aussi à sa sœur Marcelline sur cette affaire, sachant qu'elle lui donnoit beaucoup d'inquiétude. Cette lettre contient le détail de ce qui se passa après le retour de saint Ambroise d'Aquilée à Milan. Il lui marque que l'Empereur étant venu à l'Eglise, il lui parla publiquement comme il l'en avoit menacé; qu'il lui représenta avec fermeté l'obligation où sont souvent les Pasteurs de prendre en main le bâton de noyer dont parle le prophéte Jeremie, & de corriger par la rigueur salutaire des reprimandes, ceux que la douceur ne peut faire rentrer dans leur devoir, appuyant sur la conduite de l'Apôtre & sur l'instruction qu'il donne à son disciple Timothée : qu'ensuite pour le porter à la misericorde, il lui rappella le souvenir de la conduite du Sauveur envers la femme pecheresse dont il est parlé dans saint Luc, & dont il parcourut toute l'histoire; que de-là il passa aux reproches

Jerem. 1.

Luc. 7. 36

que Dieu avoit faits autrefois au peuple d'Israël & à David, d'avoir oublié les bienfaits qu'ils avoient reçûs de lui; que Theodose sentit bien que c'étoit de lui que l'on parloit; mais qu'afin qu'il le sentît encore mieux, il lui adressa directement la parole, le conjurant d'user de misericorde envers ses sujets, & de défendre le Corps de Jesus-Christ, afin que Jesus-Christ fût aussi le défenseur de son Empire; qu'étant descendu de la chaire, l'Empereur se plaignit qu'il avoit prêché contre lui; mais qu'il lui répondit avec liberté, qu'au contraire il n'avoit parlé que de ce qui lui étoit utile; que ce Prince avoua que l'ordre qu'il avoit donné de faire rétablir la synagogue étoit trop dur, mais qu'il avoit été corrigé, ajoutant que les Moines faisoient bien des crimes; qu'alors Timasius maître de la milice, animé par ce reproche fit éclater toute sa mauvaise humeur contre les Moines; qu'il répondit à cet homme hautain & insolent : » J'agis avec l'Empereur avec le respect & la » déference que je dois; mais si j'avois à traiter avec un homme » comme vous qui dites des choses si dures, je m'y prendrois au- » trement. Après avoir demeuré quelque tems debout, je dis à » l'Empereur, continue saint Ambroise : Mettez-moi en état d'of- » frir pour vous; mettez-moi l'esprit en repos. L'Empereur de- » meurant assis me fit quelque signe, & me voyant encore de- » bout, il dit qu'il corrigeroit son rescrit. Je le pressai de faire cesser » toute poursuite : l'Empereur me le promit. Je lui dis par deux » fois : J'agis sur votre parole. Oui, dit l'Empereur, faites sur ma » parole. J'approchai donc de l'Autel : ce que je n'aurois pas fait » autrement. Et en verité, dit-il en finissant sa lettre, je sentis tant » de consolation pendant les divins Mysteres, que je ne doutois » pas que la grace que l'Empereur venoit de m'accorder ne fût » agréable à Dieu & qu'il n'eût approuvé ma conduite.

XXV. La lettre au Pape Sirice est une réponse de saint Ambroise & des autres Evêques du Concile de Milan à celle qu'ils en avoient reçu : ils y approuvent le jugement rendu à Rome contre Jovinien & ses sectateurs. C'est dans cette lettre que saint Ambroise rend ce glorieux témoignage à l'Eglise Romaine : que le Symbole des Apôtres n'y a jamais reçu la moindre atteinte, & qu'il y a toujours été conservé dans sa pureté originale.

42. Lettre au Pape Sirice, vers l'an 389. Page 965.

Voyez tome V. page 702.

XXVI. Les deux lettres à Orontien sont des éclaircissemens sur deux difficultés touchant l'histoire de la création. La premiere étoit de savoir pourquoi l'homme qui est le plus parfait de tous les êtres sensibles & pour qui toutes choses ont été faites, n'a été néanmoins créé que le dernier. La seconde regardoit la succession des

43. 44. Lettres à Orentien.

êtres dans leur création. A l'égard de la premiere difficulté sur laquelle Orontien auroit voulu que Moïse se fût expliqué, saint Ambroise répond que si ce saint Legislateur ne l'a point fait, c'est qu'apparemment il ne s'est pas cru permis d'approfondir les desseins de Dieu, & qu'il a eu du scrupule de mêler des conjectures humaines avec les respectables verités que le Saint-Esprit lui avoit revelées : mais que néanmoins sans vouloir pénetrer dans les vûes du Créateur, l'on peut dire que tout ayant été fait pour l'homme, il semble qu'il convenoit que Dieu ne le créât qu'après toutes les autres choses. Les raisons sur lesquelles il fonde cette convenance sont tirées de l'exemple d'un festin, dont les appareils doivent préceder l'arrivée des conviés : de celui d'un combat auquel on n'appelle les athletes qu'après leur avoir préparé toutes les choses necessaires pour combattre : enfin de l'usage observé en toutes choses, de commencer & de finir par ce qu'il y a de plus noble & de plus important. » Dans un édifice, dit-il, les parties les plus » essentielles sont le fondement & le faite de l'édifice ; à l'égard » d'un champ, c'est la semaille & la moisson : & ainsi du reste. » Faut-il donc s'étonner que dans la création Dieu ait commencé » par le Ciel, & fini par l'homme ? « Saint Ambroise traite l'autre difficulté dans la seconde lettre, où il fait voir qu'il ne faut pas prendre le récit de Moïse à la lettre, comme si Dieu n'avoit pu faire son ouvrage tout d'un coup, & qu'il eût été obligé de le faire à diverses reprises. Il soutient qu'on ne doit reconnoitre dans ce qu'il nous dit de la création des êtres, qu'une succession d'ordre & de raison, & non pas une succession de créations differentes : car Dieu dit, Et toutes choses furent faites. Dans l'une & l'autre de ces lettres saint Ambroise emprunte beaucoup du traité de Philon intitulé : *De la construction du monde ;* mais il a soin d'apporter aux expressions de cet auteur les correctifs que la pieté & l'analyse de la foi exigent. Il y subtilise souvent sur les combinaisons des nombres de sept & de huit à la maniere des anciens. Elles ont été écrites toutes deux après l'Exameron, qui est de l'an 389.

45. 46. 47. 48. 49. Lettres à Sabin, Evêque de Plaisance, vers l'an 389. Page 981.

XXVII. Les cinq lettres à Sabin Evêque de Plaisance, paroissent du même tems que les précedentes. La premiere qui renferme un grand nombre d'allegories sur le Paradis terrestre, est considerable, par ce que S. Ambroise y dit de la transfusion du peché originel qu'il attribue uniquement à la concupiscence, comme saint Augustin a fait depuis dans ses disputes avec Julien. Dans la seconde il fait savoir à Sabin, qu'il venoit de confondre publi-

quement

quement l'Apollinariſte, au ſujet duquel il lui avoit écrit ; & qui avoit pris occaſion de le décrier de ce qu'en un endroit de ſes écrits, apparemment des livres de la Foi & de l'Incarnation, il avoit dit : que le Pere étoit Seigneur de Jesus-Chriſt comme homme, & avoit donné à Jeſus-Chriſt le nom de ſerviteur. Il établit enſuite le dogme Catholique oppoſé aux erreurs d'Apollinaire, prouvant clairement par les témoignages de l'Ecriture, la diſtinction des deux natures en Jeſus-Chriſt que cet hereſiarque confondoit. Les trois lettres ſuivantes ne contiennent rien de fort remarquable : ſi ce n'eſt qu'il y fait grand (*a*) cas des ſentimens autoriſés par la tradition des anciens ; & qu'il y inſinue (*b*) la neceſſité du Batême ſous l'invocation expreſſe des trois Perſonnes divines. Il y marque (*c*) auſſi qu'il étoit alors dans un âge fort avancé.

50. Lettre à Chromace, Evêque d'Aquilée, vers l'an 390. Page 993.

XXVIII. Ce fut auſſi dans ſes dernieres années & vers l'an 390. que ſaint Ambroiſe écrivit à Chromace Evêque d'Aquilée, qui l'avoit prié de lui expliquer quelque endroit des livres ſaints. Cette lettre traite de la prophétie de Balaam, dont il eſt parlé dans le vingt-deuxiéme chapitre des Nombres.

51. Lettre à l'Empereur Theodoſe, vers l'an 390. Page 997.

XXIX. Saint Ambroiſe ayant appris le maſſacre de Theſſalonique en fut ſenſiblement affligé. Il ne voulut pas toutefois ſe préſenter devant Theodoſe qui étoit alors à Milan, croyant lui devoir donner le loiſir de rentrer en lui-même : mais il ſe retira à la campagne où il reſta deux ou trois jours ſous prétexte d'indiſpoſition. Ce fut de-là qu'il écrivit à ce Prince de ſa propre main afin qu'il fût aſſuré que ſa lettre n'avoit été vûe de perſonne. Le ſaint Evêque s'y excuſe d'abord de ne l'avoir pas attendu à Milan : ſur ce qu'encore qu'il ſoit de ſa cour & de ſes anciens amis, il eſt le ſeul à qui il n'eſt permis ni d'apprendre ce qui a été réſolu dans le conſiſtoire, ni d'en parler. » Souvent, lui dit-il, vous vous êtes » plaint que j'en fuſſe informé : ma retraite ne peut donc que vous » être agréable ; & c'eſt ce que j'ai eu en vûe en m'éloignant de la » cour, & en me mettant hors d'état d'apprendre ce qui s'y paſſe. » D'ailleurs, à quoi ne m'expoſois-je pas ſi je fuſſe reſté à Milan, » où l'on n'auroit oſé me donner avis des choſes que vous reglez » dans votre conſeil, & où je courois riſque de paſſer pour un » lâche dans l'eſprit de ceux qui m'en ſuppoſeroient inſtruit : ou » bien en étant informé, je n'aurois oſé en parler depeur de nuire » à mes amis. Cependant ma conſcience demeureroit chargée par

(*a*) Ambroſ. *Epiſt.* 48. *num* 4.
(*b*) Ibidem.
(*c*) Ambroſ. *Epiſt.* 48. *num.* 7.

Ezech. 3. 19. » ce reproche du Prophéte : *Si le Prêtre n'avertit point le pecheur il*
» *mourra dans son peché, & le Prêtre sera coupable de ne l'avoir pas*
» *averti.* Ecoutez, Seigneur, continue saint Ambroise, vous avez
» du zele pour la foi & de la crainte de Dieu, je ne le puis nier,
» mais vous avez une impetuosité naturelle que vous tournez
» promptement en compassion, si on l'adoucit ; & si on l'excite,
» vous la poussez tellement que vous ne pouvez plus la retenir.
» Dieu veuille que personne n'échauffe cette humeur, si personne
» ne l'appaise. Je vous abandonne volontiers à vous-même. « Il
lui remet devant les yeux l'atrocité du massacre commis à Thessalonique par ses ordres, & la douleur qu'en avoient ressenti les Evêques assemblés en Concile à Milan. Il le conjure de penser sérieusement à expier son crime, & lui propose les exemples des Princes qui ont fait pénitence, & principalement de David, en lui remontrant qu'il ne doit pas avoir honte de faire ce qu'a fait un Roi prophéte, & de qui est né Jesus-Christ selon la chair. » Je n'ai
,, d'autre dessein, lui dit-il, en vous écrivant ces choses, que de
,, vous exciter par l'exemple du plus saint des Rois, à ôter ce pe-
,, ché de votre regne ; & vous l'ôterez en humiliant votre ame
,, devant Dieu. Vous êtes homme, il vous est arrivé une tentation,
,, surmontez-la. Le peché ne s'efface que par les larmes : il n'y a
,, ni Ange, ni Archange qui puisse le remettre autrement ; le Sei-
,, gneur lui-même ne pardonne qu'à ceux qui font pénitence. Je
,, vous conseille, je vous prie, je vous exhorte, je vous avertis.
,, Quelque bonheur que vous ayez eu dans les combats, quelque
,, louange que vous meritiez dans tout le reste, la bonté a toujours
,, été le comble de vos vertus. Le démon vous a envié la plus
,, excellente de vos qualités, surmontez-le tandis que vous avez
,, encore dequoi le faire. N'ajoutez pas à votre peché celui de
,, vous attribuer ce que plusieurs se sont attribués à leur préjudice.
,, Je n'ose offrir le sacrifice, si vous voulez y assister. Ce qui ne
,, seroit pas permis après le sang d'un seul innocent répandu, le
,, sera-t-il après le sang de plusieurs ? Ne serois-je pas bien-aise
,, d'avoir les bonnes graces de mon Prince, en me conformant
,, à votre volonté si la chose le permettoit. « Il l'assure que Dieu
même lui avoit défendu en songe la nuit qui avoit précedé sa retraite, d'offrir le sacrifice en sa présence ; & le conjure d'attendre pour l'offrir, qu'il en ait reçu le pouvoir, afin que son hostie puisse être agréable à Dieu ; & de se contenter en attendant de la simple oraison, qui est un sacrifice d'humilité & qui attire le pardon, au lieu que l'offrande attireroit l'indignation. Il finit en lui disant :

» Je vous aime, je vous cheris, je prie Dieu pour vous. Si vous le » croyez, rendez-vous, & reconnoissez la verité de mes paroles : » si vous ne le croyez pas, ne trouvez pas mauvais que je donne à » Dieu la préference.

52. Lettre à Titien, en 392. Page 1001.

XXX. La lettre à Titien n'a rien de remarquable. Saint Ambroise le congratule de ce qu'il n'a plus rien à craindre de Rufin qui étant de maitre des offices devenu Préfet du Prétoire, ne pourra être juge du procès qu'il avoit avec sa petite-fille. Il exhorte à terminer ce differend à l'amiable & par des voies honorables. Comme Rufin fut fait Préfet du Prétoire en 392. on ne peut douter que cette lettre ne soit de la même année.

53. Lettre à Theodose, en 392. Page 1002.

XXXI. Dans la lettre suivante qui est adressée à l'empereur Theodose, saint Ambroise témoigne à ce Prince combien il étoit affligé de la mort du jeune Valentinien arrivée le 15. Mai 392. Les termes qu'il emploie pour marquer sa douleur sont connoître à quel point il cherissoit ce jeune Prince, & combien il en étoit cheri; il fait en même-tems l'éloge de sa pieté & de sa foi, attribuant cet heureux changement aux instructions & aux exemples que Theodose lui avoit donnés, & qui n'avoient pas peu servi à détruire les mauvaises impressions que Valentinien avoit reçues de l'imperatrice Justine sa mere. Sur la fin de sa lettre il marque à l'Empereur qu'ayant reçu de lui les ordres qu'il en attendoit touchant la sépulture de Valentinien, il est dans le dessein de le faire mettre dans un magnifique tombeau de porphire : mais il le prie de presser l'execution de ses funerailles en consideration des sœurs de ce jeune Prince, qui s'épuisent en pleurs & en gémissemens, toutes les fois qu'elles entrent au lieu où ses cendres sont en dépôt.

54. 55. Lettres à Eusebe, vers l'an 392. Page 1003.

XXXII. Dans la premiere des lettres à Eusebe de Boulogne, saint Ambroise lui mande les bons offices qu'il a rendus à un officier qu'il lui avoit recommandé, & lui fait savoir des nouvelles de la santé de Faustin son petit-fils. Il lui écrit dans la seconde que les deux Faustin pere & filssont partis pour Boulogne, & qu'il retient auprès de lui Ambrosie sœur du petit Faustin, & son frere Ambroise. Ambrosie que saint Ambroise appelle ici une colombe spirituelle, est la vierge à qui il avoit donné le voile, & dont il est parlé dans le livre de l'institution des Vierges, écrit en 392. Ainsi ces deux lettres sont posterieures à ce traité.

56. Lettre à Theophile, l'an 3[illegible]. Page 1006.

XXXIII. La lettre à Theophile d'Alexandrie est une reponse à cet Evêque qu'il avoit consulté sur le differend d'Evagre & de Flavien pour le siége d'Antioche qu'ils se disputoient avec chaleur.

Il dit au commencement de cette lettre, qu'Evagre n'a pas sujet de presser le jugement de cette affaire, & que Flavien en doit craindre l'évenement. Il se plaint amerement de leur procedé ambitieux; & prie qu'on lui pardonne s'il leur reproche qu'ils ne prennent pas un parti conforme à la paix de Jesus-Christ, étant notoire que tout le monde est en discorde pour eux, sans qu'ils prennent part à la douleur des autres. Saint Ambroise en veut sur-tout à Flavien, & ne peut lui pardonner d'avoir eu recours aux rescrits de l'Empereur, pour se soustraire au jugement de Theophile & des Evêques d'Egypte, à qui le Concile de Capoue avoit renvoyé l'examen de l'affaire, parce qu'ils étoient d'autant plus propres à terminer ce schisme, qu'ils ne paroissoient point préoccupés, n'ayant embrassé la communion d'aucun des deux. Mais il a soin d'observer qu'en condamnant l'action de Flavien, la cause d'Evagre n'en devient pas meilleure, & qu'ils lui paroissent également coupables pour le fond, puisque de part & d'autre chacun s'appuyoit plus sur les défauts de l'ordination de son compétiteur, que sur la régularité de la sienne. Cependant comme Theophile lui avoit écrit qu'on pourroit trouver quelque tempérament pour accommoder l'affaire & réunir les esprits, il ne s'en éloigne pas, & lui conseille de pressentir encore une fois par lui-même les dispositions de Flavien, afin que s'il persiste à ne vouloir pas comparoître, il puisse regler tellement l'affaire, suivant le pouvoir que le saint Concile lui en a donné, que sans donner atteinte aux reglemens des Conciles de Nicée & de Capoue, & en conservant la paix avec tout le monde, il ne semble pas que l'on détruise ce qui a été édifié. Il estime aussi qu'il est de son devoir d'informer l'Evêque de Rome de ce qui aura été fait, étant persuadé qu'il ne jugera rien qui lui puisse déplaire. Enfin il l'avertit que le moyen de maintenir la paix, est de ne rien faire qui puisse diviser les Evêques avec lesquels il est uni de communion; & que pour recevoir avec plaisir ce qu'il aura reglé, il leur suffira de savoir que l'Eglise Romaine l'approuve.

Lettre touchant Bonose.

XXXIV. On ne peut attribuer à saint Ambroise la lettre touchant l'affaire de Bonose, tant à cause de la difference du style qui est sensible, que parce qu'il y est parlé de lui en troisiéme personne. L'opinion la plus commune est que le Pape Sirice en est auteur; & on l'a mise sous son nom & parmi ses lettres dans la nouvelle collection des Epitres decretales des Papes.

57. Lettre à Eugene, en 392. ou 393.

XXXV. On ne peut mettre la lettre à l'empereur Eugene que sur la fin de l'an 392. ou au commencement de 393. puisque ce

ne fut que vers ce tems-là qu'il passa en Italie. Saint Ambroise qui à la nouvelle qu'Eugene venoit en diligence à Milan, en étoit sorti & s'étoit retiré à Boulogne, lui écrivit pour lui rendre compte de sa retraite, qu'il dit n'avoir eu d'autre motif que la crainte de Dieu. Il représente à Eugene la grandeur de la faute qu'il avoit commise en accordant aux Payens le rétablissement de l'autel de la Victoire & la restitution des revenus de leurs temples, que Valentinien le jeune leur avoit refusé deux fois. Et comme il s'excusoit en disant qu'il n'avoit pas rendu ces biens aux temples, mais qu'il les avoit donnés à des personnes à qui il avoit obligation, c'est-à-dire à Arbogaste & à Flavien, saint Ambroise lui répond: „ Votre puissance est grande, mais considerez celle de Dieu qui „ voit tout & qui connoît le fond de votre cœur: vous ne pouvez „ souffrir qu'on vous trompe, & vous voulez cacher quelque cho- „ se à Dieu? Comment ferez-vous vos offrandes à Jesus-Christ? „ Comment les Prêtres pourront-ils les distribuer? On vous im- „ putera tout ce que feront les Payens. " Il proteste néanmoins qu'il a pour sa personne tout le respect dû à sa dignité. „ Et comment, lui dit-il, ne vous honorerois-je pas étant Empereur, „ vous que j'ai aimé cordialement lorsque vous n'étiez que simple „ particulier? Mais si vous exigez de nous que nous vous hono- „ rions, souffrez que nous honorions aussi celui de qui vous vou- „ lez que l'on croye que vous tenez votre empire.

XXXVI. Vers le même-tems saint Ambroise ayant appris que Paulin depuis évêque de Nole, après avoir renoncé à la pourpre des sénateurs, à la dignité consulaire & à tous ses biens pour se retirer à Nole & y faire une profession ouverte de la perfection évangelique, en écrivit aussi-tôt à Sabin évêque de Plaisance pour se réjouir avec lui de ce miracle de la grace. Il lui marqua en même-tems que Terasie femme de Paulin, avoit aussi formé la résolution de se consacrer tout-à-fait à Dieu, & qu'elle vouloit suivre l'exemple de son mari: n'ayant point d'enfant qui pût les empêcher d'executer un si pieux dessein. Ils avoient eu un fils, mais il mourut huit jours après sa naissance. Une résolution si singuliere de deux personnes de la premiere qualité ne pouvoit manquer de trouver des censeurs parmi les grands du siécle. Mais saint Ambroise se moque par avance des railleries qu'il prévoyoit que l'on en feroit, particulierement de leur changement d'habit qui étoit dès-lors la suite de la conversion, quand on s'y engageoit par une déclaration publique. Il s'éleve au-dessus d'une censure si injuste, & témoigne qu'il ne peut souffrir que l'on soit si exact à se con-

58. Lettre à Sabin Evêque de Plaisance, vers l'an 393. Page 1013.

former aux regles de la vanité & du mensonge, & si négligent quand il s'agit de la verité & du salut. Il condamne la mauvaise honte de ceux qui par des considerations humaines, craignoient de paroître trop attachés aux devoirs de la religion Chrétienne qui est si sainte & si sacrée, sans faire attention aux menaces que Jesus-
Marc. 8. 38. Christ fait dans l'Evangile, de rougir un jour devant son Pere celeste, de ceux qui auront rougi de lui devant les hommes. Il autorise la conduite de Paulin, de l'exemple de Moïse qui préfera l'opprobre de Jesus-Christ aux honneurs de la maison de Pharaon & aux trésors de l'Egypte; de celui de David qui ne rougit point de danser devant tout le peuple en allant au-devant de l'Arche; de celui d'Isaïe qui alloit par les rues sans souliers & sans vétemens : & il infere de tous ces exemples qu'on ne doit pas rougir de faire pour la gloire du Seigneur, des actions qui paroissent même ridicules aux yeux des hommes.

59. Lettre à Severe Evêque en Campanie, vers l'an 393. Page 1016.

XXXVII. On rapporte encore au même-tems la lettre de saint Ambroise à Severe évêque dans la Campanie. Il est du moins certain que le Saint l'écrivit en la cinquante-troisiéme année de son âge, comme il le dit lui-même, & pendant les troubles de la guerre; apparemment de celle d'Eugene. Dans cette lettre il recommande à Severe, qu'on croit avoir été évêque de Naples & le même qui est honoré parmi les Saints le trentiéme d'Avril, un Prêtre nommé Jacques, venu depuis peu des extrémités de la Perse, dans cette province pour y passer tout le reste de ses jours dans le repos & l'éloignement de tous les dangers.

60. Lettre à Paterne, vers l'an 393. Page 1017.

XXXVIII. Un nommé Paterne homme de consideration avoit consulté saint Ambroise, s'il pouvoit marier un de ses fils à la fille de sa fille. Ce saint Evêque lui répond, que quoiqu'un mariage de cette nature ne soit pas nommément défendu par la Loi de Dieu, on ne pouvoit douter qu'il ne le fût en effet, puisque cette Loi défendant les mariages des cousins-germains, étoit censée défendre à plus forte raison le mariage du fils avec la petite-fille. Il ajoute que s'il n'a pas fait attention à cet endroit de la Loi de Dieu, il ne doit pas du moins avoir oublié celle des Empereurs, lui qui avoit reçu d'eux tant de bienfaits, ayant été intendant des finances; qu'il y a une loi de Theodose qui défend les mariages entre les cousins-germains; que si l'on a quelquefois dispensé de cette loi, la dispense ne nuisoit pas à la loi, & ne servoit qu'à ceux qui l'avoient obtenue. Paterne qui souhaitoit extrêmement que le mariage de son fils avec sa petite-fille eut lieu, le croyoit faisable parce qu'ils n'étoient pas parens du coté paternel, mais seulement

du côté maternel. Saint Ambroise répond que cela ne faisoit rien, puisque le mariage étoit également défendu entre les freres, soit qu'ils fussent nés d'un même pere & d'une même mere, ou seulement d'une même mere & de different pere. Il ajoute que quand même le mariage entre l'oncle & la niéce seroit permis, il devroit l'empêcher, étant plus avantageux à sa famille que son fils & sa petite-fille se mariassent à d'autres, parce que c'étoit un moyen d'y avoir & les enfans de son fils & les enfans de sa petite-fille. Il insiste encore sur l'indecence d'un mariage entre l'oncle & la niéce, & sur la confusion que cette alliance mettroit dans sa famille, où il se trouveroit en même-tems grand-pere & beau-pere de la même personne, comme l'épouse de son fils seroit sa petite-fille & sa belle-fille tout-ensemble. Il dit que si son Evêque lui a renvoyé la décision de cette difficulté, ce n'est pas qu'il ait ignoré l'invalidité de ce mariage, dont personne ne peut douter, les parties étant parentes au troisiéme degré, dans lequel le mariage est défendu même par les loix civiles. La loi que cite ici saint Ambroise ne se trouve plus: mais il en est fait mention dans Aurelius Victor, qui l'attribue à Theodose, & dans les loix d'Arcade & d'Honorius.

61. 62. Lettres à l'Empereur Theodose, vers l'an 394. Page 1020.

XXXIX. Les deux lettres suivantes sont adressées à l'empereur Theodose. Dans la premiere il lui témoigne que s'il s'est éloigné de Milan pour quelque tems, ce n'a pas été comme il l'avoit cru par la mauvaise opinion qu'il eut de ses affaires comme si Dieu l'eût abandonné; moins encore dans le dessein d'abandonner l'Eglise que Dieu lui avoit confiée; mais que ç'a été uniquement pour éviter la présence d'Eugene ce sacrilege. Il ajoute qu'il n'avoit pas douté un moment que Dieu ne lui accordât la victoire sur cet usurpateur; & qu'il s'acquitteroit avec joie des actions de graces dont il le chargeoit envers Dieu pour cette victoire, ne doutant pas qu'une Hostie offerte à Dieu au nom d'un Prince si recommandable par sa foi & par sa religion, ne lui fût agréable. „ J'ai porté avec „ moi votre lettre à l'Autel, continue saint Ambroise, je l'ai mise „ sur l'Autel, & je l'ai tenue dans ma main en offrant la Sacrifice, „ afin que votre foi parlât par ma voix, & que les caracteres écrits „ de votre main fissent les fonctions sacerdotales. " Il loue la pieté de ce Prince & lui en souhaite l'accroissement, le conjurant d'en donner une nouvelle preuve en pardonnant aux rebelles, sur-tout à ceux qui n'étoient pas encore tombés dans cette faute, c'est-à-dire qui n'avoient pas porté les armes pour Eugene, & n'avoient pris aucune part dans l'affaire de Maxime. La seconde lettre est

encore en faveur de ceux qui se sentant coupables d'être entrés dans la rebellion d'Eugene, s'étoient après sa défaite refugiés dans l'Eglise. Saint Ambroise l'envoya à Theodose par un Diacre nommé Felix, le même à ce que l'on croit qui fut depuis Evêque de Boulogne. Ce Prince étoit alors à Aquilée, & saint Ambroise avoit eu d'abord la pensée d'attendre son retour : mais ne pouvant soutenir les larmes de ces malheureux qui recouroient à lui pour obtenir le pardon par son canal, il le demande pour eux à l'Empereur en consideration de l'Eglise sa mere dans laquelle ils étoient venu chercher leur salut. Il convient que la grace qu'il lui demande est grande, mais il se tient comme assuré de l'obtenir de la pieté d'un Prince en faveur de qui Dieu avoit fait des prodiges, comme autrefois en faveur de Moïse, de Josué, de Samuel & de David. Il lui écrivit une troisiéme lettre sur le même sujet, que nous n'avons plus.

63. Lettre à l'Eglise de Verceille, en 396. Page 1022.

XL. Le siége de l'Eglise de Verceille étant venu à vaquer non par la mort d'Eusebe, arrivée dès l'an 371. comme le remarque saint Jerôme, mais par celle de Limene successeur d'Eusebe, la division se mit parmi le Clergé & le peuple, ensorte qu'ils ne pouvoient s'accorder sur le choix d'un sujet capable de le remplir. Saint Ambroise qui en qualité de métropolitain étoit chargé de pourvoir cette Eglise d'un Pasteur, leur écrivit une grande lettre, dont l'inscription est assez semblable à celle que nous lisons à la tête des Epîtres de saint Paul & des autres Apôtres : ce saint Evêque ayant cru devoir en user ainsi à l'égard d'une Eglise qui dépendoit de lui & à qui il écrivoit en Pasteur. Elle commence ainsi : „ Je suis accablé de douleur, de ce que votre Eglise n'a point encore d'Evêque, & qu'elle est maintenant la seule qui en manque „ dans la Ligurie, l'Emilie, la Venetie & les provinces voisines : „ elle à qui les autres Eglises avoient accoutumé d'en demander ; „ & ce qui est de plus honteux on s'en prend à moi, quoique votre „ animosité soit le seul obstacle : car tant qu'il y aura des divisions „ entre vous, que pouvons nous regler ? Quel choix pouvez-vous „ faire ? Qui peut, voyant les esprits partagés, accepter une charge „ qu'à peine on peut porter dans la plus grande union ? Sont-ce-là „ les instructions de ce saint Confesseur ? Etes-vous les enfans de „ ceux qui préfererent à leurs citoyens S. Eusebe qu'ils ne connoissoient point auparavant ? “ Il donne de grands éloges à ce saint Evêque, dont il releve les vertus en plus d'un endroit de sa lettre. Il y fait aussi l'éloge de la pénitence, de la virginité & des autres vertus Chrétiennes que les moines Sarmation & Barbatien vouloient

loient faire paſſer comme inutiles, & avertit ceux de Verceille de ſe défier de ces deux moines apoſtats. Ils avoient vécu quelque tems dans le monaſtere de Milan, mais las d'y vivre dans la régularité, dans les jeûnes, la clôture & le ſilence, ils en étoient ſortis: & on avoit refuſé de les y recevoir de nouveau, lorſqu'ils s'y étoient préſentés depuis leur ſortie. Ce refus les aigrit, & ils commencerent à répandre des erreurs aſſez ſemblables à celles de Jovinien, enſeignant que l'abſtinence, le jeûne, la virginité & la continence étoient inutiles, & que tous les hommes étoient égaux en mérite. Saint Ambroiſe les traite d'Epicuriens & refute fort au long leur mauvaiſe doctrine, par pluſieurs paſſages des Epîtres de ſaint Paul qui condamne toute ſorte d'impureté, & dit que la volupté nous ayant chaſſés du paradis en la perſonne de notre premier pere, elle ne peut nous y rétablir. Il prouve l'utilité & la neceſſité du jeûne par divers exemples des Saints de l'un & de l'autre Teſtament, & de Jeſus-Chriſt même qui n'a jeûné que pour nous engager à jeûner. Il ajoute que la philoſophie Payenne n'ayant pas voulu admettre les Epicuriens à cauſe de leur vie licentieuſe, il ſeroit étrange que l'Egliſe ne rejettât pas du nombre de ſes enfans Sarmation & Barbatien. Il dit en parlant de la virginité, qu'il releve par les exemples de la ſainte Vierge, de Marie ſœur de Moïſe & de ſainte Thecle, que ſaint Paul n'en a pas fait un précepte, mais un conſeil, parce que ce qui eſt au-deſſus de la loi ne ſe preſcrit pas, mais ſe perſuade; & il met cette difference entre le précepte & le conſeil, que le précepte a été un piége aux hommes, au lieu que le conſeil n'a pour eux que de l'utilité. Enſuite il repréſente aux Fidéles de Verceille quelles doivent être les qualités d'un Evêque, voulant que dans leur choix ils n'ayent aucun égard à la nobleſſe de ſon extraction, mais ſeulement à ſa vertu & à ſa capacité, l'Evêque devant ſervir de modéle à ſon troupeau, & être en état de guérir les infirmités de ceux qui ſont ſous ſa conduite. Il inſiſte à ce que cet Evêque n'ait eu qu'une femme ſuivant que le dit ſaint Paul, & il explique les paroles de cet Apôtre, de celui qui n'a contracté qu'un mariage, ſoit devant ſoit après le batême: remarquant en même-tems qu'il n'exclud pas du ſacerdoce celui qui n'a point été marié, & qu'il n'éxige point que celui qui après ſon mariage eſt élevé au ſacerdoce & a des enfans continue d'en engendrer. Il étend les paroles de S. Paul *mari d'une ſeule femme*, ſur tous les autres Clercs, c'eſt-à-dire ſur les Diacres & les Soûdiacres; fondé ſur un Canon de Nicée, que nous ne trouvons pas parmi ceux de ce Concile, mais qui appa-

remment y étoit joint dans l'exemplaire dont saint Ambroise se servoit. Une autre qualité de celui qui devoit être élu étoit, qu'il ne fût point néophite ou nouvellement instruit dans la foi. Saint Ambroise se plaint de ce qu'on n'avoit eu aucun égard à cette condition lorsqu'on le choisit évêque de Milan ; & il se justifie par la resistance qu'il apporta à son ordination, & par ses instances à demander que du moins on la differât de quelque tems. Il remarque que saint Eusebe ayant gouverné l'église de Verceille sans renoncer à la vie monastique, & ayant le premier uni ces deux choses dans l'Occident, en établissant des Monasteres dans la ville, celui que l'on élira pour lui succeder doit joindre les pratiques de la vie religieuse aux vertus & aux fonctions épiscopales. Il ajoute à l'éloge de saint Eusebe celui de saint Denys de Milan, compagnon de son exil & de ses travaux pour la foi ; & invite ceux de Verceille à imiter les disciples de leur ancien Evêque, qui passoient les jours & les nuits dans le chant des hymnes, & qui séparés des femmes ne s'occupoient que des louanges de Dieu, de la priere & du travail des mains. Dans le reste de cette lettre saint Ambroise les exhorte à la fuite des vices & à la pratique des vertus, en particulier à exercer l'hospitalité, & les devoirs réciproques des maris & des femmes, des meres & des enfans, des maîtres & des esclaves. Ce qui y est dit de la Venetie a fait révoquer en doute qu'elle soit de saint Ambroise mort environ vingt-quatre ans avant la fondation de Venise. Mais il est à remarquer que ce n'est point de la ville de Venise qu'il est parlé dans cette lettre, mais de la province de Venetie connue long-tems avant saint Ambroise, & dont il parle lui-même dans sa lettre dix-huitiéme qui est adressée à l'empereur Valentinien.

§. II.

Seconde classe des lettres de saint Ambroise.

64. 65. 66 67. 68. 69. 70. 71. 72 73. 74. 75. 76. Lettres de S. Ambroise à diverses personnes. Page 1045. & suiv.

I. CETTE seconde classe contient, comme on l'a déja remarqué, les lettres de saint Ambroise qui n'ont point de date certaine. Les neuf premieres, qui, dans les éditions précedentes, étoient placées parmi les Commentaires sur l'Ecriture sainte, renferment des explications de divers endroits de l'ancien Testament, sur lesquels on avoit consulté ce saint Evêque. Irene lui avoit demandé pourquoi la manne ne tomboit plus, comme autrefois dans le desert. Saint Ambroise lui répond qu'un miracle

plus grand a ſuccedé à celui-la, & la verité à la figure; que la vraie manne qui eſt le Corps de Jeſus-Chriſt, le Pain du Ciel, tombe encore tous les jours pour nous & nous ſert de nourriture. Il dit au prêtre Simplicien qui ſouhaitoit de ſavoir, pourquoi dans les ſacrifices de l'ancienne Loi, on mettoit une partie du ſang de la victime dans des coupes, & l'on répandoit l'autre ſur l'autel: que le ſang répandu ſur l'autel étoit la figure de la ſageſſe myſtique, c'eſt-à-dire de la connoiſſance des myſteres; & le ſang mis dans des coupes, celle de la ſageſſe morale, qui ſont les Commandemens de Dieu. Romulus lui avoit demandé pourquoi les pendans d'oreilles des femmes des Hebreux ayant été fondus, il s'en forma la tête d'un veau? Saint Ambroiſe répondit que cela figuroit le culte idolâtre que Jeroboam devoit rendre un jour à cet animal. Il dit en parlant de la circonciſion, ſur laquelle on lui avoit fait pluſieurs queſtions: que ſi on la donne aux enfans, c'eſt afin que dès le berceau ils portent les marques de la religion qu'ils profeſſent; que ſi l'on a ceſſé de la donner depuis l'établiſſement de la religion Chrétienne, c'eſt qu'elle n'étoit que la figure de notre rédemption par Jeſus-Chriſt, & que la figure doit faire place à la verité. Il remarque que la circonciſion avoit lieu non-ſeulement chez les Juifs, mais auſſi parmi les plus ſages d'entre les Payens, qui la donnoient à ceux qu'ils deſtinoient à la celebration de leurs myſteres. Dans les quatre lettres ſuivantes, ſaint Ambroiſe explique quelques endroits des Epîtres de ſaint Paul. Il y établit la neceſſité de la Loi de Moïſe, depuis que l'homme par ſon peché avoit comme effacé en lui-même la loi naturelle; car ſans cette loi, qui faiſoit connoître le peché, l'homme auroit pû excuſer ſes fautes en diſant: Je n'ai point connu le peché. De ce que la Loi de Moïſe avoit été abrogée par la Loi de Jeſus-Chriſt, quelques-uns en inferoient que les deux Teſtamens n'étoient pas d'un même Dieu. Saint Ambroiſe leur répond par ces paroles de ſaint Paul: *La Loi nous a ſervi de pédagogue pour nous conduire à Jeſus-Chriſt afin que nous fuſſions juſtifiés par la foi.* Dieu connoiſſant l'inconſtance du peuple Juif a voulu la fixer par une loi qui ſous l'écorce de la lettre avoit un ſens caché, dont l'intelligence étoit reſervée à un peuple plus ſpirituel. Tout ce qui étoit ordonné par cette loi n'étoit que la figure de ce qui ſe devoit faire dans la nouvelle: c'eſt pourquoi Jeſus-Chriſt dit dans l'Evangile qu'il n'eſt pas venu abolir la loi mais l'accomplir. Saint Ambroiſe montre par ces paroles de l'Epître aux Galates: *Afin que ce que Dieu avoit promis fût donné par la foi de Jeſus-Chriſt à ceux qui croiroient en lui,* que perſonne

Ad Galat. 3. 24.

Ibid. 3.

n'est heritier des promesses de Dieu que par la foi en son Fils. Et parce que les Juifs se prétendoient heritiers, à cause qu'ils sont qualifiés heritiers dans Jeremie : il répond qu'ils ont été heritiers mais sans possession, parce qu'on ne peut heriter qu'après la mort du testateur; qu'ainsi les Juifs étoient semblables à des enfans qui sont sous la puissance des curateurs ; qu'esclaves de la lettre, ils n'ont point joui de la liberté de l'esprit ; que là où il n'y a point de liberté d'esprit il n'y a point de grace ni d'adoption, & par conséquent point de succession. Comment en effet auroient été adoptés du Pere ceux qui ont refusé de reconnoître son Fils, qui ont nié que le testateur fût mort; qui n'ont pas voulu reconnoître le sang qui est le prix de notre redemption. Saint Ambroise avoue que les Epîtres de saint Paul sont très-difficiles à entendre, & qu'Origene a moins bien réussi dans l'explication qu'il en a donnée & des autres livres du nouveau Testament, que de l'ancien. Il remarque que le but de l'Epître aux Ephesiens est de nous engager à entrer en participation du royaume celeste avec Jesus-Christ, par qui nous avons été mis en liberté; & que saint Paul y établit que la fin de la foi est la charité qui nous unit à Jesus-Christ.

Jerem. 12.28.

77. 78. Lettres à Orontien. Page 1089.

II. Orontien à qui sont adressées les lettres soixante-dix-sept & soixante-dix-huit, avoit écrit à saint Ambroise pour le prier de lui faire connoître quel est cet heritage pour lequel plusieurs ne feignoient pas de souffrir la mort. Ce Saint lui répond que c'est celui-la même que Dieu a promis à Abraham, avant la loi, & à tous ceux qui par la foi en Jesus-Christ, deviendroient les veritables enfans & heritiers; que quoique la liberté de l'esprit soit l'effet des promesses, comme la servitude l'est de la loi, cette loi néanmoins ne laisse pas de nous acquerir la liberté en ce qu'elle nous conduit à la foi. Il fait aux Juifs l'application de ces paroles qu'on avoit lûes dans l'Eglise le jour qu'il écrivoit sa lettre : *Je ne puis rien faire de moi-même ; je juge selon ce que j'entends :* & dit qu'au dernier jour, ce ne sera pas Jesus-Christ qui les accusera, mais Moïse en qui ils ont esperé; qu'ainsi c'est une folie à eux de prendre pour juge leur propre accusateur. Il prouve dans l'autre lettre, que comme Abraham, nous sommes justifiés par la foi qui nous rend enfans de la femme libre ; que la circoncision qui n'avoit eu de force que par Jesus-Christ, a été abrogée par sa passion ; qu'ainsi nous ne pouvons esperer de justice que par la foi en ce Sauveur, qui sera toujours accompagnée de charité, si elle est parfaite. Il semble par ces deux lettres qu'Orontien, à qui elles sont adressées, étoit Juif d'origine; ce qui a fait douter à quelques-uns que ce soit le même

Joan. 5. 30.

Orontien que saint Ambroise représente dans ses autres lettres comme destiné dès son bas âge au ministere des Autels. Mais ne pouvoit-il pas avoir été converti de bonne heure & mis, étant encore jeune, au nombre des Clercs?

III. Un nommé Bellicius payen, avoit écrit à saint Ambroise que se sentant dangereusement malade il avoit cru en Jesus-Christ, & s'étoit trouvé aussi-tôt soulagé: le saint Evêque lui fit réponse que cette maladie lui avoit été envoyée pour son salut, & qu'en lui s'étoient verifiées ces paroles de l'Ecriture: *Je frapperai & je guérirai;* Dieu l'ayant frappé par une maladie, & guéri par la foi. Il l'exhorte à garder précieusement & à faire fructifier ces premieres semences de la foi, & à se hâter de venir participer aux Mysteres qui l'attendoient dans l'Eglise, dont la grandeur, lui dit-il, l'étonnera lorsqu'il les aura reçus. La seconde lettre qu'il écrivit à Bellicius le suppose au nombre des Catecumenes; & qu'il avoit ouï lire dans l'Eglise l'Evangile où il est parlé de la guérison de l'aveugle-né. Il l'exhorte à se disposer au batême qui devoit opérer sur son ame le même effet que l'eau de Siloë avoit fait sur les yeux du corps de l'aveugle-né. Saint Ambroise explique dans cette lettre les principales circonstances de cet Evangile.

79. 80. Lettres à Bellicius. Page 1095.

Deuteron. 2. 39.

IV. Dans la lettre qui est adressée en general aux Clercs, il leur représente que le dégoût qu'ils sentoient dans le ministere de l'Eglise, étoit une tentation du démon, qui, pour les détourner de servir l'Eglise, leur mettoit dans la pensée qu'ils avoient assez de bien pour vivre sans se donner tant peine, ou du moins qu'ils pouvoient en gagner dans une autre profession: » comme si, leur dit » ce saint Evêque, l'on entroit dans le Clergé par l'attrait d'un gain » temporel, & non par le desir de gagner le Ciel. « Il les exhorte donc à ne point quitter le Clergé, mais à demeurer dans la possession du Seigneur, afin qu'ils puissent lui dire avec le Prophéte: *Vous avez possedé mes reins, vous m'avez reçu dès le ventre de ma mere.*

81. Lettre à des Clercs. Page 1097.

Psal. 138. 23.

V. La lettre à Marcel regarde une affaire que celui-ci avoit avec Lætus son frere, au sujet d'une donation faite à leur sœur commune qui étoit veuve. C'étoit Marcel qui avoit fait cette donation, qui consistoit en une terre qu'il avoit donnée à sa sœur, à condition qu'aussi-tôt qu'elle seroit morte, cette terre tourneroit au profit de l'Eglise dont Marcel étoit évêque. Lætus se voyant lezé intenta un procès à son frere, qui les mit en division: mais pour l'assoupir ils se rapporterent de tout au jugement de S. Ambroise, qui termina leur differend en cette maniere: savoir que Lætus au-

82. Lettre à Marcel. Page 1100.

roit la terre en proprieté, à condition qu'il donneroit chaque année une certaine quantité de blé, de vin & d'huile à sa sœur, & qu'après la mort de cette sœur, ni Marcel ni son Eglise ne pourroient rien exiger de Lætus, & qu'il seroit en sa disposition de donner à l'Eglise ou de ne lui pas donner. » Vous avez tous gagné „ dans cet accommodement, dit saint Ambroise : Lætus, parce „ qu'il a acquis un droit sur une terre, sur laquelle il n'en avoit „ point auparavant : sa sœur, parce que chaque année elle en tire- „ roit des fruits sans procès ni dispute : & vous Marcel vous y „ gagnez plus que personne, en accordant à votre frere la pro- „ prieté de cette terre, & les fruits à votre sœur. « L'Eglise paroissoit la plus lezée, mais saint Ambroise répond qu'elle ne perd rien où la pieté trouve son avantage. » Jesus-Christ nous apprend, „ dit-il, à regarder la charité, non comme une perte mais comme „ un gain. Ne craignez donc pas que l'Eglise soit privée de votre „ liberalité : elle fait chez vous sa moisson & avec plus d'abondance „ qu'en aucun endroit : elle y recueille les fruits de la pureté de „ votre doctrine : elle y reçoit les fruits de la sainteté de votre vie : „ elle y trouve la fecondité en bonnes œuvres que produit la ro- „ sée de vos bonnes instructions. Enrichie de ces grands revenus, „ elle ne vous demande point des biens temporels, parce que „ vous lui en procurez d'éternels. Vous avez accompli ce que dit „ le Seigneur : *Employez vos richesses injustes à vous faire des amis.* „ Par cet accord vous avez fait des amis, & ce qui est plus impor- „ tant vous avez réuni des personnes divisées : vous avez rétabli un „ frere & une sœur dans une bonne intelligence & une union fra- „ ternelle : vous leur assurez par cette paix & cette reconciliation „ l'entrée dans les tabernacles éternels. « Il finit cette lettre qui est écrite avec beaucoup de délicatesse & de ménagement, par cette maxime : » Jesus-Christ ne peut rien posseder de plus digne de lui „ que les vertus du pasteur de son troupeau : les fruits qu'il y cher- „ che sont l'integrité & la continence, & sur-tout la charité & la „ paix.

83. Lettre à Sisinnius. Page 1103.

VI. La lettre à Sisinnius regarde encore une affaire domestique. Ce Sisinnius avoit un fils qui s'étoit marié sans l'agrément de son pere, ce qui lui occasionna sa disgrace. Saint Ambroise l'ayant sû fit tant auprès du pere qu'il pardonna à son fils & lui rendit son amitié. Le saint Evêque loue extrêmement cette bonté de Sisinnius, & compare son amour paternel à celui d'Abraham, de David & du pere de l'enfant prodigue.

84. 85. 86. 87. VII. Les huit dernieres lettres ne contiennent rien de remar-

quable. Dans une qui est adressée à Syrice, il témoigne faire grand cas des Prêtres & des Diacres qui, envoyés pour quelques affaires, s'empressent aussi-tôt qu'ils les ont finies, de retourner aux fonctions de leurs ministeres. 88. 89. 90. 91. Lettres sur divers sujets.

ARTICLE IV.

Des livres de saint Ambroise sur la mort de Satyre ; de ses Discours sur la mort de Valentinien & de Theodose ; & de ses Hymnes.

Premier livre sur la mort de Satyre, écrit en 379. Page 1113. Analyse de ce livre.

I. LES deux livres sur la mort de Satyre renferment l'histoire de sa vie & l'éloge de ses vertus. Il mourut, comme nous l'avons dit ailleurs, l'an 379. entre les bras de saint Ambroise son frere & de sainte Marcelline sa sœur, à qui il laissa la disposition de son bien, sans faire de testament. Le saint Evêque lui fit des funerailles solemnelles, & prononça son oraison funebre en présence du corps exposé à découvert : cette oraison porte le titre de *Premier livre sur la mort de Satyre.* Saint Ambroise le commence par rendre graces à Dieu de ce qu'il avoit fait tomber sur sa famille les maux dont l'Eglise sembloit menacée par l'irruption des barbares ; & par lui témoigner sa confiance qu'il aura accepté la mort de son frere comme une hostie propre à appaiser sa colere, & que la douleur qu'il en ressent sera la fin des maux publics. Il dit ensuite que quoiqu'il n'eût eu rien dans le monde de plus cher que son frere, il devoit néanmoins plutôt se réjouir de l'avoir eu, que s'attrister de l'avoir perdu ; que ce qui lui aidoit beaucoup à se consoler de sa mort, étoit de voir que tout le monde & surtout les pauvres le pleuroient avec lui, & de ce qu'il n'avoit plus à craindre d'en être séparé encore une fois. Il détaille le commerce d'amitié qui étoit entre son frere & lui, ce qu'il fait avec des termes fort tendres : regardant comme un grand lénitif à sa douleur que Dieu eût permis, qu'il rendît à son frere les derniers devoirs de pieté. Il se félicite de ce qu'à l'avenir rien ne pourra le séparer de ses reliques, de son corps, de son tombeau. Puis passant aux vertus qui l'avoient rendu recommandable, il en fait l'éloge, & le loue particulierement de la confiance qu'il avoit dans la sainte Eucharistie qu'il portoit enveloppée dans un mouchoir, ne lui étant pas permis de la voir ni de la toucher n'étant encore que Catécumene ; de la pureté de sa religion, qui lui fit refuser le batême

de la main d'un Evêque schismatique ; de sa charité envers son prochain ; de son amour pour la continence, qu'il s'étoit proposé de garder toute sa vie ; de sa liberalité envers les pauvres ; de sa simplicité & de sa tempérance. Il console sa sœur, dit adieu à son frere, & après lui avoir donné le dernier baiser, il recommande à Dieu son ame & le conjure de lui permettre de le suivre bientôt.

Analyse du second livre, qui est intitulé : *De la Foi en la résurrection.*
Page 1136.

II. Sept jours après étant retourné au tombeau de Satyre pour y faire les prieres accoutumées, il prononça un second discours, non pour marquer sa douleur par des plaintes & par des larmes, mais pour montrer comment on doit se consoler de la mort des personnes qui nous étoient les plus cheres. Ce discours est intitulé : *De la Foi en la Resurrection ;* parce qu'il y traite fort au long de cette matiere, & qu'il tire les motifs qui doivent nous porter à nous consoler de la perte de nos proches & de nos amis, de l'esperance de la resurrection. Quoique saint Ambroise eût eu très-peu de tems pour méditer ce qu'il avoit à dire sur un sujet si important, il le traite avec beaucoup d'étendue : mais peut-être aussi y ajouta-t-il quelques reflexions après-coup, & lorsqu'il réduisit ses deux discours, sur la mort de son frere, en forme de livres. Le second commence ainsi : » Dans le dernier discours nous avons „ donné quelque chose au regret d'avoir perdu un tel frere : de-„ peur d'aigrir le mal plutôt que de l'adoucir, en appliquant à une „ plaie si fraîche des remedes trop violens : d'ailleurs, comme j'a-„ dressois souvent la parole à mon frere, dont j'avois le corps de-„ vant les yeux, il n'a point été déraisonnable de donner cours „ aux sentimens de la nature qui aime à se repaître de larmes & qui „ veut être soulagée par les pleurs ; & c'est en supportant la dou-„ leur qu'on donne des preuves de patience & non en y resistant. « Après ce prélude saint Ambroise se propose de montrer trois choses, & d'en tirer des motifs de consolation sur la mort : savoir qu'elle est commune à tous les hommes ; que par elle nous sommes à couvert des dangers & des calamités du siécle ; enfin qu'elle nous ouvre le passage à la resurrection. » Qu'y a-t-il de plus absur-„ de que de déplorer comme un évenement particulier, ce qui „ est commun à tous ? On dit qu'il y a eu des peuples qui déplo-„ roient le jour de la naissance des hommes, & qui solemnisoient „ le jour de leur mort. C'est aussi notre usage, dit saint Ambroise, „ d'oublier le jour de la naissance, & de ne celebrer que celui de „ la mort ; & les Lyciens poussoient la chose si loin, qu'ils con-„ damnoient un homme qui auroit pleuré un mort, à se revê-„ tir d'habits de femmes, pour marque d'une ame effeminée. «

Il

Il s'éleve contre les pleurs excessives des femmes, & les foiblesses qu'elles faisoient paroître dans les convois funebres de leurs maris, & dit qu'il n'est pas plus difficile de supporter la mort d'un ami que sa longue absence. Pour rendre sensible son second motif, il entre dans le détail des miseres dont la vie de l'homme même le plus juste est remplie, & dont la mort seule le délivre. David pleura le fils qu'il avoit eu de Bersabée, mais il ne pleura cet enfant que pendant qu'il étoit dangereusement malade : aussitôt qu'il fut mort David cessa de pleurer, esperant qu'il ressusciteroit un jour. Il apporte trois preuves de la resurrection : la premiere, c'est qu'il est raisonnable que l'ame & le corps, dont les opérations ont été inséparables, reçoivent ensemble ou la récompense, ou la peine qui leur sont dûes. La seconde, c'est que nous voyons la nature se renouveller tous les jours. » On seme un grain de blé, & ce grain » renaît & ressuscite : pourquoi douter que la terre qui reçoit un » corps dans son sein, doive le faire renaître, puisqu'elle produit cet » effet à l'égard de toutes les semences que l'on répand sur elle? « Il rapporte l'histoire du Phenix qu'on prétend qui renaît d'un ver produit de ses cendres; les témoignages des Prophétes qui ont prédit que tous les hommes ressusciteroient : & donne pour troisiéme preuve plusieurs résurrections marquées dans les livres du nouveau Testament, celle de Lazare, celle de la fille du Prince de la Synagogue, & celle de Tabitha; ajoutant que Jesus-Christ nous ayant assuré que nos corps ressusciteront un jour nous ne pouvons ne le pas croire, lui qui a ressuscité des morts, & qui est l'auteur même de la résurrection; que nous devons aussi ajouter foi à saint Paul, qui dit qu'emportés pour aller au-devant du Seigneur au milieu de l'air, nous vivrons pour jamais avec le Seigneur. S. Ambroise enseigne que quoique la résurrection generale doive se faire en un instant, chacun néanmoins ressuscitera selon son degré de merite; en premier lieu les Patriarches & les Apôtres; ensuite ceux des Gentils qui ont embrassé la foi de Jesus-Christ; puis les Moines parfaits; enfin ceux qui ne se sont prêtés qu'avec peine aux préceptes de l'Evangile. Ces quatre classes viendront chacune d'une differente partie du monde, les deux premieres de l'orient & du couchant; les deux autres du septentrion & du midi. Saint Ambroise finit ce discours en protestant qu'il veut vivre & mourir dans la croyance qu'il y établit. » C'est mon avantage, dit-il, de croire » cette verité, c'est mon plaisir de me nourrir de cette esperance; » ce me seroit un supplice de ne la point croire, & ce m'est une » grace de l'esperer. Que si je suis dans l'erreur en ce que je crois

I. ad Thessalon. 4. 14.

» qu'après ma mort, j'aime mieux être dans la ſocieté des Anges, » que dans la compagnie des bêtes, cette erreur m'eſt très-agréa- » ble, & je ne ſouffrirai jamais d'être privé de ce ſentiment tant » que je vivrai : car quelle eſt la conſolation qui me regle, ſinon, » mon frere, de venir à vous dans peu de tems, & que votre ſortie » de ce monde ne cauſera point en nous une longue ſéparation & » un long divorce, & que votre interceſſion auprès de Dieu me » procurera l'avantage de m'attirer promptement auprès de vous » dans l'ardeur extrême que je reſſens de m'y rejoindre ? Et en » effet, y a-t-il quelqu'un dans le monde qui ne doive ſouhaiter » ſur toutes choſes que ce corps corruptible ſoit revêtu de l'incor- » ruptibilité, & que ce corps mortel ſoit revêtu de l'immortalité, » afin que nous, qui ſuccombons préſentement ſous la fragilité de » ce corps peſant & périſſable, nous mettions en état de ne pouvoir » plus craindre la mort en nous élevant au-deſſus de la nature? « Ce ſecond livre eſt cité par ſaint (*a*) Auguſtin contre Pelage, ſous le titre de l'*Ouvrage de la réſurrection.*

Oraiſon funebre de Valentinien en 392.

Page 1173.

Analyſe de cette oraiſon.

III. La mort du jeune Valentinien arrivée pluſieurs années après celle de Satyre, fut à ſaint Ambroiſe un nouveau ſujet de douleur. Ce Prince qu'il avoit toujours regardé & aimé comme ſon fils ſpirituel, étant en chemin pour paſſer en Italie, fut mis à mort par la perfidie du comte Arbogaſte, un ſamedi quinziéme de Mai, veille de la Pentecôte, ſous le conſulat de l'empereur Arcade pour la ſeconde fois, & de Ruffin, c'eſt-à-dire l'an 392. à l'âge de vingt ans. Son corps fut porté de Vienne à Milan, & mis par ordre de Theodoſe dans un tombeau de porphire auprès de celui de Gratien. Ce fut dans la ceremonie de cette inhumation, que l'on ne peut gueres mettre avant le 15. de Juillet de la même année, que S. Ambroiſe prononça l'oraiſon funebre de ce Prince en préſence de ſes deux ſœurs Juſta & Grata. Il emploie pour en déplorer la perte, les termes de Jeremie, diſant avec ce Prophéte :

Thren. 1. 16.

Les pleurs ont obſcurci mes yeux, parce que celui qui faiſoit ma conſolation s'eſt éloigné de moi. Il fait voir que la mort de ce Prince, qui, quoique jeune encore, s'étoit attiré la veneration même des Barbares par la maturité de ſes conſeils, devoit être à toute l'Italie un ſujet de deuil, mais ſur - tout à l'Egliſe, qui perdoit en la perſonne de Valentinien un ornement & un protecteur, comme elle en avoit perdu dans celle de Gratien : enſorte qu'on pouvoit dire que par la mort de ces deux Princes elle avoit été frappée ſur les

---

(*a*) Auguſtin. *lib.* 2. *De peccato orig. cap.* 41.

deux joues. Il dit que Valentinien avoit porté dès sa jeunesse le joug du Seigneur ; & que si dans le feu de cet âge il s'étoit quelquefois écarté des regles de la discipline, il y étoit rentré aussitôt. Il loue sa pieté, qui ne lui permettoit pas de rendre des jugemens de sang aux jours de fêtes ; son amour pour la justice, qui lui faisoit examiner avec soin la cause des accusés avant que de prononcer sur les chefs d'accusation ; son attention pour le culte du vrai Dieu, qui lui fit refuser le rétablissement de l'autel de la Victoire ; son affection pour ses peuples qu'il ne chargea point de nouveaux impôts, quoiqu'on l'en pressât, & qu'il se fit un devoir de défendre contre les incursions des barbares ; son empressement pour recevoir le saint Batême, qu'une mort précipitée l'empêcha de recevoir. » Mais j'entends, dit-il en s'adressant aux deux sœurs de cet » Empereur, que vous êtes dans la douleur de ce qu'il n'a point » reçu le sacrement du Batême. Dites-moi quelle autre chose dé- » pend de nous, que de vouloir ou de demander ? Il y avoit long- » tems qu'il souhaitoit d'être batisé, & c'est la principale raison » pour laquelle il m'avoit mandé. Quoi donc n'aura-t-il pas obtenu » la grace qu'il a desirée ? N'a-t-il pas ce qu'il a demandé ? Assuré- » ment puisqu'il a demandé il a reçu ; & c'est pour cela qu'il est » écrit : *Le juste, de quelque mort qu'il soit prévenu, son ame sera* Sap. 4. 7.
» *dans le repos.* Accordez donc, Seigneur, à votre serviteur Va- » lentinien la grace qu'il a desirée, qu'il a demandée en pleine » santé. S'il avoit differé étant attaqué de maladie, il ne seroit pas » entierement exclus de votre misericorde, parce qu'il auroit plu- » tôt manqué de tems que de bonne volonté. Si ce qui vous tou- » che est que les mysteres n'ont pas été solemnellement celebrés : » les Martyrs ne doivent donc pas être couronnés, s'ils ne sont que » Catécumenes ; s'ils sont lavés par leur sang, ce Prince a été lavé » par sa pieté, & par la volonté qu'il a eue de recevoir le Batême. « Saint Ambroise s'adresse ensuite à Dieu avec beaucoup d'instances pour lui demander de ne point séparer Valentinien de Gratien, & exhorte ses auditeurs à réunir leurs vœux & leurs prieres en faveur de ces deux Princes, afin de leur rendre Dieu propice. Il releve leurs belles qualités & leur applique quelques endroits du Cantique des Cantiques où l'épouse fait l'éloge de l'époux : ce qu'il fait avec tant de précaution & de réserve, qu'on ne peut s'en offenser. Il proteste qu'il ne les oubliera jamais dans ses prieres ni dans les saints sacrifices, & dit : » Donnez-moi les saints myste- » res, demandons son repos avec une sainte affection, faisons nos » oblations pour cette chere ame. « Par où l'on voit que saint

Fleury, l. 19. hist. Ecclef. pag. 612.

Ambroise prononça ce discours avant la celebration du saint sacrifice, comme on fait encore en ces occasions. On ne voit pas pourquoi Casaubon le conteste à saint Ambroise : car outre qu'on y remarque par-tout son style & son génie, il a une parfaite conformité avec sa lettre cinquante-troisiéme à l'empereur Theodose, qui est incontestablement de lui.

Oraison funebre de Theodose, en 395. Page 1197.

IV. Ce saint Evêque fit aussi l'oraison funebre de l'empereur Theodose, mort à Milan le dix-septiéme Janvier, sous le consulat d'Olybrius & de Probia, c'est-à-dire l'an 395. après avoir regné seize ans & en avoir vécu soixante. Honorius son fils qui étoit venu d'Orient le joindre en Italie lorsqu'il le sût malade, conçut le dessein de faire transporter son corps à Constantinople pour y être enterré dans le tombeau des Empereurs : mais auparavant que d'en venir à l'execution, il fit faire à son pere des funerailles convenables à sa dignité, & des services aux jours accoutumés, c'est-à-dire au septiéme (*a*) & quarantiéme jour. Ce fut en ce dernier jour que saint Ambroise prononça son discours en présence d'Honorius & de l'armée. Il remarque d'abord que les tremblemens de terre, les pluies extraordinaires & les tems nebuleux, que l'on avoit eu depuis peu, étoient autant de présages & d'avertissemens publics de la mort de l'empereur Theodose : les élemens & le monde entier ayant pleuré par avance un Prince qui alloit leur être enlevé. Mais il soutient que la maniere dont il avoit quitté la terre lui étoit avantageuse, & qu'il avoit changé de royaume & non abandonné la royauté, étant entré par le mérite de sa pieté dans les Tabernacles de Jesus-Christ & dans la Jerusalem celeste. Il dit que quoique ses enfans ayent perdu plus que personne à sa mort, on ne pouvoit pas dire qu'il les eût abandonnés, puisqu'il les avoit laissés heritiers de ses vertus, qu'il leur avoit acquis la grace de Jesus-Christ, & la fidelité de son armée. Comparant ensuite les devoirs funebres qu'Honorius rendoit à son pere au quarantiéme jour de son decès, avec ceux que Joseph rendit à Jacob, il dit que Theodose, à l'imitation de ce Patriarche, a supplanté la perfidie des tyrans & détruit le culte & les idoles des nations. Il passe de-là au testament de ce Prince, qu'il dit être plein de charité, & par lequel en effet il faisoit aux peuples la remise des tributs, & accordoit tout de nouveau aux rebelles de son état l'abolition du crime de leur révolte : ajoutant que si les dernieres volontés & les testamens des mourans, même des personnes privées,

(*a*) D'autres observoient le troisiéme & le trentiéme jour.

ont une force & une fermeté toujours durable, il ne se peut faire que le testament d'un si grand Prince demeure sans force & sans effet. Il dit en s'adressant aux soldats, que si la pieté de Theodose les a rendus victorieux, ils doivent par une fidelité inviolable envers ses enfans, les soutenir dans leur bas âge, & leur remet à cet effet devant les yeux les victoires que ce Prince avoit remportées par le secours du Ciel sur le tyran Eugene, & les vertus qui l'ont rendu recommandable, son humilité, sa condescendance & sa facilité à pardonner, sur-tout lorsqu'il étoit le plus en colere; son indignation étant une espece de privilege sur lequel on pouvoit se fonder pour se promettre les effets de son indulgence. Il témoigne qu'il avoit vû souvent trembler ceux qu'il reprenoit, & qu'après les avoir convaincus de crimes, il les renvoyoit absous, son dessein étant de vaincre & non de punir, & ne refusant jamais le pardon à ceux qui s'avouoient coupables; mais renvoyant au jugement de Dieu ceux qui cachoient leurs fautes dans les replis de leur conscience. » Par cette conduite, dit saint Ambroise, il » faisoit que les hommes appréhendoient plus ses corrections que » la peine dûe à leurs excès, parce qu'il agissoit avec tant de pu» deur & de modestie, qu'il aimoit mieux les engager à leurs de» voirs par la religion que par la crainte. « Il dit qu'Arcade & Honorius ne sont pas dans un âge moins avancé que l'étoient Josias & Asa lorsqu'ils prirent en mains les rênes du gouvernement, mais que Dieu par l'intercession de leur pere Theodose, leur accordera d'autant plus de secours, que ce Prince a surpassé en vertu Abias & Amos peres de Josias & d'Asa. Il fait à Theodose l'application du Pseaume 114. qui commence par ces paroles: *J'aime le Seigneur, parce qu'il daigne entendre ma voix lorsque je lui offre mes prieres;* & dit que l'on ne peut entendre réciter ce Pseaume dans l'Eglise sans se persuader que c'est ce Prince qui parle, puisqu'en effet il a aimé veritablement le Seigneur & observé sa loi; qu'il a conservé ses ennemis, qu'il les a affectionnés, qu'il leur a pardonné, & qu'il n'a pû souffrir que l'on fit périr les usurpateurs de son empire. Il releve aussi la pénitence de ce Prince, dont il avoit lui-même été témoin; & après avoir marqué les raisons qu'il avoit de l'aimer, il demande à Dieu pour lui le repos & la felicité promis aux Saints, témoignant même ne pas douter que Dieu ne l'ait déja mis dans sa gloire, avec Gratien son fils & Pulcherie sa fille, & avec le grand Constantin. Il dit de cet Empereur, que quoiqu'il n'ait reçu la grace du Batême & la rémission de tous ses pechés qu'à l'extrémité de sa vie, il s'est néan-

moins acquis de grands merites en laissant en heritage aux Princes ses successeurs dans l'empire, le dépôt de la vraie foi. Il fait aussi l'éloge d'Helene mere de ce Prince, & parle fort au long de la découverte qu'elle fit de la Croix du Sauveur ; & finit son discours en témoignant à Honorius le regret qu'il avoit de ne pouvoir accompagner le corps de Theodose jusqu'à Constantinople, étant retenu à Milan par les besoins de son Eglise, comme il étoit retenu lui-même en Italie par les necessités de l'état : ce qui devoit l'empêcher de pleurer l'impuissance où elles le mettoient de rendre ce devoir à son pere. Les Centuriateurs de Magdebourg & quelques autres critiques Protestans ont révoqué en doute que ce discours fût de saint Ambroise, mais sans en donner de raisons ; & il ne faut que le lire pour y remarquer que tout y convient à ce saint Evêque, le style, la liaison des évenemens, les circonstances du tems, les applications de l'Ecriture. Dans quelques manuscrits il est intitulé : *Pseaume 114. sur la mort de Theodose ;* apparemment à cause de l'application que saint Ambroise fait de ce Pseaume à Theodose.

Hymnes de S. Ambroise. Page 1220.

V. Il n'y a pas lieu de douter que saint Ambroise n'ait composé plusieurs Hymnes. Il en parle *(a)* lui-même & il témoigne qu'un des moyens qu'il employa pour consoler son peuple dans la persécution de l'imperatrice Justine, fut le chant des Hymnes qu'il avoit composées. Paulin (*b*) en fait aussi mention, & rend témoignage que la coutume qui s'étoit introduite à Milan en cette occasion de chanter des Hymnes pendant les veilles de la nuit, s'étendit dans toutes les autres Eglises d'Occident. Saint Augustin (*c*) qui étoit alors à Milan, parle de cet usage ; il cite même quelques-unes de ces Hymnes sous le nom de saint Ambroise, celle-là entre-autres où il est dit que saint Pierre entendant chanter le coq, pleura & effaça son peché par sa pénitence. Il est parlé encore des Hymnes de saint Ambroise dans Isidore de (*d*) Seville. Nous en avons douze sous son nom : la premiere est citée par S. Augustin, comme nous venons de le dire. Il semble (*e*) aussi le faire auteur de la seconde & de la troisiéme, dont l'une commence par ces paroles : *Deus creator omnium ;* l'autre par celles-ci : *Jam surgit hora tertia.* Un Synode de Rome en (*f*) 430. lui attribue la qua-

---

(*a*) Ambros. *Serm. de Basilicis, n.* 34.
(*b*) Paulin. *in vita Ambros. num.* 13.
(*c*) Augustin. *lib.* 9. *Confess. cap.* 7. & *lib.* 1. *Retractat. cap.* 21.
(*d*) Isidor. *lib.* 1. *Offic. cap.* 7.
(*e*) Augustin. *lib.* 9. *Confess. cap.* 12. & *lib.* 6. *De Musica, cap.* 9. & *lib. De natura & gratia, cap.* 63.
(*f*) *Apud Baluzium, tom.* 1. *Conc. pag.* 37[illegible].

triéme : *Veni Redemptor gentium ;* & elle lui eſt auſſi attribuée par Caſſiodore (*a*) ; de même que la cinquiéme : *Illuminans Altiſſimus ;* & la ſixiéme : *Orabo mente Dominum.* Bede (*b*) le venerable cite ſous ſon nom le premier verſet de la huitiéme : *Æterna Chriſti munera.* Hincmar de Reims la neuviéme : *Somno refectis artubus ;* la dixiéme : *Conſors paterni luminis ;* & l'onziéme : *O lux beata Trinitas*, qui ſont en effet dignes de ſaint Ambroiſe. La douziéme qui commence ainſi : *Fit porta Chriſti pervia*, n'eſt pas non plus indigne de ce Saint, & elle eſt citée comme de lui dans un diſcours de ſaint Ildephonſe ſur la fête de la Purification. Il n'en eſt pas de même des Hymnes *Te decet laus*, & *Te Deum laudamus*, qu'on lui a quelquefois attribuées. La premiere n'eſt pas une hymne en vers, & n'a rien de la forme de celles qui ſont conſtamment de ſaint Ambroiſe. Il en eſt de même de la ſeconde, auſſi ne lui eſt-elle point aujourd'hui attribuée par ceux qui ſont tant ſoit peu verſés dans la critique. S. Auguſtin, qui cite pluſieurs des Hymnes de ſaint Ambroiſe, eût-il paſſé celle-la ſous ſilence, s'il en eût eu connoiſſance ? Son ſilence eſt encore une raiſon pour rejetter ce qui eſt dit dans (*c*) une chronique de Milan d'environ 600. ans, qu'après que ſaint Ambroiſe eut adminiſtré le Batême à ſaint Auguſtin, ils chanterent cette Hymne à deux chœurs, le Saint-Eſprit leur en inſpirant les paroles. Cette Hymne eſt néanmoins fort ancienne, puiſqu'il en eſt parlé dans la Regle (*d*) de ſaint Benoît. Cette Regle appelle (*e*) auſſi *Ambroſiennes* les Hymnes qu'elle preſcrit pour l'Office divin, à chaque heure ; ſoit que celles qu'il avoit devant les yeux fuſſent de ſaint Ambroiſe, ſoit que faites à l'imitation de celles de ce ſaint Evêque, elles en euſſent dès-lors porté le nom.

ARTICLE V.

Des Ouvrages fauſſement attribués à ſaint Ambroiſe.

Livre des quarante-deux campemens des Enfans d'Iſraël. Pag. 2. 10. 2.

I. ON ne voit pas pourquoi dans l'édition de Rome l'on a mis parmi les œuvres veritables de ſaint Ambroiſe l'écrit intitulé : *Des quarante-deux campemens des Enfans d'Iſraël.* Il n'eſt point ſous le nom de ce Pere dans les manuſcrits ; & n'a rien de

(*a*) Caſſiod. *in Pſal.* 8. *in Pſal* 71. *v.* 6. & *in Pſal.* 1. *v.* 1.
(*b*) Beda, *De arte metrica.*
(*c*) Card. Bona. *De div. Pſalmod. c.* 16.
(*d*) Reg. Benedict. *cap.* 40.
(*e*) Ibid. *cap.* 9. 12. 16. 17.

ſon ſtyle ni de ſon génie : avec cela l'auteur y tranſcrit ſouvent les propres paroles de ſaint Jerôme, & y cite Origene ſuivant la traduction de Rufin qui parut à peine du vivant de ſaint Ambroiſe, & à laquelle ce ſaint Evêque n'auroit pas eu recours, quand même elle auroit été commune de ſon tems, puiſqu'il avoit coutume de lire les auteurs Grecs dans leur langue originale.

Commentaires ſur les Epitres de S. Paul. Page 26.

II. Le ſtyle de ce Commentaire ſur les Epîtres de ſaint Paul eſt encore ſi different de celui de ſaint Ambroiſe, qu'il y a lieu d'être ſurpris que tant d'écrivains du moyen âge l'ayent cité ſous ſon nom. Il y avoit plus d'apparence de l'attribuer à un Hilaire connu dans l'Egliſe par ſa ſainteté, puiſque l'explication de ce paſſage de ſaint Paul : *En qui tous les hommes ont peché*, que ſaint Auguſtin (*a*) rapporte comme étant de ſaint Hilaire, ſe trouve mot pour mot dans ce commentaire. Mais quel eſt cet Hilaire ? Ce ne peut être celui de Poitiers, dont le ſtyle ni la méthode n'ont aucun rapport avec ce commentaire : ce ne peut être non plus ſaint Hilaire d'Arles ni celui de Syracuſe, tous deux poſterieurs à ſaint Auguſtin. On dira peut-être que c'eſt Hilaire de Sardes, Diacre de l'Egliſe Romaine. Mais ſaint Auguſtin auroit-il qualifié de ſaint un homme, qui, ſuivant le témoignage de ſaint Jerôme (*b*), fut un des plus zelés défenſeurs du ſchiſme des Luciferiens, & mourut hors de l'Egliſe. On (*c*) connoit un Hilaire évêque de Pavie ſous le pontificat du pape Damaſe, recommandable par la pureté de ſes mœurs & par ſon zele contre les Ariens ; & il y a d'autant plus de raiſon de croire que c'eſt de lui dont parle ſaint Auguſtin, qu'on ne peut douter que celui qui a écrit ce commentaire n'ait vécut ſous Damaſe ; car il le dit en termes (*d*) exprès. Mais il faut convenir que ſi une partie de ce commentaire eſt d'Hilaire de Pavie, ou de quelqu'autre Saint de même nom & de même tems, le tout n'en peut être : tant à cauſe de la diverſité des ſentimens que l'on y trouve quelquefois ſur une même matiere, que parce qu'il paroît compoſé de divers endroits tirés des écrits des Peres qui ont vécu en differens tems, comme de ſaint Jerôme, de ſaint Chryſoſtome & de S. Auguſtin. On y trouve même quelque choſe du commentaire, que l'on croit être de Pélage ; & ce qui eſt remarquable, l'auteur du commentaire ſur l'Epitre aux Philippiens (*e*),

(*a*) Auguſtin. *lib.* 4. *contra duas Epiſt. Pelag. cap.* 4.

(*b*) Hieronym. *Dialog. adverſ Lucifer.*

(*c*) Ughellus. *Ital. ſacra, tom.* 1. *part.* 2. *pag.* 6.

(*d*) *Cujus Eccleſiæ hodie rector eſt Damaſus. In* 1. *Epiſt. ad Timoth. cap.* 3.

(*e*) *In cap.* 2. *Epiſt. ad Philipp. p.* 254. 255. 256.

s'étend

s'étend beaucoup à prouver que Jesus-Christ n'est pas Fils de Dieu par adoption, mais par nature : ensorte qu'il donne tout lieu de croire qu'il n'a écrit qu'après la naissance de l'heresie de Felix d'Urgel & d'Elipand, c'est-à-dire, après le huitiéme siécle. Aussi ne trouve-t-on presque aucuns manuscrits où ce commentaire soit entier, comme il est dans nos imprimés. Au reste il a beaucoup de rapport avec les questions sur l'ancien & le nouveau Testament, qui sont à la fin du quatriéme tome de saint Augustin dans la nouvelle édition. Ce sont souvent les mêmes termes & les mêmes passages de l'Ecriture. Mais comme l'auteur de ces questions est plus diffus que ne l'est celui du commentaire sur les Epitres de saint Paul, il semble naturel d'en inferer qu'il a pris de ce commentaire ce que l'on en trouve dans ces questions. Entre-autres erreurs que l'on trouve dans ce commentaire, on peut remarquer celle-ci : qu'il est *(a)* en la volonté des démons de sortir de leur erreur ; qu'il est *(b)* permis à un mari dont la femme est adultere, de la répudier & d'en épouser une autre ; que les Evêques *(c)* n'ont pas un degré superieur aux Prêtres, & que leur ordination n'a rien de different : on ne laisse pas de trouver dans ce commentaire beaucoup de bonnes choses, que nous remarquerions ici, s'il avoit plus d'autorité.

III. Le traité de la Trinité, qui, dans les éditions précedentes, étoit intitulé : *Traité sur le Symbole*, est d'un style tout different de celui de saint Ambroise. Il est divisé en trois parties : la premiere traite de la Trinité ; la seconde du mystere de l'Incarnation ; la troisiéme de la résurrection des morts. L'auteur y dit peu de chose de son fond, & tire tout ce qu'il dit sur ces matieres, des écrits de saint Hilaire, de saint Ambroise, de saint Augustin, de Tertullien. Il y emprunte même plusieurs endroits des commentaires de saint Jerôme sur Isaïe, qui n'ont été composés qu'après la mort de saint Ambroise. Ce qui prouve clairement que cet ouvrage ne peut être de lui. Il paroît néanmoins fort ancien, & fait au plûtard sur la fin du sixiéme siécle.

Livre de la Trinité, ou sur le Symbole des Apôtres. Page 322.

IV. Nous avons parlé du livre de la Trinité dans l'article de Gregoire d'Elvire, & montré qu'on ne peut l'attribuer à saint Ambroise.

Livre de la Divinité du Fils. Pag 345.

Voyez tome VI. page 59.

V. Le livre de la dignité sacerdotale, qui a passé long-tems pour être de saint Ambroise, a été restitué depuis quelques années à

Livre de la dignité sacerdotale.

V. Mabillon, Analect. pag. 301, *edit. in-fol.*

(a) *In Epist. ad Ephes. cap. 3.*
(b) *In Epist. I. ad Corinth. cap. 7.*
(c) *In Epist. ad Ephes. cap. 4.*

Gilbert ou Gerbert archevêque de Reims, & depuis pape ſous le nom de Sylveſtre II. en 999.

Livre de la Virginité. Page 365.

VI. Il ne faut que comparer le livre de la virginité, avec ceux que ſaint Ambroiſe a écrits ſur cette matiere, pour juger qu'il n'eſt pas de lui. On n'y trouve rien qui approche de ſon éloquence ni de ſon érudition. C'eſt l'ouvrage de quelque ſolitaire.

Sermons ſur divers ſujets.

VII. De ſoixante-trois Sermons imprimés ſous le nom de ſaint Ambroiſe dans differens recueils, il n'y en a pas un qui ait quelque choſe de ſon ſtyle & de ſon génie. La plûpart ſont de ſaint Maxime; d'autres de quelques auteurs plus récens, dont les diſcours ſe trouvent ſans nom, ont été intitulés de celui de ſaint Ambroiſe par les compoſiteurs de Lectionaires & d'Homiliaires à l'uſage des communautés de Religieux & de Clercs. Le ſermon ſoixante-quatriéme dans l'édition romaine, n'eſt qu'une traduction du diſcours de ſaint Baſile ſur ces paroles du riche: *Je démolirai mes greniers.*

Lettres à diverſes perſonnes. Page 479.

VIII. La lettre à Demetriade qui ſe trouve auſſi dans l'édition romaine parmi celles de ſaint Ambroiſe, ne peut être de lui, puiſqu'il y eſt beaucoup parlé des Pelagiens, qui ne ſont venus que depuis. Quelques-uns l'ont attribuée à ſaint Leon; d'autres à ſaint Proſper: la choſe eſt encore indeciſe. La lettre aux Vierges conſacrées à Dieu, a été originairement écrite en grec & enſuite miſe en latin. Dans un manuſcrit du Vatican on lit à la marge qu'elle n'eſt pas de ſaint Ambroiſe de Milan, mais d'un Ambroiſe moine de profeſſion. C'eſt un éloge de ſainte Agnès & de ſon martyre, dont l'auteur dit avoir trouvé les circonſtances dans des volumes divins: ce qui ſent l'impoſteur. Ce qu'il ajoute que Conſtantia fille de l'Empereur, enſuite d'un ſonge où elle avoit vû ſainte Agnès, embraſſa la foi de Jeſus-Chriſt, ſe réſolut à paſſer ſa vie dans la virginité, & qu'à ſon exemple un grand nombre de vierges de condition firent profeſſion de continence, eſt démenti par ſaint Jerôme (*a*), qui nous aſſure qu'alors le vœu de virginité étoit ſi odieux à Rome, que les filles de qualité n'oſoient en faire profeſſion. La lettre ſur l'invention des Reliques de ſaint Gervais & ſaint Protais, raconte cet évenement d'une maniere toute differente que ſaint Ambroiſe, ſaint Auguſtin & Paulin, ne l'ont rapporté: ce qui ſuffit pour la rejetter. Il eſt vrai qu'elle eſt citée ſous le nom de ſaint Ambroiſe par ſaint Jean de Damas (*b*), mais cela prouve ſeulement que dès-lors quelques-uns l'attribuoient à ce

(*a*) Hieronym. *Epiſt. de laudibus Marcellæ.* (*b*) Damaſcen. *Orat. de Imaginibus.*

Pere, dont toutefois elle n'a pas le ſtyle. Il faut porter le même jugement de la lettre ſur l'invention des Reliques de ſaint Vital & de ſaint Agricole, adreſſée aux freres & à tous les peuples d'Italie. C'eſt une compilation de ce que ſaint Ambroiſe a dit ſur ce ſujet, & où l'auteur a changé & ajouté ce qu'il a trouvé à propos. La lettre à Florien eſt pour l'exhorter à faire pénitence & à regler ſes actions & ſes paroles. On n'y trouve rien de ſaint Ambroiſe; ni ſon ſtyle ni ſon génie.

IX. La premiere des deux prieres pour ſe préparer à la Meſſe ne ſe trouve dans aucuns manuſcrits; la ſeconde, ſeulement dans un d'environ 700. ans; c'eſt pour cela qu'on les a miſes toutes deux parmi les piéces ſuppoſées, & parce qu'on ne les a pas jugées aſſez graves pour être de ſaint Ambroiſe.

Prieres pour la Meſſe. Page 489.

X. On convient aujourd'hui que le commentaire ſur l'Apocalypſe n'eſt pas de ſaint Ambroiſe qui y eſt cité lui-même avec ſaint Auguſtin, ſaint Jerôme & ſaint Gregoire *le Grand*, mais d'un nommé Berengaudus, que l'on croit avoir été moine Benedictin dans le neuviéme ou le dixiéme ſiécle.

Commentaire ſur l'Apocalypſe. Page 499.

XI. L'on a découvert auſſi depuis pluſieurs années que le livre intitulé: *De la Pénitence*, étoit de Victor évêque de Tunone, qualifié hiſtoriographe, parce qu'il a encore composé une chronique. Quelques-uns avoient attribué ſon livre de la Pénitence à un Victor de Cartenne en Afrique, ſur l'autorité de Gennade & de Trithéme, qui, parmi les ouvrages de cet Africain, en mettent un ſur la Pénitence. Mais un manuſcrit de Reims porte expreſſément que celui-ci eſt de Victor de Tunone: ce qui n'empêche pas que l'on n'en reconnoiſſe un de Victor de Cartenne ſur la même matiere.

Livre de la Pénitence. Page 590.

XII. Le livre du Saint-Eſprit eſt un fragment de quelque ouvrage d'une plus grande étendue. Dans pluſieurs manuſcrits il ſe trouve à la ſuite des trois livres de S. Ambroiſe ſur le Saint-Eſprit, ſous le titre de *Quatriéme livre*. Mais outre qu'il eſt d'un ſtyle different, l'Ecriture y eſt citée ſuivant une verſion qui n'eſt pas la même que celle que ſuivoit ſaint Ambroiſe.

Livre du Saint-Eſprit. Page 605.

XIII. L'auteur de la concorde entre ſaint Matthieu & ſaint Luc ſur la genealogie de Jeſus-Chriſt, après avoir rapporté en quoi ces deux Evangeliſtes ſont differens entre-eux ſur ce point, ajoute: *Voici la ſolution que les Peres donnent à cette difficulté*; maniere de parler qui ne convient point aux écrivains des quatre premiers ſiécles de l'Egliſe.

Concorde ſur la genealogie de J. C. Page 609.

XIV. Le petit traité intitulé: *De la dignité de la condition hu-*

Livre de la

di…ité de la condition de l'homme. Page 611. *maine*, est composé de divers fragmens : les uns tirés des écrits d'Alcüin, les autres de Paulin d'Aquilée, d'autres du livre *De l'esprit & de l'ame*, qui se trouve à la fin du sixiéme tome de saint Augustin.

Exorcisme. XV. Le dernier écrit que l'on a mis dans l'appendix du second volume de saint Ambroise est un Exorcisme, qu'on n'a d'autres raisons de lui attribuer que parce qu'il porte son nom dans un manuscrit du Vatican d'environ 600. ans.

Autres livres supposés à S. Ambroise. XVI. On n'a pas mis dans cet appendix, ni le livre de la vocation des Gentils, parce qu'on convient communément aujourd'hui qu'il n'est pas de saint Ambroise; ni la lettre à Demetriade, parce qu'il est visible qu'elle est posterieure à l'heresie de Pelage; ni le livre du combat des vertus & des vices, qui est d'Ambroise Autpert; ni l'exposition de la Foi contre Arius & Photin, parce qu'il n'est qu'un abregé du premier des livres de saint Ambroise à Gratien; ni l'Exhortation à la Pénitence, parce qu'elle se trouve presque mot pour mot dans le 393. des Sermons de saint Augustin; ni le livre de la vie & des mœurs des Bracmanes, parce que c'est une piéce ridicule & indigne de saint Ambroise; ni enfin le sermon sur la Purification, parce qu'il paroît être d'Ambroise Autpert, & que d'ailleurs il est imprimé dans le premier tome des Miscellanés de M. Baluze.

Commentaire sur le Cantique des Cantiques. XVII. Le commentaire sur le Cantique des Cantiques, imprimé à la fin du premier volume des œuvres de saint Ambroise, est de Guillaume abbé de saint Thierry & depuis moine de l'abbaye de Signy, comme on le voit par l'original même écrit de sa propre main, & à la tête duquel son nom se trouve. Il vivoit vers le milieu du douziéme siécle. Ce commentaire n'est, comme il le reconnoît lui-même dans ce manuscrit original, & dans la préface de son traité de la vie solitaire adressé aux Freres du Mont-Dieu, qu'une compilation des endroits où saint Ambroise a expliqué en passant quelques endroits du Cantique des Cantiques : & c'est apparemment la raison pourquoi ce recueil a porté quelquefois le nom de saint Ambroise.

Autres livres supposés à S. Ambroise. XVIII. Il est inutile de parler d'un certain livre intitulé : *Physiologus*, que le Concile de Rome sous Gelase, dit avoir été composé par les heretiques sous le nom de saint Ambroise. Ce Concile le mit au rang des apocryphes; & depuis, le pape Hormisdas en défendit la lecture dans une de ses décretales. Il y a quelques manuscrits qui lui attribuent un traité contre les heretiques; & un autre à la louange des Saints : mais il y a apparence que le premier

Distinct. 15. cap. Sancta Rom.

Præfat. in 2. tom. Ambros.

de ces traités eſt de Fauſtin ; pour le ſecond il eſt viſible qu'il n'eſt pas de ſaint Ambroiſe, puiſque l'auteur lui adreſſe à lui-même la parole. On croit que Fauſtin eſt encore auteur de la confeſſion de foi qui porte le nom de ſaint Ambroiſe dans un manuſcrit de la bibliotheque de Milan, & qui eſt imprimé dans le ſupplément des Peres par Jacques Homey, & parmi les œuvres de ſaint Leon. Pag. 379. tom. 2.
On trouve dans le même manuſcrit deux autres petits traités qui ne paroiſſent pas non plus de ſaint Ambroiſe, l'un intitulé : *De l'offrande des prémices ;* l'autre contre les aſtrologues. L'écrit qui a pour titre : *De ſaint Pierre & de Simon le magicien*, eſt un fragment du ſecond livre de l'hiſtoire d'Euſebe de Ceſarée : on n'a pas laiſſé de mettre en tête le nom de ſaint Ambroiſe dans un manuſcrit du Vatican ; ce qui fait voir le peu de fond que l'on doit faire ſur certains manuſcrits, & combien grande a été l'audace de quelques copiſtes, qui pour faire honneur à leurs copies les ont intitulées à leur fantaiſie des noms les plus reſpectables. Il faut mettre de ce nombre, les livres de la pénitence de Pierre ; de la mort d'Agag ; & celui de la foi adreſſé à ſaint Jerôme, qui porte auſſi le nom de ſaint Ambroiſe dans des manuſcrirs de la même bibliotheque. La ſentence contre l'homme pecheur qui lui eſt encore attribuée dans ces manuſcrits, ſe trouve dans l'appendix des œuvres de ſaint Jerôme ſous ce titre : *Epître de ſaint Jerôme à un certain qui faiſoit pénitence dans le monde.* Il y en a d'autres où on attribue à ſaint Ambroiſe, mais ſans aucun fondement, des traités ſur l'Euchariſtie, ſur l'aveugle-né, ſur la paix, ſur le faux ami, & contre ceux qui nient que l'ame ſoit créée, ou qui ſoutiennent qu'elle eſt engendrée ; des diſcours ſur la nativité de la Vierge, adreſſés aux Moines, & un ſur la méchanceté de la chair ; & une lettre à ſaint Hilaire.

Actes du martyre de S. Sebaſtien.

XIX. Les actes du martyre de ſaint Sebaſtien ſont d'un ſtyle tout different de celui de ſaint Ambroiſe, & on a raiſon d'être ſurpris que Bollandus les ait fait imprimer ſous ſon nom, ſur l'autorité ſeule de l'anonyme qui a fait l'hiſtoire de la tranſlation de ce ſaint Martyr.

Hiſtoire d'Hegeſippe & de Joſeph.

XX. Il y avoit plus d'apparence d'attribuer à ſaint Ambroiſe la traduction de l'hiſtoire qu'Hegeſippe ou Joſeph a écrite de la guerre des Juifs & de la ruine de Jeruſalem, puiſque non-ſeulement elle eſt ſous ſon nom dans quelques éditions & dans quelques manuſcrits, mais que Caſſiodore (*a*) aſſure que de ſon tems on voyoit

(*a*) Caſſiodor. *Inſtitut. divin. cap.* 17.

une version de Joseph, que quelques-uns disoient être de saint Jerôme, d'autres de Ruffin, & d'autres de saint Ambroise, & où en effet on trouve des expressions particulieres à ce saint Evêque : mais toutes ces preuves n'ont rien de convaincant, & on ne se persuadera pas aisément que saint Ambroise occupé de tant d'affaires sérieuses & importantes à l'Eglise, ait trouvé assez de loisir pour un travail de cette nature : d'ailleurs cette version n'est pas du style de ce Saint. Quant au témoignage de Cassiodore, il ne le fonde que sur un ouï dire, & il ne dit rien de lui-même qui puisse fixer la varieté des opinions où l'on étoit alors sur l'auteur de cette traduction.

ARTICLE VI.

Des Ecrits de saint Ambroise qui sont perdus.

Commentaires sur Isaïe.

I. LE plus considerable est son Commentaire sur Isaïe, dont saint Augustin (*a*) a cité plusieurs endroits dans ses livres contre les Pelagiens, & dont saint Ambroise lui-même fait mention dans son Commentaire (*b*) sur l'Evangile de saint Luc.

Livre contre Platon.

II. Un autre ouvrage considerable & que nous n'avons plus, étoit celui dans lequel saint Ambroise faisoit voir fort au long & avec beaucoup d'exactitude contre quelques ignorans, que Jesus-Christ n'avoit fait aucun profit des livres de Platon. Saint Augustin qui parle de cet écrit, témoigne (*c*) à saint Paulin une grande envie d'en avoir un exemplaire.

Livre sur Elie.

III. Saint Ambroise semble (*d*) dire en un endroit de ses ouvrages, qu'il avoit fait un livre à la louange du prophéte Elie : mais ses paroles peuvent être interpretées en divers sens ; & on ne peut décider au juste s'il veut marquer un livre particulier que nous n'ayons plus ; ou s'il ne veut dire autre chose, sinon qu'il a parlé des actions de ce Prophéte dans plusieurs de ses livres.

Livre à Pansophe.

IV. Il y a moins de difficulté pour le livre adressé à Pansophe,

---

(*a*) Augustin. *lib.* 2. *De peccato original. cap.* 41. *& lib.* 1. *contra Julian. Pelag. c.* 3.

(*b*) *Quid sit autem in Hierusalem justè Domino, dicerem. Nisi in Isaiæ commentis expressissem.* Ambros. *lib.* 2. *Comment. in Luc. num.* 56.

(*c*) *Libros beatissimi Papæ Ambrosii credo habere sanctitatem tuam; eos autem desidero, quos adversùs nonnullos imperitissimos & superbissimos, qui de Platonis libris Dominum profecisse contendunt, diligentissime & copiosissime scripsit.* Augustin. *Epist.* 31. *ad Paulin.*

(*d*) *De Eliæ gestis plurima jam frequenti dicendi usu in alterum sermonem digessimus.* Ambros. *de Elia & Jejunio. cap.* 3. *n.* 5.

que saint Ambroise avoit résuscité par ses prieres. Comme Pansophe étoit encore enfant lorsque ce miracle arriva, saint Ambroise en mit l'histoire par écrit afin que Pansophe pût connoître dans un âge plus avancé ce qui s'étoit passé à son occasion étant encore enfant. Le diacre (*a*) Paulin parle de ce livre ; mais nous ne l'avons plus.

Lettre à Fritigil.

V. C'est aussi de Paulin (*b*) que nous apprenons que saint Ambroise écrivit à Fritigil reine des Marcomans, une longue lettre en forme de Catechisme, pour l'instruire des principes de la religion Chrétienne. Cette lettre n'est pas venue jusqu'à nous ; car c'est deviner, que de dire comme font quelques-uns que la confession de foi donnée par Theodoret (*c*), est un fragment de cette lettre.

Lettres à diverses personnes.

VI. La précaution que prit saint Ambroise de faire (*d*) un recueil de ses lettres, n'a pas empêché qu'il s'en soit perdu plusieurs ; les unes (*e*) adressées à Satyre son frere, d'autres à sa sœur Marcelline ; quelques-unes à l'empereur Theodose ; d'autres au tyran Eugene, à Alypius, à Phebadius, à Delphinus, à Albin & à d'autres personnes de consideration : celle à Albin est citée par saint Euloge d'Alexandrie (*f*). On dit (*g*) qu'il y en avoit une à Irenée, sur la fin de laquelle saint Ambroise parloit de la perdrix dont le prophéte Jeremie fait mention ; & que cette lettre est perdue. Elle étoit, dit-on, contre Apollinaire. Nous en avons une à Irenée qui est la trente-deuxiéme, où saint Ambroise parle de la perdrix tant au commencement qu'à la fin : mais il n'y a rien contre Apollinaire, si ce n'est dans l'édition romaine, qui attribue cette lettre non à Irenée, mais à Sabin. Au contraire la lettre quarante-six, qui dans la nouvelle édition est à Sabin, porte le nom d'Irenée dans l'ancienne. Il paroît néanmoins certain qu'elle est à Sabin, puisque saint Leon (*h*) la cite sous ce titre. Or il est parlé de la perdrix sur la fin de cette lettre, & elle est contre les erreurs d'Apollinaire : ce qui donne tout lieu de croire que la lettre que

(*a*) *Ad quem etiam infantulum libellum conscripsit, ut quod ætatis infantia scire non poterat, legendo cognosceret.* Paulin. *in Ambros. vita num.* 28.

(*b*) *Ad quam etiam ille epistolam fecit præclaram in modum catechismi.* Paulin. *ibid. num.* 36.

(*c*) *Tom.* 2. *oper. Ambros. pag.* 729.

(*d*) *Hæc tecum prolusimus, quæ in libros nostrarum epistolarum referam si placet, atque in numerum reponam, ut tuo commendentur nomine, & tuis ad nos, & nostris ad vos litteris augeatur mutuus amor per Dominum.* Ambros. *Epist.* 48. *ad Sabinum. num.* 7.

(*e*) *Admonit. in Epist Ambros. pag.* 733.

(*f*) Photius, *Cod.* 230.

(*g*) Hermant, *Notes sur la vie de saint Ambroise, page* 34.

(*h*) Leo. *Epist.* 134.

l'on croyoit perdue ne l'eſt pas; & que c'eſt l'inſcription de la lettre qui a trompé.

Livres contre Apollinaire.

VII. Quoique ſaint Ambroiſe combatte l'hereſie d'Apollinaire en differens endroits de ſes ouvrages, on ne peut gueres douter néanmoins qu'il n'en ait compoſé quelques-uns exprès pour la réfuter : puiſque nous (*a*) liſons que Patérne évêque de Brague, après en avoir ſuivi la doctrine l'abandonna, convaincu qu'elle étoit mauvaiſe, par la lecture qu'il fit des écrits de ſaint Ambroiſe contre Apollinaire. C'eſt la ſeule connoiſſance que nous en avons.

Homelies & livres ſur l'Ecriture.

VIII. Caſſiodore (*b*) fait mention d'un diſcours de ſaint Ambroiſe ſur le jugement que Salomon rendit entre deux femmes. Mais il eſt aſſez vraiſemblable que ce diſcours eſt ce qui fait aujourd'hui le commencement du livre de la virginité, qui ſuit immédiatement celui des veuves. Et en effet ce que le Saint y dit du jugement de Salomon n'a aucun rapport avec la matiere qu'il traite enſuite, & paroît y avoir été ajouté par quelque copiſte ignorant. Le même (*c*) Caſſiodore parle des Homelies de ſaint Ambroiſe ſur le livre de la Sageſſe : nous n'en avons aucune. Il dit (*d*) encore qu'il avoit cherché avec grand ſoin, mais inutilement, les Commentaires ſur les Prophétes : ce qu'il entend apparemment des Commentaires ſur Iſaïe. Ce que dit ſaint Ambroiſe au commencement du livre des Myſteres : qu'il avoit inſtruit les Catécumenes de la morale Chrétienne, lorſqu'on liſoit dans l'Egliſe les actions des Patriarches & les préceptes des Proverbes, a donné lieu de croire qu'il avoit expliqué le livre des Proverbes : on ne peut gueres en douter ; mais il ne paroît pas qu'il ait mis par écrit ce qu'il avoit dit ſur ce livre, dumoins nous n'en avons rien aujourd'hui. Caſſien cite un Sermon ſur Noël, que nous n'avons pas.

Sur le mariage de S. Joſeph avec la ſainte Vierge.

IX. Saint Ambroiſe (*e*) dit en un endroit qu'il avoit écrit fort au long touchant le mariage de la ſainte Vierge avec ſaint Joſeph : d'où quelques-uns ont inferé qu'il avoit compoſé un livre ſur cette matiere. Mais il vaut mieux ce ſemble reconnoître qu'il fait alluſion en cet endroit à ce qu'il avoit dit de ce mariage dans ſon ſecond livre ſur ſaint Luc, où en effet il en traite avec étendue, & répond aux objections que les heretiques faiſoient contre la virginité perpétuelle de Marie.

(*a*) *Præfat. in 2. tom. Ambroſ.*
(*b*) Caſſiodor. *inſtit. divin. cap.* 2.
(*c*) Ibid. *cap.* 5.
(*d*) Ibid. *cap.* 5.

(*e*) *Quod autem fuit deſponſata connubio, licet alibi plenius dixerimus, neque nunc tamen eſt cauſam cæteris majorum.* Ambroſ. *de Inſtit. virg. cap.* 6, *num.* 42.

X.

X. Il promet dans son (*a*) livre sur le Saint-Esprit de traiter à fond de l'histoire de Samson : on ne sait point s'il l'a fait ; mais il est sans apparence que par l'écrit qu'il promet sur cette matiere, on doive entendre sa lettre à Vigile, qui est la dix-neuviéme, puisque dans cette lettre il se contente de rapporter l'histoire de Samson, sans en expliquer aucun point.

Livre sur Samson.

XI. Leonce de Bysance cite plusieurs fois le livre de saint Ambroise contre Apollinaire. Les deux passages qu'il en rapporte dans son premier livre contre Nestorius & Eutychés, se trouvent dans le livre que saint Ambroise a écrit sur l'Incarnation, mais avec quelques differences. On n'y trouve pas le troisiéme qu'il cite (*b*) aussi du livre contre Apollinaire. Ce qui suffit, ce semble, pour dire que saint Ambroise avoit écrit en particulier contre cet heresiarque, & que son livre n'est pas venu jusqu'à nous.

Livre contre Apollinaire.

XII. On ne peut gueres douter non plus que saint Ambroise n'ait composé un traité exprès sur l'immortalité de l'ame : puisque saint Augustin (*c*) témoigne que le public attendoit ce traité avec impatience. Saint Ambroise dit quelque chose sur cette matiere dans ses lettres à Orontien, mais non pas avec assez d'étendue pour satisfaire les empressemens du public. D'ailleurs ces lettres ayant été écrites vers le même tems que l'ouvrage dans lequel saint Augustin parle de ce traité de saint Ambroise, c'est-à-dire vers l'an 387. il est hors d'apparence que ce soit de ces lettres qu'il ait voulu parler.

Livre sur l'immortalité de l'ame.

(*a*) Ambros. *Prologo in lib. de Spiritu Sancto. num.* 12.

(*b*) Leont. *lib.* 2. *cont. Nest. & Eutych. pag.* 1000.

(*c*) *Nam & multos ante nostram ætatem scriptos esse arbitror, quos non legimus : & nunc ut nihil quod nescimus opinemur, manifestum habemus, & carmine de hac re scribi & soluta oratione; & ab iis viris quorum nec scripta, latere nos possunt, & eorum ingenia talia novimus, ut nos in eorum litteris quod volumus, inventuros desperare non possimus : præsertim cum hic ante oculos nostros sit ille, Ambrosius, in quo ipsam eloquentiam quam mortuam dolebamus, perfectam revixisse cognovimus. Ille nos sinet, cum scriptis suis vivendi modum docuerit, vivendi ignorare naturam ? Non arbitror equidem & multum inde spero, sed unum doleo quod vel erga se, vel erga sapientiam studium nostrum, non ei ut volumus aperire. Nam profectò ille misereretur sitim nostram & emundaret multò citiùs quàm nunc. Securus est enim quod sibi jam totum de animæ immortalitate persuasit, nec scit aliquos esse fortasse, qui hujus ignorationis miseriam satis cognoverunt, & quibus præsertim rogantibus non subvenire crudele sit.* Augustin. *lib.* 2. *Soliloq. cap.* 14.



ARTICLE VII.

Doctrine de ſaint Ambroiſe.

Sur l'inſpiration de l'Ecriture ſainte.

I. CE ſaint Evêque (*a*) vouloit que l'on reſpectât les paroles des Prophétes, comme les paroles du Saint-Eſprit, ne doutant point qu'ils n'euſſent été inſpirés de lui. Il remarque (*b*) que pluſieurs (*c*) nioient que les auteurs ſacrés euſſent écrit avec art; & il entre dans leur ſentiment, ſoutenant qu'ils ont écrit par le mouvement de la grace qui eſt au-deſſus de tout art, qu'ils n'ont écrit que ce que le Saint-Eſprit leur inſpiroit; & que ce que (*d*) Moïſe a dit de la création du monde, lui a été revelé & inſpiré du Saint-Eſprit. Il reconnoît (*e*) néanmoins que ce Legiſlateur a permis aux Juifs des choſes que les Juifs ſeuls peuvent approuver, & non les Chrétiens, c'eſt-à-dire de répudier leurs femmes; & il veut que l'on réponde à ceux qui voudroient tirer avantage de cette indulgence, ce que répondit Jeſus-Chriſt aux Phariſiens qui la lui objectoient: *C'eſt à cauſe de la dureté de votre cœur que Moïſe vous a permis de quitter vos femmes: mais cela n'a pas été ainſi dès le commencement.* Saint Ambroiſe dit (*f*) que comme il

Matth. 19. 8.

(*a*) *Inhæreamus igitur propheticis dictis, nec Spiritus Sancti quaſi vilia deſpectui habeamus alloquia.* Ambroſ. *lib.* 6. *in Hexam. cap.* 3. *num* 9. *pag.* 116.

(*b*) *Negant plerique noſtros ſecundùm artem ſcripſiſſe. Nec nos obnitimur; non enim ſecundùm artem ſcripſerunt, ſed ſecundùm gratiam, quæ ſuper omnem artem eſt; ſcripſerunt enim quæ Spiritus iis loqui dabat.* Ambroſ. *Epiſt.* 8. *num.* 1. *pag.* 783.

(*c*) Origenes, *lib.* 1. *contra Celſum. n.* 62 *pag.* 376. *nov. edit. tom.* 1. *De Apoſtolis ita loquitur. Non enim eis, inquit, ſecundùm artes Græcorum dialecticas aut rhetoricas dicendi facultas, & diſſerendi ratio inerat, qua auditores ſibi conciliarent.*

(*d*) *Diviſionem egregie advertiſti propheticam, vel potius divinam, non enim ſua Moyſes, ſed infuſa & revelata ſibi ſcripſit, ea præcipuè quæ ſunt de conſtitutione mundi.* Ambroſ. *Epiſt.* 44. *n.* 1. *pag.* 976. *tom.* 2

(*e*) *Sed fortaſſe dicit aliquis:* Quomodo Moyſes mandavit dari libellum repudii & dimittere uxorem? (Deuteron. *cap.* 24. *verſ.* 1.) *Qui hoc dicit Judæus eſt: qui hoc dicit Chriſtianus non eſt, & ideo quia hoc objicit, quod objectum eſt Domino, reſpondeat ei Dominus:* Ad duritiam, inquit, cordis veſtri permiſit vobis Moyſes dare librum repudii, & dimittere uxores: ab initio autem non fuit ſic. (Matth. *c.* 19. *v.* 8.) *Moyſes permiſit, inquit, non Deus juſſit; ab initio autem Dei lex eſt. Quæ eſt lex Dei?* Relinquet homo patrem & matrem & adhærebit uxori ſuæ, & erunt ambo in carne una. (Geneſ. *cap.* 2. *verſ.* 24.) Ambroſ. *lib.* 8. *in Lucam, num.* 7. *pag.* 1471.

(*f*) *Sicut multi in illo populo* (*Judaico*) *divino infuſi Spiritu prophetarunt: alii autem prophetare ſe pollicebantur, & profeſſionem deſtituebant mendacio* (*erant enim pſeudo-Prophetæ potius quam Prophetæ ſicut Ananias filius Azor* ..... *Sic & nunc in novo Teſtamento multi evangelia ſcribere conati ſunt, quæ boni nummularii non probarunt. Unum autem tantummodo in quatuor libros digeſtum ex omnibus arbitrati ſunt eligendum.* Ambroſ. *lib.* 1. *in Lucam. num.* 1. *pag.* 1265.

y a eu de faux prophétes sous la loi ancienne, entre-autres Ananias fils d'Azor, de même sous la loi nouvelle plusieurs ont entrepris d'écrire des évangiles qui ont été réjettés de l'Eglise qui n'en reçoit que quatre, ou pour mieux dire, un seul Evangile divisé en quatre livres. Il compte parmi ces faux évangiles celui qui (*a*) portoit le nom des douze Apôtres, celui de Basilide, celui de saint Thomas, & un autre qu'on appelloit de saint Matthias. La raison qu'il donne de regarder ces évangiles comme apocryphes, c'est qu'ils étoient le fruit du travail des hommes, & non l'ouvrage du Saint-Esprit, qui remplit l'esprit de ceux qui écrivent, & qui leur fournit pleinement ce qu'ils doivent annoncer aux autres. » C'est pour cela, ajoute-t-il, qu'on ne peut pas dire » que ni saint Matthieu, ni saint Marc, ni saint Jean, ni saint Luc » *ont tâché* d'écrire le saint Evangile; car le Saint-Esprit leur suggerant & les paroles & les choses, ils ont accompli sans aucun » effort ce qu'ils n'avoient entrepris que par son ordre. Hierem. 28. 1.

II. Saint Ambroise (*b*) croit que lorsque le Saint-Esprit descendoit sur les Prophétes pour les inspirer & leur découvrir l'avenir, ils étoient tout-à-coup comme hors d'eux-mêmes, que le trouble & la crainte s'emparoient de leur esprit, & qu'ils se trouvoient destitués de leur prudence ordinaire & enveloppés des tenebres de l'ignorance. Il explique ce changement subit & extraordinaire par celui qui arriva à saint Paul lorsqu'environné & frappé tout d'un coup d'une lumiere du ciel, il tomba par terre & répondit à la voix qui lui parloit : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse ?*

Sur la maniere dont s'est faite cette inspiration.

Act. IX. 3. 4. 5. 6.

III. Il compare (*c*) l'Ecriture sainte à une mer, par rapport aux sens interieurs & cachés qu'elle renferme; aux énigmes & aux

Sur l'obscurité de l'Ecriture.

(*a*) *Aliud quidem fertur Evangelium, quod duodecim scripsisse dicuntur. Ausus est etiam Basilides evangelium scribere, quod dicitur secundùm Basilidem. Fertur etiam aliud evangelium, quod scribitur secundùm Thomam. Novi aliud scriptum secundùm Matthiam* .... Quoniam multi, *inquit Lucas*, conati sunt. *Conati utique illi sunt qui implere nequiverunt. Ergo multos cœpisse, nec implevisse, etiam sanctus Lucas testimonio locupletiore testatur, dicens plurimos esse conatos. Qui enim conatus est ordinare, suo labore conatus est, nec implevit. Sine conatu sunt enim donationes, & gratia Dei, quæ ubi se infuderit, rigare consuevit, ut non egeat sed redundet scriptoris ingenium. Non conatus est Matthæus, non conatus est Marcus, non conatus est Joannes, non conatus est Lucas : sed divino Spiritu ubertatem dictorum, rerumque omnium ministrante, sine ullo molimine cœpta complerunt.* Ambros. *ibid. n.* 2. & 3. *p.* 1265. & 1266.

(*b*) *Cognoscimus ergo quia quando venit gratia Dei super propheticam mentem, subito irruit, & inde incubuisse & cecidisse super Prophetas Spiritum Sanctum legimus; quia excessum patitur & turbatur & timet, & quibusdam ignorantiæ & imprudentiæ tenebris offunditur.* Ambros. *lib.* 2. *De Abraham. cap.* 9. *num.* 61. *pag.* 339.

(*c*) *Mare est scriptura divina, habens in se sensus profundos & altitudinem propheticorum ænigmatum.* Ambros. *Epist.* 2. *num.* 3. *pag.* 755.

myſteres des prophéties : mais il ne veut point que cette obſcurité ſerve de prétexte pour ſe diſpenſer de la lire, & il conſeille de s'adreſſer à Dieu pour en obtenir l'intelligence, & de lui (*a*) dire avec David : *Seigneur, enſeignez moi vos ordonnances ;* car il eſt le ſeul veritable docteur des ames, & il n'y a que lui qui puiſſe leur faire connoitre les ſens cachés de ſes Ecritures ; étant difficile de trouver ſur la terre un maître qui enſeignât des choſes qu'il n'auroit pas vûes : mais Dieu éclaire l'eſprit en y répandant la connoiſſance de ce que l'on ignoroit. » Si donc, continue ſaint » Ambroiſe, vous avez quelque doute ſur le ſens de la parole de » Dieu, cherchez-le avec ſoin ; celui qui le cherche le trouvera, » & on ouvrira à celui qui frappera à la porte. Il eſt vrai que les « écrits des Prophétes ſont fort obſcurs ; mais ſi de la main de » votre eſprit vous frappez à la porte de ces divines Ecritures, & » ſi vous les examinez avec application, vous entrerez inſenſiblement dans la connoiſſance de ce que vous liſez ; la porte qui » vous étoit fermée vous ſera ouverte par le Verbe de Dieu même » & non par aucun autre, par le même Verbe dont vous avez lû » dans l'Apocalypſe, que l'Agneau ouvrit le livre ſcellé que nul » autre ne pouvoit ouvrir, parce que Jeſus-Chriſt ſeul a levé dans » ſon Evangile, le voile répandu ſur les écrits des Prophétes & » ſur les myſteres de la loi. « Saint Ambroiſe dit (*b*) ailleurs que les deux Teſtamens, quoique d'un même auteur, ne ſont pas également aiſés à comprendre : que l'ancien eſt ſemblable à un puits profond, d'où on ne tire l'eau qu'avec peine ; que le nouveau au contraire reſſemble à un fleuve où l'on en puiſe aiſément ; qu'y aïant des choſes dans l'Ecriture au-deſſus de notre portée, nous (*c*) de-

---

(*a*) ***Ideo juſtificationes Dei ab ipſo Domino vult doceri** (David) : Quia difficile eſt in terra magiſtrum hujuſmodi reperire, qui **ea doceat, quæ ipſe non viderit. Ad illum** igitur doctorem intimo propheta contendit affectu, qui ſolus magiſter eſt verus . . . . . Docet autem Deus & mentes illuminat ſin**gulorum, & claritatem cognitionis infundit,** ſi tu aperias oſtia cordis tui, & cœleſtis gra**tiæ recipias claritatem. Quando dubitas, di**ligenter inquiras ; qui enim quærit invenit, & ei qui pulſat, aperitur. Multa obſcuritas eſt in ſcripturis propheticis, ſed ſi manu quadam mentis tuæ ſcripturarum januam pulſes, & ea quæ ſunt occulta diligenter exa**mines, paulatim incipies rationem colligere** dictorum, & aperietur tibi non ab alio ſed à Dei verbo, de quo legiſti in Apocalypſi (cap. 5. verſ. 5.) quod agnus librum ſignatum aperuit, quem nullus ante aperire po**terat ; quia ſolus Dominus Jeſus in Evan**gelio ſuo Prophetarum ænigmata, & legis myſteria revelavit.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *num.* 59. *pag.* 1078.

(*b*) *Utrumque advertis unius auctoris Teſtamentum : vetus ſcriptura, quaſi puteus, profunda & obſcurior, unde cum labore **haurias . . . . Ideo ad fluvium tranſire ſanc**tus à Domino jubetur, quoniam qui de novo Teſtamento biberit, non ſolum flumen eſt ; ſed etiam flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ.* Ambroſ. *Epiſt.* 63. *n.* 78. *pag.* 1041.

(*c*) *Sic ergo in ſcripturis divinis non facile reprehendamus aliquid quod intelligere **non poſſumus. Sunt enim plurima quæ non** noſtro ingenio metienda ſunt ; ſed ex altitu-*

vons nous garder de les critiquer, ni de les mesurer sur la foiblesse de notre esprit, mais plutôt sur la profondeur de la conduite de Dieu & de sa parole.

Sur les divers sens de l'Ecriture.

IV. Il distingue trois sens dans l'Ecriture : le naturel ou historique, le mystique & le moral. Il donne (*a*) pour exemple du premier, l'histoire de la Genese, où nous lisons comment ont été faits le ciel & la terre & tout l'univers ; pour exemple du second, les ordonnances du Levitique touchant le Sacerdoce & les fonctions sacerdotales ; pour exemple du troisiéme, ce qui est prescrit dans le Deuteronome pour le réglement des mœurs. Des trois livres de Salomon, l'un nous presente un sens naturel, savoir l'Ecclesiaste ; le Cantique des Cantiques un sens mystique ; & les Proverbes un sens moral. Le livre des Pseaumes renferme ces trois sens.

Sur le texte & les versions de l'Ecriture.

V. Il remarque (*b*) que dans le texte hebreu, qu'il appelle la verité hebraïque, on lit que le déluge commença en l'an 600. de Noé ; que les Septante (*c*) ont ajouté beaucoup de choses au texte hebreu qui ne sont pas inutiles ; que lorsque dans l'ancien (*d*) & le nouveau Testament (*e*), il se rencontre quelque difference entre les exemplaires grecs & les latins, il faut préferer les premiers comme ayant plus d'autorité, plus de force (*f*) & plus

dine divinæ dispositionis & verbi sunt æstimanda. Ambros. *lib. de Paradiso, cap. 2. num. 7. pag.* 147.

(*a*) *Omnis scriptura divina, vel naturalis, vel mystica, vel moralis est. Naturalis in Genesi, in qua exprimitur quomodo facta sunt cælum, maria, terræ, & quemadmodum mundus iste sit constitutus. Mysticus in Levitico, in quo comprehenditur sacerdotale mysterium. Moralis in Deuteronomio, in quo secundùm legis præceptum vita humana formatur. Unde & Salomonis tres libri ex pluribus videntur electi, Ecclesiastes de naturalibus, Cantica Canticorum de mysticis, Proverbia de moralibus. Sed quia omnium Psalmorum corpus unum est, idcirco nihil in his divisum, atque distinctum : sed prout se obtulit ratio, nulla intermissa doctrinæ istiusmodi disciplina est.* Ambros. *præfat. in Psal. 36. num. 1. & 2. pag.* 777.

(*b*) *Scriptum est, sexcentesimo anno secundùm hebraicam veritatem ...... cœpisse diluvium.* Ambros. *lib de Noë & Arca, cap. 17. num. 60. pag.* 252.

(*c*) Et vidit Deus quia bonum est. (*Genesis, cap. 1. vers. 10*) *Non præterimus, quia aliqui nec in Hebræo putant esse ..... Multa enim non otiosè à septuaginta viris Hebraicæ lectioni addita & adjuncta comperimus.* Ambros. *lib. 3. Hexam. c. 5. num. 20. pag.* 41.

(*d*) *Lectum est* homines acceptabiles in fornace humilitatis. (*Eccles. cap. 2. v. 5.*) *ταπεινώσεως enim græcus dixit, quod est humilitatis. Hoc ideo posui quia plurimi habent latini,* in fornace afflictionis. *Latinus discernit, græcus non separat : ταπείνωσις & humilitas virtutis dicitur, & humilitas afflictionis. Nihil impedit si latinus separat ; non enim græcus ex latino transtulit, sed latinus ex græco.* Ambros. *in Psalm.* 118. *num 10. pag* 1224.

(*e*) *Paulus scripsit :* Sed tunc quidem ignorantes Deum, his qui natura non sunt dii servistis. (Galat. *cap. 4. vers 8.*) *Ita enim & in græcis codicibus invenimus, quorum potior auctoritas est.* Ambros. *lib. de Incarnat cap. 8. num 82. pag.* 722.

(*f*) *Non possumus in omnibus vim græci sermonis exprimere, major in græco plerumque vis & pompa sermonis est.* Ambros. *in Psal.* 118. *num.* 45. *pag.* 1128.

d'élegance, le latin ayant été pris ſur le grec, & non le grec ſur le latin; que les verſions de l'Ecriture qui ont été faites de l'hebreu en grec & du grec en latin, ont coutume d'affoiblir (*a*) le ſens de l'original; que le texte ſyriaque (*b*) s'accorde en pluſieurs endroits avec l'hebreu. Il ſe ſert quelquefois des verſions de Symmaque (*c*), de (*d*) Theodotion & d'Aquila: mais il ajoute moins de foi (*e*) à celle de ce dernier, & il ne veut pas croire ſur ſon témoignage que dans ce paſſage de la Geneſe, ou les Septante (*f*), le ſamaritain & les verſions latines du tems de ſaint (*g*) Auguſtin, liſoient: *Incircumciſus maſculus qui non circumciderit carnem præputii ſui octava die, exterminabitur anima illa*, l'hebreu n'ait pas eu ces deux mots *octava die.* Aquila les a auſſi retranchés dans ſa verſion; mais ſaint Ambroiſe ſoutient qu'il n'en a uſé ainſi que parce qu'il étoit Juif, & que par ce retranchement il a voulu favoriſer ceux de ſa nation.

Sur l'abus que les heretiques font de l'Ecriture.

VI. Le même Pere (*h*) remarque encore que ſatan a abuſé des Ecritures pour tenter Jeſus-Chriſt; & il veut que nous apprenions de cet exemple, que cet ange de tenebres ſe changeant en ange de lumiere, ſe ſert auſſi des mêmes Ecritures pour tendre des piéges aux fidéles; que c'eſt ainſi qu'il fait des heretiques, & qu'il arrache la foi comme du fond du cœur des Fidéles, & qu'il attaque les droits de la pieté. » Ne vous laiſſez donc pas ſurprendre, » ajoute-t-il, par les heretiques, ſous prétexte qu'ils vous citent

(*a*) *Senſus ergo nobis ſpectandus eſt ſemper, quem etiam ipſum frequens tranſlatio ex hebræo in græcum, ex græco in latinum adtenuare conſuevit.* Ambroſ. *in Pſal.* 37. *num.* 49. *pag.* 837.

(*b*) *Denique ſyrus qui vicinus hebræo eſt & ſermone conſonat in pleriſque ſic habet.* Et ſpiritus Dei fovebat aquas. (Geneſis, *cap.* 1. *verſ.* 2.) Ambroſ. *in Hexam. lib.* 1. *cap.* 8. *num.* 28. *pag.* 17.

(*c*) Noli malignari inter malignantes. (Pſal. 36 *verſ* 1.) .... *Aquila dixit:* Noli concertare in malignantibus. *Symmachus:* Noli contendere. Ambroſ. *in Pſal* 36. *n* 11. *pag.* 781.

(*d*) Deus auribus noſtris audivimus. (Pſal. 43. *verſ.* 1.) *Sic Symmachus. Theodotion:* In auribus noſtris, *dixit, ſicut & Septuaginta viri.* Ambroſ. *in Pſal.* 43. *n.* 4. *pag.* 886.

(*e*) Et incircumciſus maſculus, qui non circumciderit carnem præputii ſui octava die, exterminabitur anima illa de generatione illa, &c. (Geneſis, *c.* 17. *verſ.* 14.) *Hebræus quidem, negatur habere de octavo die, ſicut Aquila ſignificat. Sed non in Aquila omnis auctoritas, qui quaſi Judæus in littera præterit, nec poſuit octavum diem.* Ambroſ. *Epiſt.* 72. *num.* 24. *pag* 1076. & 1077.

(*f*) *Tom.* 1. *Bibliorum polyglottorum Valtoni, pag.* 64. *colum.* 4. & *pag.* 65. *colum.* 4. *London. ann.* 1657.

(*g*) Auguſtin. *lib.* 16. *de Civitate Dei, cap.* 27. *pag.* 440. *tom.* 7.

(*h*) *Verſutiæ ejus* (*Diaboli*) *occurrit* (*Chriſtus*), *ut quia ſcripturarum exemplum prætenderat, ſcripturarum vinceretur exemplis ... diſce hic quoque quia ſatanas transfigurat ſe velut angelum lucis, & de ſcripturis ipſis divinis ſæpe laqueum fidelibus parat. Sic hæreticos facit, ſic eviſcerat fidem, ſic jura pietatis impugnat. Ergo non te capiat hæreticus: quia poteſt de ſcripturis aliqua exempla proferre, nec ſibi arroget quod doctus videatur. Utitur & diabolus teſtimoniis ſcripturarum non ut doceat, ſed ut circumſcribat & fallat.* Ambroſ. *lib.* 4. *in Lucam, num.* 25. & 26. *pag.* 1340.

» quelques endroits des Ecritures pour appuyer leur doctrine ; & » qu'ils ne s'enflent pas eux-mêmes de ce qu'ils paroiſſent doctes. » Le diable ſe ſert de même qu'eux des témoignages de l'Ecri- » ture, non pour enſeigner les hommes, mais pour les tromper » & les ſéduire. « Saint Ambroiſe dit : (*a*) » Anathême à qui con- » conque ajoute aux divines Ecritures & en retranche quelque » choſe : « en quoi il paroît avoir eu en vûe particulierement les Ariens, à qui il reproche (*b*) d'avoir falſifié les livres ſaints. En effet, pour ôter aux Catholiques une preuve authentique de la divinité du Saint-Eſprit, ils (*c*) avoient retranché du chapitre troiſiéme de ſaint Jean, verſet ſixiéme, ces paroles de Jeſus-Chriſt à Nicodeme : *Deus Spiritus eſt ;* & non contens de les avoir retranchées dans les exemplaires qui leur appartenoient, ils avoient porté leurs mains ſacrileges juſques ſur les exemplaires qu'on liſoit publiquement dans les Egliſes, comme Urſace & Valens en furent convaincus. Peut-être même avoient-ils ôté ces mots des exemplaires à l'uſage des Egliſes d'Orient. Ils ne ſe liſent point aujourd'hui dans nos Bibles, & il eſt ſurprenant qu'on ne les y ait pas rétablis, puiſque non ſeulement ſaint Ambroiſe les liſoit dans les ſiennes, mais qu'ils étoient auſſi dans les exemplaires de Tertullien (*d*), de Nemeſien (*e*) Evêque de Thubunes, des Evêques du grand Concile de Carthage ſous ſaint Cyprien, de ſaint (*f*) Hilaire, de Vigile (*g*) de Tapſe, d'Hincmar (*h*) archevêque de Reims, & de Fulbert évêque (*i*) de Chartres. Il accuſe (*k*) au

(*a*) *Ambroſius epiſcopus dixit : Anathema illi, qui divinis ſcripturis addidit aliquid aut minuit.* Geſta *Concilii Aquileenſis, pag. 795. tom. 2. oper. Ambroſii.*

(*b*) *Iſti* (*Ariani*) *ſcripturas falſavere divinas.* Ambroſ. *lib. 2. de Fide, cap. 15. num. 335.*

(*c*) *Ipſe Dominus dixit in Evangelio :* Quoniam Deus ſpiritus eſt. *Quem locum, ita expreſſe, Ariani, teſtificamini eſſe de ſpiritu ; ut eum de veſtris codicibus auferatis : atque utinam de veſtris, & non etiam de Eccleſiæ codicibus tolleretis ! Eo enim tempore quo impiæ infidelitatis Auxentius Mediolanenſem eccleſiam armis exercituque occupaverat, vel a Valente Urſatio, nutantibus Sacerdotibus ſuis, incurſabatur Eccleſia Sirmienſis, falſum hoc & ſacrilegium veſtrum in Eccleſiaſticis codicibus deprehenſum eſt. Et fortaſſe hoc etiam in oriente feciſtis.* Ambroſ. *lib. 3. de Spiritu Sancto, cap. 10. num. 59. pag. 676. & 677.*

(*d*) Tertullianus, *lib. de Carne Chriſti, cap. 18. pag. 321. edit. Priorii Pariſ. ann. 1695.*

(*e*) Concil. Carthag. *apud* Cyprianum. *pag. 331. edit. Pariſ. ann. 1726.*

(*f*) S Hilarius, *l. 7. de Trinitate, num. 14. pag. 924.*

(*g*) Vigilius Tapſenſis, *tom. 2. oper. S. Athanaſii. pag. 636.*

(*h*) Hincmarus, *lib. De non trina deitate, pag. 464. tom 2. edit. Pariſ. ann. 1645.*

(*k*) Fulbertus Carnotenſis, *Epiſt. 1. ad Adeodatum ſcripta, pag. 3. to. 18. Biblioth. Patrum.*

(*k*) *Scriptum eſt, inquiunt : (Ariani)* De die autem illo, & hora nemo ſcit, neque Angeli cœlorum, nec Filius niſi ſolus Pater. *Primùm veteres non habent codices græci, quia nec Filius ſcit : ſed non mirum ſi & hoc falſarunt, qui ſcripturas interpolavere divinas.* Ambroſ. *lib. 5. de Fide, cap. 16. num. 193. pag. 586.*

contraire les Ariens d'en avoir ajouté d'autres au chapitre 13. de ſaint Marc, verſet 32. ſavoir celles-ci : *nec Filius*, qui, dit-il, ne ſe liſent point dans les anciens exemplaires grecs. On les lit néanmoins dans les Polyglottes (*a*) d'Angleterre & dans les differentes verſions que nous avons de cet Evangile. Saint Ambroiſe accuſe (*b*) encore Photin, qui erroit ſur la divinité du Verbe, d'avoir alteré, pour appuyer ſes erreurs, le commencement de l'Evangile de ſaint Jean, & d'en avoir changé la ponctuation, enſorte qu'au lieu que l'Egliſe Catholique a toujours lû de ſuite, *Deus erat Verbum*, il vouloit qu'on mît la ponctuation après *erat*, & que l'on commençât par la période ſuivante, *Verbum.*

Differentes leçons de l'Ecriture.

VII. Dans le chapitre 3. de la Geneſe, verſet 15. ſaint (*c*) Ambroiſe liſoit, *ipſæ tibi obſervabit caput*, & non pas *ipſe*, comme quelques-uns veulent qu'on liſe : nous liſons dans la vulgate, *ipſa conteret caput tuum.* Il liſoit dans (*d*) le chapitre 49. *Alligans ad vitem aſinam ſuam, & cilicio pullum aſinæ ſuæ ;* au lieu que nous liſons : *ligans ad vineam pullum ſuum & ad vitem ô fili mi, aſinam ſuam.* En parlant du patriarche Abraham, il cite comme (*e*) du livre de la Geneſe : *Poſſidebat animam ſuam tanquam liberam regens & nulli ſervienti obnoxiam*, ce qui ne s'y trouve point, ni en aucun endroit de l'Ecriture. Voici comment (*f*) il liſoit la prophétie d'Iſaïe touchant la naiſſance du Meſſie, d'une vierge :
Iſai. 7. 14. 15. *Ecce virgo accipiet in utero & pariet filium, & vocabitur nomen ejus Emmanuel. Butyrum & mel manducabit, quoniam priuſquam ſciat malum aut bonum, non credat malitiæ, ut eligat quod bonum eſt.* Il nous (*g*) apprend que dans quelques exemplaires grecs & latins, on liſoit dans le Pſeaume 37. ces paroles : *ils m'ont rejetté comme un mort & comme une choſe abominable.* Theodoret cite (*h*) ce verſet, mais avec quelque difference : *Ils m'ont rejetté moi qui étois leur bien-aimé :* la verſion arabique ajoute, (*i*) *& ils ont*

(*a*) Vide *tom.* 5. *Bibliorum polyglottorum, pag.* 224 *& ſeq.*

(*b*) *Scindit veſtimentum Photinus, cùm legit :* In principio erat Verbum, & Verbum erat apud Deum, & Deus erat : *integrum enim veſtimentum eſt, ſi legas : Et Deus erat Verbum.* Ambroſ. *lib.* 1. *in Luc. num.* 13. *pag.* 1270.

(*c*) Ambroſ. *lib. De fuga ſæculi, num.* 43. *pag.* 434.

(*d*) Ambroſ. *lib. De benedict. Patriarch. cap.* 4. *num.* 16 *pag.* Saint Auguſtin liſoit de même. Auguſtin. *lib.* 12. *contra Fauſtum, cap* 42. *pag.*

(*e*) Ambroſ. *lib.* 2. *De Abraham, c.* 2. *num.* 7. *pag.* 316.

(*f*) Ambroſ. *lib.* 1. *De Cain & Abel, cap.* 13. *num* 10 *pag.* 187.

(*g*) *Complevimus pſalmum etiam, cum ejus interpretatione verſiculi, quam græci nonnulli codices, ſed non omnes habent latini. Nam ante reſponſorium proximum verſiculus eſt ; & projecerunt me ſicut mortuum abominatum.* Ambroſ. *in Pſal.* 37.

(*h*) *Et projecerunt me dilectum, ut mortuum abominatum.* Theodoret. *in Pſal.* 37. *pag.* 543. *tom.* 1.

(*g*) *Reſpuerunt me dilectum quaſi mor-*

attaché

attaché mon corps avec des cloux. Dans le Pseaume 40. après ces paroles : *Beatum faciat eum in terra*, saint Ambroise ajoute : (*a*) *Et emundet in terra vitam ejus.* Cette addition est aussi dans Cassiodore (*b*), dans les anciens (*c*) Pseautiers de Chartres, de saint Germain & de Rome de l'an 1583. Il lisoit ainsi le verset 136. du Pseaume 118. (*d*) *Decursus aquarum descenderunt oculi mei, quia non custodivi legem tuam.* Mais il avertit qu'il y avoit des exemplaires grecs qui portoient : (*e*) *Ductus aquarum direxerunt oculi mei ;* & que cette diversité de leçons pouvoit être arrivée, ou par la faute du copiste, ou par le retranchement de deux lettres. Dans le chapitre 9. des Proverbes, verset 12. où nous lisons : *Si sapiens fueris, tibimetipsi eris ;* il ajoutoit : (*f*) *& proximis.* Il y a dans le premier chapitre de saint Luc, verset 29. selon la vulgate : *Quæ cùm audisset turbata est in sermone ejus ;* saint Ambroise, au lieu de *audisset*, lisoit (*g*) *vidisset*, comme on le lit dans (*h*) le grec : saint Pierre Chrysologue (*i*) lisoit de même ; & c'est ainsi que lisent toutes les versions de l'Ecriture, la syriaque (*k*), l'arabique (*l*), l'éthiopique (*m*), la persienne (*n*). Au verset 34. du même chapitre, où notre vulgate lit : *Quoniam virum non cognosco*, saint Ambroise lisoit (*o*) *non cognovi.* Il lisoit (*p*) en cette sorte les versets 29. & 30. du chapitre 18. de saint Luc : *Nemo est qui reliquit domum aut parentes, & non recipiat septies tantum nunc in hoc tempore ;* la vulgate porte : *& non recipiat multo plura.* La varieté qui se trouve dans la leçon du verset 7. du chapitre 2. n'est pas considerable : nous lisons *Non erat ei locus in diversorio ;* saint Ambroise lisoit (*q*) *in eo diversorio.* Celle du premier cha-

---

tuum abominandum, & clavis confixerunt corpus meum. Versio arabica, *Psalmi* 37. *pag.* 145. *tom.* 3. *Bibliorum polyglottorum, edit. Londinensis.*

(*a*) Ambros. *in Psal.* 40. *pag.* 870.

(*b*) Cassiodor. *in Psal.* 40. *pag.* 130. *tom.* 2. *Venetiis ann.* 1729.

(*c*) *Habentur ea verba. In Psal. manuscr. Carn. & Carn. nec non Rom. edito anno* 1583. *Patres Benedictini, not. in hunc Ambrosii locum. pag.* 870.

(*d*) Ambros. *in Psal* 118. *n.* 30. *p.* 1192.

(*e*) *Sunt tamen codices qui habeant :* διεξόδους ὑδάτων κατεβίβασαν οἱ ὀφθαλμοί μου, Ductus aquarum direxerunt oculi mei. *Sed ego in græco codice meo* κατέβησαν *legi, hoc est*, descenderunt, *in quo potest fieri, ut in utramlibet partem duarum adjectione aut diminutione litterarum scriptor erraverit.*

(*f*) Ambros. *in Psal.* 35. *n.* 6. *p.* 768.

(*g*) Ambros. *l.* 1. *in Luc. n.* 8. *p.* 1284.

(*h*) *Illa verò videns perturbata est in sermone ejus.* Tom. 5. *Bibliorum Polyglottorum, pag.* 248.

(*i*) Petrus Chrysologus, *Sermone*, 143. *pag.* 507. *edit. Tolosanæ, ann.* 1670.

(*k*) Tom. 5. *Bibliorum Polyglottorum, pag.* 248.

(*l*) Ibid. *pag.* 249.

(*m*) Ibid.

(*n*) Ibid. *pag.* 248.

(*o*) Ambros. *lib.* 2. *in Lucam, num* 14. *pag.* 1286.

(*p*) Ambros. *lib.* 2. *de Abraham, c.* 10. *num.* 69. *pag.* 345. On trouve la même leçon dans saint Cyprien. Cyprianus, *Epist.* 56. *pag.* 91. *& lib.* 3. *Testimoniorum, pag.* 310. *edit. Parisiensis, ann.* 1726.

(*q*) Ambros. *lib.* 2. *in Lucam, num.* 39. *pag.* 1294.

pitre de ſaint Jean eſt plus remarquable, quoiqu'elle ne conſiſte que dans la ponctuation. Les Alexandrins, ſelon la *(a)* remarque de ſaint Ambroiſe, & les Egyptiens, après ces paroles : *Omnia per ipſum facta ſunt, & ſine ipſo factum eſt nihil quod factum eſt ;* mettoient un point, & la vulgate en fait de même. Mais il y avoit alors des Catholiques qui conduiſoient la phraſe plus loin, & ne mettoient la ponctuation qu'après ces autres paroles, *In ipſo vita erat.* Saint Ambroiſe ne condamne pas la premiere maniere de ponctuer, mais il lui préfere la ſeconde comme étant conſacrée par l'uſage ; & fait *(b)* voir que les Ariens & les Manichéens ne pouvoient en tirer aucun avantage pour établir leurs erreurs. Dans le chapitre 20. de ſaint Jean, où la vulgate lit : *Dicit ei Jeſus, Maria,* ſaint Ambroiſe liſoit *(c)* : *Maria reſpice ad me ;* ce qui ne ſe trouve dans aucun exemplaire grec ni latin de l'Evangile ſelon ſaint Jean. Il veut que dans le troiſiéme chapitre de l'Epître aux Epheſiens, où nous liſons : *Nos enim ſumus circumciſio qui ſpiritu ſervimus Deo*, on liſe *(d)* : *Qui ſpiritui Dei ſervimus ;* & il en tire une preuve pour la divinité du Saint-Eſprit. Comme les exemplaires varioient ſur cet endroit, il dit qu'ils ont été corrompus par des perfides, apparemment par les Ariens ou par les Macedoniens : il dit que pour les corriger il faut recourir au texte grec. Saint Auguſtin *(e)* emploie auſſi ce paſſage pour la divinité du

---

(*a*) *Alexandrini quidem & Ægyptii legunt :* Omnia per ipſum facta ſunt, & ſine ipſo factum eſt nihil quod factum eſt ; *& interpoſita diſtinctione ſubjiciunt :* in ipſo vita eſt. *Salva ſit fidelibus illa diſtinctio ; ego non vereor agere :* Quod factum eſt, in ipſo vita eſt ; *& nihil habet quod teneat Arianus ; quia non illius venena conſidero, ſed lectionis ſacræ conſuetudinem recogneſco.* Ambroſ. *in Pſal.* 36. *num.* 35. *pag.* 793.

(*b*) *Unde nec illud verendum eſt, quod ſolent Ariani ſæva interpretatione componere, dicentes factum eſſe Dei Verbum, quia ſcriptum eſt, inquiunt :* Quod factum eſt in ipſo vita eſt. *Primum intelligant, ſi ad ſubſtantiam divinam referant,* quod factum eſt. *Manichæorum ſe quæſtionibus implicant. Obiiciunt enim Manichæi : Si quod in ipſo factum eſt, vita eſt ; eſt ergo aliquid quod in ipſo factum non ſit, & mors ſit, ut duo impii inducant principia. Sed hoc damnat Eccleſia.* Ambroſ. *lib.* 3. *de Fide*, *num.* 41. *&* 42. *pag* 504.

(*c*) Ambroſ. *lib de Virginitate*, *cap* 4. *num.* 20. *pag* 218.

(*d*) *Et quoniam creatorem Spiritum noverat (Apoſtolus) docet eidem ſerviendum .... Nos enim ſumus circumciſio, qui Spiritui Dei ſervimus. Quod ſiquis de Latinorum codicum varietate contendat, quorum aliquos perfidi falſaverunt, græcos inſpiciat codices, & advertat quia ibi ſcriptum eſt :* οἱ πνεύματι Θεῷ λατρεύοντες, *quod interpretatur latinus,* qui Spiritui Dei ſervimus. *Ergo cùm ſerviendum dicat Spiritui idem Apoſtolus, qui non creaturæ ſed creatori adſerit ſerviendum ; evidenter utique & ipſe ſanctum oſtendit Spiritum creatorem, & in æternæ divinitatis honore venerandum ; quia ſcriptum eſt :* Dominum tuum adorabis & ipſi ſoli ſervies. (*Matth.* 4. *verſ.* 10.) Ambroſ. *lib.* 2. *de Spiritu Sancto*, *num.* 45. *& ſeq. pag.* 612.

(*e*) *Non eſt utique creatura Spiritus Sanctus, cui ab omnibus Sanctis talis ſervitus exhibetur dicente Apoſtolo :* Non enim ſumus circumciſio, Spiritui Dei ſervientes, *quod eſt in græco* λατρεύοντες. *Plures enim codices etiam latini ſic habent :* Qui

Saint-Esprit, fondé ſur la plûpart des exemplaires latins & de preſque tous les grecs qui portoient : *Qui ſpiritui Dei ſervimus*, n'y ayant que très-peu d'exemplaires latins où on lut, *Spiritu Deo ſervimus.*

VIII. Quoique la douceur de l'eſprit (*a*) de Dieu ſe faſſe ſentir dans tous les livres de l'Ecriture ſainte, on la ſent néanmoins plus particulierement dans celui des Pſeaumes. » Car au lieu, dit » ſaint Ambroiſe, que dans tous les autres livres, un ou deux Cantiques en ſont un grand ornement, celui-ci eſt tout composé de » ces Cantiques ſacrés, qui ont quelque choſe de plus élevé que » le reſte de l'Ecriture. Moïſe n'a composé que deux Cantiques, » l'un à la vûe du prodige arrivé au paſſage de la mer Rouge, » l'autre après la publication de la Loi ; & ces deux Cantiques qui » ſont (*b*) comme les yeux du monde & les deux grands luminaires des cieux, éclairent & font briller les écrits de ce Legiſlateur. On ne lit qu'un ſeul Cantique dans tout le livre des Juges. » Iſaïe n'en a composé qu'un, comme pour adoucir les peuples » qu'il avoit effrayés par la terreur de ſes reproches. Daniel & » Habacuc n'en ont de même écrit qu'un ſeul. Salomon (*c*), » qu'on dit en avoir composé un grand nombre, ne nous a tranſmis que celui qui eſt intitulé : *Cantique des Cantiques*, & que » l'Egliſe reçoit au nombre des Ecritures canoniques. Mais David » a été (*d*) choiſi de Dieu principalement pour ce genre d'écrire, » enſorte que ce que l'on voit rarement briller dans les ouvrages » des autres, brille dans tous ceux de ce Prophéte. L'hiſtoire inſtruit, la loi enſeigne (*e*), la prophétie annonce l'avenir, la correction réprime les méchans & la morale perſuade : mais les » Pſeaumes produiſent tous ces effets ; ils renferment comme une » medecine univerſelle pour toutes les ames. Qu'y a-t-il donc de

Sur le livre des Pſeaumes & quelques autres de l'Ecriture.

Spiritui Dei ſervimus ; *græci autem omnes, aut penè omnes. In nonnullis autem exemplaribus latinis invenimus non* Spiritui Dei, *ſed* Spiritu Deo ſervimus. Auguſtin. *lib.* 1 *de Trinitate*, *cap.* 6. *num.* 13. *pag.* 756. & 757. *tom.* 8.

(*a*) *Etenim licèt omnis ſcriptura divina Dei gratiam ſpiret, præcipue tamen dulcis Pſalmorum liber.* Ambroſ. *Præfat. in Pſal. num.* 4. *pag.* 738.

(*b*) *Duo igitur illa cantica in libris Moyſis, tanquam duo mundi oculi, cœlique lumina, totum corpus operis ejus illuſtrant.* Ambroſ. *Præfat in Pſal. num* 5. *p.* 739.

(*c*) *Salomon ipſe David filius licèt innumera cantica cecinisſe dicatur ; unum tamen quod Eccleſia receperit, Canticorum Canticum dereliquit.* Ambroſ. *ibid. num.* 6.

(*d*) *At verò David principaliter à Domino ad hoc munus electus eſt ; ut quod in aliis rarum præeminere reliquo opere videtur, in hoc juge & continuum refulgeret.* Ambroſ. *Præfat in Pſal num.* 6. *p.* 739.

(*e*) *Hiſtoria inſtruit, lex docet, prophetia annuntiat, correptio caſtigat, moralitas ſuadet : in libro Pſalmorum profectus eſt omnium & medicina quædam ſalutis humanæ. Quicumque legerit, habet quo propria vulnera paſſionis ſpeciali poſſit curare remedio.* Ambroſ. *ibid. num.* 7.

» plus (*a*) agréable ? Le peuple Chrétien s'en sert pour benir Dieu » & pour le prier, pour chanter ses louanges, pour marquer sa joie. » Les Pseaumes sont le langage de tous les Fidéles ; c'est la voix » de l'Eglise ; c'est la profession de foi la plus distincte ; c'est le cri » de joie & d'allegresse des enfans de Dieu ; ils chassent la colere, » ils nous délivrent de nos inquiétudes, ils dissipent nos chagrins, » ils nous défendent la nuit contre l'ennemi de notre salut, ils » nous enseignent pendant le jour la loi du Seigneur, ils sont » pour nous un bouclier impénetrable quand nous sommes dans » la crainte, & un cantique de joie quand nous sommes dans la » paix. Dès le commencement du jour on chante des Pseaumes, » on en chante de même quand le jour finit. L'Apôtre ordonne » aux femmes de se taire dans l'Eglise, mais elles peuvent (*b*) » rompre le silence pour chanter un Pseaume. Les Pseaumes con- » viennent à tout âge & à tout sexe : les vieillards quittent, pour » les chanter, cet air grave & sérieux qui accompagne la vieillesse; » ceux qui sont dans l'âge le plus tendre, les chantent sans appré- » hender que leur chant les porte à la molesse : on les chante dans » un âge plus avancé sans ressentir les atteintes de la volupté. Les » jeunes filles ne courent aucun risque pour leur pudeur, quand » d'une voix tendre & délicate elles chantent ces saints Cantiques ; » & quoique les enfans ayent ordinairement de la répugnance à » apprendre, ils apprennent néanmoins un Pseaume avec plaisir : » Quelle peine n'a-t-on (*c*) point à imposer silence dans l'Eglise » lorsqu'on lit les leçons de l'Ecriture ? pendant qu'un seul lit à » haute voix tous les autres font du bruit ; mais quand on lit un » Pseaume, il se suffit à lui-même pour se faire écouter avec silen- » ce & personne ne fait de bruit. Les Pseaumes se chantent égale- » ment par les Empereurs & par les Peuples : chacun s'efforce de » chanter ce qui est utile à tout le monde. On chante les Pseau- » mes dans la maison, on les chante dehors, on les apprend sans » peine, on les retient avec plaisir. Les Pseaumes (*d*) unissent ceux

(*a*) *Quid igitur psalmo gratius ? .... Psalmus enim benedictio populi est, Dei laus, plebis laudatio, plausus omnium, sermo universorum, vox Ecclesiæ, fidei canora confessio, auctoritatis plena devotio, libertatis lætitia, clamor jucunditatis, lætitiæ resultatio, &c.* Ambros. *Præfat. in Psal. num.* 9. *pag.* 740.

(*b*) *Mulieres Apostolus in Ecclesia tacere jubet, psalmum etiam bene clamant : hic omni dulcis ætatis, hic utrique aptus est sexui.* Ambros. *Præfat. in Psal. n.* 9. *p.* 741.

(*c*) *Quantum laboratur in Ecclesia, ut fiat silentium cùm lectiones leguntur ? Si unus loquatur obstrepunt universi : cùm Psalmus legitur ipse sibi est effector silentii. Omnes loquuntur & nullus obstrepit. Psalmum reges sine potestatis supercilio resultant .... Psalmus cantatur ab imperatoribus, jubilatur à populis.* Ambros. *ibid. num.* 9. *pag* 741.

(*d*) *Psalmus dissidentes copulat, discor-*

» qui n'étoient pas d'accord, & reconcilient ceux qui s'étoient » mutuellement offensés. Comment en effet ne pas pardonner à » celui avec qui vous avez adressé la même priere? C'est sans doute » un excellent moyen de conserver la paix dans le peuple fidéle, » que de le réunir comme dans un seul chœur pour chanter ces » divins Cantiques; ils sont comme differentes cordes d'un même » instrument, qui composent le même concert & la même sym- » phonie. L'Incarnation (*a*) de Jesus-Christ, sa Naissance, sa » Passion, sa Resurrection, son Ascension, sont prédites dans les » Pseaumes. On y apprend à (*b*) éviter le peché, & à ne pas rougir » de la pénitence. L'exemple d'un si grand Roi & d'un si grand » Prophéte me retient, dit saint Ambroise, & m'empêche de tom- » ber; & si j'ai eu le malheur de pécher, il m'anime à le confesser » & à me relever de mes chûtes. « Ce Pere croyoit le chant des Pseaumes si necessaire à un Chrétien, qu'il dit (*c*) que ce seroit renoncer à la nature de l'homme, que de commencer & de finir la journée sans chanter quelques Pseaumes; puisque les oiseaux mêmes ne manquent pas en ces deux momens du jour de benir leur Créateur.

Sur la division du Pseautier.

IX. Il divise le Pseautier en cinq (*d*) livres, dont le premier finit au quarantiéme Pseaume, le second au soixante-onziéme, le troisiéme au quatre-vingt-huitiéme, le quatriéme au cent cinquiéme, & le cinquiéme au cent cinquantiéme. Comme l'Ecriture ne marque dans le Pseautier aucune division, quelques-uns rejettoient celle de saint Ambroise: mais il prouve (*e*) qu'on doit l'admettre. Elle est du moins fort ancienne, & Eusebe de Cesarée (*f*) dit qu'on la

des sociat, offensos reconciliat, quis enim non remittat ei, cum quo unam ad Deum vocem emiserit. Ambrof. *ibid.*

(*a*) *De virtute autem prophetiæ quid loquar? Quod alii annuntiaverunt per ænigmata, huic soli (David) palam aperte videtur esse promissum, ut Dominus Jesus ex ejus semine nasceretur sicut dixit ad eum Dominus:* De fructu ventris tui ponam super sedem tuam. (Psal. 131. *vers* 11.) *In psalmis itaque nobis non solum nascitur Jesus, sed etiam salutarem illam suscipit corporis passionem, quiescit, resurgit, adscendit ad cœlum, sedet ad dexteram Patris. Id quod nemo præsumpserat dicere, hoc solus hic Propheta annunciavit, postea ipse Dominus in evangelio prædicavit.* Ambrof. *Præfat. in Psal. num.* 8. *pag.* 740.

(*b*) *In his (Psalmis) disco vitare peccatum, dedisco erubescere pœnitentiam delictorum. Tantus Rex, tantus Propheta suo me provocavit exemplo, ut aut commissum studeam extenuare peccatum, aut non commissum cavere.* Ambrof. *ibid. num.* 10. *pag.* 741. & 742.

(*c*) *Quis enim sensum hominis gerens non erubescat sine Psalmorum celebritate diem claudere, cùm etiam minutissimæ aves solemni devotione & dulci carmine ortus dierum ac noctium prosequantur.* Ambrof. *in Hexam. lib.* 5. *cap.* 12. *num.* 36.

(*d*) Ambrof. *in Psal.* 40. *n.* 37. *p.* 882.

(*e*) *Sed iterum forsitan te moveat quomodo quinque libros adseram, cùm unum psalterium sit. Sed etiam evangelium unum est, & quatuor libros esse negare non possumus, &c.* Ambrof. *ibid num.* 38. *p.* 883.

(*f*) *Libri Psalmorum isthæc divisio fuerit, ut cum ipsa accuratiora exemplaria, tum hebraicus textus circumferunt.... in partes*

trouvoit dans le texte hebreu & dans les meilleurs exemplaires grecs. Saint (*a*) Gregoire de Nysse & saint Epiphane (*b*) l'approuvent ; mais elle est rejettée de saint Hilaire (*c*), de saint Jerôme (*d*) & de saint Augustin (*e*), comme contraire à l'Ecriture, qui ne parle du Pseautier que comme d'un seul livre.

Sur la canonicité de divers livres de l'Ecriture.

X. Saint Ambroise donne au livre de Tobie le titre de *Prophetique* (*f*), & le cite plusieurs fois ; il en a même expliqué une bonne partie. Il reçoit aussi comme canonique (*g*) le livre de Judith, & propose aux femmes Chrétiennes l'exemple de cette illustre femme. Il attribue à Salomon (*h*) les Proverbes, l'Ecclesiaste, le Cantique des Cantiques, la (*i*) Sagesse & l'Ecclesiastique (*k*) : mais en un endroit il fait (*l*) Sirach auteur de ce dernier livre. Il cite (*m*) le quatorziéme chapitre du livre d'Esther contesté non seulement par plusieurs Heretiques, mais encore par quelques Catholiques : & le livre de (*n*) Baruch sous le nom de Jeremie, ce qui lui est commun avec plusieurs anciens. Dans l'édition que nous suivons, dans toutes les anciennes & dans les manuscrits, saint Ambroise attribue (*o*) au prophéte Ezechiel la prophétie que nous lisons au troisiéme chapitre de Malachie :

Voyez tome 1. pag. 188. 189.

---

porro quinque hebræi librum Psalmorum dividunt. Eusebius, *in Psal. pag.* 2.

(*a*) Gregor. Nyssen. *Tract. in Psal. cap.* 5. *pag.* 268. *tom.* 1.

(*b*) Epiphan *lib. De ponderibus & mensuris, num.* 5 *pag.* 162. *tom.* 2.

(*c*) Hilarius, *Prolog. in Psal. p.* 1. *&* 2.

(*d*) Hieronym. *Præfat. in librum Psalmorum, pag.* 835. *tom.* 1. *novæ edit.*

(*e*) Augustin. *in Psal.* 150. *pag.* 1694. *tom.* 4.

(*f*) *Lecto prophetico libro qui inscribitur Tobias, quamvis plene virtutes sancti Prophetæ scriptura insinuaverit, tamen compendiario mihi sermone de ejus meritis recensendis & operibus apud vos utendum arbitror.* Ambros. *lib. de Tobia, cap.* 1. *pag.* 591. Vide *lib.* 6. *in Hexaem. cap.* 4. *num.* 17. *p.* 119.

(g) Ambros. *lib. de Viduis, cap* 7. *num.* 37. *pag.* 196. *Illa igitur vidua temperans : casta primum a viro, ut postea esset casta ab adultero . . . . Nam si Judith se neglexisset, dormisset cum adultero.* Idem, *ibid. num* 40.

(*h*) *Quid etenim tres libri Salomonis, unus de Proverbiis, alius Ecclesiastes, tertius de Canticis Canticorum, nisi trinæ hujus ostendunt nobis sapientiæ sanctum Salomonem fuisse solertem.* Ambros. *Prolog. in Lucam, pag.* 1262.

(*i*) *Salomon ait : Quia* invidiâ diaboli mors intravit in orbem terrarum. (*Sap.* 2. *vers.* 24.) Ambros. *lib. de Paradiso, c.* 12. *num* 54. *pag.* 169.

(*k*) *Pulchre istud exposuit nobis Salomon dicens :* Narratio justi semper sapientia : stultus autem sicut luna mutatur. (Ecclesiastici. *cap.* 27. *vers.* 12.) Ambros. *in Psal.* 36. *num.* 64 *pag.* 807.

(*l*) *Considera illum de quo ait in Ecclesiastico Syrach.* Omnis homo transgrediens in lecto suo, contemnens & dicens in anima sua : Quis me videt ? &c. (Ecclesiast. *cap.* 23. *vers.* 25.) Ambros. *lib.* 1. *De interpellat. Job. cap.* 3. *num.* 6. *pag.* 627.

(*m*) *Esther ait :* Non des virgam regni tui iis qui non sunt. Ambros. *in Psal* 36. *num.* 78. *pag.* 813.

(*n*) *In Hieremiæ quoque libro unum Deum scriptura dicit . . . . . utique sic habes.* Hic Deus noster & non reputabitur alius ad eum, &c. (Baruch. *cap.* 3. *vers.* 36.) Ambros. *lib* 1. *De fide, cap.* 3. *num.* 28. *pag.* 419. *& lib.* 1. *De Pœnit. cap.* 9. *num.* 45. *pag.* 402.

(*o*) *Ezechiel dicit :* Ecce venit Dominus omnipotens, & quis sustinebit diem adventus ejus, &c. (Malach. *cap.* 3 *v.* 2.) Ambros. *in Psal* 36. *num.* 26. *pag.* 789.

mais dans l'édition romaine, au lieu d'Ezechiel on lit Malachie. Il reçoit comme canoniques, & comme faisant partie du livre de Daniel, l'Hymne (*a*) des trois jeunes Hebreux dans la fournaise ; l'histoire de Susanne (*b*) ; celle des (*c*) prêtres de Bel & de leurs impostures ; & celle de Daniel (*d*) jetté dans la fosse aux lions. Il ne s'explique pas sur la canonicité du second livre des Machabées, mais on ne peut douter qu'il ne le crût authentique, puisqu'il rapporte fort au long le martyre du saint vieillard Eleazar, qu'il dit (*e*) avoir été de la race sacerdotale & un docteur de la Loi ; celui des sept freres (*f*) Machabées & de leur mere, dont il releve le courage invincible. Il paroît persuadé (*g*) qu'Esdras rétablit de mémoire les livres de l'Ecriture. Il cite (*h*) le quatriéme de ceux qui portent son nom, en conseille (*i*) la lecture & le releve au-dessus des philosophes. » Qui est, dit-il (*k*), » le premier, d'Esdras ou de Platon ? Saint Paul ne s'est point » attaché aux opinions de Platon, mais il a suivi ce qu'Esdras a

---

(*a*) *Cantaverunt Hebræi, cum vestigia eorum tactu flammæ rorantis humescerent, & intus extraque ardentibus omnibus ; solos tamen ignis innoxius lamberet nec adureret.* Ambrosi. *lib.* 6. *in Lucam, num.* 7. *p.* 1385. Vide, *lib.* 1. *De Fide, cap.* 4. *n.* 33. *p.* 450.

(*b*) *Ingemuit Susanna, & dixit :* Angustiæ mihi adsunt undique : sin enim hoc fecero, morte æternâ peribo : sin autem, non effugiam manus vestras. (Daniel. *cap.* 13. *vers.* 22.) Ambros. *lib. De fuga sæculi, cap.* 9. *pag.* 438. Vide, *lib.* 3. *De Spiritu Sancto, cap.* 6. *num.* 43. *pag.* 673. *& in Psal.* 118. *Sermone* 3. *num.* 44. *pag* 1007.

(*c*) *Daniel sacerdotum furta prodebat, & superstitiones eorum redarguebat, ostendens nulla veritate subnixas, sed fraudibus adumbratas.* Ambros. *lib.* 1. *De Jacob & vita beata, cap.* 8. *num.* 36. *pag.* 457.

(*d*) *Neget beatum .... Daniel sanctum cùm inter leones staret intrepidus, & prandium ei raptus ab Angelo propheta deferret. Non utique ideo beatus, quia alienum prandebat prandium : sed quia meritis suis impasta leonum ora claudebat.* Ambrosi. *lib.* 2. *De Jacob & vita beata, cap.* 9. *num.* 39. *pag.* 474. Vide *eumdem* Ambros. *in Psal.* 36. *num.* 11. *pag.* 781.

(*e*) *Nec te, Eleazare, prætermittam, utpote sacerdotum Sacerdos, sed tuis juvandus orabis : qui genere Sacerdos peritus in lege, maturus ævi, cum oblatus esses Antiocho persecutori, nec tentamentis potuisti capi, nec præmiis inflecti, nec suppliciorum acerbitatibus frangi, &c.* Ambros. *lib.* 2. *De Jacob & vita beata, cap.* 10. *num.* 40.

(*f*) Idem, *ibid. cap.* 11. *& cap.* 12. *pag.* 475. *& seq.*

(*g*) *Esdras memoria scripturas reddidit.* Ambros. *Epist.* 63. *num.* 30. *pag.* 1030.

(*h*) *In Esdræ libris legimus :* Quia cum venerit judicii dies, reddet terra defunctorum corpora, & pulvis reddet eas, quæ in tumulis requiescunt, reliquias mortuorum. (IV. Esdræ *cap.* 7. *vers.* 32.) Ambros. *lib. De bono mortis, cap.* 10. *n.* 45. *p.* 407.

(*i*) *Tibi Esdræ librum legendum suadeo, qui & illas philosophorum nugas despexerit ; & abditiore prudentia, quam collegerat ex revelatione, perstrinxerit eas, (animas) substantiæ esse superioris.* Ambros. *Epist.* 34. *pag.* 922.

(*k*) *Quis utique prior, Esdras an Plato ? Nam Paulus Esdræ, non Platonis secutus est dicta. Esdras revelavit secundùm collatam in se revelationem justos cum Christo futuros, futuros cum Sanctis. Hinc & Socrates ille festinare se dicit ad illos suos deos, ad illos optimos viros. Nostra sunt itaque quæ in philosophorum litteris præstant : & ille posuit ea quorum proprium testimonium non habebat : nos divini præcepti habemus auctoritatem, &c.* Ambros. *lib. De bono mortis, cap.* 11. *num.* 51. *pag.* 410.

» enseigné. Esdras, suivant la revelation qu'il en avoit eue, a dit » que les justes seront avec Jesus-Christ & avec les Saints. So» crate a dit aussi qu'il se hâte d'aller avec ses dieux & avec les » hommes de bien. Convenons donc que ce qu'il y a de meil» leur dans les livres des philosophes vient de nous. Socrate ne » pouvoit autoriser ce qu'il a dit: mais nous, nous avons l'autorité » de la Loi de Dieu.

Sur les livres du nouveau Testament.

XI. A l'égard des livres du nouveau Testament, on peut remarquer que saint Ambroise (*a*) reçoit l'histoire de la femme adultere rapportée dans le chapitre 8. de saint Jean, & qu'il l'allegue (*b*) même plusieurs (*c*) fois; qu'il attribue (*d*) à saint Paul l'Epître aux Hebreux; la seconde (*e*) Epître de saint Pierre; celle de saint Jude (*f*); la seconde (*g*) de saint Jean, aux Apôtres dont elles portent le nom; qu'en parlant de la seconde de saint Jean, il dit qu'elle est d'un homme saint & qui parloit par le Saint-Esprit; que dans le chapitre cinquiéme de la premiere Epître de saint Jean, il joint les versets six & huit, passant le septiéme où nous lisons: *Tres sunt qui testimonium dant in cœlo, Pater, Verbum & Spiritus Sanctus, & hi tres unum sunt;* qu'il lit les deux autres versets en cette sorte: (*h*) *Per aquam & Spiritum venit Christus Jesus, non solùm in aqua, sed per aquam & sanguinem. Et Spiritus testimonium dicit, quoniam Spiritus est veritas: quia sunt tres testes, spiritus, aqua, sanguis, & hi tres unum sunt;* & qu'il cite (*i*) l'Apocalypse sous le nom de saint Jean l'Evangeliste.

(*a*) *Semper quidem decantata quæstio & celebris absolutio fuit mulieris ejus quæ in libro Evangelii quod secundùm Joannem scribitur adulterii rea oblata est Christo.* Ambrof. *Epist.* 26. *num.* 2. *pag.* 894.

(*b*) Ambrof. *Epist.* 25. *num.* 4. *& seq. & lib.* 2. *De interpellat. David, cap.* 5. *n.* 20. *pag.* 645.

(*c*) Idem, *Epist.* 26. *ad Irenæum, pag.* 894. *& seq.*

(*d*) *Auctoritatem aiunt (Novatiani) apostolicæ sibi suffragari sententiæ, allegantes scriptum ad Hebræos:* Impossibile est enim hos qui semel illuminati sunt, &c. (Hebr. 6. *vers.* 4.) Ambrof. *lib.* 2. *de Pœnit. cap.* 2. *num.* 6. *pag* 417. *& lib. De fuga sæculi, cap.* 3. *num.* 16. *pag.* 424.

(*e*) *Cùm Petrus apostolus in Epistola sua scripserit operatam Domini misericordiam, per passionem crucis, ut nos, inquit, faceret divinæ consortes naturæ.* (II. Petr. *cap.* 1. *vers.* 4.) Ambrof. *lib. De Incarnat. cap.* 8. *num.* 82. *pag.* 722.

(*f*) *Dictum est ab Angelo Michaële in Epistola Judæ:* Imperet tibi Dominus. (Judæ, *vers.* 9.) Ambrof. *lib.* 6. *in Lucam, num.* 43. *pag.* 1393.

(*g*) *Cùm & alius vir sancto loquutus spiritu, dixerit declinandas hujusmodi bestias (Hæreticos) nec salutatione recipiendas neque congressu.* (II. Joan. *vers.* 10.) Ambrof. *Epist* 2. *num.* 4 *pag.* 811.

(*h*) Ambrof. *lib.* 3. *De Spiritu Sancto, cap.* 10 *num.* 67. *pag.* 678.

(*i*) *Omnipotentem etiam Christum suprà docuimus, & in Joannis Evangelistæ Apocalypsi .... significatum.* Ambrof. *lib, De Incarnat. cap.* 10. *num.* 114. *pag.* 728. Vide Idem, *in Psal.* 1. *num* 54. *pag.* 763. *in Psal.* 40. *num.* 26. *pag.* 878. *& lib. De Virginitate, cap.* 14. *num.* 86. *pag.* 234.

XII.

XII. Nous avons déja remarqué que ſaint Ambroiſe met la création du monde au Printems (*a*), & qu'il autoriſe ce ſentiment par ce paſſage de l'Exode : *Ce mois-ci eſt le commencement des mois, c'eſt le premier de l'année ;* & qu'il dit que l'on récitoit ces paroles aux nouveaux Batiſés. Bede (*b*) a donné les Actes d'un Concile tenu en Paleſtine par Theophile Evêque de Céſarée, & par ordre du pape Victor, où il fut decidé que le monde avoit été créé au printems : mais ces Actes paroiſſent (*c*) peu dignes de foi, & Bede eſt trop éloigné du tems où on les ſuppoſe écrits, pour leur donner de l'autorité. Saint (*d*) Ambroiſe dit que par les quatre fleuves du Paradis terreſtre les Grecs entendent le Gange, le Nil, l'Euphrate & le Tygre. Nous liſons dans la Vulgate, au chapitre IV. de la Geneſe, verſet 24. que l'*on vengera ſept fois la mort de Caïn, & celle de Lamech ſeptante fois ſept fois.* Saint (*e*) Ambroiſe, & avant lui ſaint (*f*) Baſile, ont entendu autrement ce paſſage & l'ont expliqué ainſi : On ſe vengera ſept fois de Caïn, & ſeptante fois ſept fois de Lamech. Ce ſens ſuppoſé, Lamech dit : que ſi Caïn avoit été puni ſept fois, il devoit l'être lui-même ſeptante fois ſept fois : parce que Caïn n'avoit point eu d'exemple de la maniere dont Dieu devoit punir l'homicide ; au lieu que Lamech ayant été témoin de la punition de Caïn, n'avoit pas laiſſé de commettre un ſemblable crime. Les verſions ſyriaque (*g*) & arabique (*h*) favoriſent cette explication. S. Ambroiſe (*i*) met

Sur divers endroits de l'Ecriture de l'ancien Teſtament.

(*a*) *Ut oſtenderet ſcriptura veris tempora in conſtitutione mundi, ait :* Menſis hic vobis initium menſium, primus eſt vobis in menſibus anni. (Exod. 12. *verſ.* 2.) *Primum menſem vernum tempus appellans ..... regeneratis itaque dicitur : Menſis hic vobis initium menſium, primus eſt vobis in menſibus anni.* Ambroſ. *lib.* 1. *in Hexam. cap* 4. *num.* 13. *&* 14 *pag.* 7.

(*b*) *Quatuor mundi tempora accipiuntur, ver, æſtas, autumnus, hyems. Quod ergo tempus primum factum in mundo? Epiſcopi reſponderunt, Vernum, &c.* Beda, *De æquinoctio, pag.* 232. *tom* 2.

(*c*) *Voyez* M. Tillemont, *tome* 3. *de ſon hiſtoire Eccléſiaſtique, pag.* 632. *&* 633. & notre *troiſiéme tome, page* 555.

(*d*) *Hæc igitur quatuor ſunt flumina ... (Paradiſi) Ganges, ſecundùm Græcos, qui fluit contra Indiam. Geon autem Nilus, qui circuit terram Ægypti vel Æthiopiam. Meſopotamia autem dicitur, quod Tigris & Euphrates medio ſui in eam; eo quod inter duo hæc flumina conſtituta ſit, quod etiam longè poſitis nomen ipſum & opinio communis expreſſit.* Ambroſ. *lib. De Paradiſo cap.* 3. *num.* 14 *pag.* 150.

(*e*) *Unde in Lamech ſeptuageſies ſepties vindicatur, quia gravior culpa ejus eſt, qui nec poſt damnationem ſe correxit alterius. Caïn impetu quodam improvido ... peccaverat : Lamech utique quod in altero reprehenſum averterat, cavere debuerat.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Caïn & Abel, num.* 38. *pag.* 224.

(*f*) *Septies enim vindicatum eſt de Caïn : de Lamech verò in ſimile peccatum ... ſeptuageſies ſepties.* Baſil. *In regulis brevius tractatis, cap.* 47. *pag.* 431. *tom.* 2.

(*g*) *Nam ſeptuplum rependitur Caino : Lamech verò ſeptuageſies ſep ...* Tom. 1. *Bibliorum polyglottorum, pag* 18.

(*h* ...) *in Lamech etiam magis ac magis.* Ibid p. 19.

(*i*) Ambroſ. *De Arca & Noe, num.* 60. *pag.* 253.

auſſi le commencement du déluge au printems ; il croit qu'il a été univerſel ; que ce fut le Saint-Eſprit (*a*) & non pas le vent qui fit diminuer les eaux du déluge ; que la montagne ſur laquelle l'Arche s'arrêta (*b*) s'appelloit la montagne du Quarré. La paraphraſe chaldaïque (*c*) l'appelle *Cardu*, & la verſion ſyriaque *Carda*. Qu'Enoch & Elie ont (*d*) tranſporté dans le Ciel les tréſors de leurs vertus ; que Mathuſalem (*e*) a ſurvécu au déluge, ce qui paroît incroyable, puiſqu'il n'eſt pas excepté du nombre de ceux qui périrent par les eaux. Néanmoins dans quelques exemplaires des Septante (*f*) on liſoit que ce Patriarche avoit vécu quatorze ans après le déluge. D'autres, trois (*g*) grecs, un latin & un ſyriaque, mettoient ſa mort ſix ans avant le déluge : mais les uns & les autres s'éloignoient du texte hebreu, qui met la mort de Mathuſalem l'année même du déluge ; & c'eſt à cette leçon qu'il faut s'en tenir, ſuivant la regle établie par ſaint Auguſtin (*h*), qu'en cas de varieté entre les exemplaires grecs & hebreux ſur des faits qui enferment contradiction, on doit s'en rapporter plutôt à l'original qu'à la traduction. Saint (*i*) Jerôme & S. Auguſtin (*k*) ont traité à fond cette difficulté qui étoit celebre de leur tems. C'eſt encore une opinion de ſaint Ambroiſe, qu'Abraham (*l*) avant ſa

---

(*a*) Et induxit Dominus ſpiritum ſuper terram & ceſſavit aqua. (Geneſ. *cap.* 8. *verſ.* 1.) *Non puto hoc ita dictum, ut Spiritus nomine ventum accipiamus. Neque enim ventus poterat ſiccare diluvium. Alioquin cùm mare ventis exagitetur quotidie, exinaniretur profectò. Nam quomodo non evacuaretur mare ventorum vi, cui ceſſiſſet toto diffuſum orbe diluvium uſque ad Herculis, ut aiunt, columnas & mare magnum tectis montium excelſorum verticibus exæſtuans? Spiritus igitur divini virtute inviſibili diluvium illud repreſſum eſſe non dubium eſt, cœleſti operatione non flatu.* Ambroſ. *lib.* De *Noë & Arca, cap.* 16. *num.* 58. *pag.* 251.

(*b*) *Tunc ergo ſedit arca, hoc eſt, in menſe ſeptimo ſeptima & vigeſima menſis ſuper montem Quadrati.* Ambroſ. *ibid. cap.* 17. *num.* 60. *pag.* 253.

(*c*) Tom. 1. *Bibliorum polyglottorum, pag.* 31.

(*d*) *Dives Enoch, qui quod habuit ſecum tranſtulit, & omnem illum bonitatis ſuæ cenſum cœleſtibus intulit receptaculis. Qui ideo raptus eſt, ne cor ejus malitia mutaret. Dives Elias, qui virtutum ſuarum divitias curru igneo ſublimis ſedibus athereis invexit.* Ambroſ. *Epiſt.* 38. *n.* 7. *p.* 942.

(*e*) *De Mathuſala quid dicam? Cujus ultra diluvium numerantur anni, ut quoniam ſolus eſt Chriſtus, cujus vita nullam ſenſit ætatem, in majoribus quoque ſuis non ſenſiſſe diluvia videretur.* Ambroſ. *lib.* 3. *in Lucam, num.* 48. *pag.* 1332.

(*f*) Vide *notas Patrum Benedictinorum in hunc Ambroſii locum.*

(*g*) *In quibuſdam etiam codicibus græcis tribus, uno latino, & uno etiam ſyro inter ſe conſentientibus, inventus eſt Mathuſalem ſex annis ante diluvium eſſe defunctus.* Aug. *lib.* 15. *De Civit. Dei, c.* 13. *p.* 394. *to.* 7.

(*h*) *Cùm diverſum aliquid in utriſque codicibus invenitur, quando quidem ad fidem rerum geſtarum utrumque eſſe non poteſt verum, ei linguæ potius credatur, unde eſt in aliam per interpretes facta tranſlatio.* Idem, *ibid.*

(*i*) Hieronym. *lib. Quæſt. hebraïc. pag.* 512. & 513.

(*k*) Auguſtin. *lib.* 15. *De Civitate Dei, cap.* 11. & 13.

(*l*) *Quamdiu Chaldæus fuit* (*Abraham*) *hoc eſt non ſolùm in regione ſed etiam in opinione Chaldæorum non poterat Deum videre, quem intra mundum quærebat, &c.* Ambroſ. *lib. De Abraham, num.* 9. *pag.* 316.

vocation étoit dans l'erreur des Chaldéens. Il dit que (*a*) Melchisedech n'étoit pas un ange, mais un homme saint & prêtre de Dieu; qu'il étoit la figure de Jesus-Christ qui est sans pere selon sa naissance temporelle, & sans mere selon sa divine generation; que les trois hommes qui apparurent (*b*) à Abraham représentoient les trois Personnes de la Trinité. Il excuse (*c*) l'inceste des filles de Loth, sur ce que persuadées de la ruine totale du genre humain, ce ne fut que pour l'empêcher qu'elles donnerent dans cet excès & non pour contenter leur sensualité : mais il ne croit pas que cette raison ait lieu pour excuser Loth, lui qui avoit appris de l'Ange que Sodome seule périroit, & non le monde entier. Les filles de Loth n'ont pas paru excusables à saint Augustin qui dit (*d*) qu'elles auroient dû plutôt se resoudre à n'être jamais meres, que d'abuser ainsi de leur pere; pouvant (*e*) sur-tout apprendre de lui si l'opinion où elles étoient que le monde entier étoit détruit, avoit quelque fondement. Il est aussi à remarquer que saint Ambroise n'a pris la défense des filles de Loth, que pour combattre les Manichéens, qui rejettoient l'ancien Testament comme l'ouvrage d'un mauvais principe, sous le faux prétexte qu'on y approuvoit les crimes les plus énormes. C'est dans le même esprit que saint Ambroise tâche de justifier l'action de Thamar, prétendant (*f*) qu'elle n'avoit point pour principe une passion criminelle comme celle de Juda, mais le desir seul d'avoir

Genes. 18. 2.

Voyez la note des Benedictins sur le premier livre sur Abraham, chap. 6. p. 30.

(*a*) *Melchisedech per quem Abraham hostias suas obtulit, non Angelum utique secundùm judaïca ludibria intelligit Ecclesia, sed virum sanctum, ac sacerdotem Dei, qui typum gerens Domini & sine patre & sine matre, sine generationis enarratione, & sine initio, & sine fine describitur; ut ostenderet sempiternum Filium Dei in hunc mundum esse venturum, qui & sine patre secundùm incarnationem natus est, & sine matre secundùm divinam generationem; & sine enarratione generationis; quia scriptum est: Generationem quis enarrabit?* Ambros. *lib.* 3. *De Fide, cap.* 11. *num.* 88. *pag.* 513.

(*b*) *Ecce tres viri stabant secus illum* (Genes. 18. *vers.* 2.) *vide primo fidei mysterium. Deus illi apparuit, & tres adspexit; cui Deus refulget, Trinitatem videt, nec sine Filio Patrem suspicit, nec sine Spiritu Sancto Filium confitetur.* Ambros. *lib.* 1. *De Abraham, cap.* 5. *num.* 33. *pag.* 295.

(*c*) *Excusantur autem filiæ sancti Lot, quia putaverunt non vicinæ regionis sed totius orbis fuisse illud excidium, & se solas cum patre superstites ex omnibus populis remansisse. Et ideo ne genus deficeret humanum, paternum petiisse concubitum, ut semen generationis humanæ de patre suo resuscitarent. Non ergo libidinis vitium fuit, sed generationis remedium, quod non puto criminis duci loco .... Non mirum si puellas decepit opinio, quæ putarent totius populos orbis periisse. Non eadem esset Lot sancti excusatio, qui audierat ab Angelis locum illum, non totum mundum esse periturum.* Ambros. *lib.* 1. *De Abraham, cap.* 7. *num.* 56 *pag.* 300. & 301.

(*d*) *Potius quidem numquam esse matres, quàm sic uti patre debuerunt.* Augustin. *lib.* 22. *contra Faustum, cap.* 43. *p.* 386. *t.* 8.

(*e*) *Vide* Estium, *in c.* 19. *Genes. vers.* 31. *pag.* 51. *tom.* 1. *magnorum Bibliorum, edit. Paris. ann.* 1644

(*f*) *Hæc mulier non tam formosa, quàm justa; non enim temporalis usum libidinis requisivit, sed successionis gratiam concupivit.* Ambros. *lib.* 3. *in Lucam, num.* 18. *pag.* 1310.

des enfans de la famille avec laquelle elle s'étoit alliée : aussi Juda dit : (*a*) *Elle est plus juste que moi*, reconnoissant qu'il lui avoit fait injustice en ne lui tenant point la parole qu'il lui avoit donnée, & en lui donnant occasion de faire ce qu'elle avoit fait. » Nous » ne prenons pas, ajoute saint Ambroise (*b*), la défense de Thamar au préjudice de Juda, mais nous excusons l'un & l'autre, » ou plutot ce n'est pas nous qui les excusons ; le mystere caché » sous cette action la justifie. Phares & Zaram furent les seuls enfans de Thamar ; & après les avoir mis au monde (*c*) elle passa » le reste de ses jours dans la viduité. « Il croit (*d*) que ce fut le Fils de Dieu qui apparut à Moïse dans le buisson ardent ; qu'Aaron ne fit pas un veau d'or entier (*e*) mais seulement la tête, action qu'il n'ose ni excuser ni condamner ; que les (*f*) Levites, en conséquence de l'ordre de Moïse, ne tuerent que trois mille hommes coupables d'idolâtrie. Il met (*g*) Debora au nombre des veuves, & lui donne (*h*) pour Fils Barach : mais saint Jerôme (*i*) nie l'un & l'autre. Quoiqu'il condamne le vœu de Jephté d'imprudence (*k*) & de cruauté (*l*), qui méritoit d'être expiée par les larmes, il ne le condamne pas néanmoins pour l'avoir executé, & il semble croire (*m*) que Jephté ne pouvoit s'en dispenser. Il dit

---

(*a*) *Justificata est Thamar magis quàm ego ; propter quod non dedi eam Selon filio meo.* (*Genes. cap.* 38. *vers.* 26.) Ambros. *ibid.*

(*b*) *Sed non ita illam defendimus, ut istum accusemus : immo utrumque excusamus ; non autem nos, sed mysterium quod copulae istius fructus expressit.* Ambr. *ibid. num.* [illegible].

(*c*) *Numquam postea virum experta est (Thamar) an [illegible] viduitatis sumpsit à coitu.* Ambros. *ibid. num.* 18.

(*d*) *Quis est in rubo visus Moysi, nisi primogenitus Dei Filius?* Ambros. *in Psal.* 43. *num.* [illegible] *pag.* [illegible]

(*e*) [illegible] *Aaron petiit annulos eorum & inaures mulierum : quae translata in ignem missa, & conflatum est caput vituli* . . . . . *Neque excusare tantum sacerdotem possumus neque condemnare audemus.* Ambros. *Epist.* 66 *num.* [illegible] & 3. *pag.* [illegible].

(*f*) *Occisa quidem feruntur tria millia hominum.* Ambros. *ibid. pag.* 1050.

(*g*) *Prolixum est complecti omnes (Viduas) cognoscite aliquas & praecipue Debboram, cujus nobis prodidit scriptura virtutem.* Ambros. *lib. De Viduis, cap.* 8. *num.* 43. *pag.* 197.

(*h*) *In mulieris (Debborae) manu summam fuisse victoriae docet Barach filius dicens :* Nisi tu veneris mecum, non ibo, quia non novi diem in qua dirigit Dominus Angelum suum mecum. (Judic. *c.* 4. *vers.* 8.) Ambros. *ibid. num.* 46. *pag.* [illegible].

(*i*) *Quidam imperite, & Debboram inter viduas numerant, ducemque Barach arbitrantur Debborae filium, cum aliud scriptura commemoret.* Hieronym. *Epist.* 47. *ad Furiam, pag.* 561. *tom.* 4.

(*k*) *Jephte victor ab hoste remeavit : sed vexilla referens triumphalia, suo victus est sacramento, ut pietatem occurrentis filiae parricidio remunerandam putaret. Primùm omnium quid opus fuit tam facilè jurare, & incerta vovere pro certis, quorum nesciret eventum? Deinde ad quid sacramenta tristia Domino Deo reddit, ut cruentis solvat sua vota funeribus?* Ambros. *In apologia David, cap* 4. *num.* 16. *pag.* [illegible].

(*l*) *Dura promissio, acerbior solutio, quam necesse habuit etiam ipse qui fecit.* Ambros. *lib.* 3. *De Officiis, cap.* 12. *n.* 78.

(*m*) *Non possum accusare virum qui necesse habuit implere quod voverat : sed tamen miserabilis necessitas, quae solvitur parricidio.* Ambros. *ibid.*

que Samuël (*a*) apparut veritablement à Saül & lui prédit ce qui devoit arriver ; qu'Elisée nourrit (*b*) cent perſonnes avec dix pains d'orge & qu'il y en eut même de reſte : l'Ecriture en marque vingt; IV. Reg. 1. 42. & ſaint Ambroiſe en compte autant dans ſon troiſiéme (*c*) livre des Offices. Il marque (*d*) que Naaman outre la guériſon de ſon corps, reçut auſſi celle de l'ame ; & que renonçant au culte des faux dieux, il promit de ne plus ſacrifier à l'avenir qu'au vrai Dieu. Il ſemble ne pas douter du ſalut de Salomon, car il lui donne (*e*) le titre de ſaint, à quoi il ajoute que les Juifs le tenoient pour le Chriſt. Il croit (*f*) qu'Iſaïe fut ſcié par le milieu du corps, & que c'eſt de lui dont parle ſaint Paul, lorſqu'il dit (*g*) des Saints de l'ancien Teſtament : *Quelques-uns ont été ſciés.* C'étoit du tems de ſaint Ambroiſe une tradition qu'Iſaïe (*h*) ou quelque-autre Prophéte étant en priſon & ſur le point d'être condamné à mort, le diable lui apparut & s'offrit de lui ſauver la vie s'il vouloit dire que ce n'étoit pas au nom du Seigneur qu'il avoit parlé ; mais que ce Prophéte aima mieux mourir pour la verité, que de ſauver ſa vie à cette condition. Il (*i*) rejette le ſentiment des Juifs qui, par l'abomination de la deſolation prédite par le prophéte Daniel, entendoient les prophanations du Temple faites par les Romains, & ſoutient que cette prophétie n'aura ſon accompliſſement qu'à l'avénement de l'antechriſt.

(*a*) *Samuel poſt mortem, ſecundùm ſcripturæ teſtimonium futura non tacuit.* Ambroſ. *lib.* 1. *in Lucam, num* 33. *p.* 1277.

(*b*) *Itaque decem panes hordeaceos dividere in plebem juſſit miniſtro.* (*Eliſæus*) Ambroſ. *lib.* 6. *in Hexam. cap.* 2 *n.* 6. *p.* 115.

(*c*) Ambroſ. *lib.* 3 *De Officiis, cap.* 1. *num.* 6. *p.* 109.

(*d*) *Abluitur caro (Naaman) affectus abluitur. Non enim magis corporis quam mentis lepram video fuiſſe mundatam; quando poſt baptiſmum, veteris erroris colluvione deterſa, negat ſe diis alienis hoſtias, quas ſpoponderat Domino, eſſe libaturum.* Ambroſ. *lib.* 4. *in Lucam, num.* 51. *p.* 1348.

(*e*) *Quid de Salomone ſancto loquar, cujus poſteriora cùm gravi errore non careant, vulgus tamen judaïcum ipſum exiſtimat veniſſe pro Chriſto.* Ambroſ. *In Apologia David, num.* 13. *pag.* 680.

(*f*) *Neget quis beatum Eſaïam, cùm medius ſecaretur.* Ambroſ. *lib.* 2. *num* 59. *pag.* 474.

(*g*) *Sic & ad Hebræos habes, in caprinis pellibus ambulabant, ſecti ſunt ..... cùm Eſaïas ſectus eſſe doceatur.* Ambroſ. *in Luc. num.* 122. *pag.* 1530.

(*h*) *Fertur Prophetæ cuidam & plerique ferunt quod Eſaïæ in carcere poſito, cùm mole imminentis urgeretur exitii, dixiſſe diabolum : Dic quia non à Domino locutus es quæ dixiſti, & omnium in te mentes affectuſque mutabo, ut qui indignantur, injuriam, abſolutionem conferant. Sed ille gratius judicavit pro veritate ſupplicium, quam pro adulatione Beneficium.* Ambroſ. *in Pſalm.* 118. *num.* 32. *pag.* 1124.

(*i*) *Hieruſalem ab exercitu obſeſſa eſt & expugnata à Romano duce, unde Judæi putaverunt tunc factam abominationem deſolationis, eo quod caput porci in Templum jecerint illudentes Romani judaicæ ritum obſervantiæ. Quod ego nec furens dixerim : abominatio enim deſolationis execrabilis adventus Antichriſti eſt, eo quod ſacrilegiis in fauſtis mentium interiora contaminet, &c.* Ambroſ. *lib.* 10. *in Lucam, num.* 15. *pag.* 1507.

Sur divers endroits du nouveau Teſtament.

XIII. Lorſque ſaint Matthieu dit de Joſeph qu'il n'avoit point connu Marie quand elle enfanta ſon premier né, cela ne ſignifie point, dit ſaint Ambroiſe, qu'il l'ait (*a*) connue depuis : la particule *donec*, juſqu'à ce que, ne marquant pas en cet endroit que la choſe dont on parle ſoit arrivée après cela, mais ſeulement qu'elle n'arriva pas juſqu'à ce tems. C'eſt dans (*b*) le même ſens que le Seigneur dit dans Iſaïe, qu'il ſera le Dieu de ſon peuple juſqu'à leur plus grande vieilleſſe ; & que Dieu le Pere dit à ſon Fils : *Aſſeyez-vous à ma droite juſqu'à ce que je réduiſe vos ennemis à vous ſervir de marche-pié.* On ne peut pas conclure de ces ſortes d'expreſſions ni que le Fils de Dieu ceſſera de s'aſſeoir à la droite de ſon Pere quand il aura mis tous ſes ennemis ſous ſes piés ; ni que le Seigneur ceſſera quelque jour d'étre le Dieu de ſon peuple. C'eſt donc mal-à-propos que les ennemis de la virginité perpétuelle de Marie l'ont combattue par cet endroit de l'Evangile : ces mots *juſqu'à ce que*, marquant quelquefois un tems certain, & quelquefois un tems indéfini. Cette obſervation eſt de ſaint Jerôme (*c*), qui s'en ſert pour réfuter l'erreur d'Helvidius : ce Pere cite entre-autres paſſages de l'Ecriture celui où Jeſus-Chriſt dit à ſes Apôtres : (*d*) *Je ſuis avec vous juſqu'à la fin du monde.* » Eſt-ce donc, dit ce ſaint Docteur, qu'après la fin du » monde, Jeſus-Chriſt ſe ſéparera de ſes Diſciples, & qu'ils ſe» ront privés de ſa compagnie lorſqu'étant aſſis ſur douze trónes

Iſai. 46. 4.

Pſal. 109. 1.

(*a*) *Conſiderandum etiam quare non regreſſum dixerit corvum; donec ſiccaret aqua à terra* (Geneſ. 8. *verſ.* 7.) *quaſi verò poſteà ſit regreſſus. Sed hæc locutio familiaris eſt ſcripturæ divinæ. Si quidem & in Evangelio habes ſcriptum de ſanctâ Mariâ, quod non cognoverit eam Joſeph donec peperit Filium, cùm utique nec poſteà cognoverit.* Ambroſ. *lib.* De Noë & *Arca, cap.* 17. *num.* 63.

(*b*) *Simul etiam movere non debet quod ait Evangeliſta : Non cognovit eam donec peperit filium ; illud enim vel idioma ſcripturæ eſt, ſicut habes alibi ; & donec ſeneſcatis ego ſum : nunquid poſt illorum ſenectutem Deus eſſe deſivit ? Et in Pſalmo :* Dixit Dominus Domino meo : Sede a dextris meis donec ponam inimicos tuos, ſcabellum pedum tuorum. *Numquid poſteà non ſedebit ? &c.* Ambroſ. *lib.* 2. *in Luc. num.* 6. *pag.* 1284.

(*c*) Hieronym. *lib. De perpetua virginitate beatæ Mariæ, adversùs Helvidium, pag.* 133. *tom* 4.

(*d*) *Salvator in Evangelio ad Apoſtolos :* Ecce ego, *inquit*, vobiſcum ſum omnibus diebus uſque ad conſummationem ſæculi ; *ergo poſt conſummationem ſæculi à diſcipulis ſuis Dominus abſcedet : & tunc quando in duodecim ſoliis judicaturi ſunt duodecim tribus Iſraël, Domini conſortio fraudabuntur ? .... Quid ſibi vult hoc quod ait Apoſtolus) : Oportet enim illum regnare, donec ponat omnes inimicos ſub pedibus ejus ? Numquid tandiu regnaturus eſt Dominus donec incipiant eſſe inimici ſub pedibus ejus ; & poſtquam illi ſub pedibus fuerint regnare deſiſtet : cùm utique tunc magis regnare incipiet, cùm inimici cœperint eſſe ſub pedibus ? David quoque in quarto graduum Pſalmo :* Sicut oculi ancillæ in manibus dominæ ſuæ, ita oculi noſtri ad Dominum Deum noſtrum donec miſereatur noſtri. *Ergo tamdiu Propheta oculos habebit ad Dominum, quamdiu miſericordiam impetret, & poſt impetratam miſericordiam oculos torquebit in terram ?* Hieronym. *ibid. pag.* 133.

» ils jugeront les douze tribus d'Israël ? « Il allegue encore ce que dit saint Paul, que Jesus-Christ doit regner jusqu'à ce que son Pere lui ait mis tous ses ennemis sous ses piés; & cet endroit du I. Cor. 15. 25.
Pseaume où nous lisons : que comme les servantes jettent les yeux Psal. 122. 3.
sur les mains de leurs maitresses, ainsi David jette les yeux sur le Seigneur son Dieu, & les tiendra toujours arrêtés sur lui jusqu'à ce qu'il en ait pitié : l'intention de ce Prophéte n'étant pas de ne plus regarder le Seigneur quand il aura ressenti les effets de sa misericorde. Saint Isidore (*a*) donne un pareil sens au texte de saint Matthieu. Saint Ambroise croit que les Mages (*b*) étoient effectivement magiciens; qu'ils tiroient leur origine de Balaam; qu'à la vûe du (*c*) nouvel astre que Balaam n'avoit vû qu'en esprit, & qui jusques-là n'avoit été vû de personne, ils connurent qu'il annonçoit la naissance d'un homme-Dieu & qu'ils crurent en lui : reconnoissant (*d*) sa puissance par l'or qu'ils lui offrirent, sa divinité par l'encens, & la resurrection de son corps par la myrrhe. On lit dans l'histoire (*e*) de France que nos Rois, pour imiter les Mages, offroient dans trois coupes dorées & émaillées, de l'or, de l'encens & de la myrrhe, en cette maniere : trois Chevaliers-Chambellans du Roi lui presentoient l'un après l'autre chacun une de ces coupes en s'agenouillant devant; & le Roi les offroit ensuite à l'Archevêque, en s'agenouillant devant lui & en baisant sa main à chaque fois : la premiere offrande étoit de l'or, la seconde de l'encens, la troisiéme de la myrrhe. S. Ambroise (*f*) met dans la genealogie de Jesus-Christ deux Joachim

(*a*) Isidorus Pelusiota, *lib.* 1. *Epist.* 18.

(*b*) *Magi qui licèt magicis artibus, cùm reconciliandæ sibi divinitati studium impendunt, ortum in terris Domini crediderunt... Sed tamen qui sunt isti Magi, nisi qui ut historia quædam docet, à Balaam genus ducunt, à quo prophetatum est :* Orietur stella ex Jacob ? *Isti ergo sunt non minus fidei quàm successionis heredes. Iste stellam vidit in spiritu, isti viderunt oculis & crediderunt. Viderunt novam stellam quæ non erat visa à creatura mundi. Viderunt novam creaturam, & non solùm in terra sed etiam in cœlo gratiam novi hominis requirebant, secundùm quod Moyses prophetice posuit quia* orietur stella ex Jacob & exurget homo ex Israël *Et cognoverunt hanc esse stellam quæ hominem Deumque significat.* Ambros. *lib.* 2. *in Lucam*, *num.* 47. & 48. *pag.* 1297.

(*c*) *Vultis scire quàm bonum meritum habeant ?* (*Magi*) *Stella ab his videtur : & ubi Herodes est non videtur ; ubi Christus est rursus videtur & viam monstrat.* Ambros. *lib.* 2. *in Lucam*, *num.* 45. *pag.* 1296.

(*d*) *Ille thesaurus fuit de quo Magorum viri, aurum, thus, myrrham, cùm adorarent Dominum protulerunt : auro regis potentiam declarantes, Deum thure venerantes, myrrha resurrectionem corporis confitentes.* Ambros. *lib. De Viduis*, *cap.* 5. *num.* 30. *pag.* 194. Vide *lib.* 1. *De Fide*, *num.* 31. *pag.* 449. & *lib.* 2. *in Lucam*, *num* 44. *pag.* 1296.

(*e*) Guillaume de Peyrat, dans ses *Antiquités de la Chapelle & Oratoire du Roy*, *livre* 2. *page* 708. *édit. de Paris en* 1645.

(*f*) *Duos Joachim, hoc est duos Jechonias fuisse historia indicat : unum ante transmigrationem, alterum in ipsa transmigratione generatum, id est, patrem & filium.* Ambros. *lib.* 3. *in Lucam*, *num.* 46. *p.* 1331.

ou Jechonias, l'un avant la captivité de Babylone, & l'autre pendant cette captivité. Il dit (*a*) que sainte Elisabeth étoit comme la sainte Vierge, de la tribu de Juda : ce qui ne s'accorde pas avec l'Evangile qui la fait naitre de la race d'Aaron. Selon saint Ambroise, Simon (*b*) le Cyrenéen, que les soldats contraignirent de porter la Croix de Jesus-Christ, étoit Gentil & non pas Juif. Il croit (*c*) que Jesus-Christ fut attaché nud sur la Croix : ce qu'on remarque (*d*) aussi dans plusieurs Martyrs condamnés à mort; que la croix (*e*) sur laquelle Jesus-Christ fut attaché, étoit placée au lieu même où Adam, le pere de tous les hommes, avoit été enterré : étant convenable que les prémices de notre vie fussent mises en l'endroit même où l'avoient été les premices de la mort; que des deux (*f*) larrons crucifiés avec Jesus-Christ, il n'y en eut qu'un seul qui blasphemât contre lui, savoir celui qui ne se convertit point; & parce que l'Ecriture semble dire de tous deux qu'ils blasphemerent, saint Ambroise rapporte plusieurs expressions semblables, qui quoiqu'énoncées en termes pluriels, doivent néanmoins se prendre au singulier : comme lorsqu'il dit dans les Pseaumes : *Les Rois de la terre & les Princes se sont elevés & ont conspiré contre le Seigneur & contre son Christ.* Car saint Pierre, dans les Actes, ne nomme point d'autre roi qui ait conspiré contre Jesus-Christ qu'Herode, & point d'autre prince qui se soit élevé contre lui que Pilate. On doit de même entendre au singulier

(*a*) *Cognata quoque Mariæ inducitur Elizabeth. . . . , Cognatæ ergo, quia ambæ Israëlitæ erant, simul & cognatæ, quia ambæ erant ex tribu Juda.* Ambros. *lib.* 3. *in Lucam*, *num.* 5. *pag.* 1315.

(*b*) *Non Judæus est* (*Simon*) *qui crucem portat, sed alienigena atque peregrinus : nec præcedit sed sequitur.* Ambros. *lib.* 10. *in Lucam*, *num* 107. *pag.* 1527.

(*c*) *Refert ergo considerare qualis ascendit. Nudum video . . . victus est Adam qui vestimenta quæsivit : vicit ille qui tegumenta deposuit. Et talis ascendit qualis nos auctore Deo natura formavit : talis in paradiso primus homo habitaverat, talis ad paradisum homo secundus intravit.* Ambros. *ibid.* *num.* 110. *pag.* 1527. & 1528. *Vide* Justum Lipsium, *lib.* 2. *De Cruce*, *cap.* 7. *columna* 1. *pag.* 779. *tom.* 2. *edit. Lugd. an.* 1613.

(*d*) Ruinart, *Acta sincer. Martyr. pag.* 150. 268.

(*e*) *Ipse autem Crucis locus, vel in medio ut conspicuus omnibus; vel supra Adæ sepulturam, ut Hebræi disputant, sepulturam. Congruebat quippe ut ibi vitæ nostræ primitiæ locarentur ubi fuerant mortis exordia.* Ambros. *lib.* 10. *in Lucam*, *num.* 114. *pag.* 1528.

(*f*) *Unde & illud solvi videtur, quia alii duos convicitantes inducunt latrones, hic* (*Lucas*) *unum convicitantem & unum rogantem. Fortasse & hic prius convicitatus est, sed repente conversus est. Nec mirum si conversi culpam ignoscebat, qui insultantibus veniam relaxabat. Potuit etiam de uno pluraliter dicere, sicut dictum est :* Adstiterunt reges terræ & principes convenerunt in unum; *solus enim Herodes rex, & princeps Pilatus in Apostolorum actibus adversus Christum Petro teste produntur. Sic & ad Hebræos habes,* [illegible] Ambros. *lib.* 10. *in Luc.* *num.* 122. *pag.*

ſingulier ce que dit ſaint Paul aux Hebreux, que les Saints de l'ancien Teſtament ont été couverts de peaux de brebis & de chevres, qu'ils ont été ſciés, qu'ils ont fermé la gueule des lions; puiſqu'il n'y a eu qu'Elie qui ſe ſoit couvert de peaux, qu'Iſaïe qui ait été ſcié, & que Daniel qui ait vécu au milieu des lions ſans en être bleſſé. Saint Ambroiſe paroît croire que ce jeune homme qui, ſelon ſaint Marc, ſuivoit Jeſus-Chriſt, n'ayant qu'un linceul ſur lui, & qui s'enfuit nud depeur d'être pris avec le Sauveur, étoit ſaint (*a*) Jean. Cette opinion a depuis été embraſſée par ſaint (*b*) Gregoire *le Grand*, & par le venerable (*c*) Bede, qui apparemment ſe ſont fondés ſur l'âge de cet Apôtre, que l'Evangile repréſente comme jeune, & ſur ce qui y eſt dit en general de la fuite des Apôtres. Il croit (*d*) que le diſciple qui accompagnoit Cleophas à Emmaüs lorſque Jeſus-Chriſt leur apparut, ſe nommoit Ammaon; Origene (*e*) le nomme Simon; & que Damaris qui, ſelon qu'il eſt rapporté au dix-ſeptiéme chapitre des Actes, embraſſa la foi à Athenes enſuite des prédications de ſaint Paul en cette ville (*f*), étoit femme de ſaint Denys l'Aréopagite.

Sur la lecture de l'Ecriture ſainte, & ſes avantages. Page 21.

XIV. L'Ecriture ſainte (*g*) eſt pour tout le monde un ſujet d'édification, & chacun y trouve de quoi ou guérir ſes plaies, ou de quoi ſe fortifier dans la vertu & ſe procurer de nouveaux mérites; elle (*h*) donne des forces à l'ame, & la remplit d'une grace ſpirituelle; elle ſoutient & fortifie les bonnes penſées, & détruit toute la puiſſance de la cupidité & des paſſions: ſemblable à une (*i*) terre pleine de remedes contre les maladies du corps, elle en a pour toutes les maladies de l'ame, en particulier (*k*) contre l'ennui.

(*a*) *Joannes adoleſcens amictus ſindone Dominum ſequebatur tempore paſſionis, &c.* Ambroſ. *in Pſal.* 36. *num.* 53. *pag.* 801.

(*b*) Gregor. *lib.* 14. *Moralium*, *cap.* 49. *pag.* 358. *tom.* 1.

(*c*) Beda, *in Marci Evangelium*, *cap.* 14. *verſ.* 51. *pag.* 197. *tom.* 5.

(*d*) *Videtur ſeparatim ſe iſtis undecim demonſtraſſe, ſicut ſe Ammaoni & Cleophæ ſeorſum jam veſpere demonſtraverat.* Ambroſ. *lib.* 10. *in Lucam*, *n.* 173. *pag.* 1541.

(*e*) *Servator mittit ignem in cor eorum: id quod confitentur Simon & Cleophas dicentes de ſermonibus ejus, Nonne cor noſtrum ardens erat.* Origen. *Homil.* 19. *in Jeremiam*, *pag.* 195. *tom.* 2. *edit Huetii.*

(*f*) *Dionyſius Areopagites, cum Damari uxore ſua aliiſque multis credidit.* Ambroſ. *Epiſt.* 62. *num.* 22. *pag.* 1028.

(*g*) *Omnes ædificat ſcriptura divina. In ea invenit unuſquiſque quò aut vulnera ſua curet, aut merita confirmet.* Ambroſ. *in Pſal.* 48. *num.* 5. *pag.* 946.

(*h*) *Sermo igitur plurimus ſcripturarum animam confirmat, & quodam ſpiritalis gratiæ colorat vapore; rationabilia quoque inventa corroborat, diſſolvitque omnem vim irrationabilium paſſionum.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Abraham*, *cap.* 6. *n.* 20. *pag.* 215.

(*i*) *Sicut terram iſtam ſalubres herbarum atque arborum ſuccos ferre præcepit (Deus) quibus carnis vulnera curarentur; ita etiam præceptis ſalutaribus replevit divinarum ſeriem ſcripturarum, quibus infirmitas animæ ſanaretur.* Ambroſ. *in Pſalm.* 37. *num.* 7. *pag.* 818.

(*k*) *Ergo remedium tædiorum omnium Chriſtus, & ſcriptura divina, atque in tentationibus unum perfugium.* Ambroſ. *lib.* 2. *De interpellat. David. cap.* 4. *pag.* 644.

c'eſt l'unique refuge dans les tentations : on y trouve (*a*) l'onction la force & la nourriture, en un mot tout ce qui eſt neceſſaire pour nous rendre intrépides à la vûe de notre adverſaire, fermes dans le combat, & aſſez agiles pour le frapper à coups sûrs. Mais pour en tirer tous ces avantages il faut la (*b*) lire chaque jour, gouter ce qui y eſt écrit, & repaſſer ſouvent dans ſon eſprit les verités que nous avons appriſes par la lecture de ces livres ſaints ; c'eſt dans de tels pâturages que le troupeau du Seigneur s'engraiſſe. Car la parole de (*c*) Dieu eſt comme un feſtin où l'on trouve diverſes ſortes de viandes : les unes plus fortes & plus nourriſſantes, comme ſont la Loi & l'Evangile ; les autres plus agréables, comme les Pſeaumes & le Cantique des Cantiques. C'eſt à un chacun de nous à ſe nourrir de ces Ecritures celeſtes, afin que par elles nous arrivions à la vie éternelle ; mais il faut prendre chaque jour de cette nourriture, pour n'en pas avoir faim. Il faut au contraire s'en remplir, afin d'en répandre au dehors la graiſſe ; l'excès n'eſt point à craindre dans cette nourriture celeſte, & les délices ſpirituelles ne peuvent que profiter à ceux qui en ſont raſſaſiés. S. Ambroiſe (*d*) explique de l'Ecriture ſainte, ce que David dit de la coupe qui a la force d'enyvrer ; & il invite les Fidéles à y boire,

---

(*a*) *Ergo quando in afflictionis tempore ſumus & quatimur adverſis, meditatio nobis in lege ſit ; ne imparatos procella tentationis apprehendat. Athleta niſi exercitio palæſtræ prius fuerit adſueſactus, non audet ſubire certamen. Ungamus igitur oleo lectionis noſtræ mentis lacertos. Sit nobis tota die ac nocte exercitii uſus in quadam cœleſtium ſcripturarum palæſtra, artuſque animorum noſtrorum ſalubris ſpiritualium ferculorum eſca confirmet ; ut cum adverſarius adſiſtere cœperit, & pulvere nos ſuæ tentationis adſperſerit, ſtemus intrepidi, nitamur non ut in incertum, nec ut aëra cædentes.* Ambroſ. *in Pſal.* 118 *num.* 28. *pag.* 1122. *&* 1123.

(*b*) *Bona paſcua libri ſunt ſcripturarum cœleſtium, in quibus quotidiana lectione paſcimur, in quibus reficimur ac reficimus ; cum ea quæ ſcripta ſunt, degustamus, vel ſummo ore libata frequentius ruminamus. His paſcuis grex Domini ſaginatur.* Ambr. *in Pſal.* 118. *num.* 2. *pag.* 1140.

(*c*) *Habet verbum Dei epulas ſuas alias fortiores ut eſt Lex & Evangelium ; alias ſuaviores, ut ſunt Pſalmi & Cantica Canticorum .... Et tu ergo ede ſcripturarum cœleſtium cibos, & ede ut permaneant tibi in vitam æternam, & ede quotidie ut non eſuries, ede ut replearis. Ede ut verborum cœleſtium eructes ſaginam. Spirituales epulæ non obeſſe ſolent, ſed prodeſſe ſatiatis.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *num.* 17. *&* 19. *pag.* 1251.

(*d*) *Hoc ergo poculum bibe, de quo dixit Propheta :* Et poculum tuum inebrians, quam præclarum eſt ; (Pſal. 22. *verſ.* 7.) *nec te moveat quod Babylonis aureum poculum eſt, quia & tu bibis poculum ſapientiæ, quæ ſit auro argentoque pretioſior. Utrumque ergo poculum bibe veteris & novi Teſtamenti ; quia in utroque Chriſtum bibis .... Bibe Chriſtum, ut bibas ſanguinem quo redemtus es : bibe Chriſtum, ut bibas ſermones ejus ; ſermo ejus Teſtamentum eſt vetus, ſermo ejus teſtamentum eſt novum. Bibitur ſcriptura divina, & devoratur ſcriptura divina, cum in venas mentis ac vires animæ ſuccus verbi deſcendit æterni. Denique non in ſolo pane vivit homo, ſed in omni verbo Dei. Hoc verbum bibe, ſed ordine ſuo bibe. Primum bibe in veteri Teſtamento : cito fac ut bibas & in novo Teſtamento ..... Bibe ergo cito ut lux tibi effulgeat magna, lux non quotidiana, non diei, non ſolis, non lunæ : ſed lux illa quæ umbram mortis excludat.* Ambroſ. *in Pſal.* 1. *num.* 33. *pag.* 754.

comme étant plus précieuſe que l'or & l'argent. » Buvez, leur » dit-il, dans l'une & l'autre coupe de l'ancien & du nouveau » Teſtament, parce que vous bûvez Jeſus-Chriſt dans l'une & dans » l'autre; bûvez Jeſus-Chriſt afin de boire le ſang par lequel vous » avez été racheté; bûvez Jeſus-Chriſt afin de boire ſes paroles: » l'ancien Teſtament eſt ſa parole, le nouveau Teſtament eſt ſa » parole. On boit l'Ecriture ſainte, on la dévore, lorſque le ſuc » de la parole éternelle paſſant dans l'eſprit comme le ſang dans » les veines, ranime les forces de l'ame. L'homme ne vit pas ſeu- » lement du pain, mais de toute parole qui ſort de la bouche de » Dieu. Bûvez-la dans l'ordre qui convient, premierement dans » l'ancien Teſtament, & auſſitôt dans le nouveau, afin que cette » grande lumiere qui a la force de bannir l'ombre de la mort ſe » leve ſur vous. « Il explique (*a*) encore de l'Ecriture ſainte ce qui eſt dit des talents que le maître celeſte diſtribue à ſes ſerviteurs avant ſon départ; & des deux deniers que le Samaritain donne pour guerir les plaies de l'homme couvert de bleſſures par les voleurs: diſant que les plaies de notre ame ſont gueries par les divines Ecritures; & que comme des banquiers attentifs à leurs interêts, nous devons faire profiter cette divine parole, qui eſt comme un argent éprouvé par le feu. En faiſant alluſion au nom de Theophile, à qui ſaint Luc adreſſe ſon Evangile, il dit (*b*) que ſi nous aimons Dieu, c'eſt pour nous que cet Evangile eſt écrit, & que nous devons le lire ſouvent, en approfondir les ſens, & le regarder comme un preſent de cet Evangeliſte & le gage d'un ami. Il remarque (*c*) que ce n'eſt pas un petit écueil pour la pieté, de s'entretenir des choſes du monde dans les converſations ordinaires; tandis que la parole de Dieu, ſes œuvres admirables rapportées dans la Geneſe, dans l'Exode, dans le Levitique, dans les Nombres, dans le Deuteronome, dans les livres de Joſué,

(*a*) *Pecunia Domini ſcriptura divina eſt, nam & denarios ſervis diſtribuit profecturus, & talenta diviſit, & pro ſanitate hominis vulnerati duo æra ſtabulario dereliquit, duobus enim teſtamentis vulnera noſtra curantur. Sed tu quaſi bonus nummularius eloquia Domini, eloquia caſta, argentum igne examinatum reconde.* Ambroſ. *lib.* 9. *in Lucam, num.* 18. *pag.* 1498.

(*b*) *Scriptum eſt autem Evangelium (Lucæ) ad Theophilum, hoc eſt ad eum quem Deus diligit. Si Deum diligis, ad te ſcriptum eſt: ſi ad te ſcriptum eſt, ſuſcipe munus evangeliſtæ: pignus amici in penetralibus animi diligenter adſerva..... Frequenter inſpice ſæpius diſcute.* Ambroſ. *in Lucam, lib.* 1. *num.* 12. *pag.* 1270.

(*c*) *Non mediocre periculum eſt, cùm habeas tanta eloquia Dei, & Dei opera quæ fecit in Geneſi, fecit in Exodo, fecit in Levitico, Numeris, Deuteronomio, Jeſu Nave, Judicum libro, Regnorum atque Eſdræ libris, fecit in Evangelio vel in Actibus Apoſtolorum, illis prætermiſſis, loquaris quæ ſæculi ſunt, audias quæ ſæculi ſunt.* Ambr. *in Pſal.* 118. *num.* 20. *pag.* 1251. & 1252.

des Rois, d'Esdras, des Evangiles & des Actes des Apôtres, peuvent fournir de matiere à nos entretiens.

Sur la Tradition & les Conciles.

XV. Il dit, en parlant du respect que nous devons avoir pour les traditions & les decrets de l'Eglise : » Observons (*a*) les préceptes de nos peres, & ne violons point par une entreprise téméraire & audacieuse les marques hereditaires qu'ils nous ont laissées de la foi. Ni les Anciens, ni les Puissances, ni les Anges, ni les Archanges n'ont osé entreprendre d'ouvrir ce livre prophétique & scellé, ce pouvoir étoit reservé à Jesus-Christ seul : Qui de nous osera tenter de rompre le sceau que les saints Confesseurs ont mis à ce livre sacerdotal, [il parle de la formule de Nicée] & qui a déja été consacré par le martyre de plusieurs? Ceux qu'on a contraint de violer la foi de ce livre, y ont souscrit par après ayant reconnu la fraude dont on avoit usé à leur égard ; & on a regardé comme Confesseurs & comme Martyrs ceux qui ont refusé d'en prophaner la sainteté. Comment pourrions nous renoncer à la foi de ceux dont nous louons la victoire ? « Il releve encore (*b*) ailleurs l'authorité du Concile de Nicée ; protestant que ni l'épée ni la mort ne l'en sépareront jamais, & qu'il aura toujours en horreur celui de Rimini. Entre les ordonnances aussi admirables que légitimes du Concile de Nicée, il met celle (*c*) qui y fut faite d'un Cycle paschal de dixneuf ans pour regler la féte de Pâques ; le Concile ayant assemblé à cet effet les plus habiles en ces sortes de supputations. Il remarque aussi que dans ce Concile les bigames furent (*d*) exclus de la clericature. Il trouve (*e*) quelque chose de mysterieux dans le

(*a*) *Servemus igitur præcepta majorum nec hereditaria signacula ausu rudis temeritate violemus. Librum signatum illum propheticum non seniores, non potestates, non Angeli, non Archangeli aperire ausi sunt : soli Christo explanandi ejus prærogativa est servata. Librum sacerdotalem quis nostrum resignare audeat, signatum à Confessoribus & multorum jam martyrio consecratum ? Quem qui resignare coacti sunt, postea tamen damnata fraude, signarunt : qui violare non ausi sunt, Confessores & Martyres extiterunt. Quomodo fidem eorum possumus denegare, quorum victoriam prædicamus ?* Ambros. *lib.* 5. *De Fide, c.* 15. *num.* 128. *pag.* 519. *tom.* 2.

(*b*) *Hoc scriptum est in Ariminensi synodo : meritoque Concilium illud exhorreo, sequens tractatum Concilii Nicæni, à quo me nec mors nec gladius poterit separare.* Ambros. *Epist.* 21. *pag.* 862.

(*c*) *Non mediocris esse sapientiæ diem celebritatis definire Paschalis & scriptura divina nos instruit & traditio majorum, qui convenientes ad synodum Nicænam, inter illa fidei ut vera, ita admiranda decreta, etiam super celebritate memorata, congregatis peritissimis calculandi decem & novem annorum collegere rationem, & quasi quemdam constituere circulum, ex quo exemplum in annos reliquos gigneretur.* Ambros. *Epist.* 23. *pag.* 880. n. 1.

(*d*) *Cognoscamus .... Patres in Concilio Nicæni tractatus addidisse neque Clericum quemquam debere esse qui secunda conjugia sortitus sit.* Ambros. *Epist.* 63. *num.* 64. *pag.* 1037.

(*e*) *Non humana industria, non compo-*

nombre des trois cens dix-huit Evêques qui y aſſiſterent, & les compare (*a*) aux trois cens dix-huit ſerviteurs d'Abraham, qui, ſous la conduite de leur maître, défirent les cinq rois infidéles, dont il eſt parlé au chapitre 14. de la Geneſe. Les Evêques s'adreſſoient (*b*) aux Empereurs pour tenir des Conciles; on permettoit quelquefois aux Prêtres d'y aſſiſter: & on voit qu'un prêtre nommé Aper, ſouſcrivit (*c*) à celui de Milan en 389. en preſence & par ordre de Geminien ſon Evêque. Il eſt encore marqué (*d*) dans les actes de ce Concile que tous les Ordres y avoient ſouſcrit, mais leurs ſouſcriptions n'y ſont pas rapportées.

Sur la Trinité.

XVI. Quoique le myſtere de la Trinité ſoit moins clairement exprimé dans l'ancien Teſtament que dans le nouveau, S. Ambroiſe, comme beaucoup d'autres, n'a pas laiſſé d'en tirer des preuves contre les heretiques de ſon tems qui l'attaquoient. Il prouve (*e*) par le premier & le ſecond verſets du premier chapitre de la Geneſe, où nous liſons: que Dieu fit au commencement le ciel & la terre, & que l'Eſprit de Dieu étoit porté ſur les eaux; que les trois Perſonnes de la Trinité ont cooperé à la création de l'Univers: & ſoutient que dans le verſet 26. où Dieu dit: (*f*) *Faiſons l'homme à notre image*, Dieu le Pere parloit à ſon Fils qui eſt ſon image, & non aux Anges, comme les Juifs, & après

---

ſito aliquo trecenti decem & octo Epiſcopi ad Concilium convenerunt: ſed ut in numero eorum per ſignum ſuæ paſſionis & nominis Dominus Jeſus ſuo probaret ſe adeſſe Concilio, crux in trecentis, Jeſu nomen in decem & octo eſt Sacerdotibus. Ambroſ. *lib.* 1. *De Fide, cap.* 18. *num.* 121. *pag.* 467. & 468.

(*a*) *Nam & Abraham trecentos decem & octo duxit ad bellum & ex innumeris trophæa hoſtibus reportavit ſigno dominicæ crucis & nominis, quinque regum, victricumque turmarum ſubacto robore, & ultus eſt proximum, & fratris filium meruit & triumphum.... De conciliis id potiſſimum ſequar, quod trecenti decem & octo Sacerdotes, tanquam Abrahæ electi judicio, conſona fidei virtute victores, velut trophæum, toto orbe ſubactis perfidis, extulerunt, ut mihi videatur hoc eſſe divinum, quod eodem numero in Conciliis fidei habeamus oraculum, quo in hiſtoria pietatis exemplum.* Ambroſ. *lib.* 1. *De Fide, num.* 3. & 5. *pag.* 444.

(*b*) *Petimus vos, clementiſſimi & chriſtiani Principes, ut & Alexandriæ Sacerdotum Catholicorum omnium Concilium fieri cenſeatis, qui inter ſe plenius tractent atque definiant quibus impertienda communio, quibuſque ſervanda ſit.* Ambroſ. *Epiſt.* 12. *n.* 5. *pag.* 813.

(*c*) *Ex juſſu domini Epiſcopi Geminiani, ipſo præſente, Aper presbyter ſubſcripſi.* Ambroſ. *Epiſt.* 42. *num.* 14. *pag.* 969.

(*d*) *Omnes ordines ſubſcripſerunt.* Ambroſ. *ibid. pag.* 970.

(*e*) Spiritus Dei ſuperferebatur ſuper aquas.... *Nos cum ſanctorum & fidelium ſententia congruentes, Spiritum Sanctum accipimus, ut in conſtitutione mundi operatio Trinitatis eluceat. Præmiſſo enim; quia* In principio fecit Deus cœlum & terram; *id eſt in Chriſto fecit Deus, vel Filius Dei Deus fecit, vel per Filium Deus fecit; quia omnia per ipſum facta ſunt, & ſine ipſo factum eſt nihil; ſupererat plenitudo operationis in Spiritu, ſicut ſcriptum eſt:* Verbo Domini cœli firmati ſunt, & ſpiritu oris ejus omnis virtus eorum, &c. Ambroſ. *lib.* 1. *in Hexam. cap.* 8. *num.* 29. *pag.* 16.

(*f*) *Faciamus hominem ad noſtram imaginem, & ad ſimilitudinem noſtram. Quis hoc dicit? Nonne Deus?..... Cui dicit? Non ſibi utique, quia non dicit, Faciam, ſed*

eux les Ariens le diſoient. C'eſt auſſi de la Trinité qu'il explique le Cantique des Seraphins : *Saint, Saint, Saint ;* diſant (*a*) qu'ils repétent trois fois Saint, pour déſigner les trois Perſonnes de la Trinité ; qu'ils ne ſe contentent pas de le dire une fois, depeur qu'on n'exclue le Fils du nombre de ces trois Perſonnes ; qu'ils ne ſe contentent pas non plus de le dire deux fois, afin qu'on ne croye pas qu'ils retranchent de ce nombre le Saint-Eſprit ; mais auſſi qu'ils ne le chantent pas quatre fois, de crainte qu'on ne joigne les créatures à Dieu dans un même cantique. » Pour donc » nous apprendre qu'il n'y a qu'une divinité dans la Trinité, après » avoir dit trois fois *Saint*, ils ajoutent au ſingulier : *le Seigneur le* » *Dieu des armées*. Le Pere eſt Saint, le Fils eſt Saint, & l'Eſprit de » Dieu eſt Saint : mais ce (*b*) ne ſont pas trois Saints, parce qu'il » n'y a qu'un ſeul Dieu Saint & un ſeul Seigneur. Il n'y a dans le » Pere, dans le Fils, & dans le Saint-Eſprit qu'une (*c*) nature, » qu'une (*d*) divinité, qu'une volonté, qu'une (*e*) opération ; quoi- » qu'il y ait entre-eux (*f*) une diſtinction, qui ne marque toutefois

---

Faciamus. *Non Angelis quia miniſtri ſunt : ſervi autem cum Domino, & opera cum auctore non poſſunt operationis habere conſortium : ſed dicit Filio ; etiam ſi Judæi nolint, etiam ſi Ariani repugnent. Sed & Judæi conticeſcant, & Ariani cum ſuis parentibus obmuteſcant, qui dum unum à conſortio divinæ operationis excludunt, plures inſerunt, & prærogativam quam Filio negant, ſervulis donant, &c.* Ambroſ. *lib.* 6. *in Hexam. cap.* 7. *pag.* 127. *&* 128.

(*a*) *Seraphim dicunt : Sanctus, Sanctus, Sanctus. Quid ſibi vult ſub uno nomine ſanctitatis trina repetitio ? Si trina repetitio, cur una laudatio ? Si una laudatio, cur trina repetitio ? Trina repetitio cur, niſi quia Pater, & Filius, & Spiritus Sanctus ſanctitate unum ſunt ? Non dixit ſemel, ne Filium ſequeſtraret : non bis, ne Spiritum præteriret : non quater, ne creaturas conjungeret. Et ut* ***oſtenderet Trinitatis unam eſſe deitatem, cùm tertio dixiſſet : Sanctus, Sanctus, Sanctus*** *; addidit ſigulariter : Dominus Deus ſabaoth. Sanctus igitur Pater, Sanctus Filius, Sanctus & Dei Spiritus.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Fide, cap.* 12. *num.* 107. *pag.* 491.

(*b*) *Sed non (ſunt) tres Sancti ; quia unus eſt Deus Sanctus, unus eſt Dominus. Una eſt enim vera ſanctitas, ſicut una eſt vera divinitas, una illa vera ſanctitas naturalis.* Ambroſ. *lib.* 3. *De Spiritu Sancto, cap.* 16. *num.* 109. *pag.* 658.

(*c*) *Docuimus igitur apoſtolica auctoritate recte de Deo Patre dici quod natura ſit Deus ; accipiant nunc quod eadem Dei Patris ſit natura qua Filii eſt, eadem ſit & Spiritus Sancti.* Ambroſ. *De Incarnat. cap.* 8. *num.* 84. *pag.* 722.

(*d*) *Unus ergo & ſolus Deus ; quia ſcriptum eſt :* Dominum Deum tuum adorabis & illi ſoli ſervies ; *unus Deus, non ut ipſe ſit Pater & Filius, ſicut impius Sabellius aſſerit ; ſed quia Patris, & Filii, Spirituſque Sancti una divinitas ſit : ubi autem una divinitas, una voluntas, una præceptio.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Fide cap.* 10. *n.* 8?. *p.* 4?7.

(*e*) *Apoſtolus dixit : Quia plenitudo divinitatis habitat in Chriſto, & habitat in Patre, & habitat in Spiritu Sancto ; & quod ſicut unitas divinitatis ita & unitas operationis. Quod etiam ex cantico Moyſis colligi poteſt, ipſe enim .... & Dei Patris operationem, & Filii eſt confeſſus, & Spiritus dicens :* Dextera manus tua, Domine, glorificata eſt in virtute, dextera manus tua, Domine, confregit inimicos. *Hic eſt quia & Filium ſit confeſſus & Patrem cujus eſt* ***dextera. Et infra, ne Spiritum Sanctum præteriret, adjecit :*** Miſiſti Spiritum tuum & cooperuit eos mare ; & Spiritu iracundiæ tuæ diviſa eſt aqua. Ambroſ. *lib.* 3. *De Spiritu Sancto, cap.* 4. *pag.* 6??.

(*f*) *Eſt quædam inconfuſa diſtinctæ incomprehenſibilis, & inenarrabilis ſubſtantiæ :*

» ni confuſion, ni ſéparation, car la Trinité eſt inſéparable (*a*); » ni de pluralité, parce qu'il n'y a pas deux Peres, deux Fils, ou » deux Saints-Eſprits. Le Fils eſt engendré d'une maniere ineffa- » ble (*b*) & incompréhenſible. Ce myſtere eſt même au-deſſus » de la portée des Anges & des Puiſſances, des Cherubins & » des Seraphins. Il nous eſt permis de ſavoir qu'il eſt né du Pere, » non de diſputer ſur la maniere dont il eſt né. Car ſi ſaint Paul » ravi dans le troiſiéme ciel a dit ineffables les choſes qu'il avoit » ouïes, comment pourrions-nous expliquer le myſtere de la » generation divine du Fils, nous, qui non-ſeulement ne pouvons » la comprendre, mais qui ne l'avons pas même entendue? Ce » qui eſt au-deſſus de notre raiſon & de nos forces (*c*), la foi doit » nous le faire croire. Si nous n'avons pas été preſent à la gene- » ration du Fils, nous l'avons été lorſque le Pere l'a dit Fils de » Dieu. Si nous ne croyons pas à Dieu, à qui croirons-nous?

Sur la Proceſſion du S. Eſprit.

XVII. Quant au Saint-Eſprit, ſaint Ambroiſe déclare nettement qu'il procede du Pere & du Fils. » En nommant (*d*), dit-il, » le Saint-Eſprit, vous nommez & Dieu le Pere, dont le Saint-

Trinitatis diſtinctionem etenim accepimus Patris, & Filii, & Spiritus Sancti, non confuſionem; diſtinctionem, non ſeparationem; diſtinctionem non pluralitatem. Divino itaque admirandoque myſterio manentem ſemper accipimus Patrem, ſemper Filium, ſemper Spiritum Sanctum; non duos Patres, non duos Filios, non duos Spiritus. Unus, *enim*, Deus Pater ex quo omnia, & nos in ipſo; & unus Dominus Jeſus, per quem omnia, & nos per ipſum. *Unus natus ex Patre Dominus Jeſus & ideo unigenitus;* unus & Spiritus Sanctus. *Ut idem Apoſtolus dixit: Sic accipimus, ſic legimus, ſic tenemus. Diſtinctionem ſcimus, ſecreta neſcimus; cauſas non diſcutimus, ſacramenta ſervamus.* Ambroſ. *lib.* 4. *De Fide, num.* 91. *pag.* 537.

(*a*) *Numquam poteſt a ſe Trinitas ſeparari.* Ambroſ. *lib.* 2. *in Lucam, num.* 92. *pag.* 1312.

(*b*) *Quæris à me quomodo Filius ſit; ſi non priorem habeat Patrem? Quæro autem abs te quando aut quomodo Filium putes eſſe generatum? Mihi enim impoſſibile eſt generationis ſcire ſecretum: mens deficit, vox ſilet, non mea tantùm, ſed & Angelorum. Supra Poteſtates, ſupra Angelos, ſupra Cherubim ſupra Seraphim, ſupra omnem ſenſum eſt; quia ſcriptum eſt:* Pax autem Chriſti, quæ eſt ſupra omnem ſenſum. *Si pax Chriſti ſupra omnem ſenſum eſt, quemadmodum non eſt ſupra omnem ſenſum. Tu quoque manum ori admove, ſcrutari non licet ſuperna myſteria. Licet ſcire quod natus ſit: non licet diſcutere quemadmodum natus ſit. Illud negare mihi non licet, hoc quærere metus eſt. Nam ſi Paulus ea quæ audivit raptus in tertium cœlum ineffabilia dicit; quomodo nos exprimere poſſumus paternæ generationis arcanum, quod nec ſentire potuimus nec audire?* Ambroſ. *lib.* 1. *De Fide, cap.* 10. *num.* 64. & 65. *p.* 456.

(*c*) *Quid tam altum quàm ...... ſcire Dei Filium & profeſſionem divinæ generationis adſumere? Quam licet mens non queat humana plenæ rationis inveſtigatione comprehendre; fidei tamen plenitudo complectitur. Nam etſi non mihi licet ſcire quemadmodum natus ſit, non licet tamen neſcire quod natus ſit. Seriem generationis ignoro, ſed auctoritatem generationis agnoſco Non interfuimus cùm à Patre Dei Filius naſceretur: ſed interfuimus cùm à Patre Dei Filius diceretur. Si Deo non credimus, cui credemus?* Ambroſ. *lib.* 4. *in Lucam, n.* 71. *pag.* 1353.

(*d*) *Si ſpiritum dicas, & Deum Patrem, à quo procedit Spiritus; & Filium, quia Filii quoque eſt Spiritus, nuncupaſti.* Ambroſ. *lib.* 1. *De Spiritu Sancto, cap.* 3. *num.* 44. *pag.* 609.

» Eſprit procede, & le Fils dont il eſt pareillement Eſprit. « Il dit ailleurs (*a*) que le Fils qui reçoit l'être du Pere, le communique au Saint-Eſprit. Et dans ſon Commentaire ſur ſaint Luc, voulant prouver que la bonté convient eſſentiellement au Fils comme au Pere, il allegue ce qui eſt dit dans le Pſeaume 142. (*b*) *Votre bon Eſprit me conduira dans une voie droite.* D'où il infere, que ſi le Saint-Eſprit qui a reçû ſon être du Fils eſt bon, il faut donc que le Fils qui le lui a communiqué, ſoit bon auſſi. Il eſt néanmoins à remarquer que ſaint Ambroiſe (*c*) prend quelquefois le terme de *proceſſion*, pour ſignifier la miſſion du Saint-Eſprit : comme lorſqu'il dit que le Saint-Eſprit procedant du Fils, n'eſt pas envoyé à la maniere des corps, c'eſt-à-dire qu'il ne paſſe pas d'un lieu à un autre. C'eſt dans le même ſens qu'il faut prendre ce qu'il dit au même endroit, que le Saint-Eſprit procédant du Pere & du Fils, n'eſt ſéparé du Pere ni du Fils. C'eſt donc ſans raiſon qu'Eſtius (*d*) a dit qu'il ſeroit difficile de montrer que la miſſion du Saint-Eſprit ait été nommée *Proceſſion* par les Peres de l'Egliſe, & que Bede eſt le premier qui ait pris le terme de *miſſion* en ce ſens. Toutefois ce dernier paſſage de ſaint Ambroiſe a paru déciſif à tous ceux des Latins qui ont écrit contre les Grecs. Il eſt cité dans une (*e*) lettre de l'Empereur Charlemagne, compoſée en 809. par Smaragde abbé de ſaint Mihiel en Lorraine ; par Enée évêque (*f*) de Paris, par Ratramne (*g*), & dans la (*h*) réponſe de Joſeph évêque de Methone au libelle de Marc d'Epheſe.

Sur le peché originel.

XVIII. Saint Auguſtin ayant à autoriſer le ſentiment de l'Egliſe touchant le peché originel, du témoignage des plus celebres écrivains, allegua d'autant plus volontiers celui de ſaint Ambroiſe, que Pelage même en faiſoit l'éloge. Il eſt d'ailleurs ſi

(*a*) *Accipe nunc quia ſicut Pater fons vitæ eſt, ita etiam Filium plerique fontem vitæ memorarunt ſignificatum ; eo quod apud te, inquit, Deus omnipotens, Filius tuus fons vitæ ſit, hoc eſt fons Spiritus Sancti.* Ambroſ. *lib.* 1. *De Spiritu Sancto, cap.* 15. *num.* 172. *pag.* 631.

(*b*) Spiritus tuus bonus deducet me in viam rectam. *Quod ſi bonus Spiritus qui accepit ex Filio, bonus utique & ille qui tradidit.* Ambroſ. *lib.* 8. *in Lucam, num.* 66. *pag.* 1487.

(*c*) *Non ergo quaſi ex loco mittitur Spiritus Sanctus, aut quaſi ex loco procedit, quando procedit ex Filio . . . . Spiritus quoque Sanctus cùm procedit à Patre & Filio, non ſeparatur à Patre, non ſeparatur à Filio.* Ambroſ. *lib.* 1. *De Spiritu Sancto, cap.* 11. *num.* 119. & 120. *pag.* 625.

(*d*) *Sciendum non facile reperiri apud Patres, ut miſſio Spiritus nomine proceſſionis ſignificetur, præterquam apud Bedam.* Eſtius, *in lib. Sentent. diſtinct.* 14.

(*e*) *Tom.* 7. *Concil. Labbe, pag.* 1201.

(*f*) *Tom.* 7. *Spicileg. pag.* 21.

(*g*) *Tom.* 2. *Spicileg. pag.* 37.

(*h*) *Joſephi epiſcopi Methonenſis, reſponſio ad libellum Marci Epheſii.* Tom. 9. *Conc. pag.* 580. *edit. Harduini.*

formel

formel ſur cette matiere, qu'il étoit difficile d'en objecter de plus précis aux Pelagiens. » Je ſuis, (*a*) dit ſaint Ambroiſe, tombé en » Adam, j'ai été chaſſé du paradis en Adam, je ſuis mort en Adam : » comment Dieu me rappellera-t-il, s'il ne me trouve en Adam, » afin qu'étant coupable de ſon peché, je ſois juſtifié en Jeſus-» Chriſt. Nous (*b*) naiſſons tous dans le peché, & notre naiſſance » même eſt vicieuſe conformément à ce que dit David : *J'ai été* » *conçu dans l'iniquité, & ma mere m'a enfanté dans le peché.* Tous » ſont (*c*) morts en Adam, parce que comme le peché eſt entré » dans le monde par un ſeul homme, & la mort par le peché, » ainſi la mort eſt paſſée dans tous les hommes par ce ſeul hom-» me, en qui tous les hommes ont peché : la faute donc de cet » homme eſt la cauſe de la mort de tous. N'imitez (*d*) pas Adam, » qui s'étant laiſſé dépouiller du ſecours qu'il tiroit du comman-» dement de Dieu & du vêtement de la foi, reçut une plaie mor-» telle dans laquelle nous ſerions tous morts, ſi le Samaritain cha-» ritable de l'Evangile, qui eſt Jeſus-Chriſt, n'étoit deſcendu » pour guérir une bleſſure ſi fâcheuſe. Adam (*e*) a été, & nous » avons tous été dans lui; il eſt mort, & tous les hommes ſont » morts en lui. Autre eſt (*f*) notre iniquité, autre celle de notre » talon, où Adam ayant été bleſſé par la dent du ſerpent, nous a » tranſmis ce vicieux heritage par la ſucceſſion de la nature, nous » rendant tous boiteux de même que lui. Avant que nous naiſſions » (*g*) nous ſommes ſouillés du peché, par la contagion de nos

(*a*) *Lapſus ſum in Adam, de paradiſo ejectus in Adam, mortuus in Adam; quomodo revocet, niſi me in Adam invenerit, ut in illo culpæ obnoxium, morti deditum, ita in Chriſto juſtificatum?* Ambroſ. *lib* 2. *De fide reſurrectionis, num.* 6. *pag.* 1137. *&* *apud* Auguſt *De peccato originali, cap.* 41. *num.* 47. *pag.* 274. *tom.* 10

(*b*) *Omnes homines ſub peccato naſcimur, quorum ipſe ortus in vitio eſt, ſicut habes lectum, dicente David:* Ecce enim in iniquitatibus conceptus, & in delictis peperit me mater mea. Ambroſ. *lib.* 1. *De Pœnit cap.* 3. *num.* 13. *pag.* 394. *&* *apud* Auguſt *lib. De Peccato orig. c.* 41. *n.* 47. *p.* 274. *&* 275.

(*c*) *Omnes in Adam mortui; quia*, per unum hominem in hunc mundum peccatum introivit, & per peccatum mors, & ita in omnes homines pertranſivit, in quo omnes peccaverunt. *Illius igitur culpa mors omnium eſt.* Ambroſ. *lib.* 4. *in Lucam, num.* 67. *pag.* 1352. *&* *apud* Auguſt *lib.* 1. *contra Julianum, cap.* 3. *num* 10. *pag.* 501.

(*d*) *Cave ergo ne ante nuderis, ſicut Adam ante nudatus eſt, mandati cœleſtis cuſtodia deſtitutus, & exutus fidei veſtimento, & ſic lethale vulnus accepit: in quo omne genus occidiſſet humanum, niſi Samaritanus ille deſcendens, vulnera ejus acerba curaſſet.* Ambroſ. *lib.* 7. *in Lucam, num.* 7. *p.* 1428. *&* *apud* Auguſtin. *lib.* 1. *contra Julianum, cap.* 3. *num.* 10. *pag.* 501.

(*e*) *Fuit Adam, & in illo fuimus omnes. Periit Adam, & in illo omnes perierunt.* Ambroſ. *lib.* 7. *in Lucam, num.* 234. *&* *apud* Auguſt. *loco mox citato.*

(*f*) *Alia eſt iniquitas noſtra, alia calcanei noſtri, in quo Adam dente ſerpentis eſt vulneratus, & obnoxiam hereditatem ſucceſſionis humanæ ſuo vulnere dereliquit, ut omnes illo vulnere claudicemus.* Ambroſ. *in Pſal.* 48. *num.* 8. *pag.* 947. *&* *apud* Auguſt. *lib.* 1. *contra Julian. cap.* 3. *n.* 10. *p.* 502.

(*g*) *Antequam naſcamur, maculamur contagio; & ante uſuram lucis, originis ipſius excipimus injuriam, in iniquitate conci-*

» parens ; & avant que de jouir de la lumiere, nous ſouffrons du » tort de notre propre origine. David n'a point exprimé ſi c'eſt » dans l'iniquité de nos parens ou dans la nôtre que nous ſommes » conçus ; & lorſqu'il ajoute que la mere d'un chacun l'a enfanté » dans le peché, il n'a pas exprimé non plus, ſi ces pechés dans » leſquels nos meres nous enfantent, ſont les pechés de nos me- » res, ou ſi celui qui eſt enfanté eſt déja coupable de quelque peché. » Mais prenez garde, dit ſaint Ambroiſe, qu'il ne faille entendre » l'un & l'autre, c'eſt-à-dire les pechés des parens & ceux des » enfans : la conception n'eſt pas exempte de peché, parce que » les parens ne ſont pas ſans être coupables de quelque chute : mais » l'enfantement eſt auſſi ſujet à ſa propre contagion ; car ce n'eſt » pas d'une ſeule maniere que la nature eſt infectée. « Ce Pere nous repréſente (*a*) le diable comme un uſurier qui a prêté à Eve le peché, pour charger tout le genre humain de cette dette. Il dit (*b*) que cet eſprit malin a trompé Eve afin de ſupplanter l'homme, & d'engager dans la même faute toute ſa poſterité. Il dit encore (*c*) que ſi l'homme dans l'état d'innocence a pû tomber ſi facilement, les chutes dans l'état de malediction où nous ſommes ſont beaucoup plus faciles. Et pour expliquer comment ſe fait la transfuſion du peché par la propagation de la concupiſcence, il rapporte l'exemple de la pierre d'aiman.

---

pimur : non expreſſit utrum parentum an noſtrâ ; & in delictis generat unumquemque mater ſua : nec hic declaravit utrum in delictis ſuis mater pariat, an jam ſint & aliqua delicta naſcentis. Sed vide ne utrumque intelligendum ſit. Nec conceptus iniquitatis exſors eſt, quondam & parentes non carent lapſu. Sed & ipſe partus habet contagia ſua, nec unum tantummodo habet ipſa natura contagium. Ambroſ. *in Apologia David, cap.* 11. *num.* 56. *pag.* 694. & 695 & *apud* Auguſtin. *lib.* 1. *contra Julianum, cap.* 3. *num.* 10. *pag.* 502 *tom.* 10.

(*a*) *Quis iſte peccati eſt fœnerator, niſi diabolus, a quo Eva mutuata peccatum obnoxiæ ſucceſſionis, uſuris defœneravit omne genus humanum?* Ambroſ. *lib. De Tobia, cap.* 9. *num.* 33. *pag.* 601. & *apud* Auguſt. *lib.* 1. *cont. Julianum, cap.* 3. *n.* 10 *p.* 502.

(*b*) *Diabolus Evam decepit, ut ſupplantaret virum, obligaret hereditatem.* Ambr. *ibid. cap.* 23. *num.* 88. *pag.* 620. & *apud* Auguſtin. *loco mox citato.*

(*c*) *Quod ſi primus ille homo, qui cum Deo loquebatur in paradiſo poſitus, labi tam facilè potuit, ex terra creatus virgine .... Nondum carne noſtra damnata maledicto obnoxiæ hereditatis ; quanto facilius poſtea lubrica ad peccandum via majus advexit humano generi præcipitium cum deterior tolerabiliori per vices generationis ſucceſſerit. Etenim ſi magnetis lapis tantam naturæ vim habet, ut ferrum ad ſe trahat, & transfundat ſe in illius ſpeciem, ita ut plerique experiri volentibus cum plures annulos ferreos ad eum lapidem admoverint, omnes pari teneat modo : deinde ſi ei annulo cui adhæſerit lapis, alium admoveas annulum, & rurſus per ordinem ſingulis ſubſtituas ; licèt in omnes penetret per ordinem, ex illo lapide vis naturæ, tamen priores nexu vehementiore conſtringit, poſteriores remiſſiore : quanto magis humani generis conditio atque natura ex puriore ſtatu in deteriorem lapſa eſt, quando nequiorem adigit ? Nam ſi per eas ſpecies minuitur natura, quæ non ſunt culpæ capaces ; quanto magis per animos atque artus labe pollutos ſcelerum virtus ejus hebetatur ?* Ambroſ. *Epiſt.* 45. *num.* 13. 14. & 15. *pag.* 983.

XIX. Nés tous (*a*) dans l'esclavage auquel Adam & Eve nous ont assujettis, nous ne pouvons ignorer que c'est Jesus-Christ qui nous en a délivrés, & qu'il ne nous a pas achetés mais rachetés. Quelle (*b*) autre cause pouvoit-il y avoir de l'Incarnation, sinon que l'homme fût racheté par la même chair qu'il avoit peché? Par-là le dommage (*c*) que le peché d'Adam nous a causé, se trouve moindre que l'avantage qu'il nous a procuré, & on peut dire que ce peché nous a plus profité qu'il ne nous a nui; puisqu'il en est venu un grand bien, & le don ineffable de la redemption, par Jesus-Christ dont la misericorde (*d*) infinie l'a porté à s'immoler pour nos pechés, & à les laver dans son sang, n'y ayant point d'autre moyen de les effacer. Ce n'est pas que Dieu n'en eût pù employer d'autres; mais, selon la pensée de saint Ambroise, il n'y avoit que Dieu seul qui pût expier ces pechés: cela passoit le pouvoir de l'homme. » Le frere, dit-il, (*e*) n'est pas capable » de racheter son frere, parce qu'il est sujet à l'infirmité de la mê» me nature, & qu'il est coupable comme lui de la chute d'Adam.» L'homme qui devoit nous racheter est celui dont il dit dans Isaïe: *Le Seigneur vous envoira un homme qui vous sauvera;* & dans saint Jean: *Vous cherchez à me mettre à mort, un homme qui vous a annoncé la verité;* un homme (*f*) au-dessus de la condition ordi-

Sur l'Incarnation.

(*a*) *Revera enim Christi liberti sumus, nemo liber. Omnes in servitute generati.... Nescis quod te Adæ atque Evæ culpa mancipaverit servituti? Nescis quod redemerit te Christus non emerit.* Ambros. *lib.* 1. *De Jacob & vita beata, cap.* 3. *n.* 12. *p.* 448.

(*b*) *Quæ erat causa incarnationis nisi ut caro quæ peccaverat per se redimeretur?* Ambros. *lib. De Incarnat. cap.* 6. *num.* 56. *pag.* 716.

(*c*) *Amplius nobis profuit culpa quam nocuit: in quo redemptio nostra divinum munus invenit.* Ambros. *lib. De institutione Virginis, cap.* 17. *num.* 104. *pag.* 272. *& in lib.* 1. *De Jacob & Vita beata, cap.* 6. *num.* 21. *Facta est mihi culpa mea merces redemptionis, per quam mihi Christus advenit.* Et *in Psal.* 39. *num* 20 *pag.* 865. *Felix ruina, quæ reparatur in melius.*

(*d*) *Sicut enim redemptio Christus, ita & misericordia; quæ autem major misericordia, quam quod pro nostris flagitiis se præbuit immolandum, ut sanguine suo mundum lavaret, cujus peccatum nullo alio modo potuisset aboleri?* Ambros. *in Psal.* 47. *num.* 17. *pag.* 942.

(*e*) Frater non redimit, redimet homo, &c. (Psalm. 48. *vers.* 7.).... *Quem frater eodem matris utero effusus in lucem redimere non potest, quia paribus naturæ infirmitate retinetur, redimet homo: sed ille homo de quo scriptum est;* Quia mittet illis, *Dominus*, hominem qui salvabit eos; (Isaïæ. *cap.* 19. *vers.* 20.) *qui de se ipso dicit:* Quæritis me occidere, hominem, qui veritatem locutus sum vobis. (Joan. *cap.* 8. *vers.* 40.) Ambros. *in Psal.* 48. *num.* 13. *pag.* 949.

(*f*) *Neque igitur fratrem in redemptionem quære, sed aliquem qui tuam excedat naturam: neque hominem nudum, sed hominem Deum Jesum Christum qui solus pro nobis omnibus Deo dare potest placationem.* Basil. *Homil. in Psal.* 48. *pag.* 180. *tom.* 1. *Neque per ipsum liberaremur unum mediatorem Dei & hominem Jesum Christum, nisi esset & Deus,* Augustin. *Enchirid. cap.* 108. *pag.* 237. *tom.* 6. *Nisi enim esset Deus verus, non afferret remedium, nisi esset homo verus, non præberet exemplum.* S. Leo, *Serm.* 1. *De Nativitate, cap.* 2. *pag.* 70.

naire, non un pur homme, mais un homme-Dieu, Jesus-Christ qui seul a pû offrir à Dieu une hostie de propitiation & de paix pour nous; lui qui est le (*a*) médiateur entre Dieu & les hommes, qui surpasse tous ses freres en pieté, en charité, qui n'est point sujet au peché ancien, qui a crucifié dans sa chair le peché de tous les hommes, & effacé par son sang leur cedule; qui a été seul (*b*) sans peché, & qui ne s'est pas même ressenti de la souillure (*c*) de notre origine, étant conçu & né d'une Vierge. Il étoit (*d*) au pouvoir de Dieu de nous racheter d'une autre maniere; mais celle-ci étoit la plus parfaite & la plus convenable.

Sur la distinction des deux natures & l'unité de personne en Jesus-Christ.

XX. Conservons (*e*) la distinction de la divinité & de la chair en Jesus-Christ: c'est le même Fils de Dieu qui parle dans l'une & dans l'autre, parce qu'il possede en une même personne l'une & l'autre de ces deux natures; & quoique ce soit toujours la même personne qui parle, elle ne le fait pas toujours d'une même maniere. Tantôt il nous découvre la gloire de sa divinité, & tantôt les souffrances & les foiblesses de son humanité. Comme Dieu il parle de ce qui appartient à la divinité, parce qu'il est le Verbe; comme homme il parle de ce qui appartient à la nature humaine, parce qu'il est revêtu de notre substance. Cet endroit

---

(*a*) *Unus mediator Dei & hominum homo Christus Jesus. Ipse est qui redimet hominem, vincens pietate germanos, quia pro alienis sanguinem suum fudit, quem nemo potest offerre pro fratre .... Sed quare solus hic redimet? Quia nemo potest eum æquare pietate, ut pro servulis suis animam suam ponat: nemo integritate; omnes enim sub peccato, omnes Adæ illius subjacent prolapsioni. Solus redemptor eligitur, qui peccato veteri obnoxius esse non possit. Ergo per hominem, Dominum Jesum intelligamus qui suscepit hominis conditionem, ut in carne sua peccatum omnium crucifigeret, & chirographum universorum suo cruore deleret.* Ambros. *in Psal.* 48. *num.* 13. *pag.* 949.

(*b*) *Dominus onus suscepit alienum, ideo solus fuit sine consortio delictorum.* Ambros. *in Apologia David, cap.* 3. *n.* 10. *pag.* 679.

(*c*) *In quo solo (Jesu Christo) & conceptus virginalis, & partus sine ullo fuit mortalis originis inquinamento. Dignum etenim fuit, ut qui non erat habiturus corporeæ peccatum prolapsionis, nullum sentiret generationis naturale contagium.* Ambros. *ibid. cap.* 11. *num.* 57. *pag.* 695.

(*d*) *Eos itaque qui dicunt; ita ne defuit Deo modus alius, quo liberaret homines à miseria mortalitatis hujus ut unigenitum Filium Deum sibi coæternum, hominem fieri vellet, induendo humanam animam & carnem, mortalemque factum mortem perpeti? Parum est sic refellere, ut istum modum, quo nos per mediatorem Dei & hominum hominem Christum Jesum Deus liberare dignatur, asseramus bonum & divinæ congruum dignitati: verùm etiam ut ostendamus non alium modum possibilem Deo defuisse, cujus potestati cuncta æqualiter subjacent, sed sanandæ nostræ miseriæ convenientiorem modum non fuisse, nec esse oportuisse.* Augustin. *lib.* 13. *De Trinitate, cap.* 10. *num.* 13. *pag.* 936. *tom.* 8.

(*e*) *Servemus distinctionem divinitatis & carnis. Unus in utraque loquitur Dei Filius, quia in eodem utraque natura est: etsi idem loquitur, non uno semper loquitur modo. Intende in eo nunc gloriam Dei, nunc hominis passiones. Quasi Deus loquitur quæ sunt divina; quia Verbum est: quasi homo dicit quæ sunt humana; quia in mea substantia loquebatur.* Ambros. *lib.* 2. *De Fide, cap.* 9. *num.* 77. *pag.* 485.

eſt cité par les Conciles d'Epheſe (*f*) & de Calcedoine (*g*), & par le Pape ſaint Leon (*c*). Quoique (*d*) les Mages ne viſſent qu'un enfant dans une créche, ils ne laiſſerent pas de l'adorer, connoiſſant bien qu'autre étoit cet enfant le préſent qui venoit de la terre, & autre celui qui venoit du Ciel, & que tous les deux ne faiſoient qu'une même perſonne, parfaite en l'un & en l'autre, ſans aucun changement dans la divinité, ni aucune imperfection dans la nature humaine. Ils l'adorerent dans cette unité & lui offrirent des preſens, témoignant qu'ils reconnoiſſoient pour Dieu du Ciel, celui qu'ils voyoient dans la créche. Il ne faut donc pas confondre dans Jeſus-Chriſt la nature humaine avec la nature divine; & il ne ſuffit pas de reconnoître que Jeſus-Chriſt s'eſt revêtu veritablement de notre chair & d'offrir ce corps aux ſaints autels pour y être changé, ſi vous (*e*) ne diſtinguez la nature divine du corps. Diſtinguez dans Jeſus-Chriſt ce qui eſt de vous, d'avec ce qui eſt du Verbe. Avant l'Incarnation nous n'avions rien de ce qui appartient au Verbe, & le Verbe n'avoit rien de ce qui eſt de notre nature. Il s'en eſt revêtu afin de nous communiquer la ſienne: ce qu'il a fait non en confondant la nôtre avec la ſienne, mais en la perfectionnant. Si vous croyez qu'il a pris notre nature, & qu'il l'a confondue avec la nature divine, vous ceſſez à la verité d'être Manichéen, mais vous n'êtes pas encore enfant de l'Egliſe. C'eſt que les Manichéens (*f*) ſoutenoient que Jeſus-Chriſt ne s'étoit incarné qu'en apparence, pour mourir & reſſuſciter de même. Nous devons croire auſſi que le

(*a*) *Apud* Baluzium, *in nova collectione Conciliorum*, *pag.* 468.

(*b*) *Tom.* 4. *Concil.* Labb. *pag.* 829.

(*c*) S. Leo, *Epiſt* 134. *ad Leonem Auguſtum*, *pag.* 351. *edit. Queſnellianæ.*

(*d*) *Magi.... cum parvulum in præſepi cernerent, adoraverunt.... Aliud munus è terris, aliud munus è cælo, & utrumque unus in utroque perfectus, & ſine mutabilitate divinitatis, & ſine humanæ imminutione naturæ. Unum adoraverunt, eidemque munera obtulerunt, ut oſtenderent ipſum eſſe cœli Dominum, qui in præſepibus videretur.* Ambroſ. *lib.* 3. *De Fide*, *cap.* 8. *num.* 54. *pag.* 507.

(*e*) *Etſi credas à Chriſto veram carnem eſſe ſuſceptam, & offeras transfigurandum corpus altaribus, non diſtinguas tamen naturam divinitatis & corporis & tibi dicitur:* Si recte offeras, non autem dividas (Geneſ. 4. *v.* 7.) peccaſti. *Divide quod meum, divide quod ſuum verbi eſt. Ergo quod erat illius, non habebam, & ille quod meum eſt, non habebat. Suſcepit quod meum eſt, ut impertiret quod ſuum eſt. Suſcepit non ut confunderet, ſed ut repleret. Si credas ſuſceptionem, affingas confuſionem; Manichæus eſſe deſiſti, nec tamen Eccleſiæ filius eſſe cœpiſti.* Ambroſ. *lib. De Incarn. cap.* 4 *num.* 23. *pag* 708. & 709.

(*f*) *Dicitur hoc Manichæo & Valentino qui non putaverunt veritatem carnis humanæ à Chriſto eſſe ſuſceptam.* Ambroſ. *ibid. cap.* 2. *num.* 8. *pag.* 705. *Manichæi affirmant Chriſtum nec fuiſſe in carne vera, ſed ſimulatam ſpeciem carnis ludificandis humanis ſenſibus præbuiſſe, ubi non ſolùm mortem, verùm etiam reſurrectionem ſimiliter mentiretur.* Auguſtin. *lib. De Hæreſibus*, *cap.* 46. *pag.* 16. *tom.* 8,

Verbe (*a*) a pris un corps & une ame humaine & raisonnable, capable d'entendement, & de même substance ou nature que les nôtres; qu'il a été homme parfait, mais exemt de peché, & saint Ambroise ne craint point qu'en disant que le corps & l'ame du Verbe sont de même nature que les nôtres, on puisse l'accuser d'introduire une quaternité: » Car c'est nous au contraire, dit ce » Pere, qui adorons veritablement la Trinité en même tems que » nous soutenons cette doctrine. En effet, je ne divise pas Jesus-» Christ, lorsque je distingue en lui la nature humaine d'avec la » divinité, mais j'enseigne qu'il n'y a qu'un seul Christ avec le Pere » & l'Esprit de Dieu. « C'étoit à ce que l'on croit les disciples d'Apollinaire qui (*b*) prétendoient que l'on ne pouvoit dire que le corps de Jesus-Christ fût tiré de la Vierge Marie sans admettre une quaternité en Dieu au lieu de la Trinité: sentiment impie que les (*c*) Peres ont refuté. Saint Ambroise s'explique en beaucoup d'autres endroits sur la distinction des deux natures en Jesus-Christ. » Nous lisons, (*d*) dit-il, & nous croyons plusieurs choses tou-» chant le mystere de l'Incarnation: mais nous devons reconnoî-» tre la majesté divine de Jesus-Christ dans tous les sentimens de » la nature humaine. Il est fatigué du chemin afin de soulager ceux » qui sont fatigués; il demande à boire, lui qui devoit donner à » ceux qui ont soif, un breuvage spirituel; il a faim, lui qui devoit » distribuer à ceux qui ont faim la viande du salut; il meurt pour » donner la vie aux morts; il couvre le ciel de tenebres pour nous » éclairer; il fait trembler la terre afin de l'affermir; il met la mer » en mouvement, afin de la calmer; il naît d'une Vierge, afin qu'on

(*a*) *Non enim ipse Deus Verbum pro anima rationali & intellectus capaci in carne sua fuit, sed animam rationalem & intellectus capacem, & ipsam humanam, & ejusdem substantiæ, cujus nostræ sunt animæ, & carnem nostræ similem, ejusdem cujus caro est nostra, substantiæ suscipiens Deus Verbum, perfectus etiam homo fuit, sine ulla tamen labe peccati .... Caro ergo ipsius & anima ejusdem cujus anima nostra, carnisque substantiæ est. Nec timeo ne tetrada videar inducere, nos enim verè solum, qui hæc asserimus, colimus Trinitatem. Non enim Christum divido, cum carnis ejus divinitatisque distinguo substantiam: sed unum Christum cum Patre & Spiritu Dei prædico.* Ambros. *lib.* De Incarn. *cap.* 7. *num.* 76. *pag.* 720. & 721.

(*b*) *Quis nefariam illam commentus est impietatem, aut cui hoc in mentem venerit, dixeritque: qui ait ex Maria esse dominicum corpus, is non amplius Trinitatem sed quaternitatem in deitate [illegible]?* Athanasius, *ad Epictetum Epistola, num.* 2. *pag.* 902.

(*c*) Idem, *ibid. num.* 9. *pag.* 908.

(*d*) *Multa ergo secundùm incarnationis legimus & credimus sacramentum; sed in ipsa natura humanæ affectione majestatem licet spectare divinam. Fatigatur ex itinere Jesus, ut reficiat fatigatos; petit bibere, sitientibus potum spiritalem daturus: esurit, cibum famis esurientibus traditurus: moritur, vivificaturus .... Cælum caligine obducit, ut illuminet: terras tremefacit ut solidet: Maria commovet, ut mitiget .... Creatus ex virgine, ut ex Deo natus esse credatur .... [illegible] quasi Judæus dicitur, ut quasi verus Dei filius adoretur.* Ambros. *lib.* 5. De Fide, *cap.* *num.* 54. *pag.* 560. & 561.

» le croie né de Dieu ; il eſt dit de lui qu'il adore Dieu, comme » les autres Juifs, afin qu'il ſoit lui-même adoré comme vrai Fils » de Dieu. « Saint Ambroiſe établit encore très-clairement l'unité de perſonne en Jeſus-Chriſt, diſant que la foi nous oblige de croire que (*a*) Jeſus-Chriſt eſt tout enſemble Dieu & homme, mais qu'il eſt un en deux natures ; que c'eſt le (*b*) même qui eſt Fils de l'homme & Fils de Dieu ; que celui qui eſt ſorti du ſein de la Vierge, eſt en même-tems & ſerviteur & Seigneur ; ſerviteur pour executer, Seigneur pour commander & pour établir le royaume de Dieu dans l'eſprit des hommes ; que cela ne fait néanmoins qu'une même perſonne ; que celui qui eſt né du Pere n'eſt pas autre que celui qui eſt né de la Vierge ; que c'eſt le même qui eſt né du Pere avant tous les ſiécles, & qui dans la ſuite des tems a pris chair de la Vierge ; que lorſque nous liſons dans le prophéte Iſaïe : *Un Enfant nous eſt né, un Fils nous a été donné*, le mot (*d*) d'*enfant* marque ſon âge dans l'Incarnation, & celui de *Fils*, la plénitude de ſa divinité. » Il a été fait de ſa mere, dit ſaint Ambroiſe, & il eſt né » de ſon Pere : c'eſt cependant le même & qui eſt né & qui nous » a été donné : ne croyez pas que l'un ſoit different de l'autre, » c'eſt une ſeule perſonne : c'eſt le même Fils de Dieu qui eſt né » de ſon Pere & qui a pris commencement de la Vierge. Difference de generations qui ſe réuniſſent en une même perſonne, » quoiqu'il ſoit Dieu & homme à cauſe de la diverſité de ſes deux » natures, c'eſt toutes fois le même qui ſubſiſte en ces deux natures. Il a donc une nature qui lui eſt particuliere, & une autre qui » lui eſt commune avec nous ? Parfait dans l'une & dans l'autre, il » n'eſt qu'un dans les deux.

XXI. De cette unité de perſonne en deux natures, réſulte ce que les Théologiens appellent communication des idiomes ou

Sur la communication des idiomes,

(*a*) *Ergo & Deum Chriſtum & hominem eſſe credamus : unum in utroque non alterum.* Ambroſ. *lib.* 10. *in Lucam*, *num.* 3. *pag.* 1504.

(*b*) *Eſt enim idem Filius hominis Filius Dei.* Ambroſ. *in Lucam*, *n* 34. *p.* 1478.

(*c*) *Adverte myſterium. Ex utero virginis idem, & ſervus exivit & Dominus ; ſervus ad operandum, Dominus ad imperandum ; ut regnum Deo in hominum mentibus radicaret. Utrinque unus, non alter ex Patre, & alter ex Virgine ; ſed idem qui ante ſæcula ex Patre, ipſe poſtea carnem ſuſcepit ex virgine.* Ambroſ. *Præfat. in Pſal.* 35. *num.* 4. *pag.* 767.

(*d*) *Sic & alibi habes :* Puer natus eſt nobis, & Filius datus eſt nobis. *In puero enim nomen ætatis, in filio plenitudo divinitatis eſt. Factus ex matre, natus ex patre ; idem tamen & natus eſt, & datus : non diverſum, ſed unum putes. Unus enim Dei Filius, & natus ex Patre, & ortus ex Virgine, diſtanti ordine, ſed in unum concurrente nomine..... Etſi Deus & homo diverſitate naturæ ; idem tamen non alter in utroque unus. Aliud ergo ſpeciale naturæ ſuæ, aliud commune nobiſcum, ſed in utroque unus, & utroque perfectus.* Ambroſ. *lib.* 1. *De exceſſu fratris ſui Satyri*, *num.* 12, *pag.* 1116. & 1117.

& les deux volontés en Jesus-Christ.

proprietés des deux natures en Jesus-Christ. On peut (*a*) dire que le Seigneur de gloire a été crucifié : mais en se servant de semblables expressions, il ne faut (*b*) pas s'imaginer qu'il ait été crucifié dans cette gloire qui convient à la nature divine : on ne s'exprime ainsi, que parce que c'est la méme personne qui est Dieu & homme, & le même Jesus-Christ qui est Dieu par sa nature divine & homme parce qu'il s'est revêtu de notre chair. On dit que c'est le Dieu de gloire qui a été crucifié, parce que participant aux deux natures, à la divine & à l'humaine; quoiqu'il n'ait souffert que dans celle-ci, il est vrai indistinctement, & que le Dieu de gloire a souffert, & que le Fils de l'homme a souffert. L'on peut dire aussi par rapport à ces deux natures : le même (*c*) souffroit & ne souffroit pas, mouroit & ne mouroit pas, étoit enseveli & ne l'étoit pas, ressuscitoit & ne ressuscitoit pas. Le pape Agathon (*d*) & le sixiéme (*e*) Concile alleguerent l'autorité de saint Ambroise contre les Monothelites. On ne peut en effet s'expliquer plus clairement qu'il le fait (*f*) sur les deux volontés en Jesus-Christ. Il dit qu'en se revêtant de notre chair il en a pris toutes les foiblesses, comme la tristesse & les autres affections humaines (excepté l'ignorance & le peché) : mais qu'il faut bien se garder (*g*) de croire que la

(*a*) *An negamus etiam Dominum majestatis esse Spiritum Sanctum, cum Dominus majestatis sit crucifixus, qui natus est de Spiritu Sancto ex virgine Maria?* Ambros. *lib.* 2. *De Spiritu Sancto, cap.* 22. *n.* 168. *pag.* 700.

(*b*) *Unde illud quod lectum est Dominum majestatis crucifixum esse, non quasi in majestate sua crucifixum putemus : sed quia idem Deus, idem homo, per divinitatem Deus, per susceptionem carnis homo Jesus Christus, Dominus majestatis dicitur crucifixus, quia consors utriusque naturæ, id est humanæ atque divinæ, in natura hominis subiit passionem, ut indiscrete & Dominus majestatis dicatur esse qui passus est, & Filius hominis.* Ambros. *lib.* 2. *De Fide, cap.* 7. *num.* 58. *pag.* 481. Ce passage a été cité par les Peres du Concile de Calcedoine, *tom.* 4. *Concil.* Labbe, *pag.* 361. & par le Pape saint Leon, *Epist.* 134. *pag.* 351.

(*c*) *Idem enim patiebatur & non patiebatur; moriebatur & non moriebatur; sepeliebatur & non sepeliebatur; resurgebat & non resurgebat, &c.* Ambros. *lib. De Incarn. cap.* 5. *num.* 36. *pag.* 711.

(*d*) Agatho, *Epist.* 1. *pag.* 640. *Tom.* 6. *Concil.* Labbe.

(*e*) *Concilium Constantinopolitanum tertium, actione decima, pag.* 785. & 788. *tom.* 6. *Concil.*

(*f*) *Quod autem ait :* Non mea voluntas, sed tua fiat. *Suam ad hominem retulit, Patris ad divinitatem; voluntas enim hominis temporalis, voluntas divinitatis æterna.* Ambros. *lib.* 10. *in Lucam, n.* 60. *p.* 1517. *Suscepit ergo voluntatem meam, suscepit tristitiam meam. Confidenter tristitiam nomino quia crucem prædico. Mea est voluntas, quam suam dixit; quia ut homo suscepit tristitiam meam, ut homo loquutus est, & ideo ait :* Non sicut ego volo sed sicut tu vis. *Mea est tristitia, quam meo suscepit affectu.* Ambros. *lib.* 2. *De Fide, cap.* 7. *num.* 53. *pag.* 480.

(*g*) *Qui erat ex Patre, carnem sumpsit ex Virgine, affectum assumpsit ex matre, ut infirmitates nostras ipse susciperet. Unde ait Propheta :* Et pro nobis dolet. (*Isaïe, cap.* 53. *vers.* 4.) *Quomodo debebat meo dolere, si meum non gereret affectum?* Ambros. *in Psalm.* 62. *num.* 5. *pag.* 956. *Deus igitur ante carnem, Deus in carne perfectionem naturæ assumpsit humanæ. Suscepi sensum hominis, sed non sum sensu carnis inflatus. Sensu hominis animam meam dixi esse turbatam; sensu hominis esurivi, &c.* Ambr. *lib. De Incarn. cap.* 7. *num.* 71. *pag.* 715.

divinité

divinité en ait ressenti (*a*) les impressions, ni même que Jesus-Christ se soit chargé de ces infirmités par d'autre motif que de guérir les nôtres. Quand donc nous lisons dans l'Ecriture qu'il étoit triste, il ne faut (*b*) pas s'imaginer qu'il étoit accablé de tristesse à la vûe de sa passion prochaine ; il (*c*) l'étoit à cause de la dispersion qu'il prévoyoit devoir arriver parmi ses Disciples après sa mort, & à cause de l'attentat que les Juifs alloient commettre en sa personne, & des supplices dont leur crime devoit être puni ; & c'est pour cela qu'il disoit à son Pere : *Eloignez de moi ce calice.* Il n'appréhendoit pas la mort, mais il ne vouloit pas que les méchans mêmes périssent ; souhaitant que sa Passion fût salutaire à tous les hommes. De même (*d*) lorsqu'il passoit les nuits en prieres, ce n'étoit pas pour lui qu'il prioit, c'étoit pour nous ; car quoique le Pere eût mis toutes choses en la puissance du Fils, le Fils néanmoins pour se conformer à la nature dont il s'étoit revêtu, prioit son Pere pour nous, s'étant établi notre avocat auprès de lui. Il prioit non par foiblesse & comme s'il n'eût pû faire ce qu'il demandoit à son Pere, car il est toutpuissant, mais parce que s'étant rendu notre maître, il vouloit par son exemple nous former

(*b*) Tristis est, *inquit*, anima mea ; *& alibi :* Nunc anima mea turbata est valde. *Non ergo suscipiens, sed suscepta turbatur. Anima enim obnoxia passionibus, divinitas libera ..... Tristis autem est non ipse, sed anima. Non est tristis sapientia, non divina substantia, sed anima.* Ambros. *lib.* 10. *in Lucam, num.* 61. *pag.* 1517. *Ut homo ergo dubitat, ut homo turbatur. Non turbatur ejus virtus, non turbatur ejus divinitas : sed turbatur anima, turbatur secundùm humanæ fragilitatis adsumtionem. Et ideo quia suscepit animam, suscepit & animæ passiones ; non enim Deus, eo quod Deus erat, aut turbari, aut mori potuisset, &c.* Ambros. *lib.* 2. De Fide, *cap.* 7. *n.* 56. *p.* 480.

(*c*) *Mihi compatitur, mihi tristis est, mihi dolet. Ergo pro me & in me doluit, qui pro se nihil habuit quod doleret. Doles igitur, Domine Jesu, non tua sed mea vulnera ; non tuam mortem sed nostram infirmitatem, sicut ait Propheta :* Quia pro nobis dolet. (Isaiæ, *cap.* 53. *vers.* 4.) *Et nos, Domine, æstimavimus te esse in doloribus ; cùm tu non pro te, sed pro me doleres.* Ambros. *lib.* 2. *De Fide, cap. num.* 53. *&* 54. *pag.* 480.

(*c*) *Tristis erat non pro sua passione, sed pro nostra dispersione. Denique ait :* Percutiam pastorem, & dispergentur oves gregis : *Tristis erat quia nos parvulos relinquebat .... nec illud distat à vero, si tristis erat pro persecutoribus, quos sciebat immanis sacrilegii pœnas daturos. Et ideo dixit :* Transfer hunc calicem à me ; *non quia Dei Filius mortem timebat, sed quia vel malos perire nolebat ; denique ait :* Domine, ne statuas illis hoc peccatum, *ut passio sua esset omnibus salutaris.* Ambros. *lib.* 10. *in Lucam, num.* 61. *&* 62. *pag.* 1517.

(*d*) Erat pernoctans in oratione Dei. *Orat ergo Dominus, non ut pro se obsecret, sed ut pro me impetret. Nam etsi omnia posuerit Pater in potestate Filii, Filius tamen ut hominis formam impleret, obsecrandum Patrem putat esse pro nobis ; quia advocatus est noster. Noli insidiatrices aperire aures, ut putes Filium quasi infirmum rogare, ut impetret quod implere non possit potestatis auctor. Obedientiæ magister ad præcepta virtutis suo nos informat exemplo ....* Et erat, *inquit,* pernoctans in oratione Dei. *Species tibi datur, forma præscribitur quam debeas æmulari. Quid enim te pro salute tua facere oportet, quando pro te Christus in oratione pernoctat ? Quid te facere convenit, cùm vis aliquod pietatis officium adoriri, quando Christus missurus Apostolos, oravit prius & solus oravit ?* Ambros. *lib.* 5. *in Lucam, num.* 42. *&* 43. *pag.* 1365. *&* 1366.

à la vertu. » Que ne devez-vous point faire pour vous-mêmes, dit » ſaint Ambroiſe, voyant Jeſus-Chriſt prier pour vous toute une » nuit? Oſerez-vous entreprendre quelque action de pieté ſans la » priere, vous qui ſavez que Jeſus-Chriſt n'a pas même voulu en- » voyer ſes Apotres ſans avoir prié auparavant? « C'eſt auſſi pour notre conſolation qu'il s'eſt chargé de nos foibleſſes; & bien loin de vouloir excuſer (*a*) en lui le ſentiment de triſteſſe qu'il a fait paroitre dans le jardin des Olives, » Il n'a jamais rien fait, dit » ſaint Ambroiſe, qui me donne tant de ſujet d'admirer ſa bonté » & ſa majeſté; il m'auroit beaucoup moins donné s'il ne ſe fût » pas chargé de mes foibleſſes & de mes ſentimens. C'eſt pour » moi qu'il a ſouffert de la douleur, puiſqu'il n'y avoit rien en lui » qui pût lui en cauſer: ſuſpendant en ſon ame l'effet de cette joie » divine dont il jouit éternellement, il veut bien reſſentir l'abat- » tement de l'infirmité humaine. Il prend ſur lui ma triſteſſe, afin » de me communiquer ſa joie; il ſe rabaiſſe juſqu'à l'affliction de » la mort, afin que marchant ſur ſes pas il nous rappelle à la vie. » Sa douleur & ſa triſteſſe n'ont point été feintes & ſeulement en » apparence, il a été vraiment triſte & il eſt mort réellement ſur la » croix, comme il a pris veritablement notre chair. Il falloit mê- » me qu'il ſe revêtît de nos foibleſſes, pour nous apprendre à les » vaincre, non pour nous en délivrer. Il n'eſt pas mort toutefois » (*b*) par neceſſité, mais parce qu'il l'a bien voulu, pouvant ne » pas mourir (*c*) s'il l'eût voulu: le grand cri qu'il jetta avant que » de rendre l'eſprit, fut un témoignage certain de l'amour qui l'a- » voit porté (*d*) à deſcendre du ciel pour racheter nos pechés. «

(*a*) Pater, ſi poſſibile eſt, transfer à me calicem iſtum ...... *Ego autem non ſolum excuſandum (Chriſtum) non puto, ſed etiam nuſquam magis pietatem ejus majeſtatemque demiror, minus enim contulerat mihi, niſi meum ſuſcepiſſet affectum. Ergo pro me doluit, qui pro ſe nihil habuit quod doleret. Et ſequeſtrata delectatione divinitatis æternæ, tædio meæ infirmitatis afficitur. Suſcepit enim triſtitiam meam, ut mihi ſuam lætitiam largiretur; & veſtigiis noſtris deſcendit uſque ad mortis ærumnam, ut nos ſuis veſtigiis revocaret ad vitam. Confidenter ergo triſtitiam nomino, quia crucem prædico; neque enim ſpeciem incarnationis ſuſcepit, ſed veritatem debuit ergo & dolorem ſuſcipere, ut vinceret triſtitiam, non excluderet.* Ambroſ. *lib.* 10. *in Luc. num.* 56. *pag.* 1516.

(*b*) Et hoc dicto, tradidit ſpiritum, *quia non invitus ſpiritum emiſit. Denique Matthæus ait:* Emiſit ſpiritum; *quod enim emittitur voluntarium eſt: quod amittitur neceſſarium.* Ambroſ. *lib.* 10. *in Lucam, num.* 127. *pag.* 1531..

(*c*) *Potuit Chriſtus non mori ſi voluiſſet: ſed neque refugiendam mortem quaſi ignavam putavit, neque melius nos quam moriendo ſervaſſet.* Ambroſ. *lib.* 2. *De fide reſurrectionis, num.* 46. *pag.* 1145.

(*d*) *Propterea addidit:* Magna voce. *In qua vel profeſſio glorioſa uſque ad mortem ſe pro noſtris dependiſſe peccatis, (ergo nec ego erubeſcam fateri, quod Chriſtus non erubuit voce magna profiteri) vel evidens manifeſtatio conteſtantis Dei ſeceſſionem divinitatis & corporis. Sic enim habes:* Clamavit Jeſus voce magna dicens: Deus, Deus meus, reſpice in me: quare me dereliquiſti?

C'eſt ainſi que ſaint Ambroiſe explique cette circonſtance de la Paſſion de Jeſus-Chriſt : il paroît croire qu'alors la divinité ſe ſépara du corps du Sauveur, & que ce fut pour cela qu'il jetta un grand cri, pour ſe plaindre à ſon Pere de cette ſéparation : mais ſi l'on y fait attention, on verra que ce ſaint Evêque ne veut dire autre choſe, ſinon que le Pere éternel ne donna dans ce moment à l'humanité ſainte de Jeſus-Chriſt aucune conſolation, le Fils ayant bien voulu ſouffrir lui-même cet état d'humiliation. » Il jettoit ce cri, dit (*a*) ſaint Leon, afin d'apprendre à tout le monde » pourquoi il avoit fallu qu'il ne fût point délivré des mains de ſes » ennemis, & qu'il demeurât ſans protection, expoſé à la cruauté » de ſes bourreaux, c'eſt-à-dire, qu'il devînt le Redempteur de » tous les hommes, non par miſere, mais par miſericorde ; non » par privation de tout ſecours, mais par la reſolution qu'il avoit » priſe de mourir. « Quoique la divinité abandonnât (*b*) en quelque ſorte l'humanité, en permettant qu'elle fût expoſée pour un tems à la puiſſance & à la fureur des perſécuteurs, elle ne rompit pas l'union & ne fit que ſuſpendre l'effet de ſon pouvoir, afin que Jeſus-Chriſt pût mourir. C'eſt l'explication du Maître des Sentences. Saint Thomas (*c*) en donne une qui revient à celle-là. Saint Ambroiſe croit (*d*) que Jeſus-Chriſt fit ſa derniere Pâque le quatorziéme de la lune, qui étoit le Jeudi ; qu'il fut crucifié le quinziéme, & qu'il reſſuſcita le dix-ſeptiéme ; qu'après ſa mort (*e*) il

---

Clamavit homo divinitatis ſeparatione moriturus. Nam cum divinitas mortis libera ſit, utique mors eſſe non poterat niſi vita diſcederet ; quia vita divinitas eſt. Ambroſ. *lib.* 10. *in Lucam, num.* 127. *pag.* 1531.

(*a*) *Ideo ergo Jeſus voce magna clamabat, dicens :* Quare me dereliquiſti ? *Ut notum omnibus faceret, quare oportuerit eum non erui, non defendi, ſed ſævientium manibus derelinqui, hoc eſt, Salvatorem mundi fieri, & omnium hominum Redemptorem ; non per miſeriam, ſed per miſericordiam, nec amiſſione auxilii ſed definitione moriendi.* S. Leo, *Serm.* 17. *De Paſſione Domini, pag.* 143.

(*b*) *Fateamur ergo Deum quodam modo illum hominem in morte deſeruiſſe, quia poteſtati perſequentium eum expoſuit ad tempus, non ſuam potentiam exercendo, illum defendit ut non moreretur. Separavit ſe divinitas, quia ſubtraxit protectionem, ſed non ſolvit unionem. Separavit ſe foris, ut non adeſſet ad defenſionem, ſed non intus defuit ad unionem. Si non ibi cohibuiſſet potentiam ſed exercuiſſet, non moreretur Chriſtus. Mortuus eſt Chriſtus divinitate recedente, id eſt effectum potentiæ defendendo, non exhibente.* Petrus Lombardus, *Diſtinct.* 21. *folio* 274. *verſo edit. Pariſ. ann.* 1548.

(*c*) *Dicendum quod derelictio illa non eſt referenda ad ſolutionem unionis perſonalis : ſed ad hoc quod Deus Pater eum expoſuit paſſioni. Unde derelinquere ibi non eſt aliud quam non protegere à perſequentibus.* S. Thomas. 3. *part. quæſt* 50 *art.* 2 *ad* 1. *pag.* 105. *edit Colonienſis, ann.* 1604.

(*d*) (*Chriſtus*) *celebravit Paſcha hebdomade, in qua fuit quarta decima luna, quinta feria. Denique ipſa die, Paſcha cum Diſcipulis manducavit : ſequenti autem die, hoc eſt ſexta feria crucifixus eſt, luna quinta decima. Sabbato quoque magno illo ſexta decima fuit : ac per hoc ſeptima decima luna reſurrexit à mortuis.* Ambroſ. *Epiſt.* 23. *n.* 10. *pag.* 883.

(*e*) *Sed ne mireris quomodo deſcenderit* (*Chriſtus*) *in corruptionem, cujus caro, ut alibi ſcriptum eſt, non vidit corruptionem.*

descendit veritablement aux enfers; que Joseph (*a*) d'Arimathie & Nicodeme furent les seuls qui ensevelirent Jesus-Christ; car si les Disciples s'en fussent mêlés, les Juifs, préparés au mensonge & à la calomnie, n'auroient pas manqué de dire qu'il n'avoit pas été enseveli, comme ils dirent qu'il avoit été enlevé la nuit après avoir été enseveli.

Sur la sainte Vierge & saint Joseph.

XXII. Dans les éloges que saint Ambroise fait des vertus de la sainte Vierge, il releve particulierement sa chasteté, disant qu'elle a élevé l'étendart (*b*) de la virginité & d'une pureté sans tache; que (*c*) Dieu voulant se faire homme pour nous racheter, n'en a point trouvé de moyen plus pur que le sein d'une vierge qui étoit comme le sanctuaire d'une chasteté inviolable & le temple de Dieu. » Qu'y a-t-il, dit-il ailleurs, (*d*) de plus noble que la Mere » de Dieu? Quoi de plus éclatant & de plus illustre que celle qui » a été choisie par la Splendeur même? Quoi de plus chaste que » cette Vierge, qui, sans aucune souillure corporelle, a engendré » le sacré corps de Jesus-Christ? « Voulant rendre croyable le mystere de l'Incarnation à ceux qui s'en moquent, & qui regardent comme impossible qu'une Vierge, sans aucun commerce avec un homme, conçoive & engendre, il leur propose (*e*) l'exemple du Vautour, qui sans accouplement conçoit & met au monde ses petits. La raison qu'il (*f*) rend de ce que Dieu voulut que la Vierge

---

Descendit quidem in locum corruptionis, qui penetravit inferna: sed corruptionem incorruptus exclusit. Ambr. *lib. De Virginitate, cap. 19. pag. 245. & lib. De Incarnat. cap. 5. num. 41. pag. 712.*

(*a*) *Quid sibi etiam vult, quod non Apostoli, sed Joseph & Nicodemus Christum sepeliunt? Unus justus & constans, alter in quo dolus non erat; talis enim Christi est sepultura, quæ fraudem iniquitatemque non habeat. Obstruitur igitur tergiversandi locus & domestico Judæi testimonio revincuntur; nam si Apostoli sepelissent, dicerent utique non sepultum, quem sepultum raptum esse dixerunt.* Ambros. *lib. 10 in Lucam, num. 136. pag. 1533. & 1534.*

(*b*) Egregia *igitur Maria, quæ signum sacræ virginitatis extulit, & intemeratæ integritatis pium Christi vexillum erexit.* Ambros. *lib. De institutione, Virginis, num. 35. cap. 5. pag. 257.*

(*c*) *Sed ipse quoque unigenitus Filius tuus venturus in terras suscipere quod amissum est, puriorem carnis suæ generationem reperire non potuit, quam ut habitationi propriæ cœlestis aulam virginis dedicaret, in qua esset & immaculatæ castitatis sacrarium, & Dei templum.* Ambros. *ibid. cap. 17. num. 105. pag. 272.*

(*d*) *Quid nobilius Dei matre? Quid splendidius ea, quam splendor elegit? Quid castius ea quæ corpus sine corporis contagione generavit?* Ambros. *lib. 2. De Virginibus, cap. 2. num. 7. pag. 164.*

(*e*) *Negantur vultures indulgere concubitu, & conjugali quodam usu nuptialisque copulæ sorte misceri, atque ita sine ullo masculorum concipere semine & sine conjunctione generare .... Quid aiunt, qui solent nostra ridere mysteria, cùm audiunt quod virgo generavit, & impossibilem innuptæ, cujus pudorem nulla viri consuetudo temerasset, existimant partum? Impossibile putatur in Dei matre, quod in vulturibus possibile non negatur? Avis sine masculo parit & nullus refellit; & quia desponsata viro Maria virgo peperit, pudori ejus faciunt quæstionem, &c.* Ambros. *lib. 5. in Hexam. cap. 20. num. 64. & 65. pag. 105.*

(*f*) *Cur autem non antequam desponsa-*

dont il devoit naître fût mariée, c'eſt afin que ſon honneur fût à couvert ſous le voile du mariage, & que la médiſance n'eût pas lieu de l'accuſer d'adultere : » Le Fils de Dieu aimant mieux, dit » ce Pere, que quelques-uns doutaſſent du miracle de ſa naiſſance » ſelon la chair, que de la chaſteté de ſa Mere. « Il croit (*a*) que ces paroles de Marie : *Comment cela ſe fera-t-il, puiſque je ne connois point d'homme ?* ne marquent point en elle un doute ſemblable à celui de Zacharie, qui douta de la verité des paroles de l'Ange, mais un deſir de ſavoir comment s'accompliroit une conception qui paroiſſoit ſi incroyable. Elle pouvoit avoir lû dans Iſaïe, qu'une vierge concevroit & enfanteroit un fils ; mais elle n'y avoit pas lû comment cela ſe feroit, parce que le Prophéte ne le dit pas : cette explication étoit reſervée à l'Ange, qui la donna en effet. Ce que dit ici ſaint Ambroiſe eſt d'autant plus remarquable, qu'il combat l'impieté d'un des hereſiarques (*b*) des derniers ſiécles, qui a oſé ſoutenir que la ſainte Vierge étoit tombée dans la même faute d'incrédulité que Zacharie pere de S. Jean, ayant douté comme lui qu'il fût au pouvoir de Dieu d'accomplir des promeſſes dont l'execution leur paroiſſoit impoſſible. La pieté ne

---

retur, impleta eſt ? (*Maria*). *Fortaſſe ne diceretur quod conceperat ex adulterio. Et bene utrumque poſuit ſcriptura, ut & deſponſata eſſet, & virgo : virgo, ut expers virilis conſortii videretur : deſponſata, ne temeratæ virginitatis adureretur infamia, cui gravis alvus corruptelæ videretur inſigne præferre. Maluit autem Dominus aliquos de ſuo ortu, quam de matris pudore dubitare.* Ambroſ. *lib.* 2. *in Lucam, num.* 1. *pag.* 1281. *Quod autem fuit deſponſata connubio licet alibi* (*loco mox citato*) *plenius dixerimus, libare nunc ſatis eſt cauſam cœleſtis myſterii, ut ab his qui Mariam gravi utero cernerent, non adulterium virginis, ſed deſponſatæ partus legitimus crederetur. Maluit enim Dominus aliquos de ſua generatione, quam de matris pudore dubitare.* Ambroſ. *lib. De Inſtitutione Virginis, cap. num.* 42. *pag.* 259.

(*a*) Dixit autem Maria ad Angelum : Quomodo fiet iſtud ; quoniam virum non cognovi ? *Videtur hîc non credidiſſe Maria, niſi diligenter advertas ; neque enim fas eſt ut electa ad generandum unigenitum Dei Filium fuiſſe videatur incredula .... etenim cum dicit quomodo fiet iſtud ; non de effectu dubitavit, ſed qualitatem ipſius quæſivit effectus. Quanto temperatior iſta reſponſio, quam verba ſunt ſacerdotis? Hæc ait :* Quomodo fiet iſtud ? *Ille reſpondit :* Unde hoc ſciam ? *Hæc jam de negotio tractat : ille adhuc de nuntio dubitat. Negat ille ſe credere, qui negat ſcire : & quaſi fidei adhuc alium quærit auctorem ; iſta ſe facere profitetur, nec dubitat eſſe faciendum, quod quomodo fieri poſſit, inquirit, ſic enim habes :* Quomodo fiet iſtud ; quoniam virum non cognovi ? *Incredibilis & inaudita generatio ante audiri debuit, ut crederetur. Virginem parere, divini eſt ſignum myſterii, non humani. Denique :* Accipe, *inquit,* tibi ſignum : Ecce virgo in utero accipiet, & pariet filium. *Legerat hoc Maria, ideo credidit futurum : ſed quomodo fieret, ante non legerat ; non enim quemadmodum fieret, vel tanto Prophetæ fuerat revelatum. Tanti namque mandati myſterium, non hominis fuit ſed Angeli ore promendum.* Ambroſ. *lib.* 2. *in Luc. num.* 14. *&* 15. *pag.* 1286. *&* 1287.

(*b*) *Videtur ſancta virgo, non minus malignè reſtringere Dei potentiam quàm priùs Zacharias. Quod enim præter communem naturæ ordinem eſt, impoſſibile eſſe colligit. Nec verò magnopere laborandum, ut eam purgemus ab omni vitio.* Calvinus, *in Harmonia. Vide* Maldonatum, *in cap.* 1. *Lucæ, pag.* 875.

permet point (*a*) quand on dispute des pechés, d'y comprendre la sainte Vierge, & on doit croire qu'ayant merité de concevoir & d'enfanter celui qui constamment n'a commis aucun peché, elle aura reçu assez de grace pour n'en point commettre. Telle est la doctrine (*b*) de l'Église. Saint Ambroise qui l'établit clairement en plus d'un endroit, dit que Dieu (*c*) par sa grace l'a conservée pure de toute souillure du peché; & que c'est avec raison que l'Ange la salua pleine de grace (*d*), parce qu'aucune autre n'avoit merité la grace d'être remplie de l'auteur méme de la grace. Ce qui suffit pour expliquer quelques autres endroits du même Pere, où parlant en general de (*e*) la contagion du peché, il n'en (*f*) excepte que Jesus-Christ. Catharin en infere que saint Ambroise croyoit que la sainte Vierge avoit été tachée du peché originel: mais on (*g*) remarque que Catharin pour appuyer cette conséquence, a falsifié le passage de saint Ambroise, en faisant dire à ce Pere que Jesus-Christ est venu dans une chair *qui dans*

(*c*) *Commemorat* (*Pelagius*) *eos* qui non modo non peccasse, verum etiam juste vixisse referuntur, Abel, Enoch, &c. .... *Adjungit etiam feminas*, Debboram, Annam .... ipsam etiam Domini ac Salvatoris nostri matrem, quam *dicit* sine peccato confiteri necesse esse pietati. *Excepta itaque sancta virgine Maria de qua propter honorem Domini nullam prorsus, cum de peccatis agitur, haberi volo quæstionem: unde enim scimus quid ei plus gratiæ collatum fuerit ad vincendum ex omni parte peccatum, quæ concipere ac parere meruit quem constat nullum habuisse peccatum. Hac ergo Virgine excepta, si omnes illos Sanctos & Sanctas, cum hic viverent, congregare possemus, & interrogare utrum essent sine peccato, quid fuisse responsuros putamus .... Nonne unâ voce clamassent si dixerimus quia peccatum non habemus, nos ipsos decipimus, & veritas in nobis non est.* August. *lib. De natura & gratia, cap.* 36. *num.* 42. *pag.* 144. & 145. *tom.* 10.

(*a*) *Si quis hominem semel justificatum dixerit posse in tota vita peccata omnia etiam venialia vitare, nisi ex speciali Dei privilegio, quemadmodum de beata Virgine tenet Ecclesia, anathema sit.* Concil. Trident. *De Justificatione, Canone* 23. *pag.* 42. *tom.* 10. *Concil. Harduini.*

(*b*) *Suscipe me non ex Sarra, sed ex Maria, ut incorrupta sit virgo sed virgo per gratiam ab omni integra labe peccati.* Ambros. *in Psal.* 118. *num.* 30. *pag.* 1255.

(*c*) *Soli Mariæ hæc salutatio servabatur. Bene enim sola gratiâ plena dicitur, quæ sola gratiam quam nulla alia meruerat, consecuta est, ut gratiæ repleretur auctore* Ambros. *lib.* 2. *in Lucam, num.* 9. *pag.* 1284. & 1285.

(*d*) *Solus per omnia ex natis de femina sanctus Dominus Jesus, qui terrenæ contagia corruptelæ immaculati partus novitate non senserit, & cœlesti majestate depulerit.* Ambros. *lib.* 2 *in Lucam, num.* 56. *p.* 1300. *Citatur iste locus ab* Augustino, *lib. De Peccato originali, cap.* 4 . *num.* 47. *pag.* 276. *tom.* 10.

(*e*) (*Jesus*) *Solus est quem retia non invenerunt peccatorum. Omnes intra retia peccatorum erant, imo adhuc intra retia sumus, quia nemo sine peccato, nisi solus Jesus .... Venit Dominus Jesus & in carne peccato obnoxia militiam virtutis exercuit.* Ambros. *in Psal.* 118. *pag.* 1039.

(*f*) *Hunc locum* Catharinus, *Opusc. de Concept. B. Mariæ laudat; sed ita refert:* Et in carne, quæ peccato in matre fuerat obnoxia, &c. *Verum jam viris doctis observatum est hæc verba*, in matre, *nusquam apud Ambrosium inveniri. Et certe sanctus doctor id tantum hoc loco significat, Christi carnem ejusdem ac nostram, quæ peccato obnoxia est, naturæ esse: neutiquam vero inficiatur beatæ Virginis immunitatem ab omni peccato.* Ita Patres Benedictini, *in hunc Ambrosii locum.*

ſa mere étoit ſujette au peché; ce qu'il ne dit point: mais ſeulement que Jeſus-Chriſt s'eſt revêtu d'une chair de même nature que la nôtre qui eſt ſujette au peché. On ne doit pas non plus donner un mauvais ſens à la reflexion que ſaint Ambroiſe fait (*a*) ſur la réponſe que Jeſus-Chriſt fit à ſa Mere, qui lui demandoit : *Mon fils, pourquoi avez-vous agi ainſi avec nous ?* Ce Pere ne veut pas dire (*b*) que Jeſus-Chriſt ait repris ſa mere comme ſi elle eût peché par une conduite trop humaine, mais qu'il lui fit connoître que quand il s'agiſſoit des choſes qui regardoient Dieu ſon Pere, il falloit les préferer à toutes autres choſes. Il y a dans S. Ambroiſe quelques (*c*) expreſſions qui ſemblent marquer que le Sauveur en naiſſant, avoit ouvert le ſein de ſa mere & rompu le ſceau de ſa virginité : mais il paroît que ce Pere ne s'en eſt ſervi que pour s'accommoder au texte de ſaint Luc, qui à l'occaſion de la purification de la ſainte Vierge, rapporte les termes uſités en pluſieurs endroits de l'Ecriture, pour marquer la naiſſance de tous les premiers nés. L'application qu'il fait de la prophétie d'Ezechiel à la maniere dont Jeſus-Chriſt eſt né, fait bien voir qu'il étoit perſuadé que cette naiſſance n'avoit bleſſé en rien la virginité de Marie, & qu'elle n'avoit rien de commun avec celle des autres hommes. *Je me tournai*, dit le prophéte Ezechiel, Ezech. 44. 1.
vers le chemin de la porte du ſanctuaire exterieur qui regardoit vers l'orient, & le Seigneur me dit : Cette porte demeurera fermée, elle ne ſera point ouverte & nul homme n'y paſſera, parce que le Seigneur le Dieu d'Iſraël eſt entré par cette porte, & elle demeurera fermée. Surquoi ſaint Ambroiſe dit : (*d*) » Quelle eſt cette porte

(*a*) Quid eſt quod me quærebatis? Neſciebatis quia in propria Patris mei oportet me eſſe? ...... *Hîc mater arguitur, quia adhuc quæ humana ſunt, exigat.* Ambroſ. *lib. 2. in Lucam, num. 64. pag.* 1302.

(*b*) *Quod autem hîc legimus,* mater arguitur, *noli hinc inferre cum Calvino ſancti præſulis hanc mentem eſſe, ut Deiparam peccaſſe indicaret : quo nihil à beato viro magis alienum, ut jam non ſemel licuit advertere. Intellige ergo,* arguitur, *lato modo poſitum pro* docetur, *aut alio conſimili verbo : quod à communi uſu non abhorret. Ita* Patres Benedictini, *in hunc Ambroſii locum, pag.* 1301 *&* 1302. *Vide etiam* Maldonatum, *Comment. in cap. 2. Lucæ, pag.* 958.

(*c*) *Qui ergo vulvam ſanctificavit alienam ut naſceretur Propheta, hic eſt qui aperuit matris ſuæ vulvam, ut immaculatus exiret.* Ambroſ. *lib. 2. in Lucam, num.* 57. *pag.* 1300.

(*d*) *Sic ait : (Ezechiel)* Et converti me ſecundum viam portæ ſanctorum exterioris quæ reſpicit ad orientem, & hæc erat clauſa. Et ait ad me Dominus : Porta hæc clauſa erit, & non aperietur, & nemo tranſibit per eam, quia Dominus Deus Iſraël tranſibit per eam; eritque clauſa .... *Quæ eſt hæc porta, niſi Maria; ideo clauſa quia virgo? Porta igitur Maria per quam Chriſtus intravit in hunc mundum, quando virginali fuſus eſt partu, & genitalia virginitatis clauſtra non ſolvit. Manſit intemeratum ſeptum pudoris, & inviolata integritatis duravere ſignacula; cùm exiret ex virgine, cujus altitudinem mundus ſuſtinere non poſſet.* Hæc, *inquit,* porta clauſa erit & non aperietur. *Bona porta Maria, quæ*

» si ce n'est Marie, & pourquoi est-elle fermée, si ce n'est parce » qu'elle est vierge? Marie est donc cette porte par laquelle Jesus-» Christ est entré dans le monde lorsqu'elle l'a enfanté, en de-» meurant toujours vierge, & sans blesser en aucune maniere sa » pureté. Le sceau de sa virginité est resté entier, & n'a point été » rompu lorsque celui dont l'univers ne peut soutenir la grandeur » est sorti de son sein virginal. *Cette porte*, dit le Prophéte, *sera* » *fermée & ne s'ouvrira point.* Marie est cette porte admirable qui » étoit fermée & ne s'ouvroit point. Jesus-Christ a passé par cette » porte, mais il ne l'a pas ouverte. « Le même Pere dit encore (*a*) que Jesus-Christ entrant dans le monde par le sein de Marie, a conservé en elle dans une parfaite integrité le sceau de la pudeur & les marques de la virginité. On a vû (*b*) ailleurs comment il s'opposa dans le Concile de Milan à l'heresiarque Jovinien, qui attaquoit la virginité perpétuelle de Marie. On ne peut (*c*) douter que la sainte Vierge n'ait été pénetrée de douleur à la vûe de la Passion de Jesus-Christ, & qu'elle n'ait souffert qu'avec de grandes peines d'être privée de sa presence corporelle. Le vieillard Simeon (*d*) le lui avoit annoncé, en lui disant que son ame seroit percée par une épée. Mais sa constance fut encore plus grande que sa douleur. Debout au pié de la Croix, on (*e*) ne lit point qu'elle y ait pleuré : au contraire seule intrépide pendant que les hommes, c'est-à-dire les Apôtres, fuyoient, elle (*f*) y resta, regardant les plaies de son Fils avec des yeux qui marquoient plus sa pieté que sa douleur, parce qu'elle savoit que ses plaies devoient

---

clausa erat, & non aperiebatur. Transivit per eam Christus sed non aperuit, &c. Ambros. *lib. De Institutione Virginis, cap.* 8. *num.* 52. & 53. *pag.* 262.

(*a*) *Virgo portavit, quem mundus iste capere & sustinere non potest. Qui cùm ex Mariæ nasceretur utero, genitalis tamen septum pudoris & intemerata virginitatis conservavit signacula.* Ambros. *Epist.* 63. *num.* 33. *pag.* 1030. *Alvus tumescit virginis, claustrum pudoris permanet.* Ambros. *Hymno quarta, pag.* 1221.

(*b*) *Voyez* le tome V. *pag.* 702. & 703.

(*c*) *Passio quippe Domini .... & ipsam ejus matrem graviter carnali orbitate percussam sine dubio contristavit.* Augustin. *in Psal* 104. *num.* 13. *pag.* 1184. *tom.* 4.

(*d*) *Simeon dixit ad Mariam matrem ejus .... Et tuam ipsius animam pertransibit gladius.* Lucæ, *cap.* 2. *vers.* 34. & 35.

(*e*) *Stabat & sancta Maria juxta crucem Filii .... Stantem illam lego, flentem non lego.* Ambros. *De obitu Valentiniani, num.* 39. *pag.* 1185.

(*f*) *Stabat ante crucem mater, & fugientibus viris, stabat intrepida .... Spectabat piis oculis Filii vulnera, per quem sciebat omnibus futuram redemptionem. Stabat non degeneri mater spectaculo, quæ non metuebat peremptorem. Pendebat in cruce Filius, mater se persecutoribus offerebat. Si hoc solum esset, ut ante Filium prosterneretur, laudandus pietatis affectus, quod superstes Filio esse nolebat : sin vero ut cum Filio moreretur, cum eodem gestiebat resurgere, non ignara mysterii quod genuisset resurrecturum : simul quæ publico usui impendi mortem Filii noverat, præstolabatur si forte etiam sua morte publico muneri aliquid adderetur. Sed Christi passio adjutorio non eguit.* Ambros. *lib. De Institutione Virginis, cap.* 7. *num.* 49 *pag.* 261.

être

être la redemption du monde. Le Fils étoit attaché à la croix, & la Mere se présentoit à ceux qui l'y avoient attaché, ne craignant rien de ceux qui pouvoient la faire mourir elle-même. » Si en » cela elle avoit dessein de mourir avant son Fils, on ne peut, dit » saint Ambroise (*a*), que louer en elle cette marque d'amour & » de tendresse : si c'étoit pour mourir avec lui, c'est qu'elle espe- » roit ressusciter aussi avec lui, n'ignorant pas que celui qu'elle » avoit engendré devoit ressusciter ; & comme elle savoit aussi » que la mort de son Fils étoit pour le bien commun, elle atten- » doit que Dieu décidât de la sienne, disposée à la souffrir si elle » pouvoit ajouter quelque chose à l'utilité publique : mais la Pas- » sion de Jesus-Christ étoit suffisante pour nous racheter & n'avoit » pas besoin d'aide. « Ce Pere (*b*) assure que la sainte Vierge se retira dans la maison de saint Jean après la mort du Sauveur qui la lui avoit donnée en garde comme au plus aimé de ses Disciples, & celui chez qui il avoit lui-même fait sa demeure. » Saint » Jean, dit (*c*) encore ce Pere, est choisi pour souscrire au Testa- » ment de son Maître & pour en être l'executeur. Il donne à sa » Mere un défenseur de sa pureté, un témoin de son integrité, un » protecteur. Ce n'est pas que Jesus-Christ la portât à faire divor- » ce, ni que Marie abandonnât son Epoux. Mais avec qui cette » sainte Vierge devoit-elle plutôt demeurer qu'avec celui qu'elle » savoit être l'heritier de son Fils, & un fidéle observateur de la » chasteté ? Saint Ambroise ne doute pas qu'il n'y ait eu un veritable mariage entre la sainte Vierge & saint Joseph, quoiqu'il n'y ait jamis eu entre-eux aucun commerce charnel. » C'est, dit-il, le » consentement (*d*) des parties qui fait le mariage, & non ce qu'on

---

(*a*) *Fugientibus Apostolis ante crucem stabat, & piis spectabat oculis Filii vulnera; quia expectabat non pignoris mortem, sed mundi salutem. Aut fortasse quia cognoverat per Filii mortem mundi redemptionem aula regalis, etiam sua morte putabat se aliquid publico addituram muneri. Sed Jesus non egebat adjutore ad redemptionem omnium, qui omnes sine adjutore servavit* Ambros. *Epist.* 63. *num.* 110. *pag.* 1048. Vide *lib.* 10. *in Luc. n.* 132. *pag.* 1532. *&* 1533.

(*b*) *Ideo illam (Matrem suam) Dominus de cruce discipulo suo dilectissimo sibi tradidit sancto Joanni, qui dixit patri & matri : Non novi te. . . . huic traditur virgo, qui de pectore Christi hauriat sapientiam . . . . Neque enim mater Domini Jesu nisi ad possessorem gratiæ demigraret, ubi Christus habebat habitaculum.* Ambros. *lib. Exhortat. virginit. cap.* 5. *num.* 32. *&* 33. *pag.* 285. *&* 286.

(*c*) *Testatur de cruce Dominus Jesus, & paulisper publicam differt salutem, ne matrem inhonoram relinquat. Subscribitur Joannes Testamento Christi. Legatur matri pudoris defensio, testimonium integritatis : & discipulo matris custodia, pietatis gratia . . . . . . Non utique Christus faciebat divortium, non Maria relinquebat virum. Sed cum quo virgo habitare debebat, quam cum eo quem filii heredem integritatis sciret esse custodem.* Ambros. *lib. De Institutione Virginis, cap.* 7. *num.* 48. *pag.* 261.

(*d*) *Nec illud moveat quod ait : Quia Joseph accepit conjugem suam & profectus est in Ægyptum ; desponsata enim viro con-*

» appelle la consommation. Marie, la maitresse de la virginité, » n'a eu garde de consentir à porter un homme dans son sein après » y avoir (*a*) porté un Dieu; & Joseph étant un homme aussi juste » que le represente l'Evangile, n'est pas tombé dans l'excès de » folie qu'il y auroit eu à vouloir connoitre charnellement la Mere » du Seigneur. Ceux que l'Ecriture appelle les freres de Jesus-» Christ, appartenoient (*b*) à saint Joseph & non à la sainte Vierge.« Saint Ambroise ne marque pas nettement ce qu'il croyoit de la profession de saint Joseph: tantôt (*c*) il en parle comme d'un ouvrier en bois; tantôt comme d'un ouvrier en fer, disant qu'il travailloit avec le vent & le feu. Bede a copié (*d*) cet endroit de saint Ambroise. L'opinion la plus suivie est qu'il exerçoit le métier de Charpentier. Theodoret (*e*) raconte que le sophiste Libanius demandant un jour à un Chrétien d'Antioche, pour se railler de sa religion, ce que faisoit le Fils du Charpentier; celui-ci lui répondit, inspiré de Dieu: » Sophiste, le Créateur de l'univers que vous » appellez par dérision le Fils du Charpentier, fait presentement » une bierre. « En effet la mort de Julien arriva, & son corps fut apporté dans une bierre.

Sur les Anges.

XXIII. L'Ecriture en parlant des Anges qui ont apparu aux hommes, n'en nomme que trois, Gabriel, Raphael & Michel. Le dernier (*f*) des livres d'Esdras en ajoute un quatriéme qu'il appelle Uriel; & c'est sans doute sur l'autorité de ce livre, qui toutefois n'en a aucune dans l'Eglise, que saint Ambroise a cru

---

jugis nomen accepit. Cum enim initiatur conjugium, tunc conjugii nomen adsciscitur; non enim defloratio virginitatis facit conjugium, sed pactio conjugalis. Denique cum jungitur puella, conjugium est, non cum virili admixtione cognoscitur. Ambros. *lib. De Institutione Virginis, cap. 6. num.* 41. *pag.* 259 *Idem docet* Ambrosius, *lib.* 2. *in Luc. num.* 5. *pag.* 1284.

(*a*) *Non defecit virginitatis magistra, nec fieri poterat, ut quæ Deum portaverat, portandum hominem arbitraretur: nec Joseph vir justus in hanc prorupisset amentiam, ut matri Domini corporeo concubitu misceretur.* Ambros. *lib. De Institut. Virg. cap.* 6. *num.* 45. *pag.* 260.

(*b*) *Potuerunt autem fratres esse ex Joseph non ex Maria, quod quidem si quis diligentius prosequatur, inveniet.* Ambros. *ibid. num.* 43.

(*c*) *Pater Christi igne operatur & spiritu, & tanquam bonus animæ faber vitia nostra circumdolat, cito securim admovens arboribus infœcundis, secare doctus exigua, culminibus servare sublimia, rigida mentium spiritus igne emollire, & in varios usus omne humanum genus diversa ministeriorum qualitate formare.* Ambros. *lib.* 3. *in Lucam, num.* 2. *pag.* 1314.

(*d*) Beda, *in Marci cap.* 6. *p.* 130. *to.* 5.

(*e*) *Hic (Libanius) impius cum esset pædagogum nostra deridens interrogabat quid ageret fabri filius. At ille repletus divina gratia, quod postmodum eventurum erat prædixit. Sandapilam enim, ait, Sophista, fabricatur, rerum omnium conditor, quem tu per ludibrium fabri filium appellasti. Paucis enim post diebus furibundi illius (Juliani) mors nuntiata est, & ipse allatus in sandapila.* Theodoret. *lib.* 3. *Hist. Eccles. cap.* 18. *pag.* 656. *tom.* 3.

(*f*) *Ego jejunavi diebus septem ululans & plorans sicut mihi mandavit Uriel Angelus.* Esdræ, *lib.* 4. *cap.* 5. *vers.* 20.

(*a*) qu'Uriel étoit un bon Ange. Ce ſentiment ne lui eſt point particulier, & on voit par des Litanies (*b*) qui étoient en uſage dans quelques Egliſes de France ſous le regne de Charlemagne, qu'Uriel y étoit invoqué avec les trois Anges que nous venons de nommer. Les Anges (*c*) créés avant le monde louoient dès-lors le Seigneur, & chantoient avec beaucoup d'harmonie (*d*) l'hymne que le prophéte Iſaïe entendit chanter long-tems depuis, *Saint, Saint, Saint*. Leur nombre n'eſt pas connu, mais on ne peut douter qu'il ne ſoit grand, puiſqu'on lit dans Daniel (*e*) qu'un million d'Anges ſervoient le Seigneur, & que mille millions aſſiſtoient devant lui. Les hommes, au jugement de ſaint (*f*) Ambroiſe, ne ſont que la centiéme partie des Anges; & c'eſt auſſi le ſentiment de ſaint (*g*) Hilaire. Ces deux interprétes expliquant la parabole du bon Paſteur, entendent par les quatre-vingt-dix-neuf brebis laiſſées dans les montagnes, les Anges qui jouiſſent de la gloire dans le Ciel; & par la centiéme, qui eſt la brebis égarée, l'homme ramené dans la voie du ſalut par Jeſus-Chriſt. Quoique la raiſon ſoit ce qui diſtingue les hommes des animaux, elle ne lui eſt pas particuliere. Les Anges (*h*) en ſont doués: ils ſont immortels, mais cette immortalité (*i*) ne leur eſt pas naturelle, elle ne con-

---

(*a*) *Non moritur Gabriel, non moritur Raphael, non moritur Uriel* Ambroſ. *lib.* 3. *De Fide, cap.* 3. *pag.* 500.

(*b*) *Sancte Michaël, ora. Sancte Raphael, ora. Sancte Gabrihel, ora. Sancte Urihel, Apud* Mabill. *Analect. pag.* 170. *edit. Pariſ. anni* 1723.

(*c*) *Sed etiam Angeli, Dominationes & Poteſtates, etſi aliquando cœperant, erant tamen jam quando hic mundus eſt factus.* Ambroſ. *lib.* 1. *in Hexam. cap.* 5. *pag.* 9.

(*d*) *Laudant Angeli Dominum, pſallunt ei Poteſtates cælorum; & ante ipſum initium mundi Cherubim & Seraphim cum ſuavitate canoræ vocis ſuæ dicunt:* Sanctus, Sanctus, Sanctus. Ambr. *Præf. in Pſal.* 1. *p.* 737.

(*e*) Millia millium miniſtrabant ei, & decies millies centena millia aſſiſtebant ei. Danielis, *cap.* 7. *verſ.* 10.

(*f*) *Dives igitur paſtor cujus omnes nos centeſima portio ſumus. Habet Archangelorum, Dominationum, Poteſtatum, Thronorum, aliorumque innumerabiles greges quos in montibus dereliquit, qui quoniam ſunt rationabiles, non immerito hominum redemptione lætantur.* Ambroſ. *lib.* 7. *in Lucam, num.* 210. *pag.* 1461. & 1462.

(*g*) *Ovis una, homo intelligendus eſt, & ſub homine uno univerſitas ſentienda eſt. Sed in unius Adæ errore, omne hominum genus aberravit: ergo nonaginta novem non errantes multitudo Angelorum cæleſtium opinanda eſt, quibus in cœlo eſt lætitia & cura ſalutis humanæ. Igitur & quærens hominem Chriſtus eſt; & nonaginta novem relicti, cæleſtis gloriæ multitudo eſt: cui cum maximo gaudio errans homo, in Domini corpore eſt relatus.* Hilarius, *in Matth. cap.* 18 *n.* 6. *pag.* 699.

(*h*) *Itaque homo rationabilis videtur inter omnia terrena animantia, ſed tamen non eſt ſolus rationabilis, ſcimus enim rationabilia eſſe & cœleſtia opera Dei, Angelos & Archangelos rationabiles confitemur. Si ergo Angeli rationabiles, non utique ſolus rationabilis homo dicitur.* Ambroſ. *lib.* 5. *De Fide, cap.* 2 *pag.* 556.

(*i*) *Una ſola ſubſtantia divinitatis, quæ mori neſcit unde & Apoſtolus, cùm ſciret & animam & Angelos immortales, quod ſolus Deus immortalitatem habeat, prædicat....... Nec Angelus immortalis eſt naturaliter, cujus immortalitas in voluntate eſt creatoris.... Alia ergo immortalitas quæ donatur, alia quæ ſine capacitate mutabilitatis eſt ſemper.* Ambr. *l.* 3. *De Fide, n.* 19. & *ſeq. p.* 500.

vient qu'à Dieu ſeul ; & s'ils jouiſſent de l'immortalité, cela leur vient de la bonne volonté de leur Créateur. » Autre eſt l'immortalité qui eſt donnée : autre eſt celle qui ſe ſoutient par elle-même : » ſans être ſujette au changement. « Ce ſont les propres termes de ſaint Ambroiſe. Il diſtingue l'immortalité naturelle qui ne convient qu'à Dieu ſeul, d'avec l'immortalité gratuite dont les Anges ſont participans par la volonté de leur Créateur. Il compte (*a*) neuf ordres des Anges, & met en premier lieu les Anges, enſuite les Archanges, les Vertus, les Puiſſances, les Principautés, les Trônes, les Dominations, les Cherubins, les Seraphins ; mais il n'eſt pas uniforme dans cet arrangement. En certains endroits il (*b*) place les Principautés avant les Puiſſances ; ailleurs (*c*) il met les Dominations après les Archanges, avant les Puiſſances & les Trônes. Il explique (*d*) des Anges auſſi-bien que des hommes, ce qui eſt dit dans l'Ecriture, que perſonne n'a vû Dieu : mais comme il eſt marqué expreſſément dans l'Evangile que les Anges voient ſans ceſſe la face du Pere éternel, il ne faut pas douter que ſaint Ambroiſe ne parle en cet endroit (*e*) de la viſion que les Theologiens aappellent *compréhenſive*, qui ne convient qu'aux trois Perſonnes divines. Ou ſi l'on veut qu'il parle de la viſion intuitive, il faut l'entendre en cette ſorte, que ſoit les Anges, ſoit les hommes, nul ne peut voir Dieu par ſes propres forces, ſi Dieu ne leur découvre lui-même ſa gloire. C'eſt ce que ce Pere dit aſſez nettement lorſqu'il (*f*) enſeigne qu'il dépend de la volonté de Dieu de ſe faire voir, étant inviſible de ſa nature, & n'étant viſible qu'autant qu'il veut. C'eſt par ſa bonté que les Anges nous (*g*) protegent contre nos ennemis & empêchent qu'ils nous nuiſent ; & ces eſprits bienheureux ne ceſſent de nous aſſiſter que par un ordre exprès de Dieu, qui ſouvent en agit ainſi pour donner

Voyez la note des Benedictins, tome 2. page 500.

(*a*) *Et verè dives erat majeſtatis ſuæ opibus, & divinitatis propriæ plenitudine, cui Angeli & Archangeli, Virtutes & Poteſtates & Principatus, Throni & Dominationes, Cherubim & Seraphim indefeſſo obſequio ſerviebant.* Ambroſ. *in Apologia David*, *cap.* 5. *num.* 20. *pag.* 682.

(*b*) Ambroſ. *in Pſal.* 1. *n.* 49. *p.* 761.

(*c*) Idem, *lib.* 7. *in Lucam*, *num.* 210. *pag.* 1462.

(*d*) *Et quid de hominibus loquimur, cùm etiam de ipſis cœleſtibus Virtutibus & Poteſtatibus legerimus*, Quia Deum nemo vidit unquam ? *Et addidit, quod ultra cœleſtes & poteſtates :* Unigenitus Filius qui eſt in ſinu Patris ipſe enarravit. Ambroſ. *lib.* 1. *in Lucam*, *num* 25. *pag.* 1274.

(*e*) *Et ideo Deum nemo vidit unquam ; quia eam quæ in Deo habitat plenitudinem divinitatis nemo conſpexit, nemo mente aut oculis comprehendit.* Ambroſ *ibid.*

(*f*) *In cujus* (*Dei*) *voluntate ſitum eſt videri, & cujus naturæ eſt non videri, voluntatis videri.* Ambroſ. *lib.* 1. *in Lucam*, *num* 24. *pag.* 1274.

(*g*) *Angelus in circuitu eſt hominis, qui prætendit, ne quis noceat ei. Non diſcedit Angelus, niſi juſſus à Domino, ut ſuus athleta decertet.* Ambroſ. *in Pſalm.* 38. *num.* 32. *pag.* 855.

lieu aux Fidéles de mériter davantage en combattant plus fortement. Leur soin ne s'étend pas seulement sur les heritiers des promesses divines, mais (*a*) encore sur les Eglises; car leur nombre est si grand qu'ils remplissent l'air, la terre, la mer, tous les espaces. Ils se trouvent particulierement dans les lieux saints. » Plût à » Dieu, dit saint Ambroise (*b*), que dans le tems que nous brû- » lons de l'encens sur nos Autels, & que nous y offrons le Sacri- » fice, les Anges y parussent visiblement; car il ne faut pas douter » qu'ils n'y assistent quand Jesus-Christ y est présent, quand il y » est immolé. Ministres des graces de Dieu ils sont aussi execu- » teurs de sa justice : mais ils (*c*) gémissent lorsqu'ils sont contraints » de punir les hommes. « Expression qu'il ne faut pas prendre à la rigueur, les gémissemens n'étant pas compatibles avec la joie dont ils jouissent. Saint Ambroise veut donc dire qu'ils compatissent au corps de l'Eglise en qualité de membres superieurs : compassion qui ne nuit en rien à leur bonheur, comme l'enseigne saint Augustin; puisqu'ils (*d*) nous sont donnés de Dieu pour nous proteger, il faut donc les en prier.

Voyez la note des Benedictins, tome 2. page 924.

XXIV. Saint Ambroise attribue la chûte des Anges à l'amour qu'ils conçurent pour les femmes : sentiment qui lui est commun avec Philon & plusieurs anciens Peres, qui le trouvoient fondé dans ce passage de la Genese, suivant quelques exemplaires des Septante : *Les Anges de Dieu voyant que les filles des hommes étoient belles.* » C'est la chasteté, dit-il (*e*), qui a fait les Anges : » celui qui l'a gardée est un Ange; celui qui l'a perdue est le dia- » ble : mais comme les anges prévaricateurs sont tombés du ciel » par leur intempérance, les vierges y montenr par leur chasteté. «

Sur les démons.

Voyez la note des Benedictins, pag. 159.

Genes. 6. 2.

(*a*) *Si quis allevet mentis oculos ...... Consideret plena esse Angelorum omnia, aëra, terras, mare, Ecclesias, quibus Angelo præsunt : mittit enim Dominus Angelos suos ad defensionem eorum, qui heredes futuri sunt promissorum cœlestium.* Ambros. *in Psalm.* 118. *num.* 9. *pag.* 976.

(*b*) *Utinam nobis quoque adolentibus altaria, sacrificium deferentibus adsistat Angelus, immo præbeat se videndum. Non enim dubites adsistere Angelum, quando Christus adsistit, quando Christus immolatur.* Ambr. *lib.* 1. *in Lucam, num.* 28. *pag.* 1275.

(*c*) *An ipsos quoque Angelos, qui in istius mundi laboribus diversa sustinent ministeria sicut in Apocalypsi Joannis legimus non ingemiscere credimus, cum adhibentur pœnarum & excidiorum ministri? Qui habentes vitam beatam, mallent utique eam in illo superiore tranquillitatis suæ statu recurrere, quam nostrorum peccatorum pœnis ultricibus, interpolari etenim qui gaudent unius peccatoris redemptione, utique tantorum malorum ærumnis ingemiscunt.* Ambros *Epist.* 34. *num* 10. *pag.* 924.

(*d*) *Obsecrandi sunt Angeli pro nobis qui nobis ad præsidium dati sunt.* Ambros. *lib. De Viduis, cap.* 9. *num.* 55. *pag.* 200.

(*e*) *Castitas etiam Angelos fecit: qui eam servavit, Angelus est, qui perdidit, diabolus .... Quam præclarum autem angelos propter intemperantiam suam in sæculum cecidisse de cœlo, virgines propter castimoniam in cœlum transisse de sæculo?* Ambros. *lib.* 1. *De Virginibus, cap.* 8. *n.* 52. & 53. *pag.* 159.

Le même Pere donne ailleurs une autre raiſon de la chûte des anges. » Le diable, dit-il, (*a*) ayant perdu la beauté de ſa nature » par ſon orgueil, lorſqu'il eut l'inſolence de dire : Je placerai » mon trône au-deſſus des nuës, & je ſerai ſemblable au Très- » Haut; déchut de la compagnie des Anges. « Il ſemble dire en quelques endroits (*b*) que le diable n'eſt pas encore jugé, que ſon ſupplice eſt differé juſqu'à la fin des ſiécles, & qu'il ne ſouffre à preſent d'autre peine que celle que lui cauſent les remords de ſa conſcience : mais dans ſon Commentaire ſur le Pſeaume 39. & dans ſon ſecond livre de la Foi, il dit nettement que le démon (*c*) jetté dans le feu avant la fin du monde, y eſt lié avec des chaines qui dureront éternellement, afin que nous ne craignions pas ſes embuches; & que dans ce (*d*) gouffre de feu & de ſouffre, dont l'ardeur ne ſe rallentit point, il y endure un ſupplice qui n'aura point de fin.

Sur l'origine & la nature de l'ame. Pag. 1.

XXV. Il y a quelques (*e*) expreſſions dans ſaint Ambroiſe qui ſemblent inſinuer qu'il admettoit la préexiſtence des ames, & qu'il croyoit que deſcendues du Ciel dans nos corps comme dans une priſon, elles retournoient après la mort du corps au lieu de leur origine. Il enſeigne (*f*) que l'ame de l'homme étant formée par le ſouffle de Dieu, n'a rien de materiel, ni de terreſtre; qu'elle

---

(*a*) *Ipſe diabolus per ſuperbiam naturæ ſuæ amiſit gratiam. Denique dum dicit : Ponam Thronum meum ſuper nubes & ero ſimilis Altiſſimo, conſortio excidit Angelorum.* Ambroſ. *in Pſal.* 118 *num.* 8. *pag.* 1046.

(*b*) *Differtur diaboli judicium ; ut ſit ſemper in pœnis reus, ſemper improbitatis ſuæ innexus catenis, conſcientiæ ſuæ, in perpetuum ſuſtineat ipſe judicium . . . . . Diabolus nequaquam perveniſſe ad judicium demonſtratur, nequaquam adhuc pœnis eſſe ſubjectus ; niſi quas ipſe tantorum conſcius ſcelerum ſolvit timore perpetuo, ne aliquando ſecurus ſit.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *num.* 23. *pag.* 1228. & 1229.

(*c*) Videbam ſathanam ſicut fulgur de cœlo cadentem. *Ideo ante conſummationem adverſarius dejectus in incendium, catenis quoque perpetuis alligatur, ut tu jam nullas inſidias pertimeſcas.* Ambroſ. *in Pſal.* 39 *num.* 19 *pag.* 865.

(*d*) *Tu ignem a diabolo creatum, Manichæe, arbitraris : ad illius ergo feſtina ſedem, ubi ignis & ſulphur ; ubi non reſtinguitur ejus incendium, ne unquam pœna moriatur.* Ambroſ. *lib.* 1. *De Iſaac, num.* 119. *pag.* 492.

(*e*) *Cum hujus carnis anima noſtra depoſuerit involucrum, & quodam carcere iſto fuerit abſoluta corporeo ; in illum ſuperiorem revolans locum, unde noſtris infuſa viſceribus compaſſione corporis hujus ingemuit.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Cain & Abel, cap.* 10. *num.* 36. *pag.* 222. *Defunctis corporibus, anima fertur ad ſuperiora revolare, alligata dum vivimus quadam noſtræ lege naturæ.* Ambroſ. *lib. De Virginitate, num.* 83. *pag.* 233.

(*f*) Inſpiravit in eum Deus ſpiritum vitæ, & factus eſt homo in animam viventem. *Vita ergo noſtra cœpit ex inſpiratione divina : ſed vita hæc ſeceſſione animæ, corporiſque diſſolvitur, inſpiratio autem divina non ſolvitur . . . . Scriptum eſt, quia,* accepit Deus pulverem de terra & plaſmavit hominem. *Ubi pulvis, ibi plaſmatio, ubi autem non pulvis, ubi non terra, non materia ſed incorporeum, ſed admirabile : ibi non materia ſed immateriale. Quod enim ſecundum imaginem Dei eſt, non eſt in corpore, nec in materia, ſed in anima rationabili, &c.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *num.* 15. *pag.* 1091.

eſt d'une ſubſtance admirable & immaterielle : la reſſemblance & l'image de Dieu à laquelle elle eſt créée, ne pouvant ſe rencontrer dans le corps ni dans la matiere, mais ſeulement dans l'ame raiſonnable ; qu'on (*a*) ne peut ni la voir ni la toucher, ſa ſubſtance qui eſt ſpirituelle, la mettant au-deſſus de toutes les qualités corporelles & ſenſibles ; qu'elle ne meurt point avec le corps parce qu'elle n'en tire pas ſon origine, mais de Dieu, ſuivant le témoignage de l'Ecriture, où nous liſons : *Dieu ayant* (*b*) *répandu ſon ſouffle de vie ſur l'homme, il devint une ame vivante* ; que l'homme (*c*) étant mort ſa chair ſe corrompt, ſes ſens périſſent, ſa voix s'éteint, mais que l'eſprit qui eſt immortel demeure & reçoit une vie toute ſpirituelle. Geneſ. 2. 7.

XXVI. Maîtres de nos actions, nous ne ſommes forcés à obéir par aucune (*d*) neceſſité : ſi nous nous portons à la vertu, ou ſi nous nous laiſſons aller au vice, c'eſt que nous le voulons bien. Dieu n'a fait aucun tort (*e*) à Adam en lui donnant des loix, ni à Judas en le mettant au nombre de ſes Diſciples : n'ayant impoſé à celui-la aucune neceſſité de tranſgreſſer le precepte, ni à celui-ci de trahir ſon Maître ; l'un & l'autre pouvoit en gardant ce qu'il avoit reçu, s'abſtenir de pecher. Sur le libre arbitre.

XXVII. Jeſus-Chriſt a appellé (*f*) tous les hommes à la foi ; il s'eſt montré à tous afin que tous le ſuiviſſent, & il a offert à tout le monde le royaume des cieux & la vie éternelle. Il frappe (*g*) continuellement à notre porte pour animer ceux qui ſont lan- Sur la grace.

(*a*) *Animæ enim neque tactu aliquo comprehenduntur, neque viſu corporeo videntur, & ideo præferunt illius incorporeæ & inviſibilis naturæ ſimilitudinem & ſupergrediuntur ſubſtantia ſua corpoream & ſenſibilem qualitatem.* Ambroſ. *Epiſt.* 34. *ad Horontianum, num.* 3, *pag.* 922.

(*b*) *Non enim mori animam cum corpore manifeſtum eſt, quia non eſt de corpore. Non eſſe autem eam de corpore ſcriptura multis modis edocet. Nam & Adam à Domino Deo noſtro accepit ſpiritum vitæ, & factus eſt homo in animam viventem, &c.* Ambroſ. *lib. De bono mortis, cap.* 9. *n.* 38. *p.* 405.

(*c*) *Mortuo etenim homine, caro corrumpitur, ſenſus pereunt, vox amittitur, remanet mens immortalis, incorpoream vitam recipiens.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Abraham, cap.* 1. *num.* 3. *pag.* 314.

(*d*) *Non enim ſervili ad obediendum conſtringimur neceſſitate, ſed voluntate arbitra, ſive ad virtutem propendemus, ſive ad culpam inclinamur.* Ambroſ. *lib.* 1. *De Jacob & vita beata, cap.* 1. *num.* 1. *pag.* 443.

(*e*) *Nec in eo læſus eſt vel Adam quia mandatum accepit, vel Judas quia electus eſt : non enim neceſſitatem Deus vel illi prævaricationis, vel huic proditionis impoſuit, quia ſi uterque quod acceperat cuſtodiſſet, à peccato abſtinere potuiſſet.* Ambroſ. *lib. De Paradiſo, cap* 8. *num.* 39. *pag.* 161.

(*f*) *Chriſtus omnes vocavit, omnibus profecto patet, ut omnes ſequantur, omnibus regnum propoſitum & vita æterna.* Ambr. *lib De fuga ſæculi, num.* 6. *pag.* 420.

(*g*) *Vides igitur quod verbum Deus & otioſum provocat & dormientem excitat. Qui enim venit & januam pulſat, vult ſemper intrare. Sed in nobis eſt quod non ſemper ingreditur, non ſemper manet. Pateat advenienti janua tua, aperi animam tuam, expande gremium mentis tuæ ut videat divitias ſimplicitatis, theſauros pacis ſuavitatem gratiæ. Dilata cor tuum, occurre ſoli lucis*

guiſſans, & pour éveiller ceux qui ſont endormis. Il eſt la vraie lumiere qui luit pour tous les hommes : ſi quelqu'un lui ferme l'entrée, c'eſt par ſa faute qu'il eſt privé de ſa clarté : cette lumiere peut néanmoins pénetrer au travers des obſtacles qu'on lui oppoſe, mais le Sauveur ne veut contraindre perſonne. Il y a dans ſaint Hilaire une penſée toute ſemblable. » Le Verbe de Dieu, » dit ce Pere (*a*), eſt à la porte de notre cœur, il y frappe & il y » veut toujours entrer, mais nous lui en fermons l'entrée. Le » Verbe de Dieu eſt le ſoleil de juſtice qui eſt proche de chacun » pour entrer dans ſon cœur, & prêt d'y répandre ſa lumiere, » pourvû qu'on lui en ouvre la porte. « Le Seigneur (*b*) fait pleuvoir ſur les juſtes & ſur les injuſtes ; il nourrit les uns & les autres d'une nourriture ſpirituelle, afin qu'ils ſe ſoutiennent pendant le voyage de cette vie. Si quelqu'un tombe dans la défaillance, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même, parce qu'il a reçu tous les ſecours neceſſaires pour s'affermir dans la vertu. Jeſus-Chriſt n'exclud perſonne dans la diſtribution de la nourriture celeſte, il la donne indifferemment à tous les hommes ; ceux donc qui ne la reçoivent pas ne peuvent accuſer que leur propre négligence, & il ne leur reſte aucun prétexte de ſe plaindre, ou de reprocher à Dieu qu'il n'a pas voulu qu'ils fiſſent le bien, puiſqu'il a mis devant eux le bien & le mal pour en uſer ſelon leur volonté & ſans leur impoſer de neceſſité. Mais quoique Dieu faſſe pleuvoir ſur les bons & ſur les méchans, ſa conduite à leur égard eſt

æternæ, quæ illuminat omnem hominem. Et illud quidem verum lumen omnibus lucet : ſed qui feneſtras ſuas clauſerit, æterno lumine ſe ipſe fraudabit. Excluditur ergo Chriſtus, ſi tu mentis tuæ januam claudas ; etſi poſſit intrare non vult tamen importunus irruere, non vult invitos cogere. Ambroſ. *in Pſal.* 118. *num.* 13. *pag.* 1117. Vide *in eundem Pſalmum, num.* 40. *pag.* 1220.

(*a*) *Stat ad oſtium verbum Dei & pulſat oſtium animæ noſtræ . . . . . vult ergo ſemper intrare : ſed à nobis ne introeat excluditur. . . . eſt Verbum Dei ſol juſtitiæ adſiſtens unicuique ut introeat ; nec moratur lucem ſuam repertis aditibus infundere,* Hilarius, *in Pſal.* 118. *littera* 12. *num.* 5. *pag.* 311. *novæ editionis*

(*b*) *Miſeretur ergo Dominus, ne quis deficiat in via. Si quis ergo defecerit, non per Dominum Jeſum, ſed per ſe deficit : nec habes quod aſcribas Domino, qui vincit cum judicatur ; quid enim dicas ei qui in te contulit omnia firmamenta virtutis . . . . . Sed ſi negligentia tua virtutem quam acceperas perdidiſti, non alimentorum cœleſtium, ſed tuæ mentis tibi præſidia defuerunt. Denique Dominus ſicuti ſuper juſtos & injuſtos pluit ; ita etiam injuſtos paſcit & juſtos . . . . dividit ergo eſcas Dominus Jeſus. Et ille quidem vult dare omnibus, negat nemini ; diſpenſator enim eſt omnium : ſed cum ille panes frangat & det diſcipulis, ſi tu manus non extendas tuas, ut accipias tibi eſcas, deficies in via ; nec poteris in eum culpam tuam referre, qui miſeretur & dividit . . . . Quid enim reſpondebis ei : aut quomodo te excuſabis, ſi eſcæ virtutem, quam miniſtrat amiſeris ? Non potes dicere, quia eſcam non dedit, quia dat omnibus. Non potes dicere quia noluit te bonum facere, ante quem poſuit bonum & malum, ut non ex neceſſitate bonum tuum eſſet, ſed voluntarium* Ambroſ. *lib.* 6. *in Lucam, num.* 74. *& ſeq. pag.* 1401. *&* 1402.

bien differente. David (*a*) prie Dieu qu'il ne l'abandonne pas entierement : car souvent Dieu abandonne pour un tems quelques-uns de ses serviteurs afin de les éprouver ; mais il abandonne entierement ceux qu'il abandonne pour toujours : c'est ainsi que Judas fut abandonné de Dieu : mais il n'en agit pas de même à l'égard de Job, sur l'ame duquel il ne donna au démon aucun pouvoir. Sa grace n'est point donnée aux hommes en vûe de leurs merites : elle est gratuite. C'est (*b*) stupidité & arrogance que d'attribuer à soi-même & à sa propre vertu les heureux succès qui nous arrivent, & le bien que nous faisons ou que nous obtenons de Dieu, au lieu de le rapporter à la gloire de celui qui en est l'auteur. Il n'y a pas moins de peché à se persuader que le bien qui nous arrive est le fruit de notre prudence & de nos vertus ; & que si Dieu nous fait du bien, c'est que nous n'en étions pas indignes. Notre ignorance en ce point n'est pas moindre, quand bien même nous reconnoîtrions Dieu pour la premiere cause de tous les biens. Saint Ambroise appuye (*c*) ce qu'il dit ici, sur ces paroles de Dieu aux Israëlites : *Ne dites pas dans votre cœur : c'est par ma puissance & la force de mon bras que j'ai fait cette grande action : souvenez-vous au contraire que c'est le Seigneur votre Dieu qui vous a donné les forces necessaires pour faire le bien & pratiquer la vertu.* » C'est pourquoi, ajoute ce Pere, l'Apôtre ne se glorifioit point » dans sa propre vertu, mais il attribuoit à la grace de Dieu tout » le merite qui étoit en lui, se regardant comme le dernier des » Apôtres. *Qu'avez-vous*, disoit-il, *que vous n'ayez pas reçu ? si* » *vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifier comme si vous ne l'aviez*

(*a*) *Rogat (David) ne penitus derelinquatur. Plerumque enim derelinquit Deus quos vult probari : penitus autem derelinquit quos deserit. Dereliquit penitus Judam : non dereliquit autem sanctum Job, in cujus patrimonium, in cujus corpus potestatem diabolo dedit, in animam autem non dedit. Nam si dedisset in animam, penitus dereliquisset eum.* Ambros. *in Psal.* 118. *num.* 18. *pag.* 980.

(*b*) *Arrogare eventus sibi hebetis cordis est, & bonum quod agit, vel quod à Deo consequitur, propriis virtutibus vindicare, nec auctoris deputare gratiæ, sed ipsum se suorum bonorum auctorem ducere, tertium genus est peccati quidem minoris, sed suppparis ignorantiæ eorum scilicet qui datorem bonorum Deum non negant : sed quæ acciderint, ea sibi propter prudentiam suam, cæterarumque merita virtutum jure delata arbitrantur. Propterea etiam divina dignos habitos gratia, quod nequaquam viderentur indigni quibus talia divinis beneficiis provenirent.* Ambros. *lib.* 1. *De Cain & Abel*, *cap.* 7. *num.* 25. *pag.* 196.

(*c*) *Disce nunc quemadmodum unusquisque moneatur, ne se ipse auctorem suorum putet bonorum :* Ne dicas, *inquit*, in corde tuo : Virtus mea & potentia mea fecit mihi virtutem hanc magnam : sed in mente tua habebis Dominum Deum tuum ; quoniam ipse dat vires ut facias virtutes. *Unde bene Apostolus quasi legis interpres non gloriabatur in virtute sua : sed minimum Apostolorum se esse dicebat, & quidquid esset, gratiæ divinæ esse non meriti sui, nihilque nos habere quod non acceperimus.* Quid enim, *inquit*, habes quod non accepisti ? Si autem accepisti, quid gloriaris quasi non acceperis ? Ambros. *ibid. num.* 27. *p.* 196.

» *pas reçu ?* « C'eſt dans les mêmes ſentimens que S. Ambroiſe dit: » Je n'ai (*a*) rien dans mes œuvres dont je puiſſe me glorifier ni » tirer vanité ; c'eſt pourquoi je me glorifierai en Jeſus-Chriſt. « Je ne me glorifierai pas d'être juſte, mais de ce que j'ai été ra- » cheté ; je ne me glorifierai pas d'être ſans pechés, mais de ce » qu'ils m'ont été pardonnés ; je ne me glorifierai pas de m'être » procuré quelque avantage, mais de ce que Jeſus-Chriſt eſt mon » avocat auprès de Dieu ſon Pere, & de ce que ſon ſang a été » répandu pour moi. Ma faute a donné lieu à la grace de la ré- » demption qui m'a été accordée ; c'eſt par elle que j'ai été rendu » participant de la venue de Jeſus-Chriſt ; c'eſt pour moi que » Jeſus-Chriſt a ſouffert la mort. Si quelqu'un du peuple Juif a été » racheté par Jeſus-Chriſt, ce n'eſt point qu'il l'eût (*b*) merité ; il » a été racheté gratuitement, comme ſaint Paul nous l'apprend,
Rom. 11. 5. » lorſqu'il dit que Dieu en a ſauvé ſelon l'élection de ſa grace, un » petit nombre qu'il s'étoit reſervé. Or ce qui ſe fait par grace ne » vient ni du merite des œuvres, ni de la conſideration des vertus, » mais de la pure liberalité de celui qui rachete qui il lui plait & à » qui il donne ſa grace. Que pouvons-nous (*c*) faire qui ſoit digne » des récompenſes celeſtes ? qui de nous peut élever ſon cœur & le » tenir uni à Jeſus-Chriſt ? ſe rendre digne de l'immortalité ? expier » dignement ſes pechés ? « Les decrets de Dieu ſur nous ne ſont pas fondés ſur notre merite, mais ſur ſa miſericorde. L'Apôtre dit (*d*) que nous ne ſommes pas capables de former de nous-mêmes

---

(*a*) *Non habeo igitur unde gloriari in operibus meis poſſim, non habeo unde me jactem, & ideo gloriabor in Chriſto. Non gloriabor quia juſtus ſum : ſed gloriabor quia redemptus ſum. Gloriabor, non quia vacuus peccatis ſum, ſed quia mihi remiſſa ſunt peccata. Non gloriabor quia profui, neque quia mihi profuit quiſquam : ſed quia pro me advocatus apud Patrem Chriſtus eſt : ſed quia pro me Chriſti ſanguis effuſus eſt. Facta eſt mihi culpa mea merces redemptionis, per quam mihi Chriſtus advenit. Propter me Chriſtus mortem guſtavit.* Ambroſ. *lib. De Jacob & vita beata, cap. 6. n. 21. p. 451.*

(*b*) *Ergo etſi quis redemptus eſt de populo Judæorum, non ideo redemptus eſt quia multam habuit æſtimationem ſui, nec quia multitudinem habuit in commutatione ſua ; ſed redemptus eſt gratis : quod te docet Apoſtolus dicens :* Reliquiæ ſecundum electionem gratiæ ſalvæ factæ ſunt. *Ubi autem gratiâ, non utique merito operum, nec juſtificatione virtutum : ſed liberalitate donantis, electione redimentis.* Ambroſ. *in Pſal. 43. num. 47. pag. 906.*

(*c*) *Quid poſſumus dignum præmiis facere cæleſtibus ? Quis noſtrum ita adſurgit in hoc corpore, ut animum ſuum elevet, quo jugiter adhæreat Chriſto ? Quo tandem hominum meritum defertur ; ut hæc corruptibilis caro induat incorruptionem, & mortale hoc induat immortalitatem ? Quibus laboribus, quibus injuriis poſſumus noſtra eluere peccata ? .... Non ergo ſecundum merita noſtra, ſed ſecundum miſericordiam Dei, cœleſtium decretorum in homines forma procedit.* Ambroſ. *in Pſal. 118. n. 42. p. 1233.*

(*d*) *Apoſtolus ait :* Non ſumus idonei cogitare aliquid quaſi ex nobiſmetipſis, ſed ſufficientia noſtra ex Deo eſt : *quem ſecutus & beatus Ambroſius audet & dicit :* Non enim in poteſtate noſtra cor noſtrum, & noſtræ cogitationes. *Quod omnis qui humiliter & veraciter pius eſt, eſſe veriſſimum*

aucune bonne penſée, comme de nous-mêmes, mais que c'eſt Dieu qui nous en rend capables. Saint Ambroiſe marchant ſur ſes traces, c'eſt la remarque de ſaint Auguſtin, dit hardiment que notre cœur & nos penſées ne ſont point en notre pouvoir : ce qui ne ſe fait que trop ſentir à tous ceux qui ſont ſolidement pieux & humbles. » C'eſt le cœur, dit-il encore, qu'il faut éloigner du » ſiécle plutôt que le corps ; « & il fait voir qu'on ne peut y réuſſir que par une grace particuliere de Dieu. » Nous diſons ſouvent » qu'il faut s'éloigner de ce ſiécle, & plût à Dieu que nous fuſ- » ſions auſſi appliqués à le faire qu'à le dire : mais par un malheur » qui n'eſt que trop ordinaire, nos cœurs ſe laiſſent ſurprendre » aux amorces trompeuſes des plaiſirs du ſiécle, & les nuages des » vanités du monde nous rempliſſent de telle ſorte, que les cho- » ſes même que nous nous efforçons le plus de chaſſer de notre » eſprit, s'y attachent & y roulent ſans ceſſe malgré nous. C'eſt » un mal dont il eſt bien difficile de ſe garantir, & il eſt même » impoſſible d'en arracher entierement la racine. Nos ſouhaits y » tendent, mais notre travail n'y arrive pas. Et le Prophéte le fait » bien voir quand il dit : *Seigneur portez mon cœur à l'obſervation* » *de vos ordonnances, & le détournez des biens de la terre.* (à la lettre) » Faites pancher mon cœur vers les témoignages de votre loi, » & non pas vers l'avarice. Car notre cœur & nos penſées ne ſont » point en notre pouvoir : ces dernieres répandent tout d'un coup » dans notre ame, lorſque nous nous y attendons le moins, des » images qui l'offuſquent, y mettent le trouble & nous entrainent » à toute autre choſe que ce que nous voudrions : ſouvent elles lui » rappellent le ſouvenir des choſes du ſiécle, lui peignent des » objets mondains & lui ſuggerent les idées de la volupté & des

---

ſentit. Hoc autem Ambroſius ut diceret, in eo libro loquebatur quem de fuga ſæculi ſcripſit, docens, hoc ſæculum non corpore, ſed corde fugiendum : quod niſi auxilio Dei fieri non poſſe diſſeruit. Auguſtin. *lib. De dono perſeverantiæ, cap. 8. num. 19. & 20. pag. 830. tom. 10.*

(*a*) *Frequens nobis de effugiendo ſæculo iſto eſt ſermo; itaque utinam quam facilis ſermo, tam cautus & ſollicitus eſſet affectus! Sed quod pejus eſt, frequenter irrepit terrenarum illecebra cupiditatum, & vanitatum offuſio mentem occupat; ut quod ſtudeas vitare, hoc cogites, animoque volvas : quod cavere difficile eſt homini, exuere autem impoſſibile. Denique voti eam magis eſſe rem quam effectus teſtatur Propheta dicendo :* Declina cor meum in teſtimonia tua, & non in avaritiam *Non enim in poteſtate noſtra eſt cor noſtrum, & noſtræ cogitationes, quæ improviſo effuſæ mentem animumque confundunt, atque alio trahunt quam tu propoſueris, ad ſæcularia revocant, mundana inſerunt, voluptuaria ingerunt, illecebroſa intexunt; ipſoque in tempore quo elevare mentem paramus, inſertis inanibus cogitationibus ad terrena plerumque dejicimur. Quis autem tam beatus qui in corde ſuo ſemper aſcendat? Sed ſine auxilio divino qui fieri poteſt? Nullo profecto modo Denique ſupra eadem ſcriptura dicit :* Beatus vir cujus eſt auxilium abs te, Domine, adſcenſus in corde ejus. Ambroſ. *lib. De fuga ſæculi, cap. 1. num. 1. & 2 pag. 417.*

» plaisirs de la chair. Dans le tems même que nous nous préparons
» à élever notre esprit & notre cœur à Dieu, (par la priere) nous
» sommes souvent rabattus vers la terre par des pensées vaines &
» frivoles qui se sont emparées de notre esprit: car qui est assez heu-
» reux pour tenir son cœur toujours élevé à Dieu ? comment cela
» se peut-il faire sans la grace & son secours ? C'est ce qui fait que
» David s'écrie : *Heureux celui qui mettant tout son appui en vous,*
» *Seigneur, tient toujours son cœur élevé & rempli du desir d'aller à*
» *vous.* (*a*) Nous vous suivons, Seigneur; mais afin que nous vous
» suivions, venez nous chercher vous-même, parce que sans vous
» personne ne peut monter à vous; car vous êtes la voie, la verité
» & la vie. « (*b*) Il dit ailleurs que les premiers desirs du bien ne sont pas simplement en notre pouvoir, mais qu'ils dépendent de la grace de Dieu; que (*c*) tout ce que nous pensons de saint est un don de Dieu, une inspiration de Dieu, une grace de Dieu; que (*d*) c'est un effet de la grace & de l'esprit de Dieu de le prier, selon qu'il est écrit: *Nul ne peut confesser que Jesus-Christ est le Seigneur sans le Saint-Esprit;* que (*e*) la puissance de Dieu coopere tellement à tout ce que les hommes font de bien, que personne ne peut bâtir sans le Seigneur, ni conserver ce qu'il a bâti sans le Seigneur; que personne ne peut commencer quoi que ce soit sans le Seigneur; que (*f*) c'est par la grace du Seigneur Jesus

(*a*) *Sequimur te, Domine Jesu: sed ut sequamur accersi, quia sine te nullus ascendit. Tu enim via es, veritas, vita, possibilitas, fides, præmium. Suscipe nos quasi via, confirma quasi veritas, vivifica quasi vita.* Ambros. *lib. De bono mortis, cap.* 12. *num.* 55. *pag.* 412.

(*b*) *Concupiscimus enim desiderare, quasi non sit potestatis nostræ desiderium, sed gratiæ Dei.* Ambros. *in Psalm.* 118. *num.* 33. *pag.* 1004.

(*c*) *Quidquid autem sanctum cogitaveris, hoc Dei munus est, Dei inspiratio, Dei gratia.* Ambros. *lib.* 1. *De Cain & Abel, cap.* 10 *num* 45. *pag.* 204.

(*d*) *Et orare Deum gratia spiritalis est. Nemo enim dicit Dominum Jesum nisi in Spiritu Sancto.* Ambros. *In expositione Isaïæ, apud* Augustin. *lib.* 4. *contra duas Epistolas Pelagianorum, num.* 30. *pag.* 489. *tom.* 10.

(*e*) *Vides itaque quia ubique Domini virtus studiis cooperatur humanis; ut nemo possit ædificare sine Domino, nemo custodire sine Domino, nemo quidquam incipere sine Domino.* Ambros. *lib.* 2. *in Lucam, n.* 84. *pag.* 1309. *& apud* Augustinum, *lib. De gratia Christi, num* 48. *pag.* 249.

(*f*) *Ipsam denique pœnitentiam quam procul dubio voluntas agit, Domini misericordia & adjutorio fieri ut agatur in nono ejusdem operis libro. (Legendum in lib.* 10. *in Lucam, num.* 89.) *Beatus dicit Ambrosius, ita loquens:* Bonæ lacrimæ quæ culpam lavant. Denique quos Jesus respicit, plorant. Negavit primò Petrus, & non flevit, quia non respexerat Dominus; negavit secundò, non flevit, quia adhuc non respexerat Dominus; negavit & tertiò, respexit Jesus, & ille amarissimè flevit. *Legant isti (Pelagiani) Evangelium, & videant Dominum Jesum tunc intus fuisse, cùm à Sacerdotum Principibus audiretur: Apostolum verò Petrum foris & deorsum in atrio cum servis ad focum nunc sedentem, nunc stantem, sicut veracissima & concordissima Evangelistarum narratione monstratur. Unde non potest dici, quod corporalibus oculis eum Dominus visibiliter admonendo respexerit. Et ideò quod ibi scriptum est: Respexit eum Dominus; intus actum est, in*

qu'on fait pénitence : car ceux qu'il regarde pleurent ; Pierre le renia une premiere fois, & il ne pleura point, parce que le Seigneur ne l'avoit pas regardé ; il le renia une feconde fois, & il ne pleura point, parce que le Seigneur ne l'avoit point encore regardé ; il le renia une troifiéme fois, Jefus le regarda, & il pleura très-amérement. Saint Auguftin qui cite ce paffage de faint Ambroife, remarque que Jefus-Chrift regarda faint Pierre non des yeux du corps, ce que la differente fituation des lieux où ils étoient fait juger avoir été impoffible, mais par le regard fecret de fa mifericorde & de fa grace. La chûte de cet Apôtre nous apprend (*a*) que perfonne ne doit fe vanter ni préfumer de fes propres forces. Celle de David tombé dans l'adultere nous (*b*) montre auffi que perfonne ne doit fe confier en fa propre vertu, & que nous ne pouvons vaincre le démon fans le fecours de Dieu. Sa grace (*c*) ceffe quelquefois de foutenir les Saints dans certaines occafions, afin que toute la fuite de leur vie nous fourniffe des exemples falutaires, & que nous y trouvions de quoi nous édifier non-feulement par leur innocence & leur fainteté, mais auffi par leur pénitence ; afin encore qu'ils reconnoiffent eux-mêmes qu'ils avoient befoin du fecours de Dieu. La perfeverance (*d*) dans le bien ne vient ni de celui qui veut, ni de celui qui court ; elle n'eft point au pouvoir de l'homme, mais elle dépend de Dieu qui fait mifericorde, afin que vous puiffiez achever & accomplir ce que vous avez commencé ; car il eft écrit que Dieu fait mifericorde à qui il lui plaît, & qu'il endurcit qui il veut : il

---

mente actum eft, in voluntate actum eft. Mifericordiâ Dominus latenter fubvenit, cor tetigit, memoriam revocavit, interiore gratiâ fuâ vifitavit Petrum, interioris hominis ufque ad exteriores lacrymas movit & produxit affectum. Auguftin. *lib. De gratia Chrifti, num.* 49. *pag.* 249. *&* 250. *to.* 10.

(*a*) *Hæc autem ideo fcripta funt ut fciamus neminem fe jactare debere ; nam fi Petrus lapfus eft, quia dixit : Etfi alii fcandalizati fuerint in te, ego non fcandalizabor, quis alius jure de fe præfumat ?* Ambrof. *lib.* 10. *in Lucam, num.* 91. *pag.* 1523.

(*b*) *David hominem fe effe cognovit, & commiffum fuper abreptæ Uriæ uxore peccatum pœnitentiæ putavit lacrymis abluendum: oftendens nobis neminem virtuti propriæ debere confidere ? Habemus enim adverfarium magnum, qui vinci à nobis fine Dei favore non poffit.* Ambrof. *lib.* 3. *in Lucam, num.* 37. *pag.* 1327.

(*c*) *Præterit igitur paulifper illos (Sanctos) Dei gratia ; ut nobis ad imitationem vitæ eorum fieret difciplina ; & ficut innocentiæ, ita & pœnitentiæ magifterium de eorum actibus fumeremus...... Ergo ne in tantum præjudicium ruerent atque in perfidiæ foveam deciderent, paffus eft Dominus illis fubintrare culpam ut & ipfi adverterent divinis fe auxiliis indigere, ducemque falutis fuæ quærendum effe cognofcerent.* Ambrof. *in Apologia David, num.* 7. *&* 8. *pag.* 677. *&* 678.

(*d*) *Non volentis, neque currentis hominis perfeverantia eft. Non eft enim in hominis poteftate : fed miferantis Dei eft ut poffis complere quæ cœperis ....* Ergo cui vult miferetur, & quem vult obdurat. *Hunc miferatus hortatur, illum non revocat execratus.* Ambrof. *in Pfal.* 118. *num.* 35. *pag.* 1098. *&* 1099.

exhorte les uns par un effet de sa misericorde, & il rejette les autres. Saint Ambroise enseigne (*a*) encore que la doctrine celeste & l'opération divine peut changer les mauvaises inclinations des hommes, & remplir de pieté les cœurs des plus sacrileges, en faisant que ceux qui vivoient sans loix & qui n'avoient que de l'aversion pour le Seigneur, se convertissent & retournent à lui; que lorsque les Samaritains refuserent de loger le Sauveur qui alloit à Jerusalem, c'est (*b*) que le Sauveur ne vouloit pas étre reçu par des gens qu'il savoit n'être pas convertis de bonne foi; qu'au reste s'il eût voulu, il eût changé leurs cœurs, & leur eût inspiré la pieté: ce que l'Evangeliste marque assez en disant que le Sauveur paroissoit avoir dessein d'aller à Jerusalem; que les Apôtres eussent fort souhaité d'être reçus dans Samarie; mais que c'est à Dieu d'appeller qui il lui plaît, & de donner la pieté à qui il veut.

Sur la mort de J. C. pour tous les hommes, & la prédestination.

XXVIII. Saint Ambroise ne doutoit pas que Jesus-Christ ne se fût livré à la mort pour la redemption de tous les hommes. » Vous avez, lui dit-il, (*c*) Seigneur, racheté le monde, rachetez l'ame d'un seul pecheur; car c'est le caractere propre & singulier de votre pieté d'assurer le salut general du monde entier » par celui des particuliers, qui sont comme les prémices & le » gage de tous les autres. « Le même Saint dit ailleurs, (*d*) qu'il est de la misericorde de Dieu de n'être cause de la perte de personne, mais de vouloir au contraire racheter tout le monde; que (*e*) Jesus-Christ étant venu pour sauver tous les pecheurs, a dû faire paroître sa volonté à l'égard même des impies; que c'est pour cela qu'il a donné des marques de sa bonté à celui-la même qui

(*a*) *Commutare vitiosos affectus potest, propositumque convertere doctrina cœlestis & operatio divina sacrilegis pectoribus studia pietatis infundere, ut hi qui sine lege vivebant convertantur ad Dominum verum, qui ante avertebantur.* Ambros. *in Apolog. David, cap. 16. num. 76. pag. 701.*

(*b*) *Disce quia (Christus) recipi noluit ab his (Samaritanis) quos sciebat non simplici mente conversos; nam si voluisset, ex indevotis devotos fecisset. Cur autem non receperint eum, Evangelista ipse memoravit dicens: Quia facies ejus erat euntis in Jerusalem. Discipuli autem recipi intra Samariam gestiebant: sed Deus quos dignatur vocat, & quem vult religiosum facit.* Ambros. *lib 7 in Lucam, num. 27. pag. 1417. & apud* Augustin. *lib. De gratia Christi, cap. 46.*

(*c*) *Redemisti mundum, redime unius animam peccatoris. Hæc est specialis tua prærogativa pietatis qua totum mundum in singulis redemisti.* Ambros. *lib. 1. De Spiritu Sancto, num. 16. & 17. pag. 603.*

(*d*) *Est enim misericordiæ divinæ, ut nulli causa sit mortis, & omnes putet esse redimendos.* Ambros. *in Psal. 43. num 25. pag. 898.*

(*e*) *Venerat Dominus Jesus omnes salvos facere peccatores, etiam circa impios ostendere suam debuit voluntatem. Et ideo nec proditurum debuit præterire; ut adverterent omnes quod in electione etiam proditoris sui servandorum omnium insigne prætendit.... Et quod in Deo fuit, ostendit omnibus quod omnes voluit liberare.* Ambros. *lib. De Paradiso, cap. 8. num. 39. pag. 161.*

devoit le trahir, afin que l'on comprît qu'il avoit dessein de sauver tous les hommes, & qu'il l'a fait autant qu'il étoit en lui; qu'il a (*a*) offert à tous les hommes un remede capable de les guérir, afin que ceux qui périssent ne pussent attribuer la cause de leur perte qu'à eux-mêmes, ayant en main un remede qui pouvoit leur rendre la vie; & qu'on louât la misericorde de Jesus-Christ répandue, tant sur ceux qui périssent, puisque ce n'est que par leur faute qu'ils périssent; que sur ceux qui se sauvent, puisqu'ils ne se sauvent que par la volonté de Jesus-Christ qui veut que tous les hommes viennent à la connoissance de la verité. Il dit encore (*b*) que la terre est remplie de la misericorde du Seigneur, la rémission des pechés ayant été accordée à tout le monde; & que comme le soleil luit pour tous, le Soleil mystique s'est levé pour tout le monde, il est venu pour tous, il a souffert & est ressuscité pour tous: mais que si quelqu'un ne croit pas en Jesus-Christ, il se prive par-là d'un bienfait qui est general. Mais de même que si quelqu'un fermant les fenêtres, empêchoit les rayons du soleil d'y entrer, on ne pourroit pas dire que le soleil ne s'est pas levé pour lui comme pour le reste des hommes; de même aussi on ne peut pas dire que (*c*) le Sauveur ne soit pas né pour les Juifs, ni pour les Heretiques, parce que leur perfidie met obstacle à ce qu'il soit né pour eux comme pour tout le reste des hommes. Quoique (*d*) Jesus-Christ ait souffert la mort pour tous les hommes, il l'a soufferte d'une maniere particuliere pour les Fidéles, parce que c'est particulierement pour l'Eglise qu'il a souffert; & c'est pour cela que nous sommes plus redevables à Jesus-Christ parce que nous avons

(*a*) *Ideo omnibus opem sanitatis detulit, ut quicumque perierit, mortis suæ causas sibi adscribat, qui curari noluit, cùm remedium haberet, quo posset evadere: Christi autem manifesta in omnes prædicetur misericordia; eo quod ii qui pereunt, sua pereant negligentia, qui autem salvantur, secundum Christi sententiam liberentur, qui omnes homines vult salvos fieri & in agnitionem veritatis venire.* Ambrof. *lib.* 2. *De Cain & Abel, cap.* 3. *num.* 11. *pag.* 211.

(*b*) *Plena est ergo terra misericordiæ Domini; quia omnibus est data remissio peccatorum. Super omnes sol oriri jubetur; & hic quidem sol quotidie super omnes oritur. Mysticus autem sol ille justitiæ omnibus ortus est, omnibus venit, omnibus passus est, & omnibus resurrexit: ideo autem passus est, ut tolleret peccatum mundi. Si quis autem non credit in Christum, generali beneficio ipse se fraudat: ut si quis clausis fenestris radios solis excludat, non ideo sol non ortus est omnibus, quia calore ejus se ipse fraudavit.* Ambrof. *in Psal.* 118. *num.* 57. *pag.* 1077.

(*c*) Puer natus est nobis, *non Judæis;* nobis, *non Manichæis;* nobis, *non Marcionitis. Propheta dicit:* Nobis, *hoc est credentibus, non incredulis. Et ille quidem misericordia sua omnibus natus est, sed perfidia hæreticorum fecit: ut non omnibus nasceretur, qui omnibus natus est, &c.* Ambrof. *lib.* 3. *De Fide, cap.* 8. *num.* 57. *pag.* 507. Vide *eundem Ambrosium, in Psal.* 1. *num.* 33. *pag.* 754.

(*d*) *Etsi Christus pro omnibus passus est; pro nobis tamen specialiter passus est; quia pro Ecclesia passus est itaque non est dubium quod plus debeat qui plus accepit.* Ambrof. *in Lucam, lib.* 6. *num.* 25. *pag.* 1389.

reçu de lui plus de graces. En expliquant ces paroles de Jesus-Christ : *Ce n'est point à moi à vous le donner, mais cela n'est que pour ceux à qui mon Pere l'a préparé ;* il dit (*a*) que Dieu dans la distribution des places de son royaume n'a point égard aux recommandations, mais seulement aux mérites des personnes ; car il ne prédestine pas avant que de prévoir : mais il a préparé des récompenses à ceux dont il a prévu les mérites.

Matth. 20. 23.

Sur le sacrement de Batême & de Confirmation.

XXIX. Il n'y a qu'un (*b*) Batême dans l'Eglise, qui est tellement necessaire au salut, que personne, sans ce Sacrement, ne peut (*c*) entrer dans le royaume des cieux, pas même les Catechumenes qui ont déja la foi, & qui marquent par le signe de la Croix qu'ils impriment sur leur front, qu'ils croient en Jesus-Christ. Il est besoin pour obtenir la (*d*) rémission de leurs pechés, qu'ils soient batisés au nom du Pere, du Fils & du Saint-Esprit, & qu'étant (*e*) rachetés du Sang de Jesus-Christ, ils le reçoivent ; la foi seule ne suffit pas. On peut néanmoins être sauvé sans avoir reçu le batême de l'eau : ce qui arrive lorsque se trouvant dans l'impossibilité (*f*) de le recevoir, on en a un grand desir ; Dieu supplée alors par sa misericorde, & accorde la même grace de regeneration à ceux qui meurent en cet état, qu'à ceux qui ont été batisés dans l'eau. Saint Ambroise le prouve par l'exemple de ceux qui n'étant que Catechuménes, répandent leur sang pour la foi & reçoivent la couronne du martyre. Il n'y a point (*g*) d'âge où l'on ne puisse

(*a*) *Denique ad Patrem referens addidit,* Quibus paratum est, *ut ostenderet Patrem quoque non petitionibus deferre solere sed meritis .... Non enim ante prædestinavit quam præsciret : sed quorum merita præscivit eorum præmia prædestinavit.* Ambros. *lib.* 5. *De Fide, pag.* 565.

(*b*) *Unum est baptisma quod hîc tradit Ecclesia, per aquam & Spiritum Sanctum, quo necesse est baptizari Catechumenos.* Ambros. *in Psal.* 118. *pag.* 997. *Plurima baptismatum genera præmissa sunt, quia secuturum erat verum illud unum in spiritu & aqua sacramentum baptismatis, quo totus redimitur homo* Ambros. *Epist.* 72. *ad Constantium, pag.* 1075.

(*c*) *Nemo nisi per aquam & spiritum ascendit in regnum cœlorum.* Ambros. *lib. De Elia, pag.* 562. *Credit autem Catechumenus in crucem Domini Jesu, qua & ipse signatur : sed nisi baptisatus fuerit in nomine Patris, & Filii & Spiritus Sancti, remissionem non potest accipere peccatorum, nec spiritualis gratiæ munus haurire.* Ambros. *De Mysteriis, pag.* 330.

(*d*) Ibidem.

(*e*) *Nec enim fides sola ad perfectionem satis est, nisi etiam baptismatis adipiscatur gratiam, & sanguinem Christi redemptus accipiat.* Ambr. *Epist.* 7. *ad Justum, p.* 782.

(*f*) *Sed audio vos dolere, quod non acceperit (Valentinianus) sacramentum Baptismatis. Dicite mihi quid aliud in nobis est, nisi voluntas, nisi petitio? Atqui etiam dudum hoc voti habuit, ut & antequam in Italiam venisset, initiaretur & proximè baptizari se à me velle significavit ; & ideo præ cæteris causis me accersendum putavit. Non habet ergo gratiam, quam desideravit, non habet quam poposcit? Certè quia poposcit, accepit .... aut si quia solemniter non sunt celebrata mysteria, hoc movet : ergo nec martyres si Catechumeni fuerint coronentur ; non enim coronantur, si non initiantur. Quod si suo abluuntur sanguine, & hunc sua pietas abluit & voluntas.* Ambros. *De obitu Valentiniani, pag.* 1188.

(*g*) *Nullum tempus vacuum debet esse*

recevoir

recevoir le batême : mais on ne doit jamais le (*a*) réiterer. Il efface les pechés (*b*) originels & actuels ; les taches de l'ame étant effacées (*c*) par l'esprit, en même-tems que l'eau nettoie celles du corps. Il y a du danger (*d*) à le differer. On lit dans (*e*) saint Ambroise que ceux qui ont negligé de le recevoir, ou qui n'ont pas été en état de le desirer, pourront bien être exemts des peines de l'autre vie, mais qu'il est douteux s'ils jouiront du royaume du Ciel. Ce qui ne s'accorde point avec ce que ce Pere dit de la necessité indispensable même aux Catechumenes de recevoir ce sacrement. Ainsi on ne doute point que cet endroit, qui n'a d'ailleurs aucune liaison avec ce qui précede, & qui d'ailleurs est contraire à ce qu'il avoit dit un (*f*) peu auparavant, que personne ne peut entrer dans le royaume du Ciel que par le Batême, n'ait été ajouté au texte par quelque Pelagien. Les Evêques (*g*) & les Prêtres sont les ministres du Batême : on ne doit point avoir égard à leur (*h*) merite personnel, lorsqu'il s'agit de le recevoir, mais aux

tutelæ, quia nullum est culpæ vacuum .... Nec senex ergo proselytus, nec infans vernaculus excipitur, quia omnis ætas peccato obnoxia, & ideo omnis ætas sacramento idonea. Ambros. *lib. 2. De Abraham, pag. 349.*

(*a*) *Laverat discipulos Jesus, lavacrum aliud non quærebant; uno enim Christus baptismate omnia solvit baptismata. Itaque quem laverit Ecclesia, non habet necesse iterum lavari.* Ambros. *lib. 8. in Luc. pag.* 1491.

(*b*) *Mundus erat Petrus, sed plantam lavare debebat; habebat enim primi hominis de successione peccatum : quando eum supplantavit serpens & persuasit errorem. Ideo planta ejus abluitur, ut hereditaria peccata tollantur; nostra enim propria per baptismum relaxantur.* Ambros. *De Mysteriis, pag.* 333. *In eo itaque gratias agit anima ista, quia & aufert Dominus peccata, & transfert iniquitates, & demergit in profundo maris. Quod & potest ad baptismum referri, quo Ægyptius mergitur, Hæbreus resurgit.* Ambros. *Epist. 70. Horontiano, pag.* 1068. Vide *& lib. 3. Fram. pag. 42. & lib. 2. De Abel, pag. 2*[illegible]*0.*

(*c*) *Nam cum ex duobus naturis homo id est ex anima subsistat & corpore; visibile per visibilia, invisibile per invisibile mysterium consecratur. Aqua enim corpus abluitur, spiritu animæ delicta mundantur.* Ambros. *in Lucam, lib. 2. pag.* 1307

(*d*) *Suscipite jugum Christi. Nolite timere quia jugum est : festinate quia leve est. Non conterit colla, sed honestat. Quid dubitatis? Quid procrastinatis? Non alligat cervicem vinculis, sed mentem gratiâ copulat : non necessitate constringit, sed voluntatem boni operis dirigit. Quid negas adhuc esse temporis? Omne tempus oportunum ad indulgentiam. Si aurum tibi offeram, non mihi dicis : Cras veniam, sed jam exigis .... Quousque delectationes? Quousque commessationes? Instat judicii dies : dum differs gratiam, mors appropinquat.* Ambros. *De Jejunio, p.* 562.

(*e*) *Ex diuturno igitur & innoxio in id quod temporale est & noxium peccator deducitur, qui mentis suæ adscribere debet infantiæ, quod incautus fuit & intemperans, vel remissionem peccatorum non acquisivit :* Nisi enim quis renatus fuerit, *&c.* Joan. 3. 5. *Utique nullum excipit, non infantem, non aliqua præventum necessitate. Habeant tamen illam opertam pœnarum immunitatem, nescio an habeant regni honorem.* Ambros. *lib. 2. De Abraham, pag.* 350.

(*f*) *Nemo ascendit in regnum cælorum, nisi per sacramentum Baptismatis.* Ambros. *ibid. pag.* 348.

(*g*) *Quis est qui in hoc igne baptisat? Non Presbyter, non Episcopus, non Joannes ...., Sed ille de quo Joannes ait : Matth. 3. 11. &* 12. Qui venit post me &c. *Non de hoc baptismate, quod fit per Sacerdotes Ecclesiæ, dictum ipse Dominus testificatur.* Ambros. *in Psal.* 118. *pag.* [illegible]97.

(*h*) *Non merita personarum consideres, sed officia Sacerdotum .... Crede adesse Dominum Jesum invocatum precibus Sacerdo-*

fonctions dont ils ſont chargés ; parce que c'eſt le Sauveur qui donne la vertu au ſacrement. Saint Ambroiſe dit néanmoins que le Batême (*a*) des miniſtres perfides ſouille l'ame au lieu de la purifier. Mais il eſt viſible qu'il parle des purifications des Juifs & des Payens, comme fait l'auteur (*b*) du livre des Sacremens. On diſoit à ceux que l'on alloit batiſer, *Epheta* (*c*), qui veut dire *ouvrez-vous*, afin que tous ceux qui ſe diſpoſoient à recevoir cette grace, ſuſſent ce qu'on leur demandoit & ce qu'ils avoient à répondre. Enſuite on leur (*d*) ouvroit le Saint des Saints, c'eſt ainſi qu'on appelloit le Baptiſtere, où étant entrés, on leur faiſoit pluſieurs demandes, auſquelles ils répondoient, renonçant ſolemnellement au diable, à ſes œuvres, au monde, au luxe & aux plaiſirs. C'étoit la coutume qu'en faiſant ces proteſtations, ils euſſent le viſage tourné à l'occident ; puis tournés à l'orient ils prononçoient leur profeſſion de foi, par laquelle ils déclaroient qu'ils croyoient au Pere, au Fils & au Saint-Eſprit. L'engagement qu'ils contractoient alors ſe conſervoit dans les regiſtres du livre de vie. Le Diacre, le (*e*) Prêtre & l'Evêque étoient preſens. Celui-ci interrogeoit le Catechumene, conſacroit les eaux (*f*) par le ſigne de la Croix, qui dès le moment devenoient une ſource de vie, & y

tum qui ait : Matth. 18. 20. Ubi fuerint duo vel tres, ibi & ego ſum ; *quanto magis ubi eſt Eccleſia, ubi myſteria ſua ſunt, ibi dignatur ſuam impertire preſentiam.* Ambroſ. *De Myſteriis, pag.* 332.

(*a*) *Non ſanat baptiſmus perfidorem, non mundat, ſed polluit. Judæus urcees baptiſat & calices, quaſi inſenſibilia vel culpam poſſint recipere vel gratiam. Tu baptiza hunc calicem tuum ſenſibilem in quo bona opera tua luceant, in quo gratiæ tuæ ſplendor fulgeat.* Ambroſ. *De Myſteriis, pag.* 330.

(*b*) Lib. 2. *De Sacramentis, cap.* 1. *pag.* 355.

(*c*) *Aperite igitur aures .... Quod vobis ſignificavimus cum apertionis celebrantes myſterium, diceremus :* Epheta, quod eſt adaperire ; *ut venturus unuſquiſque ad gratiam quid interrogaretur, cognoſceret : quid reſponderet, meminiſſe deberet.* Ambroſ. *De Myſteriis, pag.* 326.

(*d*) *Poſt hæc tibi ſunt Sancta Sanctorum reſerata, ingreſſus es regenerationis ſacrarium. Repete quid interrogatus ſis, recognoſce quid reſponderis. Renunciaſti diabolo & operibus ejus, mundo & luxuriæ ejus ac voluptatibus. Tenetur vox tua non in tumulo mortuorum, ſed in libro viventium. Vidiſti illic Levitam, vidiſti Sacerdotem, vidiſti ſummum Sacerdotem.... Ingreſſus es igitur ut adverſarium tuum cerneres, cui renunciandum in os putaris : ad orientem converteris ; qui enim renunciat diabolo, ad Chriſtum convertitur, illum directo cernit obtutu.* Ambroſ. *De Myſteriis, pag.* 326.

(*e*) *Deſcendiſti igitur, recordare quid reſponderis, quod credas in Patrem, credas in Filium, credas in Spiritum Sanctum.* Ambroſ. *De Myſteriis, pag.* 332.

(*f*) *Quid vidiſti ? Aquas utique ſed non ſolas : Levitas illic miniſtrantes, ſummum Sacerdotem interrogantem & conſecrantem .... Aqua eſt ergo quâ caro mergitur, ut omne abluatur carnale peccatum. Sepelitur illic omne flagitium ..... Aqua ſine prædicatione Dominicæ crucis ad nullos uſus futuræ ſalutis eſt : cum vero ſalutaris fuerit crucis myſterio conſecrata, tunc ad uſum ſpiritalis lavacri & ſalutaris poculi temperatur.* Ibidem, *pag.* 327. & 328. *Quid in hoc typo Angelus, niſi deſcenſionem Sancti Spiritus nuntiabat quæ noſtris futura temporibus, aqua ſacerdotalibus invocata precibus conferceret ?* Ambroſ. *l.* 1. *De Spiritu Sancto, pag.* 610.

plongeoit le catechumene, qui en ſortoit purifié, non par (*a*) l'eau, mais par (*b*) l'eſprit, par le ſang de Jeſus-Chriſt. Au ſortir de l'eau l'Evêque oignoit (*c*) la tête du batiſé, afin qu'il fût la race choiſie & la nation ſacerdotale qui eſt précieuſe aux yeux du Seigneur. Enſuite on lui lavoit les piés (*d*), & on le revêtoit d'habits blancs (*e*) pour marquer qu'il s'étoit dépouillé du peché, & s'étoit revêtu des chaſtes vêtemens de l'innocence. Le jour deſtiné au Batême étoit dans tout le monde celui de (*f*) Pâques; c'étoit auſſi le jour de voiler les Vierges; ceux qui venoient d'être batiſés recevoient auſſi-tôt le (*g*) ſceau ſpirituel de la main de l'Evêque, c'eſt-à-dire le ſacrement de Confirmation, qui faiſoit deſcendre ſur lui les ſept (*h*) Dons du Saint-Eſprit, ſous un ſigne viſible.

XXX. Du Baptiſtere le nouveau batiſé paſſoit (*i*) à l'Autel, en diſant: *J'entrerai juſqu'à l'autel de Dieu, juſqu'à Dieu même qui remplit de joie ma jeuneſſe renouvellée.* Il y alloit avec un ſaint empreſſement pour participer au feſtin celeſte. » Car ce (*k*) n'eſt pas » aſſez d'avoir été lavé dans tout ſon corps, il eſt neceſſaire qu'il » ſoit purifié par une viande & un breuvage celeſtes. « Y étant ar- Sur l'Euchariſtie, comme Sacrement & comme Sacrifice.

(*a*) *Quid eſt enim aqua ſine cruce Chriſti? Elementum commune, ſine ullo ſacramenti effectu.* Ambroſ. *De Myſteriis*, *pag.* 330.

(*b*) *Aquas video, quas videbam quotidie; iſtæ me habent mundare, in quas ſæpe deſcendi & nunquam mundatus ſum. Hinc cognoſce quod aqua non mundat ſine ſpiritu.* Ibidem.

(*c*) *Poſt hæc utique aſcendiſti ad Sacerdotem: conſidera quid ſecutum ſit. Nonne illud quod ait David, Pſalmo* 132. Sicut unguentum in capite, &c. *Hoc eſt unguentum dequo & Salomon ait: Cantici* 1. 2. Unguentum exinanitum eſt nomen tuum, &c.... *Quare hoc fiat intellige, quia* oculi ſapientis in capite ejus *Eccli.* 2. 14. *Ideo in barbam defluit, id eſt in gratiam juventutis; ideo in barbam Aaron, ut fias electum genus, ſacerdotale, pretioſum; omnes enim in regnum Dei & in ſacerdotium ungimur gratia ſpiritali.* Ibid. *pag.* 332.

(*d*) *Aſcendiſti de fonte, memento Evangelicæ lectionis. Etenim Dominus noſter Jeſus in Evangelio lavit pedes Diſcipulis ſuis.* Ibid. *pag.* 332.

(*e*) *Poſt hæc accepiſtis veſtimenta candida ut eſſet indicium quod exueris involucrum peccatorum, indueris innocentiæ caſta velamina.* Ibid. *pag.* 333.

(*f*) *Venit Paſchæ dies, in toto orbe Baptiſmi ſacramenta celebrantur, velantur ſacræ virgines. Uno ergo die ſine aliquo dolore multos filios & filias ſolet Eccleſia parturire.* Ambroſ. *De Exhortat. Virginit. pag.* 298.

(*g*) *Unde repete quia accepiſti ſignaculum ſpiritale, ſpiritum ſapientiæ & intellectus, ſpiritum conſilii atque virtutis, ſpiritum cognitionis atque pietatis, ſpiritum ſancti timoris; & ſerva quod accepiſti. Signavit te Deus Pater, confirmavit te Chriſtus Dominus, & dedit pignus Spiritus in cordibus tuis, ſicut apoſtolica lectione didiciſti.* Ambroſ. *De Myſteriis*, *pag.* 336.

(*h*) *Cithara eſt caro noſtra, quando peccato moritur ut Deo vivat, cithara eſt quando ſeptiformem accipis Spiritum in Baptiſmatis ſacramento.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Job*, *pag.* 652.

(*i*) *His abluta plebs dives inſignibus, ad Chriſti contendit altaria, dicens:* Et introibo ad altare Dei, &c. *Depoſitis enim inveterati erroris exuviis, renovata in aquilæ juventute, cœleſte illud feſtinat adire convivium. Venit igitur, & videns ſacro Sanctum altare compoſitum, exclamans ait:* Paraſti in conſpectu meo menſam, &c. Ambroſ. *De Myſteriis*, *pag.* 36.

(*k*) *Nunc quoque in Evangelii myſteriis recognoſcis, quia baptizatus licet toto corpore, poſtea tamen eſca ſpiritali potuque mundaris.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *pag.* 1178.

rivé il s'écrioit (*a*) plein de confiance avec le Prophéte : *C'est le Seigneur qui me nourrit, rien ne pourra me manquer : il m'a établi dans un lieu abondant en pâturages.* Saint Ambroise dit (*b*) que la nourriture que le nouveau batisé recevoit à l'Autel est infiniment plus excellente que la Manne, qui ne pût garantir nos peres de la mort dans le desert ; que c'est le Pain vivant qui est descendu du Ciel, & qui donne la vie éternelle ; que c'est le Corps de Jesus-Christ, la chair de Jesus-Christ, le corps de vie ; que c'est une manne incorruptible qui communique son incorruptibilité à ceux qui la mangent dignement ; que c'est la verité dont la manne n'étoit que la figure. » Vous (*c*) me direz peut-être, ajoute-t-il : mais » je vois autre chose ? Comment m'assurez-vous que c'est le Corps » de Jesus-Christ que je reçois ? C'est ce que je vais vous prouver. » Montrons donc que ce n'est point le corps que la nature a formé, » mais celui que la benediction a consacré & que la benediction » prévaut à la nature, puisqu'elle a même la force de la changer. » Moïse jette une verge à terre, & elle est changée en serpent ; il » étend la main, prend le serpent, & aussitôt la verge changée en » serpent redevient verge. Aaron étendant sa main sur les eaux » d'Egypte, elles sont tout d'un coup changées en sang, & reprennent ensuite leur premiere nature par la vertu de sa priere. Si la » benediction de l'homme a été assez puissante pour changer la nature, que dirons-nous de cette divine consécration, où ce sont » les paroles mêmes du Sauveur qui operent ? Si la parole d'Elie a

(*a*) Ambros. *De Mysteriis, pag.* 336.

(*b*) *Probatum est antiquiora esse Ecclesiæ sacramenta, nunc cognosce potiora. Revera mirabile est quod manna Deus pluerit patribus .... Sed tamen panem illum qui manducaverunt, omnes in deserto mortui sunt : ista autem esca quam accipis, iste panis qui vivus qui descendit de cœlo, vitæ æternæ substantiam subministrat ; & quicumque hunc manducaverit, non morietur in æternum & est corpus Christi.* Ambros. *De Mysteriis, pag.* 337.

(*c*) *Forte dicas : Aliud video, quomodo tu mihi asseris quod Christi corpus accipiam. Et hoc nobis adhuc superest ut probemus. Quantis igitur utimur exemplis ? Probemus non hoc esse quod natura formavit, sed quod benedictio consecravit : majoremque vim esse benedictionis quam naturæ ; quia benedictione etiam natura ipsa mutatur. Virgam tenebat Moyses projecit eam & facta est serpens. Rursus prehendit caudam serpentis, & in virga naturam revertit. Vides igitur prophetica gratia bis mutatam esse naturam & serpentis & virgæ ? Currebant Ægypti flumina puro aquarum meatu, subito de fontium venis sanguis cœpit erumpere ; & non erat potus in fluviis. Rursus à Prophetæ prece cruor cessavit fluminum, aquarum natura remeavit ..... Quod si tantum valuit humana benedictio, ut naturam converteret ; quid dicimus de ipsa consecratione divina, ubi verba ipsa Domini Salvatoris operantur ? Nam sacramentum istud quod accipis Christi sermone conficitur. Quod si tantum valuit sermo Eliæ ut ignem de cœlo deponeret : non valebit Christi sermo ut species mutet elementorum ? De totius mundi operibus legisti :* Quia ipse dixit & facta sunt, &c. *Sermo ergo Christi qui potuit ex nihilo facere quod non erat, non potest ea quæ sunt in id mutare quod non erant ? Non enim minus est novas rebus dare quam mutare naturas.* Ambros. *De Mysteriis, pag.* 338.

» pû faire descendre le feu du ciel, celle de Jesus-Christ ne pourra-» t-elle changer la nature des élemens; & le Créateur de l'Univers » qui d'une seule parole a tiré du néant tout ce qui n'étoit pas, n'au-» ra-t-il plus assez de pouvoir pour changer les choses qui sont déja » en ce qu'elles n'étoient pas auparavant? Mais qu'est-il besoin (*a*) » de recourir à de pareilles preuves, & d'appuyer sur des exem-» ples miraculeux qui n'ont qu'un rapport éloigné au mystere de » l'Eucharistie? La verité n'en est-elle pas suffisamment confirmée » par celui de l'Incarnation? Une vierge a engendré; cela est con-» tre l'ordre de la nature : & c'est ce corps sorti d'une vierge que » nous consacrons. Pourquoi chercher l'ordre de la nature dans le » corps de Jesus-Christ, puisque Jesus-Christ est né d'une vierge » contre l'ordre de la nature? Jesus-Christ a eu une vraie chair qui » a été attachée à la croix & mise dans le sépulchre. L'Eucharistie » est veritablement le sacrement de cette chair; car Jesus-Christ ne » dit-il pas : *Ceci est mon Corps?* Avant la benediction de ces paroles » celestes c'est une autre nature, après la consécration c'est le corps. » Il en est de même du sang : avant la consécration on lui donne » un autre nom; après la consécration on l'appelle le sang (de Je-» sus-Christ) : & vous répondez *Amen*, c'est-à-dire, cela est vrai. » Que l'esprit avoue interieurement ce que la bouche profere; que » le cœur soit dans les sentimens que la parole exprime. Cette vian-» de (*b*) sacrée est l'appui de notre ame, & ce divin breuvage rem-» plit de joie le cœur de l'homme. « Saint Ambroise dit encore que lorsque nous communions (*c*) nous mangeons le corps du Seigneur Jesus, que nous y trouvons la remission de nos pechés, notre reconciliation avec Dieu & une protection éternelle; que nous devons le recevoir avant toute autre nourriture; que là où est

(*a*) *Sed quid argumentis utimur? Suis utamur exemplis, incarnationisque exemplo instruamus mysterii veritatem. Numquid naturæ usus præcessit, cum Jesus Dominus ex Maria nasceretur . . . . Liquet quod præter naturæ ordinem virgo generavit. Et hoc quod conficimus corpus, ex virgine est : quid hîc quæris naturæ ordinem in Christi corpore, cum præter naturam sit ipse Dominus Jesus partus ex virgine? Vera utique caro Christi, quæ crucifixa est, quæ sepulta est : vere ergo carnis illius sacramentum est. Ipse clamat Dominus Jesus :* Hoc est corpus meum. *Ante benedictionem verborum cœlestium alia species nominatur, post consecrationem corpus significatur. Ipse dicit sanguinem suum. Ante consecrationem aliud dicitur, post consecrationem sanguis nuncupatur. Et tu dicis : Amen, hoc est, verum est. Quod os loquitur, mens interna fateatur : quod sermo sonat, affectus sentiat.* Ambros. *De Mysteriis, pag.* 339 *&* 340.

(*b*) *Cor nostrum esca ista confirmat, & potus iste lætificat cor hominis ut propheta memoravit.* Ibid. *pag.* 341.

(*c*) *Tunc utique paratus adsiste; ut accipias tibi munimentum, ut corpus edas Domini Jesus in quo remissio peccatorum est, postulatio divina reconciliationis & protectionis æternæ. Suscipe ante Dominum Jesum tuæ mentis hospitio : uti corpus ejus, ibi Christus est.* Ambros. *in Psal.* 118. *pag.* 1073.

le corps de Jesus-Christ, là est aussi Jesus-Christ; que (*a*) ni Caïphe, ni Pilate ne nous ont pas ôté Jesus-Christ, puisque nous l'avons encore avec nous, & que nous (*b*) mangeons sa chair & nous bûvons son sang; que toutes les fois que nous recevons le sacrement, qui par la priere sacrée se change au corps & au sang (du Sauveur), autant de fois nous représentons sa mort; que comme nous avons (*c*) vû le Prince des Prêtres venir à nous par son Incarnation, & offrir pour nous son sang, les Prêtres le suivent en cela autant qu'ils le peuvent, & offrent le sacrifice pour le peuple; que quoique foibles par leurs merites, ils sont néanmoins dignes de respect à cause du sacrifice qu'ils offrent, parce qu'autant de fois que nous offrons le corps de Jesus-Christ sur la terre, Jesus-Christ est offert lui-même, ou plutôt il s'offre par les mains du Prêtre, puisque c'est sa parole qui sanctifie le sacrifice qui est offert, quoiqu'il ne l'offre plus d'une maniere visible; que dans la loi de Moïse on n'offroit (*d*) en sacrifice que des animaux, qu'à present c'est Jesus-Christ qui est offert comme homme & comme souffrant pour nous, & qui s'offre lui-même comme le vrai Prêtre pour effacer nos pechés; qu'on ne doit pas (*e*) douter que lorsqu'on offre le sacrifice sur nos Autels les Anges n'y assistent, puisque Jesus-Christ y est present lui-même & immolé, & que personne ne doit y assister (*f*) s'il n'a la crainte de Dieu qui fait le

(*a*) *Nobis autem non Caïphas, non Pilatus Christum abstulit, nec possumus jejunare; quia Christum habemus, & Christi carnem epulamur & sanguinem.* Ambros. lib. 5. *in Luc.* pag. 1360.

(*b*) *Nos quotiescumque sacramenta sumimus, quae per sacrae orationis mysterium in carnem transfigurantur & sanguinem, mortem Domini annunciamus.* Ambros. l. 4. *De Fide*, pag. 543. *Nam etsi credas à Christo veram carnem esse susceptam & offeras transfigurandum corpus altaribus; non distinguas tamen naturam divinitatis & corporis, & tibi dicitur:* Si recte offeres, non autem recte dividas, peccasti. Genes. 4. *Docuit quod meum, docuit quod suum verbo est.* Ambros. *De Incarn.* pag. 708. Le verbe *transfigurer* se prend ici pour changer. Il est pris dans ce sens par Pline, qui en parlant des amandes, dit: *Ex dulcibus transfigurantur in amaras.* Voyez la note des Benedictins sur ces deux endroits.

(*c*) *Vidimus Principem Sacerdotum ad nos venientem, vidimus & audivimus offerentem pro nobis sanguinem suum: sequimur, ut possumus Sacerdotes; ut offeramus pro populo sacrificium; & si infirmi merito, tamen honorabiles sacrificio; quia etsi nunc Christus non videtur offerre, tamen ipse offertur in terris, quando Christi corpus offertur: immo ipse offerre manifestatur in nobis, cujus sermo sanctificat sacrificium quod offertur.* Ambros. in *Psal.* 38. pag. 853.

(*d*) *Umbra in lege, imago in Evangelio, veritas in cælestibus. Ante agnus offerebatur, offerebatur & vitulus, nunc Christus offertur: sed offertur quasi homo, quasi recipiens passionem. Et offert se ipse quasi Sacerdos, ut peccata nostra dimittat.* Ambros. *lib. De Offic.* pag. 63.

(*e*) *Atque utinam nobis quoque adolentibus altaria, sacrificium deferentibus assistat Angelus, immo praebeat se videndum. Non enim dubites assistere Angelum, quando Christus assistit, quando Christus immolatur.* Ambros. lib. 1. *in Luc.* pag. 1275.

(*f*) *Nemo enim [illegible] Deum, qui [illegible], nisi [illegible], vel receperit, nisi Dominum praedicaverit, sacramentis debet*

commencement de la sagesse, s'il n'a conservé ou recouvré la grace du Saint-Esprit, & s'il ne fait profession de la vraie foi ; que par le marche-pié de Dieu, dont il est parlé dans les Pseaumes, qu'on doit adorer, on (*a*) peut entendre l'humanité du Sauveur que nous adorons tous les jours dans les Mysteres ; qu'en y bûvant son sang, nous (*b*) bûvons le prix de nos pechés & de notre rédemption ; que la chair (*c*) d'un Dieu est notre viande, & le sang d'un Dieu notre boisson. L'Evêque (*d*) ne celebroit jamais les saints Mysteres sans l'assistance des Diacres ; & c'étoit à ceux-ci de distribuer au peuple l'Eucharistie. C'étoit l'usage de conserver l'Eucharistie pour s'en communier, & de la porter (*e*) dans les voyages où l'on prévoyoit quelque danger, & on ne la montroit point à ceux qui n'étoient pas batisés. C'est s'exposer à être jetté dans les tenebres exterieures, que de s'approcher des Autels sans

---

interesse cœlestibus. Ambrof. *lib.* 7. *in Luc. pag.* 1466.

(*a*) *Videamus tamen ne terram illam dicat adorandam propheta, cum Dominus Jesus in carnis adsumptione suscepit. Itaque per scabellum terra intelligitur : per terram autem caro Christi, quam hodieque in mysteriis adoramus, & quam Apostoli in Domino Jesu adorarunt ; neque enim divisus est Christus, sed unus.* Ambrof. *lib.* 3. *De Spiritu Sancto, pag.* 681.

(*b*) *Bibamus ergo pretium nostrum ut bibendo redimamur.* Ambrof. *lib.* 10. *in Luc. pag.* 1533.

(*c*) *Christus mihi cibus, christus mihi potus : caro Dei cibus mihi, & Dei sanguis potus est mihi. Non jam ad satietatem mei annuos expecta proventus, Christus mihi quotidie ministratur.* Ambrof. *in Psalm.* 118. *pag.* 1202.

(*d*) *Numquam sacrificium sine ministro offerre consueveras. Quid in me ergo displicuit Pater ? Num degenerem probasti ? Experire certè utrum idoneum ministrum elegeris. Cui commisisti Dominici sanguinis consecrationem, cui consummandorum consortium sacramentorum, huic sanguinis tui consortium negas.* Ambrof. *lib.* 1. *De Officiis, pag.* 55. Il ne s'agit pas en cet endroit de la consecration de l'Eucharistie, mais de la distribution de l'Eucharistie consacrée : ce qui étoit la fonction des Diacres dès les premiers siecles ; ils distribuoient au peuple le Sang de Jesus-Christ. Ce sens est déterminé par le verbe *commisisti*, & par les paroles suivantes ausquelles il a rapport : *Cui consummandorum consortium sacramentorum*, qui ne veulent pas dire *consacrer*, mais *consommer* par commission de l'Evêque ; en sorte qu'il faut traduire ainsi tout ce passage : *Quoi refusez-vous à celui à qui vous avez confié le sang consacré du Seigneur, & l'avantage de consommer avec vous les sacremens ; lui refusez-vous*, dis-je, *de verser son sang avec le vôtre.* Le terme *consecratio* se prend quelquefois pour la chose consacrée, comme on le voit dans les paroles que le Prêtre prononce lorsqu'il met dans le calice une partie de l'Hostie consacrée : *Hæc commixtio & consecratio Corporis & Sanguinis Domini fiat, &c.*

(*e*) *Qui Satyrus priusquam perfectioribus esset initiatus mysteriis, in naufragio constitutus, cum ea qua veheretur, navis scopuloso illisa vado, & urgentibus hinc atque inde fluctibus solveretur, non mortem metuens, sed ne vacuus mysterio exiret è vita ; quos initiatos esse cognoverat, ab his divinum illud fidelium sacramentum poposcit : non ut curiosos oculos inferret arcanis, sed ut fidei suæ consequeretur auxilium. Etenim ligari fecit in orario, & orarium involvit collo atque ita se dejecit in mare, non requirens de navis compage resolutam tabulam, cui supernatans juvaretur, quoniam fidei solius arma quæsierat.* Ambrof. *De obitu Satyri, lib.* 1. *pag.* 1225.

la (*a*) charité, & ſans avoir auparavant été (*b*) guéri des maladies de ſon ame. Le jeûne (*c*) eſt une vraie diſpoſition pour s'en approcher; & pour recevoir le corps de Jeſus-Chriſt il falloit être (*d*) à jeûn, le tems de la communion fût-il retardé juſqu'au ſoir: car ſouvent du tems de ſaint Ambroiſe on ne celebroit les divins myſteres qu'à la nuit, ſur-tout en Carême. En d'autres jours on les celebroit à midi, & enſuite on rompoit le jeûne. La celebration des ſaints myſteres étoit accompagnée du chant des hymnes; & on s'abſtenoit autant qu'il étoit poſſible de troubler l'attention des aſſiſtans, ſoit en touſſant (*e*) ou en faiſant quelqu'autre bruit. L'Evêque encenſoit (*f*) l'Autel pendant le ſacrifice; il y (*g*) prioit pour l'Empereur, qui comme les ſimples Fidéles (*h*) préſentoit ſon offrande à la ſainte Table, mais après l'avoir préſentée, il ne lui étoit pas permis de reſter dans le ſanctuaire. C'étoit un lieu deſtiné aux Prêtres ſeuls, du moins dans l'Egliſe de Milan; car dans celle de Conſtantinople l'uſage étoit different, & l'Empereur

(*a*) *Qui pacem & charitatem non detulerit ad Christi altaria, tolletur ligatis pedibus & manibus & mittetur in tenebras exteriores, &c.* Ambroſ. *lib. 7. in Luc. p.* 1460.

(*b*) *Itaque nemo accipit cibum Chriſti, niſi fuerit ante ſanatus.* Ambroſ. *lib.* 6. *in Lucam, pag.* 1400.

(*c*) *Myſtica quoque menſa jejunio comparatur: illa menſa de qua dicit David:* Paraſti in conſpectu meo menſam. *Pſal.* 22. 5. *Ergo ſi ad menſam illam venerabilem jejunia ſancta nos perducunt: ſi hac fame illa quæ ſunt æterna mereamur, quid de iis dubitamus quæ in uſu humano ſunt quod etiam ſuaviora hæc nobis faciat jejunium?* Ambroſ. *lib. De Jejunio, pag.* 544.

(*d*) *Indictum eſt jejunium, cave ne negligas, & ſi te fames quotidianum cogit ad prandium, aut intemperantia declinat jejunium, tamen cœleſti magis te ſervato convivio. Non epulæ paratæ extorqueant, ut cœleſtis ſis vacuus ſacramenti; differ aliquantulum, non longe finis eſt diei: immo plerique ſunt ejuſmodi dies, ut ſtatim meridianis horis adveniendum ſit in Eccleſiam, canendi hymni, celebranda oblatio. Tunc utique paratus adſiſte; ut accipias tibi munimentum; ut corpus edas Domini Jeſu, in quo remiſſio peccatorum eſt, poſtulatio divinæ reconciliationis & protectionis æternæ.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *pag.* 1003.

(*e*) *Et tum in myſterio, Dei virgo, gemitus, ſereatus, tuſſis, riſus, abſtine.* Ambroſ. *De Virgin. lib.* 3. *pag.* 177.

(*f*) *Utinam nobis quoque adolentibus altaria, ſacrificium deferentibus adſiſtat Angelus.* Ambroſ. *lib.* 1. *in Luc. num.* 28. *pag.* 1275.

(*g*) *Nam ſi indignus ſum qui à te audiar, indignus ſum qui pro te offeram, cui tua vota, cui tuas committas preces. Ipſe ergo non audies, quem pro te audiri velis?* Ambroſ. *Epiſt.* 40. *ad Theodoſ. Auguſt. num.* 1. *pag.* 946.

(*h*) *Ubi autem tempus advenit, quo dona ſacræ menſæ offerret (Imperator) ſurgens paribus cum lacrymis ſanctuarium conſcendit, donaque oblatis intus ad cancellos ſubſtitit ut ſolebat. Verum hic rurſus non conticuit magnus Ambroſius, ſed locorum diſcrimina edocuit. Primumque numquid vellet rogavit. Et cum Imperator divinorum myſteriorum perceptionem expectare ſe diceret, per primum Diaconorum hæc ei ſignificavit, ad loca interiora, Imperator, aditus ſolis Sacerdotibus patet: cæteris omnibus invia ſunt & intacta. Proinde exi & cum aliis conſiſte, nam purpura Imperatores facit non Sacerdotes. Quam itidem admonitionem æquo animo accipiens fideliſſimus Imperator, renuntiari juſſit ſe non animi arrogantia manſiſſe intra cancellos, ſed quia Conſtantinopoli hunc morem eſſe didicerat.* Theodoret. *lib.* 5. *hiſt. cap.* 17. *pag.* 729.

l'Empereur avoit place dans le ſanctuaire. Saint Ambroiſe donne à la celebration des ſaints myſteres le nom de *Meſſe* (*a*), remarquant qu'on ne la commençoit qu'après avoir renvoyé les catechumenes, & avoir donné le ſymbole aux compétens dans le Baptiſtere; car ni les uns ni les autres n'étoient preſens quand on commençoit la Meſſe, c'eſt-à-dire le ſaint Sacrifice. Il l'offroit (*b*) tous les jours pour ſon peuple, mais non en preſence des pecheurs publics, fuſſent-ils Empereurs (*c*): Dieu même lui ayant défendu de l'offrir en préſence de Theodoſe qui venoit de répandre le ſang des innocens. Il l'offroit quelquefois dans des maiſons particulieres, entre-autres dans celle d'une dame du rang des Clariſſimes (*d*), qui l'en avoit prié lorſqu'il étoit à Rome. Ce fut dans cette occaſion qu'une femme paralytique qui s'y étoit fait porter, fut guérie par l'impoſition des mains du ſaint Evêque. Les Fidéles recevoient l'Euchariſtie ſous les deux eſpeces. » Comment, diſoit » (*e*) ſaint Ambroiſe à Theodoſe après le meurtre de Theſſaloni» que, recevrez-vous le corps du Sauveur dans des mains toutes » ſouillées? Comment porterez-vous ſon ſang précieux à votre » bouche, vous qui avez répandu injuſtement le ſang de tant de » perſonnes par une parole pleine d'emportement & de colere? « On donnoit néanmoins quelquefois la communion aux mourans ſous une ſeule eſpece: & ce fut ainſi que (*f*) ſaint Honorat évêque de Verceil, qui étoit venu pour aſſiſter ſaint Ambroiſe à la mort,

(*a*) *Poſt lectiones atque tractatum, dimiſſis Catechumenis ſymbolum aliquibus competentibus in baptiſteriis tradebam Baſilicæ. Illic nunciatum eſt mihi comperto quod ad Porcianam baſilicam de palatio decanos miſiſſent, & vela ſuſpenderet, populi partem eò pergere, ego tamen manſi in munere miſſam facere cœpit.* Ambroſ. *Epiſt.* 20. *num.* 4. *pag.* 853.

(*b*) *Vos quoque ipſos mihi bonos filios geſtiebat* (*diabolus*) *eripere pro quibus ego quotidie inſtauro ſacrificium.* Ibid. *num.* 15. *pag.* 856.

(*c*) *Offerre non audeo ſacrificium, ſi volueris adſiſtere. An quod in unius innocentis ſanguine non licet, in multorum licet? Non puto. Non ab homine neque per hominem ſed aperte mihi interdictum advertit. Cum enim eſſem ſollicitus, ipſa nocte qua proficiſci parabam, veniſſe quidem viſus eſt ad Eccleſiam; ſed mihi ſacrificium offerre non licuit.* Ambroſ. *Epiſt.* 51. *ad Theodoſium, num.* 13. 14. *pag.* 1000.

(*d*) *Per idem tempus cum trans Tiberim apud quandam Clariſſimam invitatus ſacrificium in domo offerret, quædam balneatrix quæ paralytica in lecto jacebat, cum cognoviſſet ibidem eſſe Domini Sacerdotem, in cellula ſe ad eandem domum ad quam ille invitatus venerat, portari fecit atque orantis & imponentis manus veſtimenta attigit. Quæ cum cooſcularetur, ſtatim ſanitate recepta ambulare cœpit.* Paulin. *in vita ſancti Ambroſii, pag.* 3. *n.* 10. *in Appendice, t.* 2.

(*e*) *Quomodo manus extendes injuſtæ cædis ſanguine adhuc ſtillantes? Quomodo hujuſmodi manibus Sacro-Sanctum Domini corpus accipies? Quomodo pretioſum ori ſanguinem admovebis, qui furore actus tantum ſanguinis nefariè profudiſti?* Ambroſ. *apud* Theodoret. *lib.* 5. *hiſt. cap* 17. *p.* 1127.

(*f*) *Honoratus Sacerdos Eccleſiæ Verſellis cum in ſuperioribus domus ſe ad quieſcendum compoſuiſſet, tertiò vocem vocantis ſe audivit, dicentiſque ſibi: Surge, feſtina quia modo eſt receſſurus. Qui deſcendens, obtulit ſancto Domini corpus: quo accepto ubi glutivit, emiſit ſpiritum bonum Viaticum ſecum*

lui administra l'Eucharistie : il ne l'eut pas plutôt reçue qu'il rendit l'esprit, emportant avec lui en l'autre monde un si excellent viatique, afin que son ame ayant été nourrie & fortifiée par ce divin aliment, jouît dans le ciel de la conversation des Anges, dont il avoit mené la vie sur la terre. L'Eglise avoit à son usage deux sortes de vases : les uns étoient consacrés, les autres ne l'étoient pas. C'étoit le sentiment (*a*) de saint Ambroise, qu'on pouvoit rompre les uns & les autres pour soulager les pauvres, racheter les captifs, pour bâtir des Eglises, & même pour agrandir les Cimetieres. Il dit bien nettement en cet endroit que la liqueur répandue dans ces vases, dont quelques-uns étoient d'or, étoit le sang de Jesus-Christ. » Je reconnois, dit-il, (*b*) que le sang répandu dans l'or n'y » a pas seulement brillé, mais qu'il y a imprimé la vertu de son » opération divine en le faisant servir à la rédemption des captifs.

Sur la Pénitence.

XXXI. C'étoit par la pénitence (*c*) que l'on rentroit dans la communion de l'Eglise & dans la participation de l'Eucharistie : mais il falloit que cette pénitence fût sincere, que le pecheur eût demandé le pardon de ses pechés avec larmes, avec gémissemens devant tout le peuple. On differoit deux ou trois fois de le remettre dans la communion de l'Eglise & dans l'usage du sacrement, & il devoit croire que ce retardement venoit de ce que ses prieres avoient été trop lâches ; & témoigner plus de ferveur, en redoublant ses prieres, en se jettant aux piés des Fidéles, en les embras-

---

ferens ; ut in virtute escæ anima refectior Angelorum nunc consortio quorum vitæ vixit in terris .... lætetur. Paulinus, *in vita sancti Ambrosii, num.* 47. *pag.* 12.

(*a*) *Nemo potest dicere : Cur pauper vivit? Nemo potest queri quia captivi redempti sunt : nemo potest accusare, quia Templum Dei est ædificatum : nemo potest indignari, quia humandis fidelium reliquiis spatia laxata sunt : nemo potest dolere quia in sepulturis Christianorum requies defunctorum est. In his tribus generibus vasa Ecclesiæ etiam initiata confringere, conflare, vendere licet .... ideo intra Ecclesiam primum quæsita sunt vasa quæ initiata non essent : deinde comminuta postremo conflata per minutias erogationis dispensata egentibus, captivorum quoque pretiis profecerunt, quod si desunt nova & quæ nequaquam initiata videantur in hujusmodi usus quos supra diximus, arbitror omnia pie posse converti.* Ambros. *lib.* 2. De *Officiis, cap.* 28. *num.* 142. 143. *pag.* 104.

(*b*) *Agnosco infusum auro sanguinem Christi non solum irrutilasse, verum etiam divinæ operationis impressisse virtutem redemptionis munere.* Ibid. *num.* 139. *p.* 103.

(*c*) *Si quis igitur occulta crimina habens, propter Christum tamen studiosè pœnitentiam egerit ; quomodo ista recipit, si ei communio non refunditur ? Volo veniam reus speret, petat eam lacrymis, petat gemitibus, petat populi totius fletibus ; ut ignoscatur obsecret : & cum secundò & tertiò fuerit dilata ejus communio, credat remissius se supplicasse, fletus augeat, miserabilior postea revertatur, teneat pedes brachiis, osculetur osculis, lavet fletibus, nec dimittat ; ut de ipso dicat Dominus Jesus : Remissa sunt peccata ejus multa, quoniam dilexit multum. Cognovi quosdam in pœnitentia sulcasse vultum lacrymis, exarasse continuis fletibus genas, stravisse corpus suum calcandum omnibus, jejuno ore semper & pallido mortis speciem spiranti in corpore prætulisse.* Ambros. *De Pœnit. lib.* 1. *pag.* 414.

ſant, en les baiſant, en les arroſant de ſes larmes, en s'y tenant attaché, afin que notre Seigneur J.C. dît de lui: beaucoup de pechés lui ſont remis, parce qu'il a aimé beaucoup. S. Ambroiſe dit qu'il avoit connu des perſonnes, qui dans leur pénitence s'étoient gâté le viſage à force de pleurer; qui avoient creuſé leurs joues par le cours de leurs larmes continuelles; qui s'étoient proſternées en terre pour être foulées aux piés, & que leurs jeûnes continuels avoient rendues ſi pâles & ſi défigurées, qu'elles portoient dans un corps vivant l'image de la mort même. Il parle de la pénitence publique qui ne s'accordoit qu'une (*a*) fois, comme le Batême; & dit que la honte qui en revenoit aux pecheurs, ne (*b*) devoit pas les empêcher de s'y ſoumettre. Il rapporte (*c*) deux exemples de la pénitence publique: l'un d'une vierge conſacrée à Dieu, mais tombée dans le peché; l'autre de celui avec qui elle l'avoit commis, & marque les exercices de la pénitence & les prieres particulieres qu'il leur avoit impoſés. Il en rapporte (*d*) un autre d'un jeune homme qui s'en étant allé voyager pour ſe délivrer

---

(*a*) *Meritò reprehenduntur qui ſæpius agendam pœnitentiam putant, quia luxuriantur in Chriſto. Nam ſi verè agerent pœnitentiam, iterandam poſtea non putarent; quia ſicut unum baptiſma, ita una pœnitentia, quæ tamen publicè agitur; nam quotidiani nos debet pœnitere peccati: ſed hæc delictorum leviorum, illa graviorum.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Pœnit. pag.* 436.

(*b*) *Nihil eſt quod pudori eſſe debeat, niſi non fateri, cum omnes ſimus peccatores.* Ibidem.

(*c*) *In primis omnis cura vitæ hujus interimenda tibi eſt, & quaſi mortuam te exiſtimans, ſicut & es, quomodo poſſis reviviſcere, cogita. Deinde lugubris tibi accipienda eſt veſtis, & mens ac membra ſingula digna caſtigatione punienda. Amputentur crines qui per vanam gloriam occaſionem luxuriæ præſtiterunt. Defluant oculi lacrymis, qui maſculum non ſimpliciter adſpexerunt. Palleſcat facies, quæ quondam erubuit impudicè. Denique totum corpus injuriis & jejuniis maceretur, cinere adſperſum & opertum cilicio perhorreſcat; quod malè ſibi de pulchritudine placuit. Cor verò ſit liqueſcens tanquam cera jejuniis inquietans ſe ipſum, & cogitationibus ventilans, quare ſit ab inimico ſubverſum ſenſus etiam cruciètur; quia in membra corporis cum haberet dominationem malo ceſſit imperio.* Ambroſ. *De lapſu Virginis, pag.* 314. *De te autem quid dicam filio ſerpentis, miniſtro diabolo, violatore templi Dei: qui in uno ſcelere duo crimina perpetraſti, adulterium utique & ſacrilegium? .... Petas ultro carcerem pœnitentiæ, obſtringas catenis viſcera, animam tuam gemitibus, jejuniiſque crucies, Sanctorum petas auxilium, jaceas ſub pedibus electorum; ut non tibi cor impœnitens theſaurizet iram in die iræ & juſti judicii Dei, qui reddet unicuique ſecundum opera ſua.* Ambroſ. *ibid. pag.* 315. *Quis conſoletur te, virgo filia Sion, &c. Extolle ad Deum manus tuas pro remedio peccatorum tuorum. Accipe igitur lamentum, & primum quidem nullo die quinquageſimus Pſalmus intermittatur; quia in tali negotio cantus eſt, & uſque ad verſiculum illum:* Cor contritum & humiliatum Deus non ſpernit; *cum lacrymis gemituque percurre.* Ambroſ. *De lapſu Virg. p.* 317.

(*d*) *Facilius autem inveni qui innocentiam ſervaverint quam qui congruè egerint pœnitentiam. An quiſquam illam pœnitentiam putat, ubi acquirendæ ambitio dignitatis, ubi vini effuſio, ubi ipſius copulæ conjugalis uſus? Renunciandum ſæculo eſt: ſomno ipſi minus indulgendum, quam natura poſtulat, interpellandus eſt gemitibus, interrumpendus eſt ſuſpiriis, ſequeſtrandus orationibus: vivendum ita ut vitali huic moriamur uſui: ſe ipſum ſibi homo abneget, & totus mutetur: ſicut quemdam adoleſcentem fabulæ ferunt propter amores meretricios peregrè*

d'une courtisane qu'il aimoit, & qui étant revenu après que sa passion fut éteinte, rencontra cette femme sans lui parler. Etonnée de ce qu'il ne lui disoit rien & croyant qu'il ne la reconnoissoit pas, elle lui dit : » Je suis une telle ; « à quoi le jeune homme répondit : » Mais moi je ne suis plus un tel. « Surquoi S. Ambroise dit que pour être vraiment pénitent, il faut que l'homme renonce à soi-même & qu'il se change tout entier. » Croit-on, dit-il, que la » pénitence soit où est l'ambition de parvenir à des charges, où est le » luxe & la bonne chere, où est l'usage du mariage? Il faut renoncer » au monde; il faut moins donner au sommeil que la nature n'en de- » mande ; il faut l'interrompre par des gémissemens ; il faut l'entre- » couper par des soupirs ; il faut en employer une partie en prieres ; » il faut vivre de telle sorte que l'on meure à l'usage prophane de » cette vie. « Comme il étoit rare de voir des pénitens de cette sorte, cela fait dire à ce saint Evêque, qu'il avoit trouvé plus de personnes qui avoient gardé leur innocence baptismale, qu'il n'en avoit trouvé qui l'ayant perdue, eussent fait pénitence comme il falloit. Il remarque qu'il y en (*a*) avoit qui ne demandoient la pénitence qu'afin qu'on leur rendît aussitot l'usage de la communion dont ils étoient privés ; mais que ceux-la ne desiroient pas tant d'être deliés, que de lier le Prêtre ; ni de décharger leur conscience que de charger celle du Prêtre à qui il est ordonné de ne point donner le Saint aux chiens, & de ne jetter point les diamans aux pourceaux ; c'est-à-dire, de ne pas admettre facilement les ames impures à la participation de la sainte communion. » Aussi, ajoute » saint Ambroise, vous les voyez marcher avec des habits blancs, » au lieu qu'ils devroient gémir & pleurer de ce qu'ils ont souillé » ce vêtement du batême & de la grace. « Il dit qu'il y en a d'autres qui croient que la pénitence consiste simplement à s'abstenir de la communion ; mais qu'ils exercent en cela une trop grande

---

profectum, & abolito amore regressum, postea veteri occurrisse dilectæ, quæ ubi se non interpellavit, mirata putaverit non recognitam rursus occurrens dixerit : Ego sum ; responderit ille : Sed ego non sum ego. Ambros. *De Pœnit. lib. 2. pag. 417.*

(*a*) *Nonnulli ideo poscunt pænitentiam, ut statim sibi reddi communionem velint. Hi non tam se solvere cupiunt, quam Sacerdotem ligare ; suam enim conscientiam culpa non exuunt & Sacerdotis induunt, cui præceptum est :* Nolite sanctum dare canibus, neque miseritis margaritas vestras ante porcos ; *hoc est, immundis impuritatibus sacræ communionis non impertienda consortia. Itaque videas eos mutata veste incedere, quos lugere & gemere oportebat ; quia vestem illam ablutionis & gratiæ sordidarunt. . . . Sunt etiam qui arbitrentur hoc esse pænitentiam, si abstineant a sacramentis cælestibus. Hi sæviores in se judices sunt ; qui pænam præscribunt sibi, declinant remedium, quos oportebat pœnam suam condolere quia cælesti fraudentur gratia. Alii propterea spe agendæ pænitentiæ, licentiam sibi delinquendi propagatam putant ; cum pænitentia remedium peccati sit, non peccandi incentivum.* Ambros. *De Pœnit. lib. 2. pag. 425.*

ſeverité contre eux-mêmes, ſi en s'ordonnant cette peine ils n'ont pas recours en même-tems à la pénitence comme au remede par lequel ils doivent ſe rendre dignes de rentrer dans la participation des Sacremens ; car la peine de cette ſéparation qu'ils ont meritée par leurs pechés leur devroit être un ſujet de douleur & de triſteſſe, & ils devroient être affligés de ſe voir privés de la grace celeſte de l'Euchariſtie. Enfin qu'il y en a qui voyant l'eſperance qu'on leur donne de faire pénitence, prennent de-là un ſujet de croire qu'ils ont plus de liberté de pecher : ne conſiderant pas que la pénitence eſt inſtituée pour guérir le peché & non pour porter à pecher. Il établit pour maxime, que celui (*a*) qui fait pénitence doit non-ſeulement effacer ſes pechés par ſes larmes, mais les couvrir d'une vie toute oppoſée & remplie de bonnes œuvres : la foi qui nous fait (*b*) pleurer nos pechés paſſés devant nous rendre ſoigneux de n'en point commettre à l'avenir ; que la pénitence ne ſert (*c*) de rien ſi elle n'a les conditions requiſes ; ſi on ne l'accompagne (*d*) de prieres, de douleur de ſes pechés, de larmes ; qu'on doit ſouvent repaſſer dans (*e*) ſa mémoire ſes pechés & les déteſter ; ne pas avoir honte (*f*) de les confeſſer, pas même (*g*) devant ſes amis, & ſans en être empêché par les honneurs dont on jouit dans le monde, ni par la conſideration des reproches que (*h*) nos pechés pourroient nous attirer de la part de ceux qui ſeroient témoins de notre pénitence ; que nous devons de nous-mêmes nous offrir aux (*i*) œuvres de

---

(*a*) *Qui agit pœnitentiam, non ſolum diluere lacrymis debet peccatum ſuum, ſed etiam emendationibus factis operire & tegere delicta ſuperiora, ut non ei imputetur peccatum.* Ambroſ. *De Pœnit. lib.* . . *pag.* 424.

(*b*) *Eccleſia autem & aquam habet & lacrymas habet : aquam baptiſmatis, lacrymas pœnitentiæ. Fides namque, quæ ſuperiora peccata deplorat, nova cavere conſuevit.* Ambroſ. *Epiſt.* 42. *ad ſororem, pag.* 959.

(*c*) *Nunc autem quemadmodum agi pœnitentia debeat exprimendum eſt ; nihil enim prodeſt agere, niſi ita agatur ut oportet.* Ambroſ. *in Pſal.* 37. *pag.* 8 5.

(*d*) *In orationibus igitur & obſecrationibus cum dolore & lacrymis exigenda pœnitentia eſt, ut illam gloriam Dei videre mereamur.* Ibid. *pag.* 842.

(*e*) *Plena eſt pœnitentiæ definitio, commemoratio delictorum ; ut unuſquiſque peccata ſua velut quodam quotidiani ſermonis caſtiget flagello, & commiſſa ſibi flagitia condemnet.* Ibid *pag.* 815.

(*f*) *Qui agit pœnitentiam excludit pudorem, ſequeſtrat verecundiam flagitii confitendi, ut recuperandæ ſpem ſalutis inveniat.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *pag.* 1080

(*g*) *Si tamen tu petas tibi tua peccata donari, nec conſideres honores tuos, aut erubeſcas amicos tuos ; ne dignitatem tuam depexiſſe videaris.* Ambroſ *in Pſal.* 37. *p* 838.

(*h*) *Qui pœnitentiam agit, paratus eſſe debet ad opprobria perferenda injuriaſque ſubeundas ; nec commoveri, ſi quis ei peccati ſui crimen objiciat. Cum enim ipſe accuſare ſe debeat, quemadmodum alium non ſuſtinet arguentem ?* Ambroſ. *in Pſalm.* 7. *pag.* 820.

(*i*) *Ergo qui pœnitentiam agit, offerre ſe debet ad pœnam ; ut hîc puniatur à Domino, non ad ſupplicia æterna ſerretur : nec expectare tempus, ſed occurrere divinæ indignationi.* Ibid.

la pénitence, & aller ainsi au-devant de la colere de Dieu, sans attendre (*a*) à la mort, le peché ne pouvant s'effacer que par les larmes (*b*) & par la pénitence; que plus le peché (*c*) est grand, plus grands aussi doivent être les travaux de la pénitence, & les larmes (*d*) plus abondantes; que la pénitence a tant (*e*) de force qu'elle semble changer les decrets de Dieu, qui attend de (*f*) nous des pleurs & des gémissemens de quelque durée, pour nous en remettre d'éternels; que nous ne devons point differer (*g*) notre pénitence, mais la (*h*) faire aussitôt que nous avons peché; nos fautes ne fussent-elles que de celles qu'on appelle (*i*) journalieres & legeres. Saint Ambroise ne dit pas ce qu'il entendoit par ces sortes de pechés; seulement il les distingue de ceux qui étoient soumis à la pénitence publique.

Sur le pouvoir des Clefs & la Confession.

XXXII. Mais quels que soient les pechés, les Evêques (*k*) & les Prêtres ont reçu de Jesus-Christ le pouvoir de les remettre, & c'est Dieu même qui les remet par leur ministere. Avant qu'ils eussent reçu de lui ce pouvoir, les pechés étoient (*l*) reservés à son jugement. C'est faire injure (*m*) à Jesus-Christ de nier que l'Eglise

(*a*) *Quod ideo non prætermittendum arbitratus sum, quia scio quosdam dicere quod ad mortem sibi lavacri gratiam vel pœnitentiam referrent. Primum qui scis an nocte proxima tua à te anima reposcatur? Deinde cur putas otioso tibi omnia posse deferri?* Ambros. *lib. 7. in Luc. pag.* 1464.

(*b*) *Peccatum non tollitur nisi lacrymis & pœnitentia.* Ambr. *Epist.* 51. *ad Theodos. pag.* 999.

(*c*) *Grandi plagæ alta & prolixa opus est medicina: grande scelus grandem habet necessarium satisfactionem.* Ambros. *De lapsu Virgin. pag.* 315.

(*d*) *Sed qui culpam exaggeraverit, exaggeret etiam & pœnitentiam; majora enim crimina majoribus abluuntur fletibus.* Ambros. *lib.* 1. *De Pœnit. pag.* 393.

(*e*) *Sic flevit & Ninive populus & denunciatum excidium civitatis evasit; tanta est enim pœnitentiæ medicina, ut mutare videatur suam Deus sententiam.* Idem, *lib.* 2. *De Pœnit. pag.* 427.

(*f*) *Expectat gemitus nostros, sed temporales ut remittat perpetuos: expectat lacrymas nostras ut profundat pietatem suam.* Ambros. *lib.* 1. *De Pœnit. pag.* 396.

(*g*) *Eos autem qui pœnitentiam differunt, satis ipse Dominus admonuit dicens: Pœnitentiam agite, &c..... Quid enim est quod differas? An ut plura peccata committas? Ergo quia Deus bonus est, ideo tu malus.* Ambros. *lib. 2. De Pœnit. pag.* 437.

(*h*) *Agenda est pœnitentia non solum sollicitè sed etiam maturè: ne fortè evangelicus ille pater familias qui arborem ficum plantavit in vinea sua veniat; & quærens fructum in ea, si non invenerit dicat cultori vineæ: Succide illam.* Ambr. *lib.* 2. *De Pœnit. pag.* 415.

(*i*) *Sicut unum baptisma, ita una pœnitentia, quæ tamen publicè agitur, nam quotidiani nos debet pœnitere peccati: sed hæc delictorum leviorum, illa graviorum.* Ambros. *lib.* 2. *De Pœnit. pag.* 436.

(*k*) *Quamvis igitur magnum sit hominibus peccata dimittere, quis enim potest peccata dimittere nisi solus Deus, qui per eos quoque dimittit, quibus dimittendi tribuit potestatem, tamen multò divinius est resurrectionem donare corporibus.* Ambros. *lib.* 5. *in Luc. pag.* 1358.

(*l*) *Hæc erat vetus sententia ut qui se ligasset in terris, vinctus migraret à corpore; ideo Dominus, quod ante erat judicii sui, dedit Apostolis, peccata remittendi æquitate solvenda, ne cito solvenda, diu ligata manerent.* Ambros. *in Psal.* 38. *pag.* [illegible]

(*m*) *Sed aiunt, se Domino deferre reverentiam, cui soli remittendorum criminum potestatem reservant. Immo nulli majorem injuriam faciunt, quam qui ejus*

ait ce pouvoir, après qu'il a déclaré lui-même qu'il le donnoit à ses Apôtres, en leur disant : *Les pechés seront remis à ceux à qui vous les aurez remis, & ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* » Qui rend plus d'honneur au Seigneur, de celui qui execute ses » ordres, ou de celui qui s'obstine à ne pas les executer ? L'Eglise » se fait un devoir d'y être soumise soit en remettant, soit en rete- » nant les pechés : l'heresie au contraire se montre cruelle d'un » côté & desobéissante de l'autre. « Il parle de celle des Novatiens qui lioient les pecheurs & ne vouloient pas les délier, en quoi ils se condamnoient eux-mêmes : le Seigneur ayant ordonné que le pouvoir de lier iroit de pair avec celui de délier. Ce droit a été donné aux seuls Pasteurs, c'est-à-dire, aux Evêques & aux Prêtres. C'est donc avec fondement que l'Eglise se l'attribue, puisqu'elle a les vrais Pasteurs : mais l'heresie qui n'a ni de vrais évêques ni de vrais prêtres, ne sauroit se l'attribuer. Le pouvoir que Jesus-Christ a donné aux Ministres de l'Eglise (*a*) est sans limitation, & il n'y a aucun peché dont ils ne puissent accorder le pardon. Ils doivent néanmoins se souvenir que le peché ne peut se remettre en cette vie (*b*) sans la pénitence, & que de quelque douceur qu'ils doivent user, ils (*c*) ne peuvent néanmoins se dispenser de garder très-

---

volunt mandata rescindere, commissum munus resendere ..... Quis est ergo qui magis honorat utrum qui mandatis obtemperat, an qui resistit? Ecclesia in utroque servat obedientiam, ut peccatum & alliget & relaxat: hæresis in altero immitis, in altero inobediens; vult ligare quod non resolvat : non vult solvere, quod ligavit; in quo se suâ damnat sententiâ. Dominus enim par jus & solvendi esse voluit & ligandi; qui utrumque pari conditione permisit ..... Ecclesiæ utrumque licet, hæresi utrumque non licet; jus enim hoc solis permissum Sacerdotibus est. Rectè igitur hoc Ecclesia vindicat, quæ veros Sacerdotes habet : hæresis vindicare non potest, quæ Sacerdotes Dei non habet. Ambrof. *De Pœnit. lib.* 1. *pag.* 391. 392.

(*a*) *In eo igitur patrem vestrum, (Novatianum) propria damnatis sententia, qui distinctionem peccatorum facitis, quæ solvenda à vobis putetis & quæ sine remedio esse arbitremini : sed Deus distinctionem non facit, qui misericordiam suam promisit omnibus & relaxandi licentiam Sacerdotibus suis sine ulla exceptione concessit.* Ambrof. *lib.* 1. *De Pœnit pag.* 393.

(*b*) *Peccatum non tollitur nisi lacrymis & pœnitentia. Nec Angelus potest, nec Archangelus; Dominus ipse qui solus potest dicere :* Ego vobiscum sum; *si peccaverimus, nisi pœnitentiam deferentibus non relaxat.* Ambrof *Epist.* 51 *pag.* 999.

(*c*) *In ipsa Ecclesia ubi maximè misereri decet teneri quam maximè debet forma justitiæ; ne quis à communionis consortio abstentus, brevi lacrymula, atque ad tempus parata, vel etiam uberioribus fletibus communionem quam plurimis debet postulare temporibus, facilitate Sacerdotis extorqueat. Nonne cum uni indulget indigno plurimos facit ad prolaptionis contagium provocari? Facilitas enim veniæ incentivum tribuit delinquendi. Hoc eo dictum est, ut sciamus secundum verbum Dei, secundum rationem, dispensandam esse misericordiam debitoribus. Medicus ipse si serpentis interius inveniat vulneris cicatricem, cum debeat resecare ulceris vitium, ne latius serpat; tamen à secandi urendique proposito lacrymis inflexus ægroti, medicamentis tegat quod ferro aperiendum fuit : nonne ista inutilis misericordia est, si propter brevem incisionis vel exustionis dolorem corpus omne tabescat, vitæ usus intereat? Rectè igitur & Sacerdos vulnus grave, ne latiùs serpat, à toto corpore Ecclesiæ quasi bonus medicus debet abscindere,*

exactement la forme & la regle de la justice à l'égard des pénitens, depeur que celui qui est séparé de la participation de l'Euchariftie, n'arrache de la facilité du Prêtre par de courtes larmes & passageres, ou même par une grande abondance de pleurs, la communion qu'il doit demander long-tems avant que de l'obtenir. » Car lorsque le Prêtre se relâche en l'accordant à une personne » qui en est indigne, ne porte-t-il pas les autres à imiter cette per- » sonne dans ses fautes & dans ses chûtes? La facilité du pardon » excite les hommes à pecher. Je dis ceci, ce sont les paroles de » saint Ambroise, afin que nous sachions qu'il ne faut dispenser la » misericorde aux pecheurs que selon la parole de Dieu & la rai- » son. Si un medecin voit que la gangrene se forme dans une plaie, » & qu'au lieu de faire une incision, depeur que le mal ne s'au- » gmente, il se retienne de couper & de brûler la chair corrom- » pue, se laissant aller aux larmes du malade, & couvre seulement » de quelques emplâtres ce qu'il doit ouvrir avec le fer: cette mi- » sericorde & cette douceur n'est-elle pas mauvaise & pernicieuse, » puisque pour épargner la douleur courte d'une incision ou d'une » brûlure, tout le corps se corrompt & la vie se perd? C'est donc » avec raison qu'un Prêtre comme un bon medecin, retranche » une grande plaie de tout le corps de l'Eglise, & en fait sortir le » venin au lieu de l'y entretenir; depeur qu'en n'excluant pas une » personne de la communion de l'Eglise, il n'en rende plusieurs » dignes d'en être excluses. « Ce saint Evêque veut donc qu'avant (*a*) que d'absoudre ceux qui se sont corrompus par le peché, en commettant par exemple de grands excès dans le boire & dans le manger, on les sépare des saints Autels & de la participation du corps de Jesus-Christ, en les frappant du glaive spirituel pour les en retrancher; & qu'on le fasse à l'égard de tous ceux qui sont coupables, sans aucune exception de personne, quand ce seroit même nos propres freres ou nos parens; afin qu'ils travaillent à se purifier & à se corriger de leurs fautes, pour être reçûs de nouveau à la Table du Seigneur. La confession exterieure des pechés (*b*) fait

& prodere virus criminis quod latebat, non fovere; ne dum unum excludendum non putat, plures faciat dignos quos excludat ab Ecclesia. Ambros. *in Psal* 118. *pag.* 1065.

(*a*) *Apostolus docet ut separemus nos ab omni fratre inquietè agente. Percutiamus cum gladio spirituali, qui est verbum Dei. Non fratris, non propinqui accipiamus personam: sed omnem immundum à Christi secernamus altaribus; ut emundet & corrigat lapsus suos, quo ad sacramenta Christi redire mereatur.* Ambros. *De Elia, pag.* 561.

(*b*) *Quicunque ergo deserit à peccatis & fuerit ad meliora in quacumque ætate conversus, habebit superiorum indulgentiam peccatorum, quæ fuerit vel pœnitendi confessus affectu, vel corrigendi adversatus ingenio.* Ambros. *De obitu Valentin. p.* 1177.

une

une partie de la pénitence, & cette confeſſion eſt neceſſaire (*a*) pour en obtenir le pardon; ſoit que ces pechés ſoient ſecrets, ſoit qu'ils ſoient publics; car ils étoient, les uns & les autres, ſoumis aux clefs de l'Egliſe. Saint Ambroiſe preſſe les pecheurs à ſurmonter la honte qu'ils pouvoient avoir de confeſſer leurs pechés, & de ſe ſoumettre aux humiliations de la pénitence publique. » Qui peut ſouffrir, leur dit-il, (*b*) que vous ayez honte de prier » le Seigneur, vous qui n'avez point de honte de prier un homme; » que vous ayez honte de paroître devant Dieu en état de ſup» pliant, vous qui ne rougiſſez pas de confeſſer à un homme des » pechés, qu'il ne peut connoître que par la déclaration que vous » lui en faites? Craignez-vous d'avoir des témoins de votre priere? » Hé s'il s'agit de faire ſatisfaction à quelque homme, n'eſt-il pas » neceſſaire que vous voyiez pluſieurs perſonnes, & que vous les » priïez d'interceder pour vous? N'êtes-vous pas ſouvent obligés » de vous jetter aux piés de celui que vous avez offenſé, de baiſer » les endroits par leſquels il a paſſé, de lui preſenter même vos en» fans qui n'ont point eu de part à votre faute, pour obtenir grace » par leur moyen? Vous avez peine à vous humilier dans l'Egliſe » pour y demander à Dieu le pardon de vos pechés, & obtenir » des Fidéles (qui s'y aſſemblent) qu'ils ſoient vos interceſſeurs » envers ſa majeſté divine. Cependant rien en tout cela ne vous » doit cauſer de la honte, ſinon de ne pas confeſſer vos pechés, » parce que nous ſommes tous pecheurs, & que celui-la eſt le plus » louable qui eſt le plus humble, & que celui-la eſt le plus juſte » qui ſe reconnoît le plus abject. Faites que l'Egliſe votre mere

---

(*a*) *Si vis juſtificari fatere delictum tuum. Solvit enim criminum nexus verecunda confeſſio peccatorum.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Pœnit. cap.* 6. *num.* 40. *pag.* 426. *Sed etſi Deus novit omnia, vocem tamen tuæ confeſſionis expectat:* Ore enim confeſſio fit ad ſalutem; *quia allevat pondus erroris quiſquis ipſe ſe onerat; & accuſationis excludit invidiam qui accuſatorem prævenit confitendo. Juſtus enim primordio ſermonis accuſator eſt ſui. Fruſtra autem velis occultare, quem nihil fallat; & ſine periculo prodas, quod ſcias jam eſſe cognitum. Confitere magis, ut interveniat pro te Chriſtus .... Roget pro te Eccleſia, & illacrymet populus.* Ambroſ. *lib.* 7. *in Luc. num.* 225. *pag.* 1465.

(*b*) *An quiſquam ferat ut erubeſcas Deum rogare, qui non erubeſcis rogare hominem? Et pudeat te Deo ſupplicare, quem non lates; cùm te non pudeat peccata tua homini, quem lateas confiteri? An teſtes precationis & conſcios refugis, cùm ſi homini ſatisfaciendum ſit, multos neceſſe eſt ambias, obſecres ut dignentur intervenire; ad genua te ipſe proſternas, oſculeris veſtigia, filios offeras culpæ adhuc ignaros, paternæ etiam veniæ precatores? Hoc ergo in Eccleſia facere faſtidis, ut Deo ſupplices, ut patrocinium tibi ad obſecrandum ſanctæ plebis requiras; ubi nihil eſt quod pudori eſſe debeat, niſi non fateri, cùm omnes ſimus peccatores: ubi ille laudabilior, qui humilior; ille juſtior, qui ſibi abjectior. Fleat pro te mater Eccleſia, & culpam tuam lacrymis lavet, videat te Chriſtus mœrentem .... Amat ut pro uno multi rogent.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Pœnit. cap.* 10. *num.* 91. & 92. *pag.* 435. & 436.

» pleure pour vous, & que Jesus-Christ vous voye dans les larmes » & dans la douleur; car il aime que plusieurs prient pour un seul.« Parlant ailleurs (*a*) des pechés secrets que l'on accusoit au Prêtre en secret, il accuse les Novatiens de cruauté, en ce qu'ils ne vouloient pas même accorder le pardon à ces sortes de pechés; & il leur demande de quelle utilité est donc dans leur secte la confession & la pénitence de ces sortes de pechés. Il est vrai (*b*) qu'au lieu d'*occulta*, quelques critiques Protestans veulent qu'on lise *multa*. Mais outre qu'il n'y a aucun manuscrit où l'on ne lise *occulta*; en lisant autrement, le raisonnement de saint Ambroise porteroit à faux & ne prouveroit rien. Rien n'est plus remarquable que ce que le diacre Paulin dit de ce saint Evêque: » Toutes (*c*) » les fois qu'il venoit quelqu'un lui confesser ses pechés pour en » recevoir la pénitence, il pleuroit avec une si grande tendresse » qu'il tiroit les larmes des yeux de son pénitent. Il lui paroissoit » qu'il ne devoit pas moins se prosterner, que celui qui étoit à ses » piés. Mais quant aux pechés qu'on lui déclaroit, il n'en parloit » jamais à personne, si ce n'est à Dieu, auprès duquel il intercedoit » pour son pénitent. En quoi, ajoute-t-il, il a laissé aux Prêtres ses » successeurs un exemple édifiant, qui doit les porter à être plutôt » les intercesseurs de leurs pénitens auprès de Dieu, que leurs ac» cusateurs devant les hommes.

Sur la satisfaction. Réponse à une difficulté.

XXXIII. Ce que nous avons rapporté de saint Ambroise touchant les exercices de la pénitence, fait bien voir qu'il ne croyoit pas qu'il fût suffisant à un pecheur de confesser ses pechés & d'en avoir la douleur pour en obtenir la pleine remission, s'il ne les expioit encore par ses larmes, par ses jeûnes, par ses veilles & par d'autres austerités. On ne laisse pas d'objecter, que proposant aux pénitens la pénitence de saint Pierre: *Je trouve*, dit-il, (*d*) *dans l'Evangile que cet Apôtre a pleuré, & je n'y trouve pas ce qu'il a dit;*

(*a*) *Si quis igitur* occulta *crimina habens, propter Christum tamen studiosè pœnitentiam egerit; quomodo ista recipit, si ei communio non refunditur?* Ambros. *lib.* 1. *De Pœnit. cap.* 16. *num.* 90. *pag.* 414.

(*b*) Vide *notas Patrum Benedictinorum in hunc Ambrosii locum, pag.* 413 *&* 414.

(*c*) *Erat gaudens cum gaudentibus & flens cum flentibus; siquidem quotiescumque illi aliquis ob percipiendam pœnitentiam lapsus suos confessus esset, ita flebat ut & illum flere compelleret; videbatur enim sibi cum jacente jacere. Causas autem criminum quæ illi confitebatur, nulli nisi Domino soli apud quem intercedebat, loquebatur; bonum relinquens exemplum posteris Sacerdotibus, ut intercessores apud Deum magis sint, quam accusatores apud homines.* Paulinus, *in vita sancti Ambrosii, num.* 39 *pag.* 10.

(*d*) *Non invenio quid dixerit (Petrus) invenio quod fleverit, lacrymas ejus lego: sed quod defendi non potest, ablui potest. Lavent lacrymæ delictum quod voce pudor est confiteri.* Ambros. *lib.* 10. *in Luc. num.* 88. *pag.* 1523.

j'y lis ses larmes, & je n'y lis pas sa satisfaction ; comme s'il n'en eût point fait. Mais la suite du passage prouve clairement qu'il ne s'agit point en cet endroit des œuvres satisfactoires, & que le terme *de satisfaction*, ne signifie autre chose sinon que S. Pierre ne dit rien pour excuser sa faute, comme les pecheurs font ordinairement. *Ce qu'il est impossible de justifier & de défendre*, ajoute S. Ambroise, *peut être effacé ; car les larmes lavent & effacent les pechés que l'on ne pourroit confesser de vive voix, sans confusion & sans honte.*

XXXIV. Saint Ambroise dit (*a*) des fidéles de l'église de Milan, qu'il les reconnoissoit pour ses peres, parce qu'il avoit reçu d'eux l'épiscopat : ce qui semble marquer que le droit de choisir un Evêque residoit dans le peuple ; mais le vrai sens de ces paroles, est que le desir ardent & general du peuple de Milan de l'avoir pour Evêque, avoit déterminé les Evêques assemblés, à passer sur les regles ordinaires de l'Eglise, & de le choisir pour Evêque de cette ville, quoiqu'il ne fût encore que catechumene. En effet, il dit ailleurs (*b*) que le peuple dans les élections ne faisoit que témoigner son desir pour certains sujets plutôt que pour d'autres, mais que l'élection se faisoit par les Evêques, & qu'ensuite ils consacroient celui qu'ils avoient élû. Chaque Eglise solemnisoit (*c*) tous les ans le jour de l'ordination de son Evêque. Les Empereurs avoient tant de respect pour les Evêques (*d*) qu'ils leur donnoient toujours des audiences particulieres ; & c'étoit leur faire affront que de ne leur en donner que dans le lieu du conseil. Lorsque les Evêques approchoient du trône, les Empereurs se levoient (*e*) & leur donnoient le baiser de paix. Souvent Sur l'Ordre.

(*a*) *Vos enim mihi estis parentes, qui Sacerdotium detulistis.* Ambros. *lib.* 8. *in Luc. pag.* 1489.

(*b*) *Ad summum sacerdotium Ascolius à Macedonicis obsecratus populis, electus à Sacerdotibus.* Ambros. *Epist.* 15 *ad Anatolium, p.* 822. *Meritò vir tantus evasit quem omnis elegit Ecclesia : meritò creditum quod divino esset electus judicio, quem omnes postulavissent.* Ambros. *Epist.* 63. *ad Vercellenses, pag.* 1023

(*c*) *Pulchre mihi hodie legitur legis exordium, quando mei natalis est sacerdotii ; quot annis enim quasi de integro videtur incipere sacerdotium, quando temporum renovatur ætate.* Ambros. *lib.* 8. *in Luc. pag.* 1489. *Quia celebrem utrique nostrum annunciasti diem adfore, quo suscepisti gubernacula summi sacerdotii ..... Natalem tuam prosequemur nostris orationibus, & tu nostri in tuis votis non obliviscaris.* Ambros. *Epist.* 4. *ad Felicem, pag.* 763.

(*d*) *Cum pervenissem Treviros, postridie processi ad palatium. Egressus est ad me præpositus cubiculi. Poposci adeundi copiam, quæsivit num rescriptum haberem clementiæ tuæ : respondi habere. Retulit non posse me nisi in consistorio videri. Dixi non esse hunc morem sacerdotalem, certe esse aliqua de quibus seriò deberent cum suo principe commentari.* Ambros. *Epist. ad Valentin pag.* 858.

(*e*) *Ut sedit in consistorio, ingressus sum, adsurrexit ut osculum daret. Ego inter consistorianos steti. Hortari cœperunt alii ut adscenderem : vocare ille : respondi ego. Quid oscularis eum quem non agnoveris ? Si enim me agnovisses, non hoc loco videres. Commotus es, inquit, Episcope. Non, inquam, injuriâ, sed verecundiâ, quòd alieno consisto loco,* Ambros. *ibid.*

ils accordoient (*a*) à leurs prieres la grace aux criminels ; & les Evêques ſe faiſoient un devoir d'interceder pour les malheureux. En matieres eccleſiaſtiques, les Princes étoient ſoumis aux reglemens des Evêques, comme les ſimples Fidéles : la raiſon qu'en donne ſaint Ambroiſe, c'eſt (*b*) qu'un Empereur eſt dans l'Egliſe & non au-deſſus de l'Egliſe. Lorſqu'il s'agit de la foi, c'eſt aux Evêques à décider, comme étant les interprétes (*c*) naturels de l'Ecriture & de la foi de l'Egliſe. Dans ces cas les Empereurs (*d*) mêmes ne doivent point agir ſans conſulter les Evêques ; car c'eſt aux Evêques (*e*) de regler la foi des Empereurs, & non aux Empereurs de regler la foi des Evêques : ceux-ci ſont les maîtres des Egliſes, ceux-la de leurs palais : le ſoin de l'enceinte des villes regarde les Empereurs, mais non le ſoin des Egliſes. » Quand il » s'agit de la cauſe de la religion, diſoit ſaint (*f*) Ambroiſe à Va- » lentinien, je ſuis Evêque, j'y interviens : ſi vous ordonnez autre » choſe, les Evêques ne pourront ni le ſouffrir ni le diſſimuler. » Vous viendrez à l'Egliſe, mais vous n'y trouverez pas de Paſteur, » ou vous n'en trouverez que pour vous reſiſter. « Il diſoit dans une autre occaſion : » Si le Prince (*g*) me demandoit ce qui eſt à

(*a*) *Hæc ego Imperator amore & ſtudio tui in hunc ſermonem contuli. Debeo enim beneficiis tuis, quibus me petente, liberaſti plurimos de exiliis, de carceribus, de ultimæ necis pœnis.* Ambroſ. *Epiſt.* 41. *ad Theodoſ. pag.* 953. *Eripe eum qui ducitur ad mortem, hoc eſt eripe eum interceſſione, eripe gratiâ, tu Sacerdos : aut tu Imperator, eripe ſubſcriptione indigentiæ; & ſolviſti peccata tua, exuiſti te vinculis.* Ambroſ. *in Pſalm.* 118. *pag.* 1071.

(*b*) *Quid honorificentius quam ut Imperator Eccleſiæ filius eſſe dicatur ? Quod cum dicitur, ſine peccato dicitur, cum gratia dicitur. Imperator enim intra Eccleſiam, non ſupra Eccleſiam eſt.* Ambr. *Epiſt.* 21. *p.* 873.

(*c*) *Ambroſius Epiſcopus dixit : Ecce quod Chriſtianus conſtituit Imperator. Noluit injuriam facere Sacerdotibus ; ipſos interpretes conſtituit Epiſcopos.* Concil. Aquileienſe, *inter Epiſt. Ambroſii, pag.* 787. *Quando audiſti, clementiſſime Imperator, in cauſa fidei laicos de Epiſcopo judicaſſe ? ita ergo quadam adulatione curvamur ut ſimus ſacerdotalis juris immemores, & quod Deus donavit mihi, hoc ipſe aliis putem eſſe credendum. Si docendus eſt Epiſcopus à laico, quid ſequetur ? Laicus ergo diſputet & Epiſcopus audiat. Epiſcopus diſcat à laico ; at certè ſi vel ſcripturarum ſeriem divinarum, vel vetera tempora retractemus, quis eſt qui abnuet in cauſa fidei. In cauſa, inquam, fidei Epiſcopos ſolere de Imperatoribus Chriſtianis, non Imperatores de Epiſcopis judicare.* Ambroſ. *Epiſt.* 21. *Valentiniano, pag.* 860.

(*d*) *Si de cauſis pecuniariis comites tuos conſulis, quanto magis in cauſa religionis Sacerdotes Domini æquum eſt conſulas ?* Ambroſ. *Epiſt.* 41. *Theodoſio, pag.* 954.

(*e*) Ambroſ. *Epiſt.* 21 *ubi ſupra.*

(*f*) *Cauſa religionis eſt, Epiſcopus convenio. Certè ſi aliud ſtatuitur, Epiſcopi hoc æquo animo pati & diſſimulare non poſſumus; licebit tibi ad Eccleſiam convenire ; ſed illic non invenio Sacerdotem, aut invenies reſiſtentem.* Ambroſ. *Epiſt.* 17. *Valentin. pag.* 826.

(*g*) *Convenior ipſe à comitibus & tribunis, ut baſilicæ fieret matura traditio, dicentibus Imperatorem jure ſuo uti, eo quod in poteſtate ejus eſſent omnia. Reſpondi ſi à me peteret quod meum eſſet, id eſt fundum meum, argentum meum, quidvis hujuſmodi meum, me non refragaturum ; quanquam omnia quæ mei ſunt eſſent pauperum. Verum ea quæ ſunt divina, imperatoriæ poteſtati non eſſe ſubjecta. Si patrimonium petitur, invadite : ſi corpus, occurram. Vultis in vincula rapere ? Vultis in mortem ? Voluptati eſt mihi.* Ambr. *Epiſt.* 20. *ad ſororem p.* 854.

» moi, mon bien temporel, je le laisserois prendre, quoiqu'il appar-» tienne aux pauvres : mais les choses de la religion ne dépendent » point de l'Empereur. Si c'est mon bien qu'on demande prenez-» le ; si l'on en veut à ma vie, la mort me sera agréable : on ne me » verra pas embrasser les Autels pour demander la vie ; je me ferai » un plaisir d'être immolé pour les Autels. « Voici le conseil qu'il donnoit aux Evêques, & il ne leur conseilloit rien en ce point dont il n'eût fait l'experience. » Voulez-vous (*a*), comme Dieu, » vous rendre redoutables aux pecheurs, vous faire respecter des » Rois & vous les voir soumis, comme à Dieu même, au nom » duquel vous agissez ? Méprisez toutes les choses de ce monde, » & préferez l'opprobre des souffrances du Seigneur à toutes les » richesses du siécle. S'il est du devoir d'un Evêque (*c*) de tâcher par » toutes sortes de remedes de guérir les pecheurs, il doit, quand il » desespere de guérir le mal, couper la partie ulcerée, c'est-à-dire les » retrancher de la communion de l'Eglise. « Saint Ambroise ne fait (*b*) mention en parlant des ordres mineurs, que des Lecteurs, des Chantres & des Exorcistes, & veut que l'Evêque proportionne les fonctions aux mérites des personnes. Le lecteur avant que de lire l'Epître, en demandoit la permission à l'Evêque, & alors on faisoit faire silence. Il arriva (*d*) un jour de Dimanche que saint Ambroise, après qu'on eut commencé à lire la premiere Epître qui étoit des Prophétes, s'endormit sur l'Autel : son sommeil dura pendant trois heures sans que personne osât l'éveiller : on l'éveilla enfin, & le lecteur lui demanda permission de lire la seconde Epître qui étoit de saint Paul. Le saint Evêque s'étant apperçu du trouble que ce retardement avoit causé dans l'assemblée, crut devoir leur en dire la cause. » Je viens, dit-il, de faire les obseques de » Martin mon cher confrere, & j'étois sur le point d'en achever » la ceremonie lorsque vous êtes venu m'éveiller. « On remarqua

---

(*a*) *Et tu si vis Deus peccatoribus esse, terrori regibus, reverentiæ aliis ; ut tanquam Deo tibi videantur esse subjecti, quia operaris in Dei nomine : contemne quæ sæculi sunt, & dominicæ passionis opprobrium, contende omnibus præferre divitiis.* Ambros. *in Psal.* 118. *pag.* 1061.

(*b*) *Cum dolore amputatur etiam quæ putruit pars corporis, & diu tractatur, si potest sanari medicamentis : si non potest, tunc à medico bono absciditur. Sic Episcopi effectus boni est ut optet sanare infirmos, serpentia auferre ulcera, adurere aliqua, non abscidere : postremo quod sanari non potest, cum dolore abscidere.* Ambros. *lib.* 2. *De Officiis, cap.* 27. *pag.* 102.

(*c*) *Alius distinguendæ lectioni aptior, alius Psalmo gratior, alius exorcisandis qui malo laborant spiritu, sollicitior habetur. Hæc omnia spectet Sacerdos & quid cuique congruat, id officii deputet. Quo etenim unumquemque suum ducit ingenium aut quod officium decet, id majore impletur gratia.* Ambros. *lib.* 1. *De Officiis, cap.* 44. *pag.* 57.

(*c*) Gregor. Turonens. *lib.* 1. *De Miraculis S. Martini, cap.* 5. *p.* 1006. & 1007. *edit. Ruinart.*

l'heure qu'il s'étoit endormi, & on trouva que c'étoit la même à laquelle ſaint Martin étoit mort. A ces trois degrés des ordres mineurs ſaint Ambroiſe ajoute l'office de (*a*) gardien du ſacraire, ce que quelques-uns entendent de la Sacriſtie ; d'autres, du Cimetiere. Les Diacres (*b*) étoient ordinairement chargés du ſoin de la Sacriſtie, des vaiſſeaux ſacrés, & de cacher les myſteres pendant la celebration du Sacrifice, afin qu'ils ne puſſent être apperçus des prophanes, & d'empêcher que les indignes ne reçuſſent la communion de l'Euchariſtie. Les Evêques, les Prêtres & les Diacres faiſoient profeſſion d'une continence (*c*) perpétuelle, & c'étoit un uſage generalement établi, qui avoit force de loi. Ils ne recevoient qu'à cette condition la grace du ſacré miniſtere. Il y avoit toutefois pluſieurs endroits retirés & peu connus où les Diacres & même les Prêtres étoient dans un uſage contraire, & qu'ils autoriſoient par celui de la loi Moſaïque qui mettoit ſeulement quelque diſtance entre les jours qu'il falloit ſacrifier, & ceux durant leſquels les Prêtres & les Levites pouvoient uſer du mariage. Mais ſaint Ambroiſe leur répond que les ſacrifices de l'ancienne loi n'étoient que des figures de ceux de la nouvelle ; que ceux-ci demandoient une pureté beaucoup plus grande, à cauſe que leur ſainteté étoit plus excellente. Il remarque en particulier que l'Apôtre a inſinué la neceſſité de la continence dans un (*d*) Evêque, quand il a dit de lui : non qu'il doit faire, mais qu'il doit avoir des enfans obéiſſans.

Sur le Mariage.

XXXV. On a accuſé (*e*) S. Ambroiſe d'avoir *outré ſi fort l'eſtime*

(*a*) *Alius ſacrario opportunior habetur.* Ambroſ. *lib.* 1. *De Officiis*, *cap.* 44 *p.* 58.

(*b*) *Et ideo legitur levita qui ſacrarium cuſtodiat.* Ambroſ. *ibid. cap* 50. *pag* 69. ***Non enim omnes vident alta myſteriorum***, *quia operiuntur à levitis, ne videant qui videre non debent, & ſumant qui ſervare non poſſunt.*

(*c*) *Inoffenſum autem exhibendum & immaculatum miniſterium, nec ullo conjugali coitu violandum cognoſcitis, qui integri corpore, incorrupto pudore, alieni etiam ab ipſo conſortio conjugali, ſacri miniſterii gratiam recepiſtis? Quod eo non præterii, quia in plerisque abditioribus locis cum miniſterium gererent vel etiam ſacerdotium, filios ſuſceperunt : & id tanquam uſu veteri defendunt, quando per intervalla dierum ſacrificium deferebatur ; ſi in figura tanta obſervantia, quanta in veritate ? Diſce Sacerdos atque levita, quid ſit lavare veſtimenta tua, ut mundum corpus celebrandis exhibeas ſacramentis. Si populus ſine ablutione veſtimentorum ſuorum prohibebatur accedere ad hoſtiam ſuam, tu illotus mente pariter & corpore audes pro aliis ſupplicare, audes aliis miniſtrare.* Ambroſ. *ibid. pag.* 66. 67.

(*d*) ***Hæc poſui quæ cavenda acceperim :*** *virtutum autem magiſter Apoſtolus eſt, qui cum patientia redarguendos doceat contradicentes, qui unius uxoris virum præcipiat eſſe, non quo exſortem excludat conjugii* (***nam hoc ſupra legem præcepti eſt***) *ſed ut conjugali caſtimonia ſervet ablutionis ſuæ gratiam : neque iterum ut filios in ſacerdotio creare apoſtolica invitetur auctoritate ; habentem enim dixit filios, non facientem, neque conjugium iterare.* Ambroſ. *Epiſt. ad Vercellenſes*, 63. *pag.* 1036.

(*e*) Barbeyrac, *Preface* ſur l'ouvrage de M. Puffendorf : ***Du droit de la nature & des gens.***

de la virginité, qu'il sembloit regarder le mariage comme une chose deshonnête. Mais rien n'est moins fondé que cette accusation, comme nous l'avons fait voir dans (*a*) un autre ouvrage. Ce Pere en effet (*b*) enseigne que le mariage est honorable; il convient (*c*) avec l'Apôtre que celui qui marie sa fille fait bien, & qu'il est permis de se marier. » Il s'en faut bien, dit-il, (*d*) que je donne de » l'éloignement pour le mariage, & que j'en dissuade le monde : » au contraire, je le conseille, & je condamne ceux qui en » dissuadent les autres. J'ai même coutume de proposer les » mariages de Sara, de Rebecca, de Rachel, & des autres fem- » mes de l'ancien Testament pour des modéles de vertu. Celui qui » condamne le mariage, condamne aussi les enfans qui en nais- » sent, & il condamne en même-tems tout le genre humain, » qui ne se perpétue que par une longue suite de generations. » Je ne condamne donc pas le mariage, ajoute-t-il, j'entre seu- » lement dans le détail des avantages de la virginité : je com- » pare une chose bonne avec une autre qui l'est aussi, afin que l'on » puisse connoître quelle est la meilleure; & en cela je ne suis que » l'écho du Saint-Esprit qui dit par un de ses Prophétes, que la » sterilité jointe à la vertu est meilleure qu'une fécondité vicieuse. « Il reconnoît (*e*) que le mariage a été sanctifié par Jesus-Christ; que Dieu en (*f*) est le gardien & comme le pontife. Parlant du mariage de la sainte Vierge avec saint Joseph, il dit que la consommation du mariage n'en fait pas l'essence, mais qu'elle consiste dans le consentement (*g*) réciproque du mari & de la femme. La vûe d'avoir des enfans est ordinairement la seule (*h*) que l'on se propose dans le mariage; mais on peut encore s'y proposer les douceurs (*i*) qui naissent d'une societé naturelle entre des personnes de different sexe; ce qui arrive particulierement dans les mariages entre des personnes âgées. Le lien du mariage est

(*a*) *Apologie de la morale des Peres, chap.* 11.

(*b*) Ambros. *lib. De Viduis, cap.* 12. *num.* 72. *pag* 205.

(*c*) Ibid. *cap.* 11. *num.* 69. *pag.* 204.

(*d*) Ambros. *lib. De Virginitat. cap.* 7. *num.* 34. 35. *pag.* 15[illegible].

(*e*) Ambros. *Epist.* 42. *num.* 3 *p.* 966.

(*f*) Ambros. *lib.* 1. *De Abraham, cap.* 7. *num.* 59. *pag.* 302.

(*g*) *Desponsata viro conjugis nomen accepit. Cum enim initiatur conjugium, tunc conjugii nomen adsciscitur; non enim defloratio virginis facit conjugium, sed pactio conjugalis. Denique cum jungitur puella, conjugium est, non cum virili admixtione cognoscitur.* Ambros. *De institut. Virginis, cap.* 6. *pag.* 259.

(*h*) *Pudor est fœminis nuptiarum præmia non habere, quibus hæc sola est causa nubendi.* Ambros. *lib.* 1. *in Luc. pag.* 1282. *num.* 45.

(*i*) Augustin. *De consensu Evangelist. lib.* 2. *cap.* 1. *& lib. De bono conjugali, cap.* 3. *num.* 3.

indiſſoluble, & quiconque (*a*) s'eſt attaché à une femme, ne peut en épouſer d'autres tandis qu'elle vit, ſans ſe rendre coupable d'adultere. Vouloir s'autoriſer des loix civiles qui permettent le divorce, c'eſt rendre ſon crime plus grand en le faiſant connoître. Saint Ambroiſe combat le divorce par l'autorité de Jeſus-Chriſt qui l'a condamné, & par les inconveniens qui en ſont les ſuites. » Une femme répudiée par ſon mari devient aiſément adultere, » & celui qui l'a renvoyée ſe rend coupable des fautes qu'elle com-» met. Si un mari doit tolerer & corriger les mœurs & les dé-» fauts de ceux qui lui ſont étrangers, il doit à plus forte raiſon en » uſer de même à l'égard de ſa femme. S'il la quitte quand elle eſt » groſſe, où ira-t-elle avec ſes petits enfans ? Si elle eſt dans un » âge avancé, où ſe refugiera-t-elle ? La vûe des enfans doit être » un motif de pardonner à leur mere la faute qu'elle peut avoir » commiſe contre vous. Vous croyez qu'il vous eſt permis de la » renvoyer parce que la loi humaine ne vous le défend pas : mais » la loi divine vous le défend. Ayez de la crainte & de la venera-» tion pour Dieu, vous qui vous ſoumettez aux hommes avec tant » d'obéiſſance. Ecoutez la loi du Seigneur à laquelle les légiſla-» teurs mêmes font profeſſion d'obéir : Que l'homme, dit-il, ne » ſépare point ce que Dieu a joint. Quelqu'un dira (*b*) peut-être : » Pourquoi donc Moïſe a-t-il ordonné de quitter ſa femme en » lui donnant un écrit par lequel on déclare qu'on l'a repudiée ? » Celui qui parle ainſi n'eſt pas Chrétien ; & parce qu'il fait la » même objection qui a été faite par les Phariſiens à Jeſus-Chriſt, » il faut que Jeſus-Chriſt lui réponde comme il a répondu aux » Phariſiens : *C'eſt à cauſe de la dureté de votre cœur que Moïſe vous » a permis de quitter vos femmes, mais cela n'a pas été ainſi dès le » commencement.* Or c'eſt la loi de Dieu qui a été établie dès le com-» mencement. Et quelle eſt la loi de Dieu ? la voici : *L'homme quit-» tera ſon pere & ſa mere & s'attachera à ſa femme, & ils ſeront » deux dans une même chair.* D'où il eſt viſible que quiconque quitte » ſa femme, coupe ſa chair & diviſe ſon propre corps. « Saint Ambroiſe pour détourner les Chrétiens de s'allier par le mariage avec des Payens, des Juifs ou des Heretiques, leur repreſente le danger où ils s'expoſent, & appuie ſur cette maxime generale, qu'on devient (*c*) ſaint avec les ſaints, & qu'on ſe pervertit avec ceux qui

(*a*) Ambroſ. *lib. De Abraham, cap.* 7. *num.* 59. *pag.* 301. & *lib* 6. *in Luc. p.* 1471.
(*b*) Ambroſ. *in Luc. lib.* 8. *pag.* 1471.

(*c*) Ambroſ. *lib.* 1. *De Abraham, cap.* 9 *pag.* 309.

ſont

ſont pervertis. » Cette verité, ajoute-t-il, eſt encore plus certaine » dans le mariage que dans toute autre rencontre, puiſqu'il ne doit » y avoir en cet état qu'une ſeule chair & un ſeul eſprit. Or, com- » ment ſe peut-il faire que l'on ſoit uni par la charité avec des » perſonnes d'une foi & d'une religion differente ? Chrétiens, gar- » dez-vous donc bien de donner votre fille en mariage à un Payen » ou à un Juif. Gardez-vous, dis-je, de prendre pour femme une » Payenne, une Juive ou une étrangere, c'eſt-à-dire, une hereti- » que & d'une religion differente de celle dont vous faites profeſ- » ſion. La premiere fidelité qui ſe doit trouver dans le mariage, » c'eſt la grace de la chaſteté. Si cette femme adore les idoles dont » les Payens publient les adulteres ; ſi elle nie Jeſus-Chriſt qui » nous commande la chaſteté & qui lui promet des récompenſes, » comment pourra-t-elle aimer cette vertu ? Il ne ſuffit pas même » qu'elle ſoit Chrétienne ſi ſon mari ne l'eſt auſſi, & s'ils n'ont reçu » tous deux le ſacrement du Batême. Il faut que vous vous leviez » tous deux enſemble pour prier Dieu & pour lui offrir en même- » tems la même oraiſon. Il eſt arrivé ſouvent que les attraits d'une » femme ont trompé & fait tomber les maris qui paroiſſoient avoir » plus de force, & leur ont fait abandonner la religion. « Il paroît perſuadé que le mariage d'une Chrétienne avec un Infidéle (*a*) eſt nul, parce qu'il ne vient pas de Dieu. Il ne veut pas non plus que les enfans contractent le mariage ſans le conſentement de leurs parens, & propoſe à ce ſujet l'exemple de Rebecca. » Quand » il fut queſtion de la marier à Iſaac, on ne conſulta point, dit-il, » ſa (*b*) volonté, mais elle attendit ſur cela le jugement de ſes pa- » rens, parce que la pudeur d'une fille ne lui doit pas permettre » de ſe choiſir à elle-même un mari. « Saint Ambroiſe cite à cette occaſion deux vers d'Euripide, dans leſquels ce poëte fait dire à Andromaque que ce n'eſt point à elle à ſe choiſir un mari, mais que ce ſoin regarde ſon pere. Voulant inſinuer par-là que chez les Payens auſſi-bien que chez les Chrétiens, les enfans de famille ne devoient s'engager dans le mariage que du gré de leurs parens, & que c'eſt un devoir que la nature inſpire. Il eſt d'avis néanmoins que quand ils l'ont fait ſans leur conſentement & qu'ils

(*a*) *Quidam enim putant omne conjugium à Deo eſſe, maxime quia ſcriptum eſt :* Quæ Deus conjunxit, homo non ſeparet. *Ergo ſi omne conjugium à Deo eſt, omne conjugium non licet ſolvi. Et quomodo Apoſtolus dixit :* Quod ſi infidelis diſcedit, diſcedat ? *In quo & mirabiliter noluit apud Chriſtianos cauſam reſidere divortii, & oſtendit non à Deo omne conjugium ; neque enim Chriſtianæ Gentilibus Dei judicio copulantur ; cum lex prohibeat.* Ambroſ. *lib.* 8. *in Luc. pag.* 1470.

(*b*) Ambroſ. *lib.* 2. *De Abraham, cap.* 9. *pag.* 311.

reconnoiſſent leur faute, les parens doivent la leur (*a*) pardonner. Il approuve la loi (*b*) de l'empereur Theodoſe, qui défend ſous une peine très-ſevere les mariages des couſins-germains. Un ſeigneur Romain nommé Paterne, l'ayant conſulté ſur un mariage qu'il vouloit faire de ſon fils avec la fille de ſa fille, c'eſt-à-dire de l'oncle avec la niéce, ce ſaint Evêque le détourna abſolument de ce mariage, comme étant contraire (*c*) à la bienſéance, à la loi divine, & à la loi de Theodoſe dont nous venons de parler. C'eſt ſans ſujet qu'on a (*d*) accuſé ſaint Ambroiſe de condamner les ſecondes nôces. » Nous ne les condamnons pas, dit ce Pere, mais » auſſi nous ne les conſeillons pas. Je dis plus, nous ne condam- » nons pas les ſecondes nôces, mais nous n'approuvons pas qu'on » les repéte ſi ſouvent; car tout ce qui eſt permis n'eſt pas expé- » dient. « L'Evêque faiſoit la benediction (*e*) du mariage, & mettoit le voile conjugal ſur la tête de la nouvelle épouſe. Il paroît que cette ceremonie tiroit ſon origine de l'ancien Teſtament, où nous liſons que dès que (*f*) Rebecca apperçût Iſaac auquel elle étoit deſtinée pour femme, elle deſcendit & ſe couvrit la tête avec un pan de ſon manteau, pour nous apprendre que la pudeur & la modeſtie devoient préceder toute choſe dans le mariage. Il paroît auſſi que c'eſt de-là qu'eſt venu le nom de nôces, parce que les filles s'y couvroient le viſage pour marque de leur modeſtie & de leur pudeur. » Donnez-vous de garde, dit ſaint Ambroiſe en par- » lant aux vierges Chrétiennes, de paroître jamais le viſage décou- » vert devant des étrangers, & étudiez-vous à vous conſerver » toujours dans une grande retenue; conſiderant que Rebecca ne » crut pas devoir paroître d'abord le viſage découvert aux yeux » de celui-la même qu'elle étoit prête d'épouſer. « Saint Ambroiſe avoit pour maxime de ne (*g*) s'entremettre jamais dans aucun mariage, ſe contentant, lorſque les parties étoient d'accord, d'y

---

(*a*) *Quod filio noſtro remiſiſti meo rogatu quia te inconſulto uxorem acceperat, pietati magis tribuo quam noſtro amori.* Ambroſ. *Epiſt.* 83. *ad Siſinnium*, *pag.* 1103.

(*b*) Ambroſ. *Epiſt.* 60. *ad Paternum*, *pag.* 1019.

(*c*) Ibidem.

(*d*) *Quod tamen pro conſilio dicimus, non pro præcepto imperamus, provocantes potius voluntatem quam ligantes: neque enim prohibemus ſecundas nuptias, ſed non ſuademus. Alia eſt enim infirmitatis contemptio, alia gratia caſtitatis. Plus dico, non prohibemus ſecundas nuptias, ſed non probamus ſæpe repetitas; neque enim expedit quidquid licet.* Ambroſ. *De Viduis*, *cap* 11. *pag.* 203.

(*e*) *Nam cum ipſum conjugium velamine ſacerdotali & benedictione ſanctificari oporteat; quomodo poteſt conjugium dici, ubi non eſt fidei concordia.* Ambroſ. *Epiſt.* 19. *ad Vigilium*, *pag.* 844.

(*f*) Ambroſ. *lib.* 1. *De Abraham*, *cap.* 9. *pag.* 312.

(*g*) Poſſidius, *in vita S. Auguſtini*, *cap.* 27. *tom.* 10. *in appendice*, *pag.* 275.

aller si on l'en prioit, ou pour autoriser & affermir leur contrat, ou pour les benir ; car il craignoit que ceux qu'il auroit engagés dans le mariage, venant à être mal ensemble, ne maudissent en se querellant celui qui les y avoit engagés. Il exhorte les peres & meres à ne pas moins remercier Dieu de la naissance de leurs enfans, que de leur merite. » Car ce n'est pas, dit-il, une (*a*) grace » peu considerable de ce qu'il leur donne des enfans qui perpé» tuent leur posterité, & qui leur succedent comme heritiers dans » la possession de leurs biens : c'est ainsi que nous lisons que Jacob » eut de la joie d'avoir mis douze enfans au monde ; Dieu donna » un fils à Abraham ; & Zacharie fut exaucé dans la priere qu'il » fit à Dieu pour avoir un fils.

XXXVI. L'Eglise brille (*b*) entre toutes les autres societés, comme le lys entre les épines : ce qui n'empêche pas qu'elle ne soit sujette (*c*) à plusieurs vicissitudes, étant tantôt en paix, tantôt en guerre pendant les persécutions. Durant ces tems de souffrances, elle paroît tomber en défaillance, mais elle n'y tombe pas en effet : elle peut bien être obscurcie, mais non pas disparoître entierement ; d'autant que la diminution qu'elle souffre par l'infidelité de quelques-uns, est abondamment récompensée par le sang des Martyrs qui la rendent beaucoup plus éclatante qu'elle ne l'étoit durant la paix. La foi (*d*) est le fondement de l'Eglise ; car ce n'est point de la chair de saint Pierre, mais de sa foi qu'il est dit dans l'Evangile, que *les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.* Cette foi exclud toutes les heresies : l'Eglise en est souvent attaquée comme un navire par les flots, mais elle prévaut contre elles. Regardant (*e*) tranquillement les tempêtes des Heretiques Sur l'Eglise.

(*a*) Ambros. *lib.* 1. *in Luc. pag.* 1276.

(*b*) *Pulchre etiam lilium dicitur Ecclesia : quia sicut lilium inter spinas eminet, ita super omnes conventus Ecclesia Dei refulget.* Ambros. *in Psal.* 118. *pag.* 1020.

(*c*) *Ecclesia tempora sua habet, persecutionis videlicet & pacis. Nam videtur sicut luna deficere, sed non deficit. Obumbrari potest, deficere non potest ; quia aliquorum quidem in persecutionibus discessione minuitur, ut Martyrum confessionibus impleatur, & effusi pro Christo sanguinis clarificata victoriis magis majus devotionis suæ & fidei toto orbe lumen effundat.* Ambros. *lib.* 4. *in Hexaëm. p.* 65.

(*d*) *Fides ergo est Ecclesiæ fundamentum : non enim de carne Petri, sed de fide dictum est, quia portæ mortis ei non prævalebunt : sed confessio vicit infernum. Et hæc confessio non unam hæresim exclusit ; nam cum Ecclesia multis tanquam bona navis fluctibus sæpe tundatur adversus omnes hæreses debet valere Ecclesiæ fundamentum.* Ambros. *lib De Incarnat. pag.* 711.

(*e*) Hic ergo Zabulon juxta mare habitabit, *ut videat aliorum naufragia . . . . . Sicut est sacro-sancta Ecclesia radicata atque fundata in fide, spectans hæreticorum procellas & naufragia Judæorum, quoniam gubernatorem quem habuerant, abnegarunt. Circa fluctus igitur habitat, non fluctibus commovetur, magisque ad suboriendum parata, quam periculo obnoxia ; ut si qui tempestatibus acti gravibus confugere ad portum velint præsto sit Ecclesia tanquam portus salutis.* Ambros. *lib. De benedictione Patriarch. cap.* 5. *pag.* 621.

& les naufrages des Juifs, elle eſt au milieu des flots ſans être agitée, toujours prête à ſecourir ſans être en danger de perir. Elle eſt ce port de ſalut qui tend les bras à ceux qui ſont battus de l'orage, pour les recevoir dans un lieu de ſureté & de repos. Son regne ſera éternel, parce que ſa foi eſt indiviſible. S'il y en (*a*) a quelqu'autre qui ne tienne pas la vraie foi, & qui n'ait pas pour fondement la doctrine que les Apôtres ont prêchée, il faut s'en éloigner depeur de contracter dans elle la tache de perfidie. Depuis (*b*) que les Juifs ont demandé la mort du Sauveur, il ne faut plus chercher la verité parmi eux; elle a paſſé à l'Egliſe, à qui ſeule elle eſt confiée, à l'excluſion de toute autre ſocieté de Juifs ou d'Heretiques. Elle (*c*) ſeule peut ſe vanter d'avoir les préceptes & les verités de l'ancien & du nouveau Teſtament: les Juifs n'ont ni la lettre du nouveau, ni l'eſprit de l'ancien. Compoſée (*d*) de bons & de méchans, elle renferme des ſaints qui ſont comparables aux Anges & aux Archanges: mais elle renferme auſſi beaucoup de Chrétiens terreſtres & charnels. C'eſt (*e*) la cité de Dieu & le corps de Jeſus-Chriſt. Celui-la péche contre le ciel même, qui, par la corruption de ſes mœurs, donne atteinte aux droits de cette cité celeſte, & ſouille la pureté de ce corps ſans tache par une vie criminelle. Point de pardon (*f*) à eſperer pour ceux qui diviſent l'Egliſe ou qui s'en ſéparent: c'eſt de l'eſprit du démon qu'ils ſont animés; & ſemblables à un mauvais arbre ils ne peuvent produire que de mauvais fruits: ſéparés (*g*) de l'Egliſe, ils le ſont auſſi du royaume de Dieu. Saint Ambroiſe dit qu'il (*h*) n'étoit

(*a*) *Regnum Eccleſiæ manebit in æternum; quia individua fides corpus eſt unum.* Ambroſ. *lib. 7. in Luc. pag.* 1431.

(*b*) *Sed quia poſterior ſoboles Judæorum à patrum moribus deviavit, receſſit ab illis veritas, & ad Eccleſiam venit. Receſſit enim ab illis quando dixerunt de Domino Jeſu:* Tolle, tolle, crucifige eum. Ambroſ. *in Pſal.* 118. *pag.* 1119.

(*c*) *Teneo mandata tua omnia novi & veteris Teſtamenti, ſola hoc dicere Eccleſia poteſt. Non dicit alia congregatio: non dicit ſynagoga, nec ſecundum litteram nova tenens, nec ſecundum ſpiritum vetera.* Ambr. *in Pſal.* 118. *pag.* 1255.

(*d*) *Eccleſia & cœlum dicitur & mundus, quod habeat ſanctos Angelis & Archangelis comparandos, habeat etiam pleroſque terrenos.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *pag.* 1121.

(*e*) *Civitas Dei Eccleſia eſt. Eccleſia corpus eſt Chriſti. Peccat in cœlum, qui cœleſtis civitatis jura contaminat, & immaculati corporis violat ſanctitatem ſuorum colluvione vitiorum.* Ibid. *pag.* 1168.

(*f*) *Eos quoque Dominus adſerit diabolico uti ſpiritu, qui ſepararent Eccleſiam Domini; ut omnium temporum hæreticos & ſchiſmaticos comprehenderet, quibus indulgentiam negat; quod omne peccatum circa ſingulos eſt, hoc in univerſos....* Mala arbor malos fructus facit; *congregatio enim mala bonum facere fructum non poteſt.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Pœnit. cap.* 4. *pag.* 421.

(*g*) Cum immundus ſpiritus, &c. *Hoc de Judæorum plebe dictum ambigi non poteſt, quam Dominus à regno ſuo in ſuperioribus ſegregavit. Unde omnes quoque hæreticos & ſchiſmaticos à regno Dei & ab Eccleſia intellige ſeparatos.* Ambroſ. *lib. 7. in Luc. pag.* 1432.

(*h*) *Sed quid mirum ſi ſalutem negatis*

pas étonnant que les Novatiens refusassent le salut aux autres, puisqu'ils y renonçoient pour eux-mêmes; qu'ils n'ont point de part à l'heritage de Pierre, parce qu'ils (*a*) ne sont point attachés à sa chaire, qu'au contraire ils la déchirent par une division impie. C'est de l'Eglise Romaine (*b*) chef de l'empire Romain, que nous recevons le droit d'être dans la communion Ecclesiastique (*c*). Satyre, frere de saint Ambroise, aima mieux differer son batême, quoiqu'exposé au danger d'une longue navigation, que de le recevoir de la main d'un Evêque qui n'étoit point uni de communion avec cette Eglise: c'étoit un évêque Luciferien.

Sur la primauté de saint Pierre.

XXXVII. Saint Pierre, le prince de (*d*) la foi & le vicaire (*e*) de l'amour de Jesus-Christ, mérita par la confession qu'il fit de sa divinité, d'être préferé à tous les autres Apôtres: c'est lui à qui le Sauveur dit: *Vous êtes Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* » Par-tout où est (*f*) Pierre, là est aussi l'Eglise; & où est » l'Eglise, la mort n'y est pas, mais la vie éternelle. Celui qui de sa » propre (*g*) autorité donnoit un royaume, ne pouvoit-il pas affer- » mir la foi de Pierre, lui qui en l'appellant Pierre, nous a marqué » qu'il étoit le fondement & l'appui de l'Eglise? « Saint Ambroise ne laisse pas de dire que quand Jesus-Christ dit à saint Pierre: *Je vous donnerai les clefs du royaume des Cieux*, il (*h*) parloit à tous les Apôtres, & leur communiquoit à tous la même puissance que celle qui d'eux est passée aux Evêques; que saint Paul n'étoit point infe-

aliis, qui vestram recusatis, licèt illi nihil different qui à vobis pœnitentiam petunt? Ambros. *lib.* 2. *De Pænit. pag.* 422.

(*a*) *Non habent enim Petri hereditatem, qui Petri sedem non habent, quam impia divisione discerpunt.* Ambros. *lib.* 1. *De Pœnit. cap.* 7. *pag.* 399.

(*b*) *Totius orbis Romani caput romanam Ecclesiam, atque illam sacro-sanctam Apostolorum fidem, ne turbari sineret, obsecranda fuit clementia vestra; inde enim in omnes venerandæ communionis jura dimanant.* Ambros. *Epist.* 11. *Gratiano, pag.* 811.

(*c*) Ambros. *De excessu Satyri, lib.* 1. *pag.* 1127.

(*d*) *Dubitavit Petrus dicens:* Propitius esto, Domine, non fiet hoc. *Matth.* 16. 22. *Ille fidei princeps cui se Christus nondum Dei filium dixerat, & tamen ille crediderat, de morte Christi nec Christo credidit.* Ambr. *lib.* 5. *in Luc. pag.* 1379.

(*e*) *Petrus interrogatur, de quo dubitatur: sed Dominus non dubitat qui interrogat. Non ut disceret sed ut doceret quem elevandus in cœlum, amoris sui nobis velut vicarium relinquebat. Sic enim habet:* Simon Joannis diligis me? Utique tu scis, Domine, quia amo te.... *Quia solus profitetur ex omnibus, omnibus antefertur, major enim omnibus charitas.* Ambros. *lib.* 10. *in Luc. pag.* 1542.

(*f*) *Ipse est Petrus qui dixit:* Tu es Petrus, &c. *Ubi ergo Petrus, ibi Ecclesia; ubi Ecclesia, ibi nulla mors, sed vita æterna.* Ambros. *in Psal.* 40. *pag.* 879.

(*g*) *Qui propria authoritate regnum dabat hujus fidem firmare non poterat; quem cum petram dicit, firmamentum Ecclesiæ, indicavit?* Ambros. *lib.* 4. *De Fide, cap.* 5. *pag.* 531.

(*h*) *Tibi, inquit, claves dabo regni cœlorum, ut & solvas & liges...... Quod Petro dicitur, Apostolis dicitur. Non potestatem usurpamus, sed servimus imperio.* Ambros. *in Psal.* 38. *pag.* 858.

rieur à saint Pierre, puisque comme saint Pierre est le fondement de l'Eglise, saint (*a*) Paul en est le sage architecte; qu'il a sçu établir un fondement solide pour soutenir les pas & la foi des peuples; qu'il n'est point indigne d'entrer dans le college des Apôtres, puisqu'il est comparable au premier, & qu'il ne cede à aucun d'eux : mais il dit aussi en termes exprès que saint Pierre occupoit (*b*) une place parmi les Apôtres qui lui donnoit le premier rang.

Sur la puissance temporelle.

XXXVIII. L'exemple de Jesus-Christ qui (*c*) se soumet aux impôts publics, nous apprend à les payer nous-mêmes, & à être soumis aux puissances temporelles : mais les souverains ne sont (*d*) soumis qu'à Dieu en ce qui regarde le temporel de leurs états. Les loix humaines n'ont point d'action sur eux, fussent-ils coupables de crimes : leur (*e*) autorité les met à couvert de la severité des loix. Les Evêques doivent (*f*) même user de beaucoup de prudence & de discretion à l'égard des Princes tombés dans quelques pechés, & ne pas s'élever contre-eux pour leur faire confusion, à moins qu'ils n'ayent commis des crimes qui méritent d'être repris publiquement; car alors il ne faut pas les épargner, mais user envers eux de justes & salutaires corrections.

Sur l'intercession des Saints & leurs Reliques.

XXXIX. Saint Ambroise parlant aux (*g*) veuves, leur disoit qu'elles avoient pour proches les Apôtres & les Martyrs qui

(*a*) *Nec Paulus inferior Petro quamvis ille Ecclesiæ fundamentum & hic sapiens architectus sciens vestigia credentium fundare populorum : nec Paulus inquam indignus Apostolorum collegio, cum primo quoque facile conferendus & nulli secundus. Nam qui se imparem nescit facit æqualem.* Ambros. *lib.* 2. *De Spiritu Sancto*, *p.* 664.

(*b*) *Taces ergo Simon, & respondentibus aliis adhuc taces; cum ipse sis primus, qui etiam non interrogatus interrogas: nec times ne reprehendaris à Domino quia non respondes interroganti? ...... Hic ergo qui ante reticebat, ut doceret nos quod impiorum nec verbum debeamus iterare : hic inquam, ubi audivit :* Vos autem quid me dicitis? *Statim loci non immemor sui primatum egit : primatum confessionis, non honoris primatum fidei non ordinis.* Ambros. *De Incarn. pag.* 710.

(*c*) *Magnum quidem est & spiritale documentum quod Christiani viri sublimioribus potestatibus docentur debere esse subjecti, ne quis constitutionem regis terreni putet esse solvendam. Si enim censum Dei Filius solvit, quis tu tantus es qui non putes esse solvendum?* Ambros. *lib.* 4. *in Luc. pag.* 1354.

(*d*) *Quod erubescunt facere privati, rex non erubuit confiteri. Qui tenentur legibus, audent suum negare peccatum, dedignantur rogare indulgentiam, quam petebat qui nullis legibus tenebatur humanis.* Ambr. *Apologia David*, *pag.* 681.

(*e*) *Sequitur* tibi soli peccavi. *Rex utique erat, nullis ipse legibus tenebatur, quia liberi sunt reges à vinculis delictorum; neque enim ullis ad pœnam vocantur legibus, tuti sub imperii potestate.* Ibid. *cap.* 10. *pag.* 692. *Regali enim subnixus fastigio, quasi legum Dominus legibus reus non erat David, soli Deo obnoxius tenebatur, qui Dominus est potestatum.* Ambros. *Epist* 37. *Simpliciano*, *pag.* 936.

(*f*) *Vides ergo quia regibus non temere vel à Prophetis Dei, vel à Sacerdotibus facienda injuria sit, si nulla sint graviora peccata in quibus debeant argui : ubi autem graviora peccata sunt, ibi non videtur à Sacerdote parcendum, ut justis increpationibus corrigantur.* Ambros. *in Psal.* 37. *pag.* 835.

(*g*) *Et tu habes proximos qui pro te supplicant. Habes Apostolos proximos, habes Martyres proximos, si in ipsa Martyribus devotionis societate, misericordiæ quoque mune-*

prioient Dieu pour ceux qui s'unissoient à eux par la pieté & par les aumônes. » Si saint Pierre & saint André, ajoutoit-il, interce» doient autrefois pour leur belle-mere par une raison d'affinité & » de sang, ils peuvent à present prier pour nous & pour tous les » hommes. Il faut prier les Anges qui nous sont donnés pour notre » garde, & les Martyrs dont les corps nous sont des gages de leur » protection. Ils peuvent interceder auprès de Dieu pour nous » obtenir la rémission de nos pechés, eux qui ont effacé les leurs » par l'effusion de leur sang. Ce sont les Martyrs de Dieu, nos Evê» ques, les examinateurs de notre vie & de nos actions : ne rougis» sons point de les prendre pour intercesseurs dans nos foiblesses, » puisqu'ils ont eux-mêmes connu la foiblesse du corps lorsqu'ils » combattoient & qu'ils triomphoient. « C'étoit l'usage de faire des vœux aux Martyrs pour implorer leur protection. Satyre, frere de saint Ambroise, fut (*a*) sauvé du naufrage par un vœu qu'il avoit fait à saint Laurent. Une dame (*b*) de pieté nommée Julienne, n'esperant plus avoir de fils, en obtint un, ayant, son mari & elle, adressé à cet effet leurs vœux au même Martyr ; c'est pourquoi l'enfant fut nommé Laurent & consacré au service de l'Eglise. On mettoit les Reliques des Martyrs sous l'Autel ; & voici la raison qu'en rend saint Ambroise. » Nous mettons, dit-il, (*c*) ces victimes

---

ribus appropinques . . . Ergo rogaverunt pro vidua Petrus & Andreas. Utinam existat aliquis qui tam cito possit rogare pro nobis, vel certe isti qui pro socru rogant Petrus & Andreas frater ejus ; tunc enim pro affine poterant, nunc jam possunt pro nobis & pro omnibus impetrare . . . . . . Obsecrandi sunt Angeli pro nobis, qui nobis ad præsidium dati sunt. Martyres obsecrandi, quorum videmur nobis quodam corporis pignore patrocinium vindicare. Possunt pro peccatis rogare nostris, qui proprio sanguine, etiam si quæ habuerunt peccata, laverunt. Isti enim sunt Dei Martyres, nostri Præsules, speculatores vitæ actuumque nostrorum. Non erubescamus eos intercessores nostræ infirmitatis adhibere ; quia ipsi infirmitates corporis etiã cum vincerint cognoverunt. Ambrof. *lib. De Viduis, pag.* 200.

(*a*) *Væ miseræ opinioni ! Putabamus redditum, quem vidimus dilatum ; tuis enim votis, Satyre, apud sanctum martyrem Laurentium impetratum esse nunc cognoscimus commeatum. Atque utinam non solum commentum, sed etiam prolixum vitæ tempus rogasses !* Ambrof. *lib.* 1. *De excessu Satyri, pag.* 1118.

(*b*) *Considera quis te ut nascereris, juverit : filius es votorum magis quam dolorum meorum. Considera cui te muneri pater tali nomine designaverit, qui vocavit Laurentium. Ibi vota deposuimus, unde nomen adsumpsimus. Vota effectus secutus est, redde Martyri, quod debet Martyri. Ille te nobis impetravit, tu restitue quod de te hujusmodi nominis appellatione promisimus.* Ambrof. *De exhortat. Virgin. cap.* 3. *pag.* 281.

(*c*) *Succedant victimæ triumphales, in locum ubi Christus hostia est : sed ille super altare, qui pro omnibus passus est ; isti sub altari qui illius redempti sunt passione.* Ambrof. *Epist.* 22. *pag.* 877. *Detuli ergo vobis munera, quæ meis legi manibus, id est crucis trophæa, cujus gratiam in operibus agnoscitis . . . . . Nos legimus Martyris clavos & multos quidem, ut plura fuerint vulnera quàm membra . . . . . Colligimus sanguinem triumphalem & crucis lignum. Hæc sanctæ viduæ negare non potuimus postulanti. Munera itaque salutis accipite, quæ nunc sub sacris altaribus reconduntur.* Ambrof. *lib. De exhort. Virg. cap.* 2. *pag.* 280.

» triomphantes dans un lieu où Jesus-Christ même est offert com- » me une hostie : mais il est raisonnable qu'il soit élevé sur l'Autel, » parce qu'il est mort pour tout le monde ; & que ces Saints soient » au-dessus de l'Autel, parce qu'ils ont été rachetés par sa Passion.» Ces Reliques opéroient divers miracles, & saint Ambroise en rapporte un grand nombre dont il avoit été témoin. Un aveugle qui étoit bourgeois de Milan (*a*), recouvra la vûe à l'attouchement des ornemens qui couvroient les corps des saints martyrs Gervais & Protais ; & beaucoup (*b*) d'autres furent guéris de diverses maladies, en jettant sur ces Reliques des linges & des vêtemens qu'ils touchoient ensuite.

Sur l'état des ames après la mort.

XL. On trouve dans saint Ambroise des sentimens particuliers sur l'état des ames après la mort, mais qu'il paroît plutôt rapporter comme des opinions de quelques anciens écrivains, que comme ses propres sentimens. Il dit dans son livre (*c*) sur Caïn & Abel, que l'ame sortie du corps est en suspens sur son sort, qui ne sera décidé qu'au Jugement futur ; qu'alors, selon qu'on le lit dans le quatriéme livre d'Esdras, les (*d*) ames sortiront des receptacles pour aller recevoir la récompense qui leur est dûe. Mais nous verrons en rapportant ce qu'il a dit du Paradis, qu'il ne doutoit pas que les Patriarches de l'ancien Testament, & les Martyrs du nouveau, ne jouissent dès-à-present de la gloire du ciel. Nous avons remarqué ailleurs (*e*) qu'il distingue une premiere & une seconde resurrection, & des intervalles considerables entre l'une & l'autre, mais qu'il rapporte ce qu'il en dit sans l'adopter. On peut toutefois donner une explication favorable à ce qu'il dit sur ce sujet ; & entendre par la premiere resurrection, celle qui se fait dans cette vie, à la grace ; & par la seconde, celle qui se fera de tous les hommes au jour du Jugement dernier. » Ayons soin, dit-il, (*f*) tandis que

(*a*) *Notus est homo publicis cum valeret mancipatus obsequiis, Severus nomine, lanius ministerio. Deposuerat officium, postquam inciderat impedimentum. Vocat ad testimonium homines quorum ante sustentabatur obsequiis : eos indices suæ visitationis arcessit, quos habebat testes & arbitros cæcitatis. Clamat quia ut contigit fimbriam de veste Martyrum, qua sacræ reliquiæ vestiuntur, redditum sibi lumen sit.* Ambros. *Epist.* 22. *pag.* 879.

(*b*) *Cognovistis, immò vidistis ipsi multos à dæmoniis purgatos : plurimos etiam ubi vestem Sanctorum manibus contigerunt, iis quibus laborabant, debilitatibus absolutos : reparata vetusti temporis miracula, quo se per adventum Domini Jesu gratia terris major infuderat, umbra quadam Sanctorum corporum plerosque sanatos cernitis quanta oraria jactitantur? Quanta indumenta super reliquias sacratissimas & tactu ipso medicabilia reposcuntur? Gaudent omnes extrema linea contingere ; & qui contigerit salvus erit.* Ambros. *ibid. pag.* 876.

(*c*) Ambros. *lib. De Cain & Abel, cap.* 2. *pag.* 209.

(*d*) Idem, *lib. De bono mortis, cap.* 10. *pag.* 407.

(*e*) Ibid. *pag.* 412. 413.

(*f*) *Sed & illud caveamus ut hic positi*

» nous

» nous sommes en ce monde, de sortir du tombeau de la terre. Il » y en a qui, quoique vivans, sont dans le tombeau environnés des » tenebres de la mort, dont le gosier est un sépulchre qui ne pro- » fere point de parole de vie, mais de mort. Si dès cette vie nous » ressuscitons d'entre les morts, (c'est-à-dire d'entre les pecheurs) » dans l'autre nous ressusciterons (à la gloire). Si en ce monde nous » n'avons pas été des ossemens arides, mais que nous ayons reçu la » rosée du Verbe divin & l'onction du S. Esprit, nous vivrons en » l'autre. Si Jesus-Christ par sa voix puissante nous appelle ici-bas, » comme il appella autrefois Lazare, & fait rompre par ses Dis- » ciples les liens de mort qui nous attachent; s'il nous introduit » dans Bethanie, c'est-à-dire dans la maison d'obéissance, & nous » admet à son festin, nous serons assis avec lui à celui qu'il fait dans » le Ciel, & nous le continuerons toujours avec lui.

Sur le Purgatoire, l'Enfer & l'éternité des peines.

XLI. Saint Ambroise remarque (*a*) qu'il y a une grande difference entre le feu qui consumera les pechés de pure fragilité, & ausquels la volonté a eu moins de part que la surprise; & le feu qui est préparé au diable & à ses anges, dans lequel le mauvais riche brûlant desiroit que Lazare lui apportât une goutte d'eau pour se rafraîchir. Ce dernier durera éternellement, (*b*) & les tourmens destinés aux impies n'auront point de fin. Ce saint Docteur semble (*c*) croire que ce feu qui tourmentera les damnés, n'est autre chose que la tristesse où ils se trouveront plongés à la vûe de leurs crimes; & que le ver rongeur signifie les remords cuisans de leur conscience: sentiment assez commun (*d*) parmi les anciens. Il y a toutefois un endroit où il dit expressément (*e*) que les Chrétiens

surgamus de tumulo terræ. Sunt qui viventes sepulchro sunt circumdati & repleti mortuis quorum guttur sepulchrum est, non loquentium verba vitæ, sed mortis. Si hîc resurrexerimus à mortuis & illic resurgemus: si hîc non fuerimus ossa arida, sed acceperimus rorem verbi, humorem Spiritus Sancti, & illic vivemus: si hîc nos excitaverit Jesus voce sua magna, ut excitavit Lazarum & per Discipulos suos solverit à vinculis mortis & induxerit in Bethaniam ubi erat Lazarus, hoc est in domum obeditionis & adhibuerit hîc convivio suo, & illic cum eodem recumbemus, & illic cum eo semper epulabimur. Ambros. *in Psal.* 1. *pag.* 764.

(*a*) *Alius iste est ignis quo exuruntur peccata non voluntaria sed fortuita, quem paravit servulis suis Dominus Jesus, ut eos ab ista commoratione quæ permixta est mortuis, emundet: alius ille ignis quem deputavit diabolo & angelis ejus de quo dicit: Intrate in ignem æternum; quo ille dives ardebat qui stillari sibi de Lazari digito poscebat humorem.* Ambros. *in Psal.* 118. *pag.* 998.

(*b*) *Ego qui scio graviora facinorosis servari tormenta & sine fine impias animas cruciatus manere, non temporales utique sed æternos; aliis te volo cruciatibus affici pro futuris utique non animam perditurus.* Ambros. *De lapsu Virgin. pag.* 313.

(*c*) Ambros. *lib.* 7. *in Luc. pag.* 1460.

(*d*) Nyssenus, *lib. De anima & resurrectione.* Damascen. *lib.* 4. *De orthod. Fide. Vide* Hieronym. *l.* 18. *in c.* 66. *Isaiæ, p.* 514.

(*e*) *Cave ligna, cave stipulam; ne ad judicium Dei tecum deferas, quæ ignis exurat.* Ambros. *in Psalm.* 18. *pag.* 1238. *Sed ille examinabitur ut argentum, ego examina-*

qui à leur mort se trouveront chargés de crimes, seront jettés au fond de l'enfer pour y être brûlés comme de la paille.

Sur divers points de discipline.

XLII. Les Evêques se faisoient un devoir (*a*) d'orner & d'embellir les Eglises, afin que par cette décoration exterieure ils contribuassent à l'éclat & à la splendeur de la maison sainte du Seigneur. Les Eglises (*b*) possedoient dès lors de grands biens : mais elles n'avoient pas de l'or pour le garder ; il étoit employé au soulagement des pauvres. » Qu'est-il, en effet, besoin de garder de l'or, » puisqu'étant gardé il ne sert de rien ? Le Seigneur ne nous dira- » t-il pas : Pourquoi avez-vous souffert que tant de pauvres mou- » russent de faim, n'aviez-vous pas de l'or avec lequel vous auriez » pû les nourrir ? « Ce fut cet or que le martyr saint Laurent réserva pour Dieu, lorsque le Juge lui demandant où étoient les trésors de l'Eglise, il promit de les lui montrer ; & ayant amené le lendemain une grande troupe de pauvres, il les présenta au Juge en lui disant : » Voilà les trésors de l'Eglise. « Mais quoique l'Eglise eût des richesses temporelles, elle ne possedoit (*c*) proprement rien pour elle-même que sa foi ; c'étoit là ses rentes, ses revenus & les biens qu'elle fournissoit à ses enfans : ses autres possessions étoient pour la subsistance des pauvres. La dédicace (*d*) des Eglises se faisoit avec beaucoup de solemnité, à cause du saint Sacrifice qu'on devoit y offrir. On enterroit (*e*) les Fidéles dans les Eglises, & il paroît qu'on mettoit quelquefois des fleurs sur leur tombeau. On prioit (*f*) pour les morts, & on étoit persuadé que les prieres que l'on faisoit pour eux leur aidoient à entrer dans la vie éternelle. En (*g*) certains jours déterminés on faisoit pour eux des services : c'étoit le troisiéme, le septiéme, le quarantiéme jour, & celui de leur (*h*) anniversaire. Nous avons (*i*) encore dans saint Ambroise

---

bor ut plombum, donec plombum tabescat ardebo. Si nihil argenti in me inventum fuerit, heu me ! in ultima inferni detrudar, aut ut stipula totus exurar. Ibid. *pag.* 1225.

(*a*) *Maxime hoc Sacerdoti convenit ornare Dei templum decore congruo, ut etiam hoc cultu aula Domini resplendeat.* Ambros. *lib.* 1. *De Officiis, cap.* 21. *pag.* 96.

(*b*) Idem, *ibid. cap.* 28. *p.* 103. 104.

(*c*) Idem, *Epist.* 118. *pag.* 837.

(*d*) Idem, *lib. De exhortatione Virginit. cap.* 14. *pag.* 302.

(*e*) Idem, *lib.* 1. *De Abraham, c.* 9. *p.* 308.

(*f*) *Itaque non tam deplorandam fore rem, quam prosequendam orationibus reor : nec mæstificandam lacrymis tuis, sed magis oblationibus animam ejus Domino commendandam arbitror.* Ambros. *Epist.* 39. *ad Faustin. pag.* 944. *Dilexi & ideo prosequor eum usque ad regionem vivorum, nec deseram, donec fletu & precibus inducam virum, quo sua merita vocant, in montem Domini sanctum.* Ambros. *De obitu Theodosii, pag.* 1208.

(*g*) *Et quia alii tertium diem & trigesimum, alii septimum & quadragesimum observare consueverunt, quid doceat lectio, consideremus.* Ambros. *De obitu Theodosii, pag.* 1198.

(*h*) *Nos quoque ipsi natales dies defunctorum obliviscimur, & eum quo obierunt diem, celebri solemnitate renovamus.* Ambros. *lib.* 2. *De fide resurrect. pag.* 1136.

(*i*) *Tibi nunc omnipotens Deus innoxiam*

deux formules de prieres que l'on disoit ce semble dans ces occasions. Il blâme (*a*) l'ostentation des riches qui se faisoient ensevelir avec des habits riches & magnifiques. Ce fut ce saint (*b*) Evêque qui institua le chant des Pseaumes, des Hymnes & des Antiennes dans l'Eglise de Milan, suivant l'usage des Eglises d'Orient. Les Pseaumes (*c*) se chantoient par tout le peuple, hommes, femmes, vierges & enfans, tous mêloient leurs voix. Les Fidéles alloient dès (*d*) le matin à l'Eglise pour y rendre à Dieu les premices de leurs vœux, y chanter des hymnes & des cantiques, & y entendre réciter les beatitudes, c'est-à-dire, le sermon du Seigneur sur la montagne. On joignoit (*e*) toujours le mot de *Seigneur* à celui de *Jesus*, quand on lisoit l'Evangile. Quand les Fidéles venoient à l'Eglise pour prier, non-seulement ils se (*f*) mettoient à genoux, mais ils se prosternoient le visage contre terre, pour marquer le profond respect qui est dû à la majesté divine. Il paroît qu'on faisoit des (*g*) prieres publiques dans les tems fâcheux, pour en demander à Dieu de plus favorables. Il y avoit des Chrétiens (*h*) qui faisoient des festins sur les tombeaux des Martyrs : saint Ambroise blâme cet usage comme superstitieux.

Sur le jeûne du Carême.

XLIII. Le jeûne (*i*) du Carême passoit pour une pratique indispensable, comme ayant été observé par Jesus-Christ ; & ceux qui s'en écartoient étoient regardés comme prévaricateurs & indi-

---

commendo animam, tibi hostiam meam offero : cape propitius ac serenus fraternum munus, sacrificium Sacerdotis. Ambros. *lib. De fide resurrect. p.* 1136. *Tu, Domine, custodiens etiam parvulos in hac humilitate, salvos fac sperantes in te. Da requiem perfectam servo tuo Theodosio, requiem illam quam præparasti Sanctis tuis. Illo convertatur anima ejus unde descendit ; ubi mortis aculeum sentire non possit, ubi cognoscat mortem hanc non naturæ finem esse sed culpæ.* Ambros. *De obitu Theodosii, pag.* 1207.

(*a*) Ambros. *lib. De Nabuthæ, cap.* 1. *pag.* 566.

(*b*) Paulinus, *in vita Ambrosii, pag.* 4. *in Append. to.* 2. Augustin. *lib.* 9. *De Civit. Dei, cap.* 7. *pag.* 162.

(*c*) *Quid aliud ille concentus undarum, nisi quidam concentus plebis ? Unde bene mari plerumque comparatur Ecclesia, quæ primo ingredientis populi agmine totis vestibulis undas vomit : deinde in oratione totius plebis tanquam undis refluentibus stridet, cum responsoriis Psalmorum, cantus virorum, mulierum, virginum, parvulorum, consonus undarum fragor resultat.* Ambros. *lib.* 3. *in Hexaëmer. cap.* 5. *pag.* 42.

(*d*) Ambros. *in Psal.* 118 *pag.* 1218.

(*e*) Idem, *Epist.* 80. *pag.* 1096. & *Epist.* 42. *pag.* 957. & 960.

(*f*) Idem, *in Psal.* 118. *pag.* 1235.

(*g*) *Et quamvis cupidi essemus imbrium, tamen ejusmodi assertiones veras esse nolebam. Denique delectatus sum quod nullus imber effusus est ; donec precibus Ecclesiæ datus, manifestaret non de initiis lunæ eum sperandum esse, sed de providentia & misericordia Creatoris.* Ambros. *l.* 4. *in Hexaëm. cap.* 7. *pag.* 76.

(*h*) Ambros. *De Elia, cap.* 17. *p.* 554.

(*i*) Quadraginta autem dies. *Mysticum numerum recognoscis ..... Tot jejunio dierum Domini nobis in Evangelium patefacit ingressus. Unde si quis Evangelii gloriam, fructumque resurrectionis optat adipisci, mystici jejunii prævaricator esse non debet : quod & in lege Moyses & in Evangelio suo Christus utriusque Testamenti authoritate præscripsit fidele virtutis esse certamen.* Ambros. *lib.* 4. *in Luc. pag.* 1338.

gnes d'avoir part au fruit de la Resurrection. Cette loi étoit commune aux Empereurs comme aux simples Fidéles. Le jeune Valentinien (*a*), accusé, n'étant encore que catechumene, d'avoir avancé son repas, confondit ses accusateurs en jeûnant fort souvent : de sorte que les jours qu'il donnoit à manger aux grands de sa cour, il ne dînoit pas, voulant satisfaire en même-tems aux devoirs de la religion & à ceux de l'humanité. A Milan (*b*) on jeûnoit tous les jours jusqu'au soir pendant le Carême excepté le Samedi & le Dimanche. On y jeûnoit aussi ce semble la veille de saint (*c*) Pierre, par dévotion. Il y avoit des personnes, sur-tout des femmes (*d*), qui s'imposoient des jeûnes particuliers. On ne jeûnoit point pendant le tems paschal ; mais on passoit (*e*) ces cinquante jours dans la joie & en chantant *Alleluia :* il semble même que l'on faisoit tout ce tems comme le jour de Dimanche. On celebroit à Milan (*f*) la fête des saints Machabées, & les Moines chantoient des Pseaumes en allant à l'Eglise pour la celebrer. Saint Ambroise parle des Moines avec éloge (*g*), comparant leurs fonctions à celles des Anges : toujours occupés des louanges de Dieu, de prieres, de saintes lectures, de travail des mains & du jeûne, déchargés des sollicitudes du siécle & débarrassés de l'importunité des gens du monde. Il y avoit deux sortes de vierges consacrées à Dieu : les unes, après avoir été voilées par l'Evêque, demeuroient (*h*) dans leurs maisons avec leurs parens ; les autres

---

(*a*) *Jactabant invidi, quod præmature prandium peteret : cæpit ita frequentare jejunium, ut plerumque ipse impransus convivium solemne suis comitibus exhiberet : quo & religioni sacræ satisfaceret & principis humanitati.* Ambrof. *De obitu Valentin. pag.* 1178.

(*b*) *Quadragesima totis præter Sabbatum & Dominicam jejunatur diebus totis.* Ambrof. *De Elia & Jejunio, cap.* 345.

(*c*) *Nox fuit, pauciores ad vigilias convenerunt . . . nullus certe de ditioribus jejunavit. Quibus hodie bene respondit Petrus :* In timore hoc incolatus vestri tempore conversamini, &c. *I. Petr.* 1. 18. Ambrof. *De Virginit. cap.* 19. *pag.* 244.

(*d*) *Quotidie mulieres jejunant, & non indicta præstant jejunia : peccatum agnoscunt, accersunt remedium. Semel de interdicto mulier manducavit & quotidie jejunio solvit.* Ambrof. *De institut. Virginis, cap.* 4. *pag.* 256.

(*e*) *Hunc numernm læti celebramus post Domini passionem, remisso culpæ totius debito, chyrographo quoque evacuato ab omni nexu liberi ; & suscipimus advenientem in nos gratiam Spiritus Sancti die Pentecostes : vacant jejunia, laus dicitur Deo,* Alleluia *cantatur.* Ambrof. *Apologia David, cap.* 8. *pag.* 688. *Majores tradidere nobis Pentecostes omnes quinquaginta dies ut Paschæ celebrandos . . . . . Ergo per hos quinquaginta dies jejunium nescit Ecclesia, sicut Dominica qua Dominus resurrexit : & sunt omnes dies tanquam Dominica.* Ambrof. *lib.* 8. *in Luc. pag.* 1476.

(*f*) Ambrosius, *Epist.* 40. *Theodosio, pag.* 951.

(*g*) Idem, *Epist. ad Versellenses*, 63. *pag.* 142.

(*h*) *Et vere ita est apud fidelem mentem ; ceteros enim instituis, ut emittas domo, atque alienis copulis, istam semper tecum habebis.* Ambrof. *lib.* 1. *De institut. Virgin. cap. pag.* 249.

vivoient en communauté dans des Monasteres (*a*), d'où elles ne sortoient jamais que pour aller à l'Eglise assister (*b*) aux offices divins : elles y avoient une place particuliere, séparée par une (*c*) clôture. Les dames y entroient pour leur demander le baiser de paix. Sur les murailles de cette enceinte étoient écrits quelques passages de saint Paul sur la virginité. Les Evêques reservoient ordinairement la ceremonie de la consécration des vierges, aux fêtes les plus solemnelles, sur-tout à celles de Noël & de Pâque. Ce fut dans la nuit de celle où nous celebrons la naissance du Sauveur, que la sœur de saint Ambroise, nommée Marcelline, prononça ses vœux en presence du pape Libere (*d*), qui lui donna le voile devant une nombreuse assemblée, & au milieu de plusieurs vierges qui desiroient aussi de se consacrer à Jesus-Christ. Elles changeoient d'habits, elles se présentoient à l'Autel pour (*e*) recevoir le voile en presence de tout le peuple & des nouveaux batisés qui portoient en leurs mains des cierges allumés lorsque la ceremonie se faisoit au jour de Pâques. On ne coupoit point les cheveux aux vierges le jour de leur consécration ; mais on les leur coupoit pour les mettre en pénitence, lorsqu'elles étoient (*f*) tombées dans le crime d'impureté. Saint Ambroise en expliquant ces paroles : *Il vaut mieux se marier que de brûler*, dit (*g*) qu'elles ne regardent que les vierges qui n'ont rien promis à Dieu & qui n'ont pas reçu le voile ; mais que celles qui ont voué la chasteté & reçu le sacré voile, commettent un adultere si elles viennent à se marier.

Sur divers points de morale.

XLIV. La foi (*h*) est le fondement de la justice & la

(*a*) *Oblita domum patris tui scriptum, ad monasterium virginale transisti.* Ambros. *De lapsu Virgin. pag.* 312.

(*b*) Ibid. *cap.* 6. *pag.* 310.

(*c*) *Nonne vel illum locum tabulis separatum in quo in Ecclesia stabas recordari debuisti. Ad quem religiosæ matronæ & nobiles certatim currebant tua oscula petentes? Nonne vel illa præcepta quæ oculis tuis ipse scriptus paries ingerebat, recordari debuisti : divisa est mulier & virgo : quæ non est nupta, cogitat quæ Domini sunt.* (I. *Cor.* 7.) Ambros. *ibid. cap.* 6. *pag.* 311.

(*d*) *Namque is* (*Liberius*) *cùm Salvatoris natali ad apostolum Petrum virginitatis professionem vestis quoque mutatione signares adstantibus etiam puellis Dei compluribus quæ certarent invicem de tua societate : Bonas, inquit, nuptias desiderasti.* Ambros. *lib.* 3. *De Virgin. cap.* 1. *pag.* 173.

(*e*) *Non es memorata diei sanctæ Dominicæ resurrectionis in quo divino altari te obtulisti velandam : in tanto tamque solemni conventu Ecclesiæ Dei, inter lumina neophitorum splendida, inter candidatos regni cœlestis quasi regi nuptura processuras.* Ambr. *De lapsu Virg. cap.* 5. *pag.* 309.

(*f*) Ambros. *ibid. cap.* 8. *pag.* 314.

(*g*) Melius est nubere quam uri. *Hoc dictum non ad pollicitam pertinet, ad nondum velatam. Cæterum quæ se spopondit Christo, & sanctum velamen accepit, jam nupsit, jam immortali juncta est viro. Et jam si voluerit nubere communi lege conjugii, adulterium perpetrat, ancilla mortis efficitur.* Ambros. *lib. De lapsu Virg. cap.* 5. *p.* 310.

(*h*) *Fundamentum ergo est justitiæ fides ; justorum enim corda meditantur fidem.* Am-

racine (*a*) de toutes les vertus; d'où vient que l'Apôtre dit que Jeſus-Chriſt eſt notre fondement. Il n'y a que ce que nous élevons ſur ce fondement qui puiſſe nous ſervir à retirer le fruit de nos travaux & mériter la récompenſe dûe à la vertu. Les Gentils (*b*) qui n'ont point la foi ne meurent point, mais ils ſont morts; car celui qui ne croit point en Jeſus-Chriſt eſt toujours mort: lorſqu'ils viennent à embraſſer la foi, la grace leur rend la vie. Sans la foi les vertus (*c*) ne ſont que des feuilles qui paroiſſent vertes, mais qui ne peuvent être d'aucune utilité: elles ſont agitées par le vent, parce qu'elles n'ont point de fondement. Combien de Gentils ſont ſobres & miſericordieux; mais n'ayant point la foi ils ne portent point de fruit. Il en eſt de même des Juifs qui ſont chaſtes & aſſidus à la lecture, ces œuvres ne leur tiennent lieu que de feuilles; ils ſont ſans fruit. Quoique les (*d*) Gentils qui n'ont point eu connoiſſance de la Loi ni des Prophétes, ſoient plus excuſables que ceux qui en ont eu connoiſſance, tous néanmoins ſont coupables: mais celui-la l'eſt plus qui n'a pas fait ce qu'il ſavoit, que celui qui a manqué de faire les choſes auſquelles il ne ſavoit pas qu'il fût obligé. Celui-la (*e*) auſſi n'eſt pas ſans faute, qui a méconnu ſon Créateur & qui n'a pas reçu ſon Sauveur: mais il y a moins de peché de n'avoir pas cru en Jeſus-Chriſt que de l'avoir fait mourir. C'eſt (*f*) la charité qui donne la mort au peché, & nous ne mourons au peché qu'en aimant les comman-

---

broſ. *lib.* 1. *De Officiis, cap.* 29. *pag.* 38. *Fides virtutum omnium ſtabile fundamentum eſt.* Ambroſ. *in Pſal.* 40. *pag.* 868.

(*a*) *Et ideo doceris hac ſerie ſcripturarum fidem eſſe radicem virtutum omnium. Unde & Apoſtolus, ait:* Quia fundamentum noſtrum Chriſtus eſt; *& quidquid ſupra hoc fundamentum ædificaveris, hoc ſolum ad operis tui fructum, & ad virtutis proficere mercedem.* Ambroſ. *lib.* 2. *De Cain, cap.* 9. *pag.* 219.

(*b*) *Poteſt & de agente pœnitentiam dictum videri; quia non moritur, niſi qui aliquando vixit. Et ideo gentes non moriuntur, ſed mortuæ ſunt; etenim qui in Chriſtum non credidit, ſemper eſt mortuus. Et gentes quidem cum crediderint, per gratiam vivificantur.* Ambroſ. *lib.* 7. *in Luc. p.* 1467.

(*c*) *Virtutes ſine fide, folia ſunt: videntur vivere, ſed prodeſſe non poſſunt. Agitantur vento, quia non habent fundamentum. Quanti Gentiles habent miſericordiam, habent ſobrietatem; ſed fructum non habent, quia fidem non habent; labuntur cito folia, ubi ventus flaverit. Et aliqui Judæi habent caſtimoniam, ſedulitatem in lectione multam & diligentiam: ſed ſine fructu ſunt & verſantur ut folia.* Ambroſ. *in Pſal.* 1. *pag.* 757.

(*d*) *Quanto tolerabiliorem cauſam Gentilis habet, qui poteſt dicere: Non cognovi legem, non audivi Prophetas, ideo non credidi, quam ille qui legit omnia ex quibus venturum Jeſum crederet, & non credidit? Neuter quidem excuſatur, nec ille qui legit, nec ille qui legere noluit: ſed plus delinquit qui negavit quod legerat, quam qui opera non fecit, quæ facienda non cognovit.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *pag.* 990.

(*e*) *Nec ille exutus à culpâ quæ ſuum neſcivit auctorem, & ille exutus à venia qui Dominum non recepit. Tolerabilius tamen eſt fidem non detuliſſe Chriſto quam manus intuliſſe.* Ambroſ. *lib.* 8. *in Luc. p.* 1487.

(*f*) *Charitas culpam & omnia peccata mortificat: charitas ſicut mortis ictus interimit. Denique morimur flagitiis atque peccato dum Domini mandata diligimus.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *pag.* 1169.

demens de Dieu. L'amour (*a*) eſt plus agréable à Dieu que la crainte; il demande de nous la charité: l'eſclave ne lui donne que la crainte. La crainte (*b*) arrête le pecheur, mais elle ne le change pas. Aimer (*c*) les commandemens de Dieu eſt plus que de les garder; car les garder n'eſt quelquefois qu'un effet de la neceſſité ou de la crainte: mais les aimer eſt un effet de la charité. C'eſt pourquoi David après avoir dit, *J'ai gardé*, ajoute, *j'ai aimé;* pour marquer que l'obſervation des préceptes venoit d'un principe d'amour & non de crainte: or celui qui les aime beaucoup a auſſi beaucoup plus de ſoin de les obſerver. Ne pouvant reconnoître dignement les graces infinies que nous (*d*) avons reçues de Dieu, nous devons ſuppléer à cette impuiſſance par l'ardeur de notre amour: malheur à nous s'il ne s'en trouve point en nous. Le précepte (*e*) de la charité n'a point de borne, il s'étend à tous les hommes. *Soyez en paix*, nous dit l'Apôtre, *avec tous les hommes;* cela ne ſe peut pas dire aux Juifs ni aux Gentils, car à peine aiment-ils leurs amis. Mais pour les Chrétiens il ne leur eſt pas permis de ne point aimer même leurs ennemis; car qui dit un Chrétien dit un homme parfait, qui ne doit (*f*) pas même conſerver ſa vie aux dépens de celle d'un autre: enſorte qu'il ne lui eſt pas même permis de bleſſer un voleur qui l'a bleſſé, depeur qu'en voulant ſauver ſa vie, il ne détruiſe la charité. Un Chrétien ne doit pas non (*g*) plus jurer facilement, depeur qu'il ne s'expoſe au parjure, & parce qu'il y a des

---

(*a*) *Deus diligi maluit, quam timeri: Dominus autem charitatem exigit, ſervus timorem.* Ambroſ. *Epiſt.* 74. *Iræneo, pag.* 1083.

(*b*) *Qui metuit, reprimitur, non emendatur.* Ambroſ. *lib.* 8. *in Luc. pag.* 1475.

(*c*) *Plus eſt diligere, quam cuſtodire: & ſupra diximus quia cuſtodire, interdum neceſſitatis eſt, vel timoris: diligere charitatis. Ideo cùm hîc dixiſſet:* Cuſtodivi, *adjecit:* dilexi; *ut cuſtodia amantis fuerit, non timentis qui nimium diligit, nimium cuſtodit.* Ambroſ. *in Pſal.* 118 *pag.* 1246.

(*d*) *Quoniam nihil eſt quod digne Deo referre (quid enim referamus pro ſuſceptæ carnis injuria?) Quid pro verberibus, quid pro cruce, obitu, ſepltura? Væ mihi ſi non dilexero.* Ambroſ. *lib.* 6. *in Luc. p.* 1389.

(*e*) *Quam latum mandatum eſt charitatis?* Diligite, *inquit,* inimicos veſtros. *Omnes utique in affectu charitatis incluſit, qui non excluſit inimicos. Quis enim videtur exceptus cum recipiatur inimicus? Unde Apoſtolus, ſi fieri poteſt cum omnibus hominibus pacem habentes. Non poteſt hoc Judæis dici, non Gentibus, ut cum omnibus pacem habeant. Illi vix ſuos diligunt: Chriſtiano etiam inimicos non licet non amare. Chriſtianum cum dico, perfectum dico.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *pag.* 1130.

(*f*) *Non videtur quod vir Chriſtianus & juſtus & ſapiens quærere ſibi vitam aliena morte debeat: ut pote qui etiamſi latronem armatum incidat, ferientem referire non poſſit; nedum ſalutem defendit pietatem contaminet.* Ambroſ. *lib.* 3. *De Officiis miniſt. cap.* 4. *pag.* 114.

(*g*) *Non facile jurandum, quia plerumque multi caſus accidunt ut non poſſumus implere quod juraverimus. Qui autem non jurat, utique non pejerat, qui autem jurat aliquando neceſſe eſt incidat in perjurium, quia omnis homo mendax. Noli ergo jurare ut non incipias pejerare.* Ambroſ. *De exhort. Virgin. pag.* 297.

occasions où il ne peut accomplir ce qu'il a promis avec serment. S'il a dequoi (*a*) prêter, il doit le faire comme ne devant point le retirer, ou du moins comme ne devant retirer que la même somme qu'il a prêtée & rien au-dela : agir autrement ce n'est pas secourir ses freres, mais leur tendre des piéges. Des peuples entiers ont été souvent ruinés par l'usure, & ce désordre a causé plusieurs fois le renversement des états. » C'est pourquoi, dit S. Ambroise, » la principale occupation de nous autres qui sommes Evêques, » doit être de retrancher ces sortes de dereglemens qui commen- » cent à se répandre & qui en ont déja corrompu plusieurs. Vous » me direz (*b*) peut-être qu'il est écrit : *Vous prêterez à usure à l'é-* » *tranger ;* & vous ne prenez pas garde que l'Evangile établit une » loi plus parfaite ? Mais mettons cela à part quant à présent ; exa- » minez même les termes de la loi : *Vous ne prêterez point*, dit-elle, » *à usure à votre frere, mais vous l'exigerez des étrangers*. Qui étoient » alors les étrangers à l'égard du peuple de Dieu sinon Amalech, » sinon l'Amorrhéen, sinon de tels ennemis ? Là, dit-elle, exigez » l'usure. Celui à qui vous avez raison de vouloir nuire, à qui vous » déclarez justement la guerre, c'est à son égard que l'usure est per- » mise, c'est là qu'elle est en sa place. Vous pouvez par des interêts » accumulés vous venger de celui que vous avez peine à vaincre » par les armes ; vous pouvez exiger l'usure de celui qu'il vous est » permis de tuer sans crime : où l'on a droit de porter la guerre, on » a droit aussi d'exercer l'usure. Mais ceux que vous devez enten- » dre sous le nom de freres sont premierement tous ceux qui vous » sont unis par la foi, & ensuite tous ceux qui sont membres de » l'état. Le (*c*) précepte de l'aumône est general, il s'étend à tou- » tes les conditions ; le pauvre comme le riche doit l'observer sui- » vant ses facultés & partager ce qu'il a avec l'indigent. Si c'est (*d*) » un mal de refuser l'aumône à des étrangers, ç'en est un bien plus » grand de la refuser à ses parens. Vous direz peut-être : J'aime » mieux donner à l'Eglise qu'à mes parens ; donnez-vous-en bien » de garde, car Dieu ne reçoit pas les dons qui ne lui viennent que » de la faim que souffrent vos parens. L'ordre de Dieu est que vous » nourrissiez vos parens préferablement à tous les autres pauvres ;

(*a*) *Itaque vir Christianus si habet, det pecuniam quasi non recepturus : aut certè sortem, quam dedit recepturus. Habet in eâ non mediocrem gratiæ usuram. Alioquin decipere istud est, non subvenire ..... Populi sæpe conciderunt fœnore, & ea publici exitii causa extitit. Unde nobis Sacerdotibus id præcipuè curæ sit, ut ea vitia resecamus, quæ in plurimos videntur serpere.* Ambros. *Epist.* 19 *ad Vigil. pag.* 843.

(*b*) Ibid. & *lib. De Tobia, pag.* 608.

(*c*) Ambros. *lib.* 2. *in Luc. pag.* 1306.

(*d*) Idem, *lib.* 8. *in Luc. pag.* 1491.

car

» car ſi ſelon ſa loi les outrages que l'on fait à ſon pere ſont dignes » de mort, la faim qu'on lui fera ſouffrir, & qui eſt bien plus cruelle » que la mort même, ne merite-t-elle pas une punition bien plus » grande ? Mais il faut prendre garde que ſous prétexte d'aſſiſter les » parens dans leurs beſoins, on ne les enrichiſſe de ce qui pourroit » ſervir à ſoulager la neceſſité des pauvres ; car (*a*) nous ne nous » ſommes pas donnés à Dieu pour enrichir nos parens, mais afin » d'acquerir la vie éternelle par les fruits de nos bonnes œuvres, » & d'employer le prix de la miſericorde à racheter nos pechés.

XLV. Saint Ambroiſe nous a laiſſé dans ſes écrits pluſieurs faits importans pour l'hiſtoire de l'Egliſe. Il fait mention (*b*) de la victoire que ſaint Pierre remporta par ſes prieres ſur Simon le magicien, qui ayant entrepris de monter au Ciel par la force de ſa magie, tomba après s'être élevé à quelque hauteur & ſe caſſa les jambes. Les Payens en furent irrités (*c*) contre cet Apôtre, & le chercherent pour le faire mourir : mais les Chrétiens, avertis de leur deſſein, prierent ſaint Pierre de ſe retirer pour quelque tems, & de ſe conſerver pour inſtruire le peuple de Dieu & l'affermir dans la foi. Le ſaint Apôtre cedant à leur importunité, ſe retira pendant la nuit. Comme il étoit prêt de ſortir de Rome il rencontra Jeſus-Chriſt qui entroit par la même porte, & lui demanda : » Seigneur, » où allez-vous ? Je viens à Rome, lui répondit le Sauveur, pour » y être crucifié de nouveau. « Saint Pierre comprenant le ſens de ſes paroles retourna ſur ſes pas, & raconta cette viſion aux Fidéles. Bientôt après il fut pris & conduit au lieu où il devoit glorifier Jeſus-Chriſt par la croix. Y (*d*) étant arrivé il demanda aux execu- Sur l'hiſtoire.

(*a*) Ambroſ. *lib.* 1. *De Officiis, cap.* 30. *pag.* 40. *Neque enim propterea te Domino dicaſti, ut tuos divites facias : ſed ut vitam tibi perpetuam fructu boni operis adquiras, & pretio miſerationis peccata redimas tua.*

(*b*) *Sic Petrus Simonem alta cœli magico volatu petentem, diſſoluta carminum poteſtate, dejecit & ſtravit.* Ambroſ. *lib.* 4. *Hexaëmeron. pag.* 78.

(*c*) *Idem Petrus poſt ea, victo Simone, cum præcepta Dei populos ſeminaret, doceret caſtimoniam, excitavit animos Gentilium quibus eum quærentibus, Chriſtianæ animæ deprecatæ ſunt ut paulisper cederet. Et quamvis eſſet cupidus paſſionis, tamen contemplatione populi precantis inflexus eſt; rogabatur enim ut ad inſtituendum & confirmandum populum ſe reſervaret. Quid multa nocte muros egredi cœpit, & videns ſibi in porta Chriſtum occurrere urbemque ingredi, ait : Domine, quo vadis ? Reſpondit Chriſtus : Venio iterum crucifigi. Intellexit Petrus ad ſuam crucem divinum pertinere reſponſum, Chriſtus enim non poterat iterum crucifigi ..... Intellexit ergo Petrus quod iterum Chriſtus crucifigendus eſſet in ſervulo. Itaque ſponte remeavit : interrogantibus Chriſtianis reſponſum reddidit, ſtatimque correptus per crucem ſuam honorificavit Dominum Jeſum.* Ambr. *contra Auxentium, pag.* 876.

(*d*) *Non fuit opprobrio Petro crux Chriſti, quæ tantum ei gloriæ dedit ; ut inverſis Chriſtum honoraret veſtigiis : metuens ne ſi eâ ſpecie crucifixus eſſet qua Dominus, affectaſſe Domini gloriam videretur.* Ambroſ. *in Pſal.* 118. *pag.* 1245. *Nam de Petro quid loquar, qui crucem ſuam futura remuneratione indignam arbitratus, inverſo ſuſpendi*

teurs de le crucifier la tête en bas, tant pour augmenter la douleur de son supplice, que depeur qu'on ne crût qu'étant attaché sur la croix la tête en haut, il affectoit la gloire de Jesus-Christ. Origene rapporte (*a*) les paroles de Jesus-Christ à saint Pierre, mais comme tirées des Actes apocryphes de saint Paul. On les lit (*b*) aussi dans un Commentaire imprimé parmi les œuvres de S. Gregoire *le Grand*, mais qu'on croit être de Gregoire VII. Saint Ambroise dit que saint (*c*) Marc suivit saint Pierre dans ses voyages, & qu'il apprit de lui l'Evangile que nous avons sous son nom; que saint Jacques, premier Evêque de Jerusalem (*d*), étoit frere de saint Jean; que saint Sebastien (*e*) étoit originaire de Milan, que brûlant du desir du martyre & voyant qu'il n'y avoit pas lieu de le souffrir en cette ville, il alla à Rome où la persécution étoit violente, & y fut couronné; que ce qui porta le tyran à faire mourir S. Laurent, fut (*f*) le dépit qu'il conçut de ce que ce saint Levite avoit donné aux pauvres tout l'or & l'argent que l'Eglise possedoit; que sainte Agnès (*g*) n'avoit que douze ans lorsqu'elle souffrit le martyre; que sainte Thecle eut (*h*) saint Paul pour maître, & qu'étant promise à un jeune homme elle consacra sa virginité à Jesus-Christ; que sainte Pelagie (*i*) se voyant poursuivie par les persécuteurs & en danger de perdre sa virginité, se précipita dans l'eau & s'y noya, animée d'un saint zele pour le martyre; que (*k*) sainte Sothere, qui souffrit durant les persécutions, étoit sa parente; que Constantin est (*l*) le premier des Empereurs qui ayent

---

poposcit vestigio, ut aliquid passioni suæ adderet, cujus acerbare ipse sibi supplicia non timeret? Ambros. *lib.* 1. *De interpellatione Job, pag.* 626.

(*a*) Origen. *tom.* 21. *in Joan. pag.* 298. *tom.* 2.

(*b*) Gregor. *tom.* 3. *pag.* 512.

(*c*) *Hoc etiam Marcus, qui secutus est Petrum, & ex ipso potuit verius cognoscere.* Ambros. *lib.* 10. *in Luc. pag.* 1520.

(*d*) Idem, *lib.* 7. *in Luc. pag.* 1413.

(*e*) *Utamur exemplo Sebastiani Martyris, cujus hodie natalis est. Hic Mediolanensis oriundus est. Fortasse aut jam discesserat persecutor; aut adhuc non venerat in hæc partium, aut mitior erat. Advertit hic aut nullum esse, aut tepere certamen. Romam profectus est ubi propter fidei studium persecutionis acerba ferebant; ibi passus est, ibi coronatus. Itaque illic quo hospes advenit, domicilium immortalitatis perpetuæ collocavit.* Ambros. *in Psal.* 118. *pag.* 1234.

(*f*) *Laurentius qui aurum Ecclesiæ maluit erogare pauperibus, quam persecutori reservare, pro singulari suæ interpretationis vivacitate sacram martyrii accepit coronam.* Ambros. *De Officiis, lib.* 2. *pag.* 104.

(*g*) *Hæc duodecim annorum martyrium fecisse traditur.* Ambros. *De Virgin. lib.* 1. *pag.* 147.

(*h*) *Dicet aliquis cur exemplum attulisti ...... Theclæ, quam Gentium Doctor instituit? Da hujuscemodi doctorem, si discipulam requiris?* Ambros. *lib.* 2. *De Virgin. pag.* 167.

(*i*) Idem, *lib.* 3. *De Virg. p.* 183. 184.

(*k*) *Sed quid alienigenis apud te soror, utor exemplis, quam hereditariæ castitatis inspirata successio parentis infusione martyris erudivit? .... Qui enim fieri posset ut sancta Sotheris tibi non esset mentis author, cui author est generis?* Idem, *ibid. pag.* 184.

(*l*) *Cui, Constantino, licet baptismatis gratia in ultimis constituto omnia peccata*

cru en Jesus-Christ; qu'il ne fut batisé que sur la fin de sa vie; qu'Helene (*a*) sa mere avoit été une simple hôteliere avant que d'épouser Constance Chlore pere de Constantin. Après que son fils se fut rendu maître de l'Orient, elle eut la dévotion d'aller visiter les saints lieux. Arrivée (*b*) à Jerusalem, l'Esprit saint lui inspira de faire une recherche exacte du bois de la Croix sur laquelle le Sauveur avoit été attaché. Elle monta au Calvaire, & y étant: » Voilà, dit-elle, le lieu du combat, où est donc le monument » de la victoire? Je cherche l'étendart de notre salut & je ne le » trouve point. Sera-t-il dit que je logerai dans une demeure au» guste & royale, pendant que la Croix de notre Seigneur sera » dans la poussiere? Que je demeurerai dans des palais, pendant » que le triomphe de Jesus-Christ sera caché sous des ruines, & » que cette palme de la vie éternelle demeurera dans l'obscurité? » Comment puis-je croire que je suis rachetée, si l'instrument de » ma redemption ne paroît pas visiblement? Je connois trop vos » ruses, ô démon, vous avez eu dessein de cacher l'épée qui vous » a donné la mort; mais l'exemple d'Isaac m'instruit de ce que je » dois faire: il a fait déboucher les puits que les étrangers avoient » couverts, & n'a pas permis que l'eau fût cachée. Découvrons » donc cette ruine, afin que la vie soit visible à tout le monde. » Ouvrons la terre afin que l'instrument de notre salut éclate visi» blement. « Sainte Helene fit découvrir la terre & ôter la poussiere; après quoi elle trouva trois croix qui avoient été ensevelies

---

dimiserit, tamen quod primus Imperatorum credidit, & post se hereditatem fidei principibus dereliquit, magni meriti locum reperit. Ambros. *De obitu Theodosii, pag.* 1209.

(*a*) *Stabulariam hanc primo fuisse adserunt, sic cognitam Constantio seniori, qui postea regnum adeptus est.* Idem, *ibid.*

(*b*) *Venit ergo Helena, cœpit revisere loca sancta, infudit ei Spiritus ut lignum Crucis requireret, accessit ad Golgotha, & ait: Ecce locus pugnæ, ubi est victoria? Quæro vexillum salutis, & non invenio. Ego, inquit, in regnis, & crux Domini in pulvere? Ego in aureis, & in ruinis Christi triumphus; ille adhuc latet, & latet palma vitæ æternæ? Quomodo me redemptam arbitror, si redemptio ipsa non cernitur? Video quid egeris, diabole, ut gladius quo peremptus es, obstrueretur. Sed Isaac obstructos ab alienigenis puteos eruderavit, nec latere aquam passus est: tollatur igitur ruina ut vita appareat .... Aperit itaque humum, decutit pulverem: tria patibula confusa reperit, quæ ruina contexerat, inimicus absconderat: sed non potuit obliterari Christi triumphus. Incerto hæret: hæret ut mulier; sed certam indaginem Sanctus Spiritus inspirat eo quod duo latrones cum Domino crucifixi fuerint. Quærit ergo medium lignum. Sed poterat fieri ut patibula inter se ruina confunderet, casus inverteret. Redit ad Evangelii lectionem, invenit quia in medio patibulo prælatus titulus erat:* Jesus Nazarenus Rex Judæorum. *Hinc colluta est series veritatis, titulo crux patuit salutaris ...... Habeat Helena quod legat, unde crucem Domini recognoscat. Invenit ergo titulum, regem adoravit, non lignum utique; quia hic Gentilis est error, & vanitas impiorum: sed adoravit illum qui pependit in ligno; scriptus in titulo .... Quæsivit clavos quibus crucifixus est Dominus, & invenit.* Ambros. *De obitu Theodosii, pag.* 1210. 1211.

ſous une même ruine, que le démon notre ennemi avoit fait cacher confuſément. Mais il n'étoit pas poſſible que le triomphe de Jeſus-Chriſt demeurât inconnu. L'Imperatrice, après avoir été quelque tems incertaine de ce qu'elle feroit à la vûe de ces trois croix, ſe ſouvint que deux larrons avoient été crucifiés avec Jeſus-Chriſt : elle cherche la Croix qui étoit au milieu des deux autres. Mais craignant que l'ordre n'en eût été changé par quelque évenement, elle recourt encore une fois à la lecture de l'Evangile, qui lui apprend qu'au haut de la Croix du Sauveur il y avoit cette inſcription : *Jeſus de Nazareth Roi des Juifs*. Elle trouva l'inſcription & la Croix, & adora le Roi dont le nom y étoit écrit; car ce ne fut point le bois qu'elle adora, n'ayant pû le faire ſans tomber dans l'erreur des Payens, mais elle adora celui qui avoit été attaché à la Croix. Elle employa un des cloux qui avoient ſervi à attacher le Sauveur, à faire (*a*) un frein pour le cheval de Conſtantin ſon fils; & d'un autre elle lui en fit un diadême qu'elle enrichit de perles. S. Ambroiſe appelle le pape Libere un ſaint (*b*) homme; ſaint Athanaſe le ſoutien (*c*) de la foi; & ſaint Simplicien évêque de Milan après lui, un homme (*d*) capable de pénetrer dans les plus grands myſteres de la religion, & qui pour ſe rendre habile dans la ſcience eccleſiaſtique avoit parcouru preſque toute la terre. Il ſemble dire (*e*) que ſaint Aſchole de Theſſalonique lui avoit apparu après ſa mort pour lui en donner des nouvelles. Il remarque que l'empereur Valentinien, avant que de parvenir à l'empire, (*f*) avoit confeſſé la foi ſous Julien l'*Apoſtat*. Il donne à Gratien (*g*) le titre de *très-Chrétien*, loue ſon zele pour la foi &

(*a*) *De uno clavo frenos fieri præcepit, de altero diadema intexuit : unum ad decorem, alterum ad devotionem vertit .... Miſit itaque filio ſuo Conſtantino diadema gemmis inſignitum, quas pretioſior ferro innexas crucis redemptionis divinæ gemma connecteret. Miſit & frænum, utroque uſus eſt Conſtantinus, & fidem tranſmiſit ad poſteros reges.* Ambroſ. *De obitu Theodoſii*, *pag.* 1210. 1211.

(*b*) *Quoniam quæ habuimus ſuperioribus libris digeſſimus, tempus eſt ſoror ſancta, ea quæ mecum conferre ſoles, beatæ memoriæ Liberii præcepta revolvere; ut quò vir ſanctior, eò ſermo accedat gratior.* Ambroſ. *lib.* 3. *De Virgin. pag.* 173.

(*c*) *Sed ſanctæ memoriæ Athanaſii qui quaſi columen fidei fuit, & veteris ſanctitatis Patrum noſtrorum in conciliis definita ſervamus.* Ambroſ. *Epiſt.* 19. *ad Theodoſ. pag.* 818.

(*d*) *Sed quid eſt quod ipſe dubites, & à nobis requiras; cum fidei & adquirendæ cognitionis divinæ gratia totum orbem peragraveris & quotidianæ lectioni nocturnis ac diurnis vicibus omne vitæ hujus tempus deputaveris, acri præſertim ingenio etiam intelligibilia complectens.* Ambr. *Epiſt.* 65. *Simpliciano*, *pag.* 1052.

(*e*) Ambroſ. *Epiſt.* 15. *Anatolio*, *p.* 819.

(*f*) *Niſi forte vilis quibuſdam tanti Imperatoris æſtimatur ſententia, cujus & fides confeſſionis conſtantiâ comprobata eſt, & ſapientia melioratæ reipublicæ profectibus prædicatur.* Ambroſ. *Epiſt.* 21. *Valentin. pag.* 860.

(*g*) Ambroſ. *Epiſt.* 1. *ad Gratian. pag.* 752. 753.

ſon reſpect pour les Evêques. En parlant (*a*) de ſes enfans il n'en fixe pas le nombre, & ne dit pas même s'ils ſurvécurent à ce Prince. Julien l'*Apoſtat* ayant (*b*) voulu faire rebâtir le Temple de Jeruſalem, en haine de la religion Chrétienne, un feu divin & miraculeux brûla tous ceux qui avoient commencé à y travailler. Ce fut auſſi ſous le regne de ce Prince impie, que les Juifs (*c*) brûlerent un grand nombre d'Egliſes en differentes villes & en differentes provinces. Un Chrétien ayant (*d*) troublé un ſacrifice qu'on offroit aux faux dieux & renverſé l'autel ſur lequel on l'offroit, fut pris & condamné à mort ; ce qui le fit regarder dans l'Egliſe comme Martyr : mais on y fit paſſer pour excommunié celui qui l'avoit condamné à mourir, & qui apparemment étoit Chrétien. Saint Ambroiſe (*e*) remarque que quoique les Ariens ne reconnuſſent pas le Fils comme égal au Pere, ils ne laiſſoient pas de l'adorer, en quoi leurs actions ne s'accordoient pas avec leur doctrine ; que (*f*) ce qui porta les Peres du Concile de Nicée à ſe ſervir du terme de *Conſubſtantiel*, fut qu'ils remarquerent par une lettre d'Euſebe de Nicomedie qui fut lûe en plein Concile, que ce mot faiſoit peur aux Ariens & qu'il ſappoit leur hereſie par le fondement ; que (*g*) ſous les empereurs Ariens il s'étoit trouvé des Evêques, des Clercs & des perſonnes puiſſantes qui, pour ſe conſerver les bonnes graces du Prince, avoient abandonné la verité & embraſſé l'erreur, tandis que le peuple étoit demeuré ferme dans la foi. Saint Ambroiſe (*h*) comptoit plus de ſix mille ans depuis la création du monde ; & ne donnoit à l'année lunaire, ſuivant le calcul des Hebreux, que (*i*) trois cens jours. Il dit des (*k*) Gentils, qu'ils n'adoroient les idoles que parce qu'ils croyoient

---

(*a*) Ambroſ. De Fide, *lib.* 1. *c.* 20. *p.* 470.

(*b*) *Non audiſti Imperator, quia cum juſſiſſet Julianus reparari templum Jeroſolymis, qui faciebant repurgium, igne flagrarunt?* Ambroſ. *Epiſt.* 40. *ad Theodoſ. pag.* 949.

(*c*) *At certè ſi jure Gentium agerem, dicerem quantas Eccleſiæ baſilicas Judæi tempore Juliani incenderint ..... Eccleſia non vindicata eſt, vindicabitur ſynagoga.* Ibid. *pag.* 950. 951.

(*d*) *Quanti ſe offerre habent tali optioni; cum meminerint tempore Juliani illum, qui aram dejecit, & turbavit ſacrificium, damnatum à judice fuiſſe martyrium. Itaque numquam alias ille judex, qui audivit eum, niſi perſecutor habitus eſt: nemo illum congreſſu, nemo illum unquam oſculo dignum putavit.* Ibid.

(*e*) *Sed ſi alienum putant, cur adorant eum, cum ſcriptum ſit:* Neque adorabis Deum alienum; *aut ſi non adorant fateantur, & finis eſt; ne quem ſub religioſi nominis profeſſione decipiant.* Ambroſ. *lib.* 1. *De Fide, cap.* 11. *pag.* 457.

(*f*) *Hæc cum lecta eſſet epiſtola in concilio Nicæno, hoc verbum,* Conſubſtantialis, *in tractatu fidei poſuerunt Patres, quia id viderunt adverſariis eſſe formidini; ut tanquam evaginato ab ipſis gladio ipſorum nefandæ caput hæreſos amputarent.* Ambroſ. *lib.* 3. *De Fide, cap.* 15. *pag.* 518.

(*g*) Idem, *in Pſal.* 118. *pag.* 1187.

(*h*) Idem, *lib.* 7. *in Luc. pag.* 1412.

(*i*) Idem, *lib.* 4. *in Hexaëmeron, cap.* 5. *pag.* 74.

(*k*) Idem, *in Pſal.* 118 *pag.* 1095.

qu'elles étoient des images de Dieu; que (*a*) de son tems la plus grande partie des Sénateurs étoient Chrétiens; que le (*b*) Danube séparoit l'empire Romain des pays occupés par les Barbares, & que (*c*) le Rhin étoit regardé comme un rempart de l'Empire.

ARTICLE VIII.

Jugement des Ecrits de saint Ambroise; Catalogue des éditions qu'on en a faites.

Jugement des écrits de S. Ambroise. Sa methode dans l'explication de l'Ecriture.

I. LES écrits de saint Ambroise ont cet avantage, qu'ils plaisent & instruisent en même-tems. Autant remplis de majesté, de force & de vivacité, que d'agrémens, de douceur & d'onction, il y a peu de verités importantes de la religion, soit speculatives, soit morales, qui ne s'y trouvent solidement établies & développées avec netteté: ce qui les a fait mettre presque aussitôt qu'ils ont été rendus publics, au nombre des livres que (*d*) l'Eglise s'est proposé pour regle de sa foi. Ordinairement l'Ecriture sainte y est expliquée dans un sens moral & allegorique, mais saint Ambroise n'y néglige pas pour cela le sens litteral: il en donne très-souvent l'explication, & le fait avec tant de justesse, que saint Augustin (*e*) a cru pouvoir le qualifier de docte interpréte des saintes Ecritures, & d'homme très-savant dans leur intelligence. Il est vrai que saint Ambroise a souvent recours aux écrits des anciens, qui avant lui ont travaillé sur cette matiere, comme à ceux d'Origene, de saint Hippolyte, de Didyme, de saint Basile & de Philon; mais il le fait en se rendant maître de leurs pensées, & non en copiant leurs paroles. S'il ne les cite pas & ne leur en fait pas honneur, c'est que le nom d'Origene que l'on avoit rendu odieux dans l'Eglise par les erreurs que l'on répandoit sous son nom, l'auroit rendu lui-même suspect; & qu'il ne convenoit pas qu'en supprimant le nom d'un écrivain aussi celebre que l'avoit été

(*a*) Ambros. *Epist.* 17. *pag.* 825.

(*b*) Idem, *lib.* 2. *in Hexëam. c.* 3. *p.* 28.

(*c*) Ibidem.

(*d*) *Post horum Conciliorum authoritatem, & custodienda, & recipienda, & decernimus, & mandamus,* Opuscula *beati Cypriani martyris* .... Item *opuscula beati Ambrosii, Mediolanensis Episcopi.* Concil. Rom. *sub Gelasio, anno* 494. *tom.* 4. *Concil. pag.* 1262.

(*e*) *Has sententias de re tanta virorum tantorum (Ambrosii & Hieronymi) non ob hoc interponere volui, ut cujusquam hominis sensum tanquam scripturæ canonicæ authoritatem sequendum arbitreris: sed ut hi qui aliter sapiunt, conentur mente videre quod verum est & in simplicitate cordis quærere Deum, ne tam doctos divinorum eloquiorum tractatores temerè reprehendant.* Augustin. *Epist.* 147. *num.* 14.

Origene, il en nommât d'autres dont il avoit également profité. La connoiſſance de la langue grecque, que ſaint Ambroiſe poſſedoit parfaitement, le mettoit en état de choiſir dans les écrits de ces grands hommes ce qu'ils avoient dit de mieux touchant les verités de la religion, & d'en enrichir ſes propres ouvrages; & il faut avouer que leurs lumieres lui étoient neceſſaires, s'étant trouvé tout-à-coup Evêque ſans aucune connoiſſance des matieres eccleſiaſtiques, & obligé toutefois d'en traiter tous les jours & de les enſeigner même aux autres. Mais il puiſa auſſi ſa doctrine dans les divines Ecritures, qu'il appelle une mer, où l'on trouve les énigmes & les plus profonds myſteres des Prophétes, & où ſont ces fontaines d'eau vive, qui rejailliſſent juſques dans la vie éternelle. Pour en pénetrer les ſens les plus cachés, il examine les divers ſens de la lettre de l'Ecriture, & ſe ſert à cet effet non-ſeulement de la verſion des Septante qu'il ſuit ordinairement, mais auſſi de celles d'Aquila, de Symmaque, de Theodotion & de quelques-autres anciennes qu'il ne nomme pas, & auſquelles il ne s'arrête pas toujours, remarquant (*a*) prudemment que les traductions de l'hebreu en grec & du grec en latin, ayant coutume d'affoiblir en quelque maniere le ſens du texte original, on doit beaucoup s'étudier à le bien prendre.

Epiſt. 2. ad Conſtant.

II. Sa morale eſt pure, & tous les traités qu'il a compoſés ſur ce ſujet ſont excellens. Mais il s'eſt comme ſurpaſſé lui-même dans l'explication du Pſeaume cent dix-huitiéme: rien n'eſt plus beau ni plus édifiant; c'eſt un tréſor de verités morales & de maximes de la vie chrétienne, traitées avec autant d'eſprit & d'éloquence, que de zele & de pieté.

Ses œuvres de morale.

III. Ses ouvrages ſur la Foi, ſur la divinité du Saint-Eſprit & ſur l'Incarnation ſont écrits avec beaucoup d'exactitude, & de la maniere (*b*) qu'il convenoit de traiter de ſi grands myſteres. On y voit un (*c*) homme de Dieu, un Catholique qui défend des verités pour leſquelles il avoit déja expoſé ſon ſang & ſa vie.

Ses œuvres de controverſe.

IV. Tous ces ouvrages ont merité à ſaint Ambroiſe le titre de

Titres que

(*a*) *Senſus ergo nobis ſpectandus eſt ſemper: quem etiam ipſum frequens tranſlatio ex hebræo in græcum, ex græco in latinum adtenuare conſuevit.* Ambroſ. *in Pſal.* 37. *num.* 49.

(*b*) *Sanctus Ambroſius cum agat rem magnam de Spiritu Sancto, ut cum Patri & Filio demonſtret æqualem, ſubmiſſo tamen dicendi genere utitur, quoniam res ſuſcepta non ad ornamenta verborum aut ad flectendos animos, rerum documenta deſiderat.* Auguſtin. *lib.* 4. *De doctrina Chriſti, cap.* 21. *num* 46.

(*c*) *Ecquis hæc dicit? Homo Dei catholicus & catholicæ veritatis adverſus hæreticos uſque ad periculum ſanguinis defenſor acerrimus.* Auguſtin. *lib.* 2. *contra Julian. cap.* 9.

Ses ouvrages lui ont merités.

très-illuſtre (*a*) Docteur de l'Egliſe, de Fortereſſe (*b*) de la Foi, d'Orateur (*c*) Orthodoxe; & l'ont fait regarder comme une lumiere (*d*) qui a éclairé toutes les contrées d'Occident.

Son ſtyle.

V. Son ſtyle eſt proportionné aux matieres qu'il traite. Concis dans les termes, il eſt abondant dans les penſées. Ses diſcours ſont comme (*e*) une ſource d'où coule ſans ceſſe la douceur du lait, où la ſubtilité ſe trouve jointe à la gravité, & l'agrément du langage à la force de la perſuaſion. Ses lettres ſont écrites avec beaucoup de politeſſe, & on y remarque aiſément le ſtyle d'un homme de naiſſance & élevé à la cour; particulierement dans celles qui ſont adreſſées aux empereurs Theodoſe & Valentinien.

Editions de ſes œuvres.

VI. Nous ne connoiſſons point de plus ancienne édition des œuvres de ſaint Ambroiſe que celle de Maſſellus Venia, religieux de l'ordre de ſaint Auguſtin : elle eſt ſans date & ſans nom d'imprimeur, le lieu même de l'impreſſion n'y eſt pas marqué; mais comme elle eſt dediée à Ambroiſe Corano, General de cet Ordre, mort en 1485. on ne peut la mettre plus tard. La ſuivante eſt de Milan en 1490. par les ſoins de Cribellius: elle eſt aſſez ſemblable, pour les caracteres, à celle de Maſſellus: mais toutes les deux ne renferment que peu d'ouvrages de ſaint Ambroiſe. Amerbach en entreprit une plus ample, qu'il diviſa en trois tomes *in fol.* elle fut imprimée à Baſle en 1492. Le premier de ces tomes contient les livres des Offices & les autres opuſcules de S. Ambroiſe: le ſecond, ſes ouvrages ſur l'ancien & le nouveau Teſtament: le troiſiéme, ſes lettres, ſes ſermons & ſes autres écrits. La diviſion des livres en chapitres, & les ſommaires qui s'y trouvent à la tête de chaque chapitre ſont de la façon de Jean de la Pierre, Chartreux de Paris, mais avec peu d'exactitude. Cette édition eſt d'ailleurs très-fautive : on la réimprima néanmoins en la même ville en 1506. chez Jean Petri de Langendorf, en trois petits volumes *in folio*, avec un indice fort ample, intitulé : *Regiſtrum floriferum*, dont Conrad Leontorius, moine de Cîteaux, a fait l'éloge en vers & en proſe. L'édition d'Eraſme eſt plus ample & plus correcte,

(*a*) *Ambroſius clariſſimus doctor in Eccleſia.* Lib. 12. *De Offic. Eccleſ. cap.* 25.

(*b*) *Qui Valentinianus eminentiſſimum catholicæ fidei arcem Ambroſium perfida obſidione venavit.* Beda, *lib. De temporatione, ad ann.* 381.

(*c*) *Ambroſius Mediolanenſis Epiſcopus ſanctus, arx fidei, orator Catholicus.* Marcellin. Comes, *in Chronic. ad conſulatum Arcad. IV. & Honor. III.*

(*d*) *Rurſum & apud Ambroſium qui omnes partes Heſperias illuſtravit.* Libellus ſynodicus, *apud* Baluſium, *pag.* 947.

(*e*) *Sanctus quoque Ambroſius lactei ſermonis emanator cum gravitate acutus, per violenta perſuaſione dulciſſimus.* Caſſiodor. *De divin. Lection. cap.* 20.

quoique

quoique défectueuse en beaucoup de choses, Erasme y donnant trop à ses conjectures, & s'y appuyant plus sur ses propres lumieres que sur l'autorité des manuscrits. Elle parut pour la premiere fois à Basle chez Froben en 1527. en quatre tomes qui font deux *in folio* : les œuvres morales de saint Ambroise sont dans le premier tome; les polemiques dans le second; les oraisons, les lettres, les sermons dans le troisiéme; les commentaires dans le quatriéme. On l'imprima pour la seconde fois à Paris en 1529. & depuis en 1539. ou selon Bellarmin en 1540. chez Chevalon en deux volumes *in folio*. Ces deux éditions sont plus correctes que celle de Basle en 1527. & augmentées de quelques traités & de notes marginales. Froben en donna lui-même une autre édition en 1538. & pour la rendre plus correcte que la premiere qu'il avoit imprimée, il fit revoir celle-ci sur divers manuscrits. Erasme, Gelenius & quelques-autres habiles gens l'aiderent dans ce travail. Quelques soins qu'ils se fussent donnés pour rendre le texte de saint Ambroise dans sa pureté, il y eut des endroits défectueux qui leur échapperent. Louis le Mire en corrigea quelques-uns, & en prit occasion de faire réimprimer les œuvres de saint Ambroise. Cette édition fut commencée en 1549. en deux volumes *in folio*, à Paris chez la veuve Guillard & Guillaume des Bois, & ne s'acheva qu'en 1551. J'en trouve une dans la même ville en 1549. chez Ouën Petit. Quelques années après un Chanoine régulier de saint Martin de Louvain, nommé Jean Costier, ayant revû les Lettres de saint Ambroise sur un ancien manuscrit de saint Laurent de Liege, & ses autres ouvrages sur divers manuscrits, dont le meilleur avoit été apporté d'Angleterre en Flandre, entreprit une nouvelle édition de toutes les œuvres de ce Pere, où il avoit, dit-il, corrigé plus de deux mille fautes. Elle parut à Basle en 1555. chez Episcopius, & en 1567. en trois volumes *in fol.* Gelenius, qui prit soin de cette derniere édition, y ajouta les notes de Nannius, & la vie de saint Ambroise par le Diacre Paulin; avec celle que Jean Costier en avoit faite. Gesnerus & Junius parlent d'une édition de Lyon en 1559. chez Frelon, par les soins de deux Franciscains : mais ce qu'en dit Junius ne fait gueres d'honneur à ces deux Religieux ni à leur travail. Celle de Jean Gillot, à Paris en 1569. en trois volumes *in folio*, chez Guillaume Merlin & compagnie, effaça toutes les précedentes, dont elle n'avoit pas les défauts. Elle eut toutefois peu de cours, à cause de celle de Rome qui commença à voir le jour dès l'année 1579. & fut achevée dans les suivantes 1580. 1581. 1582. & 1585. Elle

est distribuée en cinq tomes, dont les quatre premiers étoient finis dès l'an 1582. mais le cinquiéme ne fut rendu public que sous le pontificat de l'éditeur, à qui Jean-Baptiste Bandini le dédia. C'étoit Felix de Montalte, Cordelier, qui de General de son Ordre parvint au cardinalat,& ensuite à la papauté sous le nom de Sixte V. Il avoit travaillé à l'édition des œuvres de S. Ambroise, n'étant encore que Cordelier, par l'ordre des papes Pie IV. & Pie V. Divers voyages lui firent interrompre son travail: mais l'ayant repris depuis sa promotion au cardinalat, il l'acheva avec le secours de plusieurs gens habiles, sur qui néanmoins il paroit qu'il se fia un peu trop; car donnant, comme avoient fait avant eux plusieurs éditeurs, plus à leurs conjectures qu'à l'autorité des manuscrits, ils firent dans le texte de saint Ambroise plusieurs changemens dont ils auroient dû se dispenser: mais peut-être n'avoient-ils en vûe que d'adoucir certains termes qui leur paroissoient un peu trop durs, ou de rendre les explications de ce Pere plus conformes à la suite de l'Ecriture. Les deux changemens les plus considerables qu'ils ayent faits, sont l'un au chapitre 41. du premier livre des Offices, où ils ont fait dire à saint Laurent, en parlant au pape saint Sixte: *Experire utrum idoneum ministrum elegeris, cui commisisti Domini sanguinis dispensationem;* au lieu que dans toutes les éditions précedentes comme dans tous les manuscrits on lit: *Dominici sanguinis consecrationem.* L'autre changement est dans le livre quatriéme des Sacremens, chapitre 4. où dans cette periode: *Si ergo tanta vis est in sermone Domini Jesu ut inciperent esse quæ non erant, quanto magis operatorius est ut sint quæ erant & in aliud commutentur?* l'édition romaine en a changé ainsi la derniere partie: *Quanto magis operatorius est, ut quæ erant in aliud commutentur?* Mais quelque considerable que paroisse ce changement, on peut dire que le cardinal Montalte ne le fit pas sans raison; puisque selon la remarque de Lanfranc, il y avoit des exemplaires qui lisoient de même; & que d'ailleurs l'omission de ces paroles *ut sint quæ erant*, ne change rien au raisonnement de saint Ambroise qui se réduit à dire: qu'étant besoin d'une moindre puissance pour changer un être qui est déja, en un autre, que pour tirer cet être du néant & le faire exister, la parole de Dieu qui a pû créer tous les êtres lorsqu'ils n'étoient pas, peut à plus forte raison faire qu'un être qui étoit déja, soit changé en un autre, c'est-à-dire le pain au Corps de Jesus-Christ; car il s'agit là du changement qui se fait dans l'Eucharistie. Au reste, l'édition romaine fut reçue avec applaudissement de tout le monde, & préferée à toutes les préce-

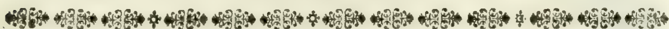
dentes, excepté par quelques critiques qu'elle mit de mauvaiſe humeur ſans beaucoup de raiſon. Elle eut tant de cours en France, qu'il s'en fit dans Paris juſqu'à ſix impreſſions differentes, ſavoir en 1586. 1603. 1614. 1632. 1642. & 1665. Saumaiſe, dans une lettre qu'il écrivit ſous le nom de Simplicius Verinus à Juſtus Pacius, dit que ceux qui prirent ſoin de l'édition de 1586. la défigurerent & la corrompirent en beaucoup d'endroits, enſorte qu'elle lui étoit fort ſuſpecte. Celle de Rome fut retouchée & réimprimée par les ſoins de Ferdinand Vellofili, évêque de Lugo, à Cologne, en 1616. & enrichie de quelques notes. Elle eſt comme les précedentes en deux volumes *in folio*. Juſques-là on s'étoit contenté de revoir les œuvres de ſaint Ambroiſe ſur les manuſcrits, & l'on n'avoit pas diſtingué ſes veritables écrits d'avec ceux qui ſont douteux, ou qui portent fauſſement ſon nom. On a fait l'un & l'autre dans l'édition de Paris commencée en 1686. & achevée en 1690. en deux volumes *in folio*, chez Jean-Baptiſte Coignard. Dom Jacques de Friche & dom Nicolas le Nourri, tous deux Benedictins de la Congrégation de ſaint Maur, à qui on en eſt redevable, ont collationné le texte de ſaint Ambroiſe ſur un grand nombre de manuſcrits, dont on voit le catalogue à la fin de chaque volume; marqué au bas des pages les differentes leçons; expliqué par des notes marginales les difficultés qui ſe trouvent dans le texte, & mis à la tête de chaque ouvrage une diſſertation critique qui en fait connoître l'auteur & l'époque, avec un précis de ce qu'il contient. Ils ont de plus renvoyé dans un appendice, tous les écrits qui portent à faux le nom de ſaint Ambroiſe, avec les raiſons qu'on a de les rejetter: enſorte que le lecteur n'eſt plus en danger de lire comme de ſaint Ambroiſe, ce qui n'eſt pas de lui; ce qui rend leur édition autant utile & commode qu'elle eſt belle. Les écrits de ce Pere y ſont diſtribués dans un ordre aſſez naturel. On y trouve d'abord tout ce qu'il a fait ſur l'Ecriture ſainte; enſuite ſes œuvres morales, puis celles de controverſes, & enfin ſes lettres, rangées ſuivant l'ordre de leurs dates, lorſqu'elles ſont connues. Mais avec toute leur exactitude dom de Friche & dom le Nourri n'ont pû éviter la critique de Richard Simon, qui leur reproche peu d'exactitude dans leurs notes, & d'avoir laiſſé dans le texte de ſaint Ambroiſe des leçons qui ne s'accordent point avec ſes explications. Il eſt à eſperer que dans la nouvelle édition que D. Louis Lemeraut, Bibliothecaire de l'Abbaye de ſaint Germain, nous promet, les citations, ſurtout celles qui ſe trouvent dans les obſervations critiques à la tête

Rich. Sim. Epiſt. critic. pag. 74.

de chaque ouvrage, feront plus exactes que dans la précedente. Gesnerus marque une édition du livre De la foi en la resurrection, à Basle en 1528. chez Henri Pierre, sans nom d'auteur. Les livres des Offices & celui du bien de la mort, se trouvent dans le quatriéme tome de la Bibliotheque ascetique des Peres, à Paris en 1663. chez Frederic Leonard. Longtems avant ce tems-la on avoit imprimé séparément les livres des Offices : on en a une édition *in* 4°. très-ancienne, mais sans date ni nom d'imprimeur; une autre en même forme, de Guiot Marchand, en 1494. & une encore *in* 4°. de Jean Petit, en 1504. ces deux dernieres sont de Paris. Vascosan les remit sous presse en 1533. *in quarto*, revûs par Erasme. Ils virent aussi le jour à Anvers en un volume *in* 8°. en 1542. à Venise en 1553. *in* 16. à Paris en 1565. & 1583. *in* 16. par les soins de Pistorius; celle de 1583. fut faite chez Nivelle: cet ouvrage fut encore imprimé à Mayence en 1602. *in* 8°. avec les livres des Offices de Ciceron; & en 1612. *in* 12. sans les livres de cet Orateur; à Paris en 1609. *in* 16. & à Milan la même année *in* 8°. Cette derniere édition contient avec les livres des Offices de saint Ambroise, sa lettre aux Evêques d'Emilie, sur le jour de la pâque, avec les notes de Bucherius, & le traité De la dignité sacerdotale, qui passoit alors pour être de saint Ambroise. François Catani, Chanoine de Florence, fit imprimer en italien les livres des Offices qu'il avoit lui-même traduits: son édition est de l'an 1588. *in* 4°. à Florence. Dès 1560. il traduisit & fit imprimer en la même ville l'Hexameron de ce Pere : cette traduction est très-rare. Il parut une autre édition des Offices en castillan à Salamanque en 1574. *in* 8°. de la traduction de Diego Garcias. Nous en avons aussi deux éditions françoises, toutes deux à Paris, l'une en 1588. par Jacques Tigeon; l'autre en 1689. par Jean-Baptiste Morvan de Bellegarde, Prêtre. La premiere est *in* 8°. & contient outre les Offices de S. Ambroise quatre de ses lettres & son discours contre Auxence. Ces lettres sont les vingt-neuf, trente & trente-deux dans les anciennes éditions, & les quarante, dix-huit, vingt-une & vingt dans la nouvelle. La premiere est à l'empereur Theodose; les deux suivantes à Valentinien, au sujet de l'autel de la Victoire; la quatriéme à sa sœur Marcelline. Celles à Valentinien furent imprimées séparément avec la requête de Symmaque, à Paris chez Camusat en 1646. *in* 12. & à Basle en 1549. chez Froben: mais cette derniere édition est latine, & renferme quelques lettres du Grand-Turc, mises en cette langue par le Chevalier Landin. Il y a encore une édition particuliere du livre des Myste-

Gesner. in Biblioth. pag. 36.

res, faite à Anvers chez Jean Steelsius en 1534. & ce semble encore à Hanau en 1527. sous le titre d'*Euchariftie*. Enfin le pere Joseph Duranty de Bonrecüeil, Prêtre de l'Oratoire, fit imprimer en françois, à Paris chez Alix en 1729. les œuvres de saint Ambroise sur la virginité, avec des notes, & une dissertation préliminaire sur les Vierges, qui merite d'être lûe.



CHAPITRE V.

Diodore, Evêque de Tarse & Confesseur.

I. DIODORE, que l'on qualifie ordinairement de Tarse, du nom de la ville dont il fut Evêque, pour le distinguer d'un autre Diodore qui vivoit en même-tems & qui remplit le siége de Tyr, nâquit à (*a*) Antioche dans les commencemens du quatriéme siécle de l'Eglise, d'une (*b*) famille illustre. Il étudia les belles lettres à (*c*) Athenes, & y fit de grands progrès; car c'étoit un esprit (*d*) appliqué, qui aimoit le travail & l'étude. De retour à Antioche, il se mit sous (*e*) la conduite du bienheureux Sylvain, alors Prêtre de cette Eglise & depuis Evêque de Tarse, s'occupant comme les ascetes des travaux (*f*) de la pieté, vivant dans la pauvreté & dans la pénitence la plus rigoureuse, toujours appliqué à la priere, ou à la défense de la verité, & même à la prédication de la parole divine, autant que son état de laïque le lui permettoit. N'ayant (*g*) plus sur la terre ni maison, ni table, ni lit, ni quoi que ce fût de propre, il se contentoit de la nourriture qu'il recevoit de ses amis: mais ses mortifications lui attirerent une foiblesse d'estomac qui lui causoit de grandes douleurs.

Diodore né à Antioche, étudie à Athenes. Ses vertus.

II. Les Eusebiens ayant été contraints en 348. de déposer Etienne d'Antioche, mirent en sa place l'eunuque Leonce aussi méchant que lui. C'étoit un homme livré à la faction d'Arius depuis le commencement, qui en avoit conservé sans aucune alteration les maximes les plus détestables, & dont les mœurs étoient très-corrompues. Saint Eustathe d'Antioche qui connoissoit son impieté, n'avoit jamais voulu l'admettre dans son Clergé. Mais après que ce saint Confesseur eut été banni en l'an 330. les Ariens

Il soutient la foi contre Leonce d'Antioche en 348.

(*a*) Hieronym. *in Catalogo, cap.* 119.
(*b*) Theodoret. *lib.* 4. *cap.* 22.
(*c*) Facundus, *lib.* 4. *cap.* 2.
(*d*) Photius, *cod.* 223. *pag.* 661.
(*e*) Basil. *Epist.* 244. *pag.* 378.
(*f*) Theodoret. *lib.* 4. *cap.* 22.
(*g*) Facundus, *lib.* 4. *cap.* 2.

l'y reçurent & l'éleverent enfin à l'épiscopat de cette ville. Comme il y avoit un grand nombre de Catholiques qui obéissoient aux Evêques Ariens, il (a) arrivoit que dans les assemblées, lorsqu'il falloit chanter la doxologie, les Catholiques disoient : *Gloire au Pere, & au Fils & au Saint-Esprit ;* & les autres : *Gloire au Pere, par le Fils dans le Saint-Esprit ;* ce qui marquoit moins l'égalité des trois Personnes : Leonce embarassé par cette contrarieté, & n'osant se déclarer contre les Catholiques parce qu'ils étoient en trop grand nombre, passoit (b) ce verset, & on ne lui entendoit jamais dire que ces derniers mots : *dans les siécles des siécles.* Diodore & Flavien, quoiqu'ils ne fussent encore que laïques, prirent en cette occasion la défense des dogmes apostoliques, animant jour & nuit tout le monde à la pieté, & les excitant par leur exemple à chanter ce verset comme l'Eglise a toujours continué depuis : *Gloire soit au Pere, & au Fils & au Saint-Esprit.* Ce furent eux aussi, selon Theodoret, qui apprirent les premiers à chanter les Pseaumes de David à deux chœurs. Ils avoient encore la coutume d'assembler les Fidéles aux tombeaux des Martyrs, & d'y passer toute la nuit à chanter des hymnes & les louanges de Dieu. Leonce qui n'osoit les empêcher à cause de l'amour que le peuple avoit pour eux, les pria de tenir ces assemblées dans les Eglises, à quoi ils obéirent volontiers, connoissant la mauvaise intention de cet Evêque. En 350. ils lui demanderent la déposition d'Aëtius, menaçant Leonce s'il retenoit dans le Clergé un homme aussi impie qu'Aëtius, de se séparer de sa communion & d'aller porter leurs plaintes contre lui à l'empereur Constantius. Leonce ceda à leurs menaces & déposa Aëtius du diaconat. Ils eurent aussi beaucoup de part à l'élection de saint Melece, qui en 361. fut mis sur le siege d'Antioche. Ils demeurerent unis de communion avec lui, lors même qu'on l'eut déposé pour mettre Euzoïus à sa place, & ils se separerent entierement des Ariens.

Il défend la religion contre les Payens.

III. Diodore prit encore la défense de la religion Chrétienne contre les Payens, & les combattit avec tant (c) d'esprit & de succès, qu'il mérita les injures de Julien l'*Apostat*. Ce Prince dans une de ses lettres qui est adressée (d) à l'heresiarque Photin, appelle Diodore un magicien de Nazaréen, un sophiste rafiné de la religion champêtre des Chrétiens, qui avoit armé sa miserable langue contre les dieux du Paganisme, qui avoit employé contre eux les

(a) Sozom. *lib.* 3. *cap.* 20.
(b) Theodoret. *lib.* 2. *cap.* 19.
(c) Facundus, *lib.* 4. *cap.* 2.
(d) Ibidem.

ſciences qu'Athenes lui avoit appriſes, & qui s'étoit malheureuſement rempli de toute la ſcience des pêcheurs, ſans avoir pris aucune teinture des myſteres des Payens. Il attribue à la vengeance de ſes dieux la mauvaiſe ſanté de Diodore, mais qui n'étoit que l'effet de ſa vie ſainte & pénitente.

IV. L'hiſtoire ne nous apprend pas en quel tems Diodore fut élevé à la prêtriſe; mais il certain qu'il étoit Prêtre en 371. lorſque ſaint Melece banni d'Antioche pour la troiſiéme fois, laiſſa cette Egliſe ſans pilote & comme expoſée à un naufrage évident ſous la perſécution de Valens. Diodore & Flavien, tous deux Prêtres de cette Egliſe, dit (*a*) Theodoret, firent la même choſe ſous Valens qu'ils avoient faite ſous Conſtantius n'étant encore que laïques; & fendant (*b*) comme deux rochers, les flots de la perſécution avec une conſtance inébranlable, ils en rompirent l'impetuoſité & la violence. Ils prirent ſoin de gouverner le troupeau; & en même tems qu'ils s'oppoſoient aux loups par une conduite également ſage & genereuſe, ils donnoient aux brebis la nourriture ſpirituelle qui leur étoit neceſſaire. Flavien étoit le maître dans cette lice où l'on combattoit pour la foi, & il appliquoit Diodore au combat où il réuſſiſſoit le mieux: lui fourniſſant des raiſons & des paſſages de l'Ecriture contre les blaſphêmes d'Arius, ce qui n'empêchoit pas qu'il ne parlât lui-même contre les Ariens, ſoit en particulier, ſoit en public, rompant avec une facilité admirable leurs raiſonnemens captieux, & faiſant voir que leurs objections reſſembloient à des toiles d'araignées. Diodore, comme le remarque ſaint Chryſoſtome (*c*) enſeigna alors la verité à toute la ville d'Antioche au-delà de la riviere d'Oronte où elle s'étoit raſſemblée, Valens ayant ôté aux Catholiques les Egliſes qui étoient dans l'interieur de la ville. C'eſt là que Diodore, à la tête des Fidéles, ſoutenoit (*d*) comme une tour & briſoit comme un rocher les efforts des heretiques & tous les flots de la perſécution, faiſant jouir par ſa conſtance tout le corps de l'Egliſe d'un calme aſſuré & d'un repos tranquille au milieu de la tempête. Il apprenoit (*e*) au peuple ſuivant les maximes de David, de ſaint Paul & de Jeſus-Chriſt même, qu'il faut chanter les louanges du Seigneur en tout tems & en tout lieu, dans les champs & ſur les montagnes, dans la ville & dans les fauxbourgs, dans les maiſons & dans les places

Il prend ſoin de l'Egliſe d'Antioche, en 371. 372.

(*a*) Theodoret. *vit. Patr. cap.* 2.
(*b*) Idem, *lib.* 2. *hiſt. cap.* 19. *& lib.* 4. *cap.* 22.
(*c*) Chryſoſt. *De Diodoro, tom.* 3. *oper. pag.* 750. *novæ edition.*
(*d*) Facund. *lib.* 4. *cap.* 2.
(*e*) Theodoret. *vit. Patr. cap* 8.

publiques. Les Ariens chasserent les Catholiques du bord du fleuve: Diodore les conduisit à la place d'armes, où il continua à les nourrir (*a*) des herbes spirituelles de la divine parole.

Il est chassé d'Antioche, en 372.

V. Son zele (*b*) pour la vraie foi & la force avec laquelle il en prenoit la défense devenant insupportable aux Ariens, ils le chasserent lui-même: mais il revint plusieurs fois; & quelques efforts que fissent ces heretiques pour lui ôter la vie, Dieu le délivra de leurs mains. C'est sans doute autant à cause des persécutions qu'il eut à souffrir de la part des Ariens, que de l'austerité de sa vie, que saint (*c*) Chrysostome l'appelle un martyr vivant. Diodore chassé d'Antioche se retira auprès de saint Melece banni en Armenie; & il y étoit lorsque saint Basile y vint en 372. & il fut témoin (*d*) de ce qui se passa entre ces deux saints Evêques pour la pacification des Eglises d'Armenie. Saint Basile qui jusques là avoit aimé Diodore comme (*e*) disciple du bienheureux Sylvain, le cherit & l'estima davantage depuis qu'il l'eut connu par lui-même & remarqué la (*f*) grace de la parole dont Dieu l'avoit enrichi, & dont beaucoup de ceux qui l'entendoient tiroient un grand profit pour leur ame. Il lia avec Diodore une union très-étroite: ses calomniateurs lui en firent des reproches, on ne sait pour quel sujet; mais saint Basile n'y fit d'autre reponse, sinon (*g*) qu'il aimoit Diodore parce qu'il le meritoit. C'étoient ceux du (*h*) parti d'Eustathe de Sebaste qui faisoient ce reproche à saint Basile, fâchés apparemment que Diodore lui eût été favorable (*i*) dans son differend avec cet Evêque de Sebaste, quelques années aparavant. On supposa même vers l'an 373. une lettre à Diodore, dans laquelle on lui faisoit approuver & autoriser la passion d'un homme qui vouloit épouser sa belle-sœur. Cette lettre n'étoit point adressée à saint Basile; mais comme elle vint jusqu'à lui, il en écrivit une à Diodore pour savoir de lui s'il étoit auteur de celle qui couroit sous son nom. Il lui témoigne qu'il ne (*k*) peut se le persuader, cette lettre n'étant digne que d'un imposteur qui vouloit se faire honneur du nom de Diodore pour justifier un inceste. Diodore desavoua sans doute cette lettre, puisque dans la suite il fut toujours très-uni avec saint Basile.

(*a*) Theodoret. *vit. Patr. lib.* 4. *c.* 22.
(*b*) Chrysostom. *De Diodoro, ubi sup. pag.* 749.
(*c*) Ibid. *pag.* 750.
(*d*) Basil. *Epist.* 99. *pag.* 194.
(*e*) Idem, *Epist.* 244. *pag.* 378.
(*f*) Ibidem.
(*g*) Ibidem.
(*h*) Ibidem.
(*i*) Idem, *Epist.* 99. *pag.* 194.
(*k*) *Voyez* tome VI. *page* 270. & Basil. *Epist.* 160. *pag.* 249.

VI.

VI. Diodore n'étoit encore que Prêtre en 376. comme on le voit par la lettre (*a*) de saint Basile à Patrophile Evêque d'Ægée, écrite en cette année-la : ainsi toutes les lettres qui le qualifient Evêque avant ce tems, ou sont supposées, ou doivent être regardées comme s'adressant à Diodore de Tyr. Celui dont nous parlons ne fut, selon Theodoret (*b*), élevé sur le siége de Tarse qu'après la persécution de Valens, c'est-à-dire, à la fin de l'an 378. au plutôt. Ce fut saint (*c*) Melece qui l'établit Evêque de cette ville, pour être le chef & (*d*) métropolitain de toute la Cilicie. Son épiscopat se rencontra sous le regne de l'empereur Theodose, qui fut un regne de paix pour l'Eglise ; & c'est apparemment parce que Diodore eut moins d'occasion d'y faire éclater son zele pour la défense de la foi, que saint (*e*) Jerôme a dit de lui qu'il avoit été moins illustre étant Evêque que lorsqu'il étoit Prêtre, ayant eu pendant qu'il étoit Prêtre à Antioche, beaucoup de combats à soutenir contre les ennemis de la verité. Il est élevé à l'épiscopat en 378. ou 379.

VII. Diodore fut un des cent quarante-six Evêques qui en l'an 379. assisterent au Concile d'Antioche, dans le dessein, ce semble, de rendre la paix à l'Eglise de cette ville. Deux ans après, c'est-à-dire en 381. il se trouva à celui de Constantinople, où il fut établi (*f*) avec saint Pelage de Laodicée comme le centre de la communion Catholique dans tout le diocèse d'Orient. Il y eut (*g*) part avec les deux Gregoires, à l'ordination de Nectaire de Constantinople. Sosomene qui l'en (*h*) fait la cause principale, lui attribue (*i*) & à Acace de Berée l'élection de Flavien d'Antioche. Il assiste aux Conciles d'Antioche & de Constantinople. *Voyez* tome V. page 620.

VIII. Pendant le séjour de Diodore en cette ville, il y (*k*) avoit eu soin des principales écoles de pieté. Les plus celebres de ses disciples furent saint Chrysostome, Theodore de Mopsueste, & Maxime Evêque de Seleucie en Isaurie. Saint Chrysostome l'appelle son pere, dans un discours (*l*) qu'il prononça à sa louange, & il s'y glorifie d'être aimé de lui comme son fils. Diodore étoit present à ce discours, & il avoit lui-même fait l'éloge de saint Chrysostome quelques jours auparavant. C'étoit en 386. au plutôt, puisque saint Chrysostome étoit déja Prêtre, & qu'il ne l'a été qu'en cette année-la. Disciples de Diodore.

(*a*) Basil. *Epist.* 144. *pag.* 378.
(*b*) Theodoret. *lib* 5. *cap.* 4.
(*c*) Idem, *ibid. cap.* 1. & Facundus, *lib.* 3. *cap.* 5. *pag.* 339.
(*d*) Ibidem.
(*e*) Hieronym. *in Catal. cap.* 119.
(*f*) *Tom.* 2. *Concil. pag.* 956.
(*g*) Facundus, *lib.* 8. *cap.* 5. *pag.* 339.
(*h*) Sosomen. *lib.* 7. *cap.* 8.
(*i*) Ibid. *cap.* 11.
(*k*) Theodoret. *lib.* 5. *cap.* 27.
(*l*) Chrysostom. *de Diodor. pag.* 748.

Mort de Diodore, en 394.

IX. Saint Jerôme parlant (*a*) de Diodore dans son catalogue des hommes illustres en 392. ne dit point qu'il vécût encore, comme il le dit ordinairement des écrivains qu'il savoit être en vie lorsqu'il travailloit à cet ouvrage. D'où l'on peut conclure que Diodore étoit mort avant ce tems-la : du moins il ne vivoit plus en 394. puisque dans un Concile tenu à Constantinople en cette année-la, Phalere est nommé Evêque de Tarse.

Eloges de Diodore.

X. Facundus dit que Diodore mourut en un âge avancé, dans la paix de l'Eglise & comblé d'une gloire, qui l'ayant toujours accompagné durant sa vie, l'a suivi jusqu'après sa mort. D'autres l'ont appellé un excellent défenseur de la vraie foi, pour laquelle il avoit souvent combattu & triomphé; & ils ont dit de lui qu'ayant tiré sa doctrine des sources de la science divine, il avoit servi lui-même de canal au Saint-Esprit pour la répandre sur les autres. Ils l'ont aussi appellé le grand & très-sacré Diodore, le fort athlete de la pieté, la colonne & le défenseur de la verité; & l'ont nommé entre les plus éclatantes lumieres de l'Eglise.

Ses écrits contre le destin.
Apud Phot. cod. 223. pag. 662. & seq.

XI. Il avoit composé un grand nombre d'écrits dont il ne nous reste que quelques fragmens. Les plus considerables sont tirés d'un ouvrage qu'il avoit écrit contre le destin, dans lequel il combattoit tous ceux qui en étoient partisans, les Astronomes, les Astrologues & divers heretiques, entre-autres Bardesanes. Cet ouvrage étoit divisé en huit livres, & composé de cinquante-trois chapitres. Dans le premier & second livre il attaquoit l'opinion de ceux qui croyoient que le monde n'avoit point eu de commencement. Il prouvoit le contraire tant par les differentes vicissitudes ausquelles l'homme est sujet de sa nature, que parce que les élemens dont le monde est composé, le feu, l'eau, la terre, l'air, ont eu un commencement : ce qui paroit en ce qu'ils sont sujets à la corruption, & qu'ils ont besoin les uns des autres pour subsister. Il demande à ceux qui en attribuoient la production au destin, quel astre avoit formé la terre, de qui étoit l'air, & ainsi des autres élemens. » Que si, ajoute-t-il, ils conviennent que les élemens sont » créés de Dieu, qu'est-il besoin de leur destin ? Dieu qui par sa » bonté a donné l'être aux créatures, les gouverne par sa provi- » dence. « Dans le troisiéme livre il combattoit les Astronomes, qui donnoient au Ciel une figure ronde; mais les raisonnemens qu'il faisoit contre-eux avoient peu de force, & il ne combattoit même leur sentiment que dans une supposition qui n'étoit pas fon-

(*a*) Hieronym. *in Catalogo*, *cap.* 119.

dée, ſavoir qu'en admettant que le ciel étoit en forme de globe, il s'enſuivoit qu'on devoit auſſi admettre le deſtin. Le reſte de ce livre traitoit des étoiles. Diodore y diſoit que les Aſtrologues avoient diviſé la terre en douze parties égales, à cauſe des douze ſignes du Zodiaque, prétendant que chacun de ces ſignes étoit placé au-deſſus de la partie du monde qui lui étoit deſtinée dans ce partage. Syſtême qu'il prouve être inſoutenable, parce que le ciel étant, ſelon les mêmes Aſtrologues, dans un mouvement continuel & conſéquemment les ſignes du Zodiaque, il ne ſe pouvoit faire qu'ils répondiſſent toujours au même endroit de la terre, qu'il ſuppoſe immobile. Il ajoute que ce partage eſt même inutile, puiſqu'y ayant pluſieurs pays dans le monde qu'on ne peut habiter ou à cauſe de la trop grande chaleur ou à cauſe du trop grand froid, envain on y auroit fixé quelque ſigne du Zodiaque. Il faiſoit voir dans le quatriéme livre que le deſtin n'avoit aucune part à la difference des climats, & que ſi les uns étoient plus chauds, les autres plus froids, cela ne venoit que de ce que ceux-ci étoient plus éloignés du ſoleil, & les autres plus proches; qu'il faut juger de même de la difference qui ſe trouve entre certains pays, dont les uns ſont arroſés de fleuves, de rivieres & de fontaines, & les autres ſont d'une aridité continuelle; qu'on ne la doit nullement attribuer au deſtin, mais à la ſituation des lieux; étant naturel que les plaines qui ſe trouvent aux piés des montagnes reçoivent les eaux qui en découlent par differens canaux; & que celles qui en ſont extrêmement éloignées & qui ont beaucoup d'étendue, ſoient ſeches ou n'ayent que très-peu d'eau, qui n'eſt même ni ſi vive, ni ſi limpide que celle qui vient des montagnes. Diodore raiſonnoit de même ſur differens effets de la nature; ſur les eaux chaudes; ſur les montagnes qui jettent continuellement du feu; ſur la varieté des métaux, des animaux, des ſaiſons, des plantes: effets qui ne peuvent, dit-il, être produits par aucun des ſignes du Zodiaque, puiſque ſi cela étoit, ils en produiroient de ſemblables par-tout où le mouvement continuel des cieux les porte. Il continuoit la même matiere dans le cinquiéme livre, & infiſtoit particulierement ſur les differentes paſſions de l'homme, dont on ne voit rien de ſemblable dans un animal né à la même heure & ſous un même ſigne du Zodiaque. Dans le ſixiéme il demande aux Aſtrologues pourquoi ils oſent attribuer au deſtin la naiſſance des hommes, puiſqu'aucun ne naît que par le mariage; pourquoi, s'il les a formés dès le commencement, il ne les a pas formés parfaits dans toutes ſortes d'arts, enſorte qu'ils euſſent ſû tout d'un coup tous les

arts méchaniques & liberaux, sans être obligés à les apprendre avec beaucoup de travail & de tems; & pourquoi encore les hommes d'aujourd'hui contens des arts qui ont été inventés avant eux, n'en inventent pas de nouveaux? Pour lui il en donne (*a*) une raison, qui est, que ceux qui ont vécu avant nous ayant trouvé avec beaucoup de travail, & sur-tout avec le secours de Dieu & par l'intelligence qu'il leur avoit donnée, les moyens de pourvoir aux besoins de la vie, on s'est borné là sans se consumer à faire de nouvelles recherches qui étoient inutiles. La difference entre les loix, les usages, les mœurs, les religions des divers peuples du monde, l'attachement inviolable des Juifs à la loi de la circoncision & aux autres préceptes qu'ils ont reçus de Moïse; la rapidité avec laquelle l'Evangile s'est répandu dans tout l'univers, fournissoit encore à Diodore une preuve que l'homme agit par choix & non par la necessité du destin. Il remarque que de son tems la religion Chrétienne étoit la seule qui fût autorisée, qu'on ne contraignoit plus personne à adorer les idoles, & que toutes les nations de l'univers, qu'il fait monter à trois cens ou environ, obéissoient aux Empereurs Romains. Les Astrologues avoient coutume de faire cette question: D'où viennent les maux sinon du destin? Diodore répondoit dans le septiéme livre, que les maux venoient de nous-mêmes & de Dieu, qui, pour nous empêcher de continuer à faire le mal, nous punit & avec raison, parce qu'il dépend de nous de n'en point faire, Dieu n'y necessitant personne, mais laissant à un chacun la liberté d'agir. Une autre preuve de Diodore contre le destin, est qu'en l'admettant, on ôte aux bons l'esperance de la récompense, & aux méchans la crainte de la peine: ce qu'on fait par la necessité du destin ne méritant ni blâme ni louange. Dans le huitiéme livre Diodore soutenoit qu'il y a deux cieux, celui que nous voyons de nos yeux, & un autre qui est au-dessus; que celui-la n'est point de forme ronde, mais en maniere de voûte: ce qu'il appuyoit de divers passages de l'Ecriture. Il y traitoit aussi du cours du soleil, de l'inégalité des jours & de beaucoup d'autres choses, qui marquoient, dit Photius, un homme de pieté, mais qui ne faisoit pas toujours une application juste des passages de l'Ecriture. Enfin il y réfutoit l'heretique Bardesanes qui avouant que l'ame n'étoit pas sujette aux loix du destin y soumettoit le corps: en quoi

(*a*) *Manifestum certè datam à Deo hominibus intelligendi vim, post inventa cum tempore & labore ac potissimùm cum cœlesti auxilio ea quæ ad vitam tuendam erant utilia, jam constitisse, neque ultra quidquam frustra comminiscendis novis adlaborare.* Diodor. *apud* Phot. *cod.* 223. *pag.* 690.

il y avoit contradiction; ces deux parties de l'homme étant si étroitement unies, que l'une ne peut agir ni être mûe sans l'autre. Diodore, que Photius appelle toujours Theodore dans les extraits qu'il rapporte de ses livres contre le destin, comptoit lorsqu'il les écrivoit, quatre (*a*) cens ans depuis l'établissement de la religion Chrétienne; ce qui pris à la lettre, prouveroit qu'il a vécu au-delà de 394. Mais on sait que ces façons de compter ne doivent pas se prendre à la rigueur. On (*b*) dit que ces huit livres sont encore tout entiers aujourd'hui en langue syriaque. Le lecteur (*c*) Theodore les avoit vûs en grec.

Ecrit de Diodore contre les Payens.

XII. Après les injures dont (*d*) Julien l'*Apostat* chargeoit Diodore dans une de ses lettres, & les reproches qu'il lui faisoit d'avoir employé contre les dieux les sciences qu'Athenes lui avoit apprises, on ne peut gueres douter qu'il n'ait combattu par écrit la religion des Payens; & ce qui le confirme, c'est que le lecteur Theodore cite (*e*) de lui un livre contre Platon, intitulé: *De Dieu & des Dieux*. Il en avoit écrit un autre qui avoit pour titre: *De l'Ame, contre les diverses opinions des Heretiques.*

Ecrit contre Photin & quelques autres heretiques.

XIII. Theodoret qui l'appelle le (*f*) divin Diodore, parle de ses quatre livres contre Photin & Sabellius qui confondoient les trois Personnes de la Trinité en une, & dit qu'il prouvoit que Jesus-Christ, Dieu avant tous les siécles, s'étoit fait homme dans les derniers tems, pour procurer le salut aux hommes. Diodore avoit composé deux autres livres contre les heretiques. S. Basile à qui il les envoya, en loua beaucoup le second, & voulut en avoir copie, l'estimant (*g*) plus que le premier, non-seulement parce qu'il n'étoit pas si long, mais sur-tout parce qu'il étoit judicieux dans les objections & dans les réponses, plein de sens & de pensées, simple & sans affectation dans les termes, ce qui convient tout-à-fait, dit-il, au dessein que doit avoir un Chrétien, qui est d'écrire pour l'utilité des autres & non pour faire montre de son savoir. Le premier étoit en forme de dialogue, trop étendu & trop fleuri, chargé de sentences & de figures, coupé par de fréquentes digressions pour louer les uns & blâmer les autres; ce qui interrompoit

(*a*) *Quin & nostrum genus, Christianorum inquam, quadringentis abhinc annis duorum subitò orbem quà patet occupavit, à suis gente qualibet ritibus abducta atque ad ducendam ex pietatis præscripto vitam translata. Apud* Phot. *cod* 223 *pag.* 691.

(*b*) Fabricius, *tom.* 8. *Biblioth. græcæ*, *pag.* 358.

(*c*) *Apud* Suidam, *in verbo* Diodorus.

(*d*) *Apud* Facundum, *lib.* 4. *c.* 2. *pag.* 163. 164.

(*e*) *Apud* Suidam, *in verbo* Diodorus.

(*f*) Theodoret. *lib.* 2. *Hæretic. fabul. cap.* 11. *pag.* 224.

(*g*) Basil. *Epist.* 135. *ad Diodor. pag.* 226.

l'attention du lecteur & le mettoit comme hors d'état de ſuivre les raiſonnemens de l'auteur. Saint Baſile qui aimoit Diodore & qui lui trouvoit du talent pour écrire, lui fit remarquer tous les défauts de ce livre, qui regardoient non le fond des choſes, mais la maniere dont elles étoient écrites ; & lui preſcrivit les regles qu'il devoit ſuivre en écrivant un dialogue. » Vous ſavez, lui dit-il, qu'en-
» tre les philoſophes prophanes qui ont écrit des dialogues, Ari-
» ſtote & Theophraſte entrent d'abord en matiere, parce qu'ils n'ont
» pas la fertilité ni les agrémens de Platon, qui débite d'abord ſes
» dogmes d'un ſtyle fécond, & qui raille enſuite d'un ſtyle comi-
» que les perſonnes qu'il fait parler. Il condamne l'audace & la
» temerité dans Thraſymaque ; la lâcheté & les ſentimens trop bas
» dans Ippias ; l'orgueil & le faſte dans Protagore. Lorſqu'il intro-
» duit dans ſes dialogues des perſonnes vagues, il ſe ſert d'inter-
» medes pour donner plus de facilité aux lecteurs ; les perſonnes
» ne font rien au ſujet : c'eſt la methode qu'il a tenue. Voila pour-
» quoi, nous qui ne devons point écrire par varieté, & qui ne ſon-
» geons qu'à l'utilité & à l'inſtruction de nos freres, ſi nous intro-
» duiſons quelque perſonnage décrié par ſon opiniâtreté, s'il eſt à
» propos de mêler au diſcours quelque choſe de ſes mœurs, on
» peut s'écarter un peu de ſa matiere, pour faire la leçon à des hom-
» mes de tempérament. Si l'on introduit des perſonnages vagues,
» ces diſputes perſonnelles interrompent le fil du diſcours & ne
» ſont bonnes à rien. Je vous écris avec cette franchiſe, continue
» ſaint Baſile, pour vous montrer que vos écrits ne ſont point tom-
» bés entre les mains d'un flatteur : vous les avez communiqués à
» un frere qui vous cherit ; je ne dis point cela pour faire la critique
» de ce que vous avez déja écrit, mais afin que vous preniez mieux
» vos meſures & vos précautions à l'avenir. Un homme qui a une
» ſi grande facilité d'écrire & qui écrit avec tant de ſoins, ne ſe laiſ-
» ſera pas de le faire parce qu'il ne manquera jamais de ſujet.

Autres écrits de Diodore, ſur divers ſujets.

XIV. Le lecteur Theodore attribue (a) auſſi à Diodore de Tarſe une chronique, où il prétendoit corriger les fautes de celle d'Euſebe de Céſarée ; un écrit contre les Ariens, où il faiſoit voir qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu en trois Perſonnes ; un autre contre les Melchiſedeciens ; un contre les Juifs, que les Syriens (b) ont encore aujourd'hui en leur langue, avec celui de l'unité de Dieu en trois Perſonnes ; un ſur la reſurrection des morts ; un ſur l'ame & ſur les diverſes opinions qu'on en a formées ; des chapitres adreſſés à

(a) *Apud Suidam, in verbo* Diodorus. (b) Fabric. *tom.* 8. *Biblioth. græc. pag.* [illegible].

Gratien, dont on ne sait pas le sujet. Facundus (*a*) rapporte un rescrit des Empereurs Gratien, Valentinien & Theodose, à Auxone proconsul d'Asie, par lequel ils permettent à ceux-la seuls d'avoir des Eglises qui communiquent avec Nectaire de Constantinople, Timothée d'Alexandrie, Pelage de Laodicée, & Diodore de Tarse. Cet Evêque avoit encore composé beaucoup d'écrits : un de la (*b*) sphere des cinq zones & du mouvement contraire des astres; un autre de la sphere d'Hiparque de Bithinie; un de la Providence, qu'on croit être le même que les Syriens ont sous son nom, intitulé : *Des Politiques ;* un de la nature & de la matiere; un de Dieu, & des égaremens des Payens sur la matiere; un dans lequel Diodore montroit que les natures invisibles ne sont point formées des élemens, mais tirées avec eux du néant; un contre le philosophe Euphrone, par demandes & par réponses ; un contre Aristote sur le corps celeste, & comment on peut dire que le soleil est chaud; un contre ceux qui disent que le ciel est un animal; un autre intitulé : *Comment le Créateur a toujours été, quoique ses ouvrages ne soient pas éternels ;* un qui avoit pour titre : *Comment Dieu étant éternel, veut & ne veut pas;* un des animaux & des sacrifices, contre l'opinion de Porphire; un contre les Manichéens, divisé en vingt-cinq livres. Il en est parlé dans (*c*) Photius ; & (*d*) Theodoret met Diodore au nombre de ceux qui ont écrit contre cette secte. Photius (*e*) cite aussi de lui divers argumens sur la divinité du Saint-Esprit, apparemment contre les Macedoniens, témoignant qu'il les avoit trouvés dans un même volume avec le livre de Gelase de Césarée contre les Eunomiens. On voit (*f*) par la lettre de Domnus d'Antioche & de son Concile à l'empereur Theodose, que Diodore avoit combattu de vive voix l'impieté d'Apollinaire; & on lui (*g*) attribue encore un écrit contre cet heresiarque & ceux de sa secte, intitulé : *Contre les Sunousiastes*, c'est-à-dire, contre ceux qui confondoient les deux natures de Jesus-Christ en une : d'autres en font auteur Theodore de Mopsueste. Leonce de (*h*) Bysance rapporte quelques passages du premier livre de cet ouvrage, ce qui fait voir qu'il étoit divisé en plusieurs livres. Il (*i*) dit encore que Diodore & Theodore de

---

(*a*) Facundus, *lib.* 4. *cap.* 2. *pag.* 162.
(*b*) *Apud* Suidam, *in verbo* Diodorus.
(*c*) Photius, *cod.* 85. *pag.* 204.
(*d*) Theodoret *Hæretic. fabul. cap.* 26. *pag.* 217.
(*e*) Photius, *cod.* 102. *pag.* 276.
(*f*) Facundus, *lib.* 8. *cap.* 5. *pag.* 339.
(*g*) Garnerius, *notis ad Marium Mercator. tom.* 2. *pag.* 317. & 318.
(*h*) Leont. Bysant *lib.* 3. *cont. Nestor. & Eutych. tom.* 9. *Biblioth. Patr. pag.* 704.
(*i*) Idem, *De sectis*, *pag.* 448.

Mopſueſte, ont combattu les Ariens & Macedonius. On cite (*a*) auſſi de Diodore un écrit contre un certain *contentieux* ; & beaucoup d'autres ouvrages dont on ne marque point le ſujet, & qui furent, dit-on, brûlés par les Ariens.

Commentaires de Diodore, ſur l'Ecriture ſainte.

XV. Il en avoit composé un grand nombre ſur l'Ecriture ſainte, s'appliquant (*b*) comme Euſebe d'Emeſe, à en rendre le ſens literal, ſans s'arrêter à l'allegorique. Suidas (*c*) lui attribue des commentaires ſur tout l'ancien Teſtament, & marque en particulier, après Theodore le lecteur, des Commentaires ſur le Pentateuque ; ſur les Pſeaumes ; ſur les quatre livres des Rois ; ſur les endroits difficiles des Paralipomenes ; ſur les Proverbes, avec une diſſertation ſur la difference du ſens myſtique d'avec l'allegorique ; ſur l'Eccleſiaſte ; ſur le Cantique des Cantiques ; ſur les Prophétes ; ſur les quatre Evangiles ; ſur les Actes des Apôtres ; & ſur la premiere Epître de ſaint Jean. Saint Jerôme (*d*) y ajoute des Commentaires ſur ſaint Paul, dont Suidas ne parle point. Ce Pere cite (*e*) un endroit du Commentaire ſur la premiere Epitre aux Corinthiens, chapitre 15. où il eſt parlé du changement qui arrivera aux morts lors de la réſurrection generale ; & un (*f*) autre ſur le chapitre 4. de la premiere aux Theſſaloniciens, où ſaint Paul dit : *Nous qui vivons & ſerons reſervés pour l'avenement de Jeſus-Chriſt.* Mais ſaint Jerôme (*g*) remarque que Diodore, dans ſes Commentaires ſur ſaint Paul, n'expliquoit pas tout le texte de ſuite, qu'il en paſſoit une partie ſans l'expliquer, & que ſes annotations ſur tout le reſte étoient fort courtes. On trouve dans les chaines des Peres Grecs pluſieurs fragmens des Commentaires de Diodore ; mais ſouvent on y cite ſous ſon nom ce qui eſt de Theodore de Mopſueſte. Les Neſtoriens (*h*) croyant trouver dans les écrits de ces deux auteurs de quoi s'autoriſer dans leurs erreurs, en firent traduire une partie en ſyriaque, en armenien & en perſan.

Ses diſcours.

XVI. Dans un voyage que Diodore fit à Antioche après l'an 386. étant monté en chaire, quoique malade, pour inſtruire le peuple, il commença ſon diſcours par l'éloge de ſaint Chryſoſtome qui étoit preſent, & qui n'étoit encore que Prêtre de cette Egliſe : le comparant (*i*) avec ſaint Jean-Baptiſte, l'appellant la voix de

(*a*) Fabricius, *tom.* 8. *Biblioth. græcæ*, *pag.* 362.
(*b*) Hieronym. *in catal. cap.* 119.
(*c*) Suidas, *in verbo* Diodorus.
(*d*) Hieronym. *in Catal. cap.* 119.
(*e*) Idem, *Epiſt. ad Minervium*, *tom.* 4 *pag.* 211.
(*f*) Hieronym. *ibid. p.* 216. & Gennad. *De dogmat. cap.* 8.
(*g*) Idem, *ubi ſupra*, *pag.* 211.
(*h*) Liberat. *cap.* 10. *Breviarii*, *tom.* 5. *Concil. pag.* 752.
(*i*) Chryſoſt. *in Diodoro*, *pag.* 747.

l'Egliſe,

l'Eglise, la verge de Moïse, & de beaucoup d'autres noms qui lui faisoient honneur. Quelques jours après saint Chrysostome, dont la modestie avoit beaucoup souffert dans cet éloge, en fit un magnifique de Diodore, à la fin duquel il témoigne (*a*) que Diodore devoit parler le même jour après lui. Nous n'avons plus ces deux discours de Diodore, ni aucun de ceux qu'il fit étant Prêtre d'Antioche & Evêque de Tarse. Il est parlé dans Facundus d'une lettre de saint (*b*) Epiphane à Diodore, & d'une autre de Timothée (*c*) d'Alexandrie au même Diodore; mais on croit qu'elles étoient adressées toutes deux à Diodore Evêque de Tyr.

Liturgie sous le nom de Diodore.

XVII. Les Orientaux ont une liturgie qui porte le nom de Diodore, & qui est en usage dans les Eglises des Maronites. Elle se trouve traduite en latin dans le recueil des liturgies orientales par M. l'abbé Renaudot.

Jugement des écrits de Diodore.

XVIII. Aucun des écrits dont nous venons de parler n'étant venu jusqu'à nous, nous ne pouvons juger par nous-mêmes ni de leur style, ni du génie de leur auteur, moins encore de ses sentimens; & il faut nous rapporter sur tous ces points à ceux qui les avoient lûs. Ils comparent (*d*) ses discours à un fleuve d'une eau claire & très-pure; & disent (*e*) que sa langue étoit comme un ruisseau de lait & de miel; que ses paroles étoient pleines de douceur & d'agrémens; que ses pensées vives & pressantes renversoient, comme les trompettes de Josué, tout ce que les heretiques pouvoient opposer de plus fort; que ses expressions (*f*) étoient pures & bien choisies, & que si quelques-uns de ses raisonnemens n'étoient pas tout-à-fait justes, cela ne lui pouvoit faire du tort à

(*a*) Chrysostom. *in Diodoro, pag.* 749.

(*b*) Facundus, *lib.* 4. *cap.* 2. *pag.* 158.

(*c*) Ibid. *pag.* 151.

(*d*) *At sapientissimus quidem fortissimusque Diodorus, quasi fluvius quidam limpidus & ingens suos quidem irrigabat, adversariorum verò blasphemias observabat.* Theodoret. *lib.* 4. *cap.* 22.

(*e*) *Hoc itaque de illa lingua dicendum: lingua fluens lacte & melle. Ut igitur & lacte fruamur & melle satiemur, hic finitâ nostra oratione lyram & tubam audiamus. Cum enim verborum suavitatem considero, lyram ejus vocem Appollo: ubi autem vim cogitationum bellicam quandam tubam voco, qualem habebant Judæi cum Hierecuntis muros dejecerunt. Quemadmodum enim tunc tubarum sonus igne vehementius in lapides incidens omnia consumebat & labefactabat, sic & ejus vox nunc non minus quam tuba illa in hæreticorum munitiones incidens, ratiocinia destruit & omnem altitudinem quæ se extollit adversus scientiam Dei.* Chrysost. *de Diodoro, pag.* 749.

(*f*) *Est autem in loquendo purus atque distinctus.* Phot. *cod.* 223. *pag.* 703. *Verùm in argumentis etsi quædam rectè satis ac dexterè adhibet, dum fati laudatores oppugnat, aliàs tamen nequè satis clarè, neque satis accuratè adversariorum dogma prosecutus ea oppugnare aggreditur quæ speciem dogmatis dumtaxat præ se ferant..... Quamquam benè sentiens arbiter non ob id quod minus feliciter alicubi hanc rem agat reprehensum eum velim: cum ex eo saltem honor illi & gratia meritò debeatur, quod non sine sua in multis laude noxium de fato errorem opprimere molatur.* Idem, *ibid. pag.* 662.

cauſe de la force & de la ſolidité des autres. Il s'étoit (*a*) d'abord fait un ſtyle extrêmement fleuri & abondant en paroles, plein de figures & d'ornemens, mêlé de pluſieurs digreſſions : mais il le corrigea ſur l'avis des plus grands maîtres, entre-autres de ſaint Baſile, & ſe forma un ſtyle plus populaire ; ce qui fait croire à ſaint Jerôme (*b*) qu'il manquoit d'éloquence, & qu'il n'avoit pas même (*c*) étudié les lettres humaines. Mais ce Pere n'avoit pas lû apparemment les premiers ouvrages de Diodore, & en particulier les deux livres contre les Heretiques, & il ne ſavoit pas qu'il avoit (*d*) étudié à Athenes & appris dans cette école toutes les ſciences qu'on y enſeignoit. Pour ce qui eſt de ſes ſentimens, on ne peut douter qu'il n'ait paſſé pour orthodoxe pendant qu'il vécut, puiſqu'il fut (*e*) honoré des plus grands hommes de ſon ſiécle, tant à cauſe de ſa vertu que de ſa doctrine, & qu'il mourut dans la paix & la communion de l'Egliſe. Il eſt vrai que pluſieurs années après ſa mort les partiſans (*f*) de Neſtorius prétendirent trouver dans les écrits de Diodore comme dans ceux de Theodore de Mopſueſte, de quoi autoriſer leurs nouveautés ; & que ſaint Cyrille d'Alexandrie crut y trouver les erreurs de Neſtorius. Eutyche (*g*) l'anathematiſa ; & Leonce de Byſance (*h*) lui fit un crime des erreurs & de l'impieté de Theodore de Mopſueſte, dont Diodore avoit été le maître. Nous n'avons plus l'écrit de ſaint Cyrille : mais il paroît (*i*) qu'il n'y attaquoit que quelques endroits tirés des livres de Diodore ſur l'Incarnation, & qu'il auroit peut-être excuſés & expliqués d'une maniere orthodoxe, s'il n'avoit pas été obligé de les réfuter par la neceſſité de répondre aux Neſtoriens qui s'en autoriſoient. Quant à Leonce de Byſance, il fonde (*k*) les erreurs qu'il attribue à Diodore, ſur les livres contre les Sunouſiaſtes : mais on ne convient pas que cet écrit ſoit de Diodore de Tarſe ; & il eſt cité ſous le nom de Theodore de Mopſueſte par Marius

(*a*) *Legi miſſos à tua præſtantia libros, prior vim quidem in rebus habens, ſed dictione uberiore & variis figuris, ac dialogorum gratus exornatus, multò mihi viſus eſt & tempore ad legendum & mentis labore ad colligendas ſententias ac memoria tenendas indigere.* Baſil. *Epiſt.* 135. *pag.* 226.

(*b*) *Cujus quidem Euſebii, eloquentiam imitari Diodorus non potuit propter ignorantiam ſecularium litterarum.* Hieronym. *in Catal. cap.* 119.

(*c*) Ibid.

(*d*) *Iſte enim Diodorus Athenas navigans, rhetoricis confectionibus odibilem adarmavit linguam adverſus cœleſtes deos.* Julianus, *apud* Facundum, *lib.* 4. *cap.* 2 *p.* 164.

(*e*) *In Eccleſiæ pace, plenus dierum, cum gloria magna defunctus eſt.* Facundus, *ibid. pag.* 162. & 148.

(*f*) Liberatus, *Breviarii, cap.* 10.

(*g*) *Apud* Facundum, *lib.* 8. *c.* 5. *p.* 339.

(*h*) Leont. *lib.* 3. *in Neſtor. & Eutych. pag.* 1005. & 1009.

(*i*) Cyrillus, *Epiſt. ad Acacium, p.* 198. & *Epiſt. ad Succeſſum, pag.* 135.

(*k*) Leont. *lib.* 3. *in Neſtor. & Eutych. pag.* 1022.

Mercator (*a*), & par les Peres du (*b*) cinquiéme Concile. D'ailleurs, s'il étoit permis d'attribuer au maître les erreurs du disciple, il faudroit condamner beaucoup de grands personnages, dont les disciples n'ont pas toujours suivi ni les maximes, ni la doctrine. Saint Chrysostome a été disciple de Diodore comme Theodore de Mopsueste : comment prouvera-t-on que Diodore enseignoit à l'un la verité, à l'autre l'erreur ? Aussi le cinquiéme Concile anathematisa (*c*) Theodore de Mopsueste, sans prononcer aucune censure contre Diodore. Photius dit (*d*) qu'ils furent l'un & l'autre anathematisés dans cette assemblée : mais les actes n'en disent rien, & il y a apparence que Photius a confondu la cause du maître avec celle du disciple, comme a fait Leonce de Bysance, & comme avoient fait aussi les Eutychiens qui demandoient également la condamnation de l'un & de l'autre. Photius dit (*e*) encore que Diodore, dans ses écrits sur le Saint-Esprit, donnoit lieu de juger qu'il avoit été dans l'heresie Nestorienne avant Nestorius même. Mais ailleurs (*f*) il remarque que dans son ouvrage contre le destin, il étoit tout-à-fait pur sur le dogme, & ne tomboit pas dans l'opinion de Nestorius. On ne peut donc pas, au rapport même de Photius l'un des plus opposés à Diodore, accuser cet Evêque de s'être fait un systême de doctrine conforme à celle que Nestorius enseigna depuis. S'il s'est servi de quelques expressions peu mesurées & qui ont fait juger qu'il ne pensoit pas juste sur le mystere de l'Incarnation, ce défaut lui est commun avec beaucoup d'autres anciens à qui on n'en a pas fait un crime, parce qu'ils ont écrit avant la naissance de l'heresie de Nestorius, & que d'ailleurs ils ont, comme Diodore, exprimé nettement en d'autres endroits de leurs écrits, qu'ils n'avoient sur cet article d'autre doctrine que celle de l'Eglise Catholique: aussi cet Evêque a-t-il trouvé un grand nombre de personnes qui ont entrepris sa justification. Theodoret (*g*) fit un ouvrage exprès pour le défendre contre saint Cyrille. Domnus (*h*) d'Antioche & tout le Concile d'Orient le mirent à

(*a*) Marius Mercator, *tom.* 2 *pag.* 263. *Vide &* Gesnerium, *in notis*, *to.* 2. *p.* 317.

(*b*) *Ejusdem Theodori Mopsuesteni, ex libro contra Sunousiastas vel Apollinaristas quæ & proposuit beatus Cyrillus & refutavit. Tom.* 5. Concil. *pag.* 445.

(*c*) Ibid.

(*d*) Photius, *cod.* 18. *pag.* 14.

(*e*) Idem, *cod.* 102. *pag.* 276.

(*f*) *Quibus in libris pius quidem est hic scriptor, neque in eam sectam de Dei Filio quem impia Nestorii rabies disseruit, ab errando disseruit.* Idem, *cod* 223. *pag.* 662.

(*g*) *Quo autem cultu viros prosequar, testis est liber quem de illis* (*Diodoro & Theodoro*) *composui, in quo conflatam in illos accusationem diluimus, nec accusatorum potentiam, nec structas contra nos insidias reformidantes.* Theodoret. *Epist.* 16. *Iræn. pag.* 911.

(*h*) *Ille etenim* (*Apollinaris*) *linguam adversus magnum Diodorum movit, quo-*

couvert des anathémes d'Eutyche dans leur épître synodique à l'Empereur Theodose II. Liberat (*a*) assure que Diodore établissoit tellement les deux natures en Jesus-Christ, qu'il n'y reconnoissoit néanmoins qu'une personne; & ce qui le justifie pleinement, c'est que Julien l'*Apostat* lui reproche d'établir dans ses écrits contre les faux dieux du Paganisme, la même verité qu'on l'accuse d'avoir combattue, savoir qu'il n'y a qu'une personne en Jesus-Christ. C'est la remarque (*b*) de Facundus, qui allegue beaucoup d'autres preuves de l'orthodoxie de Diodore. Le pere Lupus (*c*) dans sa dissertation sur le Concile d'Ephese, prétend faire voir que cet Evêque a été le précurseur de Pelage comme de Nestorius: mais le plus fort de ses argumens est tiré d'un livre qui n'est point de Diodore, mais de Theodore de Mopsueste, comme Photius le témoigne (*d*). Victor de Tunnes fait mention (*e*) d'un Concile de Constantinople en 499. où il dit que l'on condamna Diodore de Tarse & Theodore de Mopsueste avec leurs écrits, Theodoret, Ibas d'Edesse, & plusieurs autres Evêques qui avoient enseigné qu'il y a dans Jesus-Christ deux natures & deux personnes.

---

niam eum agentem objurgavit. Clarum autem & hoc affinitatis dogmatum signum est. Qui enim magnum pietatis certatorem Diodorum cum Apollinario verbis blasphemis impetit, contrario semetipsum ostendit similitudinem vanitatis illius amplectentem. Iste autem magnus Diodorus testem quidem pietatis habet clarorumque certaminum, magnum illum Basilium .... Puto, clementissime imperator, quod magni sceleris, magnæque profanationis esse judices, istorum luminarium mundi pro Theodoro Mopsuestiæ calcare sententiam, & ad tenebras cæcitatis Eutychianæ transire ut in Ecclesia Catholica hæreticorum exerceamus inimicitias, & alieno contra nostros odio militemus .... Quod ergo vos religio vestra profanum judicare compellit, hoc etiam venerabilis synodus Calcedonensis profanum judicavit, sicut judicare debuerat, Eutychis judicium in causa Theodori sequi, contra quem fuerat congregata, potiusquam istorum patrum quorum cum testimoniis refellebat. Apud Facundum, *lib.* 8. *cap.* 5. *pag.* 339.

(*a*) *Nestorii sectatores videntes libros illius blasphemos non posse proferri in publicum .... Tunc cœperunt Diodori Tarsensis & Theodori Mopsuestenæ civitatis Episcopi & aliorum Episcoporum qui contra Eunomium & Apollinarem unius naturæ assertores, libros composuerant duas in Christo ostendentes naturas in una persona, quod Nestorius sic non dixerat, circumferre volumina: & simplicissimos quosque decipere cupientes, aiebant: Non sapuisse nova Nestorium, sed antiquorum Patrum prosecutum fuisse doctrinam.* Liberatus, *Breviarii, cap.* 10. *tom.* 5. *Concil. pag.* 751.

(*b*) *Apud* Facundum, *lib.* 4. *cap.* 2. *pag.* 163. 164. 165.

(*c*) Lupus, *Dissertat. ad Synod. Ephes. cap.* 1.

(*d*) *Lectum est opus Theodori Antiocheni, qui Mopsuestenus ille Episcopus est, ut ex ejus quibusdam epistolis colligimus hoc titulo contra asserentes peccare homines natura non voluntate.* Photius, *cod.* 177. *pag.* 395.

(*e*) Balusius, *tom. Concil. pag.* 1460.





CHAPITRE VI.

Saint Macaire d'Egypte, Instituteur des Solitaires de Sceté, & Confesseur.

I. SAINT MACAIRE surnommé d'*Egypte*, pour le distinguer de plusieurs Solitaires de même nom, particulierement de celui d'Alexandrie, Prêtre & Abbé de Nitrie, & de Macaire de Pispir, disciple de saint Antoine; nâquit dans la haute Egypte vers l'an 300. Etant encore jeune il sortit du lieu de sa naissance, & se (*a*) retira dans une cellule auprès d'un village. Sa vertu l'en fit enlever & ordonner (*b*) Clerc: mais ne pouvant accepter cette charge, il s'enfuit dans un autre village, où un homme de bien prenant les corbeilles qu'il faisoit, lui fournissoit toutes les choses necessaires à la vie. Après y avoir resté quelque tems & donné aux habitans du lieu des preuves de sa patience dans une rencontre où la colomnie avoit donné (*c*) des atteintes à sa pureté, il passa (*d*) dans le desert de Sceté, distant environ de cinquante lieues de la ville d'Alexandrie: c'étoit vers l'an 330.

S. Macaire né vers l'an 300. se retire dans le desert de Sceté, vers l'an 330.

II. Saint Macaire alors âgé de trente ans, voulant dompter la force & l'impetuosité de sa jeunesse, s'appliqua (*e*) durant dix ans aux exercices & aux travaux de la vie religieuse avec tant de ferveur, que ses progrès dans la vertu passoient son âge. On met pendant le cours de ces dix années la visite (*f*) qu'il rendit à saint Antoine sur sa montagne. Ce Saint lui témoigna beaucoup d'amitié, & exerça envers lui tous les devoirs de l'hospitalité. Après quelques jours d'entretiens sur ce qui regardoit le salut de l'ame, saint Macaire revint à Sceté. Il trouva à sa rencontre les Solitaires qu'il y avoit assemblés, & leur dit qu'il avoit parlé à saint Antoine de ce qu'ils n'avoient pas l'oblation du Sacrifice dans leur desert. C'est qu'il n'y avoit point encore d'Eglise dans Sceté; mais on ne tarda pas à y en bâtir une, puisque S. Macaire fut ordonné Prêtre (*g*) vers l'an 340. Dieu lui donna dès-lors le pouvoir de commander aux démons, la grace de guérir les maladies & l'esprit de prophétie.

Il va voir S. Antoine. Il est fait Prêtre.

(*a*) *Aphotegmat. Patr.* Cotel. *Monument. tom.* 1. *pag.* 525.
(*b*) Ibidem.
(*c*) Ibidem.
(*d*) Ibidem, *pag.* 526.

(*e*) Palladius, *hist. Lausiaca, cap.* 19. Sozom. *lib.* 3. *cap.* 14.
(*f*) Cotel. *Monum. tom.* 1. *p.* 530. 531.
(*g*) Palladius, *hist. Lausiaca, cap.* 19. Sozom. *lib.* 3. *cap.* 14.

Ses austerités. III. Evagre l'un de ses disciples, étant un jour avec lui à l'heure de midi, lui demanda (*a*) permission de boire de l'eau, se sentant brûlé d'une extrême soif. » Contentez-vous, lui répondit saint Macaire, d'être à l'ombre; car il y a presentement beaucoup de personnes qui voyageant à la campagne ou sur la mer, sont privés du soulagement que vous avez. « Et comme ils s'entretenoient ensemble sur la mortification : » Prenez courage, mon fils, lui dit saint Macaire : j'ai passé vingt ans entiers sans jamais ni boire, ni manger, ni dormir autant que j'eusse voulu; car je ne mangeois qu'une certaine quantité de pain que je pesois, je mesurois mon eau, & m'appuyant seulement contre une muraille, je prenois comme à la dérobée le peu de sommeil dont je ne pouvois me passer. « Ordinairement (*b*) il ne mangeoit qu'une fois la semaine: mais la secheresse de son corps étoit autant l'effet (*c*) de la crainte de Dieu dont son ame étoit toute pénetrée, que de ses jeûnes & de son abstinence. On remarque que quand il mangeoit avec les Solitaires & qu'il s'y rencontroit du vin, il bûvoit ce qu'on lui présentoit, mais qu'ensuite il passoit autant de jours sans boire d'eau, qu'il avoit bû de verres de vin. Son disciple s'en étant apperçu, conjura les Freres de ne lui plus donner de vin, parce qu'en voulant lui faire du bien, ils lui occasionnoient de nouvelles mortifications. Saint Macaire donnoit cet avis aux Solitaires. » Il faut (*d*) qu'un Solitaire s'applique au jeûne comme s'il étoit assuré d'avoir encore cent ans à vivre; & qu'il réprime au contraire les passions de son ame, oublie les injures, resiste à la tentation, & supporte les pertes & les douleurs comme s'il devoit mourir le jour même. » Cette premiere pensée rendra le Solitaire sage & prudent, & lui fera garder une severe conformité dans son abstinence, sans lui permettre de se relâcher sous prétexte de l'infirmité de son corps; & l'objet d'une mort prochaine lui inspirera une magnanimité chrétienne, qui non seulement lui fera mépriser tout ce qui paroît de plus heureux & de plus agréable dans ce monde, mais qui le rendra encore ferme & inébranlable dans les maux, parce qu'il les méprisera comme legers & de nulle importance, & qu'il aura toujours son cœur & ses yeux attachés au lieu où il croit à tous momens qu'il doit bientôt être appellé.

Il fait parler IV. Un heretique de la secte des Hieracites (*e*) étant venu un

(*a*) Socrat. *lib.* 4. *cap.* 23.
(*b*) Bollandus, *ad diem* 15. *Januarii*, *pag.* 1009. §. 22.
(*c*) *Vit. Patr. lib.* 5. *cap.* 3. §. 8. Cotel. *Monum. tom.* 1. *pag.* 534.
(*d*) Cassian. *Instit. lib.* 5. *cap.* 41.
(*e*) Ruffin. *Vit. Patr. c.* 28. Sosom. *lib.* 3. *cap.* 14. Pallad. *hist Lausiac. cap.* 19.

jour dans le desert de Sceté, essaya de répandre son erreur parmi les Solitaires qui y demeuroient. Elle consistoit à nier la resurrection des corps. Le Saint lui resista : mais voyant qu'il éludoit par des argumens captieux ses paroles simples & sans artifice, & qu'il y avoit du danger que les Freres ne se laissassent ébranler dans leur croyance : » Qu'est-il besoin, dit-il, de tant de paroles inutiles » & qui ne font que du tort à ceux qui nous entendent disputer ? » Allons au tombeau des Freres qui sont partis avant nous pour » aller au Ciel, & que chacun sache que celui auquel Dieu fera la » grace de ressusciter quelqu'un d'entre-eux, est celui dont il ap» prouve la foi & autorise la croyance. « Ce discours plut & on alla aux sépulchres. Là, saint Macaire pressa le Hieracite de ressusciter un mort au nom du Seigneur. Celui-ci le refusa, disant que c'étoit à Macaire d'en ressusciter le premier, puisqu'il avoit fait la proposition. Le Saint prosterné en terre fit sa priere & aussitôt qu'il l'eut achevée, il dit en levant les yeux au Ciel : » Faites connoître, Sei» gneur, en ressuscitant ce mort, lequel de nous deux fait profes» sion de la veritable foi. « Ces paroles achevées il appella par son nom un Solitaire qui avoit été enterré quelque tems auparavant. Le mort lui répondit du fond du tombeau, & alors les Freres s'approchant le retirerent vivant du sépulchre. Le Hieracite effrayé à la vûe de ce miracle prit la fuite : les Freres coururent après lui & le chasserent de leur canton.

un mort pour convaincre un heretique.

V. Les Solitaires répandus dans l'Egypte & dans l'Orient sont marqués dans l'histoire (*a*) entre les plus zelés défenseurs de la foi de Nicée, & on met à leur tête les deux Macaires, Pambom, Heraclide & quelques autres disciples de saint Antoine. On ne voit pas qu'ils ayent eu à souffrir sous la persécution de Constantius ; mais après la mort de saint Athanase, Lucius (*b*) ayant usurpé le siége d'Alexandrie dont Pierre étoit légitime possesseur, ce loup appuyé de l'autorité de Valens, tourna sa rage contre les Monasteres & ravagea les deserts de l'Egypte. Trois mille soldats ayant à leur tête le General de toutes les troupes de cette Province, s'avancerent dans ces solitudes, & firent sentir par-tout les effets de leur fureur. Des troupes entieres de Moines furent passées au fil de l'épée pour la défense de la foi, jusqu'à ce que Lucius las de les voir triompher par leur generosité de toutes ses violences, conseilla au (*c*) General de bannir ceux qui étoient les Peres des

Il défend la foi de la consubstantialité sous Valens, en 373.

(*a*) Sosom. *lib.* 4. *c.* 13. *&* *lib.* 6. *c.* 20.
(*b*) Theodoret. *lib.* 4. *cap.* 17. Ruffin. *lib.* 1. *cap.* 13 Oros. *lib.* 7. *cap.* 31.
(*c*) Socrat. *l.* 4. *c.* 24. Theod. *l.* 4. *c.* 18.

autres, savoir les deux Macaires, Heraclide & Pambom.

Evagre est disciple de S. Macaire, en 384.

VI. Ils eurent après la mort de Valens la liberté de retourner à leurs exercices ordinaires, & ils jouissoient du repos dans leur retraite lorsqu'Evagre de Pont vint dans celui des Cellules en 384. Il y eut pour maître le S. vieillard Macaire d'Egypte qu'il appelle un vaisseau (*a*) d'élection, & dont il rapporte (*b*) diverses instructions, entre-autres celle-ci : » Un Moine est coupable, si ayant reçu quel» que tort de ses freres, il ne va pas le trouver le premier avec un » cœur purgé par la charité (des moindres froidures); car comme » la Sunamite n'eût pas merité de recevoir chez elle le prophéte » Elisée, si elle eût eu quelque attache ou quelque aversion pour » personne, de même l'ame ne merite pas de recevoir en elle le » Saint-Esprit, si elle n'est entierement pure & dégagée de tous » les troubles du siécle.

Mort de S. Macaire, vers l'an 390.

VII. Quelque tems avant que de mourir saint Macaire alla rendre visite aux Solitaires de la montagne de Nitrie qui l'en avoient (*c*) prié; & les anciens d'entre-eux lui ayant demandé quelque parole d'instruction, il leur dit : » Pleurons, mes Freres, & que nos » yeux versent sans cesse des larmes avant que nous allions en ce » lieu où nos larmes ne pourront qu'enflammer le feu qui brûlera » nos corps. « Il mourut âgé de quatre-vingt-dix ans, dont il en avoit passé soixante dans le desert : un an avant que Pallade vînt à Nitrie, c'est-à-dire en 390.

Ses écrits. Sa lettre aux Moines. La Regle qui est sous le nom de Macaire, n'est point de celui d'Egypte.

VIII. De tous les écrits qui portent le nom de Macaire, il n'y en a pas un qu'on puisse assurer être de celui d'Egypte. Gennade (*d*) lui attribue une lettre adressée à des Religieux qui avoient depuis peu embrassé la profession monastique, dans laquelle il leur enseignoit, que celui-la peut servir Dieu parfaitement, qui connoissant à quelle condition Dieu l'a créé, se porte avec affection à tous les travaux, combat contre toutes les douceurs & tous les attraits de la vie & implore le secours de Dieu pour les surmonter, afin d'arriver à la pureté de l'état naturel & acquerir la continence que la justice exige de notre nature. Mais il ne paroît pas que cette lettre soit venue jusqu'à nous. On ne trouve rien de ce que dit Gennade, dans la Regle qu'on lit sous le nom de saint Macaire, dans le recueil de saint Benoît d'Agnane. D'ailleurs, Gennade ne parle

(*a*) Socrat. *lib.* 4. *cap.* 23.

(*b*) Coteler. *Monum. tom.* 1. *pag.* 546. *Vit. Patr. lib.* 5. *cap.* 10. §. 34. *lib.* 6. *cap.* 1. *lib.* 7 *cap.* 37. §. 4.

(*c*) Coteler. *Monum. tom.* 1. *pag.* 545. & Pallad. *hist. Lausiaca, cap.* 19.

(*d*) *Macarius monachus ille Ægyptius signis & virtutibus clarus unam tantum ad juniores professionis suæ scripsit epistolam.* Gennad. *De viris illustribus, cap.* 10.

pas de regle, mais de lettre; & il assure même que saint Macaire d'Egypte n'avoit rien écrit que cette lettre. Il est donc difficile de se persuader que la lettre que Gennade attribue à saint Macaire d'Egypte soit la même chose que la regle qui porte le nom de Macaire, comme quelques-uns l'ont cru; & il est plus vraisemblable, que cette regle est de Macaire d'Alexandrie, abbé de Nitrie; car elle porte en tête le nom d'un Macaire, qui avoit sous sa conduite cinq mille Moines : ce qui convient parfaitement à un abbé de Nitrie, où, selon Pallade (*a*), il y avoit cinq mille Moines. Le (*b*) même historien témoigne qu'à Nitrie on punissoit de verges les freres incorrigibles. Or il est dit dans le vingt-septiéme article de cette regle, que si quelqu'un des freres perseverant dans sa mechanceté & dans son orgueil, menace de s'en aller, l'Abbé le fera fouetter en presence de la Communauté. Cette regle est distribuée en trente articles, qui sont autant de reglemens pour le maintien de l'observance monastique. On y (*c*) recommande surtout l'obéissance, l'humilité, l'éloignement des plaisirs & des affaires du monde, l'amour du superieur, la charité envers les freres, la fuite de l'oisiveté, du murmure, des contentions. On y défend à celui qui est repris d'une faute de s'excuser; les incorrigibles y sont dégradés; le silence y est ordonné pendant le repas; l'hospitalité y est recommandée particulierement envers les pauvres. Les Freres, après avoir dit Matines, passoient quelque tems dans la méditation des choses saintes. S'il étoit besoin de sortir du Monastere, ceux à qui on le permettoit devoient aller deux ou trois ensemble. On lisoit la Regle à celui qui entroit dans le Monastere dans le dessein de se convertir, & on lui en faisoit connoître tous les exercices; & après les avoir pratiqués quelque tems & donné des preuves de sa vocation il y étoit admis, & dès-lors il renonçoit à tous ses biens & à sa propre volonté. Si trois jours après il vouloit sortir ensuite de quelque faute considerable, on le lui permettoit à condition de n'emporter que l'habit dans lequel il étoit venu. On punissoit les fautes des Freres par des jeûnes & en leur interdisant la priere commune; s'ils demandoient pardon devant la Communauté, on leur pardonnoit. Les incorrigibles étoient punis de verges. C'étoit un crime semblable à celui de Judas, que de rompre le jeûne le Mercredi & le Vendredi. On ne permettoit l'exercice de quelque métier dans l'enceinte du Monastere, qu'à

(*a*) Pallad. *hist. Lausiac. cap.* 7. & 14.
(*b*) Ibid. *cap.* 7.
(*c*) Cod. Regul. *pag.* 25.

ceux dont la probité étoit bien connue, encore falloit-il que ce métier fût neceſſaire ou du moins utile au Monaſtere.

La lettre que nous avons ſous le nom de Macaire, n'eſt pas de celui d'Egypte, mais de celui de Nitrie.

IX. Cette Regle eſt ſuivie dans le Code (*a*) de ſaint Benoît d'Agnane, d'une lettre de Macaire adreſſée aux Moines. Il y manque quelque choſe au commencement dans l'édition d'Holſtenius: mais on l'a donnée depuis toute entiere (*b*) ſur un manuſcrit de l'abbaye de ſaint Vanne de Verdun. Elle eſt écrite d'un ſtyle ſententieux; chaque phraſe renferme une maxime de la vie chrétienne & religieuſe. Quoiqu'elle ſoit très-digne de ſaint Macaire d'Egypte, on ne peut néanmoins la lui attribuer, puiſqu'elle n'a rien de commun avec celle dont parle Gennade. Il vaut mieux la donner à l'abbé de Nitrie avec la Regle précedente. Voici le précis de cette lettre. » Quand une fois l'homme connoît pourquoi il a » été créé, & qu'il cherche ſincerement Dieu ſon Créateur, auſſitôt il apprend à faire pénitence de ſes fautes; Dieu lui en inſpire » de la douleur, & le deſir de les expier par les jeûnes, les veilles, » les prieres & le mépris du monde; enſorte qu'il ſupporte avec » patience les injures, qu'il hait tous les ſoulagemens du corps, & » qu'il aime mieux de pleurer que de rire; ayant ſans ceſſe devant » les yeux ſes iniquités, le jour de ſa mort, celui du jugement de » Dieu, les peines de l'enfer, & la gloire des Bienheureux dans le » Ciel. Un Moine ne ſe ſauvera pas dans l'abondance; s'il ne poſſede rien, il s'envolera vers le Ciel avec la rapidité de l'aigle; » s'il eſt veritablement moine, il ne prendra de la nourriture que » par neceſſité; après un travail moderé il s'occupera de la priere » & de la lecture; il chantera jour & nuit les louanges de Dieu » dans la crainte du Seigneur. Toute ſa gloire ſera dans la patience, » dans la charité, dans le mépris des choſes de la vie preſente, » dans la douceur, dans la foi, dans les larmes, dans l'amour de » Dieu & du prochain, dans les bonnes œuvres, dans la ſtabilité. » Les entretiens avec des perſonnes du ſexe ſont dangereux pour » lui. Il doit travailler de ſes mains pour avoir de quoi vivre: s'il » en reçoit d'ailleurs, à quoi lui ſervent ſes veilles & ſes prieres? » L'abondance de nourriture cauſe la deſobéiſſance & la mort, au » lieu que la frugalité rend vigilant dans les prieres & acquiert à » l'ame une couronne.

Les cinquante Homelies ſous le nom

X. On a auſſi publié ſous le nom de ſaint Macaire d'Egypte cinquante Homelies. Le premier qui les lui a attribuées, eſt Jean Pic,

(*a*) Cod. Regul. *pag.* 27.
(*b*) D. Petit-Didier, *tome* 2. *des Remarques ſur M. Dupin, page* 220.

président aux enquêtes à Paris, qui les fit imprimer dans la même ville en 1559. *in* 8°. Le pere Poſſin croit qu'elles ſont de Macaire de Piſpir ; d'autres les donnent à celui d'Alexandrie, le tout ſans aucunes preuves conſiderables. Mais il y en a de très-fortes pour montrer qu'elles ſont d'un ſiécle plus récent que celui de ces trois Macaires, & que l'auteur a vécu non-ſeulement depuis l'hereſie de Pelage, mais qu'il a même pris parti dans les diſputes ſur la grace. La premiere preuve (*a*) que l'on en peut donner ſe tire de la matiere qui fait le ſujet de ces homelies. Des cinquante, il y en a plus des deux tiers qui ſont ſur les matieres de la grace. Elles traitent de ſa nature, de ſa force, de ſa neceſſité, des rapports qu'elle a avec notre liberté, de la corruption de la nature humaine introduite par le peché, & d'autres queſtions ſemblables. Quelle apparence qu'avant la naiſſance des diſputes ſur ces matieres, dans un ſiécle où perſonne ne s'étoit encore aviſé de les approfondir, où l'on vivoit dans la ſimplicité ſur ces queſtions, & où l'on aimoit mieux reſſentir les effets de la grace que d'en examiner la nature ; en un mot dans un tems où aucun des Peres de l'Egliſe depuis la naiſſance de Jeſus-Chriſt, n'avoit encore rien écrit exprès ſur ces matieres, un Abbé vivant avec ſes Religieux au fond d'une ſolitude, ait entrepris de les en inſtruire, & d'agiter toutes ces queſtions, non en paſſant, mais de propos déliberé ; non dans une ſeule homelie ou conference, mais dans la plus grande partie de celles que nous avons ? L'affectation de traiter ſi ſouvent une même matiere, marque bien clairement dans cet auteur, un deſſein qui ne pouvoit venir ou que du deſir de s'inſtruire des queſtions qui faiſoient du bruit dans le monde, ou de la demangeaiſon d'en dire ſon ſentiment, ou de quelqu'autre motif ſemblable. Ces homelies ne peuvent être un ouvrage du quatriéme ſiécle, où les eſprits avoient d'autres occupations que celles des matieres de la grace, mais du ſiécle ſuivant où elles furent très-agitées. Une ſeconde raiſon qui fait voir que l'auteur de ces homelies a vécu depuis l'hereſie de Pelage, c'eſt qu'il ſe déclare par-tout pour ceux que l'on a depuis appellés *Semipelagiens* ; qu'il entre dans tous leurs principes, & qu'il les ſuit exactement. Car quoique pluſieurs des Peres qui ont vécu & ſont morts avant l'hereſie de Pelage, ayent avancé beaucoup de choſes qui favoriſent les ſentimens des Semipelagiens, ils l'ont fait ſans deſſein prémedité : au lieu que l'auteur de ces homelies prend viſiblement parti dans les querelles

de S. Macaire, ne ſont pas de celui d'Egypte, mais d'un autre qui vivoit depuis l'hereſie de Pelage.

(*a*) D. Petit-Didier, *tome 2. des Remarques ſur M. Dupin, pag. 200. & ſuiv.*

touchant la grace : ſon but eſt d'établir tous les principes des Semipelagiens ; il ſe ſert de leur maniere de s'expliquer & de leurs comparaiſons, pour en tirer les mêmes conſéquences que ces heretiques en tiroient : enſorte que demeurant ferme par-tout dans les mêmes principes, ſans en outre-paſſer les bornes, il condamne également les erreurs les plus groſſieres de Pelage touchant la neceſſité de la grace, & les ſentimens des Catholiques ſur les commencemens de la foi & du ſalut. Comment donc pourroit-on douter qu'il n'eût vécu depuis la naiſſance des hereſies de Pelage & des Semipelagiens ? Pour s'en convaincre il ſuffira de rapporter en peu de mots les principes ſur leſquels il fait rouler toutes ſes homelies.

Preuves que ces Homelies ont été écrites depuis la naiſſance de l'hereſie de Pelage.

XI. Tout le monde ſait que les Semipelagiens reconnoiſſoient la corruption de la nature humaine par le peché d'Adam ; qu'ils confeſſoient le peché originel, & qu'ils admettoient même la neceſſité de la grace pour acquerir les vertus & pour les pratiquer : mais qu'ils ſoutenoient en même-tems que le libre arbitre n'avoit pas été ſi fort affoibli par le peché du premier homme, qu'il ne lui reſtât encore aſſez de force pour deſirer ſa guériſon, pour recourir à ſon medecin, pour reſiſter aux tentations, pour lui demander ſa grace, pour commencer à croire en lui & à jetter les premiers fondemens de ſon ſalut. Or toutes les conferences ou homelies de l'abbé Macaire roulent ſur ces principes : on les y rencontre preſque dans toutes les pages, & elles paroiſſent même n'avoir été faites que pour les établir. 1°. Il établit en pluſieurs endroits la foi de l'Egliſe touchant le peché originel. En expliquant dans la premiere homelie comment & pourquoi l'on peut dire dès-à-preſent que notre ame eſt un ouvrage de tenebres, il dit que c'eſt à cauſe (*a*) qu'Adam, en tranſgreſſant le commandement de Dieu & en obéiſſant au ſerpent, s'eſt vendu lui-même au démon, & que cet eſprit malin s'eſt emparé de ſon ame & s'eſt comme revétu de cette excellente créature que Dieu avoit faite à ſon image. Il ajoute dans la ſeconde homelie, que (*b*) le démon depuis ce tems-la exerce ſur l'ame un empire de tenebres, d'autant qu'il a infecté du peché toute ſa ſubſtance, & qu'il l'en a comme revétu,

(*a*) *Eodem modo Adam tranſgreſſus mandatum Dei & obtemperans malitioſo ſerpenti, vendidit ſeipſum diabolo : induitque malitioſus.* Homil. 1. *pag.* 12.

(*b*) *Ita animam ac totam ejus ſubſtantiam peccato induit nequam ille princeps, totam inquinavit & totam captivam in regnum ſuum abduxit, nec reliquit ullum ejus membrum à ſe liberum, non cogitationes, non mentem, non corpus ; ſed amicivit eam purpura tenebrarum .... hoc eſt peccato.* Homil. 2. *pag.* 21. 22.

n'ayant laissé aucune partie dans l'homme dont il ne se soit rendu maître; qu'il a souillé l'homme entier, c'est-à-dire l'ame & le corps, & qu'il l'a revêtu de ce vieil homme qui est impur & ennemi de Dieu; que (*a*) tout le genre humain étant devenu pecheur en Adam, porte en soi d'une maniere cachée la sentence qui fût prononcée contre lui; & que comme tous les hommes tirent leur origine d'Adam, de même son peché s'est emparé de tout le genre humain & l'a soumis aux insultes de satan. Il dit dans l'onziéme homelie, que (*b*) depuis Adam jusqu'au Sauveur, aucun homme n'a paru avec un corps nouveau exempt de peché. 2°. Il reconnoît la necessité de la grace pour accomplir la loi, & pour pratiquer la vertu d'une maniere qui merite une récompense éternelle. Il dit qu'il est impossible (*c*) sans son secours de servir Dieu & d'accomplir toutes ses volontés; que l'homme (*d*) se trompe fort lorsqu'il s'imagine pouvoir acquerir la perfection par ses propres forces sans le secours de Dieu, & qu'il n'est pas en état de salut lorsqu'il croit pouvoir y arriver sans le secours du Saint-Esprit; que (*e*) si l'homme passe toute sa vie dans les productions de son libre arbitre, sans rien recevoir en soi de surnaturel, il ne peut offrir à Dieu des fruits qui soient dignes de lui; que (*f*) comme un corps sans ame est mort & ne peut agir, de même l'ame sans l'esprit de Dieu est morte à l'égard du royaume des cieux, d'autant que sans cet Esprit divin elle ne peut accomplir rien de ce qui regarde Dieu; que personne ne peut prier sans le mouvement du Saint-Esprit. 3°. Néanmoins il soutient que le commencement du salut vient de de nous, & que Dieu ne nous donne sa grace qu'après que nous l'avons desirée par les seules forces de la nature. Il dit que (*g*) comme un homme qui voit voler un oiseau, peut desirer de voler quoiqu'il ne puisse voler, de même quoiqu'il ne soit pas au pouvoir de l'homme d'être pur & exempt de tout peché, il est toutefois en son pouvoir de vouloir l'être; que l'ame ne (*h*) manque pas d'obtenir la grace lorsqu'elle la desire sérieusement; que le Sauveur qui est venu pour racheter les pecheurs & pour les convertir, est tout prêt de nous donner sa grace, pourvû (*i*) que nous nous éloignions du mal

(*a*) *Omne genus humanum, peccato obnoxium à tempore lapsus Adæ.* Homil. 5. *pag.* 71.

(*b*) *Corpus novum & peccati expers usque ad Dominum non apparuit in mundo.* Homil. 11. *pag.* 135.

(*c*) *Absque gratia impossibile est quempiam Deo servire hoc est placere in quacumque Dei voluntate.* Homil. 5.

(*d*) Homil. 24. *pag.* 312.

(*e*) Homil. 26. *pag.* 345.

(*f*) Homil. 30. *pag.* 399.

(*g*) Homil. 2. *pag.* 23.

(*h*) *Anima opem & auxilium si sero quærat, id consequitur.* Homil 3 *pag.* 34.

(*i*) *Propter peccatores enim venit ut con-*

autant qu'il eſt en notre pouvoir ; & qu'il guérit tous (*a*) ceux qui s'éloignant des affections mondaines autant qu'ils le peuvent par la force de leur volonté & de leur libre arbitre, recherchent la grace & la deſirent ; que notre (*b*) ame, quoiqu'elle ſoit malade par la fiévre de ſes paſſions & aveuglée par les tenebres du peché, ne laiſſe pas d'avoir une volonté pour crier vers Dieu & pour invoquer le Sauveur ; & que comme (*c*) l'aveugle de l'Evangile n'auroit point été guéri s'il n'eût crié, ni l'hemoroïſſe ſi elle ne ſe fût approchée du Seigneur, de même ſi l'homme ne s'en approche par ſon propre mouvement & de toute la force de ſon libre arbitre, & s'il ne lui demande la ſanté avec une foi pleine & entiere, il ne la reçoit pas ; que l'ame (*d*) qui eſt douée des vertus devient une pierre vivante de l'Egliſe, non pour avoir fait le bien, mais pour l'avoir deſiré, d'autant que l'homme n'obtient pas le ſalut par ſes propres actions mais par celui qui lui donne la vertu ; que Dieu veut (*e*) que nous commencions notre ſalut par les forces de la nature, & qu'enſuite il l'acheve en ceux qui veulent & qui croient. Enfin, que comme (*f*) un malade n'eſt pas en état d'aller trouver lui-même ſon medecin, mais qu'il ne laiſſe pas de le deſirer & de l'envoyer chercher par ſes amis, de même quoique notre ame depuis la tranſgreſſion d'Adam ſoit devenue infirme & languiſſante, elle ne laiſſe pas de recevoir la grace du Seigneur auſſitôt qu'elle s'eſt approchée de lui & qu'elle a cru en lui ; & quoiqu'elle ne puiſſe tout le tems qu'elle demeure dans ſon (*g*) ancienne infirmité, produire de vraies actions de vie, elle a néanmoins en ſoi-même le pouvoir de ſe mettre en peine d'obtenir la vie, de prier le Seigneur, & de chercher ſon vrai medecin. Car il n'en eſt pas, dit cet auteur, comme le prétendent (*h*) quelques-uns qui ſe laiſſant emporter à une méchante doctrine, ſoutiennent que l'homme eſt tellement mort, qu'il ne peut plus faire aucun bien. Quoiqu'un enfant ne puiſſe rien faire & qu'il ne puiſſe marcher

---

verterent ſe ad illum & curaret credentes ipſi. Modò nos ipſi a malis præoccupatoribus abſtineamus quantum in viribus noſtris eſt. Homil. 4. *pag.* 66.

(*a*) Ibidem.

(*b*) *Anima quamvis ſauciata ſit ignominioſarum affectionum vulneribus, quamvis obcæcata ſit tenebris peccati, nihilominus habet voluntatem clamandi & invocandi Jeſum, ut ipſe veniens æternam redemptionem animæ procuret.* Hom. 20. *p.* 294. 295.

(*c*) Ibidem.

(*d*) Homil. 37. *pag.* 448.

(*e*) Ibid. *pag.* 449.

(*f*) Homil. 46. *pag.* 503.

(*g*) *Anima licèt antiqua ægritudine decumbat & nequeat opera vitæ verè peragere, nihilominus curare quæ ad vitam pertinent, ſedulo deprecari Dominum, inquirere verum medicum, & habet & poteſt.* Ibid.

(*h*) *Et non ut aiunt quidam perverſa doctrinâ ſeducti, prorſus mortuus eſt homo, ut omninò non poſſit quidquam boni peragere; etenim infans, &c.* Homil. 46 *p.* 504. [illegible]

pour aller à sa mere, cependant il se roule pour s'en approcher & pour la trouver, & en même-tems la mere touchée de compassion pour son enfant & voyant ses empressemens, va à lui & l'embrasse : c'est aussi ce que Dieu, qui est plein de bonté, fait à l'égard de ceux qui s'approchent de lui & qui le cherchent. 4°. Cet auteur enseigne que quoiqu'il ne soit pas possible à l'homme (*a*) de déraciner le peché par les seules forces de son libre arbitre, & qu'il n'y a que Dieu qui le puisse, l'homme peut par ses propres forces resister au peché, le combattre, lui porter des coups & le blesser ; que notre ame (*b*) a autant de force d'elle-même pour resister, que le peché & le démon en ont pour l'attaquer ; que si cela n'étoit pas, Dieu ne pourroit sans injustice condamner les pecheurs ; que comme (*c*) Dieu peut faire tout ce qu'il veut, étant parfaitement libre ; aussi l'homme qui est créé à son image, est maître de ses actions par son libre arbitre, ensorte qu'étant d'une nature muable, il peut & se laisser aller aux plus grands pechés & obéir à Dieu, entrer dans la voie de la justice & vaincre la concupiscence, son ame étant assez forte pour lui resister, & même pour la surmonter lorsqu'elle se roidit de toutes ses forces contre les attaques du peché & les mauvais desirs ; enfin que le libre (*d*) arbitre de l'homme a assez de force pour resister aux attraits du démon & ne lui obéir en aucune chose ; mais qu'il n'en a point assez sans la grace, pour les surmonter jusqu'à déraciner le mal.

Suite des preuves.

XII. Une troisiéme preuve que l'auteur de ces homelies ne peut avoir écrit avant le cinquiéme siécle, c'est qu'il parle des contestations sur la grace, d'une maniere qui ne peut avoir rapport qu'à ce qui se passoit sur ce sujet du tems de saint Augustin. Dans l'homelie troisiéme il se fait une objection du sentiment de ceux qui disent que le (*e*) peché domine sur la volonté de l'homme (sans la grace) & que le démon a plus de force pour le vaincre, qu'elle n'en a pour lui resister. A quoi il répond que l'on ne peut être de ce sentiment sans accuser Dieu d'injustice, lorsqu'il condamne le pecheur pour s'être laissé vaincre par la tentation : de même, qu'on

(*a*) *Non licet enim, neque possibile est homini propriis viribus exstirpari peccatum. Reluctari quidem, repugnare, cædere, vulnerari in tuis viribus est : eradicare solius Dei est.* Homil. 3. *pag.* 31.

(*b*) *Mens enim adversarius est & æquas habet vires adversus peccatum ut contradicat & resistat cogitationibus.* Homil. 3. *pag.* 33. 34.

(*c*) Homil. 15. *pag.* 198.

(*d*) *Adversaria potestas & mens æquas vires obtinent adversus se invicem...... contradicere enim peccato potest anima : sine Deo verò superare aut extirpare vitium non potest.* Homil. 27. *pag.* 378.

(*e*) *Quod si dicas potentiores esse adversarias vires & malitiam omnino homini dominari, injustum facis Deum, &c.* Homil. 3. *pag.* 34.

ne pourroit ſans injuſtice condamner un petit enfant pour s'être laiſſé abattre par un jeune homme qui auroit employé toutes ſes forces contre lui. Dans l'homelie vingt-ſeptiéme il dit qu'il y (*a*) en a qui repréſentent le peché à l'égard de l'homme, ſans la grace, comme un géant à l'égard d'un pigmée : mais qu'on ne peut être de ce ſentiment ſans accuſer Dieu d'injuſtice, lorſqu'il nous commande de combattre contre le démon. Il diſpute auſſi fort au long dans cette même homelie (*b*) contre ceux qui prétendent qu'il arrive quelquefois, qu'auſſitôt qu'on a oüi la prédication de l'Evangile on ſe convertit, & que l'on entre dans le bon parti. Il ſoutient que ce ſentiment (*c*) eſt dangereux; qu'il détruit la liberté de l'homme, & la force qu'il a pour reſiſter à la grace; que s'il en étoit ainſi, les plus grands pecheurs pourroient être ſauvés tout-à-coup, ce que perſonne n'oſeroit dire; que ce ſentiment établit dans l'homme une neceſſité immuable ſoit pour le bien, ſoit pour le mal, & qu'il ne peut s'accorder avec les commandemens que Dieu a faits à l'homme, non plus qu'avec les récompenſes qu'il promet & les ſupplices dont il menace; que pour (*d*) lui il ſoutient que la prédication de l'Evangile fait ſeulement que celui qui l'écoute entre en componction, & qu'enſuite la grace ſe retirant pour le bien de l'homme, il combat long-tems contre le démon, & qu'après bien des combats & bien des victoires il devient Chrétien. Dans l'homelie quarante-ſixiéme il réfute comme (*e*) gens ſéduits par une mauvaiſe doctrine, ceux qui diſent que l'homme depuis le peché eſt tellement mort, qu'il ne peut plus de lui-même faire aucune bonne action.

Réponſe à une objection contre ce ſentiment.

XIII. On objecte que l'auteur de ces homelies témoigne (*f*) en un endroit avoir vû pluſieurs Confeſſeurs, du nombre de ceux

(*a*) *Verùm qui aſſerunt peccatum eſſe velut ſtrenuum gigantem, animam verò puſillam, perperam dicunt. Si enim adeò res eſſent diſſimiles, iniquus eſſet legiſlator qui legem tulit homini ut pugnam ineat adverſus ſatanam.* Homil. 27. *pag.* 378. 379.

(*b*) Ibid. *pag.* 375. *& ſeq.*

(*c*) *Nequaquam ita res ſe habet. Tollis enim voluntatem hominis dum hoc aſſeris & reluctantem facultatem eſſe negas quæ repugnet animo . . . . Conſtituis inſuper quoque hominem devinctum immutabilem tum ad bonum, tum ad malum.* Homil. 27. *p.* 376.

(*d*) *Nos autem hoc aſſerimus eum qui verbum audit, venire in compunctionem, ac poſtea, ſubducente ſe gratia per diſpenſationem ad emolumentum hominis, ingredi in exercitationem ac diſciplinam militarem: tum luctam committere ac certamen inire adverſus ſatanam, ac multo curſu & certamine reportata victoriæ palmâ evadere Chriſtianum.* Ibid.

(*e*) *Et non ut aiunt quidam perverſa doctrina seducti, prorſus mortuus eſt homo ut omninò non poſſit quidquam boni peragere.* Homil. 46. *pag.* 504.

(*f*) *Alius tempore perſecutionis corpus ſuum tradidit, & cum eſſet confeſſor, poſtea pace facta ſolutus eſt, eratque magni nominis : palpebræ enim ejus læſæ ſunt, quoniam fumo erant peruſtæ. Hic poſtmodum gloria illuſtratus, cum ad preces vocaretur, frumentum accepit deditque id puero ſuo : ecque devenit ejus mens, ac ſi numquam audiviſſet*

qui avoient souffert durant la persécution : ce qui ne peut, dit-on, convenir qu'à un écrivain du quatriéme siécle. Mais ceux qui font cette objection & qui s'en autorisent pour attribuer ces homelies à saint Macaire d'Egypte, n'ont pas fait reflexion que ce que cet auteur dit des Confesseurs qu'il avoit vûs, peut fort bien convenir à la persécution des Vandales qui commença en Afrique dès l'an 447. & ne finit que long-tems après. On voit (*a*) par l'histoire que nous en a laissé Victor de Vite, que vers l'an 488. cinq cens Ecclesiastiques furent bannis de Carthage & relegués dans des deserts éloignés, & qu'avant qu'ils arrivassent au lieu de leur exil, on avoit envoyé, à la persuasion des Evêques Ariens, des hommes violents & impitoyables pour leur ôter avec une cruauté barbare le peu de vivres que la compassion des Chrétiens leur avoit donné; surquoi chacun d'eux disoit : » Je suis sorti nud du ventre de ma » mere, & je m'en vas tout nud en exil ; Dieu sait bien nourrir » ceux qui ont faim & vétir les nuds dans le desert. « La même (*b*) histoire nous apprend que dans cette persécution il y eut des Confesseurs qu'on brûla avec des lames de fer toutes rouges ; qu'on en déchira avec des ongles de fer ; qu'on en tourmenta d'autres si long-tems & en tant de manieres que les bourreaux s'y lasserent. Les Actes (*c*) de saint Liberat mettent au commencement de la même persécution, c'est-à-dire en 483. les violences exercées par Hunneric roi des Vandales, contre les Moines & les Religieuses, la dépradation des Monasteres & la dispersion de ceux & celles qui les habitoient. Procope qui écrivoit la guerre des

verbum Dei. Alius præbuit corpus suum tempore persecutionis, & suspensus est atque efferbuit, ac postea conjectus in carcerem. Ministrabat igitur ei juxta fidem quædam canonica, cum quâ familiaritate contracta, in carcere dum esset, dilapsus est in stuprum. Homil. 27. *pag.* 372.

(*a*) *Tunc etiam Eugenio pastore jam in exilio constituto, universus Clerus Ecclesiæ Carthaginis cæde inediaque maceratur, fere quingenti vel amplius, inter quos quamplurimi erant lectores infantuli, qui gaudentes in Domino, procul exilio crudeli truduntur ...... Parantes itaque universi dorsa sua verberibus alacres ad exilium pergunt. Quibus adhuc in itinere longioris viæ constitutis, destinantur, Episcopis Arianorum suggerentibus, homines immisericordes ac violenti ut illud quod eis fortè miseratio Christiana victui contulerat profuturum, crudelitas auferretur : quando unusquisque eorum libentius fortè cantabat : Nudus exivi de utero matris meæ, nudum etiam me oportet ad exilium pergere ; quia Dominus novit esurientibus cibum porrigere, & in deserto vestire.* Victor Vitensis, *l.* 5. *Persecutionis Vandalicæ, num.* 9. *&* 10. *pag.* 78.

(*b*) *Quantis jam laminis ignitis adusti sunt, qualibus ungulis exarati, quibus cruciatibus torti, res ipsa docet, quod eos ipsi tortores à suâ facie projecerunt, dicentes : Istos imitatur universus populus, ut nullus ad nostram religionem penitus convertatur.* Idem, *ibid. num.* 5. *pag.* 75.

(*c*) *Post modicum quoque temporis universas simul Ecclesias, præjudicatis venerabilibus portis, cæmentis ingentibus claudi mandavit. Universa namque Monasteria virorum vel puellarum sanctarum Gentilibus, id est, Mauris cum habitatoribus donari præcipit.* Acta *martyrum Liberati, ibid. pag.* 102.

Vandales après l'an 533. rapporte qu'il (*a*) y avoit encore alors à Constantinople des personnes à qui on avoit coupé la langue dans cette persécution, & qui parloient néanmoins distinctement: il ajoute que deux d'entre-eux ayant eu moins de courage pour resister aux attraits de la volupté, que pour souffrir les supplices, perdirent tout-à-fait l'usage de la parole qu'ils avoient recouvré. On trouve quelque chose d'approchant dans la vingt-septiéme homelie. On y marque (*b*) la chûte de plusieurs Confesseurs: d'un entre-autres à qui on appliqua le feu, dont la fumée lui brula les paupieres; un autre qui ayant été mis en prison après avoir souffert de grands tourmens, se laissa aller à un crime d'impureté avec celle qui le servoit: elle est appellée chanoinesse, ce qui signifie une vierge ou une veuve inscrite dans le canon ou le catalogue de ceux qui étoient nourris aux dépens de l'Eglise.

Jugement de ces Homelies; éditions qu'on en a faites. Des sept opuscules publiés par le pere Possin, sous le nom de Macaire.

XIV. La plûpart de ces cinquante homelies sont en forme d'entretiens & de dialogues; & il y en a même peu qui traitent de suite une même matiere. Par exemple, dans la douziéme après avoir parlé de l'état d'Adam avant le peché, l'auteur traite de la pauvreté d'esprit. Puis il revient à Adam, & un peu après il se fait deux questions qui n'ont aucun rapport à ce qu'il venoit de dire: savoir pourquoi saint Paul défend aux femmes de prier tête nue; & pourquoi Marthe se plaignit à Jesus-Christ de ce que Marie ne lui aidoit point à préparer à manger. Dans la quinziéme il traite de la resurrection & de la concupiscence; des pechés, de la grace, du libre arbitre, de la dignité des Chrétiens, en quoi ils sont plus parfaits qu'Adam, & ainsi des autres. Ce qui fait voir que ce ne sont point des discours faits pour être prononcés de suite dans quelque assemblée, mais plutôt des réponses d'un Abbé à diverses demandes que lui faisoient ses Religieux dans des conferences où chacun proposoit ses doutes. Il paroît par (*c*) le titre qui se lit à la tête de toutes ces homelies, qu'elles n'ont point été recueillies par l'Abbé même qui les avoit faites: mais il n'en est pas moins l'auteur. Le style en est tout uni, sans ornement & sans affectation; un peu plus de methode & de netteté les rendroient plus utiles, & plus propres à former ceux qui s'appliquent à la vie interieure. La trente-septié-

(*a*) *Multis linguam faucium tenus abscidit Honoricus, qui nostrâ etiam ætate superstites Byzantiæ explanate loquebantur, nullum capientes sensum illius pœnæ. Ex his duo rem habere ausi cum meretricibus, sermonis usum amiserunt.* Procopius, *de Bello Vandalico, lib. 1. pag.* 358.

(*b*) Macarius, *Homil,* 27. *pag.* 372.

(*c*) *Sancti Patris nostri Maccarii Ægyptii Homiliæ spirituales, permagnâ utilitate refertæ.*

me homelie, qui a pour titre : *Du Paradis & de la Loi ſpirituelle*, ſe trouve mot pour mot parmi les œuvres de Marc l'Ermite,& fait le premier de ſes ſept opuſcules : ce qui a fait croire à quelques critiques, qu'il pourroit bien être auteur de ces cinquante homelies. Ils y trouvent ſon ſtyle & ſa doctrine, qu'ils diſent être celle de Pelage. Mais Pelage auroit-il dit, comme fait l'auteur de ces homelies, qu'il eſt impoſſible (*a*) ſans la grace, de ſervir Dieu & d'accomplir toutes ſes volontés ? Que l'homme (*b*) n'eſt pas en état de ſalut lorſqu'il croit pouvoir y arriver par ſes propres forces ſans le ſecours du Saint-Eſprit ? Que (*c*) s'il ne reçoit rien de ſurnaturel, il ne peut offrir à Dieu des fruits qui ſoient dignes de lui ? Que comme (*d*) un corps ſans ame eſt mort & ne peut agir, de même l'ame ſans l'eſprit de Dieu eſt morte à l'égard des cieux, d'autant que ſans cet Eſprit divin elle ne peut rien accomplir en ce qui regarde Dieu ? Ce n'eſt pas là une doctrine Pelagienne. Je doute même que Marc l'Ermite ait vécu aſſez long-tems pour avoir pû être témoin de la perſécution dont il eſt fait mention dans la vingt-ſeptiéme homelie, & qui ſelon toutes les apparences eſt celle des Vandales ; car on met ſa mort vers l'an 440. & la perſécution ne commença en Afrique qu'en 447. Genſeric n'attaqua d'abord que les Evêques ; & Huneric ſon fils qui lui ſucceda dans la couronne en 477. ne rendit la perſécution generale contre tous les Catholiques qu'en la ſixiéme année de ſon regne,c'eſt-à-dire en 483.Elles furent d'abord imprimées en grec & puis en latin à Paris en 1559. *in* 8°. de la verſion de Jean Pic, préſident aux enquêtes. L'édition latine y fut réimprimée en 1562. & c'eſt celle-la que l'on a inſerée dans la Bibliotheque des Peres, à Paris, à Cologne & à Lyon. Palthenius en fit une nouvelle traduction, ce qui occaſionna de les réimprimer en grec & en latin à Francfort en 1594. & 1621. *in* 8°. On les trouve auſſi à la ſuite des œuvres de ſaint Gregoire *Thaumaturge*, à Paris en 1622. mais de la verſion de Jean Pic, que l'on crut apparemment plus correcte que celle de Palthenius. George Pritius corrigea celle-ci, & donna une nouvelle édition des homelies de Macaire, à Leipſic en 1698. *in* 8°. & 1714. Nous les avons en allemand de la traduction de Geoffroi Arnold, à Leipſic en 1696. *in* 8°. & à Goſlar en 1702. *in* 8°. & en flamand, à Anvers en 1580. *in* 8°.traduites en cette langue par Corneil Kiel. Le pere Poſſin leur a donné place dans ſon tréſor aſcetique, imprimé à

(*a*) Homil. 15.
(*b*) Homil. 24.
(*c*) Homil. 26.
(*d*) Homil. 30.

Paris en 1684. *in* 4°. & y a joint ſept opuſcules imprimés la même année à Toulouſe, qu'il dit être non de Macaire de Piſpir comme les cinquante homelies, mais de quelques-uns de ſes diſciples qui mettoient, dit-il, en abregé les exhortations que ce Saint faiſoit de vive voix. Il y a néanmoins une grande conformité de ſtyle entre les cinquante homelies & ces ſept opuſcules, & il eſt difficile de ne pas y reconnoître le même génie & la même main. Le premier de ſes opuſcules, qui paroît n'être qu'un précis des ſix autres, eſt intitulé: *De la garde du cœur;* le ſecond, *De la perfection en eſprit;* le troiſiéme, *De l'oraiſon & de la diſcretion;* le quatriéme, *De la patience;* le cinquiéme, *De l'élevation de l'ame;* le ſixiéme, *De la charité;* le ſeptiéme, *De la liberté de l'ame.* On les trouve en grec & en latin dans l'édition des cinquante homelies par Pritius, à Leipſic en 1698. & en allemand dans celle de Geoffroi Arnold, auſſi à Leipſic en 1696. & à Goſlar en 1702.

CHAPITRE VII.

Didyme l'aveugle, Docteur de l'Egliſe d'Alexandrie.

Sa naiſſance vers l'an 309. Il devient aveugle à l'âge de cinq ans.

I. DIDYME, l'un de ces prodiges que l'Auteur de la nature ſe plaît de produire de tems en tems pour donner aux hommes des ſujets d'admiration, nâquit (*a*) vers l'an 309. à Alexandrie. N'étant âgé que de quatre à cinq ans, il fut attaqué d'un mal d'yeux, dans le tems qu'il commençoit à apprendre ſes lettres. Ce mal s'augmenta, & Didyme perdit entierement la vûe. Cet accident qui étant arrivé dans un âge ſi tendre, auroit dû, ce ſemble, rallentir en lui le deſir de ſavoir, qu'il avoit comme apporté en naiſſant, ne (*b*) ſervit qu'à l'enflammer davantage; & ne deſeſperant point d'obtenir l'effet de ſon deſir, il demandoit ſans ceſſe à Dieu non de lui rendre la lumiere corporelle, mais d'éclairer ſon cœur.

Quoiqu'aveugle il apprend à lire. Ses etudes.

II. Il joignit à la priere, l'induſtrie & le travail. Ne connoiſſant qu'imparfaitement ſes lettres, lorſqu'il devint aveugle, il fit graver (*c*) l'alphabet ſur des tablettes de bois: par ce moyen en touchant les lettres il apprit à les connoître, & de ſuite les ſyllabes, les mots & les phraſes entieres. C'étoit l'effet de la vivacité de ſon imagi-

(*a*) Hieronym. *in Catalogo, cap.* 109.
(*b*) Ruffin. *lib.* 2. *cap.* 7.
(*c*) Sozom. *lib.* 3. *cap.* 15. Ruffin. *lib.* 2. *cap.* 7. Socat. *lib.* 4. *cap.* 25. Pallad. *hiſtor. Lauſiaca, c.* 4 & Theodoret. *lib.* 4. *c.* 26.

nation. Son penchant pour l'étude ne lui permit pas de s'en tenir là. Il alloit écouter avec assiduité ceux qui faisoient profession d'instruire les autres, & passoit souvent une partie de la nuit à les entendre, en employant le reste à repasser dans son esprit & dans sa memoire les leçons qu'il avoit reçûes de ses maîtres. De cette maniere il apprit non-seulement les regles de la grammaire, tout ce qu'enseigne la rhetorique, & les plus beaux endroits des poëtes & des orateurs, mais il se rendit aussi très-habile dans la connoissance de toutes les choses divines & humaines; des écritures de l'ancien & du nouveau Testament, qu'il expliquoit mot à mot d'un bout à l'autre en divers sens; des dogmes de l'Eglise qu'il développoit avec autant d'exactitude que de netteté; de la dialectique & des syllogismes d'Aristote; de la musique, de l'astronomie & des differentes opinions des philosophes, qu'il savoit si parfaitement qu'il répondoit avec facilité à toutes les objections qu'on lui faisoit; & que personne ne pût jamais le vaincre dans la dispute.

Il prend le soin de l'école d'Alexandrie.

III. De si rares talens dans un homme qui paroissoit devoir en être incapable attirerent à Alexandrie un grand nombre de personnes (*a*), les uns pour l'entendre, les autres seulement pour le connoître. Saint Athanase conçut pour lui une estime particuliere, & l'engagea à prendre le soin de l'école d'Alexandrie celebre depuis long-tems. C'étoit une faveur particuliere que Dieu accordoit à cette ville, pour la gloire de l'Eglise. Didyme en effet y rendit un témoignage éclatant à la foi de la consubstantialité, & s'opposa avec autant de zele que de lumieres à l'impieté des Ariens, renversant tous leurs sophismes, & dissipant l'illusion de leurs discours.

Il est visité par S. Antoine vers l'an 355.

IV. On met vers l'an 355. diverses visites que saint Antoine lui rendit à Alexandrie. Didyme (*b*) alla aussi le visiter; & dans un entretien qu'ils eurent ensemble sur les saintes Ecritures, le discours étant tombé sur l'aveuglement de Didyme, saint Antoine lui demanda s'il n'avoit point de peine d'être privé de la vûe? Didyme après avoir été pressé une deuxiéme & troisiéme fois de répondre, avoua avec simplicité que sa peine à cet égard n'étoit pas petite. » Je m'étonne, lui répliqua S. Antoine, qu'étant judicieux comme » vous l'êtes, vous regrettiez une chose qui est commune aux mou» ches, aux fourmis & aux autres animaux les plus méprisables, com» me aux hommes, & que vous ne vous réjouissiez pas d'en posseder

(*a*) Sosom. *lib.* 3. *cap.* 15. Ruffin. *lib.* 2. *cap.* 7. Theodoret. *lib.* 4. *cap.* 26. Socrat. *lib.* 4. *cap.* 15. 25. & 26.

(*b*) Pallad. *hist. Lausiaca*, *c.* 4. Ruffin. *lib.* 2. *cap.* 7.

» une qui ne se trouve que dans les Apôtres, dans les Saints & dans » les Anges, par laquelle nous voyons Dieu même, & qui allume » dans nous le feu d'une science si lumineuse. (*a*) Il vaut beaucoup » mieux être éclairé dans l'esprit que dans le corps, & avoir ces » yeux spirituels qui ne peuvent être obscurcis que par les pailles » du peché, que non pas ces yeux charnels qui peuvent par un seul » regard impudique précipiter un homme dans les enfers.

Dieu lui revéle la mort de Julien, en 363.

V. Didyme nous apprend lui-même (*b*) qu'après avoir employé les jeûnes & les prieres pour obtenir de Dieu qu'il arrêtât les maux que Julien l'*Apostat* faisoit à l'Eglise; un jour comme il se trouvoit accablé de sommeil & d'épuisement pour avoir poussé son jeûne jusques dans la nuit, il fut comme ravi en extase & entendit des gens, qu'il s'imaginoit voir montés sur des chevaux blancs, dire tout haut: Qu'on dise à Didyme que Julien a été tué aujourd'hui, vers cette même heure, qui étoit la septiéme, c'est-à-dire, une heure après minuit, & qu'il le fasse savoir à l'Evêque Athanase; que s'étant levé aussitôt il prit de la nourriture, & qu'ayant remarqué le jour & l'heure de cette vision, il se trouva qu'en effet Julien étoit mort dans le même-tems, c'est-à-dire, la nuit du 26. au 27. de Juin de l'an 363.

Disciples de Didyme.

VI. Ce fut depuis cet évenement que Ruffin (*c*) vint à Alexandrie prendre des leçons de Didyme; & c'est de lui que nous apprenons, que quelque admirables que fussent ses ouvrages, les discours qu'il faisoit de vive voix avoient beaucoup plus de grace & d'énergie. Saint Jerôme (*d*) fit aussi en 386. le voyage d'Alexandrie pour voir Didyme, & le consulter sur plusieurs difficultés de l'Ecriture. Il se glorifie de l'avoir eu pour catechiste, & il lui écrivit une lettre dans laquelle il l'appelloit son maître. Il l'appelle ailleurs son Didyme, & dit de lui: » Il a les yeux qui sont » loués dans l'Epouse des Cantiques, & ceux que Jesus-Christ nous » ordonne de lever en haut pour considerer les campagnes déja » blanches & prêtes à moissonner: avec ses yeux il regarde com» me fort au-dessous de lui toutes les choses de la terre, & fait » revivre l'ancienne coutume de donner à un Prophéte le nom de » *voyant*. Celui qui aura lû ses écrits verra d'où les Latins emprun» tent ce qu'ils disent, & après avoir trouvé la source, il se mettra » peu en peine des ruisseaux. « Didyme est peu instruit pour la

(*a*) *Vit. Patr. lib.* 3. *cap.* 28.
(*b*) Pallad. *hist. Lausiac. cap.* 4. Sosom. *lib.* 6. *cap.* 2.
(*c*) Ruffin. *lib.* 2. *cap.* 7.
(*d*) Hieronym. *Epist.* 32. *ad Domnion. tom.* 4. *pag.* 245 & *Epist.* 41. *pag.* 342. & *Prologo in lib. Didymi, De Spiritu Sancto, pag.* 494.

parole, mais il n'en eſt pas de même pour la doctrine; ſon ſtyle même eſt d'un homme apoſtolique, & par la ſublimité des penſées & par la ſimplicité des expreſſions. Pallade (*a*), durant ſon ſéjour dans les Monaſteres qui étoient autour d'Alexandrie & dans les deſerts de Nitrie & des Cellules, rendit pluſieurs viſites à Didyme, qui lui raconta pluſieurs particularités de ſa vie. Pallade étoit encore jeune alors n'ayant qu'environ vingt-deux ans. Didyme voulut l'obliger à faire la priere dans ſa cellule; Pallade le refuſa: ſurquoi Didyme lui dit que ſaint Antoine n'en avoit pas fait de difficulté; voulant lui dire que pour imiter ce ſaint homme il devoit obéir ſans diſputer & ſans réſiſter.

Mort de Didyme, vers l'an 399.

VII. Didyme vivoit encore en 392. lorſque ſaint (*b*) Jerôme écrivoit ſon catalogue des hommes illuſtres, & il avoit alors quatre-vingt-trois ans paſſés: mais il en vécut davantage; & la ſuite de l'hiſtoire de (*c*) Pallade ne nous permet de mettre ſa mort que vers l'an 399.

Livre du Saint-Eſprit.

VIII. D'un nombre (*c*) infini d'ouvrages que Didyme avoit compoſés & qui étoient importans pour l'Egliſe, il ne nous en reſte que deux, dont le premier eſt le livre qu'il a intitulé *Du Saint-Eſprit.* Nous ne l'avons qu'en latin, de la traduction de ſaint Jerôme, qui l'entreprit en 384. à la priere du Pape Damaſe. C'eſt de cet excellent livre qu'il dit (*e*) que les Latins ont pris tout ce qu'ils ont dit ſur cette matiere; & craignant apparemment d'être obligé d'y puiſer lui-même s'il continuoit l'ouvrage qu'il avoit commencé ſur la divinité du Saint-Eſprit, il aima (*f*) mieux ſupprimer ce qu'il avoit déja écrit ſur ce ſujet & être l'interpréte de l'écrit d'un autre, que de ſe parer vainement de plumes étrangeres, comme la corneille de la fable. Ce traité de Didyme eſt cité par ſaint Auguſtin (*g*): il eſt diviſé en trois parties, auſquelles dans nos éditions on a donné le titre de livres, quoiqu'en effet ce n'en ſoit qu'un.

Analyſe du premier livre. Tom. 4. oper. Hieronym. pag. 494.

IX. Deux motifs l'engagerent à traiter cette matiere: l'un pour ſatisfaire aux prieres réiterées de ſes freres; l'autre parce qu'il croyoit neceſſaire d'établir la doctrine de l'Egliſe touchant la divinité du Saint-Eſprit, ſur l'autorité des Ecritures, afin d'empêcher que les ſimples ne fuſſent ſéduits par ceux qui avançoient ſur ce ſujet beaucoup de choſes qui n'étoient fondées ni ſur l'Ecriture,

---

(*a*) Pallad. *hiſt. Lauſiac. c.* 4. 7. 20. 45.
(*b*) Hieronym. *in Catalogo, cap.* 109.
(*c*) Pallad. *hiſt. Lauſiaca, cap.* 2. & 4.
(*d*) Hieronym. *ubi ſupra.*
(*e*) Idem, *Præfat. in lib. Didym.*
(*f*) Ibidem.
(*g*) Auguſtinus, *Quæſt in Exod. lib.* 2. *Quæſt.* 25. *pag.* 429. *tom.* 3.

ni sur le témoignage d'aucun ancien auteur ecclesiastique. Il dit dans le premier livre que le nom du Saint-Esprit & la personne qui est designée sous ce nom, sont également ignorés de ceux dont la philosophie n'a rien de commun avec l'Ecriture sainte; & que ce n'est que dans cette Ecriture tant de l'ancien que du nouveau Testament qu'on apprend son nom & une notion de ce qu'est le
Pag. 495. Saint-Esprit. Ensuite il fait voir que c'est le même Esprit qui a parlé dans les Prophétes & dans les Apôtres; que le terme d'*Esprit* n'est pas un terme vague, mais le nom d'une veritable substance qui est la même que celle du Pere & du Fils, & differente de celle des créatures. En effet, les créatures sont ou corporelles, ou incorporelles. Le Saint-Esprit ne peut être du nombre de celles-ci, puisqu'il habite dans l'ame qui est incorporelle & qu'il en perfectionne
Pag. 496. les puissances. Il ne peut être non plus du nombre des incorporelles, puisqu'elles peuvent recevoir divers degrés de graces, de vertus, de sanctification; au lieu que le Saint-Esprit est le sanctificateur, la source & le collateur de tous les biens, comme il en est
Luc. 11. 13. la plénitude, suivant que le dit Jesus-Christ dans l'Evangile: *Si donc vous autres étant méchans, comme vous êtes, vous savez néanmoins donner de bonnes choses à vos enfans, à combien plus forte raison votre Pere qui est dans le Ciel, donnera-t-il le bon Esprit à ceux qui le lui demandent?* Dès-lors qu'il est constant que le Saint-Esprit est sanctificateur, il l'est aussi que sa nature est incapable de changement, & differente par conséquent de celle des créatures même incorporelles, puisqu'elles sont muables, étant susceptibles
Pag. 497. de divers degrés de perfection. Didyme établit encore cette difference sur celle qui doit être necessairement entre celui qui sanctifie & celui qui est sanctifié. Or c'est le Saint-Esprit qui sanctifie les
Ad Ephes. 1. 13. & 4. 30. créatures, comme saint Paul le déclare dans son Epitre aux Ephesiens; il est donc different des créatures, mais un avec le Pere & le Fils & Dieu comme eux: car Dieu seul sanctifie. Didyme ajoute que si le Saint-Esprit étoit du nombre de créatures, il auroit comme elles une substance bornée, & ne pourroit être present qu'en un seul lieu à la fois: ce qui n'est pas; puisqu'en même-tems il sanctifie plusieurs personnes & qu'il habite en elles; fussent-elles répandues en differens endroits du monde & même aux extrémités. Au lieu qu'un Ange qui étoit present à la priere qu'un Apôtre faisoit en Asie, ne pouvoit pas être present à celle que les Apôtres faisoient dans d'autres parties de l'Univers. Il est vrai que les An-
Luc 9. ges sont appellés saints dans l'Ecriture, mais ils ne sont saints que
Act. 10. par participation de la sainteté du Saint-Esprit, & que parce que le
Fils

Fils unique de Dieu, qui eſt la ſainteté même & la communication du Pere, habite en eux. Ils ne ſont pas saints par leur propre ſubſtance, autrement ils ſeroient conſubſtantiels à la Trinité : ce qui ne ſe peut dire. Didyme enſeigne qu'ils ſont d'une nature plus relevée que celle des hommes & d'une ſainteté plus éminente, à cauſe qu'ils ſont plus intimement unis à la Trinité. Il rapporte pluſieurs paſſages de l'Ecriture où nous liſons que les Apôtres & les Diſciples étoient remplis du Saint-Eſprit : d'où il infere que le Saint-Eſprit eſt Dieu ; parce qu'on ne trouve nulle part dans les livres ſaints qu'il ſoit dit que quelqu'un ait été rempli de quelque créature, comme d'un Ange, d'un Trône ou d'une Domination. D'ailleurs, on ne peut être rempli des dons de Dieu que par Dieu même ; & perſonne n'en eſt rempli, s'il n'a en lui le Saint-Eſprit en qui conſiſtent tous ces dons : non que le Saint-Eſprit ſoit diviſé en autant de ſubſtances qu'il produit d'effets : car il eſt indiviſible, impaſſible, immuable de ſa nature ; mais parce qu'il reçoit differens noms ſelon les differens effets dont il eſt la cauſe. C'eſt pour cela que dans les Actes des Apôtres il eſt dit que S. Etienne étoit rempli de ſageſſe & du Saint-Eſprit, parce que le Saint-Eſprit demeuroit en lui & parloit en lui. Didyme cite d'autres endroits de l'Ecriture, où la paix, la juſtice, le don des miracles, celui de prophétie ſont attribués au Saint-Eſprit : d'où il conclut, que pouvant être reçu non d'une ou de deux perſonnes en même-tems, mais de toutes les nations, il eſt increé de ſa nature, & d'une nature differente de celle des créatures.

Pag. 498. Pag. 499. Act. 6. 7. 8. 9. Pag. 500. 501. 502.

X. Les heretiques objectoient : Il eſt écrit que toutes choſes ont été faites par le Verbe. Didyme répond que le Saint-Eſprit étant d'une ſubſtance differente de celle de ce tout, comme il l'avoit montré plus haut, il ne pouvoit en faire partie : & parce qu'ils inſiſtoient ſur ces paroles du prophéte Amos : *C'eſt moi, dit le Seigneur, qui forme le tonnere & qui crée l'eſprit ;* il fait voir qu'il ne s'agit pas en cet endroit du Saint-Eſprit, mais du vent dont Dieu ſe ſert pour aſſembler les nuages & donner la pluie à la terre ; que c'eſt pour cela qu'il eſt dit *je crée* & non pas *j'ai créé*, parce qu'en effet Dieu crée chaque jour les vents, au lieu que les autres ſubſtances ne ſont créées qu'une ſeule fois. S'il ſe fût donc agi là de la ſubſtance même du Saint-Eſprit & que Dieu l'eût mis entre ſes créatures, il auroit dit, *j'ai créé*, & non pas *je crée.* Didyme ajoute que le terme grec qui ſignifie *eſprit*, eſt mis dans Amos ſans article, qui eſt une marque de ſingularité : au lieu que dans les autres endroits de l'Ecriture, comme dans l'Evangile de ſaint Jean, &

Suite de l'analyſe. Pag. 502. Pag. 503. Amos 4. Pag. 504. Joan. 6.

Rom. 8. I. Cor. 2. ad Galat. 5. dans les Epîtres de saint Paul, où il est question de la personne du Saint-Esprit, ce terme est toujours précedé d'un article, ou de quelque épithete qui désigne clairement qu'il est parlé en ces endroits, non du vent mais du Saint-Esprit.

Suite de l'analyse. XI. Après avoir montré que le Saint-Esprit n'est pas créature, Didyme prouve par les endroits de l'Ecriture où il est dit que la charité du Pere & ses autres dons nous viennent du Fils par le Saint-Esprit, que ces trois Personnes n'ayant qu'une même opération, n'ont aussi qu'une même substance. Il tire une autre preuve de la divinité du Saint-Esprit, du discours de saint Pierre à Ananie, où cet Apôtre établit clairement que mentir au Saint-Esprit c'est m'entir à Dieu même. Il prouve l'unité de nature entre le Fils & le Saint-Esprit, par ces paroles de Jesus-Christ à ses Apôtres: *Lorsqu'on vous livrera entre les mains des persécuteurs, ne préméditez point ce que vous leur devez dire, mais dites ce qui vous sera inspiré à l'heure même; car ce n'est pas vous qui parlez, mais le Saint-Esprit. Je vous donnerai alors une bouche & une sagesse, à laquelle vos adversaires ne pourront resister & qu'ils ne pourront contredire.* » Car si la sagesse & la doctrine du Saint-Esprit est la même » que la sagesse & la doctrine du Fils, il est visible qu'ils n'ont qu'une » même nature & qu'une même volonté, puisque tous deux com» muniquent l'une & l'autre en même-tems aux Apôtres & aux » Disciples. « Didyme ajoute: » Or le Fils & le Pere sont une même » chose, selon que dit Jesus-Christ en saint Jean: *Mon Pere & moi* » *sommes une même chose;* il s'ensuit donc qu'après avoir montré, » comme nous avons fait, que le Saint-Esprit a la même na» ture que le Fils, il soit aussi démontré que la nature de la Trinité » n'est point divisée & qu'elle est inséparable. « Il confirme l'unité de nature, de vertu & d'opération dans la Trinité, par un autre raisonnement fondé sur les paroles de Jesus-Christ en saint Matthieu & en saint Luc. » Le Saint-Esprit, dit-il, est le doigt du Pere » comme le Fils en est la main; le doigt étant donc de la même » substance que la main, & la main de la même nature que celui » à qui la main appartient, il s'ensuit que le Saint-Esprit est de la » même nature que le Pere & le Fils. « Mais Didyme nous fait remarquer en même-tems que cette comparaison dont se sert l'Ecriture ne doit pas être pressée, & qu'elle l'a employée, non pour marquer l'étendue ou les parties de la substance des Personnes divines, mais son unité; & que de même que la main par le ministere de laquelle le corps agit ne peut être séparée de ce corps, de même le doigt ne peut être divisé de la main dont il est. Il dit encore, que

Rom. 1. I. Cor. 1. Coloss. 1. Hebr. 10. Pag. 505. Act. 5. 4. Pag. 506. Matth. 10. 19. Marci 13. 11. Luc. 21. 15. Joan. 10. 30. Matth. 12. Luc. 21. Pag. 507.

si Jesus-Christ doit être reconnu pour Dieu, parce que dans l'Ecriture il est appellé la sagesse & la vertu de Dieu ; on doit par la même raison reconnoître le Saint-Eprit pour Dieu, puisqu'il est nommé Esprit de Dieu, Esprit de sagesse, Esprit de verité.

XII. Didyme continue le même raisonnement dans le second livre, pour montrer que les trois Personnes de la Trinité qu'il appelle un cercle d'unité & de substance, n'ont qu'une même nature ; & pour nouvelle preuve de la divinité du Saint-Esprit il ajoute, que comme ceux qui se forment sur Jesus-Christ qui est l'image de Dieu, deviennent semblables à Dieu autant qu'il est au pouvoir de la nature humaine ; de même ceux qui sont marqués par le Saint-Esprit qui est le sceau de Dieu, parviennent par l'impression de ce sceau à celui de la sagesse & de la science de Jesus-Christ. Car, comme le dit saint Paul : *Il y a diversité d'opérations surnaturelles, mais c'est le même Esprit qui opere tout en tous, distribuant à chacun ses dons selon qu'il lui plaît.* Didyme se sert de ces paroles de l'Apôtre, pour montrer que le Saint-Esprit est une substance & non une simple opération, comme le disoient quelques heretiques. Il le prouve encore par plusieurs autres endroits de l'Ecriture, en particulier par celui des Actes, où les Apôtres assemblés en Concile à Jerusalem disent : *Il a semblé bon au Saint-Esprit & à nous ;* car ce terme, *il a semblé bon*, marque non une opération mais une nature, comme on le voit par ces paroles de Job : *Il est arrivé ce qui a semblé au Seigneur.* Il insiste aussi sur la forme du Batême, qui marque clairement que la foi au Saint-Esprit est la même qu'au Pere & au Fils, & que le Batême se doit donner au nom des trois Personnes sans qu'il soit permis d'en omettre aucune : ensorte que celui qui batiseroit au nom du Pere & du Fils, sans nommer le Saint-Esprit, ne donneroit qu'un batême imparfait, & qui n'opéreroit pas la rémission des pechés. » De ce raisonnement il s'ensuit, » continue Didyme, que la substance de la Trinité est indivisible, » que le Pere est veritablement le Pere du Fils, le Fils veritablement Fils du Pere, & le Saint-Esprit veritablement Esprit du » Pere & de Dieu : voilà la foi de ceux qui croient, & toute l'œconomie de la discipline ecclesiastique s'accomplit par la foi en la » Trinité. Les trois Personnes ont concouru à l'établissement & au » régime de l'Eglise : le Pere a destiné les Apôtres au ministere ; le » Fils les a envoyés prêcher ; le Saint-Esprit les a établis pour gouverner l'Eglise : ce qui marque dans ces trois Personnes une même opération, & conséquemment une même substance. « Didyme prouve la même verité par divers passages des Epîtres de saint

Analyse du second livre. Pag. 507.

I. Cor. 12. 16.

Act. 15. 28. Pag. 508. Job. 1.

I. Thessal. 2.

Act. 20. Pag. 509.

I Cor. 6. Ephes. 3. Galat. 2. II. Cor. 13. I. Cor. 3. Paul, où il est dit que le Saint-Esprit, de même que le Pere & le Fils habitent dans le cœur des vrais Fidéles, & qu'ils sont son temple. Il y auroit donc de l'impieté à mettre le Saint-Esprit au rang des créatures. Un être créé n'habite pas dans un autre : les arts & les sciences, les vertus & les vices habitent en quelque maniere dans nous, mais comme des qualités accidentelles & non comme des substances. Didyme traite ensuite de la mission du Saint-Esprit, & dit que comme celle que le Fils reçoit du Pere ne l'en éloigne & ne l'en sépare pas, de même le Saint-Esprit quoiqu'envoyé par le Pere & par le Fils, n'est séparé ni de l'un ni de l'autre, sa nature n'étant point bornée comme celle des créatures ni limitée par les lieux. Il remarque que lorsque Jesus-Christ dit dans saint Jean : *Je prierai mon Pere, & il vous donnera un autre Consolateur;* ce terme *autre*, signifie en cet endroit une diversité non de nature, mais d'opération entre le Fils & le Saint-Esprit : le Fils faisant les fonctions de légat & de médiateur; le Saint-Esprit celles de consolateur. Il ajoute que ces fonctions ne sont pas néanmoins tellement propres à une personne, que l'autre ne puisse les remplir; puisque le Saint-Esprit fait aussi quelquefois l'office de médiateur, ainsi que le dit saint Paul aux Romains : *Le Saint-Esprit prie pour nous par des gémissemens ineffables.*

(Margin: Pag. 510. — Joan. 14. 16. — Pag. 511. — Rom. 8. 26.)

Suite de l'analyse du second livre. Pag. 512. Amos 3. Matth. 22. Luc. 20. Psaml. 1. Act. 28. 25. Isai. 6. 9.

XIII. Didyme reprenant après cela la suite des preuves de la divinité du Saint-Esprit, rapporte plusieurs passages tant de l'ancien que du nouveau Testament, où nous lisons que c'est le Saint-Esprit qui a animé les Apôtres, inspiré les Prophétes & parlé par leur bouche; & insistant particulierement sur l'endroit des Actes où saint Paul dit aux Juifs : *C'est avec grande raison que le Saint-Esprit qui a parlé à nos Peres par le prophéte Isaïe, a dit : Allez vers ce peuple, & dites lui : Vous écouterez & en écoutant vous n'entendrez point;* il fait observer que la prophétie que saint Paul attribue ici au Saint-Esprit, est attribuée au Seigneur dans le livre d'Isaïe, où on lit en effet : *J'ai ouï la voix du Seigneur qui me disoit : Allez, dites à ce peuple : Vous écouterez, &c.* ce qui ne laisse aucun lieu de douter que la volonté & la nature du Seigneur & du Saint-Esprit ne soit une & la même, & que le nom du Saint-Esprit ne signifie aussi le Seigneur. Une autre preuve de sa divinité, c'est qu'il est envoyé du *Pere* comme le Fils; au lieu qu'aucun homme n'en a été envoyé, pas même Moïse ni aucun des Prophétes, tous ayant été envoyés par le *Seigneur*, & *par le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob.* Il prouve par les paroles de l'Ange à Marie, & par celles du Pseaume 103. que le Saint-Esprit a le pouvoir de créer, ce qui

(Margin: Isai. 6. 9. — Joan. 15. 26. — Exod. 5. — Zachar. 1. — Luc. 1. 35. — Psal. 103.)

n'apppartient qu'à Dieu ; & qu'il peut comme le Fils, enseigner Joan. 16.
toute verité. S'il est dit de lui, qu'il ne *dira (a) rien de lui-même,* Pag. 514.
c'est, comme l'explique Didyme, que le Saint-Esprit ne dit rien
que par la volonté du Pere & du Fils dont la sienne est insépara-
ble, parce qu'il reçoit des deux & son être & ses paroles. Didyme Pag. 515.
s'explique à cette occasion sur differentes manieres de parler mar-
quées dans l'Ecriture, qui paroissent supposer dans les trois Per-
sonnes de la Trinité des membres humains, des oreilles, une bou-
che, des yeux, & dit qu'il faut les entendre de telle sorte qu'elles
ne dérogent en rien à la grandeur & à la simplicité de Dieu ; que
lors par exemple qu'il est dit : *Le Seigneur a dit à mon Seigneur,* Psal. 109.
cela ne signifie pas que le Pere en parlant au Fils lui ait appris
quelque chose, mais seulement qu'il y a entre le Pere & le Fils
une unité de nature & de volonté ; & que c'est afin qu'on ne sépa-
rât pas le Saint-Esprit du Fils, qu'il est écrit : *Il ne dira rien de lui-* Joan. 16.
même, mais il parlera selon qu'il aura entendu ; car si le Fils est un
en nature avec le Pere, parce qu'il ne peut faire que ce qu'il voit
faire au Pere, ainsi que le dit saint Jean ; par une raison semblable Joan. 15.
le Saint-Esprit doit être d'une même volonté & d'une même na-
ture avec le Fils, puisqu'il ne dit que ce qu'il a appris du Fils. Di-
dyme reconnoît ici que la Trinité étant au-dessus des substances Pag. 516.
materielles, nous ne pouvons en parler avec exactitude. Il veut
sur-tout qu'on bannisse de la théologie les sophismes & les raison-
nemens captieux des dialecticiens, qui prennent même de la pa-
role de pieté, occasion d'établir l'impieté. Il demande que l'on Pag. 517.
juge de son ouvrage non par l'execution, mais par la volonté qu'il
a eu de le bien executer pour la gloire de Dieu, quoiqu'il n'en soit
pas venu à bout. Puis rentrant en matiere, il rapporte une grande
partie du chapitre huitiéme de l'Epître aux Romains, où il est Rom. 8. 4.
parlé de la justification, & fait voir par ce qu'en dit saint Paul, l'u- & seq.
nion qui est entre le Saint-Esprit & les deux autres Personnes de
la Trinité. Il confirme la même chose par un passage de la pre-
miere Epître de saint Pierre : montrant que le Saint-Esprit y est I. Petr. 1.
appellé l'Esprit de Jesus-Christ, l'Esprit de Dieu ; de même que Pag. 518.
dans la premiere Epître aux Corinthiens, & dans la premiere de I. Cor. 2. & 3.
S. Jean ; & qu'il est dit en d'autres endroits des Epîtres de S. Paul, Pag. 518.
que c'est par le Saint-Esprit que nos corps mortels sont vivifiés ;

(a) Non enim loquetur à semetipso. *Hoc est non sine me & sine meo & Patris arbitrio, quia inseparabilis à mea & Patris est voluntate. Quia non ex se est, sed ex Patre & ex me est. Hoc enim quod subsistit & loquitur, à Patre & me ille est.* Didymi, *De Spiritu Sancto, tom. 4. oper. Hieronym. pag.* 514.

Pag. 519. que c'eſt lui qui nous fait enfans adoptifs de Dieu en demeurant
Pag. 520. en nous, & coheritiers de Jeſus-Chriſt; que ceux au contraire qui ont irrité cet Eſprit ſaint & n'ont pas cru en lui, ſont devenus en-
Iſai. 63. 10. nemis de Dieu, ſelon que le dit le prophéte Iſaïe.

Analyſe du troiſiéme livre. XIV. Didyme commence ſon troiſiéme livre par une explication fort longue de ce paſſage d'Iſaïe. Il y trouve d'abord la con-
Pag. 521. & ſeq. damnation des Manichéens, qui ſéparant la bonté de Dieu de ſa juſtice, en prenoient occaſion de feindre deux dieux, l'un juſte, l'autre bon. Rien en effet n'eſt plus exprès contre ces heretiques que cet endroit d'Iſaïe, qui nous repréſente le même Dieu comme juſte & miſericordieux tout enſemble. Mais pour leur prouver qu'ils ne pouvoient ſans impieté établir un Dieu miſericordieux qu'ils diſoient auteur de l'Evangile, & un Dieu juſte à qui ils attribuoient l'ancien Teſtament, il leur allegue outre ce paſſage d'Iſaïe, divers endroits de l'ancien Teſtament où le même Dieu qui y eſt appellé juſte, y eſt auſſi nommé bon; & pluſieurs du nouveau
Pag. 524. où Dieu eſt qualifié tantôt juſte, tantôt bon. Didyme explique enſuite du Saint-Eſprit, ce qui eſt dit dans Iſaïe de l'Eſprit de Dieu; d'où il infere qu'en étant inſéparable, il eſt d'une même nature
Pſal. 142. avec Dieu. Il prouve encore ſon unité de nature avec le Pere & le
Nehemiæ 9. I. Theſſal. 5. Fils, en ce que l'Ecriture lui attribue comme au Pere & au Fils la
Joan. 17. vertu de ſanctifier. Enſuite il rapporte les diverſes ſignifications du
Luc. 18. I. Cor. 1. terme *Eſprit*, montrant qu'il ſe prend quelquefois pour marquer le vent, l'ame, l'eſprit humain par oppoſition à l'ame des bêtes, les
Pag. 525. 526. 527. Anges, les démons, la volonté, la penſée, le ſens ſpirituel de l'Ecriture: » Ce qui eſt, dit-il, à obſerver afin de répondre aux ſophiſ- » mes de ceux qui prennent occaſion de tous les endroits où ce » terme ſe trouve employé en quelqu'un de ces ſens dans l'Ecri- » ture, d'en inferer que le Saint-Eſprit eſt créature. « Comme il avoit dit plus haut que la Trinité ſeule, à l'excluſion de toute créature, peut remplir ſubſtantiellement l'ame & l'eſprit de l'homme,
Luc. 22. 3. il s'objecte qu'il eſt dit en pluſieurs endroits de l'Ecriture que ſatan
Act. 5. 3. étoit entré dans Judas, & qu'il avoit rempli le cœur d'Ananie. A quoi il répond que ſatan n'agit ſur l'homme que par les mauvaiſes penſées qu'il lui inſpire, & par les tromperies qu'il emploie pour le ſéduire, & allumer en lui le feu des paſſions; mais qu'il n'y entre pas ſubſtantiellement & ne pénetre pas juſques dans ſon cœur. Si le Saint-Eſprit n'eſt pas créature, diſoient les heretiques, ou il eſt frere de Dieu le Pere & oncle de Jeſus-Chriſt Fils unique du Pere, ou il eſt fils de Jeſus-Chriſt, ou fils de Dieu lui-même; au-
Pag. 528. quel cas Dieu le Pere aura deux fils. Didyme ne répond à ces ſortes

de raiſonnemens qu'avec compaſſion pour ceux qui les faiſoient, & leur dit que l'on ne doit pas raiſonner des choſes inviſibles & ſpirituelles par ce qui ſe paſſe dans les viſibles & corporelles; qu'être pere, fils, oncle, petit-fils, ſont des noms dont l'eſprit de l'homme extrêmement borné, ſe ſert pour déſigner & diſtinguer les corps; & que ſi l'Ecriture en emploie quelques-uns pour marquer ce que nous devons penſer des choſes divines, ce n'eſt que pour s'accommoder à nos façons de parler. Didyme finit ſon traité Pag. 529.
par ces paroles remarquables : » Que ce que j'ai dit juſqu'ici ſur ce » ſujet en un ſtyle qui n'eſt rien moins que riche, ſuffiſe; le peu même que je dis, marque aſſez ma frayeur d'avoir oſé traiter de ce » qui regarde le Saint-Eſprit : car puiſqu'il n'y a aucun pardon à Pag. 530.
» eſperer pour ceux qui blaſphêment contre la Trinité, quelle précaution & quelle exactitude ne devons-nous pas apporter lorſque » nous parlons de ce Myſtere, même en peu de mots & dans un » ſtyle ſimple, pour ne pas nous tromper? Que ſi quelqu'un même » veut lire ce livre, nous le prions de ſe purifier de toute action & de » toute penſée contraire à la ſainteté de Dieu, afin qu'il ait un eſprit » éclairé pour entendre ce qui y eſt dit, & le cœur plein de ſainteté » & de ſageſſe pour nous pardonner ſi nous n'avons pas répondu ſelon nos deſirs à l'attente du lecteur, qui doit conſiderer l'eſprit dans » lequel nous avons écrit, ſans s'arrêter aux expreſſions dont nous » nous ſommes ſervi : car de même que le témoignage de notre » conſcience nous fait dire hardiment que notre doctrine eſt celle » de la pieté, auſſi la bonne foi nous oblige d'avouer que notre » maniere d'écrire eſt fort éloignée de la politeſſe & de l'agrément » des perſonnes éloquentes; n'ayant eu d'autre deſſein en traitant » de l'Ecriture, que de chercher avec pieté quel en eſt le veritable » ſens, & de l'exprimer enſuite avec la ſimplicité ordinaire de notre diſcours. « Ce traité de Didyme a été imprimé ſéparément à Cologne en 1531. *in* 8°. & à Helmſtadt en 1614. *in* 8°. & dans la Bibliotheque des Peres, à Paris en 1589. & 1654.

Traité de Didyme contre les Manichéens.

XV. Nous avons encore ſous le nom de Didyme un traité contre les Manichéens, traduit du grec par Turrien, & imprimé en latin par le pere Poſſin dans ſon Apparat, par Caniſius au cinquiéme tome de ſes anciennes leçons, & dans le quatriéme tome des Bibliotheques des Peres, de Cologne & de Lyon. Le pere Poſſin a donné depuis en grec le commencement de ce traité, dans ſes notes ſur les Epîtres de S. Nil; & nous l'avons aujourd'hui tout entier en cette langue tant dans le recueil du pere Combefis, imprimé à Paris en 1672. que dans la nouvelle édition des anciennes

leçons de Caniſius par M. Baſnage, à Anvers en 1725. S. Jerôme ne dit rien de ce traité contre les Manichéens, dans le dénombrement des œuvres de Didyme: mais comme il lui en attribue une infinité d'autres que ceux dont il fait mention, on s'eſt cru ſuffiſamment autoriſé d'attribuer celui-ci à Didyme, par ſa conformité avec le traité du Saint-Eſprit, avec lequel il en a en effet beaucoup, ſur-tout dans ſon affectation à ſubtiliſer les termes. On ne peut douter d'ailleurs que ce traité ne ſoit de Didyme, car on y voit tous les raiſonnemens dont on ſe ſervoit alors contre les heretiques.

Analyſe de ce traité. to. 1. lection. Caniſ. pag. 204. edit. Antuerp. an. 1725.

XVI. Ceux que Didyme emploie ici contre les Manichéens ſont très-métaphyſiques. Comme ils admettoient deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, il fait contre eux ce raiſonnement. L'oppoſition entre les contraires ſuppoſe toujours entre-eux quelque choſe de commun: ainſi le blanc & le noir, quoique contraires, ne le ſont pas néanmoins à tous égards, mais ils conviennent, en ce qu'ils ſont l'un & l'autre une couleur & une qualité. Si donc il y a deux principes non engendrés contraires, ou ces deux principes ſont contraires à tous égards, ou ils ont quelque choſe de commun. Le premier ne ſe peut dire, parce qu'il n'y a rien qui ſoit en tout contraire à un autre. Il faut donc avouer le ſecond & convenir qu'ils ont quelque choſe de commun, ſavoir l'exiſtence & d'être ſubſtance: comme auſſi ils ſont contraires, en ce que l'un eſt bon & l'autre mauvais; l'un lumiere, l'autre tenebres. Or on conçoit plutôt en eux ce qu'ils ont de commun ſavoir l'être, que ce qu'ils ont de contraire, c'eſt-à-dire, comme d'être bon ou mauvais: la contrarieté qui eſt entre-eux ne vient donc pas de ce qu'ils ont de commun, mais de ce qui leur eſt propre. De tout cela Didyme conclut que ces deux principes ne peuvent être admis, & dit: » Il eſt convenu que ces deux principes ſont non engendrés; » & il eſt certain d'ailleurs qu'il n'y a rien avant le non engendré. » Or en admettant, comme font les Manichéens, deux principes » contraires non engendrés, il faudra concevoir quelque choſe en » eux avant cette qualité, c'eſt-à-dire ce qu'ils ont de commun; la » choſe eſt impoſſible: puiſqu'on ne conçoit rien avant la qualité de » non engendré, il eſt donc auſſi impoſſible que deux principes con- » traires non engendrés exiſtent. « Didyme prouve en particulier que le principe que les Manichéens appelloient mauvais ne peut être non engendré, c'eſt-à-dire éternel, par la raiſon que tout ce qui eſt mauvais doit être puni, que tout ce qui doit être puni eſt corruptible, & que rien de corruptible n'eſt éternel. A quoi il ajoute

Pag. 205.

que

que le mal n'étant qu'une qualité ne peut pas être une ſubſtance, ni par conſéquent conſtituer un principe. Voici un autre de ſes argumens : Les contraires ſe détruiſent l'un l'autre ; les êtres éternels ne peuvent être détruits : il n'y a donc point de principes contraires & éternels. Il s'étend beaucoup à montrer qu'il n'y a rien de mauvais par nature, ni le corps ni l'ame, puiſque l'un & l'autre peuvent devenir bons en ſe ſanctifiant. Et comme on auroit pû lui objecter que dans l'Ecriture les hommes ſont appellés enfans de colere, il répond qu'ils ne ſont nommés ainſi que parce qu'ils deviennent l'objet de la colere de Dieu par les pechés qu'ils commettent volontairement ; de même que l'on nomme enfans de paix, de ſageſſe, de lumiere, ceux qui ſont éclairés par les lumieres de la verité ; que ſi Judas eſt appellé enfant de perdition, c'eſt parce qu'il avoit fait des choſes dignes de la mort & de la perdition ; qu'avant cela & lorſqu'il étoit du nombre des Apôtres, il n'étoit pas fils de perdition, puiſque Jeſus-Chriſt lui dit comme aux autres Diſciples : *Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups*. Il dit beaucoup de choſes pour expliquer comment la chair de l'homme eſt appellée dans ſaint Paul, *une chair de peché* ; & prétend qu'elle eſt ainſi nommée par l'Apôtre, parce que l'homme abuſant de ſa chair en la faiſant ſervir à ſes infâmes plaiſirs, en fait une chair de peché, comme ceux qui s'en ſervent pour exercer des bonnes œuvres, en font une chair de ſainteté & de juſtice. D'où vient que le même Apôtre dit en parlant des Vierges, qu'il faut que par leur éloignement des choſes du ſiécle elles ſoient ſaintes de corps & d'eſprit. Il dit encore que la chair peut être appellée chair de peché, parce qu'elle eſt produite par l'uſage du mariage, qui n'étoit pas, dit-il, exemt de peché avant la venue de J.C. qui a ſanctifié le mariage ; qu'il n'y a que la chair de Jeſus-Chriſt & celle d'Adam qui ne puiſſe être appellée chair de peché, parce que Jeſus-Chriſt eſt né d'une Vierge, & que le premier homme a été formé de terre ; que c'eſt pour cela que ſaint Paul a dit de Jeſus-Chriſt qu'il s'étoit revétu, non de la reſſemblance de la chair, mais d'une chair ſemblable à celle du peché, n'ayant rien manqué à la chair du Sauveur, que de n'être pas née à la maniere ordinaire des autres hommes ; que s'il fût né par la voie ordinaire de la generation, il auroit été ſujet au peché, auquel tous les deſcendans d'Adam ſont ſujets ; que ce ne fut qu'après avoir peché qu'Adam connut Eve, & que c'eſt pour cela encore que la chair eſt appellée chair de peché, parce que d'immortel qu'étoit Adam avant ſon peché, il eſt devenu mortel par ſon peché, & a tranſmis la mort à

Pag. 206. Epheſ. 2. 2. Pag. 207. Matth. 10. 16. Rom. 8. 3. Pag. 208. Rom. 8. 3. Pag. 209.

ſes deſcendans; que l'uſage du mariage, quoique permis & même ſans peché dans ceux qui en uſent ſuivant les maximes de l'Evangile, eſt appellé peché, non qu'il le ſoit en lui-même, mais en comparaiſon de la virginité qui eſt un bien beaucoup plus excellent. Didyme prouve après cela qu'aucun être raiſonnable n'eſt méchant par nature, mais par volonté; que Jeſus-Chriſt a donné à Judas le nom de diable, à cauſe de ſa mauvaiſe volonté & de ſa trahiſon, & non de ſa ſubſtance; que le démon même n'eſt pas méchant par ſa nature mais par ſa volonté, & que cette volonté ne peut être regardée comme eſſentielle à la ſubſtance ou à la nature. Les Manichéens demandoient pourquoi un Dieu bon auroit créé le démon qui devoit être mauvais & pernicieux? Didyme répond que cette demande offenſe tous ceux qui admettent une providence; qu'au reſte Dieu en créant le démon, l'a créé libre de ſa nature, de même que tous les êtres raiſonnables, avec pouvoir de ſe porter au bien & au mal; qu'en cela on ne peut accuſer Dieu, puiſque ce n'eſt pas à cauſe de cette liberté pour le bien & pour le mal que le démon eſt mauvais, mais parce que de lui-même il s'eſt déterminé à prévariquer & à faire le mal contre les préceptes du Créateur; que c'eſt pour cela que Dieu l'a condamné au feu éternel, ſelon qu'il eſt dit dans ſaint Matthieu. Didyme ſe ſert de cet endroit de l'Evangile pour faire ſentir aux Manichéens, que le démon qu'ils regardoient comme mauvais principe, qu'ils égaloient à Dieu même en autorité, & qu'ils diſoient éternel comme lui, ne le pouvoit être, puiſque Jeſus-Chriſt dit dans cet endroit que Dieu l'a condamné avec ſes anges au feu éternel. Pour prouver que l'homme eſt méchant par ſa nature, ces heretiques objectoient ces paroles de ſaint Jean aux Juifs: *Race de vipere, qui vous a avertis de fuir la colere qui doit tomber ſur vous?* Didyme après leur avoir fait remarquer qu'il ne convenoit pas de ſe ſervir du témoignage de ſaint Jean-Baptiſte qui appartenoit à l'ancien Teſtament qu'ils n'admettoient pas, répond que ce paſſage au lieu de leur être favorable, leur étoit contraire; puiſque ſaint Jean en exhortant à la pénitence ceux qu'il avoit appellés *race de vipere*, déclaroit nettement qu'ils n'étoient ni mauvais, ni bons par nature; autrement ils n'auroient pas eu beſoin de pénitence: mais ce Saint les y exhorte parce que de mauvais qu'ils étoient par le choix de leur volonté, ils pouvoient devenir bons s'ils le vouloient. Les Manichéens objectoient encore: Si la vengeance que Dieu tire du pecheur le fait changer de conduite, la vengeance eſt donc un bien & conſéquemment la peine & le ſupplice que Dieu emploie pour le punir

Pag. 210. Joan. 6. 70. Pag. 211. Pag. 212. Pag. 213. Matth. 25. 4. Pag. 214. Luc. 3. 7. Pag. 216.

ſont bonnes auſſi : ſi cela eſt, la promeſſe, c'eſt-à-dire, la récompenſe ſera un mal, puiſque deux contraires ne peuvent être bons l'un & l'autre. Si au contraire la promeſſe eſt bonne, la peine ſera donc mauvaiſe ; ſi elle eſt mauvaiſe, ce n'eſt donc pas Dieu qui la fait ſouffrir, mais le démon. Didyme répond, Si c'eſt le démon qui afflige, ou il afflige les bons ou les méchans. Il ne peut affliger les bons, puiſqu'il n'a point de droit ſur eux ; il n'afflige pas non plus les méchans, puiſqu'étant de leur nombre il devroit auſſi s'affliger lui-même : ce n'eſt donc pas le démon, mais Dieu qui punit. Or les peines qu'il envoie ſont utiles, parce qu'elles ſont la cauſe d'un bien qui eſt la converſion du pecheur & qu'elles l'empêchent de faire du mal, que Dieu ne défendroit pas, ſi le pecheur ne pouvoit l'éviter. Il ajoute que les Manichéens font preuve de leur ignorance, en diſant que la peine & la promeſſe ſont contraires, puiſqu'elles ſont l'une & l'autre une récompenſe ; la premiere des mauvaiſes actions, la ſeconde des bonnes. Saint Jean Damaſcene (*a*) cite un paſſage de Didyme contre les Manichéens, qui ne ſe trouve point dans le traité dont nous venons de parler, ce qui marque qu'il eſt imparfait, mais il doit y manquer peu de choſe. Nous avons deux traductions latines de ce traité : l'une du pere Combefis, qui le traduiſit ſur une copie d'un manuſcrit grec, faite en Italie par M. Bigot ; l'autre de Turrien. C'eſt cette derniere que l'on a ſuivie dans l'édition d'Anvers de 1725. Elle avoit déja été imprimée dans l'Apparat du pere Poſſin, à Veniſe en 1603. à Cologne en 1608. & parmi les anciennes leçons de Caniſius, à Ingolſtadt en 1604.

Commentaires ſur les Epîtres canoniques ſuppoſés à Didyme.

XVII. Caſſiodore (*b*) nous aſſure qu'il avoit trouvé un commentaire de Didyme l'aveugle ſur les ſept Epîtres canoniques, & qu'il les avoit fait traduire de grec en latin par Epiphane : mais il ne paroît pas que ce commentaire ni la traduction qu'en fit Epiphane ſoient venus juſqu'à nous. Celui que nous avons ſous le nom de Didyme dans les Bibliotheques des Peres, à Paris en 1575. 1589. 1644. 1654. à Cologne en 1618. à Lyon en 1672. & avec le livre du Saint-Eſprit, à Cologne en 1531. & ailleurs, a tout l'air d'un auteur Latin & non d'un Grec. Le ſtyle n'en eſt point gêné, comme l'eſt ordinairement celui des traductions ; il coule de ſource : mais ce qui eſt de plus remarquable, l'auteur regarde les Grecs comme lui étant étrangers, & leur langue com-

(*a*) Damaſcen. *in Parallelis*, *pag.* 507. (*b*) Caſſiodor. *Inſtit. divin. cap.* 8.

me n'étant pas la ſienne. Il faut remarquer, (*a*) dit-il, en expliquant ces paroles de l'Epître de ſaint Pierre : *Dans lequel les Anges même deſirent de pénetrer,* que chez les Grecs on lit *dans leſquels* & non *dans lequel*, qui eſt la leçon de la vulgate. Et ſur la premiere Epître de ſaint Jean, il dit : (*b*) Le diable, en terme grec, ſignifie ſéducteur ou accuſateur. Il y a plus, c'eſt que l'auteur de ce commentaire cite par-tout l'Ecriture ſainte non ſelon le grec, mais ſuivant la vulgate : d'où il eſt naturel d'inferer qu'il n'étoit pas Grec d'origine. C'eſt même une preuve particuliere que ce commentaire ne peut être le même qu'Epiphane traduiſit à la priere de Caſſiodore ; puiſque ce traducteur ſuit ordinairement dans ſes traductions, les mêmes verſions de l'Ecriture dont s'étoient ſervi ceux dont il traduit les ouvrages de grec en latin, comme on peut s'en convaincre en parcourant l'hiſtoire Tripartite dans la verſion latine qui eſt de lui. Ce commentaire a même peu de reſſemblance avec celui que Caſſiodore fit traduire du grec ; car celui-ci contenoit une (*c*) explication des ſept Epîtres canoniques : celui-la au contraire n'explique, à proprement parler, que la premiere Epître de ſaint Pierre & la premiere de ſaint Jean. Ce qu'il dit ſur les autres Epîtres ne peut paſſer pour un commentaire ; ce ne ſont que des annotations. Il faut ajouter que le commentaire dont parle Caſſiodore, ne renfermoit aucun ſentiment dangereux, autrement il ne l'eût pas donné à ſes Religieux ſans l'avoir auparavant corrigé ; car c'eſt ainſi (*d*) qu'il en uſoit à l'égard de tous les livres qu'il leur mettoit en main. Au contraire, celui que nous avons enſeigne pluſieurs choſes deſapprouvées dans l'Egliſe ; & celle-ci entre-autres : Que (*e*) parmi les anges tranſgreſſeurs il y en a quelques-uns qui bien que dépravés ſe convertiront, & deſireront de voir la gloire du Sauveur comme par une fenêtre ; ce qui arrivera auſſi aux damnés qui auront ſoin de leur ſalut. Il y a même toute

(*a*) *Notandum quod apud Græcos* in quæ *legitur, non* in quem. *Pag.* 322. *col.* 2. *t.* 4. *Biblioth. Patr. Lugd.*

(*b*) *Diabolus ergo græce vocabulo ſeductor ſeu accuſator ſignificat.* Ibid *p.* 330. *col.* 2.

(*c*) *Sed cum de reliquis canonicis epiſtolis magna nos cogitatio fatigaret, ſubitò nobis eodem Didymi græco ſtylo ſcriptus in expoſitionem ſeptem canonicarum Epiſtolarum Domino largiente conceſſus eſt, qui ab Epiphanio viro diſertiſſimo tranſlatus eſt.* Caſſiodor. *Inſtit. divin. cap.* 8.

(*d*) *Et ut procul à vobis fieret error hæreticus (annotationes) in epiſtolam ad Romanos quà potuit curioſitate purgari : reliquas in carthacco codice conſcriptas vobis emendandas reliqui .... Sed inter has ſollicitudines æſtuatus quemdam anonymum reperi qui tredecim epiſtolas Pauli tractavit. Hic diligenter excuſſus ſecundum vobis ac ſecurum genus commentorum Domino largiente præſtabit.* Idem, *ibid.*

(*e*) *Biblioth. Patr. Lud. pag.* 322. *col.* 2.

apparence que cet auteur n'a écrit que long-tems après la mort de Didyme, & après la naiſſance de l'hereſie des Eutychiens; car voici comment il s'explique ſur la diſtinction des deux natures en Jeſus-Chriſt, & ſur leur union en une même perſonne. Il y a (*a*) certaines gens qui n'approfondiſſant pas aſſez le ſens des Ecritures, confondent les deux noms de Jeſus-Chriſt, enſorte qu'ils tombent dans un grand inconvenient, en ce que faute de bien prendre ce ſens de l'Ecriture, ils s'imaginent que ce qui eſt né de la Vierge ſelon la chair, & qui a reçu le nom de *Jeſus* de la bouche d'un Ange, eſt une même choſe avec celui qui ayant la forme & la nature de Dieu, n'a pas cru que ce fût pour lui une uſurpation d'être égal à Dieu : il eſt neceſſaire de dire que quoique l'unité ſe ſoit faite principalement entre le Verbe divin & la nature humaine qu'il a priſe, cependant l'eſſence du Verbe n'a pas été changée en homme, non plus que l'homme n'a pas changé ſa nature en celle du Verbe divin, quoique par le moyen du Verbe l'homme ſoit devenu Dieu; enſorte que tant qu'il eſt poſſible il poſſede la divinité d'une maniere parfaite & incommunicable : ainſi quoique l'unité ſoit telle en Jeſus-Chriſt, cependant ces noms marquent quelquefois ſa divinité, & d'autres fois ſon humanité.

XVIII. Nous mettrons donc le commentaire de Didyme ſur les Epîtres canoniques, au nombre de ſes ouvrages qui ſont perdus. Les autres ſont des commentaires (*b*) ſur tous les Pſeaumes; ſur le livre de Job; ſur Iſaïe, depuis le quarantiéme chapitre juſqu'à la fin; ſur Oſée, à la priere de ſaint Jerôme; ſur Zacharie; ſur les Evangiles de ſaint Matthieu & de ſaint Jean; ſur l'Epître (*c*) aux Galates; ſur celle (*d*) aux Epheſiens; & ſur la premiere (*e*) aux Corinthiens. Saint Jerôme qui fait mention de tous ces écrits de Didyme, ajoute (*f*) qu'il y en avoit une infinité d'autres qui de-

Ouvrages de Didyme qui ſont perdus.

(*a*) *Quia verò confundunt aliqui non perſcrutantes ſcripturas, ita ut in maximum incidant detrimentum. Arbitrati namque ſunt non diſtinguentes ſcripturarum ſenſum quia quod in Maria ſecundùm carnem proceſſit & Angeli voce Jeſus nomen accepit. Item quod ipſe eſt qui cum in forma Dei eſſet unigenitus Dei Filius,* non rapinam arbitratus eſt, &c. *idem eſſe. Ideo dicendum eſt quia licet præcipua unitas facta ſit Dei verbi ad hominem quem Deus aſſumſit, veruntamen eſſentia verbi non eſt in hominem converſa. Nec rurſus homo factus eſt quod eſt Dei verbum, licet Deus ſit factus ab eo ut habeat ſicut poſſibile eſt intranſcendibilem deitatem. Quapropter licet unitas ita facta ſit, tamen prædicta nomina aliquando eum qui factus eſt ex ſemine David ſecundum carnem: aliquando verò unigenitum Dei filium qui eſt Deus ſubſtantialiter repræſentatus deſignat. In Epiſt. I. Joan. p.* 333.

(*b*) Hieronym. *in Catal. cap.* 109.

(*c*) Idem, *Epiſt* 77. *ad Auguſt. p.* 619.

(*d*) Hieronym. *lib.* 1. *Ada.* Ruffin. *pag.* 373. *& proœmio. in Epiſt. ad Epheſ.*

(*e*) Hieronym. *Epiſt.* 31. *ad Pammach. pag.* 243.

(*f*) Idem, *in Catal. pag.* 109.

mandoient une table particuliere; qu'il avoit aussi écrit un traité sur les dogmes ou sur les sectes, & deux livres contre les Ariens; enfin qu'il avoit interpreté les livres des principes d'Origene, & en avoit pris la défense contre ceux qui les condamnoient. Cassiodore (*a*) parle d'un commentaire de Didyme sur les Proverbes, qu'il avoit fait mettre en latin par Epiphane: on en trouve des fragmens dans les chaînes grecques de Peltanus, & du pere Cordier sur le huitiéme chapitre de S. Luc. Saint Jean Damascene (*b*) cite quelque chose d'un commentaire de Didyme sur l'Ecclesiaste; on lui en attribue un sur le Cantique des Cantiques, dont on trouve quelques fragmens dans la chaîne de Meursius (*c*). Celle de Ghislerius (*d*) en rapporte d'autres d'un commentaire de Didyme sur Jeremie. Didyme fait (*e*) lui-même mémoire de son livre des sectes dans celui du Saint-Esprit: mais nous ne croyons pas qu'il faille distinguer cet ouvrage de celui que saint Jerôme appelle *des* (*f*) *dogmes*. Theodoret (*g*) qui parle du livre des sectes, dit que Didyme l'écrivoit à Alexandrie dans le tems que saint Ephrem traitoit la même matiere à Edesse. On remarque (*h*) que dans ses écrits il avoit recours aux versions des interprétes Juifs, après celle des Septante. Saint Jerôme cite un (*i*) livre de Didyme adressé à Ruffin, qui lui avoit demandé, pourquoi les enfans mouroient, puisqu'ils n'avoient reçu un corps qu'à cause de leurs pechés. Didyme répondoit à cette question en disant: que parce que les enfans n'avoient peché que legerement dans une vie précedente, il leur suffisoit d'avoir été un moment dans la prison de leurs corps & de l'avoir comme touchée. Il attribue (*k*) encore à Didyme un traité du nombre impair ou du nombre septenaire. Socrate (*l*) parle de trois livres de Didyme sur la Trinité. Je ne sai si ce ne seroient pas les deux livres contre les Ariens & celui du Saint-Esprit. On trouve quelque chose dans saint Jean Damascene, de deux écrits (*m*) de Didyme, dont l'un étoit intitulé: *aux Philosophes*; l'autre *De l'incorporel*.

Ce qu'il y a de remarqua-

XIX. Didyme cite comme Ecriture sainte le livre (*n*) de la

(*a*) Cassiodor. *De instit. divin cap.* 5.
(*b*) Damasc. *in Parallelis, pag* 685.
(*c*) *Pag.* 19.
(*d*) *Tom.* 1. *p.* 39. *tom.* 2. *p.* 704. & 753.
(*e*) *Pag.* 507. *tom.* 4. *oper. Hieronym.*
(*f*) Hieronym. *in Catal. cap.* 109.
(*g*) Theodoret. *lib.* 4. *cap.* 29.
(*h*) Hieronym. *l.* 2. *adv.* Ruffin. *p.* 433.
(*i*) Idem, *lib.* 3. *contra Ruffin. p.* 464.
(*k*) Idem, *advers. Jovinian. pag.* 241.
(*l*) Socrat. *lib.* 4. *cap.* 25.
(*m*) Damascen. *in Parallelis, pag.* 643. & 780.
(*n*) *Et in libro qui sapientia inscribitur:* Quæ autem in cœlis sunt quis investigavit? (Sap. 9.) Didym. *De Spiritu Sancto p.* 510.

Sageſſe, celui (*a*) de Tobie, l'hiſtoire (*b*) de Suſanne, l'Epître de ſaint (*c*) Jacques, & celle aux Hebreux (*d*) comme étant de ſaint Paul. Dans le chapitre vingtieme des Actes, où nous liſons que S. Paul *étant à Milet envoya à Epheſe pour faire venir les Prêtres de cette Egliſe;* (*e*) il liſoit: *les Prêtres de divers lieux & de pluſieurs Egliſes.* Il enſeigne que (*f*) c'eſt la propre ſubſtance du Saint-Eſprit qui habite dans les juſtes & qui les ſanctifie, & qu'il n'appartient qu'aux trois Perſonnes de la Trinité de pouvoir par leur ſubſtance pénetrer dans nos ames & dans nos cœurs; qu'ainſi (*g*) lorſque nous liſons dans l'Ecriture que le démon a rempli le cœur de quelqu'un, nous ne devons pas croire qu'il entre en lui, ou qu'il penétre juſques dans ſon cœur, ce qui n'appartient qu'à la Trinité, mais qu'il n'agit ſur lui que par les penſées qu'il lui ſuggere; que le Saint-Eſprit (*h*) procede du Fils, n'ayant point d'autre ſubſtance que celle qui lui eſt donnée par le Fils, comme le Fils n'a rien qui ne lui ſoit donné par ſon Pere; d'où vient que nous devons croire que dans la Trinité la nature du Saint-Eſprit eſt la même que la nature du Pere & du Fils; qu'il eſt (*i*) tellement

ble dans les écrits de Didyme.

(*a*) *Id contra Dei præceptum ex humana ſocietate perpetratur, de quibus eſt:* Quod tibi fieri non vis, &c. (Tobiæ 4.) Didym. *De Spiritu Sancto*, *pag.* 518.

(*b*) *Hæc autem fallacia etiam Presbyteros qui adverſus Suſannam in crudelitatem ſe verterant, intravit.* Didym. *ibid p.* 528.

(*c*) Peccatum quippe cum conſummatum fuerit generat mortem, *ſecundum Jacobum.* (Jacob. 1.) Idem, *ibid. pag.* 519.

(*d*) *Unde & Apoſtolus in Epiſtola quam ad Hebræos ſcripſit, &c.* Didym. *ibid. pag.* 502.

(*e*) Didym. *De Spiritu Sancto*, *p.* 508.

(*f*) *Nec non & illud conſiderandum eſt quod in corde & ſenſu habitare non poteſt creatura, niſi Deus & ſermo ejus in Spiritu Sancto .... Habitat verò & unigenitus Filius in mente pura & corde credentium .... Sicut autem ſuper domum ſuam Dominus Jeſus cujus domus nos ſumus: ita domus Chriſti templum Dei eſt: in quo Spiritus ejuſdem inhabitat Dei. Si autem in domo & templo quo Pater & Salvator inhabitat, illico & invenitur Spiritus Sanctus: ex hoc indiviſa Trinitatis ſubſtantia demonſtratur.* Didym. *De Spiritu Sancto*, *pag.* 509.

(*g*) *Introivit ergo ſatanas, non ſecundum ſubſtantiam ſed ſecundum operationem: quia introire in aliquem, increatæ naturæ eſt ejus quæ participetur à pluribus .... Non ergo participatione naturæ, ſive ſubſtantiæ implet quempiam diabolus, aut ejus habitator efficitur: ſed per fraudulentiam & deceptionem & malitiam habitare in eo creditur quem replevit.* Didym. *ibid.* 528.

(*h*) *Neque enim quid aliud eſt Filius, exceptis his quæ ei dantur à Patre: neque alia ſubſtantia eſt Spiritus Sancti præter id quod datur ei à Filio. Propterea autem iſtæ dicuntur: ut eamdem in Trinitate credamus eſſe naturam Spiritus Sancti, quæ eſt Patris & Filii.* Didym. *ibid. pag.* 516.

(*i*) *Non arbitror quemquam tam vecordem atque inſanum futurum, ut perfectum baptiſma putet, id quod datur in nomine Patris, & Filii ſine aſſumtione Spiritus Sancti: aut rurſus in nomine Patris & Spiritus Sancti, Filii vocabulo prætermiſſo: aut certè in nomine Filii & Spiritus Sancti, non præpoſito vocabulo Patris. Licet enim quis poſſit exiſtere ſaxei ut ita dicam cordis & penitus mentis alienæ qui ita baptiſare conetur, ut unum de præceptis nominibus prætermittat: tamen ſine perfectione baptiſabit imo penitus à peccatis liberare non poterit, quos à ſe baptiſatos exiſtimaverit.* Didym. *ibid. p.* 508.

essentiel au batême d'y nommer les trois Personnes de la Trinité, que quiconque en omettroit une des trois ne batiseroit pas, & ne remettroit pas les pechés à ceux qu'il auroit batisés de cette sorte; que (*a*) les Anges ne sont pas saints par nature, mais par la participation du Saint-Esprit & l'inhabitation du Fils unique en eux & la communication du Pere; que comme tous les (*b*) Anges sont de même nature, ceux qui jouissent de la beatitude & qui perseverent dans l'état dans lequel ils ont été créés, ne tiennent pas leur immutabilité de leur propre substance, mais de ce qu'ils se sont appliqués avec plus de soin au service de Dieu; que (*c*) dire & parler en Dieu, n'est autre chose que d'insinuer sa volonté dans le cœur de ceux qui croient & de ceux qui sont dignes d'entendre sa voix; que (*d*) ceux qui ont souvent reçu des bienfaits de Dieu, sachant que c'est à sa grace & à sa misericorde plus qu'à leurs merites qu'ils en sont redevables, s'accordent tous unanimement à dire avec le Prophéte: *Je me suis ressouvenu de la misericorde du Seigneur;* que (*e*) le nom de Jesus-Christ avant son Incarnation étoit dans le peuple Juif comme un baume précieux renfermé dans un vase; mais que depuis son Incarnation ce vase ayant été cassé, l'odeur de ce baume s'est répandue par toute la terre. Saint Jerôme dans sa lettre au prêtre Evangelius, dit (*f*) que Didyme croyoit avec Origene que Melchisedech étoit

---

(*a*) *Sancti sunt Angeli participatione Spiritus Sancti, inhabitatione unigeniti Filii Dei & communicatione Patris. Si igitur non ex propria substantia sancti sunt, sed ex participatione Trinitatis: alia Angelorum a Trinitate ostenditur esse substantia.* Didym. *pag.* 497.

(*b*) *Nam & Angelorum conversiones & ruinas divina eloquia demonstrant. Licet enim multitudo Angelorum & aliarum excellentium virtutum, in beatitudine & sanctimonia perseverent: tamen cum in ea quæ similem habent naturam conversa sint, dilucidè ostenditur in primo eos statu non per immutabilitatem suæ substantiæ, sed per sollicitius in Domino servitium permanere Neque enim potest coæqualium diversa esse natura.* Didym. *De Spiritu Sancto, pag.* 502.

(*c*) *Dicere autem & loqui in Trinitate non secundum consuetudinem nostram qui apud nos invicem sermocinamur & loquimur, accipiendum: sed juxta formam incorporabilium naturarum & maximè Trinitatis, quæ voluntatem suam inserit in corde credentium: & eorum qui eam audire digni sunt: hoc est dicere & loqui.* Ibid. *pag.* 515.

(*d*) *Qui frequenter Dei adepti sunt beneficia: scientes gratia magis & misericordia ejus quam propriis ex se fuisse operibus consecutos: quasi uno omnes consensu loquuntur, misericordia Domini recordatus sum.* Ibid. *pag.* 520.

(*e*) *Nam ut unguentum quod in vase continetur habet quidem odoris substantiam, sed prohibetur longius spargi quia vase intrinsecus clauditur: cum autem vas fuerit effusum, foris emittit procul beneolentiam suam, ita Christi nomen benè olens ante adventum ejus in solo Israëlis populo versabatur, quasi Judææ vase inclusum.* Notus in Judæa Deus; in Israel magnum nomen ejus. *Quando autem coruscans in carne sua Salvator, in universam terram, imo potius in omnem creaturam ostendit vocabulum suum, impleto eo quod dictum est:* Quam admirabile est nomen tuum in universa terra! Ibid. *p.* 501.

(*f*) Hieronym. *Epist. ad Evang. tom.* 2. *pag.* 570.

un

un Ange. Didyme parle (*a*) clairement du peché originel, dont il n'excepte aucun des descendans d'Adam nés par la voie ordinaire du mariage. Il dit (*b*) en parlant de Jesus-Christ, qu'il est un homme-Dieu, mais qu'il ne faut pas assurer qu'il y ait en lui deux personnes ; puisque le Christ tout entier, s'il est permis de parler ainsi, est un Jesus Fils de Dieu, à qui, parce qu'il est Dieu & homme tout ensemble, on attribue ce qui convient à la nature de Dieu & à la nature de l'homme.

Jugement des ecrits de Didyme.

XX. Saint Jerôme dit (*c*) de Didyme qu'il est simple dans les expressions & sublime dans les pensées. On peut ajouter qu'il est subtil & pressant dans ses raisonnemens, & qu'il les propose d'une maniere nette & précise ; s'appuyant par-tout de l'autorité de l'Ecriture, qu'il explique ordinairement dans un sens fort naturel, & dont il avoit une connoissance assez profonde pour en faire des leçons publiques. Saint Jerôme, après même qu'il se fut déclaré contre Didyme, loue (*e*) la pureté de sa foi sur la Trinité ; & il ne blâme en lui que les sentimens qu'il avoit, dit-il, pris d'Origene ; & en particulier celui de la (*f*) préexistence des ames. Gennade (*g*) reproche à Didyme d'avoir distingué dans l'homme l'ame & l'esprit comme deux choses differentes. Didyme les distingue en effet, fondé sur cet endroit de saint Paul aux Thessaloniciens, où nous lisons : *Que tout ce qui est en vous, l'esprit, l'ame & le corps se conservent sans tache pour l'avenement du Seigneur.* I. Thessalon. 5. 23. Mais en expliquant ce qui est dit ici de l'ame, de la vie & de l'ame sensitive, comme l'expliquent plusieurs habiles théologiens, je ne vois pas pourquoi faire un procès à Didyme de l'avoir distingué de l'esprit, qui selon les mêmes théologiens, marque l'ame

---

(*a*) *Si corpus ex conjunctione sumpsisset Christus, nullâ differentiâ, existimatus utique esset obnoxius esse ille peccato, cui per successionem erant omnes ex Adam profecti & orti.* Didym. *contra Manichæos, pag.* 209.

(*b*) *Hæc absque ulla calumnia de Dominico homine qui totus Christus unus est Jesus Filius Dei, sensu debemus pietatis accipere, non quod alter & alter sit, sed quod de uno atque eodem quasi de altero secundum naturam Dei & hominis disputetur.* Didym. *de Spiritu Sancto, pag.* 524.

(*c*) *Didymus imperitus est sermone, non scientiâ : apostolicum virum ex ipso sermone exprimens tam sensuum nomine, quam simplicitate verborum.* Hieronym. *Præfat. in lib. Didym. De Spiritu Sancto, pag.* 494.

(*d*) *Didymum in scripturis sanctis catechistam habui.* Idem, *Epist.* 32. *ad Domnionem, pag.* 245.

(*e*) *In Didymo memoriam prædicamus & super Trinitate fidei puritatem, sed in cæteris quæ Origeni malè credidit, nos ab eo detrahimus.* Idem, *lib.* 3. *adv. Ruffinum, pag.* 463.

(*f*) *Exstat liber Didymi ad te, quo sciscitanti tibi respondit, non eos (infantes) multa peccasse, & ideo corporum carceres tantum eis tetigisse sufficere.* Ibid. *pag.* 464.

(*g*) Gennad. *De Dogmatibus, cap.* 20. *pag.* 77. *to.* 8. *oper. S. Augustin. in append.*

raiſonnable. Ses commentaires apologetiques ſur les livres des principes, lui en ont occaſioné beaucoup d'autres ; quoique ſon but dans ces commentaires, ne fût (*a*) que de défendre Origene contre ceux qui le calomnioient faute de l'entendre. Saint Jerôme même rend (*b*) juſtice à Didyme de n'avoir adopté aucune des erreurs que les heretiques avoient jettées dans les livres des principes, & d'avoir uniquement tâché de montrer que l'on pouvoit donner un bon ſens aux paroles d'Origene, en ce qu'il y diſoit du Fils & du Saint-Eſprit ; car dans les autres dogmes, ajoute ſaint Jerôme, il le ſuit ouvertement & ſoutient que les ſentimens de cet auteur qui ſont rejettés de toutes les Egliſes, ſont pieux & catholiques. Nous ne trouvons rien dans les écrits qui nous reſtent de Didyme, ſurquoi nous puiſſions faire l'application de cette cenſure de ſaint Jerôme : auſſi ne paroît-elle tomber que ſur de petits commentaires de Didyme qui ne ſont pas venus juſqu'à nous. Dans un des fragmens recueillis parmi les Actes du cinquiéme Concile general, on en trouve un où il eſt dit (*c*) qu'on préſenta pluſieurs blaſphêmes de Didyme, d'Evagre & de Theodore. Nicephore (*d*) dit auſſi que l'on y traite des erreurs d'Origene, & il y eſt en effet condamné dans l'onziéme (*e*) Canon : mais ces Canons ne diſent rien de Didyme ; & toutefois le Concile (*f*) de Latran ſous Martin I. l'an 649. le (*g*) Concile dit *in Trullo*, l'an 680. & le ſecond (*h*) de Nicée l'an 787. condamnent Didyme comme l'ayant déja été dans le cinquiéme Concile. Didyme fut auſſi condamné dans le (*i*) ſixiéme. Le pere Halloix Jeſuite, auſſi zelé défenſeur de Didyme que d'Origene (*k*), ſoutient (*l*) que Didyme ne fut jamais condamné dans le cinquiéme

---

(*a*) Socrat. *lib.* 4. *cap.* 25.

(*b*) *Certè Didymus in his quæ ab hæreticis in Origenis operibus addita ſunt conſentire non potuit : & in ipſis de principiis quos tu interpretatus es libris, breves dictavit commentariolos, quibus non negaret ab Origene ſcripta quæ ſcripta ſunt : ſed nos ſimplices homines non poſſe intelligere quæ dicuntur ; & quo ſenſu in bonam partem accipi debeant perſuadere conatur. Hoc dumtaxat de Filio & de Spiritu Sancto. Cæterum in aliis dogmatibus in Origenis ſcita Euſebius & Didymus apertiſſimè concedunt & quod omnes Eccleſiæ Catholicæ reprobant, catholicè & piè dictum eſſe defendunt*, Hieronym. *lib.* 2. *adv. Ruffin pag.* 409.

(*c*) *Tom. V. Concil. pag.* 590.

(*d*) Nicephor. *lib.* 17. *cap.* 27.

(*e*) *Tom V. Concil. pag.* 575.

(*f*) *Tom. VI. Concil. pag.* 355. *Can.* 18.

(*g*) *Tom. VI. Concil. pag.* 1137. *Can.* 1.

(*h*) *Tom. VII. pag.* 555. *Act.* 7.

(*i*) *Tom. VI. Concil. pag.* 890. *Act.* 11.

(*k*) *Voyez* ſon livre qui a pour titre : *Origenes defenſus. Leodii an.* 1648. in fol.

(*l*) Falſum eſt eum (*Didymum*) fuiſſe condemnatum in Synodo quinta generali : quod perperam ſuppoſuerunt Synodi ſexta & ſeptima. Halloix, *in Indice, verbo* Didymus, *& Quæſt.* 10. *pag.* 390. *in margine.* Sextum Concilium generale falsò dicit, Evagrium & Didymum à quinto generali

Concile general, & que les Peres du sixiéme & septiéme Conciles le supposerent faussement, ayant été trompés par de faux Actes du cinquiéme, où l'on avoit inseré les noms d'Origene, de Didyme & d'Evagre. Ce Pere en apporte diverses raisons, ausquelles le cardinal (*a*) Noris a répondu; mais d'une maniere que le pere Garnier (*b*) aussi Jesuite, a trouvée si peu suffisante, qu'il a pris de nouveau le parti d'Origene & de Didyme. Nous aurons ailleurs occasion de nous étendre davantage sur cette difficulté.

---

condemnatos. *Ibidem*, *scribit* Sextam & septimam Synodum in acta corrupta incidisse. *Et in Indice*, *verbo* Origenes. Origenes, Evagrius & Didymus iniquissimè anathematisantur in septima generali Synodo nitente mendacio, quod anathematisati fuerint in quinta generali, cum nihil ibi de illis tractatum sit.

(*a*) Noris. *Dissertat. de Synod. 5. generali, tom. 1. pag. 660. & seq. edit. Veron. an. 1729.*

(*b*) Garnerius, *Dissertat. de Synodo 5. generali, Breviario Liberati juncta.*

Fin du septiéme Volume.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce septiéme Volume.

A

B

C

D

F

G

contre

H

I

L

R

Rhegin,

T

Fin de la Table des Matieres du Septiéme Volume.

APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, le septiéme Tome de l'Ouvrage intitulé, *Histoire Générale des Auteurs Sacrés & Ecclesiastiques, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, &c. par le R. P. Dom* REMY CEILLIER, *Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Vanne & de Saint Hydulphe*, & je n'y ai rien trouvé qui doive empêcher d'en continuer l'impression. A Paris ce 10. May 1738.

Signé, DU RESNEL.

PRIVILEGE

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amés & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra: SALUT. Notre bien amé PIERRE-AUGUSTIN LE MERCIER, Pere, Imprimeur-Libraire à Paris, Syndic de sa Communauté, Nous ayant fait remontrer qu'il lui auroit été mis en mains un Ouvrage qui a pour titre : *Histoire Generale des Auteurs Sacrés & Ecclesiastiques*, qu'il souhaiteroit imprimer ou faire imprimer & donner au Public, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires; offrant pour cet effet de l'imprimer ou faire imprimer, en bon papier & beaux caracteres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modele sous le contrescel des Presentes. A CES CAUSES, voulant traiter favorablement ledit Exposant, & reconnoître en sa personne les services qu'il Nous a rendus, & ceux qu'il Nous rend encore actuellement, en lui donnant les moyens de Nous les continuer; Nous lui avons permis & permettons par cesdites Presentes, d'imprimer ou faire imprimer ladite Histoire Generale des Auteurs Sacrés & Ecclesiastiques, tant de l'ancien que du nouveau Testament, avec des notes, par le Reverend Pere Dom REMY CEILLIER, Religieux Benedictin de la Congrégation de saint Vanne, en un ou plusieurs volumes, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera; & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de trente années consécutives, à compter du jour de la date desdites Présentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage ci-dessus specifié, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns Extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentations, corrections, changement de titre, même de traduction en langue latine, ou quelqu'autre sorte de langue que ce puisse être, ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui; à peine de confiscation desdits Exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & interêts. A la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles. Que l'impression de cet Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs; & que l'Impetrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Août 1725. & qu'avant que de l'exposer en vente, le manuscrit ou imprimé qui aura servi de Copie à l'impression dudit Livre, seront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur CHAUVELIN; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France le Sieur CHAUVELIN, le tout à peine de nullité des Presentes. Du contenu desquelles vous mandons & en-

joignons de faire jouir l'Expofant ou fes ayans caufe, pleinement & paifiblement, fans fouffrir qu'il leur foit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie defdites Prefentes, qui fera imprimée au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foit tenue pour duement fignifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés & feaux Confeillers & Secretaires, foi foit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiffier ou Sergent, de faire pour l'éxecution d'icelles tous Actes requis & neceffaires, fans demander autre permiffion, & nonobftant clameur de Haro, Charte Normande, & lettres à ce contraires: CAR tel eft notre plaifir. DONNE' à Paris, le vingt-uniéme jour du mois de Mars, l'an de grace mil fept cent trente-deux, & de notre Regne le dix-feptiéme. Par le Roi en fon Confeil.

Signé, SAINSON.

Regiſtré ſur le Regiſtre VIII. de la Chambre Royale des Imprimeurs & Libraires de Paris, N°. 327. fol. 315. conformément aux anciens Réglemens, confirmés par celui du 28. Fevrier 1723. A Paris le 24. Mars 1732.

Signé, P. A. LE MERCIER, *Syndic.*

Et ledit Sieur P. A. Le Mercier a fait part du préfent Privilege aux Sieurs P. A. Paulus-du-Mefnil & Philippe-Nicolas Lottin, Libraires à Paris, pour en jouir conjointement avec lui, fuivant l'accord fait entr'eux. A Paris, ce 17 Octobre 1727. P. A. LE MERCIER.

Additions & Corrections à faire dans ce ſeptiéme Volume.

PAGE 3. *ligne* 13. il n'eft pas certain fi faint Gregoire étoit l'aîné, *liſez*, il eft certain que faint Gregoire n'etoit pas l'aîné. *Voyez page* 302. *ligne* 2 *Page* 8. *ligne* 16. quelques-uns ont cru, *liſez* c'eft l'opinion commune que l'on a fuivi, *tom.* 5. *pag.* 569. *Page* 10. *ligne* 25. faint Eufebe d'Emefe, *liſez* faint Eufebe de Samofates. *Page* 19. *ligne* 5. Denophile, *liſez* Demophile. *Page* 39. *à la marge, ligne derniere*, perfécution de la morale chrétienne, *liſez*, perfection de la morale chretienne. *Page* 62. *ligne* 20. ayant près de cent ans, *liſez* ayant cent ans. *Page* 64. *ligne* 41. faifant manger du pain, *liſez* faifant manger du pain en fonge. *Page* 100. *a la marge*, *effacez* Difcours de faint Gregoire fur la fete des faints luminaires. *Page* 146. *ligne* 11. Allanius, *liſez* Ablabius. *Page* 148. *ligne* 17. Theodon, *liſez* Theodore. *Page* 149. *ligne* 7. §. IV. *liſez* Article IV. *Page* 155. *ligne* 1[illegible]. d'Achan, *liſez* de Saphire. *Page* 163. *ligne* 40. Nicodeme, *liſez* Nicomede. *Page* 193. *ligne* 10. Conftantin, *liſez* Conftantius pere du grand Conftantin. *Page* 205. *ligne* 35 comme les coupables, *liſez* comme coupables. *Page* 317. *ligne* 4. Martyrs. *ajoûtez* & il eft certain que la fete de faint Bafile ne fe faifoit alors que dans la Cappadoce. *Page* 336. *à la marge*, Anthemius, *liſez* Anemius. *Page* 413. *ligne* 16. Sabbatien, *liſez* Barbatien. *Page* 437. *ligne* 3. d'Orchitas, *liſez* d'Archutas *Page* 527. *ligne* 4. Banton, *liſez* Bauton. *Page* 564 *ligne* 9. Probia, *liſez* Probin. *Page* 576. *à la marge*, livres contre Apollinaire, *ajoûtez*, & contre les Prifcillianiftes. *Page* 576. *ligne* 6. puifque, *effacez* puifque. *Ibidem*, ligne 7. en doctrine, *effacez* en, *ajoûtez* des Prifcillianiftes. *Ibid. ligne* 9. Apollinaire, *liſez* ces heretiques.

De l'Imprimerie de la Veuve LE MERCIER, 1738.




ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

